

# Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple. Page 287 comporte une numérotation fautive: p. 728. Page 30 dans l'Appendice No. 2 comporte une numérotation fautive: p. 3.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

|                          |                          |                          |                          |                                     |                          |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| 10x                      | 14x                      | 18x                      | 22x                      | 26x                                 | 30x                      |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12x                      | 16x                      | 20x                      | 24x                      | 28x                                 | 32x                      |

---

JOURNAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU  
CANADA.  
—  
VOLUME VI.

---

# JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

DE LA

### PUISSANCE DU CANADA.

---

DU 5 MARS AU 13 AOUT 1873.  
LES DEUX JOURS INCLUSIVEMENT.

---

DANS LA TRENTE-SIXIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE NOTRE  
SOVERAINE DAME LA REINE VICTORIA.

ETANT LA 1ere SESSION DU 2nd PARLEMENT DU CANADA

---

SESSION, 1873.

---

---

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

VOLUME VI.

---

---

IMPRIMÉE PAR I. B. TAYLOR, 29 31 et 33 RUE RIDEAU, OTTAWA.

---

---

# CANADA.



## PROCLAMATIONS

Par Son Excellence le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killecagh, dans le comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chvalier de Notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Commandant en chef dans et sur l'Île du Prince-Edouard.

A tous ceux à qui ces présentes verront,—SALUT :

### PROCLAMATION.

**C**ONSIDÉRANT qu'il a plu à Sa Majesté la Reine, par lettres patentes sous le Grand-Sceau du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, datées à Westminster le deuxième jour de mai, dans la trente-cinquième année de son règne, de me constituer et nommer, durant bon plaisir, son Gouverneur-Général du Canada, et que, par ces lettres-patentes, Sa Majesté m'a autorisé et commandé de faire et exécuter convenablement tout ce qui sera de mon ressort en cette qualité; et considérant le poste auquel je suis ainsi élevé par les différents pouvoirs et instructions qui me sont donnés par la Commission royale, et l'Acte impérial de la trentième année du règne de Sa Majesté, intitulé : *Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867, et de telles autres instructions qui me seront données portant le seing manuel de Sa Majesté, ou par ordre du Conseil Privé de Sa Majesté, ou par l'un de ses principaux secrétaires d'Etat, et d'accord avec les lois actuelles ou futures du Canada, **SACHEZ MAINTENANT** que de l'avis du Conseil Privé du Canada, j'ai, en conséquence, jugé à propos d'émettre la présente proclamation pour faire connaître cette nomination faite par Sa Majesté, et par la présente et de l'avis de mon conseil, j'ordonne et commande à tous et chacun des officiers et ministres de Sa Majesté en Canada de continuer à remplir leurs fonctions, charges et emplois, et que, de ce qui précède, les bien-aimés sujets de Sa Majesté prennent connaissance et se conduisent en conséquence.

Donné sous mon seing et le Sceau des Armes, à QUÉBEC, ce VINGT-CINQUIÈME jour de  
JUN, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-treize, et la trente  
sixième année du règne de Sa Majesté.

DUFFERIN.

Par ordre,

J. C. AIKINS,  
Secrétaire d'Etat.

[L. S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous ceux que les présentes peuvent concerner :—SALUT :

## PROCLAMATION.

**A**TTENDU que, par et de l'avis et du consentement de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous avons jugé à propos de DISSOUDRE le présent Parlement du Canada, qui se trouve prorogé au VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET courant; SACHEZ MAINTENANT qu'à cette fin Nous publions notre présente Proclamation Royale, et par icelle DISSOLVONS en conséquence le dit Parlement du Canada; et les Sénateurs et les Membres de la Chambre des Communes sont en conséquence exemptés de s'assembler et d'être présents le dit VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET courant.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller, le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye* de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye*, de *Ballyleidy* et *Killecragh*, dans le Comté de *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint-Patrice*, et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du Canada, et Gouverneur et Commandant en Chef de l'île du *Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, en Notre dite Puissance, ce HUITIÈME jour de JUILLET, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et douze et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
*Canada*.

[L. S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—SALUT.

**A**TTENDU que c'est Notre désir et détermination de rencontrer, aussitôt que faire se pourra, Notre Peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement; Nous faisons connaître par les présentes Notre volonté et Plaisir Royal de convoquer un Parlement, et Nous déclarons de plus que, c'est l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous avons ce jour donné des ordres pour l'émanations de Nos Writs en due forme pour convoquer un Parlement dans Notre dite Puissance, lesquels Writs seront en date du QUINZIÈME jour de JUILLET courant, et retournables le TROISIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à l'exception cependant des Writs pour le District Electoral de *Gaspé*, et pour le District Electoral de *Chicoutimi* et de *Saguenay*, lesquels Writs seront retournables le DOUZIÈME jour d'OCTOBRE prochain, et excepté aussi les Writs pour la Province de *Manitoba* et la

Province de la *Colombie-Britannique*, qui seront retournables le DOUZIÈME jour d'OCTOBRE prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller, le Très-Honorable SIR FRÉDÉRIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye* de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye*, de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint-Patrice* et Chevalier-Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant en Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*. A notre hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'*Ottawa*, en notre dite Puissance, ce huitième jour de Juillet en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et douze, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre

EDOUARD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
*Canada*.

[L. S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront —SALUT :—

PROCLAMATION.

SACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Puissance du *Canada*, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du *Canada*, par ces présentes convoquons la Chambre des Communes dans et pour Notre dite Puissance, et la sommons de se réunir en Notre Cité d'*Ottawa*, en Notre dite Puissance, SAMEDI le DOUZIÈME jour d'OCTOBRE prochain, pour là et alors conférer et traiter avec les Grands Hommes et le Sénat de Notre dite Puissance.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, Comte *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye* de *Clandeboye*, dans le comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Barronnet, et Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint-Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant en chef le l'île du *Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'*OTTAWA*, en Notre dite Puissance, ce HUITIÈME jour de JUILLET en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et douze et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
*Canada*.

[L. S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le douzième jour d'octobre courant, et à chacun de vous—**SALUT** :

## PROCLAMATION.

**A**TTENDU que le huitième jour du mois de Juillet dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du Canada au DOUZIÈME jour du mois d'OCTOBRE, courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents au jour susdit, par les présentes vous convoquant et vous enjoignant de vous trouver avec Nous, en notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, JEUDI le VINGT-UNIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et agir comme il sera nécessaire. **CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.**

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron DUFFERIN et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Barronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de Saint-Patrice et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur Général du Canada et Gouverneur et Commandant en Chef de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral du Canada et de l'Île du Prince-Edouard, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa en Notre Puissance ce quatrième jour d'octobre, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et douze, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Canada.

[L. S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le vingt-unième jour de Novembre courant, et à chacun de vous—**SALUT** :



## PROCLAMATION.

**A**TTENDU que le quatrième jour du mois d'Octobre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du *Canada*, au VINGT-UNIÈME jour du mois de NOVEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'*Ottawa*; SACHEZ MAINTENANT que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du *Canada*, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au jour susdit par les présentes vous convoquant et vous enjoignant de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du *Canada*, en Notre CITÉ d'OTTAWA, MARDI le TRENTE-UNIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du *Canada*, et agir comme il sera nécessaire. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR FRÉDÉRIC TEMPLE, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboyce* de *Clandeboyce*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboyce* de *Ballyleidy* et *Killeleagh* dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande* et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint Patric* : et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant en Chef de l'Île du *Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, en Notre dite Puissance ce QUINZIÈME jour de NOVEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et douze et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
*Canada*.

[L. S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.,

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du *Canada*, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du *Canada*, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'*Ottawa* le trente-unième jour de décembre courant, et à chacun de vous—SALUT :

## PROCLAMATION.

**A**TTENDU que le Quinzième jour du mois de Novembre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du *Canada* au Trente-Unième jour du mois de décembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'*Ottawa*; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Privé du *Canada* de vous exempter, et chacun de vous d'être présents, vous enjoignant de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du *Canada*, en Notre Cité d'*Ottawa*, SAMEDI le HUITIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour prendre et

considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du *Canada*, et agir comme il sera nécessaire. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et a icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye* de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye*, de *Ballyleidy* et *Killelagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Barronet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint-Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur Général du *Canada*, et Gouverneur Commandant-en-Chef de l'Île du *Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'*Ottawa*, en Notre dite Puissance, ce vingt-sixième jour de décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et douze, de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
*Canada*.

[L. S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du *Canada*, et Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du *Canada*, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'*Ottawa*, le Huitième jour du mois de Février prochain, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du *Canada* se trouve prorogée au Huitième jour du mois de Février prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considération, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à MERCREDI, le CINQUIÈME jour du mois de MARS prochain, de manière que vous ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité d'*Ottawa* le HUITIÈME jour de FÉVRIER prochain, et Nous voulons en conséquence, que vous et chacun de vous et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité d'*Ottawa*, MERCREDI, le CINQUIÈME jour de MARS prochain, pour la Dépêche des affaires, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du *Canada*, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller, le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron DUFFERIN et *Clandeboye*, de *Ballyleidy* et *Killelagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Barronet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint-Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain,

---

Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant en chef de l'*Ile du Prince Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'*Ile du Prince Edouard*, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'*Ottawa*, en Notre Puissance, ce vingt-huitième jour de janvier, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-treize, et de Notre Règne la trente sixième.

Par ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

*Canada.*

---

**LISTE**

Des noms des membres élus députés à la Chambre des Communes du Canada, conformément aux brefs émis par Son Excellence le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye, de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron de Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de Saint-Patrice et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Gouverneur et Commandant en Chef de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral du Canada et de l'Île du Prince-Edouard.

| Districts électoraux.<br><i>Province d'Ontario.</i>                   | Officiers rapporteurs.<br><i>Province d'Ontario.</i>                       | Date de l'élection des Membres. | Réception du Rapport. | Membres élus                                    |
|---|--|---------------------------------|-----------------------|---|
| Addington.....  | Marshall P. Rolin, régistrateur, Lennox et Addington.....                  | 1872                            | 1872                  | Schuyler Sibley, Ecr.                           |
| Algoma (Le district judiciaire provisoire d').                        | Richard Carney, Ecr., shérif, district judiciaire provisoire d'Algoma..... | 30 août.                        | 2 sept.               | Hon. J. Beverley Robinson.<br>David Mills, Ecr. |
| Bothwell.....   | Arthur Anderson, Ecr.....  | 26 "                            | 2 "                   | Gavin Fleming, Ecr.                             |
| Brant (D. N.).....  | David Ronaldson Dickson, Ecr.....  | 2 sept.                         | 5 "                   | Wm. Paterson, Ecr.                              |
| Brant (D. S.).....  | Charles Edwin Smith, Ecr.....  | 29 août.                        | 31 août.              |   |
| Brockville (Ville), avec le Township de Elisabethetown y attaché..... | G. Redmond, Ecr.....   | 23 "                            | 7 sept.               |   |
|   |  | 9 "                             | 10 août.              | Jacob Dockstader Buel, Ecr.                     |

|   |  |          |          |  |
|---|--|----------|----------|--|
| Bruce (D. N.).....  | William Gunn, Ecr.....   | 20 "     | 22 "     | John Gillies, Ecr.                             |
| Bruce (W. F. S.).....                                     | William Sutton, Ecr., shérif, comté de Bruce.....                | 2 sept.  | 5 sept.  | Hon. Edward Blake.                             |
| Cardwell.....   | Donald Campbell, Ecr., régistrateur du comté de Peel.....        | 2 "      | 3 "      | Hon. Jno. Hillyard Cameron.                    |
| Carleton.....   | J. G. Bearman, Ecr.....  | 7 août.  | 9 août.  | John Rochester.                                |
| Corwall (Ville de) et Township de Cornwall y attaché..... | R. Macdonald, Ecr.....   | 21 "     | 23 "     | *Darvy Bergin, Ecr.                            |
| Dundas.....   | J. G. Crysier, Ecr., régistrateur, Dundas.....                   | 17 "     | 20 "     | William Gibso, Ecr.                            |
| Durham (D. E.).....                                       | George C. Ward, Ecr., régistrateur, D. E. Durham.....            | 3 sept.  | 4 sept.  | Lewis Ross, Ecr.                               |
| Durham (D. O.).....                                       | Robert Armour, Ecr., régistrateur, D. E. Durham.....             | 19 août. | 22 août. | *Hon. Edw. Blake.                              |
| Elgin (D. E.).....  | C. Munro, Ecr., shérif, comté d'Elgin.....                       | 28 "     | 30 "     | William Harvey, Ecr.                           |
| Elgin (D. O.).....  | John McKay, Ecr., régistrateur, comté d'Elgin.....               | 31 "     | 3 sept.  | Geo. Elliott Casey, Ecr.                       |
| Essex.....  | Charles F. Casgrain, Ecr.....                                    | 10 "     | 13 août. | Hon. John O'Connor.                            |
| Frontenac.....  | Wm. Ferguson, Ecr., shérif, comté de Frontenac.....              | 30 "     | 5 sept.  | *G. Airey Kirkpatrick, Ecr.                    |
| Glengerry.....  | D. E. McIntyre, Ecr., shérif, Stormont, Dundas et Glengarry..... | 27 "     | 28 août. | Donald Alex. Macdonald, Ecr.                   |
| Grenville (D. S.).....                                    | W. J. Scott, Ecr.....  | 8 "      | 9 "      | Wm. Henry Brouse, Ecr.                         |
| Grey (D. S.).....   | Thos. Lauder, Ecr., régistrateur, D. S. Grey.....                | 10 "     | 15 "     | George Landarkin, Ecr.                         |
| Grey (D. E.).....   | William Leckie, Ecr.....   | 21 "     | 28 "     | Wm. Kingston Flesher, Ecr.                     |
| Grey (D. N.).....   | Alexandre M. Stephens, Ecr.....                                  | 20 "     | 27 "     | George Snider, Ecr.                            |
| Haldimand.....  | Thomas Pyne, Ecr.....  | 23 "     | 4 sept.  | *David Thompson, Ecr.                          |
| Halton.....   | Thomas Racey, Ecr., régistrateur, comté d'Halton.....            | 24 "     | 28 "     | John White, Ecr.                               |
| Hamilton (Cité).....                                      | G. H. Mills, Ecr.....  | 19 août. | 21 août. | { Daniel B. Chisholm.<br>Henri B. Milton, Ecr. |
| Hastings (D. O.).....                                     | Wm. H. Ponton, Ecr., régistrateur, comté d'Hastings.....         | 7 "      | 9 "      | James Brown, Ecr.                              |
| Hastings (D. E.).....                                     | Samuel S. Lazier, Ecr.....                                       | 19 "     | 22 "     | John White, Ecr.                               |
| Hastings (D. N.).....                                     | Alphens F. Wood, Ecr.....  | 12 "     | 19 "     | Mackenzie Dowell, Ecr.                         |
| Huron (D. N.).....  | William F. Hays, Ecr., régistrateur.....                         | 29 "     | 3 sept.  | Thomas Parren, Ecr.                            |
| Huron (D. O.).....  | Jno. Macdonald, Ecr., shérif, Huron.....                         | 31 "     | 4 "      | Horace Horton, Ecr.                            |
| Huron (D. S.).....  | Benjamin V. Elliott, Ecr.....                                    | 27 "     | 29 août. | Malcolm C. Cameron, Ecr.                       |
| Kent.....   | John Mercer, Ecr., shérif, Kent.....                             | 13 "     | 15 "     | Rufus Stephenson, Ecr.                         |
| Kingston (Cité).....                                      | Edward J. Barker, Ecr.....                                       | 2 "      | 3 "      | Hon. Sir John Alexander Macdonald K. C. B.     |
| Lambton.....  | George S. Macpherson, Ecr.....                                   | 2 sept.  | 6 sept.  | Hon. Alexandre Mackenzie.                      |
| Lanark (D. N.).....                                       | J. Thompson, Ecr., shérif, Lanark.....                           | 7 août.  | 9 août.  | Daniel Galbraith, Ecr.                         |
| Lanark (D. S.).....                                       | Thomas Cairns, Ecr.....  | 10 "     | 13 "     | John Graham Haggart, Ecr.                      |

\* Acclamation.

| Districts électoraux.   | Officiers rapporteurs.   | Date de l'élection des membres. | Réception du Rapport. | Membres élus.   |
|---|--|---------------------------------|-----------------------|---|
| <i>Province d'Ontario.</i>  |  |                                 |                       |   |
| <i>Suite.</i>   |  |                                 |                       |   |
| Leeds et Grenville (D. N.).....                                     | F. G. Dickinson, Ecr., shérif, Leeds et Grenville.....         | 10 août.                        | 12 août.              | Francis Jones, Ecr.                                     |
| Leeds (D. S.).....  | O. Jones, Ecr., régistrateur, Leeds.....                       | 28 "                            | 29 "                  | Albert Norton Richards, Ecr.                            |
| Lennox.....   | O. T. Pruyn, Ecr., shérif, Lennox et Addington.....            | 7 "                             | 8 "                   | Richard Jno. Cartwright, Ecr.                           |
| Lincoln.....  | J. A. Woodruff, Ecr. shérif, Lincoln.....                      | 8 "                             | 12 "                  | Thos. Rodman Merritt, Ecr.                              |
| London (City).....  | W. C. L. Gill, Ecr., régistrateur, cité de London.....         | 10 "                            | 13 "                  | Hon. John Carling.                                      |
| Middlesex.....  | Wm. Glass, Ecr., shérif, Middlesex.....                        | 24 "                            | 29 "                  | *Thomas Seatcherd, Ecr.                                 |
| Middlesex (E. R.).....  | Duncan McMillan, Ecr.....                                      | 2 sept.                         | 5 sept.               | David Glass, Ecr.                                       |
| Middlesex (W. R.).....  | Angus Campbell, Ecr.....                                       | 3 "                             | 9 "                   | Geo. Wm. Ross, Ecr.                                     |
| Monck.....  | Dexter d'Everardo, Ecr.....                                    | 24 août.                        | 6 "                   | Jas. David Edgar, Ecr.                                  |
| Muskoka.....  | Richard J. Bell, Ecr.....                                      | .....                           | 18 "                  | (Réponse spéciale de la copie ci-haut annexée.)         |
| Niagara (Ville) en connexion avec le Tp. de Niagara.....            | J. A. Woodruff, Ecr., shérif, Lincoln.....                     | 15 août.                        | 17 août.              | Angus Morrison, Ecr.                                    |
| Norfolk (D. S.).....  | James Coverton, Ecr.....                                       | 2 sept.                         | 4 sept.               | William Wallace, Ecr.                                   |
| Norfolk (D. N.).....  | E. Dedes, Ecr., shérif, Norfolk.....                           | 8 août.                         | 10 août.              | John Charlton, Ecr.                                     |
| Northumberland (D. S.) en connexion avec le Tp. S. de Monaghan..... | R. N. Waddell, Ecr., shérif, Northumberland et Durham.....     | 26 juill.                       | 27 juill.             | *Hon. James Cockburn.                                   |
| Northumberland (D. E.).....   | J. M. Grover, Ecr., régistrateur, E. R. Northumberland.....    | 31 août.                        | 2 sept.               | Joseph Keeler, Ecr.                                     |
| Ontario (D. N.).....  | N. G. Reynolds, Ecr., shérif, Ontario.....                     | 20 "                            | 30 août.              | William Henry Gibbs, Ecr.                               |
| Ontario (D. S.).....  | J. H. Perry, Ecr., régistrateur, Ontario.....                  | 14 "                            | 15 "                  | Thos. Nicholson Gibbs, Ecr.                             |
| Ottawa (Cité).....  | E. Sherwood, Ecr., régistrateur, Carleton.....                 | 24 "                            | 25 "                  | * { John Mirvid Currier, Ecr.<br>John Bower Lewis, Ecr. |
| Oxford (D. N.).....   | William Gray, Ecr.....   | 26 "                            | 28 "                  | *Thomas Oliver, Ecr.                                    |
| " (D. S.).....  | C. E. Chadwick, Ecr.....                                       | 26 "                            | 30 "                  | *Ebenezer V. Bodwell, Ecr.                              |
| Peel.....   | R. Broddy, Ecr., shérif, Peel.....                             | 19 "                            | 20 "                  | Robert Smith, Ecr.                                      |
| Perth (D. N.).....  | John Hossie, Ecr.....  | 28 "                            | 29 "                  | Thomas Mayne Daly, Ecr.                                 |
| " (D. S.).....  | Wm. Davidson, Ecr.....   | 28 "                            | 29 "                  | James Trow, Ecr.  |
| Peterborough (D. O.).....   | George Burnham, Ecr.....                                       | 24 "                            | 27 "                  | William Cluxton, Ecr.                                   |
| " (D. E.).....  | Peter Pearce, Ecr.....   | 17 "                            | 20 "                  | Perigrine Mait'd Grocer, Ecr.                           |
| Prescott.....   | C. P. Treadwell, Ecr., shérif Prescott et Russell.....         | 3 "                             | 6 "                   | *Albert Hagar, Ecr.                                     |
| Prince-Edouard.....   | Philip Lowe, Ecr.....  | 27 "                            | 29 "                  | Walter Ross, Ecr.                                       |
| Renfrew (D. N.).....  | James Morris, Ecr., shérif, Renfrew.....                       | 26 "                            | 29 "                  | James Finlly, Ecr.                                      |
| " (D. S.).....  | John Quealy, Ecr.....  | 6 sept.                         | 11 sept.              | James O'Reilly, Ecr.                                    |
| Russell.....  | James Keayes, Ecr.....   | 8 août.                         | 10 août.              | James Alexanpro Grant, Ecr.                             |
| Simcoe (D. N.).....   | W. N. Rutledge, Ecr.....                                       | 9 "                             | 13 "                  | Herman Henry Cook, Ecr.                                 |
| " (D. S.).....  | George Lount, Ecr., régistrateur, Simcoe.....                  | 1 "                             | 6 "                   | *Wm. Carruthers Little, Ecr.                            |
| Stormont.....   | John Copeland, Ecr., régistrateur, Stormont.....               | 17 "                            | 19 "                  | Cyril Archibald, Ecr.                                   |
| Toronto (ouest).....  | Wm. H. Archer, Ecr. (Election Clerk), J. N. Agnew, décédé..... | 23 "                            | 26 "                  | John Crawford, Ecr.                                     |
| " (centre).....   | Walter S. Lee, Ecr.....  | 24 "                            | 26 "                  | Robert Wilkes, Ecr.                                     |
| " (est).....  | James Crowther, Ecr.....                                       | 20 "                            | 21 "                  | James Beatty, Ecr.                                      |
| Victoria (D. S.).....   | John Thirkell, Ecr.....  | 3 sept.                         | 5 sept.               | George Dorner, Ecr.                                     |
| " (D. N.).....  | J. D. Naylor, Ecr.....   | 31 août.                        | 4 "                   | Joseph Staples, Ecr.                                    |
| Waterloo (D. N.).....   | G. Davidson, Ecuyer, shérif, Waterloo.....                     | 13 "                            | 17 août.              | *Isaac Erb Bowman, Ecr.                                 |
| " (D. S.).....  | D. McDougall, Ecr., régistrateur, ".....                       | 17 "                            | 29 "                  | *James Young, Ecr.                                      |
| Welland.....  | Robert Hobson, Ecr., shérif, Welland.....                      | 10 "                            | 14 "                  | Thomas Clarke Street, Ecr.                              |
| Wellington (D. N.).....   | John Anderson, Ecr., régistrateur.....                         | 13 "                            | 17 "                  | Nathaniel Higinbotham, Ecr.                             |
| " (C. R.).....  | John Beattie, Ecr.....   | 17 "                            | 20 "                  | James Ross, Ecr.  |
| " (D. S.).....  | G. J. Grange, Ecr., shérif, Wellington.....                    | 20 "                            | 22 "                  | *David Stirton, Ecr.                                    |
| Wentworth (D. N.).....  | F. H. Mackenzie, Ecr.....                                      | 22 "                            | 24 "                  | Thomas Bain, Ecr.                                       |
| " (D. S.).....  | F. W. McMurray, Ecr.....                                       | 24 "                            | 27 "                  | Joseph Rymal, Ecr.                                      |
| York (N. R.).....   | Wm. McMaster, Ecr.....   | 9 "                             | 12 "                  | Anson Green P. Dodge, Ecr.                              |
| " (E. R.).....  | Wm. Rowell, Ecr.....   | 22 "                            | 25 "                  | *James Metcalfe, Ecr.                                   |
| " (W. R.).....  | F. W. Jarvis, Ecr., shérif, York.....                          | 3 sept.                         | 4 sept.               | David Blain, Ecr.                                       |
| PROVINCE DE QUEBEC.   |  |                                 |                       |   |
| Argenteuil.....   | Thomas Baron, Ecr., régistrateur Argenteuil.....               | 6 août.                         | 10 août.              | *Hon. J. J. Caldwell Abbott.                            |

\* Acclamation.

| Districts électoraux.        | Officiers rapporteurs.   | Date de l'élection des membres. | Réception du Rapport. | Membres élus.                         |
|------------------------------|--|---------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|
| <i>Province de Québec.</i>   |  |                                 |                       |                                       |
| <i>Suite.</i>                |  |                                 |                       |                                       |
| Bagot .....                  | J. C. Bachand, Ecr., registraireur, Bagot.....                   | 15 août.                        | 19 août.              | Pierre Samuel Gendron, Ecr.           |
| Beauce .....                 | T. J. Taschereau, Ecr., shérif, district de Beauce.....          | 29 "                            | 3 sept.               | Christian Henry Pozor, Ecr.           |
| Beauharnois .....            | T. A. L. de Martigny, Ecr., registraireur, Beauharnois.....      | 17 "                            | 23 août.              | Ulysse Janvier Robillard, Ecr.        |
| Be-lechasse .....            | P. Fargues, Ecr.....   | 6 "                             | 8 "                   | Télesphore Fournier, Ecr.             |
| Berthier .....               | Amateur Demers, Ecr.....   | 27 "                            | 5 sept.               | Ausaline Homère Paquet, Ecr.          |
| Bonaventure .....            | Favien D. Gauvreau, Ecr.....                                     | 19 "                            | 20 août.              | Théodore Robitaille, Ecr.             |
| Brome .....                  | H. S. Foster, Ecr., registraireur, Brome.....                    | 10 "                            | 29 "                  | Edward Carter, Ecr.                   |
| Chambly .....                | N. Mignault, Ecr., registraireur, Chambly.....                   | 17 "                            | 20 "                  | Pierre Basil Bénéit, Ecr.             |
| Champlain .....              | E. Binfect, Ecr., registraireur, Champlain.....                  | 9 "                             | 12 "                  | John James Ross, Ecr.                 |
| Charlevoix .....             | C. Duberge, Ecr., registraireur, Charlevoix.....                 | 16 "                            | 20 "                  | Pierre Aluis P. Tremblay, Ecr.        |
| Châteauguay .....            | A. M. Gagné, Ecr., registraireur, Châteauguay.....               | 5 sept.                         | 7 sept.               | Hon. Luther Hamilton Holton           |
| Chicoutimi et Saguenay ..... | O. Bosse, Ecr., shérif, Chicoutimi.....                          | 10 "                            | 14 "                  | William Evan Price, Ecr.              |
| Compton .....                | E. S. Orr, Ecr., registraireur.....                              | 25 juill.                       | 2 août.               | *Hon. John Henry Pope.                |
| Dorchester .....             | F. Rouleau, Ecr., registraireur, Dorchester.....                 | 5 août.                         | 15 "                  | Hon. Hector J. Langevin, C.B.         |
| Drummond et Arthabaska ..... | E. M. Poisson, Ecr., registraireur, Arthabaska.....              | 3 sept.                         | 4 sept.               | Pierre Nérée Dorion, Ecr.             |
| Gaspé .....                  | L. G. Harper, Ecr., registraireur.....                           | 21 août.                        | 4 "                   | *Pierre Fortin, Ecr.                  |
| Hochelaga .....              | C. A. Velbon, Ecr.....   | 4 sept.                         | 12 "                  | Louis Beaubien, Ecr.                  |
| Huntingdon .....             | A. Somerville, Ecr., registraireur, Huntingdon.....              | 3 août.                         | 7 août.               | *Julius Scriber, Ecr.                 |
| Iberville .....              | D. Tassé, Ecr., registraireur, Iberville.....                    | 26 "                            | 28 "                  | *François Beclard, Ecr.               |
| Joliette .....               | C. G. Beaudoin, Ecr., registraireur, Joliette.....               | 30 juill.                       | 2 "                   | *Louis François G. Baby, Ecr.         |
| Jacques Cartier .....        | G. G. Gaucher, Ecr.....  | 4 sept.                         | 6 sept.               | Rodolphe Laflamme, Ecr.               |
| Kamouraska .....             | V. Taché, Ecr., shérif, district Kamouraska.....                 | 19 août.                        | 24 août.              | Chas. Pantaléon Pelletier, Ecr.       |
| Laprairie .....              | A. Beauvais, Ecr., registraireur, Ire division d'Huntington..... | 30 "                            | 31 "                  | Alfred Pinsonneau, Ecr.....           |
| L'Assomption.....            | B. Bocher, Ecr., registraireur, l'Assomption.....                | 21 août.                        | 26 août.              | Hon. Louis Archambault.               |
| Laval .....                  | A. E. Léonard, Ecr., registraireur, Laval.....                   | 27 juill.                       | 1 "                   | *Joseph Hyacinthe Bellerose, Ecr.     |
| Lévis .....                  | F. N. Guay, Ecr., registraireur, Lévis.....                      | 10 août.                        | 30 "                  | Hon. Joseph Goderic Blanchet          |
| L'Islet.....                 | L. Z. Duval, Ecr.....  | 13 "                            | 15 "                  | Philippe Baby Casgrain, Ecr.          |
| Lotbinière .....             | J. Filteau, Ecr., registraireur, Lotbinière.....                 | 7 "                             | 12 "                  | *Henry Gustave Joly, Ecr.             |
| Maskinongé .....             | A. Trétreault, Ecr.....  | 15 "                            | 23 "                  | Louis Alphouse Boyer, Ecr.            |
| Mégantic .....               | W. H. Lambley, Ecr., registraireur, Mégantic.....                | 14 "                            | 16 "                  | Edouard Emery Richard, Ecr.           |
| Missisquoi .....             | R. Dickinson, Ecr., registraireur, Missisquoi.....               | 10 "                            | 13 "                  | George B. Baker, Ecr.                 |
| Montcalm .....               | J. E. Baupré, Ecr., registraireur, Montcalm.....                 | 10 "                            | 13 "                  | *Firmin Dugas, Ecr.                   |
| Montmagny .....              | J. D. Lepine, Ecr., registraireur, Montmagny.....                | 6 "                             | 26 "                  | Henri Thos. Taschereau, Ecr.          |
| Montmorency .....            | Gabriel Wick, Ecr., registraireur.....                           | 9 "                             | 12 "                  | Jean Langlois, Ecr.                   |
| Montréal (ouest).....        | Henry Bulmer, Ecr.....   | 2 sept.                         | 4 sept.               | Hon. John Young.                      |
| " (centre) .....             | N. H. Ryland, Ecr.....   | 19 août.                        | 20 août.              | *Michael Patrick Ryan, Ecr.           |
| " (est).....                 | N. H. Bourgoin, Ecr.....   | 2 sept.                         | 3 sept.               | Louis Amable Jetté, Ecr.              |
| Napierville .....            | F. X. Bonneau, Ecr.....  | 4 "                             | 6 "                   | Hon. Antoine Aimé Dorion.             |
| Nicolet .....                | J. A. Beauchesne.....  | 11 août                         | 15 "                  | Joseph Goulet, Ecr.                   |
| Ottawa (Comté) .....         | C. Deegan, Ecr., registraireur, Ottawa.....                      | 27 juill.                       | 9 "                   | *Alonzo Wright, Ecr.                  |
| Pontiac .....                | W. J. Rymal, Ecr., registraireur.....                            | 19 août.                        | 21 "                  | Wm. McKay Wright, Ecr.                |
| Portneuf .....               | F. X. Mayrand, Ecr.....  | 8 "                             | 13 "                  | Esdras All. de St-George, Ecr.        |
| Québec (est) .....           | J. B. Hamel, Ecr.....  | 29 juill.                       | 30 "                  | *Adolphe Guillet dit Fourangeau, Ecr. |
| " (centre) .....             | Honorable Charles Alleyn, shérif, district de Québec.....        | 7 août.                         | 9 août.               | Hon. Jos. Edouard Cauchon.            |
| " (ouest).....               | John Doyle, Ecr.....   | 9 "                             | 13 "                  | Hon. Thomas McGreevy.                 |
| " (Comté) .....              | Joseph Laurin, Ecr.....  | 9 "                             | 13 "                  | Hon. Pierre J. U. Chauveau.           |
| Richmond et Wolfe .....      | C. P. Cleveland, Ecr., registraireur, Richmond.....              | 3 sept.                         | 5 sept.               | Wm. Haste Webb, Ecr.                  |
| Richelieu .....              | A. N. Guin, Ecr., protonotaire, district de Richelieu.....       | 16 août.                        | 19 août.              | Michel Mathieu, Ecr.                  |
| Rimouski .....               | A. E. Guay, Ecr., registraireur.....                             | 27 "                            | 29 "                  | J. B. Romuald Fiset, Ecr.             |
| Rouville .....               | L. E. P. Laberge, Ecr., registraireur, Rouville.....             | 29 "                            | 31 "                  | Honoré Mercier, Ecr.                  |
| Saint-Hyacinthe .....        | B. de La Bruère, Ecr., protonotaire.....                         | 27 "                            | 29 "                  | Louis Delorme, Ecr.                   |
| " Johns .....                | Joseph Dufresne, Ecr., shérif.....                               | 24 "                            | 27 "                  | *François Pourassa, Ecr.              |
| " Maurice .....              | L. G. Duval, Ecr., registraireur, Saint-Maurice.....             | 29 juill.                       | 2 "                   | *Elie Lacerte, Ecr.                   |
| Shefford .....               | J. B. Edgerton, Ecr., registraireur, Shefford.....               | 21 août.                        | 23 "                  | Hon. Lucius Seth Huntington           |
| Sherbrook (Ville) .....      | G. F. Bowen, Ecr., shérif, district de Saint-François.....       | 26 juill.                       | 29 juill.             | *Edward Towle Brooks, Ecr.            |

\* Acclamation.

| Districts électoraux.<br>Province de Québec.<br>Fin.   | Officiers rapporteurs.<br>Province de Québec.   | Date de l'élection des membres.   | Réception du Rapport.   | Membres élus.   |
|--|---|---|---|---|
| Soulanges<br>Stanstead<br>Témiscouata<br>Terrebonne<br>Trois-Rivières (Cité)<br>Deux-Montagnes<br>Vaudreuil<br>Verchères<br>Yamaska                | L. H. Masson, Ecr.<br>C. A. Richardson, Ecr., registraire, Stanstead.<br>J. Heath, Ecr., registraire, Témiscouata.<br>J. A. Hervieux, Ecuver, registraire, Terrebonne.<br>S. Dumoulin, Ecr., shérif, district des Trois-Rivières.<br>D. Duprat, Ecuver, registraire, Deux-Montagnes.<br>F. de S. Bastien, Ecr., registraire, Vaudreuil.<br>C. Dansereau, Ecr.<br>J. M. Côté, Ecr., registraire, Yamaska.  | 1872<br>16 août.<br>31 juill.<br>12 août.<br>5 " "<br>26 juill.<br>22 août.<br>26 " "<br>12 sept.<br>30 août. | 1872<br>17 août.<br>2 " "<br>14 " "<br>8 " "<br>1 " "<br>26 " "<br>28 " "<br>16 sept.<br>3 " "  | Jacq. Philippe Lantier, Ecr.<br>*Charles Carroll Colby, Ecr.<br>*Ls. Mailloux, Ecr.<br>Elie F. Rodrigue Masson, Ecr.<br>*Wm. McDougall, Ecr.<br>*Wilfred Prévost, Ecr.<br>Robert Harwood, Ecr.<br>Félix Geoffron, Ecr.<br>Joseph Duguay, Ecr.   |
| PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.  |   |   |   |   |
| Annapolis<br>Antigonish<br>Colchester<br>Cumberland<br>Cap Breton<br>Digby<br>Guysborough<br>Halifax<br>Hants<br>Inverness<br>Kings                | Pierre Bonnet, Ecr., shérif, Annapolis.<br>H. P. Hill, Ecr., shérif, Antigonish<br>C. Blanchard, shérif, Ecr., Colchester.<br>R. McLean, Ecr., shérif, Cumberland.<br>J. S. Hill, Ecr., shérif, Cap Breton.<br>P. W. Smith, Ecr., shérif, Digby.<br>E. H. Trancheville, Ecr., shérif, Guysborough.<br>E. H. Harrington, Ecr.<br>J. N. Gelderh, Ecr., shérif, Hants.<br>J. Macdonald, Ecr., registraire.<br>J. M. Caldwell, Ecr., shérif, Kings. | 17 " "<br>9 " "<br>16 " "<br>19 " "<br>21 " "<br>8 " "<br>8 " "<br>20 " "<br>9 " "<br>19 " "<br>19 " "        | 27 août.<br>17 " "<br>24 " "<br>26 " "<br>3 sept.<br>29 août.<br>19 " "<br>27 " "<br>17 " "<br>29 " "<br>27 " "   | William Hallett Ray, Ecr.<br>*Hugh McDonald, Ecr.<br>Frédéric M. Pearson, Ecr.<br>Hon. Charles Tupper, C. B.<br>{ Newton L. Mackay, Ecr.<br>William McDonald, Ecr.<br>*Alfred William Savary, Ecr.<br>*Stewart Campbell, Ecr.<br>{ Wm. Johnston Almon, Ecr.<br>Stephen Tobin, Ecr.<br>*Honorable Joseph Howd.<br>Samuel McDonnell, Ecr.<br>Leveret, de Veber Chipman, Ecr.  |
| Lunenburg<br>Pictou<br>Queens<br>Richmond<br>Shelburne<br>Victoria<br>Yarmouth<br>PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.                                   | J. H. Kaulback, Ecr., shérif, Lunenburg.<br>W. H. Harris, Ecr., shérif, Pictou.<br>J. N. Freeman, Ecr., shérif, Queens.<br>J. F. Fuller, Ecr., shérif, Richmond.<br>J. A. Garney, Ecr., shérif, Shelburne.<br>J. S. Ingraham, Ecr., shérif, Victoria.<br>W. K. Dodman, Ecr.   | 19 " "<br>15 " "<br>9 " "<br>19 " "<br>13 " "<br>9 " "<br>17 " "  | 31 " "<br>27 " "<br>31 " "<br>29 " "<br>23 " "<br>19 " "<br>24 " "  | Charles Edward Church, Ecr.<br>{ Hon. James McDonald et Robert Doull, Ecr.<br>*James F. Forbes, Ecr.<br>Isaac Le Vesconte, Ecr.<br>*Thomas Coffin, Ecr.<br>*William Ross, Ecr.<br>Frank Killam, Ecr.  |
| Albert<br>Carleton<br>Charlotte<br>Gloucester<br>Kent<br>Kings<br>Northumberland<br>Queens<br>Restigouche<br>Sunbury<br>Saint-Jean (Cité et Comté) | J. S. Reed, Ecr., shérif, Albert.<br>F. R. J. Diblee, Ecr., shérif, Carleton.<br>A. T. Paul, Ecr., shérif, Charlotte.<br>D. G. MacLaughlan, Ecr., shérif, Gloucester.<br>W. Raymond, Ecr.<br>S. N. Freeze, Ecr.<br>W. Wilkinson, Ecr.<br>J. Palmer, Ecr., shérif, Queens.<br>A. Barbara, Ecr.<br>J. S. White, Ecr.<br>J. A. Harding, Ecr.   | 27 " "<br>6 " "<br>20 " "<br>23 " "<br>13 " "<br>14 " "<br>30 juill.<br>2 août.<br>17 " "<br>19 " "<br>10 " " | 7 sept.<br>21 août.<br>24 " "<br>7 sept.<br>22 août.<br>29 " "<br>6 " "<br>10 " "<br>24 " "<br>30 sept.<br>16 août.<br>16 " "<br>5 sept.<br>9 août.<br>21 " " | John Wallace, Ecr.<br>*Charles Connell, Ecr.<br>John McAdam, Ecr.<br>Hon. Timothy Warren Anglin<br>Robert Barry Cutler, Ecr.<br>James Donville, Ecr.<br>*Hon. Pierre Mitchell.<br>John Ferris, Ecr.<br>George Moffatt, Ecr.<br>*Charles Burpee, Ecr.<br>Isaac Burpee, Ecr., et Aculus Lockwood Palmer, Ecr.<br>Hon. Sam'l Leon'd Tilley, C. B.<br>John Costigan, Ecr.<br>*Hon. Albert James Smith.<br>*John Pickard, Ecr. |
| PROVINCE DE MANITOBA.  | J. A. Harding, Ecr., shérif, comté de Saint-Jean<br>A. L. Coombes, Ecr., shérif, Victoria.<br>B. Botsford, Ecr., shérif.<br>P. Temple, Ecr., shérif, York.  | 10 " "<br>10 " "<br>31 " "<br>3 " "<br>2 " "  | 9 octob.<br>28 sept.  | Donald. A. Smith, Ecr.<br>*Hon. Sir George Etienne Cartier, baronet.  |
| Selkirk<br>Provencher  | Edward Armstrong, Ecr.<br>Nicholas Moward, Ecr.   | 26 sept.<br>14 " "  |   |   |

\*Acclamation.

| Districts électoraux.                       | Officiers rapporteurs.      | Date de l'élection des membres. | Réception du Rapport. | Membres élus.                                     |
|---|-----------------------------|---------------------------------|-----------------------|---|
| <i>Province de Manitoba.</i><br>Fin.        | Province de Manitoba.       | 1872.                           | 1872.                 |   |
| Lisgar .....                                | Thomas Sinclair, Ecr.       | 19 sept.                        | 30 sept.              | John Christie Schultz, Ecr.                       |
| Marquette .....                             | Joseph Dubuc, Ecr.          | 19 "                            | 30 "                  | Robert Cuningham, Ecr.                            |
| PROVINCE DE<br>LA COLOMBIE-<br>BRITANNIQUE. |                             |                                 |                       |   |
| Cariboo .....                               | Henry M. Fall, Ecr.         | 6 "                             | 2 oct.                | *Joshua Spencer Thompson,<br>Ecr.                 |
| New Westminster .....                       | Arthur T. Bushby, Ecr.      | 23 août.                        | 13 sept.              | *Hugh Nelson, Ecr.                                |
| Vancouver .....                             | Andrew C. Elliott, Ecr.     | 28 "                            | 18 "                  | *Hon. Sir Francis Hincks,<br>K. C. M. G.          |
| Victoria .....                              | Augustus F. Pemberton, Ecr. | 3 sept.                         | 10 oct.               | Henry Nathan jeune, Ecr.,<br>Amos de Cosmos, Ecr. |
| Yale .....                                  | Peter O'Reilly, Ecr.        | 11 oct.                         | 12 nov.               | Edgar Dewdney, Ecr.                               |

\*Accréditation.

ÉDOUARD J. LANGEVIN.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE  
EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Canada.

OTTAWA, 25 janvier 1873.

ALFRED PATRICK, écuyer,  
Greffier de la Chambre des Communes du Canada,  
Ottawa.



DUFFERIN.

## CANADA

*VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni et de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.*

A l'officier rapporteur du district électoral du comté de Muskoka, dans la province d'Ontario.

SALUT :

Enregistré, 15 juillet 1872,  
in lib. 10, folio 152.  
(Signé), J. C. ATKINS,  
Secrétaire d'Etat et  
registraire général du  
Canada.

(Endossé.)  
Reçu ce bref le 18<sup>me</sup> jour  
de juillet 1872.

(Signé),  
RICH. JAMES BELL,  
Officier rapporteur.

Bref du district électoral  
du comté de Muskoka.

Retourné ce 18 septembre  
1872.

(Signé),  
ÉDOUARD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en  
Chancellerie, Canada.

au dit jour d'élection, qui sera fixé par telle proclamation, et d'enjoindre à la dite personne ainsi élue de se rendre à la dite Chambre des Communes, de manière à ce que le dit membre ou représentant soit muni d'amples et suffisants pouvoirs pour lui-même, et les bourgeois du dit district électoral du comté de Muskoka, pour faire et approuver tout ce qui, par la faveur de Dieu, pourra là et alors être prescrit par le Conseil commun de notre dite Puissance à l'égard des dites affaires, afin que, à défaut de tels pouvoirs, ou à raison de l'élection irrégulière de tel membre ou représentant, les dites affaires ne puissent en aucune manière rester inachevées.

Et nous voulons que, après que ce choix aura été fait comme susdit, vous fassiez et transmettiez avec toute la diligence convenable et conformément à la loi promulguée à cet égard, votre rapport à notre greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada, avec présent bref.

En foi de quoi nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada.

TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé cousin et conseiller, le Très-Honorable Sir *Frédéric Temple*, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron, Clandeboye, de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye, de Ballyleidy et Killeleagh, dans le comté de Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de Saint-Patrice et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Gouverneur et Commandeur en Chef de l'Île du Prince-Édouard, et Vice-Amiral du Canada et de l'Île du Prince-Édouard.

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'Ottawa, ce quinziesme jour de juillet, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-douze, et dans la trente-sixième année de notre règne.

Par ordre.

ÉDOUARD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

Vraie copie.

ÉDOUARD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

## CANADA.

Par Son Excellence le Très-Honorable Sir *Frédéric Temple*, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye, de Clandeboye, dans le Comté de Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Paronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de Saint-Patrice et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Gouverneur et Commandant en Chef de l'Île du Prince-Édouard, et Vice-Amiral du Canada et de l'Île du Prince-Édouard.

À *Richard James Bell*, écuyer, et à tous ceux qui les présentes verront.

SALUT :

(Endossé.)  
Commission nommant *Richard James Bell*, écuyer, officier rapporteur pour le district électoral du comté de Muskoka.

Enregistré, 15 juill. 1872.  
Lib. 10, Folio 151.

(Signé) *J. C. AIKINS*,  
Secrétaire d'État et régis-  
trateur général du Canada.

CONSIDÉRANT que, par l'Acte provisoire des élections parlementaires de 1871, il est entre autres choses décrété que pour les frais d'élections des membres devant servir dans la Chambre des Communes, le Gouverneur-Général fera émettre des brefs par la personne, et selon la forme qu'il jugera à propos, et les fera adresser à l'officier rapporteur qu'il désignera.

Sachez donc maintenant qu'ayant confiance en la loyauté, intégrité et habileté de vous, le dit *Richard James Bell*, Je, le, très-honorable Sir *Frédéric Temple*, comte de Dufferin, Gouverneur-Général du Canada, en vertu du pouvoir à moi conféré, vous ai nommé et désigné, et par ces présentes, vous nomme et désigne vous, le dit *Richard James Bell*, pour être officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Muskoka, dans la province d'Ontario, dans la Puissance du Canada.

Pour avoir, posséder et remplir la dite charge, commission et emploi d'officier-rapporteur susdit, ainsi que tous les droits, privilèges, autorités et émoluments attachés et appartenant de droit à la dite charge.

Donné sous mon seing et sceau, en la cité d'Ottawa, dans notre dite Puissance, le quinzième jour de juillet, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-douze, et dans la trente-sixième année du règne de Sa Majesté.

(Signé) DUFFERIN.

Par ordre.

ÉDOUARD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Canada.

Vraie copie.

ÉDOUARD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Canada.

## PROCLAMATION.

District électoral du comté de Muskoka, dans la province d'Ontario, SAVOIR :

AVIS public est par le présent donné aux électeurs du comté de Muskoka, qu'en obéissance au bref de Sa Majesté, à moi adressé, en date du quinzième jour du mois de juillet 1872, je requiers la présence des dits électeurs à Orange-Hall, dans le village de Bracebridge, dans le dit comté de Muskoka, le quinzième jour du mois d'août, à midi, aux fins d'élire une personne pour les représenter dans la Chambre des Communes du Canada;

qu'en cas de demande et d'octroi d'un poll en la manière voulue par la loi, tel poll sera ouvert le vingt troisième jour du mois d'août, aux endroits suivants, savoir :

|   |   |
|---|---|
| Township de Morrisson, maison d'école sur le chemin Muskoka, vis-à vis Boyds.           | S. S. No. 2. Draper, sur le chemin Paterson.  |
| Township de Muskoka, maison d'école, sur le chemin d'Alport, près du chemin de Muskoka. | Township de Macaulay, Orange Hall, Bracebridge.                                       |
| Township de Draper, maison d'école. Ryde et Onkley.                                     | Township de Monck, S. S. No. 2, maison d'école connue sous le nom d'école de Spencer. |
|   | Township de Watt et Cardwell, Anthony Sufferien's, sur le chemin de Parry Sound.      |

*Townships non organisés, aux endroits suivants :*

|  |   |
|--|---|
| Maison d'école d'Utterson.   | Parry Sound, palais de justice.                     |
| Huntsville Orange Hall.  | Jonction de Parry Sound, <i>Samuel Bottrall's</i> . |
| Port Carling Orange Hall.  | L'écluse, <i>W. Boyer's</i> .                       |
| Jonction de Rosseau Orange Hall.   | <i>McKellar</i> des Chutes, Orange Hall.            |
| Moitié chemin de Magnetawan, <i>W. Beasley's</i> .                           | Chemin nord, 8 milles au-dessus des Chutes          |
| Magnetawan, <i>James Miller's</i> .  | <i>John Stevenson's</i> .                           |
| Moitié chemin de Rosseau, jonction de Parry Sound, <i>Matthew Bankin's</i> . | Aue Byng, <i>Dodge's</i> Moulins.                   |

Et du contenu de la présente proclamation, toute personne est requise de prendre connaissance et de se gouverner en conséquence.

Donné sous mon seing, à Bracebridge, ce dix-huitième jour de juillet de l'année mil huit cent soixante et douze.

RICHARD JAMES BELL,  
Officier rapporteur.

Vraie copie.

ÉDOUARD J. LA GEVIN,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Canada.

SERMENT DE L'OFFICIER RAPPORTEUR.

Je, soussigné, *Richard James Bell*, officier rapporteur pour le district électoral du comté de Muskoka, affirme solennellement que je suis qualifié suivant la loi pour agir en la qualité d'officier rapporteur pour le dit district électoral du comté de Muskoka, à l'élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada, et que j'agirai en cette qualité fidèlement sans partialité, crainte, faveur ou affection. Ainsi, Dieu me soit en aide.

Signé : RICHARD JAMES BELL.

Assermenté devant moi, au village de Bracebridge, }  
dans le district de Muskoka, ce 18<sup>e</sup> jour de }  
juillet, A. D., 1872.

CHAS. W. LOUNT, J. P., pour le district de Muskoka.

Vraie copie.

ÉDOUARD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en chancellerie,  
Canada.

---



---

CERTIFICAT DE L'OFFICIER RAPPORTEUR AYANT PRÊTÉ LE  
SERMENT D'OFFICE.

Je, soussigné, certifie par les présentes que le 18<sup>e</sup> jour du mois de juillet, *Richard James Bell*, l'officier rapporteur pour le district électoral du comté de Muskoka, à l'élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada, a prêté et signé devant moi le serment d'office requis en pareil cas d'un officier rapporteur par la 32<sup>e</sup> section du 6<sup>e</sup> chapitre des statuts refondus du Canada.

En foi de quoi je lui ai délivré le présent certificat.

CHAS. W. LOUNT,  
J. P., pour le district de Muskoka.

Vraie copie.

EDOUARD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en chancellerie,  
Canada.

---

Je, soussigné, *Charles W. Lount*, magistrat stipendiaire et juge de paix pour le district de Muskoka, certifie par les présentes que le 14<sup>e</sup> jour A. D. 1872, *Jacob Dill*, clerc d'élection pour le comté de Muskoka, a prêté et signé devant moi le serment d'office requis en pareil cas d'un clerc d'élection par la 32<sup>e</sup> section du 6<sup>e</sup> chapitre des statuts refondus du Canada.

En foi de quoi je lui ai délivré sous mon seing le présent certificat.

CHARLES W. LOUNT,  
Juge de paix.

Vraie copie.

EDOUARD LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en chancellerie,  
Canada.

---

## RAPPORT.

(Endossé.)  
Rapport, Election 1872,  
Chambre des Communes,  
district électoral du  
comté de Muskoka.

R.-J. BELL,  
Officier rapporteur.

En vertu d'un bref d'élection pour le district électoral du comté de Muskoka, dans la province d'Ontario, Puissance du Canada, daté du 15<sup>e</sup> jour de juillet 1872, et à moi adressé, je déclare par le présent que j'ai dûment procédé à tenir la dite élection, et qu'une votation ayant été demandée de la part d'*Alexander Peter Cockburn* et de *D'Arcy Boulton* (les deux seuls candidats à la dite élection qui ne se soient point retirés de la lutte avant le jour de la votation), la votation a eu lieu en conséquence aux différents lieux de votation mentionnés dans la proclamation par moi lancée à cet égard. Je déclare de plus que depuis la dite votation qui a eu lieu le 23<sup>e</sup> jour d'août dernier, j'ai reçu des rapports (qui paraissent avoir été régulièrement faits suivant la loi passée à cet égard) pour les lieux de votation suivants, savoir : le township de Macaulay, les townships unis de Draper, Ryde et Oakley, le township de Muskoka, le township de Monck, les townships de Watt et Cardwell, Rousseau-Jonction, le lieu de votation à mi-chemin entre Rousseau Junction et Magnetawan, le lieu de votation à mi-chemin entre Rousseau-Jonction et Parry Sound, le lieu de votation au village de Parry Sound, le lieu de votation à Parry Sound Junction, le lieu de votation dit *Dam Polling Place*, le lieu de votation aux Chûtes de McKellar, le lieu de votation à Utterson, le lieu de votation à Hintsville, le lieu de votation à Port-Carling, et le lieu de votation à Byng-Inlet.

Je déclare de plus que le rapport pour le township de Morrison, qui est aussi un des lieux de votation ou une des divisions mentionnées dans la dite proclamation, ne m'a pas été dûment fait;—que j'ai examiné *Henry N. Anderson*, le député officier rapporteur pour ce lieu de votation, sous serment, et que sa déclaration par écrit, signée par lui et attestée sous serment devant moi est ci-annexée. Et je déclare que le cahier de votation pour *Morrison* susdit a été perdu et ne peut être retrouvé; et que le dit *Henry N. Anderson* a omis de nommer dûment un clerc d'élection, ou s'il en a nommé un, la personne ainsi nommée n'a pas rempli ses fonctions au dit lieu de votation ou à la dite division, et qu'en conséquence je suis dans l'impossibilité de me conformer aux dispositions de la clause 68 des Statuts refondus du Canada, chap. 6, et du paragraphe 2 de la dite clause qui exige que, dans le cas de la perte d'un livre de votation, le député officier rapporteur et le clerc d'élection soient interrogés sous serment ou affirmation, lequel interrogatoire se fera par écrit et sera signé par tels député officier rapporteur et clerc d'élection, et sera annexé aux rapports à la place du cahier de votation. Et je déclare de plus que dans le cahier de votation pour le lieu de votation de Parry Sound, je trouve après les deux premières entrées, que les autres entrées sont d'une écriture différente; et que, après investigation, je trouve que la cause de cela est que *John Wilson*, la personne nommée par le député officier rapporteur pour agir comme clerc d'élection en cet endroit, fut trouvée incapable de remplir ses devoirs, et que le député-officier-rapporteur s'adressa immédiatement à un nommé *Foley* pour qu'il agit comme tel à la place dudit *Wilson*, et que le dit *Foley* agit ainsi sans être assermenté tel que requis par la loi; et que nonobstant cela le dit cahier de votation m'a été remis avec le serment du dit *Wilson*, mais sans celui du dit *Foley* qui tint le dit cahier de votation pendant toute la dite votation, à l'exception du temps employé à enregistrer les deux premiers votes.

Et je déclare de plus que d'après l'exposé de faits ci-dessus, je suis incapable de faire un rapport de la dite élection, conformément aux dispositions de la loi à cet égard. En foi de quoi mes seing et sceau, ce 14 septembre 1872.

RICHARD JAMES BELL (L. S.),  
Officier rapporteur.

Vraie copie.

EDOUARD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en chancellerie,  
Canada.

TÉMOIGNAGE DE HENRY N. ANDERSON, DÉPUTÉ OFFICIER RAPPORTEUR DU TOWNSHIP<sup>1</sup>  
DE MORRISON, DANS LE DISTRICT ÉLECTORAL DU COMTÉ DE MUSKOKA.

(Endossé.)

Témoignage et documents dans l'affaire des livres de poll pour le township de Morrison.

*Henry N. Anderson*, du township de Morrison, dans le district de Muskoka, cultivateur, étant assermenté, dépose comme suit :

Election de 1872 pour la Chambre des Communes.

J'ai été nommé par commission député officier rapporteur pour le dit township durant cette dernière élection; j'ai prêté le serment d'office et agi comme député officier rapporteur et clerc de poll moi-même, le jour de la votation. J'avais nommé un clerc de poll, mais il n'est pas venu à temps et je pensai que je pouvais faire l'ouvrage moi-même. Je pris alors tous les votes qui furent offerts sur la liste des électeurs de 1871. Je fermai le poll à l'heure prescrite. J'ai signé le bas de chaque page et prêté les serments requis, par devant *John Scott, J. P.* Je vins à *Bracebridge* le 26 août avec le livre de poll pour le remettre à l'officier rapporteur. Je pense qu'il m'a été volé ce jour-là, car je l'ai cherché avec soin et j'ai fait faire des recherches sans aucun résultat. Je vis l'officier rapporteur ce jour-là, mais pas avant d'avoir perdu le livre de poll. Et comme je ne pouvais pas le produire, je me mis à le chercher. — A la clôture de la votation le dit jour de l'élection, le nombre total des votes enregistrés était de trente-sept, dont trois avaient été donnés pour *d'Arcy Boulton*, l'un

des candidats, et trente-quatre avaient été donnés pour *A. P. Cockburn*, l'autre candidat. Le serment a été administré à huit électeurs au nom de *Boulton*. Les documents que je produis maintenant sont l'original du certificat de *John Scott, J. P.*, de la prestation de mon serment d'office comme député officier rapporteur, et l'original du serment fait sur mon rapport à la clôture de la votation.}

HENRY N. ANDERSON,  
Député officier rapporteur.

Assermenté et signé devant moi, à Bracebridge, }  
le 3e jour de septembre 1872.

RICHARD JAMES BELL,  
Officier rapporteur.  
Vraie copie.

EDOUARD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

Je, soussigné, certifie par les présentes que le 11e jour du mois d'août 1872, *Henry N. Anderson*, député officier rapporteur pour l'arrondissement de votation du township de Morrison, dans le district électoral du comté de Muskoka, a prêté et signé devant moi le serment d'office exigé en pareil cas d'un député officier rapporteur.

En foi de quoi je lui ai délivré sous mon seing le présent certificat.

JOHN SCOTT, J. P.

Vraie copie.

EDOUARD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en chancellerie.

Je, soussigné, député officier rapporteur pour l'arrondissement électoral du township de Morrison, dans la division électoral du comté de Muskoka, jure solennellement qu'au meilleur de ma connaissance et croyance le livre de poll tenu pour le dit arrondissement électoral, sous mes directions, a été ainsi tenu d'une manière exacte, et que le nombre total de votes inscrits dans tel livre de poll est de 37, dont 3 en faveur de *D'Arcy Boulton*, candidat, et 34 en faveur de *Alex. P. Cockburn*, candidat.

HENRY N. ANDERSON,  
Député officier rapporteur.

Attesté sous serment devant moi dans le township de Morrison, ce 26e jour d'août 1872.

JOHN SCOTT, J. P.

Vraie copie.

EDOUARD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

LISTE DES VOTES DONNÉS A MORRISON A L'ÉLECTION DE 1871.

| NOMS.                      | CONCESSION.    | LOT.             | NOMS.                    | CONCESSION.    | LOT.          |
|----------------------------|----------------|------------------|--------------------------|----------------|---------------|
| Ferdinand Arens.....       | 6              | 26.              | Donald McCormick.....    | 8              | 26.           |
| Henry N. Anderson.....     | G. C. O.       | 13.              | Angus McCormick.....     | 8              | 30.           |
| Peter Bennett.....         | 4 et 5         | 25 et 24.        | Lachlan Melcan.....      | 8              | 28.           |
| John Bowes.....            | 6 G. C. O.     | 21, 22, 23 et 12 | Alexandre McDonald.....  | 8 et 9         | 25 E, A.      |
| Beecher et Sullivan.....   | G. R. O.       | Part 12.         | Moses McClelland.....    | C. R. E.       | 20.           |
| John Boyd.....             | " "            | 16.              | David McClelland.....    | O              | 14.           |
| George Beatty.....         | O              | 7.               | Joseph Nelson.....       | E              | 21.           |
| Michael Bowers.....        | 2              | 33 et 31.        | Jacob Pigitt.....        | 8              | 23 et 24.     |
| James J. Bailey.....       | H. C. R. O.    | 26 et 1.         | Jacob Ruban.....         | 9              | 27 et 28.     |
| Edward Cannell.....        | 3              | 26.              | Thomas Robinson.....     | G. R. O.       | 26, 27 et 23. |
| John Canning.....          | 3              | 24.              | Frédéric Schaffer.....   | 6, 7 et 8      | 25 et 31      |
| Edward Collins.....        | G. R. O. et E. | 31 et 32.        | John Sample.....         | 6 et 7         | 24 et 22.     |
| Michael Clipsham.....      | G. R. E. O.    | 17.              | William Sanderson.....   | 5              | 24.           |
| Hugh Cox.....              | A              | 14.              | John Scott jeune.....    | G. R. O.       | 32.           |
| Henry Dierks.....          | 8              | 21 et 22.        | Patrick Schelp.....      | E              | 19.           |
| Asahel Druper.....         | G. R. E. et 7  | 7 et 30.         | Henry Simington.....     | O              | 20.           |
| John Ewerbeck.....         | 5              | 26 et 27.        | William Simington.....   | O              | 19 et 21.     |
| James H. Jackson.....      | G. R. E.       | Part 1 et 2.     | Henry Sillit.....        | G. R. E. et O. | 8 et 5.       |
| Adam Johnston.....         | G. R. O.       | 5.               | Arthur Simmus aîné.....  | A              | 13.           |
| Thomas Longhead.....       | 3              | 31.              | Arthur Simmus jeune..... | A              | 16.           |
| Albert Lehman.....         | 7              | 26 et 27.        | Joseph Wardell.....      | A              | 17.           |
| Christopher H. Madden..... | 1 et 3         | 31 et 32.        | Thomas Whyte.....        | G. R. O.       | 18.           |
| Charles McKenzie.....      | G. R. E. et O. | Part 1.          | William Young.....       | "              | A.            |
| Angus McLean.....          | 1 et 2         | 27 et 28.        | Matthew Young.....       | 5              | 22.           |

Je certifie que la liste qui précède est une copie fidèle de la liste dont on s'est servie pour l'élection.

HENRY N. ANDERSON,  
Clerc.

Vraie copie.

ETIENNE J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

## NOMINATION A BRACEBRIDGE, LE QUINZIÈME JOUR DU MOIS D'AOUT, A.D., 1872.

A. P. Cockburn est proposé par Tos. Myers, Bracebridge, secondé par le Dr. Stephens, de Parry Sound, comme une personne digne de nous représenter dans la Chambre des Communes.

D'Arcy Boulton est proposé par J. Teviotdale, Bracebridge, secondé par Samuel Greer Rousseau, comme une personne digne de nous représenter dans la Chambre des Communes.

M. Moore est proposé par Jno. Scarlett, secondé par E. Sirett, comme une personne digne de nous représenter dans la Chambre des Communes.

A. Spring est proposé par P. Shannon, secondé par John Scarlett, comme une personne digne de nous représenter dans la Chambre des Communes.

Thos. Myers est proposé par M. Moore, secondé par James Boyes, comme une personne digne de nous représenter dans la Chambre des Communes.

N. Dickey est proposé par A. Spring, secondé par T. McMurray, comme une personne digne de nous représenter dans la Chambre des Communes.

M. Boulton est proposé par G. T. Gow, secondé par P. Dean, comme une personne digne de nous représenter dans la Chambre des Communes.

T. McMurray est proposé par J. P. Cockburn, secondé par A. P. Cockburn, comme une personne digne de nous représenter dans la Chambre des Communes.

J. C. Hazlewood est proposé par W. Orchard, secondé par Robert Giles, comme une personne digne de nous représenter dans la Chambre des Communes.

A. H. Browning est proposé par J. C. Hazlewood, secondé par Archy McFie, comme une personne digne de nous représenter dans la Chambre des Communes.

G. M. Wilson est proposé par James McDonald, secondé par Samuel Armstrong, comme une personne digne de nous représenter dans la Chambre des Communes.

Paul Dana est proposé par A. H. Browning, secondé par John Adair, comme une personne digne de nous représenter dans la Chambre des Communes.

Ces messieurs ayant résigné à l'exception de A. P. Cockburn et de D'Arcy Boulton, Ecrs., une votation a été demandée par Thos. Myers en faveur de A. P. Cockburn, Ecr.

Un poll fut aussi demandé en faveur de D'Arcy Boulton, Ecr.

L'officier rapporteur alors accorda le poll et désigna des husings les différentes places de votation.

RICHARD JAMES BELL,

Officier rapporteur.

J. W. DILL,

Clerc d'élection.

Vraie copie.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en chancellerie,  
Canada.

(Encassé.)

Election pour la Chambre des Communes, Canada, 1872. Comté de Northw. Déclaration et qualification de D'Arcy Boulton, Ecr.

Je, D'Arcy Boulton, de la cité de Toronto, dans le comté d'York, dans la province d'Ontario et la puissance du Canada, Ecr., déclare et certifie que je possède dûment en loi ou en équité comme franc-alleu, à mon propre usage et avantage des terres ou tenements tenus en franc et commun soccage dans la province d'Ontario, de la valeur de 500 livres, argent sterling de la Grande-Bretagne, en sus de toutes rentes, morgages, charges et dettes hypothécaires qui peuvent être attachés, dus et payables sur telles terres, ou auxquels elles peuvent être affectées, et que je n'ai pas collusionement ou spécieusement obtenu un titre à la propriété, ni ne suis devenu en



possession des dites terres et tènements, ou d'aucunes parties d'iceux, dans le but de me qualifier ou de me rendre éligible comme membre du Parlement de la Puissance du Canada.

Et je déclare de plus que les terres ou tènements susdits se composent de toute cette certaine partie ou étendue de terrains situés sur la rue Ontario, dans la cité de Toronto, dans le quartier de Saint-David, connu autrement comme partie du lot No 6 sur le côté sud de la rue Duke, et plus particulièrement désigné comme étant le lot No 1 Gloucester Rowe, au sud de la rue Duke, sur la rue Ontario, dans la dite cité de Toronto.

D'ARCY BOULTON.

Signé et déclaré devant moi ce septième }  
jour d'avril, A. D., 1872, au village de Brace- }  
bridge, dans le comté électoral de Muskoka.

RICHARD JAMES BELL,

Officier rapporteur pour le dit district électoral.

Vraie copie.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

(Endossé.)  
20 août 1872,  
Al. P. Cockburn.  
Qualification de serment.  
Browning Brace-bridge.

Je, Alexandre-Pierre Cockburne, du village de Gravenhurst, dans le comté de Victoria et la province d'Ontario (habitant aussi le district de Muskoka), écuyer, déclare et certifie que je possède dûment en loi ou en équité comme franc-alleu, à mon propre usage et avantage, des terres ou tènements tenus en franc et commun soccage dans la province d'Ontario, de la valeur de 500 livres, argent sterling de la Grande-Bretagne, en sus de toutes rentes, mort-gages, charges et dettes hypothécaires qui peuvent être attachés, dus et payables sur telles terres, ou auxquels elles peuvent être affectées, et que je n'ai pas collusionnement ou spécieusement obtenu un titre à la propriété, ni ne suis devenu en possession des dites terres et tènements, ou d'aucunes parties d'iceux, dans le but de me qualifier ou de me rendre éligible comme membre du Parlement de la Puissance du Canada.

Et je déclare, de plus, que les terres ou tènements susdits se composent du lot No. 29, dans la 4e concession du township d'Enniskillen, dans le comté de Lambton, contenant deux cents acres plus ou moins; ainsi que de cette partie du lot 9, à l'ouest du chemin de Muskoka, situé au sud du Bay Street Market, sur le plan des sous-divisions des lots 8 et 9 sur le côté ouest du chemin de Muskoka, dans le township de Muskoka, fait par Pierre Burnet, A. P. L., comme partie du village de Gravenhurst et du marché y situé, contenant un demi-acre plus ou moins, lequel plan est déposé dans le bureau d'enregistrement pour le dit district de Muskoka.

A. P. COCKBURN.

Assermenté et signé devant moi, au village de }  
Bracebridge, dans le comté électoral de Mus- }  
koka, le 20e jour d'août, A. D., 1872.

RICHARD JAMES BELL,

Officier rapporteur.

Vraie copie.

EDOUARD J. LANGEVIN.

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE  
EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.

OTTAWA, 3 février 1873.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-neuvième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général et adressée à l'officier rapporteur pour le district électoral du comté de Welland, dans la province d'Ontario, Robert Hobson, écuyer, shérif du comté de Welland, nommé officier rapporteur pour le dit district électoral pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral du comté de Welland, dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Thomas Clark Street, écuyer, qui, depuis son élection comme le représentant du dit district électoral du comté de Welland, est décédé; William A. Thomson, écuyer, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref en date du vingt-troisième jour du mois de novembre dernier, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN.

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

ALFRED PATRICK, écuyer,

Greffier de la Chambre des Communes du Canada,  
Ottawa.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE  
EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.

OTTAWA, 24 février 1873.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du trentième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à l'officier rapporteur pour le district électoral de Bonaventure, dans la province de Québec, Glavien D. Gauvreau, écuyer, nommé officier rapporteur pour le dit district électoral de Bonaventure pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral de Bonaventure, dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Théodore Robitaille, écuyer, qui, depuis son élection comme le représentant du dit district électoral de Bonaventure, a accepté une charge à la quelle est attaché un salaire payable par la Couronne, l'honorable Théodore Robitaille a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref en date du treizième jour du mois de février courant, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

ALFRED PATRICK, écuyer,

Greffier de la Chambre des Communes du Canada,  
Ottawa.

JOURNAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU  
CANADA.

---

SESSION 1873.

---

---

Mercredi, 5 Mars 1873.

A la Première Session du Second Parlement de la Puissance du *Canada*, commencée et tenue en la Cité d'*Ottawa*, le cinquième jours de Mars, dans la trente-sixième année du Règne de Notre Souveraine Dame VICTORIA, REINE du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, et dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-treize.

Lequel jour étant le premier de la réunion du Parlement pour la dépêche des affaires, en conformité d'une Proclamation (ci-annexée), *Alfred Patrick*, Ecuier, Greffier de la Chambre des Communes, *Donald William Macdonell* et *Gustavus William Wicksteed*, Ecuiers, Commissaires nommés en vertu d'un *Dedimus Potestatem* pour administrer le serment aux membres de la Chambre des Communes, étant présents pour remplir leurs devoirs en conséquence, *Edouard J. Langevin*, Ecuier, Greffier de la Couronne en Chancellerie, ayant remis au dit *Alfred Patrick* un rôle contenant une liste des noms des membres élus pour servir dans ce présent Parlement, les commissaires ont administré le serment aux représentants qui se sont présentés, ce qui étant fait, et les Membres ayant signé le rôle contenant le serment, ils ont pris leurs sièges en Chambre.

Message par *Réné Kimber*, Ecuier, Gentilhomme Huissier de la Vergé Noire :—

MESSIEURS,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend auprès de Son Excellence dans la salle des séances du Sénat.

L'Honorable Orateur du Sénat dit :

*Honorables Messieurs du Sénat et Messieurs de la Chambre des Communes,*

Son Excellence le Gouverneur-Général ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer le présent Parlement de la Puissance du *Canada*, avant que l'Orateur de la Chambre des Communes soit choisi suivant la loi ; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence expliquera les motifs qui lui ont fait convoquer ce Parlement.

Et la Chambre étant de retour,

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, s'adressant au Greffier, (lequel se tenant debout se tourne de son côté et ensuite s'assied,) propose à la Chambre pour son Orateur, l'Honorable *James Cockburn*, représentant de la division ouest de *Northumberland*, dans laquelle motion il est secondé par l'Honorable *Hector Louis Langevin*.

Et la question étant mise aux voix "Que l'Honorable *James Cockburn* prenne le " Fauteuil de cette Chambre comme Orateur," elle est, en conséquence, mise aux voix par le Greffier, et il est

*Résolu, nemine contradicente*, Que l'honorable *James Cockburn* prenne le fauteuil de cette Chambre comme Orateur.

Et le Greffier ayant déclaré l'Honorable *James Cockburn* dûment élu, il est conduit au fauteuil par le dit Sir *John A. Macdonald* et *M. Langevin*, et, étant sur le premier degré du marche-pied du fauteuil, il fait ses humbles remerciements à la Chambre, pour l'honneur insigne qu'elle a bien voulu lui conféré en le choisissant de nouveau pour son Orateur.

Alors il s'assied dans le fauteuil et la masse, (qui était auparavant sous la table,) est placée sur la table.

Alors le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald* propose, secondé par l'Honorable *M. Howe*, que cette Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à demain à deux heures et demie P. M. La Chambre s'ajourne en conséquence.

Jeudi, le 6 Mars 1873.

2 HEURES ET DEMIE P. M.

La Chambre étant assemblée et M. l'Orateur élu ayant pris le fauteuil.

Il est apporté un message par *Réné Kimber*, Ecuier, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire :—

M. L'ORATEUR :—

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre dans la salles des séances du Sénat ;

En conséquence M. l'Orateur se rend avec la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

Et là M. l'Orateur parle comme suit :

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des Communes m'a élu comme son Orateur, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs il m'arrive, en aucun temps de tomber en erreur, je demande que la faute m'en soit imputée, et non aux Communes, dont je suis le serviteur, et

qui, par mon ministère, réclame, pour être en état de mieux remplir ses devoirs envers sa Souveraine et son Pays, tous ses droits et privilèges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans ses débats, le libre accès à la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et de la part de Votre Excellence, l'interprétation la plus favorable de ses délibérations.

Alors l'Honorable du Sénat dit :

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence de vous déclarer qu'elle se confie pleinement dans le devoir et l'attachement de la Chambre des Communes envers la personne de Sa Majesté et son gouvernement, et ne doutant point que ses délibérations soient conduites avec sagesse, modération et prudence, elle accorde, et en toutes les occasions elle reconnaîtra et permettra l'exercice de ses privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un prompt accès auprès de Son Excellence en toutes les occasions convenables, et que Son Excellence interprétera toujours de la manière la plus favorable ses délibérations, ainsi que ses paroles et ses actions.

La Chambre étant de retour, M. l'Orateur fait rapport que la Chambre s'est rendue dans la salle des séances du Sénat, et qu'il a informé Son Excellence que le choix de l'Orateur était tombé sur lui, et aussi qu'il a, au nom de cette Chambre et pour elle, réclamé par une humble demande à Son Excellence, tous ses droits et privilèges, afin qu'elle puisse jouir de la liberté de la parole dans ses débats et avoir accès à la personne de Son Excellence lorsque l'occasion le requerra et que toutes ses délibérations puissent recevoir de Son Excellence l'interprétation la plus favorable ; sur quoi, Son Excellence a bien voulu dire, sans hésiter et avec plaisir, qu'elle lui accordait tous ses privilèges constitutionnels, ainsi qu'un prompt accès à Son Excellence en toutes les occasions convenables et qu'elle interpréterait toujours de la manière la plus favorable ses délibérations ainsi que ses paroles et actions.

*Ordonné*, Que le Très-Honorable Sir John A. Macdonald ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'administration du serment d'office.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue ce jour auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie, dont il fait la lecture comme suit à la Chambre :—

*Honorables Messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

En adressant la parole, pour la première fois, au Parlement du Canada, je désire vous exprimer la satisfaction que je ressens en ayant recours à vos avis et à votre assistance, aussi bien que mon profond sentiment de ma bonne fortune de pouvoir m'associer avec vous dans vos travaux et vos aspirations pour le bien-être de cette Puissance.

Je me réjouis à la pensée que mon entrée en office ait eu lieu à une époque où l'avenir du pays apparaît si plein de promesses, où la paix et l'amitié règnent entre toutes les nations voisines, et dans un temps qui présente tant d'indices du succès avec lequel le Canada lui-même consolide son unité politique et développe ses ressources matérielles.

Conformément à la décision du Parlement, et pour mettre à effet la législation de la dernière Session, j'ai fait accorder une charte à un corps de capitalistes Canadiens pour la construction du chemin de fer du Pacifique.

La Compagnie maintenant formée a donné des assurances que ce grand ouvrage sera vigoureusement poursuivi, et l'état favorable du marché monétaire en Angleterre donne tout

lieu d'espérer qu'il sera pris des arrangements satisfaisants pour se procurer le capital nécessaire. Les papiers et la correspondance relatifs à ce sujet seront mis devant vous.

Durant l'année dernière les études pour l'amélioration et l'extension de notre système de canalisation, pour lesquelles il a été voté de l'argent pendant la dernière session, ont été poursuivies activement, et j'ai le plaisir de vous informer que les plans et devis pour l'agrandissement du Canal Welland et la construction du Canal de la Baie Verte ont été complétés, et que les travaux peuvent maintenant être donnés à l'entreprise.

Les études pour les canaux du *St. Laurent* seront, m'assure-t-on, fournies à temps pour commencer les travaux au commencement de l'année prochaine. Cela assurera l'achèvement de ces grandes entreprises à la même période.

Il est agréable de savoir que les efforts faits pour encourager l'immigration ont été couronnés d'un succès bien marqué, et que le nombre de personnes cherchant à s'établir en *Canada* a considérablement augmenté pendant l'année dernière. Je ne doute pas de votre ferme disposition à pourvoir amplement à l'augmentation constante du nombre de colons qu'on peut attendre chaque année et qui viendront ajouter à la population, à la richesse et à la force de la Puissance.

La compilation du premier recensement de la Puissance arrive à fin, et il semble par conséquent que ce serait une occasion favorable d'établir un bon système ayant pour but de recueillir correctement les renseignements statistiques et de les classer scientifiquement. Je recommande ce sujet à votre attention.

Il importe qu'il soit pourvu à la refonte et à l'amendement des lois maintenant en force dans les diverses Provinces se rapportant à la représentation du peuple en Parlement. Il sera soumis à votre considération une mesure à cet effet, ainsi qu'une autre pour la décision des Elections contestées.

Votre attention sera appelée sur des mesures pour l'amendement des lois relatives aux Pilotes, au Sauvetage, et aux Maisons de la Trinité de *Montréal* et de *Québec*, aussi bien que pour l'amélioration des lois affectant généralement notre Marine Marchande.

L'expérience a montré que les devoirs remplis maintenant dans les bureaux du Secrétaire d'Etat, et du Secrétaire pour les Provinces, peuvent être rajustés avec avantage pour le service public. Il sera mis devant vous un Bill sur le sujet.

Entre autres mesures, il vous sera présenté des Bills relatifs à la Loi Criminelle, aux Poids et Mesures, et pour l'amendement et la refonte des Lois d'Inspection.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

J'ai donné ordre que les comptes de l'année expirée, et des premiers six mois de la présente année fiscale, soient mis devant vous sans délai.

Vous serez heureux d'apprendre que les finances de la Puissance sont dans un état prospère, et qu'il n'y a nul lieu de doute que le revenu ne soit suffisant pour satisfaire à toutes les charges qu'on prévoit devoir lui faire porter.

Le Budget pour l'année prochaine, qui vous sera soumis, a été préparé en ayant autant d'égard à l'économie que le permet l'efficacité du service public ; et j'ose espérer que vous serez d'avis que les subsides, que mon gouvernement vous demandera de voter, peuvent être accordés sans inconvénient pour le peuple.

*Honorables Messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Plusieurs des sujets que j'ai énumérés sont de la plus haute importance. C'est avec une pleine confiance dans votre patriotisme et votre sagesse, que je les soumets à votre considération, et j'espère que la Divine Providence guidera vos conseils dans tout ce qui pourra le mieux avancer le bonheur du peuple du *Canada*, et le bien être de l'empire en général.

Sur motion du Très-Honorable Sir John A. Macdonald, secondée par l'honorable M. Langevin.

*Ordonné*, Que M. l'Orateur adresse son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref pour l'élection d'un membre de cette chambre pour le District Electoral du comté de *Québec*, en remplacement de l'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, qui, depuis son élection pour le dit comté, a été appelé au Sénat,

Sur motion du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable M. *Howe*,

*Ordonné*, Que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres du Parlement, soit pris en considération demain.

*Ordonné*, Que les Votes et Délibérations de cette Chambre soient imprimés après avoir été examinés par M. l'Orateur et qu'il en ordonne l'impression et que nul autre que celui qu'il désignera pour cet objet ne se permette de les imprimer.

*Résolu*, Qu'il soit nommé des comités spéciaux Permanents de cette Chambre pour les objets suivants :—Privilèges et Elections.—2. Lois expirantes.—3. Chemins de Fer, Canaux et lignes Télégraphiques.—4. Bills Privés.—5. Ordres Permanents.—6. Impressions.—7. Comptes Publics.—8. Banques et Commerce.—9. Immigration et Colonisation, et que les dits comités aient respectivement pouvoir de s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions ; et aussi, le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

*Résolu*, Que lorsqu'il s'élèvera une question se rattachant à l'Élection d'un Membre, ce dernier devra se retirer pendant les débats qui s'ensuivront, et si deux Membres sont élus pour la même division Electorale, il devront s'absenter jusqu'à ce que l'élection soit décidée.

*Résolu*, Que s'il appert qu'une personne a été élue Membre de cette Chambre, ou a cherché à l'être par corruption ou au moyen d'intrigues ou de menées, la Chambre procédera, avec la plus grande sévérité contre toutes personnes qui auront pris une part volontaire à cette corruption et à ces menées ou intrigues.

*Résolu*, Que l'offre d'argent ou de tout autre avantages à un membre de la Chambre des Communes, dans le but de faciliter la passation d'une mesure quelconque qui dépendra du Parlement de la Puissance du *Canada*, ou qui doit y être décidée, est un grand crime et un délit tendant au renversement de la constitution.

Sur motion de M. *Blake*, secondée par l'Honorable M. *Holton*,

*Ordonné*, Que le Greffier de la Couronne en Chancellerie se présente de suite en cette Chambre avec le rapport des dernières élections pour les Districts Electoraux de *Muskoka*, *Peterboro Ouest* et *Renfrew Sud*, ainsi qu'avec les livres de poll et tous autres papiers, lettres, et documents qui peuvent lui avoir été transmis par les Officiers-Rapporteurs pour les dits Districts Electoraux.

Sur motion de M. *Scatcherd*, secondée par M. *Oliver*,

*Ordonné*, Que le Greffier de la Couronne en Chancellerie se présente de suite en Chambre avec le rapport de la dernière élection pour le District Electoral de *Middlesex Est* ainsi qu'avec les livres de poll et tous autres papiers, lettres et documents qui peuvent lui avoir été transmis par l'Officier-Rapporteur pour le dit District Electoral.

Le Greffier de la Couronne en Chancellerie se présente en conformité de l'Ordre, avec les rapports, livres de poll, et papiers concernant les diverses élections pour les Districts Electoraux de *Muskoka*, *Peterboro Ouest*, *Renfrew Sud* et *Middlesex Est*.

*Ordonné*, Que les dits rapports, livres de poll et papiers soient déposés sur la table, et soient imprimés.

M. l'Orateur communique à la Chambre le Rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque du Parlement. (*Documents de la Session No. 10.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

### Vendredi, 7 mars 1873.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Bowell*;—la Pétition de *John Schultz* et autres, de la Province de *Manitoba*;

Par M. *Carter*;—la Pétition de la Compagnie Canadienne des Terres et de Dépôts de *Glasgow* (responsabilité limitée).

Par M. *Ryan*;—la Pétition de la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*.

Par M. *Lanthier*;—la Pétition du Révérend *A. Labelle* et autres, de la Cité de *Montréal*; et la Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Soulanges*.

Par M. *Daly*;—la Pétition du Conseil Municipal du Township d'*Ellice*; la Pétition du Conseil Municipal du Township d'*Easthope Nord*; et la Pétition du Conseil Municipal du Township de *Logan*.

Par M. *Beaubien*;—la Pétition de la Compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de *Montréal* (incorporée par la Législature de la Province de *Québec*).

M. *Blake* propose, secondé par l'honorable M. *Holton*, qu'il appert par les livres de poll et les autres papiers transmis par *George Burnham*, l'officier-rapporteur nommé pour conduire la dernière élection pour *Peterboro Ouest*, que deux candidats, *John Bertram*, Ecr., et *William Cluxton*, Ecr., ont été nommés; qu'un poll a été demandé, accordé et tenu; qu'à la clôture de la votation, le dit *John Bertram* avait le plus grand nombre de votes, ayant reçu 745 votes, tandis que le dit *William Cluxton* n'en a reçu que 705; que nonobstant cela, le dit officier-rapporteur n'a pas déclaré et rapporté le dit *John Bertram* comme étant dûment élu, mais a déclaré et rapporté le dit *William Cluxton* comme dûment élu; que le dit *William Cluxton* n'a pas pris son siège en cette Chambre; que le dit *John Bertram* aurait dû être déclaré élu comme membre de cette Chambre pour *Peterboro Ouest* dans ce Parlement et que le dit *John Bertram* a droit de prendre son siège en cette Chambre comme Membre pour *Peterboro Ouest*, sauf cependant à tous Candidats et Electeurs le droit de contester la dite Election, s'ils le jugent à propos, suivant la loi et la justice et suivant l'usage du Parlement.

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald* propose comme amendement, secondé par l'Honorable M. *Lilley*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"le rapport fait par l'Officier-Rapporteur d'un Membre pour représenter la Division Ouest du Comté de *Peterborough* en cette Chambre et tous les papiers se rattachant à l'Election pour cette Division soient renvoyés au Comité des Privilèges et Elections qui doit être nommé en conformité de l'ordre de cette Chambre du 6 du courant, avec instruction de procéder sans délai et de faire rapport à cette Chambre du mode convenable et légal à adopter à l'égard du dit rapport, afin que les droits de toutes les parties concernées soient dûment sauvegardés."

M. *Mackenzie* propose comme sous-amendement, secondé par l'Honorable M. *Dorion* (*Napierville*), que les mots "le rapport fait par l'Officier-Rapporteur d'un Membre pour représenter la Division Ouest du Comté de *Peterborough* et tous les papiers se rattachant à l'Election pour cette Division soient renvoyés au Comité des Privilèges et Elections qui doit être nommé en conformité de l'ordre de cette Chambre du 6 du courant, avec instruction de



procéder sans délai, et de faire rapport à cette Chambre du mode convenable et légal à adopter à l'égard du dit rapport afin que les droits de toutes les parties concernées soient dûment sauvegardés" soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—cette Chambre juge à propos, dans l'affaire du rapport pour *Peterborough* Ouest, d'agir d'après les précédents du Parlement de la Province du *Canada* dans l'affaire d'*Oxford*, dans celle de *Kent*, celle de *Beauharnois*, celle de *Bagot* et celle de *Lennox* et *Addington*, et, d'accord avec ces précédents, de revendiquer sa juridiction, de maintenir ses privilèges et de redresser de suite les griefs provenant de la violation flagrante de la loi et du devoir, tel qu'il appert à la face des papiers, violation qui a été commise en rapportant le Candidat défait comme étant élu; et cette Chambre déclare que *John Bertram*, Ecr., aurait dû être rapporté comme étant élu Membre pour *Peterborough* Ouest, et qu'il a le droit de prendre son siège, sauf le droit de quiconque de contester la dite élection;

Et le dit sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

## POUR :

## Messieurs

|                    |                                |                            |                               |
|--------------------|--------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| <i>Anglin,</i>     | <i>Cook,</i>                   | <i>Huntington,</i>         | <i>Richards,</i>              |
| <i>Archibald,</i>  | <i>Delorme,</i>                | <i>Jetté,</i>              | <i>Ross (Durham),</i>         |
| <i>Bain,</i>       | <i>De St. George,</i>          | <i>Joly,</i>               | <i>Ross (Middlesex),</i>      |
| <i>Bécharde,</i>   | <i>Dorion (Drum'd et Art.)</i> | <i>Laflamme,</i>           | <i>Ross (Prince-Edouard)</i>  |
| <i>Bergin,</i>     | <i>Dorion (Napierville),</i>   | <i>Landerkin,</i>          | <i>Ross (Victoria),</i>       |
| <i>Blain,</i>      | <i>Edgar,</i>                  | <i>Langlois,</i>           | <i>Ross (Wellington),</i>     |
| <i>Blake,</i>      | <i>Ferris,</i>                 | <i>Mackenzie,</i>          | <i>Rymal,</i>                 |
| <i>Bodwell,</i>    | <i>Findlay,</i>                | <i>Mercier,</i>            | <i>Scatcherd,</i>             |
| <i>Bourassa,</i>   | <i>Fiset,</i>                  | <i>Metcalfe,</i>           | <i>Smith (Peel),</i>          |
| <i>Bowman,</i>     | <i>Fleming,</i>                | <i>Mills,</i>              | <i>Snider,</i>                |
| <i>Boyer,</i>      | <i>Fournier,</i>               | <i>Oliver,</i>             | <i>Stirton,</i>               |
| <i>Brouse,</i>     | <i>Galbraith,</i>              | <i>Pâquet,</i>             | <i>Taschereau,</i>            |
| <i>Buell,</i>      | <i>Geoffrion,</i>              | <i>Paterson,</i>           | <i>Thompson (Haldimand),</i>  |
| <i>Cartwright,</i> | <i>Gibson,</i>                 | <i>Pearson,</i>            | <i>Tremblay,</i>              |
| <i>Casey,</i>      | <i>Gillies,</i>                | <i>Pelletier,</i>          | <i>Trow,</i>                  |
| <i>Casgrain,</i>   | <i>Hagar,</i>                  | <i>Pickard,</i>            | <i>White (Halton),</i>        |
| <i>Cauchon,</i>    | <i>Harvey,</i>                 | <i>Pozer,</i>              | <i>Wilkes,</i>                |
| <i>Charlton,</i>   | <i>Higinbotham,</i>            | <i>Prévost,</i>            | <i>Young (Montréal Ouest)</i> |
| <i>Church,</i>     | <i>Holton,</i>                 | <i>Ray,</i>                | <i>Young (Waterloo). 79.</i>  |
| <i>Coffin,</i>     | <i>Horton,</i>                 | <i>Richard (Mégantic),</i> |                               |

## CONTRE :

## Messieurs

|                           |                            |                  |                           |
|---------------------------|----------------------------|------------------|---------------------------|
| <i>Almon,</i>             | <i>Cameron (Cardwell),</i> | <i>Daly,</i>     | <i>Gendron,</i>           |
| <i>Baby,</i>              | <i>Campbell,</i>           | <i>Dawdney,</i>  | <i>Gibbs (Ont. D. N.)</i> |
| <i>Baker,</i>             | <i>Carling,</i>            | <i>Dodge,</i>    | <i>Gibbs (Ont. D. S.)</i> |
| <i>Beaty,</i>             | <i>Carter,</i>             | <i>Domville,</i> | <i>Glass,</i>             |
| <i>Beaubien,</i>          | <i>Chipman,</i>            | <i>Dormer,</i>   | <i>Grant,</i>             |
| <i>Bellerose,</i>         | <i>Chisholm,</i>           | <i>Doull,</i>    | <i>Grover,</i>            |
| <i>Benoit,</i>            | <i>Colby,</i>              | <i>Dugas,</i>    | <i>Haggart,</i>           |
| <i>Blanchet,</i>          | <i>Costigan,</i>           | <i>Duguay,</i>   | <i>Harwood,</i>           |
| <i>Bowell,</i>            | <i>Crawford,</i>           | <i>Farrow,</i>   | <i>Hincks (Sir F.)</i>    |
| <i>Brooks,</i>            | <i>Cunningham,</i>         | <i>Flesher,</i>  | <i>Howe,</i>              |
| <i>Brown,</i>             | <i>Currier,</i>            | <i>Fortin,</i>   | <i>Keeler,</i>            |
| <i>Burpee (St. Jean),</i> | <i>Cutler,</i>             | <i>Gaudet,</i>   | <i>Kirkpatrick,</i>       |

|                              |                   |                          |                              |
|------------------------------|-------------------|--------------------------|------------------------------|
| <i>Lacerte,</i>              | <i>McAdam,</i>    | <i>Pinsonneault,</i>     | <i>Thompson (Caribou)</i>    |
| <i>Langevin,</i>             | <i>McDougall,</i> | <i>Pope,</i>             | <i>Tilley,</i>               |
| <i>Lanthier,</i>             | <i>McGreevy,</i>  | <i>Price,</i>            | <i>Tobin,</i>                |
| <i>Le Vesconte,</i>          | <i>Merritt,</i>   | <i>Robillard,</i>        | <i>Tourangeau,</i>           |
| <i>Little,</i>               | <i>Mitchell,</i>  | <i>Robitaille,</i>       | <i>Tupper,</i>               |
| <i>Macdonald (Sir J. A.)</i> | <i>Moffatt,</i>   | <i>Rochester,</i>        | <i>Wallace (Norfolk)</i>     |
| <i>McDonald (Cap-B.)</i>     | <i>Morrison,</i>  | <i>Ross (Champlain),</i> | <i>Webb,</i>                 |
| <i>McDonald (Pictou)</i>     | <i>Nathan,</i>    | <i>Ryan,</i>             | <i>White (Hastings Est),</i> |
| <i>MacKay,</i>               | <i>Nelson,</i>    | <i>Savary,</i>           | <i>Witton,</i>               |
| <i>Mailloux,</i>             | <i>O'Connor,</i>  | <i>Shibley,</i>          | <i>Wright (Ottawa),</i>      |
| <i>Masson,</i>               | <i>O'Reilly,</i>  | <i>Staples,</i>          | <i>Wright (Pontiac). 95</i>  |
| <i>Mathieu,</i>              | <i>Palmer,</i>    | <i>Stephenson,</i>       |                              |

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et l'amendement à la motion principale étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

|                            |                             |                               |                               |
|----------------------------|-----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| <i>Almon,</i>              | <i>Daly,</i>                | <i>Lacerte,</i>               | <i>Pinsonneault,</i>          |
| <i>Baby,</i>               | <i>Dewdney,</i>             | <i>Langevin,</i>              | <i>Pope,</i>                  |
| <i>Baker,</i>              | <i>Dodge,</i>               | <i>Lanthier,</i>              | <i>Price,</i>                 |
| <i>Beaty,</i>              | <i>Domville,</i>            | <i>Le Vesconte,</i>           | <i>Robillard,</i>             |
| <i>Beaubien,</i>           | <i>Dormer,</i>              | <i>Little,</i>                | <i>Robitaille,</i>            |
| <i>Bellerose,</i>          | <i>Doull,</i>               | <i>Macdonald, (Sir J.A.),</i> | <i>Rochester,</i>             |
| <i>Benoit,</i>             | <i>Dugas,</i>               | <i>McDonald (Cap B.),</i>     | <i>Ross, (Champlain),</i>     |
| <i>Blanchet,</i>           | <i>Duguay,</i>              | <i>McDonald (Pictou),</i>     | <i>Ryan,</i>                  |
| <i>Bowell,</i>             | <i>Farrow,</i>              | <i>MacKay,</i>                | <i>Savary,</i>                |
| <i>Brooks,</i>             | <i>Flesher,</i>             | <i>Mailloux,</i>              | <i>Shibley,</i>               |
| <i>Brown,</i>              | <i>Fortin,</i>              | <i>Masson,</i>                | <i>Staples,</i>               |
| <i>Burpee (St. Jean),</i>  | <i>Gaudet,</i>              | <i>Mathieu,</i>               | <i>Stephenson,</i>            |
| <i>Cameron (Cardwell),</i> | <i>Gendron,</i>             | <i>McAdam,</i>                | <i>Thompson (Caribou),</i>    |
| <i>Campbell,</i>           | <i>Gibbs (Ont., D. N.),</i> | <i>McDougall,</i>             | <i>Tilley,</i>                |
| <i>Carling,</i>            | <i>Gibbs (Ont., D. S.),</i> | <i>McGreevy,</i>              | <i>Tobin,</i>                 |
| <i>Carter,</i>             | <i>Glass,</i>               | <i>Merritt,</i>               | <i>Tourangeau,</i>            |
| <i>Chipman,</i>            | <i>Grant,</i>               | <i>Mitchell,</i>              | <i>Tupper,</i>                |
| <i>Chisholm,</i>           | <i>Grover,</i>              | <i>Moffatt,</i>               | <i>Wallace, (Norfolk),</i>    |
| <i>Colby,</i>              | <i>Haggart,</i>             | <i>Morrison,</i>              | <i>Webb,</i>                  |
| <i>Costigan,</i>           | <i>Harwood,</i>             | <i>Nathan,</i>                | <i>White (Hastings Est).</i>  |
| <i>Crawford,</i>           | <i>Hincks, (Sir F.)</i>     | <i>Nelson,</i>                | <i>Witton,</i>                |
| <i>Cunningham,</i>         | <i>Howe,</i>                | <i>O'Connor,</i>              | <i>Wright (Ottawa),</i>       |
| <i>Currier,</i>            | <i>Keeler,</i>              | <i>O'Reilly,</i>              | <i>Wright, (Pontiac). 95.</i> |
| <i>Cutler,</i>             | <i>Kirkpatrick,</i>         | <i>Palmer,</i>                |                               |

CONTRE :

Messieurs

|                   |                    |                  |                                  |
|-------------------|--------------------|------------------|----------------------------------|
| <i>Anglin,</i>    | <i>Bodwell,</i>    | <i>Casey,</i>    | <i>Delorme,</i>                  |
| <i>Archibald,</i> | <i>Bourassa,</i>   | <i>Casgrain,</i> | <i>De St. George,</i>            |
| <i>Bain,</i>      | <i>Bowman,</i>     | <i>Cauchon,</i>  | <i>Dorion (Drummond et Art.)</i> |
| <i>Bécharde,</i>  | <i>Boyer,</i>      | <i>Charlton,</i> | <i>Dorion (Napierville),</i>     |
| <i>Bergin,</i>    | <i>Brouse,</i>     | <i>Church,</i>   | <i>Edgar,</i>                    |
| <i>Blain,</i>     | <i>Buell,</i>      | <i>Coffin,</i>   | <i>Ferris,</i>                   |
| <i>Blake,</i>     | <i>Cartwright,</i> | <i>Cook,</i>     | <i>Findlay,</i>                  |

---

|                     |                    |                              |                               |
|---------------------|--------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <i>Fiset,</i>       | <i>Jetté,</i>      | <i>Pelletier,</i>            | <i>Scatcherd,</i>             |
| <i>Fleming,</i>     | <i>Joly,</i>       | <i>Pickard,</i>              | <i>Smith (Peel),</i>          |
| <i>Fournier,</i>    | <i>Laflamme,</i>   | <i>Pozer,</i>                | <i>Snider,</i>                |
| <i>Galbraith,</i>   | <i>Landerlein,</i> | <i>Prévost,</i>              | <i>Stirton,</i>               |
| <i>Geoffrion,</i>   | <i>Langlois,</i>   | <i>Ray,</i>                  | <i>Taschereau,</i>            |
| <i>Gibson,</i>      | <i>Mackenzie,</i>  | <i>Richard (Mégantic),</i>   | <i>Thompson (Haldim'd),</i>   |
| <i>Gillies,</i>     | <i>Mercier,</i>    | <i>Richards,</i>             | <i>Tremblay,</i>              |
| <i>Hagar,</i>       | <i>Metcalfe,</i>   | <i>Ross (Durham),</i>        | <i>Trow,</i>                  |
| <i>Harvey,</i>      | <i>Mills,</i>      | <i>Ross (Middlesex),</i>     | <i>White (Halton)</i>         |
| <i>Higinbotham,</i> | <i>Oliver,</i>     | <i>Ross (Prince-Edouard)</i> | <i>Wilkies,</i>               |
| <i>Holton,</i>      | <i>Pâquet,</i>     | <i>Ross (Victoria),</i>      | <i>Young (Montréal Ouest)</i> |
| <i>Horton,</i>      | <i>Paterson,</i>   | <i>Ross (Wellington),</i>    | <i>Young (Waterloo).—79.</i>  |
| <i>Huntington,</i>  | <i>Pearson,</i>    | <i>Rymal,</i>                |                               |

---

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale, telle qu'amendée, étant mise aux voix,

Ordonné, que le Rapport fait par l'Officier-Rapporteur d'un Membre pour représenter la Division Ouest du Comté de *Peterborough* en cette Chambre, et tous les papiers se rattachant à l'Élection pour cette Division, soient renvoyés au Comité des Privilèges et Elections qui doit-être nommé en conformité de l'ordre de cette Chambre du six du courant, avec instruction de procéder sans délai et de faire rapport à cette Chambre du mode convenable et légal à adopter à l'égard du dit rapport, afin que les droits de toutes les parties concernées soient dûment sauvegardés.

Alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

---

## Lundi, 10 Mars 1873.

Divers Membres ayant prêté serment et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège.

M. l'Orateur met devant la Chambre une Liste des Actionnaires de la Banque du *Nouveau-Brunswick*, à la date du 24 février 1873, conformément à l'acte 34 *Vict.*, ch. 5, section 12; et une Liste des Actionnaires de la Compagnie de Crédit Foncier du Canada, à la date du 31 décembre 1873, conformément à l'acte 34 *Vict.*, ch. 7, section 37.—(*Documents de la Session No. 11.*)

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table:—

Par M. *Stirton*,—la Pétition du Conseil Municipal du Township d'*Eramosa*; et la Pétition du Conseil Municipal de la ville de *Guelp*.

Par M. *Flesher*,—la Pétition du Conseil Municipal du Township d'*Osprey*; la Pétition du Conseil Municipal du Township de *St. Vincent*; et la Pétition du Conseil Municipal du Township de *Collingwood*.

Par M. *Lanthier*,—la Pétition de *Henry Cunningham*, Maire et autres de la Cité de *Kingston*.

Par M. *Brouse*,—la Pétition du Conseil Municipal du Township d'*Edwardsburg*.

Par M. *Farrow*,—la Pétition du Conseil Municipal du Township d'*Ashfield*.

Par M. *Wallace* (*Norfolk, D. S.*),—deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Norfolk*.

Par M. *Ross* (*Middlesex, D. O.*),—la Pétition du Conseil Municipal du Township d'*Elkfrid*.

Par M. *Oliver*,—La pétition du Conseil Municipal du Township d'*Oxford*.

Par M. *Ross* (*Wellington, D. Centre*),—la Pétition du Conseil Municipal du Township de *Garafraza-Ouest*, et la Pétition du Conseil Municipal du Township de *Garafraza-Est*.

Par M. *Gillies*,—la Pétition du Conseil Municipal du Township du *Bruce*; et la Pétition du Conseil Municipal du Township de *Saugeen*.

Par M. *Ryan*,—la Pétition de la Chambre de Commerce de la Puissance.

Par M. *Horton*,—la Pétition du Conseil Municipal du Township de *Hullett*; et la Pétition du Conseil Municipal du Township de *McKillop*.

Par M. *Parterson*,—la Pétition du Conseil Municipal du Township d'*Oakland*.

Par M. *Cook*,—la Pétition du Conseil Municipal du Township de *Natawasaga*.

Par M. *Blake*,—la Pétition de *John Donald McDonald*, Ecuier, Avocat, du Village de *Renfrew*, dans le Comté de *Renfrew* et Province d'*Ontario*, et d'*Albert Smallfield*, Editeur, du Village de *Renfrew*, Electeurs de la Division Sud de *Renfrew*, dans la Province d'*Ontario*, et Puissance du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour les Pétitions suivantes sont lues :—

De *John Schultz* et autres, de la Province de *Manitoba*; demandant la passation d'un Acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie Commerciale du Nord-Ouest."

De la Compagnie Canadienne des Terres et de Dépôts de *Glasgow* (responsabilité limitée); demandant la passation d'un Acte d'incorporation en *Canada*.

De la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*; demandant la passation d'un Acte pour définir plus clairement les différentes charges dont sont grevées les propriétés de la Compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Champlain*, acquises par la Compagnie en premier lieu mentionnée.

Du Conseil Municipal du Township d'*Ellice*; du Conseil Municipal du Township d'*Easthope-Nord* et du Conseil Municipal du Township de *Logan*; demandant la passation d'une loi prohibant la vente de liqueurs enivrantes.

De la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord (incorporée par un Acte de la Législature de la Province de *Québec*); demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à prolonger sa ligne depuis *Deep River* jusqu'à un point d'intersection avec le chemin de fer projeté du Pacifique du *Canada*.

Sur motion de M. *Blake*, secondée par l'honorable M. *Holton*,

1. Résolu, Qu'il appert par les livres de poll et les autres papiers transmis par *Richard James Bell*, écr., l'Officier-Rapporteur nommé pour conduire la dernière Election pour *Muskoka*, que deux Candidats, savoir: *Alexander Peter Cockburn* et *d'Arcy Boulton*, ont été nommés; qu'un poll a été demandé, accordé et tenu; qu'à la clôture de la votation le dit *Cockburn* avait le plus grand nombre de votes, tandis que le dit *Boulton* n'en a reçu que 530, laissant une majorité de 122 votes au dit *Cockburn*; que dans le Township de *Morrison* 37 votes ont été pris, dont 34 en faveur de *Cockburn*, et 3 en faveur de *Boulton*, de sorte qu'en tenant compte des votes donnés dans ce Township, il resterait encore une majorité de 91 votes pour *Cockburn*; que dans la division de *Parry Sound*, 103 votes ont été pris dont 84 en faveur de *Cockburn*, et 19 en faveur de *Boulton*, de sorte qu'en tenant compte des votes donnés pour *Morrison* à *Parry Sound*, il resterait encore une majorité pour *Cockburn* de 26 votes; que l'Officier-Rapporteur a fait le rapport de la dite Election dans les termes suivants :—

"RAPPORT—En vertu d'un Bref d'Election pour le District Electoral du Comté de *Muskoka*, dans la Province d'*Ontario*, la Puissance du *Canada*, daté le 15e jour de Juillet 1872, et à moi adressé, je déclare par le présent que j'ai dûment procédé à tenir la dite Election, et qu'une votation ayant été demandée de la part d'*Alexander Peter Cockburn* et de *D'Arcy Boulton* (les deux seuls candidats à la dite election qui ne se soient point retirés de la lutte avant le jour de la votation) la votation a eu lieu en conséquence aux différents lieux de votation mentionnés dans la Proclamation par moi lancée à cet égard. Je déclare de plus que depuis la dite votation qui a eu lieu le 23e jour d'août dernier, j'ai reçu des rapports

(qui paraissent avoir été régulièrement faits suivant la loi passée à cet égard) pour les lieux de votation suivants, savoir : le Township de *Macaulay*, les Townships unis de *Draper*, *Ryde* et *Oakley*, le Township de *Muskoka*, le Township de *Monck*, les Townships de *Watt* et *Cardwell*, *Rousseau Junction*, le lieu de votation à mi-chemin entre *Rousseau Junction* et *Magnetowan*, le lieu de votation à mi-chemin entre *Rousseau Junction* et *Parry Sound*, le lieu de votation au village de *Parry Sound*, le lieu de votation à *Parry Sound Junction*, le lieu de votation dit *Dum Polling Place*, le lieu de votation aux *Chutes McKellar*, le lieu de votation à *Utterson*, le lieu de votation à *Hintsville*, le lieu de votation à *Port Carling*, et le lieu de votation à *Byng Inlet*.

“ Je déclare de plus que le rapport pour le Township de *Morrison*, qui est aussi un des lieux de votation ou une des divisions mentionnées dans la dite proclamation, ne m'a pas été dûment fait :—Que j'ai examiné *Henry N. Anderson*, le député-officier-rapporteur pour ce lieu de votation, sous serment, et que sa déclaration par écrit signée par lui et attestée sur serment devant moi est ci-annexée. Et je déclare que le cahier de votation pour *Morrison* susdit a été perdu et ne peut être trouvé ; et que le dit *Henry N. Anderson* a omis de nommer dûment un greffier de bureau de votation, ou s'il en a nommé un, la personne ainsi nommée n'a pas rempli ses fonctions au dit lieu de votation ou à la dite division, et qu'en conséquence je suis dans l'impossibilité de me conformer aux dispositions de la Clause 68 des Statuts Refondus du *Canada*, chap. 6, et du paragraphe deux de la dite clause qui exige que, dans le cas de la perte d'un livre de votation, le Député-Officier-Rapporteur et le Greffier du bureau de votation seront interrogés sous serment ou affirmation, lequel interrogatoire se fera par écrit et sera signé par tels Député-Officier-Rapporteur et Greffier de bureau de votation, et sera annexé aux rapports à la place du livre de poll. Et je déclare de plus que, dans le cahier de votation pour le lieu de votation de *Parry Sound*, je trouve, après les deux premières entrées que les autres entrées sont d'une écriture différente ; et que, après investigation, je trouve que la cause de cela est que *John Wilson*, la personne nommée par le Député-Officier-Rapporteur pour agir comme Greffier du Bureau de votation en cet endroit, fut trouvée incapable de remplir ses devoirs, et que le Député-Officier-Rapporteur s'adressa immédiatement à un nommé *Foley* pour qu'il agit comme Greffier de bureau de votation à la place du dit *Wilson* et que le dit *Foley* agit ainsi sans être assermenté tel que requis par la loi et que nonobstant cela le dit cahier de votation m'a été remis avec le serment du dit *Wilson*, mais sans celui du dit *Foley* qui tint le dit cahier de votation pendant toute la dite votation, à l'exception du temps employé à enregistrer les deux premiers votes.

“ Et je déclare de plus qu'après l'exposé de faits ci-dessus, je suis incapable de faire un rapport de la dite élection conformément aux dispositions de la loi à cet égard.

“ En foi de quoi mes seing et sceau, ce 14 septembre 1872.

(Signé),

“ RICHARD JAMES BELL (L. S.)  
Officier-Rapporteur.”

Que le dit *Cockburn* aurait dû être rapporté élu comme député de *Muskoka* à ce Parlement; et qu'il a droit de prendre son siège en cette Chambre comme Député de *Muskoka*, sauf toutefois à tous les Candidats et autres le droit de contester la dite élection, s'ils le jugent à propos, de la manière voulue par la loi et la justice, et conformément à l'usage du Parlement.

Sur motion de M. *Blake*, secondée par l'Honorable M. *Holton*,

Ordonné, que le Greffier de la Couronne en Chancellerie se présente de suite en Chambre et amende le Rapport pour le District Electoral de *Muskoka*, en insérant le nom d'*Alexander Peter Cockburn*, Ecuyer, comme ayant été dûment élu pour le dit District Electoral.

Le Greffier de la Couronne en Chancellerie se présente alors et amende, en conséquence, le Rapport pour le District Electoral de *Muskoka*.

*Alexander Peter Cockburn*, Ecuier, ayant prêté serment et signé le rôle qui le contient, prend son siège.

Sur motion de M. *Blake*, secondée par l'Honorable M. *Holton*,

Ordonné, Que M. l'Orateur émette son Mandat pour assigner *Richard James Bell*, Ecuier, l'Officier-Rapporteur à la dernière Election pour le District électoral de *Muskoka* à comparaître à la barre de cette Chambre, lundi, le 24<sup>e</sup> jour de Mars 1873, pour rendre compte au sujet de son rapport du bref d'Electon pour le dit District Electoral.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

## Mardi, 11 mars 1873.

Divers Membres ayant prêté serment et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Keeler*,—la pétition de la Chambre de Commerce de *Cobourg*.

Par M. *Lanthier*,—la pétition de Sir *Hugh Allan*, et autres, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Brooks*,—la pétition de la Compagnie Internationale du chemin de fer de *St. François* et *Mégantic*.

Par M. *Brouse*,—la pétition de l'*Elgin Pride Temple*, No. 22, d'*Edwardsburg*.

Par M. *Cartwright*,—la Pétition de *W. S. Williams* et autres, de la ville de *Napanee*; et la Pétition du *Napanee Temple Independent Order of Good Templars*, No. 540.

Par M. *Charlton*,—la Pétition du Conseil Municipal du Township de *Windham*; et la Pétition d'*Edward R. Burchell* et autres, du Township de *Townsend*, Comté de *Norfolk*.

Par M. *Blake*,—la pétition de *D. Fisher* et autres de la ville de *Bowmanville*; la pétition du conseil municipal de la ville de *Bowmanville*; et la pétition du conseil municipal du township de *Darlington*.

Par M. *Trow*,—la pétition de *J. H. Flagg* et autres du township de *Fullerton*.

Et une motion étant proposée et secondée, à l'effet que la pétition du révérend *A. La-belle* et autres, de la cité de *Montréal*; et la pétition du conseil municipal du comté de *Soulanges*, présentées vendredi dernier, demandant séparément la construction d'un canal sur la rive nord du *St. Laurent*, depuis les *Cascades* jusqu'à *Côteau Landing*, soient maintenant reçues;

M. l'Orateur décide que ces pétitions ne peuvent être reçues, attendu qu'elles entraîneraient une dépense de deniers publics.

L'ordre du jour pour prendre en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres du Parlement, étant lu,

La Chambre procède, en conséquence, à prendre le dit discours en considération.

M. *Tobin* propose, secondé par M. *Palmer*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour le remercier de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session et, de plus, pour assurer Son Excellence que nous le remercions d'avoir bien voulu en adressant la parole,

pour la première fois, au parlement du *Canada*, exprimer la satisfaction qu'elle ressent en ayant recours à nos avis et à notre assistance, aussi bien que son profond sentiment de sa bonne fortune de pouvoir s'associer à nous dans nos travaux et nos aspirations pour le bien être de cette Puissance ; que nous nous réjouissons avec Son Excellence à la pensée que son entrée en office ait eu lieu à une époque où l'avenir du pays apparaît si plein de promesses, où la paix et l'amitié règnent entre toutes les nations voisines, et dans un temps qui présente tant d'indices du succès avec lequel le *Canada* lui-même consolide son unité politique et développe ses ressources matérielles.

2. Que nous remercions Son Excellence de nous avoir informé que, conformément à la décision du parlement, et pour mettre à effet la législation de la dernière session, Son Excellence a fait accorder une charte à un corps de capitalistes canadiens pour la construction du chemin de fer du *Pacifique* ; que la compagnie maintenant formée a donné des assurances que ce grand ouvrage sera vigoureusement poursuivi ; que l'état favorable du marché monétaire en Angleterre donne tout lieu d'espérer qu'il sera pris des arrangements satisfaisants pour se procurer le capital nécessaire, et que les papiers et la correspondance relatifs à ce sujet seront mis devant nous.

3. Que nous sommes heureux d'apprendre que durant l'année dernière les études pour l'amélioration et l'extension de notre système de canalisation, pour lesquelles il a été voté de l'argent pendant la dernière session, ont été poursuivies activement, et que les plans et devis pour l'agrandissement du canal *Welland* et la construction du canal de la *Baie Verte* ont été complétés, de manière que les travaux peuvent maintenant être donnés à l'entreprise et que Son Excellence est persuadée que les études pour les canaux du *St. Laurent* seront finies à temps pour commencer les travaux au commencement de l'année prochaine, ce qui assurera l'achèvement de ces grandes entreprises à la même période.

4. Que nous éprouvons avec Son Excellence qu'il est agréable de savoir que les efforts faits pour encourager l'immigration ont été couronnés d'un succès bien marqué, et que le nombre des personnes cherchant à s'établir en *Canada* a considérablement augmenté pendant l'année dernière ; et que Son Excellence peut compter sur notre ferme disposition à pourvoir amplement à l'augmentation constante du nombre de colons qu'on peut attendre chaque année et qui viendront ajouter à la population, à la richesse et à la force de la Puissance.

5. Que nous croyons avec Son Excellence que, comme la compilation du premier recensement de la Puissance arrive à sa fin, il semble par conséquent que ce serait une occasion favorable d'examiner s'il ne serait pas opportun d'établir un bon système ayant pour but de recueillir correctement les renseignements statistiques et de les classer scientifiquement, et que nous ne manquerons pas de donner notre attention à ce sujet.

6. Que nous reconnaissons parfaitement l'importance de pourvoir à la refonte et à l'amendement des lois maintenant en force dans les diverses provinces se rapportant à la représentation du peuple en parlement ; et que toute mesure à cet effet, ainsi que pour la décision des élections contestées, qui pourront nous être soumises, recevront notre plus sérieuse considération.

7. Que nous donnerons aussi toute notre attention à toutes mesures qui nous seront soumises pour l'amendement des lois relatives aux pilotes, au sauvetage, et aux Maisons de la Trinité de *Montréal* et de *Québec*, aussi bien que pour l'amélioration des lois affectant généralement notre marine marchande.

8. Que Son Excellence nous informant que l'expérience ayant démontré que les devoirs dans les bureaux du Secrétaire d'Etat, et du Secrétaire pour les Provinces, peuvent être rajustés avec avantage pour le Service Public, nous examinerons respectueusement tout bill que Son Excellence nous fera soumettre sur le sujet, de même que tous autres bills qui nous seront présentés relativement à la loi criminelle, aux poids et mesures, et pour l'amendement et la refonte des lois d'inspection.

9. Que nous remercions Son Excellence d'avoir donné ordre que les comptes de l'année expirée, et des premiers six mois de la présente année fiscale, soient mis devant nous sans délai ; que nous sommes heureux d'apprendre que les finances de la Puissance sont dans un

état prospère, et qu'il n'y a nul lieu de douter que le revenu ne soit suffisant pour satisfaire à toutes les charges qu'on prévoit devoir lui faire porter.

10. Que nous examinerons respectueusement le Budget qui nous sera soumis pour l'année prochaine ; que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'Elle nous donne qu'il a été préparé en ayant autant d'égard à l'économie que le permet l'efficacité du service public ; et que nous espérons que nous serons d'avis que les subsides que le Gouvernement de Son Excellence nous demandera de voter peuvent être accordés sans inconvénient pour le peuple.

11. Que nous sommes profondément convaincus que plusieurs des sujets que Son Excellence a énumérés sont de la plus haute importance ; et que nous sommes reconnaissants à Son Excellence de la pleine confiance qu'Elle dit avoir dans notre patriotisme et notre sagesse en les soumettant à notre considération, et que nous espérons avec Elle que la divine Providence guidera nos conseils dans tout ce qui pourra le mieux avancer le bonheur du peuple en *Canada*, et le bien-être de l'empire en général.

Et le premier paragraphe et les suivants, jusqu'au onzième inclusivement, des dites Résolutions, étant lus de nouveau, sont adoptés, et il est, en conséquence,

*Résolu*, Que la dite Résolution soit renvoyée à un comité spécial composé du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, des Honorables Messieurs *Tilley* et *Langevin*, et Messieurs *Tobin* et *Palmer*, pour préparer et rapporter le projet d'une Adresse en réponse au Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres du Parlement en conformité de la dite Résolution.

Le Très Honorable Sir *John A. Macdonald*, du Comité Spécial nommé pour préparer une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, fait rapport que le comité a préparé une Adresse, laquelle est en conséquence lue comme suit :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Claudeboye de Clandeboye*, dans le le comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Claudeboye de Bullyleidy*, et *Killeleagh*, dans le comté de *Down*, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandant du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant en Chef de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'Île du *Prince-Edouard*, etc., etc., etc.

#### PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada* assemblées en Parlement, nous remercions humblement votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir dit qu'elle désirait, en adressant pour la première fois la parole au Parlement du *Canada*, exprimer la satisfaction qu'elle ressent en ayant recours à nos avis et à notre assistance, ainsi que son profond sentiment de sa bonne fortune de pouvoir s'associer à nos travaux et à nos aspirations pour le bien-être de cette Puissance : et nous nous réjouissons avec Votre Excellence à la pensée que son entrée en office ait eu lieu à une époque où l'avenir du pays apparaît si plein de promesse, où la paix et l'amitié règnent entre toutes les nations voisines, et dans un temps qui présente tant d'indices du succès avec lequel le *Canada* lui-même consolide son unité politique et développe ses ressources matérielles.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que, conformément à la décision du Parlement et pour mettre à effet la législation de la dernière session, Votre Excellence a fait accorder une charte à un corps de capitalistes canadiens pour la construction du chemin de fer du *Pacifique*. Nous sommes heureux d'apprendre que la compagnie maintenant formée a donné des assurances que ce grand ouvrage sera vigoureusement poursuivi ; que l'état favorable du marché monétaire en *Angleterre* donne tout lieu d'espérer qu'il sera



pris des arrangements satisfaisants pour se procurer le capital nécessaire ; et que les papiers et la correspondance relatifs à ce sujet seront mis devant nous.

Nous sommes heureux d'apprendre que, durant l'année dernière, les études pour l'amélioration et l'extension de notre système de canalisation, pour lesquelles il a été voté de l'argent pendant la dernière session, ont été poursuivies activement, et que les plans et devis pour l'agrandissement du canal *Welland* et la construction du canal de la *Baie Verte* ont été complétés, en sorte que les travaux peuvent maintenant être donnés à l'entreprise ; et nous apprenons avec plaisir que Votre Excellence est assurée que les études pour les canaux du *St. Laurent* seront finies à temps pour commencer les travaux au commencement de l'année prochaine, ce qui, nous sommes heureux d'en être informés, assurera l'achèvement de ces grandes entreprises à la même période.

Il nous est agréable de savoir que les efforts faits pour encourager l'immigration ont été couronnés d'un succès bien marqué, et que le nombre de personnes cherchant à s'établir en *Canada* a considérablement augmenté pendant l'année dernière. Votre Excellence peut compter sur notre ferme disposition à pourvoir amplement à l'augmentation constante du nombre de colons qu'on peut attendre chaque année, et qui viendront ajouter à la population, à la richesse et à la force de la Puissance.

Nous remercions Votre Excellence de nous apprendre que la compilation du premier recensement de la Puissance arrive à sa fin, et nous pensons avec Votre Excellence qu'il semble par conséquent que ce serait une occasion favorable d'établir un bon système ayant pour but de recueillir correctement les renseignements statistiques et de les classer scientifiquement ; et nous nous empresserons de donner notre attention à ce sujet.

Nous reconnaissons parfaitement l'importance de pourvoir à la refonte et à l'amendement des lois maintenant en force dans les diverses Provinces se rapportant à la représentation du peuple en Parlement ; et Votre Excellence peut être assurée que toute mesure à cet effet, ainsi que toute autre pour la décision des élections contestées, qui pourra nous être soumise, recevra notre plus sérieuse considération.

Nous donnerons aussi toute notre attention aux mesures que Votre Excellence nous fera soumettre pour l'amendement des lois relatives, aux pilotes, au sauvetage, et aux Maisons de la *Trinité de Montréal* et de *Québec*, aussi bien que pour l'amélioration des lois affectant généralement notre marine marchande.

Nous partageons l'opinion de Votre Excellence que l'expérience a démontré que les devoirs remplis maintenant dans les bureaux du Secrétaire d'État et du Secrétaire pour les Provinces, peuvent être réorganisés avec avantage pour le service public ; et nous examinerons sérieusement tout bill que Votre Excellence nous fera soumettre sur le sujet, de même que tous autres bills qui nous seront présentés relativement à la loi criminelle, aux poids et mesures, et pour l'amendement et la refonte des lois d'inspection.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir donné ordre que les comptes de l'année expirée, et des premiers six mois de la présente année fiscale, soient mis devant nous sans délai. Nous sommes heureux d'apprendre que les finances de la Puissance sont dans un état prospère, et qu'il n'y a nul lieu de douter que le revenu ne soit suffisant pour satisfaire à toutes les charges qu'on prévoit devoir lui faire porter.

Nous examinerons respectueusement le Budget qui nous sera soumis pour l'année prochaine. Nous remercions Votre Excellence de l'assurance qu'Elle nous donne qu'il a été préparé en ayant autant d'égard à l'économie que le permet l'efficacité du service public ; et nous espérons que nous serons d'avis que les subsides que le Gouvernement de Votre Excellence nous demandera de voter peuvent être accordés sans inconvénient pour le peuple.

Nous sommes profondément convaincus que plusieurs des sujets que Votre Excellence a énumérés sont de la plus haute importance ; et nous sommes reconnaissants envers Votre Excellence de la pleine confiance qu'elle dit avoir dans notre patriotisme et notre sagesse en les soumettant à notre considération, et nous espérons avec elle que la divine Providence guidera nos conseils dans tout ce qui pourra le mieux avancer le bonheur du peuple du *Canada*, et le bien-être de l'empire en général. "

Et la dite Adresse étant lue une seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Un autre membre ayant prêté serment et signé le rôle qui le contient, prend son siège.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

### Mercredi, 12 mars 1873.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Lewis*,—la pétition de la compagnie de transport et de chemin de fer de l'Union.

Par l'honorable M. *Young*, (*Montréal Ouest*),—la pétition de la chambre de commerce de *Montréal*.

Par le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*,—la pétition du révérend *John A. Mulock* et autres, de la cité de *Kingston*.

Par l'honorable M. *Carling*,—la pétition d'*Alexander T. MacHattie* et autres, de *London, Ontario*.

Par M. *Gibbs* (*Ontario, D. N.*),—la pétition du conseil municipal du township de *Scagog*.

Par M. *Kirkpatrick*,—la pétition d'*Alexander Kirkpatrick* et autres, de la cité de *Kingston* ; la Pétition du révérend *William Short* et autres, du township de *Wolf-Island* ; et la Pétition de *John Miller* et autres, du township de *Starrington*.

Par M. *Findlay*,—la Pétition du Conseil Municipal du township de *Pembroke*.

Conformément à l'Ordre du Jour les Pétitions suivantes sont lues :

Du Conseil municipal du township d'*Eramosa* ; du conseil municipal de la ville de *Guelph* ; du Conseil Municipal du township d'*Osprey* ; du Conseil Municipal du township de *St. Vincent* ; du Conseil Municipal du township de *Collingwood* ; du Conseil Municipal du township d'*Edwardsburgh* ; du Conseil Municipal du township d'*Ashfield* ; du Conseil Municipal du comté de *Norfolk* ; du Conseil Municipal du township d'*Ekfrid* ; du Conseil Municipal du comté d'*Oxford* ; du Conseil Municipal du township de *Carafraza Ouest* ; du Conseil Municipal du township de *Garafraza Est* ; du Conseil Municipal du township de *Bruce* ; du Conseil Municipal du township de *Saugeen* ; du Conseil Municipal du township de *Hullett* ; du Conseil Municipal du township de *McKillop* ; du Conseil Municipal du township d'*Oakland* ; et du Conseil Municipal du township de *Nottasawaga* ; demandant séparément la passation d'une loi prohibant la vente de liqueurs.

De la Chambre de Commerce de la Puissance ; demandant la continuation de l'acte des débiteurs insolubles de 1869 et de ses amendements, à compter du 1er septembre 1873, sans limitation de temps.

De *John Donald McDonald*, du Village de *Renfrew*, dans le Comté de *Renfrew*, Province d'*Ontario*, Ecr., Avocat, et d'*Albert Smallfield*, du dit Village de *Renfrew*, éditeur, électeurs de la division sud de *Renfrew*, dans la Province d'*Ontario*, dans la Puissance du *Canada* ; se plaignant de certaines pratiques illégales durant la dernière élection pour la division sud du comté de *Renfrew*, et demandant que l'officier rapporteur du dit district électoral ainsi que les députés officiers rapporteurs pour les townships d'*Hagerty*, *Sherwood*, *Jones*, *Burns* et *Richards* soient assignés à comparaître à la barre de cette Chambre pour être

interrogés touchant les allégations de la dite pétition, et que des mesures soient prises pour les punir à raison de toutes pratiques illégales dont ils pourront être trouvés coupables.

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la Pétition de *Henry Cunningham*, Maire et autres, de *Kingston*, présentée lundi dernier, demandant la construction d'un canal sur la rive nord du *St. Laurent*, depuis les *Cascades* jusqu'à *Côteau Landing*, soit maintenant reçue,

M. l'Orateur décide que cette pétition ne peut être reçue, parce que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la Pétition du Conseil Municipal du comté de *Norfolk*, présentée lundi dernier, demandant que la rémunération des membres de la force volontaire dans les districts ruraux de la Puissance soit augmentée, soit maintenant reçue,

M. l'Orateur décide que la dite pétition ne peut-être reçue parce que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, remet à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message est lu par M. l'Orateur, tous les Membres étant découverts, et il est comme suit :—

#### DUFFERIN:

Son Excellence le Gouverneur-Général communique à la Chambre des Communes la nomination de l'Hon. Sir *John A. Macdonald*, C. C. B., Ministre de la Justice et Procureur-Général, de l'Hon. *S. L. Tilley* C. B., ministre des finances, de l'Hon. *H. L. Langevin*, C. B., Ministre des Travaux Publics, et l'Hon. *C. Tupper*, C. B., Ministre des Douanes, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes comme Commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'Acte 31 *Victoria*, Chapitre 27, intitulé : "Acte relatif à l'économie intérieure de la Chambre des Communes, et pour d'autres fins."

#### HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 11 mars, 1873.

Sur motion de M. *Blake*, secondée par l'Honorable M. *Holton*,

Ordonné, Que la Pétition de *John Donald McDonald*, Ecuier, Avocat, du Village de *Renfrew*, dans la Province d'*Ontario*, et d'*Albert Smallfield*, Editeur, du dit Village de *Renfrew*, Electeurs de la Division Sud du Comté de *Renfrew*, dans la Province d'*Ontario*, et Puissance du *Canada*, reçue et lue ce jour, soit imprimée *in extenso* dans les Votes et Délibérations.

Ordonné, Que M. *Mills* ait la permission d'introduire un Bill pour rendre les Membres des Conseils Législatifs et des Assemblées Législatives des Provinces maintenant comprises ou à être comprises par la suite dans la Puissance, inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Mills* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte 35 *Victoria*, Chapitre 15, intitulé : "Acte pour obliger les Membres de la Législature Locale de toute Province où le double mandat n'est pas permis, à résigner leur siège avant de devenir candidats pour des sièges dans le Parlement de Puissance, et pour établir d'autres dispositions dans le cas de l'élection des candidats non qualifiés."

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par l'Honorable M. Holton,

Ordonné, Qu'il soit émis un Ordre de cette Chambre pour un état indiquant l'évaluation des matériaux sur la section numéro cinq du Chemin de Fer Intercolonial suivant les plans primitifs d'après lesquels les soumissions ont été demandées et faites pour l'ouvrage, et suivant les changements subséquents dans la localisation de la ligne, avec un état indiquant les taux de paiement se rattachant à chaque contrat.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial pour préparer et rapporter les Listes des Membres que devront composer les Comités Permanents ordonnés par cette Chambre le six du courant.

Ordonné, Que le Très Honorable Sir John A. Macdonald, les Honorables Messieurs Talley, Lanjevin et Tupper, Messieurs Mackenzie et Blake et l'Honorable M. Holton composent le dit comité.

Sur motion de M. Mercier, secondée par M. de St. George,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée en vertu d'une résolution, passée le 30 mai dernier (1872) par la Chambre des Communes du Canada, entre le Gouvernement de la Puissance, les juriconsultes de la Couronne en Angleterre, et le Comité Judiciaire du Conseil Privé, au sujet de la loi passée en 1871 par la Législature Locale du Nouveau-Brunswick relativement aux Eccles Communes de cette Province, avec tous documents se rattachant à tel sujet et mis entre les mains du Gouvernement de la Puissance depuis la passation de la résolution susdite.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 13 mars 1873.

M. l'Orateur met devant la Chambre une Liste des Actionnaires de la Banque Maritime de la Puissance du Canada (*St. Jean, N. B.*), à la date du trois mars 1873, conformément à l'Acte 34 Vic., Ch. 5, Section 12.—(*Documents de la Session, No. 11.*)

Et aussi des Etats Généraux des Baptêmes, Mariages et Sépultures, dans les Districts de Beauharnois, Iberville, Ottawa et le Comté de Berthier, pour 1872; et un état supplémentaire pour le District de Beauharnois pour l'année 1871.—(*Documents de la Session, No. 12.*)

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. Cameron (*Cardwell*), la Pétition de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada.

Par l'Honorable M. Cauchon,—la Pétition de Bartholomew Conrad Augustus Gogy, Avocat et Procureur, de la Paroisse Beauport, près de la Cité de Québec, dans la Province de Québec.

Par M. McDougall,—la Pétition de G. Baptist et autres, de la Cité des Trois-Rivières.

Par M. Mills,—la Pétition du Conseil Municipal du Township de Sombra.

Par M. Lanthier,—la Pétition de l'Honorable Isaac Buchanan et autres, de la Cité d'Hamilton.

Par M. Currier,—La Pétition de Charles H. Carrière et autres, de la Cité d'Ottawa.

Par M. *Bowell*,—la Pétition de *James Noxon Lapsun*, Marchand, du Township de *Camden*, dans le District électoral du Comté de *Addington*, Province d'*Ontario*.

Par M. *Findlay*,—la Pétition de la Corporation Municipale du Comté de *Renfrew*.

Par M. *Harvey*,—la Pétition de la Chambre de Commerce de *St. Thomas (Ontario)*.

Par M. *Mackenzie*,—la Pétition de *William Kidston*, de *Baddeck*, Comté de *Victoria, Nouvelle-Ecosse*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes sont lues :

De la Chambre de Commerce de *Cobourg*; demandant la continuation de l'Acte des débiteurs insolubles de 1869, et de ses amendements, à compter du 1er septembre 1873, sans limitation de temps.

De la Compagnie Internationale du Chemin de Fer de *St. François et Mégantic*; demandant des amendements à son Acte d'incorporation.

De l'*Elgin Pride Temple*, No. 22, d'*Edwardsburg*; de *W. S. Williams* et autres, de la ville de *Napanee*; du *Nap-nee Independent Order of Good Templars*, No. 540; du Conseil Municipal du Township de *Windham*; d'*Edward R. Birchell* et autres, du Township de *Townsend*, Comté de *Norfolk*; de *D. Fisher* et autres, de la ville de *Baumanville*; du Conseil Municipal de la ville de *Bowmanville*; du Conseil Municipal du Township de *Darlington*; et de *J. H. Flagg* et autres, du Township de *Fullerton*; demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes.

Une motion étant proposée et secondée, à l'effet que la Pétition de *Sir Hugh Allan* et autres, de la Cité de *Montréal*, présentée mardi dernier, demandant la construction d'un canal sur la rive Nord du *Saint Laurent*, depuis les *Cascades*, jusqu'à *Côteau Landing*, soit maintenant reçue.

M. l'Orateur décide que cette Pétition ne peut être reçue, parce que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

Le Très Honorable *Sir John A. Macdonald*, du Comité spécial chargé de préparer et rapporter les Listes des Membres qui doivent composer les Comités Spéciaux Permanents ordonnés par cette Chambre, fait rapport que le Comité a préparé la Liste des Membres du Comité Permanent des Privilèges et Elections, laquelle est lue comme suit:—

PRIVILÈGES ET ELECTIONS.—Messieurs *Anglin*, *Blake*, *Blanchet*, *Cameron (Cardwell)*, *Cameron (Huron, D. S.)*, *Campbell*, *Carter*, *Colby*, *Dorion (Napierville)*, *Dormer*, *Edgar*, *Gendron*, *Grover*, *Holton*, *Kirkpatrick*, *Lastamme*, *Macdonald (Sir J. A.)*, *McDonald (Antigonish)*, *McDonald (Pictou)*, *McDougall*, *Mills*, *O'Connor*, *Palmer*, *Richards (Leeds, D. S.)*, et *Scatcherd*.

Résolu, Que cette Chambre concoure dans le dit Rapport.

L'Honorable M. *Langevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le Rapport général du ministre des Travaux Publics, pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1872.—(*Documents de la Session*, No. 6.)

L'Honorable M. *Tilley*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les Comptes Publics du *Canada*, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1872.—(*Documents de la Session* No. 2.)

L'Honorable M. *Tupper*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les tableaux du mouvement du commerce et de la navigation du *Canada* pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1872.—(*Documents de la Session*, No. 3.)

L'Honorable M. *Langevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, remet à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur Général, revêtu de la signature de Son Excellence,

Et le dit Message est lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général donne communication à la Chambre des Communes de copie d'une charte accordée par lui à une compagnie de capitalistes Canadiens, formée pour la construction du chemin de fer du *Pacifique*, et des documents et de la correspondance relatifs à cette entreprise.—(*Documents de la Session, No. 13.*)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,  
Ottawa, 13 mars 1873.

Sur motion du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'Honorable M. *Langevin*,

Ordonné, Que le dit Message et les documents qui l'accompagnent soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Un autre Député, après avoir prêté serment, et signé le Rôle qui le contient, prend son siège.

M. *Blake* propose, secondé par l'Honorable M. *Holton*, que la Pétition de *John D. McDonaid* et *Albert Smallfield*, se plaignant de la conduite de l'Officier-Rapporteur et de certains Députés-Officiers-Rapporteurs concernés dans la dernière élection pour *Kenfrew Sud*, soit renvoyée au comité des Privilèges et Elections, avec instruction de faire rapport de son opinion à l'égard de la dite pétition et des témoignages qui seront pris devant le dit comité.

Et objection étant faite à cette motion par l'Honorable M. *Cameron*, représentant du District Electoral de *Cardwell*, sur le principe que la dite Pétition est une Pétition d'Élection ; qu'elle n'est point accompagnée de cautionnement ; que la Chambre n'en peut prendre connaissance ; qu'aucune motion basée sur cette Pétition ne peut être faite ; ou que si une motion était faite elle devrait avoir pour objet de renvoyer la Pétition au comité général des Elections, en vertu de l'Acte des Elections Contestées.

M. l'Orateur donne sa décision comme suit :—

“ Suivant moi, la Pétition est une Pétition d'Élection. Elle se plaint de l'illégalité d'une élection. Les Honorables Membres n'ont qu'à lire cette Pétition pour voir qu'on se plaint de l'élection tout entière, au moins par rapport à certains townships. Cela étant, le renvoi de cette Pétition à un comité autre que le comité spécial indiqué par le Statut serait une manière, illégale de procéder. La loi protège les Honorables Membres en ce qui concerne l'occupation de leur siège, et exige comme condition qu'avant que le droit à leur siège soit contesté, un cautionnement soit donné pour tous les frais qui peuvent résulter de cette contestation. Ce cautionnement n'a pas été donné dans le cas actuel ; conséquemment, bien que la Pétition soit clairement une Pétition se plaignant de l'illégalité d'une élection ; elle n'est pas une Pétition légale, une Pétition sur laquelle cette Chambre puisse agir, et sur laquelle, à mon avis, cette Chambre puisse fonder une motion. Le cas qui a été cité par l'Honorable Député de *Monck* tel que rapporté dans *Hansard* établit, je pense, un précédent contraire. Ce cas est résumé et présenté sous une forme plus intelligible dans *Warren*. La pétition a été rejetée par M. l'Orateur parce que c'était une Pétition d'Élection, et parce qu'elle n'était pas endossée conformément au Statut, de manière à indiquer que le cautionnement avait été déposé, elle ne pouvait être reçue et il ne pouvait être pris connaissance d'aucune motion basée sur elle. Il est vrai que cette Pétition a été reçue ; elle n'aurait pas dû l'être ; mais il ne peut tout de même être pris connaissance d'aucune motion basée sur cette Pétition, car le fait grave de n'avoir pas remarquée dans la dite Pétition l'absence du certificat constatant le dépôt du cautionnement de l'affidavit établissant la solvabilité des cautions requis par la loi ne peut pas avoir pour résultat de faire maintenant de cette Pétition une Pétition légale. Dans le cas cité, il avait été présenté ensuite une autre Pétition ; mais à cette Pétition on ne pouvait objecter qu'elle était une Pétition d'Élection. La partie où l'on se plaignait de l'E-

lection fut retranchée, conséquemment, la nouvelle Pétition n'était pas une Pétition d'Élection, et quoique la Chambre en prit connaissance, ce ne fut qu'après de sérieux débats et avec hésitation et des doutes exprimés sur le danger d'établir un précédent regrettable.

“ La question de savoir si la Chambre a maintenant juridiction sur l'Officier-Rapporteur dans le cas devant nous est grave. Cette juridiction peu probablement être exercée après l'expiration des quatorze jours accordés pour présenter des Pétitions d'Élection ; mais je ne me permettrai pas de dire à la Chambre quelle est mon opinion sur ce point. Mais dans le cas cité par le député de *Monck*, la Chambre avait juridiction, parce que l'accusation était de corruption, par rapport à la corruption, il y a un Acte spécial en force en Angleterre qui établit un système d'Enquête qui diffère sous certains rapports de celui qui est établi par l'Acte des Elections Contestées.

“ A mon avis, comme cette pétition est une pétition d'Élection, et qu'elle n'est pas accompagnée du cautionnement qui doit répondre des frais, elle doit être considérée nulle, et ne peut, par conséquent, faire le sujet d'une proposition.”

Sur motion de *M. Blake*, secondée par l'Honorable *M. Holton*,

*Ordonné*, Que les Livres de Poll et autres papiers transmis par l'Officier-Rapporteur concerné dans la votation pour les townships d'*Hagarty* et *Sherwood*, soient renvoyés au Comité des Privilèges et Elections, avec instruction de faire rapport de son opinion quant à la conduite de l'Officier-Rapporteur, des Députés Officiers-Rapporteurs et Clercs de Poll pour *Hagarty* et *Sherwood*, dans la dite élection, et aussi des témoignages pris par le dit comité.

Sur motion de *M. Fleming*, secondée par *M. Patterson*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état du nombre de Sauvages dans les différents comtés de la Puissance en faveur desquels des Lettres Patentes ont été émises leur accordant un droit à vie sur les terres à eux accordées, indiquant le nombre d'acres distribués à chacun.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de *M. Mackenzie*, secondée par l'Honorable *M. Holton*,

*Ordonné*, Qu'il soit mis devant cette Chambre copie des soumissions pour des travaux sur le Canal *Welland*, avec indication des soumissions qui ont été retirées du consentement du Département, avec les noms des cautions, et toute correspondance se rattachant à ces soumissions.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 14 mars 1873.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par *M. Mackenzie*,—la Pétition de la Compagnie d'Assurance du *Canada* contre les Risques Isolés du Feu.

Par *M. Lanthier*,—la Pétition de *William Cox Allen*, Maire et autres, de la ville de *Corrwall*.

Par l'honorable *M. Robinson*,—la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord du *Canada*.

Par *M. Oliver*,—la Pétition du Révérend *B. C. Moore* et autres, du township de *Nissouri Est*.

Par *M. Jetté*,—la Pétition de *C. H. Létourneux* et autres et la Pétition de *C. Mélançon* et autres, les deux de la Cité de *Montréal*.

Par *M. Dodge*,—la pétition du conseil municipal du township de *Whitchurch*.

Par M. *Gostigan*,—la pétition d'*Auguste Renaud*, Ecuier, marchand, de *Wellington*, dans le District Electoral de *Kent*, Province du *Nouveau-Brunswick*, Puissance du *Canada*.

Par M. *Shibley*,—la pétition du conseil municipal du township de *Portland*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la compagnie de transport et du chemin de fer de l'Union ; demandant la passation d'un acte pour augmenter son capital.

De la Chambre de Commerce de *Montréal* ; demandant la continuation de l'Acte des Débiteurs Insolubles de 1869, et de ses amendements, à compter du 1er septembre, sans limitation de temps.

Du révérend *John A. Mulock* et autres, de la Cité de *Kingston* ; du conseil municipal du township de *Scugog* ; du Révérend *William Shortt* et autres, du township de *Wolfe Island* ; de *John Miller* et autres, du township de *Storrington* ; et du conseil municipal du Township de *Pembroke* ; demandant la passation d'une loi prohibant la vente des liqueurs enivrantes.

D'*Alexander T. MacHattie* et autres, de *London, Ontario* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la Compagnie des Mines d'Argent de l'Etoile du Nord.

Une motion étant proposée et secondée, à l'effet que la Pétition d'*Alexander Kirkpatrick* et autres, de la cité de *Kingston*, présentée mercredi dernier, demandant la construction d'un canal, sur la rive nord du *St. Laurent* depuis les *Cascades* jusqu'à *Côteau Landing*, soit maintenant reçue.

M. l'Orateur décide que cette pétition ne peut être reçue, parce que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense des deniers publics.

Ordonné, Que M. *Cartwright* ait la permission d'introduire un Bill pour mieux protéger les cours d'eau et les rivières navigables.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Mercier* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'acte 34, *Vict.* chap. 43, intitulé : "Acte pour permettre à certaines Compagnies de chemin de fer de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur leurs Chemins de Fer, et pour amender l'Acte des Chemins de Fer de 1868."

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Tremblay* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à ce que les élections des membres de la Chambre des Communes se fassent au scrutin secret.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'honorable M. *Tilley*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, met devant la Chambre la liste des articles employés comme matière brute dans les manufactures canadiennes qui sont placées sur la liste des articles admis libres de droits, en vertu de l'acte 34 *Vic.*, ch. 10, sect. 3, sur la recommandation de l'Honorable Bureau de la Trésorerie, sanctionnée par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil.—(*Documents de la Session, No. 14.*)

Et aussi un état de toutes les allocations et gratifications accordées en vertu de l'Acte 33 *Vic.*, ch. 4, pour mieux assurer l'efficacité du service public du *Canada*, en pourvoyant à une pension de retraite, dans certains cas, pour les personnes y employées,—accompagné d'un état des cas où des additions ont été faites au nombre réel d'années des personnes employées dans le service civil qui ont été mises à la retraite en vertu des dispositions de l'Acte 33 *Vic.*, ch. 4, depuis le dernier état soumis.—(*Documents de la Session, No. 15.*)



L'honorable M. *Tupper*, l'un des membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre le contrat conclu le 1er février 1873, entre Sir *Hugh Allan*, de la cité de *Montréal*, dans la Province de *Québec*, dans la Puissance du *Canada*, propriétaire de navires, et l'Hon. *Alexander Campbell*, Maître-Général des Postes de la dite Puissance.—(*Documents de la Session*, No. 16.)

L'honorable M. *Langevin*, l'un des membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre l'état officiel de la distribution des Statuts de la Puissance du *Canada*, 35 Vic., 5e Session du 1er Parlement, 1872, en vertu des dispositions de l'Acte 31 Vic., ch. 1, Sec. 14.—(*Documents de la Session*, No. 17.)

Le très-honorable Sir *John A. Macdonald*, du comité spécial chargé de préparer et rapporter les listes des membres qui doivent composer les comités spéciaux permanents, ordonnés par cette Chambre, fait rapport que le comité a préparé la liste des membres devant composer le Comité des Ordres Permanents, laquelle est lue comme suit :

2e. ORDRES PERMANENTS.—Messieurs *Almon*, *Archambeault*, *Baby*, *Baker*, *Bergin*, *Casgrain*, *Charlton*, *Cook*, *Costigan*, *Cutler*, *De St. George*, *Dorion* (*Drum'd et Arth.*), *Dormer*, *Ferris*, *Forbes*, *Galbraith*, *Grant*, *Harvey*, *Keeler*, *McDonald* (*Cap Breton*), *McDonald* (*Inverness*), *MacKay*, *Paterson*, *Pozzer*, *Richards*, *Ross* (*Durham*), *Ross* (*Victoria*), *Rymal*, *Savary*, *Scriver*, *Shibley*, *Smith* (*Peel*), *Staples*, *Tobin*, *Tourangeau* et *Webb*.

Résolu, Que cette Chambre concoure dans le dit rapport.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondée par le très-honorable Sir *John A. Macdonald*.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner une certaine résolution concernant les Gardiens de Port à *Montréal* et à *Québec*.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité ; et après y avoir siégé quel-que temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Campbell* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient d'amender les Actes relatifs aux gardiens de port à *Montréal* et à *Québec*, en établissant de meilleures dispositions pour empêcher les navires chargés de grain de laisser les dits ports sans le certificat convenable des gardiens de port.

La dite Résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, Que l'honorable M. *Mitchell* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Actes relatifs aux gardiens de port à *Montréal* et à *Québec*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondée par le très-honorable Sir *John A. Macdonald*,

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour examiner une certaine Résolution ayant pour objet le maintien du bon ordre à bord des steamers à passagers.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'Honorable M. *Campbell* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient d'établir de meilleures dispositions pour le maintien du bon ordre à bord des steamers à passagers enregistrés en *Canada*, et pour empêcher que ces steamers soient volontairement endommagés ou obstrués.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

*Ordonné.* Que l'honorable M. *Mitchell* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir au maintien du bon ordre à bord des steamers à passagers.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondée par le très-honorable Sir *John A. Macdonald*.

*Résolu,* Que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner une certaine résolution concernant la nomination d'un maître de havre au port d'*Halifax*.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a passé une résolution.

*Ordonné,* Que le rapport soit maintenant reçu,

L'honorable M. *Campbell* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :—

*Résolu,* Qu'il est expédient d'amender l'acte pourvoyant à la nomination d'un maître de havre au port d'*Halifax* en autorisant le Gouverneur en Conseil à imposer des peines pour les infractions aux règlements faits en vertu du dit acte.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

*Ordonné,* Que l'honorable M. *Mitchell* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un maître de havre pour le port d'*Halifax*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondée par le très-honorable Sir *John A. Macdonald*,

*Résolu,* Que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner une certaine résolution pour empêcher les accidents aux navires causés par les chargements sur les ponts.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et, après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a passé une résolution.

*Ordonné,* Que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Campbell* fait rapport de la résolution en conséquence laquelle est lue comme suit :

*Résolu,* Qu'il est expédient de pourvoir par une loi à prévenir les accidents causés aux navires laissant des ponts canadiens à certaines saisons de l'année par suite de chargements sur les ponts, et d'imposer des peines pour la contravention à la dite loi.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

*Ordonné,* Que l'honorable M. *Mitchell* ait la permission d'introduire un Bill concernant les chargements pris sur les ponts des navires.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Tilley*, secondée par l'honorable M. *Howe*,

La Chambre procède à prendre en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et motion étant faite, à l'effet que des subsides soient accordés à Sa Majesté, il est

*Résolu,* Que, mardi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre cette motion en considération.

*Ordonné,* Que la partie du discours de Son Excellence qui a rapport aux subsides, soit renvoyée au dit comité.

Sur motion de M. *Young* (*Waterloo*), secondée par l'honorable M. *Huntington*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant le montant pris par le gouvernement, chaque année, depuis la confédération, pour les fins de la police secrète, avec la partie de ce montant réellement dépensée chaque année.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Young (Waterloo)*, secondée par l'honorable M. *Huntington*,

*Ordonné*, Que le Greffier de la Couronne en Chancellerie prépare un état indiquant le nombre de votes enregistrés pour chaque candidat dans les différents districts électoraux durant la dernière élection générale, le nombre total de votes sur les listes électorales de chaque tel district, et la population de chaque collège électoral telle qu'indiquée par le dernier recensement.

Sur motion de M. *Young (Waterloo)*, secondée par l'honorable M. *Huntington*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état de toutes les sommes payées pour faire face aux frais des dernières élections pour cette Chambre, dans les différentes divisions électorales par toute la Puissance indiquant les Officiers-Rapporteurs et les Députés-Officiers-Rapporteurs auxquels ces sommes ont été payées, et distinguant les différents services pour lesquels les paiements ont été faits.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Oliver*, secondée par M. *Bodwell*,

*Ordonné*, Qu'il soit mis devant cette Chambre un état indiquant le nombre de pétitions présentées jusqu'à cette date pour et contre l'abrogation de l'Acte des Débiteurs insolubles de 1864, et du nombre de Pétitions demandant que le dit Acte soit amendé.

Sur motion de l'Honorable M. *Levesconte*, secondée par M. *Ross (Victoria, N. E.)*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le gouverneur-général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, la correspondance avec les ingénieurs locaux au sujet de l'agrandissement du canal *St. Pierre*.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous Ordres en Conseil relatifs au prélèvement de droits sur les navires et embarcations passant par le canal *St. Pierre*; aussi, copie de toute correspondance entre le Gouvernement et l'Ingénieur Local, le gardien de l'écluse ou autres sur le même sujet.

*Ordonné*, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Edgar*, secondée par M. *Joly*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre toute la correspondance entre le Gouvernement de la Puissance et l'Honorable *W. McDougall*, depuis le 1er juin 1872, au sujet de la nomination de ce dernier à toute charge ou emploi sous le Gouvernement, et copie de tous Ordres en Conseil ou autres documents sur le même sujet; aussi, copie de toutes instructions au dit Honorable *W. McDougall* de la part du Gouvernement touchant toute charge, nomination ou emploi qu'il tient ou qu'il a tenu sous le gouvernement depuis le 1er juin 1872.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état détaillé indiquant les dates auxquelles des sommes d'argent ont été payées à l'honorable *Wm. McDougall* depuis le 1er juin 1872, pour des services rendus ou à rendre par lui au gouvernement, ou pour des dépenses ou allocations se rattachant à ces services.

*Ordonné*, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Mercier*, secondée par l'honorable M. *Anglin*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous les documents produits, pièces de procédure et jugement dans une cause *ex parte Renaud*, dans laquelle jugement fut rendu par la Cour Suprême du *Nouveau-Brunswick*, le 12 février dernier, sur la question de constitutionnalité de l'acte des écoles communes du *Nouveau-Brunswick*, passé par la législature de cette Province en 1871.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

### Lundi, 17 Mars 1873.

M. l'Orateur met devant la Chambre des Listes des Actionnaires de la Banque de la Cité de *Montréal*, et de la Banque d'*Ontario*, à la date du 8 mars 1873, et de la Banque du Peuple, à la date du 23 février 1873, conformément à l'Acte 34 *Vic.*, ch. 5, Section 12.—(*Documents de la Session*, No. 11.)

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Bourassa*,—la pétition de la Chambre de Commerce de *St. Jean*, Province de *Québec*.

Par M. *Lewis*,—la pétition de *Robert Metcalf* et *Robert Earl*, cultivateurs, les deux du township d'*Elizabethtown*, dans le Comté de *Leeds*, Province d'*Ontario*, Puissance du *Canada*; la pétition de *Thomas John Reeve*, Ecuier, de la Cité de *Québec*; *John Cook Thomson*, marchands, de la banlieue de la Cité de *Québec*; *Weston Hunt*, Marchand, de la Cité de *Québec*; *Robert Shaw*, Marchand, de la Cité de *Québec*, et de *Frédéric Billingsley*, gentilhomme, de la dite Cité de *Québec*, et la pétition de *Harry Abbott*, Ecuier, de la ville de *Brockville*, dans le Comté de *Leeds*, Province d'*Ontario*, et Puissance du *Canada*.

Par l'Honorable M. *Tilley*,—la pétition de *George Thomas* et autres, Pilotes du Port et du Havre de *St. Jean*, *Nouveau-Brunswick*.

Par l'Honorable M. *Young*, (*Montréal Ouest*),—la pétition de la Chambre de Commerce de la Puissance.

Par M. *Prévost*,—la pétition du Révérend *S. Tassé*, Curé, et autres, de la Paroisse et du Village de *Ste. Scholastique*, Comté des *Deux-Montagnes*.

Par M. *Boyer*,—la pétition de *Henry Edmund Ritter*, Ingénieur, *François Girard*, constructeur de vaisseaux, *Nathaniel* alias *Emmanuel Crépeau*, comptable, *Pierre Adolphe Boucher*, Marchand Tailleur, *Charles Gélinas*, Marchand et Conseiller de Ville, *Joseph Louis Célestin LaBaie*, Menuisier, et *Elzéar Olivier Lesieur*, Menuisier, tous de la Ville de *Sorel*, dans le Comté et District de *Richelieu*, Province de *Québec*, Puissance du *Canada*.

Par M. *Fleming*,—la pétition du Révérend *W. H. Allworth* et autres, de la Ville de *Paris*.

Par M. *Lanthier*,—la pétition de *C. C. McFall* et autres de *Côteau Landing*.

Par M. *Chisholm*,—la pétition de la Chambre de Commerce de la Cité d'*Hamilton*.

Par M. *Bowell*,—la pétition de la Chambre de Commerce de la Ville de *Belleville*, et la pétition de *William Tomlin* et autres, du Village de *Bridgewater* et township d'*Elzever*.

Par M. Colby,—la pétition du Révérend *John Patts* et autres, Province de *Québec*.

Par M. *Crawford*,—la pétition de Honorable *William Pierce Howland*, C. B., et autres, et la pétition de Compagnie de Crédit foncier du *Canada*.

Par Honorable M. *Cameron (Cardwell)*,—la pétition de *Richard Crozier*, cultivateur du township de *Toronto*, et d'*Alexander Armour*, entrepreneur, de la Ville de *Brampton*, les deux du Comté de *Peel*, et la pétition de *John Kennedy*, Avocat, du Village de *Mount Forrest*, dans le Comté de *Wellington*, Province d'*Ontario*, Puissance du *Canada*.

Par l'honorable M. *Carling*,—la pétition de la chambre de commerce de la cité de *London*, (*Ontario*).

Par M. *Cameron*, (*Huron*, D. S.),—la pétition du conseil municipal du village de *Clinton*.

Par M. *Dormer*,—la pétition de *Charles Edwy Smith*, marchand, de la ville de *Port Hope*, dans le comté de *Durham*, et *Henry Lockington*, franc tenancier du township de *Hope*, comté de *Durham*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues :

De la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada* ; demandant certains amendements à l'acte des arrangements du Grand Tronc de 1872.

De *G. Baptist* et autres, de la cité des *Trois-Rivières* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de banque des *Trois-Rivières*.

Du conseil municipal du township de *Sombra* ; de la corporation municipale du comté de *Renfrew* ; du révérend *B. C. Moore* et autres, du township de *Nissouri Est*, du conseil municipal du township de *Whitchurch* ; et du conseil municipal du township de *Portland* ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs fortes.

De *Charles H. Carrière* et autres, de la cité d'*Ottawa* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie d'impressions et de publication du *Citizen*.

De *James Noxon Lapum*, du township de *Camden*, dans le district électoral du comté d'*Addington*, et Province d'*Ontario*, marchand, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Schuyler Shibley*, écuyer, pour le comté d'*Addington*.

De la chambre de commerce de *St. Thomas, Ontario* ; demandant la continuation de l'acte des débiteurs insolubles de 1869, et de ses amendements, à partir du 1er septembre 1873, sans limitation de temps.

De *William Kidston*, de *Baddeck*, comté de *Victoria, Nouvelle-Ecosse*, demandant une investigation touchant un certain contrat postal.

De la compagnie d'assurance contre les risques isolés du feu ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De la compagnie du chemin de fer du nord du *Canada* ; demandant un acte pour consolider son fonds capital, pour refondre les actes relatifs à cette compagnie, et pour l'autoriser à augmenter son capital et à se fusionner avec la compagnie des chemins de fer de prolongement nord.

De *C. H. Létourneau* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie canadienne d'importation de métal,

De *C. Melançon* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la banque du *Canada*.

D'*Auguste Renaud*, de *Wellington*, dans le district électoral de *Kent*, dans la Province du *Nouveau-Brunswick*, dans la Puissance du *Canada*, écuyer, marchand, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Robert B. Cutler*, écuyer, pour le district électoral de *Kent*, dans la Province du *Nouveau-Brunswick*.

Ordonné, Que l'honorable M. *Cauchon* ait la permission de retirer la pétition de *Bar-*

*tholomew Conrad Augustus Gagy*, avocat et procureur, de la paroisse de *Beauport*, près de la cité de *Québec*, Province de *Québec*, déposée sur la table vendredi dernier.

Une motion étant proposée et secondée, à l'effet que la pétition de l'honorable *Isaac Buchanan* et autres, de la cité d'*Hamilton*, présentée jeudi dernier, et la pétition de *William Cox Allan*, maire, et autres, de la ville de *Cornwall*, présentée vendredi dernier, demandant séparément la construction d'un canal sur la rive nord du *St. Laurent*, depuis les *Cascades* jusqu'à *Côteau Landing*, soient maintenant reçues,

M. l'Orateur décide que ces pétitions ne peuvent être reçues, parce que l'octroi de leurs conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

Sur motion de M. *Cunningham*, secondée par M. *Masson*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance, entre le gouvernement de la Puissance et celui de la Province de *Manitoba* touchant les émeutes militaires qui ont eu lieu en 1870, touchant les actes tumultueux et incendiaires commis aux dernières élections, et touchant l'assaut meurtrier commis sur la personne de M. *Dubuc*, avocat, parce qu'il avait agi comme avocat dans la poursuite contre quelques unes des personnes accusées d'avoir pris part à ces émeutes; aussi, copie de toutes communications qui peuvent avoir été reçues au sujet des outrages commis contre l'Assemblée Législative de *Manitoba* et contre son président.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Lanthier*, secondée par M. *Mathieu*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une simple Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous contrats, titres d'acquisition de terres par les commissaires nommés en vertu de l'acte passé dans la législature du *Bas-Canada*, dans la 1ère année du règne de *Guillaume IV*, chapitre 21; aussi, copie de tous actes de transport des mêmes terre par le gouvernement à toute partie quelconque.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de l'honorable M. *Holton*, secondée par l'honorable M. *McKenzie*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance et de tous documents relatifs aux réclamations de M. *G. H. Ryland* qui peuvent avoir été échangés entre ce monsieur et le gouvernement depuis le 1er septembre 1868, avec aussi la dernière dépêche du Duc de *Buckingham* sur le même sujet.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 18 Mars 1873.

M. l'Orateur met devant la Chambre le rapport du greffier de la Chambre en réponse à l'ordre du 10 mars 1873, pour un état indiquant le nombre de pétitions présentées à cette Chambre jusqu'à ce jour, pour ou contre l'abrogation de l'acte des débiteurs insolubles de 1869; aussi, le nombre qui a été présenté pour demander des amendements au dit acte comme suit:—

| Année. | Pour le rappel de l'Acte de Faillite de 1869. | Contre le rappel de l'Acte de Faillite. | Pour les amendements de l'Acte de Faillite. |
|--------|---|---|---|
| 1870   | Aucune .....                                  | Aucune .....                            | Aucune .....                                |
| 1871   | Aucune .....                                  | Aucune .....                            | Une Pétition.....                           |
| 1872   | Deux Pétitions.....                           | Huit Pétitions.....                     | Deux do .....                               |
| 1873   | .....   | Quatre do .....                         | .....                                       |

## CHAMBRE DES COMMUNES,

Lundi, 17 mai 1871.

Certifié,

A. PATRICK,

Greffier, Chambre des Communes.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Bourassa*,—la pétition de *W. L. Marler* et autres, de *St. Jean*, Province de *Québec*.

Par M. *Tourangeau*,—la pétition de la Chambre de Commerce de la Cité de *Québec*.

Par M. *Lacerte*,—la Pétition de *Clément Deschamps*, Ecuier, négociant, de la paroisse *St. Michel de Lachine*, dans le district électoral de *Jacques-Cartier*, province de *Québec*, Puissance du *Canada*.

Par M. *Muthieu*,—la pétition de *Jean Docile Brousseau*, gentilhomme, de la Cité de *Québec*, province de *Québec*, Puissance du *Canada*.

Par M. *Daly*,—la pétition de *Christophier Thomas Portwood*, cultivateur, de la ville de *Strathroy*, dans le comté de *Middlesex*, Province d'*Ontario*, et d'*Edward Athenry Whyte*, agent général, de la ville de *Strathroy*, dans le comté de *Middlesex*, et Province susdite,

Par M. *Smith (Peel)*,—la pétition de *William Wilson Walker*, Ecuier, du township de *Caledon*, dans le comté de *Peel*, Province d'*Ontario*.

Par M. *Rochester*,—la pétition du conseil municipal du township de *Fitzroy*, et la pétition du conseil municipal du township de *Huntley*.

Par M. *Gendron*,—la pétition de *Jean-Baptiste Chagnon*, cultivateur, de la Paroisse de *St. Pie*, dans les districts électoraux de *Bagot* et de *St. Hyacinthe*, mais ayant encore le droit de voter dans le district électoral de *Rouville*, ci-après mentionné, *Chrysostème Blanchard* et *Antoine Courtemanche*, les deux cultivateurs de la Paroisse *St. Paul d'Abbottsford*, dans le district électoral de *Rouville*, Province de *Québec*, Puissance du *Canada*, et la pétition de *Henri Adolphe Migneault*, Ecuier, médecin, *Michel Richard*, marchand, *Ambroise Gaudette*, bourgeois, *Victor Gareaux*, gentilhomme, et *Jean-Baptiste Gaudette*, bourgeois, les cinq de la paroisse de *St. Denis*, dans le district électoral de *St. Hyacinthe*, Province de *Québec*, Puissance du *Canada*.

Par M. *Thompson (Haldimand)*,—la pétition de *Thomas Nixon*, marchand, de la Cité de *Toronto*, dans le comté d'*York*, Province d'*Ontario*, et *Jeremiah Dease Merrick*, marchand du même lieu.

Par M. *Findlay*,—la pétition de *Malcolm Bain McIntyre*, marchand, du village de *Renfrew*, dans le comté de *Renfrew*, Province d'*Ontario*, Puissance du *Canada*, *James Ward*, ferblantier du même lieu ; *Peter Dougall*, voiturier, du même lieu ; *Thomas Hynes*, ébéniste, du même lieu, et *John Hutton*, cultivateur, du township d'*Admaston*, dans le dit comté de *Renfrew*.

Par M. *Oliver*.—la pétition de *William Paterson*, *Hugh McDermid* et *David Whaley*, propriétaires fonciers, tous du township d'*Easihope Nord*, dans le comté de *Perth*, et district électoral de la division nord du comté de *Perth*, Puissance du *Canada*.

Par M. *Daly*,—la pétition de *James Malcolm Fraser*, Ecuier, du village d'*Elora*, dans le comté de *Wellington*, Province d'*Ontario*, Puissance du *Canada*.

Par M. *Cook*,—la pétition de *John Laird*, marchand, de la ville de *Barrie*, dans le comté de *Simcoe*, Province d'*Ontario*, Puissance du *Canada*.

Par M. *Edgar*,—la pétition d'*Alexander James McCracken*, marchand de bois, du village de *Newmarket*, dans le comté d'*York*, et Province d'*Ontario*.

Par M. *Mercier*,—la pétition de *Edouard Hospice Marceau*, négociant, de la paroisse de *St. Henri* district électoral de *Lévis*.

Par M. *Findlay*,—la pétition de *John Forrest*, et autres du township de *McNab*, électeurs de la division sud de *Renfrew*, dans la Province d'*Ontario*, Puissance du *Canada*; la pétition de *John D. McDonald* et autres, du village de *Renfrew*, électeurs de la division sud de *Renfrew*, province d'*Ontario*, puissance du *Canada*; la pétition de *James Johnston* et autres, du township de *Horton*, électeurs de la division sud de *Renfrew*, Province d'*Ontario*, Puissance du *Canada*; la pétition de *John Wallace* et autres, des townships de *Bagot* et *Blythefield*, électeurs de la division sud de *Renfrew*, dans la Province d'*Ontario*, et Puissance du *Canada*; la pétition de *John Smith* et autres, du township d'*Admaston*, électeurs de la division sud de *Renfrew*, dans la Province d'*Ontario*, et Puissance du *Canada*; et la pétition de *William Russell* et autres, d'*Arnprior*, électeurs de la division sud de *Renfrew*, dans la province d'*Ontario*, et puissance du *Canada*.

Par M. *Grover*,—la pétition de *John Watson*, franc tenancier, du township de *Thorold*, dans le comté de *Welland*, Province d'*Ontario*.

Par M. *Gaudet*,—la pétition de *George Caron*, écuier, marchand, de la paroisse de *St. Léon*, dans le district électoral de *Maskinongé*, Province de *Québec*, Puissance du *Canada*.

Par M. *Ross* (*Durham*, D. E.),—la pétition de *Hugh Bain*, pêcheur, de la ville de *Goderich*, dans le comté de *Huron* et Province d'*Ontario*.

Par M. *Casgrain*,—la pétition de *Louis Honoré Fréchette*, écuier, avocat, résident ci-devant dans la ville de *Lévis*, district de *Québec*, résident maintenant dans la cité de *Québec*, du dit district de *Québec*.

Par M. *Pelletier*,—la pétition de *George Claves*, cultivateur, de *Bedford*, dans le township de *Stanbridge*, district électoral de *Missisquoi*, Province de *Québec*, Puissance du *Canada*.

Par le très-honorable Sir *John A. Macdonald*,—la pétition de *Thomas Babb*, marchand, du village de *Mitchell*, dans le comté de *Perth* et Province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Blanchet*,—la pétition d'*Alexis Cyprien Pelletier* et *Magloire Chouinard*, les deux cultivateurs résidant dans le premier rang de la paroisse de *St. Roch des Aulnets*, dans le district électoral de l'*Islet*, Province de *Québec*, Puissance du *Canada*.

Par M. *Edgar*,—la pétition d'*Alexander Forbes*, avocat, du village de *Perth*, dans le comté de *Northumberland*, et Province d'*Ontario*; *Maitland Parker Ketchum*, courtier, du même lieu, *Charles Biggar Kemp*, écuier, du même lieu, et *Alexander McCallum*, marchand de grains, du même lieu.

Par M. *Dorion* (*Drummond et Arthabaska*),—la pétition de *James Thomson*, bijoutier et horloger, de la paroisse de *St. André*, dans le comté d'*Argenteuil*, district de *Terrebonne* et Province de *Québec*, et de *Louis Adélard Sénécal*, écuier, négociant, de la paroisse de *St. Thomas de Pierreville*, et *Victor Gradu*, écuier, notaire public, de la paroisse de *St. François du Lac*, dans le district électoral d'*Yamaska*, Province de *Québec*, Puissance du *Canada*.

Par M. *Little*,—la pétition de *William Davis Ardagh*, avocat, de la ville de *Barrie*, dans le comté de *Simcoe*, Province d'*Ontario*, Puissance du *Canada*, *Michael Quintlap*, cultivateur, du township de *Vespra*, dans le dit comté de *Simcoe*, Province et Puissance susdites, *Charles Gamon*, avocat, de la ville de *Collingwood*, dans le dit comté de *Simcoe*, Pro-



vince et Puissance susdites, et *James Dawson Stephens*, écuyer, du township de *Nottawasaga*, dans le dit comté de *Simcoe*, dans la dite Province d'*Ontario*, Puissance du *Canada*.

Par l'honorable *M. Carling*,—la pétition de *Joseph Acheson*, écuyer, du village d'*Exeter*, dans le district électoral de la division sud du comté de *Huron*, Province d'*Ontario*, et *William Fulton*, fabricant de bois du township de *Stephen*, dans le district et Provinces susdits.

Par *M. Bergin*,—la pétition de *Hugh MacMahon*, de la Cité de *London*, dans le comté de *Middlesex*, Province d'*Ontario*.

Par le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*,—la pétition d'*Emerson G. Hart*, écuyer, de la ville de *Brantford*, dans le comté de *Brant*, Province d'*Ontario*.

Par *M. Tremblay*,—la pétition de *Jean Alfred Gagné*, avocat, du village de *Chicoutimi*, dans le comté de *Chicoutimi*.

Par *M. Baby*,—la pétition de *Nicolas Piton*, entrepreneur, de la paroisse de *Notre-Dame de la Victoire*, dans la division électorale de *Lévis*, Province de *Québec*, Puissance du *Canada*.

Par le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*,—la pétition de *John Christopher Schliehauf*, écuyer, du township d'*Aldborough*, dans le comté d'*Elgin*, Province d'*Ontario*.

Par *M. Bowell*,—la pétition de *John W. Loucks*, écuyer, du township de *Williamsburg*, dans le comté de *Dundas*, province d'*Ontario*, *Jacob Weagant*, franc-tenancier, du même lieu, comté et province susdits.

Par le très-honorable Sir *John A. Macdonald*,—la pétition de *Charles Edward Stewart Black*, éditeur, du village de *Dunville*, dans le comté de *Haldimand*, province d'*Ontario*, et *Harmon Root*, teneur de chevaux du même lieu.

Par *M. Langlois*,—la pétition de *George Sylvain*, écuyer, négociant, de la paroisse de *Ste. Cécile du Bic*, dans le district électoral de *Rimouski*, province de *Québec*, Puissance du *Canada*.

Par le très-honorable Sir *John A. Macdonald*,—la pétition de *John McCaw*, franc-tenancier, du township de *Marysburgh Sud*, dans le comté de *Prince-Edouard*, dans la province d'*Ontario*, et la pétition de *Francis Anderson*, voiturier, du township d'*Osnabruck*, dans le comté de *Stormont* et province d'*Ontario*.

Par l'honorable *M. Holton*,—la pétition de la compagnie canadienne de garantie.

Par le très-honorable Sir *John A. Macdonald*,—la pétition de *James D. Fraser*, franc-tenancier, du township de *Cornwall*, dans le comté de *Stormont*, province d'*Ontario*, Puissance du *Canada*.

Par *M. Higinbotham*,—la pétition de *Thomas Murray*, marchand, de la ville de *Pembroke*, dans le comté de *Renfrew*, province d'*Ontario*, puissance du *Canada*.

Par *M. Metcalfe*,—la pétition de *James Evans*, écuyer, du township de *Nissouri Ouest*, dans le comté de *Middlesex*, dans la province d'*Ontario*.

Par *M. Keeler*,—la pétition de *Thomas Eagle*, écuyer, du village de *Weston*, township d'*York*, dans le comté d'*York*, et province d'*Ontario*.

*M. Rymal*, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la compagnie canadienne des Terres et de Dépôts de *Glasgow* (responsabilité limitée) ; de la compagnie du chemin de fer international de *St. François et Mégantic* ; de *Charles H. Carrière* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'impressions et de publication du "*Citizen* ;" de *C. Melançon* et autres, demandant l'incorporation de la banque du *Canada* ; et le *G. Baptist* et autres, demandant l'incorporation de la banque des *Trois-Rivières*.

Votre comité recommande aussi que son quorum soit réduit à sept membres.

Ordonné, Que le quorum du dit comité soit réduit à sept membres.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :  
 Le Sénat informe cette Chambre qu'il a nommé les honorables messieurs *Allan, Blake, Bourinot, Campbell, Chaffers, Chavais, Cormier, Cornwall, Ferguson, Girard, Hazen, Holmes, Lacoste, Léonard, Locke, Macfarlane, Malhiot, Mills, Odell, Panet, Reesor, Renaud* et *Steeves*, comme membres du comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en ce qui concerne les intérêts du Sénat, et pour agir au nom de ce corps comme membres du comité collectif de la bibliothèque.

Le très-honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

*Messieurs de la Chambre des Communes,*

J'accuse réception, avec remerciements, de l'adresse que vous avez loyalement votée en réponse au discours par lequel j'ai ouvert la session, et je n'ai aucun doute que les importants sujets qui vous sont soumis recevront votre sérieuse et entière considération.

DUFFERIN.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,  
 Ottawa, 15 mars 1873.

Sur motion de l'honorable M. *Tilley*, secondée par l'honorable M. *Howe*,  
*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité, pour examiner certaine résolution concernant les banques et le commerce de banque.

La Chambre se forme en conséquence en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Blanchet* fait rapport que le comité a passé une résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Blanchet* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :—

*Résolu*, Qu'il est expédient d'amender l'Acte 34 *Vic.*, ch. 5, relatif aux banques et au commerce de banque en ce qui concerne la formule de la déclaration attestant l'exactitude des rapports mensuels faits par les banques au gouvernement.

La dite résolution étant lue, elle est adoptée.

*Ordonné*, Que l'Honorable M. *Tilley* ait la permission d'introduire un Bill pour amender de nouveau l'Acte relatif aux Banques et au commerce de Banque.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

La Pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par M. *McKenzie*, la Pétition de *John Bertram*, Ecuier, de la ville de *Peterborough*, dans le Comté de *Peterborough*, Province d'*Ontario*.

L'Honorable M. *Cameron* (*Cardwell*), du Comité Permanent des Privilèges et Elections, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité, conformément à l'instruction qui lui a été donnée par Votre Honorable Chambre, a procédé sans délai à examiner l'affaire du rapport fait par l'Officier-Rapporteur pour la Division Ouest du Comté de *Peterborough*, et est convenu de la résolution suivante, qu'il prend la liberté de rapporter avec les délibérations du comité sur le sujet :

Considérant que l'Officier-Rapporteur qu'il appartient a fait rapport, en vertu du Bref pour la tenue de l'Élection pour le District Electoral de la Division Ouest de *Peterborough*, que *William Cluxton* était la personne élue pour représenter le dit District Electoral dans le

présent Parlement, et qu'il n'appert pas que le dit *William Cluxton* était disqualifié ou inéligible ou qu'il n'est pas la personne qui devrait siéger dans la Chambre des Communes pour la dite Division Electorale ; à ces causes, qu'il soit résolu, que dans l'opinion de ce Comité, la Chambre ne devrait pas déclarer que le dit *William Cluxton* n'a pas droit de siéger dans la dite Chambre, mais devrait ordonner qu'il soit disposé de cette affaire conformément aux dispositions de l'Acte des Elections Parlementaires contestées, si quelque pétition est régulièrement présentée pour se plaindre de la dite Election ou du dit rapport.

Délibérations du Comité Permanent des Privilèges et Elections dans l'affaire du rapport fait par l'Officier-Rapporteur pour la Division Ouest du Comté de *Peterborough*.

Vendredi, 14 mars 1873.

Le Comité Permanent des Privilèges et Elections s'assemble.

PRÉSENTS :—MM. *Anglin, Blake, Blanchet, Cameron (Cardwell), Cameron (Huron), Campbell, Colby, Dormer, Edgar, Gendron, Grover, Holton, Kirkpatrick, Sir John Macdonald, M.M. McDonald (Antigonish), McDonald (Pictou), McDougall, Mills, O'Connor, Palmer, Richards et Scatcherd.*

Sur motion de *Sir John Macdonald, M. Cameron (Cardwell)* est choisi comme président. Lu l'ordre de renvoi.

Le comité délibère et procède à la considération des papiers relatifs à l'Election de *Peterborough* qui lui ont été renvoyés.

*Sir John Macdonald* propose que le Membre rapporté comme étant élu et la personne qui réclame le siège aient la permission d'être entendues par l'entremise d'avocats.—Adopté sans division et

Ordonné, Que les parties soient entendues par l'entremise d'avocats, lundi prochain, à 10 heures A.M., et qu'elles soient notifiées à cet effet par télégramme, ou de toute autre manière suffisante.

Le comité s'ajourne alors à lundi prochain, à 10 heures A. M.

Lundi, 17 mars 1873.

Le Comité Permanent des Privilèges et Elections s'assemble.

Présents :—MM. *Cameron (Cardwell)* président, *Anglin, Blanchet, Cameron (Huron), Campbell, Dormer, Edgar, Grover, Holton, Sir John Macdonald, M.M. McDonald (Pictou), McDougall, Mills, Palmer et O'Connor.*

Lu les minutes des délibérations de la dernière séance.

L'avocat de la personne réclamant le siège est appelé pour exposer sa cause au comité.

*W. H. Walker, Ecr.*, comparait et s'adresse au comité comme Avocat de *M. Bertram*, le Candidat ayant la majorité des votes dans la Division Ouest de *Peterborough*,—

Après quoi *Wm. Mosgrove, Ecr.*, comparait et s'adresse au Comité comme Avocat de *M. Cluxton*, le Membre siégeant pour la Division Ouest de *Peterborough*,—

Ensuite, *M. Walker* s'adresse de nouveau au Comité pour répliquer, après quoi il se retire.

Ordonné, Que tous les étrangers se retirent durant les délibérations du comité.

Les étrangers s'étant retirés,

M. *Edgar* propose, secondé par M. *Mills*, qu'il soit résolu que lundi, le 10 mars 1873, depuis le renvoi à ce comité des papiers se rattachant à l'Élection de *Peterborough*, la Chambre a adopté à l'unanimité des résolutions dans les termes suivants :

Résolu, Qu'il appert par les livres de poll et les autres papiers transmis par *Richard James Bell, Esq.*, l'Officier-Rapporteur nommé pour conduire la dernière Élection pour *Muskoka*, que deux Candidats, savoir : *Alexander Peter Cockburn* et d'*Arcy Boulton* ont été nommés ; qu'un poll a été demandé, accordé et tenu ; qu'à la clôture de la votation, le dit *Cockburn* avait le plus grand nombre de votes, tandis que le dit *Boulton* n'en a reçu que 530 laissant une majorité de 122 votes au dit *Cockburn* ; que dans le township de *Morrison*, 37 votes ont été pris, dont 34 en faveur de *Cockburn* et 3 en faveur de *Boulton*, de sorte qu'en tenant compte des votes donnés dans ce Township, il resterait encore une majorité de 91 votes pour *Cockburn* ; que dans la division de votation de *Parry Sound*, 103 votes ont été pris, dont 84 en faveur de *Cockburn* et 19 en faveur de *Boulton*, de sorte qu'en tenant compte des votes donnés pour *Morrison* et *Parry Sound*, il resterait encore une majorité pour *Cockburn* de 26 votes ; que l'Officier-Rapporteur a fait le rapport de la dite Élection dans les termes suivants :

RAPPORT.—En vertu d'un bref d'élection pour le district électoral du comté de *Muskoka*, dans la Province d'*Ontario*, dans la Puissance du *Canada*, daté le 15e jour de juillet 1872, et à moi adressé, je déclare par le présent que j'ai dûment procédé à tenir la dite élection, et qu'une votation ayant été demandée de la part d'*Alexander Peter Cockburn* et de d'*Arcy Boulton* (les deux seuls candidats à la dite élection qui ne se soient point retirés de la lutte avant le jour de la votation) la votation a eu lieu en conséquence aux différents lieux de votation mentionnés dans la proclamation par moi lancée à cet égard. Je déclare de plus que depuis la dite votation qui a eu lieu le 23e jour d'août dernier, j'ai reçu des rapports (qui paraissent avoir été régulièrement faits suivant la loi passée à cet égard) pour les lieux de votation suivants, savoir : le township de *Macouley*, les townships unis de *Draper*, *Ryde* et *Oakley*, le township de *Muskoka*, le township de *Monck*, les townships de *Watt* et *Cardwell*, *Rousseau Junction*, le lieu de votation à mi-chemin entre *Rousseau Junction* et *Magnetawan*, le lieu de votation à mi-chemin entre *Rousseau Junction* et *Parry Sound*, le lieu de votation au village de *Parry Sound*, le lieu de votation à *Parry Sound Junction*, le lieu de votation dit *Dam Polling Place*, le lieu de votation aux chûtes de *McKellar*, le lieu de votation à *Utterson*, le lieu de votation à *Hintsville*, le lieu de votation à *Port Curling*, et le lieu de votation à *Byng Inlet*.

Je déclare de plus que le rapport pour le township de *Morrison*, qui est aussi un des lieux de votation ou une des divisions mentionnées dans la dite proclamation, ne m'a pas été dûment fait ;—Que j'ai examiné *Henry N. Anderson*, le député-officier-rapporteur pour ce lieu de votation, sous serment, et que sa déclaration par écrit signée par lui et assermentée devant moi est ci-annexée. Et je déclare que le cahier de votation pour *Morrison* susdit a été perdu et ne peut être trouvé ; et que le dit *Henry N. Anderson* a omis de nommer dûment un greffier de bureau de votation, ou s'il en a nommé un, la personne ainsi nommée n'a pas rempli ses fonctions au dit lieu de votation ou à la dite division, et qu'en conséquence je suis dans l'impossibilité de me conformer aux dispositions de la clause 68 des Statuts Refondus du *Canada*, ch. 6, et du paragraphe deux de la dite clause qui exige que, dans le cas de la perte d'un livre de votation, le député-officier-rapporteur et le greffier du bureau de votation seront interrogés sous serment ou affirmation, lequel interrogatoire se fera par écrit et sera signé par tels député-officier-rapporteur et greffier de bureau de votation, et sera annexé aux rapports à la place du livre de poll. Et je déclare de plus que, dans le cahier de votation pour le lieu de votation de *Parry Sound*, je trouve, après les deux premières entrées, que les autres entrées sont d'une écriture différente ; et que, après investigation, je trouve que la cause de cela est que *John Wilson*, la personne nommée par le député-officier-rapporteur pour agir comme greffier du bureau de votation en cet endroit, fut trouvée incapable de remplir ses devoirs, et que le député-officier-rapporteur s'adressera immédiatement à un nommé *Foley* pour qu'il agit, comme greffier de bureau de votation à la place du dit *Wilson*, et que le dit *Foley* agit ainsi sans être assermenté tel que requis par la loi ; et que

nonobstant cela le dit cahier de votation m'a été remis avec le serment du dit *Wilson*, mais sans celui du dit *Foley* qui tient le dit cahier de votation pendant toute la dite votation à l'exception du temps employé à enregistrer les deux premiers votes.

Et je déclare de plus que d'après l'exposé de faits ci-dessus je suis incapable de faire un rapport de la dite élection conformément aux dispositions de la loi à cet égard.

En foi de quoi mes seing et sceau, ce 14 septembre 1872.

RICHARD JAMES BELL (L. S.)  
Officier-Rapporteur.

Que le dit *Cockburn* aurait dû être rapporté élu comme député de *Muskoka* à ce Parlement, et qu'il a droit de prendre son siège en cette Chambre comme député de *Muskoka*, sauf toutefois à tous les candidats et autres le droit de contester la dite élection, s'ils le jugent à propos, de la manière voulu par la loi et la justice, et conformément à l'usage du Parlement.

Que le greffier de la couronne en chancellerie a amendé immédiatement le rapport pour le district électoral de *Muskoka*, en insérant le nom d'*Alexander Peter Cockburn*, écuyer, comme ayant été dûment élu pour le dit district électoral.

Que le même jour le greffier de la couronne en chancellerie s'est présenté en conséquence et en obéissance à l'ordre de la Chambre et a amendé le rapport de l'officier-rapporteur pour la dernière élection du district électoral de *Muskoka*, en insérant le nom d'*Alexander Peter Cockburn*, écuyer, comme ayant été dûment élu pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, dans le présent Parlement; et que le dit *Alexander Peter Cockburn*, écuyer, membre pour le district électoral de *Muskoka*, ayant prêté serment et signé le rôle a pris son siège.

Que, dans l'opinion de ce comité, il est établi par la dite action de la Chambre que quand il appert par les livres de poll et autres papiers transmis par l'officier-rapporteur que le candidat qui a la majorité des votes n'a pas été rapporté comme étant élu, la Chambre a juridiction d'amender le rapport.

Que, d'après les livres de poll et les autres papiers transmis par l'officier-rapporteur pour la division ouest de *Peterborough*, il appert qu'à la votation qui a eu lieu le 20 août 1872, pour l'élection d'un membre pour *Peterborough* ouest, *John Bertram*, Ecr., a reçu le plus grand nombre de votes, en ayant reçu 750, tandis que l'autre candidat *William Claxton* Ecr., n'en a reçu que 705, et qu'alors il était du devoir de l'officier-rapporteur de déclarer et rapporter le dit *John Bertram*, comme dûment élu, mais le dit officier-rapporteur a fait un rapport dans les termes suivants :

*Rapport.* — En vertu d'un bref d'élection pour le district électoral de la division ouest de *Peterborough*, dans la Province d'*Ontario*, dans la Puissance du *Canada*, en date du 15 juillet 1872, à moi adressé, je déclare par le présent *William Claxton*, Ecr., dûment élu député à la Chambre des Communes du *Canada* pour la division ouest du comté de *Peterborough*, pour la raison qu'il était le seul candidat qui se soit conformé aux dispositions des 36e et 37e sections du chap. 6 des statuts refondus du *Canada*.

En foi de quoi, mes seing et sceau, ce 24 août 1872.

(Signé) GEORGE BURNHAM, jr., [L. S.]  
Officier-rapporteur.

Que l'officier-rapporteur n'avait pas le droit de prendre sur lui de juger si oui ou non les 36e et 37e sections du chap. 6 des statuts refondus du *Canada*, relatives à la déclaration de qualification, avaient été suivies par aucun des candidats.

Que, dans l'opinion de ce comité, le mode légal de procédure à adopter est que la Chambre ordonne au greffier de la couronne en chancellerie d'amender le dit rapport en biffant le nom du dit *William Cluxton* et en insérant celui du dit *John Bertram* comme dûment élu pour *Peterborough* ouest, sauf à tous candidats et autres le droit de contester la dite élection, s'ils le jugent à propos, de la manière voulue par la loi et la justice, et conformément à l'usage du parlement.

Le comité délibère et s'ajourne au lendemain à 11 heures A. M.

Mardi, 18 mars 1873.

Le comité permanent des privilèges et élections s'assemble.

Présents :—MM. *Cameron*, (*Cardwell*), président, *Anglin*, *Blanchet*, *Cameron* (*Huron*), *Campbell*, *Colby*, *Dormer*, *Edgar*, *Gendron*, *Grover*, *Holton*, *Kirkpatrick*, Sir *John Macdonald*, MM. *McDonald* (*Antigonish*), *McDonald* (*Pictou*), *McDougall*, *Mills*, *O'Connor*, *Palmer* et *Richards*.

Lues les minutes des délibérations d'hier,—et

La motion de M. *Edgar* étant de nouveau lue, M. *Palmer* propose comme amendement, secondé par M. *McDonald*, que

Attendu que l'officier rapporteur qu'il appartient a rapporté, en vertu du bref pour tenir l'élection pour le district électoral de la division ouest de *Peterborough*, que *William Cluxton* était la personne élue pour représenter le dit district dans le présent parlement, et qu'il n'appert pas que le dit *William Cluxton* était disqualifié ou inéligible, ou qu'il n'est pas une personne qui n'a pas le droit de siéger dans la Chambre des Communes pour la dite division, étant dûment élu ; à ces causes, qu'il soit résolu que, dans l'opinion de ce comité, la Chambre ne devrait pas déclarer que le dit *William Cluxton* n'a pas droit de siéger dans la dite Chambre, mais devrait permettre qu'il soit disposé de l'affaire conformément aux dispositions de l'Acte des élections parlementaires contestées, si une pétition est dûment présentée contre telle élection ou tel rapport.

Sur quoi, le comité se divise ; et les noms étant appelés, ils sont pris comme suit :—

Pour : MM. *Blanchet*, *Campbell*, *Colby*, *Dormer*, *Gendron*, *Grover*, *Kirkpatrick*, Sir *John A. Macdonald*, MM. *McDonald* (*Antigonish*), *McDonald* (*Pictou*), *McDougall*, *O'Connor*, *Palmer*,—13.

Contre : MM. *Anglin*, *Cameron* (*Huron*) *Edgar*, *Holton*, *Mills* et *Richards*,—6.

Ainsi, l'amendement est adopté.

Ordonné, Que le président rapporte la dite résolution à la Chambre avec les délibérations du comité à cet égard.

Ajourné jusqu'à convocation par le président.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *White* (*Halton*),—la pétition d'*Alexander Oliver*, franc-tenancier, du township de *Niagara* dans le district électoral de la ville de *Niagara* et le township de *Niagara* y annexé, dans le comté de *Lincoln*, Province d'*Ontario*, Puissance du *Canada*.

Par l'honorable M. *Cameron* (*Cardwell*),—la pétition de *George Morton*, fabricant de fromage, de la cité de *Kingston*, province d'*Ontario*, Puissance du *Canada* ; la pétition de *D'Arcy Boulton*, Ecuyer de la cité de *Toronto*, dans le comté de *York*, et la province d'*Ontario* ; et la pétition de *William Donaghy*, imprimeur, de la ville de *Goderich*, dans le district électoral de la division centre du comté de *Huron*, Province d'*Ontario* et de *Gifford Elliott*, solliciteur, du même lieu, dans le district électoral et la province susdits.

L'Honorable M. *Huntington*, propose, secondé par M. *McKenzie*, que le rapport du comité des privilèges et élections concernant le rapport d'un membre de cette Chambre pour le district électoral de *Peterborough* ouest ne soit pas adopté ; mais qu'il soit

*Résolu*, Que cette Chambre juge nécessaire de sauvegarder les intérêts des électeurs généralement, et en particulier ceux des électeurs de *Peterborough* ouest, en assurant au candidat qui a reçu la majorité des votes, son siège en cette Chambre, et à cette fin d'agir d'accord avec les délibérations de cette Chambre du 19 mars courant, en vertu desquelles le rapport pour le district électoral de *Muskoka* a été amendé en insérant le nom d'*Alexander Peter Cockburn*, Ecr., le dit *Alexander Peter Cockburn* ayant eu la majorité des votes en sa faveur, tel qu'il appert par le rapport fait à cette Chambre, et, en conformité de ce précédent et des précédents du parlement de la province du *Canada*, dans l'affaire d'*Oxford*, dans celle de *Kent*, dans celle de *Beauharnois*, dans celle de *Bagot*, et dans celle de *Lennox* et *Addington*, revendiquer sa juridiction, de maintenir ses privilèges et de redresser de suite les griefs provenant de la violation flagrante de la loi et du devoir, tel qu'il appert à la face des papiers, violation qui a été commise en déclarant duement élu le candidat qui a reçu le moins de votes ; et que cette Chambre déclare que *John Bertram*, Ecr., ayant, d'après le rapport fait à cette Chambre, reçu 745 votes, tandis que *Wm. Chaston*, Ecr., l'autre candidat, n'en a reçu que 705, aurait dû être rapporté comme étant élu membre pour *Peterborough* Ouest, et qu'il a droit de prendre siège, sauf le droit de quiconque de contester l'élection et le rapport.

Et des débats s'ensuivant,—et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit

Mercredi, 19 mars 1873.

Et la question étant mise aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

|                          |                                |                            |                               |
|--------------------------|--------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| <i>Anglin,</i>           | <i>Church,</i>                 | <i>Holton,</i>             | <i>Richards,</i>              |
| <i>Archibald,</i>        | <i>Cockburn (Muskoka),</i>     | <i>Horton,</i>             | <i>Robillard,</i>             |
| <i>Bain,</i>             | <i>Cook,</i>                   | <i>Huntington,</i>         | <i>Ross (Durham),</i>         |
| <i>Béchar,</i>           | <i>Delorme,</i>                | <i>Joly,</i>               | <i>Ross (Middlesex),</i>      |
| <i>Bergin,</i>           | <i>De St. George,</i>          | <i>Landerkin,</i>          | <i>Ross (Wellington),</i>     |
| <i>Blain,</i>            | <i>Dorion (Drum'd et Art.)</i> | <i>Lewis,</i>              | <i>Rymal,</i>                 |
| <i>Bodwell,</i>          | <i>Edgar,</i>                  | <i>Mackenzie,</i>          | <i>Smith (Peel),</i>          |
| <i>Bourassa,</i>         | <i>Ferris,</i>                 | <i>Mercier,</i>            | <i>Snider,</i>                |
| <i>Bowman,</i>           | <i>Findlay,</i>                | <i>Metcalfe,</i>           | <i>Stirton,</i>               |
| <i>Boyer,</i>            | <i>Fraser,</i>                 | <i>Mills,</i>              | <i>Taschereau,</i>            |
| <i>Buell,</i>            | <i>Fleming,</i>                | <i>Oliver,</i>             | <i>Thompson (Haldimand),</i>  |
| <i>Burpee (Sunbury),</i> | <i>Forbes,</i>                 | <i>Pâquet,</i>             | <i>Tremblay,</i>              |
| <i>Cameron (Huron),</i>  | <i>Galbraith,</i>              | <i>Paterson,</i>           | <i>Trow,</i>                  |
| <i>Cartwright,</i>       | <i>Gibson,</i>                 | <i>Pelletier,</i>          | <i>Wilkes,</i>                |
| <i>Casey,</i>            | <i>Hagar,</i>                  | <i>Pickard,</i>            | <i>Young (Montréal Ouest)</i> |
| <i>Casgrain,</i>         | <i>Harvey,</i>                 | <i>Prévost,</i>            | <i>Young (Waterloo). 68.</i>  |
| <i>Cauchon,</i>          | <i>Higinbotham,</i>            | <i>Richard (Mégantic),</i> |                               |
| <i>Charlton,</i>         |                                |                            |                               |

CONTRE :

Messieurs

|                   |                           |                  |                  |
|-------------------|---------------------------|------------------|------------------|
| <i>Almon,</i>     | <i>Benoit,</i>            | <i>Campbell,</i> | <i>Coffin,</i>   |
| <i>Baby,</i>      | <i>Blanchet,</i>          | <i>Carling,</i>  | <i>Colby,</i>    |
| <i>Beaubien,</i>  | <i>Bowell,</i>            | <i>Chipman,</i>  | <i>Costigan,</i> |
| <i>Bellerose,</i> | <i>Burpee (St. Jean),</i> | <i>Chisholm,</i> | <i>Crawford,</i> |

|                            |                               |                      |                             |
|----------------------------|-------------------------------|----------------------|-----------------------------|
| <i>Cunningham,</i>         | <i>Grant,</i>                 | <i>MacKay,</i>       | <i>Rochester,</i>           |
| <i>Currier,*</i>           | <i>Grover,</i>                | <i>Mailloux,</i>     | <i>Ross, (ChAMPLAIN),</i>   |
| <i>Cutler,</i>             | <i>Haggart,</i>               | <i>Mathieu,</i>      | <i>Ryan,</i>                |
| <i>Daly,</i>               | <i>Harwood,</i>               | <i>McAdam,</i>       | <i>Savary,</i>              |
| <i>DeCosmos,</i>           | <i>Hincks (Sir F.)</i>        | <i>McDougall,</i>    | <i>Schultz,</i>             |
| <i>Dewdney,</i>            | <i>Howe,</i>                  | <i>Merritt,</i>      | <i>Shibley,</i>             |
| <i>Dodge,</i>              | <i>Jones,</i>                 | <i>Mitchell,</i>     | <i>Staples,</i>             |
| <i>Domville,</i>           | <i>Keeler,</i>                | <i>Moffatt,</i>      | <i>Stephenson,</i>          |
| <i>Dormer,</i>             | <i>Killam,</i>                | <i>Nathan,</i>       | <i>Thompson (Caribou),</i>  |
| <i>Doull,</i>              | <i>Kirkpatrick,</i>           | <i>Nelson,</i>       | <i>Tilley,</i>              |
| <i>Dugas,</i>              | <i>Lacerte,</i>               | <i>O'Connor,</i>     | <i>Tobin,</i>               |
| <i>Duguay,</i>             | <i>Langevin,</i>              | <i>O'Reilly,</i>     | <i>Tourangeau,</i>          |
| <i>Farrow,</i>             | <i>Lanthier,</i>              | <i>Palmer,</i>       | <i>Tupper,</i>              |
| <i>Flesher,</i>            | <i>Le Vesconte,</i>           | <i>Pinsonneault,</i> | <i>Wallace (Albert),</i>    |
| <i>Fortin,</i>             | <i>Little,</i>                | <i>Pope,</i>         | <i>Wallace, (Norfolk),</i>  |
| <i>Gaudet,</i>             | <i>Macdonald, (Sir J.A.),</i> | <i>Price,</i>        | <i>Webb,</i>                |
| <i>Gendron,</i>            | <i>McDonald (Cap B.),</i>     | <i>Ray,</i>          | <i>Witton,</i>              |
| <i>Gibbs (Ont., D. N.)</i> | <i>McDonald (Pictou),</i>     | <i>Robinson,</i>     | <i>Wright (Ottawa),</i>     |
| <i>Gibbs (Ont., D. S.)</i> | <i>McDonnell (Inverness),</i> | <i>Robitaille,</i>   | <i>Wright (Pontiac). 93</i> |
| <i>Glass,</i>              |                               |                      |                             |

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la séance ayant continué jusqu'à trois heures, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

### Mercredi, 19 mars 1873.

Un autre membre ayant prêté serment et signé le rôle qui le contient, prend son siège.

M. l'Orateur met devant la Chambre des listes des actionnaires de la Banque Canadienne Royale, à la date du 28 février 1873, et de la Banque du district de *Niagara*, à la date du 13 mars 1873, en conformité de l'Acte 34 *Vic.*, ch. 5, Sect. 12.—(*Documents de la Session*, No. 11.)

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par l'Honorable M. *Blanchet*,—la pétition de la Chambre de Commerce de *Lévis*.

Par M. *Edgar*,—la pétition de *John Fraser* et autres, du comté de *Montréal*.

Par M. *Domville*,—trois Pétitions de Messrs. *Hall* et *Fairweather* et autres, de la Cité de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*.

Par M. *Beaubien*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord de *Montréal*, et la pétition de *F. B. Matthews* et autres, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Ryan (Montréal Centre)*,—la pétition de l'association de placements de *Montréal*; et la pétition de l'Honorable Sir *Francis Hincks* et autres, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Mills*,—la pétition de *Jacob Smith* et autres, du township de *Howard*.

Par M. *Morrison*,—la Pétition de la compagnie du Pont suspendu de *Queenston*.

Par l'Honorable M. *Cameron, (Cardwell)*,—la pétition de *Henry Smallpiece*, sellier, du quartier *St. James*, dans le district électoral de *Toronto Centre*, dans la Cité de *Toronto*, Province d'*Ontario*, Puissance du *Canada*.

Par l'Honorable M. *Carling*,—la pétition de Messieurs *John Smith* et compagnie et autres, Marchands et Banquiers de la Cité de *London, Ontario*.



Conformément à l'Ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la Chambre de Commerce de *St. Jean, (Québec)* ; de la chambre de commerce de la Cité d'*Hamilton* ; de la chambre de commerce de la ville de *Belleville*, et de la chambre de commerce de la cité de *London, (Ontario)* ; demandant la continuation de l'Acte des Débiteurs Insolubles de 1869 et de ses amendements, à partir du 1er septembre 1873, sans limitation de temps.

D'*Harry Abbott*, écuyer, de la ville de *Brockville*, dans le comté de *Leeds*, dans la Province d'*Ontario*, et la Puissance du *Canada* ; et de *Robert Metcalfe* et *Robert Earl*, du township d'*Elizabethtown*, dans le comté de *Leeds*, province d'*Ontario*, dans la Puissance du *Canada*, cultivateurs ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Jacob Dockstader Buell*, écuyer, pour le district électoral de la ville de *Brockville*, avec le township d'*Elizabethtown* y annexé.

De *Thomas John Reeve*, de la cité de *Québec*, dans la province de *Québec*, écuyer ; *John Cook Thompson*, de la banlieue de la cité de *Québec*, marchand ; *Weston Hunt*, de la dite cité de *Québec*, marchand ; *Robert Shaw*, de la dite cité de *Québec*, marchand ; et de *Frederick Billingsley*, de la dite cité de *Québec*, gentilhomme, se plaignant de l'illégalité de l'élection de l'Hon. *Joseph Edouard Cauchon*, pour le district électoral de *Québec Centre*.

De *George Thomas* et autres, pilotes du port et havre de *St. Jean (Nouveau-Brunswick)* ; demandant des amendements à la loi relative au pilotage dans la Baie de *Fundy*.

De la chambre de commerce de la Puissance ; demandant un acte d'incorporation.

Du Révd. M. *S. Tassé*, curé, et autres, de la paroisse et du village de *Ste. Scolastique* comté des *Deux-Montagnes* ; demandant qu'il soit imposé un droit sur les produits agricoles, et les objets manufacturés de l'étranger, et que les produits canadiens de même nature soient exemptés de tout droit.

Du révérend *W. H. Allworth* et autres, de la ville de *Paris* ; de *William Tomblin* et autres, du village de *Bridgewater*, du township d'*Elzever* ; du conseil municipal du village de *Clinton* ; et du révérend *John Potts* et autres, de la province de *Québec* ; demandant la passation d'une loi prohibitive contre la vente des liqueurs fortes.

De l'honorable *William Fierce Howland*, C. B., et autres ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie d'express de la Puissance du *Canada*.

De la compagnie de crédit foncier du *Canada* ; demandant que la pétition de certaines personnes qui désirent d'être incorporées sous le nom de compagnie de crédit foncier du *Canada* ne soit point accueillie.

De *Richard Crozier*, du township de *Toronto*, cultivateur ; et d'*Alexandre Armour*, de la ville de *Brampton*, constructeur, du comté de *Peel* ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Kobert Smith*, écuyer pour la division électorale du comté de *Peel*.

De *John Kennedy*, du village de *Mount Forest*, dans le comté *Wellington*, dans la province d'*Ontario* et la Puissance du *Canada*, avocat, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Nathaniel Higinbotham*, écuyer, pour la division nord du comté de *Wellington*.

De *Charles Edwy Smith*, de la ville de *Port Hope*, dans le comté de *Durham*, marchand ; et *Henry Lockington*, du township de *Hope*, dans le comté de *Durham*, bourgeois ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Lewis Ross*, écuyer, pour la division est du comté de *Durham*, dans la province de *Ontario*.

Une motion étant faite à l'effet que la pétition de *C. C. McFall* et autres, de *Côteau Landing*, présentée lundi dernier, demandant la construction d'un canal sur la rive-nord du *St. Laurent*, depuis les *Cascades* jusqu'au *Côteau Landing*, soit reçue,

M. l'Orateur décide que cette pétition ne peut être reçue, parce que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

La réception de la pétition d'*Henry Edmond Ritter*, ingénieur, *François Girard*, constructeur de navires, *Nathaniel alias Emmanuel Crépeau*, comptable; *Pierre Adolphe Boucher*, marchand-tailleur, *Charles Gélinas*, marchand et conseiller de ville, *Joseph Louis Célestin LaBaie*, menuisier, et *Eltzéar Olivier Lesieur*, menuisier, tous de la ville de *Sorel*, dans le comté et le district de *Richelieu*, dans la province de *Québec*, dans la Puissance du *Canada*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Michel Mathieu*, écuier, pour le district électoral de *Richelieu*, est remise à demain.

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, du comité spécial chargé de préparer et rapporter les listes des membres qui doivent composer les comités spéciaux permanents ordonnés par cette chambre, fait rapport que le comité a préparé les listes des membres devant composer les comités permanents suivants, savoir :—3. Lois Expirantes,—4. Chemins de fer, canaux et télégraphes,—5. Bills Privés,—6. Impressions,—7. Comptes publics,—8. Banques et commerce,—et 9. Immigration et colonisation, lesquels sont lues comme suit :

3. LOIS EXPIRANTES.—Messieurs *Archibald, Bain, Beaty, Brooks, Brown, Buell, Campbell, Casey, Chisholm, Coffin, Cunningham, Cutler, Delorme, Dorion (Drummond et Arthabaska), Doull, Duguay, Ferris, Findlay, Fournier, Gibbs (Ont., D. N.), Glass, Joly, Landerkin, Lanthier, Lewis, Little, Mailloux, Mercier, Pâquet, Prévost, Ray, Robillard, Shibley, Smith (Peel), et Taschereau*,—35.

4. CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES.—Messieurs *Beaubien, Béchard, Blanchet, Bourassa, Bowell, Buell, Cameron (Huron), Carling, Cartier (Sir George E.), Cartwright, Cauchon, Chipman, Colby, Cook, Costigan, Currier, Daly, De Cosmos, Dorion (Napierville), Ferris, Flesher, Fortin, Fournier, Geoffrion, Gillies, Hagar, Hincks, (Sir F.), Holton, Huntington, Joly, Jones, Killam, Laflamme, Langlois, Lanthier, McAdam, Macdonald (Sir J. A.), McDonald (Antigonish), Mackenzie, Masson, Mathieu, McGreevy, Merritt, Metcalfe, Mitchell, Morrison, Nathan, Nelson, O'Connor, Pâquet, Pearson, Pelletier, Pichard, Ray, Richards, Robinson, Robitaille, Ross (Champlain), Ross (Wellington), Ryan, Rynal, Schultz, Smith (Selkirk), Smith (Westmoreland), Snider, Stephenson, Sturton, Thompson (Caribou), Thompson (Welland), Trow, Tupper, Wallace (Albert), Webb, White (Halton), Wright (Ottawa), Wright (Pontiac) et Young (Montréal Ouest).*

5. BILLS PRIVÉS.—Messieurs *Baby, Baker, Bellerose, Blain, Bodwell, Bourassa, Bowman, Brooks, Burpee (Sunbury), Carter, Casey, Church, Coffin, Delorme, Dorion (Napierville), Fleming, Forbes, Galbraith, Gaudet, Geoffrion, Glass, Higginbotham, Jetté, Joly, Killam, Kirkpatrick, Lewis, McDonald (Antigonish), McDonnell (Inverness), Mackay, McDougall, Mercier, Mills, Moffatt, Morrison, Oliver, O'Reilly, Pinsonneault, Prioe, Ray, Robinson, Ross (Champlain), Savary, Scriver, Tourangeau, Tremblay, Wallace (Albert), Webb, White (Hastings Est) et Witton*.—51.

6. IMPRESSIONS.—Messieurs *Beaty, Bellerose, Bourassa, Bowell, Church, Edgar, Fortin, O'Connor, O'Reilly, Ross (Middlesex), Ross (Prince-Edouard), Stephenson, Thompson (Caribou), Wallace (Norfolk) et Young (Waterloo)*.—15.

7. COMPTES PUBLICS.—Messieurs *Anglin, Blain, Blake, Blanchet, Bodwell, Bourassa, Boyer, Carling, Cartwright, Chisholm, Colby, Connell, Crawford, Daly, Domville, Dugas, Farrow, Fortin, Fournier, Gendron, Gibbs (Ont., D. S.), Gibson, Harwood, Hincks (Sir F) Holton, Horton, Keeler, Lacerte, Langevin, Le Vesconte, Macdonald (Sir J. A.), McDonald (Pictou), Mackenzie, Masson, McAdam, McGreevy, Metcalfe, Mills, Michael, Morrison, Pelletier, Pozer, Richard (Mégantic), Robitaille, Ross (Prince-Edouard), Ryan, Scatcherd, Smith (Selkirk), Snider, Thompson (Welland), Thompson (Haldimand), Tilley, Tupper, Wright (Ottawa), Young (Waterloo), Young (Montréal ouest)*.—56.

8.—BANQUES ET COMMERCE.—Messieurs *Beaubien, Bergin, Blain, Blake, Brouse, Brown, Burpee (St. Jean), Cameron (Cardwell), Cartier, (Sir George E.), Cartwright, Caucho, Crauford, Currier, DeCosmos, De St. George, Dodge, Domville, Doull, Duguay, Fiset, Fleming, Gibbs (Ont., D. S.) Haggart, Higinbotham, Hincks, (Sir F.), Holton, Horton, Killam, Landerlein, Langlois, Le Vesconte, Mackenzie, McGreevy, Mitchell, Nathan, Oliver, Paterson, Pickard, Robillard, Robitaille, Rochester, Ross (Durham,) Ross (Middlesex), Ross (Victoria), Ryan, Smith (Westmoreland), Stir'on, Tachereau, Thompson (Haldimand), Tilley, Tobin, Tourangeau, Tupper, Wallace (Norfolk), White (Halton), Wilkes et Young (Montréal Ouest).—57.*

9. IMMIGRATION ET COLONISATION.—Messieurs *Archambeault, Bain, Baker, Béchard, Benoit, Burpee (Sunbury), Carling, Chipman, Cockburn (Muskoka), Connell, Cunningham, Dewdney, Dodge, Dorion (Drummond et Athabaska), Dugas, Fiset, Findlay, Forbes, Gaudet, Gibbs (Ont., D. N.), Grant, Hagar, Harvey, Jetté, Jones, Lacerte, Little, Mailloux, Merritt, Moffatt, Nelson, Palmer, Pâquet, Pearson, Pinsonneault, Pope, Prévost, Price, Richard (Mégantic), Rochester, Ross (Wellington), Stephenson, Thompson (Haldimand), Tourangeau, Tremblay, White (Hastings Est), Witton et Wright (Ottawa).—48.*

*Résolu*, que cette Chambre concoure dans le dit rapport.

*Ordonné*, que M. *Savary* ait la permission d'introduire un bill pour abroger les actes imposant des droits sur les billets promissoires et les lettres de change.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

*Ordonné*, que M. *Currier* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie d'impressions et de publications du *Citizen*, (responsabilité limitée.)

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

*Ordonné*, que M. *Young (Waterloo, D. S.)*, ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la votation au scrutin secret aux élections des membres de la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. l'Orateur fait rapport à la Chambre que le cautionnement dans l'affaire de l'élection contestée pour le district électoral de *Kent*, dans la Province du *Nouveau-Brunswick*, a été donné, et qu'il a été reçu par lui, ce dix-neuvième jour de mars courant, et a été déposé au bureau des pétitions d'élections de la Chambre.

*Résolu*, qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, et pour informer leurs Honneurs, que les membres du comité spécial des impressions, savoir : Messieurs *Beaty, Bellerose, Bourassa, Bowell, Church, Edgar, Fortin, O'Connor, O'Reilly, Ross (Middlesex), Ross (Prince-Edouard), Stephenson, Thompson (Caribou), Wallace (Norfolk)* et *Young (Waterloo)*, agiront comme membres du dit comité collectif des impressions.

*Ordonné*, que le très-honorable Sir *John A. Macdonald* porte le dit message au Sénat.

*Résolu*, qu'il soit nommé un comité spécial composé de M. *Cartwright*, des honorables messieurs *Campbell, Anglin, Fortin* et *Young (Montréal Ouest)*, et messieurs *MacKay* et *Young (Waterloo, D. S.)*, chargé de s'enquérir et faire rapport sur la route la meilleure et la plus directe pour les malles et les passagers entre la Puissance du *Canada* et l'*Europe*, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

Sur motion de M. *Kilpatrick*, secondée par M. *Crawford*,

*Résolu*, que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner une certaine résolution déclarant qu'il est expédient d'établir d'autres dispositions pour la perception des créances contre les navires naviguant sur certains lacs et eaux intérieures du *Canada*.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité.

(*En Comité.*)

*Résolu*, qu'il est expédient d'établir d'autres dispositions pour la perception des créances contre les navires naviguant sur certains lacs et eaux intérieures du *Canada* pour les gages des matelots et les dettes contractées pour des provisions fournies, des réparations faites, et pour le remorquage des navires et autres services rendus à ces navires, et pour dommages résultant de collisions par les navires, en faisant de ces créances des réclamations privilégiées.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Domville* fait rapport que le comité a passé une résolution.

*Ordonné*, que le rapport soit reçu demain.

Sur motion de M. *Oliver*, secondée par M. *Charlton*,

*Résolu*, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie du dernier tarif de péages sanctionné par le gouverneur en conseil, se rattachant au transport du fret et des passagers sur le grand chemin de fer Occidental et le Grand Tronc de chemin de fer, et sur tous autres chemins de fer dans la Puissance.

*Ordonné*, que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Edgar*, secondée par M. *Ross* (*Durham, D. E.*)

*Résolu*, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant les occasions dans lesquelles il a été accordé des congés à des députés-adjudants-généraux de la milice et autres officiers salariés de l'état-major de la milice depuis le 1er octobre 1868, et la durée de l'absence dans ces occasions.

*Ordonné*, que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Young* (*Waterloo, D. S.*), secondée par M. *Mills*,

*Résolu*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres en conseil, de toute correspondance ou autres documents relatifs à la poursuite récemment intentée contre le gouvernement, de son consentement, par l'imprimeur du Parlement et du gouvernement; aussi, copie de tous ordres en conseil, de toute correspondance ou autres documents relatifs à des avances de deniers publics faites au dit imprimeur avant ou depuis les dernières élections, avec un état de la garantie, s'il en est, possédée par le gouvernement, à l'effet que les dites avances soient remboursées; et aussi, un état de toute somme qui peut avoir été payée par aucun département à l'entrepreneur des impressions, en sus des prix portés au contrat.

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Beaubien*, secondée par l'honorable M. *Fortin*,

*Résolu*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie des rapports des ingénieurs du gouvernement sur les travaux que se proposait d'entreprendre la compagnie hydraulique *St. Louis* entre l'*Isle au Héron*, dans le fleuve *St. Laurent*, au pied des rapides *St. Louis*, et la rive nord du fleuve *St. Laurent*.

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

L'honorable M. *Mitchell*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, met devant la Chambre un état des dépenses faites par le département de la marine et des pêcheries en rapport avec la construction et la reconstruction de phares, lumières et sifflets d'alarme, durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1872.

Aussi, un état des recettes et des dépenses en rapport avec la police de havre et de rade à *Québec* et à *Montréal*, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1872.

Aussi, un état des recettes et dépenses du fonds pour les marins malades, pour l'année expirée le 30 juin 1872.

Aussi, un état de la dépense par la maison de la Trinité de *Montréal*, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1872, et un état du fonds des pilotes invalides, pour l'année fiscale expirée le 31 décembre 1872, et

Aussi, un état des deniers reçus et payés par la maison de la Trinité de *Québec* pour le fonds des pilotes invalides de *Québec*, durant l'année 1872. (*Documents de la Session No. 8.*)

Sur motion de M. *McKenzie*, secondée par l'honorable M. *Holton*,

*Résolu*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous rapports du commissaire des terres à *Manitoba* touchant la vente ou le louage des terres dans cette Province; copie de tous rapports du dit commissaire ou de toutes autres parties ou de toute correspondance avec eux touchant la vente ou le louage des terres dans la dite province; aussi, copie de la résignation de M. *Cunawin* et de toute correspondance entre M. *Cunawin* et le gouvernement; aussi, copie de toute correspondance avec le gouvernement de *Manitoba*, au sujet des plaintes contre l'administration du Bureau des Terres dans cette Province.

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *McKenzie*, secondée par l'honorable M. *Holton*,

*Ordonné*, qu'il soit mis devant la Chambre un état indiquant le nombre de demandes faites au gouvernement pour des terres dans le territoire réclamé par la province d'*Ontario*, situé à l'ouest et au nord du lac *Supérieur*, les noms et la résidence des personnes qui ont fait ces demandes, la quantité de terres demandée par chaque personne ou compagnie, le montant des deniers déposés par chaque personne ou compagnie, les cas où ces demandes ont été accompagnées de plans et d'arpentage, et une désignation des terres qu'on a ainsi demandées.

Sur motion de M. *Fleming*, secondée par M. *Bain*,

*Résolu*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance, de tous ordres en conseil et autres papiers non encore soumis touchant les réclamations du gouvernement contre *John Lovejoy*, Ecr., ou la compagnie ou chemin d'*Hamilton* et *Brantford*.

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

L'honorable M. *Pope*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport des travaux et des dépenses, requis par l'acte du recensement de 1870.—(*Documents de la Session, No. 19.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

## Jeudi, 20 Mars 1873.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Doull*,—la pétition de *John Crevier* et autres.

Par M. *Stephenson*,—la pétition du conseil municipal du township de *Tilbury Est*.

Par M. *Ryan*, (*Montréal Centre*),—la pétition de l'Association de la halle aux blés de *Montréal*; et la pétition de la compagnie du télégraphe de *Montréal*.

Par M. *Little*,—la pétition de la corporation du comté de *Simcoe*.

Par M. *Robillard*,—la pétition de *P. C. Duranceau*, maire et autres, de la paroisse de *St. Clément de Beauharnois*.

Par M. *Jones*,—la pétition du conseil municipal du township de *Oxford*, comté de *Grenville*.

Une motion étant proposée et secondée, et la question étant ajournée, à l'effet que la pétition de *Henry Edmund Ritter*, ingénieur, *François Girard*, constructeur de vaisseaux, *Nathaniel* alias *Emmanuel Crépeau*, comptable, *Pierre Adolphe Boucher*, marchand-tailleur, *Charles Gélinas*, marchand et conseiller de ville, *Joseph Louis Célestin Labaie*, menuisier, et *Elzéar Olivier Lesieur*, tous de la ville de *Sorel*, dans le comté et district de *Richelieu*, province de *Québec*, Puissance du *Canada*, soit maintenant reçue;

Et objection étant faite à la réception de la dite pétition, pour la raison que le certificat de M. l'Orateur ne fait pas voir que le cautionnement requis par la clause 17 du chapitre 7 des statuts refondus du *Canada* a été fourni et a été reçu avec l'affidavit de solvabilité des cautions; pour la raison que les mots "*purporting to be a recognizance, etc.*" sont vagues et ne sont pas conformes au statut, et, en dernier lieu, pour la raison que le statut mentionné dans le dit certificat n'est pas correctement cité, ce qui peut induire en erreur.

M. l'Orateur donne sa décision comme suit :

"Je pense que le certificat est en substance conforme aux exigences de la 17<sup>e</sup> clause; il est dans la forme usitée dans le dernier Parlement, et s'il n'est pas strictement correct il donne du moins à la Chambre l'information dont elle a besoin à présent pour établir que la pétition dont il s'agit est une pétition d'élection. Des objections au cautionnement et à l'affidavit peuvent toutefois être prises en considération. La citation inexacte du statut ne tire pas à conséquence. Je recommande donc à la Chambre de recevoir la pétition.

La dite Pétition est alors reçue et lue, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Michel Mathieu*, Ecuyer, pour le District Electoral de *Richelieu*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues :

De *W. L. Marler*, et autres de *St. Jean*, Province de *Québec*, et de la chambre de commerce de la cité de *Québec*; demandant la continuation de l'Acte des débiteurs insolubles de 1869, et de ses amendements, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1873, sans limitation de de temps.

De *Clément Deschamps*, de la paroisse de *St. Michel de Lachine*, dans le district électoral de *Jacques-Cartier*, dans la Province de *Québec*, dans la Puissance du *Canada*, écuyer, commerçant; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Rodolphe Laflamme*, écuyer, pour le district électoral de *Jacques-Cartier*.

De *Jean Docile Brousseau*, gentilhomme, de la cité de *Québec*, dans la Province de *Québec*, dans la Puissance du *Canada*; se plaignant de l'illégalité de l'élection d'*Esdras Alfred de St. George*, écuyer, pour le district électoral de *Portneuf*.

De *Christophe Thomas Portwood*, de la ville de *Strathroy*, dans le comté de *Middlesex*, dans la province d'*Ontario*, fermier; et *Edouard Athentry White*, de la ville de *Strathroy*, dans le comté de *Middlesex* et la susdite province, agent général; se plaignant de l'illégalité

de l'élection de *George William Ross*, écuyer, pour le district électoral de la division ouest du comté de *Middlesex*.

De *William Wilson Walker*, du township de *Caledon*, dans le comté de *Peel*, dans la province d'*Ontario*, écuyer ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de l'honorable *John Hillyard Cameron*, pour la division électoral de comté de *Cardwell*.

Du conseil municipal du township de *Fitzroy*, et du conseil municipal du township d'*Huntley* ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De *Jean-Baptiste Chagnon*, cultivateur, de la Paroisse de *St. Pie*, dans le District Electoral de *Bagot*, dans le District de *St. Hyacinthe*, mais ayant encore le droit de voter dans le District Electoral de *Rouville*, ci-après mentionné, *Chrysostôme Blanchard* et *Antoine Courtemanche*, tous deux cultivateurs, de la Paroisse *St. Paul* d'*Abbottsford*, dans le District Electoral de *Rouville*, dans la Province de *Québec*, dans la Puissance du *Canada* ; se plaignant de l'illégalité de l'élection d'*Honoré Mercier*, Ecr., pour le District Electoral de *Rouville*.

D'*Henri Adolphe Mignault*, Ecr., médecin ; *Michel Richaud*, marchand ; *Ambroise Gaudette*, bourgeois ; *Victor Garaux*, gentilhomme, et *Jean-Baptiste Gaudette*, bourgeois ; tous les cinq de la Paroisse de *St. Denis*, dans le District Electoral de *St. Hyacinthe*, dans la Province de *Québec*, dans la Puissance du *Canada* ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Louis Delorme*, Ecr., pour le District Electoral de *St. Hyacinthe*.

De *Thomas Nixon*, de la cité de *Toronto*, dans le Comté de *York* et Province d'*Ontario*, marchand, et *Jeremiah Dense Merrick*, du même lieu, marchand ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *James Beaty*, écuyer, pour le District Electoral de *Toronto Est*.

De *Malcolm Bain McIntyre*, du Village de *Renfrew*, dans le Comté de *Renfrew*, dans la Province d'*Ontario*, Puissance du *Canada*, marchand ; *James Ward*, du même lieu, feblantier ; *Peter Dougall*, du même lieu, carrossier ; *Thomas Hynes*, du même lieu, ébéniste, et *John Hutton*, du township d'*Admaston*, dans le Comté de *Renfrew*, cultivateur ; se plaignant de certaines pratiques illégales durant la dernière élection pour la Division Sud du Comté de *Renfrew*, et demandant que l'Officier-Rapporteur du dit District Electoral ainsi que les Députés Officiers-Rapporteurs pour les townships d'*Hagarty*, *Sherwood*, *Jones Burns* et *Richard*, soient assignés à la Barre de la Chambre pour être interrogés sur ce que dessus mentionné, et que des mesures soient prises pour les punir pour toutes pratiques illégales dont ils pourront être trouvés coupables.

De *William Paterson*, *Hugh McDermot* et *David Whuley*, tous du township de *Easthope Nord*, dans le Comté de *Perth*, et dans le District Electoral de la Division Nord du Comté de *Perth*, dans la Puissance du *Canada*, bourgeois ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Thomas Mayne Da y*, écuyer, pour le District Electoral de la Division Nord du Comté de *Perth*, dans la Province d'*Ontario*.

De *James Malcolm Fraser*, du village de *Elora*, dans le Comté de *Wellington*, dans la Province d'*Ontario*, dans la Puissance du *Canada*, Ecuyer ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *James Ross*, écuyer, pour la division électoral de comté de *Wellington*.

De *John Laird*, de la ville de *Barrie*, dans le comté de *Simcoe*, dans la Province d'*Ontario*, et la Puissance du *Canada*, marchand ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *John Beverly Robinson*, écuyer, pour le District Electoral d'*Algoma*.

D'*Alexander James McCracken*, du village de *Newmarket*, dans le Comté d'*York*, et la Province d'*Ontario*, marchand de bois ; se plaignant de l'illégalité d'*Anson George Phelps Dodge*, écuyer, pour la Division Electorale de la Division Nord du Comté d'*York*, dans la Province d'*Ontario*.

D'*Edouard Hospice Marceau*, de la Paroisse de *St. Henri*, dans le District Electoral de *Lévis*, commerçant ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de l'Honorable *Louis Hector Langevin*, C. B., pour le District Electoral de *Dorchester*.

De *John Watson*, du township de *Thorold*, dans le Comté de *Welland*, et Province d'*Ontario*, bourgeois ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *William A. Thompson*, écuyer, pour le Comté de *Welland*.

De *George Caron*, de la Paroisse de *St. Léon*, dans le District Electoral de *Maskinongé*, dans la Province de *Québec*, dans la Puissance du *Canada*, écuyer, marchand ; se plaignant de l'illégalité de l'élection d'*Alphonse Boyer*, écuyer, pour le District Electoral de *Maskinongé*.

De *Hugh Bain*, de la ville de *Goderich*, dans le comté de *Huron*, dans la province d'*Ontario*, pêcheur ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Thomas Farrow*, écuyer ; pour la division électorale de la division nord du comté de *Huron*.

De *Louis Honoré Fréchette*, écuyer, avocat ; ci-devant résidant dans la ville de *Lévis*, dans le district de *Québec*, demeurant à présent dans la cité de *Québec*, dans le dit district de *Québec*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de l'honorable *Joseph Goderich Blanchet*, pour le district de *Lévis*.

De *George Clayes*, de *Bedford*, dans le township de *Stanbridge*, dans le district électoral de *Missisquoi*, dans la province de *Québec*, dans la Puissance du *Canada*, cultivateur ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *George B. Baker*, écuyer, pour le district électoral de *Missisquoi*.

De *Thomas Babb*, du village de *Mitchell*, dans le comté de *Perth*, dans la province d'*Ontario*, marchand ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *James Trow*, écuyer, pour la division Sud du comté de *Perth*.

D'*Alcxis Cypric Pelletier*, et de *Magloire Chouinard*, tous deux cultivateurs, résidant dans le premier rang de la paroisse de *St. Roch des Aulnets*, dans le district électoral de *L'Islet*, dans la province de *Québec*, dans la Puissance du *Canada*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Philippe Baby Cusgrain*, écuyer ; pour le district électoral de *L'Islet*.

D'*Alexander Forbes*, du village de *Brighton*, dans le comté *Northumberland*, et Province d'*Ontario*, Procureur, *Maitland Parker Ketchum*, du même lieu, courtier, *Charles Biggar Kemp*, du même lieu, écuyer et *Alexander McCallum*, du même lieu, marchand de grain, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Joseph Keeler*, écuyer, pour le district électoral de la division est du comté de *Northumberland*.

De *James Thomson*, de la paroisse *St. André*, dans le comté d'*Argenteuil*, et le district de *Terrebonne*, province de *Québec*, bijoutier et fabricant de montres ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de l'honorable *John Joseph Cadwell Abbott*, pour le district électoral d'*Argenteuil*.

De *Louis Adélard Sénécal*, écuyer, commerçant, de la paroisse de *St. Thomas de Pierreville*, de *Victor Grady*, écuyer, Notaire Public, de la paroisse de *St. François du Lac*, dans le district électoral d'*Yamaska*, dans la Province de *Québec*, dans la Puissance du *Canada* ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Joseph Duguay*, écuyer, pour le district électoral d'*Yamaska*.

De *William Davis Ardagh*, de la ville de *Barrie*, dans le comté de *Simcoe*, dans la Province d'*Ontario*, dans la Puissance du *Canada*, avocat ; *Michael Quinlap*, du township de *Vespra*, dans le dit comté de *Simcoe*, dans la Province et Puissance susdite, cultivateur ; *Charles Camon*, de la ville de *Collingwood*, dans le dit comté de *Simcoe*, dans la Province et Puissance susdite, procureur ; et *James Dawson Stephens*, du township de *Nottawasaga*, dans le dit comté de *Simcoe*, dans la dite Province d'*Ontario*, et la Puissance du *Canada*, écuyer ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Herman H. Cook*, écuyer, pour la division électorale de la division nord du comté de *Simcoe*.

De *Joseph Archeson*, du village d'*Exeter*, dans le district électoral de la division sud du comté de *Huron*, dans la Province d'*Ontario*, écuyer ; et *William Fulton*, du township de *Stephen*, dans les dits district électoral et province, fabricant de bois ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Malcolm Colin Cameron*, écuyer, pour le district électoral de la division sud du comté de *Huron*.



D'*Emerson G. Hart*, de la ville de *Brantford*, dans le comté de *Brant*, dans la Province d'*Ontario*, écuyer ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *William Paterson*, écuyer, pour la division sud du comté de *Brant*.

De *Hugh MacMahon*, de la cité de *London*, dans le comté de *Middlesex*, et Province d'*Ontario*, écuyer ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de l'honorable *John Carling*, pour la division électorale de la Cité de *London*.

De *Jean Alfred Gagné*, du village de *Chicoutimi*, dans le comté de *Chicoutimi*, avocat ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *William Evan Price*, pour le district électoral des comtés unis de *Chicoutimi* et *Saguenay*.

De *Nicolas Piton*, entrepreneur, de la paroisse de *Notre-Dame de la Victoire*, de la division électorale de *Lévis*, dans la Province de *Québec*, dans la Puissance du *Canada* ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Pierre Alexis Tremblay*, écuyer, pour le district électoral de *Charlevoix*.

De *John Christopher Schliehauf*, du township d'*Aldborough*, dans le comté d'*Elgin*, et province d'*Ontario*, écuyer, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *George E. Casey*, écuyer, pour la division électorale de la division ouest du comté d'*Elgin*.

De *John W. Loucks*, du township de *Williamsburg*, dans le comté de *Dundas* et province d'*Ontario*, écuyer, *Jacob Weagant*, de la même place, comté et province susdits, bourgeois ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *William Gibson*, écuyer, pour le district électoral du comté de *Dundas*.

De *Charles Edward Stuart Black*, du village de *Dunnville*, dans le comté d'*Haldimand*, dans la province d'*Ontario*, éditeur, et *Harmon Root*, du même lieu, teneur de chevaux ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *James David Edgar*, écuyer, pour le district électoral du comté de *Monck*.

De *George Sylvain*, de la paroisse de *Ste. Cécile du Bic*, district électoral de *Rimouski*, dans la province de *Québec*, dans la Puissance du *Canada*, écuyer, commerçant ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Romuald Fiset*, écuyer, pour le district électoral de *Rimouski*.

De *John McCaw*, du township de *Marysburg* sud, dans le comté de *Prince-Edouard*, et province d'*Ontario*, bourgeois ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Walter Ross*, écuyer, pour le district électoral du comté de *Prince-Edouard*.

De *Francis Anderson*, du township d'*Osnabruck*, dans le comté de *Stormont*, et province d'*Ontario*, carrossier, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Cyril Archibald*, écuyer pour le district électoral de *Stormont*.

De la compagnie de garantie du *Canada* ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De *James D. Fraser*, du township de *Cornwall*, dans le comté de *Stormont*, dans la province d'*Ontario*, dans la Puissance du *Canada*, bourgeois ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Darby Bergin*, écuyer, pour le district électoral de la ville de *Cornwall*.

De *Thomas Murray*, de la ville de *Pembroke*, dans le comté de *Renfrew*, dans la province d'*Ontario*, et Puissance du *Canada*, marchand ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *William McKay Wright*, écuyer, pour le district électoral de *Pontiac*.

De *James Evans*, écuyer, du township de *Nissouri* Ouest, dans le comté de *Middlesex*, dans la province d'*Ontario*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *David Glass*, écuyer, pour le district électoral de la division Est du comté de *Middlesex*.

De *Thomas Eagle*, écuyer, du village de *Weston*, township d'*York*, dans le comté d'*York* et province d'*Ontario*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *David Blain*, écuyer pour la division Ouest du comté d'*York*, dans la province d'*Ontario*.

De *John Bertram*, écuyer, de la ville de *Peterborough*, dans le comté de *Peterborough*, dans la province d'*Ontario*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *William Cluxton*, écuyer, pour le district électoral de la division ouest du comté de *Peterborough*.

D'*Alexandre Oliver*, bourgeois du township de *Niagara*, dans le district électoral de la ville de *Niagara*, avec le township de *Niagara* y annexé, dans le comté de *Lincoln*, et la province d'*Ontario*, dans la Puissance du *Canada*; se plaignant de l'illégalité de l'élection d'*Angus Morrison*, écuyer, pour le district électoral de la ville de *Niagara*, avec le township de *Niagara* y annexé.

De *George Morton*, écuyer, de la cité de *Kingston*, dans la province d'*Ontario* et Puissance du *Canada*, fabricant de fromage; se plaignant de l'illégalité de l'élection de l'honorable *Albert N. Richards*, pour le district électoral de *Leeds* Sud.

De *D'Arcy Boulton*, de la cité de *Toronto*, dans le comté d'*York*, et province d'*Ontario*, écuyer, se plaignant de l'illégalité de l'élection d'*Alexander P. Cockburn*, écuyer, pour le district électoral de *Muskoka*.

De *William Donaghy*, de la ville de *Goderich*, dans le district électoral de la division centre du comté de *Huron*, dans la province d'*Ontario*, imprimeur; et de *Giffard Elliot*, du même lieu, solliciteur dans le même district électoral, de la même province; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Horace Horton*, écuyer, pour le district électoral de la division centre du comté de *Huron*.

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la pétition de *John Forrest* et autres, du township de *McNab*; la pétition de *John D. McDonald* et autres, du village de *Renfrew*, la pétition de *James Johnstone* et autres, du township de *Horton*; la pétition de *John Wallace* et autres, des townships de *Bagot* et *Blythfield*; la pétition de *John Smith* et autres, du township d'*Ammaston*; et la pétition de *William Russell* et autres, d'*Arnprior*, tous électeurs de la division sud de *Renfrew*, dans la province d'*Ontario*, de la Puissance du *Canada*, présentées mardi dernier, se plaignant respectivement de certaines pratiques illégales durant la dernière élection pour la division sud du comté de *Renfrew* et demandent que l'officier-rapporteur du dit district électoral ainsi que les députés officiers-rapporteurs pour les townships d'*Hagarty*, *Sherwood*, *Jones* et *Richards* soient assignés à la barre de cette Chambre pour y être interrogés sur ce que dessus mentionné, et que des mesures soient prises pour les punir pour toutes pratiques illégales dont ils pourront être trouvés coupables, soient maintenant reques,

M. l'Orateur décide que ces pétitions ne peuvent être reques, parce que le certificat de l'Orateur, quant aux cautionnements, n'accompagne pas les dites pétitions.

Conformément à la 44<sup>e</sup> Clause du Chapitre 7 des Statuts Refondus du *Canada*, intitulé: "Acte concernant les Elections Parlementaires contestées," le greffier donne lecture de la liste alphabétique des noms des membres de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que son mandat pour la nomination des membres du Comité Général des Elections est sur la table; et le dit mandat est lu comme suit:

Conformément à la 31<sup>e</sup> clause du chapitre 7 des Statuts Refondus du *Canada*, intitulé: "Acte concernant les Elections Parlementaires contestées," je nomme l'Honorable *Stewart Campbell*, représentant du District Electoral de *Guyborough*, dans la Province de la *Nouvelle-Ecosse*; l'Hon. *Albert James Smith*, représentant du District Electoral de *Westmoreland*, dans la Province du *Nouveau-Brunswick*; *Félix Geoffrion*, Ecr., représentant du District Electoral de *Verchères*, dans la Province de *Québec*; *John Crawford*, Ecr., représentant de la Division Electorale de *Toronto* Ouest, dans la Province d'*Ontario*; *Rufus Stephenson*, Ecr., représentant du District Electoral de *Kent*, dans la Province d'*Ontario* et *Isaac Erb Bowman*, Ecr., représentant du District Electoral de la division nord de *Waterloo*, dans la Province d'*Ontario*, pour être Membres du Comité Général des Elections pour la présente session."

Donné sous mon seing et sceau, ce vingtième jour de mars 1873.

JAMES COCKBURN,

Orateur.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante :

“ CHAMBRE DES COMMUNES,  
20 mars 1873.

“ MONSIEUR,—Ayant été élu pour représenter dans le présent Parlement la Division Ouest du Comté de *Durham*, aussi bien que la Division Sud du Comté de *Bruce*, j'ai l'honneur de vous dire, pour l'information de la Chambre, que j'ai l'intention de choisir et que je choisis de fait la Division Sud du Comté de *Bruce* pour la représenter en Parlement.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier de vouloir bien communiquer à la Chambre le fait que je choisis la Division Sud du Comté de *Bruce* pour la représenter dans le présent Parlement, aussitôt que les règles de la Chambre le permettront, afin qu'un nouveau bref puisse être émis pour la Division Ouest du Comté de *Durham*.

“ J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

“ Votre obéissant serviteur,

“ EDWARD BLAKE.

“ A l'Honorable Orateur de la

“ Chambre des Communes.”

Sur motion de M. *McKenzie*, secondée par l'honorable M. *Holton*,  
*Ordonné*, que M. l'Orateur adresse son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie pour préparer un nouveau bref pour l'Élection d'un Membre devant servir dans le présent Parlement, pour la Division Ouest du Comté de *Durham*, en remplacement de l'Hon. *Edward Blake*, qui ayant été élu pour représenter les districts électoraux de *Bruce* Sud et de *Durham* Ouest, a choisi la Division Sud de *Bruce* pour la représenter en Parlement, par suite de quoi une vacance est survenue dans la représentation de la Division Ouest de *Durham*.

M. *Gibbs* (*Ontario*, D. S.), du Comité Permanent des Comptes Publics, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf membres.

*Ordonné*, que le Quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

L'honorable M. *Tilley*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, un état des recettes et paiements de la Puissance du *Canada*, pour le semestre expiré le 31 décembre 1872.—(*Documents de la session*, No. 18.)

Et aussi, un état des deniers payés à même le crédit des dépenses imprévues, du 1er juillet au 31 décembre 1872, en vertu de l'acte 35 *Vic.*, ch. 3, et en vertu d'ordres en conseil.—(*Documents de la session*, No. 20.)

Sur motion de M. *Tilley*, secondée par le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*,

*Ordonné*, que l'état des recettes et paiements de la Puissance du *Canada*, et l'état des deniers payés à même le crédit des dépenses imprévues du 1er juillet au 31 décembre 1872, soient renvoyés au comité permanent des comptes publics et soient imprimés.

Sur motion de M. *Oliver*, secondée par M. *Bodwell*,

*Résolu*, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, toute la correspondance avec le gouvernement au sujet d'une prétendue violation des lois sur le revenu par la compagnie du grand chemin de fer *Occidental*, et copie de tous les témoignages pris à toute enquête qui peut avoir eu lieu à cet égard, avec un état des réclamations contre la dite compagnie pour l'obliger à rembourser les droits.

*Ordonné*, que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Lanthier*, secondée par M. *Mathieu*,

*Résolu*, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des plans et du rapport de G. F. *Baillargé*, écuyer, ingénieur civil, concernant les propriétés suivantes du bureau de l'ordonnance, dans le comté de *Soulanges*, savoir : le fort du *Côteau* ; le vieux canal militaire passant par ce fort ; le terrain adjoignant le cimetière, non-compris le morceau de terrain sur le bord du *St. Laurent*, dans le village des *Cèdres* ; l'écluse de *Split Rock* et le terrain adjoignant, et le vieux canal militaire des *Cascades* ; aussi, copie de tous documents expliquant pourquoi la vente des dites propriétés publiques a été suspendue.

*Ordonné*, que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Findlay*, secondée par M. *Rochester*,

*Résolu*, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes explorations, plans et estimations du canal projeté aux rapides de la *Culbute* sur la rivière des *Outacuais*.

*Ordonné*, que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Charlton*, secondée par M. *Bain*,

*Résolu*, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance entre le gouvernement du *Canada* et celui des *Etats-Unis*, par l'entremise du ministre britannique à *Washington*, ou le conseil de la cité de *Buffalo*, au sujet de l'obstruction de la navigation de la rivière *Niagara*, par la construction, d'un caisson au milieu du chenal de la dite rivière pour servir à l'aqueduc de *Buffalo*.

*Ordonné*, que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat informe cette Chambre que le comité permanent nommé pour la présente session concernant les impressions, savoir : les honorables MM. *Aikins*, *Bureau*, *Burnham*, *Carrall*, *Chapais*, *Cochrane*, *Dumouchel*, *Ferrier*, *Locke*, *McLean* (*Londonderry*), *Muirhead*, *Olivier*, *Reesor*, *Simpson* et *Skead*, est chargé d'agir de la part du Sénat avec le comité de la Chambre des Communes comme comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions.

M. *Domville*, du comité général pour examiner une certaine résolution concernant la perception des créances contre les navires naviguant sur certains lacs et eaux de l'intérieure, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

*Résolu*, qu'il est expédient d'établir d'autres dispositions pour la perception des créances contre les navires naviguant sur certains lacs et eaux intérieures du *Canada* pour les gages des matelots et les dettes contractées pour des provisions fournies, des réparations faites, et pour le remorquage des navires et autres services rendus à ces navires, et pour dommages résultant de collisions par les navires, en faisant de ces créances des réclamations privilégiées.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

*Ordonné*, que M. *Kirkpatrick* ait la permission d'introduire un bill pour faciliter le recouvrement des créances contre les navires.

---

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

---

### Vendredi, 21 Mars 1873.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Cameron (Cardwell)*,—la pétition de MM. *Prance et Wedd* et autres, premier et second porteur de bons privilégiés de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*.

Par M. *Bodwell*,—la pétition de la compagnie mutuelle d'assurance dite *Beaver* de *Toronto*, contre le feu.

Par M. *Cook*,—la pétition du Conseil Municipal du township d'*Oro*.

Par M. *Domville*—la pétition de MM. *Hall et Fairweather* et autres, de la cité de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De la chambre de commerce de *Lévis*, et de MM. *John Smith et Cie* et autres, marchands et banquiers, de la cité de *London, Ontario*; demandant la continuation de l'acte des débiteurs insolvables de 1869 et de ses amendements, à compter du 1er septembre 1873, sans limitation de temps.

De *John Fraser* et autres, du comté de *Montk*; demandant une nouvelle loi d'élection établissant le vote au scrutin.

De MM. *Hall et Fairweather* et autres, de la cité de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie d'entrepôt maritime de la Puissance du *Canada*.

De MM. *Hall et Fairweather* et autres, de la cité de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie d'équipement maritime de la Puissance du *Canada*.

De la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de *Montréal*; demandant un acte pour l'autoriser à étendre sa ligne jusqu'à la *Rivière Creuse* jusqu'à un point d'intersection avec le chemin de fer *Pacifique* du *Canada*, et aussi à étendre sa propre ligne, ou à s'unir avec toute autre compagnie de chemin de fer s'étendant jusqu'au *Sault Ste. Marie, Baie Georgienne* et *Lac Supérieur*.

De *F. B. Matthews* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant un acte pour incorporer une compagnie pour la construction de canaux, de machines hydrauliques et de bassins additionnels aux rapides de *Lachine*, et au havre de *Montréal*.

De l'association de placements de *Montréal*; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De l'honorable Sir *Francis Hincks* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie d'assurance du *Canada*.

De *Jacob Smith* et autres, du township d'*Howard*; demandant une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De la compagnie du pont suspendu de *Queenstown*; demandant un acte pour réduire le montant payé sur chaque part du vieux capital de la dite compagnie, et aussi certains amendements à son acte d'incorporation.

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la pétition de *Henry Smallpiece*, sellier, du quartier *St. Jacques*, dans le district électoral de *Toronto* centre, dans la province d'*Ontario*, dans la Puissance du *Canada*, soit maintenant reçue,

Et objection étant faite à la réception de cette pétition par *M. Edgar*, représentant du district électoral de *Monck*, pour la raison qu'elle aurait dû être présentée dans les premiers quatorze jours de la session, et qu'en comptant le jour que cette Chambre s'est assemblée pour l'élection d'un Orateur, comme étant le premier jour de la session, la dite pétition d'élection a été présentée trop tard.

Et des débats s'en suivant, la question est ajournée à lundi prochain.

L'honorable *M. Tilley*, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf membres.

Ordonné, Que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

L'honorable *M. Campbell*, du comité permanent des lois expirantes, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept membres.

Ordonné, Que le Quorum du dit comité soit réduit à sept membres.

*M. Rymal*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis qui ont été donnés quant aux pétitions suivantes, savoir : De l'honorable *Wm. Pierce Howland*, C. B., et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'express de la Puissance du *Canada* ; de la compagnie de garantie du *Canada*, demandant des amendements à son acte d'incorporation ; de la compagnie de risques isolés d'assurances contre le feu, du *Canada*, demandant des amendements à son acte d'incorporation ; de *John Schultz* et autres demandant l'incorporation de la compagnie commerciale du *Nord-Ouest* ; de la compagnie de transport et de Chemin de Fer de l'Union, demandant qu'il lui soit permis d'augmenter son capital, et de *G. H. Létourneux* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie canadienne d'importation de métal.

Quant à la pétition de la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*, demandant certains amendements à l'acte des arrangements de la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer 1872, votre comité voit que l'avis (bien que suffisant à tous autres égards) n'a pas été publié dans un journal local français. Il recommande, en conséquence, qu'il soit inséré dans le bill une disposition à l'effet de sauvegarder les droits des actionnaires et porteurs de bons, en prescrivant que les amendements proposés seront soumis à leur approbation.

*M. McDonald* (*Antigonish*), du Comité Permanent des Divers Bills Privés, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votée comité recommande que son quorum soit réduit à sept membres.

Ordonné, Que le quorum du dit comité soit réduit à sept membres.

L'honorable *M. Carling*, du comité permanent d'immigration et de colonisation, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf membres.

Ordonné, Que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

M. *Ferris*, représentant du district électoral du comté de *Queen*, *Nouveau-Brunswick*, demande à se faire exempter de servir dans des comités d'élections contestées, vu son grand âge.

*Ordonné*, Que l'honorable M. *Holton* ait la permission d'introduire un bill pour amender le chapitre 36, 14 et 15 *Vict.* incorporant la compagnie de garantie du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

*Ordonné*, Que M. *Mackenzie* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte incorporant la compagnie des risques isolés d'assurances du *Canada* contre le feu.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

*Ordonné*, Que la 51<sup>ème</sup> règle de cette Chambre soit suspendue quant au bill pour étendre les dispositions de l'Acte des arrangements du Grand-Tronc, 1862, en ce qui concerne certains bons privilégiés, pendant une période ultérieure, et pour d'autres fins.

*Ordonné*, Que l'honorable M. *Cameron* (*Cardwell*), ait la permission d'introduire un bill pour étendre les dispositions de l'Acte des arrangements du Grand Tronc, 1862, en ce qui concerne certains bons privilégiés pendant une période ultérieure et pour d'autres fins.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et ligne Télégraphiques.

*Ordonné*, Que M. *Schultz* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la Compagnie Commerciale du *Nord-Ouest*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

*Ordonné*, Que M. *Dugas*, ait la permission d'introduire un bill pour changer les limites des Comtés de *Montcalm* et *Soliette* pour les fins électORALES.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

*Ordonné*, Que M. *Lewis* ait la permission d'introduire un bill pour augmenter le capital de la Compagnie de Transport et de Chemins de Fer de l'Union.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'honorable M. *Langevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre le Rapport annuel des Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial.—(*Document de la Session No. 21.*)

L'honorable M. *Mitchell*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 14 mars 1873, demandant toute la correspondance entre le gouvernement de la Puissance et l'hon. *W. McDougall* depuis le 1<sup>er</sup> juin 1872, au sujet de la nomination de ce dernier à toute charge ou emploi sous le gouvernement, et copie de tous ordres en conseil ou autres documents sur le même sujet; aussi, copie de toutes instructions au dit hon. *W. McDougall* de la part du gouvernement touchant toute charge, nomination ou emploi qu'il tient ou qu'il a sous le gouvernement, depuis le 1<sup>er</sup> juin 1872.—(*Document de la Session, No. 22.*)

M. *Stephenson*, du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le premier rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

*Ordonné*, que le quorum du dit comité soit réduit à onze membres.

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, présente, conformément à des adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 14 mars 1873, demandant un état détaillé indiquant les dates auxquelles des sommes d'argent ont été payées à l'hon. *Wm. McDougall*, depuis le 1er juin 1872, pour des services rendus ou à rendre par lui au gouvernement, ou pour des dépenses ou allocations se rattachant à ces services.—(*Documents de la Session, No. 22.*)

Et aussi la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 13 mars 1873, demandant un état du nombre de sauvages dans les différents comtés de la Puissance en faveur desquels des lettres patentes ont été émises, leur accordant un droit à vie sur les terres à eux accordées, indiquant le nombre d'acres distribués à chacun.—(*Documents de la Session, No. 23.*)

Sur motion de l'Honorable M. *Tilley*, secondée par le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*,

*Résolu*, que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner une certaine résolution concernant certaines Banques d'Épargne dans la Province d'*Ontario* et *Québec*.

La Chambre se forme en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a passé une résolution.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu.

L'Honorable M. *Campbell* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

*Résolu*, qu'il est expédient d'amender l'acte 23 *Vict.*, ch. 7, relatif à certaines banques d'épargne dans les Provinces d'*Ontario* et *Québec*, en permettant à ces banques de placer ou de prêter tout montant de deniers déposés dans ces institutions, ou tout montant de leur capital, de la manière qu'elles peuvent, en vertu de la 18e clause, placer ou prêter tout montant de deniers déposés entre leurs mains.

La dite résolution étant lue une seconde fois elle est adoptée.

*Ordonné*, que l'honorable M. *Tilley* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte relatif à certaines banques d'Épargne dans les Provinces d'*Ontario* et *Québec*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondée par le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*,

*Résolu*, que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner une certaine résolution concernant le transport par navires d'articles dangereux.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a passé une résolution.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Campbell* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

*Résolu*, qu'il est expédient d'établir des dispositions et d'amender la loi relativement au transport par navire d'articles dangereux.

La dite résolution étant lue la seconde fois est adoptée.



*Ordonné*, que l'honorable M. *Mitchell* ait la permission d'introduire un bill concernant le transport par navire d'articles dangereux.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondée par le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*,

*Résolu*, que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner une certaine résolution concernant les naufrages et le sauvetage.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a passé une résolution.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Campbell* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

*Résolu*, qu'il est expédient d'amender les lois relatives aux naufrages et au sauvetage et de décréter une seule loi pour toute la Puissance conforme, autant que les circonstances pourront le permettre, aux lois sur le même sujet, en force dans le Royaume-Uni.

Le dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

*Ordonné*, que l'honorable M. *Mitchell* ait la permission d'introduire un bill concernant les naufrages et le sauvetage.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondée par le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*,

*Résolu*, que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner certaines résolutions concernant la Maison de la Trinité et les commissaires du havre de *Montréal*.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Campbell* fait rapport des Résolutions en conséquence, et lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'il est expédient d'abolir, à partir du 1er juillet prochain, la corporation de la Maison de la Trinité de *Montréal*, et de transférer ses pouvoirs et propriétés (avec certaines exceptions) à la corporation des commissaires du havre de *Montréal*.

2. *Résolu*, qu'il est expédient d'augmenter le nombre des membres de la corporation en dernier lieu mentionnée, et d'établir d'autres dispositions pour la représentation des intérêts commerciaux et maritimes dans cette corporation ; et aussi d'étendre les limites du dit havre vers l'est jusqu'à l'Eglise de la Longue Pointe, et de donner à la dite corporation le pouvoir d'emprunter une autre somme d'argent pour l'amélioration du dit havre ; et aussi de créer par l'Acte qui sera passé pour les fins susdites un nouveau tarif de droits qui pourront être perçus par la dite corporation sur les navires se servant des quais et propriétés de la dite corporation et sur les marchandises débarquées sur ces quais ou propriétés ou expédiées de ces quais ou propriétés.

Les dites Résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

*Ordonné*, que l'honorable M. *Mitchell* ait la permission d'introduire un bill concernant la Maison de la Trinité et les commissaires du havre de *Montréal*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

*Ordonné*, que le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald* ait la permission d'introduire un bill concernant les élections des Membres de la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender les actes concernant les gardiens de port à *Montréal* et à *Québec*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général pour mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour pourvoir au maintien de l'ordre à bord des steamers à passagers, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour pourvoir à la nomination d'un maître de havre pour le port d'*Halifax*, étant lu,

Le bill est en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quel que temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les chargements sur les ponts de navire étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer la motion, "Que des subsides soient accordés à Sa Majesté," étant lu,

La Chambre se forme en comité.

(*En Comité.*)

Le Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général à l'ouverture du Parlement, est lu.

*Résolu*, Que des subsides soient accordés à Sa Majesté.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a passé une Résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender de nouveau l'Acte concernant les Banques et le commerce de Banque, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 24 mars 1873.

M. l'Orateur met devant la Chambre des Listes des actionnaires de la Banque des townships de l'Est, à la date du 18 mars 1873 ; de la Banque Nationale, à la date du 1er

mai 1872 ; et de la Banque de la *Nouvelle-Ecosse*, à la date du 24 février 1873, en conformité de l'Acte 34 *Vic.*, ch. 5, Sec. 12.—(*Documents de la Session, No. 11.*)

Et aussi des Etats Généraux des Baptêmes, Mariages et Sépultures, pour les Districts d'*Arthabaska*, *Richelieu*, *Saguenay*, et *St. Hyacinthe*, pour l'année 1872, et un état supplémentaire pour le District d'*Ottawa*, pour l'année 1872.—(*Documents de la Session, No. 12.*)

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Beaty*,—la pétition de *J. Morison* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Béchar*,—la pétition de *Louis Molleur*, fils, M. P. P., et autres, de la ville de *St. Jean*, Province de *Québec*.

Par M. *Stirton*,—la pétition de *Mary Young* et autre ; la pétition de *William Taylor* et autres, et la pétition de *Donald MacMurchy* et autres, du township d'*Erin* ; la pétition du Révérend *John Richardson* et autres ; la pétition de *John Marshall* et autres, et la pétition de *D. McNaughton* et autres, du township de *Puslinch* ; la pétition de *W. C. Royce* et autres, et la pétition du Révérend *F. M. Smith* et autres, du township d'*Eramosa* ; la pétition de *Madame Day* et autres ; la pétition de *Joseph Ryan* et autres ; la pétition de *John Robinson* et autres ; et la pétition de *Thomas Wray* et autres, de la ville de *Guelph* ; et la pétition d'*Alexander Hill* et autres, du village de *Rockwood* et les environs, tous du comté de *Wellington*.

Par M. *Merritt*,—la pétition de la Compagnie Manufacturière dite *Dolphin*.

Par M. *Casey*,—la pétition de *William Henderson* et autres, du township de *Southwold* ; la pétition de *Thomas Weldon*, fils, et autres, du township de *Southwold* et *Yarmouth*, et la pétition de *James McCall* et autres, du township d'*Aldbrough*.

Par M. *Ross* (*Victoria*),—la pétition de *Wm. Kidston* et autres, de la ville de *Baddeck* et ses environs, comté de *Victoria*, province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Savary*,—la pétition de *George Davey* et autres, par leur procureur M. *Mcyers Gray*, de *London*.

Par M. *Trow*,—la pétition de *Lévi Wilson*, M.D., et autres, de la ville de *St. Mary's*, comté de *Perth*.

Par M. *Edgar*,—la pétition de *Robert Armour* et autres, du comté de *Haldimand*.

Par M. *Ross* (*Wellington, D. C.*),—la pétition du révérend *John Gerrie* et autres, de *Elora*, *Salem* et les environs ; la pétition de *R. S. Berry* et autres, du village de *Dreyton* ; la pétition de *Enoch Barker* et autres, du village de *Fergus* et les environs ; la pétition d'*Isaac Hilbourn* et autres, du township de *Peel* ; la pétition de *H. Briggs* et autres ; la pétition de *John Gerrie* et autres, du village d'*Elora* ; la pétition de *Benjamin Gregor* et autres, du township de *Puslinch* ; et la pétition de *Edward Farrow* et autres, du village d'*Elora*.

Par M. *Harvey*,—la pétition du révérend *S. B. Goodspeed* et autres, du township de *Bayham* ; et la pétition de *William Newcombe* et autres, du township d'*Yarmouth*, comté d'*Élyin*.

Par M. *Higinbotham*,—la pétition de *H. C. Cooney* et autres, du township d'*Amaranth* ; la pétition du révérend *George Watson* et autres ; et la pétition du révérend *Wm. Henry* et autres, du township de *Minto*.

Par M. *Young*, (*Waterloo, D. S.*),—la pétition de l'association canadienne de la presse.

Par M. *Daly*,—la pétition de *John Hough* et autres ; la pétition de *Samuel Vipond* et autres, du township d'*Elma* ; la pétition de *George H. Mortimer* et autres, du village de *Listowel* ; et la pétition du révérend *Samuel Wilson* et autres, du village de *Monkton*.

Par M. *Grover*,—la pétition du conseil municipal du township de *Monaghan* nord.

Par M. *Wilkes*.—la pétition de *William Goodherham* et autres.

Par l'honorable M. *Dorion* (*Napierville*).—la pétition de *Lewis Higgins*, B. A., de *Worting*, Angleterre.

Par l'honorable M. *Curling*.—deux pétitions de l'honorable *William Mc.Master*, Sénateur, et autres :

La Chambre reprend le débat, ajourné vendredi dernier, sur l'objection à la réception de la pétition de *Henry Smallpiece*, du quartier *St. James*, dans le district électoral de *Toronto Centre*, dans la cité de *Toronto*, Province d'*Ontario*, Puissance du *Canada*, sellier, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Robert Wilkes*, écuier, pour le dit district électoral.

M. l'Orateur donne sa décision comme suit :

“ Bien que des honorables membres aient traité cette question comme étant une question légale, je crois qu'elle est strictement parlant une question d'ordre, car toute matière se rapportant à la pratique parlementaire est et doit être considérée comme étant une question d'ordre. Tous les doutes que je pouvais avoir quand j'ai exprimé mon opinion en 1867 dans l'affaire de *Beauharnois* ont été entièrement dissipés par les recherches que j'ai faites depuis quelques jours dans les auteurs sur le droit constitutionnel. Il est évident pour moi que le premier jour d'une session du Parlement est celui où le Souverain ouvre le Parlement par un discours donnant les raisons de la convocation du Parlement. Le Parlement se compose de trois branches distinctes : la Reine, le Sénat et la Chambre des Communes. Le jour du rapport du *writ* de convocation, le 5 mars, les membres de la Chambre des Communes, il est vrai, se sont rendus à la salle des séances du Sénat, et là ont été informés par Son Excellence, ou par l'Orateur du Sénat de la part de Son Excellence, qu'il était de leur devoir d'élire un Orateur. Cela ne constituait pas une réunion du Parlement ; les trois branches du Parlement n'étaient pas là ; l'Orateur n'était pas là. Il est dit quelque part que la Chambre des Communes n'a ni œil, ni oreille, ni bouche sans un Orateur. Elle n'a point d'oreille pour entendre le discours de Son Excellence, ni de bouche pour demander que ses anciens privilèges lui soient maintenus. Conséquemment, elle n'était là que comme représentant une collection d'individus. Les Communes retournerent ensuite à leur Chambre par ordre de Son Excellence pour élire leur Orateur. Elles ne pouvaient rien faire de plus. Il est clair, d'après les autorités, qu'elles n'avaient point le pouvoir de faire autre chose, parce que leur pouvoir découlait de l'ordre du Gouverneur-Général, et ce pouvoir se bornait à un seul sujet, celui d'élire un Orateur, et, incidemment, à celui d'ajourner immédiatement après. Les précédents anglais font voir que la Chambre des Communes ne peut traiter d'autre affaire, après l'élection de l'Orateur, que celle d'ajourner immédiatement la Chambre. Le premier jour, 5 mars, n'était pas, par conséquent, le jour de la réunion du Parlement. Ce ne fut que le 6 mars que le Parlement fût formellement ouvert par le discours du Trône. ”

M. l'Orateur cite alors *Hatsell*, *Dwarris*, *May* et *Todd* pour l'information de la Chambre. Il continue alors comme suit :—

“ Toutes les autorités font voir que le Parlement n'est ouvert que quand les trois Etats du Royaume sont réunis, et qu'il n'est pas censé être saisi d'aucune affaire publique tant que le discours du Trône n'a pas été prononcé. Quelques honorables membres ont prétendu que le jour de l'élection de l'Orateur est le premier jour de la réunion du Parlement. Cette prétention n'est pas conforme au sens légal et du droit constitutionnel. Dans le sens populaire toutefois, il n'y a aucun doute que la Chambre a toujours été considérée comme étant en session le premier jour de sa réunion. Ses journaux le démontrent. Mais les honorables membres doivent se rappeler que les journaux ne peuvent pas détruire la loi du pays, et il est évident, d'après le statut qui limite le temps pour présenter des pétitions d'élection, que nous devons consulter le droit constitutionnel et agir en conséquence. Maintenant, quant à la pétition qui nous occupe, il me semble manifeste que le premier jour ne doit pas être compté, parce qu'il est évident que ce jour-là aucune pétition ne pouvait être présentée à cette Chambre. Je dois donc dire qu'à mon avis, cette pétition devrait être reçue. ”

Et de nouveaux débats s'en suivant,

Et la question étant mise aux voix, "cette pétition sera-t-elle maintenant reguë" la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

Pour :

Messieurs

|                    |                  |                              |                              |
|--------------------|------------------|------------------------------|------------------------------|
| <i>Almon,</i>      | <i>Dormer,</i>   | <i>Le Vesconte,</i>          | <i>Pope,</i>                 |
| <i>Baker,</i>      | <i>Doull,</i>    | <i>Lewis,</i>                | <i>Price,</i>                |
| <i>Beaty,</i>      | <i>Farrow,</i>   | <i>Little,</i>               | <i>Ray,</i>                  |
| <i>Beaubien,</i>   | <i>Fletcher,</i> | <i>Macdonald (Sir J. A.)</i> | <i>Robitaille,</i>           |
| <i>Bellerose,</i>  | <i>Fortin,</i>   | <i>McDonald (Antigonish)</i> | <i>Rochester,</i>            |
| <i>Benoit,</i>     | <i>Gaudet,</i>   | <i>McDonald (Pictou)</i>     | <i>Ross (ChAMPLAIN),</i>     |
| <i>Blanchet,</i>   | <i>Gendron,</i>  | <i>MacKay,</i>               | <i>Ryan,</i>                 |
| <i>Brown,</i>      | <i>Glass,</i>    | <i>Masson,</i>               | <i>Schultz,</i>              |
| <i>Campbell,</i>   | <i>Grant,</i>    | <i>Mathieu,</i>              | <i>Stephenson,</i>           |
| <i>Carling,</i>    | <i>Glover,</i>   | <i>McAdam,</i>               | <i>Thompson (Caribou)</i>    |
| <i>Cartwright,</i> | <i>Haggart,</i>  | <i>Merritt,</i>              | <i>Tilley,</i>               |
| <i>Chisholm,</i>   | <i>Howe,</i>     | <i>Mitchell,</i>             | <i>Tobin,</i>                |
| <i>Cluxton,</i>    | <i>Jones,</i>    | <i>Moffatt,</i>              | <i>Tourangeau,</i>           |
| <i>Costigan,</i>   | <i>Keeler,</i>   | <i>Morrison,</i>             | <i>Wallace (Norfolk)</i>     |
| <i>Crawford,</i>   | <i>Lacerte,</i>  | <i>Nathan,</i>               | <i>White (Hastings Est),</i> |
| <i>DeCosmos,</i>   | <i>Langevin,</i> | <i>Nelson,</i>               | <i>Witton,</i>               |
| <i>Devaney,</i>    | <i>Langleis,</i> | <i>O'Connor,</i>             | <i>Wright (Ottawa),</i>      |
| <i>Dodge,</i>      | <i>Lanthier,</i> | <i>O'Reilly,</i>             | <i>Wright (Pontiac).—72</i>  |

CONTRE :

Messieurs

|                            |                                 |                              |                              |
|----------------------------|---------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| <i>Anglin,</i>             | <i>Culler,</i>                  | <i>Killam,</i>               | <i>Richards,</i>             |
| <i>Archibald,</i>          | <i>Delorme,</i>                 | <i>Landerkin,</i>            | <i>Ross (Durham),</i>        |
| <i>Bain,</i>               | <i>De St. George,</i>           | <i>McDonald (Cap-B.)</i>     | <i>Ross (Middlesex),</i>     |
| <i>Bécharé,</i>            | <i>Dorion (Drumul. et Art.)</i> | <i>McDonnell (Inverness)</i> | <i>Ross (Prince-Edouard)</i> |
| <i>Blain,</i>              | <i>Dorion (Napierville),</i>    | <i>Mackenzie,</i>            | <i>Ross (Victoria),</i>      |
| <i>Bodwell,</i>            | <i>Edgar,</i>                   | <i>Mailloux,</i>             | <i>Ross (Wellington),</i>    |
| <i>Bourassa,</i>           | <i>Ferris,</i>                  | <i>Mercier,</i>              | <i>Rymal,</i>                |
| <i>Bowman,</i>             | <i>Fiset,</i>                   | <i>Metcalf,</i>              | <i>Scriber,</i>              |
| <i>Buell,</i>              | <i>Fleming,</i>                 | <i>Mills,</i>                | <i>Smith (Peel),</i>         |
| <i>Burpee (St. Jean),</i>  | <i>Forbes,</i>                  | <i>Oliver,</i>               | <i>Smith (Westmoreland),</i> |
| <i>Burpee (Sunbury),</i>   | <i>Fournier,</i>                | <i>Palmer,</i>               | <i>Suider,</i>               |
| <i>Cameron (Huron),</i>    | <i>Galbraith,</i>               | <i>Pâquet</i>                | <i>Stirton,</i>              |
| <i>Cusey,</i>              | <i>Geoffrion,</i>               | <i>Paterson,</i>             | <i>Taschereau,</i>           |
| <i>Casgrain,</i>           | <i>Gibson,</i>                  | <i>Pearson,</i>              | <i>Thompson (Haldim' d),</i> |
| <i>Cauchon,</i>            | <i>Gillies,</i>                 | <i>Pelletier,</i>            | <i>Tremblay,</i>             |
| <i>Charlton,</i>           | <i>Harvey,</i>                  | <i>Pickard,</i>              | <i>Trow,</i>                 |
| <i>Church,</i>             | <i>Higinbotham,</i>             | <i>Pinsonneault,</i>         | <i>Wallace (Albert),</i>     |
| <i>Cockburn (Muskoka),</i> | <i>Horton,</i>                  | <i>Pozer,</i>                | <i>White (Haltou),</i>       |
| <i>Cunningham,</i>         | <i>Joly,</i>                    | <i>Richard (Mégantic),</i>   | <i>Young (Waterloo).—76</i>  |

Ainsi, la question est résolue négativement.

Conformément à l'ordre du jour les pétition suivantes sont lues :—

De *John Crerar* et autres; demandant la passation d'un acte d'incorporation sous le nom de la Banque de Pictou.

Du Conseil Municipal du Township de *Jilbury Est*; du Conseil Municipal du Township d'*Oxford*, Comté de *Grenville*; de la corporation du Comté de *Simcoe*; et du Conseil Mu-

nicipal du Township d'*Oro*; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De l'Association de la Bourse des Céréales de *Montréal*; demandant la continuation de l'Acte de Débiteurs insolubles de 1869 et de ses amendements à compter du 1er septembre 1873, sans limitation de temps.

De la compagnie de Télégraphe de *Montréal*; demandant la passation d'un acte pour lui permettre de prolonger sa ligne jusqu'à toutes les parties de la Puissance du *Canada*, spécialement jusqu'à la Province de la *Nouvelle-Ecosse*.

De MM. *France* et *Wedd* et autres, premier et second porteurs de bons privilégiés de la compagnie du Grand-Tronc de Chemin de Fer du *Canada*; demandant que le Bill maintenant devant la Chambre pour étendre les dispositions de l'Acte des Arrangements du Grand Tronc de 1862, devienne loi.

De la compagnie d'assurances mutuelles contre le feu dite *Beauce*; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De MM. *Hall* et *Fairweather* et autres, de la Cité de *St. Jean, N. B.*; demandant la passation d'un acte pour les incorporer sous le nom de la compagnie manufacturière maritime de la Puissance du *Canada*.

Ordonné, que M. *Oliver* ait la permission d'introduire un bill pour mieux régler le trafic sur les chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de M. *Costigan*, secondée par M. *Benoit*,

Ordonné, que le greffier de la couronne en chancellerie se présente devant cette Chambre, mercredi prochain, à trois heures P. M., avec le bref adressé au shérif du comté de *Kent, Nouveau-Brunswick*, pour l'élection d'un membre de la Chambre des Communes; aussi avec le rapport du dit shérif y annexé.

Sur motion de l'honorable M. *Smith (Westmoreland)*, secondée par l'honorable M. *Young (Waterloo, D. S.)*

Résolu, que *John Ferris*, écuyer, représentant du district électoral du comté de *Queen*, soit exempté de servir comme membre de comités d'élection, durant la présente session, vu son grand âge.

Ordonné, que M. *Carter* ait la permission d'introduire un bill pour transférer à la compagnie canadienne des terres et de dépôts de *Glasgow* (responsabilité limitée) tous les pouvoirs contenus dans le mémoire et l'acte d'association de la dite compagnie pour toute la Puissance du *Canada*, et à cette fin d'incorporer la dite compagnie dans cette Puissance.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

Sur motion du très-honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable M. *Mitchell*,

Résolu, Que l'honorable M. *Howe*, représentant du district électoral de *Hants*, soit dispensé de servir comme membre des comités d'élections, durant la présente session, vu son grand âge.

Ordonné, Que M. *Glass* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte 32-33 *Vic.*, chap. 25, relatif à la poursuite pour félonie et délit.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion du très-honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par *M. Mackenzie*, *Ordonné*, Que *M. Edgar* et *M. Burpee* (*St. Jean, N. B.*), soient ajoutés au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

*Résolu*, Que les diverses pétitions présentées à cette Chambre pour demander la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes, soient renvoyées à un comité spécial composé de *MM. Bodwell, Mackenzie, Crawford, Béchard, Howell, Burpee, (Sunbury), Casgrain, Charlton, Chisholm, Wilkes, Forbes, Killam, Gibbs (Ontario Sud), Ross (Middlesex), et Dodge*, chargé de faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

Sur motion de *M. Costigan*, secondée par *M. Benoit*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes correspondances entre le département du Secrétaire d'Etat (Division des affaires des Sauvages) et le département des terres de la Couronne du *Nouveau-Brunswick*, et copie de tous autres documents en la possession du dit département touchant cette partie de la réserve des Sauvages Tobiques, dans *Victoria, Nouveau-Brunswick*, sur laquelle des colons blancs résident.

*Résolu*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de *M. Lanthier*, secondée par *M. Baby*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes pétitions (avec les noms des pétitionnaires apposés sur chaque pétition) qui ont été adressées à Son Excellence, demandant la sanction de la construction d'un canal depuis *Côteau Landing*, sur la rive nord du *St. Laurent*.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de *M. Young, (Waterloo)*, secondée par *M. Cameron, (Huron, D.S.)*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état de toutes réclamations, par des entrepreneurs qui n'ont pas exécuté leurs contrats, pour des travaux sur le chemin de fer Intercoloniaux, faites contre le gouvernement, avec copie de tous ordres en conseil qui peuvent avoir été rendus à cet égard, et un état de tous paiements faits; aussi, copie de tous autres papiers, s'il en est, se rattachant à ces réclamations.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de l'honorable *M. Anglin*, secondée par *M. Burpee (Sunbury)*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes instructions données aux collecteurs du port de *St. Jean (Nouveau-Brunswick)* par le ministre des douanes, ou par ordre du Gouverneur-Général en conseil, depuis le 1er juillet 1867; copie de toutes instructions données par le collecteur des douanes ou par son entremise, ou autrement, à *J. Sandall*, commis, à *S. E. Gerow*, préposé au débarquement des marchandises, et à *T. Bustin* garde-clefs, officiers du département des douanes au port de *St. Jean, N. B.*, ou à aucun d'eux; copie de tout rapport sur tout magasin d'entrepôt dans la cité de *St. Jean, N. B.*, fait depuis le 1er juillet 1867, par tout inspecteur ou autre officier de douane; un état indiquant la description, le montant et la valeur des marchandises en entrepôt qu'on prétend avoir été illégalement enlevées, durant l'année 1872, ou auparavant, du magasin d'entrepôt dans la cité

de *St. Jean*, appartenant à *John C. Brown*, le montant des droits payables sur les marchandises ainsi enlevées, le montant, s'il en est, payé ou perçu après que cet enlèvement à été connu, et le montant des droits sur ces marchandises encore dû et non payé; copie de tout rapport fait, touchant l'enlèvement illégal de marchandises en entrepôt dans le magasin d'entrepôt de la cité de *St. Jean*, appartenant à *John C. Brown*, et touchant la conduite du collecteur et des autres officiers de douane destitués depuis, fait par l'hon. *S. L. Tilley*, alors ministre des douanes, après la visite qu'il fit à *St. Jean*, dans le but, disait-on, de s'enquérir des faits dans cette affaire; copie des déclarations de *James R. Ruel*, Ecr., collecteur, de *J. Sandall*, commis, *S. E. Gerow*, préposé au débarquement des marchandises, et *T. Bustin*, garde-clefs, officiers du département des douanes, dans la cité de *St. Jean, N. B.*, touchant l'enlèvement de marchandises en entrepôt, prises par écrit par *James Johnston*, Ecr., assistant-commissaire des douanes; copie de tout rapport ou de tous rapports faits par le dit *M. Johnston*, concernant le dit enlèvement illégal de marchandises en entrepôt, concernant la conduite des officiers depuis destitués, et les procédures subséquemment prises; copie de toute correspondance avec *W. H. Tuck*, Ecr., touchant les procédures prises par *J. T. Kennedy*, épicier, par voie de *replevin*, pour recouvrer la possession d'une quantité de sucre et de mélasse qu'on dit être une partie des marchandises en entrepôt ainsi illégalement enlevées et saisies au nom du gouvernement de la Puissance, et touchant la poursuite au criminel de *John C. Brown*; copie de toute correspondance avec le dit *W. H. Tuck* ou toute autre personne touchant tout arrangement pour le paiement, par billet promissoire ou autrement, du montant des droits de douane payables sur toutes les marchandises en entrepôt ainsi illégalement enlevées; copie de la pétition de *J. T. Kennedy*, de la cité de *St. Jean, N. B.*, au Gouverneur-Général en conseil, demandant que le montant qu'il a été forcé de payer comme droits de douane sur une partie des marchandises qu'on dit avoir été illégalement enlevées de la maison d'entrepôt, appartenant au dit *John C. Brown*, lui soit remboursé; copie de tous affidavits, certificats ou autres papiers annexés à la dite pétition; copie de toute correspondance, de tous rapports et mémoires adressés au Gouverneur-Général en conseil par le ministre des douanes; copie de toute minutes et ordres en conseil, et de tous autres papiers quelconques relatifs au prétendu enlèvement illégal de marchandises du magasin d'entrepôt, appartenant au dit *John C. Brown*, et relatifs au paiement des droits sur tout ou partie des marchandises ainsi illégalement enlevées, aux procédures dans la poursuite par voie de *replevin* intentée par *J. T. Kennedy*, aux procédures au criminel prises contre *John C. Brown*, à la pétition de *J. T. Kennedy* et à la démission et suspension de *James R. Ruel*, collecteur, de *J. Sandall*, commis, et de *S. E. Gerow*, préposé au débarquement des marchandises, et de *T. Bustin*, garde-clefs, au port de *St. Jean*; copie de tout mémoire du ministre des douanes, ou de toute minute ou ordre en conseil touchant la nomination d'un collecteur au port de *St. Jean, N. B.*, pour succéder à *James R. Ruel*, et d'un commis, d'un préposé au débarquement des effets, ou d'un garde-clefs pour succéder à *J. Sandall*, *S. E. Gerow*, ou *T. Bustin*, et copie de toute correspondance relative à ces nominations.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de *M. Casey*, secondée par *M. Harvey*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres en conseil relatif au transport, en 1859, du havre de *Port Stanley* à un bureau de syndics pour être possédé en fidé-commiss pour la compagnie du chemin de fer de *London* à *Port Stanley*; copie du cautionnement donné par les dits syndics; aussi, un état des vacances qui peuvent avoir eu lieu dans le dit bureau de syndics, indiquant comment elles ont été remplies; un état de tous octrois faits par le gouvernement qui n'avaient pas été dépensés lors du transport, et de tous octrois faits depuis cette date, état de toutes les recettes provenant du dit havre, et des dépenses faites par les dits syndics depuis la date du transport, indiquant les taux des péages



exigés et les sommes perçues chaque année et les différents items de dépense, autant que ces détails pourront être constatés par les documents en la possession du gouvernement; copie de toute la correspondance avec les dits syndics au sujet du dit havre; copie de toutes les représentations faites par tous habitants du comté d'*Elgin* touchant le dit havre.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présenté à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

L'honorable M. *Campbell*, du comité auquel a été renvoyée la considération de la motion à l'effet " que des subsides soient accordés à Sa Majesté," fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :

" Que des subsides soit accordés à Sa Majesté ; "

La dite résolution étant lue la seconde fois,

*Résolu*, Que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution, " Accordant des subsides à Sa Majesté."

*Résolu*, Que vendredi prochain, cette Chambre se forme en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de l'honorable M. *Langevin*, secondée par l'honorable M. *Pope*,

*Résolu*, Que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité pour examiner la résolution suivante :

Chaque compagnie de chemin de fer ci-devant incorporée ou qui pourra à l'avenir être incorporée, ainsi que le gouvernement du *Canada*, à l'égard de tous chemins de fer construits par la Puissance du *Canada*, ou étant la propriété de la Puissance du *Canada*, sous son contrôle, auront le droit, à compter du 1er jour de novembre, d'entrer chaque année sur les terres de Sa Majesté, ou sur celles de toute corporation, ou personne quelconque, situées le long de la route ou ligne de tout chemin de fer, et d'y ériger et maintenir des clôtures pour empêcher la neige de s'y accumuler sur paiement de tels dommages faits aux terres qu'on établira avoir été réellement encourus; Pourvu toujours que toutes telles clôtures ainsi érigées seront enlevées le ou avant le 1er jour d'avril alors suivant.

Un bill pour amender l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un Maître de Havre pour le port d'*Halifax*, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion du très honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable M. *Tilley*,

*Résolu*, Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée jusqu'à mercredi prochain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à mercredi prochain.

Mercredi, 26 Mars 1873.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante et le certificat y annexé :

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| PUISSANCE DU CANADA<br>Savoir : | } A L'honorable Orateur de la Chambre des Communes du <i>Canada</i> ,<br>savoir : — |
|---------------------------------|---|

Dans l'affaire de la pétition d'élection de *James D. Fraser*, du township de *Cornwall*, dans le comté de *Stormont*, dans la Province d'*Ontario*, dans la Puissance du *Canada*, bour-

geois, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Darby Bergin*, pour le district électoral de la ville de *Cornwall*, avec le township de *Cornwall* y annexé, copie de laquelle pétition est ci-annexée.

Soyez notifié que moi, le dit *James D. Fraser*, sus-mentionné, je retire la dite pétition contre l'élection du dit *Darby Bergin*, à la dite Chambre des Communes pour le dit district électoral de la ville de *Cornwall*, avec le township de *Cornwall* y annexé, la dite pétition ayant été obtenue de moi par fraude et au moyen de fausses représentations, et que je n'entends pas procéder avec cette pétition.

sa  
J. D. × FRASER.  
marque  
(L. S.)

Signé, scellé et exécuté en la ville de *Cornwall*, dans le comté de *Stormont*, ce 24 mars, A. D., 1873 après lecture faite et explications données au dit *J. D. Fraser* qui déclare les avoir bien comprises.

JAMES LEITCH.

Comté de *Stormont*, } Je, *James Leitch*, de la ville de *Cornwall*, dans le comté de  
Savoir : } *Stormont*, étudiant en droit, jure et dis que j'étais personnellement présent et que j'ai vu le dit *J. D. Fraser* exécuteur, signer et sceller la notification de retrait de la pétition contre l'élection de *Darby Bergin* pour la Chambre des Communes, Puissance du *Canada*; qu'elle a été exécutée en la ville de *Cornwall*, dans le comté de *Stormont*; que je connais le dit *J. D. Fraser*, et que la signature "*James Leitch*" y apposée comme témoin est de ma propre écriture.

JAMES LEITCH.

Assermenté devant moi, en la ville de *Cornwall*, dans le comté de *Stormont*, ce 24<sup>e</sup> jour de mars, A. D. 1873.

A. F. McINTYRE.

Commissaire, B. R.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Carling*,—deux pétitions de la compagnie du chemin de fer du Grand Occidental.

Par *M. Galbraith*,—la pétition du conseil municipal du township de *Lanark*.

Par *M. Geoffrion*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Chambly et Sorel*.

Par *M. White (Hastings, D. E.)*—la pétition de la corporation municipale du village de *Mill Point*.

Par *M. Haggart*,—la pétition de *Charles Easdale* et autres, du township de *Lanark*; et la pétition du révérend *John Stewart* et autres, du township de *Drummond*.

Par *M. Mathieu*,—la pétition de la chambre de commerce de *Sorel*, et la pétition de *James R. Ward*, de la cité de *Montréal*, et autres.

Par *M. Little*,—la pétition du conseil municipal du township de *Monck*, comté de *Simcoe*.

Par *M. Brouse*,—la pétition d'*Andrew Earl* et autres, du comté de *Grenville*; la pétition du révérend *R. Lewis* et autres, du township d'*Augusta*, et la pétition de *James Irwin*, de la ville de *Prescott*, comté de *Grenville*, et autres.

Par *M. Burpee*, (*St. Jean, N. B.*)—la pétition de la chambre de commerce de *St. Jean, N. B.*

Par *M. Mills*,—la pétition du conseil municipal du township d'*Oxford*.

Par M. *Domville*,—la pétition de messieurs *Hall*, *Fairweather* et autres, de la cité de *St. Jean, N. B.*

Par M. *Ryan*,—la pétition de l'honorable *Henry Starnes* et autres de la cité de *Montréal*.

Par M. *Jones*,—la pétition de *John Ballantyne* et autres, du township de *Elmsley*; la pétition de *John Cunningham* et autres, du township de *Wolford*, et la pétition de *Samuel Edgar* et autres, du township de *Rithey*, comté de *Leeds*.

Par M. *Tourangeau*,—la pétition de *Paul J. Charlton* et autres, de la cité de *Québec*.

Par M. *Witton*,—la pétition de *E. Browne* et autres, de la cité d'*Hamilton*.

Par M. *Ross*, (*Durham, D. E.*)—la pétition de *Masson Boyd* et autres.

Par M. *Kirkpatrick*,—la pétition de *R. J. U. Chipman* et autres, directeurs provisoires de la banque supérieure du *Canada*.

Par M. *Schultz*,—la pétition de *John Villiers* et autres.

Par M. *Ross*, (*Wellington, D. C.*)—la pétition de *Hugh Roberts*, du township de *Pelkington*, comté de *Wellington*, et autres.

Par M. *Gibbs*, (*Ontario, D. S.*)—la pétition de la compagnie canadienne de prêts, et d'agences de *Londres*, (responsabilité limitée.)

Par M. *Morrison*,—deux pétitions de *Milton Courtright*, de la cité d'*Erié*, dans l'Etat de la *Pennsylvanie* et autres; la pétition de la compagnie du chemin de fer d'*Erié* et *Niagara*, la pétition de *John L. Blaikie* et autres; la pétition de *Gilbert McMicken* et autres, de la ville de *Winnipeg*, *Manitoba*; la pétition de la société permanente de construction et d'éparages de la cité de *Toronto* dite *Freehold*; la pétition de la compagnie des chars du *Canada*; et la pétition de *Casimir Stanislaus Gzowski* et autres.

Par M. *Crawford*, la pétition de *Thomas C. Keefer*; la pétition de messieurs *J. R. Armstrong* et compagnie et autres, de la cité de *Toronto*; et la pétition d'*Arthur M. Jarvis* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Pâquet*,—la pétition de *Louis Sylvestre*, M. P. P., et autres de l'*Ile du Pads*,

Par M. *Gibbs*, (*Ontario, N.*)—la pétition de *R. P. Harman* et autres, du comté d'*Ontario*.

Par M. *Blake*,—la pétition de *G. M. Long* et autres, du township de *Clarke*; et la pétition de *William Welsh* et autres, du township de *Huron*; la pétition du conseil municipal du township de *Kinloss*; la pétition de *James Miller* et autres, du township de *Kinloss*; la pétition du révérend *John A. G. Calder* et autres, du village d'*Orono*: la pétition de *James Miller* et autres, du township de *Kinloss*; la pétition du révérend *Robert Boyle* et autres, de la ville de *Bowmanville*; la pétition de *John Kelly* et autres, des townships de *Clarke* et *Manners*; la pétition de *John McKenzie* et autres, du township de *Huron*; la pétition de *John Thompson* et autres, du township de *Huron*, comté de *Bruce*; la pétition de *C. A. Jacobs* et autres, du village de *Newcastle*, comté de *Durham*.

Par M. *Paterson*,—la pétition de *W. Mathews* et autres, de la ville de *Brantford*.

Par M. *Trow*,—la pétition de *Henry Miller* et autres, du township d'*Easthope* Sud, comté de *Perth*; et la pétition de *J. G. Hurlburt*, des townships de *Logan* et *Hibbert*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De *J. Morrison* et autres, de la cité de *Toronto*; demandant la passation d'un acte pour les incorporer sous le nom de banque de l'Ouest du *Canada*.

De *Louis Molleur, jr.*, M. P. P., et autres de la ville de *St. Jean*, province de *Québec*; demandant la passation d'un acte les autorisant à établir une banque dans la dite ville.

De *Mary Young* et autres; *William Tyler* et autres; *Donald McMurchy* et autres, tous du township d'*Erin*; du révérend *John Richardson* et autres; de *John Marshall* et autres; de *D. McNaughton* et autres; de *Benjamin Gregor* et autres, tous du township de *Puslinch*; de *W. C. Royce* et autres; du révérend *F. M. Smith* et autres; tous du township d'*Eramosa*; de Madame *Day* et autres; de *Joseph Ryan* et autres; de *John Robinson* et autres; de *Thomas Wray* et autres, tous de la ville de *Guelph*; d'*Alexander Hill* et autres, du village de *Rockwood* et ses environs; de *W. Henderson* et autres, du township de *Southwold*; de *Thomas Weldon*, fils, et autres, des townships de *Southwold* et *Yarmouth*; de *James McCull* et autres, du township d'*Aldborough*; de *Levi Wilson*, M. D., et autres, de la ville de *St. Mary*; du révérend *John Gerrie* et autres, d'*Elora*, *Salem* et des environs; de *R. S. Berry* et autres, du village de *Drayton*; d'*Enoch Barker* et autres, leurs village de *Fergus* et ses environs; d'*Isaac Hilboun* et autres, du township de *Peel*; de *H. Briggs* et autres; de *John Gerrie* et autres; d'*Edward Farrow* et autres, tous du village d'*Elora*; du révérend *J. B. Goodspeed* et autres, du township de *Bayham*; de *William Newcombe* et autres, du township de *Yarmouth*; de *H. C. Cooney* et autres, du township d'*Amaranth*; du révérend *George Watson* et autres; du révérend *William Henry* et autres, tous du township de *Minto*; de *John Hough* et autres; de *Samuel Vipond* et autres, tous du township d'*Elma*; de *George H. Mortimer* et autres du village de *Listowel*; du révérend *Samuel Wilson* et autres, du village de *Monkton*; et du conseil municipal de *North Monaghan*; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De la compagnie manufacturière dite *Dolphin*; demandant certains amendements à son acte d'incorporation, et à augmenter son capital.

De *William Kidston* et autres, de la ville de *Baddeck* et de ses environs, dans le comté de *Victoria*, province de la *Nouvelle-Ecosse*; demandant qu'il soit fait une exploration géologique dans le dit comté.

De *George Davy*, et autres, de *London*, par leur procureur *W. Meyers Gray*; demandant la passation d'un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie des marbres *Marezzo*, du *Canada*.

De l'Association de la Presse Canadienne; demandant l'abolition du droit de port sur les journaux passant des bureaux de publication à la poste.

De *William Gooderham* et autres; demandant la continuation de l'Acte des débiteurs insolubles de 1869, et de ses amendements, à compter du 1er septembre 1873, sans limitation de temps.

De *Lewis Higgins*, B. A., de *Worthing*, Angleterre; demandant que dans le cas de la passation du bill maintenant devant la Chambre relatif aux arrangements du Grand Tronc, 1862, il y soit inséré une disposition pour le paiement des bons privilégiés de la compagnie pour la somme de sept cents louis sterling qu'il possède.

De l'hon. *William McMaster*, sénateur, et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la Compagnie du Pont du *Canada* et de la rivière *Détroit*.

De l'hon. *William McMaster*, de la cité de *Toronto*, sénateur, et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie du chemin de fer de Jonction du Grand Occidental et de la rive du lac *Ontario*.

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la pétition de *Robert Armour* et autres, du comté d'*Haldimand*, présentée lundi dernier, se plaignant des pertes par eux encourues par suite de l'élévation des eaux de la *Grande Rivière* pour alimenter le canal *Welland* et demandant une enquête et qu'une compensation leur soit accordée pour ces dites pertes.

M. l'Orateur décide que cette pétition ne peut être reçue, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

M. *Rymal*, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis quant aux pétitions suivantes, savoir : de la chambre de commerce de la Puissance,—d'*Alex. T. MacHattie* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie des mines d'argent de l'*Etoile du Nord*.—de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*, demandant la passation d'un acte pour définir plus clairement les diverses charges dont sont grevées les propriétés de la compagnie du chemin de fer de *Montréal et Champlain*.—de MM. *Hall et Fairweather* et autres, de *St. Jean (N. B.)* demandant l'incorporation de la compagnie maritime d'équipement de la de la Puissance du *Canada*,—des mêmes, demandant l'incorporation de la compagnie maritime d'entrepôt de la Puissance du *Canada*,—des mêmes, demandant l'incorporation de la compagnie maritime manufacturière de la Puissance du *Canada*,—de *John Creer* et autres, demandant l'incorporation de la banque de *Pictou*,—de l'hon. Sir *Francis Hincks* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'Assurance du *Canada*, de la compagnie du pont suspendu de *Queenston*,—et de *F. B. Mathews*, et autres, demandant l'incorporation de la compagnie hydraulique de *Lachine*.

Quant à la pétition de la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, demandant le pouvoir de consolider et augmenter son capital, et de se fusionner avec la compagnie des chemins de fer de prolongement Nord, le comité trouve l'avis suffisant, excepté en ce qu'il ne spécifie pas la fusion projetée ; mais comme la preuve du consentement des actionnaires des deux compagnies a été produite devant le comité, il recommande que l'avis soit considéré suffisant.

Le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés expirant aujourd'hui, et le comité ayant raison de croire qu'il en sera présenté d'autres, il recommande que le délai pour recevoir des pétitions, des bills et des rapports sur bills privés soit prolongé de deux semaines.

Sur motion de *M. Rymal*, secondée par *M. Galbraith*,

Ordonné, Que le délai pour la réception des pétitions pour bills privés soit prolongé jusqu'au 9 d'avril prochain ; pour recevoir des bills privés, au 16 d'avril, et pour recevoir des rapports sur bills privés, au 30 avril.

Sur motion du très honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par *M. McKenzie*,

Résolu, Qu'il soit nommé un comité spécial composé du très honorable Sir *John A. Macdonald*, l'honorable *M. Abbott*, *M. Almon*, l'honorable *M. Anglin*, *M. Baby*, l'honorable *M. Blanchet*, *M. Brouse*, l'honorable *M. Cameron*, (*Cardwell*), l'honorable *M. Campbell*, Messieurs *Carter* et *Cartwright*, les honorables Messieurs *Cauchon* et *Dorion*, (*Napierville*), Messieurs *Joly*, *Laflamme* et *Mills*, l'honorable *M. Smith*, (*Westmoreland*), *M. Tobin*, l'honorable *M. Tupper*, Messieurs *Wilton* et *Young*, (*Waterloo, D. S.*), pour aider *M. l'Orateur* dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme membres du comité collectif de la bibliothèque.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Sénat, communiquant à leurs Honneurs la résolution précédente.

Ordonné, Que le très honorable Sir *John A. Macdonald* porte le dit message au Sénat

Ordonné, Que l'honorable *M. Carling* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie des mines d'argent de l'*Etoile du Nord*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

Ordonné, Que *M. Domville*, ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie maritime d'amélioration de la Puissance du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

Sur motion de M. *Brouse*, secondée par M. *Archibald*,

*Ordonné*, Que l'ordre de la Chambre pour la réception de la pétition de *J. D. Fraser* Ecr., du township de *Cornwall*, dans le comté de *Stormont*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Darby Bergin*, Ecr., pour le district électoral de la ville de *Cornwall*, soit rescindé et que la pétition susdite soit retirée.

*Ordonné*, Que M. *Colby* ait la permission d'introduire un bill concernant le chemin de fer de *St. François* et *Mégantic*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

*Ordonné*, Que M. *Macdougall* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la banque des *Trois-Rivières*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

*Ordonné*, Que M. *Ryan* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la Chambre de Commerce de la Puissance.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

*Ordonné*, Que M. *Ryan* ait la permission d'introduire un bill concernant la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Chumplain*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

*Ordonné*, Que M. *Lewis* ait la permission d'introduire un bill concernant les société philanthropiques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

*Ordonné*, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte incorporant la compagnie du pont suspendu de *Quecnston*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Sur motion de M. *Costigan*, secondée par M. *Benoit*,

*Résolu*, Que cette Chambre prendra en considération, jeudi le 27 du courant, à 3 h. P.M., les diverses allégations contenues dans la pétition de *A. Renaud*, de *Wellington*, dans le district électoral de *Kent*, N.-B., Ecr., marchand, laquelle pétition a été présentée à cette Chambre le 14 du courant, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *R. B. Cuiller*, Ecr., pour la dite division électoral.

M. *White* (*Hastings Est*), propose, secondé par M. *Church*, qu'en vertu des dispositions de l'Acte 31 Vic., ch. 7, des Stat. Ref. du *Canada*, la Chambre ayant eu une réunion le

mercredi, 19 du courant, qui est le 15e jour de la présente session, le Mandat de l'Orateur pour la nomination du comité général des élections aurait dû être fait et déposé sur la table le dit jour, que le document signé par M. l'Orateur, et déposé sur la table jeudi le 20 du courant, savoir, le 16e jour de la session, a été ainsi signé et déposé sur la table, après l'expiration du temps fixé par la loi, et n'est pas, par conséquent, un mandat dans le sens du dit statut.

Et la question étant mise aux voix, elle est résolue négativement.

L'honorable M. *Langevin*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, présente, conformément à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 14 mars 1873; demandant copie de tous ordres en conseil relatif au prélèvement de droits sur les navires et embarcations passant par le canal *St. Pierre*; aussi, copie de toute correspondance entre le gouvernement et l'ingénieur local, le gardien de l'écluse ou autres sur le même sujet.—(*Documents de la session* No. 24.)

Et aussi, la réponse à l'ordre de la Chambre des Communes, daté le 13 mars 1873, demandant copie des soumissions pour des travaux sur le canal *Wolland*, avec indication des soumissions qui ont été retirées du consentement du département, ainsi qu'avec les noms des cautions, et toute correspondance se rattachant à ces soumissions.—(*Documents de la session*, No. 25.)

*Ordonné*, que M. *Donville* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie maritime d'entrepôt de la Puissance du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

Sur motion de M. *Duguay*, secondée par M. *Masson*,

*Résolu*, Que, lundi prochain, cette Chambre se forme en comité pour examiner certaine résolution concernant le taux de l'intérêt dans la province de *Québec*.

Sur motion de M. *Schultz*, secondée par M. *Bowell*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des documents suivants savoir: Du projet de cession par la compagnie de la Baie d'*Hudson* à Sa Majesté, approuvé par le Gouverneur-Général du *Canada* le 5 juillet 1869; du rapport du comité du Conseil Privé au sujet du dit ordre en conseil; de l'ordre en conseil approuvant le dit projet; de toute correspondance entre la compagnie de la Baie d'*Hudson* et le gouvernement du *Canada*, relativement à toute réclamation ou demande par la dite compagnie de 500 acres de terre autour du *Port Garry* supérieur; de tous ordres en Conseil relatifs aux dites terres; de toutes patentes accordant la totalité ou partie des dites terres à la compagnie de la Baie d'*Hudson*.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Casey*, secondée par M. *Harvey*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre la correspondance, les rapports d'ingénieurs, etc., relatifs à la constitution de *Port Stanley* en un havre de refuge.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Fournier*, secondée par M. *Taschereau*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance

échangée entre le gouvernement de la Puissance et celui de *Québec*, depuis le 10 juin 1872, ainsi que celle échangée entre ces deux gouvernements et l'honorable *Joseph Noël Bossé*, juge de la Cour Supérieure de la province de *Québec*, pour les districts de *Montmagny* et de *Beauce*, au sujet de la résidence qui lui a été assigné dans l'un des dits districts, et aussi copie de tous ordres en conseil des deux gouvernements sur le même sujet.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de *M. Mathieu*, secondée par *M. Keeler*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous comptes et reçus, papiers, lettres ou documents constatant l'entreprise ou l'exécution par *George Isidore Barthe*, Ecuier, avocat, de la ville de *Sorel*, ci-devant membre de cette Chambre, et propriétaire de la *Gazette de Sorel*, directement ou indirectement, seul ou avec un autre, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, un contrat ou des contrats, un marché ou des marchés avec Sa Majesté, ou avec un officier ou département public, se rattachant au service public du *Canada* ou en vertu duquel ou desquels des deniers publics du *Canada* ont été payés, ou devront être payé pour aucun service ou ouvrage, soit annonces ou autres faits et rendus depuis le premier jour de janvier mil huit cent soixante-et-dix jusqu'au vingt mars mil huit cent soixante-et-treize.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de *M. Cartwright*, secondée par *M. Kirpatrick*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre le rapport de la commission nommée pour s'enquérir sur l'état des cours d'eaux navigables.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

L'ordre de la Chambre de lundi, le 10 mars courant, pour la comparution à la barre de la Chambre, de *Richard James Bell*, Ecuier, Officier-Rapporteur en la dernière élection pour le District Electoral de *Muskoka*, pour être interrogé au sujet du rapport du bref d'élection pour le dit district, étant lu,

Le Sergent d'Armes fait rapport que *M. Bell* est en disponibilité, conformément à l'ordre de la Chambre.

*M. Bell* est alors appelé, et étant à la barre, il est interrogé comme suit :

Par *M. Blain*,

1. Quel est votre nom, votre résidence et votre occupation ?—Je me nomme *Richard James Bell* ; je réside à *Bracebridge*, et je suis commis.

2. Étiez-vous Officier-Rapporteur à la dernière élection d'un membre pour représenter le District Electoral de *Muskoka*, à la Chambre des Communes du *Canada* ?—Oui.

Le témoin demande ici la permission de se faire assister par un avocat.

Sur motion du Très-Honorable *Sir John A. Macdonald*, secondée par *M. Duguay*, la permission est accordée au témoin de se faire assister par un avocat.

*Robert Lyon*, Ecuier, comparait alors comme l'avocat du témoin.

3. Quand et pourquoi fûtes-vous informé d'abord que vous seriez nommé Officier-Rapporteur pour la dite élection ?—Seulement par le bref d'élection, sur sa réception.

4. Quand reçutes-vous le bref d'élection ?—Le 18 juillet 1872, autant que je puis me le rappeler.

5. Qui étaient candidats à cette élection. Connaissez-vous quelqu'un des candidats ?—*Alexander P. Cockburn*, Ecr., et d'*Arcy Boulton*, Ecr. Je les connaissais tous deux.



6. Avez-vous cabalé avant ou après la réception du bref d'élection, et avez-vous assisté à quelque comité ou à quelque réunion publique d'aucun des candidats ?—Avant de connaître que je serais Officier-Rapporteur, j'ai pris part à deux réunions. Après la réception du bref, je n'ai assisté à aucune réunion, ni d'un côté ni de l'autre. Les deux réunions auxquelles j'ai assisté, comme susdit, étaient en faveur de *Boulton*. Je n'ai point cabalé.

7. Avez-vous fait des discours dans les assemblées, et en faveur de qui ? Quand eu lieu la dernière assemblée à laquelle vous avez adressé la parole ?—Aux deux assemblées susdites, je fis quelques remarques en faveur de *M. Boulton*, ce qui eut lieu quelque temps avant que j'eusse connu que je serais Officier-Rapporteur. Je ne me souviens pas de la date précise.

8. N'avez-vous pas visité quelques électeurs en compagnie de *M. Boulton* durant sa campagne électorale ?—Non.

9. Quelle conduite avez-vous tenue après la réception du bref à l'égard des avis à donner, de la fixation de la nomination, des jours de votation, et des lieux de votation ; et vous êtes-vous consulté ou avez-vous eu quelque conversation avec aucun des candidats à propos d'aucune de ces formalités ?—Lors de la réception du bref d'élection, je me consultai avec *George F. Gow*, qui était *Reeve* du township où j'étais commis, quant aux lieux de votation et aux avis à donner. Je n'ai pas eu de conversation avec d'autres candidats sur ces sujets.

10. *M. Gow* était-il un homme de profession et un ami de *M. Boulton* ou de *M. Cockburn*, et prit-il une part active dans la cabale ou dans les comités d'aucun des dits candidats, et de quel candidat ?

L'Avocat objecte à cette question. L'objection est mise de côté.

*M. Gow* n'était pas un homme de profession. Je crois qu'il supportait *M. Boulton*. Je ne puis dire s'il prit une part active dans la lutte, vu qu'il fut absent une bonne partie du temps, étant dans d'autres comtés.

11. *M. Gow* n'agissait-il pas comme agent de *M. Boulton* à la dite élection ? Pas que je sache.

12. Avez-vous fixé un lieu de votation dans chacun des townships compris dans la dite division électorale ?—Oui, en tant que les townships étaient organisés. Il y avait un certain nombre de townships non organisés dans lesquels je plaçai des bureaux de votation pour la commodité des colons dans ces townships.

13. Dans quels townships avez-vous omis de fixer des bureaux de votation, et pourquoi ?

L'Avocat objecte à cette question.

L'objection est mise de côté.

Dans le district électoral de *Muskoka*, il y avait six ou sept townships organisés, dans chacun desquels je plaçai un bureau de votation. Je considérai les townships non organisés comme un territoire non organisé, et j'y plaçai des bureaux de votation pour la commodité des colons.

14. Avez-vous fixé plus d'un lieu de votation dans aucun des dits townships, et dites dans lesquels ?—Il y avait tant de places différentes que je ne puis réellement pas dire s'il y avait plus d'un lieu de votation dans un township quelconque situé dans un territoire non organisé.

15. Aviez-vous pris des mesures pour constater le nombre des électeurs dans chacun des townships quand vous avez fixé les lieux de votation, et en aviez-vous constaté le nombre ?—Je constatai, autant que le temps me le permettait, le nombre des électeurs, bien que je n'en fis point la liste.

16. Après la réception du bref d'élection, avez-vous donné à entendre publiquement qu'il n'y aurait point de lieu de votation dans les townships de *Watt* et de *Cardwell*, et avez-vous ensuite fixé un lieu de votation dans les dits townships ?—Quand je lançai ma proclamation, les townships de *Watt* et de *Cardwell* devaient avoir un lieu de votation. Ayant découvert ensuite que le greffier avait négligé de rapporter une liste d'électeurs, je me consultai là-dessus, et je traitai les dits townships comme faisant partie du territoire non organisé, mais le lieu de votation ne fut pas changé.

17. Qui consultâtes-vous pour savoir si vous deviez traiter les townships de *Watt* et de *Cardwell* comme des townships non organisés ?—*James B. Browning*, de *Bracebridge*.

18. *Browning* était-il un homme profession ?—Oui.

19. Avez-vous informé les électeurs, ou les candidats, ou aucun d'eux, que les votes seraient pris comme dans des townships non organisés, et si oui, comment les avez-vous informés ?—Je notifiai les électeurs verbalement autant qu'il me fut possible, aussitôt que j'eus décidé de la manière de voter.

20. Quand avez-vous donné à M. *Boulton* l'information mentionnée dans votre dernière réponse, et quand à M. *Cockburn* ?—Un soir, deux jours avant la votation, autant que je puis me le rappeler. Je ne vis aucun des candidats, mais je le dis à leurs amis.

21. Aviez-vous indiqué dans votre proclamation les lieux de votation où devraient voter les électeurs résidant dans les townships pour lesquels il n'y avait point de lieux de votation de fixés ?—Pas particulièrement les lieux de votation, vu leur position, devant accommoder les habitants les plus près d'eux.

22. Avez-vous donné des instructions à quelqu'un des députés-officiers-rapporteurs quant aux classes de personnes dont ils devaient recevoir les votes aux différents lieux de votation, et quelles étaient-elles ?—Oui ; dans les townships organisés, on devait se servir des listes des électeurs, et dans les townships non organisés, toute personne possédant des immeubles valant \$200, ou tout occupant qui pouvait prêter le serment prescrit par la loi, avait la permission de voter.

23. Avez-vous enjoint au député-officier-rapporteur du township de *McCauley* de refuser les votes des électeurs résidant dans le township voisin de *McLean*, et pourquoi ?—Oui ; parce que je fus informé par mon avocat que je ne pouvais permettre à aucune personne résidant dans un township non organisé de voter dans un township organisé.

24. Les électeurs du township de *McLean* n'ont-ils pas été forcés de voyager une distance de près de 30 milles pour voter à *Utterson*, lorsqu'il y avait un lieu de votation dans le township ?—En m'informant au sujet des lieux de votation, on me dit que le township de *McLean* ne contenait qu'environ quinze électeurs, et qu'ils résidaient dans un endroit tel qu'ils pouvaient aller à *Utterson* ou *Huntsville*, à chacune desquelles places il y avait un bureau de votation. Je ne sais pas si ces électeurs avaient 30 milles à parcourir ; il n'y avait point de lieu de votation dans le township de *McLean*.

25. Avez-vous donné instruction à aucun de vos députés de recevoir les votes des occupants de maison dans les townships où il y avait des listes d'électeurs régulièrement faites ?—Non.

26. Avez-vous enjoint au député pour le township de *Stephenson* de recevoir les votes des occupants de maison comme dans un township non organisé ?—Le township de *Stephenson* était une partie du territoire non organisé ; il n'y avait pas d'organisation municipale alors ; le député avait instruction en conséquence d'agir de la même manière que dans le territoire non organisé.

27. N'aviez-vous pas eu connaissance que les électeurs de *Stephenson* avaient voté à l'élection locale de 1871 comme dans un township organisé, et d'après la liste des électeurs du dit township ?

L'avocat objecte à cette question.—L'objection est mise de côté.

Je l'ai entendu dire ; mais je ne sais s'il y avait des listes au temps que j'ai déjà mentionné. Je ne voyais point d'organisation municipale au temps de l'élection d'un membre de la Chambre des Communes.

28. Aviez-vous un aviseur légal au moment de l'élection, et l'avez-vous consulté quant à vos devoirs et à vos procédures à la dite élection.—Oui, et je l'ai consulté en différentes occasions durant la dite élection quant à mes devoirs et à mes procédures.

29. Qui était votre aviseur légal, et aviez-vous quelque correspondance avec lui, ou avec aucun des candidats quant à vos devoirs à la dite élection, et si oui, produisez la dite correspondance ?—Durant l'élection, *James B. Browning* était mon aviseur légal ; mais je n'ai aucune correspondance avec lui que je puisse produire. Après l'élection je me procurai l'avis légal de *D. B. Read*, écuyer, Conseil de la Reine, de *Toronto*, quand au rapport que je devais

faire, et cet avis je puis le produire. Je n'ai aucune correspondance avec aucun des candidats que je puisse produire.

30. A la suggestion ou par l'ordre de qui vous êtes-vous adressé à M. *Read* pour obtenir son avis ?—Ne sachant que faire à l'égard de mon rapport, je demandai à M. *Gow*, qui allait à *Toronto*, et qui connaissait tous les faits, de s'adresser à M. *Harrison* pour avoir son avis pour moi. Il me télégraphia que M. *Harrison* n'était pas en ville, mais qu'il y était attendu dans un jour ou deux. Après avoir attendu un jour ou deux, il revint chez lui m'apportant l'avis de M. *Read*, n'ayant pu voir M. *Harrison*.

31. Avez-vous été à *Toronto* en compagnie de M. *Boulton* après le jour de la votation et avant de faire votre rapport, et pourquoi ?—Non, j'allai seul à *Toronto* pour voir M. *Harrison* pour le consulter sur une autre question ; M. *Boulton* me rejoignit en route, et m'accompagna jusqu'à *Orillia*.

32. Sur quelle question consultâtes-vous M. *Harrison* ?—Je le consultai sur le temps de recevoir la qualification des candidats.

33. N'avez-vous pas décidé que les occupants de maison, à l'endroit où sont les moulins de *Hughson* et Cie., sur la baie *Georgienne* ne devaient pas voter, et n'avez-vous pas refusé de fixer un lieu de votation en cette endroit, où ils pussent inscrire leurs votes ?—Je décidai que *Mushkosk* n'était pas dans mon District Electoral, n'étant pas mentionné dans l'Acte du Parlement comme formant partie du comté de *Muskoka*, et ne paraissant en aucune manière comme township arpenté.

Le témoin reçoit alors ordre de se retirer.

Ordonné, Que l'interrogatoire ultérieure du témoin soit ajournée jusqu'à demain, pour être alors le premier ordre du jour.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

## Jeudi, 27 Mars 1878.

L'heure fixée pour prendre en considération les diverses matières alléguées dans la pétition d'*Auguste Renaud*, Ecuier, marchand de *Wellington*, dans la Division Electorale de *Kent*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, dans la Puissance du *Canada*, se plaignant de l'illégalité de l'Election de *Robert B. Cutler*, Ecuier, pour la dite Division Electorale, étant arrivée ;

Conformément au statut du *Nouveau-Brunswick*, la Chambre procède à la nomination d'un comité choisi pour entendre et juger les mérites de la dite pétition.

M. l'Orateur donne ordre au Sergent d'Armes d'aller avec la masse dans les places voisines et de requérir la présence des membres pour les affaires de la Chambre.

Et il s'y rend en conséquence.

Et étant de retour, la Chambre est appelée et, plus de trente membres étant présents,

M. l'Orateur ordonne au pétitionnaire, ou à son conseil ou agent de comparaître à la barre.

*John O'Farrell*, Ecuier, comparait comme conseil du pétitionnaire.

M. l'Orateur enjoint alors au membre siégeant ou à son conseil ou agent, de comparaître à la barre de la Chambre.

*William H. Walker*, Ecuier, comparait comme conseil du membre siégeant.

M. l'Orateur ordonne alors au Sergent d'Armes de faire fermer les portes à clef.

Et les portes étant, en conséquence, fermées à clef, et l'ordre du jour pour prendre la dite pétition en considération, étant lu,

On procède alors au tirage au sort des noms des membres, et les noms suivants sont tirés sans qu'il y ait d'objection :

1. *Metcalfe*,
2. *Mailloux*,
3. *Brouse*,

4. *Haggar*,
5. *Haggart*,
6. *MackKay*,

7. *Domville*,  
8. *Wilton*,  
9. *Geoffrion*,

10. *Young (Montréal)*,  
11. *Campbell*.

M. *Costigan* est choisi nommée pour le pétitionnaire.

L'honorable M. *Dorion (Napierville)*, est choisi nommée pour le membre siégeant.

Les parties, avec M. *Griffin*, Greffier du comité spécial, se sont retirées à l'effet de choisir le dit comité.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Richards*,—la pétition de *Oliver Cross* et autres, de la Division Sud du comté de *Leeds* ; la pétition de *Joshua Mitchell* et autres, des townships de front de *Landsdown* et *Escott*, comté de *Leeds* ; et la pétition de *Siméon Loverin* et autres du township d'*Elizabethtown*, comté de *Leeds*.

Par l'honorable M. *Young (Montréal)*,—la pétition de *T. Ryan* et autres, marchands, banquiers, manufacturiers et autres, de la cité de *Montréal* ; et la pétition de la chambre de commerce de la Puissance.

Par M. *Tourangeau*,—la pétition de *T. H. Grant* et autres, de la cité et province de *Québec*.

Par M. *Mathieu*,—la pétition de la chambre de commerce de *Sorel*.

Par M. *Brouse*,—la pétition de *Daniel Lemmon* et autres, du township d'*Edwardsburg*, comté de *Grenville*.

Par M. *Ross (Durham, D. E.)*,—la pétition de *William Best* et autres, du township de *Cavan*, comté de *Durham* ; la pétition de *James Walker* et autres, de *Durham* ; la pétition de *James S. Fisher* et autres, des townships de *Gore*, de *Downie* et *S. E. Hope* ; la pétition de *William Masson* et autres, du township de *Hope*, comté de *Durham* ; et la pétition de *Robert Hurley* et autres, du township de *Hope*.

Par M. *Bowman*,—la pétition de *James Whatman*, Ecuier, No. 6, *Carlton Gardens Londres*, (*Angleterre*), membre du parlement impérial, et actionnaire et premier porteur de bons privilégiés et actionnaire et porteur de bons ordinaires de la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*.

L'honorable *Stewart Campbell*, l'honorable *Albert James Smith*, *Félix Geoffrion*, Ecr., *John Crawford*, Ecr., *Rufus Stephenson*, Ecr., et *Isaac Erb Bowman*, Ecr., étant les six membres nommés par M. l'Orateur pour servir dans le comité général des élections, et auxquels la Chambre n'a pas objecté, ont séparément prêté le serment qui suit :

« Je jure que je remplirai bien et fidèlement les devoirs qui sont dévolus à un membre du comité général des élections, et au meilleur de mon jugement et capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide. »

M. l'Orateur, conformément à la 39e clause de l'Acte de la ci-devant province du *Canada*, concernant les élections parlementaires contestées, fixe à demain à 11 heures de l'avant-midi, la première réunion du dit comité général des élections, dans la chambre de comité No. 8.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondée par l'honorable M. *Smith*, (*Westmoreland*),

Ordonné, Que les diverses pétitions présentées à la Chambre se plaignant de l'illégalité d'Élections, et la liste alphabétique corrigée des membres devant servir dans des comités d'élection, soient renvoyées au comité général des élections.

L'honorable M. *Langevin*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, présente, conformément à un ordre de la Chambre des Communes, daté 12 mars 1873, un état indiquant

l'évaluation des matériaux sur la section numéro cinq du chemin de fer Intercolonial suivant les plans primitifs d'après lesquels les soumissions ont été demandées et faites pour l'ouvrage, et suivant les changements subséquents dans la localisation de la ligne, avec un état indiquant les taux de paiement se rattachant à chaque contrat.—(*Documents de la session, No. 21.*)

Sur motion de l'honorable M. Langevin, secondé par l'honorable M. Pope,  
Ordonné, Que le dit état soit renvoyé au comité permanent des comptes publics.

Sur motion de M. Duguay, secondée par M. Lanthier,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous comptes et reçus des deniers payés à C. A. Boivin et Aimé Roy, Ecrs., percepteurs du revenu pour les districts de St. Hyacinthe et Richelieu pour dépenses contingentes chaque année, depuis leur nomination jusqu'à ce jour, et de toutes pièces justificatives à l'appui de ces comptes.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Le Greffier du comité spécial nommé pour juger et décider du mérite de la pétition d'Auguste Renaud, de la paroisse de Wellington, dans le comté de Kent, remet au greffier de la Chambre, une liste contenant les noms des cinq membres choisis pour composer le comité spécial, laquelle est comme suit :

Noms des membres restés sur la liste, pour juger et décider du mérite de la pétition d'Auguste Renaud, de la paroisse de Wellington, dans le comté de Kent et des divers habitants du dit comté, se plaignant de l'illégalité de l'élection de Robert B. Cutler, Ecuier, comme membre pour représenter le dit comté de Kent, dans le présent parlement.

1. E. Mailloux,
2. A. Hagar,
3. John Young,
4. N. L. Mackay,
5. H. B. Witton.

Nominataire du pétitionnaire, J. Costigan.

Nominataire du membre siégeant, l'honorable A. A. D'Orion.

MARTIN GRIFFIN  
Greffier du Comité.

Les dits cinq membres et les nominataires sont séparément assermentés à la table par le greffier en la manière ordinaire.

Sur motion de M. Costigan, secondée par M. Ryan,

Ordonné, Que le dit comité reçoive l'ordre de se réunir demain à midi, dans la chambre du comité No. 10, pour procéder à l'investigation des diverses allégations de la pétition, et que des listes des membres du comité assermenté et des copies de cet ordre, soient remises aux parties respectives.

L'ordre du jour pour la comparation à la barre de la Chambre, de Richard James Bell, Ecuier, officier-rapporteur, à la dernière élection pour le district électoral de Muskoka, pour être interrogé de nouveau au sujet de son rapport du bref d'élection pour le dit district électoral, étant lu,

M. Bell est appelé de nouveau, et étant à la barre, il est interrogé comme suit :

Par M. Blake,

34. Pouvez-vous produire l'opinion de M. Read dont vous avez parlé hier ? Si oui, veuillez la produire ?—Je le puis, et je la produis sous la lettre A.

## A

TORONTO, 7 septembre 1872.

Cher monsieur,

A l'égard du devoir de l'officier-rapporteur dans le cas où un livre de poll a été perdu, et d'impossibilité et de se conformer à la clause 64 des Statuts Refondus du *Canada*, chap. 6, paragraphe 2, vu qu'aucun clerc de poll n'a été nommé pour le lieu de votation dont le livre a été perdu, je crois que l'officier-rapporteur devrait faire un rapport spécial des faits à la Chambre. L'acte exige qu'il interroge le député officier-rapporteur et le clerc de poll, et que le nombre de votes que l'officier-rapporteur constatera par ce moyen, etc. Maintenant n'ayant point par devers lui les moyens requis par l'acte, comment peut-il compter les votes ?

Votre etc.,

A D'ARCY BOULTON, ECR.,  
Avocat, Toronto.

F. B. READ.

35. Comment êtes-vous venu en possession de la lettre qui vient d'être lue?—Je l'ai eu de M. Gow, qui me l'apporta à la place de l'opinion de M. Harrison, celui-ci étant absent.

36. La lettre produite adressée à M. Boulton, l'un des candidats, est-elle la seule opinion légale que vous ayez par devers vous?—Oui.

37. En quel temps avez-vous consulté M. Morrison? Était-ce avant ou après qu'on vous eût informé de la perte du livre de poll pour Morrison? Était-ce avant ou après que vous eûtes interrogé le député officier-rapporteur pour Morrison?—Je ne me rappelle pas la date, c'était après avoir entendu parler de la perte du livre de poll pour Morrison, et avant d'avoir interrogé le député officier-rapporteur pour Morrison.

38. Vous a-t-on expliqué comment la lettre de M. Read fut adressée à M. Boulton? Vous êtes-vous informé auprès de quelqu'un sur ce sujet?—Je m'informai auprès de M. Gow, et il m'expliqua que M. Boulton l'avait présentée à M. Read, et c'est ainsi que la lettre lui fut adressée.

39. Est-ce que ce fut vous ou M. Boulton qui paya l'honoraire de M. Read pour son opinion que vous avez produite?—Je n'ai pas encore payé pour l'avis légal que j'ai eu durant l'élection.

40. Avez-vous obtenu une opinion légale, et de qui, sur la question de la votation à *Parry Sound* dont il est fait mention dans le rapport?—Je n'ai obtenu aucune opinion légale à l'égard de la votation à *Parry Sound*. Je n'en ai fait mention dans mon rapport que comme une irrégularité qui avait eu lieu.

41. Avez-vous eu quelque conversation avec M. Boulton après la votation au sujet de l'élection ou de votre rapport?—Oui.

42. Y avait-il une majorité pour M. Cockburn en ne tenant point compte du poll de Morrison ni de celui de *Parry Sound*? et paraissait-il, d'après la preuve que vous aviez devant vous, qu'il avait la majorité à chacun de ces polls aussi?—D'après la preuve, M. Cockburn paraissait avoir la majorité à Morrison et à *Parry Sound*. A part de ces deux places, il peut avoir eu une majorité; mais n'ayant point fait l'addition des votes, je n'en puis dire le nombre.

43. N'aviez-vous pas compté les votes pris aux lieux de votation non compris *Parry Sound* et Morrison?—Le livre de poll pour Morrison étant perdu, et ayant été conseillé de faire un rapport spécial des faits à la Chambre, je ne le crus pas nécessaire, et je ne l'ai pas fait.

Le témoin reçoit alors l'ordre de se retirer.

L'honorable M. Dorion, (*Napierville*), propose, secondé par M. Blake, que Richard James Bell, officier-rapporteur à la dernière élection pour le district électoral de *Muskoka*, a agi illégalement à la dite élection en faisant un rapport spécial au lieu de rapporter comme étant élu A. P. Cockburn, Ecr., qu'il avait la majorité des votes; mais vu que le dit R. J. Bell en agissant ainsi, l'a fait d'après un avis légal, il soit libéré, bien que la Chambre n'approuve point la manière dont a été obtenu le dit avis par l'entremise de l'un des candidats.

Et des débats s'ensuivent,

Sur motion du très honorable Sir John A. Macdonald, secondée par l'honorable M. Tilley.

*Ordonné*, Que les débats soit ajournés jusqu'à demain, pour être alors le premier ordre du jour.

Le greffier de la Couronne en chancellerie se présente, conformément à l'ordre de la Chambre de lundi dernier, avec le bref adressé au shérif du comté de *Kent, N. B.*, pour l'élection d'un membre de la Chambre des Communes ainsi qu'avec le rapport du dit shérif y annexé.

Sur motion de *M. Costigan*, secondée par *M. Ryan*,

*Ordonné*, Que les dits bref et rapport soient renvoyés au comité spécial nommé pour juger et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Robert B. Cutler*, Ecuier, membre pour représenter le comté de *Kent*, dans le présent parlement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de déclarer inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du *Canada*, les membres des conseils législatifs et des assemblées législatives des provinces qui forment maintenant ou formeront plus tard partie de la Puissance du *Canada*, étant lu,

*M. Mills* propose, secondé par l'honorable *M. Dorion (Napierville)*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois ;

*M. Masson* propose comme amendement, secondé par l'honorable *M. Archambault*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " dans l'opinion de cette Chambre, le fait qu'un individu a obtenu la confiance du peuple, et par là un siège dans une législature locale, ne devrait pas le rendre inhabile à siéger et voter dans la Chambre des Communes, et qu'il n'existe point de cause et de raison suffisante pour justifier cette Chambre de priver le peuple de ses justes droits et privilèges dans le choix libre de ses représentants."

*M. Bellerose* propose comme sous amendement, secondé par l'honorable *M. Fortin*, que les mots " dans l'opinion de cette Chambre, le fait qu'un individu a obtenu la confiance du peuple, et par là un siège dans une législature locale, ne devrait pas le rendre inhabile à siéger et voter dans la Chambre des Communes, et qu'il n'existe point de cause et de raison suffisante pour justifier cette Chambre de priver le peuple de ses justes droits et privilèges dans le choix libre de ses représentants" soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " cette Chambre, tout en affirmant son droit de légiférer sur la question du double mandat, croit plus à propos de laisser la décision de la question de son abolition aux législatures locales, si son existence leur paraît désavantageuse."

Et le sous amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant de mandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

|                     |                            |                               |                                |
|---------------------|----------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| <i>Almon,</i>       | <i>Crawford,</i>           | <i>Grover,</i>                | <i>Moffatt,</i>                |
| <i>Archambault,</i> | <i>Daly,</i>               | <i>Haggart,</i>               | <i>Morrison,</i>               |
| <i>Baby,</i>        | <i>DeCosmos,</i>           | <i>Hinks (Sir F.)</i>         | <i>Nathan,</i>                 |
| <i>Baker,</i>       | <i>Dewdney,</i>            | <i>Jones,</i>                 | <i>Nelson,</i>                 |
| <i>Bellerose,</i>   | <i>Domville,</i>           | <i>Keeler,</i>                | <i>Pinsonneault,</i>           |
| <i>Benoit,</i>      | <i>Doull,</i>              | <i>Lucrte,</i>                | <i>Pope,</i>                   |
| <i>Blanchet,</i>    | <i>Duguay,</i>             | <i>Langevin,</i>              | <i>Price,</i>                  |
| <i>Bowell,</i>      | <i>Farrow,</i>             | <i>Lanthier,</i>              | <i>Robillard,</i>              |
| <i>Brown,</i>       | <i>Fortin,</i>             | <i>Lewis,</i>                 | <i>Robitaille,</i>             |
| <i>Carling,</i>     | <i>Gaudet,</i>             | <i>Macdonald, (Sir J.A.),</i> | <i>Ross, (Champlain),</i>      |
| <i>Carter,</i>      | <i>Gendron,</i>            | <i>Masson,</i>                | <i>Ryan,</i>                   |
| <i>Cauchon,</i>     | <i>Gibbs (Ont., D. N.)</i> | <i>Mathieu,</i>               | <i>Thompson (Caribou),</i>     |
| <i>Colby,</i>       | <i>Gibbs (Ont., D. S.)</i> | <i>McAdam,</i>                | <i>Tobin,</i>                  |
| <i>Costigan,</i>    | <i>Grant,</i>              | <i>McDougall,</i>             | <i>Wallace, (Norfolk), 56.</i> |

## CONTRE :

## Messieurs

|                           |                                |                               |                               |
|---------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| <i>Anglin,</i>            | <i>De St. George,</i>          | <i>Laflamme,</i>              | <i>Ross (Middlesex),</i>      |
| <i>Archibald,</i>         | <i>Dorion (Druin'det.Art.)</i> | <i>Landerkin,</i>             | <i>Ross (Prince-Edouard),</i> |
| <i>Bain,</i>              | <i>Dorion (Napierville),</i>   | <i>Langlois,</i>              | <i>Ross (Victoria),</i>       |
| <i>Bécharde,</i>          | <i>Edgar,</i>                  | <i>McDonald (Cap B.),</i>     | <i>Ross (Wellington),</i>     |
| <i>Bergin,</i>            | <i>Ferris,</i>                 | <i>McDonnell (Inverness),</i> | <i>Rymal,</i>                 |
| <i>Blain,</i>             | <i>Findlay,</i>                | <i>MacKay,</i>                | <i>Scriver,</i>               |
| <i>Blake,</i>             | <i>Fiset,</i>                  | <i>Mackenzie,</i>             | <i>Smith (Peel),</i>          |
| <i>Bodwell,</i>           | <i>Fleming,</i>                | <i>Mercier,</i>               | <i>Snider,</i>                |
| <i>Bourassa,</i>          | <i>Flesher,</i>                | <i>Merritt,</i>               | <i>Staples,</i>               |
| <i>Bowman,</i>            | <i>Fournier,</i>               | <i>Metcalfe,</i>              | <i>Stirton,</i>               |
| <i>Brooks,</i>            | <i>Geoffraith,</i>             | <i>Mills,</i>                 | <i>Taschereau,</i>            |
| <i>Brouse,</i>            | <i>Geoffrion,</i>              | <i>Mitchell,</i>              | <i>Thompson (Haldimand)</i>   |
| <i>Buell,</i>             | <i>Gibson,</i>                 | <i>Oliver,</i>                | <i>Tilley,</i>                |
| <i>Burpee (St. Jean),</i> | <i>Gillies,</i>                | <i>Palmer,</i>                | <i>Tourangeau,</i>            |
| <i>Burpee (Sunbury),</i>  | <i>Glass,</i>                  | <i>Pâquet,</i>                | <i>Tremblay,</i>              |
| <i>Cameron (Huron),</i>   | <i>Hagar,</i>                  | <i>Paterson,</i>              | <i>Trow,</i>                  |
| <i>Campbell,</i>          | <i>Harvey,</i>                 | <i>Pelletier,</i>             | <i>Tupper,</i>                |
| <i>Casey,</i>             | <i>Harwood,</i>                | <i>Pickard,</i>               | <i>Wallace, (Albert)</i>      |
| <i>Casgrain,</i>          | <i>Higinbotham,</i>            | <i>Pozer,</i>                 | <i>White, (Halton),</i>       |
| <i>Charlton,</i>          | <i>Holton,</i>                 | <i>Prévost,</i>               | <i>White (Hastings Est),</i>  |
| <i>Chisholm,</i>          | <i>Horton,</i>                 | <i>Ray,</i>                   | <i>Wilkes,</i>                |
| <i>Church,</i>            | <i>Jetté,</i>                  | <i>Richard (Mégantic),</i>    | <i>Witton,</i>                |
| <i>Coffin,</i>            | <i>Joly,</i>                   | <i>Robinson,</i>              | <i>Young (Montréal Ouest)</i> |
| <i>Cutler,</i>            | <i>Killam,</i>                 | <i>Ross (Durham),</i>         | <i>Young (Waterloo). 98.</i>  |
| <i>Delorme,</i>           | <i>Kirkpatrick,</i>            |                               |                               |

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et l'amendement à la motion principale étant mis aux voix, la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, que le bill soit maintenant lu la seconde fois,

M. Baker propose comme amendement, secondé par M. Wallace, que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants ; "d'hui en six mois."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

## POUR :

## Messieurs.

|                      |                             |                               |                               |
|----------------------|-----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| <i>Almon,</i>        | <i>Daly,</i>                | <i>Haggart,</i>               | <i>Morrison,</i>              |
| <i>Archambeault,</i> | <i>DeCosmos,</i>            | <i>Hincks, (Sir F.),</i>      | <i>Nathan,</i>                |
| <i>Baby,</i>         | <i>Dowdney,</i>             | <i>Jones,</i>                 | <i>Nelson,</i>                |
| <i>Baker,</i>        | <i>Domville,</i>            | <i>Keeler,</i>                | <i>Pinsonneault,</i>          |
| <i>Bellerose,</i>    | <i>Doull,</i>               | <i>Lacerte,</i>               | <i>Pope,</i>                  |
| <i>Benoit,</i>       | <i>Duguay,</i>              | <i>Langevin,</i>              | <i>Price,</i>                 |
| <i>Blanchet,</i>     | <i>Farrow,</i>              | <i>Lanthier,</i>              | <i>Robillard,</i>             |
| <i>Bowell,</i>       | <i>Fortin,</i>              | <i>Lewis,</i>                 | <i>Robinson,</i>              |
| <i>Brown,</i>        | <i>Gaudet,</i>              | <i>Macdonald (Sir J. A.),</i> | <i>Robitaille,</i>            |
| <i>Carling,</i>      | <i>Gendron,</i>             | <i>Niasson,</i>               | <i>Ross (Champlain),</i>      |
| <i>Carter,</i>       | <i>Gibbs (Ont., D. S.,)</i> | <i>Mathieu,</i>               | <i>Ryan,</i>                  |
| <i>Cauchon,</i>      | <i>Gibbs (Ont., D. N.,)</i> | <i>McAdam,</i>                | <i>Thompson (Cariboo),</i>    |
| <i>Colby,</i>        | <i>Grant,</i>               | <i>McDougall,</i>             | <i>Tobin,</i>                 |
| <i>Costigan,</i>     | <i>Grover,</i>              | <i>Moffatt,</i>               | <i>Wallace (Norfolk), 57.</i> |
| <i>Crawford,</i>     |                             |                               |                               |



## CONTRE :

## Messieurs

|                           |                               |                              |                               |
|---------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <i>Anglin,</i>            | <i>Delorme,</i>               | <i>Killam,</i>               | <i>Ross (Middlesex),</i>      |
| <i>Archibald,</i>         | <i>De St. George,</i>         | <i>Kirpatrick,</i>           | <i>Ross (Prince-Edouard)</i>  |
| <i>Bain,</i>              | <i>Dorion (Dr'd et Arth.)</i> | <i>Laflamme,</i>             | <i>Ross (Victoria),</i>       |
| <i>Béchar,</i>            | <i>Dorion (Napierville),</i>  | <i>Landerkin,</i>            | <i>Ross (Wellington),</i>     |
| <i>Bergin,</i>            | <i>Edgar,</i>                 | <i>Langlois,</i>             | <i>Rymal,</i>                 |
| <i>Blain,</i>             | <i>Ferris,</i>                | <i>McDonald (Cap B.)</i>     | <i>Smith (Peel),</i>          |
| <i>Blake,</i>             | <i>Findlay,</i>               | <i>McDonnell (Inverness)</i> | <i>Snider,</i>                |
| <i>Bodwell,</i>           | <i>Fiset,</i>                 | <i>MacKay,</i>               | <i>Staples,</i>               |
| <i>Bourassu,</i>          | <i>Fleming,</i>               | <i>Mercier,</i>              | <i>Stirton,</i>               |
| <i>Bowman,</i>            | <i>Flesher,</i>               | <i>Merritt,</i>              | <i>Taschereau,</i>            |
| <i>Brooks</i>             | <i>Fournier,</i>              | <i>Metcalfe,</i>             | <i>Thompson (Haldim'd),</i>   |
| <i>Brouse,</i>            | <i>Galbraith,</i>             | <i>Mills,</i>                | <i>Tilley,</i>                |
| <i>Buell,</i>             | <i>Geoffrion,</i>             | <i>Mitchell,</i>             | <i>Tourangeau,</i>            |
| <i>Burpee (St. Jean),</i> | <i>Gibson,</i>                | <i>Oliver,</i>               | <i>Tremblay,</i>              |
| <i>Burpee, (Sunbury),</i> | <i>Gillies,</i>               | <i>Palmer,</i>               | <i>Troie,</i>                 |
| <i>Cameron (Huron),</i>   | <i>Glass,</i>                 | <i>Pâquet,</i>               | <i>Tupper,</i>                |
| <i>Campbell,</i>          | <i>Hagar,</i>                 | <i>Paterson,</i>             | <i>Wallace (Albert),</i>      |
| <i>Casey,</i>             | <i>Harvey,</i>                | <i>Peltier,</i>              | <i>White (Halton),</i>        |
| <i>Casgrain,</i>          | <i>Harwood,</i>               | <i>Pickard,</i>              | <i>White (Hastings Est),</i>  |
| <i>Charlton,</i>          | <i>Higinbotham,</i>           | <i>Pozer,</i>                | <i>Wilkes,</i>                |
| <i>Chisholm,</i>          | <i>Holton,</i>                | <i>Prévost,</i>              | <i>Witton,</i>                |
| <i>Church,</i>            | <i>Horton,</i>                | <i>Ray,</i>                  | <i>Young (Montréal Ouest)</i> |
| <i>Coffin,</i>            | <i>Jetté,</i>                 | <i>Richard (Mégantic),</i>   | <i>Young (Waterloo), 96.</i>  |
| <i>Cutler,</i>            | <i>Joly,</i>                  | <i>Ross (Durham),</i>        |                               |

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour lundi prochain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

## Vendredi, 28 Mars 1873.

*William A. Thompson*, Ecuier, représentant du district électoral de *Welland*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par *M. O'Reilly*,—la pétition de *Robert Leitch* et autres, du township de *Hurton*, comté de *Renfrew*.

Par *M. Burpee (St Jean)*,—la pétition de la chambre de commerce de *St. Jean, N. B.*, et pétition de *J. D. Lewin*, président de la banque du *Nouveau-Brunswick* et autres;

Par *M. Joly*,—la pétition du conseil d'agriculture de la province de *Québec*.

Par l'honorable *M. Young (Montréal)*,—la pétition de *Samuel S. Shupe* et autres, du township de *Wilmot*, comté de *Waterloo*.

Par M. *Bodwell*,—la pétition du conseil municipal du township de *Norwich* sud ; et la pétition de *J. H. Flagg* et autres, du village de *Mitchell*.

Par M. *Trow*,—la pétition de *Richard B. Gill* et autres, du township de *Fullarton*.

Par M. *Stephenson*,— la pétition de *John Boyden* et autres, du township de *Oxford* ; la pétition de *Joseph Foy* et autres, du township de *Oxford* ; la pétition de *C. Mattenley* et autres, du township de *Dover* ; la pétition de *Peter B. Smith* et autres, du township de *Chatham* ; la pétition du révérend *John Walton* et autres, du village de *Dresden* ; et la pétition de *L. B. Anderson* et autres, du village de *Buxton*, tous du comté de *Kent*.

Par M. *Robillard*,—la pétition de *E. Faubert* et autres, du comté de *Beauharnois*.

Par l'honorable M. *Robinson*,— la pétition de la compagnie des chemins de fer de prolongement nord.

Par M. *Gillies*,—la pétition du révérend *J. W. Spencer* et autres, du village de *Port Elgin* ; la pétition de *Caleb Sprog* et autres, du village de *Wiarton* et ses environs, comtés de *Grey* et *Bruce* ; et la pétition du révérend *C. F. Brann* et autres, du village de *Port Elgin*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De la compagnie du grand chemin de fer Occidental ; demandant que la pétition de l'honorable *Wm. McMaster*, sénateur, et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie du pont du *Canada* et de la rivière *Détroit*, soit bien accueillie.

Du conseil municipal du township de *Lanark* ; de la corporation municipale du village de *Mill Point* ; de *Charles Pasdale* et autres, du township de *Lanark* ; du révérend *John Stewart* et autres, du township de *Drummond* ; du conseil municipal du township de *Monck*, comté de *Simcoe* ; d'*Andrew Earl* et autres, du comté de *Grenville* ; du révérend *R. Lewis* et autres, du township d'*Augusta* ; du conseil municipal du township d'*Oxford*, de *John Ballantyne* et autres, du township d'*Elmsley* ; de *John Cunningham* et autres, du township de *Wolford* ; de *Samuel Edgar* et autres, du township de *Kitley*, comté de *Leeds* ; de *R. P. Harman* et autres, du comté d'*Ontario* ; de *G. M. Long* et autres, du township de *Clarke* ; de *C. A. Jacobs* et autres, du village de *Newcastle*, les deux du comté de *Durham* ; de *W. Welsh* et autres, du township d'*Huron* ; du conseil municipal du township de *Kinloss* ; de *James Miller* et autres, et de *James Miller* et autres, les deux du township de *Kinloss* ; de *John McKenzie* et autres, et de *John Thompson* et autres, les deux du township d'*Huron*, tous du comté de *Bruce* ; du révérend *John A. G. Calder* et autres, du village d'*Orono* ; du révérend *Robert Boyle* et autres, de la ville de *Bowmanville* ; de *John Kelly* et autres, du township de *Clarke* et *Manvers* ; de *W. Mathew* et autres, de la ville de *Brantford* ; d'*Henry Miller* et autres, du township d'*Easthope* sud, comté de *Perth*, et de *J. G. Hurlburt* et autres, des townships de *Logan* et *Hibbert* ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De la compagnie du chemin de fer de *Montréal*, *Chambly* et *Sorel* ; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à émettre des billets promissoires et à prendre des arrangements, avec des compagnies étrangères de chemins de fer.

De la chambre de commerce de *Sorel* ; demandant que la ville de *Sorel* soit constituée en un port d'entrée, et qu'un percepteur de douane soit nommé pour ce port.

De *James K. Ward*, de la cité de *Montréal*, et autres ; demandant la passation d'un acte pour les autoriser à construire des estacades sur le canal entre l'île *St. Ignace* et l'île *du Pads*, dans le district de *Richelieu*, province de *Québec*.

De *James Irwin*, de *Prescott*, comté de *Grenville*, et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie canadienne de Faucheuses dite "Guerrière."

De la chambre de commerce de *St. Jean, N. B.* ; demandant que le bill relatif aux chargements sur les ponts de navire ne devienne pas loi en ce qui concerne le port de *St. Jean, N. B.*

De *MM. Hall et Fairweather* et autres, de la cité de *St. Jean, N. B.* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie d'Importateurs de métaux de la Puissance du *Canada*.

De l'hon. *Henry Starnes* et autres, de *Montréal* ; demandant à être incorporés à l'effet de garantir les transactions commerciales, et d'agir comme agents pour le placement de deniers et autrement par tout le *Canada*.

De *Paul J. Charlton* et autres, de la cité de *Québec* ; demandant la continuation de l'acte des débiteurs insolubles de 1869 et de ses amendements, à compter du 1er septembre 1873, sans limitation de temps.

De *E. Browne* et autres, de la cité de *Hamilton* ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie d'assurances maritimes de l'intérieur et contre le feu, de la Puissance du *Canada*.

De *Mossom Boyd* et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie de transport de *Huron* et *Ontario*.

De *R. J. U. Chipman* et autres, directeurs provisoires de la banque supérieure du *Canada* ; demandant la permission de changer le nom de cette banque en celui d'Association Canadienne pour les affaires de banque, et d'autres amendements à leur acte d'incorporation.

De *John Villiers* et autres ; demandant à être incorporés comme chambre de commerce.

De *Hugh Roberts*, du township de *Pilkington*, comté de *Wellington*, et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie des terres, d'escompte et de placement des cultivateurs.

De la compagnie canadienne de prêts et d'agences de *London* (responsabilité limitée) ; demandant des amendements à ses actes d'incorporation.

De *Milton Courtright*, de la cité d'*Erie*, dans l'Etat de la *Pennsylvanie*, et autres ; demandant certains amendements à l'acte d'incorporation de la compagnie du Pont et du Tunnel de la Rivière *St. Clair*.

De la compagnie du chemin de fer d'*Erie* et *Niagara* ; demandant la permission de construire des embranchements conduisant à la rivière *Niagara*, et pour d'autres fins.

De *John L. Blaikie* et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie canadienne de câble Atlantique.

De *Gilbert McMicken* et autres, de la ville de *Winnipeg (Manitoba)* ; demandant à être incorporés comme compagnie de commerce de banque, d'échange, de prêts et de dépôts, sans le pouvoir d'émettre des billets de banque.

De *Milton Courtright*, de la cité d'*Erie*, dans l'Etat de *Pennsylvanie*, et autres ; demandant certains amendements à l'acte de la compagnie de pont de chemin de fer de la rivière *Détroit*.

De la société permanente de construction et d'épargne de la cité de *Toronto*, dite *Freehold* ; demandant à changer son nom en celui de la compagnie de prêts et d'épargne dite *Freehold*, et d'autres amendements à sa charte.

De la compagnie des chars du *Canada* ; demandant à changer son nom en celui de la compagnie des chars et de manufacture du *Canada*, et d'autres amendements à sa charte.

De *Casimir Stanislaus Gzowski* et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie de fabricant d'acier breveté (responsabilité limitée.)

De *Thomas C. Keefer* ; demandant que dans le cas où il serait passé un acte en faveur de la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer, il y soit inséré une clause exigeant que la compagnie soumette sa réclamation contre les porteurs de bons privilégiés à un arbitrage.

De MM. *J. R. Armstrong* et compagnie, et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie provinciale d'appareils de chauffage par l'huile de pétrole.

D'*Arthur M. Jarvis* et autres, de *Toronto* ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie canadienne d'assurance maritime et contre le feu de l'empire.

De *Louis Sylvestre*, M. P. P., et autres, de l'île du *Pads* ; demandant que dans tout bill autorisant la construction d'estacades dans le chenal entre l'île *St. Ignace* et l'île du *Pads* dans le district de *Richelieu*, il soit décrété que le dit chenal ne sera pas entièrement obstrué par ces estacades.

L'honorable M. *Cameron (Cardwell)*, du comité permanent des privilèges et élections, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité recommande à Votre Honorable Chambre que son quorum soit réduit à neuf membres.

Ordonné, Que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

M. *Rymal*, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De *J. Morrison* et autres, demandant l'incorporation de la banque de l'ouest du *Canada* ; de *Louis Molleur*, M. P. P., et autres, demandant l'établissement d'une banque à *St. Jean (P. Q.)* ; de l'association de placements de *Montréal* ; de l'hon. *Wm. McMaster* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du pont du *Canada* et de la rivière *Détroit* ; et des mêmes demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de jonction du grand Occidental et de la rive du lac *Ontario*.

Quant à la pétition de la compagnie manufacturière dite du Dauphin ; demandant la passation d'un acte pour amender sa charte et pour augmenter son capital, le comité trouve suffisant l'avis qui en a été donné, excepté qu'elle ne mentionne point spécialement l'augmentation du capital. Il recommande en conséquence qu'il soit inséré dans le bill une disposition à l'effet que cette augmentation ne devra pas avoir lieu avant qu'elle n'ait été sanctionnée par les actionnaires.

L'honorable M. *Tilley*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, remet à M. l'Orateur deux messages de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtus de la signature de Son Excellence.

Et les dits messages sont lus par M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet le budget des sommes requises pour le service de la Puissance du *Canada*, pour l'année expirant le 30 juin 1874, et conformément aux dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.—(*Documents de la Session, No. 2.*)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 28 mars 1873.

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet le budget supplémentaire de certaines sommes requises pour le service de la Puissance du *Canada* pour l'année expirant le 30 juin 1874, et conformément aux dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.—(*Documents de la Session, No. 2.*)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 28 mars 1873.

*Ordonné*, Que les dits messages et budgets soient renvoyés au comité des subsides.

*Ordonné*, Que M. *Domville* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie maritime d'équipement de la Puissance du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

*Ordonné*, Que M. *Jetté* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la banque du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

*Ordonné*, Que M. *Beaubien* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie hydraulique de *Lachine*, et pour lui conférer certains pouvoirs.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Sur motion de l'honorable M. *Tupper*, secondée par l'honorable M. *Tilley*,

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner une certaine résolution concernant les poids et mesures.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a passé une résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Campbell* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

*Résolu*, Qu'il est expédient d'amender et refondre les lois de la Puissance relatives aux poids et mesures, et d'établir un système de poids et mesures uniformes pour tout le *Canada*, excepté seulement des mesures spéciales employées pour certaines fins, dans la province de *Québec*, et de pourvoir à l'inspection des poids et mesures, et de conférer au gouverneur en conseil le pouvoir de faire un tarif d'honoraires pour cette inspection suffisants pour mettre à effet l'Acte qui sera basé sur la présente résolution.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

*Ordonné*, Que l'honorable M. *Tupper* ait la permission d'introduire un bill concernant les poids et mesures.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

L'honorable M. *Tupper* propose, secondé par l'honorable M. *Tilley*, que cette Chambre se forme maintenant en comité pour examiner une certaine résolution relative au contrat provisoire conclu entre Sir *Hugh Allan* et le Maître Général des Postes du *Canada*, pour un service hebdomadaire des steamers de la malle océanique.

Et des débats s'ensuivent,

Sur motion de l'honorable M. *Holton*, secondée par l'honorable M. *Mackenzie* ;

*Ordonné*, Que les débats soient ajournés.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondée par le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*,

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité, pour examiner une certaine Résolution relative à l' nomination de maîtres de havre à tous les ports dans la *Nouvelle-Ecosse* et le *Nouveau Brunswick*.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a passé une résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Campbell* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

*Résolu*, Qu'il est expédient de pourvoir à la nomination de maîtres de havre, par le gouverneur, pour tous les ports dans la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, auxquels l'acte qui devra être passé à cet égard sera déclaré s'appliquer par proclamation en vertu d'un ordre en conseil, à l'exception du port d'*Halifax*, pour lequel des dispositions ont été établies par l'Acte 35 *Vic.*, chap. 42, et du port de *St. Jean, N.-B.*, et de pourvoir au paiement de ces maîtres de havre au moyen des honoraires qui devront être perçus par eux, et à ce que tout surplus de ces honoraires soit appliqué à l'amélioration des dits havres respectivement.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

*Ordonné*, Que l'honorable M. *Mitchell* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la nomination de maîtres de havre pour la *Nouvelle-Ecosse* et le *Nouveau-Brunswick*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

L'honorable M. *O'Connor*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les rapports et statistiques du revenu intérieur de la Puissance du *Canada*, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1872.—(*Documents de la Session*, No. 4.)

L'honorable M. *Langevin*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport du ministre de l'Agriculture de la Puissance du *Canada*, pour l'année 1872.—(*Documents de la Session*, No. 26.)

L'ordre du jour pour reprendre les débats ajournés sur une motion proposée hier, Que *Richard James Bell*, *Esq.*, Officier-Rapporteur à la dernière élection pour le district électoral de *Muskokau* agi illégalement à la dite élection en faisant un rapport spécial au lieu de rapporter comme étant élu *Alexander Peter Cockburn*, qui avait la majorité des votes ; mais que vu que le dit *Richard James Bell*, en agissant ainsi, l'a fait d'après un avis légal, il soit libéré, bien que la Chambre n'approuve point la manière dont a été obtenu le dit avis par l'entremise de l'un des candidats, étant lu, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion* (*Napierville*), secondée par M. *Blake*,

*Résolu*, Que *Richard James Bell*, Officier-Rapporteur à la dernière élection pour le district électoral de *Muskoka* a agi illégalement à la dite élection en faisant un rapport spécial au lieu de rapporter comme étant élu *Alexander Peter Cockburn*, qui avait la majorité des votes ; mais vu que le dit *Richard James Bell*, en agissant ainsi, l'a fait d'après un avis légal, il soit libéré.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion* (*Napierville*), secondée par M. *Blake*,

*Résolu*, Que, dans l'opinion de cette Chambre, la pratique des Officiers-Rapporteurs d'obtenir des opinions légales quant à leurs devoirs, par l'entremise des candidats, n'est pas convenable, et ne doit pas être encouragée à l'avenir.

*Richard James Bell* étant appelé de nouveau à la Barre, et les résolutions ci-dessus étant lues en sa présence, il est exempté de comparaître davantage.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender l'acte relatif aux gardiens de port à *Montréal* et *Québec*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, le projet d'une commission émanée sous le grand sceau du Royaume-Uni, nommant le Très-Honorable comte *Dufferin*, C. P., C. C. B., pour être Gouverneur-Général du *Canada*, lequel est lu comme suit :

## CANADA.

*PROJET D'INSTRUCTIONS* sous le seing manuel et le sceau royal, à donner au Très-Honorable Comte de *Dufferin* C. P., C. C. B., comme Gouverneur-Général du *Canada*.

VICTORIA R.

Daté le 22 mai 1872.

INSTRUCTIONS à Notre Très-Fidèle et Bien Aimé Cousin et Conseiller, *Frederick Temple*, Comte de *Dufferin*, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général de Notre Puissance du *Canada*, ou, en son absence, à Notre Lieutenant-Gouverneur, ou Officier administrant le Gouvernement de Notre dite Puissance du *Canada* pour le temps d'alors.

Donné en Notre Cour à *Balmoral*, ce vingt-deuxième jour de mai 1872, dans la trente-cinquième année de Notre Règne.

I. ATTENDU que, par une commission sous le Grand Sceau de Notre Royaume-Uni Préambule. de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, portant la date des présentes, nous vous avons constitué et nommé, vous le dit Sir *Frederick Temple*, comte de *Dufferin*, pour être, durant notre bon plaisir, Gouverneur-Général de notre Puissance du *Canada*, et nous vous avons de plus autorisé et commandé de faire et exécuter dûment toute chose appartenant à votre dite charge et à la mission que nous vous avons confiée, en vous conformant aux pouvoirs et ordres énoncés en la dite commission, et particulièrement aux instructions qui vous seraient données avec elle; en conséquence, par nos présentes instructions Publication de la com- sous notre seing manuel et cachet, qui sont celles dont il est ainsi mission. parlé, nous déclarons que c'est notre plaisir que vous fassiez publier, avec toute la solennité convenable, notre dite commission dans notre dite Puissance; et que la prestation de serments par le gouverneur. là et alors vous prêtiez le serment prescrit par un acte passé dans la session tenue en les trente-et-unième et trente-deuxième années de notre règne, sous le titre: "Acte pour amender la loi concernant les serments promissoires," et pareillement que vous prêtiez le serment de bien et fidèlement remplir les devoirs de la charge de Gouverneur-Général de notre Puissance du *Canada*; et de bien et impartialement administrer la justice:—lesquels serments nos juges de nos cours supérieures de record dans notre dite Puissance, ou trois ou un plus grand nombre de ces juges, sont par le présent requis de vous faire prêter.

II. Et nous vous donnons pouvoir et requérons de faire prêter le dit serment d'allégeance Serments que fera prêter en quelque temps que ce soit à l'avenir, soit par vous-même, soit par le gouverneur. toute autre personne que vous aurez autorisée pour cet effet, à toute et chaque personne occupant une charge ou place de confiance ou d'émolument, suivant que vous le croirez à propos, ainsi que tout autre serment ou tous autres serments qui pourront être prescrits par les statuts ou quelqu'un des statuts passés à cet effet.

III. Et nous vous requérons de communiquer sans délai à notre Conseil Privé de notre Communication des dites Puissance nos présentes instructions, et pareillement toutes telles instructions au Conseil Privé autres intructions par la suite, dont vous jugerez à propos, pour le bien de notre service, de lui faire part.

IV. Et nous déclarons par les présentes, et tel est notre plaisir, que notre dit Conseil Privé ne devra procéder à l'expédition d'aucune affaire, à moins d'avoir été dûment convoqué de votre part, ni à moins que quatre membres du conseil ne soient présents et n'assistent aux séances où il sera expédié des affaires.

V. Et de plus nous ordonnons que si, en un cas quelconque, vous avez quelque raison suffisante pour ne point partager l'opinion de la majorité ou de la totalité des membres de notre dit Conseil Privé ainsi présents, il vous sera permis d'user des pouvoirs et autorisations dont vous êtes revêtu par notre dite commission et par nos présentes instructions, à l'encontre de l'opinion de ces dits membres ; mais c'est néanmoins notre plaisir qu'en tout cas il soit loisible à tout membre de notre dit Conseil Privé de consigner au long, dans le procès-verbal de notre dit conseil, les causes et motifs d'un avis ou d'une opinion qu'il aura exprimée sur quelque question que ce soit soumise aux délibérations du dit conseil.

VI. Et c'est notre plaisir que vous nommiez, et vous êtes par les présentes autorisé à nommer par instrument muni du grand sceau du *Canada*, un membre de notre dit Conseil Privé pour présider en votre absence, et à le déplacer et remplacer par un autre. Et si, pendant votre absence, le membre ainsi nommé à la présidence vient à s'absenter aussi, le plus ancien membre du dit Conseil Privé présent à la réunion, présidera ; l'ancienneté des membres du dit conseil se déterminant d'après le jour ou l'ordre de leurs nominations respectives.

VII. Et nous enjoignons et ordonnons de plus qu'il soit tenu un registre ou des procès-verbaux complets et exacts des délibérations, actes, procédures, votes et résolutions de notre dit conseil, et qu'à chaque réunion du dit conseil le procès-verbal de la dernière séance soit lu, approuvé ou amendé, s'il y a lieu, avant de procéder à l'expédition de toute autre affaire.

VIII. Et dans l'exercice du pouvoir qui vous est conféré par la loi pour sanctionner ou refuser de sanctionner des bills qui pourront avoir été passés par les Chambres du Parlement de notre dite Puissance, ou pour les réserver pour la signification de notre plaisir, Nous vous enjoignons de vous guider, autant que possible, par les règles et instructions suivantes, savoir :—

IX. Vous ne sanctionnerez en Notre nom aucun bill contenant aucune des clauses ci-après spécifiées, savoir :

1. Tout bills de divorce entre personnes unies par les liens sacrés du mariage.

2. Tout bill qui porterait en votre faveur un don de terre, d'argent ou une gratification ;

3. Tout bill permettant l'emploi de quelque papier-monnaie ou autre monnaie ayant cours dans les offices légaux, si ce n'est les espèces du royaume ou d'autres espèces d'or ou d'argent.

4. Tout bill imposant des droits différentiels ;

5. Tout bill dont les dispositions paraîtraient incompatibles avec les obligations qui nous sont imposées par traité ;

6. Tout bill qui pourrait porter atteinte à la discipline ou au contrôle de nos forces de terres et de mer dans notre dite Puissance ;

7. Tout bill d'une nature ou d'une importance extraordinaire, pouvant préjudicier à notre prérogative, ou aux droits et à la propriété de nos sujets habitant hors de notre dite Puissance, ou au commerce et aux intérêts maritimes du Royaume-Uni et de ses dépendances.

8. Tout bill que nous avons refusé de sanctionner, ou qui contient des dispositions auxquelles nous avons déjà refusé notre assentiment ;

A moins que tel bill ne contienne une clause pour suspendre l'opération de tel bill, jusqu'à la signification de Notre bon plaisir à cet égard dans notre dite Puissance, ou à moins que



vous soyez convaincu qu'il existe une nécessité urgente que ce bill entre immédiatement en opération, dans lequel cas vous êtes autorisé à le sanctionner en Notre nom, excepté s'il était inconciliable avec la loi d'Angleterre ou avec les obligations qui nous sont imposées par Traité. Mais vous devrez nous transmettre à la plus prochaine session le bill ainsi sanctionné avec vos raisons pour le sanctionner,

X. Vous aurez soin que toutes les lois sanctionnées par vous en Notre nom, ou réservées pour la signification de Notre plaisir, portent, lorsque vous Nous les transmettez, des notes analytiques exactes en marges, et soient accompagnées de toutes remarques explicatives nécessaires pour faire connaître les motifs et l'opportunité des dites lois ; et vous devrez aussi transmettre des copies conformes des journaux et procès-verbaux des Chambres Législatives de Notre dite Puissance, que vous vous ferez donner par les greffiers ou autres officiers des dites Chambres autorisés à cet effet.

XI. Et attendu que Nous vous avons, par Notre dite commission, donné pouvoir et autorité d'accorder, lorsque vous le jugerez à propos, en Notre Nom et de Notre part à toute personne trouvée coupable d'un crime quelconque dans une cour de justice ou devant un juge, juge de paix ou magistrat en Notre dite Puissance, un pardon soit entier soit avec des conditions licites : à cette cause Nous vous ordonnons et enjoignons par les présentes de vous faire faire par le juge qui aura présidé au procès de tout criminel condamné à la peine de mort par sentence d'une cour en Notre dite Puissance, un rapport écrit du procès du dit criminel ; ce rapport sera pris par vous en considération à la première réunion de Notre dit Conseil Privé, qui se pourra convenablement tenir après la réception du dit rapport, alors que le dit juge pourra être spécialement assigné ; et vous ne ferez grâce et n'accorderez aucun surcis à aucun criminel, à moins qu'il ne vous semble expédient de le faire, après avoir reçu à ce sujet l'avis de Notre dit Conseil Privé ; mais dans tous les cas, vous accorderez ou refuserez la grâce ou le surcis suivant votre propre et libre jugement, soit que les membres de Notre dit Conseil Privé partagent ou non votre opinion ; ayant soin néanmoins de consigner au long dans le procès-verbal de Notre dit conseil les raisons de votre détermination, dans le cas où vous décideriez une question de cette nature contrairement à l'avis de la majorité des membres du dit conseil.

XII. Et nous ordonnons et enjoignons de plus que toutes les commissions de juges, Les juges, etc., seront juges de paix ou autres officiers que vous accorderez, ne soient accordés pendant le bon plaisir, à moins que la loi n'en ordonne autrement.

XIII. et nous ordonnons et enjoignons de plus que vous nous transmettiez ponctuellement, chaque année, par l'intermédiaire d'un de nos principaux secrétaires d'Etat, tous rapports annuels que nous avons coutume de recevoir de la Puissance du Canada touchant le revenu et la dépense, la milice, les travaux publics, la législation, les établissements civils, les pensions, la population, les écoles, le cours de change, les importations et les exportations, les produits agricoles, les manufactures et autres matières qui se rapportent à l'état et à la condition de notre Puissance.

XIV. Et attendu que notre service et la sécurité de notre dite Puissance pourraient Absence du Gouverneur. souffrir grandement de l'absence du gouverneur-général, vous ne quitterez, sous aucun prétexte que ce soit, la dite Puissance, sans en avoir obtenu de nous au préalable la permission sous notre seing manuel et cachet, ou par l'intermédiaire de l'un de nos principaux secrétaire d'Etat.

## CANADA.

PROJET D'UNE COMMISSION sous le grand sceau du Royaume-Uni, nommant le Très-Hon. Comte de Dufferin, C. P., C. U. B., Gouverneur-Général du Canada.

Lettres patentes,  
En date du 22 mai, 1872. }

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, à Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller *Frederick Temple*, Comte de Dufferin, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain,—Salut :

I. ATTENDU que, par des lettres patentes, sous le grand sceau de notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, datées de Westminster le 29<sup>e</sup> jour de décembre 1868, en la trente-deuxième année de Notre règne, nous avons constitué et nommé notre très-fidèle et bien-aimé conseiller, Sir *John Young*, baronet, (maintenant notre très-fidèle et bien-aimé conseiller *John Baron Lisgar*), chevalier grand'croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, chevalier grand'croix de Notre Ordre Très-Distingué de *Saint-Michel* et *Saint-George*, pour être Gouverneur-Général du Canada durant notre bon plaisir, ainsi qu'il appert plus amplement et pleinement aux dites lettres patentes ;

Sachez maintenant que nous avons révoqué et annulé, et par les présentes révoquons et annulons les dites lettres patentes ci-dessus mentionnées, ainsi que chaque clause, article et disposition portée en icelles, et sachez de plus qu'ayant une confiance particulière dans votre prudence, courage et loyauté, nous avons, de notre grâce spéciale, science certaine et propre mouvement, jugé bon de vous constituer et nommer, vous le dit *Frederick Temple*, comte de *Dufferin*, comme par les présentes nous vous constituons et nommons, pour être notre gouverneur-général de notre Puissance du Canada durant notre bon plaisir. Et par les présentes nous vous autorisons et commandons de faire et exécuter dûment tout ce qui appartiendra à votre charge et à la mission que nous vous avons confiée, vous conformant aux pouvoirs et aux ordres qui vous sont donnés par notre présente commission, et par l'acte du Parlement, passé dans la 30<sup>e</sup> année de notre règne, intitulé : " L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1869," ainsi qu'aux instructions qui accompagnent les présentes, ou à telles autres instructions qui pourront vous être ultérieurement données par nous sous notre seing manuel et cachet, ou par notre ordre rendu en notre conseil privé, ou par l'intermédiaire de l'un de nos principaux secrétaires d'Etat, et vous conformant aux lois qui sont actuellement ou qui seront ultérieurement en vigueur dans notre dite puissance du Canada.

II. Et nous vous donnons autorité et pouvoir par les présentes de garder le grand sceau de notre dite Puissance et de vous en servir pour sceller tout ce qui doit être marqué du dit sceau.

III. Et nous vous donnons autorité et pouvoir d'instituer et nommer en notre nom et de notre part, quand besoin sera, tous juges, commissaires, juges de paix et autres officiers et ministres nécessaires de notre dite Puissance, qui pourraient être légalement institués et nommé par nous.

IV. Et par les présentes nous vous donnons autorité et pouvoir d'accorder, lorsque vous le jugerez à propos, en notre nom et de notre part, à toute personne de remettre les amendes trouvées coupable d'un crime commis dans notre Puissance, un pardon à tout complice qui aura perpétré lui-même le crime, s'il donne des informations et des preuves qui puissent conduire à l'arrestation et à la conviction du principal coupable ; et de

plus l'autorité et le pouvoir d'accorder à tout coupable convaincu d'un crime quelconque dans une cour de justice, ou devant un juge, juge de paix ou magistrat en notre dite puissance, un pardon, soit entier soit avec des conditions licites, ou un sursis de l'exécution de la sentence de tout tel criminel pour le temps que vous jugerez convenable; et de remettre toute amende ou confiscation qui pourra avoir été prononcée à notre profit.

V. Et, par les présentes, nous vous donnons autorité et pouvoir, autant que nous le pouvons faire légalement, de priver ou suspendre de son emploi, pour des causes par vous jugées suffisantes, toute personnes exerçant quelque charge ou emploi en notre dite Puissance, en vertu d'une commission ou d'un mandat actuellement décerné ou qui pourra être décerné par nous, en notre nom, ou sous notre autorité.

VI. Et, par les présentes, nous vous donnons autorité et pouvoir d'exercer, de temps à autre, selon que vous le jugerez nécessaire, tous les pouvoirs à nous appartenant relativement à la convocation ou à la prorogation du Sénat et de la Chambre des Communes de notre dite Puissance, et à la dissolution de la dite Chambre des Communes; et nous accordons aussi les mêmes pouvoirs aux différents lieutenants-gouverneurs en exercice des provinces de notre Puissance, relativement aux conseils législatifs ou aux assemblées législatives ou générales des dites provinces respectives.

VII. Et, par les présentes, nous vous donnons autorité et pouvoir d'exercer dans notre dite Puissance tous pouvoirs que nous y possédons, relativement à la concession des licences de mariage, lettres d'administration et à la vérification des testaments, et relativement à la garde et au soin de la personne et des biens des idiots et des aliénés.

VIII. Et attendu que dans l'acte ci-dessus de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il est, entre autre choses, porté qu'il nous sera loisible, si nous le jugeons à propos, d'autoriser le Gouverneur-Général du Canada à nommer une ou plusieurs personnes, conjointement ou séparément, pour agir comme son député ou ses députés dans une ou plusieurs parties du Canada, et à ce titre y exercer, durant le plaisir du Gouverneur-Général, tels de ses pouvoirs, attributions et fonctions que le dit Gouverneur-Général pourra juger à propos ou nécessaire de confier à ce député ou à ces députés, sauf toutes restrictions ou instructions exprimées ou données par nous: à ces causes, nous vous donnons autorité et pouvoir, par les présentes, sauf les susdites restrictions et instructions, de nommer une ou plusieurs personnes, conjointement ou séparément, pour agir comme votre député ou vos députés dans une ou plusieurs parties de notre Puissance du Canada, et à ce titre y exercer, durant votre plaisir, tel de vos pouvoirs, attributions et fonctions que vous jugerez à propos ou nécessaire de confier à ce député ou ces députés; pourvu, toutefois; que cette nomination ne porte aucune atteinte à l'exercice de tout tel pouvoir, attribution ou fonction par vous personnellement le dit *Frederick Temple*, comte de *Dufferin*.

IX. Et par les présentes nous déclarons que, dans le cas où vous décideriez, deviendriez incapable ou vous absenteriez de notre dite Puissance, nous voulons que tous les pouvoirs et attributions qui vous recevez ici soient dévolus, et ils sont par les présentes dévolus, jusqu'à ce que nous ayons signifié notre bon plaisir ultérieur à cet égard, à la personne que nous aurons nommée, par instrument sous notre seing manuel et cachet; ou à défaut pour administrer le gouvernement de notre dite Puissance; et, s'il n'y avait personne en notre dite Puissance de nommé ainsi par nous, en ce cas, au plus ancien officier ayant alors le commandement de nos troupes régulière dans notre dite Puissance.

X. Et, par les présentes, nous enjoignons et commandons à tous nos officiers et ministres, tant civils que militaires, et à tous les autres habitants de notre dite Puissance, de vous obéir et prêter aide et assis-

tance, à vous, dit *Frederick Temple*, comte de *Dufferin*, ou, en cas que vous décédiez, deveniez incapable ou vous absentiez, d'obéir et prêter aide et assistance à la personne ou aux personnes qui seront chargées, en vertu des dispositions de notre présente commission, d'administrer le gouvernement de notre dite Puissance.

En foi de quoi nous avons fait émettre les présentes lettres patentes. Témoin, Nous Même à *Westminster*, le 22e jour de mai, en la 35e année de notre règne.

Par mandat sous le seing manuel de la Reine.

C. ROMILLY.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des subsides.

(*En Comité.*)

1. *Résolu*.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille neuf cent quatre vingt deux dollars et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Bureau du Secrétaire du Gouverneur-Général, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a passé une Résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

L'Honorable M. *Campbell* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

*Résolu*, Que mardi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif à certaines Banques d'Epargne dans les Provinces d'*Ontario* et de *Québec*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill relatif au transport des matières dangereuses dans les navires, étant lu.

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour mardi prochain.

Le Très-Honorable Sir *John A. MacDonalld*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 17 Mars 1873, demandant copie de toute correspondance et de tous documents relatifs aux réclamations de *M. G. H. Ryland* qui peuvent avoir été échangés entre ce monsieur et le gouvernement depuis le 1er septembre 1868, avec aussi la dernière dépêche du Duc de *Buckingham* sur le même sujet. (*Document de la Session, No. 27.*)

Ordonné, Que le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour établir de meilleures dispositions touchant les Pétitions d'élection et les élections contestées des Membres de la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Langevin*, secondée par l'Honorable M. *Pope*,

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour examiner une certaine Résolution concernant les Compagnies de Chemins de fer.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a passé une Résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'Honorable M. *Campbell* fait rapport de la Résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

*Résolu*, Que chaque compagnie de chemin de fer ci-devant incorporée ou qui pourra à l'avenir être incorporée, ainsi que le gouvernement du Canada à l'égard de tous chemins de fer construits par la Puissance du Canada ou étant la propriété de la Puissance du Canada ou sous son contrôle, auront le droit, à compter du 1er jour de novembre, d'entrer chaque année sur les terres de Sa Majesté, ou sur celles de toute corporation ou personne quelconque, situées le long de la route ou ligne de chemin de fer, et d'y ériger et maintenir des clôtures pour empêcher la neige de s'y accumuler, sur paiement de tels dommages faits aux terres qu'on établira avoir été réellement encourus ; Pourvu toujours que toutes telles clôtures ainsi érigées seront enlevées le ou avant le 1er jour d'avril alors suivant.

La dite Résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

*Ordonné*, Que l'Honorable M. *Langevin* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'acte général des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

## Lundi, 31 Mars 1873.

M. l'Orateur met devant la Chambre des Listes des actionnaires de la Banque de *Montréal*, à la date du 15 Mars, 1873, — de la Banque Métropolitaine, à la date du 28 Février 1873; et de la Banque dit *St. Stephen's Bank, N. B.*, en conformité de l'Acte 34 *Vic.*, Ch. 5, Sect. 12. (*Documents de la Session*, No. 11.)

Aussi, des États généraux des Baptêmes, Mariages et Sépultures, dans les Districts de *Bedford* et *Terrebonne*, pour l'année 1872. (*Documents de la Session* No. 12.)

Et aussi un état des recettes et dépenses de l'Association Canadienne d'Assurance mutuelle sur la vie, jusqu'au 31 Décembre 1872. (*Documents de la Session* No. 28.)

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Cockburn*, (*Muskoka*),— la Pétition de *Simpson White* et autres des Townships de *Muskoka* et *Draper*; la pétition de *Michael Clipsham* et autres, du Township de *Morrison*; la pétition d'*Edward Bray*, fils et autres, des Townships de *Stephenson* et *Stisted*; et la pétition de *Thomas McMurray* et autres, du village de *Bracebridge*.

Par M. *Staples*,— la pétition du Conseil Municipal du comté de *Victoria*.

Par M. *Farrow*,— la pétition du Conseil Municipal du Township de *Wawanosh Ouest*; et la pétition de *John Gordon* et autres, du Township de *Wawanosh Ouest*.

Par M. *Mathieu*,— la pétition de *Alphery Nelson* et autres, de la Seigneurie royale de *Sorel*, District de *Richelieu*.

Par l'Honorable M. *Holton*,— la pétition d'*Etienne Guy*, du bas de *Lachine*, District de *Montréal*.

Par M. *Thompson* (*Haldimand*)— la pétition d'*Andrew Williamson*, Fils, et autres, du Township de *Seneca*; la pétition de *John K. Serm* et autres du Township d'*Oneida*; la pétition de *Thomas A. Ivey* et autres, du Township de *Walpole*; la pétition d'*E. E. Phillips* et autres, des townships de *Walpole* et *Rainham*; la pétition de *John McLelland, J. P.*, et autres, du township de *Walpole*; la pétition de *D. C. Honsberger* et autres, du township de *Cayuga Sud*; et la pétition d'*A. C. Buck* et autres, du village de *Caledonia*, tous du comté de *Haldimand*.

Par M. *Almon*—la pétition de *George P. Mitchell* et autres.

Par M. *Little*,—la pétition de *James Cunningham* et autres, du village de *Thornton*; la pétition de *F. B. Barclay* et autres, du township d'*Innisfil*; la pétition de *F. A. Johnson* et autres, du village de *Bell Ewart*; la pétition de *William H. Mulholland* et autres, du township d'*Innisfil*, la pétition de *John W. Tatten* et autres, du village d'*Angus*; la pétition de *John C. Stevenson* et autres, du township d'*Innisfil*; la pétition de *James W. Stewart* et autres, des townships de *Tecumseth*, *Essa*, *Innisfil* et *Gwillimbury Ouest*; la pétition de *Frederick Strangeways* et autres, du township de *Tecumseth*; la pétition de *Robert Hill* et autres, du township de *Tecumseth*, et la pétition de *Thomas A. Bellamy* et autres, des townships d'*Essa*, *Tecumseth*, *Innisfil* et *Gwillimbury Ouest*, tous du comté de *Simcoe*.

Par l'Honorable M. *Dorion* (*Napierville*),—la pétition du Barreau de la Province de *Québec*, section du District de *Montréal*.

Par M. *Domville*,—la pétition de *C. A. Fenwick* et autres, du Comté de *Kings*, Province du *Nouveau-Brunswick*.

Par M. *Mills*,—la pétition de *William Bury* et autres; la pétition de *Héram N. Roberts* et autres, les deux du Township de *Sombra*, Comté de *Lambton*; et la pétition de *Daniel Wallan* et autres, du township de *Camden*, Comté de *Bothwell*.

Par M. *Archibald*,—la pétition d'*Elias N. Shaver* et autre; la pétition de *T. Bennett* et autres, les deux du Township de *Kaybusy*; la pétition du Révérend *L. Garette* et autres, du township de *Cornwall*; et la pétition de *Jonah Couthart* et autres, de *Lunenburg* tous du Comté de *Stormont*.

Par M. *McAdam*,—la pétition de *Peter M. Abott* et autres, du Comté de *Charlotte*, *N. B.*

Par M. *Kecler*,—la pétition de *William Kersteman*.

Par M. *Smith*, (*Peel*)—la pétition du Révérend *Benjamin Sherlock* et autres, les deux du Township de *Chinguacousy*; la pétition de *George McAuly* et autres, du village de *Streeville*; et la pétition de *John Coyne M. P. P.*, et autres, du village de *Brampton*, tous du Comté de *Peel*.

Par M. *Morison*,—la Pétition de *James McNab*, constructeur de moulins du Township de *Bosanquet*, Comté de *Lambton*, et la pétition de *Richard Benner*, et autres, de la Cité de *Toronto*.

Par M. *Young*, (*Waterloo*),—la pétition de la Chambre de Commerce de la ville de *Galt*.

Par M. *McKenzie*,—la pétition de *J. Perkins* et autres, du village de *Petrolia*; la pétition du Révérend *John Jacobs* et autres, de la réserve des Indiens, township de *Sarnia*; la pétition de *D. McDonald* et autres, des townships de *Plempton* et *Sarnia*; la pétition de *W. M. Leary* et autres, du township de *Warwick*; la pétition de *John Vance* et autres, du township de *Bosanquet*; la pétition de *John Dewar* et autres, du township de *Plympton*, la pétition de *William Anderson M. D.* et autres, du township de *Moore*, la pétition de *M. D. Crawford* et autres, de la ville de *Sarnia*; la pétition de *John Dewar*, et autres, de la ville de *Sarnia*; la pétition de *Luke Sims* et autres, d'*Oil Springs* la pétition de *Andrew S. Harkness* et autres, des townships de *Moore* et *Sombra*; la pétition du Révérend *George Clarke* et autres, de *Moortown*; la pétition de *Peter McPhedram* et autres; la pétition de *R. Shepherd* et autres, et la pétition de *D. S. McLeune* et autres; du township de *Plymton*, tous du comté de *Lambton*.

Par M. *Paterson*,—la pétition du Conseil Municipal du township de *Burford*.

Par M. *Merritt*,—la pétition de *R. H. Waddell* et autres, des townships de *South* et *Clinton*; la pétition de *W. H. Withrow* et autres, du township de *Niagara*; la pétition de

*C. Kilburn J. P.* et autres, du township de *Clinton*; et la pétition de *R. F. Brideman* et autres, du township de *Grimsbý*, tous du comté de *Lincoln*.

Par *M. Coffin*,—la pétition de *James Melone* et autres, du havre de *Woods*, et autres places, township de *Barrington*, comté de *Shelburne*, Province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De *P. C. Duranceau*, maire, et autres, de la paroisse de *St. Clément* de *Beauharnois* et de *E. Faubert* et autres, du comté de *Beauharnois*; demandant qu'un canal ne soit pas construit sur la rive nord du *St. Laurent* depuis les *Cascades* jusqu'à *Côteau Landing*, mais que le canal de *Beauharnois* soit creusé et amélioré, conformément à la recommandation de la Commission des Canaux

*D'Oliver Cross* et autres; de *Joshua Mitchell* et autres, des townships du Front de *Lands down* et *Escott*; de *Siméon Loverin* et autres, du township d'*Elizabethtown*, tous du comté de *Leeds*; de *William Best, J. P.*, et autres, du township de *Lavan*; de *John S. Fisher* et autres, des townships de *Gore* et *Downie* et *Hope S. E.*; de *William Mason* et autres, et de *Robert Hurley* et autres, du township de *Hope*, comté de *Durham*; de *James Walker* et autres, de *Durham*; de *Daniel Lemmon* et autres, du township d'*Edwardsburgh*, comté de *Grenville*; de *Robert Leith* et autres, du township de *Horton*, comté de *Renfrew*; de *Samuel S. Shupe* et autres, du township de *Wilmot*, comté de *Waterloo*; du conseil municipal du township de *Norwich* sud, comté d'*Oxford*; de *J. H. Flagg, J. P.*, et autres, du village de *Mitchell*; et de *Richard B. Gill* et autres, du township de *Fullarton*, comté de *Perth*; de *John Boyden* et autres, de *Joseph Foy* et autres, du township d'*Oxford*; de *C. Mattenley* et autres, du township de *Dover*; de *Peter B. Smith* et autres, du township de *Chatham*; du révérend *John Walton* et autres, du village de *Dresden*; et de *L. B. Anderson* et autres, du village de *Buxton*, township de *Raleigh*, comté de *Kent*; de *Caleb Sprey* et autres, du village de *Wearton*, et ses environs, comtés de *Grey* et *Bruce*; du révérend *J. W. Spencer* et autres; et du révérend *C. F. Brann* et autres, du village de *Port Elgin*, comté de *Bruce*; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs fortes.

De *T. Ryan* et autres, marchands, banquiers manufacturiers et autres, de la cité de *Montréal*; de la chambre de commerce de *St. Jean, N. B.*; et de *J. D. Lewin*, président de la banque du *Nouveau-Brunswick*, et autres; demandant la continuation de l'acte des débiteurs insolubles de 1869, à compter du 1er septembre 1873, sans limitation de temps.

De la chambre de commerce de la Puissance, relative à la construction d'une ligne de télégraphe sous-marin communiquant avec l'*Europe* par la voie du *Détroit de Belle-Isle*.

De *M. H. Grant* et autres, de la cité et province de *Québec*; demandant à être incorporés sous le nom de Banque de *Stadacona*.

De la chambre de commerce de *Sorel*; demandant l'abrogation de l'Acte des Débiteurs Insolubles de 1869, et de ses amendements.

De *James Watman*, No. 6, Jardins de *Carlton*, Londres, Angleterre, Ecr., membre du Parlement Impérial, et actionnaire et premier porteur de bons privilégiés, et actionnaire et porteur de bons ordinaires de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*; demandant qu'aucun acte ne soit passé ayant pour objet l'émission ultérieure de bons ou d'actions pour la dite compagnie, s'ils doivent avoir la priorité sur ceux émis en vertu du dit acte de 1856, ou des bons émis en vertu du dit acte; que ses droits et ceux des autres porteurs de bons privilégiés ne soient pas mis en péril par la législation; que leurs droits existants soient sauvegardés; que l'occasion lui soit donnée d'appuyer par des preuves ses allégations, et de faire voir par un avocat l'opportunité de désavouer la législation projetée.

Du conseil d'agriculture de la Province de *Québec*; demandant le remaniement du tarif et des lois d'accise de manière à encourager la culture de la betterave à sucre, du tabac, et

d'autres plantes qui peuvent fournir la matière brute pour les manufactures et l'industrie, et qu'un droit soit imposé sur les produits agricoles de l'étranger.

De la compagnie des chemins de fer de prolongement Nord ; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à conclure un arrangement pour la fusion de cette compagnie avec celle du chemin de fer du Nord du Canada.

M. Stephenson, du comité collectif des deux chambres au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le Comité collectif des impressions du Parlement a l'honneur de soumettre ce qui suit comme :

## SECOND RAPPORT.

Le Rapport du Sous-Comité nommé pour examiner les comptes d'impressions ;  
Le Rapport du greffier du Comité sur le service des impressions pour l'année dernière, et le compte des Impressions, Bilan Annuel.

Le Comité soumet le tout respectueusement à la considération des deux Chambres.

CHAMBRE DE COMITÉ,  
27 mars 1873.

Le sous-comité du comité collectif des impressions des deux Chambres du parlement, auquel a été renvoyé le rapport du greffier sur ce service de l'année dernière et le bilan annuel, prend la liberté de faire rapport comme suit :

Le bilan a été examiné et trouvé exact, chaque item du Doit et de l'Avoir a été vérifié par sa pièce justificative. Les dépenses ont de même été contrôlées en détail à l'aide des comptes, et acquit en fut donné. Le résultat de l'audition a été tout-à-fait satisfaisant.

Le sous-comité a aussi examiné la liasse de tous les documents imprimés dans le cours de l'année dernière, et il a pu s'assurer de l'exactitude des comptes pour la composition de leurs matières.

Il a de même examiné et trouvé bien tenus les différents livres de compte et le livret de banque.

Le sous-comité recommande, pour que la couleur et la qualité du papier à imprimer soient, autant que possible, uniformes, que l'on garde en main un approvisionnement de ce papier pour au moins six mois. A l'égard de l'assertion du rapport du greffier touchant les retards apportés dans la livraison des documents parlementaires pendant la vacance, le sous-comité a cru devoir appeler devant lui l'entrepreneur des impressions, M. Taylor, qui s'est expliqué, en disant que puisque l'ouvrage avait été fait, comme les années précédentes, dans une période ordinaire, il n'était tenu à rien de plus.

Le sous-comité recommande que M. Taylor soit informé qu'il faut que les impressions marchent sans interruption pendant la vacance, selon que le greffier le demandera, afin qu'elles soient toutes terminées le plus tôt possible.

Le sous-comité a pu voir que la reliure ne répondait pas aux termes du contrat, mais le fait que l'entrepreneur a perdu presque tous ses matériaux et outils dans l'incendie de son atelier peut être accepté comme excuse, et il recommande que pour l'avenir il soit tenu de se conformer au contrat.

Pour ce qui est de la partie du rapport du greffier qui a trait à l'expiration du contrat actuel des impressions, le sous-comité croit devoir en faire plus tard le sujet d'un rapport spécial.

Le sous-comité recommande avec instance que l'attention du ministère des travaux publics soit attirée sur la nécessité d'avoir, dans les voûtes de ces édifices, un local réservé exclusivement au département des impressions, et assez vaste pour contenir un approvisionne-



ment de papier à imprimer pour six mois, et toutes les feuilles des documents à mesure qu'elles s'impriment.

Le sous-comité recommande que la somme de \$30,000 demandée comme devant être probablement nécessaire pour les frais d'impressions du parlement pour l'année fiscale commençant le 1er juillet 1873, soit accordée ; mais si, à mesure que la session avancera, l'on voyait que les impressions à faire exigent une autre somme, le sous-comité soumettra telle autre estimation qui pourrait être nécessaire.

En terminant son rapport, le sous-comité croit devoir exprimer son approbation de la manière dont le greffier, M. Hartney, s'est acquitté de ses fonctions pendant la dernière année.

Le tous respectueusement soumis.

J. SIMPSON, président.  
 JAMES YOUNG,  
 M. BOWELL,  
 W. WALLACE,  
 A. R. MCLELAN,  
 RUFUS STEPHENSON.

## RAPPORT DU GREFFIER

CHAMBRE DE COMITÉ,  
 5 mars 1873.

*Au Président et aux Membres du Comité collectif des Impressions.*

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous soumettre le bilan annuel des comptes d'impressions, lequel indique que le coût des impressions du parlement pour l'année fiscale expirée au 30 juin 1872, est de \$28,295.50.

Les divers livres de comptes, ainsi que les pièces justificatives s'y rattachant, sont prêts pour l'audition

Le comité observera que les dépenses ont été moindres qu'à l'ordinaire. Cela vient de ce que la session a duré jusqu'au milieu de juin, et comme tous les comptes doivent être clos le 30 du même mois, date de l'expiration de l'année fiscale, une grande quantité d'ouvrage restait inachevé et à dû être payé l'année suivante. Il est donc probable que le bilan de l'année 1872-73 indiquera une augmentation correspondante.

L'entrepreneur pour la fourniture du papier à imprimer a ponctuellement fourni ce papier du poids et généralement de la qualité spécifiés au contrat.

Quant aux impressions, les ouvrages de routine ont assez bien marché durant la session ; mais beaucoup d'ouvrage qui aurait dû être fait alors a dû être gardé pour la vacance. Alors, la nécessité de publier les statuts ou autre document émanant des ministères est donnée comme raison du retard qu'on apporte à l'impression des documents parlementaires. Cela ne devrait pas arriver. Mais il reste à savoir si les prix réduits actuels permettront ou justifieront les dépenses nécessaires pour faire l'ouvrage d'une manière satisfaisante.

Quant à la reliure, un seul établissement fait toute la reliure du parlement et des ministères. Les statuts et les documents de la session sont généralement prêts pour le relieur en même temps, et l'ouvrage se ressent de la hâte qu'on y met afin de donner satisfaction. Le relieur apporte comme excuse la perte de presque tous ses matériaux et outils lors de l'incendie de son établissement. Je lui ai signifié que son ouvrage n'était pas fait suivant les termes du contrat.

Avec les travaux de la prochaine session les contrats actuels expirent, mais les contrats pour les impressions et la fourniture du papier à imprimer contiennent une clause d'après laquelle, à l'option et par l'ordre des deux chambres, ils peuvent être renouvelés pour une nouvelle période de cinq ans.

Je signalerai instamment au comité la nécessité d'avoir dans les voûtes des édifices un local réservé au département des impressions. Des documents et articles de papeterie représentant une valeur de plusieurs mille piastres sont actuellement déposés dans une chambre servant à trop d'autres fins, et aussi exposés aux accidents ou aux abus de confiance.

---

Le rapport des explorations géologiques fut soumis au parlement, l'an dernier, en manuscrit, et l'impression en fut ordonnée comme documents de la session. Pour assurer l'exactitude du texte, il est nécessaire que l'impression soit surveillée par les attachées à la commission géologique, et comme ces messieurs sont en explorations tout l'été, l'impression n'a pu être faite que plus tard. Par suite, je n'ai reçu les feuilles pour le relieur que depuis la réunion du parlement, et la distribution du volume des documents de la session, dans lequel se trouvera ce document, est différée de plusieurs mois déjà, et c'est là un inconvénient grave. Je recommanderais respectueusement qu'on adoptât un autre plan pour la publication de ce rapport.

Durant la dernière session, le parlement adopta une résolution recommandant le remaniement des traitements de ses employés.

Quant aux employés du bureau des impressions, ils ont été pris parmi le personnel des deux chambres, nommés employés de l'une et de l'autre et placés sous le contrôle de ce comité collectif. Par suite, tout remaniement de leurs traitements ne pourra être fait que par l'intermédiaire de ce comité.

Conformément à la loi, j'ai transmis au ministre des finances, afin qu'il l'approuve et soumette au parlement avec le budget, une évaluation des sommes probablement requises pour les impressions du parlement durant l'année fiscale expirant au premier juillet 1873; cette évaluation représente un total de \$35,000, sujet à l'approbation du comité.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,  
Greffier du Comité Collectif des Impressions.

1871.  
1er juillet.  
 Valeur du papier en main depuis la dernière session  
 Montant des mandats émis, impressions parlementaires.  
 Montant des mandats émis, rapports des départements.  
 Montant reçu pour l'impression de Bills Privés.  
 Montant reçu pour assurance, incendie de l'atelier du relieur.

|                    |      |
|--------------------|------|
| \$                 | cts. |
| 1,230 97           |      |
| 28,000 00          |      |
| 3,356 90           |      |
| 170 07             |      |
| 991 82             |      |
| <b>\$33,749 76</b> |      |

|                       |  |             |
|-----------------------|--|-------------|
| Piec. justi.<br>No. 1 | Impressions, I. B. Taylor, balance du dernier compte | \$2,352 47  |
| " 2                   | do   | 1,598 35    |
| " 3                   | do   | 16,228 91   |
| " 4                   | Moins, retenu comme représentant 20 pour cent.       | 2,190 06    |
| " 5                   | Reliure, en main depuis la dern. session             | \$8,970 32  |
| " 6                   | Papier d'impression                                  | 1,230 97    |
| " 7                   | Valeur totale du papier en main                      | \$10,201 29 |
| " 8                   | Balance en main pour la prochaine session            | 935 47      |
| " 9                   | Coût total du papier employé                         | 9,265 82    |
| " 10                  | Assurance  | 230 00      |
| " 11                  | Salaires   | 1,924 00    |
| " 12                  | Prais de port  | 320 35      |
| " 13                  | Lithographies  | 90 00       |
| " 14                  | Papier à enveloppe                                   | 225 00      |
| " 15                  | Divers   | 79 59       |
| " 16                  | Fonds de retraite                                    | 63 50       |
| " 17                  | Coût total   | \$32,814 29 |
| " 18                  | Valeur du papier en main                             | 935 47      |
| <b>\$33,749 76</b>    |  |             |

|           |      |
|-----------|------|
| \$        | cts. |
| 3,950 82  |      |
| 14,038 85 |      |
| 2,626 36  |      |

Balances du papier en main :-  
 246 rames royal à \$2 95.  
 185 .12 .12 papier ministre à \$113.  
 \$725 76  
 209 77  
 \$935 47

|  |  |             |
|--|--|-------------|
| REMBOURSEMENT: - Rapports des départ. . . . .                    |  | \$3,856 90  |
| Bills privés . . . . .   |  | 170 07      |
| Assurances . . . . .   |  | 991 82      |
| Coût total tel que ci-dessus . . . . .                           |  | \$32,814 29 |
| Coût total, impressions parlementaires . . . . .                 |  | \$28,295 50 |
| Calculé numériq., le coût pour chaque Chambre serait comme suit: |  |             |
| Sénat . . . . .  |  | \$ 8,444 73 |
| Chambre des Communes . . . . .                                   |  | 19,850 77   |
| <b>\$28,295 50</b>   |  |             |

Chambre de Comité, 5 mars 1873.  
 Examiné et trouvé exact, 24 mars 1873.  
 J. SIMPSON, *Président*,  
 A. W. MOLELAN,  
 M. BOWELL,

HENRY HARTNEY, *Greffier*,  
 Département des Impressions Parlementaires.

JAMES YOUNG,  
 RUFUS STEPHENSON  
 W. WALLACE.

M. *Stephenson*, du comité collectif des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le troisième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Le comité collectif des Impressions a l'honneur de soumettre son *Troisième Rapport*, lequel est comme suit :—

### TROISIÈME RAPPORT.

Le comité recommande l'impression des documents suivants, savoir :—

*Réponse à une adresse*—Copie des soumissions pour travaux sur le Canal *Welland*, indiquant les soumissions qui ont été retirées du consentement du département, et les noms des cautions.

*Rapport des articles* employés dans les manufactures canadiennes, et qui sont placés sur la liste des articles exempts de droits en vertu de l'acte 34 Vict., ch. 10, sec 3.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient point imprimés, savoir :—

Cédule des recettes et dépenses, etc., du Département de la Marine et des Pêcheries ;

*Réponse à une adresse*.—Correspondance avec l'hon. M. *McDougall* au sujet de sa nomination à quelque charge sous le Gouvernement, etc.

*Réponse à une adresse*.—Etat des sommes payées à l'hon. M. *McDougall* pour services par lui rendus, ou pour dépenses ou allocations.

*Etat officiel* de la distribution des Statuts de la Puissance du Canada, 35 Vict., 5e. Sess. 1er. Parl. 1872.

*Ordonné*, Que M. *Merritt* ait la permission d'introduire un bill pour amender la charte de a compagnie manufacturière dite *Dolphin*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Sur motion de l'honorable M. *Young* (*Montréal*), secondée par l'honorable M. *Dorion* (*Napierville*),

*Ordonné*, Que la pétition de la Chambre de Commerce de la Puissance, reçue et lue aujourd'hui, demandant l'attention du Parlement pour augmenter la facilité de la construction d'une ligne de télégraphe sous-marin communiquant avec l'*Europe* par la voie du détroit de *Belle-Isle*, soit imprimée pour l'usage des Membres.

*Ordonné*, Que M. *Bécharde* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la banque de *St. Jean*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

*Ordonné*, Que l'honorable M. *Carling* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du Pont de la Rivière *Détroit*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'Honorable M. *Langevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément aux adresses à Son Excellence le Gouverneur Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 26 Mars 1873, demandant le rapport de la commission nommée pour s'enquérir sur l'état des cours d'eau naviguables. (*Documents de la Session*, No 29.)

Et aussi, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes; datée le 19 Mars 1873, demandant copie des rapports des ingénieurs du gouvernement sur les travaux que se propo-

sait d'entreprendre la la compagnie hydraulique St. Louis entre l'*Isle-au-Héron*, sur le fleuve *St. Laurent*, au pied des rapides *St. Louis*, et la rive nord du fleuve *St. Laurent*. (*Documents de la Session, No. 30.*)

*Ordonné*, Que *M. Doull* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Banque de *Pictou*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

*M. l'Orateur* met devant la Chambre un état général des baptêmes, mariages et sépulture pour le District de *St. François*, pour l'année 1872, et un état supplémentaire pour le même District, pour l'année 1871. (*Documents de la Session, No. 12.*)

*M. l'Orateur* fait rapport à la Chambre que les cautionnements dans l'affaire des Pétitions d'Élection de *Thomas Nixon*, Ecuier, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *James Beaty*, Ecuier, pour le District Electoral de *Toronto Est*; de *Hugh Blain*, Ecuier, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Thomas Farrow*, Ecuier, pour le District Electoral de la Division nord du comté de *Huron*; et de *John Bertram*, Ecuier, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *William Cluxton*, Ecuier, pour le District Electoral de la Division Ouest du comté de *Peterborough*, ne sont point susceptibles d'objections.

*M. l'Orateur* informe la Chambre, que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant:—

Le Sénat a passé le Bill intitulé: "Acte à l'effet de pourvoir à la création du Département de l'Intérieur," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion du Très-Honorable Sir *John A Macdonald*, secondée par l'Honorable *M Howe*,

*Ordonné*, Que le Bill du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet de pourvoir à la création du Département de l'Intérieur," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

*M. Joly* propose, secondé par *M. Savary*, que cette Chambre se forme maintenant en Comité pour examiner la Résolution suivante:—

*Résolu*, Que considérant que le fonds de pension est formé entièrement de contributions compulsives prises sur les salaires des officiers publics, il est juste que la totalité de ce fonds soit consacrée à l'usage et au profit des dits officier, en l'employant en premier lieu à leur venir personnellement en aide, conformément à la loi, et ensuite, s'il reste quelques surplus après paiement de leur allocations, à venir en aide à leurs veuves et orphelins;

Et les débats s'ensuivant;

Sur motion de l'Honorable *M. Dorion (Napierville)*, secondée par *M. Mackenzie*,

*Ordonné*, Que les débats soient ajournés.

*M. Schults* propose, secondé par *M. Bowell*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes communications entre les Sauvages ou d'autres, dans *Manitoba*, et le gouvernement au sujet du mécontentement qui prévaut parmi les chefs, sous-chefs, (*headman*) et sauvages avec lesquels on a conclu des traités dans *Manitoba* et le Territoire adjacent en 1871;

Et des débats s'ensuivant, et étant 6 heures, P. M., *M. l'Orateur* quitte le fauteuil pour le reprendre à 7<sup>h</sup> heures P. M.

Sept heures et demie P. M.

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la chambre la correspondance au sujet du plan de *William Kersteman* pour la construction du chemin de fer du Pacifique.—(Document de la Session, No. 13.)

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier de la Chambre a reçu du Greffier de la Couronne en chancellerie le certificat suivant:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN  
CHANCELLERIE POUR LE CANADA.

OTTAWA, 31 Mars 1873.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un Bref d'Élection, en date du sixième jour de mars courant, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à l'Officier Rapporteur pour le District Electoral du comté de *Québec*, dans la Province de *Québec*, *Joseph Laurin*, Ecuier, Notaire Public, nommé Officier Rapporteur pour le dit District Electoral, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit District Electoral du comté de *Québec*, dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'Honorable *Pierre J. O. Cheveau*, qui, depuis son élection comme le représentant du dit District Electoral du comté de *Québec*, a été appelé au Sénat, *Adolphe Caron*, Ecuier, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le Rapport du dit Bref en date du vingt-huitième jour du mois de mars courant, qui est maintenant déposé dans les archives de mon Bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN.

Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Canada.

(L. S.)

S. ALFRED PATRICK, Ecuier,  
Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*, *Ottawa*.

*Adolphe Caron*, Ecuier, représentant du District Electoral du Comté de *Québec*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi, et signé devant les Commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

La Chambre reprend les débats sur la motion, proposée aujourd'hui, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copie de toutes communications entre les sauvages ou d'autres dans *Manitoba*, et le gouvernement au sujet du mécontentement qui prévaut parmi les chefs, sous-chefs (*headman*) et sauvages avec lesquels on a conclu des traités dans *Manitoba* et le Territoire adjacent en 1871.

Et la question étant mise aux voix, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Richard*, secondée par M. *Ferris*,

Résolue, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence, le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état dé aillé indiquant tous les deniers payés, et pourquoi payés, par le gouvernement, ou tout membre du gouvernement ou employé, à même les deniers publics de cette Puissance, à *Edward Willis*, éc., propriétaire du "*Morning News*," publié dans la cité de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'à présent.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Privé.

M. Wallace, (Norfolk,) propose, secondé par M. Staples, qu'il soit résolu :—

1°. Qu'à l'avenir les Canadiens doivent aspirer à atteindre leur plein développement comme peuple, mais que tout en se livrant à ces aspirations, ils sont également opposés à l'indépendance, ou à leur absorption par la république voisine, et désirent seulement jouir de leurs droits aussi pleinement que leurs co-sujets des Îles Britanniques.

2°. Qu'en échange de la jouissance des pleins droits de sujets, le peuple Canadien sera prêt à accepter sa part de responsabilités qui en découlent.

3°. Que de même que la vapeur et le télégraphe ont uni Londres et Ottawa aussi intimement que l'étaient Londres et Edinburg à l'époque de l'union entre l'Angleterre et l'Ecosse, il ne doit pas y avoir des difficultés insurmontables à obtenir un objet aussi désirable.

4°. Qu'une humble Adresse soit adressée à Sa Très-Gracieuse Majesté, la priant de recommander au Parlement impérial de prendre en considération une confédération de l'Empire, ou quelque autre plan qui donne aux Canadiens les pleins droits et privilèges de sujets anglais.

Et des débats s'en suivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de l'Honorable M. Dorion (Napierville), secondée par l'Honorable M. Holton, Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes correspondances qui ont pu être échangées entre le gouvernement de la Puissance ou aucun de ses membres et les gouvernements des provinces d'Ontario et de Québec ou aucun des membres d'iceux au sujet de l'arbitrage qui a eu lieu pour la division entre la province d'Ontario et celle de Québec du surplus de la dette de la ci-devant Province du Canada au-delà des 62,500,000 piastres pris à la charge de la Puissance du Canada par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord (1867) ainsi qu'au sujet de tout appel devant le Conseil Privé de la décision des arbitres.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. Olivier, secondée par M. Mills,

Résolu Que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner une certaine résolution proposée, concernant le trafic sur les chemins de fer.

La chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Pelletier fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Pelletier fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient de pourvoir davantage à l'administration du trafic sur les chemins de fer, et d'établir des dispositions qui puissent assurer à toutes les pays traversés par des chemins de fer des facilités raisonnables, des prix proportionnés aux distances que le frêt a à parcourir, et la célérité dans la livraison des effets; et d'établir telles peines qui seront nécessaires pour contraindre à l'obéissance aux dispositions des actes relatifs aux chemins de fer.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

L'Honorable M. Campbell, du comité des subsides, fait rapport d'une résolution, la quelle est lue comme suit :

Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille neuf cent quatre vingt deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Bureau du Secrétaire du Gouverneur Général, pour l'année expirant le 30 Juin 1874.

---

La dite Résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Sur motion de l'Honorable *M. Tupper*, secondée par le Très Honorable Sir *John A. Macdonald*,

*Résolu*, Que, demain, cette Chambre se forme en Comité pour prendre en considération les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

---

### Mardi 1er. Avril 1873.

M. l'Orateur met devant la Chambre les comptes du comptable de la Chambre des Communes du 30 Juin 1871 au 30 Juin 1872, et du 30 Juin 1872 au 31 Décembre 1872, comme suit :

Extrait du procès-verbal de la commission administrative, séance du 20 janvier 1873.

Les livres, pièces justificatives et comptes étant soumis à la commission,

*Résolu*, Que les comptes présentés par le comptable soient approuvés.

DEPARTEMENT DES FINANCES,

OTTAWA, 20 Janvier 1873.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que conformément à mes instructions, j'ai examiné les livres de votre bureau de comptabilité pour l'année expirée le 31 décembre 1872, ainsi que les comptes courants qui les accompagnaient pour les périodes semestrielles expirées le 30 Juin et le 31 Décembre, et que je les ai trouvés tous exacts.

Je ne saurais terminer mon rapport sans rendre de nouveau témoignage de la manière habile avec laquelle sont dirigées les affaires de ce bureau par le comptable et son assistant, tant sous le rapport du contrôle de tous les paiements que sous celui de l'ordre parfait dans lequel sont tenues les pièces justificatives, ce qui rend mes devoirs comme auditeur comparativement faciles, quoique le chiffre des apurations à faire soit considérable.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. W. BAXTER,

Auditeur.

L'Honorable JAMES COCKBURN, M. P.,  
Orateur de la Chambre des Communes, *Canada*, etc., etc. }



COMPTE COURANT du Comptable de la Chambre des Communes du Canada, du montant reçu et de celui déboursé par lui pour dépenses contingentes de la dite Chambre, du 30 juin 1870 au 30 juin 1871.

|               |   | Montant des paiements jusqu'au 30 juin 1871. |              |
|---------------|---|--|--------------|
|               |   | Pièces justificatives.                       | \$ cts.      |
| 1871.         |   |  |              |
| Juillet 1er.. | Balance en caiss.                       |  | 7,283 39     |
| Août " "      | Reçu pour dépenses courantes.           | A  | 10,000 00    |
| Sept. " "     | " "                                     | B  | 10,000 00    |
| Oct. " "      | " "                                     | C  | 10,000 00    |
| Nov. " "      | " "                                     | D  | 10,000 00    |
| Déc. " "      | " de A. Todd, à compte de bills privés. | E  | 1,900 00     |
| 1872.         |   |  |              |
| Janvier " "   | " pour dépense courantes.               | F  | 10,000 00    |
| Fév. " "      | " "                                     | G  | 10,000 00    |
| Avril " "     | " "                                     | H  | 30,000 00    |
| Mai " "       | " "                                     | I  | 10,000 00    |
| Juin " "      | " "                                     | J  | 116,038 75   |
|               | Balance rapportée.                      | K  | \$265,242 14 |
| Juillet 1er.. |   | L  | \$27,108 64  |
|               |   | M  |              |
|               |   | N  |              |
|               |   |  | \$265,242 14 |

|                                    | \$ cts.      |
|------------------------------------|--------------|
| Indemnité .....                    | 128,834 00   |
| Salaires .....                     | 61,945 83    |
| Messagers, etc. ....               | 8,910 00     |
| Service Extra. ....                | 6,904 00     |
| Papeterie .....                    | 5,213 88     |
| Ouvriers .....                     | 3,688 14     |
| Journiaux, etc. ....               | 2,309 38     |
| Frais de port et télégrammes ..... | 2,477 51     |
| Eau, combustible et gaz. ....      | 1,782 49     |
| Fonds de retraite. ....            | 1,966 98     |
| Pensions. ....                     | 40 00        |
| Divers. ....                       | 14,051 29    |
| Balance en caisse. ....            | 27,108 64    |
|                                    | \$265,242 14 |

T. VAUX,  
Comptable.

BUREAU DU COMPTABLE, CHAMBRE DES COMMUNES,  
OTT. WA, 30 juin 1872.

Examiné et trouvé correct, 10 février 1872,  
R. W. BAXTER,  
Auditeur,  
Par ordre de M. l'Orateur.





ETAT COMPARATIF du nombre d'officiers permanents etc.,—*Suite.*

| Nombre. |      |      | Traitements.  |                    |                  |
|---------|------|------|---|--------------------|------------------|
| 1867    | 1870 | 1872 | 1867.   | 1870.              | 1872.            |
|         |      |      | \$ cts.   | \$ cts.            | \$ cts.          |
|         |      |      | <i>Report</i> .....   |                    |                  |
|         |      |      | 39,200 00   | 33,375 00          | 37,250 00        |
|         |      |      | <i>Traducteurs français.</i>  |                    |                  |
| 1       | 1    | .... | *Traducteur des procès-verbaux et des Journaux.....                         | 1,800 00           | 1,575 00         |
| 1       | 1    | 1    | Assistant Traducteur français.....  | 1,600 00           | 1,400 00         |
| 2       | 2    | 2    | do do 1867, \$1,400 ch.; 1870, \$1,225<br>chaque; 1872, \$1,350 chaque..... | 2,800 00           | 2,450 00         |
| 1       | 1    | 1    | Assistant Traducteur français.....  | 1,000 00           | 875 00           |
| 1       | .... | .... | Commis et correcteur d'épreuves.....  | 1,000 00           | 900 00           |
|         |      |      | <i>Traducteurs anglais.</i>   |                    |                  |
| 2       | 2    | 1    | Ast. Traducteur anglais, 1867, \$1600 ch.; 1870, \$1400 ch.                 | 3,200 00           | 2,800 00         |
| 1       | 1    | 1    | do do .....   | 1,400 00           | 1,225 00         |
| 1       | 1    | .... | do do .....   | 1,200 00           | 1,050 00         |
|         |      |      | <i>Département des Journaux.</i>  |                    |                  |
| 1       | 1    | 1    | Greffier des Journaux anglais.....  | 1,600 00           | 1,400 00         |
| 1       | 1    | 1    | Greffier des Journaux français.....   | 1,400 00           | 1,225 00         |
| 1       | 1    | 1    | Assistant Greffier des Journaux anglais.....                                | 1,000 00           | 875 00           |
| 1       | .... | .... | Assistant Greffier des Journaux français.....                               | 1,000 00           | 1,000 00         |
|         |      |      | <i>Bureau de Poste</i>  |                    |                  |
| 1       | 1    | 1    | Maitre de Poste.....  | 850 00             | 875 00           |
| 1       | .... | 1    | Assistant Maitre de Poste.....  | 850 00             | 800 00           |
| 42      | 38   | 36   | <b>Département des Greffiers, Total.....</b>                                | <b>\$59,900 00</b> | <b>49,125 00</b> |
|         |      |      | <i>Département du Sergent-d'Armes.</i>                                      |                    |                  |
| 1       | 1    | 1    | Concierge.....  | 1,160 00           | 1,160 00         |
| 1       | 1    | .... | 2eme. concierge.....  | 900 00             | 900 00           |
| 7       | .... | 2    | Messagers, 1867, 7 à \$350 chaque; 1872, 2 à \$750 chaque                   | 5,950 00           | 1,500 00         |
| ....    | 1    | 2    | do \$700 chaque.....  | ....               | 700 00           |
| ....    | 2    | 2    | do \$650 chaque.....  | ....               | 1,300 00         |
| 11      | 11   | 5    | do \$600 chaque.....  | 6,600 00           | 6,600 00         |
| ....    | 2    | 2    | do 1870, 1 à \$500, 1 à \$400, 1872, 2 à \$500.....                         | ....               | 900 00           |
| 20      | 16   | 14   | <i>Messagers.</i>   |                    |                  |
| 1       | 1    | 1    | Portier.....  | 850 00             | 700 00           |
| 2       | 2    | 2    | Gardien de nuit.....  | 1,121 00           | 800 00           |
| 1       | 1    | 1    | Menuisier.....  | 582 00             | 591 00           |
| 4       | 4    | 4    | <b>Département du Sergent d'Armes, Total.....</b>                           | <b>\$17,163 00</b> | <b>12,351 00</b> |
| 66      | 58   | 54   | <b>Personnel Permanent, Grand total.....</b>                                | <b>\$77,063 00</b> | <b>61,476 00</b> |
|         |      |      |   |                    | 62,335 00        |

ETAT COMPARATIF du nombre d'employés et serviteurs surnuméraires de la Chambre des Communes et de leur salaire ou allocation pour les années 1869, 1870 et 1872.

| Nombre. |      |      |  | Salaires ou Allocations. |           |           |
|---------|------|------|--|--------------------------|-----------|-----------|
| 1867    | 1870 | 1872 |  | 1867.                    | 1870.     | 1872.     |
|         |      |      |  | \$ cts.                  | \$ cts.   | \$ cts.   |
|         |      |      | <i>Surnuméraires, etc.</i>   |                          |           |           |
| 16      | 11   | 14   | Surnuméraire à \$4 par jour.....   | 3,188 00                 | 3,480 00  | 3,704 00  |
|         |      |      | Secrétaire de l'Orateur 1867, \$5 par jour ; 1870-72, \$400....                            | 995 00                   | 400 00    | 300 00    |
| ....    | 1    | 3    | Service postal.....  |                          | 261 00    | 820 00    |
| ....    | 3    | 4    | Traducteurs français surnuméraires.....  |                          | 1,044 00  | 2,212 00  |
|         |      |      |  | 4,183 00                 | 5,185 00  | 7,036 00  |
|         |      |      | <i>Messageurs.</i>   |                          |           |           |
| 41      | 22   | 24   | Messageurs 1867, 20 à \$300 par session; 21 à \$2 par jour ;<br>1870-72, \$2 par jour..... | 10,626 00                | 3,922 00  | 4,877 00  |
|         |      |      | <i>Pages.</i>  |                          |           |           |
| 10      | 9    | 12   | Pages, 1 à \$300 ; 1867. 2 à \$250, 7 à \$200 ; 1870-72, \$1.50<br>par jour.....           | 2,200 00                 | 1,174 00  | 1,170 00  |
| ....    | 2    | 2    | Serviteurs des cabinets de toilette des députés \$1 par jour.....                          |                          | 174 00    | 162 50    |
| 1       | .... | .... | Un gardien de nuit par session, \$200, (congélié depuis).....                              | 200 00                   |           |           |
|         |      |      | <i>Femmes de journée.</i>  |                          |           |           |
| 30      | 20   | 20   | Femmes de journée, 10 permanentes, 1870-72, 10 pendant la<br>session à 50c. par jour.....  | 3,056 75                 | 2,214 50  | 2,200 25  |
| 98      | 68   | 79   | Montant total du service surnuméraire.....   | \$20,265 75              | 12,669 50 | 15,445 75 |

SOMMAIRE de la dépense pour chaque service de la Chambre des Communes, avec le nombre d'employés pour les années 1867-70-72.

| Nombre. |      |      |   | Salaires etc., payés chaque année |           |           |
|---------|------|------|---|-----------------------------------|-----------|-----------|
| 1867    | 1870 | 1872 |   | 1867.                             | 1870.     | 1872.     |
|         |      |      |   | \$ cts.                           | \$ cts.   | \$ cts.   |
| 42      | 38   | 36   | Département des greffiers, employés permanents..... | 59,900 00                         | 49,125 00 | 50,575 00 |
| 24      | 20   | 18   | Département du sergent-d'armes do.....              | 17,163 00                         | 12,351 00 | 11,760 00 |
| 66      | 58   | 54   | Total de la dépense, do.....                        | 77,063 00                         | 61,476 00 | 62,335 00 |
| 16      | 15   | 21   | Département des greffiers, employés de session..... | 4,183 00                          | 5,185 00  | 7,036 00  |
| 32      | 53   | 58   | Sergent-d'armes do do.....                          | 16,082 75                         | 7,484 50  | 8,409 75  |
| 98      | 68   | 79   | Total de la dépense do.....                         | \$20,265 75                       | 12,669 50 | 15,445 75 |

MONTANT TOTAL de la dépense, service permanent et de la session, et nombre total des employés pour les années 1867, 1870 et 1872.

| 1867 | 1870 | 1872 |   | 1867.                | 1870.                | 1872.                |
|------|------|------|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| 164  | 126  | 133  | ... Nombre d'employés,—Total de la dépense..... | \$ cts.<br>97,328 75 | \$ cts.<br>73,145 50 | \$ cts.<br>77,780 75 |

M. l'Orateur met aussi devant la Chambre, — Un état des dépenses de la Chambre des Communes, pour les années 1871 et 1872, comme suit :—

Etat comparatif de la dépense de la Chambre des Communes pour les années 1871 et 1872.

|  |                     |
|--|---------------------|
| Dépense du 1er juillet 1871 au 1er juillet 1872..... | \$ 238,133 50       |
| do do 1870 do 1871.....                              | 220,254 10          |
| <b>Excédant en 1872.....</b>                         | <b>17,979 40</b>    |
| <b>Excédant de l'indemnité payée en 1873.....</b>    | <b>\$ 13,125 00</b> |
| Règlement des salaires.....                          | 5,863 75            |
| A compté de la publication Hansard.....              | 7,020 00            |
|  | <hr/>               |
|  | 26,008 75           |
| <b>A déduire, l'excédant ci-dessus.....</b>          | <b>17,879 40</b>    |
|  | <hr/>               |
| <b>Balance en faveur de 1872. ....</b>               | <b>8,129 35</b>     |
|  | <hr/>               |

BUREAU DE LA COMPTABILITÉ, CHAM. DES COM., }  
30 Juin 1872.

T. VAUX,  
Comptable.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Blain*,—la pétition de *P. P. Patterson*, M. P. P. et autres; et la pétition de *John Brown* et autres, du village de *Woodbridge*, les deux du comté d'*York*.

Par M. *Metcalf*,—la pétition du Révérend *J. H. Robinson* et autres, du township de *Scarboro*.

Par M. *Young* (*Waterloo D. S.*)—la pétition de *R. Walden* et autres, du village de *Baden*; la pétition de *John Payne* et autres, du village de *New Hamburg*; la pétition de *George Eshleman* et autres, du township de *Wilmot*; la pétition d'*Amos Weaver* et autres, du village de *Freeport*; la pétition de *Richard Willcox* et autres, de la ville de *Galt* tous du comté de *Waterloo*; et la pétition de *John Zimmerman* et autres, de la cité de *Toronto*, bijoutiers.

Par M. *Bowman*—la pétition de *C. R. Geddes* et autres, de la ville de *Berlin*.

Par M. *Cook*—la pétition de *James Hawke* et autres, des townships de *Medonte*, *Tay* et *Matchedash*; la pétition de *David H. Gould* et autres, du village d'*Avening* et ses environs; la pétition de *George H. Hale* et autres, du village d'*Orillia*; et la pétition de *C. H. Kernott* et autres, du village d'*Orillia*, tous du comté de *Simcoe*.

Par M. *Colby*—la pétition d'*A. Bourgeau* préfet, comté d'*Ottawa*; et autres, de la Province de *Québec*.

Par M. *Flemming*—la pétition du Révérend *Henry Meyers* et autres, de la ville de *Paris*; et la pétition du Révérend *A. Stewart* et autres, du township d'*Onondaga*, les deux du comté de *Brant*;

Par M. *Findlay*—la pétition de la Corporation Municipale du village de *Pembroke*, comté de *Renfrew*.

Par M. *Grant*—la pétition du Révérend *J. Roadhouse* et autres, du voisinage de *Bear Brook*, township de *Cumberland*; et la pétition de *George Smiley* et autres, du township d'*Osgoode*, comté de *Russell*.

Par M. *Gillies*—la pétition du Révérend *J. Anderson* et autres, de *Tiverton* et ses environs; et la pétition de *John Strath* et autres, du village de *Paisley*.

Par M. *Snider*—la pétition de *Thomas Duncan*, et autres, du township de *Sullivan*; la pétition de *William Gorsline* et autres, du township de *Holland*; la pétition de *Dosias Green* et autres, des townships de *Holland*, *Sullivan* et *Derby*; la pétition du Révérend

*John McGuire* et autres, du township de *Holland*; la pétition de *R. J. Husband* et autres, du township de *Holland*; et la pétition de *William Platt* et autres, du township de *Sydenham*, tous du comté de *Grey*.

Par *M. Fleisher*—la pétition de *Donald McDonald* et autres, du village de *Proton*; la pétition de *James Stewart* et autres, du township de *St. Vincent*; la pétition de *Donald Fraser* et autres, du village de *Princeville*; la pétition de *John Hurlburt* et autres, du township d'*Euphrasia*; la pétition de *John Crosly* et autres, du township de *Melancthon*; et la pétition du Révérend *J. W. Sanderson* et autres, du township de *Melancthon*, tous du comté de *Grey*.

Par *M. McKenzie*—la pétition de la Chambre de Commerce de *Petrolia*; et la pétition de *John McMillan* et autres, de *Petrolia*.

Par l'honorable *M. Huntington*,—la pétition de *H. A. Nelson* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par *M. Paterson*,—la pétition de *Thomas Sanderson* et autres, du village de *Newport*; la pétition de *Henry Cox* et autres, du village de *Burford*; la pétition de *William A. Vanderly* et autres, du township de *Burford*; et la pétition de *William Hay* et autres, du village de *Scotland*, tous du comté de *Brant*.

Par *M. Charlton*,—la pétition de *John Hicks* et autres, des townships de *Middleton* et *Windham*; la pétition de *Nicholas Snow* et autres, du township de *Windham*; la pétition de *Nelson Rougham* et autres, du township de *Townsend*; la pétition de *James Wilson* et autres, du townships de *Townsend*; et la pétition de *John Armour* et autres, du township de *Whindham*, tous du comté de *Norfolk*.

Par *M. Baker*,—la pétition de *J. C. Baker* et autres, du comté de *Missisquoi*.

Par *M. Staples*,—la pétition de *William Thomas Reed*, fils, et autres, du township de *Sommerville*, comté de *Victoria*.

Par *M. Dormer*,—la pétition de *John Ingley* et autres, de la ville de *Lindsay*; la pétition du Révérend *Edouard Hill* et autres, du township d'*Emily*; la pétition de *John Clarke, J. P.*, et autres, du township de *Mariposa*; et la pétition de *John Carthcart* et autres, du village de *Bobcaygean*; et la pétition de *Jessey Tidley* et autres, du village de *Bobcaygean*, tous de la Division Sud du comté de *Victoria*.

Par *M. Blake*,—la pétition de *J. Hurdon* et autres, du village de *Kincardine*, et la pétition de *Henry H. Perdue* et autres, du township de *Bruce*.

L'Honorable *M. Campbell*, du Comité Général des Elections, fait rapport, qu'en conformité de la 48e clause de l'acte concernant les Elections Parlementaires contestées, le comité a choisi sur la liste alphabétique des noms des Membres de la Chambre qui lui a été renvoyée, huit membres pour former la Liste des Présidents pour la présente Session, et pour servir comme présidents de Comité d'Electon, Savaoir; *Edward Carter*, Ecuier, *Richard John Cartwright*, Ecuier, *Télesphore Fournier*, Ecuier, *Henry Gustave Joly*, Ecuier, *George Airey Kirkpatrick*, Ecuier, l'Honorable *James McDonald*, *Acalus Lockwood Palmer*, Ecuier, *Thomas Scatcherd*, Ecuier.

Ordonné, Que le Rapport reste sur la table.

*M. Campbell*, du Comité Général des Elections, fait aussi rapport, en conformité de la 49e Section de l'acte concernant les Elections Parlementaires contestées, que le comité a partagé les Membres restant sur la liste alphabétique en trois listes marquées A. B. C., chacune contenant aussi exactement que possible un égal nombre de noms.

Sur ce, le Greffier tire au sort, à la table, l'ordre des dites listes, et désigne chacune par un numéro indiquant l'ordre dans lequel elles ont été tirées respectivement. Liste A No. 1 C No. 2; B. No: 3.

Ordonné, Que les dites Listes soient renvoyées au Comité Général des Elections.

M. *Rymal*, du Comité Permanent, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De *James Irwin* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de faucheuses, dites "Guerrières" de M.M. *Hall et Fairweather* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie maritime d'importateurs de métaux de la Puissance du *Canada*; d'*E. Brown* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'assurance maritime de l'intérieur et contre le feu de la Puissance; de *Mosson Boyd* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de transport de *Huron et Ontario*; de la compagnie canadienne de prêts et d'agences de *Londres*; de *Milton Cartwright* et autres, demandant des amendements à la charte de la compagnie du pont de chemin et du tunnel de *St. Clair*; des mêmes demandant des amendements à la charte de la compagnie du pont de chemin de fer de la rivière *Détroit*; de la compagnie du chemin de fer d'*Erie* et *Niagara*; de la société permanente de construction et d'épargnes des francs tenanciers de la cité de *Toronto*; de la compagnie de chars du *Canada*; de *J. R. Armstrong* et compagnie, et autres demandant l'incorporation de la compagnie provinciale d'appareils de chauffage par l'huile de pétrole, de *T. H. Grant* et autres, demandant l'incorporation de la banque de *Stadacona*; de *George Davy* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie canadienne de marbre de *Marezzo*; d'*Arthur N. Jarvis* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'assurances maritimes et contre le feu du *Canada*.

La compagnie du chemin à lisses de colonisation du nord de *Montréal* a présenté une pétition demandant à prolonger sa ligne depuis la Rivière *Creuse* jusqu'à un point où elle traverse le chemin de fer Canadien du Pacifique, et aussi une autre pétition demandant à la prolonger de là jusqu'au *Sault St. Marie*, à la Baie *Georgienne* et au Lac *Supérieur*. L'avis rencontre les allégations de la première pétition, mais quant au prolongement mentionné dans la seconde, un avis supplémentaire n'a paru que depuis le 8 mars; mais comme ce prolongement s'étend sur un territoire non colonisé où aucun droit privé ne peut être affecté, votre comité recommande que l'avis soit considéré suffisant.

Ordonné, Que M. *Crawford* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie d'Exprès de la Puissance du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que *Gibbs (Ontario, D. S.)* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les actes incorporant la compagnie de prêts et d'agence de *London* (responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que M. *Savary* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie Canadienne de Marbre de *Marezzo*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que M. *Ross, (Durham) D. E.* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie de transport de *Huron et Ontario*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que M. *Tourangeau* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Banque de *Stadacona*.



Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Un Bill pour amender les actes concernant les Gardiens de port à *Montréal* et à *Québec*, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en Comité des voies et moyens.

(*En Comité.*)

*Résolu*, Que pour faire face au subside accordé à Sa Majesté pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1874, la somme de \$5,982.50 soit accordée à même le fonds de revenu consolidé du *Canada*

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et l'Honorable M. *Blanchet* fait rapport que le Comité a passé une résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'Honorable M. *Blanchet* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

*Résolu*, Que pour faire face au subside accordé à Sa Majesté pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1874, la somme de \$5,982.50 soit accordée à même le fonds de revenu consolidé du *Canada*.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

L'Honorable M. *Blanchet* informe aussi la chambre qu'il lui est enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

*Résolu*, Que, vendredi prochain, cette chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

## Mercredi, 2 Avril 1873.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Scatcherd*,— la pétition du Révérend *John Lees* et autres; et la pétition de *Allen Findly* et autres, les deux du township de *Biddulph*, comté de *Middlesex*.

Par M. *Thompson*,— (*Welland*), la pétition du Conseil Municipal du township de *Crowland*.

Par M. *Oliver*.— la pétition du Révérend *William Daunt* et autres, du village de *Thamesford*, et la pétition d'*E. Houseman* et autres, de *Nissouri Est*, les deux du comté d'*Oxford*.

Par M. *Ross* (*Prince Edward*),— la pétition de *James Bigger* et autres, des townships de *Murray* et *Ameliasburg*, comté le *Prince Edward* et *Northumberland*; la pétition du Révérend *G. J. Dingman* et autres, du village de *Wellington*; la pétition du Révérend *G. J. Dingman* et autres, du township de *Hillier*; la pétition de *W. S. Yarwood* et autres; de la ville de *Picton*; la pétition de *John Illey* et autres, de *Picton*; la pétition d'*Edward*

*Roblin* et autres d'*Ameliasburg* ; et la pétition de *P. A. Clapp* et autres, du township de *Hillier*, comté de *Prince Edward*.

Par *M. Baker*,—la pétition d'*Orison N. Hull* et autres, de *Sweetsburg*, District de *Bedford*.

Par *M. Wallace* (*Norfolk*),—la pétition de *Frederick Ball* et autres, du township de *Houghton* ; la pétition de *D. C. Brady* et autres, du township de *Houghton* ; la pétition de *Charles L. Bingham* et autres, du township de *Walsingham* ; la pétition de *Malcolm McKenzie* et autres, du township de *Walsingham* ; la pétition d'*Edward Johnson* et autres, du township de *Charlottetown* ; la pétition du Révérend *A. Austin* et autres, du township de *Woodhouse* ; la pétition de *W. H. Carter* et autres, du township de *Woodhouse* ; et la pétition d'*Aaron Winter* et autres, du township de *Woodhouse*, tous du comté de *Norfolk*.

Par *M. Ryan*,—deux pétitions de la Chambre de Commerce de la Puissance.

Par *M. Ross*, (*Middlesex D. O.*),—la pétition de *William J. Waddilove* et autres, du township de *Carraloc* ; et la pétition du Révérend *Archibald Steward* et autres, des townships de *Mosa*, *Metcalf* et *Exfrid*, comté de *Middlesex*.

Par *M. Brown*,—la pétition de *Daniel Gales* et autres, de *Trenton* ; et la pétition de *Jenny Ward Bird* et autres, du township de *Sidney*, les deux du comté de *Hastings*.

Par *M. Harwood*,—la pétition du Révérend *L. Turcot*, curé et autres, de la paroisse de *Ste. Jeanne de l'Isle Perrot* ; la pétition du Révérend *P. Bélanger*, curé, et autres, de la paroisse de *Rigaud* ; et la pétition du Révérend *C. A. Boissonneault*, curé, et autres, de la paroisse de *Ste. Marthe*, tous du comté de *Vaudreuil*.

Par *M. Kirkpatrick*,—la pétition du Révérend *J. W. Thasher* et autres, du township de *Barrie* ; la pétition de *Henry Dugdale* et autres, du township de *Garden Island* ; la pétition de *Lewis W. Purdy* et autres, du village de *Sydenham* ; la pétition du Révérend *F. W. Dobbs* et autres du village de *Portsmouth* ; la pétition de *John Woods* et autres, du township de *Pittsburg* ; la pétition de *Horace W. Dies* et autres, du village de *Sydenham* ; et la pétition du Révérend *D. Brill* et autres, du township de *Portland*.

Par *M. Chisholm*,—la pétition de *William Fitzwalter* et autres ; la pétition de *John Skinner* et autres ; la pétition de *William Kinnel* et autres, et la pétition de *S. Williamson* et autres, tous de la cité d'*Hamilton*.

Par *M. Hurton*,—la pétition de *H. R. Palmer* et autres, du village de *Seaforth* ; et la pétition du Révérend *Matthew Burr* et autres, du township de *McKillop*, les deux du comté de *Huron*.

Par *M. Bodwell*,—la pétition d'*Edward M. Henderson* et autres, du township de *Oxford Ouest* ; la pétition d'*Adelaide Cody* et autres, d'*Oxford Ouest* ; la pétition de *George Wilson* et autres, de *Beachville* et ses environs ; et la pétition d'*E. D. Tillson* et autres, de la ville de *Tilsonburgh*.

Par *M. Glass*,—la pétition de *Richard* et *Dickenson* et autres, la pétition de *James Stables* et autres, et la pétition de *William Fletcher*, tous du township de *London*, comté de *Middlesex*.

Par *M. Trow*,—la pétition de *John Carmichael* et autres, du township de *Hibbert* ; et la pétition de *Peter Plant* et autres, du village de *Palmerston*.

Par *M. Gibbs* (*Ontario D. N.*),—la pétition du Révérend *A. C. Wilson* et autres, du township de *Thorah*, la pétition de *Jeremiah Forsyth* et autres, du township de *Goodwood* ; la pétition de *J. D. Smith* et autres du township de *Scott* ; et la pétition de *James Campbell* et autres, du township de *Reach*, tous du comté d'*Ontario*.

Par *M. Gibbs* (*Ontario, D. S.*) la pétition de *T. Nighswander*, et autres, du township de *Pickering* ; la pétition de *B. J. Rogers* et autres du village d'*Oshawa* ; la pétition de *Thomas Henry* et autres, de *Whitby East* ; et la pétition de *Giles Jenkins* et autres, du township de *Pickering*, tous du comté d'*Ontario*.

Par M. Bain,—la pétition de *Thomas Murray* et autres ; la pétition du Révérend *Frédéric Ratcliff* et autres, de la ville de *Dundas* ; et la pétition d'*E. Matthews* et autres des townships de *Flamboro Ouest* et *Est*, tous du comté de *Wentworth*.

Par l'Honorable M. *Cauchon*,—la pétition de *Bartholemew Conrad Augustus Gagy* avocat et procureur, de la paroisse de *Beaufort*, près de la cité de *Québec*, dans la Province de *Québec*.

Par M. *Bowell*,—la pétition de *Thomas Warren* et autres du village de *Marmora* ; la pétition de *John L. Ruce* et autres, des townships de *Bungor*, *Jones* et *Radciffe* ; la pétition de *Joseph Green* et autres, du village de *Sterling* ; et la pétition du Révérend *A. B. Haines* et autres, du township de *Marmora*.

Par M. *Keeler*,—la pétition de *S. Russ* et autres, de *Haldimand* ; la pétition de *Thomas Denyar* et autres, du village de *Hardwood* ; la pétition de *Thomas Gillbard* et autres, de la ville de *Cobourg* ; la pétition de *Charles Ward* et autres, du township de *Hamilton* ; la pétition du Révérend *Samuel Ling* et autres, du township d'*Hamilton* ; la pétition de *J. M. Grover* et autres, du village de *Colborne* ; la pétition du Révérend *William Andrews* et autres, du township de *Haldimand* ; la pétition de *Thomas McNaughton* et autres, de la ville de *Cobourg* ; la pétition de *D. C. McHenry* et autres, étudiants de l'Université *Victoria* à *Cobourg* ; la pétition de *James H. Scriver* et autres, du township de *Seymour* ; la pétition de *John Dickson* et autres, du village de *Campbellford* ; la pétition de *B. A. Cummings* et autres, du township de *Brighton*, et la pétition de *John Nehon* et autres, de *Haldimand*, comté de *Northumberland*.

Par M. *Dormer*,—la pétition du Révérend M. *Stafford* et du Révérend *B. Coyle*, au nom des Catholiques Romains de *Lindsay*, *Ops*, *Garden*, *Digby*, *Eldon*, *Fenelon*, *Verulam* et *Bezley*, comté de *Victoria*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De *Simpson White* et autres, des townships de *Muskoka* et *Draper* ; de *Michael Clipsham* et autres, du township de *Morrison* ; d'*Edward Bray, jr.*, et autres, des townships de *Stevenson* et *Stisted* ; de *Thomas McMurray* et autres, du village de *Bracebridge* ; du conseil municipal du comté de *Victoria* ; du conseil municipal du township de *Wawanosh Ouest* ; de *John Gordon* et autres, du township de *Wawanosh Ouest* ; d'*Andrew Williamson, jr.*, et autres, au township, de *Seneca* ; de *John K. Sern* et autres du township d'*Oneida* ; de *Thomas A. Ivey* et autres du township de *Walpole* ; d'*E. E. Phillips* et autres, des townships de *Walpole* et *Rainham* ; de *John McLellan, J. P.*, et autres, du township de *Walpole* ; de *D. C. Honsberger* et autres, du township de *Cayuga Sud* ; et d'*A. C. Buck* et autres, du village de *Caledonia*, tous du comté de *Haldimand* ; de *James Cunningham* et autres, du village de *Thornton* ; de *F. B. Barclay* et autres, du township d'*Innisfil* ; de *F. A. Johnson* et autres du village de *Bell Ewart* ; de *William H. Mulholland* et autres, du township d'*Innisfil* ; de *John W. Tatten* et autres, du village d'*Angus* ; de *John C. Stevenson* et autres, du township d'*Innisfil* ; de *James W. Stewart* et autres, des townships de *Tecumseth, Essa, Innisfil, et Gwillimbury Ouest* ; de *Frederick Strangeways* et autres, du township de *Tecumseth*, de *Robert Hill* et autres, du township de *Tecumseth* ; et de *Thomas A. Ballamy* et autres des townships d'*Essa, Tecumseth, Innisfil et Gwillimbury Ouest*, tous du comté de *Simcoe* ; de *William Burry* et autres, du township de *Sombra* ; et de *Hiram N. Roberts* et autres, du township de *Sombra*, tous du comté de *Lambton* ; de *Daniel Wallan* et autres, du township de *Camden*, comté de *Bothwell* ; d'*Elias N. Shaver* et autres, du township de *Roxbury* ; de *T. Bennett* et autres, du township de *Roxbury* ; du révérend *J. Garrett* et autres, du township de *Cornwall* ; et de *Jonah Couthart* et autres, de *Lunenburg*, tous du comté de *Stormont* ; du révérend *Benjamin Sherlock* et autres, du township de *Chinguacousy* ; de *John Cameron* et autres du township de *Chinguacousy*, de *George McAuley* et autres, du village de *Streetsville* ; et de *John Coyne, M. P. P.*, et autres,

du village de *Brampton*, tous du comté de *Peel*; de *J. Perkins* et autres, du village de *Petrolia*; du révérend *John Jacobs* et autres, de la réserve des sauvages du township de *Sarnia*; de *D. McDonald* et autres, des townships de *Plympton* et *Sarnia*; de *W. M. Leay* et autres, du township de *Warwick*; de *John Vance* et autres, du township de *Bosanquet*; de *John Dewar* et autres, du township de *Plympton*; de *William Anderson*, M. D., et autres, du township de *Moore*; *M. D. Crawford* et autres, de la ville de *Sarnia*; de *John Dewar*, et autres, de la ville de *Sarnia*; de *Luke Sims* et autres, des sources huillières; de *Andrew S. Harkness* et autres, des townships de *Moore* et *Sombra*; du révérend *George Clarke* et autres, de *Mooretown*, de *Peter*, de *McPhederan* et autres, au township de *Plympton*; de *R. Shepherd* et autres, du township de *Plympton*; de *D. S. McLune* et autres du township de *Plympton*, tous du comté de *Lambton*; du conseil municipal du township de *Burford*; de *R. H. Waddell* et autres, des townships de *Louth* et *Clinton*; de *W. H. Wilkrow* et autres, du township de *Niagara*; de *C. Kilborn*, J. P., et autres, du township de *Clinton*; et de *R. F. Bridgman* et autres, du township of *Grimsbly*, tous du comté de *Lincoln*; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

D'*Alphery Nelson* et autres, de la Seigneurie Royale de *Sorel*, district de *Richelieu*; se plaignant de certains griefs dans la dite Seigneurie, et demandant que justice leur soit rendu.

D'*Etienne Guy*, de *Lachine* Inférieure, district de *Montréal*, Ecr., demandant que le bill maintenant devant la Chambre pour incorporer la compagnie hydraulique de *Lachine*, et pour lui conférer certains pouvoirs, ne devienne pas loi.

De *G. P. Mitchell* et autres; demandant la passation d'un Acte pour assimiler la loi concernant l'intérêt dans la *Nouvelle-Ecosse* à celle d'*Ontario* et *Québec*, ou du *Nouveau-Brunswick*.

De *J. A. Fenwick* et autres, du comté de *Kings*, *N. B.*; demandant à être incorporés sous le nom de chambre de commerce du comté de *Kings*.

De *Peter M. Abbott* et autres, du comté de *Charlotte*, *N. B.*; demandant à être incorporés pour construire un pont de chemin de fer entre *St. Stephen*, *N. B.*; et l'Etat du *Maine*, *E. U.*

De *William Kersteman* et autres; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie du chemin de fer de la baie *James* et du lac Supérieur.

De *James McNab*, du township de *Bosanquet*, comté de *Lambton*, fabricant de moulins; demandant la passation d'un acte pour légaliser et confirmer l'extension des lettres patentes qui lui ont été accordées comme inventeur d'un accoupleur de chars horizontal.

De *Richard Benner* et autres, de la cité de *Toronto*; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie de financiers en fait de terres du *Canada*.

De la chambre de commerce de la ville de *Galt*; demandant la continuation de l'acte des débiteurs insolubles de 1869, et de ses amendements, à compter du 1er septembre 1873, sans imitation de temps.

De *James Malone* et autres, du havre de *Woods* et d'autres lieux, township de *Barrington*, comté *Shelburne*, *N. E.*; demandant qu'il ne soit point accordé de licences pour tendre des rets à poisson le long du rivage dans le dit township.

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la pétition du Barreau de la Province de *Québec*, section du district de *Montréal*, présentée lundi dernier, demandant une enquête sur l'administration actuelle de la justice dans la dite province, et qu'il soit pris des mesures pour assurer une rémunération suffisante aux juges résidant dans les cités de *Montréal* et *Québec*, et une pension de retraite raisonnable, soit reçue et lue,—

M l'Orateur décide qu'elle ne peut être reçue, parce que l'octroi de ses conclusion entraînerait une dépense de deniers publics,

L'Honorable M. *Campbell*, du comité général des élections, fait rapport que le comité a fixé les jour pour choisir des comités spéciaux pour décider du mérite des Pétitions d'élection dans les cas suivants savoir :

Pour le district électoral de *Toronto Est*, jeudi, le 17 avril, à onze heures, a. m., sur la liste A. No. 1.

Pour le district électoral de la division Nord du comté de *Huron*, jeudi, le 17 avril, à onze heures a. m., sur la liste A. No. 1.

Pour le district électoral de la division Ouest du comté de *Peterborough*, vendredi, le 18 avril, à onze heures, a. m., sur la liste A. No. 1.

*Ordonné*, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte du chemin de fer d'*Erié* et *Niagara*,

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

*Ordonné*, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du pont de chemin de fer de la rivière *Détroit*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

*Ordonné*, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte incorporant la compagnie du pont de chemin de fer de la rivière *Ste. Claire*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

*Ordonné*, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie de chars et manufacturière du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et renvoyé au Comité Permanent des divers bills privés.

*Ordonné*, Que M. *Witton* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie d'assurance maritime de l'intérieure contre le feu, de la Puissance.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des banques et du commerce.

*Ordonné*, Que M. *Beaty* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la banque de l'Ouest du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des banques et du commerce.

L'Honorable M. *Huntington* propose, secondé par M. *Fournier*, et la question étant mise aux voix, Que M. *Huntington*, membre de cette Chambre, ayant déclaré de son siège qu'il est informé d'une manière digne de foi, et qu'il croit pouvoir établir par des preuves satisfaisantes qu'en prévision de la législation de la dernière session relative au chemin de fer du Pacifique, il fut conclu un arrangement entre Sir *Hugh Allan*, agissant pour lui-même, et certains autres promoteurs canadiens et *G. W. McMullen*, agissant pour certains capitalistes des *Etats-Unis*, par lequel arrangement ces derniers convièrent de fournir tous les fonds nécessaires pour la construction du chemin de fer projeté, et de donner au premier un certain pourcentage en vue de leurs intérêts et de leur position, le plan convenu étant ostensiblement celui d'une compagnie canadienne ayant Sir *Hugh Allan* comme président; que le gouvernement fut informé que

des négociations étaient pendantes entre les dites parties ; que subséquemment, il fut convenu entre le gouvernement et Sir *Hugh Allan* et M. *Abbott*, M. P., que Sir *Hugh Allan* et ses amis avanceraient une forte somme d'argent pour aider à l'élection des ministres et de leurs amis à l'élection générale alors prochaine, et que lui et ses amis auraient le contrat pour la construction du chemin de fer ; qu'en conséquence Sir *Hugh Allan* avança une forte somme d'argent pour l'objet ci-dessus mentionné, à la sollicitation pressante de ministres ; qu'une partie des deniers dépensés par Sir *Hugh Allan* pour obtenir l'acte d'incorporation ou charte lui a été payée par les dits capitalistes des *Etats-Unis* en vertu de l'arrangement conclu avec lui, il soit ordonnée qu'un comité de sept membres pour s'enquérir de toutes les circonstances se rattachant aux négociations pour la construction du chemin de fer du Pacifique, à la législation de la dernière Session sur le sujet, et à l'octroi de la charte de Sir *Hugh Allan* et autres, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et avec instruction de faire rapport de tous les témoignages pris devant lui, ainsi que de ses délibérations.

La Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

## POUR :

## Messieurs

|                           |                               |                            |                               |
|---------------------------|-------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| <i>Anglin,</i>            | <i>Cooke,</i>                 | <i>Holton,</i>             | <i>Richards,</i>              |
| <i>Archibald,</i>         | <i>Culler,</i>                | <i>Horton,</i>             | <i>Ross (Durham),</i>         |
| <i>Bain,</i>              | <i>Delorme,</i>               | <i>Huntington,</i>         | <i>Ross (Middlesex),</i>      |
| <i>Bécharé,</i>           | <i>De St. George,</i>         | <i>Jetté,</i>              | <i>Ross (Prince-Edouard)</i>  |
| <i>Bergin,</i>            | <i>Dorion (Dr'd et Arth.)</i> | <i>Joly,</i>               | <i>Ross (Wellington),</i>     |
| <i>Blain,</i>             | <i>Dorion (Napierville),</i>  | <i>Lafamme,</i>            | <i>Rymal,</i>                 |
| <i>Blake,</i>             | <i>Edgar,</i>                 | <i>Mackenzie,</i>          | <i>Scatcherd,</i>             |
| <i>Bourassu,</i>          | <i>Ferris,</i>                | <i>Mercier,</i>            | <i>Smith (Peel),</i>          |
| <i>Bowman,</i>            | <i>Findlay,</i>               | <i>Metcalfé,</i>           | <i>Snider,</i>                |
| <i>Boyer,</i>             | <i>Fiset,</i>                 | <i>Mills,</i>              | <i>Stirton,</i>               |
| <i>Brouse,</i>            | <i>Fleming,</i>               | <i>Oliver,</i>             | <i>Taschereau,</i>            |
| <i>Buell,</i>             | <i>Forbes,</i>                | <i>Pâquet,</i>             | <i>Thompson (Haldim'd),</i>   |
| <i>Burpee, (Sumbury),</i> | <i>Fournier,</i>              | <i>Paterson,</i>           | <i>Thompson (Welland)</i>     |
| <i>Cartwright,</i>        | <i>Gulbraith,</i>             | <i>Pearson,</i>            | <i>Tremblay,</i>              |
| <i>Casey,</i>             | <i>Geoffrion,</i>             | <i>Pelletier,</i>          | <i>Troie,</i>                 |
| <i>Casgrain,</i>          | <i>Gibson,</i>                | <i>Pickard,</i>            | <i>White (Halton),</i>        |
| <i>Cauchon,</i>           | <i>Gillies,</i>               | <i>Pozer,</i>              | <i>Wilkes,</i>                |
| <i>Charlton,</i>          | <i>Harvey,</i>                | <i>Prévost,</i>            | <i>Young (Montréal Ouest)</i> |
| <i>Church,</i>            | <i>Higinbotham,</i>           | <i>Richard (Mégantic),</i> | <i>Young (Waterloo), 76.</i>  |

## CONTRE :

## Messieurs

|                      |                            |                    |                             |
|----------------------|----------------------------|--------------------|-----------------------------|
| <i>Almon,</i>        | <i>Burpee (St. Jean),</i>  | <i>Crawford,</i>   | <i>Farrow,</i>              |
| <i>Archambeault,</i> | <i>Cameron (Cardwell),</i> | <i>Cunningham,</i> | <i>Fleher,</i>              |
| <i>Baby,</i>         | <i>Campbell,</i>           | <i>Currier,</i>    | <i>Fortin,</i>              |
| <i>Baker,</i>        | <i>Carling,</i>            | <i>Daly,</i>       | <i>Gaudet,</i>              |
| <i>Beaty,</i>        | <i>Caron,</i>              | <i>DeCosmos,</i>   | <i>Gendron,</i>             |
| <i>Beaubien,</i>     | <i>Carter,</i>             | <i>Dewdney,</i>    | <i>Gibbs, (Ont., D. N.)</i> |
| <i>Bellerose,</i>    | <i>Chipman,</i>            | <i>Domville,</i>   | <i>Gibbs. (Ont. D. S.)</i>  |
| <i>Benoit,</i>       | <i>Chisholm,</i>           | <i>Dormer,</i>     | <i>Glass,</i>               |
| <i>Bowell,</i>       | <i>Coffin,</i>             | <i>Doull,</i>      | <i>Grant,</i>               |
| <i>Brooks,</i>       | <i>Colby,</i>              | <i>Dugas,</i>      | <i>Grover,</i>              |
| <i>Brown,</i>        | <i>Costigan,</i>           | <i>Duguay,</i>     | <i>Hagar,</i>               |

|                              |                              |                          |                              |
|------------------------------|------------------------------|--------------------------|------------------------------|
| <i>Haggart,</i>              | <i>McDonald (Antigonish)</i> | <i>O'Connor,</i>         | <i>Smith (Shelkirk),</i>     |
| <i>Harwood,</i>              | <i>McDonald (Cap B.)</i>     | <i>Palmer,</i>           | <i>Smith (Westmoreland),</i> |
| <i>Hincks, Sir F.</i>        | <i>McDonald (Pictou)</i>     | <i>Pinsonneault,</i>     | <i>Staples,</i>              |
| <i>Howe,</i>                 | <i>McDonnell (Inverness)</i> | <i>Pope,</i>             | <i>Stephenson,</i>           |
| <i>Jones,</i>                | <i>MacKay,</i>               | <i>Price,</i>            | <i>Thompson (Caribou)</i>    |
| <i>Keeler,</i>               | <i>Mailloux.</i>             | <i>Ray,</i>              | <i>Tilley,</i>               |
| <i>Killam,</i>               | <i>Masson,</i>               | <i>Robinson,</i>         | <i>Tobin,</i>                |
| <i>Kirkpatrick,</i>          | <i>Mathieu,</i>              | <i>Robitaille,</i>       | <i>Tourangeau,</i>           |
| <i>Lacerte,</i>              | <i>McAdam,</i>               | <i>Rochester,</i>        | <i>Tupper,</i>               |
| <i>Langevin,</i>             | <i>McGreevy,</i>             | <i>Ross (Champlain),</i> | <i>Wallace, (Albert),</i>    |
| <i>Langlois,</i>             | <i>Merritt,</i>              | <i>Ross (Victoria),</i>  | <i>Wallace (Norfolk)</i>     |
| <i>Lanthier,</i>             | <i>Mitchell,</i>             | <i>Ryan,</i>             | <i>White (Hastings Est),</i> |
| <i>Le Vesconte,</i>          | <i>Moffatt,</i>              | <i>Savary,</i>           | <i>Witton,</i>               |
| <i>Lewis,</i>                | <i>Morrison,</i>             | <i>Schultz,</i>          | <i>Wright (Ottawa),</i>      |
| <i>Little,</i>               | <i>Nathan,</i>               | <i>Scriver,</i>          | <i>Wright (Pontiac).—107</i> |
| <i>Macdonald (Sir J. A.)</i> | <i>Nelson,</i>               | <i>Shibley,</i>          |                              |

Ainsi, la question est résolue négativement :

M. *Savary* proposé, secondé par l'Honorable M. *Smith*, (*Westmorland*), Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copie de toute correspondance échangée depuis le 1er juillet 1867 entre le gouvernement de la Puissance et les juges de la Cour Suprême de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, touchant l'inégalité des salaires des juges occupant la même position dans les différentes provinces, et copie de toute protestation à cet égard faite par les barreaux de la *Nouvelle-Ecosse* ou du *Nouveau-Brunswick*.

Et des débats s'ensuivant, et étant six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie P. M.

(Sept heures et demie P. M.)

Conformément à la 19e Règle de cette chambre, les ordres pour Bills Privés sont appelés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le Bill à l'effet de déclarer inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du *Canada*, les membres des conseils législatifs et des assemblées législatives des provinces qui forment maintenant ou formeront plus tard partie de la Puissance du *Canada*.

Et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Geoffrion* fait rapport que le comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'acte 35 Vic., ch. 15, intitulé : " Acte pour obliger les Membres de la Législature locale de toute Province où le double mandat n'est pas permis à résigner leur siège avant de devenir candidats pour des sièges dans le Parlement de la Puissance, et pour établir d'autres dispositions dans le cas de l'élection de candidats non qualifiés," étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité Général pour demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant.—

Le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour pourvoir à la nomination d'un Maître de Havre pour le port d'*Halifax*," sans amendement.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'acte trente-quatre *Vic.*, chap. 43, intitulé : " Acte pour permettre à certaines compagnies de chemins de fer de pourvoir au besoin du trafic croissant sur leurs chemins de fer, et pour amender l'acte des chemins de fer, 1868." étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité Général pour demain.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'acte 32-33 *Vic.*, Ch. 35, relatif aux procès pour félonie et "*Misdemeanor*," étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité Général pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. *Tupper*, secondée par l'Honorable M. *Tilley*,  
*Résolu*, Que, vendredi prochain, cette chambre se formera en comité pour examiner une certaine résolution concernant le tarif des droits de Douane dans la Province de *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest*.

Et alors la chambre s'ajourne jusqu'à demain.

### Jeudi, 3 Avril 1873.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par l'Honorable M. *Young*, (*Montréal*)—la pétition de l'Honorable *John Young* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *Cameron* (*Cardwell*),—la pétition de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*; et la pétition de *John Trimble* et autres, du township de *Albion*, comté de *Cardwell*.

Par M. *Crawford*,—la pétition de *James McEwing* et autres; la pétition de *Mary Dunn* et autres; et la pétition de *John McKeon* et autres, tous de la cité de *Toronto*.

Par M. *Jones*,—la pétition de *Stafford Merrefield* et autres, du comté de *Grenville*.

Par M. *Hagar*,—la pétition du Conseil Municipal du township d'*Alfred*; et la pétition du Conseil Municipal du township de *Longueuil*.

Par M. *Higinbotham*,—la pétition de *Josiah Clare* et autres des townships de *Normanby* et *Minto*; et la pétition de *Charles Powney* et autres, du village de *Fergus*, comté de *Wellington*.

Par M. *Shibly*,—la pétition de *John B. Aylsworth* et autres, de *Newburg*; la pétition de *D. Waddington* et autres, du township d'*Abinger*; la pétition de *John Sharp* et autres, section de l'Ecole No. 19 d'*Ernestown*; la pétition de *J. W. Ryan* et autres, du township de *Camden*; et la pétition de *John Conan* et autres, de *Vennachar* et ses environs, comté d'*Addington*.

Par M. *Gillies*,—la pétition de *Robert Porteous* et autres, de *Paisly*.

Par M. *Edgar*,—la pétition de *Jacob McCombs* et autres, du comté de *Monk*; et la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et *Lac Huron*.

Par l'Honorable M. *Richards*,—la pétition de *Thomas Reid* et autres, de la Division Sud de *Leeds*.

Par M. *Blake*,—la pétition d'*E. Bradley* et autres, de *Newcastle*.



Par M. Harvey,—la pétition de *Joseph Clutton* et autres, du village d'*Aylmer*; et la pétition d'*A. J. Comfort* et autres, du village de *Vienna*, les deux du comté d'*Elgin*.

Par M. Glass,—la pétition du révérend *James Kennedy* et autres, du township de *Dorchester*; et la pétition de *Henry Eyre* et autres, du township de *Nissouri Ouest*, comté de *Middlesex*.

Par M. Ross (*Wellington C. R.*),—la pétition de *Charles Powney* et autres du village de *Fergus*, comté de *Wellington*.

Par M. Brouse,—la pétition de *M. McPherson*, M. A., et autres; la pétition d'*Arthur Jordan* et autres, et la pétition de *Donald J. Grant* et autres, de la ville de *Prescott*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De *P. Patterson*, M. P. P., et autres, de *John Broun* et autres, du village de *Woodbridge*; du révérend *J. H. Robinson* et autres, du township de *Scarborough*, tous du comté d'*York*; de *R. Walden* et autres, du village de *Baden*; de *John Payne* et autres, du village de *New Hamburg*, township de *Wilmot*; de *George Elshleman* et autres, du township de *Wilmot*; d'*Amos Weaver* et autres, du village de *Freeport*; de *Richard Wilcox* et autres, de la ville de *Galt*; de *C. R. Geddes* et autres, de la ville de *Berlin*, tous du comté de *Waterloo*; de *James Hawke* et autres, des townships de *Medonte*, *Fay* et *Matchedash*; de *David H. Gould* et autres, du village d'*Avening* et de ses environs; de *George H. Hale* et autres, du village d'*Orillia*; de *C. H. Kernott* et autres, du village d'*Orillia*; tous du comté de *Simcoe*; d'*A. Bourgeau*, préfet, comté d'*Ottawa*, et autres, de la province de *Québec*; du révérend *Henry Meyers* et autres, de la ville de *Paris*; du révérend *A. Stewart* et autres, du township d'*Ononga*; de *Thomas Sanderson* et autres, du village de *Newport*; d'*Henry Cox* et autres, du village de *Burford*; de *William E. Vanderley* et autres, du township de *Burford*; et de *William Hay* et autres, du village de *Scotland*, tous du comté de *Brant*; du révérend *J. Roadhouse* et autres, dans le voisinage de *Bear Brook*, et du township de *Cumberland*, comté de *Russell*; de *George Smiley* et autres, du township d'*Osgoode*, comté de *Carleton*; du révérend *J. Anderson* et autres, de *Tiverton* et ses environs; de *John Straith* et autres, du village de *Peasley*; de *J. Hurdon* et autres, du village de *Kincardine*; de *Henry H. Perdue* et autres, du township de *Brant*, tous du comté de *Bruce*; de *Thomas Duncan* et autres, du township de *Sullivan*; de *William Garoline* et autres du township d'*Holland*; de *Josias Greene* et autres, des townships d'*Holland*, *Sullivan* et *Derby*; du révérend *John McGuire* et autres, du township d'*Holland*; de *R. J. Husband* et autres, du township d'*Holland*; de *William Platt* et autres, du township de *Sydenham*; de *Donald McDonald* et autres, du village de *Proton*; de *James Stewart* et autres, du township de *St. Vincent*; de *Donald Fraser* et autres, du village de *Priceville*; de *John Burlbert* et autres, du township d'*Euphrasia*; de *John Crosby* et autres, du township de *Melancthon*; et du révérend *J. W. Sanderson* et autres, du township de *Melancthon*, tous du comté de *Grey*; de *John Hicks* et autres, des townships de *Middleton* et *Windham*; de *Nicholas Snow* et autres, du township de *Windham*; de *Nelson Bougham* et autres, du township de *Townsend*; de *James Wilson* et autres, du township de *Townsend*; et de *John Armour* et autres du township de *Windham*, tous du comté de *Norfolk*; de *William Thomas Reed, jr.*, et autres, du township de *Somerville*; de *John Hingley* et autres, de la ville de *Lindsay*; du révérend *Edward Hill* et autres, du township d'*Emily*; de *John Clarke, J. P.*, et autres, du township de *Mariposa*; de *John Cathcart* et autres, du village de *Bobcaygeon*; et de *Jesse Quidley* et autres, du village de *Bobcaygeon*, tous de la division sud du comté de *Victoria*; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De *John Zimmerman* et autres, de la cité de *Toronto*, bijoutiers; demandant à être incorporé sous le nom de "Compagnie d'orfèvres du Canada (responsabilité limitée.)"

De la corporation municipale du village de *Pembroke*, comté de *Renfrew*; demandant qu'il soit fait une exploration des chenaux sud de l'*Isle des Allumettes* avant qu'on ne fasse aucune dépense pour des travaux au chenal de la *Culbute*, dans la Rivière des *Outaouais*.

De la chambre de commerce de *Petrolia*, et de *John McMillan* et autres, de *Petrolia*; demandant la continuation de l'Acte des Débiteurs Insolubles de 1869 et de ses amendements, à compter du 1er Septembre 1873, sans limitation de temps.

De *H. A. Nelson* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant à être incorporés sous le nom de la Banque *Victoria du Canada*.

De *J. C. Baker* et autres, du comté de *Missisquoi*; demandant que le Bill maintenant devant la Chambre pour abroger les actes imposant des droits sur les billets promissoires et les lettres de change devienne loi.

Sur motion de *M. Bodwell*, secondée par *M. Oliver*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui des *Etats-Unis* au sujet de la réciprocité de commerce entre les deux pays, ou tous autres documents sur ce sujet.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de *M. Tremblay*, secondée par *M. Fiset*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre un état indiquant les quais, brise-lames, débarcadères, jetées qui appartiennent au gouvernement de la Puissance, la position respectivement de ces diverses constructions, les droits de péage et autres, prélevés sur chacune, le montant que le gouvernement perçoit aussi sur chacune de ces constructions sous forme de loyer ou autrement, et les noms des locataires et occupants.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de l'Honorable *M. Anglin*, secondée par *M. Geoffrion*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre copie de tous actes passés par la législature locale du *Nouveau-Brunswick* durant sa présente session, et sanctionnés par le lieutenant-gouverneur de la province, mardi, le 25 ultimo.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

(Sept heures et demie P. M.)

Conformément à la 19e Règle de cette chambre, les ordres pour Bills Privés sont appelés.

Un Bill à l'effet de déclarer inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du *Canada*, les Membres des Conseils Législatives des Provinces qui forment maintenant ou qui formeront plus tard partie de la Puissance du *Canada*, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se formera en Comité sur le Bill pour amender l'Acte trente-deux et trente-trois *Victoria*, Chap. trente-cinq pour accélérer le procès des personnes accusées de félonie et délits dans les provinces de *Québec* et *Ontario*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Scatcherd* fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pourvoyant à ce que les élections des Membres de la Chambre des Communes du *Canada* se fassent au Scrutin secret, étant lu.

M. *Tremblay* propose, secondé par M. *Yong* (*Waterloo D. S.*) que le bill soit maintenant lu la seconde fois;

Et des débats s'ensuivant;

Sur motion de M. *Palmer*, secondée par l'Honorable M. *McDonald* (*Pictou*),

Ordonné, Que les débats soient ajournés jusqu'à lundi prochain, pour être alors le premier ordre du jour.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

### Vendredi, 4 Avril 1873.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *McGregory*,—la pétition de la compagnie des steamers de *Québec* et des Port du Golfe incorporée par lettres patentes.

Par M. *Brooks*,—la pétition du Col. *Fletcher* et autres, de *Sherbrooke*.

Par M. *Rymal*,—la pétition du révérend *T. S. Howard* et autres, du township de *Glanford*; la pétition de *John Edmonds* et autres, du township de *Binbrook*; la pétition du révérend *William P. Wallen* et autres, du township d'*Ancaster*; la pétition de *Samuel Field* et autres, des townships d'*Ancaster* et *Beverly*; et la pétition du révérend *P. W. Paugham* et autres, du township d'*Ancaster*, tous du comté de *Wentworth*.

Par M. *Bergin*,—la pétition des Conseils de Comté des Comtés-Unis de *Stormont*, *Dundas* et *Glengarry*.

Par M. *Lanthier*,—la pétition de *Charles Clark* et autres.

Par M. *Robillard*,—la pétition de *James McCauley* et autres, de *St. Clément* de *Beauharnois*, comté de *Beauharnois*.

Par M. *Gibson*,—la pétition de *William Roy* et autres, du township de *Winchester*, comté de *Dundas*.

Par l'honorable M. *Carling*,—la pétition d'*Edward Ellis* et autres; la pétition de *George Richardson* et autres, et la pétition de *James T. Lawrie* et autres, tous de la cité de *London*.

Par M. *Delorme*,—la pétition d'*E. Bachand* et autres, de la cité de *St. Hyacinthe*.

Par M. *Wilkes*,—la pétition de *James Aikenhead* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Ross*, (*Durham D.E.*),—la pétition du révérend *Donald M. Macintosh* et autres, du township de *Hope*, comté de *Durham*.

Par M. *Mills*,—la pétition de *James Whatman*, du comté de *Kent*, Angleterre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

Du révérend *John Lees* et autres, du township de *Biddulph*; de *P. Allan Findlay* et autres, du township de *Biddulph*; de *William J. Waddilove* et autres, du township de *Cur*.

radoc; du révérend Archibald Stewart et autres, des townships de Mosa, Metcalfe et Ekfrid; de Richard Dickenson et autres, du township de London; de James Hobbs et autres, du township de London; et de William Fletcher et autres, du township de London, tous du comté de Middlesex; du conseil municipal du township de Crowland; du révérend William Daut et autres, du village de Thamesford; d'E. Housman et autres, du township de Nissouri Est; d'Adelaide Coily et autres, du township d'Oxford Ouest; d'Edward M. Henderson et autres, du township d'Oxford Ouest; de George Wilson et autres de Beachville et des environs; et de E. D. Tillson et autres, de la ville de Tilsonbury, tous du comté d'Oxford; et de James L. Bigger et autres, des townships de Murray et Ameliasburg; du révérend G. J. Dingman et autres du village de Wellington; du révérend G. J. Dingman et autres, du township d'Hillier; de W. T. Yarwood et autres, de la ville de Picton; de John Illsey et autres, de Picton; d'Edward Roblin et autres, d'Ameliasburg, et d'A. Clapp et autres, du township d'Hillier, tous du comté de Prince-Edouard; de Frederick Ball et autres, du township de Houghton; de D. C. Braily et autres, du township de Houghton; de Charles L. Bingham et autres, du township de Walsingham; de Malcolm McKenzie et autres, du township de Walsingham; de Edouard Johnson et autres, du township de Charlotteville; du révérend A. Austin et autres, du township de Woodhouse; de W. H. Carter et autres, du township de Woodhouse; d'Aaron Winter et autres, du township de Woodhouse tous du comté de Norfolk; de Daniel Gales et autres, de Trenton; de Jenny Ward Bird et autres, du township de Sidney; de Thomas Warren et autres, du village de Marmora; de John R. Ruce et autres, des townships de Bangor, Jones et Radcliffe; de Joseph Green et autres, du village de Stirling; et du révérend A. B. Hains et autres, du township de Marmora, tous du comté de Hastings; et du révérend J. W. Thrasher et autres, du township de Barrie; de Henry Dugdale et autres, du township de Garden Island; de Lewis W. Purdy et autres, du village de Sydenham; et du révérend W. Dobbs et autres, du village de Portsmouth; de John Woods et autres, du township de Pittsburg; de Horace W. Dies et autres, du village de Sydenham; et du révérend D. Brill et autres, du township de Portland, tous du comté de Frontenac; de William Fitzwalter et autres; de John Skinner et autres; de William Kinnel et autres; et de S. Williamson et autres, tous de la cité de Hamilton, comté de Wentworth; de H. B. Palmer et autres, du village de Seaforth; et du révérend Matthew Burr et autres, du township de McKillop, tous du comté de Huron; de John Carmichael et autres, du township de Hibbert; et de Peter Plant et autres, du village de Palmerston, dans le comté de Perth; du révérend A. C. Wilson et autres, du township de Thorak; de Jeremiah Forsyth et autres, du township de Goodwood; de J. D. Smith et autres, du township de Scott; de James Cumplin et autres, du township de Reuch; de T. Nighswander et autres, du township de Pickering; de B. J. Rogers et autres, du village d'Osawa; de Thomas Henry et autres, du township de Whitby Est; et de Gilles Jenkins et autres, du township de Pickering, tous du comté d'Ontario; de Thomas Murray et autres, du comté de Wentworth Nord; du révérend Frederick Ratclif et autres, de la ville de Dundas; et d'E. Matthews et autres, des townships de Flamboro-Ouest et Est, tous du comté de Wentworth; de J. Russ et autres, d'Haldimand; de Thomas Dewyar et autres, du village d'Harwood; de Thomas Gillbard et autres, de la ville de Cobourg; de Charles Ward et autres, du township d'Hamilton; du révérend Samuel Ling et autres, du township d'Hamilton; de J. M. Grover et autres, du village de Colborne; du révérend William Andrews et autres, du township d'Haldimand; de Thomas McNaughton, et autres de la ville de Cobourg; de D. C. McHenry et élèves de l'Université Victoria à Cobourg; de James H. Scriver et autres, du township de Seymour; de John Dickson et autres, du village de Campbellford; de B. A. Cummings et autres, du township de Brighton; et de John Nehon et autres, d'Haldimand, tous du comté de Northumberland; du révérend M. Stafford et du révérend B. Coyle, au nom des catholiques romains de Lindsay, Ops, Carden, Digby, Eldon, Fenelon, Verulam, Bealey, tous du comté de Victoria; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

D'Orison N. Hall et autres, de *Sweetsburg*, district de *Beauford* ; demandant que l'acte des débiteurs insolubles de 1869 et ses amendements soient abrogés.

De la chambre de commerce de la Puissance ; demandant un changement aux lois pour l'enregistrement des navires naviguant sur les eaux intérieures de la Puissance, et l'établissement d'une cour d'Amirauté à *Montréal*, et pour abroger le droit de timbre.

De la chambre de commerce de la Puissance ; demandant la passation d'un acte pour autoriser les chambres de commerce de *St. Jean*, N. B., *Halifax*, N. E., *Québec* et *Montréal* P. Q., *Toronto*, *Hamilton* et *Kingston*, Ont., à nommer des ajusteurs pour les cas d'avaries, et la passation d'une loi générale d'inspection.

De *Barthelemy Conrad Augustus Gugg*, de la paroisse de *Beauport*, près de la cité de *Québec*, dans la province de *Québec*, avocat et procureur ; se plaignant de certains griefs, et demandant une enquête, et que le Juge-en-chef *Duval* soit mis en accusation (*impeached*) et puni pour la commission de tous actes injustes dont il pourra être trouvé coupable.

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la Pétition du révérend *J. Turcot* et autres, de la paroisse de *St. Jeanne* de l'isle *Perrot*, la Pétition du révérend *P. Bélanger* curé, et autres, de la Paroisse de *Rigaud* ; et la Pétition du révérend *C. A. Boissonnault*, curé, et autres, de la paroisse de *St. Marie*, tous du comté de *Faudreuil*, présentées mercredi dernier, demandant séparément la construction d'un canal sur la rive nord du *St. Laurent*, depuis les *Cascades* jusqu'à *Côteau Landing*, soient maintenant reçues ;

M. l'Orateur décide que "ces Pétitions ne peuvent être reçues, parce que l'octroi de leurs conclusions entraînerait une dépense de deniers publics."

M. *Rymal*, du comité Permanent des ordres Permanents, présenté à la Chambre le sixième Rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

• Votre comité a examiné et trouvé suffisant les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir : de la compagnie d'Assurances Mutuelles contre le feu dite du *Castor* et de *Toronto* : de *James W. Ward* et autres, demandant qu'il leur soit permis de construire des estacades à travers le chenal, entre l'*Isle St. Ignace* et l'*Isle du Pads* ; de *Casimir S. Guozli* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie pour la fabrication de l'acier breveté de *Date* ; de *Gilbert McMicken* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de commerce de banque, d'échange, de prêts, de dépôt et d'agence du *Nord-Ouest* ; de *Richard Benner* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie canadienne de financiers en fait de terres ; de *James McNab*, demandant un acte pour légaliser le prolongement de la durée de sa patente pour un accoupleur de chars horizontal ; de *William Karsteman* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la Baie *James* et du *Lac Supérieur* ; de *J. A. Fenwick* et autres, demandant l'incorporation de la chambre de commerce du comté de *Kings* ; et de *H. A. Nelson* et autres, demandant l'incorporation de la banque *Victoria* du *Canada*.

Quand à la pétition de *R. J. U. Chipman* et autres, directeurs provisoires de la banque du *Canada*, demandant la passation d'un acte pour changer le nom de la dite banque, votre comité voit que l'avis n'a été publié que dans la *Gazette du Canada* ; mais comme les droits de particuliers, autres que les pétitionnaires, ne peuvent être affectés par la mesure, il est d'opinion que l'avis doit être considéré comme suffisant.

L'Honorable *M. Langevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une adresse à son Excellence le gouverneur Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes datée le 24 mars 1873, demandant copie de toutes pétitions (avec les noms des pétitionnaires apposés sur chaque pétition) qui ont été adressées à son Excellence, demandant la sanction de la construction d'un canal depuis les *Cascades* jusqu'à *Côteau Landing*, sur la rive nord du *St. Laurent*. (*Documents de la Session*, No. 31.)

L'honorable *M. Langerin* met devant la Chambre un état supplémentaire annuel du ministre des travaux publics, étant un rapport par *Samuel Keefer*, Ecr., I. O., daté le 18 février 1873, relatif au canal de la *Baie Verte*, le dit rapport précédé d'une lettre de *C. S. Gowski*, Ecr., l'approuvant. (*Documents de la Session No. 6.*)

Le Très Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément aux adresses à Son Excellence le Gouverneur Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 26 Mars 1873, demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement de la Puissance et celui de Québec depuis le 10 juin 1872, ainsi que celle échangée entre ces deux gouvernements et l'honorable *Joseph Noël Bossé*, juge de la Cour Supérieure de la province de Québec pour les districts de *Montmagny* et de *Beauce*, au sujet de la résidence qui lui a été assigné dans l'un des dits districts, et aussi copie de tous ordres en conseil des deux gouvernements sur le même sujet. (*Documents de la Session No. 34.*)

Aussi la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 17 mars 1873, pour copie de toutes correspondances qui ont pu être échangées entre le gouvernement de la Puissance ou aucun de ses membres et les gouvernements des provinces d'*Ontario* et de Québec ou aucun des membres d'iceux au sujet de l'arbitrage qui a eu lieu pour la division entre la province d'*Ontario* et celle de Québec du surplus de la dette de la ci-devant Province du *Canada* au-delà des 62,500,000 piastres pris à la charge de la Puissance du *Canada* par l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord* (1867.) ainsi qu'au sujet de tout appel devant le Conseil Privé de la décision des arbitres. (*Documents de la Session, No 35.*)

Aussi, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 19 mars 1873, demandant copie de toute correspondance ou autres documents relatifs à la poursuite récemment intentée contre le gouvernement, de son consentement, par l'imprimeur du Parlement ; aussi, copie de tous ordres en conseil, de toute correspondance ou autres documents relatifs à des avances de deniers publiques faites au dit imprimeur avant ou depuis les dernières élections, avec un état de la garantie, s'il en est, possédée par le gouvernement, à l'effet que les dites avances soient remboursées ; et aussi, un état de toute somme qui peut avoir été payée par aucun département à l'entrepreneur des impressions, en sus des prix portés au contrat. (*Documents de la Session, No. 36.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre des Communes, daté le 19 mars 1873, pour un état indiquant le nombre de demandes faites au gouvernement pour des terres dans le territoire réclamé par la province d'*Ontario*, situés à l'ouest et au nord du lac *Supérieur*, les noms et la résidence des personnes qui ont fait ces demandes, la quantité de terres demandée par chaque personne ou compagnie, le montant des deniers déposés par chaque personne ou compagnie, les cas où ces demandes ont été accompagnées de plans et d'arpentages, et une désignation des terres qu'on a ainsi demandées. (*Documents de la Session, No. 33.*)

Ordonné, Que *M. Cockburn (Muskoka)*, ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'acte 35 vic, ch. 13, pour régler de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Ryan* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Faïques et du Commerce.

Ordonné, Que *M. Domville* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Chambre de Commerce du comté de *King*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

*Ordonné*, Que M. *Crawford* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie Canadienne d'assurances maritimes et contre le feu.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

*Ordonné*, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'acte incorporant la société permanente de Construction et d'Épargnes des francs tenanciers.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

*Ordonné*. Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer "la Compagnie d'Acier breveté de *Date*" (responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

*Ordonné*, Que M. *Mathieu* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser *James R. Ward* et autres, à placer des estacades sur le chenal entre l'Isle *St. Ignace* et l'Isle du *Pads*, dans la paroisse de l'Isle du *Pads*, dans le District de *Richelieu*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

*Ordonné*, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la compagnie d'échange, de prêts et de dépôts de *Manitoba*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

*Ordonné*, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour légaliser, confirmer et étendre les lettres patentes accordées à *James McNab*, inventeur d'un accoupleur de chars horizontal.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité permanent des divers Bills Privés.

*Ordonné*, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la compagnie des financiers en fait de terres du *Canada*.

Il présente, en conséquence le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité permanent des Banques et du Commerce.

*Ordonné*, Que l'Honorable M. *Pope* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'enregistrement des mariages, naissances et décès, et pour la perception et la publication de statistiques.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

*Ordonné*, Que M. *Beaubien* ait la permission d'introduire un bill autorisant la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de *Montréal* à prolonger sa ligne depuis la ri-

vière creuse jusqu'à un point où il se rencontre avec le chemin de fer canadien du Pacifique; et aussi à étendre sa ligne jusqu'au *Sault Ste. Marie*, à la *Baie Georgienne* et au *Lac Supérieur*, ou à unir sa ligne avec toute ligne de chemin de fer s'étendant jusqu'aux points ci-dessus mentionnés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

M. *MacKay*, du Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le District Electoral de *Kent*, dans la Province du *Nouveau-Brunswick*, informe la Chambre que le Comité s'est réuni à l'heure fixée aujourd'hui, que les avocats des parties étant entendus, il appert que des témoignages du comté de *Kent* et d'autres places, dans le *Nouveau-Brunswick*, sont requis de la part du membre siégeant, avant que le comité puisse procéder à l'enquête, et le président est enjoint de demander à la Chambre que le Comité ait la permission de s'ajourner jusqu'à jeudi, le 24 Avril à onze heures de l'avant-midi, ce jour-là.

Sur motion de M. *MacKay*, secondée par l'Honorable M. *Young* (*Montréal*),

*Ordonné*, Que le dit comité ait la permission de s'ajourner jusqu'à jeudi, le vingt-quatrième jour d'avril, à onze heures de l'avant-midi.

*Résolu*, Que lorsque cette chambre s'ajournera à six heures, elle soit ajournée jusqu'à sept heures et demie, P. M., aujourd'hui, pour permettre au dit comité de se réunir et de s'ajourner.

Sur motion de l'Honorable M. *Mitchell*, secondée par le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*,

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour examiner une certaine résolution concernant la maison de la Trinité de *Québec*.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a passé une résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'Honorable M. *Campbell* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :—

*Résolu*, Qu'il est expédient d'amender les actes relatif à la Maison de la Trinité de *Québec* en augmentant le nombre de ses gardiens de port, et en pourvoyant à l'élection de quatre d'entre eux par la Chambre de commerce de la dite cité, et en autorisant la dite Maison de la Trinité à s'enquérir des cas d'accidents aux navires dont des pilotes ont la charge.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

*Ordonné*, Que l'Honorable M. *Mitchell* ait la permission d'introduire un Bill pour augmenter le nombre des Membres de la Maison de la Trinité de *Québec*, et pour augmenter se s pouvoirs.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Mitchell*, secondée par le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*,

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner une certaine Résolution au sujet des pilotes et du pilotage.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a passé une Résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.



L'Honorable M. *Campbell* fait rapport de la Résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :—

*Résolu*, Qu'il est expédient de faire une loi applicable à toute la Puissance du *Canada* relativement aux pilotes et au pilotage, et embrassant les dispositions des lois des différentes provinces et du Royaume-Uni qui ont été trouvées les plus avantageuses dans la pratique avec les amendements qui ont été considérés comme désirables.

La dite Résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

*Ordonné*, Que l'Honorable M. *Mitchell* ait la permission d'introduire un Bill concernant le pilotage.

Il présente, en conséquence le dit Bill à la chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Tilley*, secondée par l'Honorable M. *Howe*,

*Résolu*, Que cette chambre se forme immédiatement en Comité pour examiner une certaine Résolution relative à l'inspection de certains des principaux articles de provenance canadienne.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a passé une Résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'Honorable M. *Campbell* fait rapport de la Résolution en conséquence, la quelle est lue comme suit.

*Résolu*, qu'il est expédient d'amender et refondre, et d'étendre à toute la Puissance du *Canada* la loi relative à l'inspection de certains des principaux articles de provenance canadienne.

La dite Résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

*Ordonné*, Que l'Honorable M. *Tilley* ait la permission d'introduire un Bill pour amender, refondre et étendre à toute la Puissance du *Canada*, la loi relative à l'inspection de certains des principaux articles de provenance canadienne.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le Bill pour pourvoir au maintien de l'ordre à bord des steamers à passager, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

*Ordonné*, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

Et étant six heures de l'après-midi, M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à sept heures et demie, P.M., aujourd'hui, sans mettre la question d'ajournement aux voix.

*Sept heures et demie P. M.*

La Chambre se forme de nouveau en comité sur le Bill pour pourvoir au maintien de l'ordre à bord des steamers à passagers, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend son fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le Bill relatif au transport des matières dangereuses dans les navires, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a examiné le Bill, et y a fait un amendement.

*Ordonné*, Que l'amendement soit pris en considération mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill relatif à la maison de la Trinité et aux commissaires du havre de *Montréal*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner certaines résolutions relatives aux droits de douanes dans la province de *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(En Comité.)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas onze mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Conseil Privé, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département de la Justice, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente mille quatre cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département de la Milice et de la Défense, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille sept cent vingt-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas seize mille neuf cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département du Secrétaire d'Etat pour les provinces, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille deux cent quarante-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département du Receveur-Général, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille quatre cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département des Finances, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille huit cent trente-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille sept cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département du Revenu de l'intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante et six mille quatre cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente mille six cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Bureau de la Trésorerie, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille deux cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des agences du Département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Bureau des terres publiques, *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département des travaux publics, *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes des Départements, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Bureau de la papeterie, pour papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au montant possible requis pour nouvelles nominations par une augmentation de personnel, ou par quelque autre changement, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

#### Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a passé plusieurs Résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit reçu mardi prochain.

L'Honorable M. *Campbell* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

*Résolu*, Que mardi prochain cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

Sur motion du Très Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par M. *Mckenzie*,

*Ordonné*, Que M. *Church* et *Haggard* soient ajoutés au Comité Permanent des Chemins de fer, Canaux et lignes Télégraphiques.

*Ordonné*, Que M. *Boyer* et M. *McDonald*, (*Cap Breton*) soient ajoutés au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

### Lundi, 7 avril 1873.

M. l'Orateur met devant la Chambre, des états généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les Districts de *Montmagny* et *Kanouraska*, et dans le comté de *Bonaventure*, pour l'année 1872.—(*Documents de la Session*, No. 12.)

Et aussi, des listes des actionnaires de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, à la date du 1er Janvier 1873; et de la Banque des Marchands d'*Halifax* à la date du 22 Mars 1873, en conformité de l'acte 34 Vic., ch. 5, Clause 12.—(*Documents de la Session*, No. 11.)

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table:

Par l'Honorable M. *Huntington*,— la Pétition de *William Clark* et autres; et la Pétition de Messieurs *Allan Taylor* et Cie. et autres, de *Waterloo*, Comté de *Shefford*.

Par M. Lewis, — la Pétition de A. M. T. *Hannum* et autres, du quartier de *Wellington*, cité d'*Ottawa*

Par M. *Rochester*, — la pétition d'*Edward Watson*, fils et autres; et la pétition d'*Archibald Andrew* et autres, du township de *Nepeun*, comté de *Carleton*.

Par M. *Scriver*, — la pétition de *Henry Kempley* et autres, de *St. Andrews*.

Par M. *Hurton*, — la pétition de *William Campbell* et autres; et la pétition de *Samuel Plate* et autres, les deux de la ville de *Goderich*, comté de *Huron*.

Par M. *Chisholm*, — la pétition de la compagnie du chemin de *Hamilton* et *Milton*.

Par M. *Dorion* (*Drummond* et *Arthabaska*), — la pétition de messieurs *James Goddhue* et fils et autres, d'*Arthabaska*.

Par M. *Farrow*, — la pétition du révérend *H. Kenny* et autres, du township de *Turnberry*; la pétition de *Charles Furrend* et autres, du village de *Newbridge*; la pétition de *Robert Leech* et autres, du village de *Howick*; la pétition d'*Elijah Hughes* et autres, du village de *Gorrie* et ses environs; la pétition de *Peter D. Idle* et autres, du township de *Wawanosh*; et la pétition de *William Gray* et autres, du township de *Turnberry*, tous du comté de *Huron*

Par M. *Pelletier*, — la pétition de *W. J. Bradley*, et autres, de la cité de *Québec*.

Par M. *Colby*, — la pétition de Messieurs *O'Rourke* et *Hackett* et autres, du township de *Stanstead*.

Par M. *Delorme*, — la pétition de *R. Raymond* et autres, de la cité de *St. Hyacinthe*.

Par M. *Beaubien*, — la pétition d'*Andrew Allan* et autres, de la cité de *Montréal*; et la pétition de *Sir Hugh Allan*, de *Montréal*, et autres.

Par M. *Webb*, — la pétition de *J. MacKie* et autres, du comté de *Richmond*.

Par M. *Carter*, — la pétition de *W. W. Lynch* et autres, de *Knowlton*.

Par M. *Harvey*, — la pétition de *Darius Dean* et autres, du township de *Bayham*, comté d'*Elgin*.

Par M. *Gibbs*, (*Ontario D.N.*), — la pétition de *Thomas Nicholas Gibbs*, M. P., et autres, du village d'*Oshawa*, comté de *Ontario*.

Par M. *Keeler*, — la pétition de *George B. Tindle* et autres, du township de *Smith*, comté de *Peterboro*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De l'honorable *John Young* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie royale canadienne d'assurance.

De la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada* et autres porteurs de bons, actionnaires-propriétaires de la compagnie; demandant la passation d'un acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte des arrangements du Grand-Tronc, 1862.

De *John Trimble* et autres, du township d'*Albion*, comté de *Cardwell*; de *Stafford Merrifield* et autres; de *M. McPherson*, M. A., et autres; d'*Arthur Jordan* et autres; et de *Donald J. Grant* et autres, tous du comté de *Grenville*; du conseil municipal du township d'*Alfred*, et du conseil municipal du township de *Longueuil*, tous du comté de *Prescott*; de *Josiah Clare* et autres, des townships de *Normamby* et *Minto*; de *John B. Aylsworth* et autres, du village de *Newburgh*; de *David Waddington* et autres, du township d'*Abinger*; de *John Sharp* et autres, de l'arrondissement scolaire No. 10, d'*Ernestown*; de *J. W. Ryan* et autres, du township de *Camden*; et de *John Conan* et autres, de *Vennachar* et ses environs, tous du comté d'*Addington*; de *Jacob McCombs* et autres, du comté de *Monk*; de *Thomas Reid* et autres, de la division sud de *Leeds*; de *Joseph Clutton* et autres, du village d'*Aylmer*; et d'*A. J. Comfort* et autres, du village de *Vienna*, tous du comté d'*Elgin*; du révérend *James Kennedy* et autres, du township de *Dorchester*; et de *Henry Eyre* et autres, du township du *Nissouri* Ouest, tous de la division est du comté de *Middlesex*; du révérend *T. S. Howard* et autres, du township de *Glanford*; de *John Edmonds* et autres, du township de *Binbrook*; du révérend *William P. Wallen* et autres, du township d'*Ancaster*; de

*Samuel Field* et autres des townships d'*Ancaster* et *Beverley*; et du révérend *P. W. Paa gham* et autres, du township d'*Ancaster*, tous du comté de *Wentworth*; des conseils de comté des comtés-uni de *Stormont*, *Dundas* et *Glenarry*; de *William Rae* et autres, du township de *Winchester*, comté de *Dundas*; d'*Edward Ellis* et autres; de *George Richardsbn* et autres; de *James T. Laurie* et autres; de *James M. Ewing* et autres; de *Mary Dunn* et autres; de *John McKeon*, père, et autres; et de *James Aikenhead* et autres, tous de la cité de *Toronto*; d'*E. Bradley* et autres; et du révérend *Donald M. Macintosh* et autres, du township de *Hope*, tous du comté de *Durham*; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De *Charles Porney* et autres; et de *R. H. Perry* et autres, du village de *Fergus*, comté de *Wellington*; de *Robert Porteous* et autres, de *Paisley*; et de *C. H. Fletcher* et autres, de *Sherbrooke*; demandant que l'acte des débiteurs insolubles de 1869 et ses amendement soient abrogés.

De la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à convertir certains bons portant hypothèque ou charges permanentes.

De la compagnie des steamers de *Québec* et des porte du golfe incorporés par lettres patentes; demandant un acte spécial d'incorporation.

De *James McCauley* et autre, de *St. Clément* de *Beauharnois*, comté de *Beauharnois*; demandant qu'un canal ne soit pas construit sur la rive nord du *St. Laurent* depuis les *Cascades* jusqu'à *Côteau Landing*; mais que le canal *Beauharnois* soit creusé et amélioré conformément à la recommandation des commissaires des canaux.

De *P. Bachand* et autres, de la cité de *St. Hyacinthe*, Province de *Québec*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de Banque de *St. Hyacinthe*.

De *James Wháitman*, du comté de *Kent*, Angleterre; demandant que le bill maintenant devant le Parlement pour étendre les dispositions de l'acte des arrangements du Grand-Tronc de 1862, et de ses amendements, ne devienne pas loi tel qu'il est; mais qu'il y soit inséré une disposition pour le paiement de certaines réclamation qu'il a contre la compagnie du Grand-Tronc.

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la pétition de *Charles Clark* et autres, présentée vendredi dernier, demandant la construction d'un canal sur la rive nord du *St. Laurent* depuis les *Cascades* jusqu'à *Côteau Landing*, soit maintenant reçue;

M. l'Orateur décide que cette pétition ne peut-être reçue, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

M. l'Orateur fait rapport à la Chambre que les cautionnement dans les affaires des diverses pétitions d'élection suivantes sont susceptibles d'objections.

De *William Davis Ardagh*, *Mitchell Quinry*, *Charles Gamon* et *James Dawson Stephens*, se plaignant de l'illégalité de l'Élection de *Herman H. Cook*, Ecuier, pour le district Electoral de la Division Nord du comté de *Simcoe*

De *Hugh MacMahon*, Ecuier, se plaignant de l'illégalité de l'Élection de l'Honorable *John Carling*, pour la Division Electorale de la cité de *London*.

De *William Wilson Walker* se plaignant de l'illégalité de l'Élection de l'Honorable *John Hillyard Cameron*, pour la Division Electorale du Comté de *Cardwell*.

De *William Dinagny* et *Giffard Elliot* se plaignant de l'illégalité de l'Élection de *Horace Horton*, Ecuier, pour le District Electoral de la Division Centre du Comté de *Huron*.

De *Richard Crozier* et *Alexander Armour*, se plaignant de l'illégalité de l'Élection de *Robert Smith*, Ecuier, pour la Division Electoral du Comté de *Peel*.

De *Charles Edward Steward Black* et *Herman Root* se plaignant de l'illégalité de l'Élection de *James Davis Edgar*, Ecuier, pour le District Electoral du Comté de *Monck*.

De *Christopher Thomas Portwood* et *Edward Arthery Whyte*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *George William Ross*, Ecuier, pour le District Electoral de la Division Ouest du comté de *Middlesex*.

Aussi, que le cautionnement dans l'affaire de la pétition d'élection de *James Nixon Lapum*, Ecuier, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Schuylen, Shibley*, Ecuier, du District Electoral du comté d'*Addington*, n'est point susceptible d'objections.

L'honorable M. *Langevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente conformément aux adresses à Son Excellence le Gouverneur Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 19 mars 1873, demandant un état indiquant les occasions dans lesquelles il a été accordé des congés à des députés-adjudants généraux de la Milice et autres officiers salariés de l'état-major de la Milice depuis le 1er oct. 1868, et la durée de l'absence dans ces occasions. (*Documents de la Session, No. 32*)

Et aussi la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 20 Mars 1873 demandant copie de toutes explorations, plans et estimations du canal projeté aux rapides de la *Culbute*, sur la rivière des *Outaouais*. (*Documents de la Session, No. 37.*)

L'honorable M. *Langevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, remet à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message est lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est lu comme suit :

#### DUFFEBIN.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes l'ordre en Conseil du 12 février 1873, autorisant le lieutenant-gouverneur des territoires du *Nord-Ouest* en conseil à établir des dispositions pour l'administration de la justice, et à faire des lois et ordonnances, et à établir des institutions pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement de ces territoires. (*Documents de la Session, No. 38.*)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,  
Ottawa, 7 Avril 1873.

L'honorable M. *Tilley*, du comité Permanent des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le second Rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants et décidé d'en faire rapport avec des amendements :—

Bill pour amender le chap. 36, 14 et 15 *Vic.*, incorporant la compagnie de garantie du *Canada*.

Bill pour amender l'acte constitutif de la compagnie d'assurance des risques isolés du *Canada*.

Bill pour amender l'acte relatif aux banques et au commerce de banque.

Bill pour amender l'acte concernant certaines banques d'épargne des provinces d'*Ontario* et *Québec*.

Bill pour incorporer la chambre de commerce de la Puissance.

Votre comité est aussi convenu de faire rapport des bills pour incorporer la compagnie des améliorations maritimes du *Canada* et pour incorporer la banques des *Trois-Rivières*, sans amendement.

*Ordonné*, Que M. *Brouse* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie de fouchenses dite "guerrières" du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

*Ordonné*, Que M. *Jetté* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la Compagnie Canadienne d'importation de métaux.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. *Bodwell*, secondée par M. *Crawford*,

*Ordonné*, Que le comité spécial auquel ont été renvoyées les diverses pétitions demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes ait la permission de faire rapport de temps à autre.

*Ordonné*, Que le quorum du dit Comité soit réduit à cinq Membres,

L'honorable M. *Dorion*, (*Napierville*), l'un des Membres de cette Chambre, se lève de son siège et dit que M. *Tremblay*, Membre pour le District Electoral de *Charlevoix*, et M. *Prévost*, Membre pour le District Electoral des *Deux Montagnes* ont été diffamés dans un article d'un Journal appelé le *Courrier d'Outaouais* et publié dans la *Cité d'Ottawa*.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion* (*Napierville*) secondée par l'honorable M. *Holton*,

*Ordonné* Que les paragraphes neuf et onze d'un article dans le Journal "*Courrier d'Outaouais* publié à *Ottawa*, le quatrième jour d'avril courant et ayant pour titre: le *Masque est levé*, soit maintenant lu par le Greffier de la Chambre.

Et les dits paragraphes sont lus comme suit :

"Et M. *Tremblay*? Cet homme là n'a jamais su signer des engagements par écrit, favorables au parti ministériel, que pour mieux assurer ses élections par acclamation et voter ensuite avec l'opposition. Mais cette ficelle est usée et le comté de *Charlevoix* lui en fournira la preuve, car il doit honnir les traitres et les fourbes

\* \* \* \* \*

"Mais arrivons à M. *Wilfrid Prévost* the last but not the least! Nous avouons que "de tous ces traitres, c'est celui qui nous a inspiré le plus de dégoût."

*Ordonné*, Qu'*Elie Tassé*, de la cité d'*Ottawa*, comparaisse immédiatement à la barre de cette chambre.

Le sergent d'armes fait rapport qu'*Elie Tassé* n'est pas dans la bâtisse de la chambre.

Sur motion de M. *Dorion* (*Napierville*), secondée par M. *McKenzie*,

*Ordonné*, Que, le sergent d'armes ayant fait rapport qu'il n'a pu trouver *Elie Tassé* dans la bâtisse de la chambre, M. l'Orateur émette son mandat pour assigner le dit *Elie Tassé* à comparaître à la barre de cette Chambre à sept heures et demie, ce soir.

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres de l'Honorable Conseil Privé, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message est lu par M. l'Orateur, tous les membres de la chambre étant déconverts, et il est comme suit :

DUFFERIN,

Le gouverneur-général transmet à la Chambre des Communes le rapport des commissaires pour la construction du chemin de fer Intercolonial, et la minutes en conseil du 19 juin 1872, relative aux réclamations par les premiers entrepreneurs des sections No. 1 à 7 de cette ligne. (*Document de la Session*, No. 21.)

HOTEL DU GOUVERNEMENT.

Ottawa, le 7 Août 1873.

Sur motion de M. *Mills*, secondée par M. *Young* (*Waterloo*),

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, toute correspondance entre le gouvernement du *Canada* et celui de toute province au sujet de la nomination de Conseillers de la Reine, et copie de toute opinion donnée sur ce sujet par les juriconsultes de la couronne, en *Angleterre*, et qui peut avoir été communiquée au gouvernement.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

M. Jones (*Grenville*), propose, secondé par M. Richards, Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de s'enquérir de l'état de l'agriculture dans la Puissance, et faire telles recommandations qui, dans son opinion, pourront mieux promouvoir ces intérêts importants et le développement du pays, et de faire rapport de temps à autre, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

Et des débats s'ensuivant, et étant six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie, P. M.

(Sept heures et demie, P. M.)

L'ordre de la Chambre d'aujourd'hui, pour la comparution d'*Elie Tassé* à la barre de cette Chambre, étant lu,

Le Sergent-d'Armes fait rapport, en conformité de l'ordre de cette Chambre, que M. *Tassé* est en disponibilité.

M. *Tassé* est alors appelé, et étant à la barre, il est interrogé comme suit :

Par M. *Geoffrion*.

1o.—Quel est votre nom, votre résidence et votre profession?—Je suis rédacteur du *Courrier d'Ontario*, et je demeure à *Ottawa*.

2o.—Êtes-vous l'un des employés de cette Chambre, et si oui, en quelle qualité êtes-vous employé?—Je suis employé comme surnuméraire du bureau des traducteurs français de la Chambre des Communes.

3.—Quel est votre salaire?—Je reçois quatre piastres par jour.

4.—Étiez-vous, le 4 avril courant, et êtes-vous encore actuellement le propriétaire ou l'un des propriétaires du journal publié à *Ottawa* sous le nom de *Courrier d'Ontario*. Si non, savez vous qui en était le propriétaire?—Je n'étais pas alors et je suis pas encore l'un des propriétaires du *Courrier d'Ontario*. Je connais le ou les propriétaires.

5.—Étiez-vous, le 4 avril courant et êtes-vous encore actuellement le Rédacteur en chef ou l'un des Rédacteurs du journal *Courrier d'Ontario*?—J'étais le quatre avril courant, et suis encore actuellement le rédacteur en chef du *Courrier d'Ontario*.

6o.—Quels sont les noms et prénoms des propriétaires du journal le *Courrier d'Ontario*?—*L. A. Grison et Cie*. Je ne puis donner d'autres noms que ceux qui sont sur le journal.

7o.—Donnez les noms et prénoms de ceux des propriétaires de ce journal que vous connaissez?—Je déclare ne pouvoir prendre la responsabilité de nommer d'autres noms, comme propriétaires de ce journal, que ceux que j'ai déjà nommés, et qui sont imprimés sur le journal.

8.—Refusez-vous de répondre autrement à la dernière question?—Je refuse respectueusement de répondre à cette question, pour les raisons que j'ai données, c'est-à-dire que je ne veux pas assumer la responsabilité de donner les noms de personnes qui pourraient n'être pas propriétaires de ce journal.

M. *Tassé* reçoit alors l'ordre de se retirer.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion proposée aujourd'hui, Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de s'enquérir de l'état de l'agriculture dans la Puissance, et de faire telles recommandations, qui, dans son opinion, pourront mieux promouvoir ces intérêts importants et le développement du pays, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre et d'envoyer quérir personnes et papiers.



Et la question étant de nouveau proposée, et de nouveau débats s'ensuivant ;  
 Sur motion de M. *Bodwell*, secondée par M. *Oliver*,  
*Ordonné*, Que les débats soient de nouveau ajournés.

Et alors la chambre s'ajourne jusqu'à demain.

## Mardi, 8 Avril 1873

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposés sur la table :—

Par M. *Wright* (*Ottawa*),—la pétitions de *C. Develin*, Maire, et autres, d'*Aylmer*, Province de *Québec*.

Par M. *Harwood*,—la Pétition du Révérend *T. Brassard*, curé, et autres, de la paroisse de *Vaudreuil*, Comté de *Vaudreuil*.

Par M. *Carrier*,—la pétition du Très Révérend Lord Evêque d'*Ontario* et autres, du quartier *St. George*, et la pétition de *William E. Brown* et autres, quartier *By*, les deux de la Cité d'*Ottawa*.

Par M. *Brooks*,—la pétition de *G. D. Dook* et autres, de *Coticooke*.

Par M. *Tourangeau*,—la pétition de Messieurs *O. L. Richardson* et fils, tanneurs, et autres, de la cité de *Québec*.

Par M. *Blak*—ela pétition de *Thomas Fairbain* et autres, du township de *Culross*, Comté de *Bruce*.

Par l'honorable M. *McDonald* (*Pictou*),—la pétition d'*Alexander Munro* et autres, de la division Ouest du Comté de *Pictou*, *Nouvelle-Ecosse*

M. *Rymal*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre le septième Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis quant aux pétitions suivantes, savoir ;—De l'hon. *John Young*, et autres ; demandant l'incorporation de la compagnie Royale Canadienne d'Assurance ; de la compagnie des steamers de *Québec* et des Ports du Golfe ; de la compagnie du chemin de fer de *Montréal*, *Chambly* et *Sorel* ; de *Hugh Roberts* et autres ; demandant l'incorporation de la compagnie des terres, d'escompte et de placements des cultivateurs ; de *John Zimmerman* et autres ; demandant l'incorporation de la compagnie des Orfèvres du *Canada* ; de l'Hon. *John L. Blaikie*, et autres ; demandant l'incorporation de la compagnie du cable Atlantique du *Canada* ; de l'Hon. *Henry Starness* et autres ; demandant l'incorporation de l'agence de placements et de garantie, et de *P. Bachand* et autres ; demandant l'incorporation de la banque de *St. Hyacinthe*.

*Ordonné*, Que M. *Geoffrion* ait la permission d'introduire un Bill pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de *Montréal*, *Chambly* et *Sorel*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes Télégraphiques.

*Ordonné*, Que l'Honorable M. *Mitchell* ait la permission d'introduire un Bill pour suspendre, pendant un temps limité, l'opération de certains actes relatifs à l'inspection des bateaux à vapeur dans la *Colombie Anglaise*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

*Ordonnée*, Que M. *Delorme* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Banque de *St. Hyacinthe*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que l'Honorable M. Young (*Montréal*), ait la permission d'introduire Bill pour incorporer la Compagnie Royale Canadienne d'assurance.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que M. Young (*Waterloo*), ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la compagnie des orfèvres du *Canada*, (responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et renvoyé au Comité Permanent des divers bills privés.

Sur motion de M. *Tourangeau*, secondée par l'honorable M. *Blanchet*,

Ordonné, Que la pétition de Messieurs O. L. *Richardson* et fils, tanneurs et autres, de la cité de *Québec*, soit renvoyée au Comité collectif des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante et l'affidavit y annexé :

CANADA :  
Province de *Québec*  
District de *St. Hyacinthe*. }

A l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

Dans l'affaire de la pétition de *Jean Bte. Chagnon*, cultivateur, de la paroisse de *St. Pie*, dans le district électoral de *Bagot*, mais ayant droit de voter dans le district électoral de *Rouville* pour l'élection d'un membre à la Chambre des Communes du Canada, *Chrysostôme Blanchard* et *Antoine Courtemanche*, tous deux cultivateurs, de la paroisse de *St. Paul d'Abbotsford*, dans le district électoral de *Rouville*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Honoré Mercier*, écuier, pour le dit district électoral de *Rouville*, copie de laquelle pétition est ci-annexée :

Soyez notifié que nous, les dits pétitionnaires sus-nommés, soussignés, retirons la dite pétition contre l'élection du dit *Honoré Mercier*, membre siégeant à la dite Chambre des Communes pour le dit district électoral de *Rouville*, la dite pétition ayant été obtenue de nous par fraude et au moyen de fausses représentations. Nous déclarons ne pas entendre procéder avec cette pétition qui doit être déclarée nulle et non avenue.

sa  
CHRYSOSTOME X BLANCHARD.  
marque

sa  
ANTOINE X COURTEMANCHE.  
marque

Signé, scellé et exécuté en la dite paroisse de *St. Paul d'Abbotsford*, dans le district de *St. Hyacinthe*, ce trente et un mars mil huit cent soixante-treize, en ma présence et après lecture et explications données.

ONIAS CROFFIELD.

Je, soussigné, *Onias Croffield*, cultivateur, de la paroisse de *St. Paul d'Abbotsford*, district de *St. Hyacinthe*, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, dépose et dis-

Que j'étais personnellement présent en la dite paroisse de *St. Paul d'Abbotsford* le trente-un mars courant quand les dits *Chrysostôme Blanchard* et *Antoine Courtemanche* sus-nommés ont fait leurs marque au document susdit et des autres parts écrits; qu'il fut là et alors signé par eux en ma présence, librement et volontairement; que la signature "*Onias Croffield*" apposée au dit document, comme celle du témoin y nommé, est ma véritable signature et que j'ai signé les présentes.

ONIAS CROFFIELD.

Assermenté devant moi, commissaire pour recevoir des affidavits devant être lus devant la Cour Supérieure, nommé dans et pour le district de *St. Hyacinthe*, à *St. Paul d'Abbotsford*, dit district de *St. Hyacinthe*, ce trente et un mars 1873.

THOMAS NEWINGTON, J. P.

Sur motion de *M. Carter*, secondée par *M. Savary*,  
*Résolu*, Que lorsque cette Chambre s'ajournera jeudi prochain, elle soit ajournée jusqu'à mardi, le 15 avril courant.

Sur motion de l'honorable *M. Tupper*, secondée par l'honorable *M. Tilley*,  
*Résolu*, Que, jeudi prochain, cette Chambre se formera en comité pour examiner une certaine Résolution concernant l'inspection des Gazomètres.

Sur motion du Très Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable *M. Howe*,

*Résolu*, Que, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement les affaires et ordres du gouvernement auront la préséance les jeudis, et qu'aux jours du gouvernement, après que les affaires et ordres du gouvernement auront été expédiés, les autres affaires et ordres du jour précédent seront pris en considération; et que les jeudis la division du temps prescrite par la 19ème règle ne sera pas observée.

Sur motion du Très Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable *M. Howe*.

*Résolu*, Qu'il soit nommé un Comité Spécial par cette Chambre, de cinq Membres (dont l'auteur de la motion ne formera pas partie,) pour s'enquérir et faire rapport sur les diverses matières contenues et alléguées dans une résolution proposée mercredi, le 2 Avril courant, par l'Hon. *M. Huntington*, membre représentant le comté de *Shefford*, relativement au chemin de fer canadien du *Pacifique*, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, de faire rapport de temps à autre, et de rapporter les témoignages de temps à autre et s'il est nécessaire, de siéger après la prorogation du Parlement.

*Ordonné*, Que l'honorable Monsieur *Blanchet*, *M. Blake* les Honorables Messieurs *Dorion*, (*Napierville*), *Cameron* (*Cardwell*) et *McDonald* (*Pictou*), composent le dit comité.

L'honorable *M. Tupper* propose, secondé par l'honorable *M. Tilley*, que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner certaines Résolutions au sujet des droits de Douane dans la Province de *Manitoba* et le Territoire du *Nord Ouest*, y comprise la terre de *Rupert*.

L'honorable *M. Tupper*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, annonce alors à la Chambre que Son Excellence étant informée du sujet des dites Résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et l'honorable *M. Campbell* fait rapport que le comité a passé plusieurs Résolutions.

*Ordonné*, Que le Rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Campbell* fait rapport des Résolutions en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'il est expédient d'amender la 27<sup>e</sup> clause de l'Acte 33 *Vic.*, ch. 3, intitulé : " Acte pour amender et continuer l'Acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 3. et pour pourvoir au gouvernement de la province de *Manitoba*," sanctionné le 12 mai 1870 en ce qu'il limite à trois années après la passation du dit Acte le temps durant lequel tous les droits de douane maintenant exigibles par la loi dans la *terre de Rupert* seront continués en force.

2. *Résolu*, Qu'il est expédient que les droits de douane maintenant exigibles par la loi en force dans la dite province de *Manitoba* et tout le Territoire du *Nord-Ouest*, y comprise la *terre de Rupert*, à l'exception des droits par la dite loi imposés sur toutes les liqueurs vineuses, spiritueuses et fermentées, soient continués en force pendant une année à compter du 12 mai 1873 : et qu'à compter du 13 mai prochain (1873) les dites liqueurs vineuses, spiritueuses et fermentées soient, à leur entrée en la dite province de *Manitoba*, soumises aux mêmes droits de douane auxquels elles sont maintenant ou pourront alors ou par la suite être soumises dans d'autres parties de la Puissance du *Canada* en vertu du tarif des droits de douane qui y sera alors en force ; pourvu que l'importation de liqueurs spiritueuses, dans les Territoires du *Nord-Ouest*, soit absolument prohibée.

Les dites Résolutions étant lues la seconde fois elles sont adoptées.

*Ordonné*, Que l'honorable M. *Tupper* ait la permission d'introduire un *Bill* pour amender l'acte 33 *Vic.*, ch. 3, intitulé : Acte pour amender et refondre l'Acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 3, et pour établir le gouvernement de la province de *Manitoba*.—

Il présente, en conséquence, le *Bill* à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs Résolutions lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas onze mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Conseil Privé, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département de la Justice, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente mille quatre cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département de la Milice et de la Défense, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille sept cent vingt-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas seize mille neuf cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département du Secrétaire d'Etat pour les provinces, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille deux cent quarante-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département du Receveur-Général, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille quatre cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département des Finances, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille huit cent trente-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille sept cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département du Revenu de l'intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante et six mille quatre cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente mille six cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Bureau de la Trésorerie, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille deux cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des agences du Département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Bureau des terres publiques, *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département des travaux publics, *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes des Départements, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Bureau de la papeterie, pour papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au montant possible requis pour nouvelles nominations par une augmentation de personnel, ou par quelque autre changement, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Les dites Résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(En Comité.)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses concernant l'administration de la justice, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux Allocation pour les circuits, *Colombie Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordé à Sa Majesté pour faire face aux Allocation pour les circuits, *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de la Police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas treize mille, trois cent quatre vingt quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police du havre, *Mont-réal*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt milles, deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police de rade, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille, deux cent soixante et huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements et dépenses contingentes du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante dix-sept mille, cinq cent quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements et dépenses contingentes de la Chambre des Communes d'après l'estimation du greffier, pour l'année finissant le 30 juin 1874,

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille, cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements et dépenses contingentes de la Chambre des Communes d'après l'estimation du sergent d'arme, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au crédit pour la bibliothèque du Parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux Impressions, relieure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impression, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes du Greffier de la couronne en chancellerie, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux Impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit reçu jeudi prochain.

L'honorable M. *Campbell* fait aussi rapport qu'il lui est enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Résolu*, Que jeudi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

### Mercredi, 9 Avril 1873.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Donville*,—la pétition de *Robert Marshall* et autres.

Par M. *McDougall*,—la pétition de *L. N. Bureau* et autres, de la cité de *Trois-Rivières*.

Par M. *Dodge*,—la pétition d'*A. A. Skinner* et autres; et la pétition de *Matthew Low* et autres, les deux du township de *Whitchurch*; la pétition de *Joseph S. Davis* et autres, la pétition du Révérend *Edward Barras* et autres; et la pétition de *George Rice*, tous du village d'*Aurora*; la pétition du Révérend *L. Dunkley* et autres, du township de *Georgina*; la pétition de *Mad. Joseph Swan* et autres, du village de *Frank'in*; la pétition de *George Edwards* et autres, du village de *Lloydtown* et ses environs; la pétition de *R. W. Forrest*, M. D., et autres, du village de *Mount Albert* et les environs; la pétition de *George Flint* et autres, du village de *Stouffville*; la pétition du Révérend *William W. Torrance* et autres, du township de *Gwillimbury* nord; et la pétition de *Charles Haines* et autres, du township de *Gwillimbury*-Est, tous du comté de *York*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues:—

De MM. *Allen, Taylor* et compagnie, et autres, de *Waterloo*; et de *William Clark* et autres, du comté de *Shefford*; d'*Henry Kempley* et autres, de *St. Andrews*; de MM. *James Goodhue* et Fils, et autres d'*Arthabaska*; de *W. J. Bradley* et autres, de la cité de *Québec*; de MM. *O'Rourke* et *Hackett* et autres, du township de *Stanstead*; de *R. Raymond* et autres, de la cité de *St. Hyacinthe*; de *J. Mackie* et autres, du comté de *Richmond*; et de *W. W. Lynch* et autres, de *Knowlton*; demandant que l'acte des débiteurs insolubles de 1869 et ses amendements soient abrogés.

De *J. M. T. Hannum* et autres, de la cité d'*Ottawa*, Quartier *Wellington*; d'*Edward Watson Jr.*, et autres, du township de *Nepean*; et d'*Archibald Andrew* et autres, de *Nepean*, tous du comté de *Carleton*; de *William Campbell* et autres, de la ville de *Goderich*; de *Samuel Platt* et autres, de la ville de *Goderich*; du révérend *H. Kenney* et autres, du township de *Tunberry*; de *Charles Farrénd* et autres, du village de *Newbridge*; de *Robert Leech* et autres, du village de *Hewick*; d'*Elijah Hughes* et autres, du village de *Gorrie* et ses environs; de *Peter D. Idle* et autres, du township de *Wawanosh*; et de *William Gray* et autres, du township de *Tunberry*, tous du comté de *Huron*; de *Darriens Dean* et autres, du township de *Bayham*, comté d'*Elgin*; et de *George B. Tindle* et autres, du township de *Smith*, comté de *Peterboro*; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De la compagnie du chemin d'*Hamilton* et de *Milton*, pour elle-même et la compagnie du canal *Desjardins*, la corporation de la ville de *Dundas*, et la compagnie du grand chemin de fer Occidental; demandant la passation d'un acte pour les autoriser à prendre des arrangements pour tenir et maintenir des ponts fixes sur le canal *Desjardins*.

D'*Andrew Allan* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie d'entrepôt des Marchands.

De Sir *Hugh Allan*, de *Montréal*, et autres; demandant un acte d'incorporation pour leur permettre d'exploiter le bois, les mines et les carrières, et de faire d'autres opérations sur certaines étendues de terres sur la rive nord du fleuve et du golfe *St. Laurent* en bas du *Saguenay*.

De *Thomas Nicholson Gibbs*, M. P., et autres, du village d'*Oshawa*, comté d'*Ontario* demandant à être incorporés sous le nom de chambre de commerce d'*Oshawa*.

Ordonné, Que l'honorable M. *Huntington* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Banque *Victoria* du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que M. *Fournier* ait la permission d'introduire un Bill pour, pourvoir à l'administration du serment aux témoins à la Barre, ou devant des comités du Sénat ou de la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Ross* (*Wellington*), ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie des terres, d'escompte et de placements des cultivateurs.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité Permanent des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. *Merritt*, secondée par M. *Stephenson*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie du rapport de la ci-devant commission nommée pour examiner les différentes routes en rapport avec l'agrandissement du canal *Welland*; aussi, copie du rapport de l'ingénieur en chef à cet égard.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *McDonald* (*Inverness*), secondée par M. *Church*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre les différents rapports et estimations concernant le coût de la construction du canal de la *Baie Verte*, y compris ceux de l'ingénieur en chef et d'ingénieurs du département, et de tous autres ingénieurs, soit concernant la route ou autrement.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Savary*, secondée par M. *Chipman*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer de *Windsor* et *Annapolis* (responsabilité limitée) touchant le droit de la compagnie de faire circuler ses trains sur le chemin de fer du gouvernement entre *Windsor* et *Halifax*, et touchant toute autre matière, en litige entre le gouvernement et la dite compagnie; aussi, copie de toute convention et de tous contrats entre le gouvernement et la dite compagnie.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

M. *Mills* propose, secondé par l'honorable M. *Young* (*Montréal*), que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en Comité pour examiner les résolutions suivantes :

Que la présente manière de constituer le Sénat est incompatible avec le principe fédéral de notre système de gouvernement, et est, à d'autres égards, défectueux, et que notre constitution devrait être amendée de manière à conférer à chaque province le pouvoir de nommer ses sénateurs et de définir le mode de leur nomination.

Et des débats s'élevant, et étant 6 heures, P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour reprendre à 7 $\frac{1}{2}$  heures.

(Sept heures et demie, P. M.)

Conformément à la 19<sup>e</sup> règle de cette Chambre, les ordres pour Bills Privés sont appelés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chap. 36, 14 et 15 *Victoria*, incorporant la compagnie de garantie du *Canada*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Oliver* fait rapport que le comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.



*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la Charte de la compagnie des risques isolés d'assurances du *Canada*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Mills* fait rapport que le comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et seconde fois, et adoptés.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Chambre de Commerce de la Puissance, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Mills* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la compagnie maritime d'améliorations de la Puissance du *Canada*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Mills* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Banque des *Trois-Rivières*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le Bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

*Ordonné*, Que M. *Ryan* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'agence des placements et de garanties du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des banques et du commerce.

L'Ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur la motion proposée jeudi dernier, que le bill pourvoyant à ce que les élections des membres de la Chambre des Communes du *Canada* se fassent au scrutin secret, soit maintenant lu la seconde fois ;

Et la question étant de nouveau proposée, la Chambre reprend les dits débats ajournés.

Et la question étant mise aux voix. Que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

|                            |                              |                              |                               |
|----------------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <i>Archibald,</i>          | <i>Dorion (Drum'et Art.)</i> | <i>Mills,</i>                | <i>Scriver,</i>               |
| <i>Bain,</i>               | <i>Dorion (Napierville),</i> | <i>Mitchell,</i>             | <i>Shibley,</i>               |
| <i>Bécharde,</i>           | <i>Edgar,</i>                | <i>Nathan,</i>               | <i>Smith (Peel),</i>          |
| <i>Bergin,</i>             | <i>Farrow,</i>               | <i>Oliver,</i>               | <i>Smith (Selkirk),</i>       |
| <i>Blain,</i>              | <i>Fiset,</i>                | <i>Palmer,</i>               | <i>Smith (Westmorland),</i>   |
| <i>Bodwell,</i>            | <i>Flesher,</i>              | <i>Pâquet</i>                | <i>Snider,</i>                |
| <i>Bowman,</i>             | <i>Fournier,</i>             | <i>Paterson,</i>             | <i>Staples,</i>               |
| <i>Brouse,</i>             | <i>Galbraith,</i>            | <i>Pearson,</i>              | <i>Stirton,</i>               |
| <i>Buell,</i>              | <i>Geoffrion,</i>            | <i>Pelletier,</i>            | <i>Taschercan,</i>            |
| <i>Burpee (St. Jean),</i>  | <i>Gibson,</i>               | <i>Pozer,</i>                | <i>Thomson (Welland),</i>     |
| <i>Burpee (Sumbury),</i>   | <i>Gillies,</i>              | <i>Price,</i>                | <i>Tilley,</i>                |
| <i>Casey,</i>              | <i>Grant,</i>                | <i>Richards,</i>             | <i>Tourangeau,</i>            |
| <i>Chisholm,</i>           | <i>Hagar,</i>                | <i>Ross (Durham),</i>        | <i>Tremblay,</i>              |
| <i>Cockburn (Muskoka),</i> | <i>Harvey,</i>               | <i>Ross (Middlesex),</i>     | <i>Trow,</i>                  |
| <i>Cook,</i>               | <i>Higinbotham,</i>          | <i>Ross (Prince-Edouard)</i> | <i>Wallace, (Albert)</i>      |
| <i>Daly,</i>               | <i>Horton,</i>               | <i>Ross (Wellington),</i>    | <i>White, (Halton),</i>       |
| <i>DeCosmos,</i>           | <i>Killam,</i>               | <i>Rymal,</i>                | <i>Witton,</i>                |
| <i>Delorme,</i>            | <i>Mackenzie,</i>            | <i>Scatcherd,</i>            | <i>Young (Montréal-Ouest)</i> |
| <i>Dodge,</i>              | <i>Mathieu,</i>              | <i>Schultz,</i>              | <i>Young (Waterloo).—78</i>   |
| <i>Domville,</i>           | <i>Mercier,</i>              |                              |                               |

## CONTRE :

## Messieurs.

|                      |                                |                               |                              |
|----------------------|--------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| <i>Almon,</i>        | <i>Dowdney,</i>                | <i>Langevin,</i>              | <i>Robitaille,</i>           |
| <i>Archambeault,</i> | <i>Doull,</i>                  | <i>Lanther,</i>               | <i>Rochester,</i>            |
| <i>Baby,</i>         | <i>Dugas,</i>                  | <i>Le Vesconte,</i>           | <i>Ross, (ChAMPLAIN),</i>    |
| <i>Beaubien,</i>     | <i>Duguay,</i>                 | <i>Lewis,</i>                 | <i>Ross (Victoria),</i>      |
| <i>Bellerose,</i>    | <i>Fortin,</i>                 | <i>McDonald (Cap B.),</i>     | <i>Ryan,</i>                 |
| <i>Benoit,</i>       | <i>Gaudet,</i>                 | <i>McDonald. (Pictou),</i>    | <i>Stephenson,</i>           |
| <i>Bowell,</i>       | <i>Gibbs (Ont., D. S. N.),</i> | <i>McDonnell (Inverness),</i> | <i>Thompson (Caribou),</i>   |
| <i>Campbell,</i>     | <i>Gibbs (Ont., D. S.),</i>    | <i>MacKay,</i>                | <i>Tobin,</i>                |
| <i>Chipman,</i>      | <i>Glass,</i>                  | <i>McDougall,</i>             | <i>Wallace (Norfolk),</i>    |
| <i>Colby,</i>        | <i>Haggart,</i>                | <i>Morrison,</i>              | <i>Webb,</i>                 |
| <i>Costigan,</i>     | <i>Harwood,</i>                | <i>Nelson,</i>                | <i>White (Hastings Est),</i> |
| <i>Crawford,</i>     | <i>Jones,</i>                  | <i>Pope,</i>                  | <i>Wright Ottawa,</i>        |
| <i>Cunningham,</i>   | <i>Keeler,</i>                 | <i>Robillard,</i>             | <i>Wright (Pontiac),—55.</i> |
| <i>Currier,</i>      | <i>Lacerte,</i>                | <i>Robinson,</i>              |                              |

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour demain.

L'Honorable M. *Tilley*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, informe la Chambre que son Excellence étant informée de l'objet du Bill pour étendre les dispositions de l'acte des arrangements du Grand Tronc de 1872, en ce qui concerne certains bons privilégiés pendant une période ultérieure, et pour d'autres fins, consent, en tant que les intérêts de Sa Majesté s'y trouvent concernés, que la Chambre procède sur icelui comme elle le jugera convenable.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain

## Jeudi, 10 Avril 1873.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Galbraith*,—la pétition de *William Tait* et autres, du township de *Pakenham* comté de *Lanark* ; la pétition de *John R. Hughes* et autres, de *Platagenet Nord*, comté de *Prescott* ; et la pétition du Révérend *E. Whitworth*, et autres, des mines de *Bruce Algonia*.

Par M. *White (Halton)*—la pétition de *Ferris Lawrence* et autres, du township de *Trafalgar* ; la pétition de *James Hollinrake* et autres, de la ville de *Milton* ; et la pétition du Conseil Municipal du comté de *Halton*.

Par M. *Tourangeau*.—la pétition d'*Ol. Robitaille*, M. D., président, et autres, Directeurs de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de *Québec*.

Par M. *Ryan*—la pétition de *J. B. Auger*, président de la compagnie *Auger* et d'expédition, et autres, expéditeurs et propriétaires de navires, de la cité de *Montréal*.

M. L'Orateur met devant la Chambre la Requête de l'Assemblée Législative de la Province d'*Ontario* en Parlement réunie.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De *C. Develin*, maire, et autres, d'*Aylmer*, et de *G. D. Dook*, et autres, de *Coaticook* tous de la province de *Québec* ; demandant que l'acte des débiteurs insolubles de 1869, et ses amendements, soient abrogés.

Du Très-révérend Lord évêque d'Ontario, et autres, du quartier *St. George*,—de *William E. Brown* et autres, du quartier *By*, tous de la cité d'*Ottawa*,—et de *Thomas Fairbairn* et autres, du township de *Culross*, comté de *Bruce*, ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs fortes.

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la pétition du Révérend *T. Brasard*, curé, et autres, de la paroisse de *Vaudreuil*, comté de *Vaudreuil*, présentée mardi dernier, demandant la construction d'un canal sur la rive Nord du *St. Laurent*, depuis les *Cascades* jusqu'à *Coteau Landing*, soit maintenant reçue ;

M. l'Orateur décide que cette pétition ne peut être reçue, parce que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la pétition de Messieurs *O. L. Richardson* et fils, tanneurs, et autres, de la cité de *Québec*, présentée mardi dernier, demandant qu'un droit d'exportation d'au moins 20 pour cent *ad valorem* soit imposé sur l'écorce de *pruche*, soit maintenant reçue ;

M. l'Orateur décide que cette pétition ne peut être reçue sans qu'elle soit recommandé par la Couronne, parce qu'elle demande qu'un droit de Douanes soit imposé.

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la Pétition d'*Alexander Munro* et autres, de la division Ouest du comté de *Pictou, Nouvelle-Ecosse*, présentée mardi dernier demandant la construction d'un embranchement de chemin de fer depuis la ville de *Pictou*, passant par *Rogers Hill*, au Bras Ouest de la rivière *St. Jean*, pour le se relier à la présente ligne de chemin de fer à *Riversdale*, soit maintenant reçu :

M. l'Orateur décide que cette pétition ne peut être reçue, parce que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

M. *Rymal*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre le huitième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quand aux pétitions suivant tes, savoir : de la compagnie de chemin de fer de *Buffalo* et du *Lac Huron*, et de *Thomas N. Gibbs* et autres, demandant l'incorporation de la chambre de commerce d'*Oshawa*.

L'Honorable M. *Blanchet*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et lignes Télégraphiques, présente à la Chambre le premier rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour étendre les dispositions de l'acte des arrangements du Grand-Tronc, 1862, relativement à certains bons privilégiés, et pour d'autres fins ; et le bill pour augmenter le capital social de la compagnie de chemin de fer et de transport *Union* et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements. Il a aussi examiné le bill concernant la compagnie du chemin de fer de *Montréal à Champlain*, et il en fait rapport sans amendement.

L'honorable M. *Tupper*, l'un des Membres de l'honorable Conseil Privé, présente conformément aux adresses à son Excellence le Gouverneur Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 20 Mars 1873, demandant toute correspondance avec le gouvernement au sujet d'une prétendue violation des lois sur le revenu par la compagnie du grand chemin de fer Occidental, et copie de tous les témoignages pris à toute enquête qui peut avoir eu lieu à cet égard, avec un état des réclamations contre la dite compagnie pour l'obliger à rembourser les droits.—(*Documents de la Session, No. 39.*)

Et aussi la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 3 avril 1873, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui des *Etats-Unis* au sujet de la réciprocité de commerce entre les deux pays, ou tous autre documents sur ce sujet.—(*Documents de la Session, No. 40.*)

*Ordonné*, Que M. *Edgar* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron* à prendre des arrangements relativement à ses obligations.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et lignes Télégraphiques.

Sur motion de M. *Young* (*Waterloo*), secondée par M. *Mills*,

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner certaines résolutions au sujet d'une adresse à Sa Majesté, alléguant la position désavantageuse où se trouvent les Allemands en *Canada*, et demandant qu'il plaise à Sa Majesté de prendre les mesures nécessaires pour redresser ce grief au moyen de la négociation d'un traité de naturalisation entre la *Grande-Bretagne* et les Etats Allemands.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité.

1. *Résolu*, Qu'en vertu des lois actuelles de la *Grande-Bretagne*, les individus nés à l'étranger, et naturalisés dans la Puissance du *Canada* en vertu de ses lois n'acquièrent pas de droits et privilèges acquis comme sujets britanniques s'ils sortent des limites de la Puissance.

2. *Résolu*, Que cela est regardé comme une grande injustice et un grand grief par les étrangers naturalisés qui sont devenus sujets de Sa Majesté en *Canada*, lesquels prétendent avec raison qu'après avoir été légalement naturalisés, ils devraient être reconnus comme sujets britanniques dans toutes les parties du nouveau monde.

3. *Résolu*, Que par un acte passé par le Parlement Impérial, dans la 33<sup>e</sup> année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte de Naturalisation de 1870," il est décrété que la *Grande-Bretagne* reconnaîtra à l'avenir et protégera tous individus légalement naturalisés comme sujets britanniques dans toutes les parties du monde, pourvu qu'ils aient, en vertu des lois de leur état natal, cessé d'en être sujets, en échangeant leur allégeance, ou quand un traité aura été conclu à cet effet entre la *Grande-Bretagne* et le dit état.

4. *Résolu*, Qu'en vertu des dispositions du dit acte, un traité a été conclu entre la *Grande-Bretagne* et les *Etats-Unis* en 1871, et un autre traité supplémentaire, l'année suivante, 1872.

5. *Résolu*, Qu'un humble adresse soit présentée à Sa Majesté alléguant le dit grief, et demandant qu'il plaise à Sa Majesté de prendre les mesures nécessaires pour le redresser au moyen de la négociation d'un traité de naturalisation entre la *Grande-Bretagne* et les *Etats-Allemands*, de manière que les Allemands naturalisés en *Canada* ne soient point à l'avenir assujétis aux inconvénients d'une allégeance divisée, mais qu'ils jouissent de tous les droits et privilèges de sujets anglais dans toutes les parties du monde, et qu'ils aient droit à la même protection, aussi pleinement que s'ils étaient sujets de la *Grande Bretagne* par naissance.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Mills* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit reçu mardi prochain.

Sur motion de M. *Ross* (*Middlesex*), secondée par M. *Pickard*,

*Ordonné*, Qu'il soit mis devant cette Chambre un état indiquant le montant dépensé durant la dernière année fiscale pour des annonces du gouvernement, ou pour le service public, dans aucun des journaux publics de la Puissance, le montant payé à chaque journal, et l'objet pour lequel cet argent a été payé, aussi le montant payé pour abonnements, et pour quels journaux.

M. *Mills* propose, secondé par M. *Young* (*Waterloo*), qu'il est contraire à la dignité de cette Chambre qu'aucun de ses membres agisse à l'avenir comme conseil dans aucune procé-

dure qui a rapport à une pétition d'élection, ou dans aucune procédure en vertu de la loi pour la décision des élections devant un membre ou un comité de cette Chambre.

Sur motion de M. Carter, secondée par M. Gibbs (Ontario, D. S.)

*Ordonné*, Que le sujet auquel cette résolution se rapporte soit renvoyé au Comité des Privilèges et Elections, avec instruction de faire rapport à cette Chambre, s'il ne devrait pas être adopté une règle, et laquelle, pour la gouverner à l'avenir des membres de cette Chambre à l'égard de ce même sujet.

Sur motion de M. Tremblay, secondée par M. Pozer,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état indiquant le nombre de pièces de bois, plançons, espars, mâtures, madriers, planches, exportés chaque année, depuis le mois de mai 1853, des comtés de *Chicoutimi* et *Saguenay*, spécifiant les espèces de bois, la quantité de chaque espèce, les endroits où ces bois ont été embarqués à bord des vaisseaux, et les noms des propriétaires de chantiers d'où ces bois ont été exportés.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. Shults, secondée par M. Grant,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes instructions données aux commissaires nommés pour s'enquérir sur les prétentions au privilège du foin de *Manitoba*.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. Young (Waterloo), secondée par M. Mills,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant le montant total du revenu provenant du droit de port sur les journaux, distinguant, s'il est possible, le montant provenant des journaux transmis des bureaux de publication, et des journaux autrement transmis par les malles.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

L'honorable M. Howe, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, met devant la Chambre le rapport annuel sur les affaires des sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1873. (*Document de la Session, No. 23.*)

L'honorable M. Howe, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, présente, conformément à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes datée le 31 Mars 1873, demandant copie de toutes communications entre les Sauvages ou d'autres, dans *Manitoba*, et le gouvernement au sujet du mécontentement qui prévaut parmi les chefs, sous-chefs (*headman*,) et sauvages avec lesquels on a conclu des traités dans *Manitoba* et le Territoire adjacent en 1871. (*Document de la Session No. 23.*)

Sur motion du Très-Honorable Sir John A. Macdonald, secondée par M. Mackenzie,

*Ordonné*, Que M. Caron soit ajouté au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

*Ordonné*, Que M. Trow soit ajouté au Comité Permanent d'Immigration et de Colonisation.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondée par M. *Tilley*,

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour prendre en considération une certaine résolution au sujet de l'amélioration et de l'administration du havre de Québec.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a passé une résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Campbell* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

*Résolu*, Qu'il est expédient d'amender les Actes relatifs à l'amélioration et à l'administration du havre de Québec, en décrétant que la corporation des commissaires du havre de Québec se composera de dix membres, dont trois seront nommés par le Gouverneur, deux par la chambre de commerce de Québec, un par la chambre de commerce de Lévis, deux par les porteurs de bons de la corporation, et deux par les payeurs de droits de tonnage sur les navires d'outre-mer, en allant au-delà des mers; en établissant des dispositions à l'effet de suppléer aux vacances ou au défaut d'élire, et en pourvoyant à ce que les commissaires puissent imposer des droits additionnels n'excédant point  $2\frac{1}{2}$  centins par chargement de 50 pieds sur le bois, et de  $2\frac{1}{2}$  centins par tonneau de pesanteur ou de capacité sur les autres articles importés de Québec de places en dehors de la Puissance, ou exportés de Québec à des places en dehors de la Puissance; à ce que les commissaires pourront emprunter de l'argent pour un montant n'excédant point cinq cent mille piastres, au paiement de l'intérêt et du fonds d'amortissements auquel emprunt seront affectés les revenus provenant des propriétés qui seront acquises par le moyen d'icelui ainsi que les droits additionnels en vertu de cet acte; et à ce que les revenus et droits en vertu d'actes existants seront employés au paiement des bons existants de la corporation.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

*Ordonné*, Que l'honorable M. *Mitchell* ait la permission d'introduire un Bill pour amender ultérieurement l'acte pour pourvoir à l'amélioration et à l'administration du havre de Québec.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Pope*, secondée par l'honorable M. *Langevin*,

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité, pour examiner une certaine résolution concernant l'enregistrement des mariages, naissances et décès, pour toute la Puissance.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a passé une résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Campbell* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

*Résolu*, Qu'il est expédient de pourvoir à un système d'enregistrement des mariages, naissances et décès pour toute la Puissance, et à cet effet d'attacher au département de l'agriculture, un bureau qui sera appelé " Le Bureau d'Enregistrement Général et d'Archives Publiques; " et que le ministre de l'agriculture soit le régistreur général, et son député, le député régistreur général des statistiques; avec pouvoir de faire des règlements (sujets aux dispositions de l'acte qui sera passé à cet égard et à l'approbation du gouverneur en conseil) pour atteindre les objets susdits, et d'employer les officiers et commis nécessaires, et de pourvoir aux formules et livres dont on aura besoin; et en outre, de conférer à ces officiers les pouvoirs nécessaires pour les mettre en état d'obtenir des informations, de pourvoir à leur rémunération, et d'imposer des amendes aux personnes refusant ou négligeant de se conformer aux exigences du dit acte.

La dite Résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

L'ordre du jour, pour la réception du rapport du Comité Général sur le Bill relatif au transport des matières dangereuses dans les navires, étant lu ;

*Ordonné*, Que le dit Ordre soit déchargé.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un Comité Général.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en Comité sur le dit Bill, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable *M. Campbell* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait de nouveaux amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient pris en considération Mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à la nomination de Maîtres de havre pour certains ports dans les Provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, étant lu ;

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable *M. Campbell* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit lu la troisième fois Mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour augmenter le nombre des membres de la Corporation de la Maison de la Trinité de *Québec* et en étendre les pouvoirs, étant lu ;

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable *M. Campbell* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill relatif aux poids et mesures, étant lu ;

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en Comité des subsides.

(*En Comité.*)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire de *Québec*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire de *Toronto*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire de *Kingston*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire de *Montréal*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.



5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire d'*Halifax* (à revoter) pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire du *Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux octrois pour les Observatoires météorologiques, y compris les instruments et le coût des télégrammes signalant les tempêtes, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour la reconstruction de l'Observatoire de *Québec* (à revoter \$4,000) pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements et dépenses contingentes du bureau de la statistique d'*Halifax*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille huit cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements de 316 sous-régistrateurs dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, et allocation pour les rapports de mariages, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant aux soins des archives, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'organisation des archives de brevets, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la dépense qu'il faudra faire durant l'année fiscale pour le recensement, i. e., au moyen de la balance restante de 1872-73, qui doit être reportée et qui est estimée à \$130,000, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-un mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements des agents et employés de l'immigration, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit

*Vendredi, 11 Avril 1873.*

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à sa Majesté pour faire face aux traitements des agents voyageurs, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection médicale du port de *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de Quarantaine, *Grosse-Ile*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de Quarantaine, *St.-Jean, N.-B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à sa Majesté pour faire face aux dépenses de Quarantaine, *Miramichi, N. B.* pour l'année finissant le 30 juin 1874.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de Quarantaine, *Halifax, N. E.* pour l'année finissant le 30 juin 1874.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de Quarantaine, *Pictou, N. E.*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses que nécessiteront d'autres mesures pour la salubrité publique, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes des agences canadiennes et autres agences régulières pour l'année finissant le 30 juin 1874.

24. *Résolu* Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de route des agents voyageurs, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux Octrois aux provinces pour les aider à encourager l'immigration, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a passé plusieurs Résolutions.

*Ordonné*. Que le rapport soit reçu mardi prochain.

L'honorable M. *Campbell* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger, de nouveau.

*Résolu*, Que, mardi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et trente cinq minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à mardi, le 15 avril courant.

## Mardi, 15 Avril 1873.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA,

OTTAWA, 12 avril, 1873

Le présent fait foi qu'en vertu d'un Bref d'Élection, en date du vingt-quatrième jour de mars dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à l'officier rapporteur pour le district électoral de la division ouest du comté de *Durham*, dans la province d'*Ontario*, *Robert Armour*, Ecr., nommé officier rapporteur pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral de la division ouest du comté de *Durham*, dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement au lieu et place de l'honorable *Edward Blake*, qui, depuis son élection comme représentant des districts électoraux de la division sud du comté de *Bruce* et de la division ouest du comté de *Durham*, a fait le choix de représenter le district électoral de la division sud du comté de *Bruce*, en conséquence de quoi le siège du dit honorable *Edward Blake*, comme le représentant du dit district électoral du comté de *Durham*, est devenu vacant; l'honorable *Edmond Burke Wood* a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref d'élection, en date du dixième jour du mois d'avril courant, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

A ALFRED PATRICK. Ecuier,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*, *Ottawa*.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Currier*,—la pétition de *B. Batson* et autres, de la cité d'*Ottawa*.

Par M. *Grant*,—la pétition de *George Johnston* et autres, du township de *Gloucester*, comté de *Carleton*.

Par le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*,—la pétition de *William Baker*, de *Clarence villa* de *Bournemouth*, *Hants*, *Angleterre*, porteurs de bons de 1re et 2e classe de la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*.

*Ordonné*, Que la pétition de *B. Baston* et autres, de la cité d'*Ottawa*, présentée ce jour, soit maintenant reçue et lue.

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition à la Chambre, pour l'incorporation d'une compagnie de Bassins et d'entrepôt sous le nom de la compagnie de Bassins et d'Entrepôt de la Puissance, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés.

*Ordonné*, Que la dite pétition soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues : —

De *Robert Marsahl* et autres ; demandant la passation d'un acte d'incorporation sous le nom de la Compagnie d'Assurance Maritime du *Canada*.

De *J. N. Bureau* et autres, de la cité de *Trois-Rivières* ; demandant que l'acte des débiteurs insolubles de 1869, et ses amendements, soient abrogés.

D'*A. A. Skinner* et autres, du township de *Whitchurch* ; de *Matthew Low* et autres, du township de *Whitchurch* ; de *Joseph J. Davis* et autres, du village d'*Aurora* ; du révérend *Edward Barras* et autres, du village d'*Aurora* ; de *George Bice* et autres, du village d'*Aurora* ; du révérend *G. Dunkley* et autres, du township de *Georgina* ; de *Joseph Swan* et autres, du village de *Franklin* ; de *George Edwards* et autres, du village de *Lloydton* et ses environs ; de *R. W. Forest*, M. D., et autres, du village de *Mont-Albert* et ses environs ; de *George Flint*, et autres, du village de *Stouffville* ; du révérend *William W. Torrance* et autres, du township de *Guillimbury Nord* ; et de *Charles Huines* et autres, du township de *Guillimbury Est*, tous du comté d'*York* ; de *William Tait* et autres, du township de *Pakenham*, comté de *Lanark* ; de *John R. Hughes* et autres, de *North Plantagenet*, comté de *Prescott* ; du révérend *E. Whitworth* et autres, des Mines de *Bruce*, *Algoma* ; de *Ferris Lawrence*, et autres, du township de *Trufalgar* ; de *James Hollinrake* et autres, de la ville de *Milton*, tous du comté de *Halton* ; du conseil municipal du comté de *Halton* ; et de l'Assemblée Législative de la province d'*Ontario* ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

D'*Ol. Robitaille*, M. D., président, et autres, directeurs de La Caisse d'Economic de Notre-Dame de *Québec* ; demandant certains amendements au bill pour amender de nouveau l'acte pour l'amélioration et l'administration du havre de *Québec*.

De *J. B. Auger*, président de la compagnie Auger et d'expédition, et autres, expéditeurs et propriétaires de navires, de la cité de *Montréal* ; demandant qu'un canal ne soit pas construit sur la rive nord du *St. Laurent* depuis les *Cascades* jusqu'au *Coteau Landing*, mais que le canal *Beauharnois* soit creusé et amélioré conformément à la recommandation de la commission des canaux.

L'honorable M. *Langevin*, l'un des membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport sur l'état de la Milice de la Puissance du *Canada*, pour l'année 1872. (*Documents de la Session*, No. 9.)

L'honorable M. *Tilley*, l'un des membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, un état préparé par des Compagnies d'Assurances, en conformité de l'acte 31 *Veil.*, ch. 48, Sect. 14. (*Documents de la Session*, No. 28.)

Et aussi, un état du nombre moyen d'homme employés dans la police de la Puissance durant chaque mois de l'année 1872, de leur solde de leur frais de voyage et des dépenses générales encourrues pour cet objet en conformité de l'acte *Vic*, ch. 73 (*Documents de la Session*, No. 41.)

L'honorable M. *Tupper*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, présente, conformément à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 24 Mars 1873, demandant copie de toutes instructions données au collecteur du Port St. Jean (*Nouveau-Brunswick*) par le ministre des douanes, ou par ordre du Gouverneur-Général en conseil, depuis le 1er juillet 1867 ; copie de toutes instructions données par le collecteur des douanes ou par son entremise, ou autrement, à *J. Sandall*, commis, à *S. E. Gerow*, préposé au débarquement des marchandises, et à *T. Bustin*, garde-clefs, officiers du département des douanes au port de *St. Jean*, N. B., ou à aucun d'eux ; copie de tout rapport sur tout magasin d'entrepôt dans la cité de *St. Jean* N. B., fait depuis le 1er juillet 1867, par tout inspecteur ou autre officier de douane : un état indiquant la description, le montant et la valeur des marchandises en entrepôt qu'on prétend avoir été illégalement enlevées, durant l'année 1872, ou auparavant, du magasin d'entrepôt, dans la cité de *St. Jean*, appartenant à *John C. Brown*, le montant des droits payables sur les marchandises enlevées, le montant, s'il en est, payé ou perçu après que cet enlèvement a été connu, et le montant des droits sur ces marchandises encore dû et non payé ; copie de tout rapport fait touchant l'enlèvement illégal de marchandises en entrepôt dans le magasin d'entrepôt de la cité de *St. Jean*, appartenant à *John C. Brown*, et touchant la conduite du collecteur et des autres officiers de douane destitués depuis, fait par l'hon. *S. L. Tilley*, alors ministre des douanes, après la visite qu'il fit à *St. Jean* dans le but, disait-on, de s'enquérir des faits dans cette affaire ; copie des déclarations de *James R. Ruel*, Ecr., collecteur, de *J. Sandall*, commis, *S. E. Gerow*, préposé au débarquement des marchandises, et *T. Bustin*, garde-clefs, officiers du département des douanes, dans la cité de *St. Jean*, N. C., touchant l'enlèvement des marchandises en entrepôt, prises par écrit par *James Johnson*, Ecr., assistant-commessaire des douanes ; copie de tout rapport ou de tous rapports faits par le dit M. *Johnson* concernant le dit enlèvement illégal de marchandises en entrepôt, concernant la conduite des officiers depuis destitués, et les procédures subséquentes prises ; copie de toute correspondance avec *W. H. Buck*, Ecr. touchant les procédures prises par *J. T. Kennedy*, épiciier, par voie de *replevin*, pour recouvrer la possession d'une quantité de sucre et de mélasse qu'on dit être une partie des marchandises en entrepôt ainsi illégalement enlevées et saisies au nom du gouvernement de la Puissance, et touchant la poursuite au criminel de *John C. Brown* ; copie de toute correspondance avec le dit *W. H. Buck* ou toute autre personne touchant tout arrangement pour le paiement, par billet promissoire ou autrement, du montant des droits de douane payables sur toute les marchandises en entrepôt ainsi illégalement enlevées : copie de la pétition de *J. T. Kennedy* de la cité de *St. Jean*, N. B., au Gouverneur-Général en conseil, demandant que le montant qu'il a été forcé de payé comme droits de douane sur une partie de marchandises qu'on dit avoir été illégalement enlevés de la maison d'entrepôt, appartenant au dit *John C. Brown*, lui soit remboursé ; copie de tous affidavits, certificats ou autres papiers annexés à la dite pétition ; copie de toute correspondance, de tous rapports et mémoires adressés au Gouverneur-Général en conseil par le ministre des douanes, copie de toutes minutes et ordres en conseil, et de tous autres papiers quelconques relatifs au prétendu enlèvement illégal de marchandises du magasin d'entrepôt, appartenant au dit *John C. Brown* et relatifs au paiement des droits sur tout ou partie des marchandises ainsi illégalement enlevées aux procédures dans la poursuite par voie de *replevin* intentée par *J. T. Kennedy*, aux procédures au criminel prises contre *John C. Brown*, à la pétition de *J. T. Kennedy* et à la démission ou suspension de *James R. Ruel*, collecteur, de *J. Sandall*, commis, et de *S. E. Gerow*, préposé au débarquement des marchandises, et de *T. Bustin*, garde-clefs, au port de *St. Jean* ; copie de tout mémoire du ministre des douanes, ou de toute minute ou ordre en conseil touchant la nomination d'un collecteur au port de *St. Jean* N. B. pour succéder à *James R. Ruel*, et d'un commis, d'un préposé au débarquement des effets,

ou d'un garde clefs pour succéder à *J. Sandall*, *S. E. Gerow* ou *T. Bustin*, et copie de toute correspondance relative à ces nominations. (*Documents de la Session*, No. 42.)

Le très honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, présente, conformément aux adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 24 mars 1873, demandant copie de toutes correspondances entre le département du Secrétaire d'Etat (Division des affaires des Sauvages) et le département des terres de la Couronne du *Nouveau-Brunswick*, et copie de tous autres documents en la possession du dit département touchant cette partie de la réserve des Sauvages *Tobique*, dans *Victoria*, *Nouveau-Brunswick*, sur laquelle des colons blancs résident. (*Document de la Session*, No. 23.)

Et aussi, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 3 juin 1873, demandant :

1o. Copie de la commission nommant l'honorable *F. G. Johnson* comme l'un des juges de la Cour Supérieure de la province de *Québec* ;

2o. Copie de la commission nommant le dit honorable *F. G. Johnson*, Recorder de *Manitoba* ;

3o. Copie de la commission nommant le dit honorable *F. G. Johnson* au poste de lieutenant-gouverneur de la province de *Manitoba* ;

4o. Copie de la révocation de sa commission comme lieutenant-gouverneur de *Manitoba* ;

5o. Copie de la commission nommant l'honorable *T. K. Ramsay* juge assistant de la Cour Supérieure de *Québec*. (*Documents de la Session*, No. 43.)

Sur motion de l'honorable *M. Tilley*, secondée par l'honorable *M. Tupper*,

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité, pour examiner une certaine résolution concernant l'acte de pension des membres du service civil.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et l'honorable *M. Campbell* fait rapport que le comité a passé une résolution,

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable *M. Campbell* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

*Résolu*, Qu'il est expédient d'amender l'acte de pension des membres du service civil (33 *Vic.*, ch. 4) en réduisant la réduction (mentionnée dans la 3e clause) à faire sur les salaires des personnes auxquelles l'acte s'applique, de quatre pour cent à deux pour cent, et de deux et demi pour cent à un et un quart pour cent par année,—et en réduisant la diminution dans la pension de retraite (mentionné dans la 4e clause) des personnes qui n'ont pas payé la dite déduction durant dix années au plus, d'un vingtième à un pour cent pour chaque année qui manquera sur les dix années durant lesquelles elles n'auront point payé la dite déduction,—et en décrétant qu'aucune personne ne sera sujette à cette diminution pour aucune année durant laquelle elle n'a point payé la dite déduction, après qu'elle aura complété trente-cinq années de service.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

*Ordonné*, Que l'honorable *M. Tilley* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte de pension des membres du service civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Un bill pour pourvoir à la nomination de maîtres de havre pour certains ports dans les provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill pour augmenter le nombre des membres de la corporation de la Maison de la Trinité de Québec, et en étendre les pouvoirs, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe,

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à prendre en considération les amendements faits en comité général au bill relatif au transport des matières dangereuses dans les navires, et les dits amendements sont lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité sur le bill pour pourvoir au maintien de l'ordre, à bord des steamers à passagers, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient pris en considération jeudi prochain

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant la Maison de la Trinité et les commissaires du havre de *Montréal*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit lu la troisième fois jeudi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du sénat intitulé: "Acte à l'effet de pourvoir à la création du département de l'intérieur," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus comme suit:

Page 2, ligne 12. Après le mot "intérieur," insérez: "et la quatrième section de l'acte du service civil du *Canada*, 1868," s'appliquera à l'Assistant Ministre de l'Intérieur, comme si le département du revenu de l'Intérieur était mentionné dans la Cédule A du dit acte; et les mots "Assistant-Ministre de l'Intérieur" seront censés être substitués aux mots "Sous-Secrétaire d'Etat pour les Provinces" dans la même Cédule.

Page 2, 28. Retranchez les mots "seront et demeureront en vigueur."

Page 2, 45. Après le mot "*Canada*," ajoutez: "tel que maintenant constitué."

Page 3, 17. Après le mot "public" insérez: "Et l'Imprimeur de la Reine sera réputé être un officier de ce Département."

Page 3, 23. Après le mot "conseil," insérez: la section suivante comme section 16:

## SECTION 16.

“ Tout ce qui, dans tout acte ou loi, peut-être incompatible avec le présent acte, ou contient quelques dispositions au sujet d'aucune matière auxquelles il est pourvu par le présent acte, autres que celles par le présent prescrites, est abrogé, sauf en ce qui concerne les choses faites, les obligations contractées, ou les pénalités encourues avant la mise en vigueur du présent acte.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

*Ordonné*, Que le bill soit lu la troisième fois jeudi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une certaine résolution au sujet de l'inspection des gazomètres, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a passé une résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Campbell* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

*Résolu*.—Qu'il est expédient de pourvoir à l'inspection des gazomètres et à la constatation de la pureté et de la puissance d'éclairage du gaz fourni aux consommateurs, et d'autoriser le gouverneur en conseil à faire un tarif des honoraires à payer pour cette inspection, suffisants pour mettre cet acte à effet.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

*Ordonné*, Que l'honorable M. *Tupper* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'inspection du gaz et des gazomètres.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Young*, (*Montréal*),—la pétition de l'honorable *John Young* et autres, de la cité de *Montréal*.

*Ordonné*, Que la dite pétition soit maintenant reçue et lue.

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant qu'il lui soit permis de mettre devant la Chambre une pétition pour la passation d'un Acte à l'effet d'établir une autre Banque dans la Cité de *Montréal*, sous le nom de la Banque centrale du *Canada*, notwithstanding l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour Bills Privés.

*Ordonné*, Que la dite pétition soit renvoyée au Comité Permanent des Ordres Permanents.

Le Très Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément aux adresses à Son Excellence le Gouverneur Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 12 Mars 1873, demandant copie de toute correspondance échangée en vertu d'une résolution, passée le 30 mai dernier (1872) par la Chambre des Communes du *Canada*, entre le gouvernement de la Puissance, les officiers en loi de la Couronne en *Angleterre*, et le comité judiciaire du Conseil Privé, au sujet de la loi passée en 1871 par la législature locale du *Nouveau-Brunswick* relativement aux écoles communes de cette province, avec tous documents se rattachant à tel sujet et mis entre les mains du gouvernement de la Puissance depuis la passation de la résolution susdite. (*Documents de la Session, No. 44*).

Et aussi, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 14 Mars 1873, demandant copie de tous les documents produits, pièces de procédure et jugement dans une cause *ex parte Renaud*, dans laquelle jugement fut rendu par la cour suprême du *Nouveau-Brunswick* le 12 février dernier, sur la question de constitutionnalité de l'acte des écoles communes du *Nouveau-Brunswick* passé par la législature de cette province en 1871 (*Documents de la Session, No. 44*).

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par M. *Ryan*,—la pétition de M. *P. Ryan* et autres, de la cité de *Montréal*.

*Ordonné*, Que la dite pétition soit maintenant regue et lue,

Et la dite pétition est regue et lue, demandant qu'il lui soit permis de mettre devant la Chambre, une pétition pour la passation d'un acte à l'effet de former une compagnie à fonds social, sous le nom de Compagnie Canadienne, pour la fabrication du papier, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour Bills Privés.

*Ordonné*, Que la dite pétition soit renvoyée au Comité Permanent des Ordres Permanents.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme de nouveau en Comité des Subsidés.

(En Comité.)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aider à l'immigration et faire face à ses dépenses, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Hôpital de la marine et des émigrés, Québec, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

3. *Résolu*. Qu'une somme n'excédant pas trente-six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Hôpitaux de la marine, *Nouveau-Brunswick* et *Nouvelle-Ecosse*, hôpital de *Ste Catherine*, et entretien, etc., des marins malades et dans la détresse, aux divers ports de la Puissance, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la pension de *Samuel Walker*, ci-devant greffier, Chambre d'Assemblée, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la pension de *L. Gagné*, messenger, Chambre d'Assemblée, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la pension de *John Bright*, messenger, Chambre d'Assemblée, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la pension de *Madame Antrobus*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la pension de *Madame Caroline McEachern* et quatre enfants, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la pension de *Jane Lakey*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la pension de *Rhoda Smith*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la pension de *Janet Alderson*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la pension de *Margaret McKenzie*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la pension de *Mary Ann Richey* et deux enfants pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Mary Morrison*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Louise Prud'homme* et 2 enfants, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Virginie Charron* et 4 enfants, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.



17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Paul M. Robins*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-treize dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Charles T. Bell*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent-neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension d'*Alex. Oliphant*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze dollars et vingt-cinq centins<sup>s</sup> soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Charles Lugsden*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent-neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *John White*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Thomas Charters*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension *Charles T. Robertson*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Percy G. Routh*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Richard King*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-treize dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Georje A. MacKenzie*, pour l'année finissant 30 juin 1874.

27. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension d'*Edward Hilder*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

28. *Résolu*. Qu'une somme n'excédant pas soixante-treize dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Fergus Scholfield*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent-neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *John Bradley*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

30. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Richard Penticost*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent-neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *James Bryan*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-treize dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Jacob Stubbs*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

33. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Mary Connor*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

34. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-onze dollars soit accordé à Sa Majesté pour payer la pension de *Mary Hodgins* et 3 enfants, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

35. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *John Martin*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

36. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *A W. Stevenson*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

37. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent-cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Mme. J. Thorburn*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

38. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-dix-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de Mme. *P. T. Worthington* et enfants, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

39. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent-trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de Mme. *J. H. Elliott* et enfants, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

40. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de Mme. *George Prentice* et enfants, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

41. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et six dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de Mme. *Ellen Kirkpatrick* et 3 enfants, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

42. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de l'enseigne *Fahey*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

43. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses comme compensations aux Pensionnaires, au lieu de terres, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

44. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois millions cinq cent soixante-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

45. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial—ligne d'embranchement de la station *Dorchester* à l'île *Dorchester*, (à revoter) pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

46. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent trente et un mille deux cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la construction du chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

47. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour le prolongement du terminus du chemin de fer à *Halifax* y compris le quai du chemin de fer au terminus en eau profonde à *Richmond* (à revoter), pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

48. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'augmentation du service à *St. Jean* et *Pointe du Chêne* (à revoter)...\$75,000 00; Quai en eau profonde à *St. Jean* (à revoter) \$84,000 00, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

49. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq millions deux cent soixante-dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour construction des canaux, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

50. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour édifices publics, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a passé plusieurs Résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit reçu jeudi prochain.

L'honorable M. *Campbell* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

*Résolu*, Que, jeudi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Sur motion de l'honorable M. *Tupper*, secondée par l'honorable M. *Tilley*,

*Ordonné* Que la réponse à une adresse datée le 24 Mars 1873, relative au prétendu enlèvement illégal de marchandises du magasin d'entrepôt au port de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*, présentée ce jour, soit renvoyée au comité permanent des Comptes Publics.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain

Mercredi, 16 avril 1783.

Les Pétitions suivante sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Masson*,—la pétition du révérend *L. B. A. Cousineau* et autres, de *Ste. Thérèse de Blainville*, comté et district de *Terrebonne*.

Par M. *Gibbs* (*Ontario D. S.*),—la pétition de *John Parker* et autres, du village de *Dumbarton*.

Par M. *Tourangeau*,—la pétition de *F. Vézina* et autres, porteurs de<sup>s</sup> débentures des commissaires du havre de *Québec*.

Par M. *Lanthier*,—la pétition de la Chambre de Commerce et du conseil de la Chambre de Commerce de la cité de *Kingston*, et autres.

Par le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*,—la pétition de la Chambre de Commerce de *Kingston*.

Par l'honorable M. *Tilley*,—la pétition du Synode de *Toronto* de l'Église Presbiterienne du *Canada*.

Par l'honorable M. *O'Connor*,—la pétition de la Chambre de Commerce de *Windsor, Ontario*; la pétition de *Thomas Maran*, et autres, du township de *Sandwich Est*; la pétition du Révérend *E. S. Jones* et autres, des townships de *Rochester* et *Maidstone*;—la pétition de *Elyah Valentine* et autres, de la ville d'*Amherstburg*;—la pétition de *John H. Jones*, et autres du township de *Maidstone*;—la pétition d'*A. J. English* et autres, du township de *Gosfield*;—la pétition du Révérend *J. O. Bonner* et autres, de la ville de *Windsor*;—et la pétition du Conseil Municipal du township de *Colchester*, tous du comté d'*Essex*,

Par M. *Gibson*,—la pétition de *L. D. Rosh* et autres, du township de *Williamsburgh*, comté de *Dundas*.

Par M. *Cameron*, (*Huron*),—la pétition de *Curtis Stephenson* et autres, du village de *Clinton*, comté de *Huron*;—la pétition d'*Edward Odlum* et autres, des townships de *Hay* et *Stanley*;—la pétition de *R. Callendon* et autre, du village de *Clinton*;—la pétition de *William Simmons* et autres, du village de *Crediton*;—la pétition de *Henry Vannal Kenburgh* et autres, du township de *Hay*; la pétition de *P. Manning* et autres, du village d'*Ecter*;— et la pétition de *Henry Gracey* et autres, du township d'*Usborne*, tous du comté de *Huron*.

Par M. *Rochester*,—la pétition de *Robert Hopkins* et autres, du township de *Gloucester*; la pétition de *John Garvin* et autres, du township de *Goulburn*; la pétition de *William Garvin* et autres, du township de *Goulburn* et la pétition de *L. B. Chambers* et autres, du township de *Gowerd Nord*, tous du comté de *Carleton*.

Par M. *Archibald*,—la pétition du Révérend *E. S. Howard* et autres, du township de *Osnabruck*, comté de *Stormont*.

Par M. *Findlay* la pétition de *Alfred P. Knight* et autres, du village de *Renfrew*, et la pétition de la corporation municipale du township de *Pembroke*.

Par l'honorable M. *Young* (*Montréal*),—la pétition d'*A. M. Foster* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par M. *Ryan*,—la pétition de *William Angus* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par M. *Currier*,—la pétition de *B. Batson* et autres, de la cité d'*Ottawa*.

Par M. *Grover*,—la Pétition de *W. H. Stephenson* et autres, du township d'*Asphodel*; et la pétition de *Thomas Chost* et autres, du township de *Donner*, les deux du comté de *Peterborough*.

Par M. *Wright* (*Ottawa*),—la pétition de *John T. Coghlan*, maire, et autres, de *Waltham*, comté de *Pontiac*.

M. l'Orateur informe la chambre, conformément à la 161e clause de l'acte concernant les Elections Parlementaires contestées, qu'il appert que les objections au cautionnement dans l'affaire de l'Élection contestée du District Electoral de *Rouville*, sont perdues ou égarées,

après avoir été délivrées et produites conformément à la 14<sup>e</sup> clause du dit acte ; qu'il a, sur la preuve suffisante de cette perte, accordé au Membre siégeant la permission de produire de nouvelles objections, semblables en substance à celles produites et délivrées le 28 mars dernier, et qu'il a fixé à lundi le 21 du courant l'addition de l'affaire.

*M. Rymal*, du comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre le neuvième Rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions de *M. P. Ryan* et autres, de *Montréal*,—de l'hon. *John Young* et autres, de *Montréal*—et de *B. Batson* et autres, d'*Ottawa* ; demandant respectivement la permission de présenter des pétitions pour l'incorporation de la compagnie Canadienne pour la fabrication du papier,—de la banque Centrale du *Canada*, et de la compagnie de bassins et d'entrepôt de la Puissance, nonobstant l'expiration du délai pour les présenter. Les raisons données dans chaque cas justifient votre comité de recommander ces pétitions à la considération favorable de Votre Honorable Chambre.

Votre comité a examiné et trouvé suffisant les avis qui ont été donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la compagnie du Télégraphe de *Montréal* ; de *Robert Marshal* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'assurances maritimes du *Canada* ; d'*Andrew Allan* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'Entrepôt des Marchands ; et de la compagnie du chemin d'*Hamilton* et *Milton*, en son nom et de la part d'autres corporations, relative aux ports sur le canal *Desjardins*.

Quant à la pétition de la compagnie du Grand Chemin de fer Occidental, demandant la passation d'un acte pour lui conférer de plus amples pouvoirs, votre comité voit que l'avis n'a été donné que dans la *Gazette du Canada* ; mais comme la plupart des actionnaires résident dans la *Grande-Bretagne*, cet avis serait suffisant pour eux ; et pour la protection des actionnaires en général, votre comité recommande qu'il soit inséré dans le Bill une disposition pour exiger le consentement des actionnaires aux amendements proposés.

Le délai pour recevoir des bills privés expire aujourd'hui. Pour permettre que des bills, basés sur les pétitions qui sont maintenant devant la Chambre, soient présentés, votre comité recommande que le délai pour recevoir des bills privés soit prolongé jusqu'au 23 du courant, et pour recevoir des rapports sur bills privés jusqu'au 7 Mai prochain.

*Ordonné*, Que la pétition d'*A. M. Foster* et autres, de la cité de *Montréal*, présentée ce jour, soit maintenant reçue et lue.

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant l'incorporation d'une banque sous le nom de banque centrale du *Canada*.

*Ordonné*, Que la pétition de *William Angus* et autres, de la cité de *Montréal*, présentée le jour, soit maintenant reçue et lue.

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant l'incorporation d'une compagnie à fonds social, sous le nom de compagnie pour la fabrication du papier.

*Ordonné*, Que la pétition de *B. Batson* et autres, de la cité d'*Ottawa*, présentée ce jour, soit maintenant reçue et lue.

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant l'incorporation d'une compagnie sous le nom de compagnie de Bassins et d'Entrepôt de la Puissance.

*Ordonné*, Que *M. Ryan* ait la permission d'introduire un bill pour étendre les pouvoirs de la compagnie du Télégraphe de *Montréal*, et pour d'autres fins.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et lignes Télégraphiques.

*Ordonné*, Que *M. Domville* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie d'assurances maritimes du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

*Ordonné*, Que *M. Chisholm* ait la permission d'introduire un bill relatif au Canal Desjardins.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

*Ordonné*, Que *M. Palmer* ait la permission d'introduire un bill pour continuer et rendre permanent l'acte des débiteurs insolvable de 1869 et les actes ci-devant passés pour l'amender.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

*M. Mercier* propose, secondé par *M. Delorme*, Que la réponse à une adresse datée le 12 mars 1873, relative aux écoles du *Nouveau-Brunswick*, présentée hier, soit imprimée pour l'usage des Membres; et la dite réponse est renvoyée au Comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

*Ordonné*, Que l'honorable *M. Carling* ait la permission d'introduire un bill pour permettre à la Compagnie du chemin de fer Grand Occidental à étendre et améliorer ses voies de correspondance.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et lignes Télégraphiques.

*Ordonné*, Que l'honorable *M. Carling* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie de jonction du Grand Occidental et de la rive du Lac *Ontario*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et lignes Télégraphiques.

Sur motion de *M. Wilkes*, secondée par *M. Metcalfé*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance, s'il en est, échangée avec le gouvernement impérial au sujet de l'imposition d'un droit de dix pour cent sur le thé et le café importés des *États-Unis*.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de *M. Cook*, secondée par *M. Bowman*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant la somme totale d'argent fournie à l'officier rapporteur pour la Division Nord du Comté de *Simcoe* durant la dernière élection pour les Communes, pour faire face aux frais de la dite élection et à la rémunération des personnes nommées comme députés officiers rapporteurs; les noms de ces députés en rapport avec les subdivisions dans lesquelles ils ont servi, et le montant de deniers payé à chaque député officier rapporteur pour les dits services, et tous les déboursés nécessaires dans l'exécution de ses devoirs officiels.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

*M. Stephenson* propose, secondé par *M. Bowell*, Que cette chambre concoure dans les second et troisième rapports du Comité Collectif des deux Chambre au sujet des Impressions du Parlement.

M. *McKenzie* propose comme amendement, secondé par M. *Mills*, que les mots suivants soient ajoutés à la dite motion : “ et que le rapport du Greffier du Comité Collectif soit imprimé dans les votes et délibérations.”

Et l'amendement étant mis aux voix, la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale, telle qu'amendée, étant mise aux voix, la question est résolue affirmativement.

M. *Joly* propose, secondé par M. *Beaubien*, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité, pour examiner la résolution suivante, afin d'encourager l'introduction de la fabrication du sucre de betterave en *Canada*, il est à propos d'adopter une législation qui l'exempte de tous droits d'accise pendant les dix années qui suivront.

Et des débats s'ensuivent.—

Sur motion de M. *Richard*, secondée par l'honorable M. *Dorion* (*Napierville*),  
*Ordonné*, Que les débats soient ajournés.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Dorion*,— la pétition de *Lewis Higgins, B. A.*, de *Worting, Angleterre*.

*Ordonné*, Que la dite pétition soit maintenant reçue et lue.

Et la dite pétition est reçue, alléguant que le pétitionnaire est propriétaire de bons privilégiés de première classe de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada* au montant de £647 sterling, et demandant que dans le cas où cette compagnie serait autorisée à convertir ses bons privilégiés de première et seconde classe en actions, elle le soit à la condition qu'il soit remboursé sur l'offre et la remise de ces dits bons privilégiés de première classe, au montant de £700 sterling, et cela à part de tout intérêt dû au porteur des dits bons jusqu'au jour de la remise, mais pas plus tard que dans les deux mois de la passation du dit acte.

*Ordonné*, Que la pétition de *William Baker, 2, Clarence villa, de Bournemouth, Hants, Angleterre*, porteur de bons de première et seconde classe de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*, présentée hier, soit maintenant reçue et lue,

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant que le Bill maintenant devant le parlement pour étendre les dispositions de l'acte des arrangements du Grand Tronc de 1862 ne devienne pas loi, ou que dans le cas où il deviendrait loi, ses droits soient sauvegardés.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour étendre les dispositions de l'acte des arrangements du Grand-Tronc de 1862, en ce qui a rapport à certains bons privilégiés, pendant une période ultérieure et pour d'autres fins, étant lu, et la question étant proposée,

Que le bill soit maintenant lu,

Et objection étant faite par l'honorable M. *Cauchon*, représentant du District Electoral de la Cité de *Québec* (centre), à la seconde lecture du dit bill sur le principe qu'il aurait dû prendre naissance dans un Comité Général, vu que le bill a pour effet l'entrée en composition pour une dette due au Gouvernement.

Et des débats s'ensuivent ;

M. l'Orateur décide comme suit :

Je crois que l'objection n'est pas maintenable, et que l'honorable membre peut procéder avec son bill, “ composer ” signifiant strictement prendre moins que ce qui est dû. C'est ce qu'on ne demande pas dans le cas actuel.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 7 Avril 1873.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Bodwell*,—la pétition du Très-Révérend *C. O. Caron*, Vicaire Général et autres, de la cité des *Trois-Rivières*, comté de *St. Maurice*, Province de *Québec*.

Par M. *Charlton*,—la pétition de *J. Hunter* et autres, du comté de *Norfolk*

Par M. *Zanderkin*,—la pétition de *James Beaton* et autres, et la pétition de *David Davis* et autres, les deux du township de *Glenelg*, comté de *Grey*.

Par l'honorable M. *Anglin*,—la pétition du Révérend *James Quinn* et autres, habitants catholiques de la paroisse *St. Etienne*, comté de *Charlotte, Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *McDonald (Pictou)*,—la pétition de la compagnie du télégraphe de l'Union de l'Ouest.

Conformément à l'Ordre du jour, la pétition suivante est lue :—

De *George Johnston* et autres, du township de *Gloucester*, comté de *Carleton*, demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs fortes.

M. l'Orateur fait rapport à la Chambre que les cautionnements dans les affaires des pétitions d'Élection de *James Evans*, se plaignant de l'illégalité de l'Élection de *David Glass*, Ecuier, pour le District Electoral de la Division Est du comté de *Middlesex*; de *John Watson*, se plaignant de l'illégalité de l'Élection de *William A. Thompson*, Ecuier, pour le District Electoral du comté de *Welland*, de *Nicolas Pitou*, se plaignant de l'illégalité de l'Élection de *Pierre Alexis Tremblay*, Ecuier, pour le District Electoral de *Charlevoix*, sont susceptibles d'objections.

Aussi, que les cautionnements dans les affaires des pétitions d'Élection de *Harvy Abott*, Ecuier, se plaignant de l'illégalité de l'Élection de *Jacob Dockstader Buell*, Ecuier, pour le District Electoral de la ville de *Brockville* avec le township d'*Elizabethtown* y annexé, et de *Francis Anderson*, se plaignant de l'illégalité de l'Élection de *Cyril Archibald*, Ecuier, pour la division electoral de *Stormont*, ne sont point susceptibles d'objections.

Et aussi, que les sûretés offertes à la place des cautionnements dans les affaires des pétitions d'élections de *Robert Metcalfe* et *Robert Earl*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Jacob Dockstader Buell*, Ecuier, pour le district électoral de la ville de *Brockville*, avec le township d'*Elizabethtown* y annexé; de *Charles Elvey Smith* et *Henry Lockington*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Lewis Ross*, Ecuier, pour le district électoral de la division est du comté de *Durham*; et de *Thomas John Reeve*, *John Cook Thompson*, *Weston Hunt*, *Robert Shaw* et *Frederick Bellings*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de l'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, pour le district électoral de *Québec centre*, ne sont point susceptibles d'objections.

M. *McDonald (Antigonish)*, du Comité Permanent des divers bills privés, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill (No. 16) pour incorporer la compagnie d'impressions et de publications du *Citizen*, et est convenu d'y faire un amendement, qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre.

Il a aussi examiné le bill (No 73) pour légaliser, confirmer et étendre les lettres patentes accordées à *James McNab*, inventeur, et il est convenu de le rapporter sans amendement.

Le délai pour recevoir des bills privés étant expiré d'hier, votre comité recommande qu'il soit prolongé jusqu'au 23 du courant, et celui pour recevoir des rapports au sujet de bills privés jusqu'au 7 mai prochain.

Votre comité recommande aussi que le temps pendant lequel les bills doivent être affichés en vertu de la 60e règle soit réduit à trois jours pour le reste de la session.



M. *Rymal*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dixième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes savoir :—De *William Angus*, et autres, demandant l'incorporation de la compagnie canadienne pour la fabrication du papier; d'*A. M. Foster*, et autres, demandant l'incorporation de la Banque Centrale du Canada.

Quant à la pétition de *B. Batsen* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie des Bassins et d'Entrepôt de la Puissance, votre comité trouve l'avis très-court, la nécessité de demander la passation d'une telle mesure ne s'étant présentée que tout récemment: mais comme elle ne peut affecter que les droits des pétitionnaires, il recommande que l'avis soit considéré suffisant.

L'honorable M. *Cameron (Cardwell)*, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le sujet mentionné dans la déclaration de l'honorable M. *Huntington* relative au chemin de fer du Pacifique, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande respectueusement qu'il serait à propos de présenter un bill autorisant votre comité à recevoir des témoignages sous serment.

Ordonné, Que M. *Ryan* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie pour la fabrication du papier.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. *McDonald (Antigonish)*, secondée par M. *Burpee (Sunberry)*,

Ordonné, Que le délai pour la réception des bills privés soit prolongé jusqu'au 23 d'avril courant et pour recevoir des rapports sur bills privés, jusqu'au 7 mai prochain.

Ordonné, Que M. *Savary* ait la permission d'introduire un bill pour amender la clause 66, chapitre 31, 32 et 33 *Victoria*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Kirkpatrick* ait la permission d'introduire un bill pour changer le nom de la Banque Supérieure du Canada et pour amender la charte de la dite Banque.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que l'honorable M. *Langvin* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte relatif aux compagnies à fonds social créées pour construire des ouvrages à l'effet de faciliter la descente du bois de construction dans les rivières et cours d'eau.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Pope* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte des Brevets d'invention de 1872.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Beaubien* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la Compagnie d'Entrepôt des marchands.



Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

*Ordonné*, Que l'honorable M. *McGreggy* ait la permission d'introduire un bill pour conférer des pouvoirs additionnels à la compagnie des Steamers des ports du Golfe.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité permanent des Banques et du Commerce.

Le très-honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, présente conformément à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la réponse (en partie) à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 19 mars 1873, demandant copie de tous rapports du commissaire des terres à *Manitoba*, touchant la vente ou le louage des terres dans cette Province; copie de tous rapports du dit commissaire ou de toute autre partie ou de toute correspondance avec eux touchant la vente ou le louage des terres dans la dite province; aussi, copie de la résignation de M. *Canavan* et de toute correspondance entre M. *Canavan* et le gouvernement; aussi copie de toute correspondance avec le gouvernement de *Manitoba* au sujet des plaintes contre l'administration du Bureau des Terres dans cette Province. (*Documents de la Session, No. 45.*)

Plainte étant faite à la Chambre par l'honorable M. *McDonald*, représentant du district électoral de *Pictou*, de son siège, que divers paragraphes d'un certain journal imprimé en la cité de *St. Jean, N.-B.*, et appelé " *The Morning Freeman* " et datés du 12 avril 1873, et publiés par l'honorable M. *T. W. Anglin*, l'un des membres de cette Chambre, contiennent des réflexions diffamatoires contre des membres de cette Chambre, en violation de ses privilèges.

Le dit journal est produit, et les paragraphes incriminés sont lus par le Greffier de la Chambre à la table comme suit :

*Ottawa, 3 Avril.*

#### LE VOTE DU 2 AVRIL.

" Un vote d'essai a enfin eu lieu, et le Gouvernement et l'opposition, ainsi que le pays savent maintenant combien de membres sont disposés à voter avec le Gouvernement, et pour le gouvernement, à sacrifier l'honneur, le caractère, l'honnêteté, la réputation et tout ce que l'homme doit le plus apprécier, et à se couvrir d'infamie pour un motif personnel. L'infamie de ce fait est sans parallèle, indescriptible et ineffable comme elle est indélébile. On pourra dire et on dira sans doute que plusieurs de ceux qui composent la majorité ont agi par des considérations publiques, avec l'intention de faire du bien à leurs constituants, par le désir d'assurer quelque amélioration publique considérable que le Gouvernement actuel est disposé à entreprendre, mais que, s'il restait au pouvoir, il refuserait d'accomplir dans le cas où les représentants des districts ou de la province intéressés ne voteraient pas en sa faveur dans un pareil cas de nécessité. Mais il ne sera pas facile de persuader à ceux dont la réputation vaut quelque chose qu'aucun homme voudrait encourir délibérément la disgrâce, la honte et l'infamie d'un tel vote pour aucun motif personnel. Il n'est pas bien honorable, en effet, pour l'humanité, sur le compte de laquelle il a été dit tant de choses dans la Chambre depuis quelque temps, que des hommes de caractère et de réputation passent par un chemin si fangeux pour arriver aux places de gouverneur, de juge, de ministre, de profit, ou aux places soi-disant honorifiques.

\* \* \* \* \*  
 " Il avait préparé une majorité pour le supporter dans le cas d'une motion de non confiance, sans égard à la nature de la motion qui pourrait être proposée en ce sens, et aujourd'hui il demande à cette majorité de refuser l'enquête sur les accusations qui ont été portées

contres lui, et de dire que, bien qu'il n'ose point se déclarer lui-même non-coupable, il doit encore garder le pouvoir dont il a si honteusement abusé. Il en est quelques-uns au nombre de sa majorité que je connais qui ressentiraient profondément toute atteinte à leur honneur. Mais peut-être s'imaginent-ils qu'en politique ils peuvent faire impunément et sans se déshonorer ce qui les rendrait privément odieux aux yeux des honnêtes gens : mais ils peuvent être certains que leur vote d'hier les a non seulement livrés à l'infamie politique, mais encore a noirci leur caractère et leur réputation, non seulement que toutes les eaux de l'Atlantique ou des grands lacs ne suffiraient point pour les en laver. Il serait absurde aussi bien qu'inutile pour quiconque, dans cette importante question, a voté pour refuser l'enquête, pour cacher la vérité, pour mettre à l'abri le coupable, de vouloir jamais prétendre à l'avenir à l'honnêteté ou à l'indépendance politique. Il est assez probable qu'il comprennent cela eux-mêmes, et que le gouvernement peut compter sur les 107 voix dans toutes les occasions, et chaque fois que quelque affaire seule est à faire. Ceux qui ont hier avalé forcément l'ordure pourront peut-être trouver agréable au goût plus tard ce qui est moins dégoûtant et moins vil, et si jamais quelque uns de ceux-ci rejettent des mets qui leur sont servis, on ne doit pas supposer aisément qu'ils n'avaleraient pas volontiers ces mêmes mets si leurs chefs insistaient sur ce point.

“ Les Néo-Ecossais ont été invités à rencontrer M. *Howe* chez lui il y a quelques jours, et presque tous alors promirent de supporter le gouvernement ; quelques-uns, dit-on, influencés par le désir d'assurer à ce vieux misérable la place de Lieutenant-Gouverneur, qu'il désire acquérir au prix de ce qui peut encore lui rester de son ancienne réputation. D'autres agissent d'après d'autres motifs qui sont généralement bien compris. Nonobstant les promesses qu'ils firent alors, on peut supposer que quelques-uns d'eux, au moins, ont du refuser de s'associer à un vote aussi déshonorant ; Messieurs *Forbes*, *Church* et *Pearson* seulement se sont souvenu de ce qu'ils devaient au pays et à leur bonne réputation. Parmi les membres du *Nouveau-Brunswick*, Messieurs *Smith Burpee* (*St. Jean*) *Palmer*, *Moffat*, *Costigan*, *Domville*, *McAdam* et *Wallace*, à part des deux ministres, ont voté avec la majorité, et Messieurs *Burpee* (*Sunbery*), *Ferris*, *Pickard*, *Cutler* et *Anglin*, avec la minorité. Le gouvernement a eu une majorité de 31 voix, et ont voté avec lui, 10 du *Nouveau-Brunswick*, 18 je crois, de la *Nouvelle-Ecosse*, et 9 de la *Colombie Anglaise*,—en tout 37.

\* \* \* \* \*

“ Maintenant, il n'y a rien qui puisse le moindrement modifier le caractère du vote d'hier. Il n'y a pas assez de blanc de chaux pour en cacher la noirceur. Le plaidoyer de “ coupable ” reste, et ne peut être retiré des archives. Je n'ai aucun doute qu'un comité ne puisse être formé de membres, qui bien que professant tous d'être éminemment honorables, seraient néanmoins disposés à faire un rapport qui, en tant qu'un rapport peut avoir cet effet, exonérerait le gouvernement complètement, et je serais étonné si, même dans ces moments de surprise, Sir *John*, toujours si fécond en expédients, ne préférerait pas dire qu'il est désireux d'avoir une enquête et de faire nommer un comité ; mais pour cela encore il est “ trop tard ” et toute tentative à l'effet de changer le caractère du vote doit seulement maintenant augmenter le dégoût et la répugnance avec lesquels tous les honnêtes gens dans la Puissance et dans tout l'Empire doivent le regarder.

\* \* \* \* \*

“ Le gouvernement a complètement changé de ton et d'allure depuis que la résolution a été adoptée en Chambre.—Il est sûr maintenant qu'il pourra faire adopter tout ce qu'il lui plaira de proposer, et M. *Palmer*, M. *James McDonald* et M. *Steward Campbell* paraissent empressés de lui donner toute aide possible.—Ce que M. *Palmer* espère accomplir, je n'ai pas la prétention de le dire ; mais tout ce que je sais, c'est qu'il travaille durement pour réussir.

“ La grande majorité des députés de la *Nouvelle-Ecosse* représente très-bien les appuis les plus ardents du gouvernement, toujours prêts à faire ce que l'on exige d'eux.—Le *Dr. Tupper* avait bien raison de dire qu'il les contrôle à son gré ; il n'a pas même à faire la sale

besogne d'acheter les membres avant chaque vote important.—C'est M. *Howe*, le grand réformateur libéral, le puriste politique qui fait cela maintenant.

\* \* \* \* \*  
 Mais ils savaient très-bien ce qu'ils faisaient, et si quelque sentiment d'honneur, d'honnêteté ou de patriotisme s'opposait à ce qu'ils fissent l'ouvrage qu'on les appelait à faire, ils étouffaient de suite en eux ce sentiment.—Ce qui leur était plus cher que l'honneur, que l'honnêteté, que la réputation et le patriotisme, c'était le salut du gouvernement.—Quelques-uns prétendent que Sir *John*, bien qu'il sentait qu'il ne pouvait pas éviter une enquête, était déterminé dès le commencement à contraindre ses partisans, y compris les nouveaux vendus, à se plonger dans l'abîme de dégradation dont nous venons de parler, afin qu'ils lui fussent de ce moment soumis de telle sorte que, n'ayant plus le moindre lambeau de réputation à ménager, ni de respect d'eux-mêmes, et que désespérant de recouvrer la position qu'ils prétendraient occuper, il fussent considérés comme étant ses très-obéissants vasseaux.

L'Honorable M. *McDonald* (*Pictou*), propose, secondé par M. *Domville*,

Que l'article publié dans le Journal appelé *The Morning Freeman*, en date du 12 Avril 1873, sous le titre de *Editorial Correspondence*, et lu par le greffier de la Chambre est un libelle scandaleux, faux et malicieux contre l'honneur, l'intégrité et le caractère de cette Chambre et de certains de ses membres, et que la dite publication est un mépris des privilèges et de l'autorité constitutionnelle de cette Chambre ;

M. *Mills* propose comme amendement, secondé par M. *Charlton*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :

" Bien que la Chambre soit toujours disposée à affirmer et revendiquer ses privilèges en toute occasion convenable, elle ne croit pas, cependant, à propos d'entraver la liberté de la presse dans ses commentaires et ses critiques sur les délibérations de cette Chambre.

Et des débats s'ensuivant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

VENDREDI, 18 Avril 1873.

Et l'amendement étant de nouveau proposé,

L'honorable M. *DrCosmos* propose comme sous amendement, secondé par M. *Wallace* (*Norfolk*), que les mots " bien que la Chambre soit toujours disposée à affirmer et revendiquer ses privilèges en toute occasion convenable, elle ne croit pas cependant à propos d'entraver la liberté de la presse dans ses commentaires et ses critiques sur les délibérations de cette Chambre, " soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " bien que nous considérons que l'article dans le journal appelé " *The Morning Freeman* " lu en cette Chambre aujourd'hui, soit un libelle contre quelques-uns des membres, cependant, nous jugeons qu'il n'est pas désirable d'entraver la liberté de la presse, et que la dignité de cette Chambre sera généralement mieux soutenue en abandonnant les articles de la presse, en ce qu'ils concernent les membres de cette Chambre, au verdict de l'opinion publique."

Et le sous amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant de mandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs.

*Brouse,*  
*Church,*  
*Cunningham,*  
 22

*DeCosmos,*  
*Harvey*  
*McDonald, (Cap B.)*

*Pickard,*  
*Scatcherd,*

*Wallace (Norfolk),*  
*Wilkes.—10*

## CONTRE :

## Messieurs

|                            |                                 |                               |                               |
|----------------------------|---------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| <i>Almon,</i>              | <i>Currier,</i>                 | <i>Lacerte,</i>               | <i>Robillard,</i>             |
| <i>Archambeault,</i>       | <i>Daly,</i>                    | <i>Laflamme,</i>              | <i>Robinson,</i>              |
| <i>Archibald,</i>          | <i>Delorme,</i>                 | <i>Landerkin,</i>             | <i>Robitaille,</i>            |
| <i>Baker,</i>              | <i>De St. George,</i>           | <i>Langvin,</i>               | <i>Rochester,</i>             |
| <i>Beaty,</i>              | <i>Dewdney,</i>                 | <i>Langlois,</i>              | <i>Ross (ChAMPLAIN),</i>      |
| <i>Beaubien,</i>           | <i>Dodge,</i>                   | <i>Lanthier,</i>              | <i>Ross (Durham),</i>         |
| <i>Béchar, d,</i>          | <i>Domville,</i>                | <i>Le Vesconte,</i>           | <i>Ross (Middlesex),</i>      |
| <i>Bellerose,</i>          | <i>Dorion (Drumd. et Art.),</i> | <i>Lewis,</i>                 | <i>Ross (Prince-Edouard)</i>  |
| <i>Benoit,</i>             | <i>Dorion (Napierville),</i>    | <i>Macdonald, (Sir J. A.)</i> | <i>Ross (Victoria),</i>       |
| <i>Bergin,</i>             | <i>Doull,</i>                   | <i>McDonald (Antigonish)</i>  | <i>Ross (Wellington),</i>     |
| <i>Blain,</i>              | <i>Dugas,</i>                   | <i>McDonald (Pictou),</i>     | <i>Ryan,</i>                  |
| <i>Blancht,</i>            | <i>Duguay,</i>                  | <i>MacKay,</i>                | <i>Rymal,</i>                 |
| <i>Bourassa,</i>           | <i>Edgar,</i>                   | <i>Mackenzie,</i>             | <i>Savary,</i>                |
| <i>Bowell,</i>             | <i>Farrow,</i>                  | <i>Mailloux,</i>              | <i>Schultz,</i>               |
| <i>Bowman,</i>             | <i>Findlay,</i>                 | <i>Masson,</i>                | <i>Smith (Peel),</i>          |
| <i>Boyer,</i>              | <i>Fiset,</i>                   | <i>McDougall,</i>             | <i>Smith (Selkirk),</i>       |
| <i>Brooks,</i>             | <i>Fleming,</i>                 | <i>McGreevy,</i>              | <i>Smith (Westmorland)</i>    |
| <i>Browne,</i>             | <i>Forbes,</i>                  | <i>Mercier,</i>               | <i>Snider,</i>                |
| <i>Buell,</i>              | <i>Fournier,</i>                | <i>Metcalfe,</i>              | <i>Staples,</i>               |
| <i>Burpee (St. Jean),</i>  | <i>Galbraith,</i>               | <i>Mills,</i>                 | <i>Stephenson,</i>            |
| <i>Cameron, (Cardwell)</i> | <i>Gaudet,</i>                  | <i>Mitchell,</i>              | <i>Stirton,</i>               |
| <i>Cameron (Huron),</i>    | <i>Gendron,</i>                 | <i>Moffatt,</i>               | <i>Taschereau,</i>            |
| <i>Campbell,</i>           | <i>Gibbs, (Ont., D. N.</i>      | <i>Morrison,</i>              | <i>Thompson (Cariboo),</i>    |
| <i>Carling,</i>            | <i>Gibbs. (Ont. D. S.</i>       | <i>Nathan,</i>                | <i>Thompson (Haldim' d),</i>  |
| <i>Caron,</i>              | <i>Gibson,</i>                  | <i>Nelson,</i>                | <i>Tilley,</i>                |
| <i>Carter,</i>             | <i>Gillies,</i>                 | <i>O'Connor,</i>              | <i>Tobin,</i>                 |
| <i>Casey,</i>              | <i>Glass,</i>                   | <i>Oliver,</i>                | <i>Tourangeau,</i>            |
| <i>Casgrain,</i>           | <i>Grover,</i>                  | <i>I àquet,</i>               | <i>Tremblay,</i>              |
| <i>Cauchon,</i>            | <i>Haggart,</i>                 | <i>Pelletier,</i>             | <i>Trow,</i>                  |
| <i>Charlton,</i>           | <i>Harwood,</i>                 | <i>Pinsonneault,</i>          | <i>Tupper,</i>                |
| <i>Chipman,</i>            | <i>Higinbotham,</i>             | <i>Pope,</i>                  | <i>White (Halton),</i>        |
| <i>Chisholm,</i>           | <i>Holton,</i>                  | <i>Pozer,</i>                 | <i>White (Hastings Est),</i>  |
| <i>Coffin,</i>             | <i>Horton,</i>                  | <i>Prévost,</i>               | <i>Witton,</i>                |
| <i>Colby,</i>              | <i>Huntington,</i>              | <i>Price,</i>                 | <i>Wright (Ottawa),</i>       |
| <i>Cooke,</i>              | <i>Joly,</i>                    | <i>Ray,</i>                   | <i>Young (Montréal Ouest)</i> |
| <i>Costigan,</i>           | <i>Keeler,</i>                  | <i>Richard (Mégantic),</i>    | <i>Young (Waterloo),</i>      |
| <i>Crawford,</i>           | <i>Killam,</i>                  |                               | 146                           |

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et l'amendement à la motion principale étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

## POUR :

## Messieurs

|                   |                         |                               |                     |
|-------------------|-------------------------|-------------------------------|---------------------|
| <i>Archibald,</i> | <i>Brouse,</i>          | <i>Cunningham,</i>            | <i>Fiset,</i>       |
| <i>Béchar, d,</i> | <i>Buell,</i>           | <i>DeCosmos,</i>              | <i>Fleming,</i>     |
| <i>Bergin,</i>    | <i>Cameron (Huron),</i> | <i>Delorme,</i>               | <i>Fournier,</i>    |
| <i>Blain,</i>     | <i>Casey,</i>           | <i>De St. George,</i>         | <i>Galbraith,</i>   |
| <i>Bodwell,</i>   | <i>Casgrain,</i>        | <i>Dorion (Dr'd et Arth.)</i> | <i>Gibson,</i>      |
| <i>Bourassa,</i>  | <i>Cauchon,</i>         | <i>Dorion (Napierville),</i>  | <i>Gillies,</i>     |
| <i>Bowman,</i>    | <i>Charlton,</i>        | <i>Edgar,</i>                 | <i>Harvey,</i>      |
| <i>Boyer,</i>     | <i>Jook,</i>            | <i>Findlay,</i>               | <i>Higinbotham,</i> |

|                    |                            |                              |                               |
|--------------------|----------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <i>Holton,</i>     | <i>Mills,</i>              | <i>Ross (Prince-Edouard)</i> | <i>Thompson (Haldim'd),</i>   |
| <i>Horton,</i>     | <i>Oliver,</i>             | <i>Ross (Wellington),</i>    | <i>Thompson (Welland)</i>     |
| <i>Huntington,</i> | <i>Pâquet,</i>             | <i>Rymal,</i>                | <i>Tremblay,</i>              |
| <i>Joly,</i>       | <i>Pelletier,</i>          | <i>Scatcherd,</i>            | <i>Trois,</i>                 |
| <i>Laflamme,</i>   | <i>Pozer,</i>              | <i>Smith (Peel),</i>         | <i>White (Halton),</i>        |
| <i>Landerkin,</i>  | <i>Prévost,</i>            | <i>Snider,</i>               | <i>Wilkes,</i>                |
| <i>Mackenzie,</i>  | <i>Richard (Mégantic),</i> | <i>Stirton,</i>              | <i>Young (Montréal Ouest)</i> |
| <i>Mercier,</i>    | <i>Ross (Durham),</i>      | <i>Taschereau,</i>           | <i>Young (Waterloo).— 66</i>  |
| <i>Metcalfé,</i>   | <i>Ross (Middlesex),</i>   |                              |                               |

## CONTRE :

## Messieurs

|                            |                            |                              |                             |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| <i>Almon,</i>              | <i>Crawford,</i>           | <i>Langlois,</i>             | <i>Ray,</i>                 |
| <i>Archambeault,</i>       | <i>Currier,</i>            | <i>Lanthier,</i>             | <i>Robillard,</i>           |
| <i>Baby,</i>               | <i>Daly,</i>               | <i>Le Vesconte,</i>          | <i>Robinson,</i>            |
| <i>Baker,</i>              | <i>Deudney,</i>            | <i>Lewis,</i>                | <i>Robitaille,</i>          |
| <i>Beaty,</i>              | <i>Dodge,</i>              | <i>Macdonald (Sir J. A.)</i> | <i>Rochester,</i>           |
| <i>Beaubien,</i>           | <i>Domville,</i>           | <i>Macdonal (Antigonish)</i> | <i>Ross (ChAMPLAIN),</i>    |
| <i>Bellerose,</i>          | <i>Doull,</i>              | <i>McDonald (Cap B.)</i>     | <i>Ross (Victoria),</i>     |
| <i>Benoit,</i>             | <i>Dugas,</i>              | <i>McDonald (Pictou)</i>     | <i>Ryan,</i>                |
| <i>Blanchet,</i>           | <i>Duguay,</i>             | <i>MacKay,</i>               | <i>Savary,</i>              |
| <i>Bowell,</i>             | <i>Farrow.</i>             | <i>Mailloux.</i>             | <i>Schultz,</i>             |
| <i>Brooks,</i>             | <i>Forbes,</i>             | <i>Masson,</i>               | <i>Smith (Selkirk)</i>      |
| <i>Brown,</i>              | <i>Gaudet,</i>             | <i>McDougall,</i>            | <i>Smith (Westmorland),</i> |
| <i>Burpee (St. Jean),</i>  | <i>Gendron,</i>            | <i>McGreevy,</i>             | <i>Staples,</i>             |
| <i>Cameron (Cardwell),</i> | <i>Gibbs (Ont., D. N.)</i> | <i>Mitchell,</i>             | <i>Stephenson,</i>          |
| <i>Campbell,</i>           | <i>Gibbs (Ont., D. S.)</i> | <i>Moffatt,</i>              | <i>Thompson (Caribou)</i>   |
| <i>Carling,</i>            | <i>Glass,</i>              | <i>Morrison,</i>             | <i>Tilley,</i>              |
| <i>Caron,</i>              | <i>Grover,</i>             | <i>Nathan,</i>               | <i>Tobin,</i>               |
| <i>Carter,</i>             | <i>Haggart,</i>            | <i>Nelson,</i>               | <i>Tourangeau,</i>          |
| <i>Chipman,</i>            | <i>Harwood,</i>            | <i>O'Connor,</i>             | <i>Tupper,</i>              |
| <i>Chisholm,</i>           | <i>Keeler,</i>             | <i>Pickard,</i>              | <i>Wallace (Norfolk)</i>    |
| <i>Church,</i>             | <i>Killam,</i>             | <i>Pinsonneault,</i>         | <i>White (Hastings Est)</i> |
| <i>Coffin,</i>             | <i>Lacerte,</i>            | <i>Pope,</i>                 | <i>Witton,</i>              |
| <i>Colby,</i>              | <i>Langevin,</i>           | <i>Price,</i>                | <i>Wright (Ottawa).— 93</i> |
| <i>Costigan,</i>           |                            |                              |                             |

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix,

Que l'article publié dans le journal appelé *The Morning Freeman*, en date du 12 avril 1873, sous le titre de *Editorial Correspondence* et lu par le greffier de la Chambre est un libelle scandaleux, faux et malicieux contre l'honneur, l'intégrité et le caractère de cette Chambre et de certains de ses membres, et que la dite publication est un mépris des privilèges et de l'autorité constitutionnelle de cette Chambre;

La Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

## POUR :

## Messieurs

|                      |                   |                            |                  |
|----------------------|-------------------|----------------------------|------------------|
| <i>Almon,</i>        | <i>Bellerose,</i> | <i>Burpee (St. Jean),</i>  | <i>Chipman,</i>  |
| <i>Archambeault,</i> | <i>Benoit,</i>    | <i>Cameron (Cardwell),</i> | <i>Chisholm,</i> |
| <i>Baby,</i>         | <i>Blanchet,</i>  | <i>Campbell,</i>           | <i>Coffin,</i>   |
| <i>Baker,</i>        | <i>Bowell,</i>    | <i>Carling,</i>            | <i>Colby,</i>    |
| <i>Beaty,</i>        | <i>Brooks,</i>    | <i>Caron,</i>              | <i>Costigan,</i> |
| <i>Beaubien,</i>     | <i>Brown,</i>     | <i>Carter,</i>             | <i>Crawford,</i> |

|                            |                              |                           |                              |
|----------------------------|------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| <i>Currier</i>             | <i>Haggart,</i>              | <i>McDougall,</i>         | <i>Ross, ( Victoria)</i>     |
| <i>Daly,</i>               | <i>Hurwood,</i>              | <i>McGreevy,</i>          | <i>Ryan,</i>                 |
| <i>DeCosmos,</i>           | <i>Keeler,</i>               | <i>Mitchell,</i>          | <i>Savary,</i>               |
| <i>Druidney,</i>           | <i>Killam,</i>               | <i>Moffatt,</i>           | <i>Schultz,</i>              |
| <i>Dodge,</i>              | <i>Lacerte,</i>              | <i>Morrison,</i>          | <i>Smith (Selkirk),</i>      |
| <i>Domville,</i>           | <i>Langevin,</i>             | <i>Nathan,</i>            | <i>Smith ( Westmorland)</i>  |
| <i>Doull,</i>              | <i>Langlois,</i>             | <i>Nelson,</i>            | <i>Staples,</i>              |
| <i>Dugas,</i>              | <i>Lanthier,</i>             | <i>O'Connor,</i>          | <i>Stephenson,</i>           |
| <i>Duguay,</i>             | <i>Le Vesconte,</i>          | <i>Pinsonneault,</i>      | <i>Thompson, (Caribou)</i>   |
| <i>Farrow,</i>             | <i>Lewis,</i>                | <i>Pope,</i>              | <i>Tilley,</i>               |
| <i>Forbes,</i>             | <i>Macdonald (Sir J. A.)</i> | <i>Price,</i>             | <i>Tobin,</i>                |
| <i>Gaudet,</i>             | <i>Macdonald (Antigo.)</i>   | <i>Ray,</i>               | <i>Tourangeau,</i>           |
| <i>Gendron,</i>            | <i>McDonald (Cap-B.)</i>     | <i>Robillard,</i>         | <i>Trupper,</i>              |
| <i>Gibbs (Ont., D. N),</i> | <i>McDonald (Pictou)</i>     | <i>Robinson,</i>          | <i>Wallace, (Norfolk)</i>    |
| <i>Gibbs Ont., D. S.),</i> | <i>MacKay,</i>               | <i>Robitaille,</i>        | <i>White, (Hastings Est)</i> |
| <i>Glass,</i>              | <i>Mailloux,</i>             | <i>Rochester,</i>         | <i>Witton,</i>               |
| <i>Grover,</i>             | <i>Masson,</i>               | <i>Ross, ( Champlain)</i> | <i>Wright, (Ottawa).—92)</i> |

## CONTRE :

## Messieurs

|                         |                                |                           |                               |
|-------------------------|--------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| <i>Archibald,</i>       | <i>Delorme,</i>                | <i>Joly,</i>              | <i>Ross (Prince-Edouard)</i>  |
| <i>Béhard,</i>          | <i>De St. George,</i>          | <i>Loftamme,</i>          | <i>Ross (Wellington),</i>     |
| <i>Bergin,</i>          | <i>Dorion (Drun' det Art.)</i> | <i>Lauderkin,</i>         | <i>Rymal,</i>                 |
| <i>Blain,</i>           | <i>Dorion (Napierville),</i>   | <i>Mackenzie,</i>         | <i>Scutcherd,</i>             |
| <i>Bodwell,</i>         | <i>Edgar,</i>                  | <i>Mercier,</i>           | <i>Smith (Peel),</i>          |
| <i>Bourassa,</i>        | <i>Findlay,</i>                | <i>Metcalfe,</i>          | <i>Snider,</i>                |
| <i>Bowman,</i>          | <i>Fiset,</i>                  | <i>Mills,</i>             | <i>Stirton,</i>               |
| <i>Boyer,</i>           | <i>Fleming,</i>                | <i>Oliver,</i>            | <i>Taschereau,</i>            |
| <i>Brouse,</i>          | <i>Fournier,</i>               | <i>Pâquet</i>             | <i>Thompson (Haldimand)</i>   |
| <i>Buell,</i>           | <i>Galbraith,</i>              | <i>Pelletier,</i>         | <i>Thomson (Welland),</i>     |
| <i>Cameron, (Huron)</i> | <i>Gibson,</i>                 | <i>Pickard,</i>           | <i>Tremblay,</i>              |
| <i>Casey,</i>           | <i>Gillies,</i>                | <i>Pozer,</i>             | <i>Trow,</i>                  |
| <i>Casgrain,</i>        | <i>Harcy,</i>                  | <i>Prevost,</i>           | <i>White, (Halton),</i>       |
| <i>Cauchon,</i>         | <i>Higinbotham,</i>            | <i>Richard (Mégantic)</i> | <i>Wilkes,</i>                |
| <i>Charlton,</i>        | <i>Holton,</i>                 | <i>Ross (Durham),</i>     | <i>Young (Montréal Ouest)</i> |
| <i>Cook,</i>            | <i>Horton,</i>                 | <i>Ross (Middlesex),</i>  | <i>Young (Waterloo).—66</i>   |
| <i>Cunningham,</i>      | <i>Huntington,</i>             |                           |                               |

Ainsi, la question est résolue négativement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le Message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant la procédure dans " les causes criminelles " auquel il demande concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte intitulé : " Acte " portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du Nord-Ouest, " auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant les réclamations relatives à " des terres dans *Manitoba* pour lesquelles il n'aura pas été accordé de Lettres Patentes, " auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion du très-honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable M. *Tilley*,

*Ordonné*, Que le bill du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles, " soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour aujourd'hui.

Sur motion du très-honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par M. *Tilley*,

Ordonné, Que le bill du Sénat intitulé : " Acte pour amender l'acte intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du Nord-Ouest," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour aujourd'hui.

Sur motion du très-honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable M. *Tilley*,

Ordonné, Que le bill du Sénat, intitulé : " Acte concernant les réclamations relatives à " des terres dans *Manitoba*, pour lesquelles il n'aura pas été accordé de Lettres Patentes," soit maintenant lu pour la première fois.

Le bill est, en conséquence lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour aujourd'hui.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

### Vendredi, 18 Avril 1873.

*Edmund Burk Woods*, Ecuier représentant du District Electoral de la Division Ouest du comté de *Durham*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi, et signé devant les Commissaires le Rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. l'Orateur fait rapport à la Chambre que les cautionnements dans les affaires des Pétitions d'Election de *Jean Docile Brousseau*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Esdras Alfred de St. Georges*, Ecuier, pour le District Electoral de *Portneuf*; et de *George Caron*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Louis Alphonse Boyer*, Ecuier, pour le District Electoral de *Maskinongé*, ne sont point susceptibles d'objections.

Aussi, que les sûretés offertes à la place du cautionnement dans l'affaire de la Pétition d'Election de *George Morton*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de l'honorable *Albert N. Richards* pour le District Electoral de *Leeds* sud, ne sont point susceptibles d'objections.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *McGreevy*,—la pétition de Messieurs *Hamilton*, frères et autres, marchands et autres, engagés dans le commerce de bois du port de *Québec*.

Par M. *Currier*,—la pétition d'*E. McGillivray*, président de la Chambre de Commerce d'*Ottawa*.

Par M. *Charlton*,—la pétition du Conseil Municipal du township de *Townsend*, comté de *Norfolk*.

Par M. *Brooks*,—la pétition du Parreau de la Province de *Québec*, section du district de *St. François*.

Par M. *Findlay*,—la pétition de la Corporation Municipale du township de *Pembroke*, comté de *Kenfrew*.

Par M. *Cameron (Huron)*,—la pétition de *R. W. Standly* et autres, sauniers, de la Paissance du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

Du révérend *J. B. A. Cousineau* et autres, de *Ste. Thérèse de Blainville*, comté e district de *Terrebonne*; demandant l'imposition d'un droit additionnel sur les produits manu facturés et agricoles de l'étranger.

De *John Parker* et autres, du village de *Dumbarton* ; du Synode de *Toronto*, de l'église Presbytérienne du *Canada* ; de *Thomas Moran* et autres, du township de *Sandwich Est* ; du révérend *E. S. Jones* et autres, des townships de *Rochester* et *Maidstone* ; d'*Elijah Valentine* et autres, de la ville d'*Amherstburg* ; de *John H. Jones* et autres, du township de *Maidstone* ; d'*M. J. English* et autres, du township de *Gosfield* ; du révérend *J. O. Bonner* et autres, de la ville de *Windsor* ; et du conseil municipal du township de *Colchester*, tous du comté d'*Essex* ; de *J. D. Rosh* et autres, du township de *Williamsburgh*, comté de *Dundas* ; de *Curtis Stephenson* et autres, du village de *Clinton* ; d'*Edward Odum* et autres, des townships de *Hay* et *Stanley* ; de *R. Callander* et autres, du village de *Clinton* ; de *William Simmons* et autres, du village de *Crediton* ; de *Henry Vannalkeburgh* et autres, du township de *Hay* ; de *P. Manning* et autres, du village d'*Exeter*, townships d'*Usborne* et *Stephen* ; et de *Henry Gracey* et autres, du township d'*Usborne*, tous du comté de *Huron* ; de *Robert Hopkins* et autres, du township de *Gloucester* ; de *John Garvin* et autres, du township de *Goulbourn* ; de *William Garvin* et autres, du township de *Goulbourn* ; et de *J. B. Chambers* et autres, du township de *North Gower*, tous du comté de *Carleton* ; du révérend *E. S. Howard* et autres, du township d'*Osnabruck*, comté de *Stormont* ; d'*Alfred P. Knight* et autres, du village de *Renfrew*, comté de *Renfrew* ; de *W. H. Stephenson* et autres, du township d'*Asphodel* ; et de *Thomas Choat* et autres, du township de *Dummer*, comté de *Peterborough* ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De *F. Vézina*, et autres, porteurs de débetures de la commission du havre de *Québec* ; demandant qu'aucun changement ne soit fait dans la présente constitution de la corporation des commissaires du havre de *Québec*, et que les droits et privilèges des porteurs de débetures de la dite corporation ne soit pas amoindris ni changés.

De la chambre de commerce de *Kingston* ; et de la chambre de commerce de *Windsor, Ontario* ; demandant la continuation de l'acte des débiteurs insolubles de 1869 et de ses amendements, le ou après le 1er sept. 1873, sans limitation de temps.

De la corporation municipale du township de *Pembroke*, comté de *Renfrew* ; demandant qu'avant qu'il soit rien dépensé pour les travaux aux rapides de la *Culbute* dans la rivière des *Outaouais*, il soit fait une exploration des chenaux au sud de l'île des *Allumettes*.

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la pétition de la chambre de commerce et du conseil de la chambre de commerce de la cité de *Kingston*, et autres, présentée mercredi dernier, demandant la construction d'un canal sur la rive Nord du *St. Laurent*, depuis les *Cascades* jusqu'à *Coteau Landing*, soit maintenant reçue,

M. l'Orateur décide que cette pétition ne peut être reçue, parce que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la pétition de *John T. Corghlam*, maire et autres, du township de *Waltham*, comté de *Pontiac*, présentée mercredi dernier, demandant que les améliorations projetées aux rapides de la *Culbute* soient effectuées, et qu'une somme additionnelle soit accordée pour faire ces travaux, soit maintenant reçue ;

M. l'Orateur décide que cette pétition ne peut être reçue, parce que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité Général des élections, fait rapport de la liste des membres du comité spécial chargé de s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le District Electoral de *Toronto Est*, à laquelle est annexée la pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre ; et les noms des membres



sont lus comme suit : *James Young*, Ecuier, *George Landerkin*, Ecuier, *Francis Jones*, Ecuier, *McKenzie Bowell*, Ecuier ; Président l'honorable *James McDonald*.

L'honorable *M. Campbell*, du Comité Général des élections, fait aussi rapport de la liste des membres du comité spécial chargé de s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le District Electoral de la Division Nord du Comté de *Huron*, à laquelle est annexée la pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre ; et les noms des membres sont lus comme suit : *Daniel B. Chisholm*, Ecuier, *James Findlay*, Ecuier, *William Kingston Flesher*, Ecuier, *James Metcalfe*, Ecuier ; Président, *Henry Gustave Joly*, Ecuier.

L'honorable *M. Campbell*, du Comité Général des Elections, fait aussi rapport que conformément à la 52e clause de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, le Comité a choisi deux membres additionnels pour faire partie de la liste des Présidents, savoir : *Louis François George Baby*, Ecuier, *Christian Henry Pozer*, Ecuier.

*M. Crawford*, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Sur motion de *M. Crawford*, secondée par *M. Gibbs*, (*Ontario, D. S.*)

*Ordonné*, Que l'avis requis pour les Bills Privés pour la considération des comités en vertu de la 60e Règle soit réduit de dix à trois jours pour le reste de la session.

*Ordonné*, Que l'honorable *M. Cameron*, (*Cardwell*), ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'interrogatoire des témoins sous serment par le Sénat et la Chambre des Communes et par leurs comités en certains cas.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain, pour être alors le premier ordre du jour.

*Ordonné*, Que l'honorable *M. Cameron* (*Cardwell*) ait la permission d'introduire un Bill pour amender la loi relative aux lettres de change et aux billets promissoires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

*Ordonné*, Que *M. Currier* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la compagnie des bassins et d'entrepôt de la Puissance.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Sur motion de l'honorable *M. Tilley*, secondée par l'honorable *Tupper*,

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité, pour examiner certaines Résolutions au sujet du chenal dans le *Lac St. Pierre* et le fleuve *St. Laurent*, et du prélèvement d'un emprunt par l'émission de débetures pour achever les travaux à faire à ce chenal.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité.

Et étant six heures P. M., *M. l'Orateur* reprend le fauteuil.

*Sept heures et demie P.M.*

Conformément à la 19<sup>e</sup> Règle de cette Chambre, les ordres pour Bills Privés sont appelés.

*Ordonné*, Que l'honorable *M. Young (Montréal)*, ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Banque Centrale du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

La Chambre reprend les débats sur la motion proposée mercredi dernier, à l'effet que le Bill (pour étendre, pour une autre période, les dispositions de l'acte des arrangements financiers du Grand Tronc, 1862, à l'égard de certains bons privilégiés, pour établir les taux d'intérêt payables à l'avenir sur les bons et actions privilégiés et pour d'autres fins), soit maintenant lu la seconde fois;

Et des débats s'ensuivant, les débats ont continué jusqu'à l'expiration de l'heure fixée pour les Bills Privés.

*Huit heures et demie P.M.*

La Chambre se forme de nouveau en Comité pour examiner certaines Résolutions au sujet du chenal dans le Lac *St. Pierre* et le fleuve *St. Laurent*, et du prélèvement d'un emprunt par l'émission de débetures pour achever les travaux à ce chenal, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et l'honorable *M. Campbell* fait rapport que le Comité a passé plusieurs Résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable *M. Campbell* fait rapport des Résolutions en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à prélever par voie d'emprunt telle somme d'argent, n'exécédant point un million cinq cent mille piastres, qui pourra être requise pour faire face aux dépenses nécessaires pour creuser le chenal dans le lac *St. Pierre* et le fleuve *St. Laurent*, jusqu'à une profondeur de pas moins de vingt-deux pieds dans les basses eaux, et de manière qu'il ait une largeur de pas moins de trois cents pieds depuis *Montréal* jusqu'à l'endroit où la marée commence à se faire sentir au-dessus de *Québec*, cet emprunt devant être prélevé au moyen de l'émission de débetures portant intérêt payable semi-annuellement au taux de cinq pour cent par année, et rachetables dans quarante ans.

2. *Résolu*, Qu'il est expédient de décréter que les dits travaux seront exécutés sous la surintendance du département des travaux publics, soit par les commissaires du havre de *Montréal* en vertu d'arrangements que pourra prendre le ministre des Travaux Publics avec eux, avec l'approbation du Gouverneur en Conseil, ou de toute autre manière que la Gouverneur en Conseil jugera convenable;—et que l'intérêt des sommes dépensées, pour les dits travaux, au taux de cinq pour cent, et un fonds d'amortissement au taux d'un pour cent par année, se ont payés entre les mains du Receveur Général par les dits commissaires du havre à même les péages et droits prélevés par eux dans le havre de *Montréal*, le dit intérêt étant payable à compter de la date de la dite dépense; mais le versement dans le dit fonds d'amortissement ne devra commencer à se faire que le premier jour de juillet 1873.

3. *Résolu*, Qu'il est expédient de pourvoir à ce qu'un même taux d'intérêt et un même fonds d'amortissement, commençant respectivement aux mêmes époques que celles mentionnées dans la résolution précédente, soient payés au Receveur-Général par les dits commissaires du havre, à même les péages, taux et droits susdits, sur toutes sommes votées par le Parlement durant la présente ou la dernière session pour l'amélioration du *St. Laurent*, entre *Montréal* et *Québec*, et dépensé pour cet objet; et que si en aucun temps ces péages, taux et droits étaient insuffisants, ou si les commissaires faisaient rapport qu'ils seront probablement insuffisants pour faire face au dit intérêt et au dit fonds d'amortissement, tant sur les sommes ainsi votées que sur la somme de \$1,500,000 mentionnée dans la précédente résolution, après paiement de toutes les charges sur cette somme, alors l'acte passé dans la dernière session du Parlement, chap. 40, " pour imposer des droits de tonnage et de quaiage afin de faire face au

coût de l'amélioration du " Fleuve St. Laurent, entre Montréal et Québec," et les pouvoirs qu'il confère au Gouverneur en Conseil s'appliqueront, pour suppléer à cette insuffisance, tant au tarif de taux à être fixés par tout acte qui sera passé durant la présente session relativement au havre de Montréal et à la dite somme de \$1,500,000, et à toute somme qui sera votée durant la présente session pour l'amélioration du St. Laurent entre Montréal et Québec qu'au présent tarif de taux pour le dit havre, et à la somme affectée par le Bil des subsides de la dernière session pour l'amélioration du dit fleuve.

Les dites Résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

*Ordonné.* Que l'honorable M. Tilley ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser l'emprunt de la somme d'un million et demi de piastres pour être dépensée à l'amélioration de la navigation du Lac St. Pierre et du fleuve St. Laurent, et pour autoriser l'imposition de péages, si cela était nécessaire, pour faire face à l'intérêt sur cette somme.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Tilley, secondée par le Très Honorable Sir John A. Macdonald,

*Résolu.* Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité, pour examiner une certaine résolution concernant les compagnies d'assurance.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Crawford fait rapport que le comité a passé une résolution.

*Ordonné.* Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Crawford fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit:

*Résolu.* Qu'il est expédient d'amender les actes relatifs aux compagnies d'assurance (31 Vic., ch. 48 et 34 Vic., ch. 9,) en pourvoyant à la nomination d'un inspecteur d'assurances dont le devoir sera de s'enquérir et faire rapport sur les affaires de toutes les compagnies d'assurance qui sont autorisées à faire des affaires en Canada, et en pourvoyant au paiement de certaines contributions annuelles par ces compagnies, pour faire face aux dépenses de tel inspecteur.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

*Ordonné.* Que l'honorable M. Tilley ait la permission d'introduire un bill pour amender de nouveau les actes relatifs aux compagnies d'assurance.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill concernant la Maison de la Trinité et les commissaires du havre de Montréal, étant lu,

*Ordonné.* Que le dit ordre soit déchargé.

*Ordonné.* Que le bill soit renvoyé de nouveau à un Comité Général.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Crawford fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

*Ordonné.* Que l'amendement soit maintenant pris en considération.

L'amendement est alors lu pour la première et la seconde fois, et adopté.

*Ordonné.* Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu.* Que le bill passe.

*Ordonné.* Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill du Sénat intitulé: "Acte à l'effet de pourvoir à la création du département de l'intérieur," est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu.* Que le bill, avec les amendements, passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à prendre en considération les amendements faits en Comité Général au bill pour pourvoir au maintien de l'ordre à bord des steamers à passagers, et les amendements sont lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour reprendre les débats ajournés sur la motion proposée vendredi, le 28e jour de mars dernier, à l'effet que cette Chambre se forme maintenant en Comité, pour examiner une certaine résolution relative au contrat provisoire conclu entre Sir *Hugh Allan* et le Maître Général des Postes du *Canada*, pour un service hebdomadaire des steamers de la malle océanique, étant lu,

Et la question étant mise aux voix, elle est résolue affirmativement.

La Chambre se forme en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Crawford* fait rapport que le Comité a passé une résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Crawford* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

*Résolu*,—Qu'il est expédient que le contrat provisoire conclu entre Sir *Hugh Allan* et le maître général des postes du *Canada*, en vertu d'un ordre en Conseil du 8 janvier 1873, pour un service hebdomadaire des steamers de la malle océanique, aux conditions mentionnées dans le dit contrat (dont copie ainsi que copie du dit ordre en conseil ont été mis devant le Parlement,) soit sanctionné et autorisé par le Parlement tel que requis par le dit contrat, afin qu'il soit rendu valide et obligatoire.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

*Ordonné*, Que l'honorable M. *Tupper* ait la permission d'introduire un bill relatif au service de la malle océanique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les naufrages et le sauvetage étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender, refondre et étendre à toute la Puissance du *Canada*, la loi relative à l'inspection de certains des principaux articles de provenance canadienne, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte 33 *Vic.*, ch. 3, intitulé : "Acte pour amender et refondre l'acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 3 et pour établir le "Gouvernement de la Province de *Manitoba*," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général pour mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour suspendre pendant un temps limité, l'opération de certains actes relatifs à l'inspection des bateaux à vapeur dans la *Colombie Anglaise*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill, pour établir de meilleures dispositions à l'égard des pétitions d'élection et de tout ce qui se rattache aux élections des membres de la Chambre des Communes dont la validité est contestée, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu. Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

Sur motion du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable M. *Tilley*,

Ordonné, Que M. *Lewis* et M. *Archibald* soient ajoutés au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que M. *Flesher* et M. *Wood* soient ajoutés au Comité Permanent des Comptes Publics.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

## Lundi, 21 Avril 1873.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Beaty*,—la pétition du Conseil Municipal de la cité de *Toronto*.

Par M. *Young*, (*Waterloo*),—la pétition de *Richard Blain* et autres.

Par M. *Domeville*,—la pétition de *Thomas Hicks* et autres.

Par M. *Thompson* (*Uxbridge*)—la pétition de *R. R. Cramton* et autres.

Par M. *Baker*,—la pétition de *F. J. Parker* et autres, du comté de *Missisquoi*, province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

Du très-révérend Messire *C. O. Caron*, Vicaire-Général, et autres, de la cité de *Trois Rivières*, comté de *St. Maurice*, Province de *Québec* ; de *J. Hunter* et autres, du comté de *Norfolk* ; de *James Beaton* et autres, du township de *Glenelg* ; de *David Davis* et autres, du township de *Glenelg*, toutes deux du comté de *Grey* ; et du conseil municipal du township de *Townsend*, comté de *Norfolk* ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

Du révérend M. *James Quinn*, et autres, catholiques de *St. Etienne*, comté de *Charlotte*, *Nouveau-Brunswick*, se plaignant de certains griefs au sujet de la présente loi des écoles du *Nouveau-Brunswick*, et en demandant le redressement.

De la compagnie du télégraphe de l'Union de l'Ouest; demanda it que ses droits et privilèges actuels soient maintenus par toute nouvelle législation qui pourrait avoir lieu.

De MM. *Hamilton* frères et autres, marchands et autres, engagés dans le commerce de bois au port de *Québec*; demandant des amendements au bill maintenant devant la Chambre pour amender l'acte relatif à l'amélioration et à l'administration du havre de *Québec*.

D'*E. McGillivray*, président de la chambre de commerce d'*Ottawa*; demandant que le même bill, en tant qu'il concerne le commerce de bois, ne devienne pas loi.

De la corporation municipale du township de *Pembroke*, comté de *Renfrew*; demandant qu'avant qu'il soit rien dépensé pour les travaux au chenal de la *Culbute*, dans la rivière des *Cataouais*, il soit fait une exploration convenable des chenaux au sud de l'*Isle des Allumettes*.

De *R. W. Standly* et autres, sauniers de la Puissance du *Canada*; demandant qu'il soit nommé un inspecteur de sel.

Une motion étant proposée et secondée, à l'effet que la pétition du Barreau de la Province de *Québec*, section du district de *St. François*, présentée vendredi dernier demandant une enquête au sujet des Juges de la dite Province, et qu'il soit assuré à ceux-ci une pension de retraite suffisante.

M. l'Orateur décide que cette pétition ne peut être reçue, parce que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense des deniers publics.

M. l'Orateur fait rapport à la Chambre que le cautionnement dans l'affaire de la pétition d'élection de *John McCaw*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Walter Ross*, Ecr., pour le District Electoral du comté de *Prince Edouard*, est susceptible d'objections.

Aussi, que les cautionnements aux diverses pétitions de *Clément Deschamps*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Rodolphe Laflamme*, Ecuier, pour le District Electoral de *Juques Cartier*; de *George Sylvain*, Ecuier, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Romuald Fiset*, Ecuier, pour le District électoral de *Rimouski*; d'*Alexandre Forbes*, *Maitland Parke*, *Ketchum* et d'*Alexander McCallum*, Ecuier, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Joseph Keeler*, Ecuier, pour le District Electoral de la Division Est du comté de *Northumberland*; et de *William Paterson*, *Hugh McDermid* et *David Whaler*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Thomas Mayne Daly*, Ecuier, pour le District Electoral de la Division Nord du comté de *Perth*, ne sont point susceptibles d'objections.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité Général des élections, fait rapport de la Liste des membres du comité spécial chargé de s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le District Electoral de la Division Ouest du comté de *Peterborough*, à laquelle est annexée la pétition y relative à lui renvoyé par la Chambre; et les noms des membres sont lus comme suit; *William Johnston Almon*, Ecuier, l'honorable *Timothy Warren Anglin*, *Charles Corroll Colby*, Ecuier, *Joseph Kymul*, Ecuier; Président, *Acalus Lockwood Palmer*, Ecuier.

M. *Crawford*, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné ces bills suivants et décidé d'en faire rapport avec des amendements :

Bill concernant les chargements sur les ponts de navire.

Bill pour incorporer la compagnie d'équipement maritime du *Canada*.

Bill pour amender la charte de la compagnie manufacturière dite *Dolphin*.

Bill pour incorporer la banque de *Pictou*.

Bill pour incorporer la banque de *Stadiconn*.

Bill pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre l'incendie du *Canada*.

Bill pour incorporer la banque de *St. Hyacinthe*.

Votre comité est aussi convenu de faire rapport des bill suivants sans amendement :

Bill pour incorporer la banque du *Canada*.

Bill pour incorporer la banque de *St. Jean*.

Bill pour incorporer la banque de l'Ouest du *Canada*.

Bill pour incorporer la compagnie des fauchouses dites guérrières du *Canada*.

*M. Bowell*, du comité collectif des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :

Message de S. E. le Gouverneur Général, transmettant un rapport des commissaires pour la construction du chemin de fer Intercolonial relatif aux réclamations des entrepreneurs primitifs des sections Nos. 1 à 7 de cette ligne ;

Rapport annuel sur les affaires des Sauvages pour l'année expirant le 30 juin 1872 :

Réponse à une adresse demandant copie de toutes communications de la part des Sauvages et autres, à *Manitoba*, au sujet du mécontentement qui prévaut parmi les chefs, etc., avec qui on a fait des traités à *Manitoba* et le Territoire adjacent.

Réponse à une adresse Pétitions priant Son Excellence de sanctionner la construction d'un canal sur la rive Nord du *St. Laurent* depuis les *Cascades* jusqu'à *Côte du Lanling* (abrégée) ;

Réponse à une adresse demandant un état indiquant les occasions où l'on a accordé des congés aux députés adjudants généraux, etc., depuis le 1er Oct. 1868 ;

Réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui de *Québec* depuis le 10 juin 1872, et entre les dits gouvernements et l'hon. *Jos. Noel Bossé*, Juge de la Cour Supérieure de *Québec* (pour distribution seulement) ;

Réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui des *Etats-Unis* au sujet de la réciprocité du commerce entre les deux pays ;

Réponse (en partie) à une adresse demandant les rapports du commissaire des terres à *Manitoba*, touchant la vente des terres dans cette Province, aussi, la lettre de résignation de *M. Canavan* et la correspondance à cet égard, et celle à l'égard des plaintes portées contre l'administration du Bureau des Terres dans cette province, (les rapports mensuels ne devant pas être imprimés) ;

Réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement de la Puissance et ceux d'*Ontario* et *Québec* au sujet de l'arbitrage à propos de la répartition des dettes entre ces deux Provinces, etc ;

Rapport annuel supplémentaire du ministre des travaux publics, étant un rapport de *Samuel Keefer*, écuyer, ingénieur civil sur le canal de la *Belle-Verte* ;

Etat des allocations et gratifications en vertu de l'acte de pension des membres du service civil ;

Réponse à une adresse demandant le rapport du commissaire chargé de s'enquérir sur l'état des cours d'eau navigable ;

Réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement et les officiers en loi de la couronne, en *Angleterre*, et le comité judiciaire du Conseil Privé au sujet de l'Acte des Ecoles du *Nouveau-Brunswick* ;

Réponse à une adresse demandant les documents, etc., relatifs à la constitutionnalité de l'Acte relatif aux Ecoles Communes du *Nouveau-Brunswick*, passé par la législature de cette province en 1871.

Le comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à une adresse demandant un état indiquant le nombre de sauvages auxquels il a été accordé des lettres patentes leur donnant un droit à vie sur les terres à eux accordées ;

Réponse à une adresse demandant la correspondance et tous autres documents relatifs à la poursuite intentée contre le gouvernement, de son consentement, par l'imprimeur du Parlement et des départements ;

Message du Gouverneur-Général au sujet de l'administration de la justice, etc., dans les territoires du Nord Ouest ;

Réponse à une adresse demandant la correspondance relative à la violation prétendue des lois sur le revenu par la compagnie du grand chemin de fer occidental ;

État indiquant le nombre d'hommes de la police fédérale et le coût de leur solde et de leurs frais de voyage et autres.

*Ordonné*, Que *M. Gibbs (Ontario, D. N.)*, ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Chambre de Commerce d'*Oshawa*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

*Avant quatre heures P. M.*

*James Young*, Ecuier, *George Linderkin*, Ecuier, *Francis Jones*, Ecuier, *McKenzie*, *Bowell*, Ecuier et le Président, l'honorable *James McDonald*, composant le comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le District Electoral de *Toronto Est*, sont appelés, et étant venus à la table, sont assermentés par le greffier.

*Ordonné*, Que la pétition relative à l'élection pour le District Electoral de *Toronto Est*, soit renvoyée au dit comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour ce District Electoral.

*Ordonné*, Que le dit comité s'assemble demain dans la chambre de comité No. 10, à onze heures de l'avant midi.

*Avant quatre heures P. M.*

*Daniel B. Chisholm*, Ecuier, *James Findlay*, Ecuier, *William Kingston Flesher*, Ecuier, *James Metcalfe*, Ecuier, Président, *Henry Gustave Joly*, Ecuier, composant le comité spécial nommé pour s'enquérir du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le District Electoral du comté de *Huron*, sont appelés, et étant venus à la table, sont assermentés par le greffier.

*Ordonné*, Que la pétition relative à l'élection du District Electoral de la division nord du comté de *Huron* soit renvoyée au comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour ce district électoral.

*Ordonné*, Que le dit comité s'assemble demain dans la Chambre de Comité No. 11, à onze heures de l'avant midi.

Le Très Honorable Sir *John A. McDonald*, l'un des membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément aux adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 9 avril 1873, demandant copie du rapport de la ci-devant commission nommée pour examiner les différentes routes en rapport avec l'agrandissement du canal *Welland* ; aussi copie du rapport de l'ingénieur en chef à cet égard. (*Documents de la Session, No. 25.*)

Aussi, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 20 mars 1873, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement du *Canada* et celui des *Etats-Unis*, par l'entremise du ministre britannique à *Washington*, ou le conseil de la cité de *Buffalo*, au sujet de l'obstruction de la navigation de la rivière *Niagara*, par la construction d'un caisson au milieu du chenal de la dite rivière pour servir à l'aqueduc de *Buffalo*. (*Documents de la Session, No. 46.*)



Aussi, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 14 mars 1873, demandant la correspondance avec les ingénieurs locaux au sujet de l'agrandissement du canal *St. Pierre*. (*Documents de la Session*, No. 24.)

Et aussi la réponse (en partie) à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 16 avril 1873, demandant un état indiquant la somme totale d'argent fournie à l'officier-rapporteur pour la division nord du comté de *Simcoe* durant la dernière élection pour les Communes pour faire face aux frais de la dite élection et à la rémunération des personnes nommées comme députés-officiers-rapporteurs; les noms de ces députés en rapport avec les subdivisions dans lesquelles ils ont servi, et le montant de deniers payés à chaque député-officier-rapporteur pour les dits services, et tous les déboursés nécessaires dans l'exécution de ses devoirs officiels. (*Documents de la Session*, No. 47.)

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'interrogatoire des témoins sous serment par le Sénat et la Chambre des Communes, et par leurs comités en certains cas, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps. M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Palmer* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

*Ordonné*, Que l'amendement soit maintenant pris en considération.

L'amendement est alors lu pour la première et la seconde fois, et adopté.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un autre membre ayant prêté serment, et souscrit le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

La Chambre reprend les débats sur la motion proposée mercredi dernier, à l'effet que le bill pour étendre pour une autre période, les dispositions de l'acte des arrangements financiers du Grand-Tronc, 1862, à l'égard de certains bons privilégiés pour établir les taux d'intérêt payable à l'avenir sur les bons et actions privilégiés, et pour d'autres fins, soit maintenant lu la seconde fois;

Et la question étant mise aux voix, que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

|                      |                            |                    |                               |
|----------------------|----------------------------|--------------------|-------------------------------|
| <i>Almon</i>         | <i>Bodwell,</i>            | <i>Carling,</i>    | <i>Crawford,</i>              |
| <i>Archambeault,</i> | <i>Bouvassa,</i>           | <i>Caron,</i>      | <i>Cunningham,</i>            |
| <i>Archibald,</i>    | <i>Bowell,</i>             | <i>Carter,</i>     | <i>DeCosmos,</i>              |
| <i>Baby,</i>         | <i>Bowman,</i>             | <i>Cartwright,</i> | <i>Delorme,</i>               |
| <i>Beaty,</i>        | <i>Brooks,</i>             | <i>Cusey,</i>      | <i>Dewdney,</i>               |
| <i>Beaubien,</i>     | <i>Erouse,</i>             | <i>Casgrain,</i>   | <i>Domville,</i>              |
| <i>Bécharde,</i>     | <i>Brown,</i>              | <i>Charlton,</i>   | <i>Dorion · Drum.et.Arth.</i> |
| <i>Belrose,</i>      | <i>Buell,</i>              | <i>Chisholm,</i>   | <i>Dorion (Napierville),</i>  |
| <i>Benoit,</i>       | <i>Burpee (St. Jean),</i>  | <i>Church,</i>     | <i>Edgar,</i>                 |
| <i>Bergin,</i>       | <i>Burpee (Sunbury),</i>   | <i>Coffin,</i>     | <i>Farrow,</i>                |
| <i>Blanchet,</i>     | <i>Cameron, (Cardwell)</i> | <i>Cook,</i>       | <i>Ferrie,</i>                |

|                           |                            |                              |                              |
|---------------------------|----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| <i>Fleming,</i>           | <i>Leffmme,</i>            | <i>Peterson,</i>             | <i>Smith (Peel)</i>          |
| <i>Fisher,</i>            | <i>Luggerin,</i>           | <i>Peterson,</i>             | <i>Smith (Westmorland)</i>   |
| <i>Fouchier,</i>          | <i>Lamplois,</i>           | <i>Peltier,</i>              | <i>Snider,</i>               |
| <i>Gudet,</i>             | <i>Le Visconte,</i>        | <i>Pisano auit.</i>          | <i>Staples,</i>              |
| <i>Geoffron,</i>          | <i>Lewis,</i>              | <i>Pope,</i>                 | <i>Stirton.</i>              |
| <i>Gendron,</i>           | <i>McDonald (Glugerry)</i> | <i>Pozar,</i>                | <i>Taschereau,</i>           |
| <i>Gibbs (Ont. D. N.)</i> | <i>McDonald (Cap B.)</i>   | <i>Richards,</i>             | <i>Tilley,</i>               |
| <i>Gibbs (Ont. D. S.)</i> | <i>MacKay,</i>             | <i>Richard,</i>              | <i>Tobin,</i>                |
| <i>Grant,</i>             | <i>MacKenzie,</i>          | <i>Robinson,</i>             | <i>Tourangeau,</i>           |
| <i>Grover,</i>            | <i>Mailloux,</i>           | <i>Robitaille,</i>           | <i>Tremblay,</i>             |
| <i>Hagar,</i>             | <i>Masson,</i>             | <i>Ross (Champlain),</i>     | <i>Trow,</i>                 |
| <i>Harvey,</i>            | <i>McAdam,</i>             | <i>Ross (Durham),</i>        | <i>Tipper,</i>               |
| <i>Higginbotham,</i>      | <i>Merritt,</i>            | <i>Ross (Middlesex)</i>      | <i>Wallace (Albert).</i>     |
| <i>Holton,</i>            | <i>Metcalfe,</i>           | <i>Ross (Prince-Edouard)</i> | <i>Wallace (Norfolk),</i>    |
| <i>Huntington,</i>        | <i>Mitchell,</i>           | <i>Ross, (Victoria),</i>     | <i>Webb,</i>                 |
| <i>Jetté,</i>             | <i>Moffat,</i>             | <i>Ross (Wellington),</i>    | <i>White (Hastings Est)</i>  |
| <i>Joly,</i>              | <i>Morrison,</i>           | <i>Ryan,</i>                 | <i>Witton,</i>               |
| <i>Keeler,</i>            | <i>Nathan,</i>             | <i>Rymal,</i>                | <i>Wood,</i>                 |
| <i>Kilum,</i>             | <i>O'Connor,</i>           | <i>Scatcherd,</i>            | <i>Young (Montréal O.)</i>   |
| <i>Kirkpatrick,</i>       | <i>Oliver,</i>             | <i>Shibley,</i>              | <i>Young (Waterloo)--126</i> |
| <i>Lacerte,</i>           | <i>Piquet,</i>             |                              |                              |

## CONTRE :

## Messieurs

|                 |                       |                 |                            |
|-----------------|-----------------------|-----------------|----------------------------|
| <i>Cauchon,</i> | <i>Currier,</i>       | <i>Duguay,</i>  | <i>Prévost,</i>            |
| <i>Chipman,</i> | <i>De St. George,</i> | <i>Findlay,</i> | <i>Wright (Ottawa).—8.</i> |

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu,* Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend la parole, et l'honorable M. *Blanchet* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

*Ordonné,* Que l'amendement soit maintenant pris en considération.

L'amendement est alors lu pour la première et la seconde fois et adopté.

*Ordonné,* Que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Mitchel*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, le rapport annuel du département de la marine et des pêcheries, pour l'année expirant le 30 juin 1872. (*Documents de la Session, No. 2.*)

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par M. *Carter*, — la pétition de M. *P. Ryan* et autres, de la cité de *Montréal*.

*Ordonné,* Que la dite pétition soit maintenant reçue et lue.

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant qu'il leur soit permis de mettre devant cette Chambre, une pétition demandant la passation d'un acte pour les autoriser à prêter de l'argent sur hypothèque comme institution de crédit foncier, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des bills privés.

*Ordonné,* Que la dite pétition soit renvoyée au Comité Permanent des Ordres Permanents.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour augmenter le capital de la compagnie de transport et du chemin de fer de l'Union, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Tourangeau* fait rapport que le Comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe et que le titre soit : " Acte pour augmenter le capital social de la compagnie d'Union, de transport et de chemin de fer."

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du chemin de fer de *Montréal et Champlain*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Tourangeau* fait rapport que le Comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie pour l'impression et la publication du *Citizen*, (responsabilité limitée), étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Crawford* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie des mines de l'*Étoile du Nord*, étant lu.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Crawford* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie maritime d'entrepôt et de bassins de la Puissance du *Canada*, étant lu.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité,

La Chambre se forme, en conséquence en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Almon* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois,

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. *Richards*, secondée par M. *Scatcherd*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des documents suivants, savoir:—d'une pétition de *D. Ford Jones*, Ecr., et autres, relative au pouvoir d'eau de *Gananogue*, tel qu'affecté par le canal *Rideau*; d'un mémoire de *R. P. Colton*, relatif à la dite pétition; du rapport d'ingénieur et des pétitions concernant la pétition de certains habitants du township de *Pittsburgh*, demandant qu'un emplacement de moulin soit loué à *Brewers* en 1861, et du rapport de *W. Kingsford* concernant la dite pétition du dit *D. Ford Jones*, Ecr., fait en 1872.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Smith (Peel)*, secondée par M. *Cysey*,

*Ordonné*, Que le Comité des Chemins de Fer, Canaux et lignes Télégraphiques, reçoive instruction de s'enquérir sur le sujet du trafic le dimanche, sur les chemins de fer sous le contrôle du Parlement, dans le but de réduire ce trafic, s'il est possible, et d'étendre aux employés sur les chemins de fer le droit et le privilège que la loi accorde aux autres citoyens d'avoir un jour de repos sur sept.

*Résolu*, Qu'il soit nommé un comité spécial composé de M. *Chisholm*, l'honorable M. *Carling*, Messieurs *Beaubien*, *Cameron (Huron)*, *Joly*, *Rymal*, *Gibbs (Ontario, D.S.)*, *Savary*, *Thompson (Welland)*, *Colby*, *Masson*, *Currier*, *Bécharde*, *White (Halton)*, *Ryan*, *Gendron* et l'honorable M. *De Cosmos*, chargé de s'enquérir et faire rapport à cette Chambre sur l'étendue et l'état des intérêts manufacturiers de la Puissance, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

Sur motion de M. *Taschereau*, secondée par M. *Fournier*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état détaillé, avec copies de, reçus et pièces justificatives des différentes sommes d'argent payées par le Gouvernement Fédéral à *James Oliva*, Ecuier, du village de *Montmagny*, pour ses services et dépenses comme Commissaire du Recensement de 1871 et de ses énumérateurs pour le District No. 163, *Montmagny*.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

M. Mills, du Comité Général pour examiner certaines résolutions pour une adresse à Sa Majesté, au sujet des avantages qu'éprouvent les Allemands naturalisés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'en vertu de la loi actuelle, les individus nés à l'étranger, et naturalisés dans la Puissance du Canada, en vertu de ses lois, n'acquièrent aucun droit de privilèges comme sujets britanniques en dehors des limites de la Puissance.

2. *Résolu*. Que cela est regardé comme une grande injustice et un grand grief par les étrangers naturalisés qui sont devenus sujets de Sa Majesté en Canada, qui prétendent avec raison qu'après avoir été légalement naturalisés, ils devraient être partout reconnus comme sujets britanniques.

3. *Résolu*, Que par un acte passé par le Parlement Impérial, dans la 33e année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte de Naturalisation de 1870," il est décrété que la Grande-Bretagne reconnaîtra à l'avenir et protégera tous individus légalement naturalisés comme sujets britanniques dans toutes les parties du monde, pourvu qu'ils aient, en vertu des lois de leur Etat natal, cessé d'en être sujets, en changeant leur allégeance, ou quand un traité aura été conclu à cet effet entre la Grande-Bretagne et le dit Etat.

4. *Résolu*, Qu'en vertu des dispositions du dit acte, un traité a été conclu entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis en 1871, et un autre traité supplémentaire, l'année suivante, 1872.

5. *Résolu*, Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté, alléguant le dit grief, et demandant qu'il plaise à Sa Majesté de prendre les mesures nécessaires pour le redresser au moyen de la négociation de traités de naturalisation entre la Grande-Bretagne et les Etats Allemands et autres Etats étrangers, de manière que les étrangers naturalisés en Canada ne soient point à l'avenir assujétis aux inconvénients d'une allégeance divisée, mais qu'ils jouissent de tous les droits et privilèges de sujets anglais dans toutes les parties du monde, et qu'ils aient droit à la même protection aussi pleinement que s'ils étaient sujets de la Grande-Bretagne de naissance.

Les dites Résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

*Résolu*, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. Young (Waterloo), le Très Honorable Sir John A. Macdonald, M. McKenzie, l'Honorable M. Holton, et M. Fournier, pour préparer une adresse à Sa Majesté basée sur les dites Résolutions.

M. Young (Waterloo), du dit Comité, fait rapport que le Comité a préparé une adresse en conséquence, laquelle est lue comme suit :

A SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

TRÈS-GRACIEUSE SOUVERAINE.

Nous, les très-respectueux et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes de la Puissance du Canada, en Parlement assemblés, approchons respectueusement Votre Majesté dans le but de lui représenter, qu'en vertu de la loi actuelle, les individus nés à l'étranger, et naturalisés dans la Puissance du Canada en vertu de ses lois, n'acquièrent aucuns droits et privilèges comme sujets britanniques en dehors des limites de la Puissance.

Que cela est regardé comme une grande injustice et un grand grief par les étrangers naturalisés qui sont devenus sujets de Votre Majesté en Canada, qui prétendent avec raison qu'après avoir été légalement naturalisés, ils devraient être partout reconnus comme sujets britanniques.

Que par un acte passé par le Parlement impérial dans la trente-troisième année du règne de Votre Majesté, intitulé : " Acte de Naturalisation de 1870," il est décrété que la Grande-Bretagne reconnaîtra à l'avenir et protégera tous individus légalement naturalisés comme

sujets britanniques dans toutes les parties du monde, pourvu qu'ils aient, en vertu des lois de l'Etat natal, cessé d'en être sujets, en changeant leur allégeance, ou quand un traité aura été conclu à cet effet entre la *Grande-Bretagne* et le dit Etat.

Qu'en vertu des dispositions du dit acte, un traité a été conclu entre la *Grande-Bretagne* et les *Etats-Unis* en 1871, et un autre traité supplémentaire, l'année suivante, 1872.

Nous prions donc humblement Votre Majesté de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour redresser le grief ci-dessus mentionné, au moyen de la négociation de traité de naturalisation entre la *Grande-Bretagne* et les Etats Allemands et autres Etats étrangers, de manière que les étrangers naturalisés en *Canada* ne soient point à l'avenir assujétis aux inconvénients d'une allégeance divisée, mais qu'ils jouissent de tous les droits et privilèges de sujets anglais dans toutes les parties du monde, et qu'ils aient droit à la même protection aussi pleinement que s'ils étaient sujets de la *Grande-Bretagne* de naissance.

La dite adresse étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire transmettre l'adresse de la Chambre au principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, au sujet de la négociation de traités de naturalisation entre la *Grande-Bretagne* et les Etats Allemands et autres Etats étrangers, de la manière que Son Excellence jugera à propos, afin qu'elle soit déposée au pied du Trône.

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

## Mardi, 22 Avril 1873.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Harwood*,—la pétition du Révérend *L. M. Mathieu* et autres, de *Ste. Justine de Newton*, comté de *Vaudreuil*.

Par M. *Fleming*,—la pétition de *Daniel Totten* et autres, de la ville de *Paris*, province d'*Ontario*.

Par M. *Bain*,—la pétition d'*Alexander MacLean*, M. A., et autres, du village de *Strabane*, township de *Flamboro Ouest*, comté de *Wentworth*.

Par M. *Grover*,—la pétition de *L. M. Moore* et autres, du township de *Smith*; et la pétition de *George McIlmoyl* et autres, du village de *Lakefield*, township de *Douro*, comté de *Peterborough*.

M. *Crawford*, du Comité Permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre Comité a examiné les Bills suivants et décidé d'en faire rapport avec des amendements :—

Bill pour incorporer la compagnie de transport de *Huron* à *Ontario*.

Bill pour incorporer la compagnie d'assurance contre l'incendie et les accidents de navigation de l'intérieur.

Bill pour amender l'Acte constitutif de la société permanente de construction et d'épargne dite *Freehold*.

Votre Comité a aussi examiné le Bill pour incorporer la banque canadienne *Victoria* et le Bill concernant les naufrages et le sauvetage, et décidé d'en faire rapport sans amendement.

M. *Rymal*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre le onzième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisant l'avis quant à la pétition de *Charles Wilson* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de crédit foncier du *Canada*.

Quant à la pétition de M. *P. Ryan* et autres, demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition demandant l'incorporation d'une compagnie de crédit foncier, bien que le temps pour ce faire soit expiré, il trouve concluantes les raisons données, et recommande en conséquence que cette permission soit accordée.

M. *McDonald* (*Antigonish*), du Comité Permanent des divers bills privés, présente à la Chambre le troisième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants et décidé d'y faire certains amendements, qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bills pour incorporer la compagnie d'acier breveté de *Dates*.  
Bill pour incorporer la compagnie d'orfèvres du *Canada*.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par M. *Carter*,—la pétition de *Charles Wilson* et autres.

Ordonné, Que la dite pétition soit maintenant reçue et lue.

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant la passation d'un acte à l'effet de les incorporer sous le nom de la compagnie de crédit foncier du *Canada*.

L'Honorable M. *Langevin*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément aux adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 3 avril 1873, demandant un état indiquant les quais, brise-lames, débarcadères, jetées qui appartiennent au gouvernement de la Puissance, la position respective de ces diverses constructions, les droits de péage et autres, prélevés sur chacune, le montant que le gouvernement perçoit aussi sur chacune de ces constructions sous forme de loyer ou autrement, les noms des locataires et occupants. (*Documents de la Session*, No. 48.)

Aussi la réponse (en partie) à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 24 mars 1873, demandant copie de tous ordres en conseil relatifs au transport, en 1859, du havre de *Port Stanley* à un bureau de syndics pour être possédé en fidéi-commis pour la compagnie du chemin de fer de *London* et *Port Stanley*; copie du cautionnement donné par les dits syndics; aussi, un état des vacances qui peuvent avoir eu lieu dans le dit bureau de syndics, indiquant comment elles ont été remplies; un état de tous octrois faits par le gouvernement qui n'avaient pas été dépensés lors du transport et de tous octrois faits depuis cette date; état de toutes les recettes provenant du dit havre, et des dépenses faites par les dits syndics depuis la date du transport, indiquant les taux des péages exigés, et les sommes perçues, chaque année, et les différents items de dépense, en tant que ces détails pourront être constatés par les documents en la possession du gouvernement; copie de toute la correspondance avec les dits syndics au sujet du dit havre; copie de toutes les représentations faites par tous habitants du comté d'*Elgin* touchant le dit havre. (*Documents de la Session*, No. 49.)

Ordonné, Que M. *Beaubien* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du *Labrador*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Ordonné, Que M. Carter ait la permission d'introduire un Bill pour faciliter des arrangements entre débiteurs et créanciers, pour la punition des débiteurs frauduleux, et pour l'abolition des préférences en faveur des créanciers judiciaires.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Avant quatre heures P.M. William Johnston Almon, Ecuier, l'Honorable Timothy Warren Anglin, Charles Carroll Colby, Ecuier, Joseph Rymal, Ecuier; Président Acalus Lockwood Palmer, Ecuier, composant le comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour le District Electoral de la Division Ouest du Comté de *Peterborough*, sont appelés, et étant venus à la table, sont assermentés par le Greffier.

Ordonné, Que la Pétition relative à l'Élection pour le District Electoral de la Division Ouest du Comté de *Peterborough*, soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour ce District.

Ordonné, Que le Comité s'assemble demain dans une des Chambres de Comité, à onze heures de l'avant midi.

L'Honorable M. Dorion, Représentant du District Electoral de *Napierville*, se lève de son siège et dit qu'il lui a été mis entre les mains certains papiers qui réfléchisse sur la conduite de certains fonctionnaires du gouvernement, en ce qu'ils se seraient mêlés officiellement de la dernière Élection pour les comtés de *Chicoutimi* et *Charlevoix*, et il met ces papiers sur la table de la Chambre.

Sur motion de l'Honorable M. Dorion (*Napierville*), secondée par M. Tremblay,

Ordonné, Que les dits papiers numérotés "un" et "deux" soient maintenant lus par le Greffier de la Chambre à la table;

\* Et les dits papiers sont lus comme suit :

"UN."

Nous, soussignés, certifions que dans le mois de juillet dernier, lors d'une rencontre à la porte de l'église de la paroisse de *Chicoutimi* entre l'honorable D. E. Price et P. A. Tremblay éer., à propos de l'élection d'un membre pour représenter le district électoral des comtés unis de *Chicoutimi* et *Saguenay* à la Chambre des Communes, M. D. E. Price a lu devant tout le public une lettre qu'il disait venir de l'honorable H. Langevin, ministre des travaux publics pour la Puissance, laquelle lettre comportait, d'après M. Price, que le gouvernement ne ferait pas construire de quai à *Chicoutimi* si M. Tremblay ou un candidat de l'opposition était élu.

*Chicoutimi*, 30 mars 1873.

Sa  
GODEFROI X BOILY,  
marque.

Conseiller pour le township de *Chicoutimi*.  
BENJAMIN BRYSON,  
Ancien conseiller pour le dit township.

Sa  
ONÉSIME X TREMBLAY,  
marque.  
Marguillier pour *Chicoutimi*.

Témoin :  
P. EUGÈNE GUAY, }



## " DEUX "

Nous, soussignés, électeurs du comté de *Charlevoix*, certifions que le onzième jour du mois d'août mil huit cent soixante-et-douze, M. F. X. Cimon, candidat à la dernière élection du comté de *Charlevoix*, a lu publiquement une lettre de l'hon. M. Langevin, ministre des travaux publics, dans laquelle cet honorable Monsieur disait que si les électeurs de *Charlevoix* élisaient M. Tremblay, le gouvernement ne ferait pas faire de travaux publics dans le comté, donnant clairement à entendre que le gouvernement ne ferait pas construire le quai ou phare demandé à l'entrée de la baie *St. Paul*.

Cette lettre a été lue en présence d'un grand nombre d'électeurs réunis à la porte de l'église de la baie *St. Paul*, M. Cimon était sur une plate-forme; à ses côtés étaient M. P. A. Tremblay, le député actuel du comté de *Charlevoix* à la Chambre fédérale, et M. A. Gagnon, député à la Chambre Locale de Québec, qui tous deux ont pu constater la signature de l'honorable M. Langevin.

Baie *St. Paul*, le 7 avril 1873.

(Signé,)

Nos  
GREGOIRE X TREMBLAY,  
EDOUARD X TREMBLAY,  
BONIFACE X LAROCHE,  
marques.

CLÉOPHE SIMARD  
XAVIER TREMBLAY,  
J. BTE. TREMBLAY,  
AUGUSTE LEMIEUX,  
JOSEPH SIMARD.

L'honorable M. Langevin, représentant du district électoral de *Dorchester*, se lève de son siège et donne des explications au sujet des choses dont on vient de se plaindre et dépose sur la table deux lettres et un télégramme.

Sur motion de l'honorable M. Langevin, secondée par l'honorable M. Blanchet, Ordonné, Que les dites lettres et le dit télégramme soient lus à la table par le Greffier de la Chambre.

Et les dites lettres et télégrammes sont lus comme suit :

QUÉBEC, 14 novembre 1872:

MON CHER LANGEVIN,

Je vois par les journaux ce matin que M. P. A. Tremblay a dit à la Chambre d'Assemblée, hier, que vous aviez écrit des lettres à certaines personnes dans le comté de *Chicoutimi*, durant l'élection pour le Parlement fédéral, l'été dernier, pour qu'on s'en servit aux assemblées des électeurs, disant que le gouvernement fédéral refuserait d'accorder des améliorations publiques aux comtés de *Chicoutimi* et *Saguenay* si M. Tremblay était élu pour *Chicoutimi*.

Son accusation est sans fondement, attendu qu'aucune lettre à cet effet n'a jamais été reçue ou mentionnée comme venant de vous ou d'autres ministres.

Au nombre des fausses assertions faites par M. Tremblay à la porte de l'église à *Chicoutimi* est celle-ci: " que vous aviez essayé de l'acheter pour qu'il supporte le gouvernement en lui offrant à différentes reprises de nommer son frère *Dorillon* comme gardien de phare aux *Sept-Iles*, en retour de son appui; " — " qu'il a méprisé l'offre qui lui était faite pour le corrompre ainsi, car si son frère n'était pas capable de gagner sa vie autrement, il partagerait ce qu'il a avec lui, plutôt que de le voir employé au détriment de son propre honneur."

En réponse de quoi son frère *Dorillon* dit dans la foule: " Je lui ai demandé de m'envoyer un quart de farine, de *Québec*, pour m'aider à passer l'hiver, et il m'a répondu que si je voulais faire le ménage de sa vache pour l'hiver, qu'il me le ferait."

Connaissant combien M. Tremblay vous pressait et vous tourmentait pour vous faire nommer son frère, et toutes les prières qu'il me faisait afin que je le supporte, comme vous ne l'ignorez pas, j'ai cru que j'étais parfaitement justifiable de vous faire connaître les fausses assertions que M. Tremblay avait faites, et de vous demander une lettre pour les réfuter.

C'est là la seule lettre que j'aie envoyée à *Chicoutimi*, ou à n'importe quelle autre place, et c'est celle sans doute à laquelle il est fait allusion; mais le sujet en est bien différent.

Je vous renvoie la lettre que vous m'avez donnée avec celle-ci, dont vous pourrez vous servir comme bon vous semblera.

Je désirerais avoir une copie de votre lettre, si vous n'y aviez pas d'objection.

Votre tout dévoué,

DAVID E. PRICE.

L'honorable H. L. LANGEVIN, C. B., Québec.

QUÉBEC, 13 juillet 1872.

MON CHER M. PRICE,

En réponse à votre lettre de ce jour, je dois vous dire que je n'ai jamais offert à M. Pierre A. Tremblay de nommer son frère gardien d'un phare, si M. Tremblay promettait de soutenir le gouvernement; mais M. Pierre A. Tremblay, le membre de Chicoutimi et Saguenay, est venu à plusieurs reprises pendant deux ans me tourmenter pour me faire nommer son frère gardien d'un phare, et je l'ai refusé, en lui disant que je ne pouvais pas accorder les faveurs et le patronage du gouvernement à un membre qui n'avait pas confiance dans le Ministère, et qui votait toujours contre lui sur les mesures importantes de sa politique.

Tout à vous,

(Signé), HECTOR L. LANGEVIN.

L'honorable DAVID PRICE, Sénateur, Québec.

Par télégramme de Québec.

OTTAWA, 22 avril 1873.

A l'hon. H. L. LANGEVIN,

Etant informé qu'il sera dirigé une attaque contre vous disant que vous m'avez écrit une lettre durant la dernière élection dans le comté de Charlevoix dans laquelle vous auriez dit qu'aucuns travaux publics ne seraient faits dans le dit comté si M. Tremblay était élu, je me crois obligé de déclarer et de vous autoriser à dire que je n'ai reçu de vous aucune lettre semblable, avant, durant ou depuis cette élection.

sa  
SIMON X. CIMON.  
marque.

M. Joly, du Comité Spécial pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la division Nord du comté de Huron, informe la Chambre que, conformément à la 82e clause de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, ce comité a prolongé le délai pour produire les listes de votants auxquelles les parties veulent objecter jusqu'à mardi le 6 mai prochain.

Sur motion de M. Joly, secondée par M. Chisholm,

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de s'ajourner jusqu'à mardi, le sixième jour de mai prochain, à onze heures de l'avant-midi.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(En Comité.)

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics et canaux, pour être distribuée comme suit: Alimentation additionnelle et amélioration du bassin du canal, Ottawa, (à revoter) \$11,000.00; Ecluse aux rapides de la Culbute (à revoter) \$20,000. \$70,000.00;

Maisons pour le contrôleur et le maître éclusier (à revoter \$1240) \$2,000.00; Travaux divers \$15,000.00, pour année finissant le 30 juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante et six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des améliorations aux rivières, pour être distribuée comme suit: Pour faire enlever le roc au *Cap à la Roche, St. Laurent*, \$5,000.00; pour faire enlever le roc à la *Rivière Richelieu, Québec*, (à revoter) \$4,000.00; pour faire enlever le roc désigné sous le nom "*The Two Sisters*," *Rivière Fraser*, moulin à scie, *Rifle Rock, Colombie Britannique* (à revoter) \$4,000.00; chemin de hâlage et enlèvement des obstacles, *Rivière St. Jean, N.-B.*, \$8,000.00; améliorations de la navigation de la *Rivière Rouge, Manitoba*, \$5,000.00; pour faire face aux frais de draguage de la baie à l'embouchure de la *Rivière Thames* (à revoter) \$5,000.00; améliorations des rivières \$10,000.00; *Rivière Ste. Croix, N. B.*, \$25,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins et ponts de *Témiscouata, Matapédia* et *Huntingdon*, et chemins de *Port Louis* (chemins militaires) pour l'année finissant le 30 juin 1874.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de la *Rivière-Rouge*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de pont sur la *Rivière-Rouge*, au *Fort Garry*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des explorations et inspections, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arbitrages et décisions arbitrales, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept cent quatre-vingt-un mille, cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, pour être distribuée comme suit: *Ottawa*, bureau de poste, maison de douane, et bureau du revenu de l'intérieur, pour leur construction (à revoter \$25,000) \$85,000.00; *Toronto*, maison de douane, banque d'épargne, entrepôt d'examen et bureau du revenu de l'intérieur (à revoter \$14,000) \$108,000.00; Bureaux de Poste, de *Toronto* et *Québec* (à revoter \$30,000) \$60,000.00; *London*, station des émigrants, \$2,000.00; pour la construction du bureau de poste de *Montréal* (à revoter \$35,000.00) \$185,000.00; *Montréal*, station des émigrants \$6,000.00; maison de douane des *Trois-Rivières* et bureau du revenu de l'intérieur (à revoter \$10,000.00); station de la quarantaine, *Grosse Isle* (à revoter \$14,000) \$19,000.00; *Lévis*, station des émigrants, \$4,000.00; *Sherbrooke*, station des émigrants, \$500.00; maison de douane et bureau du revenu de l'intérieur de *Pictou, N.-E.* (à revoter) \$10,000.00; station de la quarantaine, *Nouvelle-Ecosse*, \$1,800.00; Hôpitaux de la marine, *N.-E.*, \$25,000.00; bureau de poste de *St. Jean, N.-B.*, pour sa construction (à revoter \$35,000) \$55,000.00; banque d'épargne de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*, \$10,000.00; stations de la quarantaine, *Nouveau-Brunswick* (à revoter \$1,000) \$4,000.00; hôpitaux de la marine, *Nouveau-Brunswick*, \$12,000.00; maison de douane de *Manitoba* et bureau du revenu de l'intérieur, bureau de poste, et bureau de l'assistant receveur général (à revoter \$30,000) \$35,000.00; pénitencier de *Manitoba*, \$25,000.00; maison de douane de la *Colombie Britannique*, bureau de poste et bureau du revenu de l'intérieur (à revoter) \$23,000.00; hôpital de la marine, *Colombie Britannique*, \$25,000.00; pénitencier de la *Colombie Britannique*, \$25,000.00; édifices publics en général, \$35,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de loyers, réparations, chauffage, etc., pour être distribuée comme suit: Loyers, réparations et meubles, \$80,000.00; chauffage des édifices publics,

Ottawa, \$35,000.00 ; pour faire enlever la neige, édifices publics, Ottawa, \$2,000.00 ; maison de douane, Montréal, améliorations et réparations, \$8,000.00 ; maison de douane de St. Jean, N.-B., réparations, \$5,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas soixante et onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des glissoires et estacades, pour être distribuée comme suit: Travaux sur le St. Maurice, (à revoter \$5,500) \$31,500.00 ; rivière Ottawa, glissoires aux rapides de la Roche Capitaine, (à revoter \$16,500) \$20,000.00 ; Rivière des Prairies, \$4,500.00 ; divers, \$15,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit,

Mercredi, 23 avril 1873.

12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six cent vingt-six mille cinq cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et quais, pour être distribuée comme suit: Lacs Erié et Huron (à revoter \$50,000.00) \$200,000.00 ; Presqu'île lac Ontario, \$9,000.00 ; quai pour phare et phare, Port Stanley et lac Erié (à revoter), \$7,000.00 ; havre de Kingston, Ontario (à revoter \$3,000) \$6,000.00 ; nouveau brise-lame, dragages à Collingwood, Baie Georgienne, la compagnie du chemin de fer du nord fournissant une égale somme (à revoter, \$35,000.00 ; Havre-aux-Maisons, îles de la Madeleine (à revoter \$2,000) \$4,000.00 ; havre Amherst, îles de la Madeleine \$6,000.00 ; Rivière du Loup, en haut (les autorités locales fournissant une égale somme) (à revoter) \$4,000.00 ; Rivière Saguenay, quai et phare \$6,000.00 ; havre de Mabou, Nouvelle-Ecosse \$30,000.00 ; havre de Liverpool, N.-E., havre de refuge (à revoter \$13,000) \$33,000.00 ; Anse Macnaur N.-E., (à revoter) \$7,000.00 ; réparations à la barre de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, (à revoter \$3,000) \$6,500.00 ; travaux au havre Ingonish Sud, Cap Breton, N.-E. \$50,000.00 ; travaux au havre de Pointe au Chêne, N.-E., \$1,000.00 ; travaux au havre de port Greville, N.-E., \$6,000.00 ; brise-lame à Jeggins, N.-E., à condition qu'une pareille somme a été dépensée ou est fournie par la localité pour le même but, \$10,000.00 ; havre de Bathurst, Nouveau-Brunswick (à revoter) \$2,000.00 ; havre de Richibouctou, Nouveau-Brunswick, \$23,000.00 ; havre de refuge de Herring Cove, N.-B., pour sa construction (à revoter) \$12,000.00 ; havre du Grand Manan, N.-B., (droits de tonnage à être perçus par le gouvernement (à revoter \$2,000) \$5,000.00 ; brise-lame de Wilson's Beach, Campo Bello, N.-B., les autorités locales fournissant une égale somme (à revoter) \$1,000.00 ; Petitcodiac, N.-B., améliorations au chenal à Moncton (havre du chemin de fer) (à revoter \$7,000) \$7,000.00 ; havre Dipper, N.-B. \$10,000.00 ; St. Jean, N.-B., et Toronto, Ont., havre (explorations) \$10,000.00 ; dragage \$55,000.00 ; dragueurs, \$76,000, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. Campbell fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu jeudi prochain.

L'honorable M. Campbell informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que jeudi prochain cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins un quart, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 23 Avril 1873.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. Dorion (Drummond et Arthabaska),—la Pétition de Léon Thibodeau, Maire, et autres, des municipalités du township de Stamford, et du village de Princeville.

Par M. *Lanthier*,—la Pétition de la Chambre de Commerce de *St. Jean*, Province de *Québec*.

Par M. *Thompson (Haldimand)*,—la Pétition de *Thomas William Oxley* et autres, du township de *Seneca*, comté de *Haldimand*.

Par M. *Bodwell*,—la Pétition de *John F. German* et autres, du village de *Norwich*, Province d'*Ontario*.

Par M. *Beaty*,—la Pétition des Membres de l'association des Ingénieurs unis.

Conformément à l'ordre du jour, les Pétitions suivantes sont lues:—

Du conseil de la municipalité de la cité de *Toronto*; représentant le grand avantage qu'il y aurait pour le pays si l'on construisait un canal pour relier les eaux du lac *Huron* à celles du lac *Ontario*, et demandant qu'il soit pris des mesures à cet effet.

De *Richard Blain* et autres; demandant la continuation en force de l'Acte des débiteurs insolubles de 1869 et de ses amendements, à compter du 1er septembre 1873, sans limitation de temps.

De *Thomas Hicks* et autres; se plaignant de certains agents faisant profession de donner à leurs abonnés certaines informations secrètes sur le crédit et la position des marchands, commerçants et autres, dans toutes les parties du pays, au grand détriment de plusieurs institutions et individus qui méritent la confiance du public, et demandant que l'acte de donner ces sortes d'informations secrètes soit déclaré une offense criminelle punissable en vertu de la loi.

De *R. R. Cramton* et autres; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De *F. J. Parker* et autres, du comté de *Missisquoi*, province de *Québec*; demandant que le Bill maintenant devant le Parlement pour abroger les actes qui imposent des droits sur les billets promissoires et les lettres de change devienne loi.

L'Honorable M. *Blanchet*, du Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre le second rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a examiné les bills suivants et décidé d'en faire rapport avec des amendements:—

Bill concernant le chemin de fer de *St. François* à *Mégantic*.

Bill pour incorporer la compagnie du pont du *Canada* et de la rivière *Détroit*.

Bill pour amender l'acte constitutif du chemin de fer d'*Erié* à *Niagara*.

M. *Palmer*, du Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour la Division Ouest du Comté de *Peterborough*, informe la Chambre qu'en conformité de la 82e clause de l'Acte concernant les Elections Parlementaires contestées, le Comité a prolongé le délai pour produire les Listes de votants auxquels les deux parties entendent objecter, jusqu'au premier jour de mai prochain; les dites Listes devant être déposées entre les mains du Président du Comité.

L'Honorable M. *Campbell*, du Comité Général des Elections, fait rapport que, conformément à la 52e clause de l'Acte concernant les Elections Parlementaires contestées, le Comité a choisi deux Membres additionnels pour être placés sur la Liste des Présidents, savoir: *Alfred W. Savary*, Ecuyer, *Louis Amable Jetté*, Ecuyer.

L'Honorable M. *Campbell*, du Comité Général des Elections, fait aussi rapport que le Comité a fixé les jours suivants pour choisir les Comités Spéciaux chargés de décider dans les affaires des Pétitions d'Elections dans les cas suivants, savoir:

Pour le district électoral de *Portneuf*, lundi, le 5e jour de mai prochain à 10 heures de l'avant-midi, de la liste B. No. 3.

Pour le district électoral de *Maskinongé*, lundi, le 5e jour de mai prochain, à 10 heures de l'avant-midi, de la liste B. No. 3.

Pour le district électoral de *Leeds sud*, lundi le 5e jour de mai prochain, à 10 heures de l'avant-midi, de la liste B. No. 3.

Pour le district électoral de *Jacques Cartier*, lundi, le 5e jour de mai prochain, à 10 heures de l'avant-midi, de la liste B. No. 3.

Pour le district électoral de *Rimouki*, mardi, le 6e jour de mai prochain, à 10 heures de l'avant-midi, de la liste B. No. 3.

Pour le district électoral de la division Est de *Northumberland*, mardi, le 6e jour de mai prochain, à 10 heures de l'avant-midi, de la liste B. No. 3.

Pour le district électoral de la division nord de *Perth*, mardi, le 6e jour de mai prochain, à 10 heures de l'avant-midi, de la liste B. No. 3.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité Général des élections, fait aussi rapport que, conformément à la 50e clause de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, le Comité a corrigé les listes en insérant le nom d'*Adolphe Caron*, Ecuier, un nouveau membre, sur la liste B. No. 3.

Ordonné, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte des chemins de fer 1868, de manière à assurer les mêmes facilités à toutes les compagnies d'express sur les chemins de fer ci-devant construits ou à l'être à l'avenir.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Colby* ait la permission d'introduire un bill pour amender le chapitre 58 des Statuts Refondus de la ci-devant Province du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'honorable M. *Langevin*, l'un des membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 26 mars 1873, demandant la correspondance, les rapports d'ingénieurs, etc., relatifs à la constitution du *Port Stanley* en un havre de refuge. (*Documents de la Session*, No. 49.)

M. *Rymal*, du Comité Permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le douzième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisant l'avis quant à la pétition de *Charles Wilson* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de crédit foncier du *Canada*.

Ordonné, Que M. *Gibbs* (*Ontario*, D. S.) ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte relatif aux chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Sur motion de M. *Forbes*, secondée par l'honorable M. *Le Vesconte*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état de tout l'ouvrage fait durant l'année 1872 par le dragueur à vapeur de la Puissance, le "*Canada*," aussi un état du coût du "*Canada*," indiquant le montant des réparations qui ont été faites durant l'année 1872, et les dépenses quotidiennes du "*Canada*" quand il est employé et quand il ne l'est pas.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

M. *Charlton* propose, secondé par M. *Paterson*, que, dans l'opinion de cette Chambre, des explorations géographique et géologique de la partie fertile du territoire du *Nord-Ouest*

devraient être commencées durant la présente année et poursuivies efficacement, et que les informations ainsi obtenues concernant le climat et les ressources agricoles et minérales de cette région devraient être placées devant le peuple du *Canada* et de la *Grande-Bretagne* au moyen de rapports imprimés et mis en circulation aux dépens du public ; et que l'immigration vers cette région serait stimulée davantage par la traduction de ces rapports et informations en langue allemande et en langue scandinave, et par leur libre circulation dans les Etats de l'empire Allemand, et dans le *Danemark*, la *Suède* et la *Norvège*.

Et des débats s'élevant, et étant 6 heures P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7½ heures.

Sept heures et demie P. M.

Conformément à la 19<sup>ème</sup> règle de cette Chambre, les ordres pour les Bills Privés sont appelés.

Un bill pour étendre, pour une autre période, les dispositions de l'Acte des arrangements financiers du Grand-Tronc, 1862, à l'égard de certains bons privilégiés, pour établir les taux d'intérêt payable à l'avenir sur les bons et actions privilégiés, et pour d'autres fins, est en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour permettre à *James MacNab*, du township de *Bosanquet*, d'obtenir une extension de son brevet pour un accouplement de chars horizontal, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Crawford* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie maritime d'équipement de chemins de fer, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Flesher* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la charte de la compagnie manufacturière dite *Dolphin*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Morrison* fait rapport que le Comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie de Banque de *Pictou*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Merritt* fait rapport que le Comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la Banque de *Stadacona*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Langlois* fait rapport que le Comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie canadienne d'assurance maritime et contre l'incendie, dite *Empire*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Merritt* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.



Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Banque de *St. Hyacinthe* étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Fournier* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Banque du *Canada*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Pelletier* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait un amendement.

*Ordonné*, Que l'amendement soit maintenant pris en considération.

L'amendement est alors lu pour la première et la seconde fois et adopté.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe et que le titre soit "Acte pour incorporer la Banque d'*Hoche-laga*."

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Banque de *St. Jean*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bourassa* fait rapport que le Comité a examiné le Bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Banque de l'Ouest du *Canada*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.  
*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Flesher* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie canadienne de faucheuses dites "Guerrières," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Scatcherd* fait rapport que le Comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe et que le titre soit "Acte pour incorporer la compagnie canadienne de moissonneuses dites "Warrior."

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie de transport de *Huron* et *Ontario*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Archibald* fait rapport que le Comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie d'assurance de la Puissance contre l'incendie et les dangers de la navigation intérieure, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Flesher* fait rapport que le Comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la Banque *Victoria* du *Canada*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.  
*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur, reprend le fauteuil et M. *Geoffrion* fait rapport que le Comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie d'acier breveté de *Date*, (responsabilité limitée), étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bellerose* fait rapport que le comité a fait quelques progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie des ouvriers du *Canada* (responsabilité limitée), étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Galbraith* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en Comité sur le Bill pour amender l'Acte trente-quatre *Victoria*, chapitre quarante-trois, intitulé: "Acte pour permettre à certaines compagnies de chemins de fer de pourvoir au besoin du trafic croissant sur leurs chemins de fer, et pour amender l'Acte des chemins de fer, 1868," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Geoffrion* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

*Ordonné*, Que le Bill soit lu la troisième fois demain, et qu'il soit réimprimé tel qu'amendé.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en Comité sur le Bill pour amender l'Acte trente-deux et trente-trois *Victoria*, chap. trente-cinq, pour accélérer le procès des personnes accusées de félonie et délits dans les Provinces de *Québec* et *Ontario*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Scatcherd* fait rapport que le Comité a fait quelques progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill à l'effet de mieux protéger les cours d'eau et rivières navigables, étant lu,

Le Bill, est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour lundi prochain.

*Résolu.* Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de l'honorable M. *Tupper*, Messieurs *Grant*, *Brouse* et *Almon*, les honorables Messieurs *Ross* (*Champlain*), *Robitaille* et *Fortin*, Messieurs *Berjin*, *Blanchet*, de *St. George*, *Forbes*, *Lacerte*, *Landerkin*, *Gillies*, *Pâquet*, *Schultz*, et *Fiset*, chargé de s'enquérir et faire rapport sur l'état sanitaire de cette Chambre, spécialement en ce qui concerne le mode de chauffage et de ventilation maintenant en usage.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour mieux régler le trafic sur les chemins de fer, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'honorable M. *McDonald* (*Pictou*), du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Toronto Est*, informe la Chambre qu'à la demande des pétitionnaires et des membres siégeants, le Comité a prolongé le délai pour produire les listes des votants auxquels les deux parties entendent objecter, conformément à la 50e clause de l'Acte concernant les élections parlementaires contestées, jusqu'au 29 avril courant.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

### Jeudi, 24 Avril 1873.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Cockburn* (*Muskoka*),—la pétition du Conseil Municipal du township de *Morrisson*; la pétition du Conseil Municipal du township de *McDougall*; la pétition du Conseil Municipal du township de *Macaulay*; et la pétition du Conseil Municipal du township de *Muskoka*.

Par M. *Snider*,—la pétition du Conseil Municipal du township de *Sydenham*.

Par M. *Ross* (*Wellington, D. C.*),—la pétition de *Magnus Henderson* et autres, du village d'*Orangeville*; et la pétition des Membres de la Session de *Kirk* de l'Eglise *Chalmers, Elora*.

Par M. *Buell*,—la pétition de *James Cumming* et autres, du village de *Lyn*, comté de *Leeds*.

Par M. *Macdonald* (*Glengarry*),—la pétition de *Nathaniel Paterson* et autres, du township de *Charlottenburgh*; et la pétition de *J. R. Wilson* et autres, de la ville de *Cornwall*.

Par M. *Keeler*,—la pétition des officiers du temple de *Colborne No. 207*, de l'ordre indépendant des bons templiers; la pétition du Conseil Municipal du township de *Hamilton*; la pétition du Conseil Municipal des comtés unis de *Northumberland* et *Durham*; la pétition du Conseil Municipal du township de *Cramahe*; la pétition du Conseil Municipal du township de *Haldimand*; et deux pétitions du Conseil Municipal du township de *Monaghan Sud*.

Par M. *Charlton*,—la pétition de *Nicholas Snow* et autres, du township de *Windham*, comté de *Norfolk*.

Par M. *Beaty*,—la pétition de *Robert Campbell* et autres, de *Toronto Est*.

Par M. *Joly*,—la pétition des Messagers sessionnels de la Chambre des Communes.

Par M. *Wood*,—la pétition du Conseil Municipal du village de *Newcastle*.

Par M. Morrison,—la pétition de la Compagnie de messageries des Marchands de la Puissance du Canada.

Ordonné, Que la pétition de la Compagnie de messageries de la Puissance du Canada, présentée aujourd'hui, soit maintenant reçue.

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant qu'aucune nouvelle charte ne soit accordée à aucune autre Compagnie de messageries, mais que la loi soit amendée, durant cette session, de manière qu'elle ait le même droit et les mêmes facilités pour faire ses affaires que peuvent avoir maintenant toutes Compagnies de messageries sur toutes lignes de chemin de fer maintenant construites ou à être à l'avenir construites dans la Puissance.

Ordonné,—Que la dite pétition soit renvoyée au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De Daniel Totten et autres, de la ville de Paris, province d'Ontario; demandant que l'Acte des débiteurs insolubles de 1869 et ses amendements soient abrogés.

D'Alexander MacLean, M. A., et autres, du village de Strabane, township de Flavelle' Ouest, comté de Wentworth; de J. M. Moore et autres, du township de Smith; et de George McImoyl et autres, du village de Lakefield, township de Douro, tous du comté de Peterborough; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la pétition du Révérend I. M. Mathieu, de Ste. Justine de Newton, comté de Vaudreuil, présentée mardi dernier, demandant la construction d'un canal sur la rive nord du St. Laurent, depuis les Cascades jusqu'à Côteau Landing, soit maintenant reçue;

M. l'Orateur décide que cette pétition ne peut être reçue, parce que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

L'Honorable M. McDonald (Picton), du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de Toronto Est, informe la Chambre qu'à la demande de l'avocat du membre siégeant, et du consentement de l'avocat des pétitionnaires, le comité est convenu de demander, conformément à la 79<sup>e</sup> clause de l'Acte concernant les élections parlementaires contestées, la permission de s'ajourner jusqu'à lundi prochain, à 11 heures A. M., pour permettre à l'avocat du membre siégeant de préparer ses arguments à l'appui du protêt produit par le membre siégeant contre l'insuffisance des cautionnements produits par les pétitionnaires, et qu'en attendant, le comité s'est ajourné à demain, à 11 heures, A. M., que le comité demande en conséquence la permission de s'ajourner jusqu'au temps sus-mentionné.

Sur motion de l'Honorable M. McDonald, (Picton), secondée par M. Bowell,

Ordonné, Que le comité ait la permission de s'ajourner jusqu'à lundi, le 28<sup>e</sup> jour d'avril courant, à 11 heures A. M.

M. MacKay, du comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de Kent, Nouveau-Brunswick, fait rapport que le comité s'est assemblé dans sa chambre de comité, ce 24<sup>e</sup> jour d'avril courant, à 11 heures A. M., conformément à l'autorisation à cet effet qui lui a été accordée par cette Chambre; que tous les membres du dit comité, ainsi que le membre siégeant, le candidat pétitionnaire, et leurs avocats respectifs étaient présents; que les minutes des délibérations de la réunion précédente ayant alors été lues par le greffier et confirmées, l'avocat du membre siégeant a appelé M. Marsh, de Frédéricton, Nouveau-Brunswick, syndic officiel pour le comté d'York, comme témoin à l'appui de l'allégation d'insolvabilité de William Costigan, éc., l'un des cautions du pétitionnaire, conformément à la permission à cet effet à

lui accordée par le comité ; que le témoin s'est présenté devant le président pour se faire assermenter, et que sur ce *John Costigan*, écrivain, l'un des membres du comité, et le nominataire du candidat pétitionnaire, déclara de son siège qu'il croyait de son devoir de se retirer du comité, si un tel témoignage affectant le cautionnement était pris et considéré par le comité ; que le président ayant annoncé, au nom du comité, alors présent, que c'était l'intention du comité d'entendre et considérer ce témoignage, *M. Costigan*, le nominataire, s'est alors retiré, savoir, à 11½ heures A. M., du dit jour ; que le comité ayant attendu jusqu'à midi, ce qui fait une heure à compter de sa réunion, et que *M. Costigan* n'ayant pas retourné au comité, il a été résolu de faire rapport à la Chambre des circonstances dans lesquelles *M. Costigan* s'est retiré du comité, et que le comité s'est ajourné jusqu'à vendredi, le vingt-cinq du courant à 11 heures A. M.

Sur motion de *M. MacKay*, secondée par l'Honorable *M. Dorion*, (*Napierville*), Ordonné, que *M. Costigan*, le député de *Victoria*, comparaisse devant cette Chambre à sa prochaine séance pour qu'il donne les raisons de son absence du comité de l'élection de *Kent*, conformément à l'ordre d'ajournement du dit comité.

*M. Bodwell*, du comité spécial auquel ont été renvoyées les diverses pétitions présentées à cette Chambre pour demander la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a soigneusement examiné les dites pétitions, et il trouve que le nombre total qui en a été présenté jusqu'à ce jour est de 417. Sur ce nombre, 338 viennent de particuliers, et les autres (59) ont été reçues de corporations municipales et autres. Les pétitions venant de particuliers contiennent 36,132 signatures. Celles venant de municipalités de township représentent une population de 160,395 âmes et celles venant de comtés, une population de 265,328 âmes. En examinant les choses de plus près, on trouve qu'une partie considérable de la population représentant la respectabilité, l'influence, l'intelligence et la richesse a protesté par le moyen de ces pétitions contre le vice de l'intempérance. Des Evêques, le Clergé en général, des Juges, des Législateurs, des Magistrats, des Écrivains de réputation, et un très-grand nombre de nos marchands et de nos manufacturiers ont donné leurs signatures et leur appui pour le succès de cette bonne cause.

Votre comité désire appeler respectueusement l'attention de la Chambre sur l'importante pétition émanant de la Législature d'*Ontario*, qui exprime non seulement les opinions et les convictions de cette Honorable Chambre, mais encore celles de pas moins de 28,000 individus, et de 39 corporations municipales, tel qu'on le voit par leurs pétitions à la dite Honorable Chambre. Les pétitions suivantes, présentées à cette Chambre, peuvent aussi être regardées comme exprimant l'opinion publique à l'égard de l'usage des boissons enivrantes, savoir : de *Bowmanville*, avec 1,169 signatures ; de la Province de *Québec*, avec 5,000 ; du comté d'*Ottawa*, avec 2,317 ; de la cité d'*Ottawa*, avec 2,259 ; de *Trois-Rivières*, avec 3,140. Plusieurs autres, d'égale importance à peu près, ont été présentées à la Chambre.

Votre comité fait aussi respectueusement rapport qu'une série de questions ont été imprimées et mises en circulation par les soins du comité de tempérance de la législature d'*Ontario*, et qu'il a été favorisé de la permission de se servir des réponses reçues par celui-ci. Par là, les travaux de votre comité seront abrégés, et il sera sauvé du temps et de la dépense. Votre comité a préparé une autre série de questions que l'on est maintenant en voie de distribuer, et qui seront adressées aux personnes les plus compétentes pour fournir des informations dignes de confiance sur ce qui fait le sujet de son enquête, c'est-à-dire, à des juges, à des magistrats de police, à des shérifs, à des constables en chef, à des médecins praticiens, à des directeurs-gérants de chemins de fer, à des propriétaires et maîtres de navires, au clergé, à des inspecteurs d'asiles et d'hôpitaux, à des coroners, etc., etc.

Votre comité s'attend à recevoir de ces différentes sources des informations qui feront voir encore mieux les maux immenses résultant de l'usage général et des boissons enivrantes.

Votre comité prie respectueusement Votre Honorable Chambre da lui permettre de se procurer des échantillons de liqueurs de toutes les Provinces autant que possible, et d'en faire faire l'analyse et un rapport par des personnes compétentes. Cette analyse, Votre Comité le croit, aurait pour résultat de faire connaître sur quelle vaste échelle se pratique l'altération des liqueurs, altération qui a pour conséquence nécessaire l'extinction de l'intelligence et la destruction de la santé (rendant plus intense les effets délétères des boissons alcooliques), et de préjudicier plus qu'on ne se l'imagine au revenu de la Puissance.

Sur motion du très-honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable M. *Tilley*,

*Ordonné*, Que Messieurs *Macdonald (Glengarry)* et *Colby* soient ajoutés au Comité Permanent des comptes publics.

*Ordonné*, Que Messieurs *Macdonald (Glengarry)* et *Caron* soient ajoutés au Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'honorable M. *Langevin* propose, secondé par l'honorable M. *Pope*, que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner certaines résolutions ayant pour objet de changer la largeur de la voie du chemin de fer Intercolonial et des autres chemins de fer du gouvernement dans le *Nouveau-Brunswick* et la *Nouvelle-Ecosse*.

L'honorable M. *Langevin*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, annonce alors à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence étant informée du sujet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

*Résolu*, Que cette chambre se forme immédiatement en comité pour examiner certaines résolutions ayant pour objet de changer la largeur de la voie du chemin de fer Intercolonial et des autres chemins de fer du Gouvernement dans le *Nouveau-Brunswick* et la *Nouvelle-Ecosse*.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a passé plusieurs résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant regu.

L'honorable M. *Campbell* fait rapport des résolutions en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :—

1. *Résolu*, Qu'il sera loisible au Gouverneur-Général en conseil de permettre que la largeur de la voie du chemin de fer intercolonial. et d'autres chemins de fer du gouvernement dans le *Nouveau-Brunswick* et la *Nouvelle-Ecosse*, ou dans toute partie de ces provinces, soit changé de manière à n'avoir plus cinq pieds six pouces, mais quatre pieds huit pouces et demi.

2. *Résolu*, Qu'il sera loisible au Gouverneur en Conseil de permettre qu'il soit posé un troisième rail sur le chemin de fer Intercolonial, ou sur tout autre chemin de fer du gouvernement dans le *Nouveau-Brunswick* ou la *Nouvelle-Ecosse*, ou sur toute partie d'aucun ou de tous ces chemins.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

*Ordonné*, Que l'honorable M. *Langevin* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte relatif à la construction du chemin de fer Intercolonial.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est regu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Le très-honorable Sir *John A. Macdonald* propose, secondé par l'honorable M. *Tilley*, que demain cette Chambre se formera en comité pour examiner certaines résolutions ayant pour objet d'augmenter le traitement des Lieutenants-Gouverneurs, des juges et autres.

Le très-honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, annonce alors à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence étant informée du sujet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

*Résolu*, Que, demain, cette Chambre se formera en Comité pour examiner certaines résolutions ayant pour objet d'augmenter les traitements des Lieutenants-Gouverneurs, des Juges et autres.

Le très-honorable Sir *John A. Macdonald* propose, secondé par l'honorable M. *Tilley*, que, demain, cette Chambre se formera en Comité pour examiner certaines résolutions déclarant expédient d'accorder une compensation au *Nouveau-Brunswick*, pour la perte résultant de l'abolition du droit d'exportation sur les bois de construction.

Le très-honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, annonce alors à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence étant informée du sujet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

*Résolu*, Que, demain, cette Chambre se formera en Comité pour examiner certaines résolutions déclarant expédient d'accorder une compensation au *Nouveau-Brunswick*, pour la perte résultant de l'abolition du droit d'exportation sur les bois de construction.

Sur motion du très-honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable M. *Tilley*.  
*Résolu*, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera demain, elle soit ajournée jusqu'à une heure P.M. samedi, et que l'ordre des délibérations soit le même que les vendredis.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les amendements faits par la Chambre au Bill intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir à la création du Département de l'Intérieur," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte pour incorporer l'Association de placements de *Montréal*" auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : "Acte pour faire droit à *John Robert Martin*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à la Chambre les témoignages et documents sur lesquels est basé le Bill, intitulé : "Acte pour faire droit à *John Robert Martin*," avec une copie des procédures jusqu'à jugement final dans la cour des plaids communs pour le *Haut-Canada*, maintenant la province d'*Ontario*, dans l'affaire de *Martin vs. Lount*, présentée au Sénat à l'appui du dit Bill.

Sur motion de M. *Ryan*, secondée par l'honorable M. *Young (Montréal)*,

*Ordonné*, Que le Bill du Sénat, intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir à la création du département de l'intérieur," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des banques et du commerce.

Sur motion de M. *Lewis*, secondée par M. *White (Halton)*,

*Ordonné*, Que le Bill du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à *John Robert Martin*" soit maintenant lu la première fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la première fois.

M. *Lewis* propose, secondé par M. *White (Halton)*, que le Bill soit renvoyé à un Comité Spécial composé de Messieurs *Lewis*, *Morrison*, *Wood*, les honorables Messieurs *Richards* et *Cameron (Cardwell)*, Messieurs *Chisholm*, *Blain*, *Kirkpatrick* et l'honorable M. *McDonald (Pictou)*, chargé de faire rapport avec toute la diligence possible, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.



L'honorable M. Langevin propose comme amendement, secondé par l'honorable M. Blanchet, que tous les mots après "soit" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "lu la seconde fois d'hui en six mois."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

## POUR:

## Messieurs

|                  |                         |                        |                      |
|------------------|-------------------------|------------------------|----------------------|
| Archambeault,    | De St. George,          | Joly,                  | Pelletier,           |
| Baby,            | Dorion (Drum. et Art.), | Keeler,                | Pinsonneault,        |
| Beaubien,        | Dorion (Napierville),   | Lacerte,               | Pope,                |
| Béchar, d,       | Dugas,                  | Laflamme,              | Pozer,               |
| Bellerose,       | Duguay,                 | Landerkin,             | Prévost,             |
| Benoît,          | Farrow,                 | Langevin,              | Richard (Mégantic),  |
| Bergin,          | Fiset,                  | Langlois,              | Robillard,           |
| Blanchet,        | Fournier,               | Lanthier,              | Robitaille,          |
| Bourassa,        | Galbraith,              | McDonald (Antigonish), | Ross (ChAMPLAIN),    |
| Boyer,           | Gaudet,                 | McDonald (Cap-B.),     | Ryan,                |
| Brooks,          | Geoffrion,              | Mailloux,              | Rymal,               |
| Cameron (Huron), | Gendron,                | Masson,                | Stirton,             |
| Caron,           | Gillies,                | Mathieu,               | Taschereau,          |
| Casgrain,        | Glass,                  | McDougall,             | Thompson (Haldim'd), |
| Charlton,        | Harwood,                | McGreevy,              | Tobin,               |
| Costigan,        | Higinbotham,            | Mercier,               | Tourangeau,          |
| Cunningham,      | Holton,                 | Oliver,                | Tremblay,            |
| Currier,         | Jetté,                  | I àquet,               | Wright (Ottawa), 73  |
| Delorme,         |                         |                        |                      |

## CONTRE :

## Messieurs

|                     |                      |                         |                         |
|---------------------|----------------------|-------------------------|-------------------------|
| Almon,              | Daly,                | Lewis,                  | Ross (Prince-Edouard)   |
| Bain,               | DeCosmos,            | Macdonald (Glengarry),  | Ross (Victoria),        |
| Beaty,              | Dewdney,             | Macdonald, (Sir J. A.), | Ross (Wellington),      |
| Blake,              | Domville,            | McDonald (Pictou),      | Scatcherd,              |
| Bodwell,            | Doull,               | MacKay,                 | Shibley,                |
| Bowman,             | Edgar,               | McAdam,                 | Smith (Peel),           |
| Brouse,             | Ferris,              | Merritt,                | Smith (Westmorland)     |
| Buell,              | Findlay,             | Metcalfe,               | Staples,                |
| Burpee (St. Jean),  | Fleming,             | Mitchell,               | Thompson (Caribou),     |
| Burpee, (Sunbury),  | Flesher,             | Moffatt,                | Thomson (Welland),      |
| Cameron, (Cardwell) | Forbes,              | Morrison,               | Tilley,                 |
| Campbell,           | Gibbs, (Ont., D. N.) | Nathan,                 | Tupper,                 |
| Carling,            | Gibbs, (Ont., D. S.) | Nelson,                 | Wallace, (Albert),      |
| Carter,             | Gibson,              | Palmer,                 | Wallace, (Norfolk)      |
| Cartwright,         | Grover,,             | I aterson               | White (Halton),         |
| Casey,              | Hagar,               | Pearson,                | White (Hastings Est),   |
| Chisholm,           | Haggart,             | Pickard,                | Wilkes,                 |
| Church,             | Harvey,              | Robinson,               | Witton,                 |
| Cockburn (Muskoka), | Hincks (Sir F.)      | Rochester,              | Wood,                   |
| Coffin,             | Kirkpatrick,         | Ross (Durham),          | Young (Montréal Ouest), |
| Cook,               | Le Vesconte,         | Ross (Middlesex),       | Young (Waterloo) -86.   |
| Crawford,           |                      |                         |                         |

Ainsi, la question est résolu négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

## POUR :

## Messieurs.

|                            |                            |                              |                               |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <i>Almon,</i>              | <i>Duly,</i>               | <i>Lewis,</i>                | <i>Ross (Prince-Edouard)</i>  |
| <i>Bain,</i>               | <i>DeCosmos,</i>           | <i>Macdonald (Glengarry,</i> | <i>Ross (Victoria),</i>       |
| <i>Beaty,</i>              | <i>Dowdney,</i>            | <i>Macdonald (Sir J. A.)</i> | <i>Ross (Wellington),</i>     |
| <i>Blake,</i>              | <i>Domville,</i>           | <i>McDonald (Pictou)</i>     | <i>Scatcherd,</i>             |
| <i>Bodwell,</i>            | <i>Doull,</i>              | <i>MacKay,</i>               | <i>Shibley,</i>               |
| <i>Bowman,</i>             | <i>Edgar,</i>              | <i>McAdam,</i>               | <i>Smith (Peel),</i>          |
| <i>Brouse,</i>             | <i>Ferris,</i>             | <i>Merritt,</i>              | <i>Smith (Westmorland)</i>    |
| <i>Buell,</i>              | <i>Findlay,</i>            | <i>Metcalfe,</i>             | <i>Staples,</i>               |
| <i>Burpee (St. Jean),</i>  | <i>Fleming,</i>            | <i>Mitchell,</i>             | <i>Thompson, (Caribou)</i>    |
| <i>Burpee (Sunbury),</i>   | <i>Flesher,</i>            | <i>Moffatt,</i>              | <i>Thomson (Welland)</i>      |
| <i>Cameron (Cardwell),</i> | <i>Forbes,</i>             | <i>Morrison,</i>             | <i>Tilley,</i>                |
| <i>Campbell,</i>           | <i>Gibbs (Ont., D. N.)</i> | <i>Nathan,</i>               | <i>Tupper,</i>                |
| <i>Carling,</i>            | <i>Gibbs (Ont., D. S.)</i> | <i>Nelson,</i>               | <i>Wallace (Albert),</i>      |
| <i>Carter,</i>             | <i>Gibson,</i>             | <i>Palmer,</i>               | <i>Wallace (Norfolk)</i>      |
| <i>Cartwright,</i>         | <i>Grover,</i>             | <i>Paterson,</i>             | <i>White, (Halton),</i>       |
| <i>Casey,</i>              | <i>Hagar,</i>              | <i>Pearson,</i>              | <i>White (Hastings Est)</i>   |
| <i>Chisholm,</i>           | <i>Haggart,</i>            | <i>Pickard,</i>              | <i>Wilkes,</i>                |
| <i>Church,</i>             | <i>Harvey,</i>             | <i>Robinson,</i>             | <i>Witton,</i>                |
| <i>Cockburn (Muskoka),</i> | <i>Hincks, Sir F.</i>      | <i>Rochester,</i>            | <i>Wood,</i>                  |
| <i>Coffin,</i>             | <i>Kirpatrick,</i>         | <i>Ross (Durham),</i>        | <i>Young (Montréal Ouest)</i> |
| <i>Cook,</i>               | <i>Le Vesconte,</i>        | <i>Ross (Middlesex),</i>     | <i>Young (Waterloo).—86</i>   |
| <i>Crawford,</i>           |                            |                              |                               |

## CONTRE :

## Messieurs

|                         |                              |                               |                             |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| <i>Archambeault,</i>    | <i>De St. George,</i>        | <i>Joly,</i>                  | <i>Pelletier,</i>           |
| <i>Baby,</i>            | <i>Dorion (Drum'et Art.)</i> | <i>Keeler,</i>                | <i>Pinsonneault,</i>        |
| <i>Beaubien,</i>        | <i>Dorion (Napierville),</i> | <i>Lacerte,</i>               | <i>Pope,</i>                |
| <i>Bérhard,</i>         | <i>Dugas,</i>                | <i>Laflamme,</i>              | <i>Pozer,</i>               |
| <i>Bellerose,</i>       | <i>Duguay,</i>               | <i>Landerkin,</i>             | <i>Prévost,</i>             |
| <i>Benoit,</i>          | <i>Farrow,</i>               | <i>Langevin,</i>              | <i>Richard (Mégantic),</i>  |
| <i>Bergin,</i>          | <i>Fiset,</i>                | <i>Langlois,</i>              | <i>Robillard,</i>           |
| <i>Blanchet,</i>        | <i>Fournier,</i>             | <i>Lanthier,</i>              | <i>Robitaille,</i>          |
| <i>Bourassa,</i>        | <i>Galbraith,</i>            | <i>Macdonald (Antigonish)</i> | <i>Ross (ChAMPLAIN),</i>    |
| <i>Boyer,</i>           | <i>Gaudet,</i>               | <i>McDonald (Cap B.)</i>      | <i>Ryan,</i>                |
| <i>Brooks,</i>          | <i>Geoffrion,</i>            | <i>Mailloux,</i>              | <i>Rymal,</i>               |
| <i>Cameron, (Huron)</i> | <i>Gendron,</i>              | <i>Masson,</i>                | <i>Stirton,</i>             |
| <i>Caron,</i>           | <i>Gillies,</i>              | <i>Mathieu,</i>               | <i>Taschereau,</i>          |
| <i>Casgrain,</i>        | <i>Glass,</i>                | <i>McDougall,</i>             | <i>Thompson (Haldimand)</i> |
| <i>Charlton,</i>        | <i>Harwood,</i>              | <i>McGreevy,</i>              | <i>Tobin,</i>               |
| <i>Costigan,</i>        | <i>Higinbotham,</i>          | <i>Mercier,</i>               | <i>Tourangeau,</i>          |
| <i>Cunningham,</i>      | <i>Holton,</i>               | <i>Oliver,</i>                | <i>Tremblay,</i>            |
| <i>Currier,</i>         | <i>Jetté,</i>                | <i>Pâquet,</i>                | <i>Wright (Ottawa).—73.</i> |
| <i>Delorme,</i>         |                              |                               |                             |

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en Comité des subsides.

(En Comité.)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-treize mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et réparations des vapeurs *Napoléon III*, *Druid*, *Lady Head* et *Sir James Douglas*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille cinq cent quarante et un dollars et soixante et quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la moitié payable à la ligne *Allan*, entre *Halifax* et *Cork*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication entre *Québec* et les provinces maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre l'île du *Prince-Edouard* et les ports de la *Puissance*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre *Halifax* et *St. Jean*, via *Yarmouth*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre les lacs *Huron* et *Supérieur*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur de *St. Jean*, *N.-Brunswick*, aux ports du bas de *Minas*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service à la vapeur, entre *San Francisco* et *Victoria*, *Colombie Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service de remorquage entre *Montréal* et *Kingston*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent onze mille soixante-treize dollars et soixante et dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier, *Kingston*, *Ontario*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-quatre mille trois cent cinq dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'asile de *Rockwood*, *Ontario*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-un mille seize dollars et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier, *Halifax*, *N.-E.*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille cent trente et un dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier, *St. Jean*, *N.-B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des directeurs de pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

La Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit,

Vendredi, 25 avril 1873.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille cinq cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires pour la division militaire et l'état-major du district, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille quatre cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires des Majors de brigade, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'allocation pour l'instruction militaire, qui doit être prolongée jusqu'au 1er novembre 1874, car il est impossible d'obtenir toutes les réclamations sous ces chefs avant l'expiration de l'année fiscale, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des écoles militaires, y compris la solde du surintendant et de son commis, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de munitions, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'uniformes, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des magasins militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arsenaux publics et soin des armes, y compris le salaire des gardes-magasins, gardiens, et le loyer, le combustible et l'éclairage de ces arsenaux ; période qui doit être prolongée jusqu'au 1er novembre 1874, car il est impossible d'obtenir toutes les réclamations sous ces chefs avant l'expiration de l'année fiscale, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de solde des exercices militaires de la milice ; période qui doit être prolongée jusqu'au 1er novembre 1874, car il est impossible d'obtenir toutes les réclamations sous ces chefs avant l'expiration de l'année fiscale, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes et service général auxquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux réunions des associations de carabiniers et aux musiques de corps efficaces, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des cibles, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

27. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des salles d'exercice et champs de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

28. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canonniers, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de soin et entretien des propriétés transférées de l'artillerie et du gouvernement impérial, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

30. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des armes à feu perfectionnées ( carabines " *Snider* " et " *Henry Martini* . " ) pour l'année finissant le 30 juin 1874.

31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de canons et équipement de batterie d'artillerie de campagne pour l'année finissant le 30 juin 1874.

32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place A et B, des écoles d'artillerie, y compris le salaire et les allocations de l'inspecteur d'artillerie et des munitions, du commandant de la batterie A de *Kingston*, et du comman-

dant de la batterie B et de l'inspecteur d'artillerie, etc., pour la province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et l'Honorable M. Campbell fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu aujourd'hui.

L'honorable M. Campbell informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Qu'aujourd'hui cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins vingt minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

### Vendredi, 25 avril 1873.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par M. White (*Halton*),—la pétition de W. M. Crayney et autres, de la ville d'*Oakville*; la pétition du révérend E. Perren et autres, du village de *Georgetown*; la pétition du révérend James McAlister et autres; la pétition du révérend L. Cameron et autres, du village d'*Acton*; et la pétition de James Appelbe et autres, du circuit d'*Oakville*, tous du comté de *Halton*.

Par M. Galbraith,—la pétition du conseil municipal du township de *Rimsey*, comté de *Lanark*.

Par M. Cook,—la pétition de W. M. Hale et autres, du village d'*Orillia*; la pétition de D. W. Nelson et autres, du village d'*Orillia*; et la pétition de James Sloan et autres, du village de *Brentwood*, tous du comté de *Simcoe*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De Léon Thibodeau, maire, et autres, des municipalités du township de *Stanford* et du village de *Princeville*; de Thomas William Oxley et autres, du township de *Seneca*, comté de *Haldimand*; et de John F. German et autres, du village de *Norwich*, province d'*Ontario*; demandant la passation d'une loi contre les liqueurs enivrantes;

Des membres de l'association des Ingénieurs Unis; demandant certains amendements à l'Acte des Unions d'Ouvriers, 1872.

Une motion étant proposée et secondée à l'effet que la pétition de la chambre de commerce de *St. Jean*, province de *Québec*, présentée mercredi dernier, demandant la construction d'un canal sur la rive nord du *St. Laurent*, depuis les *Cascades* jusqu'à *Côteau Landing*, soit maintenant reçue;

M. l'Orateur décide que cette pétition ne peut être reçue, parce que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

M. McDonald (*Antigonish*), du comité permanent des divers Bills Privés, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants, et y a fait des amendements, qu'il soumet à la considération de votre Honorable Chambre, savoir :

Bil pour incorporer la compagnie de chars et manufacturière du Canada;

Bill relatif au Canal Desjardins.

Quant au bill pour légaliser, confirmer et étendre les lettres patentes accordées à *James McNab*, inventeur d'un accoupleur de chars horizontal, que votre comité a rapporté le 17 du courant, il recommande que l'honoraire de \$100 payé sur le dit bill soit remboursé au promoteur de la mesure, vu que la nécessité de sa passation ne provient point de la faute de ce dernier, mais de circonstances hors de son contrôle.

L'honorable Sir *Francis Hincks*, du comité permanent des Banques et du Commerce présente à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants, et il est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :

- Bill pour incorporer la compagnie d'Express de la Puissance du *Canada* ;
- Bill pour amender les actes incorporant la compagnie de prêts et d'agences de *Londres* et *Canadiennes* (responsabilité limitée) ;
- Bill pour incorporer la compagnie Canadienne des Marbres de *Marrezzo* ;
- Bill pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada* ;
- Bill pour incorporer la chambre de commerce du comté de *Kings* ;
- Bill pour incorporer la compagnie royale canadienne d'assurance ;
- Bill pour changer le nom de la banque supérieure du *Canada* et pour amender la charte de la dite banque.

M. *Mackay*, du comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Kent* (*Nouveau-Brunswick*), fait rapport que le comité s'est réuni aujourd'hui dans sa chambre de comité ; que l'un des membres du comité, M. *Costigan*, ne s'est pas présenté ; que le comité a siégé jusqu'à midi du même jour (ce qui fait une heure à partir du moment de sa réunion) et que M. *Costigan* ne comparaisant pas, il a été résolu que le comité ferait rapport de son absence ; que le comité s'est alors ajourné à demain, le 26 du courant, à 11 heures A. M.

Sur motion de M. *MacKay*, secondée par l'honorable M. *Dorion* (*Napierville*), Ordonné, Que M. *Costigan* soit présent à sa place en cette Chambre à sa prochaine séance pour donner les raisons, s'il en est, pour lesquelles il s'est absenté du dit comité à sa réunion aujourd'hui.

L'honorable M. *Cameron* (*Cardwell*), du comité chargé de s'enquérir sur les matières mentionnées dans la déclaration de l'honorable M. *Huntington* relativement au chemin de fer canadien du *Pacifique*, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité prie respectueusement la Chambre de vouloir bien ordonner qu'il soit envoyé un message au Sénat demandant à leurs Honneurs de vouloir bien permettre aux Honorables MM. *McPherson*, *Cochrane*, *Chapais*, *Foster* et *Campbell* de comparaître et rendre témoignage devant ce comité.

Sur motion de l'Honorable M. *Cameron* (*Cardwell*), secondée par l'Honorable M. *Blanchet*,

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Sénat demandant à leurs Honneurs qu'il soit permis aux Honorables Messieurs *McPherson*, *Cochrane*, *Chapais*, *Foster* et *Campbell* de comparaître et rendre témoignage devant le comité auquel a été renvoyé le sujet mentionné dans la déclaration de l'Honorable M. *Huntington* relative au chemin de fer du *Pacifique*.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cameron* (*Cardwell*), porte le dit Message au Sénat.

Sur motion de M. *McDonald* (*Antigonish*), secondée par M. *Geoffrion*,

*Ordonné*, Que l'Honorable payé sur le Bill pour permettre à *James McNab*, du township de *Bosanquet*, d'obtenir une prolongation de son brevet pour un accouplement de chars horizontal, soit remboursé, conformément à la recommandation du comité Permanent des divers Bills Privés.

Sur motion de l'Honorable M. *Mitchell*, secondée par le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*,

*Résolu*, Que cette Chambre se forme en comité pour examiner une certaine résolution concernant la nomination des commissaires pour le havre de *Pictou*, dans la Province de la *Nouvelle-Ecosse*.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a passé une résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'Honorable M. *Campbell* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :—

*Résolu*, Qu'il est expédient de nommer des commissaires pour le havre de *Pictou*, dans la Province de la *Nouvelle-Ecosse*, avec pouvoir de faire des règles et règlements et de déterminer les pénalités et amendes, avec l'assentiment du Gouverneur en conseil; aussi d'imposer un taux ou droit d'un centin et demi par tonneau sur les navires de plus de quarante tonneaux d'après le registre; et de pourvoir à l'amélioration du dit havre, et au salaire du maître de havre, etc.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

*Ordonné*, Que l'Honorable M. *Mitchell* ait la permission d'introduire un Bill concernant le havre de *Pictou*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Chisholm*, secondée par M. *Joly*,

*Ordonné*, Que le comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport à cette Chambre sur l'étendue et la condition des intérêts manufacturiers de la Puissance ait la permission de faire rapport de temps à autre, et que le quorum du dit comité soit réduit à sept membres.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le Bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie maritime d'amélioration de la Puissance du *Canada*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

M. *Costigan* se lève de son siège pour donner les raisons pour lesquelles il s'est absenté du comité d'élection de *Kent*, (*N. B.*), parce qu'il a cru que sa présence l'aurait obligé à prendre part à une procédure qu'il croyait être illégale, c'est-à-dire, procéder à une preuve affectant les cautions du Pétitionnaire, à la face de son serment décider du mérite des matières contenues dans la Pétition, et comme nominataire du Pétitionnaire, il a cru de son devoir de prendre le seul moyen possible qu'il y eut d'avoir l'opinion de la Chambre sur l'affaire, et il espère que la Chambre, considérant les circonstances particulières du cas, ne le soupçonnera d'aucun manque de respect en faisant ce qu'il a fait.

Et cet exposé étant attesté sous serment par M. *Costigan*.

M. *Daly*, propose, secondé par M. *Leitch*, que les explications données par M. *Costigan* soient acceptées, et qu'il soit excusé.

M. *Blake* propose comme amendement, secondé par l'Honorable M. *Campbell*, que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale : "mais cette Chambre est d'opinion que, sous les circonstances, elle ne peut prendre connaissance de la question soulevée par les dites explications quant à la conduite du comité."

Et la motion étant mise aux voix, que ces mots y soient ajoutés, la question est résolue affirmativement.

Alors, la motion principale, telle qu'amendée, étant mise aux voix,

*Résolu*, Que les explications données par M. *Costigan* soient acceptées, et qu'il soit excusé, mais cette Chambre est d'opinion que, sous les circonstances, elle ne peut prendre connaissance de la question soulevée par les dites explications quant à la conduite du comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le Bill pour amender de nouveau l'acte concernant les Banques et le commerce de Banque, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le Bill pour amender l'acte trente-trois *Victoria*, chapitre trois, intitulé : " Acte pour amender et continuer l'acte trente-deux et trente-trois, *Victoria*, ch. 3, et pour établir et constituer le Gouvernement de *Manitoba*," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a examiné le Bill et y a fait un amendement.

*Ordonné*, Que l'amendement soit maintenant pris en considération.

L'amendement est alors lu pour la première et la seconde fois et adopté.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour établir de nouvelles dispositions " au sujet des droits de douane dans *Manitoba* et les Territoires du *Nord-Ouest*."

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le Bill pour suspendre, pendant un temps limité, l'opération de certains actes concernant l'inspection des bateaux-à-vapeur dans la *Colombie Britannique*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

Et étant six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

*Sept heures et demie P. M.*

Conformément à la 19<sup>e</sup> Règle de cette Chambre, les ordres pour Bills Privés sont appelés.

Un Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance de la Puissance contre l'incendie et les dangers de la navigation est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.



*Ordonné*, Que le Greffier porte la Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie d'acier breveté de *Date* (responsabilité limitée), et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Crawford* fait rapport que le comité a examiné le Bill et lui a ajoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au nat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'acte incorporant la société permanente de construction et d'épargne des francs tenanciers, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général pour lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill concernant le chemin de fer de *St. François* et *Mégantic*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Glass* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du Pont de *Canada* et de la rivière *Détroit*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Gibbs* (*Ontario*, D. S.) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte de la compagnie du chemin de fer d'*Erie* et *Niagara* de 1863, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Gibbs* (*Ontario*, D. S.) fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, que le bill passe.

*Ordonné*, que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour établir de meilleures dispositions à l'égard des pétitions d'Élection et de tout ce qui se rattache aux élections des Membres de la Chambre des Communes dont la validité est contestée, et après y avoir siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Scatcherd* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

*Samedi*, 26 avril 1873.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill relatif aux naufrages et au sauvetage, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient pris en considération aujourd'hui.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'Acte des Brevets de 1872, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

*Ordonné*, Que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte, intitulé : "Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du Nord-Ouest," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : "Acte concernant les réclamations relatives à des terres dans *Manitoba* pour lesquelles il n'aura pas été accordé de lettres patentes," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins dix minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à une heure P. M. aujourd'hui.

Samedi, 16 avril 1873.

*Une heure P. M.*

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Tobin*,—la pétition de Messieurs *Gordon* et *Leith* et autres ; la pétition de *R. H. Margeson* et autres ; la pétition de MM. *Doull* et *Miller* et autres ; la pétition d'*Archibald Morton* et autres ; la pétition de Messieurs *A. B. Bleigh* et compagnie et autres ; et la pétition de *John Stairs* et autres, de la cité et comté d'*Hulifax*, et autres parties de la Province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

Du conseil municipal du township de *Morrison* ; du conseil municipal du township de *McDougall* ; du conseil municipal du township de *Macaulay* ; du conseil municipal du township de *Muskoka* ; du conseil municipal du township de *Sydenham*, comté de *Grey* ; de *Magnus Henderson* et autres, du township de *Peel* ; de *Henry Meredith* et autres, du village d'*Orangeville* ; et des membres de la session de l'Eglise de *Chalmers, Elora*, tous du comté de *Wellington* ; de *James Cumming* et autres, du village de *Lyn*, comté de *Leeds* ; de *Nathaniel Paterson* et autres, du township de *Charlottenburg*, comté de *Glengarry* ; des officiers du Temple *Colborne, No. 207*, de l'Ordre Indépendant des Bons Templiers ; du conseil municipal du township de *Hamilton* ; du conseil municipal des comtés unis de *Northumberland* et *Durham* ; du conseil municipal du township de *Cramahe* ; du conseil municipal de *Monaghan* sud ; du conseil municipal du township d'*Haldimand* ; du conseil municipal du township de *Monaghan* sud ; de *Nicholas Snow* et autres, du township de *Windham*, comté de *Norfolk* ; de *Robert Campbell* et autres, de *Toronto Est* ; et du conseil municipal du village de *Newcastle* ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De *J. R. Wilson* et autres, de la ville de *Cornwall* ; demandant que l'Acte de Faillite de 1869 et ses amendements soient abrogés.

Des messagers sessionnels de la Chambre des Communes ; demandant que leur allocation soit fixée à \$300 par session, ce qui est la somme qu'ils recevaient avant la Confédération.

L'honorable M. *Blanchet*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants et décidé de les rapporter amendés :—

Bill pour amender l'acte constitutif de la compagnie du pont suspendu de *Queenston*.

Bill pour permettre à la compagnie du chemin de fer grand occidental d'augmenter et perfectionner ses correspondances.

Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction du Grand Ouest et de la rive du lac *Ontario*.

Votre comité a aussi examiné les bills qui suivent et décidé d'en faire rapport sans amendement :

Bill pour étendre les pouvoirs de la compagnie de Télégraphe de *Montréal* et pour autres fins.

Bill pour amender l'acte de la compagnie du pont de chemin de fer de la rivière *Détroit*.

Bill pour amender l'acte de la compagnie du pont du chemin de fer et tunnel de la rivière *Ste. Clair*.

M. *Rymal*, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné l'avis donné quant au bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à *John Robert Martin*," et il l'a trouvé suffisant.

M. *Costigan* se lève de son siège et donne les raisons suivantes : qu'il s'est absenté du comité d'élection de *Kent, N. B.*, pour les raisons qu'il a déjà données à cette Chambre, hier, dans ses excuses sous serment ; et cet exposé étant attesté sous serment par M. *Costigan*,  
*Résolu*, Que le dit exposé soit considéré une excuse suffisante.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour la construction de phares, sifflets d'alarme, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante-un dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service côtier, pour être distribuée comme suit : Salaires et allocations \$134,617.50 ; huile, 93,000 gallons, pétrole \$20,770.00 ; entretien, réparations ordinaires et extraordinaires des phares, phares-flottants, sifflets d'alarme à vapeur, bouées et balises, stations de signaux, etc., \$177,200.00 ; vapour *Richelieu*, entretien et réparation \$8,864.00 ; goëlette pour livrer le charbon et autres provisions aux phares et sifflets d'alarme à vapeur, \$8,000.00 pour l'année finissant le 30 juin 1874.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Maison de la Trinité, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille neuf cent trois dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes pour les services maintenant rendus par la maison de la Trinité de *Montréal*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour enlever les débris de la barque *Chryseis* qui a sombré à *St. Jean Port-Joli*, province de *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'établissements de secours aux îles de *Sable* et aux *Phoques*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du phare du *Cap Race*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille deux cent trente-cinq dollars

soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des salaires et déboursés des officiers, des pêcheries et gardes-pêche, pour être distribuée comme suit : *Ontario*, \$7,400.00 ; *Québec*, \$8,000.00 ; *Nouvelle-Ecosse*, \$9,755.00 ; *Nouveau-Brunswick*, \$7,080.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et réparations de la goëlette *La Canadienne*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des passes-migratoires et bancs d'huîtres, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit reçu mardi prochain.

L'honorable M. *Campbell* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

*Résolu*, Que mardi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Un bill pour amender l'Acte des Brevets de 1872, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits en comité général au bill relatif aux naufrages et au sauvetage, et les amendements sont lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill concernant l'enregistrement des mariages, naissances et décès, le recueil et la publication de statistiques, étant lu,

L'honorable M. *Pope* propose, secondé par l'honorable M. *Langevin*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois ;

Et des débats s'ensuivant,

*Ordonné*, Que les débats soient ajournés.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 28 avril 1873.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. de *St. Georges*,—la pétition d'*A. D. Hamelin*, J. P., et autres, navigateurs des paroisses de *Deschambault*, *Ste. Anne de Lapérade*, *St. Charles des Grondines*, et *Notre-Dame de Portneuf*, dans le district de *Québec* ; la pétition de *Nérée Sauvageau*, maire, et autres, des *Grondines*, la pétition de *Théophile Marcotte*, maire, et autres, de *St. Bazile* ; la pétition de *Camille Germain* et autres, du *Cap-Santé* ; la pétition de *Frederick Savary* et autres, de *St. Raymond* ; la pétition d'*Anselme Thibodeau*, maire, et autres ; la pétition de *Cusinir Hamelin*, maire, et autres, de *Deschambault* ; la pétition de

*Louis Leclerc et autres, de Ste. Jeanne de Neuville; et la pétition de Joseph Ricard, maire, et autres, de St. Casimir, tous du comté de Portneuf.*

Par M. Trév, — la pétition du conseil municipal du village de Mitchell.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues : —

De *W. M. Craney* et autres, de la ville de *Oakville*; du révérend *E. Perren* et autres, du village de *Georgetown*; du révérend *James McAlister* et autres; du révérend *L. Cameron* et autres, du village d'*Acton*; et de *Appelle* et autres, du circuit d'*Oakville*, tous du comté d'*Halton*; du conseil municipal du township de *Ramsay*, comté de *Lanark*; de *James Sloan* et autres, du village de *Brentwood*; de *W. M. Hale* et autres, du village d'*Orillia*; et de *D. W. Nelson* et autres, du village d'*Orillia*, tous du comté de *Simcoe*; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De *MM. Gordon et Leith* et autres; de *R. H. Margeson* et autres; de *MM. Doull et Miller* et autres; d'*Archibald Morton* et autres; de *MM. A. B. Bligh* et compagnie, et autres; et de *John Stairs* et autres, tous de la cité et comté d'*Halifax*, et d'autres parties de la province de la *Nouvelle-Ecosse*; demandant certains amendements aux lois sur l'usure de la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

M. l'Orateur met devant la Chambre des États Généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de *Québec* et *Joliette*, pour l'année 1872 et un état supplémentaire pour le district de *Bedford*, pour l'année 1872. (*Documents de la Session, No. 12.*)

Et aussi, le rapport annuel de la compagnie d'Assurance Mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre le feu, pour l'année 1872, avec une liste des actionnaires du capital garanti de la dite compagnie. (*Documents de la Session, No. 28.*)

M. *Lewis*, du comité spécial auquel a été renvoyé le Bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à *John Robert Martin*," présente à Chambre le rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération le dit bill, ainsi que la copie des procédures, jusqu'à jugement définitif, qui ont eu lieu dans la cour des Plais communs pour le *Haut-Canada* maintenant la province d'*Ontario*, dans l'affaire de *Martin* contre *Lount*, la preuve produite devant le Sénat à l'appui du dit bill, toutes les dépositions prises devant un comité du Sénat auquel le dit bill a été renvoyé, et tous les exhibits y mentionnés; et il est convenu de rapporter le bill sans amendement.

Ordonné, Que M. *Carter* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser l'incorporation des Chambres de Commerce dans la Puissance.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour mercredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le Bill pour amender l'acte incorporant la société permanente de Construction et d'Épargne des francs-tenanciers, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Gibbs* (*Ontario, D. S.*) fait rapport que le comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération,

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour changer le nom de la *Freehold Building Society of Toronto*" en celui de "*Freehold Loan and Savings Company*," (Compagnie du Crédit Foncier et d'Épargnes,) et "pour en étendre les pouvoirs."

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie Maritime d'amélioration de la Puissance du *Canada*," et l'amendement est lu comme suit:

Page 2, ligne 43.—Après "emprunt," insérez: "mais rien dans cette section ne sera censé autoriser la dite Compagnie à émettre des billets ou lettres de change payables au porteur ou destinés à être mis en circulation comme papier monnaie ou billets de banque."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement sans modification.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill concernant le canal *Desjardins*, étant lu, Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme, immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la Compagnie d'Express de la Puissance du *Canada*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Gibbs* (*Ontario*, D. S.) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les actes incorporant la compagnie de Placement et d'Agence de *Londres* et du *Canada* (responsabilité limitée) étant lu, Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Crawford* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie des *Marbrea Marezzo* du *Canada*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *McDonuld (Pictou)* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la chambre de commerce du comté de *Kings*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Burpee (St. Jean)* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

*Ordonné*, Que l'amendement soit maintenant pris en considération.

L'amendement est alors lu pour la première et la seconde fois et adopté.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie royale canadienne d'assurance, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Chipman* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer le nom de la banque supérieure du *Canada* en celui de la banque impériale, et pour amender la charte de la dite banque, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Fletcher* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.



*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les actes incorporant la Compagnie du Pont suspendu de *Queenstown*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le Comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour permettre à la Compagnie du grand chemin de fer Occidental à étendre et améliorer ses voies de correspondance, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Gibbs*, (*Ontario D. S.*) fait rapport que le Comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe et que le titre soit : " Acte pour permettre à la Compagnie du Grand Chemin de fer Occidental d'étendre et perfectionner d'avantage ses moyens de correspondance."

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie de jonction du Grand chemin de fer Occidental et de la rive du lac *Ontario*, étant lu.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Gibbs* (*Ontario, D. S.*) fait rapport que le Comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe et que le titre soit : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jonction du Grand Occidental à la rive du lac *Ontario*."

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour étendre les pouvoirs de la compagnie de Télégraphe de *Montréal*, et pour d'autres fins, étant lu.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité,

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le Comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont de chemin de fer de la rivière *Détroit*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le Comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le dit bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du Pont et l'unnel de chemin de fer de la rivière *Ste. Claire*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

*Ordonné*, Que M. *Tobin* ait la permission d'introduire un bill pour régler le taux de l'intérêt dans la Province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et le seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

M. *Killam* propose, secondé par M. *McDonald* (*Antigonish*),

Que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner la résolution suivante:

*Résolu*, Qu'il est expédient d'autoriser le gouvernement du *Canada* à transférer à une compagnie l'embranchement du chemin de fer du gouvernement, dans la *Nouvelle-Ecosse*, qui s'étend depuis la jonction jusqu'à *Windsor*, à la condition que cette compagnie garantira le prolongement du système des chemins de fer de cette Province vers l'Ouest, en contruisant un chemin de fer entre *Annapolis* et *Yarmouth* aux conditions dont on conviendra.

Et des débats s'ensuivant,—

*Ordonné*, Que les débats soient ajournés.

Sur motion de M. *Finlay*, secondée par M. *Taschereau*,

*Résolu*, Qu'il soit présentée une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de certaines réclamations

contre le gouvernement pour pertes encourues par la destruction des estacades à l'embouchure de la rivière *Madawaska* dans le printemps de 1871 ; et copie de toutes parties des témoignages pris par les arbitres qui ont examiné les dites réclamations, qui ont trait à la conduite de *John Harvey*, le maître de glissoire en cet endroit.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de *M. Mercier*, secondés par *M. Delorme*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état détaillé de toutes les sommes d'argent payées depuis le premier janvier 1868 jusqu'à ce jour par le gouvernement de la Puissance à *J. Adolphe Chicoine*, Ecr., avocat, de la cité de *St. Hyacinthe*, province de *Québec*, avec copie de tous reçus et pièces justificatives de tels paiements donnés par le dit *Chicoine*.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de *M. Rymal*, secondée par *M. Stirton*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute communication adressée par tout membre du gouvernement, ou avec son autorisation, à *Louis Riël* ou à toute autre personne touchant une amnistie ou un pardon ou toute mesure en faveur des assassins de *Thomas Scott*, ou en faveur d'aucune des personnes concernées dans les troubles de la *Rivière-Rouge*.

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

*M. Glass* propose, secondé par *M. Morrison*, que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner la résolution suivante :

*Résolu*, Qu'il serait très-avantageux pour la Puissance aussi bien que pour les marchands et commerçants, et pour le public en général, d'établir un système de télégraphe plus économique, plus étendu, plus expéditif dans la Puissance du *Canada*, et qu'à cette fin il est expédient que le gouvernement prenne des mesures pour acheter, contrôler et faire fonctionner tout le système télégraphique de la Puissance conformément à la base adoptée en 1868 par le gouvernement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de *M. Galbraith*, secondée par *M. Rymal*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous documents, lettres, rapports, témoignages et papiers concernant une enquête récemment tenue au sujet de *William Robertson*, Ecr., maître de poste du village de *Lanark*, et concernant sa démission comme tel.

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de *M. Daly*, secondée par *M. Lewis*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre toute la correspondance entre le gouvernement Impérial et celui du *Canada* au sujet de la naturalisation des Allemands, aussi, copie de toute correspondance sur ce sujet entre le gouvernement canadien et des sociétés allemandes en *Canada*.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de l'honorable M. *Anglin*, secondée par M. *Mercier*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant comment la somme accordée aux gouvernements locaux des provinces du *Nouveau-Brunswick*, de la *Nouvelle-Ecosse*, de *Québec*, d'*Ontario* et de la *Colombie Anglaise* a été dépensé ; aussi copie des règlements faits par le gouvernement du *Nouveau-Brunswick* pour la colonisation des établissements d'*Hellerup* et *Kincardine*, et de tous autres règlements relatifs à l'immigration et à la colonisation faits par ce gouvernement durant les années 1872 et 1873.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée du 7 avril 1873, demandant toute correspondance entre le gouvernement du *Canada* et celui de toute province au sujet de la nomination de Conseils de la Reine et copie de toute opinion donnée sur ce sujet par les officiers en loi de la couronne en *Angleterre*, et qui peut avoir été communiquée au gouvernement.—(*Documents de la Session*, No. 50).

Sur motion de l'honorable M. *DeCosmos*, secondée par M. *Wallace*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie du rapport de l'agent spécial du département du revenu de l'intérieur concernant la *Colombie Anglaise*.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie du rapport du surintendant des affaires des sauvages pour la *Colombie Anglaise* pour 1872-3, et copie de toute correspondance subséquente concernant les affaires des Sauvages de la dite province.

*Ordonné*, Que les dites adresses soient présentées à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Taschereau*, secondée par M. *Jetté*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies du rapport, du jugement et de tous les procédés d'une cour d'enquête de division qui a été tenue à *Lévis*, lors du campement des volontaires au dit endroit en juin et juillet 1872, et qui était composée du Lieutenant-Colonel *Panet*, du Lieutenant-Colonel *Massicotte* et du Major *Couchy*, laquelle cour avait été nommée par le commandant du camp pour s'enquérir des causes de l'absence de quelques soldats du camp de la Brigade No. 2 pendant l'inspection de la Brigade No. 1, et d'autres matières, et laquelle cour fit un rapport qui fut mis entre les mains du colonel *Ross*, adjudant-général.—Avec aussi copie de la preuve faite devant la dite cour d'enquête, et de la correspondance échangée entre le commandant du camp et le département de la milice touchant cette affaire.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Archibald*, secondée par M. *Brouse*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre certains papiers concernant la démission du maître de poste de *Farrows Point*.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Mardi, 29 avril 1873.

Sur motion de M. *Chisholm*, secondée par M. *Witton*,

*Ordonné*, Que la partie de la 60e Règle de cette Chambre, relative à l'avis, soit suspendue en tant qu'elle a rapport au bill concernant le canal *Desjardins*, lequel a été ce jour et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi 29 avril 1873.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposés sur la table :—

Par l'honorable M. *Cauchon*,—la pétition des commissaires du havre de *Québec*.

Par M. *Mathieu*,—la pétition de *Louis Sylvestre*, M. P. P., et autres de l'*Ile du Pads*.

Par M. *Hagar*,—la pétition de *Charles Platt Treadwell*, Ecuier, de la ville de l'*Orignal*, shérif des comtés unis de *Prescott et Russell*.

*Ordonné*, Que la pétition de *Louis Sylvestre*, M. P. P., et autres, de l'*Ile du Pads*, présentée ce jour, soit maintenant reçue.

Et la dite pétition est reçue et lue déclarant qu'ils ont signé une pétition antérieure présentée par eux sous une fausse impression, et demandant que le bill pour permettre la construction des estacades entre l'*Ile St. Ignace* et l'*Ile du Pads*, devienne loi.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité Général des élections, fait rapport que conformément à la 52e clause concernant les élections Parlementaires contestées, le Comité a choisi deux Membres additionnels pour faire partie de la Liste des Présidents, savoir, *William Hoste Webb*, Ecuier, et *David Mills*, Ecuier.

L'honorable M. *Blanchet*, du Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills qui suivent et décidé d'en faire rapport avec des amendements :—

Bill pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du chemins de fer de *Montréal, Chambly et Sorel*.

Bill pour permettre à la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* au lac *Huron* de faire des arrangements au sujets de sa dette.

Bill concernant le canal *Desjardins*.

Votre comité a aussi examiné le bill pour autoriser la compagnie du chemin de fer de colonisation du nord de *Montréal* à prolonger sa ligne depuis la rivière *Creuse* jusqu'à un point d'intersection avec la voie projetée du chemin de fer canadien du *Pacifique*, et à la prolonger aussi jusqu'au *Sault Ste. Marie*, *Baie Georgienne* et lac *Supérieur*, ou la réunir à quelque chemin de fer vers ces endroits, et décidé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de M. *Gibbs* (*Ontario*, D. S.) secondée par M. *Carter*,

Ordonné, Que l'ordre de cette Chambre d'hier, renvoyant le bill pour amender l'Acte concernant les chemins de fer au Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit placé sur les ordres du jour pour subir la seconde lecture.

Sur motion de M. *Mathieu*, secondée par M. *Pâquet*.

Ordonné, Que la pétition de *Louis Sylvestre*, M. P. P. et autres, de l'Île du *Puls*, reçue et lue ce jour, soit renvoyée au Comité Permanent des divers bills privés.

3:

L'honorable M. *Langevin*, l'un des Membres de l'honorable Conseil Privé, présente, conformément aux adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 23 avril 1873, demandant un état de tout l'ouvrage fait durant l'année 1872 par le dragueur à vapeur de la Puissance, le "*Canada*"; aussi, un état du coût du "*Canada*," indiquant le montant des réparations qui y ont été faites durant l'année 1872, et les dépenses quotidiennes du "*Canada*" quand il est employé et quand il ne l'est pas. (*Documents de la Session*, No. 51.)

Aussi, la réponse à une adresse (de la dernière Session) datée le 5 juin 1872, demandant la correspondance contre *Lévi Larue*, surintendant de l'écluse de *St. Ours*, et le gouvernement, au sujet de la rémunération des personnes employées à la dite écluse. (*Documents de la Session*, No. 52.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en Comité sur le bill pour amender l'acte relatif à certaines Banques d'Épargne dans les Provinces d'*Ontario* et *Québec*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois jeudi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en Comité sur le bill concernant les chargements sur les ponts de navires, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *McDonald*, (*Pictou*) fait rapport que le Comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement.

Acte pour étendre pour une autre période les dispositions de l'acte des arrangements financiers du Grand Tronc, 1862, à l'égard de certains bons privilégiés, pour établir les taux d'intérêt payable à l'avenir sur les bons et actions privilégiés, et pour d'autres fins.

Acte pour amender les actes concernant les gardiens de port à *Montréal* et à *Québec*.

Acte pour pourvoir à l'interrogatoire des témoins sous serment par des Comités du Sénat et de la Chambre des Communes, en certains cas, aussi, le Sénat permet aux honorables Messieurs *Macpherson*, *Cochrane*, *Chapais*, *Foster* et *Campbell* de comparaître et rendre témoignage devant le Comité auquel ont été renvoyées les accusations de l'honorable M. *Huntington* au sujet du chemin de fer canadien du *Pacifique*, s'ils le jugent à propos.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer la "Compagnie Canadienne d'Assurance contre les risques isolés du feu et pour changer le nom "de la dite Compagnie en celui de Compagnie d'Assurance des Cultivateurs et des bâtisses "isolées du *Canada* contre le feu," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre. Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour incorporer "la Banque des *Trois-Rivières*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant la prison centrale de la province d'*Ontario*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte trente-deux et trente-trois *Victoria*, chap. soixante et dix, pour unir les compagnies d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie," auquel il demande le concours de cette Chambre.

M. *Mackay*, du comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Kent*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, présente à la Chambre le rapport dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité s'est réuni le 28 mars 1873 et a siégé chaque jour sauf pendant le temps que votre Honorable Chambre lui a permis de s'ajourner, et après avoir entendu des témoins le pétitionnaire et le membre siégeant, il en est venu aux conclusions suivantes :

- 1o. Que le cautionnement consenti par *Auguste Renaud*, le pétitionnaire, est insuffisant ;
- 2o. Que la pétition du dit *Auguste Renaud* soit mise de côté.
- 3o. Que la dite pétition n'est ni frivole ni vexatoire.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie Canadienne d'Assurance contre les risques isolés du feu, et pour changer le nom de la dite compagnie en celui "de compagnie d'assurance des cultivateurs et des bâtisses isolées du *Canada* contre le feu," lesquelles sont lues comme suit :

Page 1, ligne 28.—Retranchez depuis "spécial" jusqu'à "et" dans la trente-cinquième ligne, et insérez, "qui sera convoquée à cet effet à *Toronto* pour la province d'*Ontario* et à *Montréal* pour la province de *Québec*, dix jours avant l'assemblée annuelle générale des actionnaires qui se tiendra à *Toronto*.—La première de ces assemblées spéciales sera convoquée par le secrétaire, et les assemblées spéciales subséquentes seront convoquées par le secrétaire pour les actionnaires d'*Ontario* et par le vice-président dans la Province de *Québec* pour les actionnaires de la Province de *Québec*; et elles seront annoncées au moins dix jours avant celui de leur tenue par avis public dans les journaux français de *Montréal* et de *Québec* pour l'assemblée de *Québec* et dans un journal de *Toronto* pour celles d'*Ontario*."

Page 2, ligne 9.—Retranchez "que" et insérez : "l'acceptation par ceux qui voudront devenir actionnaires de *Québec* des actions qui leur reviendront d'après."

Page 2, ligne 11.—Retranchez "auront été arrêtées."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le greffier, reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements sans modification.

Sur motion de l'honorable M. *Cameron (Cardwell)*, secondée par l'honorable M. *Blanchet*, Ordonné, Que le bill du Sénat, intitulé : "Acte pour amender l'acte trente-deux et trente-trois *Victoria*, ch. soixante-et-dix, pour unir les compagnies d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion du très-honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable M. *Mitchell*,

Ordonné, Que le bill du Sénat, intitulé : "Acte concernant la prison centrale de la Province d'*Ontario*" soit maintenant lu la première fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

M. *Stephenson*, du comité collectif des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est lu :—(*Appendice No. 1.*)

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par M. *Scatcherd*.—la pétition de *William A. Thompson* et autres.

Ordonné, Que la dite pétition soit maintenant reçue et lue.

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant la permission de présenter une pétition pour l'incorporation d'une compagnie de télégraphe, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés.

Ordonné, Que la dite pétition soit renvoyée au comité permanent des Ordres Permanents

Sur motion de M. *Mills*, secondée par M. *Snider*,

Ordonné, Que la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 7 avril courant, au sujet de la nomination du Conseil de la Reine, soit renvoyée au comité permanent des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, afin qu'elle soit imprimée pour l'usage des membres.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte du fonds de retraite du service civil, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Ballerose* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'inspection du gaz et des compteurs de gaz, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

L'ordre du jour pour, la seconde lecture du bill pour amender l'acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.



Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill concernant le service postal océanique, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Masson fait rapport que le Comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser l'emprunt de la somme d'un million et demi de piastres pour être dépensée à l'amélioration de la navigation du lac St. Pierre et du fleuve St. Laurent, et pour autoriser l'imposition de péages si cela était nécessaire pour faire face à l'intérêt sur cette somme, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. McDonald (Picou,) fait rapport que le Comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit lu la troisième fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte concernant la construction du chemin de fer Intercolonial, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill concernant le Havre de Picou, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. Campbell fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en Comité des Subsidés.

(En Comité.)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'allocation annuelle aux Sauvages, Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'allocation annuelle aux Sauvages, Nouvelle-Ecosse, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'allocation annuelle aux Sauvages, Nouveau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'achat de couvertures de laine pour les Sauvages âgés et infirmes, Ontario et Québec, et leur transport, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille six cent vingt-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des annuités payables aux Sauvages des Territoires du Nord-Ouest, en vertu du Traité No. 1, pour être distribuée comme suit, savoir: Bande de la Rivière à la Tête Cassée, 93 personnes \$279; Bande du Fort Alexandre, 320 personnes \$960; Sauvages du Fort Garry, 233 personnes \$699; Sauvages de Pembina, 312 personnes \$936; Bande du Portage la Prairie, 425 personnes \$1,275; Bande de St. Pierre, 1493 personnes \$4,479, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cent soixante-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des annuités payables aux Sauvages des Territoires du Nord-Ouest, en vertu du Traité No. 2, pour être distribuée comme suit: Bandes de la Rivière Fairford, 299 personnes \$897; Bande du Lac Manitoba, 160 personnes \$480; Bandes de Riding Mountain, Fort Ellice, Lac Dauphin, 113 personnes \$339; Bandes de la R. de la P. d'Eau et aux Grues, 176 personnes \$528; Bande de la Rivière Berens, 447 personnes \$1,341; Bandes du Fort Francis, Lac à la Pluie et bandes voisines, 1,000 personnes \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Traitements des Commissaires des Territoires du Nord-Ouest, Assistant-Commissaires, Agents, Interprètes, Instituteurs et Officiers de Santé, Frais de route des Commissaires et Agents, meubles de Bureau, Médicines et dépenses contingentes, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'approvisionnements pour les Sauvages se rendant pour recevoir les annuités, et en d'autres occasions, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'instruments aratoires, etc., pour être donnés aux chefs qui n'en ont pas encore reçus, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant aux traités devant être faits avec les tribus de Sauvages sur la Saskatchewan, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses se rattachant aux Sauvages, Colombie Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impression de la Gazette Officielle, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de port de la Gazette Officielle, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues devant être faites en vertu d'un arrêté du conseil, et

leur compte détaillé sera mis devant le parlement durant les premiers quinze jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses à faire pour connaître l'heure exacte à *Ottawa*, et faire tirer le coup de canon du midi, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat et l'entretien de bateau et de ceintures de sauvetage, récompenses dans le sauvetage de personnes et enquête relatives aux naufrages et accidents, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la commutation au lieu d'une remise de droit sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, devant être faite par un arrêté du conseil, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'examen et classement des capitaines et seconds de navire (marine marchande) pour l'année finissant le 30 juin 1874.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la moitié de la dépense faite par l'Angleterre se rattachant aux explorations du tracé de la frontière entre le *Canada* et les *Etats-Unis d'Amérique*, 49<sup>ème</sup> parallèle de latitude nord, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la moitié de la dépense pour exploration du tracé de la ligne frontière entre *Ontario* et les territoires du *Nord-Ouest* (à revoter) pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Et la Chambre ayant continué de siéger en Comité jusqu'à minuit,

*Mercredi, 30 Avril 1873.*

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'arpentage à *Manitoba*, territoire du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de solde et d'entretien des troupes fédérales à *Manitoba*, savoir : 343 officier, sous-officiers et soldats, y compris les frais de casernement, dépenses contingentes, etc, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante-quatre mille neuf cent six dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de magasins de milice de réserve, troisième et dernier versement dû au gouvernement impérial sur achat de munitions, lors du retrait des troupes régulières en 1870-71, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et seize mille deux cent trente sept dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Douanes, traitement et dépenses contingentes aux différents ports, pour être distribuée comme suit, savoir : dans la province d'*Ontario* \$187,246.25. Dans la province de *Québec* \$176,214.00. Dans la province du *Nouveau-Brunswick* \$79,735.50. Dans la province de la *Nouvelle-Ecosse* \$97,240.25. Dans la province de *Manitoba* et le territoire du *Nord-Ouest* \$11,800.00. Dans la province de la *Colombie Britannique* \$24,000.00. Traitement et frais de route des inspecteurs des ports, \$11,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes du bureau principal, pour impressions, papeterie, annonces, télégrammes, etc, pour les différents ports d'entrée, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a passé plusieurs résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit reçu jeudi prochain.

L'honorable M. *Campbell* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Résolu*, Que jeudi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dît Comité.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par M. *Domville*,—La pétition d'*Edward Alexander Prentice* et autres.

*Ordonné*, Que la dite pétition soit maintenant reçue et lue.

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant la permission de présenter une pétition pour l'incorporation d'une compagnie de télégraphe sous le nom de compagnie du câble du *Canada*, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés, et la dite pétition est renvoyée au Comité permanent des ordres permanents.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et vingt minutes, mercredi matin, la Chambre alors s'ajourne.

### Mecredi 30 avril, 1873.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Colly*,—la pétition de *Hugh Malcolmson* et autres, de *Chatham*; la pétition de *Henry Robertson* et autres, de *Collingwood*; la pétition d'*E. H. LeBaron* et autres; la pétition de *D. Charlesworth* et autres; la pétition de *S. H. May* et autres, de la province de *Québec*; la pétition d'*O. C. Hayward* et autres, de *Durham*; la pétition de *D. McGugan*, *J. P.*, et autres, de la province de *Québec*.

Par M. *Wallace*,—la pétition de *James Taylor* et autres; et la pétition de *W. M. Wilson* et autres, tous deux du comté de *Norfolke*.

Par M. *Wilkes*,—la pétition de *R. C. Bothwell* et autres, de la cité de *Toronto* centre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

D'*A. D. Hamelin*, *J. P.*, et autres, navigateurs des paroisses de *Deschambault*, *St. Anne de Lapérade*, *St. Charles des Grondines*, et *Notre-Dame de Portneuf*, tous dans le district de *Québec*; demandant qu'aucun bill ayant pour objet d'exiger de meilleures qualifications des aspirants à la charge de pilote pour et au-dessus du havre de *Québec*, ne devienne loi.

De *Néric Sauvageau*, maire, et autres, des *Grondines*; de *Théophile Marcotte*, maire, et autres, de *St. Bazile*; de *Camille Germain* et autres, du *Cap Santé*; de *Frederick Savary* et autres, de *St Raymond*; d'*Anselme Thibodeau*, maire, et autres; de *Casimir Hamelin*, maire, et autres, de *Deschambault*; de *Louis Leclère* et autres, de *St. Jeanne de Newville*; et de *Joseph Ricard*, maire, et autres, de *St. Casimir*, tous du comté de *Portneuf*; demandant que le droit d'exerce sur le tabac canadien soit aboli.

Du conseil municipal du village de *Mitchell*; demandant la passaticn d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité Général des Elections, fait rapport, conformément à la 52e clause concernant les Elections Parlementaires contestées, que le comité a choisi

deux membres additionnels pour faire partie de la liste des présidents, savoir : *Edward Towle Brooks*, Ecuier, et *C. Adolphe Pantaléon Pelletier*, Ecuier.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité Général des Elections, fait aussi rapport de la liste des membres du comité spécial chargé de s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le District Electoral du comté d'*Addington*, à laquelle est annexée la pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre ; et les noms des membres sont lus comme suit : *James Brown*, Ecuier, *Peregrine Maitland Grover*, Ecuier, *John Graham Haggart*, Ecuier, *Hugh Nelson*, Ecuier, Président, *Edward Carter*, Ecuier.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité Général des Elections, fait rapport de la liste des membres du comité spécial chargé de s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la ville de *Brockville*, avec le township d'*Elizabethtown* y annexé, à laquelle est annexée la pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre ; et les noms des membres sont lus comme suit : *Joseph Merrill Currier*, Ecuier, *William Henry Gibbs*, Ecuier, *Ebenezer Vining Bodwell*, Ecuier, *John Gillies*, Ecuier ; Président, *Thomas Scatcherd*, Ecuier.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité Général des Elections, fait aussi rapport à la Chambre de la liste des membres du comité spécial chargé de s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Stormont*, à laquelle est annexée la pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre ; et les noms des membres sont lus comme suit : *Alonzo Wright*, Ecuier, *Josuah Spencer Thompson*, Ecuier, *Thomas Oliver*, Ecuier, *Charles Burpee*, Ecuier ; Président, *Louis Amable Jetté*, Ecuier.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité Général des Elections fait aussi rapport de la liste des membres du comité spécial chargé de s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la Division Est du comté de *Durham*, à laquelle est annexée la pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre ; et les noms des membres sont lus comme suit : *William Wallace*, Ecuier, *Henry Nathan*, Ecuier, *Darby Bergin*, Ecuier, *Daniel Galbraith*, Ecuier ; Président, *Christian Henry Pozer*, Ecuier.

L'honorable M. *Campbell*, du comité général des élections, fait aussi rapport de la liste des membres du comité spécial chargé de s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la cité de *Québec-centre*, à laquelle est annexée la pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre, et les noms des membres sont lus comme suit : L'honorable *John Jones Ross*, *Louis François Rodrigue Masson*, Ecuier, *Anselme Homère Pâquet*, Ecuier, *John White*, Ecuier, (*Halton*) ; Président, *George Airey Kirkpatrick*, Ecuier.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité Permanent des Lois Expirantes, présente à la Chambre le second rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité représente respectueusement qu'il est fortement d'opinion qu'il n'est pas désirable de rendre permanente la présente loi de banqueroute et de faillite, et qu'elle devrait être abrogée. — Il exprime cette opinion d'autant plus que la loi actuelle n'expirera que quelques mois avant la réunion du Parlement l'an prochain. Alors, si on le juge nécessaire, une loi nouvelle et meilleure pourra être décrétée.

L'honorable Sir *Francis Hincks*, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le septième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre Comité a examiné les bills suivants, et il est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill relatif aux poids et mesures ;

Bill pour incorporer la compagnie d'importation de métaux du *Canada* ;

Bill pour incorporer la compagnie de bassins et d'entrepôt de la Puissance, et

Bill pour incorporer la banque centrale du *Canada*, sans amendement.

Ordonné, Que M. *Savary* ait la permission d'introduire un bill relatif à l'intérêt et à l'usure dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. *Forbes*, secondée par M. *Domville*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et les différents gouvernements des *Indes Occidentales Anglaises* et étrangères au sujet d'un service postal entre ces pays ; aussi, copie de toutes soumissions ou offre pour l'accomplissement de ce service.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

M. *Mills* propose, secondé par M. *Blake*, que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour examiner les résolutions suivantes :

1. Que le gouvernement des *Etats-Unis*, par la convention de 1818, a renoncé pour toujours à la liberté dont jouissaient auparavant ou que réclamaient les habitants de ce pays, de prendre, faire sécher, et saler le poisson dans les limites de trois milles marins à partir d'aucune des côtes, baies, criques ou havre des domaines de Sa Majesté Britannique, en *Amérique*, non compris dans certaines limites spécifiées.

2. Que, dans l'opinion de cette Chambre, cette ligne d'exclusion coïncide avec la ligne limitrophe qui, d'après le droit des gens, désigne cette partie de la mer sur laquelle l'Etat voisin a juridiction exclusive.

3. Que les hommes publics de ce pays et le gouvernement de la *Grande-Bretagne* ont toujours entretenu cette opinion, mais que le gouvernement des *Etats-Unis* a toujours prétendu qu'une juste interprétation du premier article de la convention confère aux pêcheurs de ce pays le droit de suivre les sinuosités de la côte, et d'entrer dans les grandes baies et havres pour y pêcher, pourvu qu'ils ne le fassent point dans les limites de trois milles marins à partir du rivage.

4. Que cela, et les fins pour lesquelles les pêcheurs peuvent mettre à terre, sont les seules causes du malentendu qui existe à propos des pêcheries entre le gouvernement du *Canada* et celui de la *Grande-Bretagne*, d'un côté, et le gouvernement des *Etats-Unis*, de l'autre.

5. Que ce fut pour régler ces difficultés que les négociations, qui ont abouti à la nomination de la Haute Commission collective à *Washington*, ont été entamées.

6. Que la Haute Commission collective à *Washington* ne fit aucune tentative pour fixer la vraie interprétation de la convention de 1818 entre la *Grande-Bretagne* et les *Etats-Unis*.

7. Que par le 22<sup>e</sup> article du traité de *Washington*, il est convenu que si les privilèges accordés aux citoyens des *Etats-Unis* en vertu de l'article 18 du dit Traité sont d'une plus grande valeur que ceux accordés par les articles 19 et 20 aux sujets de Sa Majesté Britannique, il sera nommé des commissaires pour fixer la somme brute d'argent qui sera payée par le gouvernement des *Etats-Unis*, ayant égard aux privilèges accordés par les articles ci-dessus aux habitants de l'Empire Britannique et des *Etats-Unis*.

8. Que comme le montant de l'indemnité à laquelle à droit le *Canada* en vertu de l'article 22 du Traité de *Washington*, dépend de la vraie interprétation du premier article de la convention de 1818, il est impossible pour les dits commissaires de déterminer le montant de la compensation jusqu'à ce que l'interprétation du premier article de la dite convention ait été fixée.

9. Que, sans la détermination au préalable du sens du premier article de la dite convention, il n'y a pas seulement un grand danger pour le *Canada* de recevoir une somme beaucoup moindre que celle à laquelle il a justement droit en vertu du Traité de *Washington*, mais aussi un grand danger qu'on ne prenne, pour arriver à cette détermination, une base qui porte grandement atteinte aux droits indubitables de ce pays à la souveraineté des grandes baies et des bras de mer sur nos côtes, souveraineté laissée douteuse par le traité de *Washington*.

10. Que des mesures devraient être immédiatement prises pour lever tous doutes quant à la souveraineté exclusive de Sa Majesté sur toutes les baies, havres et bras de mer sur nos côtes, quant à sa souveraineté aussi pleinement que celle exercée sur des eaux semblables par toute nation civilisée ayant une frontière sur la mer.

11. Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté embrassant les vues exprimées dans les Résolutions précédentes.

Et des débats s'élevant, et étant 6 heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7½ heures p.m.

7.30 P.M.

Conformément à la 19<sup>e</sup> règle de cette Chambre, les ordres pour Bills privés sont appelés,

Un Bill pour amender les actes incorporant la Compagnie de Placement et d'Agence de *Londres* et du *Canada* (responsabilité limitée) est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

Un Bill pour étendre les pouvoirs de la compagnie de télégraphe de *Montréal*, et pour d'autres fins, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en Comité sur le Bill concernant le canal *Desjardins*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Morrison* fait rapport que le Comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque des *Trois-Rivières*," lequel est lu comme suit :

Page 2, ligne 13.—Retranchez les mots "s'il n'a pas été versé plus de" et insérez à leur place "s'il a été versé moins de deux."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement sans modification.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la compagnie des chars et manufacturière du *Canada*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Gibbs* (*Ontario, D. N.*) fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant le canal *Desjardins*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Cameron* (*Cardwell*) fait rapport que le comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à *John Robert Martin*, étant lu,

M. *Lewis* propose, secondé par M. *White* (*Hastings, D. E.*) que le Bill soit maintenant lu la seconde fois ;

L'honorable M. *Langevin* propose comme amendement, secondé par l'honorable M. *Blanchet*, que le mot maintenant soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants: "d'hui en six mois."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

## POUR :

## Messieurs

|                         |                               |                             |                             |
|-------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <i>Anglin,</i>          | <i>Costigan,</i>              | <i>Keeler,</i>              | <i>Pozer,</i>               |
| <i>Archambeault,</i>    | <i>Delorme,</i>               | <i>Lacerte,</i>             | <i>Prévost,</i>             |
| <i>Archibald,</i>       | <i>De St. George,</i>         | <i>Laflamme,</i>            | <i>Price,</i>               |
| <i>Baby,</i>            | <i>Dorion (Dr'd et Arth.)</i> | <i>Landerkin,</i>           | <i>Richard (Mégantic),</i>  |
| <i>Baker,</i>           | <i>Dorion (Napierville),</i>  | <i>Langevin,</i>            | <i>Robillard,</i>           |
| <i>Beaubien,</i>        | <i>Dugas,</i>                 | <i>Langlois,</i>            | <i>Robitaille,</i>          |
| <i>Bécharde,</i>        | <i>Duguay,</i>                | <i>Lanthier,</i>            | <i>Ross (ChAMPLAIN),</i>    |
| <i>Bellrose,</i>        | <i>Fiset,</i>                 | <i>McDonald (Gungarry)</i>  | <i>Ryan,</i>                |
| <i>Benoit,</i>          | <i>Fortin,</i>                | <i>Macdonald (Antigon.)</i> | <i>Rymal,</i>               |
| <i>Bergin,</i>          | <i>Fournier,</i>              | <i>McDonald (Cap B.)</i>    | <i>Scatcherd,</i>           |
| <i>Bilanchet,</i>       | <i>Gaudet,</i>                | <i>Mauilloux,</i>           | <i>Stirton,</i>             |
| <i>Bourassa,</i>        | <i>Geoffrion</i>              | <i>Masson,</i>              | <i>Taschereau,</i>          |
| <i>Brjoks,</i>          | <i>Gendron,</i>               | <i>Mathieu,</i>             | <i>Thompson (Haldim'd)</i>  |
| <i>Cameron (Huron),</i> | <i>Harwood,</i>               | <i>McDougall,</i>           | <i>Tourangeau,</i>          |
| <i>Caron,</i>           | <i>Higinbotham,</i>           | <i>Oliver,</i>              | <i>Tremblay,</i>            |
| <i>Casgrain,</i>        | <i>Holton,</i>                | <i>Pâquet,</i>              | <i>Trow,</i>                |
| <i>Cauchon,</i>         | <i>Jetté,</i>                 | <i>Pelletier,</i>           | <i>Wright (Ottawa).—71.</i> |
| <i>Colby,</i>           | <i>Joly,</i>                  | <i>Pinsonneault.</i>        |                             |



## CONTRE :

## Messieurs.

|                            |                             |                              |                              |
|----------------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| <i>Almon,</i>              | <i>Daly,</i>                | <i>Le Vesconte,</i>          | <i>Ross (Victoria),</i>      |
| <i>Bain,</i>               | <i>DeCosmos,</i>            | <i>Lewis,</i>                | <i>Ross (Wellington),</i>    |
| <i>Blain,</i>              | <i>Dewdney,</i>             | <i>Little,</i>               | <i>Scriver,</i>              |
| <i>Blake,</i>              | <i>Domville,</i>            | <i>McDonald (Pictou),</i>    | <i>Shibley,</i>              |
| <i>Bowell,</i>             | <i>Doull,</i>               | <i>MacKay,</i>               | <i>Smith (Peel)</i>          |
| <i>Buell,</i>              | <i>Edgar,</i>               | <i>McAdam,</i>               | <i>Smith (Selkirk),</i>      |
| <i>Burpee (St. Jean),</i>  | <i>Ferris,</i>              | <i>Merritt,</i>              | <i>Smith (Westmorland)</i>   |
| <i>Burpee (Sunbury),</i>   | <i>Findlay,</i>             | <i>Metcalfe,</i>             | <i>Snider,</i>               |
| <i>Cameron, (Cardwell)</i> | <i>Fleming,</i>             | <i>Mitchell,</i>             | <i>Staples,</i>              |
| <i>Campbell,</i>           | <i>Flesher,</i>             | <i>Moffatt,</i>              | <i>Thompson (Caribou)</i>    |
| <i>Carling,</i>            | <i>Forbes,</i>              | <i>Morrison,</i>             | <i>Tilley,</i>               |
| <i>Carter,</i>             | <i>Gibbs (Ont., D. N.),</i> | <i>Nathan,</i>               | <i>Tupper,</i>               |
| <i>Cartwright,</i>         | <i>Gibbs (Ont., D. S.),</i> | <i>Nelson,</i>               | <i>Wallace (Albert),</i>     |
| <i>Casey,</i>              | <i>Gibson,</i>              | <i>Palmer,</i>               | <i>Wallace (Norfolk),</i>    |
| <i>Chipman,</i>            | <i>Grant,</i>               | <i>Paterson,</i>             | <i>White (Halton),</i>       |
| <i>Chisholm,</i>           | <i>Grover,</i>              | <i>Pickard,</i>              | <i>White (Hastings Est),</i> |
| <i>Church,</i>             | <i>Haggart,</i>             | <i>Richards,</i>             | <i>Wilkes,</i>               |
| <i>Cockburn (Muskoka)</i>  | <i>Harvey,</i>              | <i>Robinson,</i>             | <i>Witton,</i>               |
| <i>Coffin,</i>             | <i>Hincks, (Sir F.),</i>    | <i>Rochester,</i>            | <i>Wood,</i>                 |
| <i>Crawford,</i>           | <i>Jones,</i>               | <i>Ross (Middlesex),</i>     | <i>Young, (Montréal O.)</i>  |
| <i>Cunningham,</i>         | <i>Killam,</i>              | <i>Ross (Prince-Edouard)</i> | <i>Young (Waterloo)—84</i>   |

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

## POUR :

## Messieurs

|                            |                           |                              |                               |
|----------------------------|---------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <i>Almon,</i>              | <i>Daly,</i>              | <i>Le Vesconte,</i>          | <i>Ross, (Victoria),</i>      |
| <i>Bain,</i>               | <i>DeCosmos,</i>          | <i>Lewis,</i>                | <i>Ross (Wellington),</i>     |
| <i>Blain,</i>              | <i>Dewdney,</i>           | <i>Little,</i>               | <i>Scriver,</i>               |
| <i>Blake,</i>              | <i>Domville,</i>          | <i>McDonald (Pictou)</i>     | <i>Shibley,</i>               |
| <i>Bowell,</i>             | <i>Doull,</i>             | <i>MacKay,</i>               | <i>Smith (Peel),</i>          |
| <i>Buell,</i>              | <i>Edgar,</i>             | <i>McAdam</i>                | <i>Smith (Selkirk)</i>        |
| <i>Burpee (St. Jean),</i>  | <i>Ferris,</i>            | <i>Merritt,</i>              | <i>Smith (Westmorland),</i>   |
| <i>Burpee (Sunbury),</i>   | <i>Findlay,</i>           | <i>Metcalfe,</i>             | <i>Snider,</i>                |
| <i>Cameron (Cardwell),</i> | <i>Fleming,</i>           | <i>Mitchell,</i>             | <i>Staples,</i>               |
| <i>Campbell,</i>           | <i>Flesher,</i>           | <i>Moffat,</i>               | <i>Thompson (Caribou),</i>    |
| <i>Carling,</i>            | <i>Forbes,</i>            | <i>Morrison,</i>             | <i>Tilley,</i>                |
| <i>Carter,</i>             | <i>Gibbs (Ont. D. N.)</i> | <i>Nathan.</i>               | <i>Tupper,</i>                |
| <i>Cartwright,</i>         | <i>Gibbs (Ont. D. S.)</i> | <i>Nelson,</i>               | <i>Wallace (Albert),</i>      |
| <i>Casey,</i>              | <i>Gibson,</i>            | <i>Palmer,</i>               | <i>Wallace, (Norfolk),</i>    |
| <i>Chipman,</i>            | <i>Grant,</i>             | <i>Paterson,</i>             | <i>White (Halton),</i>        |
| <i>Chisholm,</i>           | <i>Grover,</i>            | <i>Pickard,</i>              | <i>White (Hastings Est)</i>   |
| <i>Church,</i>             | <i>Haggart,</i>           | <i>Richards,</i>             | <i>Wilkes,</i>                |
| <i>Cockburn (Muskoka)</i>  | <i>Harvey,</i>            | <i>Robinson,</i>             | <i>Witton,</i>                |
| <i>Coffin,</i>             | <i>Hincks (Sir F.)</i>    | <i>Rochester,</i>            | <i>Wood,</i>                  |
| <i>Crawford,</i>           | <i>Jones,</i>             | <i>Ross, (Middlesex)</i>     | <i>Young (Montréal Ouest)</i> |
| <i>Cunningham,</i>         | <i>Killam,</i>            | <i>Ross (Prince-Edouard)</i> | <i>Young (Waterloo).—84</i>   |

## CONTRE :

## Messieurs

|                         |  |                              |                             |
|-------------------------|--|------------------------------|-----------------------------|
| <i>Anglin,</i>          | <i>Costigan,</i>                         | <i>Keeler,</i>               | <i>Pozer,</i>               |
| <i>Archambeault,</i>    | <i>Delorme,</i>                          | <i>Lacerte,</i>              | <i>Préost,</i>              |
| <i>Archibald,</i>       | <i>De St. George,</i>                    | <i>Laflamme,</i>             | <i>Price,</i>               |
| <i>Baby,</i>            | <i>Dorion (Drum et Arth. Lauderkin),</i> | <i>Langlois,</i>             | <i>Richard (Mégantic),</i>  |
| <i>Baker,</i>           | <i>Dorion (Napierville),</i>             | <i>Langlois,</i>             | <i>Robillard,</i>           |
| <i>Beaubien,</i>        | <i>Dugas,</i>                            | <i>Lanthier,</i>             | <i>Robitaille,</i>          |
| <i>Béchar,</i>          | <i>Duguay,</i>                           | <i>McDonald (Glengarry),</i> | <i>Ross, (Champlain),</i>   |
| <i>Bellerose,</i>       | <i>Fiset,</i>                            | <i>McDonald (Antigon.),</i>  | <i>Ryan,</i>                |
| <i>Benoit,</i>          | <i>Fortin,</i>                           | <i>McDonald (Cap B.),</i>    | <i>Rymal,</i>               |
| <i>Beryin,</i>          | <i>Fournier,</i>                         | <i>Mailloux,</i>             | <i>Scatcherd,</i>           |
| <i>Blanchet,</i>        | <i>Gaudet,</i>                           | <i>Masson,</i>               | <i>Stirton,</i>             |
| <i>Bourassa,</i>        | <i>Geoffrion,</i>                        | <i>Mathieu,</i>              | <i>Tuschereau,</i>          |
| <i>Brooks,</i>          | <i>Gendron,</i>                          | <i>McDougall,</i>            | <i>Thompson (Haldim' d)</i> |
| <i>Cameron (Huron),</i> | <i>Harwood,</i>                          | <i>Olive,</i>                | <i>Tourangeau,</i>          |
| <i>Caron,</i>           | <i>Higinbotham,</i>                      | <i>Pâquet,</i>               | <i>Tremblay,</i>            |
| <i>Casgrain,</i>        | <i>Holton,</i>                           | <i>Pelletier,</i>            | <i>Trow,</i>                |
| <i>Cauchon,</i>         | <i>Jetté,</i>                            | <i>Pinsonneault,</i>         | <i>Wright (Ottawa),—71.</i> |
| <i>Colby,</i>           | <i>Jo y,</i>                             |                              |                             |

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu,* Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Domville* fait rapport que le comité a examiné le Bill et lui enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné,* Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Chambly* et *Sorel*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu,* Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Fournier* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné,* Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu,* Que le Bill passe.

*Ordonné,* Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour permettre à la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron* à prendre des arrangements touchant ses obligations, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu,* Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Richards* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour permettre à la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du lac *Huron* de faire des arrangements au sujet de sa dette en bons."

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les Bills suivants sans amendement :—

Acte à l'effet de déclarer inhabiles à siéger ou à voter dans la Chambre des Communes du *Canada*, les membres des Conseils Législatifs et des Assemblées Législatives des provinces qui forment maintenant ou qui formeront plus tard partie de la Puissance du *Canada*.

Acte concernant le transport des matières dangereuses dans les navires.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour amender l'Acte trente-quatre *Victoria*, chap. quarante-trois, intitulé : " Acte pour permettre à certaines Compagnies de chemins de fer de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur le chemin de fer, et pour amender l'Acte des chemins de fer, 1868," étant lu,

M. *Mercier* propose, secondé par M. *De Lorme*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *Scriber* propose comme amendement, secondé par M. *Bowell*, que tous les mots après "maintenant" soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé de nouveau à un Comité Général, avec instruction de l'amender en insérant après les mots " compagnie de chemin de fer," dans la sixième ligne, les mots " sur le chemin de laquelle il y a une " ligne de télégraphe en opération."

Et l'amendement étant mis aux voix, la question est résolue affirmativement.

Alors, la motion principale, telle qu'amendée, étant mise aux voix,

*Ordonné*, Que le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité général, avec instruction de l'amender en insérant après les mots : " compagnie de chemin de fer " dans la sixième ligne, les mots " sur le chemin de laquelle il y a une ligne de télégraphe en opération."

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Geoffrion* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender la trente-cinquième *Vict.*, ch. quinze, intitulée : " Actes pour obliger les membres des législatures locales, dans les provinces où le double mandat n'est pas permis, de résigner leurs sièges avant de se porter candidat à la représentation dans le parlement fédéral et pour établir de nouvelles dispositions pour le cas où des candidats disqualifiés seraient élus," étant lu,

*Ordonné*, Que le dit ordre soit déchargé.

*Ordonné*, Que le Bill soit renvoyé à un Comité spécial composé de M. *Mills*, M. *Blake*, M. *Crawford*, l'honorable M. *Cameron (Cardwell)*, l'honorable M. *Dorion (Napierville)*,

l'honorable M. *Smith* (*Westmorland*) et M. *Scatcherd*, pour en faire rapport avec toute la diligence possible, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill à l'effet de mieux protéger les cours d'eau et rivières navigables, étant lu,

M. *Carterright* propose, secondé par M. *Wilkes*, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ;

M. *Bellerose* propose comme amendement, secondé par M. *Masson*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "d'hui en six mois, cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

*Ordonné*, Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Carling* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

## Judi, 1er Mai 1873.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Wright* (*Ottawa*).—la pétition de *Charles Platt Treadwell*, Ecuier, de la ville de *L'Orignal*, Shérif des Comtés unis de *Prescott* et *Russell*.

Par M. *de St. George*.—la pétition du Conseil Municipal du Comté de *Portneuf* et la pétition de *François Lapillon*, Maire, et autres, de *St. Jean Baptiste des Ecurieuls*, Comté de *Portneuf*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

Des Commissaires du havre de *Québec* ; demandent qu'il leur soit permis de faire certaines améliorations au dit havre, et que dans tous changements qui pourront être faits les droits des porteurs de débentures du dit havre soient sauvegardés.

De *Charles P. Treadwell*, de la ville de *L'Orignal*, Ecr., shérif des Comtés unis de *Prescott* et *Russell* ; demandant que les Sauvages du Nord-Ouest soient engagés pour aider à la construction du chemin de fer du *Pacifique*, et qu'un acte soient passé pour protéger le quille et le gibier en général dans le dit Territoire.

M. l'Orateur fait rapport à la Chambre, que les cautionnements suivants, dans les affaires des pétitions d'Élection, sont susceptibles d'objections.

De *Jean-Baptiste Chagnon*, cultivateur, de la paroisse de *St. Pie*, dans le District Electoral de *St. Hyacinthe*, *Chrystostome Blanchard* et *Antoine Courtemanche*, cultivateurs, de la

paroisse *St. Paul d'Abbottsford*, dans le District Electoral de *Rouville*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Honoré Mercier*, Ecuier, pour le District Electoral de *Rouville*.

De *Henri Adolphe Migneault*, Ecuier, Médecin, *Michel Richard*, *Ambroise Gaudet* et autres, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Louis Delorme*, Ecuier, pour le District Electoral de *St. Hyacinthe*.

De *Honoré Fréchette*, Ecuier, se plaignant de l'illégalité de l'Élection de l'Honorable *Joseph Goderic Blanchet*, pour le District Electoral de *Lévis*.

De *Thomas Murray*, se plaignant de l'illégalité de l'Élection de *William Mackay Wright*, Ecuier, pour le District Electoral de *Pontiac*.

D'*Edouard Hospice Marceau*, se plaignant de l'illégalité de l'Élection de l'Honorable *Louis Hector Langevin*, C.B., pour le District Electoral de *Dorchester*.

De *George Clays*, se plaignant de l'illégalité de l'Élection de *George B. Baker*, Ecuier, pour le District Electoral de *Missisquoi*.

De *Jean Alfred Gagné*, se plaignant de l'illégalité de l'Élection de *William Evans Price*, Ecuier, pour le District Electoral des Comtés unis de *Chicoutimi* et *Saguenay*.

Aussi, que les sûretés quant à la Pétition de *John Kennedy*, se plaignant de l'illégalité de l'Élection de *Nathaniel Higinbotham*, Ecuier, pour la Division nord du Comté de *Wellington*, ne sont point susceptibles d'objections.

Et aussi, que le cautionnement dans l'affaire de la Pétition d'*Alexander James McCracken*, se plaignant de l'illégalité de l'Élection d'*Anson Green Phelps Douge*, Ecuier, pour le District Electoral de la Division nord du Comté d'*York*, n'est point susceptible d'objections.

L'Honorable M. *Campbell*, du Comité Général des Elections, fait rapport que conformément à la 52e clause de l'acte concernant les Elections Parlementaires contestées, le Comité a choisi deux Membres additionnels pour faire partie de la liste des Présidents, savoir : *George Dormer*, Ecuier, *Edouard Emery Richard*, Ecuier.

M. *Gibbs* (*Ontario, D. S.*), du Comité Permanent des Comptes Publics, présente à la Chambre le second rapport du dit Comité, lequel est lu. (*Appendice No. 2.*)

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondée par M. *Bowman*,

Ordonné, Que l'ordre de la Chambre renvoyant au Comité général des élections, les pétitions de *William Davis Ardagh* et autres, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Herman Henry Cook*, éc., pour le district électoral de la division nord du Comté de *Simcoe*; de *Hugh McMahon*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de l'honorable *John Carling*, pour le district électoral de la cité de *London*; de *William Wilson Walker*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de l'honorable *John Hillyard Cameron*, pour le district électoral du Comté de *Cardwell*; de *William Dinaghy* et *Gifford Elliot*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Horace Horton*, éc., pour le district électoral de la division centre du Comté de *Huron*; de *Richard Crozier* et d'*Alexander Armour*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Robert Smith*, éc., pour le district électoral du Comté de *Peel*; de *Charles Edward Stuart Black* et *Herman Root*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *James David Edgar*, éc., pour le district électoral du Comté de *Monck*; de *Christopher Thomas Portwood* et autres, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *George William Ross*, éc., pour le district électoral de la division ouest du Comté de *Middlesex*; de *James Evans*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *David Glass*, éc., pour le district électoral de la division Est du Comté de *Middlesex*; de *John Waston*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *William Thompson*, éc., pour le district électoral du Comté de *Willand*; de *Nicolas Piton*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Pierre Alexis Tremblay*, éc., pour le district électoral de *Charlevoix*; et de *John McCaw*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Walter Ross*, éc., pour le district électoral du Comté de *Prince-Edouard*, soit déchargé.

*Ordonné*, Que M. *Chipman* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chap. 21 des Actes de 1869, 32 et 33 *Victoria*, relatifs au larcin.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

*Ordonné*, Que M. *Jetté* ait la permission d'introduire un Bill pour abolir la qualification foncière des Membres de la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondée par le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*,

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour examiner une certaine résolution relative à l'enregistrement des navires de l'intérieur.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité.

(En Comité.)

*Résolu*, Qu'il est expédient d'abroger le chapitre 41 des Statuts Refondus de la Province du *Canada* relatif à l'enregistrement des navires de l'intérieur et d'établir des dispositions applicables à toute la Puissance sur ce sujet aussi bien qu'à l'égard de la garantie des avances sur les navires en voie de construction.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Avant quatre heures P. M., *James Brown*, Ecuier, *Peregrine Maitland Grover*, Ecuier, *John Graham Haggart*, Ecuier, *Hugh Nelson*, Ecuier ; Président, *Edward Carter*, Ecuier, composant le Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour le District Electoral du Comté d'*Addington*, sont appelés, et étant venus à la table, sont assermentés par le Greffier.

*Ordonné*, Que la Pétition relative à l'Election pour le District Electoral du Comté d'*Addington*, soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour ce District Electoral.

*Ordonné*, Que le Comité s'assemble demain, dans l'une des chambres de comité, à onze heures de l'avant-midi.

Avant quatre heures P. M., *Joseph Merrill Currier*, Ecuier, *William Henry Gibbs*, Ecuier, *Ebenezer Vining Bodwell*, Ecuier, *John Gillies*, Ecuier, Président *Thomas Scatterd*, Ecuier, composant le Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour le District Electoral de la ville de *Brockville*, avec le township d'*Elizabethtown* y annexé, sont appelés, et étant venus à la table, sont assermentés par le Greffier.

*Ordonné*, Que la Pétition relative à l'Election pour le District Electoral de la ville de *Brockville* avec le township d'*Elizabethtown* y annexé, soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour ce District Electoral.

*Ordonné*, Que le Comité s'assemble demain, dans l'une des Chambres de Comité, à onze heures de l'avant-midi.

Avant quatre heures P.M., *Alonzo Wright*, Ecuier, *Josiah Spencer Thompson*, Ecuier, *Thomas Oliver*, Ecuier, *Charles Burpee*, Ecuier, Président *Louis Amable Jetté*, Ecuier,

composant le Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Stormont*, sont appelés, et étant venus à la table, sont assermentés par le Greffier.

*Ordonné*, Que la pétition relative à l'élection pour le district électoral du comté de *Stormont*, soit renvoyé au Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le dit district électoral.

*Ordonné*, Que le Comité s'assemble demain, dans une des Chambres de Comité, à dix heures de l'avant-midi.

Avant quatre heures P.M., *William Wallace*, Ecuier, *Henry Nathan*, Ecuier, *Darby Bergin*, Ecuier, *Daniel Galbraith*, Ecuier, Président *Christian Henry Pozer*, Ecuier, composant le Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour la division est du comté de *Durham*, sont appelés, et étant venus à la table, sont assermentés par le Greffier.

*Ordonné*, Que la pétition relative à l'élection pour la division est du comté de *Durham*, soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour la dite division.

*Ordonné*, Que le Comité s'assemble demain, dans l'une des Chambres de Comité à onze heures de l'avant-midi.

Avant quatre heures P.M., l'honorable *John Jones Ross*, *Louis François Rodrigue Masson*, Ecuier, *Anselme Homère Pêquet*, Ecuier, *John White*, Ecuier, (*Halton*) ; Président *George Airey Kirkpatrick*, Ecuier, composant le Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la cité de *Québec* centre, sont appelés, et étant venus à la table, sont assermentés par le Greffier.

*Ordonné*, Que la pétition relative à l'élection pour le district électoral de *Québec* centre, soit renvoyé au Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le dit district électoral.

*Ordonné*, Que le Comité s'assemble demain, dans une des Chambres de Comité, à onze heures de l'avant-midi.

L'honorable *M. Campbell*, du Comité Général pour examiner une certaine résolution relative à l'enregistrement des navires de l'intérieur, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

*Résolu*, Qu'il est expédient d'abroger le chapitre 41 des Statuts Refondus de la province du *Canada*, relatif à l'enregistrement des navires de l'intérieur et d'établir des dispositions applicables à toute la Puissance sur ce sujet aussi bien qu'à l'égard de la garantie des avances sur les navires en voie de construction.

La dite résolution étant lue la seconde fois elle est adoptée.

*Ordonné*, Que l'honorable *M. Mitchell* ait la permission d'introduire un bill relatif à l'enregistrement des navires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

*M. Palmer*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour la division ouest du comté de *Peterborough*, fait rapport que conformément aux dispositions de la 82e clause de l'Acte concernant les élections parlementaires contestées, le Comité a prolongé le délai pour produire les listes des

objections aux votants de la part des deux parties jusqu'au 7 du courant pour les raisons suivantes:—

Qu'il n'appert pas, dans l'opinion du Comité, qu'il soit nécessaire de présenter des listes avant que le dit Comité ait décidé certaines questions qui sont actuellement discutées devant le Comité.

M. Costigan propose, secondé par M. Mailloux, que le rapport du Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'élection contestée de Kent, présenté à la Chambre mardi dernier, soit renvoyé au Comité des Privilèges et Elections, afin que ce Comité fasse rapport à la Chambre si le dit rapport décidait définitivement du mérite de la dite élection contestée, conformément à la loi du *Nouveau-Brunswick* à cet égard.

La dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant:—  
Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de *Montréal et Champlain*.

Acte pour amender la charte de la Compagnie Manufacturière dite *Dalphin*.

Sur motion du très-honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable M. *Mitchell*,

*Résolu*, Que demain cette Chambre se formera en Comité pour examiner les résolutions suivantes:—

1. Que tout juge de quelqu'une des cours provinciales qui pourra être appelé à décider du mérite d'une pétition d'élection, ou à agir comme membre d'une Cour des Elections, recevra une indemnité pour ce travail de *cent piastres* pour chaque pétition d'élection instruite devant lui, en sus de son traitement comme juge de cette cour provinciale; et une indemnité supplémentaire de *die piastres par jour*, pour chaque jour durant lequel il sera nécessairement occupé à l'instruction d'une pétition d'élection, ou durant lequel il siégera à la Cour des Elections, ainsi que ses frais de route lorsqu'il s'absentera du lieu de sa résidence dans l'exercice de ses fonctions— et

2. Tout juge *ad hoc* nommé pour décider du mérite d'une pétition d'élection recevra une pareille indemnité de *cent piastres* pour chaque pétition instruite devant lui, et une indemnité supplémentaire de *die piastres par jour*, pour chaque jour durant lequel il sera nécessairement occupé à l'instruction d'une pétition d'élection ou durant lequel il siégera à la Cour des Elections, ainsi que ses frais de route lorsqu'il s'absentera du lieu de sa résidence dans l'exercice de ses fonctions;

3. Et ces indemnités seront payées à même les deniers non placés formant partie du fonds consolidé de revenu du *Canada*, sur le rapport de l'auditeur-général qu'elles ont été réclamées et sont dues;

4. Que les frais de route et autres dépenses du juge, et tous les frais encourus par le shérif ou tout autre officier, en conséquence d'une séance pour l'instruction d'une pétition d'élection, et pour fournir une salle d'audience et ses accessoires, seront payés de la même manière que les autres dépenses incidentes payables par la Puissance en vertu du présent Acte;

5. Que les dépenses raisonnables encourues par toute personne pour comparaître et rendre témoignage, dans l'instruction d'une pétition d'élection, seront allouées à cette personne, par un certificat signé du juge ou du greffier de la cour ou autre officier qu'il appartiendra, selon le tarif qui règle les honoraires et frais des témoins, dans des actions au civil, devant les cours supérieures de droit dans la même province, et ces dépenses, si le témoin est appelé et examiné par le juge, seront censées faire partie des frais de l'organisation de la cour, et dans les autres cas, elles seront censées faire partie des frais de la partie qui aura appelé le témoin et seront supportées par la partie intéressée dans la décision de la pétition que le juge désignera;

6. Que les devoirs que devra remplir le greffier ou autre officier désigné d'une Cour des Elections ou des règles de la cour, seront, si la Cour des Elections se compose de juges de



quelque cour ou de cours fédérales ou provinciales, rempli par celui ou ceux des officiers de la cour ou des cours en dernier lieu mentionnées que désigneroient les juges ou la Cour des Elections, et si la Cour des Elections se compose de juges nommés *ad hoc*, alors ils seront remplis par la personne ou les personnes que le gouverneur pourra charger d'agir comme greffier ou autre officier prescrit;—et la rémunération qui sera accordée dans l'un ou l'autre cas pour ces services sera fixée par le Gouverneur en Conseil, sur le rapport de la Cour des Elections en question.

Sur motion du très-honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable M. *Mitchell*,

*Résolu*, Que lorsque cette Chambre s'ajournera vendredi, elle soit ajournée jusqu'à 3 heures p.m., samedi, et que l'ordre des délibérations soit le même que pour les vendredis.

Un Bill pour amender l'Acte relatif à certaines banques d'épargne dans les Province d'Ontario et Québec est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

Un Bill pour autoriser l'emprunt de la somme d'un million et demi de piastres pour être dépensée à l'amélioration de la navigation du lac *St. Pierre* et du fleuve *St. Laurent*, et pour autoriser l'imposition de péages, si cela était nécessaire pour faire face à l'intérêt sur cette somme, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour établir de nouvelles disposition à l'égard de l'amélioration du fleuve *St. Laurent* entre *Montréal* et *Québec*."

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le Bill concernant les poids et les mesures, et après y avoir siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première fois et adoptés.

*Ordonné*, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :

Le Sénat a passé un Bill intitulé: "Acte concernant les étrangers et la naturalisation dans les Provinces de la *Colombie Britannique* et de *Manitoba*" auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'Honorable M. *Mitchell*,

*Ordonné*, Que le Bill du Sénat intitulé: "Acte concernant les étrangers et la naturalisation dans les Provinces de la *Colombie Britannique* et de *Manitoba*," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill est, en conséquence, lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill concernant le chargement des navires étant lu,

L'Honorable M. *Mitchell* propose, secondé par le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*; que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'Honorable M. *Young* (*Montréal*) propose comme amendement, secondé par l'Honorable M. *Dorion* (*Napierville*), que tous les mots après "soit" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un comité

général, avec instruction de l'amender en substituant le 1er septembre au lieu du 1er octobre pour les navires transportant les chargements sur les ponts depuis le *St. Laurent* jusqu'en *Europe*."

L'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en Comité des Subsidés.

(*En Comité.*)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-sept mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du traitement des officiers et inspecteurs de l'accise, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de route, loyer, combustible, papeterie, frais de port, meubles, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1874.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service pour la prévention de la contrebande, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour pourvoir au service extérieur du département de l'accise, selon qu'il sera jugé nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les percepteurs dans le *Nouveau-Brunswick* et la *Nouvelle-Ecosse*, allocation sur droits perçus par eux, estimée à \$2,700.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses se rattachant aux poids et mesures, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes du bureau des inspecteurs-mesureurs de bois, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille neuf cent soixante-et-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes des officiers préposés aux canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas treize mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de perception des droits de glissoires et d'estacade, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et réparation de travaux publics pour *Ontario* et *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent cinquante-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial et aux autres chemins dans la *Nouvelle-Ecosse* et le *Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques, *Colombie Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'après minuit,

Vendredi, 2 Mai 1873.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas un million trois cent soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service postal d'Ontario et Québec, pour être distribuée comme suit: Chemin de fer Grand-Tronc, \$167,000; chemin de fer Grand Occidental, \$45,000; autres chemins de fer, \$90,000; service par bateaux-à-vapeur, \$40,000; service postal par voie de mer, \$10,000; diligence et autres transports ordinaires, \$270,000; traitement des officiers du service extérieur,—Inspecteur, maître de poste, commis, bureau de poste de cités, commis de chemin de fer, etc., \$280,000; y compris divers bureaux de poste de cités, \$72,000; services postal Nouvelle-Ecosse,—chemin de fer, \$20,000; service par bateaux-à-vapeurs \$2,000; diligence et autres transports ordinaires, \$80,000; traitement des officiers du service extérieur, \$30,000; divers, \$12,000; service postal du Nouveau-Brunswick:—Chemin de fer, \$20,000.00; services par bateaux-à-vapeur, \$6,000.00; diligence et autres transports ordinaires, \$44,000.00; traitement des officiers du service extérieur, \$30,000.00; divers, \$12,000.00. Service postal de Manitoba:—Diligence et autres moyens de transports ordinaires, \$14,000.00; traitement des officiers du service extérieur, \$4,000.00; divers, \$2,000.00. Service postal de la Colombie Britannique:—Service par bateaux-à-vapeur, \$18,000.00; diligences et autres transports ordinaires, \$37,000.00; traitement des officiers du service extérieur, \$9,000.00; divers, \$2,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les petits revenus, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-un mille trois cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du personnel du département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir:—Inspecteur des finances, \$2,600.00; Bureau de l'assistant-receveur-général, Toronto, \$6,000.00; Bureau de l'assistant-receveur-général, Montréal, \$5,500.00; Auditeur et bureau de l'assistant-receveur-général, Halifax, N.-E., \$10,500.00; Auditeur et bureau de l'assistant-receveur-général, St. Jean, N. B., \$7,500.00; Auditeur et bureau de l'assistant-receveur-général, Fort Garry, \$4,000.00; Auditeur et bureau de l'assistant-receveur-général, Victoria, C. B., \$9,000.00; Caisse d'épargne de la campagne, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Colombie Britannique, \$8,450.00; Tenure Seigneuriale et commission, \$6,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. Campbell fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit reçu aujourd'hui.

L'honorable M. Campbell informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

*Résolu*, Qu'aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Sur motion de M. Mathieu, secondée par M. Duquay,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes lettres, requêtes, rapports et documents et ordres en conseil concernant l'amélioration de la rivière Richelieu et du canal Chambly, ainsi que copie de toutes représentations, documents, requêtes, ordres en conseil et règlements au sujet du pont de Belœil et des ponts de St. Jean et Chambly, sur la dite rivière Richelieu.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondée par M. Tobin,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance,

de tous papiers, témoignages et rapport se rattachant en quoi que ce soit au naufrage du steamer *Atlantic* sur la côte de la *Nouvelle-Ecosse*, et aux services méritoires du Rév. *W. J. Ancient* et autres, à l'occasion de cette calamité.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de *M. Edgar*, secondée par *M. Wilkes*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état indiquant la quantité de terres réservées pour la marine dans la province d'*Ontario* qui a été transférée au gouvernement de la Puissance par les commissaires de l'amirauté, avec la date de chaque transfert ; aussi un état indiquant en détail les sommes reçues par le gouvernement de la Puissance comme loyer ou autrement pour l'usage ou l'occupation de toutes telles terres, et les noms de toutes personnes qui ont eu la permission d'occuper aucune des dites terres ou de s'en servir, et le montant par elles payables pour cela respectivement.

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de *M. Wilkes*, secondée par *M. Edgar*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état indiquant toutes les bâtisses publiques assurées contre le feu depuis la confédération, les sommes pour lesquelles elles sont assurées respectivement, (donnant en même l'estimation de la valeur totale des édifices publics), quand cette assurance a été discontinuée, le mode d'après lequel l'assurance des édifices publics est effectuée, s'il est tenu un compte public pour telle assurance, et, dans ce cas, ce qu'a coûté cette assurance par année.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de *M. Mackenzie*, secondée par *M. Bodwell*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes les patentes émises pour des îles ou des parties d'île dans le *St. Laurent*, en front ou formant partie du comté de *Leeds* ; un état indiquant toutes telles îles ou parties d'île vendues, mais dont les patentes n'ont pas été émises en faveur des acheteurs ; toutes telles îles ou parties d'île qui ont été louées ; toutes les personnes qui ont demandé à acheter, louer ou occuper aucune des dites îles ou parties d'île ; les dates, la considération, la quantité de terres, les noms des Isles et les noms des parties ; aussi, copie de toute correspondance depuis les dix dernières années avec les personnes qui ont demandé à acheter ou louer aucune des dites îles ou parties d'île.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de *M. Oliver*, secondée par *M. Archibald*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie d'une requête qu'on prétend venir de la ville de *Collingwood*, demandant que le port de *Collingwood* soit constitué en un port d'entrée ; aussi, copie de tous papiers et de toute correspondance, s'il en est, de la part du gouvernement, concernant la dite requête.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de *M. Fournier*, secondée par *M. Geoffrion*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, la correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un des ministres et certains acquéreurs de la seigneurie de *Mingan* au

sujet de la concession qui leur a été faite du droit de pêche dans les rivières qui la traversent, ainsi que sur les eaux du golfe *St. Laurent* en face de la dite seigneurie. Aussi, copie de tous ordres en conseil et de tous autres documents relatifs à la dite concession.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état des rivières concédées par le gouvernement dans la province de *Québec* avec le privilège exclusif d'y faire la pêche à ligne du saumon, indiquant le nom et la situation de chaque rivière, les noms, résidences et occupations de chacun des locataires ou concessionnaires des dites rivières, ainsi que la durée et le prix de chaque bail ou licence accordé.

*Ordonné*, Que les dites adresses soient présentées à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et demi, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

### Vendredi, 2 Mai, 1873.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *Hugh Malcolmson* et autres, de *Chatham*; de *Henry Robertson* et autres, de *Collingwood*; et d'*O. C. Hayward* et autres, de *Durham*; demandant l'abrogation de l'acte de faillite de 1869 et de ses amendements.

D'*E. H. LeBaron* et autres; de *D. Charlesworth* et autres; de *S. H. May* et autres; de *D. McGugan, J. P.*, et autres, tous de la province de *Québec*; et de *R. C. Bothwell* et autres, de la cité de *Toronto* centre; demandent la passation d'une loi contre la vente de liqueurs enivrantes.

Le *James Taylor* et autres, du Comté de *Norfolk*; représentant que *James* et *William Taylor* ont subi une grande perte par le dommage causé par le feu à leur bois de construction, et demandant qu'il leur soit permis d'expédier le reste de leur bois de construction aux *Etats-Unis* sans payer le droit d'exportation.

De *W. M. Wilson* et autres, du Comté de *Norfolk*; demandant que le droit d'exportation sur le pin, le chêne et la pruche en grumes, et sur le bardeau et douves, imposé par le tarif de 1868, soit aboli.

L'honorable *M. Langevin*, l'un des Membres de l'honorable Conseil Privé, présente, conformément à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 27 mars 1873, demandant copie de tous comptes et reçus des deniers payés à *C. A. Boivin* et *Aimé Roy*, écrivains, collecteurs du revenu pour les districts de *St. Hyacinthe* et *Richelieu* pour dépenses contingentes chaque année, depuis leur nomination jusqu'à ce jour, et de toutes pièces justificatives à l'appui de ces comptes. (*Documents de la Session, No. 53.*)

*M. McDonald (Antigonish)*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre Comité a examiné le Bill pour autoriser *J. K. Ward* et autres, à placer des estacades dans le chenal entre l'île *St. Ignace* et l'île du *Pads*, dans la paroisse de l'île du *Pads*, dans le district de *Richelieu*,—et il est convenu de le rapporter sans amendement.

M. *McDonald* (*Antigonish*), du Comité Permanent des divers Bills Privés, présente à la Chambre le sixième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la compagnie du *Labrador*, et est convenu d'en amender le préambule et certaines clauses en en retranchant ce qui a rapport à l'exploitation du bois de construction, des mines et carrières. Votre comité soumet ces amendements, avec certains autres qu'il a faits au bill, à la considération de votre honorable Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondée par M. *Geoffrion*,

Ordonné, Que l'ordre de la Chambre renvoyant au comité général des élections les Pétitions de *Jean-Baptiste Chagnon* et autres, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Honoré Mercier*, écuyer, pour le district électoral de *Rouville*; de *Henri Adolphe Mignault* et autres, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Louis Delorme*, écuyer, pour le district électoral de *St. Hyacinthe*; et de *Honoré Fréchette*, écuyer, se plaignant de l'illégalité de l'élection de l'honorable *Joseph Goderic Blanchet*, pour le district électoral de *Lévis*; de *Thomas Murray*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *William MacKay Wright*, écuyer, pour le district électoral de *Pontiac*; d'*Edouard Hospice Marceau*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de l'honorable *Louis Hector Langevin*, pour le district électoral de *Dorchester*; de *George Clays*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *George B. Baker*, écuyer, pour le district électoral de *Missisquoi*; et de *Jean Alfred Gagné*, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *William Evan Price*, écuyer, pour le district électoral de *Chicoutimi* et *Saguenay*, soit déchargé.

L'honorable M. *Tilley*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence,

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

#### DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service de la Puissance pour l'année expirant le 30 juin 1874; et conformément aux dispositions de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, il recommande ce budget à la Chambre.—(*Documents de la Session*, No. 2.)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,  
Ottawa, 30 avril 1873.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, étant lu,

L'honorable M. *Tilley* propose, secondé par l'honorable M. *Tupper*, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil;

M. *McKenzie* propose comme amendement, secondé par M. *Blake*, que tout les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "il appert par les témoignages pris devant le comité des comptes publics, que le contrat pour la section 5 du chemin de fer Intercolonial a été dans l'origine accordé à M. *Haycock* et Cie., pour une somme ronde de \$361,574; que pendant que *Haycock* et Cie., avaient le contrat, des changements ont été apportés aux travaux à faire, lesquels réduisaient la valeur des dits travaux à faire d'environ \$90,000; que la somme de \$48,752 a été payée aux dits entrepreneurs d'après des évaluations basées sur le progrès des travaux; que le contrat leur a été ôté subséquemment aux dites réductions et au dit paiement de deniers; que les commissaires, dans une lettre au gouvernement en date du 10 juin 1872, ont recommandé le paiement d'une autre somme de \$25,517, et que cette recommandation a été adoptée par un ordre en conseil du 19 juin 1872; que le contrat pour le reste des travaux à faire a été de nouveau donné, en mai 1870, à *A. McDonnell* et Cie., pour une somme ronde de \$533,000;

qu'en juin 1870, des changements dans la localisation de la ligne, dans la section cinq (5), furent proposés, et que ces changements auraient effectué une grande réduction dans la somme des travaux à faire; que les nouveaux entrepreneurs commencèrent leurs travaux le 18 juillet 1870, et que les changements en question furent finalement ordonnés le 26 août 1870; que les quantités des différents matériaux, sur la section, avec les prix se rattachant à chaque classe, furent estimés comme suit par l'ingénieur en chef, *M. Sanford Fleming*, aux dates respectives du 19 juillet 1870, du 24 octobre 1870, et du 25 mars 1872, tel qu'il appert par la Cédule A qui suit:

## CÉDULE.—LETTRE A.

COPIE DES ÉCHELLES DES PRIX ET QUANTITÉS DANS LA LETTRE DE *M. FLEMING* EN DATE DU 19 JUILLET 1870, POUR LE CONTRAT No. 5.

*Evaluation Approximative, Contrat No. 5, Division C, pour ce qui concerne les certificats.*

| Quantités. | Description des travaux.                         | Prix.   | Montant.     |
|------------|--|---------|--------------|
|            |  | \$ cts. | \$ cts.      |
| 57         | Acres essouchés, etc.....                        | 14 00   | 798 00       |
| 5.4        | „ „ essartés.....                                | 112 00  | 604 80       |
| 272,200    | Pieds linéaires de clôtures.....                 | 0 07    | 19,054 00    |
| 94,994     | Verges cubes d'excavation dans le roc.....       | 0 95    | 90,244 30    |
| 338,800    | „ „ „ dans le sol (ramblai du Bic).....          | 0 32    | 124,416 00   |
| 443,937    | „ „ „.....                                       | 0 20    | 82,794 60    |
| 34,450     | Pieds linéaires de drainage.....                 | 0 10    | 3,445 00     |
| 1,200      | Verges cubes de fondation à pierres perdues..... | 2 00    | 2,400 00     |
| 800        | „ „ de pierre.....                               | 4 00    | 3,200 00     |
| 4,550      | „ „ de maçonnerie de première classe.....        | 12 00   | 54,600 00    |
| 7,147      | „ „ de seconde „.....                            | 8 50    | 60,749 50    |
| 1,193      | „ „ de pavage.....                               | 5 00    | 5,990 00     |
|            | Fondations.....                                  |         | 3,000 00     |
|            | Construction de ponts.....                       |         | 16,000 00    |
|            | Croisements de voie et détours.....              |         | 8,000 00     |
|            | Travaux spéciaux.....                            |         | 9,000 00     |
|            | Omissions et contingents.....                    |         | 48,703 80    |
|            | Etant le montant du contrat.....                 |         | \$533,000 00 |

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,

Bureau de l'Ingénieur en Chef,

OTTAWA, 24 octobre 1870.

C. S. Ross, écr., secrétaire,

MONSIEUR,—Ainsi, que j'en ai été prié, je vous envoie maintenant ci-inclus les calculs pour chaque section, excepté la section No. 20, faisant voir les quantités dans chaque cas estimées aux prix que les commissaires se proposent de recommander au conseil comme étant ceux d'après lesquels des certificats mensuels devront à l'avenir être préparés.

Votre, etc.,

(Signé),

SANFORD FLEMING,  
Ingénieur en Chef.

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Contrat No. 5.

Division de la ligne C.

| Quantités. | Description des travaux.                         | Prix.   | Montant.     |
|------------|--|---------|--------------|
|            |  | \$ cts. | \$ cts.      |
| 100,2      | Acres essouchés, etc.....                        | 16 00   | 1,603 20     |
| 272,209    | Pieds linéaires de clôtures.....                 | 7 70    | 20,959 40    |
| 94,994     | Verges cubes excavation dans le roc.....         | 1 00    | 94,994 00    |
| 338,860    | } " " " dans le sol.....                         | 0 28    | 223,166 36   |
| 443,937    |  |         |              |
| 34,450     | Pieds linéaires de drainage (par 100 pieds)..... | 11 00   | 3,789 50     |
| 1,200      | Verges cubes de fondation à pierres perdues..... | 2 00    | 2,400 00     |
| 300        | " " de pierreée.....                             | 4 00    | 3,200 00     |
| 4,350      | " " de maçonnerie de première classe.....        | 13 00   | 59,150 00    |
| 7,147      | " " 2de ".....                                   | 9 50    | 67,896 50    |
| 1,198      | " " de pavage. ".....                            | 5 00    | 5,990 00     |
|            | Fondations.....                                  |         | 3,551 04     |
|            | Construction de ponts.....                       |         | 17,600 00    |
|            | Croisements de voie et détours.....              |         | 8,800 00     |
|            | Travaux spéciaux.....                            |         | 9,900 00     |
|            | Somme du contrat.....                            |         | \$533,000 00 |

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,

Bureau de l'Ingénieur-en-Chef,

OTTAWA, 25 mars 1871.

S. HAZLEWOOD, Ecr., Rimouski.

MON CHER MONSIEUR,—Vous trouverez ci-incluses des évaluations approximatives pour les sections 1 à 5, basées sur les quantités révisées reçues dans vos lettres du 6 et du 15 mars. Les prix sont absolument les mêmes que ceux dont vous vous servez; les chiffres sont néanmoins plus ronds et seront trouvés beaucoup plus commodes pour les calculs.

Votre, etc.,

[Signé]

SANFORD FLEMING.



(Copie.)

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Contrat No. 5. Division de la ligne C. Evaluation approximative basée sur les quantités révisées, reçues en mars 1871.

| Quantités. | Description des travaux.                           | Prix.   | Montant.     |
|------------|--|---------|--------------|
|            |  | \$ cts. | \$ cts.      |
| 57         | Acres essouchés, etc.....                          | 16 00   | 912 00       |
| 5.4        | “ essartés.....                                    | 128 00  | 691 20       |
| 272,200    | Pieds linéaires de clôtures.....                   | 8 00    | 21,776 00    |
| 107,094    | Verges cubes d'excavation dans le roc.....         | 1 16    | 124,229 04   |
| 69,800     | “ de charriage à la brouette (remblai au Bic)..... | 0 47    | 32,806 00    |
| 457,173    | “ d'excavation dans le sol.....                    | 0 25    | 114,293 25   |
| 34,450     | Pieds linéaires de drainage.....                   | 11 00   | 3,789 50     |
| 1,200      | Verges cubes de fondation à pierres perdues.....   | 3 00    | 3,600 00     |
| 800        | “ de pierre.....                                   | 5 50    | 4 400 00     |
| 4,550      | “ de maçonnerie de première classe.....            | 14 00   | 63,700 00    |
| 5,747      | “ “ seconde “.....                                 | 12 00   | 68,964 00    |
| 1,022      | “ de pavage.....                                   | 5 50    | 5,621 00     |
|            | Fondations.....                                    |         | 3,500 00     |
|            | Construction de ponts.....                         |         | 19,000 00    |
|            | Croisement de voie et détours.....                 |         | 8,500 00     |
|            | Travaux spéciaux.....                              |         | 9,500 00     |
|            | Omissions et contingents.....                      |         | 47,718 01    |
|            | Somme du contrat.....                              |         | \$533,000 00 |

Que la somme portée au contrat a été réduite ou augmentée par l'application de ces prix aux quantités réelles des matériaux dans les travaux tel qu'exécutés, ainsi qu'on le voit par les états préparés par M. *Sanford Fleming*, ingénieur-en-chef, par M. *Libert Chandler*, pendant quelque temps assistant-ingénieur sur cette section, et marqués cédule B. Dans l'évaluation de M. *Fleming*, on voit que les réductions sont de \$137,630, après avoir ajouté la valeur de l'ouvrage additionnel fait sur certains items; et dans l'évaluation de M. *Chandler*, on voit que les réductions sont de \$141,656.43, après avoir ajouté la valeur de l'ouvrage additionnel fait.

## CÉDULE B.

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL (Section No. 5.)

Evaluation faite à la demande de M. *Mackenzie*, indiquant la différence entre les quantités primitives (exhibées aux entrepreneurs) et les quantités de travaux réellement exécutées, calculées d'après les prix dont on s'est servi pour arriver à la somme portée au contrat quand on voulait les appliquer aux quantités primitives. (Voir la lettre de *Samuel Hazlewood*, écr., en date du 19 juillet 1870.)

## Réduction de l'Ouvrage.

|         |  |    |              |
|---------|--|----|--------------|
| 2,049   | pieds linéaires de clôtures à \$7.00 par 100.....                    | \$ | 143 43       |
| 321,000 | verges cubes chariage a brouette (remblai au Bic)<br>32 centins..... |    | 102,720 00   |
| 30,950  | pieds linéaires de drainage à 10 centins.....                        |    | 3,095 00     |
|         | A reporter.....  |    | \$105,958 43 |

|   |                     |
|---|---------------------|
| Report.....   | \$105,958 43        |
| 975 verges cubes de fondation à pierres perdues à \$2.00. | 1,950 00            |
| 413 " " de pierrée à \$1.00.....                          | 1,652 00            |
| 1,473 " " de maçonnerie de 1ère classe à \$12.00.         | 17,676 00           |
| 2,240 " " de " de 2de classe à \$8.20...                  | 19,040 00           |
| 600 " " de pavage à \$5.00.....                           | 3,005 00            |
| Construction de ponts.....                                | 16,000 00           |
|   | <u>\$165,281 43</u> |

*Augmentation de l'Ouvrage.*

|   |                    |
|---|--------------------|
| 21,500 verges cubes d'excavation dans le roc à<br>95 centins..... | \$20,225 00        |
| 42,000 " " dans le sol à 20 centins.                              | 8,400 00           |
| Fondation .....   | 2,000 00           |
| Conduits souterrains.....   | 985 00             |
| Croisements de voie et détours .....                              | 480 00             |
| Travaux spéciaux, tuyau en fer, conduits<br>souterrains, etc..... | 7,034 00           |
|   | <u>\$39,329 00</u> |

|  |                     |
|--|---------------------|
| Balance, étant l'économie total affectuée en supposant que les commissaires ne porteront rien à la charge des entrepreneurs pour les travaux non exécutés qu'on leur à ôtés..... | 125,952.43          |
| Différence dans les évaluations pour certains items, des omissions et des contingents.....   | 11,976.57           |
| Total.....   | <u>\$137,929.00</u> |

*Contrat No. 5, Chemin de fer Intercolonial.*

ETAT indiquant la diminution des quantités de différentes sortes de travaux d'après le contrat primitif, calculés aux prix donnés par M. Fleming dans un papier marqué Cédule B, avec les quantités excédantes ajoutées aux prix portés sur le même papier.

| Quantité d'ouvrage de moins.   | Prix.                 | Montant.            |
|--|-----------------------|---------------------|
|  |                       | \$ cts.             |
| 2,049 pieds linéaires de clôtures .....                              | \$7 par 100 pieds...  | 143 43              |
| 321,000 verges cubes d'excavation, dans le sol (remblai au Lie)..... | \$32 cents par verge. | 102,720 00          |
| 30,950 pieds linéaires de drainage .....                             | \$10 par 100 pieds..  | 3,095 00            |
| 975 verges de fondation à pierres perdues.....                       | \$2 par verge .....   | 1,950 00            |
| 413 verges cubes de pierrée.....                                     | \$4 par verge .....   | 1,652 00            |
| 1,473 verges cubes de maçonnerie de 1ère classe.....                 | \$12 par verge.....   | 17,676 00           |
| 2,240 verges cubes de " 2e classe.....                               | \$8.50 par verge....  | 19,040 00           |
| 601 verges cubes de pavage.....                                      | \$5 par verge .....   | 3,005 00            |
| Diminution totale.....   |                       | <u>\$149,281 43</u> |

| QUANTITÉ D'OUVRAGE DE PLUS.   |         |              |
|---|---------|--------------|
| 21,500 verges cubes d'excavation de plus @ 95 centins par verge = \$20,425 }            | } ..... | 28,825 00    |
| 42,000 do do dans le sol @ 20 centins do = 8,400 }                                      |         |              |
| Valeur de l'ouvrage ôté à l'entrepreneur, d'après les prix ci-dessus.....               |         | 120,456 43   |
| Construction de ponts, d'après l'état de M. Fleming, non faite par l'entrepreneur ..... |         | 21,200 00    |
| Total .....   |         | \$141,656 43 |

LIBERT CHANDLER.

Ottawa, 24 avril 1873.

Qu'il appert d'après les témoignages qu'une somme de \$516,000 a été payée aux entrepreneurs, à compte du contrat, laissant entre les mains du gouvernement une somme de \$17,000, et qu'une somme de \$10,000 a été payée à compte de l'ouvrage fait en dehors du contrat, et que la valeur totale de cet ouvrage se montait à environ \$29,000 le 1<sup>er</sup> d'avril dernier; que cet ouvrage étant entièrement en dehors du contrat a été donné à *A. McDonnell et Cie*, sans qu'on ait demandé de soumissions pour le faire, ou sans qu'on soit convenu de prix; que *M. Fleming* dit dans son témoignage que la somme de \$21,200, étant la valeur de travaux de construction de ponts, devrait être réduite de la dite somme portée au contrat de \$533,000 pour arriver à la somme réelle du contrat, la réduisant ainsi à \$511,000; que la somme de \$516,000 ayant été payée sur le contrat; on voit qu'un paiement en plus de \$1,200 a été fait sur le dit contrat, en supposant même que l'entrepreneur devrait avoir tout le montant des réductions telles qu'évaluées dans les états de la cédule B; qu'après avoir déduit la somme de \$10,000 payée à compte de l'ouvrage fait en dehors du contrat, de la valeur à laquelle a été estimé cet ouvrage, savoir, \$29,000, il reste une somme de \$19,000 entre les mains du gouvernement, tandis que si on déduit de cette balance le paiement en plus, sur le contrat, de la somme de \$4,200, il ne reste que \$14,800 entre les mains du gouvernement; que *M. Sanford Fleming*, ingénieur en chef, estime la valeur des réductions, dans le montant du contrat, résultant du changement de la localisation de la ligne, à part des travaux de construction de ponts, à la somme de \$79,480; que supposant que le gouvernement n'eût droit qu'au bénéfice des déductions causées par les changements faits dans la localisation de la ligne, le compte serait comme suit :

|  |          |
|--|----------|
| Déductions comme ci-dessus.....                      | \$79,485 |
| Entre les mains du gouvernement comme ci-dessus..... | 14,800   |
|  | <hr/>    |
| Faisant voir un paiement en plus de.....             | \$64,685 |

Que le paiement aux entrepreneurs de sommes d'argent plus considérables que celles portées au contrat est une violation grave du devoir public, et que le système de changer sans l'autorisation du parlement les conditions des contrats conclus avec le gouvernement, et rapportés au parlement, est inexpédient et injustifiable.

Et des débats s'ensuivant, et étant six heures P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie, P. M.

Sept heures et demie P. M.

Conformément à la 19<sup>e</sup> règle de cette Chambre, les ordres pour Bills Privés sont appelés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant : Le Sénat a passé les Bills suivants sans amendement :—

Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la banque de *St. Jean*.”

Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la banque d'*Hochelaga*.”

Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie de transport de *Huron et Ontario*.”

Bill intitulé : “ Acte pour permettre à *James McNab*, du township de *Bosanquet*, d'obtenir une extension de son brevet pour un accouplement de chars horizontal.”

Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie canadienne d'assurance maritime et contre l'incendie dite *Empire*.”

Bill intitulé : “ Acte pour augmenter le capital social de la compagnie d'union de transport et de chemin fer.”

Bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte quatorzième et quinzième *Victoria*, chapitre trente-six, qui incorpore la compagnie de garantie du *Canada*.”

Bill intitulé : “ Acte pour augmenter le nombre des membres de la corporation de la Maison de la Trinité de *Québec*, et pour en étendre les pouvoirs.”

Bill intitulé : “ Acte pour suspendre pendant un temps limité l'opération de certains actes concernant l'inspection des bateaux-à-vapeur dans la *Colombie Britannique*.”

Bill intitulé : “ Acte concernant la Maison de la Trinité et les commissaires du havre de *Montréal*,” avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre ;

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la banque de *Stadacona*,” avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la banque de *St. Hyacinthe*,” avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la banque de l'Ouest du *Canada*,” avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la chambre de commerce de la Puissance,” avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la banque *Victoria* du *Canada*,” avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte pour amender de nouveau l'acte concernant les banques et le commerce de banque,” avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill du Sénat, intitulé : “ Acte pour faire droit à *John Robert Martin*,” étant lu,

M. *Lewis* propose, secondé par M. *White (Halton)*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

L'honorable M. *Langevin* propose comme amendement, secondé par l'honorable M. *Blanchet*, que le mot “ maintenant ” soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants : “ d'hui en six mois.”

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

|                         |                               |                             |                            |
|-------------------------|-------------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| <i>Anglin,</i>          | <i>Delorme,</i>               | <i>Lacerte,</i>             | <i>Pozer,</i>              |
| <i>Archambeault,</i>    | <i>De St. George,</i>         | <i>Laflamme,</i>            | <i>Price,</i>              |
| <i>Baby,</i>            | <i>Dorion (Drum.et Art.),</i> | <i>Landerkin,</i>           | <i>Richard (Mégantic)</i>  |
| <i>Baker,</i>           | <i>Dorion (Napierville),</i>  | <i>Langevin,</i>            | <i>Robillard,</i>          |
| <i>Beaubien,</i>        | <i>Dugas,</i>                 | <i>Langlois,</i>            | <i>Robitaille,</i>         |
| <i>Bellerose,</i>       | <i>Duguay,</i>                | <i>Lanthier,</i>            | <i>Ross (ChAMPLAIN),</i>   |
| <i>Benoit,</i>          | <i>Fiset,</i>                 | <i>McDonald (Antigon.),</i> | <i>Ryan,</i>               |
| <i>Bergin,</i>          | <i>Fortin,</i>                | <i>McDonald (Cap-B.),</i>   | <i>Rymal,</i>              |
| <i>Blanchet,</i>        | <i>Fournier,</i>              | <i>Mailloux,</i>            | <i>Scatcherd,</i>          |
| <i>Bourassa,</i>        | <i>Galbraith,</i>             | <i>Masson,</i>              | <i>Stirton,</i>            |
| <i>Cameron (Huron),</i> | <i>Gaudet,</i>                | <i>Mathieu,</i>             | <i>Tuschereau,</i>         |
| <i>Caron,</i>           | <i>Geoffrion,</i>             | <i>McDougall,</i>           | <i>Thompson (Haldim'd)</i> |
| <i>Casgrain,</i>        | <i>Gendron,</i>               | <i>Oliver,</i>              | <i>Tourangeau,</i>         |
| <i>Cauchon,</i>         | <i>Holton,</i>                | <i>Pelletier,</i>           | <i>Tremblay,</i>           |
| <i>Colby,</i>           | <i>Jetté,</i>                 | <i>Pinsonneault,</i>        | <i>Trow.—62</i>            |
| <i>Costigan,</i>        | <i>Keeler,</i>                |                             |                            |

CONTRE :

Messieurs

|                            |                             |                              |                               |
|----------------------------|-----------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <i>Almon,</i>              | <i>Dewdney,</i>             | <i>Le Vesconte,</i>          | <i>Ross (Wellington),</i>     |
| <i>Bain,</i>               | <i>Domville,</i>            | <i>Lewis,</i>                | <i>Savary,</i>                |
| <i>Beaty,</i>              | <i>Doull,</i>               | <i>Little,</i>               | <i>Scriver.</i>               |
| <i>Blain,</i>              | <i>Edgar,</i>               | <i>Macdonald (Sir J. A.)</i> | <i>Smith (Peel),</i>          |
| <i>Bowell,</i>             | <i>Farrow,</i>              | <i>McDonald (Pictou),</i>    | <i>Smith (Selkirk),</i>       |
| <i>Buc'l,</i>              | <i>Ferris,</i>              | <i>MacKay,</i>               | <i>Snider,</i>                |
| <i>Burpee (St. Jean),</i>  | <i>Fleming,</i>             | <i>McAdam,</i>               | <i>Staples,</i>               |
| <i>Burpee (Sunbury),</i>   | <i>Flesher,</i>             | <i>Merritt,</i>              | <i>Thompson (Caribou),</i>    |
| <i>Cameron (Cardwell),</i> | <i>Gibbs (Ont., D. N.),</i> | <i>Metcalfe,</i>             | <i>Thomson (Welland),</i>     |
| <i>Campbell,</i>           | <i>Gilbs (Ont., D. S.),</i> | <i>Moffat,</i>               | <i>Tilley,</i>                |
| <i>Carling,</i>            | <i>Gibson,</i>              | <i>Morrison,</i>             | <i>Tupper,</i>                |
| <i>Cartwright,</i>         | <i>Grover,</i>              | <i>Palmer,</i>               | <i>Wallace (Albert),</i>      |
| <i>Chipman,</i>            | <i>Hagar,</i>               | <i>Ray,</i>                  | <i>Wallace (Norfolk),</i>     |
| <i>Chisholm,</i>           | <i>Harvey,</i>              | <i>Richards,</i>             | <i>White (Halton)</i>         |
| <i>Church,</i>             | <i>Hincks (Sir F.),</i>     | <i>Robinson,</i>             | <i>White (Hastings Est),</i>  |
| <i>Cockburn (Muskoka),</i> | <i>Horton,</i>              | <i>Ross (Durham),</i>        | <i>Wilkes,</i>                |
| <i>Crawford,</i>           | <i>Jones,</i>               | <i>Ross (Middlesex),</i>     | <i>Witton,</i>                |
| <i>Dily,</i>               | <i>Killam,</i>              | <i>Ross (Prince-Edouard)</i> | <i>Young (Montréal Ouest)</i> |
| <i>DeCosmos,</i>           | <i>Kirkpatrick,</i>         | <i>Ross, ( Victoria)</i>     | <i>Young (Waterloo)—76</i>    |

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

|               |                           |                            |                            |
|---------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|
| <i>Almon</i>  | <i>Bowell,</i>            | <i>Cameron (Cardwell),</i> | <i>Chipman,</i>            |
| <i>Bain,</i>  | <i>Lucet,</i>             | <i>Campbell,</i>           | <i>Chisholm,</i>           |
| <i>Beaty,</i> | <i>Burpee (St. Jean),</i> | <i>Carling,</i>            | <i>Church,</i>             |
| <i>Blain,</i> | <i>Burpee (Sunbury),</i>  | <i>Cartwright,</i>         | <i>Cockburn (Muskoka),</i> |

|                             |                               |                              |                               |
|-----------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <i>Crawford,</i>            | <i>Hagar,</i>                 | <i>Metcalfé,</i>             | <i>Smith (Selkirk),</i>       |
| <i>Daly,</i>                | <i>Harvey,</i>                | <i>Moffatt,</i>              | <i>Snider,</i>                |
| <i>DeCosmos,</i>            | <i>Hincks (Sir F.),</i>       | <i>Morrison,</i>             | <i>Staples,</i>               |
| <i>Dewdney,</i>             | <i>Horton,</i>                | <i>Palmer,</i>               | <i>Thompson (Caribou),</i>    |
| <i>Domville,</i>            | <i>Jones,</i>                 | <i>Ray,</i>                  | <i>Thomson (Welland),</i>     |
| <i>Doull,</i>               | <i>Killam,</i>                | <i>Richards,</i>             | <i>Tilley,</i>                |
| <i>Edgar,</i>               | <i>Kirkpatrick,</i>           | <i>Robinson,</i>             | <i>Tupper,</i>                |
| <i>Farrow,</i>              | <i>Le Vesconte,</i>           | <i>Ross (Durham),</i>        | <i>Wallace (Albert),</i>      |
| <i>Ferris,</i>              | <i>Lewis,</i>                 | <i>Ross (Middlesex),</i>     | <i>Wallace (Norfolk),</i>     |
| <i>Fleming,</i>             | <i>Little,</i>                | <i>Ross (Prince-Edouard)</i> | <i>White (Halton),</i>        |
| <i>Flesher,</i>             | <i>Macdonald (Sir J. A.),</i> | <i>Ross (Victoria),</i>      | <i>White (Hastings est),</i>  |
| <i>Gibbs (Ont., D. N.),</i> | <i>McDonald, (Pictou);</i>    | <i>Ross (Wellington),</i>    | <i>Wilkes,</i>                |
| <i>Gibbs (Ont., D. S.),</i> | <i>McKry,</i>                 | <i>Savary,</i>               | <i>Witton,</i>                |
| <i>Gibson,</i>              | <i>McAdam,</i>                | <i>Scriver,</i>              | <i>Young (Montréal Ouest)</i> |
| <i>Grover,</i>              | <i>Merritt.</i>               | <i>Smith (Peel),</i>         | <i>Young (Waterloo).—76</i>   |

## CONTRE :

## Messieurs

|                         |                               |                             |                            |
|-------------------------|-------------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| <i>Anglin,</i>          | <i>Delorme,</i>               | <i>Lacerte,</i>             | <i>Pozer,</i>              |
| <i>Archambeault,</i>    | <i>De St. Geroge,</i>         | <i>Laflamme,</i>            | <i>Price,</i>              |
| <i>Baby,</i>            | <i>Dorion (Drum. et Art.)</i> | <i>Landerkin,</i>           | <i>Richard (Mégantic),</i> |
| <i>Baker,</i>           | <i>Dorion (Napierville)</i>   | <i>Langevin,</i>            | <i>Robillard,</i>          |
| <i>Beaubien,</i>        | <i>Dugas,</i>                 | <i>Langlois,</i>            | <i>Robitaille,</i>         |
| <i>Bellerose,</i>       | <i>Duguay,</i>                | <i>Lanthier,</i>            | <i>Ross, (Champlain</i>    |
| <i>Benoit,</i>          | <i>Fiset,</i>                 | <i>McDonald (Antigon.),</i> | <i>Ryan,</i>               |
| <i>Bergin,</i>          | <i>Fortin,</i>                | <i>McDonald (Cup-B.),</i>   | <i>Rymal,</i>              |
| <i>Blanchet,</i>        | <i>Fournier,</i>              | <i>Mailloux,</i>            | <i>Scatcherd,</i>          |
| <i>Bourassa,</i>        | <i>Galbraith,</i>             | <i>Masson,</i>              | <i>Stirton,</i>            |
| <i>Cameron (Huron),</i> | <i>Gaudet,</i>                | <i>Mathieu,</i>             | <i>Taschereau,</i>         |
| <i>Caron,</i>           | <i>Geoffrion,</i>             | <i>McDougall,</i>           | <i>Thompson (Haldim'd)</i> |
| <i>Casgrain,</i>        | <i>Gendron,</i>               | <i>Oliver,</i>              | <i>Tourangeau,</i>         |
| <i>Cauchon,</i>         | <i>Holton,</i>                | <i>Pelletier,</i>           | <i>Tremblay,</i>           |
| <i>Colby,</i>           | <i>Jetté,</i>                 | <i>Pinsonneault,</i>        | <i>Trow.—62</i>            |
| <i>Costigan,</i>        | <i>Keeler,</i>                |                             |                            |

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise aux voix, que le Bill passe, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme dans la division précédente.

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser la Compagnie du chemin de fer de colonisation du nord de *Montréal* à prolonger sa ligne depuis la rivière *Creuse* jusqu'à un point d'intersection avec le chemin de fer canadien du *Pacifique* projeté, et à prolonger aussi sa ligne jusqu'au *Sault Ste. Marie*, la baie *Georgienne* et le lac *Supérieur*, ou à unir sa ligne avec toute ligne de chemin de fer aboutissant aux points ci-dessus mentionnés, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Crawford* fait rapport que le Comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois et adoptés.  
*Ordonné*, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte pour amender l'acte trente-deux et trente-trois *Victoria*, ch. soixante-et-dix pour unir les Compagnies d'Assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie," étant lu,

*Ordonné*, Que le dit ordre soit déchargé.

*Ordonné*, Que le bill soit renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la Compagnie canadienne d'importation des métaux, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Gibbs (Ontario, D.S.)* fait rapport que le Comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

*Ordonné*, Que l'amendement soit maintenant pris en considération.

L'amendement est alors lu pour la première et la seconde fois, et adopté.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie de bassins et d'entrepôt de la Puissance, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Banque centrale du *Canada*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Chipman* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser *James K. Ward* et autres, à placer des estacades sur le chenal entre l'île *St. Jacques* et l'île du *Pads*, dans le district de *Richelieu*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Baby* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait un amendement.

*Ordonné*, Que l'amendement soit maintenant pris en considération.

L'amendement est alors lu pour la première et la seconde fois, et adopté.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend les débats sur l'amendement proposé aujourd'hui, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, (pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité des subsides.)

Et l'amendement étant de nouveau proposé ;

L'honorable M. *Tupper* propose comme amendement, secondé par l'honorable M. *Tilley*, que tous les mots dans le dit amendement proposé soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "cette Chambre est d'opinion que dans le règlement définitif de comptes avec les entrepreneurs de la section 5, les commissaires devraient, ainsi qu'il est pourvu au contrat, faire telles déductions pour la diminution de l'ouvrage, ou telle allocation pour l'augmentation de l'ouvrage par suite du changement du nivellement ou de localisation, qu'ils jugeront raisonnables."

L'honorable M. *Holton*, représentant du district électoral de *Chateauguay*, objecte à cette motion, sur le principe qu'un sous-amendement à une motion pour que la Chambre se forme en Comité des subsides, n'est pas dans l'ordre.

M. l'Orateur décide comme suit : " aucun sous-amendement ne peut être fait à une motion pour que la Chambre se forme en Comité des subsides. Cette motion, par conséquent, n'est pas dans l'ordre."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Samedi, 3 avril 1873.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

|                           |                                |                     |                              |
|---------------------------|--------------------------------|---------------------|------------------------------|
| <i>Anglin,</i>            | <i>Casgrain,</i>               | <i>Galbraith,</i>   | <i>Mills,</i>                |
| <i>Archibald,</i>         | <i>Cauchon,</i>                | <i>Geoffrion,</i>   | <i>Oliver,</i>               |
| <i>Bain,</i>              | <i>Charlton,</i>               | <i>Gibson,</i>      | <i>Fâquet,</i>               |
| <i>Bergin,</i>            | <i>Church,</i>                 | <i>Gillies,</i>     | <i>Iaterson,</i>             |
| <i>Blain,</i>             | <i>Cockburn (Muskoka),</i>     | <i>Harvey,</i>      | <i>Pelletier,</i>            |
| <i>Bodwell,</i>           | <i>Delorme,</i>                | <i>Higinbotham,</i> | <i>Pickard,</i>              |
| <i>Bourassa,</i>          | <i>De St. George,</i>          | <i>Holton,</i>      | <i>Pozer,</i>                |
| <i>Bowman,</i>            | <i>Dorion (Drum. et Art.),</i> | <i>Horton,</i>      | <i>Prévost,</i>              |
| <i>Brouse,</i>            | <i>Dorion (Napierville),</i>   | <i>Jetté,</i>       | <i>Richard (Mégantic),</i>   |
| <i>Buell,</i>             | <i>Edgar,</i>                  | <i>Laflamme,</i>    | <i>Ross (Durham),</i>        |
| <i>Burpee (St. Jean),</i> | <i>Ferris,</i>                 | <i>Lauderkin,</i>   | <i>Ross (Middlesex),</i>     |
| <i>Burpee (Sunbury),</i>  | <i>Findlay,</i>                | <i>Lewis,</i>       | <i>Ross (Prince-Edouard)</i> |
| <i>Cameron (Huron),</i>   | <i>Fleming,</i>                | <i>Mackenzie,</i>   | <i>Ross (Wellington),</i>    |
| <i>Casey,</i>             | <i>Fournier,</i>               | <i>Metcalf,</i>     | <i>Rymal,</i>                |



|                      |                             |                           |                               |
|----------------------|-----------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| <i>Scatcherd,</i>    | <i>Taschereau,</i>          | <i>Wallace, (Albert),</i> | <i>Wood,</i>                  |
| <i>Smith (Peel),</i> | <i>Thompson (Haldim'd),</i> | <i>White (Halton),</i>    | <i>Young (Montréal Ouest,</i> |
| <i>Snider,</i>       | <i>Tremblay,</i>            | <i>Wilkes,</i>            | <i>Young (Waterloo).-70.</i>  |
| <i>Stirton,</i>      | <i>Trow,</i>                |                           |                               |

## CONTRE :

## Messieurs

|                            |                             |                               |                             |
|----------------------------|-----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| <i>Almon,</i>              | <i>Cutler,</i>              | <i>Killam,</i>                | <i>Palmer,</i>              |
| <i>Archambeault,</i>       | <i>Daly,</i>                | <i>Kirkpatrick,</i>           | <i>Pinsonneault,</i>        |
| <i>Baby,</i>               | <i>DeCosmos,</i>            | <i>Lucerte,</i>               | <i>Pope,</i>                |
| <i>Baker,</i>              | <i>Dewdney,</i>             | <i>Langevin,</i>              | <i>Price,</i>               |
| <i>Beaty,</i>              | <i>Domville,</i>            | <i>Langlois,</i>              | <i>Ray,</i>                 |
| <i>Beaubien,</i>           | <i>Dormer,</i>              | <i>Lanthier, ?</i>            | <i>Robillard,</i>           |
| <i>Bellerose,</i>          | <i>Doull,</i>               | <i>Little,</i>                | <i>Robinson,</i>            |
| <i>Benoit,</i>             | <i>Dugas,</i>               | <i>Macdonald, (Sir J. A.)</i> | <i>Robitaille,</i>          |
| <i>Blanchet,</i>           | <i>Duguay,</i>              | <i>McDonald (Cap-B.)</i>      | <i>Rochester,</i>           |
| <i>Bowell,</i>             | <i>Farrow,</i>              | <i>McDonald (Pictou),</i>     | <i>Ross (Champlain),</i>    |
| <i>Brown,</i>              | <i>Flesher,</i>             | <i>MacKay,</i>                | <i>Ross (Victoria),</i>     |
| <i>Cameron, (Cardwell)</i> | <i>Forbes,</i>              | <i>Mailloux,</i>              | <i>Ryan,</i>                |
| <i>Campbell,</i>           | <i>Fortin,</i>              | <i>Masson,</i>                | <i>Shibley,</i>             |
| <i>Carling,</i>            | <i>Gaudet,</i>              | <i>Mathieu,</i>               | <i>Staples,</i>             |
| <i>Caron,</i>              | <i>Gendron,</i>             | <i>McAdam,</i>                | <i>Stephenson,</i>          |
| <i>Carter,</i>             | <i>Gibbs, (Ont., D. N.)</i> | <i>McDougall,</i>             | <i>Thompson (Caribou),</i>  |
| <i>Chipman,</i>            | <i>Gibbs (Ont., D. S.),</i> | <i>Merritt,</i>               | <i>Tilley,</i>              |
| <i>Chisholm,</i>           | <i>Glass,</i>               | <i>Mitchell,</i>              | <i>Tourangeau,</i>          |
| <i>Coffin,</i>             | <i>Grant,</i>               | <i>Moffutt,</i>               | <i>Trupper,</i>             |
| <i>Colby,</i>              | <i>Grover,,</i>             | <i>Morrison,</i>              | <i>Wallace, (Norfolk)</i>   |
| <i>Costigan,</i>           | <i>Haggart,</i>             | <i>Nathan,</i>                | <i>Webb,</i>                |
| <i>Crawford,</i>           | <i>Harwood,</i>             | <i>Nelson,</i>                | <i>White (Hastings Est)</i> |
| <i>Cunningham,</i>         | <i>Jones,</i>               | <i>O'Connor,</i>              | <i>Witton.—95.</i>          |
| <i>Currier,</i>            | <i>Keeler,</i>              | <i>O'Reilly,</i>              |                             |

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité.

(En Comité.)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des agents des départements de la marine, des pêcheries et des travaux publics, *Victoria, C. B.*, et des dépenses contingentes, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu aujourd'hui.

L'honorable M. *Campbell* informe aussi la Chambre, qu'il lui est enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

*Résolu*, Qu'aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au *Bill* intitulé : " Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de la Puissance," et lesquels sont lus comme suit :

Page 1, ligne 47.—Retranchez depuis “*Montréal*” jusqu’à “*Il*” dans la page trois, ligne 12.

Page 3, ligne 26.—Retranchez depuis “*contrôle*” jusqu’à la fin du Bill et insérez :

CLAUSE A.

“ Dans les six mois du jour de la passation du présent Acte, le Secrétaire de la Chambre de Commerce de la Puissance inscrira et certifiera sous sa signature, dans un registre qui sera tenu à cet effet, la constitution et les règlements existants de la dite Chambre de Commerce de la Puissance, et, subséquemment, inscrira et certifiera tous règlements ou résolutions, ou tout changement à la constitution qui se feront ci-après, et une copie certifiée d’iceux, ou de tout amendement, changement, révocation ou addition ainsi consignés au dit registre, comme il est ici ordonné, certifiée être copie conforme de la dite constitution ou des dits règlements, ou résolutions tels que consignés au dit registre sous la signature du dit secrétaire, et le sceau de la dite corporation, fera foi *primâ facie* de la teneur d’iceux dans toute cour de loi et d’équité en *Canada*.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé: “Acte concernant la Maison de la Trinité et les Commissaires du havre de *Montréal*” lesquels sont lus comme suit :

Page 3, ligne 36.—Après “*grève*” insérez: “et les limites sud du dit havre seront le milieu du fleuve *St. Laurent* en amont de l’*Ile Ste. Hélène*, de là en descendant la ligne nord d’*étiage* de cette île jusqu’à son extrémité inférieure; et de là en tirant vers la rive sud du fleuve, jusqu’à la ligne d’*étiage* de dix pieds, et de là en descendant la dite ligne d’*étiage* de dix pieds jusqu’à un point vis-à-vis les limites nord inférieures du dit havre, y compris l’*Ile Ronde* ou au *Mouton*, pourvu que la dite Corporation n’ait aucun droit ou juridiction sur aucune partie de la dite *Ile Ste. Hélène*, ni sur aucune partie de la dite *Ile Ronde* ou au *Mouton*, si ce n’est celui ou celle que pourra lui donner expressément le Gouverneur en Conseil.

Page 10, ligne 15.—Après “*Acte*” insérez Clause A.

CLAUSE A.

“ 29. Le tonneau de poids mentionné dans les cédules du présent Acte sera de deux mille livres avoir du poids.”

*Ordonné*, Que les dits amendements soient lus la seconde fois demain.

La Chambre procède à prendre en considération l’amendement fait par le Sénat au Bill intitulé: “Acte pour amender de nouveau l’acte concernant les banques et le commerce de banque” et lequel est lu comme suit :

Page 1, ligne 36.—Après “*banque*” insérez: “ou à la banque elle-même lorsque son siège principal d’affaires est dans le Royaume-Uni.”

*Ordonné*, Que le dit amendement soit lu la seconde fois demain.

La Chambre procède à prendre en considération l’amendement fait par le Sénat au Bill intitulé: “Acte pour incorporer la Banque de *St. Hyacinthe*”, et lequel est lu comme suit: P. 2, l. 24.—Retranchez les mots “*n’a pas été versé plus de*” et insérez à leur place les mots “*a été versé moins de deux*.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois il est adopté.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Banque de *Stadacona* " et lequel est lu comme suit :  
 P. 1, l. 7.—Retranchez tous les mots depuis " suit " jusqu'à " *William* " dans la ligne 8,  
 P. 2, l. 9.—Retranchez tous les mots depuis " s'il " jusqu'à " cent " dans la ligne 10, et insérez à leur place les mots " a été versé moins de deux. "

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :

Le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la nomination de maîtres de havre pour certains ports dans les provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et *Nouveau-Brunswick*, " sans amendement.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et dix minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne alors.

### Samedi, le 3 Mai 1873.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général par *Réné Kimber*, Ecuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire.

M. l'Orateur,

Son Excellence, le Gouverneur-Général, désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre dans la Salle des Séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend, avec la Chambre, à la Salle des Séances du Sénat, Et étant de retour,

M. l'Orateur fait rapport que, conformément aux ordres de Son Excellence le Gouverneur-Général, la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence dans la Salle des Séances du Sénat, où il a plu à Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la Sanction Royale aux bills suivants :

Acte pour amender l'acte pour pourvoir à la nomination d'un maître de havre pour le port d'*Halifax* ;

Acte pour amender l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles ;

Acte pour pourvoir à la création du Département de l'Intérieur ;

Acte concernant les réclamations relatives à des terres dans *Manitoba* pour lesquelles il n'a pas été accordé de lettres patentes ;

Acte à l'effet d'amender l'acte intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du Nord-Ouest. "

Acte pour incorporer la compagnie maritime d'amélioration de la Puissance du *Canada* ;

Acte pour pourvoir à l'interrogatoire des témoins sous serment par des comités du Sénat et de la Chambre des Communes en certains cas ;

Acte pour étendre pour une autre période les dispositions de l'acte des arrangements financiers du Grand-Tronc, 1862, à l'égard de certains bons privilégiés, pour établir les taux d'intérêts payables à l'avenir sur les bons et actions privilégiés, et pour d'autres fins ;

Acte à l'effet de déclarer inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du *Canada* les membres des conseils législatifs et des assemblées législatives qui forment maintenant ou formeront plus tard partie de la Puissance du *Canada* ;

Acte concernant le transport de matières dangereuses dans les navires ;

Acte pour amender les actes concernant les gardiens de port à *Montréal* et à *Québec* ;

Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie canadienne d'assurance contre les risques isolés du feu, et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de compagnie d'assurance des cultivateurs et des bâtisses isolées du *Canada* contre le feu ;

- Acte pour incorporer la banque de *St. Jean* ;  
 Acte pour permettre à *James McNabb*, du township de *Bosanquet*, d'obtenir une extension de son brevet pour un accoupleur de chars horizontal ;  
 Acte pour amender la charte de la compagnie manufacturière dite *Dolphin* ;  
 Acte pour augmenter le capital social de la compagnie de transport et de chemin de fer de l'Union.  
 Acte pour suspendre pendant un temps limité l'opération de certains actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur dans la *Colombie Britannique* ;  
 Acte pour incorporer la banque d'*Hochelaga* ;  
 Acte concernant le chemin de fer de *Montréal* et *Chimplain* ;  
 Acte pour incorporer la compagnie de transport de *Huron* et *Ontario* ;  
 Acte pour amender l'acte 14e et 15e *Victoria*, chapitre 36, qui incorpore la compagnie de garantie du *Canada* ;  
 Acte pour incorporer la compagnie canadienne d'assurance maritime et contre l'incendie dite " *Empire* " ;  
 Acte pour augmenter le nombre des membres de la corporation de la maison de la *Trinité* de *Québec*, et pour en étendre les pouvoirs ;  
 Acte pour incorporer la banque des *Trois-Rivières* ;  
 Acte pour pourvoir à la nomination de maîtres de havre pour certains ports dans les provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

- Par M. *De St. George*,—la pétition de *Cyprien Naud*, Maire, et autres, de *St. Alban*, Comté de *Portneuf*.  
 Par M. *Witton*,—la pétition des membres de l'union No. 18 des tonneliers d'*Oshawa*, en assemblée générale réunis.  
 Par M. *Chisholm*,—la pétition des membres de l'union des tonneliers de *Sarnia*, en assemblée générale réunis.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

Du Conseil Municipal du comté de *Portneuf*, et de *François Papillon*, Maire et autres, de *St. Jean-Baptiste des Ecureuils*, comté de *Portneuf* ; demandant que le droit d'accise sur le tabac canadien soit aboli.

Une motion étant proposé et secondée, à l'effet que la pétition de *Charles Platt Treudwell*, Ecuyer, de la ville de *L'Orignal*, Shérif des Comtés unis de *Prescott* et *Russell*, présentée jeudi dernier, demandant qu'un Bureau de Directeurs soit formé dans le but d'établir une manufacture pour y fondre et travailler le fer et y fabriquer de l'acier de toute sorte, et qu'une somme de cinquante mille dollars soit votée pour chaque province de la Puissance, et que cette somme soit remboursée par un bonus de deux dollars par tonneau sur le fer en saumon, de quatre dollars sur la fonte et le fer ouvré, et de huit dollars sur les rails d'acier, soit maintenant reçue.

M. l'Orateur décide que cette pétition ne peut être reçue, parce que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

M. *Jetté*, du Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour le District Electoral du Comté de *Stormont*, présente à la Chambre le rapport final du dit Comité, lequel est lu comme suit :

1. *Résolu*, Que *Cyril Archibald*, écuyer, a été dûment élu membre pour représenter le District Electoral du comté de *Stormont* dans le présent Parlement.
2. *Résolu*, Que la pétition est frivole et vexatoire.
3. *Résolu*, Que la défense du membre siégeant n'est ni frivole ni vexatoire.

M. *Scatcherd*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le District Electoral de la ville de *Brockville*, avec le township d'*Elisabethtown* y annexé, informe la Chambre que le Comité s'étant

assemblé, conformément à l'ordre de la Chambre, le pétitionnaire et le membre siéant, par un consentement par écrit, ont demandé l'ajournement des délibérations du Comité, et que le Comité ayant consenti à cette demande, désire maintenant qu'il lui soit permis de s'ajourner jusqu'au premier mercredi de juin prochain, à 11 heures a.m.

M. *Kirkpatrick*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le District Electoral de *Quebec Centre*, informe la Chambre que, conformément aux dispositions de la clause 82 de l'Acte concernant les élections parlementaires contestées, sur la demande de l'avocat des pétitionnaires, un délai, pour produire les listes des votants auxquels on se propose d'objecter, est accordé jusqu'à lundi prochain, le 5 du courant, à 5 heures p. m., ces listes devant être remises au greffier du Comité.

M. *Rymal*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatorzième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité a examiné la pétition de *William A. Thompson* et autres, demandant qu'il leur soit permis de mettre devant Votre Honorable Chambre une pétition ayant pour objet l'incorporation de la Compagnie du Cable Atlantique du *Canada*, nonobstant l'expiration du délai pour recevoir des pétitions pour bills privés. Les raisons données par les pétitionnaires sont satisfaisantes, et comme votre Comité trouve qu'ils ont donné l'avis nécessaire, il recommande que permission leur soit accordée de présenter la dite pétition et que la règle limitant le délai pour présenter des bills privés et des rapports sur des bills privés soit suspendue dans le cas actuel.

Quant à la pétition d'*Edward A. Prentice* et autres, sollicitant une semblable faveur au nom d'une autre compagnie devant être appelée "La Compagnie du Cable du *Canada*," le Comité ne peut faire un rapport favorable, attendu qu'aucun avis n'a été donné dans ce dernier cas.

*Résolu*, Que cette Chambre concoure dans le dit rapport.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :—

Par M. *Scatcherd*,—la pétition de *William A. Thompson* et autres.

*Ordonné*, Que la dite pétition soit maintenant reçue et lue,

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant un acte d'incorporation sous le nom de la "Compagnie du Cable Atlantique du *Canada*."

*Ordonné*, Que M. *Thompson* (*Welland*), ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la Compagnie du Cable Atlantique du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Sur motion de l'honorable M. *Cameron* (*Cardwell*), secondée par l'honorable M. *McDonald* (*Pictou*),

*Ordonné*, Qu'il soit donné instruction au Comité Spécial auquel ont été renvoyées les accusations de l'honorable M. *Huntingdon* au sujet du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, d'interroger sous serment les témoins assignés devant lui.

L'honorable M. *O'Connor*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, présente, conformément à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 28 avril 1873, demandant copie du rapport de l'agent spécial du département du revenu de l'intérieur concernant la *Colombie Anglaise*. (*Documents de la Session*, No. 54.)

L'honorable M. *Langevin*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, présente, conformément à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 28 avril 1873, demandant copie du rapport,

du jugement et de tous les procédés d'une cour d'enquête de division qui a été tenue à Lévis, lors du campement des volontaires au dit endroit en juin et juillet 1872, et qui était composée du Lieutenant-Colonel *Panet*, Président, du Lieutenant-Colonel *Massicotte*, et du Major *Couchy*; laquelle Cour avait été nommée par le commandant du camp pour s'enquérir des causes de l'absence de quelques soldats du camp de la Brigade No. 2, pendant l'inspection de la Brigade No. 1, et autres matières, et laquelle cour fit un rapport qui fut mis entre les mains du Colonel *Ross*, Adjudant-Général.—Avec aussi copie de la preuve faite devant la dite cour d'enquête et de la correspondance échangée entre le commandant du camp et le département de la milice touchant cette affaire. (*Documents de la Session*, No. 55.)

Sur motion de M. *Scatcherd*, secondé par M. *Gibbs*, (*Ontario*, D. N.),

*Ordonné*, Que le Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le District Electoral de la ville de *Brockville*, ait la permission de s'ajourner jusqu'à mercredi, le 4 juin prochain, à 11 heures a. m.

Sur motion de l'honorable M. *Tilley*, secondée par l'honorable M. *Tupper*,

*Ordonné*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, et le Budget supplémentaire mis devant la Chambre hier, soient renvoyés au Comité des Subsidés.

Sur motion de M. *Cartwright*, secondée par l'honorable M. *Campbell*,

*Ordonné*, Que le Comité Spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur la route la meilleure et la plus directe pour les malles et passagers entre le *Canada* et l'*Europe*, ait la permission de faire rapport de temps à autre.

*Ordonné*, Que le très-honorable Sir *John A. McDonald* ait la permission d'introduire un Bill relatif à l'administration de la justice, et pour l'établissement d'une force de police dans les territoires du *Nord-Ouest*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion du très-honorable Sir *John A. McDonald*, secondée par l'honorable M. *Tilley*,

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour examiner certaines résolutions au sujet des allocations aux Juges pour les devoirs à accomplir en vertu de l'acte à l'effet d'établir de meilleurs dispositions touchant les pétitions d'élections, etc.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a passé plusieurs résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Campbell* fait rapport des résolutions en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Que tout juge de quelqu'une des cours provinciales qui pourra être appelé à décider du mérite d'une pétition d'élection, ou à agir comme membre d'une Cour des Elections, recevra une indemnité pour ce travail de cent piastres pour chaque pétition d'élection instruite devant lui, en sus de son traitement comme juge de cette cour provinciale; et une indemnité supplémentaire de dix piastres par jour, pour chaque jour durant lequel il sera nécessairement occupé à l'instruction d'une pétition d'élection, ou durant lequel il siègera à la Cour des Elections, ainsi que ses frais de route lorsqu'il s'absentera du lieu de sa résidence dans l'exercice de ses fonctions—et

2. Tout juge *ad hoc* nommé pour décider du mérite d'une pétition d'élection recevra une pareille indemnité de cent piastres pour chaque pétition instruite devant lui, et une indemnité supplémentaire de dix piastres par jour, pour chaque jour durant lequel il sera nécessairement occupé à l'instruction d'une pétition d'élection ou durant lequel il siègera à la

Cour des Elections, ainsi que ses frais de route lorsqu'il s'absentera du lieu de sa résidence dans l'exercice de ses fonctions :

3. Et ces indemnités seront payées à même les deniers non appropriés fermant partie du fonds consolidé de revenu du *Canada*, sur le rapport de l'auditeur-général qu'elles ont été réclamées et sont dues.

4. *Résolu*, Que les frais de route et autres dépenses du juge, et tous les frais encourus par le shérif ou tout autre officier, en conséquence d'une séance pour l'instruction d'une pétition d'élection, et pour fournir une salle d'audience et ses accessoires, seront défrayés de la même manière que les autres dépenses incidentes payable par la Puissance en vertu du présent acte.

5. *Résolu*, Que les dépenses raisonnables encourues par toute personne pour comparaître et rendre témoignage, dans l'instruction d'une pétition d'élection, seront allouées à cette personne, par un certificat signé du juge ou du greffier de la cour ou autre officier qu'il appartiendra, selon le tarif qui règle les honoraires et frais des témoins, dans des actions au civil, devant les cours supérieures de droit dans la même province, et ces dépenses, si le témoin est appelé et examiné par le juge, seront censées faire partie des frais de l'organisation de la cour, et dans les autres cas, elles seront censées faire partie des frais de la partie qui aura appelé le témoin et seront supportées par la partie intéressée dans la décision de la pétition que le juge désignera.

6. *Résolu*, Que les devoirs que devra remplir le greffier ou autre officier désigné d'une Cour des Elections ou des règles de la cour, seront, si la Cour des Elections se compose de juges de quelque cour ou de cours fédérales ou provinciales, rempli par celui ou ceux des officiers de la cour ou des cours en dernier lieu mentionnés que désigneront les juges ou la cour des Elections; et si la cour des Elections se compose de juges nommés *ad hoc*, alors ils seront remplis par la personne ou les personnes que le gouverneur pourra charger d'agir comme greffier ou autre officier prescrit;—et la rémunération qui sera accordée dans l'un ou l'autre cas pour ces services sera fixée par le gouverneur en conseil, sur le rapport de la cour des Elections en question.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois et la question étant mise aux voix, que cette Chambre concoure avec le Comité dans les dites résolutions, la Chambre se divise; et la question est résolue affirmativement.

*Ordonné*, Que les dites résolutions soient renvoyées au Comité Général auquel a été renvoyé le Bill pour établir de meilleures dispositions à l'égard des pétitions d'élection et de tout ce qui se rattache aux élections des Membres de la Chambre des Communes dont la validité est contestée.

M. *Mackenzie*, représentant du district électoral de *Lambton*, se lève de son siège et attire l'attention de la Chambre sur une lettre écrite par un officier du gouvernement, durant la dernière élection pour le comté de *Welland*, laquelle est déposée sur la table.

*Ordonné*, Que la dite lettre soit maintenant lue.

Et la dite lettre est lue comme suit :—

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES BUREAUX DE POSTE,

LONDON, ONT., 16 novembre 1872.

Cher Monsieur,—Permettez-moi de vous écrire un mot pour vous mettre sous vos gardes relativement à la conduite que vous avez à tenir dans l'élection qui est à la veille d'avoir lieu dans *Welland*. Si vous aimez à rester maître de poste, vous ne pouvez convenablement prendre dans cette élection aucune part contre le gouvernement dont vous êtes le serviteur. Si vous ne pouvez favoriser l'élection de M. *King*, ne prenez aucune part active contre lui, et ne donnez lieu à aucune plainte contre vous-même.

Votre obéissant serviteur,

GILBERT GRIFFIN,

Inspecteur des B. P.

J. RANNIE, écuier, Maître de Poste,  
*Allanburgh, Ont.*

L'honorable Sir *Francis Hincks*, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le huitième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants et décidé d'en faire rapport avec des amendements :—

Bill pour conférer à la compagnie canadienne des terres et de prêts tous les pouvoirs contenus dans le mémoire et les articles d'association de la dite compagnie, pour incorporer la dite compagnie en *Canada*.

Bill pour incorporer l'agence canadienne de placement et de garantie.

Bill pour incorporer la compagnie d'assurance maritime du *Canada*.

Bill pour incorporer la compagnie d'entrepôt de marchands.

Bill pour pourvoir à l'inspection du gaz et des gazomètres.

Sur motion du très-honorable Sir *John A. Macdonald*, secondé par l'honorable *M. Tilley*, Résolu, Que, mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour examiner certaines résolutions relatives à l'administration de la justice et à l'établissement d'une force de police pour les territoires du Nord-Ouest.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill concernant les poids et mesures, étant lu, Et la question étant proposée, que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ; *M. Joly* propose comme amendement, secondé par l'honorable *M. Dorion (Napierville)*, que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants " renvoyé de nouveau à un Comité Général afin de l'amender."

Et l'amendement étant mis aux voix ; la question est résolue affirmativement.

Alors, la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un Comité Général afin de l'amender.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et l'honorable *M. Campbell* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait de nouveaux amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et seconde fois et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture des amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : " Acte concernant la Maison de la Trinité et les Commissaires du havre de *Montréal*, étant lu,"

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois et adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture de l'amendement fait par le Sénat au Bill, intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte concernant les Banques et le Commerce de Banque, " étant lu,

L'amendement est, en conséquence, lu la seconde fois et adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.



L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les actes généraux des chemins de fer, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

*Ordonné*, Que le Bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'acte concernant les chemins de fer, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité de subsides, étant lu,

Et la question étant proposée, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil,

L'Honorable M. *Holton* propose comme amendement, secondé par M. *McKenzie*,

Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "dans l'opinion de cette Chambre, il devrait être pris des mesures, avant la prorogation du Parlement, pour continuer en force l'acte de faillite jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement."

Et des débats s'ensuivant, et étant six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie, P. M.

*Sept heures et demie, P. M.*

Conformément à la 19<sup>e</sup> règle de cette Chambre, les Bills Privés sont appelés.

Un Bill pour autoriser la Compagnie du Chemin de Fer de Colonisation du Nord de *Montréal* à prolonger sa ligne depuis la *Rivière Creuse* jusqu'à un point d'intersection avec le Chemin de Fer Canadien du *Pacifique* projeté, et à prolonger aussi sa ligne jusqu'au *Sault St. Marie*, la *Baie Georgienne* et le lac *Supérieur*, ou à unir sa ligne avec toute ligne de chemin de fer aboutissant aux points ci-dessus mentionnés, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Banque *Victoria* du *Canada*," lequel est lu comme suit: P. 2, l. 9, retranchez les mots "n'a pas été versé plus de" et insérez à leur place "a été versé moins de deux."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance du *Canada*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Scatcherd* fait rapport que le comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Labrador, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Mathieu* fait rapport que le Comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau lundi prochain.

8.30 minutes P. M.

La Chambre reprend les débats sur l'amendement proposé aujourd'hui, à l'effet que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil de nouveau (pour que la Chambre se forme en Comité des subsides), lequel amendement était : que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " dans l'opinion de " cette Chambre, il devrait être pris des mesures, avant la prorogation du Parlement, pour " continuer en force l'acte de faillite jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs.

|                            |                            |                               |                             |
|----------------------------|----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| <i>Almon,</i>              | <i>Cockburn (Muskoka),</i> | <i>Huggart,</i>               | <i>Paterson,</i>            |
| <i>Anglin,</i>             | <i>Costigan,</i>           | <i>Higinbotham,</i>           | <i>Pickard,</i>             |
| <i>Archibald,</i>          | <i>Cutler,</i>             | <i>Holton,</i>                | <i>Pozer,</i>               |
| <i>Beaubien,</i>           | <i>Duly,</i>               | <i>Horton,</i>                | <i>Robitaille,</i>          |
| <i>Benoît,</i>             | <i>DeCosmos,</i>           | <i>Jones,</i>                 | <i>Ross (Champlain),</i>    |
| <i>Bergin,</i>             | <i>De St. George,</i>      | <i>Kirpatrick,</i>            | <i>Ross (Wellington),</i>   |
| <i>Blain,</i>              | <i>D. wdney,</i>           | <i>Lacerte,</i>               | <i>Ryan,</i>                |
| <i>Blanchet,</i>           | <i>Doull,</i>              | <i>Langevin,</i>              | <i>Smith (Peel),</i>        |
| <i>Bodwell,</i>            | <i>Dugus,</i>              | <i>Macdonald (Sir J. A.)</i>  | <i>Smith (Westmorland)</i>  |
| <i>Bourassa,</i>           | <i>Farrow,</i>             | <i>Macdonald (Antigonish)</i> | <i>Tilley,</i>              |
| <i>Brouse,</i>             | <i>Findlay,</i>            | <i>McDonald (Cap B.)</i>      | <i>Tobin,</i>               |
| <i>Burpee (Sunbury),</i>   | <i>Fleming,</i>            | <i>MacKay,</i>                | <i>Tourangeau,</i>          |
| <i>Cameron (Curdwell),</i> | <i>Fletcher,</i>           | <i>Mackenzie,</i>             | <i>Tremblay,</i>            |
| <i>Campbell,</i>           | <i>Forbes,</i>             | <i>Masson,</i>                | <i>Walluce (Norfolk),</i>   |
| <i>Carling,</i>            | <i>Geoffrion,</i>          | <i>Merritt,</i>               | <i>Wilkes,</i>              |
| <i>Cartwright,</i>         | <i>Gibbs (Ont., D. N.)</i> | <i>Metcalfe,</i>              | <i>Witton,</i>              |
| <i>Casey,</i>              | <i>Gibbs (Ont., D. S.)</i> | <i>Moffait,</i>               | <i>Wood,</i>                |
| <i>Charlton,</i>           | <i>Gibson,</i>             | <i>Palmer,</i>                | <i>Young (Waterloo).—74</i> |
| <i>Chisholm,</i>           | <i>Grant,</i>              |                               |                             |

CONTRE :

Messieurs

|                      |                         |                              |                   |
|----------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------|
| <i>Archambeault,</i> | <i>Brown,</i>           | <i>Currier,</i>              | <i>Fortin,</i>    |
| <i>Baby,</i>         | <i>Cameron, (Huron)</i> | <i>Delorme,</i>              | <i>Fournier,</i>  |
| <i>Bain,</i>         | <i>Carter,</i>          | <i>Dorton (Napierville),</i> | <i>Galbraith,</i> |
| <i>Baker,</i>        | <i>Casgrain,</i>        | <i>Dorner,</i>               | <i>Gaudet,</i>    |
| <i>Beaty,</i>        | <i>Cauchon,</i>         | <i>Edgar,</i>                | <i>Gendron,</i>   |
| <i>Bellerose,</i>    | <i>Colby,</i>           | <i>Fiset,</i>                | <i>Glass,</i>     |

|                   |                   |                      |                               |
|-------------------|-------------------|----------------------|-------------------------------|
| <i>Grover,</i>    | <i>Mathieu,</i>   | <i>Pinsonneault,</i> | <i>Taschereau,</i>            |
| <i>Joly,</i>      | <i>McAdam,</i>    | <i>Pope,</i>         | <i>Thompson (Haldimand)</i>   |
| <i>Keeler,</i>    | <i>Mitchell,</i>  | <i>Rochester,</i>    | <i>Trow,</i>                  |
| <i>Landerkin,</i> | <i>Morrison,</i>  | <i>Rymal,</i>        | <i>Wallace (Albert),</i>      |
| <i>Langlois,</i>  | <i>Oliver,</i>    | <i>Scatcherd,</i>    | <i>Webb,</i>                  |
| <i>Lewis,</i>     | <i>Pâquet,</i>    | <i>Shibley,</i>      | <i>White, (Halton),</i>       |
| <i>Mailloux,</i>  | <i>Pelletier,</i> | <i>Staples,</i>      | <i>White (Hastings E)-52.</i> |

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Alors, la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix,

*Résolu*, Que dans l'opinion de cette Chambre il devrait être pris des mesures, avant la prorogation du Parlement, pour continuer en force l'acte de faillite jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement.

Sur motion du très-honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable *M. Mitchell*,

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité des Subsidés.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit Comité.

(En Comité.)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade, *Québec*, pour augmenter son effectif, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade, *Montréal*, pour augmenter son effectif, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'excédant de dépenses pour l'impression et la reliure des statuts, qui étaient plus volumineux qu'on ne s'y attendait, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux frais encourus pour publier les annales des brevets d'invention, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'une nouvelle aide pour construire le chemin de fer des mines de fer de l'*Acadie, Londonderry, N. E.*, jusqu'à la voie de l'Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-sept mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, 100 wagons-plateformes, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de la *Rivière-Rouge*, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses, etc., d'édifices publics, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme requise pour subvenir à l'entretien des steamers et aux grands radoub du *Sir James Douglas*, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille neuf cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses nécessaires durant l'année fiscale pour le pénitencier de *Québec*, salaires et entretien \$15,000.00; organisation \$34,910.00, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de salaires des gardiens de phares et entretien des

phares, etc., pour être distribuée comme suit : *Nouvelle-Ecosse*, \$8,500.00 ; en bas de *Québec*, \$5,000.00 ; entre *Québec et Mo. tréat* (y compris le radoub du vapeur *Richelieu*), \$5,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'augmentation probable de dépenses au port de *Montréal* et autres principaux ports du *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'excédant de la dépense sur le crédit des nouvelles pensions de miliciens, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante et quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la ligne *Allan*, d'*Halifax* à *Cork*—excédant de la dépense sur le crédit, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille sept cent cinquante-deux dollars et huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer du *Nouveau-Brunswick*—excédant de la dépense sur le crédit, pour l'année finissant le 30 juin 1873.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent soixante et dix-sept dollars et quarante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien de travaux publics, *Ontario* et *Québec*,—excédant de la dépense sur le crédit pour l'année finissant le 30 juin 1873.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a passé plusieurs résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit reçu mardi prochain.

L'Honorable M. *Campbell* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

*Résolu*, Que, mardi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

## Lundi, le 5 Mai 1873.

M. l'Orateur met devant la Chambre la liste des actionnaires de la Banque Nationale datée le 1er mai 1873, en conformité de l'acte 34 *Vic.*, ch. 5, clause 12. (*Documents de la Session*, No. 14.)

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par M. *Caron*,—la pétition du Conseil de la Chambre de Commerce de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De *Cyprien Naud*, Maire, et autres, de *St. Alban*, comté de *Portneuf* ; demandant que le droit d'accise sur le tabac canadien soit aboli.

Des membres de l'Union No. 18 des tonneliers d'*Oshawa*, en assemblée générale réunis ; et des membres de l'Union des tonneliers de *Sarnia*, en assemblée générale réunis ; demandant certains amendements à l'Acte des Unions d'Ouvriers, 1872.

L'hon. M. *Campbell*, du comité général des élections, fait rapport que conformément à la 52 clause de l'Acte concernant les élections parlementaires contestées, le comité a choisi deux membres additionnels pour faire partie de la liste des Présidents, savoir : l'Honorable *Lucius Seth Huntington* et *William McDougall*, Ecuier.

L'Honorable M. *Campbell*, du Comité Général des Elections, fait aussi rapport que conformément à la clause 50e de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, le comité

et corrigé les listes en insérant le nom d'*Edmund Burke Wood*, Ecuier, un nouveau membre, sur la liste B No. 3.

*M. Kirkpatrick*, du Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le District Electoral de *Québec* centre, informe la Chambre que, conformément aux dispositions de la 82e clause de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, sur la demande de l'avocat des pétitionnaires et du consentement du membre siégeant, un délai est accordé pour produire les listes des votants auxquels on veut objecter jusqu'à mercredi prochain, le 7 du courant, à 6 heures P. M., cette production devant être faite entre les mains du greffier du dit comité, dans la Chambre de comité No. 41.

L'honorable *M. Cameron (Cardwell)*, du Comité auquel ont été renvoyées les accusations portées par l'honorable *M. Huntington* à propos du chemin de fer canadien du *Pacifique*, présente à la Chambre le troisième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

1. *Résolu*, Que vu l'absence du *Canada* de *Sir George E. Cartier* et de l'hon. *J. J. C. Abbott*, deux des membres de cette Chambre, et l'impossibilité de faire et terminer d'une manière convenable et satisfaisante l'enquête dont le comité est chargé sans que l'occasion soit donnée à ces Messieurs d'être présents et d'entendre les témoignages produits devant le comité, il est à propos que le comité s'ajourne jusqu'à mercredi, 2 juillet prochain, si le Parlement est alors en session.

2. *Résolu*, Que, dans l'opinion de ce comité, ses délibérations devraient être secrètes.

3. *Résolu*, Que le comité devrait être autorisé à siéger en tels endroit ou endroits qui seront jugés convenables.

4. *Résolu*, Que ces résolutions soient incorporées dans un rapport qui sera fait à la Chambre, et que la Chambre soit priée de le confirmer.

5. *Résolu*, Que les diverses délibérations par et devant le comité, y comprise la liste de témoins fournie par l'hon. *M. Huntington* et contenue dans le papier ci-annexé, ainsi que sa lettre, soient rapportées à cette Chambre.

Le comité a aussi l'honneur de faire rapport des diverses délibérations qui ont eu lieu devant lui, ainsi que de la liste de témoins fournie par l'hon. *M. Huntington*, et de sa lettre qui l'accompagne.

Le tout, néanmoins, respectueusement soumis.

J. HILLYARD CAMERON,  
Président.

CHAMBRE DES COMMUNES,  
Ottawa, 22 avril 1873.

Cher Monsieur,—Je me trouve inopinément dans l'obligation de m'absenter de la ville pour quelques jours. Je ne sais si le comité du chemin de fer du *Pacifique* se réunira avant mon retour, ou si se réunissant, il exigera que je lui donne les noms de témoins que je désire faire assigner. Mais dans le cas où cela aurait lieu, et afin d'éviter des retards, je prends la liberté d'accompagner la présente, pour l'information du comité, d'une liste de quelques-uns des témoins que je désire faire assigner d'abord, et si le comité juge à propos de me demander les noms de mes témoins, je vous prie de lui soumettre cette lettre et la liste ci-jointe.

Votre, etc.,

L. S. HUNTINGTON.

*Sir Francis Hincks*, Ottawa; *George W. McMullen*, Ottawa; l'hon. *D. L. McPherson*, Ottawa; l'hon. *Matthew Henry Cochrane*, Ottawa; l'hon. *Asa B. Foster*, Waterlo, Québec.

l'hon. *Jean Charles Chapais*, *Norman W. Bethune*, *Andrew Allan*, *Louis Beaubien*, *Victor Hudon*, *Edouard Lefebvre de Bellefeuille*, l'hon. *Joseph O. Beaubien*, l'hon. *Jean Louis Beaudry*, *Peter L. Murphy*, *Charles A. Leblanc*, *Jackson Rie*, *James Dakers*, *Robert N. Hall*, *Joseph Hamel*, *William Blumhart*, *Sir John A. McDonald*, l'hon. *Hector L. Langevin*, *Daniel McMullen*, *Charles J. Coursol*, *Jean-Baptiste Beaudry*, *Frederick W. Cumberland*, *Toronto*; *Edward R. Burpee*, *St. Jean, N. B.*; *Sanford Fleming*, *Ottawa*; *H. N. Nathan, jr.*, *Ottawa*; *D. W. N. Smith*, *Ottawa*; *D. McInnes*, *Ottawa*; l'hon. *Alex. Campbell*, *Ottawa*; l'hon. *Peter Mitchell*, *Ottawa*.

Rapport des délibérations du comité chargé de s'enquérir sur les accusations de l'honorable M. *Huntington* à propos du chemin de fer canadien du *Pacifique*, copiées des minutes du dit comité.

9 avril 1873.

Le comité s'assemble. Lu l'ordre de renvoi.

Présents :

L'hon. M. *Blanchet*, M. *Blake*, l'hon. M. *Dorion*, l'hon. M. *McDonald*, l'hon. M. *Cameron*.

Sur motion de l'hon. M. *Blanchet*, l'hon. J. H. *Cameron* est nommé président.

Ordonné, que le président nomme deux phonographes pour assister au comité.

Le comité s'ajourne alors jusqu'au mercredi, 16 du courant, à 10 heures A. M.

J. HILLYARD CAMERON, Président.

16 avril 1873.

Le comité s'assemble.

Présents :

L'hon. J. H. *Cameron*, Président, l'hon. M. *Blanchet*, l'hon. M. *Dorion*, l'hon. M. *McDonald*.

M. *Blake* étant absent par suite de la maladie de l'un de ses enfants, le comité s'ajourne jusqu'à demain à midi.

J. HILLYARD CAMERON, Président.

Jeu*di*, 17 avril 1873.

Le comité s'assemble.

Présents :

L'hon. J. H. *Cameron*, Président, l'hon. M. *Blanchet*, l'hon. M. *Dorion*, l'hon. M. *McDonald*.

Ordonné, Que le comité fasse rapport que, dans son opinion, il est à propos qu'il soit présenté un Bill pour autoriser le comité à interroger des témoins sous serment.

Ordonné, Que le comité s'ajourne jusqu'à convocation par le président.

J. HILLYARD CAMERON, Président.

Vend*redi*, 25 avril 1873.

Le comité s'assemble conformément à sa convocation par le président.

Présents :

L'hon. J. H. *Cameron*, Président. l'hon. M. *Blanchet*, M. *Blake*, l'hon. M. *Dorion*, l'hon. M. *McDonald*.

Une lettre de l'hon. M. *Huntington* et une liste de certains témoins par lui fournie sont soumises par l'hon. M. *Dorion*.

*Ordonné*, Qu'il soit fait rapport à la Chambre que le comité désire la présence des honorables MM. *McPherson*, *Cochrane*, *Chapais*, *Foster* et *Campbell*, du Sénat, comme témoins devant lui, et qu'un message soit envoyé au Sénat priant leurs honneurs de permettre à ces Messieurs de comparaître devant le comité.

*Ordonné*, Que Sir *Francis Hincks* soit requis de comparaître devant le comité, mercredi prochain.

*Ordonné*, Qu'il soit émis une sommation pour la comparution de *G. W. McMullen*, mercredi prochain.

Ajourné jusqu'à mercredi prochain, à 10.30 A. M.

J. HILLYARD CAMERON, Président.

Mercredi, 30 avril 1873.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

Présents :

L'hon. *J. H. Cameron*, Président, l'hon. *M. Blanchet*, l'hon. *M. Dorion*, l'hon. *M. McDonald*.

Le comité s'ajourne jusqu'à demain, à 10.30 A. M.

J. HILLYARD CAMERON, Président.

Le comité s'assemble.

Jeu*di*, 1er mai 1873.

Présent :

L'hon. *M. J. H. Cameron*, président, l'hon. *M. Blanchet*, *M. Blake*, l'hon. *M. Dorion*, l'hon. *M. McDonald*.

Ajourné jusqu'à demain, à 10.30 A. M.

J. HILLYARD CAMERON, Président.

Vendredi, 2 mai 1873.

Le comité assemble conformément à l'ajournement.

Présent :

L'hon. *J. H. Cameron*, Président, l'hon. *M. Blanchet*, *M. Blake*, l'hon. *M. Dorion*, l'hon. *M. McDonald*.

Ajourné jusqu'à lundi, à 10.30 A. M.

J. HILLYARD CAMERON, Président.

Lundi, 5 mai 1873.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.

Présent :

L'hon. *J. H. Cameron*, Président, l'hon. *M. Blanchet*, *M. Blake*, l'hon. *M. Dorion*, l'hon. *M. McDonald*,

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* fait une déclaration au comité.

L'hon. *M. Huntington* pareillement.

Proposé par l'hon. *M. McDonald (Pictou)* et résolu ; Que vu l'absence du Canada de Sir *George E. Cartier* et de l'hon. *J. J. C. Abbott*, deux des membres de la Chambre des Communes, et l'impossibilité de faire et terminer d'une manière convenable et satisfaisante l'enquête dont le comité est chargé sans que l'occasion soit donnée à ces Messieurs d'être présent, et d'entendre les témoignages produits devant le comité, il est à propos que le comité s'ajourne jusqu'au 2 juillet prochain, si le Parlement est alors en session.

Proposé comme amendement par l'hon. M. *Dorion*, que Sir *Francis Hincks*, qui est le premier sur la liste des témoins assignés pour comparaître devant ce comité aujourd'hui, et qui est maintenant présent, soit appelé et assermenté comme témoin pour rendre témoignage concernant les accusations renvoyées à ce comité.

Division sur cet amendement :

Pour : *Blake* et *Dorion*. Contre : *Blanchet* et *McDonald*.

Rejeté par la voix prépondérante du Président.

Division sur la motion principale :

Pour : *McDonald* et *Blanchet*. Contre : *Blake* et *Dorion*.

Adopté par la voix prépondérante du Président.

Proposé par l'Hon. M. *McDonald* (*Pictou*) et

*Résolu*, que, dans l'opinion de ce comité ses délibérations devraient être secrètes.

Pour : *McDonald* et *Blanchet*. Contre : *Blake* et *Dorion*.

Adopté par la voix prépondérante du Président.

Proposé par M. *McDonald* (*Pictou*) et

*Résolu*, que ce comité devrait être autorisé à siéger en tels endroit ou endroits qui seront jugés convenables.

Pour : *McDonald* et *Blanchet*. Contre : *Blake* et *Dorion*.

Adopté par la voix prépondérante du Président.

Proposé par M. *McDonald* (*Pictou*) et

*Résolu*, que ces résolutions soient incorporées dans un rapport qui sera fait à la Chambre, et que la Chambre soit priée de le confirmer.

Pour : *McDonald* et *Blanchet*. Contre : *Blake* et *Dorion*.

Adopté par la voix prépondérante du Président.

Proposé par M. *Blake*, que les diverses délibérations par et devant le comité, y comprise la liste de témoins fournie par l'hon. M. *Huntington* et contenue dans le papier annexé à cette motion, ainsi que sa lettre, soient rapportées à cette Chambre.

Le comité s'ajourne jusqu'à demain, à 10. 30 A. M.

J. HILLYARD CAMERON, Président.

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de la Chambre des Communes, la copie d'une dépêche datée le 10 avril 1873, transmise par le Secrétaire-d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, contenant un rapport ultérieur des officiers en loi de la Couronne au sujet de la loi des Ecoles du *Nouveau-Brunswick*.—(*Documents de la Session, No. 44*).

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 5 MAI 1873.

L'Honorable M. *Langevin*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, présente, conformément à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 21 avril 1873, demandant copie des documents suivants, savoir :



D'une pétition de *D. Ford Jones*, Ecr., et autres, relative au pouvoir d'eau de *Gananoque* tel qu'affecté par le canal *Rideau*; d'un mémoire de *R. P. Colton* relatif à la dite pétition; du rapport d'ingénieur et des papiers concernant la pétition de certains habitants du township de *Pittsburgh*, demandant qu'une place de moulin soit louée à *Brewers* en 1861, et du rapport de *W. Kingsford* concernant la dite pétition du *D. Ford Jones*, Ecr., fait en 1872. (*Documents de la Session*, No. 56.)

Le Très-Honorable Sir *John A Macdonald*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, présente, conformément aux adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 21 avril 1873, demandant un état détaillé, avec copie des reçus et pièces justificatives des différentes sommes d'argent payées par le gouvernement fédéral à *James Oliva*, écr., du village de *Montmagny*, pour ses services et dépenses comme commissaire du recensement de 1871 et des énumérateurs pour le district No. 163, *Montmagny*. (*Documents de la Session*, No. 19.)

La réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 1er mai 1873, demandant copie de toute correspondance, de tous papiers, témoignages et rapport se rattachant en quoi que ce soit au naufrage du steamer *Atlantic* sur la côte de la *Nouvelle-Ecosse*, et aux services méritoires du Rév. *W. J. Ancient* et autres, à l'occasion de cette calamité. (*Documents de la Session*, No. 57.)

La réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 28 avril 1873, demandant un état détaillé de toutes les sommes d'argent payées depuis le premier janvier 1868 jusqu'à ce jour par le gouvernement de la Puissance à *J. Adolphe Chicoine*, écr., avocat de *St. Hyacinthe*, province de *Québec*, avec copie de tous reçus et pièces justificatives de tels paiements donnés par le dit *Chicoine*. (*Documents de la Session*, No. 58.)

La réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 3 avril 1873, demandant copie de tous actes passés par la législature locale du *Nouveau-Brunswick* durant sa présente session et sanctionnés par le lieutenant-gouverneur de cette province, mardi le 25 ultimo. (*Documents de la Session*, No. 59.)

*M. Scatcherd*, du comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la ville de *Brockville*, avec le township d'*Elizabethtown* y annexé, informe la Chambre que *Joseph Merrill Currier*, l'un des membres du dit comité, n'était point présent au comité dans l'heure qui s'est écoulée depuis le moment de sa réunion aujourd'hui, et qu'en conséquence le comité est ajourné jusqu'à demain, à 11 heures A. M.

*M. Chisholm*, du Comité Spécial chargé de s'enquérir et faire rapport sur l'étendue et la condition des intérêts manufacturiers de la Puissance, présente à la Chambre le premier rapport du dit Comité, lequel est comme suit :

Le Comité nommé par Votre Honorable Chambre, durant la dernière Session, pour s'enquérir sur le même sujet qui a été déféré à Votre Comité actuel, a fait envoyer aux manufacturiers par toute la Puissance une série de questions touchant leurs intérêts, et a reçu un certain nombre de réponses qui ont été d'une grande utilité.

Votre Comité est convaincu que cet envoi était le meilleur et en même temps le plus facile moyen d'arriver à la connaissance exacte des besoins de nos industries; mais le nombre de réponses reçues, l'année dernière n'ayant pas été aussi considérable qu'on pouvait le désirer, Votre Comité croit à propos d'envoyer de nouveau une série de questions, pas à présent, cependant, mais l'automne prochain, afin qu'un temps aussi considérable que possible intervienne de manière que l'on puisse connaître ainsi la condition des intérêts manufacturiers, à venir jusqu'à une date aussi éloignée que possible de la présente avant la réunion du prochain Parlement.

En conséquence, Votre Comité recommande respectueusement que le Greffier de Votre Honorable Chambre reçoive instruction d'envoyer des circulaires aux manufacturiers de la Puissance, le ou avant le 1er novembre prochain, avec prière de transmettre leurs réponses vers le 1er janvier 1874, assez tôt pour la prochaine Session.

Sur motion de l'Honorable M. *Young (Montréal)*, secondée par M. *Domville, Ordonné*, Que la 51<sup>e</sup> Règle de cette Chambre soit suspendue, pour permettre la présentation d'une Pétition pour un Acte concernant l'établissement d'une ligne de steamers océaniques pour faire le trafic et transporter les malles entre la Puissance et les *Indes Occidentales*.

L'Honorable M. *Young (Montréal)*, présente alors et dépose sur la table la Pétition de *David Torrence* et autres.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit maintenant reçue et lue ;

Et la dite Pétition est reçue et lue, demandant la passation d'un Acte pour l'établissement d'une ligne de steamers océaniques pour faire le trafic et transporter les malles entre la Puissance et les *Indes Occidentales*.

*Ordonné*, Que l'Honorable M. *Young (Montréal)*, ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie des steamers de la malle royale du *Canada* et des *Antilles*. Et les 53<sup>e</sup>, 54<sup>e</sup>, 56<sup>e</sup> et 60<sup>e</sup> règles de cette Chambre sont suspendues quant au dit Bill.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Sur motion de l'Honorable M. *Cameron (Cardwell)*, secondée par l'Honorable M. *Blanchet*.

*Ordonné*, Que les Résolutions rapportées du Comité Spécial auquel ont été renvoyées les accusations portées par l'Honorable M. *Huntington* à propos du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, soient prises en considération demain, et qu'elles soient alors le premier ordre du jour.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Banque Impériale," lesquels sont lus comme suit :

C. 74, p. 1, l. 16 : retranchez " de l'Ouest du *Canada*" et insérez " Impériale. "

Dans le titre du Bill, retranchez les mots " de l'Ouest du *Canada* " et insérez à leur place le mot " Impériale."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour conférer à la compagnie canadienne des terres et de prêt de *Glasgow* (responsabilité limitée) tous les pouvoirs énumérés dans le mémoire et les statuts de cette compagnie pour toute la Puissance du *Canada*, et pour incorporer à cette fin la dite compagnie en *Canada*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne des terres et de prêt de *Glasgow*," (responsabilité limitée.)

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie d'assurances maritimes du *Canada*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelq temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Ryan* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour incorporer la Compagnie d'assurances maritimes mutuelle du *Canada*."

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie Canadienne pour la fabrication du papier, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Domville* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie d'emma gasinage de marchands, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Tourangeau* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

M. *Blake* propose, secondé par l'honorable M. *Holton*, que cette Chambre se forme maintenant en Comité pour examiner les résolutions suivantes :—

1. Que bien des années avant la Confédération, c'était le droit indubitable de la Province du *Canada* qu'aucun pouvoir ou privilège se rattachant à la navigation du *St. Laurent* ne fût concédé à aucun pays étranger, à moins que par sa législature la Province n'eût signifié son approbation et son adoption de cette concession.

2. Que ce droit fut reconnu d'une manière toute particulière par le gouvernement Impérial en 1847, lorsque le Comte de *Grey*, alors secrétaire colonial, adressa au Comte d'*Elgin*, alors gouverneur-général du *Canada*, une dépêche ayant trait à la chambre de commerce de *Montréal*, contenant ce qui suit :

"Quant à cette partie du mémorial qui a particulièrement rapport à la navigation des vaisseaux étrangers sur le *St. Laurent*, je dois dire que, quoiqu'il en soit, cette question soit égale-

“ ment liée aux lois générales de navigation, elle pourrait peut-être être réglée séparément, afin de se conformer en tout ou en partie à la demande des mémorialistes, tout en se décidant à ne pas toucher au reste des lois de navigation.

“ Cependant, comme cette question est purement canadienne, et qu'en conséquence elle peut être réglée séparément, il est de la plus haute importance, avant d'essayer de la régler définitivement, que l'on connaisse bien l'opinion de la Législature du *Canada* et des habitans de la province ; et malgré toute la considération que mérite ce mémorial, le Gouvernement de Sa Majesté ne se croirait pas justifiable d'en venir à une décision finale sur une question qui affecte non-seulement les relations étrangères et le commerce de tout l'empire, mais encore les intérêts particuliers du fisc en *Canada*, avant que la Législature Provinciale manifeste formellement son approbation et promette son concours. Il va probablement s'offrir une occasion de connaître les vues de ce corps par suite de la communication que j'ai faite à Votre Seigneurie, de la proposition de permettre aux vaisseaux des *Etats-Unis* de traverser une partie des eaux intérieures du *Canada*, dans les voyages qu'ils font du *Fort Covington* au *Lac Champlain*. S'il paraissait, d'après la discussion qui pourra s'élever sur cette proposition, que la Législature Provinciale est décidément en faveur du projet d'ouvrir la navigation du *St. Laurent* aux vaisseaux étrangers, le gouvernement de Sa Majesté prendrait ce sujet en sa sérieuse considération, dans le but d'adopter les mesures qui paraîtraient les plus propres à promouvoir les intérêts communs de ce pays et du *Canada*, en prescrivant que tous les changements qu'il sera expédient d'effectuer dans les réglemens sur lesquels reposent maintenant les relations commerciales entre les *Etats-Unis* et les possessions britanniques, seront faits d'après le principe d'une réciprocité d'avantages entre les deux parties.

“ Si, cependant, on considère en dernier ressort qu'il convient de faire quelque changement de cette nature, je n'ai guère besoin de faire observer à Votre Seigneurie qu'il sera de la plus grande importance d'éviter de donner droit à d'autres qu'à des sujets britanniques de naviguer sur le *St. Laurent* ; s'il est permis aux citoyens des *Etats-Unis* d'y naviguer, cette permission devra être accordée en leur donnant clairement à entendre qu'elle pourra être révoquée suivant le plaisir du gouvernement de Sa Majesté.

“ Il serait peut être aussi expédient de limiter la durée de cette permission à une période de 5 à 10 années, à moins qu'elle ne soit expressément renouvelée.”

3. Que ce droit fut ultérieurement reconnu dans les négociations pour obtenir le traité de réciprocité de 1854, par la soumission de ce traité à la législature provinciale pour y être ratifié.

4. Que depuis la confédération ce droit a été conféré à la Puissance du *Canada*.

5. Qu'avant la réunion des commissaires nommés pour négocier le Traité de *Washington*, le chef du gouvernement informa la Chambre de son siège que le gouvernement impérial avait donné des assurances à plusieurs reprises qu'aucun des droits du *Canada* ne serait cédé sans son consentement.

6. Que le consentement du *Canada* à la cession aux *Etats-Unis* d'aucun de ses droits et privilèges relativement à la navigation du *St. Laurent* n'a jamais été demandé ou donné.

7. Que par le 26e article du Traité de *Washington*, il est convenu de ce qui suit :

“ La navigation du fleuve *St. Laurent*, en amont et en aval, à partir de la 45e parallèle de latitude nord, où il cesse de former la frontière entre les deux pays, jusqu'à la mer, demeurera à tout jamais libre et ouverte au commerce pour les citoyens des *Etats-Unis*, mais assujétie aux lois et aux réglemens de la *Grande-Bretagne* ou du *Canada* qui ne sont pas incompatibles avec ce privilège de libre navigation.

“ La navigation des rivières *Yu-Kon*, *Porc-Epic* et *Stikine*, en amont et en aval, jusqu'à la mer, demeurera à tout jamais libre et ouverte au commerce pour les sujets de Sa Majesté Britannique et les citoyens des *Etats-Unis*, mais assujétie aux lois et aux réglemens de l'un ou l'autre pays (pour la portion comprise sur le territoire respectif), qui ne sont pas incompatibles avec ce privilège de libre navigation.”

8. Que, dans l'opinion de cette Chambre, le *Canada* aurait dû avoir été consulté avant la ratification du dit article.

9. Que dans les négociations qui ont abouti au dit traité, les commissaires britanniques maintinrent les vues (qui avaient toujours été maintenues auparavant par le gouvernement impérial) que les citoyens des *Etats-Unis* n'avaient aucun droit à la navigation du *St. Laurent*; ils ajoutèrent qu'il y avait certaines rivières coulant à travers le Territoire d'*Alaska* qui devraient, pour les mêmes raisons, être déclarées libres pour les sujets britanniques, dans le cas où le fleuve *St. Laurent* serait déclaré libre; mais ils ne réclamèrent point le droit à la navigation de ces rivières en vertu du traité de *St. Petersbourg* et de traités subséquents, ni à la navigation de la rivière *Colombie*; et le traité ne contient aucune disposition relative à la navigation de la rivière *Colombie*.

10. Que dans l'opinion de cette Chambre, la libre navigation de la rivière *Colombie* devrait être demandée et obtenue pour les sujets britanniques pour les mêmes raisons que la libre navigation du *St. Laurent* a été concédée aux *Etats-Unis*.

11. Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté embrassant les paragraphes précédents et demandant qu'il plaise à Sa Majesté d'ordonner que le *Canada* sera consulté avant qu'aucune cession de ses droits ne soit faite à l'avenir; et d'ordonner que telles mesures soient prises qui, au jugement de Sa Majesté, seront le plus propres à procurer la concession aux sujets de Sa Majesté de la libre navigation de la rivière *Colombie*.

L'honorable M. *Tupper* propose comme amendement, secondé par le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "Il n'est pas dans l'intérêt de la Puissance de renouveler maintenant la discussion sur les différentes matières réglées par le traité de *Washington*."

M. *McKenzie* propose comme sous amendement, secondé par M. *Fournier*, que les mots: "Il n'est pas dans l'intérêt de la Puissance de renouveler maintenant la discussion sur les différentes matières réglées par le traité de *Washington*," soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "Une humble adresse soit présentée à Sa Très-Gracieuse Majesté, représentant que c'était le droit du *Canada* d'être consulté avant la concession aux *Etats-Unis* de la libre navigation du *St. Laurent*, et demandant que le *Canada* soit consulté avant la concession d'aucun de ses droits à l'avenir, et que des mesures soient prises pour assurer au *Canada* tous les droits dont il devrait jouir pour des raisons semblables à celles pour lesquelles la concession de la navigation du *St. Laurent* a été faite aux *Etats-Unis*."

Et le sous amendement étant mis aux voix, la Chambre si divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

## POUR :

## Messieurs

|                         |                               |                             |                             |
|-------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <i>Anglin,</i>          | <i>Delorme,</i>               | <i>Huntington,</i>          | <i>Ross, (Middlesex)</i>    |
| <i>Archibald,</i>       | <i>De St. George,</i>         | <i>Jo y,</i>                | <i>Ross, (Victoria),</i>    |
| <i>Bain,</i>            | <i>Dorion (Dr'd et Arth.)</i> | <i>Landerkin,</i>           | <i>Ross (Wellington),</i>   |
| <i>Bechar'd,</i>        | <i>Dorion (Napierville),</i>  | <i>McDonald (Glengarry)</i> | <i>Rymal,</i>               |
| <i>Bergin,</i>          | <i>Edgar,</i>                 | <i>Mackenzie,</i>           | <i>Scat'herd,</i>           |
| <i>Blain,</i>           | <i>Fiset,</i>                 | <i>Mercier,</i>             | <i>Smith, (Peel)</i>        |
| <i>Blake,</i>           | <i>Fleming,</i>               | <i>Metcalfe,</i>            | <i>Snider,</i>              |
| <i>Bodwell,</i>         | <i>Fournier,</i>              | <i>Mills,</i>               | <i>Stirton,</i>             |
| <i>Bourassa,</i>        | <i>Galbraith,</i>             | <i>Oliver,</i>              | <i>Taschereau,</i>          |
| <i>Brouse,</i>          | <i>Geoffrion,</i>             | <i>Pâquet,</i>              | <i>Thomson (Welland)</i>    |
| <i>Buell,</i>           | <i>Gibson,</i>                | <i>Paterson,</i>            | <i>Tremblay,</i>            |
| <i>Cameron (Huron),</i> | <i>Gillies,</i>               | <i>Pozer,</i>               | <i>Tross,</i>               |
| <i>Casey,</i>           | <i>Harvey,</i>                | <i>Prévost,</i>             | <i>White (Halton),</i>      |
| <i>Casgrain,</i>        | <i>Higinbotham,</i>           | <i>Richard (Mégantic),</i>  | <i>Wilkes,</i>              |
| <i>Cauchon,</i>         | <i>Holton,</i>                | <i>Richards,</i>            | <i>Young, (Montréal C.)</i> |
| <i>Charlton,</i>        | <i>Horton,</i>                | <i>Ross (Durham),</i>       | <i>Young (Waterloo)—65</i>  |
| <i>Church,</i>          |                               |                             |                             |

CONTRE :  
Messieurs

|                           |                           |                               |                              |
|---------------------------|---------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| <i>Almon,</i>             | <i>Dewdney,</i>           | <i>Langevin,</i>              | <i>Pinsonneault.</i>         |
| <i>Archambeault,</i>      | <i>Domville,</i>          | <i>Langlois,</i>              | <i>Pope,</i>                 |
| <i>Baby,</i>              | <i>Dormer,</i>            | <i>Lanthier,</i>              | <i>Roy,</i>                  |
| <i>Baker,</i>             | <i>Doull,</i>             | <i>Lewis,</i>                 | <i>Robillard,</i>            |
| <i>Beaty,</i>             | <i>Dugas,</i>             | <i>Little,</i>                | <i>Robinson,</i>             |
| <i>Beaubien,</i>          | <i>Duguay,</i>            | <i>Macdonald (Sir J. A.),</i> | <i>Robitaille,</i>           |
| <i>Bellerose,</i>         | <i>Farrow,</i>            | <i>Macdonald (Antigon.)</i>   | <i>Ross (Champlain,)</i>     |
| <i>Benoit,</i>            | <i>Flesher,</i>           | <i>McDonald (Cap B.)</i>      | <i>Ryan,</i>                 |
| <i>Blauchet,</i>          | <i>Fortin,</i>            | <i>McDonald (Pictou)</i>      | <i>Savary,</i>               |
| <i>Bowell,</i>            | <i>Gaudet,</i>            | <i>MacKay,</i>                | <i>Scriber,</i>              |
| <i>Brown,</i>             | <i>Gendron,</i>           | <i>Mailloux,</i>              | <i>Shibley,</i>              |
| <i>Burpee (St. Jean),</i> | <i>Gibbs (Ont. D. N.)</i> | <i>Masson,</i>                | <i>Staples,</i>              |
| <i>Campbell,</i>          | <i>Gibbs (Ont. D. S.)</i> | <i>Mathieu,</i>               | <i>Stephenson,</i>           |
| <i>Carling,</i>           | <i>Glass,</i>             | <i>McAdam,</i>                | <i>Thompson (Caribou),</i>   |
| <i>Caron,</i>             | <i>Grant,</i>             | <i>McDougall,</i>             | <i>Tilley,</i>               |
| <i>Carter,</i>            | <i>Grover,</i>            | <i>Merritt,</i>               | <i>Tobin,</i>                |
| <i>Chipman,</i>           | <i>Haggart,</i>           | <i>Mitchell,</i>              | <i>Tourangeau,</i>           |
| <i>Chisholm,</i>          | <i>Hurwood,</i>           | <i>Moffat,</i>                | <i>Tupper,</i>               |
| <i>Coffin,</i>            | <i>Hincks (Sir F.)</i>    | <i>Morrison,</i>              | <i>Wallace (Norfolk),</i>    |
| <i>Costigan,</i>          | <i>Jones,</i>             | <i>Nelson,</i>                | <i>Webb,</i>                 |
| <i>Crawford,</i>          | <i>Keeler,</i>            | <i>O'Reilly,</i>              | <i>White (Hastings Est),</i> |
| <i>Currier,</i>           | <i>Killam,</i>            | <i>Palmer,</i>                | <i>Witton.—90.</i>           |
| <i>Daly,</i>              | <i>Lacerte,</i>           |                               |                              |

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et l'amendement à la motion principale étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :  
Messieurs

|                           |                             |                              |                             |
|---------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| <i>Almon,</i>             | <i>Dewdney,</i>             | <i>Langevin,</i>             | <i>Pinsonneault,</i>        |
| <i>Archambeault,</i>      | <i>Domville,</i>            | <i>Langlois,</i>             | <i>Pope,</i>                |
| <i>Baby,</i>              | <i>Dormer,</i>              | <i>Lanthier,</i>             | <i>Ray,</i>                 |
| <i>Baker,</i>             | <i>Doull,</i>               | <i>Lewis,</i>                | <i>Robillard,</i>           |
| <i>Beaty,</i>             | <i>Dugas,</i>               | <i>Little,</i>               | <i>Robinson,</i>            |
| <i>Beaubien,</i>          | <i>Duguay,</i>              | <i>Macdonald (Sir J. A.)</i> | <i>Robitaille,</i>          |
| <i>Bellerose,</i>         | <i>Farrow,</i>              | <i>Macdonald (Antigon.),</i> | <i>Ross, (Champlain),</i>   |
| <i>Benoit,</i>            | <i>Flesher,</i>             | <i>McDonald, (Cap B.)</i>    | <i>Ryan,</i>                |
| <i>Blaucht,</i>           | <i>Fortin,</i>              | <i>McDonald (Pictou),</i>    | <i>Savary,</i>              |
| <i>Bowelle,</i>           | <i>Gaudet,</i>              | <i>MacKay,</i>               | <i>Scriber,</i>             |
| <i>Brown,</i>             | <i>Gendron,</i>             | <i>Mailloux,</i>             | <i>Shibley,</i>             |
| <i>Burpee (St. Jean),</i> | <i>Gibbs (Ont., D. N.,)</i> | <i>Masson,</i>               | <i>Staples,</i>             |
| <i>Campbel,</i>           | <i>Gibbs (Ont., D. S.,)</i> | <i>Mathieu,</i>              | <i>Stephenson,</i>          |
| <i>Carling,l</i>          | <i>Glass,</i>               | <i>McAdam,</i>               | <i>Thompson (Caribou)</i>   |
| <i>Caron,</i>             | <i>Grant,</i>               | <i>McDougall,</i>            | <i>Tilley,</i>              |
| <i>Carter,</i>            | <i>Grover,</i>              | <i>Merritt,</i>              | <i>Tobin,</i>               |
| <i>Chipman,</i>           | <i>Haggart,</i>             | <i>Mitchell,</i>             | <i>Tourangeau,</i>          |
| <i>Chisholm,</i>          | <i>Hurwood,</i>             | <i>Moffatt,</i>              | <i>Tupper,</i>              |
| <i>Coffin,</i>            | <i>Hincks, (Sir F.),</i>    | <i>Morrison,</i>             | <i>Wallace, (Norfolk),</i>  |
| <i>Costigan,</i>          | <i>Jones,</i>               | <i>Nelson,</i>               | <i>Webb,</i>                |
| <i>Crawford,</i>          | <i>Keeler,</i>              | <i>O'Reilly,</i>             | <i>White (Hastings Est)</i> |
| <i>Carrier,</i>           | <i>Killam,</i>              | <i>Palmer,</i>               | <i>Witton.—90.</i>          |
| <i>Daly,</i>              | <i>Lacerte,</i>             |                              |                             |

## CONTRE :

Messieurs.

|                         |                              |                             |                               |
|-------------------------|------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| <i>Anglin,</i>          | <i>Delorme,</i>              | <i>Huntington,</i>          | <i>Ross (Middlesex),</i>      |
| <i>Archibald,</i>       | <i>De St. George,</i>        | <i>Joly,</i>                | <i>Ross (Victoria),</i>       |
| <i>Bain,</i>            | <i>Dorion (Drum.etArth.)</i> | <i>Landerkin,</i>           | <i>Ross (Wellington),</i>     |
| <i>Béchar,</i>          | <i>Dorion (Napierville),</i> | <i>McDonald (Glengarry)</i> | <i>Rymal,</i>                 |
| <i>Bergin,</i>          | <i>Edgar,</i>                | <i>Mackenzie,</i>           | <i>Scutcherd,</i>             |
| <i>Blain,</i>           | <i>Fiset,</i>                | <i>Mercier,</i>             | <i>Smith (Peel),</i>          |
| <i>Blake,</i>           | <i>Fleming,</i>              | <i>Metcalf,</i>             | <i>Swider,</i>                |
| <i>Bodwell,</i>         | <i>Fournier,</i>             | <i>Mills,</i>               | <i>Stirton,</i>               |
| <i>Pourassa,</i>        | <i>Galbraith,</i>            | <i>Oliver,</i>              | <i>Taschereau,</i>            |
| <i>Brouse,</i>          | <i>Geoffrion,</i>            | <i>Pâquet,</i>              | <i>Thomson (Welland),</i>     |
| <i>Buell,</i>           | <i>Gibson,</i>               | <i>Paterson,</i>            | <i>Tremblay,</i>              |
| <i>Cameron (Huron),</i> | <i>Gillies,</i>              | <i>Pozer,</i>               | <i>Trou,</i>                  |
| <i>Casey,</i>           | <i>Harvey,</i>               | <i>Prévost,</i>             | <i>White (Halton),</i>        |
| <i>Casgrain,</i>        | <i>Higinbotham,</i>          | <i>Richard (Mégantic),</i>  | <i>Wilkes,</i>                |
| <i>Cauchon,</i>         | <i>Holton,</i>               | <i>Richards,</i>            | <i>Young (Montreal Ouest)</i> |
| <i>Charlton,</i>        | <i>Horton,</i>               | <i>Ross (Durham),</i>       | <i>Young (Waterloo).—65</i>   |
| <i>Church,</i>          |                              |                             |                               |

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale telle qu'amendée, étant mise aux voix, savoir: "Qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Puissance de renouveler maintenant la discussion sur les différentes matières réglées par le traité de *Washington*," la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme dans la dernière division précédente.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Mardi, 6 mai 1873.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé le Bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'Acte intitulé: "Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du Nord-Ouest," auquel il demande le concours de cette Chambre.

M. *Costigan*, représentant du district électoral de *Victoria (N. B.)*, se lève de son siège et attire l'attention de la Chambre sur le fait que *Robert B. Cutler*, Ecr., membre représentant le district électoral de *Kent, N.-B.*, était assistant payeur sur le chemin de fer Intercolonial, lors de son élection comme tel membre.

Sur motion de M. *Costigan*, secondée par M. *Mailloux*,

*Résolu*, Que l'attention de cette Chambre ayant été attirée sur le fait que *Robert B. Cutler*, Ecr., membre représentant le district électoral de *Kent, N.-B.*, était assistant-payeur sur le chemin de fer Intercolonial, lors de son élection comme tel membre, l'affaire soit renvoyée au comité des privilèges et élections, avec instruction au comité de s'enquérir du sujet, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de faire rapport sans délai de son opinion quant à la légalité de cette élection.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et demie, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 6 Mai 1873.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table:

Par M. *Caron*,—la pétition de Messieurs *Ross* et Compagnie et autres, marchands, propriétaires de navires et négociants de la cité de *Québec*.

Par M. *Galbraith*,—la pétition de *D. E. Scott* et autres, de *Pakenham* et ses environs.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité Général des Elections, rapporte la liste des Membres du Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Jacques-Cartier* à laquelle est annexée la pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre; et les noms des Membres sont lus comme suit: l'honorable *Thomas McGreevy*, *Adolphe Caron*, écr., *Wilfred Prévost*, écr., *John Charlton*, écr., Président *David Mills*, écr.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité Général des élections, rapporte aussi la liste des Membres du Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Muskinongé*, à laquelle est annexée la pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre; et les noms des Membres sont lus comme suit: l'honorable *Pierre Fortin*, *Henri Thomas Tuschereau*, écr., *Elie Lacerte*, écr., *Gavin Fleming*, écr., Président *Louis François George Baby*, écr.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité Général des Elections rapporte aussi la liste des Membres du Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection du district électoral de *Portneuf*, à laquelle est annexée la pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre; et les noms des Membres sont lus comme suit: *Joseph Hyacinthe Bellerose*, écr., *François Bécharde*, écr., *Bazile Bénédict*, écr., *James F. Forbes*, écr., Président *Eduard Towle Brooks*, écr.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité Général des Elections rapporte aussi la liste des Membres du Comité spécial nommé pour s'enquérir et juger du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Leeds* sud, à laquelle est annexée la pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre; et les noms des Membres sont lus comme suit: *Thomas Nicholas Gibbs*, écr., *William Harvey*, écr., *John White* écr., (*Hastings*), *William Henry Brouse*, écr., Président, *Télesphore Fournier*, écr.

M. *Pozzer*, du Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour la division Est du Comté de *Durham*, présente à la Chambre le rapport final du dit Comité, lequel est lu comme suit:

Votre Comité fait rapport des résolutions suivantes, comme étant la décision finale du Comité:

1. *Résolu*, Que *Lewis Ross*, écr., le membre siégeant, est dûment élu pour représenter le district électoral de la division-sud du Comté de *Durham*.
2. *Résolu*, Que la pétition de MM. *Smith* et *Lockington* n'est ni frivole ni vexatoire.
3. *Résolu*, Que la défense du dit *Lewis Ross*, écr., le membre siégeant, contre la dite pétition, n'est ni frivole ni vexatoire.

M. *Joly*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la division nord du comté de *Huron*, informe la Chambre que le Comité ne s'est pas réuni conformément à l'ajournement; que le pétitionnaire et le membre siégeant ont, par consentement par écrit signé par eux, demandé au Comité d'ajourner ultérieurement ses délibérations jusqu'au 1er septembre prochain; que le Comité ayant consenti à cette demande des parties, prie respectueusement la Chambre de lui permettre de s'ajourner jusqu'au 1er septembre prochain.

L'honorable Sir *Francis Hincks*, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le neuvième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit:



Votre Comité a examiné le Bill pour conférer des pouvoirs additionnels à la compagnie des steamers de Québec et des Ports du Golfe, et le Bill pour incorporer la compagnie de steamers de la malle royale canadienne et des *Indes Occidentales*, à chacun desquels Bills il a fait des amendements, et est convenu de les rapporter pour être examinés par Votre Honorable Chambre.

*Ordonné*, Que l'honorable M. *Robinson* ait la permission d'introduire un Bill pour reconstituer le capital de la compagnie du chemin de fer du nord du *Canada*, et pour d'autres fins y relatives.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et renvoyé au Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

*Ordonné*, Que le très-honorable Sir *John A. Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour continuer, pendant un temps fixé, l'Acte de faillite de 1869 et les Actes qui l'amendent.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Joly*, secondée par M. *Edgar*,

*Ordonné*, Que le Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illegalité de l'élection pour le district électoral de la division nord du comté de *Huron*, ait la permission de s'ajourner jusqu'au premier de septembre prochain

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondée par le très-honorable Sir *John A. Macdonald*,

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour examiner une certaine résolution concernant les bureaux pour l'engagement des matelots, l'engagement, la discipline et la démission des matelots.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a passé une résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Campbell* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

*Résolu*, Qu'il est expédient d'établir des dispositions, communes aux provinces de *Québec*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de la *Colombie Anglaise*, concernant les bureaux pour l'engagement des matelots, l'engagement, la discipline et la démission des matelots.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

*Ordonné*, Que l'honorable M. *Mitchell* ait la permission d'introduire un Bill concernant l'engagement des matelots.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour, pour prendre en considération les résolutions rapportées du Comité chargé de s'enquérir des accusations portées par l'honorable M. *Huntington* au sujet du chemin de fer canadien du *Pacifique*, étant lu,

L'Honorable M. *Cameron* (*Cardwell*), propose, secondé par l'honorable M. *Blanchet*, que le dit comité ait la permission de s'ajourner jusqu'à mercredi, deuxième jour de juillet pro-

chain, pcurvu que le parlement soit alors en session. Et que le dit comité ait la permission de s'ajourner d'un lieu à un autre.

L'Honorable M. *Dorion* (*Napierville*) propose comme amendement, secondé par l'honorable M. *Holton*, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : le 2e jour d'avril dernier, l'hon. M. *Huntington*, l'un des membres de cette Chambre, a fait de son siège la déclaration suivante :

Qu'en prévision de la législation de la dernière session, relative au chemin de fer du *Pacifique*, il fut conclu un arrangement entre Sir *Hugh Allan*, agissant pour lui-même, et certains autres promoteurs canadiens et *G. W. McMullen*, agissant pour certains capitalistes des *Etats-Unis*, par lequel arrangement ces derniers convinrent de fournir tous les fonds nécessaires pour la construction du chemin de fer projeté, et de donner au premier un certain pourcentage d'intérêt en vue de leurs intérêts et de leur position, le plan convenu étant ostensiblement celui d'une compagnie canadienne ayant Sir *Hugh Allan* comme président; que le gouvernement fut informé que des négociations étaient pendantes entre les dites parties; que subséquemment il fut convenu entre le gouvernement et Sir *Hugh Allan* et M. *Abbott*, M. P., que Sir *Hugh Allan* et ses amis avanceraient une forte somme d'argent pour aider à l'élection des ministres et de leurs amis à l'élection générale alors prochaine, et que lui et ses amis auraient le contrat pour la construction du chemin de fer; qu'en conséquence Sir *Hugh Allan* avança une forte somme d'argent pour l'objet ci-dessus mentionné, à la sollicitation pressante de ministres; qu'une partie des deniers dépensés par Sir *Hugh Allan* pour obtenir l'Acte d'incorporation ou charte lui a été payée par les dits capitalistes des *Etats-Unis* en vertu de l'arrangement conclu avec lui, laquelle déclaration fut suivie d'une motion ayant pour objet la formation d'un comité chargé de s'enquérir des dites accusations; que cette motion ayant été rejetée, il fut nommé, le 8 avril dernier, sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, un comité chargé de s'enquérir des dites accusations; que, le 17 avril dernier, le comité recommanda la passation d'une loi pour lui permettre d'interroger des témoins sous serment; que cette recommandation fut suivie de l'introduction d'un bill à cet effet, le 18 avril dernier, et que ce bill fut passé définitivement par cette Chambre le 21 du même mois; que le 23 avril, ce même bill fut lu une première fois au Sénat où il fut passé définitivement le 29 avril, et qu'il fut sanctionné le samedi, 8 mai courant; que le lundi, 5 du courant, le comité ayant obtenu la permission d'entendre des témoins sous serment se réunit au jour qu'il s'était ajourné, et que demande ayant été faite à l'effet que Sir *Francis Hincks*, le premier témoin assigné, et qui était présent, fut appelé pour donner son témoignage, avant que d'autres délibérations eussent lieu, la majorité du comité, à la demande du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, au nom du gouvernement, adopta la résolution suivante, sur motion de l'Hon. M. *McDonald* (*Pictou*), savoir :

*Résolu*, Que vu l'absence du *Canada* de Sir *George E. Cartier* et de l'hon. *J. J. C. Abbott*, deux membres de la Chambre des Communes, et l'impossibilité de faire et terminer d'une manière convenable et satisfaisante l'enquête dont le comité est chargé sans que l'occasion soit donnée à ces Messieurs d'être présents et d'entendre les témoignages produits devant le comité, il est à propos que le comité s'ajourne jusqu'au mercredi, 2 juillet prochain, si le Parlement est alors, en session, et rejeta l'amendement à cette motion, savoir :—Que Sir *Francis Hincks*, qui est le premier sur la liste des témoins assignés pour comparaître devant ce comité aujourd'hui, et qui est maintenant présent, soit appelé et assermenté comme témoin pour rendre témoignage concernant les accusations renvoyées à ce comité; que depuis la nomination du comité, quand le sentiment unanime de la Chambre était que l'enquête fut activement poursuivie durant la présente session, rien n'est arrivé pour justifier l'ajournement du comité jusqu'au 2 juillet, mais qu'au contraire l'intérêt du pays exige impérieusement que l'enquête soit poursuivie sans plus de retard.

Et des débats s'ensuivant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit mercredi matin ;

Mercredi, 7 mai 1873.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

|                           |                                 |                              |                                |
|---------------------------|---------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| <i>Anglin,</i>            | <i>Church,</i>                  | <i>Horton,</i>               | <i>Ross (Durham),</i>          |
| <i>Archibald,</i>         | <i>Cockburn (Muskoka),</i>      | <i>Huntington,</i>           | <i>Ross (Middlesex),</i>       |
| <i>Bain,</i>              | <i>Delorme,</i>                 | <i>Jetté,</i>                | <i>Ross (Prince-Edouard)</i>   |
| <i>Béchar.</i>            | <i>De St. George,</i>           | <i>Joly,</i>                 | <i>Ross (Wellington),</i>      |
| <i>Bergin,</i>            | <i>Dorion (Drum'd. et Art.)</i> | <i>Laflamme,</i>             | <i>Rymal,</i>                  |
| <i>Blain,</i>             | <i>Dorion (Napierville),</i>    | <i>Landerkin,</i>            | <i>Scatcherd,</i>              |
| <i>Blake,</i>             | <i>Edgar,</i>                   | <i>Macdonald (Glengarry)</i> | <i>Smith (Peel),</i>           |
| <i>Bodwell,</i>           | <i>Ferris,</i>                  | <i>Mackenzie,</i>            | <i>Snider,</i>                 |
| <i>Bourassa,</i>          | <i>Findlay,</i>                 | <i>Mercier,</i>              | <i>Stirton,</i>                |
| <i>Bowman,</i>            | <i>Fiset,</i>                   | <i>Metcalfe,</i>             | <i>Taschereau,</i>             |
| <i>Brouse,</i>            | <i>Fleming,</i>                 | <i>Mills,</i>                | <i>Thompson (Haldim'd)</i>     |
| <i>Buell,</i>             | <i>Fournier,</i>                | <i>Oliver,</i>               | <i>Thomson (Welland),</i>      |
| <i>Burpee, (Sunbury),</i> | <i>Galbraith,</i>               | <i>I àquet,</i>              | <i>Tremblay,</i>               |
| <i>Cameron (Huron),</i>   | <i>Geoffrion,</i>               | <i>I aterson,</i>            | <i>Trow,</i>                   |
| <i>Cartwright,</i>        | <i>Gibson,</i>                  | <i>Pelletier,</i>            | <i>White (Halton),</i>         |
| <i>Casey,</i>             | <i>Gillies,</i>                 | <i>Pozer,</i>                | <i>Wilkes,</i>                 |
| <i>Casgrain,</i>          | <i>Harvey,</i>                  | <i>Prévost,</i>              | <i>Wood,</i>                   |
| <i>Cauchon,</i>           | <i>Higinbotham,</i>             | <i>Richard (Mégantic),</i>   | <i>Young (Montréal Ouest),</i> |
| <i>Charlton,</i>          | <i>Holton,</i>                  | <i>Richards,</i>             | <i>Young (Waterloo).--76.</i>  |

CONTRE :

Messieurs

|                            |                             |                               |                          |
|----------------------------|-----------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| <i>Almon,</i>              | <i>Costigan,</i>            | <i>Grover,</i>                | <i>McAdam,</i>           |
| <i>Archambeault,</i>       | <i>Crawford,</i>            | <i>Haggart,</i>               | <i>McDougall,</i>        |
| <i>Baby,</i>               | <i>Cunningham,</i>          | <i>Harwood,</i>               | <i>McGreavy,</i>         |
| <i>Baker,</i>              | <i>Currier,</i>             | <i>Hincks, (Sir F.)</i>       | <i>Merritt,</i>          |
| <i>Beaty,</i>              | <i>Daly,</i>                | <i>Keeler,</i>                | <i>Mitchell,</i>         |
| <i>Beaubien,</i>           | <i>DeCosmos,</i>            | <i>Killam,</i>                | <i>Moffatt,</i>          |
| <i>Bellerose,</i>          | <i>Dowdney,</i>             | <i>Kirkpatrick,</i>           | <i>Morrison,</i>         |
| <i>Benoit,</i>             | <i>Domville,</i>            | <i>Lacerte,</i>               | <i>Nathan,</i>           |
| <i>Blanchet,</i>           | <i>Dormer,</i>              | <i>Langevin,</i>              | <i>Nelson,</i>           |
| <i>Bowell,</i>             | <i>Doull,</i>               | <i>Langlois,</i>              | <i>O'Connor,</i>         |
| <i>Brooks,</i>             | <i>Dugas,</i>               | <i>Lanthier,</i>              | <i>O'Reilly,</i>         |
| <i>Brown,</i>              | <i>Duguay,</i>              | <i>Le Vesconte.</i>           | <i>Palmer,</i>           |
| <i>Burpee (St. Jean),</i>  | <i>Farrow,</i>              | <i>Levis,</i>                 | <i>Pickard,</i>          |
| <i>Cameron, (Cardwell)</i> | <i>Flesher,</i>             | <i>Little,</i>                | <i>Pinsonneault,</i>     |
| <i>Campbell,</i>           | <i>Forbes,</i>              | <i>Macdonald, (Sir J. A.)</i> | <i>Pope,</i>             |
| <i>Carling,</i>            | <i>Fortin,</i>              | <i>McDonald (Antigonish)</i>  | <i>Price,</i>            |
| <i>Caron,</i>              | <i>Gaudet,</i>              | <i>McDonald (Cap-B.)</i>      | <i>Ray,</i>              |
| <i>Carter,</i>             | <i>Gendron,</i>             | <i>McDonald (Pictou),</i>     | <i>Robillard,</i>        |
| <i>Chipman,</i>            | <i>Gibbs, (Ont., D. N.)</i> | <i>MacKay,</i>                | <i>Robinson,</i>         |
| <i>Chisholm,</i>           | <i>Gibbs (Ont., D. S.),</i> | <i>Mailloux,</i>              | <i>Robitaille,</i>       |
| <i>Coffin,</i>             | <i>Glass,</i>               | <i>Masson,</i>                | <i>Rochester,</i>        |
| <i>Colby,</i>              | <i>Grant,</i>               | <i>Mathieu,</i>               | <i>Ross (Champlain),</i> |

|                         |                            |                           |                             |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| <i>Ross (Victoria),</i> | <i>Smith (Westmorland)</i> | <i>Tobin,</i>             | <i>Webb,</i>                |
| <i>Ryan,</i>            | <i>Staples,</i>            | <i>Tourangeau,</i>        | <i>White (Hastings Est)</i> |
| <i>Savary,</i>          | <i>Stephenson,</i>         | <i>Tupper,</i>            | <i>Witton,</i>              |
| <i>Shiley,</i>          | <i>Thompson (Caribou),</i> | <i>Wallace, (Norfolk)</i> | <i>Wright (Ottawa)—107.</i> |
| <i>Smith (Selkirk),</i> | <i>Tilley,</i>             | <i>Wallace, (Albert),</i> |                             |

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix, savoir: que le comité ait la permission de s'ajourner jusqu'au 2 juillet prochain, pourvu que le parlement soit alors en session, et que le dit comité ait la permission de s'ajourner d'un lieu à un autre.

La Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit

POUR :

Messieurs

|                            |                             |                              |                              |
|----------------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| <i>Almon,</i>              | <i>DeCosmos</i>             | <i>Lanther,</i>              | <i>Price,</i>                |
| <i>Archambeault,</i>       | <i>Dewdney,</i>             | <i>Le Vesconte,</i>          | <i>Roy,</i>                  |
| <i>Baby,</i>               | <i>Domville,</i>            | <i>Lewis,</i>                | <i>Robillard,</i>            |
| <i>Baker,</i>              | <i>Dormer,</i>              | <i>Little,</i>               | <i>Robinson,</i>             |
| <i>Beaty,</i>              | <i>Doull,</i>               | <i>Macdonald (Sir J. A.)</i> | <i>Robitaille,</i>           |
| <i>Beaubien,</i>           | <i>Dugas,</i>               | <i>McDonald (Antigon.),</i>  | <i>Rochester,</i>            |
| <i>Bellerose,</i>          | <i>Duguay,</i>              | <i>McDonald (Cap-B.),</i>    | <i>Ross (Champlain),</i>     |
| <i>Benoit,</i>             | <i>Farrow,</i>              | <i>McDonald (Pictou),</i>    | <i>Ross, ( Victoria)</i>     |
| <i>Blanchet,</i>           | <i>Flesher,</i>             | <i>MacKay,</i>               | <i>Ryan,</i>                 |
| <i>Bowell,</i>             | <i>Forbes,</i>              | <i>Mailloux,</i>             | <i>Savary,</i>               |
| <i>Brooks,</i>             | <i>Fortin,</i>              | <i>Masson,</i>               | <i>Shibley,</i>              |
| <i>Brown,</i>              | <i>Gaudet,</i>              | <i>Mathieu,</i>              | <i>Smith (Selkirk),</i>      |
| <i>Burpee (St. Jean),</i>  | <i>Gendron,</i>             | <i>McAdam,</i>               | <i>Smith (Westmorland),</i>  |
| <i>Cameron (Cardwell),</i> | <i>Gibbs (Ont., D. N.),</i> | <i>McDougall,</i>            | <i>Staples,</i>              |
| <i>Campbell,</i>           | <i>Gibbs (Ont., D. S.),</i> | <i>McGreevy,</i>             | <i>Stephenson,</i>           |
| <i>Carling,</i>            | <i>Glass,</i>               | <i>Merritt,</i>              | <i>Thompson (Caribou),</i>   |
| <i>Caron,</i>              | <i>Grant,</i>               | <i>Mitchell,</i>             | <i>Tilley,</i>               |
| <i>Carter,</i>             | <i>Grover,</i>              | <i>Moffat,</i>               | <i>Tobin,</i>                |
| <i>Chipman,</i>            | <i>Haggart,</i>             | <i>Morrison,</i>             | <i>Tourangeau,</i>           |
| <i>Chisholm,</i>           | <i>Harwood,</i>             | <i>Nathan,</i>               | <i>Tupper,</i>               |
| <i>Coffin,</i>             | <i>Hincks (Sir F.),</i>     | <i>Nelson,</i>               | <i>Wallace (Albert),</i>     |
| <i>Colby,</i>              | <i>Keeler,</i>              | <i>O Connor,</i>             | <i>Wallace (Norfolk),</i>    |
| <i>Costigan,</i>           | <i>Killam,</i>              | <i>O Reilly,</i>             | <i>Webb,</i>                 |
| <i>Crawford,</i>           | <i>Kirkpatrick,</i>         | <i>Palmer,</i>               | <i>White (Hastings Est),</i> |
| <i>Cunningham,</i>         | <i>Lacerte,</i>             | <i>Pickard,</i>              | <i>Witton,</i>               |
| <i>Currier,</i>            | <i>Langevin,</i>            | <i>Pinsonneault,</i>         | <i>Wright (Ottawa)—107.</i>  |
| <i>Daly,</i>               | <i>Langlois,</i>            | <i>Pope,</i>                 |                              |

CONTRE :

Messieurs

|                   |                          |                               |                     |
|-------------------|--------------------------|-------------------------------|---------------------|
| <i>Anglin,</i>    | <i>Brouse</i>            | <i>Cockburn (Muskoka),</i>    | <i>Fournier,</i>    |
| <i>Archibald,</i> | <i>Buell,</i>            | <i>Delorme,</i>               | <i>Galbraith,</i>   |
| <i>Bain,</i>      | <i>Burpee (Sunbury),</i> | <i>De St. George,</i>         | <i>Geoffrion,</i>   |
| <i>Béchar,</i>    | <i>Cameron (Huron),</i>  | <i>Dorion (Drum. et Art.)</i> | <i>Gibson,</i>      |
| <i>Bergin,</i>    | <i>Cartwright,</i>       | <i>Dorion (Napierville),</i>  | <i>Gillies,</i>     |
| <i>Blain,</i>     | <i>Casey,</i>            | <i>Edgar,</i>                 | <i>Harvey,</i>      |
| <i>Blake,</i>     | <i>Casgrain,</i>         | <i>Ferris,</i>                | <i>Higinbotham,</i> |
| <i>Bodwell,</i>   | <i>Cauchon,</i>          | <i>Findlay,</i>               | <i>Holton,</i>      |
| <i>Bourassa,</i>  | <i>Charlton,</i>         | <i>Fiset,</i>                 | <i>Horton,</i>      |
| <i>Bowman,</i>    | <i>Church,</i>           | <i>Fleming,</i>               | <i>Huntington,</i>  |

|                       |                    |                       |                         |
|-----------------------|--------------------|-----------------------|-------------------------|
| Jetté,                | Oliver,            | Ross (Middlesex),     | Thompson (Haldim'd),    |
| Joly,                 | Pâquet,            | Ross (Prince-Edouard) | Thomson (Welland),      |
| Laflamme,             | Patterson.         | Ross (Wellington),    | Tremblay,               |
| Landerkin,            | Pelletier,         | Rymal,                | Trow,                   |
| MacLonald (Glengarry) | Pozzer,            | Scatcherd,            | White (Halton),         |
| Mackenzie,            | Prévost,           | Smith (Peel).         | Wilkes,                 |
| Mercier,              | Richard (Mégantic) | Snider,               | Wood,                   |
| Metcalf,              | Richards,          | Stirton,              | Young (Montréal) Oues t |
| Mills,                | Ross (Durham),     | Taschereau,           | Young (Waterloo).—76    |

Ainsi la question est résolue affirmativement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :  
Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :

Bill intitulé : " Acte pour amender l'acte de la Compagnie du chemin de fer d'Erié et Niagara de 1873.

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du Pont du Canada et de la Rivière Détroit."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie pour l'impression et la publication du Citizen, (responsabilité limitée)."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie des mines d'argent dite North Star."

Bill intitulé : " Acte pour amender l'acte des Brevets de 1872."

Bill intitulé : " Acte pour pourvoir au maintien de l'ordre à bord des steamers à passagers."

Et aussi le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet de mieux protéger les cours d'eau et rivières navigables," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé : " Acte à l'effet de mieux protéger les cours d'eau et les rivières navigables," lequel est lu comme suit :

Page 1, ligne 28, retranchez depuis : " Pêcheries " jusqu'à la fin du bill et insérez clause A.

#### CLAUSE A.

Pourvu toujours que dans le cas où il serait démontré à la satisfaction du gouverneur en conseil que l'intérêt public n'en souffrira pas, le gouverneur en conseil aura le pouvoir de déclarer par proclamation dans la *Gazette du Canada* qu'il exempte totalement ou partiellement de l'opération du présent acte un cours d'eau ou une rivière ou une ou des parties d'un cours d'eau ou d'une rivière et il aura de même le pouvoir de révoquer à volonté cette exemption.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et demie, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 7 Mai 1873.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. Witton, — la pétition des membres de l'Union Typographique de Québec en assemblée générale réunis.

Par M. Edgar,—la pétition du révérend *John Ridly* et autres, de *Fonthill*, Comté de *Monck*.

Conformément à l'ordre jour la pétition suivante est lue :

Du Conseil de la Chambre de Commerce de *Québec*, demandant certains amendements au Bill maintenant devant le Parlement, relatif au pilotage.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité Général des Elections, rapporte la liste des Membres du Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Rimouski* à laquelle est annexée la pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre; et les noms des Membres sont lus comme suit: l'honorable *Louis Archambeault*, *Jacques Philippe Lanthier*, écr., l'honorable *Luther Hamilton Holton*, *David Stirton*, écr., Président *C. Alphonse Pantaléon Pelletier*, écr.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité Général des Elections rapporte aussi la liste des Membres du Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la division *Est* du Comté de *Northumberland* à laquelle est annexée la pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre; et les noms des Membres sont lus comme suit: le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, *Joseph Staples*, écr., l'honorable *Edmond Burke Wood*, *Frederick M. Pearson*, écr., Président *William Hoste Webb*, écr.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité Général des Elections rapporte aussi la liste des Membres du Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la division du Comté de *Perth*, à laquelle est annexée la pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre; et les noms des Membres sont lus comme suit: *Leveret Deveber Chipman*, écr., *Donald Alexander Macdonald*, écr., l'honorable *Charles Tupper*, *Robert Wilkes*, écr., Président *Alfred W. Savary*, écr.

Avant quatre heures p. m. *Joseph Hyacinthe Bellerose*, écr., *François Bécharé*, écr., *Bozile Benoit*, écr., *James F. Forbes*, écr., Président *Edvard Towle Brooks*, écr., composant le Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Portneuf* sont appelés, et étant venus à la table, sont assermentés par le Greffier.

Ordonné, Que la pétition relative à l'élection du district électoral de *Portneuf* soit renvoyée au Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le dit district électoral.

Ordonné, Que le dit Comité s'assemble demain dans une des Chambres du Comité à onze heures de l'avant-midi.

Avant quatre heures p. m. l'honorable *Pierre Fortin*, *Henri Thomas Taschereau*, écr., *Elie Lacerte*, écr., *Gavin Fleming*, écr., Président *Louis François George Baby*, écr., composant le Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Maskinongé*, sont appelés, et étant venus à la table sont assermentés par le Greffier.

Ordonné, Que la pétition relative à l'élection pour le district électoral de *Maskinongé*

soit renvoyée au Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le dit district électoral.

*Ordonné*, Que le dit Comité s'assemble demain dans une des chambres de comité à onze heures de l'avant-midi.

Avant quatre heures P. M. *Thomas Nicholas Gibbs*, écuyer, *William Harvey*, écuyer, *John White*, Ecr. (*Hastings*), *William Henry Brouse*, écuyer, Président *Télesphore Fournier*, écuyer, composant le Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le District Electoral de *Leeds Sud* sont appelés, et étant venus à la table, sont assermentés par le Greffier.

*Ordonné*, Que la pétition relative à l'élection du District Electoral de *Leeds Sud* soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le dit District Electoral.

*Ordonné*, Que le Comité s'assemble demain dans une des chambres de comité à onze heures de l'avant-midi.

Avant quatre heures P. M. l'honorable *Thomas McGreevy*, *Adolphe Caron*, écuyer, *Wilfred Prévost*, écuyer, *John Charlton*, écuyer, Président *David Mills*, écuyer, composant le Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le District Electoral de *Jacques-Cartier* sont appelés, et étant venus à la table, sont assermentés par le Greffier.

*Ordonné*, Que la pétition relative à l'élection pour le District Electoral de *Jacques-Cartier* soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le dit District Electoral.

*Ordonné*, Que le Comité s'assemble demain dans une des chambres de comité à onze heures de l'avant midi.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondée par *M. Geoffrion*,

*Ordonné*, Que le Président du Comité Général des Elections ayant déclaré de son siège, en Chambre, qu'il n'y avait pas de quorum du dit Comité aujourd'hui, il lui soit permis de retirer les rapports du dit Comité présentés par lui.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :—

Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du Pont et Tunnel du chemin de fer de la rivière *Ste. Claire*."

Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant la construction du chemin de fer Intercolonial."

Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte du Fonds de Retraite du service civil."

Bill intitulé : Acte pour amender l'Acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau."

Aussi, le Sénat a passé un Bill intitulé : " Acte pour incorporer une compagnie sous le nom de " Le Crédit Foncier du *Canada*," auquel il demande le concours de cette Chambre ;

Et aussi, le Sénat a passé un Bill intitulé : " Acte à l'effet de proroger l'Acte passé dans la trente-troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte pour amender l'Acte des pénitenciers de 1868."

Sur motion de l'honorable *M. Tilley*, secondée par l'honorable *M. Langevin*,

*Ordonné*, Que le Bill du Sénat intitulé : Acte à l'effet de proroger l'Acte passé dans la trente-troisième année du règne de Sa Majesté intitulé : " Acte pour amender l'Acte des pénitenciers de 1868," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la première, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'honorable M. *Blanchet*, du Comité Permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit Comité, lequel est lu. Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer la Compagnie de Machine Hydraulique de *Lachine*; et le Bill pour amender l'Acte relatif aux chemins de fer, comme suit :— et à fait à chacun des amendements.

Votre Comité a aussi examiné le Bill (No. 136) pour incorporer la Cable Atlantique, et il est convenu de les rapporter sans amendements.

Votre Comité recommande que le délai pour recevoir des rapports sur bills privés soit prolongé jusqu'au 15 du courant.

L'Honorable M. *Cameron* (*Cardwell*), du comité spécial auquel ont été renvoyées les accusations portées par l'Honorable M. *Huntington* à propos du chemin de fer canadien du *Pacifique*, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Rapport des délibérations du comité spécial auquel ont été renvoyées les accusations de l'hon. M. *Huntington* à propos du chemin de fer canadien du *Pacifique*, adoptées ce 7e jour de mai 1873, et extraites des minutes du comité,

Mercredi, le 7 mai 1873.

Le comité se réunit conformément à l'ajournement.

Présents : L'hon. *J. H. Cameron*, (président), *M. Blake*, l'hon. *M. Dorion*, (*Napierville*) et l'hon. *M. McDonald*, (*Pictou*.)

Proposé par *M. Blake*, et

1. *Résolu*, Que la résolution du comité du 5 mai courant exigeant que les délibérations du comité soient secrètes, soit lue.

2. *Résolu*, Que la dite résolution soit rescindée.

Adopté par la division suivante :

Pour : MM. *Blake*, *Dorion* et *McDonald*,

3. *Résolu*, Que le public soit admis pendant que les témoignages seront donnés devant le comité.

Adopté sur la division suivante :

Pour : MM. *Blake*, *Dorion* et *McDonald*.

4. *Résolu*, Que les délibérations du comité de ce jour soient rapportées à la Chambre aujourd'hui, et que la Chambre soit priée de les confirmer.

Adopté sur la division suivante :

Pour : MM. *Blake*, *Dorion* et *McDonald*.

Proposé par l'hon. *M. McDonald*, et

1. *Résolu*, Que lorsque ce comité s'ajournera, il soit ajourné jusqu'au 2 juillet prochain.

Adopté sur la division suivante :

Pour :—MM. *McDonald*,

*Blanchet*.

Contre :—MM. *Blake*,

*Dorion*,

Le président vote pour la motion.

2. *Résolu*, Que le comité se réunira à *Montréal*.

3. *Résolu*, Que le comité s'ajourne maintenant,

Le comité alors s'ajourne.



Sur motion de l'honorable M. *Blanchet*, secondée par l'honorable M. *Cameron (Cardwell)*, *Ordonné*, Que le délai pour recevoir des rapports sur bills privés, soit prolongé jus qu'au 15 de mai courant, en conformité de la recommandation du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

M. *Nelson* propose, secondé par M. *Nathan*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, exposant l'urgence de prendre en considération l'établissement du commerce réciproque entre la Puissance et les Iles *Sandwich*; et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

M. *Cassey* propose, secondé par M. *Harvey*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance et de tous papiers touchant la démission de *Wm. Mocabray*, Ecuier, comme Maître de Poste au village d'*Eagle*, et la nomination de son successeur; aussi, du rapport de toute enquête qui peut avoir eu lieu, et de toutes représentations qui peuvent avoir été faites au département au sujet de la vacance à remplir.

Et étant six heures M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P. M.

*Sept heures et demie P. M.*

Conformément à la 19<sup>e</sup> Règle de cette Chambre les ordres pour bills privés sont appelés

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité sur le bill pour incorporer la compagnie du *Labrador*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Beaubien* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'agence canadienne de placements et de garanties étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Young* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour accorder des pouvoirs additionnels à la compagnie des steamers de Québec et des ports du Golfe, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Ryan fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la compagnie des steamers de la maille royale canadienne et des Indes Occidentales, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Tobin fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'honorable M. Langevin, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, présente, conformément à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre des Communes, datée 27 mars 1873, demandant copie de tous comptes et reçus de deniers payés à C. A. Boivin et Aimé Roy, éers., percepteurs du revenu pour les districts de St. Hyacinthe et Richelieu pour contingents chaque année, depuis leurs nominations jusqu'à ce jour, et de toutes pièces justificatives à l'appui de ces comptes. (*Documents de la Session, No. 53.*)

8 heures et demie P. M.

La Chambre reprend les débats sur la motion proposée mercredi, le 9e jour d'avril dernier, que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en Comité pour examiner la résolution suivante :

Résolu, Que la présente manière de constituer le Sénat est incompatible avec le principe fédéral de notre système de gouvernement, et est, à d'autres égards, defectueux, et que notre constitution devrait être amendée de manière à conférer à chaque province le pouvoir de nommer ses sénateurs et de définir le mode de leur nomination.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Bain,  
Bergin  
Blain,  
Bodwell.

Buell,  
Cameron (Huron),  
Casey,  
Charlton.

Cockburn (Muskoka),  
Cutler,  
Delorme,  
De St. George,  
Dorion (Drum et Art)  
Frset,  
Fleming,  
Fournier

|                    |                   |                              |                             |
|--------------------|-------------------|------------------------------|-----------------------------|
| <i>Geoffrion,</i>  | <i>Mercier,</i>   | <i>Pozar,</i>                | <i>Scatcherd,</i>           |
| <i>Gibson,</i>     | <i>Metcalf,</i>   | <i>Prévost,</i>              | <i>Smith (Peel),</i>        |
| <i>Holton,</i>     | <i>Mills,</i>     | <i>Richard (Mégantic),</i>   | <i>Stirton,</i>             |
| <i>Horton,</i>     | <i>Oliver,</i>    | <i>Ross (Middlesex),</i>     | <i>Taschereau,</i>          |
| <i>Huntington,</i> | <i>Pâquet,</i>    | <i>Ross (Prince-Edouard)</i> | <i>Wilkes,</i>              |
| <i>Killem,</i>     | <i>Paterson,</i>  | <i>Ross (Wellington),</i>    | <i>Wood,</i>                |
| <i>Lastamne,</i>   | <i>Pelletier,</i> | <i>Rymul,</i>                | <i>Young (Waterloo).—46</i> |
| <i>Mackenzie,</i>  | <i>Pickard,</i>   |                              |                             |

CONTRE :  
Messieurs

|                           |                             |                          |                             |
|---------------------------|-----------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| <i>Baby,</i>              | <i>Crawford,</i>            | <i>Langevin,</i>         | <i>Pinsonneault,</i>        |
| <i>Baker,</i>             | <i>Cunningham,</i>          | <i>Lanthier,</i>         | <i>Pope,</i>                |
| <i>Beaubien,</i>          | <i>Domville,</i>            | <i>Le Vesconte,</i>      | <i>Price,</i>               |
| <i>Bellerose,</i>         | <i>Dugas,</i>               | <i>Little,</i>           | <i>Robitaille,</i>          |
| <i>Benoit,</i>            | <i>Duguay,</i>              | <i>McDonald (Cap B.)</i> | <i>Ryan,</i>                |
| <i>Bowell,</i>            | <i>Farrow,</i>              | <i>Mailloux,</i>         | <i>Savary,</i>              |
| <i>Brooks,</i>            | <i>Fortin,</i>              | <i>Masson,</i>           | <i>Scriver,</i>             |
| <i>Brown,</i>             | <i>Gaudet,</i>              | <i>Mathieu,</i>          | <i>Staples,</i>             |
| <i>Burpee (St. Jean),</i> | <i>Gendron,</i>             | <i>McAdam,</i>           | <i>Stephenson,</i>          |
| <i>Burpee (Sunbury),</i>  | <i>Gibbs (Ont., D. N.),</i> | <i>McDougall,</i>        | <i>Tilley,</i>              |
| <i>Campbell,</i>          | <i>Gibbs (Ont., D. S.),</i> | <i>McGreevy,</i>         | <i>Tobin,</i>               |
| <i>Carling,</i>           | <i>Grover,</i>              | <i>Mitchell,</i>         | <i>Wallace (Norfolk),</i>   |
| <i>Chisholm,</i>          | <i>Herwood,</i>             | <i>Moffatt,</i>          | <i>Webb,</i>                |
| <i>Coffin,</i>            | <i>Hincks (Sir F.),</i>     | <i>Nelson,</i>           | <i>White (Hastings Est)</i> |
| <i>Colby,</i>             | <i>Lacerte,</i>             | <i>Pulmer,</i>           | <i>Witton.—61.</i>          |
| <i>Costigan,</i>          |                             |                          |                             |

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Jeu*di* 8 mai 1873.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender la loi concernant les Lettres de change et billets promissoires, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme en conséquence en le dit comité et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Scatcherd fait rapport que le comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre cinquante-huit des Statuts refondus de la ci-devant Province du Canada, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser l'incorporation de la Chambre de Commerce, dans la Puissance; étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour régler le taux de l'intérêt dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill concernant l'intérêt et l'usure, dans la Province de la *Nouvelle-Ecosse*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

### Jeudi, 8 mai 1873.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du greffier de la couronne en chancellerie, en conformité de l'ordre de la dite Chambre du vendredi, 14 mars dernier, un état indiquant le nombre de votes enregistrés pour chaque candidat dans les différents districts électoraux durant la dernière élection générale, le nombre total de votes sur les listes électorales de chaque tel district, et la population de chaque collège électoral telle qu'indiquée par le dernier recensement, lequel est déposé sur la table. (*Documents de la session, No. 54.*)

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Lewis*,—la pétition des Membres du Conseil des Ouvriers d'*Ottawa* en assemblée réunis. Deux pétitions des membres de l'association des tailleurs de pierres d'*Ottawa* en assemblée générale réunis.

Par M. *Witton*,—la pétition des membres de l'union canadienne de travail de la cité d'*Hamilton*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De MM. *Ross* et *Cic*, et autres, marchands, propriétaires de navires, etc., de la cité de *Québec*, demandant certains amendements au bill maintenant devant la Chambre relatif au pilotage.

De *D. E. Scott* et autres, de *Pakinham* et ses environs, demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

L'Honorable M. *Langevin*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, présentes conformément aux adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 1er Mai 1873, demandant un état indiquant la quantité de terres réservées pour la marine dans la province d'*Ontario* qui a été transférée au gouvernement de la Puissance par les commissaires de l'amirauté, avec la date de chaque transfert ; aussi un état indiquant en détail les sommes reçues jusqu'à présent par le gouvernement de la Puissance comme loyer ou autrement pour l'usage ou l'occupation de toutes telles terres et les noms de toutes personnes qui ont eu la permission d'occuper aucune des dites terres où de s'en servir, et le montant par elles payable pour cela respectivement. (*Document de la Session, No. 61.*)

La réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 28 avril 1873, demandant copie de certaines réclamations contre le gouvernement pour pertes encourues par la destruction des estacades à l'embouchure de la rivière *Madawaska* dans le printemps de 1871 ; et copie de toutes parties des témoignages pris par les arbitres qui ont examiné les dites réclamations, qui ont trait à la conduite de *John Harvey*, le maître de glissoire en cet endroit.—(*Documents de la Session, No. 62.*)

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 10 avril 1873, demandant copie de toutes instructions données aux commissaires nommés pour s'enquérir sur les prétentions au privilège du foin dans *Manitoba*.—(*Documents de la Session, No. 63.*)

La réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 28 avril 1873

demandant copie de toute communication adressée par tout membre du gouvernement, ou avec son autorisation, à *Louis Riel* ou à toute autre personne touchant une amnistie ou un pardon ou toute mesure en faveur des assassins de *Thomas Scott*, ou en faveur d'aucune des personnes concernées dans les troubles de la *Rivière-Rouge*.—(*Documents de la Session*, No. 64.)

La réponse supplémentaire à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 24 mars 1873, demandant copie de tous Ordres en Conseil relatif au transport, en 1859, du havre de *Port Stanley* à un Bureau de Syndics pour être possédé en fidei-commis pour la Compagnie du Chemin de Fer de *London* et *Port Stanley*; copie du cautionnement donné par les dits Syndics; aussi, un état des vacances qui peuvent avoir eu lieu dans le dit Bureau de Syndics, indiquant comment elles ont été remplies; un état de tous octrois faits par le gouvernement qui n'avaient pas été dépensés lors du transport, et de tous octrois faits depuis cette date; état de toutes les recettes provenant du dit havre, et des dépenses faites par les dits Syndics depuis la date du transport, indiquant les taux des péages exigés et les sommes perçues chaque année et les différents items de dépense, en autant que ces détails pourront être constatés par les documents en la possession du Gouvernement; copie de toute la correspondance avec les dits Syndics au sujet du dit havre; copie de toutes les représentations faites par tous habitants du Comté d'*Elgin* touchant le dit havre.—(*Documents de la Session*, No. 49.)

La réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 1er mai 1873, demandant copie d'une requête qu'on prétend venir de la ville de *Collingwood*, demandant que le port de *Collingwood* soit constitué en un port d'entrée; aussi copie de tous papiers et de toute correspondance, s'il en est, de la part du Gouvernement, concernant la dite requête.—(*Documents de la Session*, No. 65.)

*M. Kirkpatrick*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour le District Electoral de *Québec Centre*, informe la Chambre, que conformément à la 82e clause de l'Acte concernant les Elections Parlementaires contestées, à la demande de l'avocat du pétitionnaire, le Comité a accordé du délai pour produire les listes des votants auxquels on veut objecter jusqu'au vendredi, 9 mai courant, à 6 heures P. M., cette production devant se faire entre les mains du Greffier du dit Comité; Chambre No. 41.

*M. Carter*, du Comité Spécial pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour le District Electoral d'*Addington* informe la Chambre qu'à la demande de l'avocat du pétitionnaire, le Comité a accordé du délai jusqu'à mardi prochain, 13 du courant, pour interroger *Samuel Hooper*, un témoin important dans cette affaire, sur un affidavit produit.

Sur motion de *M. Carter*, secondée par *M. Gibbs (Ontario)*,

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de s'ajourner jusqu'à mardi le 13 mai courant.

*M. McKenzie* propose, secondé par l'Honorable *M. Holton*,

Qu'il est très-criminel pour un ministre, ou des ministres, ou pour toutes autres personnes servent la Couronne, de se servir directement ou indirectement de leur autorité officielle dans les Elections Parlementaires; et que toute tentative de se servir d'une telle influence sera en tout temps considérée comme un outrage fait à sa propre dignité, à son honneur et à son indépendance.

2. Que *Gilbert Griffin*, Ecr., Inspecteur des Bureaux de Poste, a essayé,—durant la dernière Election pour *Welland*, par sa lettre envoyée à *J. Rannie*, maître de poste à *Allanburgh*, dans les termes suivants :

“ BUREAU DE L'INSPECTEUR DES BUREAUX DE POSTE,  
“ LONDON, ONT., 16 novembre 1872.

“ Cher Monsieur,—Permettez-moi de vous écrire un mot pour vous mettre sur vos gardes relativement à la conduite que vous avez à tenir dans l'Élection qui est à la veille

“ d’avoir lieu dans *Welland*. Si vous aimez à rester Maître de Poste, vous ne pouvez convenablement prendre, dans cette Election, aucune part contre le Gouvernement dont vous êtes le serviteur. Si vous ne pouvez favoriser l’Election de M. *King*, ne prenez aucune part active contre lui, et ne donnez lieu à aucune plainte contre vous-même.

“ Votre obéissant serviteur,

“ GILBERT GRIFFIN,

“ Inspecteur des B. P.

“ J<sup>e</sup> RANNIE, écuier, maître de Poste, *Allanburg, Ont.*”

de se servir d’une telle influence dans la dite Election, et que le dit *Gilbert Griffin* mérite d’être censuré par cette Chambre.

L’Honorable M. *Tipper* propose comme amendement, secondé par l’Honorable M. *Tilley*,

Qu’il soit résolu que cette Chambre passe maintenant aux ordres du jour ;

M. *Joly* propose comme amendement à la dite motion proposée, secondé par M. *White (Halion)*, que les mots “ cette Chambre passe maintenant aux Ordres du Jour ”, soient retranchés et qu’ils soient remplacés par les suivants : “ dans l’opinion de cette Chambre, il serait à propos d’amender notre loi d’Election de manière à empêcher les officiers employés dans le service civil de la Puissance de voter ou de prendre part aux Elections des Membres de cette Chambre.”

M. l’Orateur dit, à l’égard de cette dernière motion d’amendement :

“ Je crois que la motion n’est pas dans l’ordre. L’amendement proposé par l’Hon. M. *Tipper* à l’effet que la Chambre procède maintenant aux Ordres du Jour, s’il est adopté, fait disparaître la motion principale, et aucun autre amendement ne peut être proposé pendant sa prise en considération.”

Et l’amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

|                            |                    |                             |                               |
|----------------------------|--------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| <i>Archambeault,</i>       | <i>Cartwright,</i> | <i>Duquay,</i>              | <i>Kirkpatrick,</i>           |
| <i>Baby.</i>               | <i>Chapman,</i>    | <i>Farrow,</i>              | <i>Lacerte,</i>               |
| <i>Baker,</i>              | <i>Chisholm,</i>   | <i>Flesher,</i>             | <i>Langevin,</i>              |
| <i>Beaty,</i>              | <i>Coffin,</i>     | <i>Forbes,</i>              | <i>Langlois,</i>              |
| <i>Beaubien,</i>           | <i>Colby,</i>      | <i>Fortin,</i>              | <i>Lanthier,</i>              |
| <i>Bellerose,</i>          | <i>Costigan,</i>   | <i>Gaudet,</i>              | <i>Le Vesconte,</i>           |
| <i>Benoit,</i>             | <i>Crawford,</i>   | <i>Gendron,</i>             | <i>Lewis,</i>                 |
| <i>Blanchet,</i>           | <i>Cunningham,</i> | <i>Gibbs (Ont., D. N.),</i> | <i>Little,</i>                |
| <i>Bowell,</i>             | <i>Curier,</i>     | <i>Gibbs (Ont., D. S.),</i> | <i>Macdonald (Sir J. A.)</i>  |
| <i>Brooks,</i>             | <i>Cutler,</i>     | <i>Glass,</i>               | <i>Macdonald (Antigonish)</i> |
| <i>Brown.</i>              | <i>Daly,</i>       | <i>Grover,</i>              | <i>McDonald (Cap-B.),</i>     |
| <i>Burpee (St. Jov).</i>   | <i>DeCosmor,</i>   | <i>Haggart,</i>             | <i>McDonald (Pictou)</i>      |
| <i>Cameron (Cardwell),</i> | <i>DeWdney,</i>    | <i>Harwood,</i>             | <i>MacKry,</i>                |
| <i>Campbell,</i>           | <i>Domville,</i>   | <i>Hincks (Sir F.)</i>      | <i>Mailloux,</i>              |
| <i>Carling,</i>            | <i>Dormer,</i>     | <i>Jones,</i>               | <i>Masson,</i>                |
| <i>Caron,</i>              | <i>Duall,</i>      | <i>Kerler,</i>              | <i>Mathieu,</i>               |
| <i>Carter,</i>             | <i>Dugas,</i>      | <i>Killam,</i>              | <i>McAdam,</i>                |

|                   |                         |                            |                              |
|-------------------|-------------------------|----------------------------|------------------------------|
| <i>McDougall,</i> | <i>O'Reilly,</i>        | <i>Ross (Victoria),</i>    | <i>Tobin,</i>                |
| <i>McGreevy,</i>  | <i>Palmer,</i>          | <i>Ryan,</i>               | <i>Tourangeau,</i>           |
| <i>Merritt</i>    | <i>Pinsonneault,</i>    | <i>Savary,</i>             | <i>Tupper,</i>               |
| <i>Mitchell,</i>  | <i>Pope,</i>            | <i>Smith (Selkirk),</i>    | <i>Wallace (Norfolk),</i>    |
| <i>Moffatt,</i>   | <i>Price,</i>           | <i>Smith (Westmorland)</i> | <i>Webb,</i>                 |
| <i>Morrison,</i>  | <i>Ray,</i>             | <i>Staples,</i>            | <i>White (Hastings Est),</i> |
| <i>Nathan,</i>    | <i>Robinson,</i>        | <i>Stephenson,</i>         | <i>Witton,</i>               |
| <i>Nelson,</i>    | <i>Robitaille,</i>      | <i>Thompson (Caribou),</i> | <i>Wright (Ottawa)—103</i>   |
| <i>O'Connor,</i>  | <i>Ross, (Champlain</i> | <i>Tilley,</i>             |                              |

## CONTRE :

## Messieurs

|                            |                               |                              |                               |
|----------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <i>Anglin,</i>             | <i>Dorion (Drum'det Art.)</i> | <i>Joly,</i>                 | <i>Ross (Prince-Edouard)</i>  |
| <i>Archibald,</i>          | <i>Edgar,</i>                 | <i>Laflamme,</i>             | <i>Ross (Wellington),</i>     |
| <i>Bain,</i>               | <i>Ferris,</i>                | <i>Landerkin,</i>            | <i>Rymal,</i>                 |
| <i>Béchar,</i>             | <i>Findlay,</i>               | <i>Macdonald (Glengarry)</i> | <i>Scutcherd,</i>             |
| <i>Bergin,</i>             | <i>Fiset,</i>                 | <i>Mackenzie,</i>            | <i>Scriver,</i>               |
| <i>Blain,</i>              | <i>Fleming,</i>               | <i>Mercier,</i>              | <i>Smith (Peel),</i>          |
| <i>Blake,</i>              | <i>Fournier,</i>              | <i>Metcalfe,</i>             | <i>Snider,</i>                |
| <i>Bodwell,</i>            | <i>Galbraith,</i>             | <i>Mills,</i>                | <i>Stirton,</i>               |
| <i>Bowman,</i>             | <i>Geoffrion,</i>             | <i>Oliver,</i>               | <i>Thompson (Haldim'd),</i>   |
| <i>Brouse,</i>             | <i>Gibson,</i>                | <i>Pâquet,</i>               | <i>Thomson (Welland),</i>     |
| <i>Buell,</i>              | <i>Gillies,</i>               | <i>Paterson,</i>             | <i>Tremblay,</i>              |
| <i>Cameron, (Huron)</i>    | <i>Hagar,</i>                 | <i>Pelletier,</i>            | <i>Trow,</i>                  |
| <i>Casey,</i>              | <i>Harvey,</i>                | <i>Pozer,</i>                | <i>White (Halton)</i>         |
| <i>Casgrain,</i>           | <i>Higinbotham,</i>           | <i>Richard (Mégantic),</i>   | <i>Wilkes,</i>                |
| <i>Charlton,</i>           | <i>Holton,</i>                | <i>Richards,</i>             | <i>Wood,</i>                  |
| <i>Cockburn (Muskoka),</i> | <i>Horton,</i>                | <i>Ross (Durham),</i>        | <i>Young (Montréal Ouest)</i> |
| <i>Delorme,</i>            | <i>Huntington,</i>            | <i>Ross (Middlesex),</i>     | <i>Ypung (Waterloo)—70.</i>   |
| <i>De St. George,</i>      | <i>Jetté,</i>                 |                              |                               |

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Alors, la motion principale, telle qu'amendée, étant mise aux voix.

Résolu, Que cette Chambre procède maintenant aux ordres du jour.

M. Webb, l'un des présidents des comités d'élection, fait rapport, pour l'information de la Chambre :

Que le sixième jour de mai courant, les dits présidents se sont réunis afin de choisir un président pour le comité spécial nommé à l'effet de s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Rimouski*, et qu'ils ont choisi comme tel président *C. Adolphe Pantillon Pelletier*, Ecr., l'un des membres placés sur la liste des dits présidents ; mais que des doutes étant survenus quant à la légalité de ce choix à cause de l'absence de quelques-uns des dits présidents, ils se sont de nouveau réunis aujourd'hui, et ont choisi unanimement, tous étant présents le dit *C. Adolphe Pantillon Pelletier*, Ecr., comme président du dit comité.

Que le dit sixième jour de mai courant, et à la même séance, les dits présidents ont choisi *William Hoste Webb*, Ecr., l'un d'eux, comme président du comité nommé à l'effet de s'enquérir et décider du mérite de l'élection pour le district électoral de la division Est du comté de *Northumberland* ; mais comme les mêmes doutes s'étaient élevés quant à la légalité du dit choix, à cause de l'absence de quelques-uns des présidents, ils ont de nouveau, à la séance d'aujourd'hui, tous étant présents, choisi unanimement le dit *William Hoste Webb*, Ecr., comme président du comité en dernier lieu mentionné.

Qu'à la même séance du sixième jour de mai courant, les dits présidents ont choisi *Alfred W. Savary*, Ecr., l'un d'eux, comme président du comité nommé à l'effet de s'enquérir et décider du mérite de l'élection pour le district électoral de la division nord du comté de

*Perth*; mais comme les mêmes doutes se sont élevés quant à la légalité de ce choix, à cause de l'absence de quelques-uns des présidents, ils ont de nouveau choisi ce jour, unanimement tous étant présent, le dit *Alfred W. Savary*, comme président du comité en dernier lieu mentionné.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. WEEB,  
 WM. McDOUGALL,  
 A. W. SAVARY,  
 C. A. P. PELLETIER,  
 R. J. CARTWRIGHT,  
 GEORGE DORMER,  
 EDOUARD RICHARD,  
 L. S. HUNTINGTON.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en Comité pour examiner certaines résolutions proposées, relatives aux traitements des Lieutenants-Gouverneurs, Juges et autres.

(En Comité.)

1. *Résolu*, Qu'il est expédient de payer à chacun des Lieutenants-Gouverneurs des diverses Provinces d'*Ontario*, de *Québec*, de la *Nouvelle-Ecosse* du *Nouveau-Brunswick*, de *Manitoba* et de la *Colombie Anglaise* une somme annuelle de \$2,000 en sus de leurs traitements actuel.

2. *Résolu*, Qu'il est expédient d'augmenter les traitements des juges des diverses provinces, comme suit, savoir: En ajoutant 20 pour cent aux traitements actuels des Juges des Cours Supérieures, dans les Provinces d'*Ontario*, de *Québec*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, qui reçoivent actuellement cinq mille piastres par année ou plus en ajoutant 25 pour cent aux traitements actuels des Juges Puînés de la Cour du Banc de la Reine de *Québec*, et à ceux des Juges des Cours Supérieures dans les Provinces d'*Ontario*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Manitoba* et de la *Colombie Anglaise*, qui reçoivent actuellement moins de cinq mille piastres par année, excepté le Juge Puîné de la Cour Supérieure de la *Colombie Anglaise* qui est déjà pourvu suffisamment; en ajoutant \$1,000 par année au traitement actuel du juge président la Cour d'Erreur et d'Appel pour *Ontario*, ce qui fait 20 pour cent sur le traitement maintenant augmenté du juge en chef de la Cour du Banc de la Reine d'*Ontario*, charge maintenant occupée par le juge président actuel de la dite Cour d'Erreur et d'Appel.

3. *Résolu*, Que la Législature de la Province de *Québec* ayant à sa dernière session décrété que la cour supérieure pour cette province sera composée d'un juge en chef et de 25 juges puînés, au lieu d'un juge en chef et 19 juges puînés, tel qu'à présent, — il est expédient de pourvoir à ce que les 25 juges puînés reçoivent les traitements suivants, savoir:

|   |                     |
|---|---------------------|
| 10 juges puînés de la dite cour chacun..... | \$4,000 par année ; |
| 12 do do do .....                           | 3,200 do            |
| 3 do do do .....                            | 2,800 do            |

Et qu'aux traitements en dernier lieu mentionnés, il soit ajouté 25 pour cent.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,



Vendredi, 9 Mai 1873.

4. *Résolu*, Qu'il est expédient d'amender l'Acte 32 et 33 Vic., ch. 8, sec. 5, relatif aux traitements et aux frais de voyage des juges de toute cour de comté dans les provinces d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, et de décréter qu'excepté dans le comté d'York, dans la province d'Ontario, et dans le comté de St. Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, le traitement de chaque juge de comté qui sera à l'avenir nommé sera de deux mille piastres par année, avec deux cents piastres pour frais de voyage; et que le traitement de tout juge de comté ou du juge du district d'Algoma qui sera nommé à l'avenir ou qui est déjà nommé et qui a ci-devant reçu un traitement de moins que deux mille quatre cents piastres par année, sera, après une période de années de service comme tel juge de telle cour de comté, de deux mille quatre cents piastres par année, avec les frais de voyage sus-mentionnés et dans chacun des dits comtés d'York et de St. Jean, le salaire de tout juge d'une cour de comté, qui sera à l'avenir nommé, sera de deux mille quatre cents piastres, avec deux cents piastres pour les frais de voyage; et le traitement du présent juge de la cour de comté du comté de St. Jean sera de la somme en dernier lieu mentionnée, le traitement du présent juge de la cour de comté du dit comté d'York demeurant tel qu'il était.

Que le traitement de chaque juge junior d'une cour de comté dans aucune des dites provinces sera de deux mille piastres par année, avec deux cents piastres pour les frais de voyage.

5. *Résolu*, Qu'il est expédient de décréter que dans le cas ou un juge d'une cour de comté dans aucune des provinces d'Ontario ou du Nouveau-Brunswick deviendra (après avoir continué dans telle charge de juge d'une cour de comté dans aucune des dites provinces pendant quinze ans ou plus) affligé de quelque infirmité permanente qui le rende incapable de remplir ses fonctions, alors dans le cas ou ce juge résignera sa charge, Sa Majesté, pourra, par lettres-patentes sous le grand sceau du Canada récitant cette durée de service et son incapacité de remplir ses fonctions pour cause d'infirmité permanente, accorder à ce juge de comté une annuité égale aux deux tiers du traitement annuel qu'il recevait lors de sa résignation, à dater immédiatement après sa résignation, et devant continuer sa vie durant, et devant être payable *pro rata* pour toute période moindre qu'une année pendant cette continuation, à même tous deniers non appropriés formant partie du fonds consolidé du revenu du Canada.

6. *Résolu*, Que les diverses augmentations de traitement, et autres changements proposés dans les résolutions précédentes prendront effet et dateront du premier jour de janvier de la présente année.

7. *Résolu*, Qu'il est expédient de pourvoir à ce qu'il soit payé aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes, une indemnité additionnelle, et à cet effet d'abroger la première clause de l'Acte 31 Vic., ch. 3, et d'y substituer la clause suivante comme première clause du dit acte, savoir :

“ Dans chaque session du parlement il sera alloué à chaque membre du Sénat et de la Chambre des Communes, assistant à cette session, dix piastres pour chaque jour qu'il y assistera, si la session ne dure pas plus de 30 jours; et si elle dure plus de trente jours, alors il sera payé à chaque membre du Sénat et de la Chambre des Communes, assistant à chaque session une indemnité sessionnelle de mille piastres et pas plus. ”

8. *Résolu*, Que la déduction pourvue par la seconde et la cinquième clauses du dit acte à raison de huit piastres par jour au lieu de cinq tels que mentionné dans les dites clauses.

Qu'au lieu de la somme de six piastres mentionnée dans la troisième et la cinquième clauses du dit acte, la somme de dix piastres sera considérée et lue comme faisant partie de dites sections respectivement.

Que les dispositions qui précèdent relatives à la dite indemnité sessionnelle s'appliqueront à la présente session aussi bien qu'aux sessions futures du parlement.

9. *Résolu*, Qu'il est expédient d'élever les traitements des orateurs du Sénat et de la Chambre des Communes respectivement, à la somme de quatre mille piastres par année.

10. *Résolu*, Qu'il est expédient d'affecter une somme de \$75,000 pour permettre à Son Excellence le gouverneur-général de remanier les traitements des serviteurs civils en *Canada* pour l'année commençant le 1er janvier 1873.

11. *Résolu*, Qu'il est expédient d'affecter une somme de deux mille cinq cents piastres pour effectuer le remaniement des traitements des officiers et serviteurs du Sénat, et une somme de cinq mille piastres pour effectuer le remaniement des traitements des officiers et serviteurs de la Chambre des Communes.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a passé plusieurs résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit reçu aujourd'hui.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :—

Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Chambre de Commerce du comté de *King*."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Banque centrale du *Canada*."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de jonction du grand chemin de fer occidental et de la rive du lac *Ontario*."

Bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont de chemin de fer de la rivière *Détroit* et changer son nom en celui de compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière *Détroit*."

Bill intitulé : "Acte pour amender les actes incorporant la compagnie de placement et d'agence de *Londres* et du *Canada*, (responsabilité limitée.)"

Bill intitulé : "Acte concernant le canal *Desjardins*."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de la Puissance contre l'incendie et les dangers de la navigation."

Bill intitulé : "Acte concernant le havre de *Pictou*, dans la *Nouvelle-Ecosse*."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour changer le nom de la Banque Supérieure du *Canada* en celui de la Banque Impériale" avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour établir de nouvelles dispositions à l'égard de l'amélioration du fleuve *St. Laurent* entre *Montréal* et *Québec*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour changer le nom de "*Freehold Permanent Building Society of Toronto*, en celui de *Freehold Loan and Saving Company*," (compagnie de crédit foncier et d'épargne), et pour en étendre les pouvoirs, avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie maritime d'équipement de chemins de fer," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie maritime d'Entrepôt et de Docks," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie canadienne des moissonneuses dites *Warrior*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant la milice et la défense de la Puissance du *Canada*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender les actes pour prévenir plus efficacement la désertion des matelots et à d'autres fins," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Langevin*, secondée par l'honorable M. *Mitchell*, *Ordonné*, Que le bill du Sénat, intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant la milice et la défense de la Puissance du *Canada*," soit maintenant lu la première fois. . . . .  
Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. *Mitchell*, secondée par le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*,

*Ordonné*, Que le bill du Sénat, intitulé : "Acte pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : "Acte pour changer le nom de la *Freehold Permanent Building Society of Toronto*, en celui de *Freehold Loan and Savings Company*, (Compagnie de Crédit foncier et d'épargnes) et pour en étendre les pouvoirs," lequel est lu comme suit :

Page 3, dernière ligne, après "somme" insérez : "de pas moins de cent piastres."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé "Acte pour changer le nom de la Banque Supérieure du *Canada*, en celui de la Banque Impériale:" et lesquels sont lus comme suit :

Page 1, ligne 16, retranchez "de l'Ouest du *Canada*," et insérez : "Impériale."

Dans le titre du bill,—

Retranchez les mots "de l'Ouest du *Canada*," et insérez à leur place le mot "Impériale."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable M. *Mitchell*,

*Ordonné*, Que le bill du Sénat intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable M. *Mitchell*,

*Ordonné*, Que le bill du Sénat intitulé : “ Acte à l’effet d’amender les actes pour prévenir plus efficacement la désertion des matelots et à d’autres fins,” soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l’honorable M. *Mitchell*,

*Résolu*, Que lorsque cette Chambre s’ajournera, vendredi (demain), elle soit ajournée jusqu’à trois heures P. M., samedi, et que l’ordre des délibérations soit le même que pour les vendredis.

Sur motion du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l’honorable M. *Mitchell*,

*Ordonné*, Qu’il soit émis un bref pour l’élection d’un membre comme devant servir dans le présent Parlement pour le district électoral du comté de *Hants*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, en remplacement de l’hon. *Joseph Howe* qui accepte une place lucrative sous la Couronne.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par M. *Gibbs* (*Ontario*, D. S.),—la pétition de *Frededick C. Capreol*, Ecuier, de la cité de *Toronto*, dans la province d’*Ontario*.

*Ordonné*, Que la dite pétition soit maintenant reçue et lue,

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant que le bill maintenant devant la Chambre pour reconstituer le capital de la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, et pour d’autres fins y relatives, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle; mais qu’il y soit inséré une disposition pour le paiement de certaines réclamations qu’il possède contre la dite compagnie.

*Ordonné*, Que la dite pétition soit renvoyée au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Le bill pour incorporer la compagnie du câble atlantique du *Canada*, est lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l’Orateur reprend le fauteuil, et l’honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

*Ordonné*, Que l’amendement soit maintenant pris en considération.

L’amendement est alors lu pour la première et la seconde fois et adopté.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L’ordre du jour, pour la seconde lecture du bill concernant le pilotage, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour au jourd’hui.

Et la séance ayant continué jusqu’à deux heures moins un quart, vendredi matin, la Chambre s’ajourne alors,

Vendredi, 9 Mai 1873.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Witton*,—la pétition des membres de l'Union Typographique d'*Ottawa*, en assemblée générale réunis,

Par M. *Grant*,—la pétition des membres de l'Association des Tailleurs de pierre calcaire de la cité d'*Ottawa*, en assemblée générale réunis; la pétition des membres de l'Union ouvrière des Tailleurs de la cité d'*Ottawa*, en assemblée générale réunis; la pétition des membres de l'Union des Platriers de la cité d'*Ottawa*, en assemblée générale réunis.

Par M. *Beaty*,—la pétition des membres de l'assemblée des ouvriers de *Toronto*, en assemblée générale réunis.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

Des Membres de l'Union Typographique de *Québec*, en assemblée générale réunis; demandant certains amendements à l'Acte des Unions d'Ouvriers de 1872.

Du révérend *John Ridley* et autres, de *Fonthill*, comté de *Monck*; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

M. *Joly*, du comité spécial nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme membres du comité collectif de la bibliothèque, présente à la Chambre un rapport du comité, lequel est lu comme suit :—

Les membres représentant cette Chambre dans le comité collectif de la bibliothèque du parlement ont l'honneur de faire rapport comme suit :

Le comité s'est livré à un examen attentif de la nécessité d'augmenter la collection actuelle de manuscrits qui éclairent l'histoire des premiers temps du *Canada*, et de mettre ces matériaux à la portée de ceux qui se livrent aux recherches historiques.

Il a appris avec beaucoup de satisfaction que le ministre de l'agriculture et des statistiques s'est occupé activement, dans le cours de l'année dernière, d'atteindre cet objet désirable et que ce fonctionnaire est à la veille de prendre de nouvelles mesures dans ce même but louable.

Bien qu'il ne désire point s'immiscer ici dans ce qui est laissé à la discrétion et à la responsabilité du gouvernement exécutif, le comité croit cependant devoir recommander à l'attention favorable du ministre des statistiques les recommandations que renferme le rapport ci-annexé d'un sous-comité chargé d'examiner cette importante question.

La Chambre des Communes ayant exprimé l'intention d'améliorer la condition du service civil en rajustant les salaires par voie de compensation, vu la dépréciation actuelle de la valeur de l'argent et l'augmentation qui s'en est suivie dans les prix, le comité a porté son attention sur la position particulière et isolée des officiers et serviteurs attachés à la bibliothèque du parlement, par suite de l'organisation établie par le statut de 1871. Cet acte exige que les changements dans le nombre ou les salaires, du personnel de la bibliothèque, soient spécialement approuvés par les deux Chambres.

Le comité a donc résolu de recommander qu'une somme de \$1,250 soit distribués par les deux Orateurs entre les officiers et serviteurs de la bibliothèque, comme addition à leurs salaires actuels, fixés par l'acte susdit, et qu'il soit accordé une somme supplémentaire de \$250 à M. *Augustin Laperrière*, premier commis de la bibliothèque, pour le dédommager de n'avoir pas eu part à l'augmentation donnée à d'autres officiers du département en 1870, alors que le personnel de la bibliothèque a été attaché au service des deux Chambres, et en outre de n'avoir pas participé à la remise partielle des déductions faites sur les salaires en 1867, avantage dont ont profité les employés des deux Chambres à la session dernière, et qui n'a été accordé à aucun de ceux qui font partie du service de la bibliothèque.

Les augmentations de salaires proposées ci-dessus commenceront à courir à partir de l'époque qui sera déterminée ci-après pour les autres officiers des Chambres.

Bibliothèque du parlement, 8 mai 1873.

Le sous-comité nommé par le comité collectif de la bibliothèque, pour s'occuper de la question des documents historiques, fait rapport comme suit :—

Que votre comité a reçu instruction de considérer la question de savoir s'il serait à propos de prendre des mesures pour obtenir des archives de l'*Europe* et d'ailleurs, copies de documents historiques et papiers d'Etat relatifs à l'histoire des premiers temps du *Canada* et aussi pour la conservation, le soin et la mise à la disposition du public, des manuscrits concernant le *Canada* qui se trouvent déjà dans la bibliothèque du parlement.

L'honorable M. *Pope*, Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, qui a le contrôle des matières relatives aux archives du *Canada*, était présent aux séances du comité, sur invitation spéciale, et nous a donné des renseignements sur les mesures déjà prises par le gouvernement exécutif, conformément à une recommandation contenue dans le second rapport du comité collectif de la bibliothèque en 1871. Il a lu au comité un rapport qu'il a fait au conseil privé le 28 février dernier, sur ce qui a été fait relativement aux archives publiques, conformément au désir du parlement exprimé dans un vote accordant la somme de \$4,000, "pour faire face aux dépenses relatives aux archives." Aussi un rapport de M. *Douglass Brymner*, qui a été envoyé par son département en juin dernier, pour faire des recherches afin de découvrir l'existence de documents publics, et l'endroit, et l'état dans lesquels ils se trouvaient dans les différentes provinces d'*Ontario*, de *Québec*, la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*.

Le comité a reçu ces informations avec plaisir et appris avec satisfaction que M. *Brymner*, avait fait preuve de zèle et d'intelligence dans l'accomplissement de la mission qui lui avait été confiée. Il appris avec satisfaction que le gouvernement s'est décidé à recommander au parlement, qu'une somme égale à celle votée l'an dernier, soit accordée pour les mêmes fins durant la prochaine année fiscale. Et que pendant la considération de la question de savoir s'il est à propos d'ériger un édifice convenable pour le dépôt et la garde de toutes les archives du *Canada*, on se proposait de placer ces collections de documents dans des voutes à l'épreuve du feu, qui seront préparées à cette fin dans le bloc de l'ouest des édifices des départements, ou l'on prendra des mesures nécessaires pour la garde, la classification et la conservation des documents qui pourront être recueillis de temps à autre.

Le comité est d'avis que M. *Brymner* doit continuer son service qu'il approuve ainsi que les mesures que l'on se propose de prendre en général pour poursuivre les recherches commencées avec tant de discernement. Il est d'avis cependant qu'une personne compétente, connaissant bien l'histoire du *Canada*, et la nature et le nombre des collections de manuscrits qui existent dans la bibliothèque du parlement, et dans d'autres institutions publiques ou particulières, soit autorisée à faire un voyage à *Londres* et à *Paris* le plus tôt possible, dans le but d'obtenir copies de documents historiques rares et précieux, et que l'on ne peut trouver dans les bibliothèques du *Canada*. Le nom de M. l'abbé *Verreau*, président de la société historique de *Montréal* et principal de l'Ecole Normale *Jacques-Cartier*, a été suggéré, attendu que sa science, son expérience et ses talents le rendent propre à remplir une telle mission. Le comité a décidé de recommander au gouvernement de s'assurer de ses services pour cette fin. On a aussi mentionné le nom de M. *F. B. Aikins*, commissaire des archives publiques de la *Nouvelle-Ecosse*, comme ayant rendu de grands services en recueillant et en publiant des documents historiques sur cette province et comme étant propre à donner d'excellents conseils et à rendre service relativement aux archives des provinces maritimes.

En faisant ces importantes recherches, le comité attire de plus l'attention du gouvernement sur l'importance qu'il y a de comprendre les nouvelles provinces de *Manitoba* et de la *Colombie* dans le champ de ses investigations, afin que l'on puisse s'assurer s'il existe des matériaux d'une valeur historique dans ces parties éloignées du *Canada* et de conserver pour l'usage futur, tous les papiers et documents que l'on pourrait trouver touchant l'histoire des premiers temps, les progrès de la colonisation et les découvertes faites dans le Nord et l'Ouest de l'*Amerique Britannique du Nord*. Afin de faciliter ces recherches, l'honorable M.

*Girard*, sénateur de *Manitoba*, a exprimé son désir de faire tout en son pouvoir pour rendre service à l'histoire du pays, et il est convaincu que l'on peut, au moyen de dépenses minimales, obtenir facilement des documents importants et intéressants sur l'ancien territoire de la *Baie d'Hudson*.

Après avoir délibéré sur l'opportunité de réunir tous les archives publiques que l'on pourrait trouver dans les provinces du *Canada* pour les déposer dans un bureau central des archives, qui serait établi à *Ottawa*, le comité a exprimé l'opinion que, vu que la propriété et les droits civils ont été laissés par l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord* au contrôle spécial des gouvernements provinciaux, il y aurait une objection insurmontable à leur enlever la garde des archives qui pourraient leur être nécessaires pour la preuve et le maintien des droits privés. Mais tous les documents dont les autorités locales n'auraient aucun besoin, et qu'elles voudraient céder au gouvernement du *Canada*, devraient être envoyés à *Ottawa*, dès que l'on aura pris des mesures pour en assurer la conservation. Et les documents gardés par les gouvernements locaux qui auraient une valeur historique quelconque, devraient, suivant l'opinion du comité être copiés et les copies conservées dans le bureau des archives du *Canada*.

Croyant qu'il serait prématuré de discuter à présent s'il convient d'imprimer une collection de documents historiques, le comité cependant désire exprimer son espoir sincère que le plutôt possible une liste ou catalogue raisonné, de tous les manuscrits historiques importants, maintenant en la possession des gouvernements du *Canada* ou des provinces, ou dont on connaît l'existence dans quelque endroit ouvert au public soit fait et imprimé et distribué aux bibliothèques publiques et aux personnes qui se livrent à des recherches littéraires. Par ce moyen, le public pourrait de suite profiter dans une large mesure des trésors déjà amassés en *Canada*, et l'on saurait où trouver les matériaux relatifs à l'histoire du pays, si on ne les plaquait pas à la portée de tous.

Ces recommandations et ces conclusions sont respectueusement soumises à l'approbation du comité collectif de la bibliothèque.

*M. Bodwell*, du Comité Spécial auquel ont été renvoyées les diverses pétitions présentées à cette Chambre pour demander la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes présente à la Chambre le second rapport du dit Comité, lequel est lu :—

(*Appendice No. 3.*)

Sur motion de *M. Bodwell*, secondée par *M. Scatcherd*,

Ordonné, Que le dit rapport soit renvoyé au Comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, afin que l'impression en soit recommandée pour l'usage des Membres.

L'honorable Sir *Francis Hincks*, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le dixième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et il est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :

Bill pour amender l'acte pour incorporer l'association de placements de *Montréal* (du Sénat) ;

Bill relatif à l'intérêt et à l'usure dans la *Nouvelle-Ecosse*.

Et le Bill suivant sans amendement, savoir :

Bill pour incorporer la Chambre de Commerce d'*Oshawa*.

*M. Mills*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Jacques-Cartier*, informe la Chambre que le membre siégeant et le pétitionnaire par un consentement par écrit signé par eux, ont demandé au comité d'ajourner ses délibérations jusqu'au deuxième jour de septembre prochain, et le comité ayant consenti à cette demande, prie cette Chambre de lui permettre de s'ajourner jusqu'au deuxième jour de septembre prochain.

Sur motion de *M. Mills*, secondée par *M. Young (Waterloo)*,

Ordonné, Que le Comité ait la permission de s'ajourner jusqu'au deuxième jour de septembre prochain, à 11 heures a. m.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité Général des Elections, rapporte la liste des membres du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Rimouski*, à laquelle est annexée la pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre; et les noms des membres sont lus comme suit: l'honorable *Louis Archambault*, *Jacques Philippe Lanthier*, Ecuier, l'honorable *Luther Hamilton Holton*, *David Stinton*, Ecuier, Président *O. Alphonse Pantaléon Pelletier*, Ecuier.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité Général des Elections rapporte aussi la liste des membres du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral du comté de *Northumberland* à laquelle est annexée la pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre; et les noms des membres sont lus comme suit: le très honorable Sir *John A. McDonald*, *Joseph Staples*, Ecuier, l'honorable *Edmund Burke Wood*, *Frederick M. Pearson*, Ecuier, Président *William Hoste Webb*, Ecuier.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité général des élections, rapporte aussi la liste des membres du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la division nord du comté de *Perth*, à laquelle est annexée la pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre, et les noms des membres sont lus comme suit: *Leveret Deveber Chipman*, écuier, *Donald Alexander Macdonald*, écuier, l'honorable *Charles Tupper*, *Robert Wilkes*, écuier, président *Alfred W. Savary*, écuier.

M. *Kirkpatrick*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Québec* centre, informe la Chambre que conformément à la 82e clause de l'Acte concernant les élections parlementaires contestées, à la demande de l'avocat du pétitionnaire et du consentement du membre siégeant, le Comité a prolongé le délai pour produire les listes des votants auxquels on veut objecter jusqu'au vendredi, 15 août prochain, à 6 heures P. M., cette production devant se faire entre les mains du greffier du dit Comité, chambre No 41.

M. *Baby*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Mashinongé*, informe la Chambre que le membre siégeant et le pétitionnaire, par un consentement par écrit signé par eux, ont demandé l'ajournement des délibérations du Comité jusqu'au deux septembre prochain, et que le Comité ayant consenti à cette demande, prie cette Chambre de lui permettre de s'ajourner jusqu'au deux septembre prochain.

Sur motion de M. *Baby*, secondée par M. *Benoit*,  
Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de s'ajourner jusqu'au deuxième jour de septembre prochain, à 11 heures a. m.

M. *Brooks*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral du comté de *Portneuf*, informe la Chambre que le membre siégeant et le pétitionnaire, par un consentement par écrit signé par eux, ont demandé l'ajournement des délibérations du Comité jusqu'au 2me jour de septembre prochain, et que le Comité ayant consenti à cette demande, prie cette Chambre de lui permettre de s'ajourner jusqu'au 2ème jour de septembre prochain.

Sur motion de M. *Brooks*, secondée par M. *Richard*,  
Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de s'ajourner jusqu'au deuxième jour de septembre prochain.



Sur motion de M. Carter, secondée par M. Gibbs (Ontario, D. S.),

*Ordonné*, Que le bill du Sénat intitulé : "Acte pour incorporer une compagnie sous le nom de Compagnie de Crédit foncier du Bas-Canada" soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender les actes généraux de chemins de fer, étant lu,

*Ordonné*, Que le dit ordre soit déchargé.

*Ordonné*, Que le dit bill soit maintenant renvoyé à un Comité général.

La Chambre se forme, en conséquence, et le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. Campbell fait rapport que le Comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et seconde fois et adoptés.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill, en conséquence, est lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Mills, secondée par M. Young, (Waterloo.),

*Résolu*, Que lorsque M. l'Orateur quittera le fauteuil à six heures la Chambre soit ajournée jusqu'à sept heures et demie P. M., aujourd'hui.

Le Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour pourvoir à l'inspection du gaz et des compteurs de gaz, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. Campbell fait rapport que le Comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant le pilotage et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. Campbell fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

Et étant six heures de l'après-midi, M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à sept heures et demie P. M., sans mettre aux voix la question d'ajournement.

*Sept heures et demie P.M.*

Conformément à la 19<sup>e</sup> règle de cette Chambre, les ordres pour les bills privés sont appelés.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements fait par le Sénat au bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie maritime d'équipement de la Puissance du Canada," et lesquels sont lus comme suit :

Page 1, ligne 31, après "quais" insérez : "cours à bois, anses, barrages flottants."

Page 1, ligne 36, après "denrées," insérez : "bois de construction de toute sorte."

Page 2, ligne 30, après "effets" insérez : "denrées ou bois de construction."

Page 2, ligne 31, après "entrepot," insérez : "cours à bois, anses, ou barrages flottans."

Page 3, ligne 1, retranchez "dix" et insérez : "trente."

Page 3, ligne 39, après "versées," insérez : "la compagnie pourra aussi émettre des bons portant intérêt à un taux légal, payable à *St. Jean* ou ailleurs, et garantir ces bons, si la chose est jugée expédiente, par une hypothèque sur ses biens et franchises, et en disposer de la manière, dans la mesure et au prix que les directeurs croiront le plus avantageux."

Page 9, ligne 5, retranchez depuis "Compagnie" jusqu'à "la" dans la ligne 14.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie maritime d'équipement de chemins de fer," et lesquels sont lus comme suit :

Page 1, lignes 24 et 25, retranchez "maritime d'équipement de chemins de fer" et insérez "des laminoirs de *Coldbrook*."

Page 3, lignes 23 et 24, retranchez "maritime d'équipement de chemins de fer" et insérez "des laminoirs de *Coldbrook* de la Puissance du *Canada*."

Page 3, ligne dernière, après "Compagnie" insérez "et pourvu aussi que rien dans le présent acte ne soit censé conférer aucune priorité incompatible avec l'opération des lois d'enregistrement ou d'autre lois de quelqu'une des Provinces du *Canada* relativement aux immeubles qui, dans cette Province, seront affectés par une hypothèque donnée en vertu du présent acte."

#### *Dans le préambule du bill.*

Lignes 6 et 7, retranchez "maritime d'équipement de chemins de fer" et insérez "des laminoirs de *Coldbrook*."

#### *Dans le titre du Bill.*

Retranchez "maritime d'équipement de chemins de fer" et insérez "des laminoirs de *Coldbrook* de la Puissance du *Canada*."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne des Moissonneuses dite "Warrior," et lequel est lu comme suit :

Page 4, ligne 45, retranchez depuis "prépondérante" jusqu'à "si" dans la page 5, ligne 3.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie des Travaux Hydrauliques de *Lachine* et pour lui conférer certains pouvoirs, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Webb* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les Bills suivants sans amendement.

Bill intitulé : " Acte pour étendre les pouvoirs de la Compagnie de Télégraphe de *Montréal* et pour d'autres fins."

Bill intitulé : " Acte pour amender les actes incorporant la Compagnie du Pont suspendu de *Queenston*."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'acier breveté de *Dute*, (responsabilité limitée.)"

Aussi le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Royale du *Canada*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour lever les doutes quant à l'interprétation de la 31e clause de l'Acte 33 *Vict.*, chap. 3, et pour amender la clause 108 de l'Acte des Terres de la Puissance," auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Royale du *Canada* " et lequel est lu comme suit :

Page 1, ligne 36, retranchez tous les mots depuis " quelconque " jusqu'à " livres " dans la ligne 39, et à leur place insérez " le capital social de la Compagnie sera de quatre millions de piastres divisé en quarante mille actions, de cent piastres chacune. Des "

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Sur motion du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable M. *Langevin*,

*Ordonné*, Que le bill du Sénat intitulé : " Acte pour lever les doutes quant à l'interprétation de la 31e clause de l'acte 33 *Vic.*, ch. 3, et pour amender la clause 108 de l'acte des Terres de la Puissance " soit maintenant lu la première fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité sur le bill concernant le pilotage, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération."

Les amendements sont alors lus pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour établir d'autres dispositions quant aux droits de douane dans *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest* " et lesquels sont lus comme suit :

Page 2, ligne 11, après " Un " insérez " Juge, magistrat salarié ou ".

Page 2, ligne 14, retranchez depuis " détruire " jusqu'à " à " dans la 13e ligne et insérez " et la personne qui en aura été trouvée en possession, pourra être condamnée."

Page 2, dernière ligne, après "Puissance" insérez : "à défaut de paiement immédiat, le délinquant sera envoyé à la prison ou au lieu de détention le plus proche, pour un espace de temps de pas plus de six mois, à moins que la dite amende et les dits frais ne soient payés plus tôt. Nulle poursuite, condamnation ou mandat d'emprisonnement sous l'empire du présent acte ne sera invalidé pour défaut de forme, pourvu que l'on se soit conformé à la véritable intention du présent acte."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : "Acte pour établir de nouvelles dispositions à l'égard de l'amélioration du fleuve *St. Laurent* entre *Montréal* et *Québec*," et lequel est lu comme suit :

Page 1, ligne 26, retranchez : "treize" et insérez "dix-huit."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté,

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour<sup>s</sup> pour la seconde lecture du Bill relatif aux navires et à leur enregistrement, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Glass* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait un amendement.

*Ordonné*, Que l'amendement soit maintenant pris en considération.

L'amendement est alors lu pour la première et seconde fois et adopté.

*Ordonné*, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

*Ordonné*, Que l'honorable M. *Tupper* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger le chapitre quatre-vingt-six des lois de la *Colombie Britannique* (1867) intitulé : "*An ordinance respecting Harbour and Tonnage Dues and to regulate the Licences on the vessels engaged in the coasting and Inland Navigation Trade.*"

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour continuer, pendant un temps limité l'acte de Faillite de 1869 et les actes qui l'amendent, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et la troisième lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill au Sénat intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant la milice et la défense de la Puissance du *Canada*," étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill du Sénat intitulé : "Acte à l'effet de proroger l'acte passé dans la trente-troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour amender l'acte des pénitenciers, de 1868," étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill du Sénat, intitulé : "Acte pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur," étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.  
*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Chipman* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

*Samedi, 10 Mai 1873.*

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill du Sénat, intitulé : "Acte à l'effet d'amender les actes pour prévenir plus efficacement la désertion des matelots et à d'autres fins," étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui,

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins un quart, samedi matin, la Chambre s'ajourne alors.

*Samedi, 10 Mai 1873*

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

Des membres du conseil des ouvriers, d'*Ottawa*, en assemblée générale réunis ; des membres de l'association des tailleurs de pierre d'*Ottawa*, en assemblée générale réunis ; et les membres de l'Union Canadienne de travail, de la cité d'*Hamilton* ; demandant certains amendements à l'Acte des unions d'ouvriers de 1872.

M. *Crawford*, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le onzième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill pour amender le chapitre cinquante-huit des statuts refondus de la ci-devant province du *Canada*, et décidé de le rapporter amendé.

L'Honorable M. *Cameron* (*Cardwell*), du Comité Permanent des privilèges et élections, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité le quel est lu comme suit :

Le comité des privilèges et élections auquel a été renvoyé l'affaire de l'élection de *Robert B. Cutler*, Ecr., député du district électoral de *Kent, N. B.*, a l'honneur de faire rapport qu'à son avis, votre Honorable Chambre devrait lui conférer le pouvoir d'examiner sur serment les témoins appelés en cette affaire.

M. *Kirkpatrick*, du comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignent de l'illégalité de l'élection pour le District Electoral de *Québec Centre*, informe la Chambre qu'à la demande de l'avocat des pétitionnaires, et du consentement du membre siégeant, le comité a consenti à l'ajournement des délibérations du comité jusqu'au mercredi, 14 du courant, à 11 heures A.M. Le comité, en conséquence, demande qu'il lui soit permis de s'ajourner jusqu'à la dite date.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, secondée par M. *White (Halton)*,  
*Ordonné*, Que le dit comité ait la permission de s'ajourner jusqu'à mercredi, le 14 mai courant, à 11 heures A.M.

L'Honorable M. *Langévin*, l'un des membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 28 avril 1873, demandant copie du rapport du surintendant des affaires des Sauvages de la *Colombie Britannique* pour 1872-73 ; avec copie de toute correspondance subséquente concernant les affaires des Sauvages de la dite province. (*Documents de la Session, No. 23.*)

Sur motion de l'Honorable M. *Cameron (Cardwell)*, secondée par l'Honorable M. *Blanchet*,  
*Ordonné*, Qu'il soit donné instruction au Comité Permanent des privilèges et Elections d'interroger sous serment les témoins produits devant lui au sujet de l'éligibilité du membre représentant le Comté de *Kent*, dans la Province du *Nouveau-Brunswick*.

Sur motion de M. *Joly*, secondée par M. *White (Halton)*,  
*Résolu*, Que cette Chambre concoure dans les recommandations contenues dans le rapport du Comité collectif pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre et pour agir comme membre du Comité collectif de la Bibliothèque.

M. *Brouse*, du Comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur l'état sanitaire de cette Chambre, spécialement en ce qui concerne le mode de chauffage et de ventilation maintenant en usage, présente à la Chambre le rapport du dit Comité, lequel est lu. (*Appendice No. 4.*)

Sur motion de M. *Brouse*, secondée par l'honorable M. *Tupper*,  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit renvoyé au Comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement afin qu'il soit imprimé pour l'usage des Membres.

Avant quatre heures, l'honorable *Louis Archambeault*, *Jacques Philippe Lanthier*, éc., l'honorable *Luther Hamilton Holton*, *David Stirton*, éc., Président *C. Alphonse Pantaléon Pelletier*, éc., composant le Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Rimouski*, sont appelés, et étant venus à la table, ils sont assermentés par le Greffier.

*Ordonné*, Que la pétition relative à l'élection du district électoral de *Rimouski* soit renvoyée au Comité spécial pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le dit district électoral.

*Ordonné*, Que le Comité s'assemble lundi, le 12<sup>e</sup> jour de mai courant, dans une des Chambres du Comité, No. 39, à onze heures de l'avant-midi.

Avant quatre heures, *Leveret Deveber Chipman*, écuyer, *Donald Alexander Macdonald*, éc., l'honorable *Charles Tupper*, *Robert Wilkes*, éc., Président *Alfred W. Savary*, éc., composant le Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la

pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la division Nord du Comté de *Perth*, sont appelés, et étant venus à la table, ils sont assermentés par le Greffier.

*Ordonné*, Que la pétition relative à l'élection pour le district électoral de la division Nord du Comté de *Perth*, soit renvoyée au Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le dit district électoral.

*Ordonné*, Que le Comité s'assemble lundi, le 12<sup>e</sup> jour de mai courant, dans une des Chambres du comité, No. 34, à onze heures de l'avant-midi.

Avant quatre heures, le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, *Joseph Staples*, éc., l'honorable *Edmund Burke Wood*, *Frederick M. Pearson*, éc., Président *William Hoste Webb*, éc., composant le Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la division Est du Comté de *Northumberland*, sont appelés, et le Très-honorable Sir *John A. Macdonald* et *Frederick M. Pearson*, éc., ne comparaisant point,

*Résolu*, Que lorsque M. l'Orateur quittera le fauteuil à six heures, la Chambre soit ajournée jusqu'à sept heures et demie p. m. aujourd'hui.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité des subsides, étant lu,

Et la question étant proposée, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil,

Et des débats s'ensuivant.

A cinq heures P. M., les noms des Membres du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour le District Electoral de la Division Est du Comté de *Northumberland*, sont appelés de nouveau et le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald* et *Frederick M. Pearson*, Ecuier, ne comparaisant pas.

Sur motion de l'Honorable M. *Campbell*, secondée par M. *Bowman*,

*Ordonné*, Que la 75<sup>e</sup> Section de l'Acte concernant les Elections Parlementaires contestées soit maintenant lue,

Et après lecture,

*Ordonné*, Que le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald* et *Frederick M. Pearson*, Ecuier, ayant été nommés Membres du comité pour s'enquérir et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour le District Electoral de la Division Est du Comté de *Northumberland*, et n'ayant point comparu à leurs places durant l'heure qui s'est écoulée après quatre heures aujourd'hui, jour fixé pour l'assermentation des Membres du dit Comité, soient mis sous la garde du Sergent-d'Armes de service en cette Chambre.

La Chambre reprend la considération de la motion à l'effet que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité des Subsides.)

Et la question étant mise aux voix,

*Ordonné*, Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme de nouveau en le dit Comité.

(*En Comité.*)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-dix-huit mille huit cent quarante-trois dollars et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour

l'achat du terrain nécessaire à l'entrepôt d'examen—à payer pour le compte du service de 1872-73, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Résolu*, Qu'aujourd'hui cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

Et étant six heures de l'après-midi, M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à sept heures et demie P. M., aujourd'hui, sans mettre la question d'ajournement aux voix.

*Sept heures et demie P.M.*

Sur motion de l'Honorable M. *Campbell*, secondée par M. *Bowman*,

*Ordonné*, Que la 76e section de l'acte concernant les Elections Parlementaires contestées soit maintenant lue,

Et elle est lue en conséquence, et le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald* et *Frederick M. Pearson*, Ecuier, n'ayant pas été présents à leur siège dans l'intervalle d'une heure après quatre heures aujourd'hui, jour fixé pour l'assermentation des Membres du Comité nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour le District Electoral de la Division Est du Comté de *Northumberland*, elle est ajournée jusqu'à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à la 19e règle de cette Chambre, les Ordres pour les Bills Privés sont appelés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Chambre de Commerce d'*Oshawa*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Ross* (*Prince-Edouard*), fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

Un Bill relatif aux navires et à leur enregistrement, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte concernant les navires, leur enregistrement, leur inspection et leur classification."

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

Un Bill pour continuer pendant un temps limité l'Acte de faillite de 1869 et les Actes qui l'amendent, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.



L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill du Sénat intitulé : " Acte pour amender les Actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur," étant lu,

Et la question étant proposée, que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et remarque étant faite par l'honorable M. *Holton*, représentant du district électoral de *Chateauguay*, que ce Bill contenant des dispositions qui imposent une charge sur le peuple, il aurait dû prendre naissance dans cette Chambre.

*Résolu*, Que comme les dites dispositions sont telles qu'elle est disposée à les adopter, cette Chambre ne croit pas devoir, à cette période avancée de la saison, insister sur ses privilèges quant à ce Bill, mais que son désistement dans le cas actuel ne devra pas être invoqué comme précédent.

Et la question étant mise aux voix,

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture des amendements faits en Comité Général au Bill concernant le pilotage, étant lu,

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois, et adoptés.

*Ordonné*, Que le Bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill relatif à l'engagement des matelots, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill du Sénat, intitulé : Acte à l'effet de proroger l'Acte passé dans la trente troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé : Acte pour amender l'Acte des pénitenciers, de 1868" étant lu,

Et la question étant proposée que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et objection étant faite par l'honorable M. *Holton*, représentant du district électoral de *Chateauguay*, que ce Bill contenant des dispositions qui imposent une charge sur le peuple, il aurait dû prendre naissance dans cette Chambre.

*Résolu*, Que comme les dites dispositions sont telles qu'elle est disposée à les adopter, cette Chambre ne croit pas devoir, à cette période avancée de la session, insister sur ses privilèges quant à ce Bill, mais que son désistement dans le cas actuel ne devra pas être invoqué comme précédent.

Et la question étant mise aux voix,

*Ordonné*, Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bellerose* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre du jour, se forme de nouveau en Comité des Subsidés.

(*En Comité.*)

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de cartes pour l'usage du Comité des chemins de fer pour l'année finissant le 30 juin 1874.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achat d'un forêt à pointe de diamant, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour les stations à signaux et sémaphores du Cap de *Gaspé* à la *Pointe-aux-Pères*, et les signaux télégraphiques annonçant l'approche des tempêtes, de la *Pointe aux Lépreux* à *St. Jean, N.-B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la subvention à l'hôpital de la marine, *Kingston, Ontario*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'acquisition d'un édifice devant servir d'hôpital à *Arichat, N.-B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour accorder une pension à *Mary Hannah Tempest*, veuve de feu le *Dr. Tempest*, et à son enfant, en considération de la mort de son fils, *Wm. Fairbanks Tempest*, de qui elle dépendait pour vivre, et qui fut tué à *Ridgeway* le 2 juin 1867, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, pour être distribuée comme suit :—Terminus en eau profonde à la *Pointe-aux-Pères*, (à revoter) \$250,000 ; Construction de nouveaux bureaux, *Moncton*, habitations pour les ouvriers, embranchement et voies d'évitement, approvisionnement d'eau, etc., \$99,000 ; Abris et clôtures pour préserver de la neige \$40,000, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de chemins de fer et pour être distribuée comme suit :—Quai du chemin de fer (*Dalhousie*) \$6,000 ; Embranchement de *Spring Hill* (Intercolonial,) \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Rideau*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'amélioration des rivières, pour être distribuée comme suit :—Pour faire enlever des chaînes et ancres, fleuve *St. Laurent*, \$10,000 ; pour faire enlever les drosses, etc., rivière des *Outuouais*, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics pour être distribuée comme suit :—Bureau de poste d'*Hamilton* (somme additionnelle) \$9,000 ; Hôtel du Gouvernement, (*Fort Garry*) \$10,000 ; Edifices pour les douanes, travaux publics, marine et pêcheries et finances, *Colombie Britannique*, \$25,060, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des glissoires et estacades, Rivière *Ottawa*, estacades aux rapides des *Chenaux*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et quais, pour être distribuée comme suit :—Quai et phare, Baie *St. Paul*, \$6,000 ; *Grande Tracadie*, \$6,000 ; Havre de *Kincardine*, \$10,000 ; *Cow Bay*, solidification du brise-lame, \$10,000 ; *Inverhuron*, débarcadère, \$6,000 ; Détroit du *Petit Bras d'Or*, *Cap Breton*, \$6,000 ; *Port Albert*, Lac *Huron*, \$6,000 ; Ports *George* et *Williams*, \$3,500 ; Havre de *Napanee*, enlèvement d'obstructions à l'entrée du, \$5,000 ; *Anse-aux-Harengs*, *N. B.*, \$5,000 ; *Rivière-au-Saumon*, et havre de *Plymouth*, abri pour les navires, \$5,000 ; *Victoria, C. B.*, amélioration à l'entrée, \$6,000 ; Baie de *Chedabouctou*, brise-lame à l'étang *Porpers*, \$5,000 ; Rivière *Richelieu*,

jetées à l'entrée de *Chamby*, et enlèvement de cailloux dans le chenal, de la rivière et aux abords du canal, \$16,000; brise lame de l'anse de *Green*, \$2,500; Havre de *Cobourg*, relevé et travaux, pourvu que les autorités locales emploient une égale somme, \$25,000; Ile de *Pictou*, \$2,000; Havre de *Belleville*, enlèvement d'obstructions à l'entrée du, \$5,000; Quai et phare de *Hillsborough*, \$1,500; Quai de *Digby*, pour le compléter, \$2,500; Havre de *Meaford*, Lac *Huron*, \$15,000; *Grand Etang*, Cap *Breton*, ouverture de la grève, \$2,000; Quai de *Port Hood*, \$500; Baie *Gabourous*, Cap *Breton*, \$2,000; Havre de *Goderich*, pour renouveler les docks, (les autorités municipales devant fournir pareille somme), \$20,000; *Miramichi*, \$15,000; Port *Maitland*, pour compléter les travaux, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu mardi prochain.

L'honorable M. *Campbell* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que, mardi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 12 mai 1873.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par M. *Lewis*,—la pétition de *Thomas McKay* et autres, propriétaires de pouvoirs d'eau et de lots à bâtir sur l'*Isle de la Chaudière*, dans la cité d'*Ottawa*,

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

Des membres de l'Union des Typographes d'*Ottawa*, en assemblée générale réunis; des membres de l'association des Tailleurs de pierre calcaire de la cité d'*Ottawa*, en assemblée générale réunis; des membres de l'Union ouvrière des Tailleurs de la cité d'*Ottawa*, en assemblée générale réunis; des membres de l'Union des Platriers de la cité d'*Ottawa*, en assemblée générale réunis; et des membres de l'assemblée des ouvriers de *Toronto*, en assemblée générale réunis; demandant certains amendements à l'Acte des Unions d'ouvriers, 1872.

M. *Crawford*, du Comité Permanent des Banques et du Commerce présente à la Chambre le douzième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre Comité a examiné le Bill pour amender, refondre et les appliquer à tout le *Canada*, les lois concernant l'inspection de certains articles de provenance canadienne, et aussi le Bill du Sénat, intitulé " Acte pour incorporer une Compagnie sous le nom de Crédit Foncier du *Bas-Canada*, " et décidé de les rapporter amendés.

Votre Comité recommande que l'honoraire de \$ 100 payé conformément à la 58<sup>me</sup> règle, soit remis pour les Bills pour incorporer la Compagnie du *Nord-Ouest*, et pour incorporer la Compagnie des Terres, d'Escompte et de Placement de Cultivateurs.

L'honorable M. *Cameron* (*Cardwell*), du Comité Permanent des privilèges et élections, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Qu'il a pris en délibéré les ordres de renvoi à lui faits touchant la légalité de l'élection de *Robert B. Cutler*, Écr., député du district électoral de *Kent*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, et qu'après avoir entendu les différentes personnes appelés à témoigner devant lui sur serment, il a résolu de faire à la Chambre le rapport suivant :

Qu'il appert que le dit *Robert B. Cutler* a été payeur en second, — mais il n'a pu être constaté à quel salaire, — sur le chemin de fer Intercolonial jusqu'au 9 d'août dernier, date de sa résignation comme tel, et que sa résignation a été acceptée. Que sa mise en nomination pour le comté de *Kent* eût lieu le 6 août, la votation le 10, et la déclaration de son élection le 13 du même mois; et qu'après le 9 du mois d'août, ledit *Robert B. Cutler* n'a pas agi en la qualité de payeur en second.

D'après ces faits, votre comité est d'opinion : 1o que ledit *Robert B. Cutler*, lors de son élection, n'occupait pas un emploi ou ne remplissait pas une commission au service du gouvernement du *Canada* et relevant de la couronne, conformément aux termes de la première section de l'acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement; 2o que son élection, ou son droit de siéger et voter dans votre honorable Chambre, ne tombe pas sous le coup de la dix-neuvième section de l'acte de l'Intercolonial, laquelle déclare : " qu'aucun membre du Parlement n'occupera ni ne sera nommé à aucune charge lucrative sous le contrôle des commissaires, ni ne sera entrepreneur ou partie à aucun contrat avec les commissaires pour la construction du chemin de fer, ou d'aucune partie du chemin de fer "; 3o que l'élection dudit *Robert B. Cutler*, pour ledit comté de *Kent*, est légale et valide.

*M. Palmer*, du Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la division Ouest du comté de *Peterborough*, informe la Chambre que *M. Almon*, l'un des membres du dit Comité, était absent dans l'intervalle d'une heure à compter de la réunion du Comité aujourd'hui, et qu'en conséquence le Comité s'est ajourné jusqu'à demain à 11 heures A. M.

Aussi, qu'à la demande du pétitionnaire le Comité a, samedi dernier, accordé une commission pour prendre des témoignages, et a, du consentement des deux parties, nommé Son Honneur *Robert Dennistoun* comme commissaire pour entendre des témoins touchant les alléguations de la pétition.

En conséquence, le Comité demande qu'il lui soit permis de s'ajourner jusqu'à convocation par mandat de l'Orateur, pour prendre le rapport du commissaire en considération.  
Ordonné, Que *M. Almon* soit présent à son siège en cette Chambre demain.

*M. Savary*, du Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la division Nord du comté de *Perth*, informe la Chambre que, conformément à la 82e clause de l'Acte concernant les élections parlementaires contestées, le Comité a prolongé le délai pour produire les listes des votants auxquels on veut objecter jusqu'au 13 du courant, à 11 heures A. M.

*M. Pelletier*, du Comité spécial pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Rimouski*; informe la Chambre que le pétitionnaire et le membre siégeant, par un consentement par écrit, ont demandé l'ajournement des délibérations du Comité jusqu'au 2e jour de septembre prochain et que le Comité ayant consenti à cette demande, prie cette Chambre de lui permettre de s'ajourner jusqu'au 2e jour de septembre prochain.

Sur motion de *M. Pelletier*, secondée par *M. Lanthier*,

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de s'ajourner jusqu'au deuxième jour de septembre prochain.

M. Stephenson, du Comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le sixième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Le comité recommande l'impression des documents suivants :—

*Etats des banques du Canada*, indiquant le nom et le domicile de chaque actionnaire, et le nombre et la valeur nominale des actions qu'il possède.

*Réponse à une adresse*.—Rapport des commissaires chargés des études relatives à l'élargissement du canal *Welland* ; aussi, le rapport de l'ingénieur en chef à ce sujet.

*Réponse à une adresse*.—Correspondance entre le gouvernement fédéral et les gouvernements d'aucune des provinces au sujet de la nomination des conseils de la Reine, etc.

*Réponse à une adresse*.—Rapport d'une cour d'enquête de division tenue à *Lévis* au sujet du campement de volontaires, en juin et juillet 1872.

*Réponse à un ordre de la Chambre des Communes*.—Nombre de votes inscrits pour chaque candidat dans les différents districts électoraux pendant les dernières élections générales.

*Réponse à une adresse*.—Copie de toute communication relative à une amnistie, etc., en faveur des meurtriers de *Thomas Scott*, ou d'aucune des personnes qui ont pris part aux troubles de la *Rivière-Rouge*.

*Réponse (partielle) à une adresse du Sénat*.—Copie de toutes les procurations relatives au chemin de fer canadien du *Pacifique*.

*Message*.—Dépêche renfermant le second rapport des juriconsultes de la couronne au sujet de la loi scolaire du *Nouveau-Brunswick*.

*Rapport du comité spécial* auquel ont été renvoyées les pétitions en faveur d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes (4000 exemplaires en anglais et 1,000 en français).

*Pétition de F. G. Capréol*, demandant que le bill devant la législature concernant la compagnie du ch. de fer du nord du *Canada* ne devienne pas loi (500 exemplaires).

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :—

*Etat des baptêmes, mariages et sépultures de certains districts.* (Incomplet.)

*Copie de la correspondance* au sujet du plan de M. *William Kersteman* pour la construction du chemin de fer du *Pacifique*.

*Réponse à une adresse*.—Correspondance entre le département du secrétaire d'Etat (division des Sauvages) et le département des terres de la Couronne du *Nouveau-Brunswick*, au sujet de la réserve des Sauvages de *Tobique*, à *Victoria, N.-B.*

*Réponse à une adresse*. — Correspondance avec les ingénieurs locaux relativement au canal *Saint-Pierre*.

*Réponse à une adresse*. — Ordres en Conseil au sujet de l'imposition de péages sur les navires qui fréquentent le canal *Saint-Pierre*.

*Réponse à une adresse*. — Correspondance relative aux réclamations de M. *G. A. Ryland* depuis le 1er septembre 1868, etc.

*Réponse à une adresse*. — Rapports des ingénieurs du Gouvernement sur les travaux que devait entreprendre la Compagnie hydraulique de *Saint-Louis*, entre l'île au *Héron* et la rive nord du *Saint-Laurent*.

*Réponse à un ordre de la Chambre des Communes*; — Etat du nombre de demandes de terres sur le territoire réclamé par la province d'*Ontario*, situées à l'ouest et au nord du lac *Supérieur*.

*Réponse à une adresse*, — Copie des études, plans et estimations du canal projeté aux rapides de la *Cullbute*, sur la rivière des *Ontaouais*.

*Réponse à une adresse*, — Copie des instructions au percepteur du port de *Saint Jean*, N.-B., données par le Ministre des douanes ou le Gouverneur général en conseil, depuis le 1er juillet 1867, etc.

*Réponse à une adresse*, — Copie de la commission nommant l'*Hon. H. G. Johnson*, juge de la Cour supérieure de la province de *Québec*, etc.

*Etat des recettes et dépenses de la Compagnie Canadienne d'assurance mutuelle sur la vie*, jusqu'au 31 décembre 1872.

*Réponse à une adresse*, — Correspondance, etc., relative à l'obstacle qu'éprouve la navigation de la rivière *Niagaru* par la construction d'un coffrage au milieu du chenal par la Compagnie de l'aqueduc de la cité de *Buffalo*.

*Réponse (partielle) à une adresse*, — Etat de la somme fournie à l'officier-rapporteur de la division nord du comté de *Simcoe* pendant la dernière élection, etc.

*Réponse à une adresse*, — Etat indiquant le nombre des quais, brise-lames, débarcadères et jetées appartenant au gouvernement, etc.

*Réponse (partielle) à une adresse*, — Correspondance relative à la constitution de *Port Stanley* comme havre de refuge.

*Réponse supplémentaire à une adresse*, — Etat des recettes et dépenses du havre de *Port Stanley* depuis la date de son transfert, etc.

*Réponse à une adresse*, — Travaux exécutés en 1872 par le dragueur *Canada*, etc.

*Réponse à une adresse*, — Correspondance entre *Lévi Larue*, contrôleur de l'écluse de *Saint-Ours* et le Gouvernement, au sujet des personnes employées à cette écluse.

*Réponse à une adresse*, — Copie des comptes de sommes payées à *C.-A. Boivin* et *Aimé Roy*, Receveurs, percepteurs du revenu de l'Intérieur des districts de *Saint-Hyacinthe* et *Richelieu*, etc.

*Réponse à une adresse*, — Rapport de l'Agent spécial du Revenu de l'Intérieur relativement à la *Colombie Britannique*.

*Réponse à une adresse*, — Pétition de *D. Ford Jones* et autres, au sujet du pouvoir d'eau de *Gananoque*, etc.

*Réponse à une adresse*, — Recettes et pièces justificatives des sommes payées par le Gouvernement fédéral à *James Oliva*, Ecr., du village de *Montmagny*, pour ses services et dépenses en qualité de Commissaire du recensement, etc.

*Réponse à une adresse*, — Naufrage du steamer *Atlantic* sur la côte de la *Nouvelle-Ecosse*, etc.

*Réponse à une adresse*, — Etat des sommes payées à *J. Adolphe Chicoine*, Ecr., avocat, de la ville de *Saint-Hyacinthe*.

*Réponse (partielle) à une adresse*, — Relative au transfert du havre de *Port-Stanley* à un bureau de syndics de la Compagnie du Chemin de fer de *London à Port-Stanley*.

*Réponse à une adresse*, — Copie de tous actes passés par la législature du *Nouveau-Brunswick* et sanctionnés par le Lieutenant-Gouverneur le 25 ult.

*Réponse à une adresse*, — Copie de toutes les réclamations pour pertes occasionnées par la rupture des estacades à l'embouchure de la rivière *Mudawaska* au printemps de 1871.

*Réponse à une adresse*, — Copie des instructions données à la Commission chargée de s'enquérir des réclamations au sujet du privilège du foin dans *Manitoba*.

*Réponse à une adresse*, — Mémoire de la ville de *Collingwood*, demandant que ce port devienne indépendant comme port d'entrée, etc.

Sur motion de *M. Crawford*, secondée par *M. Gibbs* (*Ontario D. S.*)

Ordonné, Que l'honoraire de \$100 payé sur le bill pour incorporer la Compagnie Commerciale du Nord-Ouest, et sur le Bill pour incorporer la compagnie des terres, d'escompte et de placements des Cultivateurs, soit remboursé, conformément à la recommandation du Comité Permanent des Banques et du Commerce.

M. Carter, Président du Comité de l'Élection d'Addington se lève de son siège et déclare qu'il a reçu un télégramme de J. D. Kellock, M. D. déclarant que M. Haggart, M. P. est retenu au lit par suite d'une attaque de bronchite capillaire aiguë.

Et le dit télégramme est et lu comme suit :

Perth, 12 mai 1873.

A. E. Carter,

Président du Comité de l'Élection d'Addington, Chambre des Communes.

M. Haggart, M. P., est retenu au lit par suite d'une attaque de bronchite capillaire aiguë, et ne pourra assister aux séances du comité d'ici à quelques jours.

J. D. KELLOCK, M. D.

Ordonné, Que M. Haggart, représentant du District Electoral de la Division Sud de Lanark, soit déchargé de l'obligation d'assister davantage au Comité Spécial assermenté pour s'enquérir et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour le District Electoral d'Addington, par suite de son absence inévitable causée par la maladie.

Sur motion de M. Palmer, secondée par M. Colby,

Ordonné, Que le comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour la Division Ouest du Comté de Peterborough, ait la permission de s'ajourner jusqu'à convocation par Mandat de M. l'Orateur pour réunir de nouveau le dit Comité.

Le Très-Honorable Sir John A. Macdonald, l'un des membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément aux adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 14 mars 1873, demandant un état de toutes les sommes payées pour faire face aux frais des dernières élections pour cette Chambre, dans les différentes divisions électorales par toute la Puissance, indiquant les officiers-rapporteurs et les députés-officiers-rapporteurs auxquels ces sommes ont été payées, et distinguant les différents services pour lesquels les paiements ont été faits. (*Documents de la Session, No 60.*)

La réponse, (en partie) à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 28 avril 1873, demandant toute la correspondance entre le gouvernement Impérial et celui du Canada au sujet de la naturalisation des Allemands; aussi copie de toute correspondance sur ce sujet entre le gouvernement Canadien et des sociétés Allemandes en Canada. (*Documents de la Session, No 66.*)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill du Sénat, intitulé: "Acte amendant l'acte " pour incorporer l'association de placement de Montréal " étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Domville fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus comme suit :

Page 1, ligne 18.—Après " d'escompte " insérez : " n'excédant pas huit pour cent par année. "

Page 1, ligne 21.—Après " d'usure " insérez : " pourvu que la dite association ne prendra d'aucun de ses débiteurs, sur aucun prêt fait avant la passation du présent acte, plus que le taux permis par l'acte par le présent amendé pour l'usage des deniers prêtés, ou sur aucun nouveau prêt fait au même emprunteur ou à ses représentants légaux sur les mêmes propriétés, pendant les deux ans qui suivront la passation du présent acte. "

Page 1, ligne 35.—Retranchez " le " et insérez " les deux tiers du. "

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill, avec les amendements, passe.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leurs concours.

M. *Mackenzie* propose, secondé par l'honorable M. *Holton*, que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient de décréter qu'aucune personne ayant un intérêt pécuniaire dans la compagnie canadienne du chemin de fer du *Pacifique*, ou ayant un contrat avec cette compagnie, ne sera capable d'être élue, ou de siéger et voter en Parlement.

Le Très-honorable Sir *John A. Macdonald*, attire l'attention de M. l'Orateur sur le fait que cette motion n'est pas dans l'ordre, attendu qu'elle n'est pas conforme à l'avis donné.

M. l'Orateur dit :

" Je vois que la résolution dont il a été donné avis est dans les termes suivants : " Qu'il est expédient de décréter qu'aucune personne ayant un intérêt pécuniaire dans la compagnie canadienne du chemin de fer du *Pacifique*, ou ayant un contrat avec cette compagnie, ne sera éligible comme membre de cette Chambre."

" La motion maintenant proposée dit : " qu'aucune personne ne sera capable d'être élue ou de siéger et voter dans le Parlement."

" La différence, comme on le voit, consiste dans les mots " siéger et voter." Je crois que ces mots constituent un changement important, et que l'objection doit être maintenue."

Sur ce, M. *Mackenzie* omet les mots " siéger et voter " dans sa motion préposée.

Et la motion étant mise aux voix, que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient de décréter qu'aucune personne ayant un intérêt dans la compagnie ou un contrat avec la compagnie du chemin de fer Canadien du *Pacifique* ne sera capable d'être élue membre de cette Chambre, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

|                            |                               |                              |                                |
|----------------------------|-------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| <i>Anglin,</i>             | <i>Dorion (Drum. et Art.)</i> | <i>Macdonald (Glengarry)</i> | <i>Rymal,</i>                  |
| <i>Bécharde.</i>           | <i>Dorion (Napierville),</i>  | <i>Mackenzie,</i>            | <i>Scutcherd,</i>              |
| <i>Blain,</i>              | <i>Ferris,</i>                | <i>Mercier,</i>              | <i>Smith (Peel),</i>           |
| <i>Bodwell,</i>            | <i>Findlay,</i>               | <i>Metcalfe,</i>             | <i>Snider,</i>                 |
| <i>Bourassa,</i>           | <i>Fiset,</i>                 | <i>Mills,</i>                | <i>Stirton,</i>                |
| <i>Bowman,</i>             | <i>Fleming,</i>               | <i>Oliver,</i>               | <i>Taschereau,</i>             |
| <i>Brouse,</i>             | <i>Fournier,</i>              | <i>Idaguet,</i>              | <i>Thompson (Haldim' d)</i>    |
| <i>Burpee, (Sunbury),</i>  | <i>Galbraith,</i>             | <i>Laterson,</i>             | <i>Thomson (Welland),</i>      |
| <i>Cameron (Huron),</i>    | <i>Gibson,</i>                | <i>Pelletier,</i>            | <i>Tremblay,</i>               |
| <i>Casey,</i>              | <i>Gillies,</i>               | <i>Pozer,</i>                | <i>Wallace, (Albert),</i>      |
| <i>Casgrain,</i>           | <i>Harvey,</i>                | <i>Richard (Mégantic),</i>   | <i>White (Halton),</i>         |
| <i>Charlton,</i>           | <i>Higinbotham,</i>           | <i>Ross (Durham),</i>        | <i>Wilkes,</i>                 |
| <i>Church,</i>             | <i>Holton,</i>                | <i>Ross (Middlesex),</i>     | <i>Wood,</i>                   |
| <i>Cockburn (Muskoka),</i> | <i>Horton,</i>                | <i>Ross (Prince-Edouard)</i> | <i>Young (Montréal Ouest),</i> |
| <i>Delorme,</i>            | <i>Jetté,</i>                 | <i>Ross (Wellington),</i>    | <i>Young (Waterloo).--62</i>   |
| <i>De St. George,</i>      | <i>Landerkin,</i>             |                              |                                |

CONTRE

Messieurs

|                      |                   |                  |                  |
|----------------------|-------------------|------------------|------------------|
| <i>Alm</i>           | <i>Beaty,</i>     | <i>Blanchet,</i> | <i>Brown,</i>    |
| <i>Archambeault,</i> | <i>Bellerose,</i> | <i>Bowell,</i>   | <i>Campbell,</i> |
| <i>Baby,</i>         | <i>Benoit,</i>    | <i>Brooks,</i>   | <i>Carling,</i>  |



|                             |                               |                      |                             |
|-----------------------------|-------------------------------|----------------------|-----------------------------|
| <i>Chisholm,</i>            | <i>Glass,</i>                 | <i>McAdam,</i>       | <i>Rochester,</i>           |
| <i>Claxton,</i>             | <i>Grant,</i>                 | <i>McDougall,</i>    | <i>Ross (Champlain),</i>    |
| <i>Coffin,</i>              | <i>Grover,,</i>               | <i>Merritt,</i>      | <i>Ross (Victoria),</i>     |
| <i>Colby,</i>               | <i>Harwood,</i>               | <i>Michell,</i>      | <i>Ryan,</i>                |
| <i>Costigan,</i>            | <i>Jones,</i>                 | <i>Moffatt,</i>      | <i>Savary,</i>              |
| <i>Crawford,</i>            | <i>Keeler,</i>                | <i>Morrison,</i>     | <i>Smith (Selkirk),</i>     |
| <i>Cunningham,</i>          | <i>Killam,</i>                | <i>Nathan,</i>       | <i>Staples,</i>             |
| <i>Dewdney,</i>             | <i>Lacert.</i>                | <i>Nelson,</i>       | <i>Stephenson,</i>          |
| <i>Domville,</i>            | <i>Langer.</i>                | <i>O'Connor,</i>     | <i>Thompson (Caribou),</i>  |
| <i>Dormer,</i>              | <i>Langlois,</i>              | <i>O'Reilly,</i>     | <i>Tilley,</i>              |
| <i>Doull,</i>               | <i>Lanthier,</i>              | <i>Palmer,</i>       | <i>Tobin,</i>               |
| <i>Dugas,</i>               | <i>Le Vesconte.</i>           | <i>Pickard,</i>      | <i>Tourangeau,</i>          |
| <i>Duguay,</i>              | <i>Little,</i>                | <i>Pinsonneault,</i> | <i>Tupper,</i>              |
| <i>Farrow,</i>              | <i>Macdonald, (Sir J. A.)</i> | <i>Pope,</i>         | <i>Wallace, (Norfolk)</i>   |
| <i>Fortin,</i>              | <i>McDonald (Antigonish)</i>  | <i>Price,</i>        | <i>Webb,</i>                |
| <i>Gaudet,</i>              | <i>McDonald (Cap-B.)</i>      | <i>Ray,</i>          | <i>White (Hastings Est)</i> |
| <i>Gendron,</i>             | <i>MacKay,</i>                | <i>Robillard,</i>    | <i>Witton,</i>              |
| <i>Gibbs, (Ont., D. N.)</i> | <i>Mailloux,</i>              | <i>Robitaille,</i>   | <i>Wright (Ottawa)—86.</i>  |
| <i>Gibbs (Ont., D. S.),</i> | <i>Masson,</i>                |                      |                             |

Ainsi, la question est résolue négativement.

M. *Fournier*, du Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Leeds* sud-informe la Chambre que, du consentement des deux parties, le Comité demande la permission de s'ajourner jusqu'à jeudi, le 15 de mai courant, à midi.

Sur motion de M. *Fournier*, secondée par M. *Gibbs (Ontario)* D. S.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de s'ajourner jusqu'à jeudi, le 15<sup>e</sup> jour de mai courant, à midi.

Sur motion de M. *Fournier*, secondée par M. *Gibbs (Ontario)* D. S.

*Résolu*, Que lorsque M. l'Orateur quittera le fauteuil à six heures, la Chambre soit ajournée jusqu'à sept heures et demie p. m. aujourd'hui.

Et étant six heures de l'après-midi, M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à sept heures et demie p. m., aujourd'hui, sans mettre la question d'ajournement aux voix.

#### *Sept heures et demie P. M.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte concernant le service Postal Océanique " sans amendement.

Et aussi le Sénat a passé un Bill intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions concernant l'extradition des criminels, " auquel il demande le concours de cette Chambre.

Le Sergent-d'Armes informe la Chambre qu'il a pris le Très-honorable Sir *John A. Macdonald* sous sa garde.

Sur ce, l'hon. M. *Tupper* donne lecture de l'affidavit suivant :

Je, *Charles Tupper*, de la cité d'*Ottawa*, dans le comté de *Carleton*, docteur en médecine, jure et dis :—qu'ayant été appelé à donner mon opinion comme médecin relativement à l'état de santé de Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres de la Chambre des Communes, j'ai dit qu'il était nécessaire, pour la conservation de sa santé, qu'il s'abstint pendant quelques jours

de vaquer à ses devoirs comme membre de la Chambre, et qu'en conformité de cette recommandation il n'était pas à son siège dans la Chambre des Communes, samedi dernier, le dix du courant.

CHARLES TUPPER.

Assermenté devant moi, à  
Ottawa, le 12 mai 1873.

JAMES COOKBURN,  
Orateur.

Ordonné, Que le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald* soit libéré de la garde du Sergent-d'Armes.

Le Sergent d'Armes de service en cette Chambre informe la Chambre qu'il lui a été impossible d'exécuter l'ordre de samedi dernier, lui enjoignant de prendre sous sa garde *Frederick M. Pearson*, écuyer, en conséquence de son absence de la cité.

Les noms des membres du comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le District Electoral de la division est du Comté de *Northumberland* étant appelés de nouveau, et *Frederick M. Pearson*, Ecuyer, ne comparaisant pas.

Sur motion de l'Honorable M. *Campbell*, secondée par M. *Geoffrion*.

Ordonné, Que la 77e clause de l'acte concernant les élections parlementaires contestées soit maintenant lue. Et après lecture de cette clause,

Ordonné, Que la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le District Electoral de la division est du comté de *Northumberland* soit renvoyée de nouveau au Comité Général des Elections.

Sur motion du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'Honorable M. *Tupper*,

Ordonné, Que le bill du Sénat intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions concernant l'extradition des criminels," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. *Cameron (Cardwell)*, secondée par l'Honorable M. *Blanchet*,

Résolu, Que cette Chambre [concoure dans le quatrième rapport du comité spécial des privilèges et élections.

Sur motion de M. *Fournier*, secondée par M. *Pâquet*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes lettres, de tous comptes, reçus, papiers ou documents quelconques adressés par *Michel Mathieu*, écuyer, représentant le District électoral de *Richelieu*, dans cette honorable Chambre, par l'honorable *Jean-Baptiste Guévremont*, sénateur, ou par toute autre personne que ce soit, à aucun et à tous les départements publics ci-dessous, savoir, le département des douanes, le département de la milice, le département de l'agriculture, le département des travaux publics, le bureau du conseil privé, le département général des postes, le bureau des commissaires du chemin de fer Intercolonial, ou tout autre département public, relatifs à tout marché ou contrat avec Sa Majesté, ou à tout ordre venant d'aucun des dits départements, concernant la publication d'annonces ayant été publiées, étant publiées, ou devant être publiées dans un journal ou papier-nouvelles appelé *Le Richelieu*, et dans un autre journal ou papier-nouvelles appelé *Le Messager de Sorel*, et dans un autre journal ou papier-nouvelles appelé *The Sorel*, et ce, depuis le premier janvier mil huit cent soixante-et-dix jusqu'au vingt mars mil huit cent soixante-et-treize ; copie de tout mandat d'argent adressé par aucun des départements publics ci-dessus nommés, au dit *Michel Mathieu*, écr., au dit hon. *Jean-Baptiste Guévremont*, sénateur, ou à toute autre personne en paiement de la publication des dits annonces dans aucun des

papiers-nouvelles ci-dessus mentionnés copie de toute correspondance échangée à ce sujet, entre le dit *Michel Mathieu* ou autres et aucun et tous les dits départements, durant l'époque ci-dessus mentionnée concernant la publication des dites annonces ; copie de tous documents quelconques constatant l'entreprise ou l'exécution par le dit *Michel Mathieu*, directement ou indirectement, seul ou avec un autre, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, d'aucun marché, contrat ou ordre pour la publication des dites annonces, dans aucun des papiers-nouvelles ci-dessus nommés, avec aucun des susdits départements publics, en vertu desquels marchés, contrats ou conventions, ou ordres, des deniers publics ont été payés ou doivent être payés comme ci-dessus ; copie de tout document constatant l'envoi ou le paiement d'aucune somme d'argent pour la publication des dites annonces (*advertissements*). De plus copie de la lettre ou commission nommant le dit *Michel Mathieu*, écuyer, alors shérif du district de *Richelieu*, distributeur de timbres (*stamps distributor*), pour le district judiciaire de *Richelieu* ou tout autre district ; la dite charge de distributeur de timbres dépendant alors du gouvernement du *Canada* ; ainsi que copie de la résignation du dit *Michel Mathieu*, écuyer, comme tel distributeur de timbres avec la date précisé de la réception de la dite lettre de résignation qui a été adressée au gouvernement de la Puissance du *Canada*.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Cunningham*, secondée par M. *Chisholm*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance entre le Gouvernement de la Puissance et la compagnie de la *Baie d'Hudson* relativement au privilège du foin dans *Manitoba*.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Smith (Selkirk)*, secondée par M. *Grover*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre la correspondance entre le Gouvernement du *Canada* et celui des *Etats-Unis* échangée directement ou par l'entremise du Ministre de l'Angleterre, à *Washington* au sujet de la navigation de la *Rivière-Rouge* du Nord.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre toute correspondance relative aux traités avec les Sauvages à *Manitoba* et dans les Territoires du *Nord-Ouest* et relative aux mesures que le gouvernement se propose de prendre à cet égard et à l'égard de la question des Sauvages en général.

*Ordonné*, Que les dites adresses soient présentées à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de l'honorable M. *Anglin*, secondée par M. *Pâquet*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie du rapport de *J. C. Taché*, écrivain, député ministre de l'agriculture, donnant l'origine et le progrès de la lèpre dans le *Nouveau-Brunswick*, le nombre de lépreux qu'il y a maintenant dans cette province, l'état du *Lazaret en Tracadie*, le nombre de patients qu'il y avait dans cet établissement quand il l'a visité, le nombre de lépreux qu'on y peut recevoir, la manière dont la maladie y est traitée, et les moyens à prendre pour la faire disparaître, s'il est possible.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

M. *Wilkes* propose, secondé par M. *White (Halton)*, que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il ne convient point, et qu'il est inexpédient que des percepteurs de douane ou autres officiers publics de haut grade soient les agents reconnus de compagnies d'assurances ou autres,

ou annoncés comme tels, ou que ses officiers soient engagés dans aucune autre affaire quelconque : que, dans l'opinion de cette Chambre, la rémunération de ces officiers publics devrait être augmentée de manière à être suffisante, si elle ne l'est déjà, pour les entretenir confortablement, et que le service public demande tout leur temps et toute leur attention ;

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

M. Grant propose, secondé par M. Thompson, Cariboo, que cette Chambre se forme en Comité pour examiner la résolution suivante :—

Qu'il est expédient, dans l'intérêt de la Puissance, que le musée géologique et le personnel de ce musée soient stationnés dans la cité d'Ottawa, la capitale de la Puissance.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le Bill, intitulé : " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'Acte portant de nouvelles dispositions pour le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest "—auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion du très-honorable Sir John A. Macdonald, secondée par l'honorable M. Tilley, Ordonné, Que le Bill du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'Acte portant de nouvelles dispositions pour le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la pétition de Thomas Hicks et autres, au sujet d'agences mercantiles, soit renvoyée à un Comité spécial composé de M. Domville, l'honorable M. Richards, et Messieurs Bergin, Brouse, Savary, Caron et Haggart, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

Sur motion de M. Ross (Middlesex, D. O.), secondée par M. Landerkin,

Résolu, Qu'il est expédient qu'à l'avenir, à moins que l'intérêt public ne s'y oppose, le Parlement de cette Puissance soit convoqué pour la dépêche des affaires pas plus tard que le 1er février de chaque année.

Sur motion de M. Casgrain, secondée par M. Jetté,

Résolu, Qu'il est expédient d'assimiler les différentes lois commerciales de cette Confédération, en les assimilant en même temps, autant que possible, à celles de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis de l'Amérique, et de rédiger sur ces bases un code de commerce.

Sur motion de M. Brouse, secondée par M. Archibald,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance entre Corry J. Mattice, écr., Henry Sundfield Macdonald, écr., le Ministre de la Milice, l'Adjudant-Général de la Milice, le Député-Adjudant-Général de la Milice commandant le district militaire No. 4, le Major de Brigade du district militaire No. 4, et toutes autres personnes, relativement à la formation et à l'organisation des corps de cavalerie de Stormont, et Cornwall ; aussi, copie des ordres généraux relatifs aux rôles du service de la milice, et de tous autres documents relatifs aux dits corps de cavalerie.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *De St. George*, secondée par M. *Richard*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état détaillé, par province, indiquant la quantité de tabac produit en *Canada* durant l'année qui a précédé l'imposition des droits actuels de licence et d'accise, ainsi que la quantité produits durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1872, avec le montant perçu par le gouvernement et le coût de la perception.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

*Ordonné*. Que la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 27 mars 1871, demandant copie de la pétition ou des pétitions présentées par *Joseph Bouchette*, en son nom ou au nom des petits enfants de feu *Joseph Bouchette*, de son vivant arpenteur-général de la province du *Canada*, maintenant la province de *Québec*, avec copie de tous documents et appendices annexés à la dite pétition ou aux dites pétitions ou les accompagnant, soit renvoyée à un Comité spécial composé de l'honorable M. *Fortin*, messieurs *Beaty*, *Morrison*, *Crawford*, *Tobin*, l'honorable M. *Holton*, M. *Buly*, l'honorable M. *Campbell* et M. *Domville* pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Mardi, 13 mai 1873.

Sur motion de M. *Wilton*, secondée par M. *Tourangeau*,

*Résolu*, Que considérant l'immense importance pour tout le pays qui se rattache au développement des manufactures de cette Puissance, il est expédient et très-désirable que le gouvernement se procure les plus amples informations touchant l'utilisation des matières premières dans les cas de différents procédés de manufacture, que la prochaine Exposition de *Vienne* a spécialement pour objet de faire connaître.

M. *Oliver* propose, secondé par M. *Bodwell*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance avec le gouvernement pour l'année dernière, relative à des troubles auxquels on s'attendait de la part des sauvages de *Manitoba* et du *Nord-Ouest*; et des débats s'en suivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Wood*, secondée par l'honorable M. *Dorion* (*Napierville*),

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant les recettes et les dépenses totales dans la province d'*Ontario*, en tant qu'elles peuvent être constatées, provenant des bureaux de postes ou du service de la malle ou s'y rattachant, pour chaque année, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 1er juillet 1872; aussi un état semblable pour les différentes provinces de *Québec*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick* et de *Manitoba* et de la *Colombie Anglaise* depuis leur union avec le *Canada*.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant le montant brut des recettes et dépenses se rattachant aux terres de l'Artillerie dans les provinces d'*Ontario*, de *Québec*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, respectivement, depuis le 1er juillet 1867, jusqu'au 1er juillet 1872, avec une estimation du revenu net devant provenir du reste des terres non aliénées dans chaque province.

*Ordonné*, Que les dites adresses soient présentées à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Tobin*, secondée par M. *Church*,  
*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et les autorités de l'Amirauté, en Angleterre, relative au prolongement du chemin de fer depuis le dépôt de *Richmond* jusqu'à *Halifax*; aussi, copie des explorations et du rapport relatifs à cette route ou à toute autre route par laquelle il est ou il a été proposé d'amener ce chemin de fer dans la cité d'*Halifax*.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins un quart, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 13 mai 1873.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :—

Par M. *Witten*,—la pétition des membres de l'Union des Fondateurs de *London (Ontario)*, en assemblée générale réunis.

M. *Crawford*, du Comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le treizième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill du Sénat, intitulé : Acte pour amender l'Acte 32 et 33 Vic., chap. 70, pour incorporer les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu dites *Beavor* et *Toronto*. Il a aussi examiné le Bill concernant l'engagement des matelots et décidé d'en faire rapport sans amendement.

M. *Gilbs*, (*Ontario*, D. S.), du Comité Permanent des Comptes Publics, présente à la Chambre le troisième rapport du dit Comité, lequel est lu.—(*Appendice No. 2.*)

M. *Carter*, du comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition de plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral du comté d'*Addington*, présente à la Chambre le rapport final du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité fait rapport des résolutions suivantes comme étant la décision définitive du dit Comité :

*Résolu*, Que *Schuyler Shibley*, éc., le membre siégeant, est dûment élu pour représenter le district électoral du comté d'*Addington* dans le présent Parlement.

*Résolu*, Que la pétition de *J. N. Lapum*, éc., contre la dite élection, n'est ni frivole, ni vexatoire.

*Résolu*, Que la défense du dit *S. Shibley*, éc., le membre siégeant, contre la dite pétition, n'est ni frivole ni vexatoire.

Sur motion de l'honorable M. *Tully*, secondée par l'honorable M. *Tupper*,

*Résolu*, Que demain cette Chambre se fermera en comité pour examiner une certaine résolution relative à l'acceptation par le gouvernement, à certaines conditions, de la somme de \$500,000 au lieu d'une plus forte somme que lui doit la compagnie du chemin de fer du nord du *Canada*.

L'honorable M. *McDonald* (*Pictou*), du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral

de *Toronto Est*, présente à la Chambre le rapport final du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité fait rapport des résolutions suivantes comme étant sa décision unanime et définitive.

*Résolu*, Que *James Beaty*, écr., est dâment élu membre pour représenter le district électoral de *Toronto Est* dans la Chambre des Communes.

*Résolu*, Que la pétition de *J. D. Merrick* et de *I. Nixon*, contre l'élection du dit *James Beaty*, n'est ni frivole ni vexatoire.

*Résolu*, Que la défense du membre siégeant n'est ni frivole ni vexatoire.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte relatif à certaines banques d'épargne dans la province d'*Ontario* et de *Québec*, avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie des Marbres *Marezzo* du *Canada*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill, intitulé : "Acte concernant les naufrages et le sauvetage," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Tilley*, secondée par l'honorable M. *Tupper*,

*Résolu*, Que demain cette Chambre se formera en comité pour examiner certaines résolutions déclarant qu'il est expédient d'autoriser le paiement de certaines sommes aux entrepreneurs de sections depuis Nos. 1 jusqu'à 7, du chemin de fer Intercolonial.

Sur motion de l'honorable M. *Tilley*, secondée par l'honorable M. *Tupper*,

*Résolu*, Que demain cette Chambre se formera en comité pour examiner certaines résolutions relatives aux dettes et obligations des Provinces de la Puissance, et au paiement de certaines subventions à ces mêmes Provinces.

Sur motion de l'honorable M. *Tilley*, secondée par l'honorable M. *Tupper*,

*Résolu*, Que demain, cette Chambre se formera en comité pour examiner certaines résolutions pourvoyant à l'émission de débentures de la Puissance, portant intérêt aux taux de cinq pour cent, au montant de \$1,200,000 en faveur de la commission du havre de *Québec*

Sur motion du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable M. *Tilley*,

*Résolu*, Que pour le reste de la Session, quand la Chambre s'ajournera le vendredi, elle soit ajournée jusqu'au samedi suivant à trois heures P. M., et que l'ordre des délibérations les mercredis et samedis, pour le reste de la session, soit le même que pour les vendredis.

L'Honorable M. *Langevin*, représentant du district électoral de *Dorchester*, se lève de son siège et donne certaines explications au sujet d'accusations portées et de lettres mises devant la Chambre, mardi, le 22 avril dernier, alléguant qu'il (M. *Langevin*) s'est servi de son influence officielle à la dernière élection pour les comtés de *Chicoutimi* et *Charlevoix*, et il dépose certains documents sur la table de la Chambre, lesquels documents sont marqués A. B. C. D. E. et F.

Sur motion de l'honorable M. *Langevin*, secondée par l'honorable M. *Pope*,

*Ordonné*, Que les dits documents soient maintenant lus par le Greffier de la Chambre. Et les dits documents sont lus comme suit :

A

Québec, 25 avril 1873.

A l'honorable, H. L. LANGEVIN, C. B.,  
Ministre des Trav. Pub., Ottawa.

Mon cher Monsieur,

J'ai lu les lettres et documents contenus dans les votes et délibérations du 22 avril courant, fournis par l'honorable *A. A. Dorion*, savoir :

Une déclaration No 2, signé par *Grégoire Tremblay, Ed. Tremblay, Boniface Larouche, Cléophe Simard* et autres, cherchant à établir que j'avais lu le 11ème jour d'avril 1872 une lettre signée par vous, dans laquelle vous disiez que si les électeurs de *Charlevoix* élisaient *M. Tremblay*, le Gouvernement ne ferait aucuns travaux publics dans ce comté, donnant par là clairement à entendre que le gouvernement n'aurait pas la construction d'un quai ou d'un phare demandé à l'entrée de la *Baie St Paul*.

J'inclus sous ce pli copie du Journal de la Chambre qui contient ce document que je traduis.

En réponse à cela, je déclare qu'à telle date je n'étais pas à la *Baie St. Paul*, mais à *Ottawa*, siégeant comme député du comté de *Charlevoix*, dans les Communes.

Je déclare de plus que ni à cette époque, ni depuis, j'ai reçu ni lu une lettre ou partie de lettre signée par vous contenues dans la déclaration No. 2 signée par *Grégoire Tremblay* et autres.

C'est une fausseté d'autant plus évidente, vu que *M. Tremblay*, dans ses discours publics dans cette élection, dans des écrits signés par lui et adressés à *M. A. Gagnon, M. P. P., Onésime Gauthier, Henri Simard* et autres, ses principaux et plus influents partisans déclaraient n'appartenir ni au parti national, ni à l'opposition, mais vouloir donner *fair play* au gouvernement, et qu'il était plus ministériel que moi-même.

Pourquoi, sachant cela vous-même, auriez-vous écrit une lettre que si *M. Tremblay* était élu, le comté n'aurait pas de travaux publics.

Ces déclarations de *M. Tremblay* ont été faites en ma présence dans des assemblées publiques ; j'ai appris de bonne source qu'il a donné des déclarations écrites dans ce sens à *M. A. Gagnon, M. P. P., Onésime Gauthier, Henri Simard* et autres. Ces messieurs peuvent être entendus à ce sujet et corroboreront mes informations.

Je déclare de plus qu'à une assemblée publique à la *Baie St. Paul* à la porte de l'église, quelques jours avant l'appel nominal où *M. Tremblay* et *M. A. Gagnon, M. P. P.*, étaient présents, dans le moment que j'adressais la parole aux électeurs, je fus prié par *M. M. Bouchard* de lire publiquement une partie de lettre de vous en réponse à une lettre que *M. Edouard Slevin* vous avait écrite pour vous consulter sur le choix d'un membre.

Autant que je puis me rappeler, le nom d'aucune personne n'était mentionné, mais tout naturellement vous lui conseilliez de supporter le candidat qui déclarait avoir confiance dans le gouvernement.

En conséquence, *M. Slevin* a cru devoir supporter *M. Tremblay*, parce que ce dernier a déclaré dans les assemblées publiques et ailleurs n'appartenir ni au parti rouge, national, ni à l'opposition, mais supporterait les bonnes mesures du gouvernement, lui donnerait *fair play* et justice.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant Serviteur,

(Signé.)

SIMON X. CIMON.

B

*Baie St. Paul*, 26 avril 1873.

L'Honorable H. L. LANGEVIN, C. B.

Monsieur,

Je vois que l'honorable *Dorion* renouvelle contre vous, dans la Chambre des Communes l'accusation portée par *M. P. Tremblay, M. P. P.*, dans la dernière session de la Chambre locale, savoir : Qu'à une assemblée publique à laquelle j'assistais, tenue le 10 août dernier, à la porte de l'église de la *Baie St. Paul*, durant la dernière élection d'un député à la Chambre des Communes pour le comté de *Charlevoix*, *M. Simon Xavier Cimon*, l'un des Candi-



dots, aurait lu une lettre adressée par vous à feu M. *Edward Stevin*, dans laquelle vous disiez que "si les électeurs élisaient M. *Tremblay*, le gouvernement ne ferait pas exécuter de travaux publics dans le comté de *Charlevoix*, etc."

Lorsque M. *Tremblay* porta cette accusation contre vous dans la Chambre locale de la province de *Québec*, je déclarai publiquement en Chambre que cette assertion était fautive; que jamais à cette assemblée M. *Cimon* n'avait lu une telle lettre contenant de pareilles expressions et une telle menace aux électeurs du comté. J'affirme de nouveau qu'étant présent moi-même à cette assemblée, M. *Cimon* n'a pas lu une telle lettre devant moi, et qu'il ne l'a pas lue dans aucune autre assemblée où j'ai assisté.

J'ajouterai de plus, que j'ai toujours dit à M. *Tremblay*, durant son élection, que s'il était élu, c'était moi qui lui valait son élection, et ce, parce que les électeurs de ce comté me savaient en faveur du gouvernement, et que si je l'appuyais, c'était parce que lui-même, M. *Tremblay*, déclarait, et aux portes des Eglises et par promesses par écrit, qu'il ne serait pas opposé au gouvernement; mais qu'au contraire il le soutiendrait et lui donnerait dans tous les cas sur les questions le bénéfice du doute. Pouvait-il plus nous tromper?

J'ai l'honneur d'être,  
Votre dévoué serviteur,

A. GAGNON.

C

#### DISTRICT ELECTORAL DE CHARLEVOIX,

Extrait du Livre de Poll de la Paroisse des Eboulements.—Poll du voisinage de l'Eglise.

|   |                 |
|---|-----------------|
|   | <i>Tremblay</i> |
| No. 52. <i>Edouard Stevin</i> (père) Commerçant . . . . . | 1               |
| No. 3. <i>Edouard Stevin</i> (fils) Gentilhomme . . . . . | 1               |

D

SÉNAT, *Ottawa*,  
25 avril 1873.

Mon cher *Langevin*,

Je suis surpris de l'audace de M. *Tremblay* d'avoir fait hier soir les assertions que l'on trouve rapportées dans le *Times* de ce matin, et d'avoir produit les affidavits que je remarque dans les votes et délibérations d'hier.

Je vous autorise à contredire ces assertions comme ayant été bassement inventées.

Le mémorable jour du 7 juillet dernier, j'avais été à l'église, après le service divin, pour expliquer au peuple ce que j'avais fait pour lui en obtenant l'emprunt pour acheter du grain de semence, emprunt que M. *Tremblay* avait dit avoir été obtenu par son entremise, alors que M. *Tremblay* m'attaqua de la manière la plus outrageante.

C'était pour refuter les fausses accusations que M. *Tremblay* avait faites que je partis pour *Québec* quelques jours après, afin de me procurer des documents que j'avais là, et de vous demander de me donner une lettre pour réfuter l'assertion de M. *Tremblay* au sujet de son frère *Dorillon* pour la nomination duquel, comme vous le savez, j'avais tant travaillé.

J'allai vous voir le 13 juillet dernier avec une lettre (exposant ma demande) que je devais laisser chez vous si vous eussiez été absent; mais vous trouvant à la maison, vous me donnâtes la lettre de cette date réfutant l'assertion de M. *Tremblay*, lettre que vous avez lue à la Chambre le 22 du courant.

Cette lettre, vous l'écrivîtes en ma présence, et comme je l'ai dit auparavant, c'est la seule lettre que j'aie reçue de vous durant l'élection.

A l'égard de l'assertion de M. *Tremblay*, savoir, qu'il n'a pas été élu par les électeurs de *Charlevoix* pour supporter le gouvernement et le parti conservateur, je puis vous assurer

que le révérend M. *Morisset*, alors curé de *St. Urbain*, a écrit une série de questions auxquelles avait à répondre M. *Tremblay*; que M. *Onésime Larouche*, de *St. Urbain*, alla aux *Eboulements*, pour rencontrer M. *Tremblay* afin d'avoir ses réponses par écrit, et que ces réponses furent écrites sur la page opposée à celle du mémoire, en regard de chaque question, et qu'elles étaient si favorables au parti conservateur et au gouvernement que, sur ce document seul, le clergé lui a donné son appui.

Je demeure votre dévoué,

DAVID E. PRICE.

L'hon. H. U. LANGEVIN, C. B., M. P.,  
Ottawa.

E

*Chicoutimi*, 28 avril 1873.

Nous, soussignés tous citoyens de *Chicoutimi*, ayant appris la fausse accusation portée par P. A. *Tremblay*, Ecr., en Chambre, le 22 avril courant, contre l'honorable M. *Langevin*, au sujet de la dernière élection du comté de *Chicoutimi*, nous nous empressons de déclarer que la dite accusation portée par M. *Tremblay* est fautive et dénuée de tout fondement; et, en conséquence, nous certifions que nous avons assisté à toutes les discussions publiques qui ont eu lieu à *Chicoutimi*, et en particulier le sept juillet en question, lors de la dernière élection fédérale pour ce comté, et qu'il est faux que l'honorable M. *David E. Price*, ou toute autre personne, ait lu une lettre de l'honorable M. *Langevin*, où ce dernier menaçait de priver le dit comté de toute ou d'aucune amélioration publique, en particulier d'un quai, si le comté élisait M. *Tremblay* ou tout autre membre de l'opposition; et nous certifions de plus que la seule lettre que M. *Price* ait lue est celle, en date du treize juillet 1872, que l'honorable M. *Langevin* a rendu lui-même publique en Chambre le dit 22 avril courant, en réponse à MM. *Dorion* et *Tremblay*. Nous certifions de plus qu'aucune autre lettre de l'honorable M. *Langevin* n'a circulé dans le comté de *Chicoutimi*, lors de la dernière élection fédérale.

ERNEST CIMON, avocat,  
THS. BOILY, J. P.  
ROGER SAVARD, marchand  
E. M. SAVARD, marchand.  
PITRE TALBOT, Conseiller.  
ISRAEL MORIN, marchand.

THS. N. CLOUTIER, N. P.  
GEORGE KANE, Ecr., avocat.  
S. P. EUCHER LEMIEUX, Conseiller.  
P. H. BOILY, marchand.  
F. ED. LEMIEUX, marchand.

F



### AVIS AUX MARINS.

Avis est par le présent donné que le phare sur l'Isle du *Carrousel*, *Sept-Isles*, dans le golfe *St. Laurent*, ayant été détruit par le feu le matin du 13 du courant, la lumière à cette station est, en conséquence, discontinuée pour le présent.

WM. SMITH,  
Député du Ministre de la Marine et des Pêcheries.

Département de la Marine et des Pêcheries.  
Ottawa, 22 août 1872.

L'honorable M. *Dorion*, représentant du district électoral de *Napierville* se lève de son siège et lit certains documents et les dépose sur la table de la Chambre, ces documents sont marqués, 1, 2 et 3.

Sur motion de M. *Dorion* (*Napierville*), secondée par M. *Pâquet*,  
*Ordonné*, Que les dits documents soient maintenant lus par le Greffier de la Chambre.  
 Et les dits documents sont lus comme suit :

## 1.

Je, soussigné, certifie que c'est le sept de juillet dernier, qu'a eu lieu à la porte de l'Eglise de *Chicoutimi* l'assemblée dont j'ai parlé dans le certificat que j'ai donné conjointement avec *Onésime Tremblay* et *Godfroi Boily* relativement à la lettre de l'hon. *H. Langevin* lue à la dite assemblée par l'hon. *D. E. Price*, laquelle lettre comportait qu'il n'y aurait pas de quai à *Chicoutimi*, si un candidat de l'opposition était élu.

BENJAMIN BRASSARD,  
 Ancien conseiller pour *Chicoutimi*.

*Chicoutimi*, 4 mai 1873.

Je confirme en tous points le présent certificat.

Sa  
 ONÉSIME X TREMBLAY,  
 Marque

Marguillier pour la paroisse de *Chicoutimi*.]

*Chicoutimi*, 4 mai 1873.

Témoïn,

J. GAGNÉ, Notaire.

## 2

Nous, soussignés, résidant dans le village de *Chicoutimi*, certifions, par le présent, qu'c'est le sept de juillet dernier (1872) qu'a eu lieu, à la porte de l'église de *Chicoutimi*, l'assemblée publique à laquelle assistaient M. *P. A. Tremblay*, M. P., et l'hon. *David Edward Price* qui, tous deux, alors et là, adressèrent la parole aux électeurs au sujet des élections générales dont il était alors question, et que c'est la seule fois, l'été dernier, que les dits *P. E. Tremblay* et *D. E. Price*, ont ainsi rencontré ensemble les électeurs à la porte de la dite église, et leur ont adressé tous deux la parole.

MELCHIADE CLAVEAU,  
 PIERRE EUGÈNE GUAY,  
 ALFRED CLAVEAU.

## 3.

J'étais présent à l'assemblée qui a eu lieu dans le mois de juillet dernier à la porte de l'église de *Chicoutimi* et dans laquelle M. *P. A. Tremblay*, M. P., et l'hon. *D. E. Price* adressèrent tous deux la parole aux électeurs de *Chicoutimi*, et je certifie par le présent que je n'ai, ni dans cette assemblée, ni dans aucune autre assemblée prononcé les paroles suivantes, que m'attribue l'hon. *D. E. Price* dans sa lettre en date du 14 novembre 1872 à l'hon. *Hector Langevin*, (laquelle lettre est publiée dans les journaux,) savoir :

" Je lui ai demandé, (parlant de *P. A. Tremblay*, M. P.) de m'envoyer un quart de farine de *Québec* pour m'aider à passer l'hiver, et il m'a répondu que si je voulais soigner sa vache durant l'hiver il me l'enverrait. " ni aucune autre parole dans ce sens.

*Chicoutimi*, 1er mai 1872.

DORILAS TREMBLAY.

Sur motion de M. *Young*, *Waterloo*, secondée par M. *Mills*,  
*Ordonné*, Que l'honoraire payé sur le bill pour incorporer la compagnie des Orfèvres  
 (responsabilité limitée) soit remboursé.

M. *Almon* se lève de son siège et déclare que son absence hier, de la réunion du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition d'élection pour la Division Ouest du comté de *Peterborough*, est due à son absence indispensable de la cité d'*Ottawa* pour des affaires pressantes et importantes; et cet exposé étant attesté sous serment par M. *Almon*,

*Résolu*, Que le dit exposé soit considéré une excuse suffisante.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion proposée mercredi le 16e jour d'avril dernier, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner une certaine résolution: qu'à l'effet d'encourager l'introduction de la fabrication du sucre de betterave en *Canada*, il est à propos d'adopter une législation qui l'exempte de tous droits d'accise pendant les dix années qui suivent.

Et la question étant mise aux voix,

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Ryan* fait rapport que le Comité a passé une résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Ryan* fait rapport de la résolution, en conséquence, laquelle est lue comme suit:

*Résolu*, Qu'afin d'encourager l'introduction de la fabrication du sucre de betterave en *Canada*, il est à propos d'adopter une législation qui l'exempte de tous droits d'accise pendant les dix années qui suivent.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill concernant le pilotage, étant lu.

L'Honorable M. *Mitchell* propose, secondé par le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'Honorable M. *Young* (*Montréal*), propose comme amendement, secondé par M. *Killam* que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un comité général pour l'amender, "de manière que le système de pilotage en bas de *Québec* soit fait sur le principe de la "concurrence et non tel qu'à présent sur le principe de partage égal."

Et l'amendement était mis aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

*Ordonné*, Que le Bill soit lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en Comité sur le Bill pour établir de meilleures dispositions à l'égard des Pétitions d'élection et de tout ce qui se rattache aux élections des membres de la Chambre des Communes dont la validité est contestée, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Scatcherd* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient pris en considération demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en Comité sur le Bill du Sénat, intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant la milice et la défense de la Puissance du Canada," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Crawford fait rapport que le Comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné,* Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en Comité sur le Bill pour amender et refondre, et pour étendre à toute la Puissance du Canada les lois relatives à l'inspection de certains des principaux articles de provenance Canadienne, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Crawford fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné,* Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a rapporté le message suivant :

Le Sénat a passé le Bill intitulé : "Acte pour permettre à la Compagnie du Grand chemin de fer Occidental d'étendre et perfectionner davantage ses moyens de correspondance," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte pour permettre à la Compagnie du Grand chemin de fer Occidental d'étendre et perfectionner davantage ses moyens de correspondance," lesquels sont lus comme suit :

Page 2, ligne 26, } retranchez " autre. "

Page 2, ligne 30, }

Page 3, ligne 6, après "roulage" insérez : " et pour la construction de doubles voies."

Page 3, ligne 18, retranchez depuis "de" jusqu'à "centins" dans la 22e ligne et insérez : " dix millions cinq cent vingt-sept mille cinq cent soixante et treize piastres, trente deux centins, ce qui laisse une somme de trois millions huit cent soixante et douze mille quatre cent vingt-six piastres, soixante et huit centins."

Page 3, ligne 38, retranchez depuis "à" jusqu'à "et" où il se rencontre la 3e fois dans la 40e ligne et insérez : " sept millions cent vingt-sept mille trois cent vingt-huit piastres et cinq centins."

Page 3, ligne 48, retranchez depuis "de" jusqu'à "ou" dans la page 4 ligne première et insérez : " sept millions cent vingt-sept mille trois cent vingt-huit piastres et cinq centins."

Page 4, ligne 20, retranchez depuis "de" jusqu'à "et" où il se rencontre la 1re fois "et" dans la 22e ligne et insérez : " dix millions quatre-vingt-sept mille sept cent soixante et sept piastres, cinquante-cinq centins."

Page 4, ligne 33, après "actionnaires" insérez : " présents en personne ou par fondés de procuration."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

*Ordonné,* Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte concernant les naufrages et le sauvetage," lesquels sont lus comme suit :

Page 8, ligne 11, retranchez : " abandonné."

Page 15, ligne 9, après "acte" insérez : " l'article 590 du Code Civil du Bas-Canada est aussi par le présent abrogé."

Page 15, ligne 18, Retranchez " un objet ou une chose quelconque " et insérez : " des espars, madriers, billots et bois de construction ou autre chose non périssable."

Page 15, ligne 42, après " ces, " insérez : " espars."

Page 15, ligne 43, après " construction " insérez : " ou autre chose non-périssable."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill du Sénat, intitulé : "Acte concernant la Prison Centrale de la Province d'*Ontario*," étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Forbes* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait un amendement.

*Ordonné*, Que l'amendement soit maintenant pris en considération.

L'amendement est alors lu comme suit :

Page 2, ligne 15,—retranchez les mots : " ou au pénitencier fédéral."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill, avec l'amendement, passe.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, auquel elle demande leur concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill du Sénat, intitulé : " Acte concernant les étrangers et la naturalisation dans les Provinces de la *Colombie Britannique* et de *Manitoba*," étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Wilkes* fait rapport que le Comité a examiné le Bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill concernant l'administration de la justice et l'établissement d'un corps de police dans les territoires du *Nord-Ouest*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le Comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Mercrèdi, 14 Mai 1873.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill du Sénat, intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant les offenses contre la personne," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Gibbs (Ontario, D.N.) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte pour résoudre un doute sur l'interprétation à donner à la trente-et-unième section de l'acte trente-trois Victoria, chapitre trois, et pour amender la section 108 de l'acte des terres de la Puissance," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et envoyé à un comité général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, et le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Shibley fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour abroger le chapitre quatre-vingt-six des lois de la Colombie Britannique (1867) intitulé: "An ordinance respecting Harbour and Tonnage Dues and to regulate the licenses on the vessels engaged in the coasting and inland navigation trade," étant lu.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte concernant les chemins de fer, étant lu,

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant l'intérêt et l'usure dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Forbes fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soit pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender le chapitre cinquante-huit des statuts refondus de la ci-devant Province du *Canada*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Wilkes* fait rapport que le comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour faciliter le recouvrement de créances contre les navires, étant lu,

*Ordonné*, Que le dit ordre soit déchargé.

*Ordonné*, Que le Bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour changer les limites des comtés de *Monicahn* et de *Joliette*, pour les fins électorales, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le Comité a examiné le Bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le Bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill concernant les sociétés philanthropiques, étant lu,

M. *Lewis* propose, secondé par M. *McAdam*, que le Bill soit maintenant lu la seconde fois ; la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'acte trente-cinq *Vict.* chap. treize, pour repartir de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois,

*Ordonné*, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'acte des chemins de fer 1868, de manière à accorder sur les chemins de fer antérieurement construits, ainsi que sur ceux qui le seront à l'avenir, des facilités égales de transport à toutes les compagnies d'express, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général pour aujourd'hui,

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.



Mercredi, 14 Mai 1873.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :—

Par M. *Chisholm*,—la pétition de l'Union des Tonneliers, de la cité de *London*, (*Ontario*), réunis en assemblée générale.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante est lue,

De *Thomas McKay* et autres, propriétaires de pouvoirs d'eau et de lots à bâtir sur l'Isle de la *Chaudière*, dans la cité d'*Ottawa*, demandant que le Bill maintenant devant le Parlement, relatif à un arpentage de l'Isle de la *Chaudière*, *Ottawa*, ne devienne pas loi.

M. *Gibbs*, du Comité Permanent des comptes publics, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit Comité, lequel est lu. (*Appendicc No. 2.*)

M. *Cartwright*, du comité nommé pour s'enquérir et faire rapport au sujet de la route la plus courte pour les malles et les passagers entre l'*Amérique* et l'*Europe*, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu. (*Appendicc No. 5.*)

Sur motion de M. *Cartwright*, secondée par l'honorable M. *Campbell*,

Ordonné, Que le dit rapport soit renvoyé au comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, afin qu'il soit imprimé pour l'usage des Membres.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité Général des Elections, rapporte la liste des membres du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la division Est du comté de *Northumberland*, à laquelle est annexée la pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre ; et les noms des membres sont lus comme suit : l'honorable *Peter Mitchell*, *Thomas Bain* Ecuyer, *Michael Patrick Ryan*, Ecuyer, *Charles Edward Church*, Ecuyer ; Président l'honorable *Lucius Seth Huntington*.

M. *Kirkpatrick*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour le District Electoral de *Québec Centre*, informe la Chambre qu'à la demande de l'avocat du membre siégeant et du consentement de, l'avocat des Pétitionnaires, le Comité a décidé de demander la permission de s'ajourner jusqu'à samedi prochain, le 17e jour de mai courant à onze heures A. M.

Le Comité, en conséquence, demande la permission de s'ajourner jusqu'à la dite date.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, secondée par M. *Masson*,

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de s'ajourner jusqu'à samedi le dix-septième jour de mai courant, à onze heures A. M.

M. *Savary*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la division Nord du comté de *Perth*, présente à la Chambre le rapport final du dit comité, lequel est lu comme suit :

1. Résolu, Que *Thomas Mayne Daly*, écr., le membre siégeant est dûment élu pour représenter le district électoral de la D. N. du comté de *Perth*.

2. Résolu, Que la pétition de *W. Paterson*, *H. McDermid*, et *D. Whaley*, tous du township d'*Easthope* Nord, dans le comté de *Perth*, et dans le district électoral de la D. N. du comté de *Perth*, cultivateurs, n'est ni frivole, ni vexatoire.

Conformément à la 90<sup>me</sup> section de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, votre comité fait aussi rapport de la résolution sur laquelle il était divisé :—

14 Mai 1873.

Proposé par M. *Chipman*, secondé par l'Honorable M. *Tupper*.

Que la pétition contre l'élection de *Thomas M. Daly* est défectueuse et doit être mise de côté ;

Et la proposition étant mise aux voix, le comité se divise comme suit :

POUR : MM. *Chipman* et *Tupper* ;

CONTRE : MM. *D. A. Macdonald* et *Wilkes*.

Le président vota ensuite pour l'affirmative, et c'est dans ce sens que la proposition fut adoptée.

Le très-honorable Sir *John A. Macdonald* propose, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour examiner une certaine résolution relative à des octrois gratuits de terres à certaines personnes dans *Manitoba*.

Le très-honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, annonce à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence étant informée du sujet de la dite résolution la recommande à la considération de la Chambre.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a passé une résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Campbell* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :—

*Résolu*, Qu'il est expédient que, conformément à des règlements qui seront faits au besoin par le Gouverneur-Général en Conseil, le Lieutenant-Gouverneur de *Manitoba* choisisse, à même les terres non concédées de la Couronne, dans telles parties de la province qu'il jugera convenables, des lots ou étendues de terre n'excédant pas en totalité quarante-neuf mille acres, afin d'en faire don aux personnes qui résident maintenant dans la province, et qui sont des colons primitifs de race blanche, venus à la *Rivière-Rouge* sous les auspices de Lord *Selkirk* entre les années 1813 et 1835, inclusivement, ou qui sont les enfants non métis de ces colons primitifs ; et que ces octrois soient faits de la même manière et aux mêmes conditions, quant à l'établissement, ou autrement, que celles qui règlent les octrois en faveur des métis en vertu de l'acte passé dans la 33<sup>e</sup> année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour amender et continuer l'acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 3 et pour établir le gouvernement de la province de *Manitoba* " ; mais aucun octroi en faveur d'aucune personne n'excèdera cent quarante acres.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

*Ordonné*, Que le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser des concessions gratuites de terre à certains colons primitifs et à leurs descendants, dans le territoire formant maintenant la province de *Manitoba*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois,

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion du très-honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable M. *Tilley* Résolu, Que demain cette Chambre se forme en Comité pour examiner certaines résolutions, pourvoyant à l'augmentation du traitement des Membres du Conseil Privé.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité des subsides, étant lu,

L'honorable M. *Tilley*, propose, secondé par le très-honorable Sir *John A. Macdonald*, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. *Costigan*, propose comme amendement, secondé par M. *Cunningham*, qu'il soit résolu :— Que des doutes s'étant élevés quant à la suffisance de la section 93e de l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, pour protéger les droits, privilèges et avantages dont jouissait la minorité catholique du *Nouveau-Brunswick*, quant à ses écoles, en vertu du système d'écoles en opération quand le dit acte est devenu en force, la Chambre des Communes du *Canada* a résolu, le 30 mai 1872, ce qui suit :

“ Cette Chambre regrette que l'Acte des Ecoles récemment passé dans le *Nouveau-Brunswick* cause du mécontentement à une partie des habitants de cette province, et espère qu'il sera amendé, durant la prochaine session de la Législature du *Nouveau-Brunswick*, de manière à faire disparaître les justes sujets de mécontentement qui existent maintenant ; et que cette Chambre est d'avis qu'il est expédient que l'opinion des officiers en loi de la Couronne, en *Angleterre*, et, s'il est possible, l'opinion du comité judiciaire du Conseil Privé soient obtenues, quant au droit de la Législature du *Nouveau-Brunswick* de faire des changements à la loi des écoles qui privent les catholiques romains des privilèges dont ils jouissaient au moment de l'Union, à l'égard de l'éducation religieuse dans les écoles communes, dans le but de constater si ce cas tombe sous l'effet des termes du 4e paragraphe de la 93e clause de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, qui autorise le Parlement du *Canada* à décréter des lois correctives pour la due exécution des dispositions touchant l'éducation dans le dit acte.”

Que les officiers en loi de la Couronne en *Angleterre*, ayant maintenant, en conformité de la dite résolution, donné leur opinion ; mais que le comité judiciaire du Conseil Privé, ayant par le Lord Président du dit Conseil, refusé d'intervenir, à moins que l'affaire ne soit amenée judiciairement devant le dit Conseil ;

C'est maintenant l'opinion de cette Chambre, que les parties lésées doivent avoir l'occasion de soumettre judiciairement l'affaire au Conseil Privé ; et qu'en attendant c'est le devoir du gouvernement d'aviser Son Excellence le Gouverneur-Général de désavouer les différens actes passés durant la dernière session de la Législature du *Nouveau-Brunswick* pour légaliser les cotisations imposées en vertu de l'acte des écoles communes du *Nouveau-Brunswick*, et pour amender le dit acte.

Et des débats s'ensuivant,

Et étant six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P. M.

Sept heures et demie P. M.

Conformément à la 19e Règle de cette Chambre, les ordres pour Bills privés sont appelés.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bil intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie des Marbres Marizzo du *Canada*,” lequel est lu comme suit :—

Page 3, ligne 5.—Après “ chaque,” insérez : “ pour des sommes de ou de plus de cent piastres non payables au porteur, et non propres ou destinées à être mises en circulation, comme papier-monnaie ou billets de banque.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs, que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie sous le nom de " Le Crédit Foncier de *Canada*," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

*Résolu*, Que cette Chambre, se forme immédiatement en le dit Comité,

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Glass* fait rapport que le Comité a examiné le bill, et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus comme suit :

Page 2, ligne 41.—Retranchez " plus " et insérez : " moins."

Page 8, ligne 15.—Retranchez depuis " régissant " jusqu'à " la " où il se rencontre pour a première fois, page 9, ligne 1ère.

Page 9, ligne 11.—Retranchez depuis " seront " jusqu'à la fin de la section, et insérez à la place : " en argent sterling, ou du cours canadien, et pourront être divisées en coupons, si les directeurs le jugent à propos, pour en faciliter la circulation."

Page 9, ligne 36.—Retranchez depuis " d'elles " jusqu'à " la " où il se rencontre pour la première fois, page 10, ligne 44.

Page 11, ligne 18.—Retranchez depuis " possèdent " jusqu'à " mais " dans la 19me ligne.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill, avec les amendements, passe.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le bill au Sénat, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill au Sénat intitulé : " Acte pour amender l'acte trente-deux et trente-trois *Victoria*, ch. soixante-et-dix pour unir les compagnie d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général,

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Smith* (*Westmorland*), fait rapport que le Comité a examiné le bill, et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération,

Les amendements sont alors lus comme suit :

Page 1, ligne 8.—Retranchez depuis " suit : " jusqu'à " la " où il se rencontre pour la première fois, ligne 22me.

Page 2, ligne 19.—Retranchez depuis " prime " jusqu'à " la " ligne 25me.

Page 3, ligne 4.—Retranchez depuis " discrétion " jusqu'à " doute " ligne 11me.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et ils sont adoptés.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill avec les amendements passe

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

La Chambre reprend les débats sur l'amendement proposé aujourd'hui à la motion à l'effet que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité des subsides).

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Judi, 15 mai 1873.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

|                           |                               |                              |                               |
|---------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <i>Almon,</i>             | <i>Delorme,</i>               | <i>Lacerte,</i>              | <i>Robillard,</i>             |
| <i>Anglin,</i>            | <i>De St. George,</i>         | <i>Laflamme,</i>             | <i>Ross (Champlain),</i>      |
| <i>Archibald,</i>         | <i>Dorion (Drum. et Art.)</i> | <i>Landerkin,</i>            | <i>Ross (Middlesex),</i>      |
| <i>Baby,</i>              | <i>Dorion (Napierville),</i>  | <i>Langlois,</i>             | <i>Ross (Prince-Edouard)</i>  |
| <i>Bain,</i>              | <i>Dugas,</i>                 | <i>Lanthier,</i>             | <i>Ross (Wellington),</i>     |
| <i>Beaubien,</i>          | <i>Duguay,</i>                | <i>Lewis,</i>                | <i>Ryan,</i>                  |
| <i>Béchar,</i>            | <i>Edgar,</i>                 | <i>Macdonald (Glengarry)</i> | <i>Rymal,</i>                 |
| <i>Bellerose,</i>         | <i>Fiset,</i>                 | <i>McDonald (Antigon.),</i>  | <i>Scatcherd,</i>             |
| <i>Benoit,</i>            | <i>Fleming,</i>               | <i>McDonald (Cap-B.),</i>    | <i>Shibley,</i>               |
| <i>Bergine</i>            | <i>Fournier,</i>              | <i>Mackenzie,</i>            | <i>Smith (Peel),</i>          |
| <i>Blanchet,</i>          | <i>Galbraith,</i>             | <i>Mailloux,</i>             | <i>Snider,</i>                |
| <i>Bodwel</i>             | <i>Gaudet,</i>                | <i>Masson,</i>               | <i>Taschereau,</i>            |
| <i>Bouras a,</i>          | <i>Geoffrion,</i>             | <i>McDougall,</i>            | <i>Thompson (Haldim'd),</i>   |
| <i>Brooks,</i>            | <i>Gendron,</i>               | <i>Mercier,</i>              | <i>Tobin,</i>                 |
| <i>Brouse</i>             | <i>Gibson,</i>                | <i>Metcalfe,</i>             | <i>Tourangeau,</i>            |
| <i>Buell,</i>             | <i>Gillies,</i>               | <i>Mills,</i>                | <i>Tremblay,</i>              |
| <i>Caron,</i>             | <i>Grant,</i>                 | <i>Oliver,</i>               | <i>Trow,</i>                  |
| <i>Casey,</i>             | <i>Harvey,</i>                | <i>O'Reilly,</i>             | <i>Webb,</i>                  |
| <i>Casgrain,</i>          | <i>Harwood,</i>               | <i>Pâquet,</i>               | <i>White (Halton),</i>        |
| <i>Cauchon,</i>           | <i>Higinbotham,</i>           | <i>Patterson.</i>            | <i>Wilkes,</i>                |
| <i>Cockburn (Muskoka)</i> | <i>Holton,</i>                | <i>Pelletier,</i>            | <i>Wood,</i>                  |
| <i>Costigan,</i>          | <i>Horton,</i>                | <i>Pinsonneault,</i>         | <i>Wright (Ottawa)</i>        |
| <i>Cunningham</i>         | <i>Huntington,</i>            | <i>Lozer,</i>                | <i>Young (Montréal Ouest)</i> |
| <i>Currier,</i>           | <i>Jetté,</i>                 | <i>Prévost,</i>              | —98.                          |
| <i>Cutler,</i>            | <i>Joly,</i>                  | <i>Richard (Mégantic)</i>    |                               |

CONTRE :

Messieurs

|                            |                             |                              |                    |
|----------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------------|
| <i>Archambeault,</i>       | <i>Chisholm,</i>            | <i>Fortin,</i>               | <i>McAdam,</i>     |
| <i>Baker,</i>              | <i>Cluzton,</i>             | <i>Gibbs (Ont., D. N.),</i>  | <i>Merritt,</i>    |
| <i>Beaty,</i>              | <i>Coffin,</i>              | <i>Gibbs (Ont., D. S.),</i>  | <i>Mitchell,</i>   |
| <i>Bowell,</i>             | <i>Colby,</i>               | <i>Gluss,</i>                | <i>Moffat,</i>     |
| <i>Brown,</i>              | <i>Crawford,</i>            | <i>Grover,</i>               | <i>Morrison,</i>   |
| <i>Burpee (St. Jean),</i>  | <i>Daly,</i>                | <i>Hincks (Sir F.),</i>      | <i>Nathan,</i>     |
| <i>Burpee (Sunbury)</i>    | <i>DeCosmos<sup>1</sup></i> | <i>Keeler,</i>               | <i>Nelson,</i>     |
| <i>Cameron (Cardwell),</i> | <i>Dewdney,</i>             | <i>Kirkpatrick,</i>          | <i>Pickard,</i>    |
| <i>Campbell,</i>           | <i>Domville,</i>            | <i>Langvin,</i>              | <i>Pope,</i>       |
| <i>Carling,</i>            | <i>Doull,</i>               | <i>Little,</i>               | <i>Ray,</i>        |
| <i>Carter,</i>             | <i>Ferris,</i>              | <i>Macdonald (Sir J. A.)</i> | <i>Robinson,</i>   |
| <i>Chipman,</i>            | <i>Forbes,</i>              | <i>MacKay,</i>               | <i>Robitaille,</i> |

|                         |                             |                            |                              |
|-------------------------|-----------------------------|----------------------------|------------------------------|
| <i>Rochester,</i>       | <i>Smith (Westmorland),</i> | <i>Thompson (Caribou),</i> | <i>Wallace (Norfolk),</i>    |
| <i>Ross, (Victoria)</i> | <i>Staples,</i>             | <i>Tilley,</i>             | <i>White (Hastings Est),</i> |
| <i>Scriver,</i>         | <i>Stephenson,</i>          | <i>Tupper,</i>             | <i>Witton.—63</i>            |
| <i>Smith (Selkirk),</i> | <i>Stirton,</i>             | <i>Wallace (Albert),</i>   |                              |

Ainsi, la question est résolue affirmativement,

Sur motion du très-honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable M. *Tilley*  
*Résolu*, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité des subsides.  
 La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité.

(En Comité.)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'augmentation du service postal, entre l'île du *Prince-Edouard*, *Pictou* et *Hawkesbury*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur de *Sarnia* au lac *Supérieur*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a passé plusieurs résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit reçu aujourd'hui.

L'honorable M. *Campbell* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

*Résolu*, Qu'aujourd'hui cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le Bill, intitulé : "Acte concernant le chemin de fer de *St. François* et "*Mégantic*," sans amendement.

Et aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au Bill, intitulé : "Acte amendant l'Acte pour incorporer l'association de placement de *Montréal*," sans amendement.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et demie, la Chambre alors s'ajourne.

Jeudi, 15 mai 1873.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Witton*,—la pétition des membres de la Société unie des Ingénieurs, de la Cité d'*Hamilton*, en Assemblée Générale réunis.

Par M. *Masson*,—la pétition de *P. E. Murier*, J. P., et autres, de la Paroisse de *Terrebonne*, Comté de *Terrebonne*, Province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour la Pétition suivante est lue :

Des membres de l'Union des Fondateurs de *London, Ontario*, en Assemblée Générale réunis, demandant certains amendements à l'acte des Unions d'Ouvriers de 1872.

Avant quatre heures P. M., l'Honorable *Peter Mitchell, Thomas Bain, Ecuyer, Michael Patrick Ryan, Ecuyer, Charles Edward Church, Ecuyer, Président, l'Honorable Lucias Seth Huntington* composant le Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour le District Electoral de la Division Est du Comté de *Northumberland*, sont appelés, et étant venus à la table, sont assermentés par le Greffier.

*Ordonné*, Que la Pétition relative à l'Élection pour le District Electoral de la Division Est du Comté de *Northumberland* soit renvoyée au Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour le dit District Electoral.

*Ordonné*, Que le comité s'assemble demain, dans la Chambre du Comité No 10, à dix heures de l'avant-midi.

L'Honorable M. *Huntington* propose, secondé par M. *Fournier*, que M. *Huntington*, membre représentant le district électoral de *Shefford*, ayant dit de son siège qu'il est informé d'une manière croyable et qu'il croit que des documents généraux de la plus grande importance dans l'enquête sur les accusations renvoyées au comité chargé de s'enquérir au sujet des négociations à l'égard du chemin de fer du *Pacifique* sont en la possession d'une personne qu'il est prêt à faire connaître au comité, à des conditions et sous des circonstances telles qu'il y a un grand danger qu'ils ne soient mis hors de l'atteinte du comité avant le 2e jour de juillet prochain, jour auquel le comité est ajourné, il soit *ordonné* Que le Comité s'assemble, demain, à 11 heures A. M., et qu'il assigne le dit dépositaire de comparaître et produire devant lui, à un jour prochain, pas plus tard que lundi prochain, tous les documents relatifs à la dite enquête qui sont en sa possession, ou qui peuvent avoir été mis entre ses mains par quelqu'une des parties mentionnées dans la déclaration de M. *Huntington* soumise à cette Chambre le 2 avril dernier.

Dans le cours de ses observations, l'Honorable M. *Huntington* se prépare à lire certaines lettres et documents.

Alors que le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* s'oppose à la lecture par l'hon M. *Huntington* de documents ou de lettres qui ne peuvent proprement être soumis qu'au comité auquel toute l'affaire a été renvoyée par la Chambre.

M. l'Orateur déci le cette question d'ordre comme suit :

“ La question d'ordre, comme je la comprend, est de savoir si un membre, en faisant une motion, a le droit de lire certaines lettres et certains papiers qui, prétend-on, sont à l'appui de la motion, et qui ont trait à une accusation renvoyée, dans une occasion précédente, à un comité spécial chargé de s'en enquérir. Ceci est tout simplement pour soumettre à la décision de la Chambre des preuves qui doivent, il me semble, être mise devant le comité à l'appui des accusations.—Sur la question d'ordre aussi bien que sur la question de justice, je me trouve obligé de décider que l'honorable membre ne peut point lire ces papiers. ”

Et la question était mise aux voix. Que M. *Huntington*, membre représentant le district électoral de *Shefford*, ayant dit de son siège qu'il est informé d'une manière croyable et qu'il croit que des documents généraux de la plus grande importance dans l'enquête sur les accusations renvoyées au comité chargé de s'enquérir au sujet des négociations à l'égard du chemin de fer du *Pacifique*, sont en la possession d'une personne qu'il est prêt à faire connaître au comité, à des conditions et sous des circonstances telles qu'il y a un grand danger qu'ils ne soient mis hors de l'atteinte du comité avant le 2e jour de juillet prochain, jour auquel le comité est ajourné, il soit *ordonné* : Que le comité s'assemble, demain, à 11 heures A. M., et qu'il assigne le dit dépositaire de comparaître et produire devant lui, à un jour prochain, pas plus tard que lundi prochain, tous les documents relatifs à la dite enquête, qui sont en sa possession, ou qui peuvent avoir été mis entre ses mains par quelqu'une des parties mentionnées dans la déclaration de M. *Huntington* soumise à cette Chambre le 2 avril dernier.

La dite question est résolue affirmativement.

L'honorable M. *Tupper*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, présente conformément à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 28 avril 1873, demandant copie de tous documents, lettres, rapports, témoignages et papiers concernant une enquête récemment tenue au sujet de *William Robertson*, écrivain, maître de poste du village de *Lanark*, et concernant sa démission comme tel.—(*Documents de la Session*, No. 67.)

L'honorable M. *Tilley*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

DUFFERIN,

Le Gouverneur Général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service de la Puissance pour l'année expirant le 30 juin 1874, et, conformément aux dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il recommande ce budget à la Chambre.—(*Documents de la Session*, No. 2.)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,  
Ottawa, 15 mai 1873.

Sur motion de l'honorable M. *Tilley*, secondée par l'honorable M. *Tupper*,  
Ordonné, Que le dit message et le budget supplémentaire soient renvoyés au Comité des subsides.

Sur motion de l'honorable M. *Tilley*, secondée par l'honorable M. *Tupper*,  
Résolu, Que, demain, cette Chambre se formera en Comité pour examiner certaines résolutions relatives à la commission du havre de Québec.

M. *McDonald* (*Antigonish*), du Comité Permanent des divers Bills Privés, présente à la Chambre le septième rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre Comité a pris en considération certaines modifications de la pratique à l'égard des bills privés qui lui paraissent désirables ; et après s'être consulté avec les présidents du Comité des Ordres Permanents et d'autres comités chargés d'examiner des bills privés, il a préparé des amendements aux Règles concernant ces bills qui seront nécessaires pour mettre à effet les modifications projetées.

Ces amendements consistent, premièrement, dans une modification des 50<sup>e</sup> et 61<sup>e</sup> Règles, dont l'effet sera de faciliter la publication conjointe des Règles concernant les bills privés pour les deux Chambres dans la Gazette Officielle, et la substance de ces Règles dans d'autres journaux, et de réduire les frais s'y rattachant, et aussi d'exiger que les avis de demandes au Parlement soient signés de la part des requérants ; et, secondement, dans le retour à l'ancienne pratique quant au temps de renvoyer les bills privés à des comités spéciaux. Avant la confédération, la pratique (dans la province du Canada) était de renvoyer ces bills à des comités spéciaux après la seconde lecture, comme c'est le cas pour les Bills Publics. En 1867, le sénat, dans le système qu'il adopta alors au sujet des bills privés, adhéra à cette pratique, tandis que la Chambre des Communes la modifia au point de pourvoir au renvoi des bills privés à des comités spéciaux après leur première lecture, exigeant en même temps que tous bills privés fussent imprimés et que la distribution d'usage en fût faite, avant qu'ils pussent être présentés à la Chambre. Il est trouvé difficile de faire exécuter cette règle une fois que la presse des affaires est commencée, et conséquemment il est arrivé souvent qu'après que des bills-avaient été présentés, renvoyés à des comités et affichés pour être pris en considération un certain jour déterminé, ces mêmes bills n'ont pas été imprimés au temps fixé ; ceci, comme de raison, a été suivi de grands inconvénients, et il est d'ailleurs désirable que les bills soient entre les mains des membres et du public pendant quelque temps avant qu'ils soient pris en considération par des comités. Sous ces circonstances, le comité recommande l'assimilation de la pratique à cet égard, à celle de l'autre Chambre, et que la 58<sup>e</sup> règle soient amendée de manière



qu'à l'avenir les bills privés soient renvoyés à des comités spéciaux après leur *seconde* lecture. De cette manière, on aura plus de temps pour l'impression des bills après leur présentation ; et comme la règle qui veut qu'aucun bill sur les ordres du jour ne puisse avancer d'un pas avant qu'il ne soit imprimé est invariablement suivie, les dix jours d'avis maintenant requis (par la 60e règle), qui doivent être donnés par les comités chargés d'examiner des bills privés, seront réduits à une semaine, et l'avis de deux jours dans le cas où ces bills auraient pris naissance au sénat, sera réduit à un seul jour de sorte, que la pratique des deux Chambres à cet égard sera identique.

Les amendements proposés aux 58e, 60 et 66e règles ne font que découler des modifications ci-dessus mentionnées.

#### REGLES A AMENDER.

A la 50e Règle, substituez la suivante : —

50. Le Greffier de la Chambre devra, durant chaque vacance du Parlement, faire publier une fois par semaine dans la *Gazette Officielle*, les règles suivantes touchant les avis de demandes de bills privés, et la substance de ces règles dans d'autres journaux qui seront indiqués de temps à autre par le comité des Ordres Permanents ; et le Greffier devra aussi, annoncer, par avis affiché dans les Chambres de comités et les couloirs de cette Chambre, le premier jour de chaque session, les époques fixées pour recevoir les pétitions pour bills privés les bills privés, et les rapports sur ces bills.

La 51e Règle (relative à l'avis à donner de demandes pour la passation de bills privés) doit être amendée en insérant, après le mot "demande" dans l'avant-dernière ligne du premier paragraphe les mots "et (excepté dans le cas de corporations existantes) signé de la part des requérants."

A la 56e Règle, substituez la suivante : —

56. Tout bill privé est introduit sur pétition et présenté à la Chambre sur motion à cet effet, après qu'il a été fait un rapport favorable sur la pétition par le Comité des Ordres Permanents,

Aux 58e, 59e et 60e Règles, substituez ce qui suit :

58. Les dépenses et frais occasionnés par des bills privés conférant quelque privilège exclusif, ou pour tout objet de profit, ou pour l'avantage d'un particulier, d'une corporation ou d'individus, ou pour amender ou étendre des actes antérieurs, de manière à conférer des pouvoirs additionnels, ne doivent pas retomber sur le public ; conséquemment, les parties qui désirent obtenir ces bills sont obligées de payer au Bureau des Bills Privés, la somme de cent piastres, immédiatement après la seconde lecture. Et tous ces bills doivent être rédigés dans les langues anglaise et française, par ceux qui les demandent, et imprimés par l'entrepreneur de l'impression des bills de la Chambre, et 600 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ces bills doivent être déposés au Bureau des Bills Privés avant la seconde lecture, avec le coût de l'impression de 500 exemplaires de la version anglaise de l'acte, et de 200 de la version française avec les statuts. L'honoraire payable lors de la seconde lecture d'un bill privé n'est payé qu'à celle des Chambres où il a été présenté, mais les frais d'impression doivent être payés dans chaque Chambre.

59. Tout bill privé, lu pour la seconde fois, est renvoyé au comité des bills privés, si tel comité a été nommé, ou à quelque autre comité permanent de même nature ; et toutes pétitions devant la Chambre pour ou contre le bill sont considérées comme renvoyées à ce Comité.

60. Aucun bill privé prenant naissance en cette Chambre, et dont il est exigé avis, n'est pris en considération par un comité avant qu'un avis d'une semaine de la réunion de ce comité n'ait été affiché dans le couloir, ni avant qu'un avis de vingt-quatre heures n'ait été donné, au cas où ce bill aurait pris naissance au Sénat. Et nulle motion pour la suspension ou la modification générale de cette règle ne sera reçue par la Chambre, si, à une séance précédente, elle n'a pas été renvoyée aux divers Comités permanents des bills privés, ou s'il n'est pas présenté rapport à son sujet par deux ou plus de ces comités.

2. Le jour de l'affichage d'un bill en vertu de cette règle, le Greffier-en-chef du bureau des bills privés annexera aux exemplaires du procès-verbal des votes et délibérations du jour un avis de tel affichage.

A la 66e. Règle. substituez la suivante :—

66. Lorsque le comité auquel a été renvoyé un bill privé fait rapport à la Chambre qu le préambule de ce bill n'est pas prouvé à sa satisfaction, il doit aussi exposer les raisons sur lesquelles il s'appuie pour en venir à cette décision ; et nul bill, dont il est ainsi fait rapport, ne doit être porté sur les ordres du jour, à moins d'un ordre spécial de la Chambre.

2. Tout bill privé autrement apporté à la Chambre par tel comité sera placé pour être examiné en comité général, sur l'ordre du jour suivant la réception du rapport, après les bills renvoyés à un comité général.

M. *Fournier*, du comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Leeds* sud, présente à la Chambre le rapport final du dit comité, lequel est lu comme suit :—

*Résolu*, Que l'hon. *L. N. Richards* est dûment élu membre pour représenter le district électoral de *Leeds* Sud dans la Chambre des Communes.

*Résolu*, Que la pétition de *George Morton*, contre l'élection du dit membre siégeant, n'est ni frivole ni vexatoire.

*Résolu*, Que la défense du dit hon. *A. N. Richards*, le membre siégeant, contre la dite pétition, n'est ni frivole ni vexatoire.

Conformément à la 19e section de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, le comité fait aussi rapport de la résolution suivante, sur laquelle il s'est divisé :

15 Mai 1873.

Proposé par M. *Brouse*, secondé par M. *Harvey*, qu'attendu que la pétition contre le membre siégeant pour le district électoral de la division sud de *Leeds* est insuffisante et défectueuse, il soit résolu par ce comité que le pétitionnaire soit déclaré déchu de sa demande.

Proposé comme amendement par M. *Gibbs*, secondé par M. *White*,

1. Qu'un bref pour la tenue d'une élection pour le district électoral de la division sud du comté de *Leeds* fut adressé à *Ormond Jones*, Ecr., régistrateur du comté de *Leeds* ; qu'un rapport au dit bref fut fait par le dit officier-rapporteur, déclarant *A. N. Richards*, Ecr., dûment élu pour le dit district électoral ; que *George Morton*, le pétitionnaire contre l'élection du dit *A. N. Richards*, Ecr., se plaint de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Leeds* sud.

2. Que la désignation du collège électoral est suffisamment donnée dans la pétition du dit *G. Morton* pour permettre à ce comité de procéder à la décision de la validité de l'élection dont on se plaint.

L'amendement étant mis aux voix, le comité se divise comme suit :

Pour :—MM. *Gibbs*, *White*.

Contre :—MM. *Brouse*, *Harvey*,

Les voix étant également partagées, le président vote pour la négative.

Ainsi, l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, elle est adoptée sur la même division renversée.

Ordonné, Que le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pourvoyant à une loi d'élection temporaire.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(En Comité.)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour pourvoir à l'administration de la justice dans *Manitoba*, les Territoires du Nord-Ouest et la *Colombie Britannique*, pour l'année expirant le 30 juin 1873.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'exploration du chemin de fer du Pacifique, pour l'année expirant le 30 juin 1873.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille cinq soixante-et-seize dollars et quarante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'excédant de la dépense sur le crédit pour l'exploration du chemin de fer du *Pacifique*, pour l'année expirant le 30 juin 1873.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'exploration du chemin de fer du *Pacifique*, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour remorquage, *Richibouctou* et *Miramichi*,

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et service côtier, à être distribuée comme suit : reconstruction du phare et habitation de *Digby Cut, N.-E.*, récemment détruit par le feu, \$5,000; habitation du gardien, *Mouton, N.-E.*, \$600.00. Cloche d'alarme *Cap Beald, C.-B.*, \$2,000.00. Phare, *Long Island, Frontenac, Ontario*, \$1,000.00, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'entretien, etc.—pour fonder un établissement de secours au *Cap Cunso*, comté de *Guysboro, N.-E.*, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour acheter du bétail et des instruments aratoires pour les sauvages du *Nord-Ouest* conformément au traité, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille cent quarante-deux dollars et neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour rembourser la somme reçue du Shérif et provenant de la vente de quantités de pierre illégalement saisie sur les chemins d'*York*, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire soumettre à l'épreuve les spiritueux, tel que recommandé par le comité auquel ont été renvoyées les pétitions en faveur de la prohibition, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses résultant de l'inspection des poids et mesures, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit reçu demain.

L'honorable M. *Campbell* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

*Résolu*, Que, demain, cette Chambre se formera en le dit comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :  
Le Sénat a passé les Bills suivants sans amendement :

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du *Canada* pour la fabrication du papier."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des Chars et de manufacture du *Canada*."

Aussi, le Sénat a adopté l'amendement fait par cette Chambre, au Bill intitulé : " Acte concernant la Prison Centrale de la Province d'*Ontario*," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne des Terres de Prêt de *Glasgow*, (responsabilité limitée)," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'assurances du *Canada*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour accorder certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Chambly et Sorel*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour permettre à la Compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron* de faire des arrangements au sujet de bons qui représentent sa dette " avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance du *Canada*," lesquels sont lus comme suit :

Page 2, ligne 18, retranchez tous les mots depuis " Syndics " jusqu'à " tout " dans la ligne 26.

Page 3, ligne 29, après " Syndics " insérez : " aucun membre de la dite Corporation ne sera personnellement responsable des engagements de la Compagnie."

Page 5, ligne 18, retranchez " chaque " et à sa place insérez : " un intérêt n'excédant pas six par cent, sera payé annuellement aux porteurs de certificats de profits non rentrés, sur le revenu ou intérêt que retirera la Compagnie du placement des profits; et toutes les."

Page 5, ligne 45, retranchez tous les mots depuis " voulue " jusqu'à " tous " dans la 47e ligne.

Page 5, ligne 48, après " meubles," insérez : " et ils pourront être transférés par endossement au long, sauf toutefois les règles, quant à la note de ces certificats, que pourra établir le bureau des syndics."

Page 6, ligne 20, après " année " insérez : " le montant net et pour le rachat de certificats de profits non rentrés."

#### *Dans le Préambule du Bill.*

Dans le préambule du Bill, ligne 3, retranchez depuis " pétition " jusqu'à " d'assurance," dans la ligne 4, et insérez : " l'incorporation d'une compagnie devant faire le commerce."

*Ordonné*, Que les dits amendements soient lus la seconde fois demain.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne des Terres et de Prêt de *Glasgow*, (responsabilité limitée)," lequel est lu comme suit :

Page 3; ligne dernière, après " lui même," insérez la Clause A.

#### *Clause A.*

" La compagnie transmettra chaque année, au bureau du ministre des finances, un état en double, vérifié sous le serment du président, secrétaire ou gérant de la Compagnie, ou de quelque personne qui aura la connaissance des faits, indiquant le montant du capital ou du capital augmenté de la dite compagnie, qui aura été autorisé ou déterminé par les dispositions

du présente acte ou en vertu d'icelles, le montant souscrit de ce capital et le montant versé, le nombre et le montant des débetures émises. Cet état sera transmis dans le cours du mois de janvier, et sera fait à venir au trente-et-un décembre précédent. La dite compagnie fera aussi, toutes les fois qu'elle en sera requise par le Gouverneur, ou par l'une ou l'autre Chambre du Parlement, un rapport complet de ses biens pour la période de temps et avec les détails et renseignements que le Gouverneur, ou l'une ou l'autre Chambre du Parlement aura indiqués."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le bill au Sénat, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat, au bill intitulé : " Acte pour permettre à la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron* de faire des arrangements au sujet des bons qui représentent sa dette," lequel est lu comme suit :

Page 7, ligne 32, après "sommes" insérez la clause A.

*Clause A.*

" Les dispositions du présent acte ne porteront aucunement atteinte aux stipulations de la convention entre la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada* et la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*, en date du 2e jour de février 1870 et confirmé par l'acte passé en la 33e année du règne de Sa Majesté, ch. 49 ; elles n'apporteront non plus, aucun changement aux droits d'hypothèque des créanciers hypothécaires de la compagnie de *Buffalo* et du lac *Huron*, tels qu'exprimés dans la quizième clause de la dite convention.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de *Mont-tréal*, *Chambly* et *Sorel*," lequel est lu comme suit :

Page 1, ligne 32, après "compagnie," insérez : " pourvu toujours que nul tel billet promissoire ou lettre de change ne soit payable au porteur ou ne soit de nature à servir comme papier-monnaie ou billet de banque."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Vendredi, 16 mai 1873.

L'Honorable M. *Campbell*, du Comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses concernant l'administration de la justice, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux Allocations pour les circuits, *Colombie Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux Allocations pour les circuits, *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de la Police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas treize mille trois cent quatre vingt quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police du havre, *Mont-réal*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt milles, deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police de rade, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille, deux cent soixante et huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements et dépenses contingentes du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante dix-sept mille, cinq cents quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements et dépenses contingentes de la Chambre des Communes d'après l'estimation du greffier, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille, cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements et dépenses contingentes de la Chambre des Communes d'après l'estimation du sergent d'arme, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au crédit pour la bibliothèque du Parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux impressions, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impression, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes du Greffier de la couronne en chancellerie, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

La première résolution et les suivants jusqu'à la troisième inclusivement étant lues la seconde fois sont adoptés.

La quatrième résolution étant lue la seconde fois, comme suit :

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police de la Puissance, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

Et la question étant proposée, que cette Chambre concoure avec le Comité dans la dite Résolution.

M. *Mackenzie* propose comme amendement, secondé par l'honorable M. *Dorion*, (*Napierville*), que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "la dite résolution soit renvoyée de nouveau à un Comité général avec instruction de réduire le montant à la somme de quinze mille dollars, n'étant pas désirable de s'immiscer dans les affaires des autorités locales auxquelles le maintien de la paix est confié par la loi."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix, Que cette Chambre concoure avec le Comité dans la dite résolution ; la question est résolue affirmativement.

La cinquième résolution et les suivantes, jusqu'à la quatorzième, inclusivement, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

L'Honorable M. *Campbell*, du Comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquels sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire de *Québec*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire de *Toronto*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire de *Kingston*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire de *Montréal*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire d'*Halifax* (à revoter) pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire du *Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux octrois pour les Observatoires météorologiques, y compris les instruments et le coût des télégrammes signalant les tempêtes, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour la reconstruction de l'Observatoire de *Québec* (à revoter \$4,000) pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements et dépenses contingentes du bureau de la statistique d'*Halifax*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille huit cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements de 316 sous-régistrateurs dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, et allocation pour les rapports de mariages, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant aux soins des archives, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'organisation des archives de brevets, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la dépense qu'il faudra faire durant l'année fiscale pour le recensement, i. e., au moyen de la balance restante de 1872-73, qui doit être reportée et qui est estimée à \$130,000, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-un mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements des agents et employés de l'immigration, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements des agents voyageurs, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection médicale du port de *Québec*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de Quarantaine, *Grosse-Ile*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de Quarantaine, *St.-Jean, N.-B.* pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de Quarantaine, *Miramichi, N.-B.*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de Quarantaine, *Halifax, N.-E.*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée Sa Majesté pour faire face aux dépenses de Quarantaine, *Pictou, N.-E.*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses que nécessiteront d'autres mesures pour la salubrité publique, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes des agences canadiennes et autres agences régulière pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de route des agents voyageurs, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux octrois aux provinces pour les aider à encourager l'immigration, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité des Subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aider à l'immigration et faire face à ses dépenses, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'hôpital de la marine et des émigrés, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine, *Nouveau-Brunswick* et *Nouvelle-Ecosse*, hôpital de *Ste. Catherine*, et entretien, etc., des marins malades et dans la détresse, aux divers ports de la Puissance, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la pension de *Samuel Walker*, ci-devant greffier, Chambre d'Assemblée, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la pension de *L. Gagné*, messenger, Chambre d'Assemblée, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la pension de *John Bright*, messenger, Chambre d'Assemblée, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la pension de *Madame Antrobus*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la pension de *Madame Caroline McEachern* et quatre enfants, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la pension de *Jane Lakay*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la pension de *Rhodia Smith*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la pension de *Janet Alderson*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.



12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la pension de *Margaret McKenzie*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois-cent trente-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la pension de *Mary Ann Richey* et deux enfants, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Mary Morrison*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Louise Prud'homme* et 2 enfants, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Virginie Charron* et 4 enfants, pour l'année finissant le 30 Juin 1864.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Paul M. Robins*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-treize dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Charles T. Bell*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent-neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension d'*Alex. Oliphant*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Charles Lugsden*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent-neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *John White*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Thomas Charters*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension *Charles T. Robertson*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Percy G. Routh*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Richard King*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-treize dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *George A. Mackenzie*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

27. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension d'*Edward Hilder*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

28. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-treize dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Fergus Scholfield*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent-neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *John Bradley*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

30. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Richard Penticost*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent-neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *James Bryun*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-treize dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Jacob Stubbs*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

33. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Mary Connor*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

34. *Résolu*. Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-onze dollars soit accordé à Sa Majesté pour payer la pension de *Mary Hodgins* et 3 enfants, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

35. *Résolu*, Qu'une somme n'excédent pas cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *John Martin*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

36. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *A. W. Stevenson*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

37. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent-cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Mme J. Thorburn*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

38. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-dix-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Mme. P. T. Worthington* et enfants, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

39. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Mme J. H. Elliott* et enfants pour l'année finissant le 30 juin 1875.

40. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Mme. George Prentice* et enfants, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

41. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-et-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de *Mme Ellen Kerkepatrick* et 3 enfants, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

42. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension de l'enseigne *Fahy*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

43. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordé à Sa Majesté pour faire face aux dépenses comme compensations aux Pensionnaires, au lieu de terres pour l'année finissant le 30 juin 1874.

44. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois millions cinq cent soixante-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

45. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordé à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial—ligne d'embranchement de la station *Dorchester* à l'île *Dorcheoter*, (à revoter) pour l'année finissant le 30 juin 1874.

46. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent trente et un mille deux cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la construction du chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

47. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour le prolongement du terminus du chemin de fer à *Halifax* y compris le quai nu chemin de fer au terminus en eau profonde à *Richmond* (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1874.

48. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'augmentation du service à *St. Jean* et *Poinc du Chêne* (à revoter)...\$75,000.00 ; Quai en eau profonde à *St. Jean* (à revoter) \$84,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

49. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq millions deux cent soixante-dix-sept mille dollars soit accordé à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour construction des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

50. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour édifices publics, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, elles sont adoptées,

L'honorable M. Campbell, du Comité des Subsides fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics et canaux, pour être distribuée comme suit; Alimentation additionnelle et amélioration du bassin du canal *Ottawa*, (à revoter) \$11,000.00 : Ecluses aux rapides de la *Orbute* (à revoter \$20,000) \$70,000.00; Maisons pour le contrôleur et maître de la mer (à revoter \$1240) \$2,000.00 : Travaux divers \$15,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante et six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des améliorations aux rivières, pour être distribuée comme suit : pour faire enlever le roc au cap à la *Roche, St. Laurent*, \$5,000.00; pour faire enlever le roc à la *Rivière Richelieu, Québec*, (à revoter) \$4,000.00; pour faire enlever le roc désigné sous le nom "*The Two Sisters*" *Rivière Frascr*, moulin à scie, *Riffle Rocks Colombie Britannique* (à revoter) \$4,000.00; chemin de halage et enlèvement des obstacles, *Rivière Saint-Jean, N. B.*, \$8,000.00; améliorations de la navigation de la *Rivière Rouge Manitoba*, \$5,000.00; pour faire face aux frais de draguage de la baie à l'embouchure de la *Rivière Thames* (à revoter) \$5,000.00; améliorations des rivières \$10,000.00; *Rivière Sainte-Croix, N. B.*, \$25,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins et ponts de *Témiscouate, Matapédia* et *Huntingdon* et chemins de *Port Louis* (chemins militaires) pour l'année finissant le 30 juin 1874.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de la *Rivière-Rouge*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de pont sur la *Rivière-Rouge* au *Fort Garry*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des explorations et inspections, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arbitrages et décisions arbitrales, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, pour l'année finissant le 30 juin 1870.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept cent quatre-vingt-un mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, pour être distribuée comme suit : *Ottawa*, bureau de poste, maison de douane, et bureau du revenu de l'intérieur, pour leur construction (à revoter \$25,000) \$85,000.00; *Toronto*, maison de douane, banque d'épargne, entrepôt d'examen et bureau du revenu de l'intérieur (à revoter \$14,000) \$108,000.00; Bureaux de poste, de *Toronto* et *Québec* (à revoter \$30,000) \$60,000.00; *London*, station des émigrants, \$2,000.00; pour la construction du bureau de poste de *Montréal* (à revoter \$85,000) \$185,000.00; *Montréal*, station des émigrants \$6,000.00; maison de douane des *Trois-Rivières* et bureau du revenu de l'intérieur (à revoter \$10,000.00); station de la quarantaine, *Grosse Isle* (à revoter \$14,000) \$19,000.00; *Lévis*, station des émigrants, \$4,000.00; *Sherbrooke*, station des émigrants, \$500.00; maison de douane et bureau du revenu de l'intérieur de *Pictou, N.-E.* (à revoter) 10,000.00; station de la quarantaine, *Nouvelle-Ecosse*, \$18,000.00; Hôpitaux de la marine, *N.-E.*, \$25,000.00; bureau de poste de *St. Jean, N.-B.*, pour sa construction (à revoter \$35,000) \$55,000.00; banque d'épargne de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*, \$10,000.00; stations de la quarantaine, *Nouveau Brunswick*, (à revoter \$1,000) \$4,000.00; hôpitaux de la marine, *Nouveau-Brunswick*, \$12,000.00; maison de douane de *Manitoba* et bureau du revenu de l'intérieur, bureau de poste, et bureau de l'assistant receveur général (à revoter \$30,000) \$35,000.00;

pénitencier de *Manitoba*, \$25,000.00; maison de douane de la *Colombie Britannique*, bureau de poste et bureau du revenu de l'intérieur (à revoter) \$23,000.00; hôpital de la marine, *Colombie Britannique*, \$25,000; pénitencier de la *Colombie Britannique*, \$25,000.00; édifices publics en général, \$35,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de loyers, réparations, chauffage, etc., pour être distribuée comme suit: Loyers, réparations et meubles, \$80,000; chauffage des édifices publics, *Ottawa*, \$35,000.00; pour faire enlever la neige, édifices publics, *Ottawa*, \$2,000.00; maison de douane, *Montréal*, améliorations et réparations, \$8,000.00; maison de douane de *St. Jean, N.-B.*, réparations, \$5,000.00, pour l'année finissant le 30 juin, 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante et onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des glissoires et estacades, pour être distribuée comme suit: Travaux sur le *St. Maurice*, (à revoter \$5,500) \$31,500; rivière *Ottawa*, glissoires aux rapides de la *Roche Capitaine*, (à revoter \$16,500) \$20,000.00; *Rivière des Prairies*, \$4,500.00; divers, \$15,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cent vingt-six mille cinq cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et quais, pour être distribuée comme suit: Lacs *Erie* et *Huron* (à revoter \$50,000) \$200,000.00; *Presqu'île*, lac *Ontario*, \$9,000.00; quai pour phare et phare, *Port Stanley* et lac *Erie* (à revoter), \$7,000.00; havre de *Kingston, Ontario* (à revoter \$3,000) \$6,000.00; nouveau brise-lame, dragages à *Collingwood, Baie Georgienne*, la compagnie du chemin de fer du nord fournissant une égale somme (à revoter) \$35,000.00; *Havre aux Maisons*, îles de la *Madeleine* (à revoter \$2,000) \$4,000.00; havre *Amherst*, îles de la *Madeleine*, \$6,000.00; *Rivière du Loup*, en haut (les autorités locales fournissant une égale somme) (à revoter) \$4,000.00; *Rivière Saguenay*, quai et phare, \$6,000.00; havre de *Mabou, Nouvelle-Ecosse*, \$30,000.00; havre de *Liverpool, N.-E.*, havre de refuge (à revoter \$13,000) \$33,000.00; *Anse Macnair, N.-E.*, (à revoter) \$7,000.00; réparations à la barre de *Yarmouth, Nouvelle-Ecosse*, (à revoter \$3,000) \$6,500.00; travaux au havre *Ingonish Sud, Cap Breton, N.-E.*, \$50,000.00; travaux au havre de *Pointe au Chêne, N.-E.*, \$1,000.00; travaux au havre du port *Greville, N.-E.*, \$6,000.00; brise-lame à *Joggins, N.-E.*, à condition qu'une pareille somme a été dépensée ou est fournie par la localité pour le même but, \$10,000.00; havre de *Bathurst, Nouveau-Brunswick*, (à revoter) \$2,000.00; havre de *Richibouctou, Nouveau-Brunswick*, \$28,000.00; havre de refuge de *Herring Cove, N.-B.*, pour sa construction (à revoter) \$12,000.00; havre du *Grand Manan, N.-B.*, (droits de tonnage à être perçus par le gouvernement) (à revoter \$2,000) \$5,000.00; brise-lame de *Wilson's Beach, Campo Bello, N.-B.*, les autorités locales fournissant une égale somme, (à revoter) \$1,000.00; *Petitcodiac, N.-B.*, améliorations au chenal à *Moncton* (havre du chemin de fer) (à revoter \$7,000) \$7,000.00; havre *Dipper, N.-B.*, \$10,000.00; *St. Jean, N.-B.*, et *Toronto, Ont.*, havre (explorations) \$10,000.00; dragage \$55,000.00; dragueurs \$70,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Et la première résolution étant lue la seconde fois comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes encourues pour les canaux, savoir: Alimentation additionnelle et amélioration du bassin du canal *Ottawa* (à revoter \$11,000): écluses aux rapides de la *Culbute* (à revoter \$20,000) \$70,000; maisons pour le contrôleur et le maître-éclusier (à revoter \$1,240) \$2,000; travaux divers \$15,000, pour l'année expirant le 30 juin, 1874.

M. *Findlay* propose, secondé par M. *Ross (Middlesex, D. O.)*, qu'aucune partie de la somme de soixante-dix mille dollars pour un canal à la *Culbute* ne soit dépensée pour cet objet avant qu'une exploration n'ait été faite des chemins du côté sud de l'île des *Allumettes*, afin de placer le dit canal dans le meilleur endroit possible pour l'intérêt du public;—la Chambre se divise; et la question est résolue négativement.

La première résolution est alors adoptée.

La seconde résolution et les suivantes, jusqu'à la douzième, inclusivement, étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

L'honorable M. Campbell, du Comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-treize mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et réparations des vapeurs *Napoléon III*, *Druid*, *Lady Head* et *Sir James Douglas*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille cinq cent quarante et un dollars et soixante et quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la moitié payable à la ligne *Allan*, entre *Halifax* et *Cork*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication entre *Québec* et les provinces maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre l'île du *Prince-Edouard* et les ports de la Puissance, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre *Halifax* et *St. Jean*, via *Yarmouth*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur entre les lacs *Huron* et *Supérieur*, pour l'année finissant le 30 Juin 1874.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur de *St.-Jean*, *N.-Brunswick*, aux ports du bas de *Minus*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service à la vapeur, entre *San Francisco* et *Victoria*, *Colombie Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service de remorquage entre *Montréal* et *Kignston*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent onze mille soixante-treize dollars et soixante et dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier, *Kingston*, *Ontario*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-quatre mille trois cent cinq dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'asile de *Rockwood*, *Ontario*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-un mille seize dollars et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier, *Halifax*, *N.-E.*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille cent trente et un dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier, *St. Jean*, *N.-B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des directeurs de pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille cinq cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires pour la division militaire et l'état-major du district, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille quatre cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires des Majors de brigade, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'allocation pour l'instruction militaire, qui doit être prolongée jusqu'au 1er novembre 1874, car il est impossible d'obtenir toutes les réclamations sous ces chefs avant l'expiration de l'année fiscale, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des écoles militaires, y compris la solde du surintendant et de son commis, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de munitions, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'uniformes, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des magasins militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arsenaux publics et soin des armes, y compris le salaire des gardes-magasins, gardiens, et le loyer, le combustible et l'éclairage de ces arsenaux ; période qui doit être prolongée jusqu'au 1er novembre 1874, car il est impossible d'obtenir toutes les réclamations sous ces chefs avant l'expiration de l'année fiscale, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de solde des exercices militaire de la milice ; période qui doit être prolongée jusqu'au 1er novembre 1874, car il est impossible d'obtenir toutes les réclamations sous ces chefs avant l'expiration de l'année fiscale, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes et service-général auxquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux réunions des associations de carabiniers et aux musiques de corps efficaces, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des cibles, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

27. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des salles d'exercice et champs de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

28. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canonnières, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de soin et entretien des propriétés transférées de l'artillerie et du gouvernement impérial, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

30. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des armes à feu perfectionnées (carabines "Snider" et "Henry Martini") pour l'année finissant le 30 juin 1874.

31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de canons et équipement de batterie d'artillerie de campagne pour l'année finissant le 30 juin 1874.

32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place A et B, des écoles d'artillerie, y compris le salaire et les allocations de l'inspecteur d'artillerie et des munitions, du commandant de la Batterie A de Kingston, et du commandant de la batterie B et de l'inspecteur d'artillerie, etc., pour la province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

La première résolution et les suivantes, jusqu'à la quatorzième, inclusivement, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, Que la considération ultérieure du reste desdites résolutions soit ajournée.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill, intitulé : "Acte pour amender l'Acte relatif à certaines Banques d'Espagne dans les provinces d'Ontario et de Québec" et lesquels sont lus comme suit :

## CHAP. 72.

Page 2, Ligne 24.—Après " Pauvres " insérez " Ou fonds de charité ".

Page 2, Ligne 41.—Après " Pauvres " insérez " Ou fonds de charité " et après " Placements " insérez " 8 placements en actions de banque effectués avant l'incorporation de la Banque ".

Page 3, ligne 7.—Retranchez " Des pauvres " et insérez " De charité. "

Page 3, ligne 15.—Retranchez " Des pauvres " et insérez " De charité. "

Page 3, ligne 17.—Après " section " insérez " vingt. "

Page 3, ligne 18.—Après " quatre-vingt " insérez " trois. "

Lesdits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et quarante minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

## Vendredi, 16 Mai 1873.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Witton*,—la pétition des membres de l'Union des tonneliers d'*Ingersoll*, en assemblée générale réunis ; la pétition des membres de l'Union Typographique No. 97 de *Montréal*, en assemblée générale réunis ; et la pétition des membres de l'Union ouvrière des plâtriers de *Montréal*, en assemblée générale réunis.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante est lue :—

Des membres de l'Union des tonneliers, de la cité de *London (Ontario)*, réunis en assemblée générale, demandant certains amendements à l'Acte des unions d'ouvriers, 1872."

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de docks et d'entrepôt de la Puissance," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie canadienne et des *Indes Occidentales* pour le transport de la malle royale par bateaux à vapeur," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

L'honorable M. *Blanchet*, du Comité Spécial nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre et pour agir comme membre du Comité Conjoint de la bibliothèque, présenta à la Chambre le second rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

En conformité des dispositions de l'Acte de 1871 à l'effet de régler le département de la bibliothèque, le comité est convenu de répartir comme suit le montant recommandé dans son premier rapport comme devant être accordé par le Parlement afin d'augmenter les traites

ments payables aux officiers et serviteurs de la bibliothèque sous l'autorité du dit Acte, et il soumet respectueusement cette répartition à la sanction de la Chambre.

| Emploi.                                 | Salaire actuel. | Salaire projeté. |
|---|-----------------|------------------|
| Bibliothécaire .....                    | \$2,500         | \$2,800          |
| Assistant-Bibliothécaire .....          | 1,800           | 2,075            |
| Premier commis de la Bibliothèque ..... | 1,225           | 1,550            |
| Second do do do .....                   | 800             | 900              |
| Premier messager .....                  | 700             | 800              |
| Second do .....                         | 500             | 650              |

Le Comité recommande de plus que l'avantage dont jouissent maintenant ou dont pourront jouir les officiers et serviteurs du Sénat et de la Chambre des Communes quant aux déductions pour les allocations de retraite soit accordé au personnel de la bibliothèque, et que toutes les sommes payables aux fonds de retraite à même les traitements ci-dessus soient défrayées par le greffier à même les dépenses contingentes du Sénat.

CHAMBRE DE L'ORATEUR,  
16 mai 1873.

L'honorable M. *Huntington*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la division est du comté de *Northumberland*, informe la Chambre que le Comité a jugé expédient de demander autorisation à la Chambre de s'ajourner jusqu'au deux septembre, afin de donner au membre siégeant et aux pétitionnaires la faculté d'y préparer les listes de votants qui doivent être contestées à la demande des deux parties.

Sur motion de l'honorable M. *Huntington*, secondée par l'honorable M. *Mitchell*,  
Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de s'ajourner jusqu'au deuxième jour de septembre prochain à 11 heures a.m.

L'honorable M. *Fortin*, du Comité Spécial auquel a été renvoyée la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 27 mars 1871, demandant copie de la pétition ou des pétitions présentées par *Joseph Bouchette*, en son nom ou au nom des enfants et petits enfants de feu *Joseph Bouchette*, de son vivant arpenteur-général de la Province du *Bas-Canada*, maintenant la Province de *Québec*, avec copie de tous documents et appendices annexés à la dite pétition ou aux dites pétitions, ou les accompagnant, présente à la Chambre le rapport du dit Comité, lequel est lu.—(*Appendice No. 6.*)

Ordonné, Que le dit rapport soit renvoyé au Comité collectif des deux Chambres au sujets des impressions du Parlement, afin qu'il soit imprimé pour l'usage des membres.

L'honorable M. *Tilley*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de la Chambre des Communes, les documents ci-joints relatifs à l'union projetée de l'île du *Prince-Edouard* avec le *Canada*.  
(*Documents de la Session, No. 68.*)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,  
Ottawa, le 16 mai 1873.



L'honorable M. *Mitchell*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes copies d'ordres en conseils et minutes des délibérations de la Cour d'enquête relativement au naufrage du steamer *l'Atlantic*. — (*Documents de la Session, No. 57.*)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,  
Ottawa, le 16 mai, 1873.

L'honorable M. *Tilley*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, met devant la Chambre les documents relatifs à la dette contractée par la "Compagnie du Chemin de Fer du Nord du Canada," avec l'ancienne province du Canada, comme affectant le chiffre de la dette publique de cette province imputable aux provinces d'Ontario et de Québec. — (*Documents de la Session, No. 69.*)

L'honorable M. *O'Connor* présente, conformément à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 12 mai 1873, demandant un état détaillé, par province, indiquant la quantité de tabac produit en Canada durant l'année qui a précédé l'imposition des droits actuels de licence et d'accise" ainsi que la quantité produite durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1872, avec le montant perçu par le gouvernement et le coût de la perception. — (*Documents de la Session, No. 70.*)

L'honorable M. *Tupper*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, présente, conformément aux adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 28 avril 1873, demandant certains papiers concernant la démission du maître de poste à *Farran's Point*. — (*Documents de la Session, No. 71.*)

Et aussi, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 30 avril 1873, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et les différents gouvernements des *Indes Occidentales Anglaises* et étrangères au sujet d'un service postal entre ces pays; aussi, copie de toutes soumissions ou offre pour l'accomplissement de ce service. — (*Documents de la Session, No. 72.*)

L'honorable M. *Mitchell*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, présente, conformément aux adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 1er mai 1873, demandant un état des rivières concédées par le gouvernement dans la province de Québec avec le privilège exclusif d'y faire la pêche à la ligne du saumon, indiquant le nom et la situation de chaque rivière, les noms, résidences et occupations de chacun des locataires ou concessionnaires des dites rivières, ainsi que la durée et le prix de chaque bail ou licence ainsi accordés. (*Documents de la Session, No. 73.*)

Et aussi, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 1er mai 1873, demandant la correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un des ministres et certains acquéreurs de la seigneurie de *Mingan* au sujet de la concession qui leur a été faite du droit de pêche dans les rivières qui la traversent, ainsi que sur les eaux du golfe *St. Laurent* en face de la dite seigneurie. Aussi copie de tous ordres en conseil et de tous autres documents relatifs à la dite concession. — (*Documents de la Session, No. 74.*)

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de docks et d'entrepôt de la Puissance" lesquels sont lus comme suit :

Page 1, ligne 32. Après "quais" insérez : "Cour à bois, anses, barrages flottants."  
 Page 1, ligne 37. Après "denrées" insérez : "Bois de construction de toute sorte."  
 Page 2, ligne 28. Après "effets" insérez : "denrées," ou "bois de construction."  
 Page 2, ligne 39. Après "entrepôts" insérez : "Cours à bois, anses ou barrages flottants."

Page 2, ligne 46. Retranchez "dix" et insérez : "Trente."

Page 3, ligne 37. Après "versées" insérez : "La compagnie pourra aussi émettre des bons portant intérêt à un taux légal, payable à *Ottawa* ou ailleurs, et garantir ces bons, si la chose est jugée expédiente, par une hypothèque sur ses biens et franchises, et en disposer de la manière, dans la mesure, et au prix que les directeurs croiront les plus avantageux."

Page 8, ligne 43. Retranchez : depuis "Compagnie" jusqu'à "la" dans la page 9, ligne 4."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'honorable M. *Cameron* (*Cardwell*) propose, secondé par l'honorable M. *Blanchet*, que le comité spécial nommé pour examiner les déclarations de l'hon. M. *Huntington*, relativement au chemin de fer canadien du *Pacifique*, soit autorisé à siéger bien que cette Chambre ne soit pas en session à l'époque où ce comité se réunira.

L'honorable M. *Dorion* (*Napierville*) propose, secondé par l'honorable M. *Holton*, que tous les mots après : "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :—"Attendu que le comité n'aura point pouvoir d'exiger la présence des témoins, ou, s'ils sont présents, de les forcer à faire leurs dépositions, sans l'action de la Chambre, il est essentiel, pour que l'enquête soit convenablement conduite, qu'elle soit faite dans des circonstances qui admettent le prompt exercice de l'autorité de cette Chambre, et qu'il est, par suite, nécessaire que la Chambre siège le jour où le comité est autorisé à s'ajourner"

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

#### CONTRE :

Messieurs.

|                            |                               |                             |                               |
|----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| <i>Anglin,</i>             | <i>Delorme,</i>               | <i>Laflamme</i>             | <i>Ross (Prince-Eaouard)</i>  |
| <i>Archibald,</i>          | <i>De St. George,</i>         | <i>Landerkin,</i>           | <i>Ross (Wellington),</i>     |
| <i>Bain,</i>               | <i>Dorion (Drum.et Arth.)</i> | <i>McDonald (Glengarry)</i> | <i>Rymal,</i>                 |
| <i>Béchar,</i>             | <i>Dorion (Napierville),</i>  | <i>Macdonzie,</i>           | <i>Scatcherd,</i>             |
| <i>Bergin,</i>             | <i>Edgar,</i>                 | <i>Metcalfe,</i>            | <i>Smith (Peel),</i>          |
| <i>Blain,</i>              | <i>Findlay</i>                | <i>Mills,</i>               | <i>Snider,</i>                |
| <i>Bodwell,</i>            | <i>Fiset,</i>                 | <i>Oliver,</i>              | <i>Stirton,</i>               |
| <i>Bourassa,</i>           | <i>Fleming,</i>               | <i>Pâquet,</i>              | <i>Taschereau,</i>            |
| <i>Bowman,</i>             | <i>Fournier,</i>              | <i>Paterson,</i>            | <i>Thompson (Haldiman)</i>    |
| <i>Brouse,</i>             | <i>Geoffrion,</i>             | <i>Pelletier</i>            | <i>Tremblay,</i>              |
| <i>Buell,</i>              | <i>Gibson,</i>                | <i>Pozer,</i>               | <i>Trow,</i>                  |
| <i>Cartwright,</i>         | <i>Gillies,</i>               | <i>Prévost,</i>             | <i>White (Halton),</i>        |
| <i>Casey,</i>              | <i>Harvey,</i>                | <i>Richard (Mégantic),</i>  | <i>Wilkes,</i>                |
| <i>Casgrain,</i>           | <i>Higinbotham,</i>           | <i>Richards,</i>            | <i>Wood,</i>                  |
| <i>Cauchon,</i>            | <i>Holton,</i>                | <i>Ross (Durham),</i>       | <i>Young (Montréal Ouest)</i> |
| <i>Church,</i>             | <i>Horton,</i>                | <i>Ross (Middlesex),</i>    | <i>Young (Waterloo).— 66</i>  |
| <i>Cockburn (Muskoka),</i> | <i>Huntington,</i>            |                             |                               |

#### CONTRE :

Messieurs

|                      |                   |                  |                           |
|----------------------|-------------------|------------------|---------------------------|
| <i>Archangeault,</i> | <i>Beaty,</i>     | <i>Benoit,</i>   | <i>Brooks,</i>            |
| <i>Baby,</i>         | <i>Beaubien,</i>  | <i>Blanchet,</i> | <i>Brown,</i>             |
| <i>Baker,</i>        | <i>Bellerose,</i> | <i>Bowell,</i>   | <i>Burpee (St. Jean),</i> |

|                    |                    |                        |                       |
|--------------------|--------------------|------------------------|-----------------------|
| Burpee (Sunbury);  | Flesher,           | Macdonald (Sir J. A.)  | Robinson,             |
| Cameron (Cardwell) | Forbes,            | Macdonald (Antigonish) | Robitaille,           |
| Campbell,          | Fortin,            | McDonald (Cap B.)      | Rochester,            |
| Carling,           | Gaudet,            | MacKay,                | Ross (Champlain),     |
| Caron,             | Gendron,           | Mailloux,              | Ryan,                 |
| Carter,            | Gibbs (Ont. D. N.) | Masson,                | Savary,               |
| Chipman,           | Gibbs (Ont. D. S.) | Mathieu,               | Scriver,              |
| Chisholm,          | Glass,             | McAdam,                | Smith (Selkirk),      |
| Cluxton,           | Grover,            | McDougall,             | Smith (Westmorland)   |
| Costigan,          | Harwood,           | Merritt,               | Staples,              |
| Crawford,          | Hincks (Sir F.)    | Mitchell,              | Stephenson,           |
| Cunningham,        | Jones,             | Moffat,                | Thompson (Caribou),   |
| Currier,           | Keeler,            | Morrison,              | Tilley,               |
| Cutler,            | Killam,            | Nathan,                | Tobin,                |
| Daly,              | Kirkpatrick,       | Nelson,                | Tourangeau,           |
| DeCosmos,          | Lacerte,           | O'Connor,              | Tupper,               |
| Dowdrey,           | Languevin,         | O'Reilly,              | Wallace (Albert.)     |
| Donville,          | Langlois,          | Picard,                | Wallace (Norfolk),    |
| Dormer,            | Lanthier,          | Pinsonneault,          | Webb,                 |
| Doull,             | Levesconte,        | Pope,                  | White (Hastings Est), |
| Dugas,             | Lewis,             | Ray,                   | Witton,               |
| Duguay,            | Little,            | Robillard,             | Wright (Ottawa)—101   |
| Ferris,            |                    |                        |                       |

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix, savoir : Que le Comité spécial nommé pour examiner les déclarations de l'Honorable M. *Huntington*, relativement au chemin de fer canadien du *Pacifique*, soit autorisé à siéger, bien que cette Chambre ne soit pas en session à l'époque où ce Comité se réunira ;

La Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

Pour :  
Messieurs

|                     |                     |                        |                     |
|---------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Archangeault,       | Cunningham,         | Jones,                 | Morrison,           |
| Baby,               | Currier,            | Keeler,                | Nathan,             |
| Baker,              | Cutler,             | Killam,                | Nelson,             |
| Beaty,              | Daly,               | Kirkpatrick,           | O'Conner,           |
| Beaubien,           | DeCosmos,           | Lacerte,               | O'Reilly,           |
| Bellerose,          | Dowdrey,            | Languevin,             | Pickard,            |
| Benoit,             | Donville,           | Langlois,              | Pinsonneault,       |
| Blanchet,           | Dormer,             | Lanthier,              | Pope,               |
| Bowell,             | Doull,              | Le Vesconte,           | Ray,                |
| Brooks,             | Dugas,              | Lewis,                 | Robillard,          |
| Brown,              | Duguay,             | Little,                | Robinson,           |
| Burpee (St. Jean),  | Ferris,             | Macdonald (Sir J. A.)  | Robitaille,         |
| Burpee (Sunbury),   | Flesher,            | Macdonald (Antigonish) | Rochester,          |
| Cameron (Cardwell), | Forbes,             | McDonald (Cap-B.),     | Ross, (Champlain)   |
| Campbell,           | Fortin,             | MacKay,                | Ryan,               |
| Carling,            | Gaudet,             | Mailloux,              | Savary,             |
| Caron,              | Gendron,            | Masson,                | Scriver,            |
| Carter,             | Gibbs (Ont., N. R.) | Mathieu,               | Smith (Selkirk),    |
| Chipman,            | Gibbs (Ont., S. R.) | McAdam,                | Smith (Westmorland) |
| Chisholm,           | Glass,              | McDougall,             | Staples,            |
| Cluxton,            | Grover,             | Merritt,               | Stephenson,         |
| Costigan,           | Harwood,            | Mitchell,              | Thompson (Caribou), |
| Crawford,           | Hincks (Sir F.),    | Moffat,                | Tilley,             |

|                    |                           |                             |                              |
|--------------------|---------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| <i>Tobin,</i>      | <i>Wallace (Albert),</i>  | <i>Webb,</i>                | <i>Witton</i>                |
| <i>Tourangeau,</i> | <i>Wallace (Norfolk),</i> | <i>White (Hastings Est)</i> | <i>Wright (Ottawa):—101.</i> |
| <i>Tupper,</i>     |                           |                             |                              |

## CONTRE :

## Messieurs

|                            |                                 |                              |                               |
|----------------------------|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <i>Anglin,</i>             | <i>Delorme,</i>                 | <i>Laflamme,</i>             | <i>Ross (Prince-Edouard)</i>  |
| <i>Archibald,</i>          | <i>De St. George,</i>           | <i>Landerkin,</i>            | <i>Ross (Wellington),</i>     |
| <i>Bain,</i>               | <i>Dorion (Drum' det. Art.)</i> | <i>Macdonald (Glengarry)</i> | <i>Bymal,</i>                 |
| <i>Bécharde,</i>           | <i>Dorion (Napierville)</i>     | <i>Mackenzie,</i>            | <i>Scatcherd,</i>             |
| <i>Bergin,</i>             | <i>Edgar,</i>                   | <i>Metcalfe,</i>             | <i>Smith (Peel),</i>          |
| <i>Blain,</i>              | <i>Findlay,</i>                 | <i>Mills,</i>                | <i>Snider,</i>                |
| <i>Blake,</i>              | <i>Fiset,</i>                   | <i>Oliver,</i>               | <i>Stirton,</i>               |
| <i>Bodwell,</i>            | <i>Fleming,</i>                 | <i>Pâquet,</i>               | <i>Taschercan,</i>            |
| <i>Bowman,</i>             | <i>Fournier,</i>                | <i>Paterson,</i>             | <i>Thompson (Haldim'd)</i>    |
| <i>Brouse,</i>             | <i>Geoffrion,</i>               | <i>Pelletier,</i>            | <i>Tremblay,</i>              |
| <i>Buell,</i>              | <i>Gibson,</i>                  | <i>Pozet,</i>                | <i>Trow,</i>                  |
| <i>Cartwright,</i>         | <i>Gillies,</i>                 | <i>Prévost,</i>              | <i>White (Halton)</i>         |
| <i>Casey,</i>              | <i>Harvey,</i>                  | <i>Richard (Mégantic),</i>   | <i>Walkes,</i>                |
| <i>Casgrain,</i>           | <i>Higinbotham,</i>             | <i>Richards,</i>             | <i>Wood,</i>                  |
| <i>Charlton,</i>           | <i>Holton,</i>                  | <i>Ross (Durham),</i>        | <i>Young (Montréal Ouest)</i> |
| <i>Church,</i>             | <i>Horner,</i>                  | <i>Ross (Middlesex),</i>     | <i>Young (Waterloo)—66.</i>   |
| <i>Cockburn (Muskoka),</i> | <i>Huntington,</i>              |                              |                               |

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Sur motion de l'Honorable M. *Cameron (Cardwell)*, secondée par l'Honorable M. *Blanchet*,

*Résolu*, Que cette Chambre concour dans le quatrième rapport du Comité spécial pour examiner les déclarations de l'Honorable M. *Huntington*, relativement au chemin de fer canadien du *Pacifique*, présenté à cette Chambre mercredi, le 7 mai courant.

Sur motion du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable M. *Mitchell*,

*Résolu*, Que lundi prochain, après 7 heures et demie P. M., les ordres du jour du gouvernement seront pris en considération, et que la motion pour l'adoption du cinquième rapport du Comité collectif des impressions sera prise en considération comme ordre du jour du Gouvernement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le Message suivant :

Le Sénat a passé les Bills suivants sans amendement :

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie canadienne du cable transatlantique."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'express de la Puissance."

Bill intitulé : " Acte concernant les poids et mesures."

Et aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au Bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 32 et 33 *Victoria*, chap. 70, pour unir les Compagnies d'assurance du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie," sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à prendre la considération ultérieure des résolutions rapportées hier du Comité des subsides.

La quinzième résolution étant lue la seconde fois comme suit :

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinq mille dollars soient accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Pénitencier de Québec, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

Et la dite résolution est adoptée.

La seizième résolution et les suivantes jusqu'à la trente-deuxième, inclusivement, étant lues de nouveau,

*Ordonné*, Que la considération des dites résolutions soit remise de nouveau.

L'Honorable M. *Campbell*, du Comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour la construction de phares, sifflets d'alarme, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante-un dollars et cinquante centims soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service côtier, pour être distribuée comme suit : Salaires et allocations, \$134,617.50; huile, 93,000 gallons; pétrole, \$20,770.00; entretien, réparations ordinaires et extraordinaires des phares, phares-flottants, sifflets d'alarme à vapeur, bouées et balises, stations de signaux, etc., \$177,200.00; vapeur *Rochelieu*, entretien et réparation, \$3,864.00; goëlette pour livrer le charbon et autres provisions aux phares et sifflets d'alarme à vapeur, \$8,000.00 pour l'année finissant le 30 juin 1874.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Maison de la Trinité, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille neuf cent trois dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes pour les services maintenant rendus par la maison de la Trinité de *Montréal*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour enlever les débris de la barque *Chryseis*, qui a sombré à *St. Jean Port-Joli*, province de *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'établissements de secours aux îles de *Sable* et aux *Phoques*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du phare du *Cap Race*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille deux cent trente-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des salaires et déboursés des officiers, des pêcheries et gardes-pêche, pour être distribuée comme suit : *Ontario*, \$7,400.00; *Québec*, \$8,000.00; *Nouvelle-Ecosse*, \$9,755.00; *Nouveau Brunswick*, \$7,088.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et réparations de la goëlette *La Canadienne*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des passes-migratoires et bancs d'huîtres, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

La première résolution et les suivantes jusqu'à la neuvième, inclusivement, étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

La dixième résolution étant lue la seconde fois comme suit :

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des passes-migratoires et des bancs d'huîtres, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

Et la question étant proposée, Que cette Chambre concoure avec le Comité dans la dite résolution,

M. *Mackenzie* propose comme amendement, secondé par l'honorable M. *Holton*, que tous les mots après " Q. " jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient rem-

placés par les suivants : “ la dite résolution soit renvoyée de nouveau à un Comité général, avec instruction d’y ajouter les mots suivants : “ Que, dans l’opinion de cette Chambre, le “ système établi à la *Nouvelle-Ecosse*, pour l’usage et la protection des pêcheries, doit être “ admis dans les autres provinces.”

Et des débats s’en suivant, la dite motion est retirée, du consentement de la Chambre.

Alors, la question principale étant mise aux voix, que cette Chambre concoure avec le Comité dans la dite résolution ; elle est résolue affirmativement.

La onzième résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Et étant six heures, M. l’Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie p.m. aujourd’hui.

*Sept heures et demie P. M.*

L’ordre du jour, pour la seconde lecture des amendements fait par le Sénat au Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la Compagnie d’Assurance du *Canada*,” étant lu, Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois et adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L’honorable M. *Campbell*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont comme suit :

1. *Résolu*, Qu’une somme n’excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l’allocation annuelle aux Sauvages, *Québec*, pour l’année finissant le 30 juin 1874.

2. *Résolu*, Qu’une somme n’excédant pas trois mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l’allocation annuelle aux Sauvages, *Nouvelle-Ecosse*, pour l’année finissant le 30 juin 1874.

3. *Résolu*, Qu’une somme n’excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l’allocation annuelle aux Sauvages, *Nouvelle-Ecosse*, pour l’année finissant le 30 juin 1874.

4. *Résolu*, Qu’une somme n’excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d’achat de couvertures de laine pour les Sauvages âgés et infirmes, *Ontario* et *Québec*, et leur transport, pour l’année finissant le 30 juin 1874.

5. *Résolu*, Qu’une somme n’excédant pas huit mille six cent vingt-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des annuités payables aux Sauvages des Territoires du *Nord-Ouest*, en vertu du traité No. 1, pour être distribuée comme suit, savoir : Bande de la Rivière à la *Tête Cassée*, 93 personnes, \$279 ; Bande du *Fort Alexandre*, 320 personnes, \$960 ; Sauvages du *Fort Garry*, 233 personnes, \$699 ; Sauvages de *Pembina*, 312 personnes, \$936 ; Bande du *Portage la Prairie*, 425 personnes, \$1,275 ; Bande de *St. Pierre*, 1,493 personnes, \$4,479, pour l’année finissant le 30 juin 1874.

6. *Résolu*, Qu’une somme n’excédant pas six milles cinq cent soixante-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des annuités payables aux Sauvages des Territoires du *Nord-Ouest*, en vertu du Traité No. 2, pour être distribuée comme suit : Bandes de la Rivière *Fairford*, 299 personnes, \$897 ; Bande du lac *Manitoba*, 160 personnes, \$480 ; Bande de *Riding Mountain*, *Fort Ellice*, lac *Dauphin*, 113 personnes, \$339 ; Bandes de la R. de la *P. d’Enu*, et aux *Grues*, 176 personnes, \$528 ; Bande de la Rivière *Berens*, 447 personnes, \$1,341 ; Bandes du *Fort Francis*, *Lac à la Pluie* et bandes voisines, 1,000 personnes, \$3,000, pour l’année finissant le 30 juin 1874.

7. *Résolu*, Qu’une somme n’excédant pas dix-mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des traitements des commissaires des Territoires du *Nord-Ouest*, assistant-commissaires, agents, interprètes, instituteurs et officiers de santé, frais de route des commissaires et agents, meubles de bureau, médecines et dépenses contingentes, pour l’année finissant le 30 juin 1874.

8. *Résolu*, Qu’une somme n’excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d’approvisionnement pour les Sauvages se rendant pour recevoir les annuités, et en d’autres occasions, pour l’année finissant le 30 juin 1874.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'instruments aratoires, etc., pour être donnés aux chefs qui n'en ont pas encore reçus, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix milles dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant aux traités devant être faits avec les tribus de Sauvages sur la *Saskatchewan*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses se rattachant aux Sauvages, *Colombie Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impression de la Gazette Officielle, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de port de la Gazette Officielle, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues devant être faites en vertu d'un arrêté du Conseil, et leur compte détaillé sera mis devant le parlement durant les premiers quinze jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses à faire pour connaître cure exacte à *Ottawa*, et faire tirer le coup de canon du midi, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat et l'entretien de bateau et de ceintures de sauvetage, récompenses dans le sauvetage de personnes et enquête relatives aux naufrages et accidents, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la commutation au lieu d'une remise de droit sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, devant être faite par un arrêté du Conseil, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'examen et classement des capitaines et seconds de navire (marine marchande) pour l'année finissant le 30 juin 1874.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la moitié de la dépense faite par l'Angleterre se rattachant aux explorations du tracé de la frontière entre le *Canada* et les *Etats-Unis d'Amérique*. 49ème parallèle de latitude nord, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la moitié de la dépense pour exploration du tracé de la ligne frontière entre *Ontario* et les territoires du *Nord-Ouest* (à revoter) pour l'année finissant le 30 juin 1874.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'arpentage à *Manitoba*, territoire du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de solde et d'entretien des troupes fédérales à *Manitoba* savoir : 343 officiers, sous-officiers et soldats, y compris les frais de casernement, dépenses contingentes, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1874.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante-quatre mille neuf cent six dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de magasins de milice de réserve, troisième et dernier versement dû au gouvernement impérial sur achat de munitions, lors du retrait des troupes régulières en 1870-1871, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et seize mille deux cent trente-sept dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Douanes, traitement et dépenses contingentes aux différents ports, pour être distribués comme suit, savoir : dans la province d'*Ontario*, \$187,246.25. Dans la province de *Québec*, \$176,214.00. Dans la province de *Nouveau-Brunswick*, \$79,735.00. Dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, \$97,240.25. Dans la province de *Manitoba* et le territoire du *Nord-Ouest*, \$11,800.00. Dans la province de la *Colombie Britannique*, \$24,000.00. Traitements et frais de route des inspecteurs des ports, \$11,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes du bureau principal, pour impressions, papeterie, annonces, télégrammes, etc., pour les différents ports d'entrée, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

La première résolution et les suivantes, jusqu'à la douzième, inclusivement, étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

La treizième résolution étant de nouveau lue comme suit :

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de port de la *Gazette officielle* pour l'année expirant le 30 Juin 1874.

Sur motion de l'honorable M. *Tilley*, secondée par l'honorable M. *Tupper*, le mot *douze* est retranché et le mot *quatre* est substitué, et la dite résolution, ainsi amendée, est adoptée comme suit :

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de port de la *Gazette officielle* pour l'année expirant le 30 juin 1874.

La quatorzième résolution et les suivantes, jusqu'à la vingt-sixième, inclusivement, étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

L'honorable M. *Campbell*, du Comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-sept mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du traitement des officiers et inspecteurs de l'accise, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de route, loyer, combustible, papeterie, frais de port, meubles, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1874.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service pour la prévention de la contrebande, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour pourvoir au service extérieur du département de l'accise, selon qu'il sera jugé nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les percepteurs dans le *Nouveau-Brunswick* et la *Nouvelle-Ecosse*, allocation sur droits perçus par eux, estimée à \$2,700.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses se rattachant aux poids et mesures, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes du bureau des inspecteurs-mesureurs de bois, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille neuf cent soixante-et-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes des officiers préposés aux canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas treize mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de perception des droits de glissoires et d'estacade, pour l'année finissant le 30 juin 1874.



10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et réparation de travaux publics, pour *Ontario* et *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent cinquante-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial et aux autres chemins dans la *Nouvelle-Ecosse* et le *Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques, *Colombie Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas un million trois cent seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service postal d'*Ontario* et *Québec*, pour être distribuée comme suit : Chemin de fer Grand-Tronc, \$167,000 ; chemin de fer Grand Occidental, \$45,000 ; autres chemins de fer, \$90,000 ; service par bateaux-à-vapeur, \$40,000 ; service postal par voie de mer, \$10,000 ; diligence et autres transports ordinaires, \$270,000 ; traitement des officiers du service extérieur, — Inspecteur ; maître de poste, commis, bureau de poste de cités, commis de chemin de fer, etc., \$280,000 ; y compris divers bureaux de poste de cités, \$72,000 ; service postal *Nouvelle-Ecosse*, — chemin de fer, \$20,000 ; service par bateaux-à-vapeur \$2,000 ; diligence et autres transports ordinaires, \$80,000 ; traitement des officiers du service extérieur, \$30,000 ; divers, \$12,000 ; service postal du *Nouveau-Brunswick* : — Chemin de fer, \$20,000.00 ; service par bateaux-à-vapeur, \$6,000.00 ; diligence et autres transports ordinaires, \$44,000.00 ; traitement des officiers du service extérieur, \$30,000.00 ; divers, \$12,000.00. Service postal de *Manitoba*, — Diligence et autres moyens de transports ordinaires, \$14,000.00 ; traitement des officiers du service extérieur, \$4,000.00 ; divers, \$2,000.00. Service postal de la *Colombie Britannique* : — Service par bateaux-à-vapeur, \$18,000.00 ; diligence et autres transports ordinaires, \$37,000.00 ; traitement des officiers du service extérieur, \$9,000.00 ; divers, \$2,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les petits revenus, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-un mille trois cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du personnel du département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir : — Inspecteur des finances, \$2,600.00 ; Bureau de l'assistant-receveur-général, *Toronto*, \$6,000.00 ; Bureau de l'assistant-receveur-général, *Montréal*, \$5,500.00 ; Auditeur et bureau de l'assistant-receveur-général, *Halifax, N.-E.*, \$10,500.00 ; Auditeur et bureau de l'assistant-receveur-général, *Saint-Jean, N.-B.*, \$7,500.00 ; Auditeur et bureau de l'assistant-receveur-général, *Fort Garry*, \$4,000.00 ; Auditeur et bureau de l'assistant-receveur-général, *Victoria, C.B.*, \$9,000.00 ; caisse de la campagne, *Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, et Colombie Britannique*, \$8,450.00 ; Tenure Seigneuriale et commission, \$6,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Lesdites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

L'Honorable M. *Campbell* du Comité des subsides, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des agents des départements de la marine et des pêcheries et des travaux publics, *Victoria, C. B.*, et aux dépenses contingentes se rattachant au gouvernement civil, pour l'année expirant le 30 juin 1873.

La dite résolution étant lue la deuxième fois, elle est adoptée.

L'honorable M. *Campbell*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade, *Québec*, pour augmenter son effectif, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade, *Montréal*, pour augmenter son effectif, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'excédant de dépenses pour l'impression et la reliure des statuts, qui étaient plus volumineux qu'on ne s'y attendait, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux frais-encourus pour publier les annales des brevets d'invention, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'une nouvelle aide pour construire le chemin de fer des mines de fer de l'*Acadie, Londonderry, N. E.*, jusqu'à la voie de l'*Intercolonial*, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-sept mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer *Intercolonial*, 100 wagons-plateformes, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de la *Rivière-Rouge*, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses, etc., d'édifices publics, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme requise pour subvenir à l'entretien des steamers et aux grands radoub du *Sir James Douglas*, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille neuf cent dix dollars soit accordé à Sa Majesté pour faire face aux dépenses nécessaires durant l'année fiscale pour le pénitencier de *Québec*, salaires et entretien \$15,000.00; organisation \$34,910.00, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de salaires des gardiens de phares et entretien des phares, etc., pour être distribuée comme suit : *Nouvelle-Ecosse* \$ 8,500.00; en bas de *Québec*, \$5,000.00; entre *Québec* et *Montréal* (y compris le radoub du vapeur *Richelieu*), \$5,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'augmentation probable des dépenses au port de *Montréal* et autres principaux ports du *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'excédant de la dépense sur le crédit des nouvelles pensions de miliciens pour l'année finissant le 30 juin 1873.
15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante et quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la ligne *Allan, d'Halifax à Cork* — excédant de la dépense sur le crédit, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille sept cent cinquante-deux dollars et huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer du *Nouveau-Brunswick*—excédant de la dépense sur le crédit, pour l'année finissant le 30 juin 1873.
17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent soixante et dix-sept dollars et

quarante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien de travaux publics, *Ontario* et *Québec*,—excédant de la dépense sur le crédit pour l'année finissant le 30 juin 1873.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

L'Honorable M. *Campbell*, du Comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-dix-huit mille huit cent quarante trois piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté, pour l'achat d'un terrain nécessaire à l'entrepôt d'examen à *Montréal* (somme qui sera portée au compte de l'exercice de 1872-73), pour l'année expirant le 30 juin 1874.
2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de cartes pour l'usage du Comité des chemins de fer pour l'année finissant le 30 juin 1874.
3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achat d'un forêt à pointe de diamant, pour l'année finissant le 30 juin 1874.
4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour les stations à signaux et sémaphores du Cap de *Gaspé* à la *Pointe-aux-Pères*, et les signaux télégraphiques annonçant l'approche des tempêtes, de la *Pointe aux Lépreux* à *St. Jean. N.-B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.
5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la subvention à l'hôpital de la marine, *Kingston, Ontario*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.
6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'acquisition d'un édifice devant servir d'hôpital à *Arichat, N.-B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.
7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour accorder une pension à *Mary Hannah Tempest*, veuve de feu le *Dr. Tempest*, et à son enfant, en considération de la mort de son fils, *Wm. Fairbanks Tempest*, de qui elle dépendait pour vivre, et qui fut tué à *Ridgeway* le 2 juin 1867, pour l'année finissant le 30 juin 1874.
8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, pour être distribuée comme suit :—Terminus en eau profonde à la *Pointe-aux-Ières*, (à revoter) \$250,000 ; Construction de nouveaux bureaux, *Moncton*, habitations pour les ouvriers, embranchement et voies d'évitement, approvisionnement d'eau, etc., \$99,000 ; Abris et clôtures pour préserver de la neige \$40,000, pour l'année finissant le 30 juin 1874.
9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de chemins de fer et pour être distribuée comme suit :—Quai du chemin de fer (*Dalhousie*) \$6,000 ; Embranchement de *Spring Hill* (Intercolonial,) \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1874.
10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Rideau*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.
11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'amélioration des rivières, pour être distribuée comme suit :—Pour faire enlever des chaînes et ancras, fleuve *St. Laurent*, \$ 10,000 ; pour faire enlever les fosses, etc., rivière des *Outaouais*, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1874.
12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics pour être distribuée comme suit :—Bureau de poste d'*Hamilton* (somme additionnelle) \$9,000 ; Hôtel du Gouvernement, (*Fort Garry*) \$10,000 ; Édifices pour les douanes, travaux publics, marine et pêcheries et finances, *Colombie Britannique*, \$25,060, pour l'année finissant le 30 juin 1874.
13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Ma-

j esté pour faire face aux dépenses des glissoires et estacades, Rivière *Ottawa*, estacades aux rapides des *Chenaux*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et quais, pour être distribuée comme suit :—Quai et phare, Baie *St. Paul*, \$6,000 ; *Grande Tracadie*, \$6,000 ; Havre de *Kincardine*, \$10,000 ; *Cow Bay*, solidification du brise-lame, \$10,000 ; *Inverhuron*, débarcadère, \$6,000 ; Détroit du *Petit Bras d'Or*, *Cap Breton*, \$6,000 ; *Port Albert*, *Lac Huron*, \$6,000 ; Ports *George* et *Williams*, \$3,500 ; Havre de *Napanee*, enlèvement d'obstructions à l'entrée du, \$5,000 ; *Anse-aux-Harengs*, *N. B.*, \$5,000 ; *Rivière-au-Saumon*, et havre de *Plymouth*, abri pour les navires, \$5,000 ; *Victoria*, *C. B.*, amélioration à l'entrée, \$6,000 ; Baie de *Chedabouctou*, brise-lame à l'étang *Porpers*, \$5,000 ; Rivière *Richelieu*, jetés à l'entrée de *Chambly*, et enlèvement de cailloux dans le chenal de la rivière et aux abords du canal, \$16,000 ; brise lame de l'anse de *Green*, \$2,500 ; Havre de *Cobourg*, relevé et travaux, pourvu que les autorités locales emploient une égale somme, \$25,000 ; Ile de *Pictou*, \$2,000 ; Havre de *Belleville*, enlèvement d'obstructions à l'entrée du, \$5,000 ; Quai et phare de *Hillsborough*, \$1,500 ; Quai de *Digby*, pour le compléter, \$2,500 ; Havre de *Meaford*, *Lac Huron*, \$15,000 ; *Grand Etang*, *Cap Breton*, ouverture de la grève, \$2,000 ; Quai de *Port Hood*, \$500 ; Baie *Gabarous*, *Cap Breton*, \$2,000 ; Havre de *Goderich*, pour renouveler les docks, (les autorités municipales devant fournir pareille somme), \$20,000 ; *Miramichi*, \$15,000 ; *Port Maitland*, pour compléter les travaux, \$1,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

L'Honorable M. *Campbell*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cent piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face à l'augmentation des frais du service postal entre l'île du *Prince-Edouard*, *Pictou* et *Hawkesburgh*, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur de *Sarnia* au lac *Supérieur*, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

Les di<sup>tes</sup> résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

L'Honorable M. *Campbell*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour pourvoir à l'administration de la justice dans *Manitoba*, les Territoires du Nord-Ouest et la *Colombie Britannique*, pour l'année expirant le 30 juin 1873.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'exploration du chemin de fer du *Pacifique*, pour l'année expirant le 30 juin 1873.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille cinq cent soixante-et-seize dollars et quarante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'excédant de la dépense sur le crédit pour l'exploration du chemin de fer du *Pacifique*, pour l'année expirant le 30 juin 1873.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'exploration du chemin de fer du *Pacifique*, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour remorquage, *Richibouctou* et *Miramichi*,

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et service côtier, à être distribuée comme suit : reconstruction du phare et habitation de *Digby Cut*, *N.-E.*, récemment détruit par le

jeu, \$5,000 ; habitation du gardien, *Mouton, N. E.*, \$600.00. Cloche d'alarme *Cap Beald C.-B.*, \$2,000.00. Phare, *Long Island, Frontenac. Ontario*, \$1,000.00, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'entretien, etc.—pour fonder un établissement de secours au *Cap, Canso*, comté de *Guyshoro, N.-E.*, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour acheter du bétail et des instruments oratoires pour les sauvages du *Nord-Ouest* conformément au traité, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille cent quarante-deux dollars et neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour rembourser la somme reçue du Shérif et provenant de la vente de quantités de pierre illégalement saisie sur les chemins d'*York*, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire soumettre à l'épreuve les spiritueux, tel que recommandé par le comité auquel ont été renvoyées les pétitions en faveur de la prohibition, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses résultant de l'inspection des poids et mesures, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

La première résolution et les suivantes, jusqu'à la troisième, inclusivement, étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

La quatrième résolution étant lue la seconde fois, et la question étant proposée, Que cette Chambre concoure avec le Comité dans la dite résolution ;

M. *MacKenzie* propose comme amendement, secondé par M. *Ross (Durham, D. E.)*, que le mot " maintenant " soit inséré après le mot " concoure."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et la question est résolue négativement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

*Samedi, 17 mai 1873.*

Et la question étant de nouveau proposée, Que cette Chambre concoure avec le Comité dans la dite résolution ;

M. *Wood* propose comme amendement, secondé par M. *Ross (Durham, D. E.)*, que la dite résolution soit amendée en y ajoutant les mots suivants : " Pourvu toutefois que ces deniers " seront pris sur la somme de \$1,000,000 maintenant en caisse chez le Receveur-Général et " sous le contrôle du Parlement. "

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

|                       |                     |                              |                                |
|-----------------------|---------------------|------------------------------|--------------------------------|
| <i>Anglin,</i>        | <i>Findlay,</i>     | <i>Macdonald (Glengarry)</i> | <i>Ross (Wellington),</i>      |
| <i>Archibald,</i>     | <i>Fiset,</i>       | <i>Mackenzie,</i>            | <i>Scatcherd,</i>              |
| <i>Bain,</i>          | <i>Fleming,</i>     | <i>Mercier,</i>              | <i>Smith (Peel),</i>           |
| <i>Bowman,</i>        | <i>Fournter,</i>    | <i>Mills,</i>                | <i>Taschereau,</i>             |
| <i>Buel,</i>          | <i>Gillies,</i>     | <i>Oliver,</i>               | <i>Thompson (Haldim' d)</i>    |
| <i>Casey,</i>         | <i>Harvey,</i>      | <i>Iaterson,</i>             | <i>White (Hutton),</i>         |
| <i>Casgrain,</i>      | <i>Higinbotham,</i> | <i>Pelletier,</i>            | <i>Wilkes,</i>                 |
| <i>Delorme,</i>       | <i>Hobson,</i>      | <i>Richard (Mégantic),</i>   | <i>Young (Montréal Ouest),</i> |
| <i>De St. George,</i> | <i>Morton,</i>      | <i>Ross (Middlesex),</i>     | <i>Young (Waterloo.)-39</i>    |
| <i>Edgar,</i>         | <i>Landerkin,</i>   | <i>Ross (Prince-Edouard)</i> |                                |

## CONTRE :

## Messieurs

|                            |                             |                              |                              |
|----------------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| <i>Baker,</i>              | <i>Cutler,</i>              | <i>Langlois,</i>             | <i>Robinson,</i>             |
| <i>Bellerose,</i>          | <i>Deudney,</i>             | <i>Lanthier,</i>             | <i>Robitaille,</i>           |
| <i>Bénoit,</i>             | <i>Dormer,</i>              | <i>Macdonald (Sir J. A.)</i> | <i>Ross (Champlain),</i>     |
| <i>Blanchet,</i>           | <i>Dugay,</i>               | <i>McDonald (Cap-B.),</i>    | <i>Ryan,</i>                 |
| <i>Bowell,</i>             | <i>Forbes,</i>              | <i>MacKay,</i>               | <i>Savary,</i>               |
| <i>Burpee (St. Jean),</i>  | <i>Fortin,</i>              | <i>Masson,</i>               | <i>Scriver,</i>              |
| <i>Cameron (Cardwell),</i> | <i>Gaudet,</i>              | <i>Mathieu,</i>              | <i>Smith (Sellkirk),</i>     |
| <i>Campbell,</i>           | <i>Gendron,</i>             | <i>McAdam,</i>               | <i>Staples,</i>              |
| <i>Carling,</i>            | <i>Gibbs (Ont., D. S.),</i> | <i>Mitchell,</i>             | <i>Stephenson,</i>           |
| <i>Caron,</i>              | <i>Glass,</i>               | <i>Moffat,</i>               | <i>Thompson (Caribou),</i>   |
| <i>Carter,</i>             | <i>Harwood,</i>             | <i>Morrison,</i>             | <i>Tilley,</i>               |
| <i>Chipman,</i>            | <i>Hincks (Sir F.),</i>     | <i>Nathan,</i>               | <i>Tourangeau,</i>           |
| <i>Chisholm,</i>           | <i>Keeler,</i>              | <i>Nelson,</i>               | <i>Tupper,</i>               |
| <i>Coffin,</i>             | <i>Killam,</i>              | <i>O'Reilly,</i>             | <i>Wallace (Norfolk)</i>     |
| <i>Costigan,</i>           | <i>Kirkpatrick,</i>         | <i>Pickard,</i>              | <i>White (Hastings Est),</i> |
| <i>Crawford,</i>           | <i>Lacerte,</i>             | <i>Pope,</i>                 | <i>Witton.—67</i>            |
| <i>Cunningham</i>          | <i>Langevin,</i>            | <i>Robillard,</i>            |                              |

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la question principale étant mise aux voix. Que cette Chambre concoure avec le Comité dans la dite résolution ; la Chambre se divise ; et la dite question est solue affirmativement.

La cinquième résolution et les suivantes, jusqu'à la huitième, inclusivement, étant lues la seconde fois, elles sont adoptées

La neuvième résolution étant lue la seconde fois, comme suit :

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille cent quarante-deux dollars et neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour rembourser la somme reçue du Shérif et provenant de la vente de quantités de pierre illégalement saisie sur les chemins d'*York*, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

Et la question étant proposée, Que cette Chambre concoure avec le Comité dans la dite résolution :

*M. Oliver* propose comme amendement, secondé par *M. Mackenzie*, Que la diterésolution soit amendée en ajoutant à la fin, les mots suivants : " P ourvu qu'on obtienns, au préalable, l'assentiment des gouvernements de *Québec* et d'*Ontario* au sujet de ces paiements. "

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

## POUR :

## Messieurs

|                       |                     |                              |                               |
|-----------------------|---------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <i>Anglin,</i>        | <i>Fiset,</i>       | <i>Macdonald (Glengarry)</i> | <i>Ross (Prince-Edouard)</i>  |
| <i>Archibald,</i>     | <i>Fleming,</i>     | <i>Mackenzie,</i>            | <i>Scatcherd,</i>             |
| <i>Bain,</i>          | <i>Fournier,</i>    | <i>Mercier,</i>              | <i>Smith (Peel),</i>          |
| <i>Bowman,</i>        | <i>Gillies,</i>     | <i>Mills,</i>                | <i>Taschereau,</i>            |
| <i>Buell,</i>         | <i>Harvey,</i>      | <i>Oliver,</i>               | <i>Thompson (Haldm'd),</i>    |
| <i>Casey,</i>         | <i>Higinbotham,</i> | <i>Patterson.</i>            | <i>White (Halton),</i>        |
| <i>Delorme,</i>       | <i>Holton,</i>      | <i>Pelletier,</i>            | <i>Wilkes,</i>                |
| <i>De St. George,</i> | <i>Horton,</i>      | <i>Richard (Mégantic)</i>    | <i>Young (Montréal Ouest)</i> |
| <i>Edgar,</i>         | <i>Landerkin,</i>   | <i>Ross (Middlesex),</i>     | <i>Young (Waterloo)—37.</i>   |
| <i>Findlay,</i>       |                     |                              |                               |

## CONTRE

## Messieurs

|                   |                  |                          |                  |
|-------------------|------------------|--------------------------|------------------|
| <i>Baker</i>      | <i>Bénoit,</i>   | <i>Bowell,</i>           | <i>Campbell,</i> |
| <i>Bellerose,</i> | <i>Blanchet,</i> | <i>Burpee (St. Jean)</i> | <i>Carling,</i>  |

|                  |                               |                          |                             |
|------------------|-------------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| <i>Caron,</i>    | <i>Gibbs (Ont., D. S.),</i>   | <i>Mathieu,</i>          | <i>Ryan,</i>                |
| <i>Carter,</i>   | <i>Glass,</i>                 | <i>McAdam,</i>           | <i>Savary,</i>              |
| <i>Chipman,</i>  | <i>Harwood,</i>               | <i>Mitchell,</i>         | <i>Smith (Selkirk),</i>     |
| <i>Chisholm,</i> | <i>Hincks (Sir F.),</i>       | <i>Moffatt,</i>          | <i>Staples,</i>             |
| <i>Coffin,</i>   | <i>Keeler,</i>                | <i>Morrison,</i>         | <i>Stephenson,</i>          |
| <i>Costigan,</i> | <i>Killam,</i>                | <i>Nathan,</i>           | <i>Thompson (Caribou),</i>  |
| <i>Crawford,</i> | <i>Lacerte,</i>               | <i>Nelson,</i>           | <i>Tilley,</i>              |
| <i>Deudney,</i>  | <i>Langevin,</i>              | <i>O'Reilly,</i>         | <i>Tourangeau,</i>          |
| <i>Dormer,</i>   | <i>Lantherier,</i>            | <i>Pope,</i>             | <i>Tupper,</i>              |
| <i>Duguay,</i>   | <i>Macdonald, (Sir J. A.)</i> | <i>Robillard,</i>        | <i>Wallace, (Norfolk)</i>   |
| <i>Forbes,</i>   | <i>McDonald (Cap-B.)</i>      | <i>Robinson,</i>         | <i>White (Hastings Est)</i> |
| <i>Gaudet,</i>   | <i>MacKay,</i>                | <i>Robitaille,</i>       | <i>Witton.—59.</i>          |
| <i>Gendron,</i>  | <i>Masson,</i>                | <i>Ross (Champlain),</i> |                             |

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant proposée, Que cette Chambre concoure avec le Comité dans la dite résolution ;

L'Honorable M. *Holton* propose comme amendement, secondé par M. *Young (Waterloo)*, que les mots suivants soient ajoutés à la dite résolution : " Pourvu que la dite saisie soit déclarée illégale par une Cour de justice de juridiction compétente. "

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

## POUR :

## Messieurs

|                       |                     |                             |                              |
|-----------------------|---------------------|-----------------------------|------------------------------|
| <i>Anglin,</i>        | <i>Fiset,</i>       | <i>McDonald (Glengarry)</i> | <i>Ross (Prince-Edouard)</i> |
| <i>Archibald,</i>     | <i>Fleming,</i>     | <i>Mackenzie,</i>           | <i>Scatchera,</i>            |
| <i>Bain,</i>          | <i>Fourmier,</i>    | <i>Mercier,</i>             | <i>Smith, (Peel)</i>         |
| <i>Bouman,</i>        | <i>Gillies,</i>     | <i>Mills,</i>               | <i>Taschereau,</i>           |
| <i>Buell,</i>         | <i>Harvey,</i>      | <i>Oliver,</i>              | <i>Thompson (Haldim' d),</i> |
| <i>Casey,</i>         | <i>Higinbotham,</i> | <i>Paterson,</i>            | <i>White (Halton),</i>       |
| <i>Delorme,</i>       | <i>Holton,</i>      | <i>Pelletier,</i>           | <i>Wilkes,</i>               |
| <i>De St. George,</i> | <i>Horton,</i>      | <i>Richard (Mégantic),</i>  | <i>Young, (Montréal C.)</i>  |
| <i>Edgar,</i>         | <i>Landerkin,</i>   | <i>Ross, (Middlesex)</i>    | <i>Young (Waterloo)—37</i>   |
| <i>Findlay,</i>       |                     |                             |                              |

## CONTRE :

## Messieurs

|                           |                             |                              |                             |
|---------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| <i>Baker,</i>             | <i>Deudney,</i>             | <i>Macdonald (Sir J. A.)</i> | <i>Robitaille,</i>          |
| <i>Bellerose,</i>         | <i>Dormer,</i>              | <i>McDonald, (Cap B.)</i>    | <i>Ross, (Champlain)</i>    |
| <i>Benoit,</i>            | <i>Duguay,</i>              | <i>MacKay,</i>               | <i>Ryan,</i>                |
| <i>Blancht,</i>           | <i>Forbes,</i>              | <i>Masson,</i>               | <i>Savary,</i>              |
| <i>Bowell,</i>            | <i>Gaudet,</i>              | <i>Mathieu,</i>              | <i>Smith (Selkirk),</i>     |
| <i>Burpee (St. Jean),</i> | <i>Gendron,</i>             | <i>McAdam,</i>               | <i>Staples,</i>             |
| <i>Campbell,</i>          | <i>Gibbs (Ont., S. R.,)</i> | <i>Mitchell,</i>             | <i>Stephenson,</i>          |
| <i>Carling,</i>           | <i>Glass,</i>               | <i>Moffatt,</i>              | <i>Thompson (Caribou)</i>   |
| <i>Caron,</i>             | <i>Harwood,</i>             | <i>Morrison,</i>             | <i>Tilley,</i>              |
| <i>Carter,</i>            | <i>Hincks, (Sir F.),</i>    | <i>Mathan,</i>               | <i>Tourangeau,</i>          |
| <i>Chipman,</i>           | <i>Keeler,</i>              | <i>Nelson,</i>               | <i>Tupper,</i>              |
| <i>Chisholm,</i>          | <i>Killam,</i>              | <i>O'Reilly,</i>             | <i>Wallace, (Norfolk),</i>  |
| <i>Coffin,</i>            | <i>Lacerte,</i>             | <i>Pope,</i>                 | <i>White (Hastings Est)</i> |
| <i>Costigan,</i>          | <i>Langevin,</i>            | <i>Robillard,</i>            | <i>Witton.—59.</i>          |
| <i>Crawford,</i>          | <i>Lantherier,</i>          | <i>Robinson,</i>             |                             |

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix, Que cette Chambre concoure avec le comité dans ladite résolution, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Les dixième et onzième résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant l'engagement des matelots, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et seconde fois et adoptés.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la milice et la défense de la Puissance du *Canada* ", et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus comme suit :

Page 1, ligne 7. — Retranchez depuis " présent " jusqu'à " la " ligne 9me, et insérez : " amendée en substituant ce qui suit à la première partie de ladite section jusqu'aux mots " commandant militaire seulement " ; inclusivement, comme suit :

Page 1, ligne 28. — Retranchez depuis " écrit " jusqu'à " par ", ligne 32me.

Page 1, ligne 32. — Retranchez " deux " et insérez : " trois ", et après " magistrats " ligne 33me, insérez : " dont le préfet, le maire ou autre chef de la municipalité ou comté dans lequel ladite émeute, infraction à la paix ou autre circonstance urgente sera survenue ou sera à appréhender comme susdit, sera un de ces magistrats. "

Page 2, ligne 13. — Retranchez depuis : " militaire " jusqu'à : " la " où il se rencontre pour la première fois, ligne 29me.

Lesdits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill, avec les-amendements, passe.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions pourvoyant à l'émission de débentures du *Canada*, au montant de \$1,200,000 en faveur de la Commission du havre de *Québec*, étant lu,

L'Honorable M. *Tilley*, l'un des membres de l'Honorable Conseil Privé, annonce à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence étant informée du sujet desdites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en ledit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en ledit comité.

(En comité.)

1. *Résolu*, Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à ordonner l'émission des débenture, portant intérêt au taux de cinq pour cent, au montant de la somme de \$1,200,000, en faveur de la commission du havre de *Québec*, à être employée comme suit :



(1) Toute partie de cette somme qu'il sera nécessaire d'appliquer au rachat des effets publics non payés, émis par les commissaires, et rapportés pour être rachetés, l'intérêt devant cesser sur ceux qui ne seront pas ainsi apportés avant le 10 octobre 1873.

(2) La balance devant être avancée au besoin pour faire face aux paiements à faire pour les améliorations au dit havre, ces améliorations ayant, au préalable, été sanctionnées par le gouverneur en conseil, sur le rapport collectif du ministre de la Marine et des Pêcheries et du ministre de Travaux Publics.

2. *Résolu*, Que sur le paiement ou l'avance de toute somme quelconque par le gouvernement pour aucun des objets susdits, les commissaires du dit havre déposeront entre les mains du receveur-général leurs propres bons portant intérêt aux taux de cinq pour cent, avec un pour cent pour le fonds d'amortissement, pour le même montant; le compte du fonds d'amortissement ainsi établi devant être tenu par le receveur-général comme étant un compte spécial, et l'intérêt, au taux de cinq pour cent par année, devant être alloué sur tous montants reçus de ce fonds, ou les placements de ces montants devant être faits de temps à autres en effets publics approuvés par le ministre des finances.

3. *Résolu*, Qu'il est expédient de décréter que si en aucun temps le revenu des commissaires du dit havre est insuffisant, après le paiement de leurs dépenses courantes pour l'entretien et les réparations, pour payer l'intérêt et le fonds d'amortissement susdit au gouvernement, le gouverneur en conseil pourra augmenter les droits de havre alors payables de manière à permettre aux commissaires de payer l'intérêt et le fonds d'amortissement susdits

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit reçu aujourd'hui.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender de nouveau l'acte pour pourvoir à l'amélioration et l'administration du havre de *Québec*, étant lu,

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général pour aujourd'hui.

L'ordre du jour, pour que la Chambre, se forme en comité pour examiner certaines résolutions concernant la commission du havre de *Québec* étant lu,

*Ordonné*, Que le dit ordre soit déchargé.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie canadienne et des *Indes Occidentales* pour le transport de la malle royale par bateau à vapeur" lesquels sont lus comme suit:

Page 1, ligne 30. Retranchez: "Province de *Québec*" et insérez: "Puissance du *Canada*."

Page 2, ligne 31. Retranchez: "Sept" et insérez: "Neuf."

Page 2, ligne 39. Après "*Young*," insérez: "M. P."

Page 2, ligne 40. Après "*Ferrier*" insérez: "L'honorable *Thomas Ryan*, sénateur."

Page 2, ligne 41. Après "*Esdaile*" insérez: "et *John Pratt*."

Page 3, ligne 4. Retranchez "à cet effet," et insérez: "en personne ou représentés par des fonds de procuration."

Page 5, ligne 5. Au mot "trois" substituez "cinq"

Page 8, ligne 9. Après "banque," insérez la clause A.

#### CLAUSE A.

"Les étrangers auront le même droit que les sujets anglais de prendre et de posséder des parts ou actions dans le fonds social de la compagnie et de voter soit comme commettants, soit comme fondés de procuration; pourvu toutefois, que le président, le vice-président et la majorité des directeurs résident en *Canada* et soient sujets de Sa Majesté":

*Dans le Préambule.*

Ligne 4, retranchez "la législature fédérale" et insérez "le Parlement fédéral."

Ligne 10, retranchez "d'autres Iles qui sont des" et insérez "les."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et demie, samedi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Samedi, 17 Mai 1873.

Conformément à l'ordre du jour les Pétitions suivantes sont lues :

Des membres de la société uni des ingénieurs, de la cité d'*Hamilton*, en assemblée générale réunis; demandant des amendements à l'acte des unions d'ouvriers de 1872;

De *P. E. Marier*, J. P., et autres, de la paroisse de *Terrebonne*, comté de *Terrebonne* province de *Québec*; demandant que le droit sur les produits manufacturés et agricoles soit augmenté, et que le tabac et autres produits du *Canada* soient exemptés de droits.

Sur motion de l'honorable *M. Blanchet*, secondée par l'honorable *M. Robitaille*,

*Résolu*, Que cette Chambre concoure dans le second rapport du comité spécial nommé pour aider *M. l'Orateur* dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme membres du comité collectif de la Bibliothèque.

Sur motion de *M. McDonald (Antigonish)*, secondée par l'honorable *M. Holton*,

*Résolu*, Que cette Chambre concoure dans le septième rapport du Comité permanent des divers bills privés.

Sur motion de l'honorable *M. Tilley*, secondée par l'Honorable *M. Tupper*,

*Résolu*, Que, lundi prochain, cette Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions relatives à l'admission de l'Ile du *Prince-Edouard* dans la Confédération et le message de Son Excellence le Gouverneur-Général sur ce sujet.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner certaines résolutions déclarant qu'il est expédient de dédommager la Province du *Nouveau-Brunswick* pour les pertes qu'elle a encourues par l'abolition des droits d'exportation imposés sur le bois de construction, etc., et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et l'Honorable *M. Campbell* fait rapport que le Comité a passé plusieurs résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable *M. Campbell* fait rapport des résolutions en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Que par le chapitre 15, titre 3, des statuts refondus du *Nouveau-Brunswick*, amendé et rendu permanent par des actes récents de la législature de cette province, certains droits d'exportation sur le bois de construction expédié de là sont imposés, et que le produit de ces droits appartient à cette province.

2. *Résolu*. Que par la clause 124 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il est décrété que rien dans cet acte ne préjudiciera au privilège garanti au *Nouveau-Brunswick* de prélever sur les bois de construction des droits établis par ledit acte provincial ou par tout acte l'amendant avant ou après l'union.

3. *Résolu*. Que par l'article XXX du traité de *Washington*, il est convenu que, pendant le terme de dix ans mentionné à l'article 33 dudit traité, les sujets de Sa Majesté Britannique pourront transporter dans les navires anglais, sans payer de droits, des denrées, des produits ou des marchandises d'un port ou d'un endroit situé sur le territoire des *Etats-Unis*, sur le *Saint-Laurent*, les grands lacs et les rivières qui y communiquent, à un autre port ou endroit situé sur le territoire des *Etats-Unis*, comme il est dit ci-dessus ; pourvu qu'une portion de ce transport se fasse à travers le *Canada* par terre et en entrepôt, en se conformant aux règles et règlements dont conviendront le gouvernement de Sa Majesté Britannique et le gouvernement des *Etats-Unis* ; — et par l'article XXXI dudit traité, il est déclaré que le gouvernement de Sa Majesté Britannique s'engage de plus à obtenir du Parlement du *Canada* et de la législature du *Nouveau-Brunswick* qu'aucun droit d'exportation ni autre ne seront perçus sur les bois de construction et de service de toute espèce, coupés sur cette partie du territoire américain de l'Etat du *Maine* arrosée par la rivière *Saint-Jean* et ses affluents, et charroyés à la dérive en aval de cette rivière jusqu'à la mer, lorsque ces bois seront embarqués de la province du *Nouveau-Brunswick* pour les *Etats-Unis*, et que, dans le cas où des droits d'exportation ou autres continueront d'être perçus après l'expiration d'une année à dater de l'échange des ratifications du présent traité, il est convenu que le gouvernement des *Etats-Unis* pourra suspendre le droit de transport ci-dessus accordé par l'article 30 dudit traité pendant tout le temps que durera la perception de ces droits d'exportation ou autres.

4. *Résolu*. Que le privilège accordé par l'article 30 dudit traité sera avantageux aux sujets de Sa Majesté en *Canada*, et tendra à faciliter le commerce de la Puissance avec les *Etats-Unis*, et qu'en conséquence il est désirable qu'il soit pris des arrangements avec la province du *Nouveau-Brunswick* touchant ledit droit d'exportation sur le bois de construction, de manière à empêcher la suspension dudit privilège, et à cette fin offrir à ladite province une indemnité raisonnable n'excédant pas la somme de \$150,000 par année comme compensation pour la perte présente et future qu'elle éprouverait par l'abolition complète dudit droit d'exportation et l'abandon du droit d'imposer un tel droit à l'avenir, vu qu'il serait difficile d'abolir ledit droit sur le bois de construction coupé sur le territoire américain seulement sans encourir une grande perte et une grande dépense et le risque d'un malentendu possible avec les citoyens et les autorités des *Etats-Unis*.

Lesdites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

*Ordonné*. Que le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald* ait la permission d'introduire un bill relatif aux droits d'exportation imposés sur le bois de construction par la législature de la province du *Nouveau-Brunswick*.

Il présente, en conséquence, ledit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

*Ordonné*. Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

*Ordonné*. Que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill suivant sans amendement : Bill intitulé : " Acte pour amender les actes généraux concernant les chemins de fer. "

Et aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill du Sénat intitulé : " Acte pour incorporer une compagnie sous le nom de : " Le Crédit foncier du *Canada*, " sans amendement. "

Aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau la législation relativement à certaines matières de procédures dans les causes criminelles, " auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurances mutuelles maritimes du *Canada*, " avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 34 *Victoria*, chapitre 43, intitulé : " Acte pour permettre à certaines Compagnies de chemins de fer de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur leur chemin de fer et pour amender l'acte des chemins de fer de 1868, " avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne d'importation des métaux, " avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour autoriser *James K. Ward* et autres à placer des estacades sur le chenal entre l'île *Saint-Ignace* et l'île du *Pads*, dans la paroisse de l'île du *Pads* dans le district de *Richelieu*, " avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour autoriser *James K. Ward* et autres à placer des estacades sur le chenal entre l'île *Saint-Ignace* et l'île du *Pads*, dans la paroisse de l'île du *Pads*, dans le district de *Richelieu*, " lequel est lu comme suit :

Page 2, ligne 7. — Après " Acte ", insérez la clause A.

#### CLAUSE A.

Les dits *James K. Ward*, *Charles Little*, *William Little*, *Carlos Derius Meigs*, *Charles McCaffrey* et *Michel Mathieu*, leurs hoirs et ayants-cause, seront tenus et obligés en tout temps, pendant la saison de navigation, ou pendant que ces estacades barreront ledit chenal, de les ouvrir pour donner un passage libre et suffisant aux navires, trains de bois ou autres effets descendant ou remontant ledit chenal, lorsqu'ils seront requis de le faire par les propriétaires ou personnes ayant charge de ces navires, trains de bois ou autres effets, de manière que ces propriétaires ou personnes ne subissent point ou ne soient point exposés à subir de retards déraisonnables en traversant ledit chenal.

Ledit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie canadienne d'importation des métaux " lesquels sont lus comme suit :

Page 1, ligne 17. — Retranchez : " d'importation ".

Page 1, ligne 18. — Retranchez " importation ".

Page 1, ligne 21. — Retranchez depuis : " quelconques " jusqu'à " le " dans la ligne 28 et insérez la clause A.

#### CLAUSE A.

" La Compagnie pourra ouvrir et établir des maisons dans quelque partie que ce soit du *Canada* pour l'importation, l'exportation et la vente des métaux et minerais et de tous autres articles qui se rattachent généralement au commerce des métaux."

Page 2, ligne 26, retranchez : " tout magasin ou " et insérez : " toute. "

Page 2, lignes 27 et 28. — Retranchez : " faire les premières commandes de marchandises. "

Page 2, ligne 28. — Après " Généralement " insérez : " accomplir. "

Page 3, ligne 23. — Après : " trente-deuxième " insérez : " et. "

Page 3, ligne 24. — Retranchez : " et quarantième. "

Page 3, lignes 33 et 34. — Retranchez : " en désignant chaque action par un numéro. "

Page 3, lignes 34 et 35. — Retranchez : " ou convenu d'être considéré comme payé ".

Page 3, ligne dernière. — Après : " raisonnable ", insérez la clause B.

#### CLAUSE B.

Ladite Compagnie aura la faculté de s'unir et de se fusionner avec la Compagnie d'acier

du *Canada*, incorporée par lettres patentes dans la province de *Québec* pour la fabrication de l'acier en vertu d'un brevet spécial accordé pour la Puissance du *Canada*, ou avec toute autre Compagnie établie pour la fabrication et l'exploitation des métaux et minerais en général ; mais une telle fusion ne s'effectuera que si elle est approuvée par le vote d'actionnaires de la Compagnie représentant les deux tiers du capital à une assemblée spécialement convoquée à cette fin.

*Dans le préambule du bill.*

Ligne 8, retranchez " d'importation. "

Ligne 9, retranchez " importation. "

*Dans le titre du bill.*

Retranchez " d'importation. "

Lesdits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'Honorable *M. Mitchell*,

*Ordonné*, Que le Bill du Sénat intitulé : " Aote pour amender de nouveau la législation relativement à certaines matières de procédure dans les causes criminelles " soit maintenant lu la première fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner certaines résolutions au sujet des dettes et obligations des provinces, et du paiement de certaines subventions à ces mêmes provinces, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et l'Honorable *M. Campbell* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner certaines résolutions relatives au traitement des membres du Conseil privé.

*( En comité. )*

1. *Résolu*, Qu'il est expédient d'augmenter le traitement du Président du Conseil privé, du Ministre de la justice, du Ministre de la milice et de la défense, du Maître général des postes, du Ministre des finances, du Ministre des douanes, du Ministre du revenu de l'intérieur, du Secrétaire d'Etat, du Secrétaire d'Etat pour les provinces, du ministre de l'intérieur, du Ministre des travaux publics, du Ministre de la marine et des pêcheries et du Receveur-général jusqu'à la somme de \$ 7,000 par année à partir du 1er janvier dernier.

2. *Résolu*, Qu'en sus de ce traitement, le membre du Conseil privé occupant la position de premier ministre devrait recevoir une somme de \$ 1,000 par année à partir du 1er janvier dernier.

Résolutions à rapporter.

*M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et l'Honorable *M. Campbell* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 19 mai 1873.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

Des membres de l'Union des Tonneliers d'*Ingersoll*, en assemblée générale réunis ; des membres de l'Union Typographique No 97 de *Montréal*, en assemblée générale réunis, et des membres de l'Union ouvrière des Plâtriers de *Montréal*, en assemblée générale réunis ; demandent certains amendements à l'Acte des Unions d'ouvriers de 1872.

L'Honorable M. *Carling*, du comité permanent d'immigration et de colonisation, présente à la Chambre le second rapport dudit comité, lequel est lu. (*Appendice No. 7.*)

*Résolu*, Que cette Chambre concoure dans le dit rapport.

Sur motion de l'Honorable M. *Carling*, secondée par l'Honorable M. *O'Connor*,

*Ordonné*, Que ledit rapport soit renvoyé au comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions, afin qu'il soit imprimé pour l'usage des membres.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie d'assurances maritimes du *Canada*," et lesquels sont lus comme suit :

*Page 2, ligne 22* : Retranchez depuis "syndics" jusqu'à "tout" dans la ligne 30.

*Page 3, ligne 33* : Après "syndics" insérez : "aucun membre de ladite corporation ne sera personnellement responsable des engagements de la Compagnie."

*Page 5, ligne 25* : Retranchez "chaque" et insérez "un intérêt n'excédant pas 6 pour 100, sera payé annuellement aux porteurs de certificats non rentrés, sur le revenu ou intérêt que retire la Compagnie du placement de ses profits, et toutes les."

*Page 6, ligne 8* : Retranchez depuis "transférés" jusqu'à "des" dans la ligne 10, et insérez : "par endossement au long, sauf toutefois les règles quant à la note de ces certificats que pourra établir le bureau des syndics."

*Page 6, ligne 29* : Après "année," insérez "et le montant payé pour intérêt et pour le rachat de certificats de profits non rentrés."

*Dans le préambule de l'Acte.*

Ligne 6, retranchez depuis "pétition" jusqu'à "d'assurance" dans la ligne 7 et insérez : "l'incorporation d'une compagnie devant faire le commerce."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de M. *De St. George*, secondée par M. *Dorion* (*Drummond* et *Arthabaska*),

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de *Québec*, et des rapports et documents faisant partie de cette correspondance, au sujet de l'offre faite par M. *John Webb*, du *Cap-Saint*, manufacturier, pour l'achat d'une certaine pointe de terre, pour y établir des manufactures, ladite pointe située dans la paroisse de *Ste. Jeanne de Neuville*, a été anciennement acquise par le gouvernement impérial pour des fins militaires, et se trouve maintenant sous le contrôle du gouvernement fédéral.

2. De la correspondance entre le gouvernement fédéral et M. *John Webb* à ce sujet.

3. Du bail de la dite pointe de terre mentionné dans une lettre du département de la milice, en date du 8 avril dernier, consenti par le gouvernement en faveur de *J. H. Boswell*, écuyer, de *Québec*.

*Ordonné*, Que ladite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

*Résolu*, Qu'il soit nommé un comité spécial composé de M. *Pâquet*, les Honorables MM. *Tupper*, *Robitaille*, *Ross* (*Champlain*) *Fortin* et *Blanchet*, et MM. *Bergin*, *Brouse*, *Grant*, *Fiset*, *Landerkin*, *Lacerte*, *Almon*, *Forbes*, *De Saint-George*, et *Schultz*, pour aviser au meilleur mode de remédier au manque de statistiques sur la vie et d'informations y relatives, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et d'en faire rapport le plus tôt possible.

Sur motion de M. *Paterson*, secondée par M. *Bain*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état de toutes les terres vendues par le Département des Sauvages, dans la ville de *Brantford*, depuis l'année 1860, donnant la description des lots vendus, avec le nom de l'acquéreur, et indiquant le prix de la vente, si la vente a été faite à l'encan ou autrement et quels lots ont été confisqués parce que l'acquéreur ne se conformait pas aux conditions de la vente.

*Ordonné*, Que ladite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *Wood*, secondée par M. *MacKenzie*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant la somme totale des recettes et dépenses du *Canada* dans chaque province, depuis la Confédération jusqu'au 1er juillet 1873, aussi approximativement que possible, classifiées sous des titres généraux; aussi, un état de recettes et dépenses, s'il en est, qui ne peuvent être partagées approximativement entre les diverses provinces, mais qui doivent être considérées comme communes à toutes les provinces, et être réparties entre elles d'après leur population; et, dans le cas de recettes et dépenses communes à deux provinces ou plus, qui ne peuvent être partagées approximativement, un état de recettes et dépenses qui doivent être réparties entre lesdites deux provinces ou plus, suivant le cas, d'après la population; aussi, un état sommaire du résultat.

*Ordonné*, Que ladite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. *MacKenzie*, secondée par M. *Wood*,

*Ordonné*, Qu'il soit mis devant la Chambre des états indiquant la somme pour laquelle chaque contrat pour la construction du chemin de fer Intercolonial a été conclu; les quantités des différentes sortes de matériaux fournis ou d'ouvrage exécuté en vertu de chaque tel contrat, tels qu'évalués par l'ingénieur en chef à l'époque où les contrats ont été conclus; les quantités des différentes classes de matériaux transportés ou d'ouvrage actuellement exécuté; l'étendue et l'espèce des réductions faites dans les travaux, tant dans les quantités que dans l'ouvrage même; les réductions résultant d'un changement dans la localisation de la ligne; l'ouvrage additionnel exécuté, les sommes payées sur chaque contrat pour les diverses classes d'ouvrage, avec les prix; les prix pour chaque classe de matériaux ou d'ouvrage adoptés d'abord pour arriver à la somme portée au contrat, et les prix adoptés dans les évaluations du progrès de l'ouvrage pour chaque tel contrat, et les ouvrages compris dans le contrat, mais non exécutés, et la valeur de ces ouvrages.

L'Honorable M. *Fortin* propose, secondé par M. *Crawford*, que le rapport du comité spécial auquel a été renvoyé la réponse à une adresse de la Chambre, datée le 27 mars 1871, demandant copie de la pétition ou des pétitions présentées par *Joseph Bouchette*, en son nom ou au nom des enfants et petits-enfants de feu *Joseph Bouchette*, en son vivant arpenteur-

général de la province du *Bas-Canada*, actuellement la province de *Québec*, avec tous documents annexés à ladite pétition, ou aux pétitions, soit adopté,

Et des débats s'en suivant,

*Ordonné*, Que les débats soient ajournés.

Sur motion de M. *Fleming*, secondée par M. *Thompson* (*Huklimend*),

*Résolu*, Que, dans l'opinion de cette Chambre, le gouvernement devrait faire clore immédiatement les comptes du chemin de *Hamilton* et *Brantford*, en réalisant le montant dû par l'acheteur ou en faisant faire une nouvelle vente, selon ce qui sera le plus avantageux pour la Puissance.

M. *Cartwright* propose, secondé par M. *MacKay*, que le premier rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir au sujet de la route la plus courte et la plus directe pour les malles et les passagers entre l'*Europe* et l'*Amérique*, soit maintenant adopté; et des débats s'en suivant, ladite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Bergin*, secondée par M. *Archibald*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant le nombre d'officiers et d'employés dans le département de la milice, leurs noms et la somme d'argent payée à chacun, le nombre d'officiers et d'employés dans le département des adjudants-généraux, y compris le personnel, les gardiens, les garde-magasins et autres, dans les divers districts militaires, leurs noms et la somme d'argent payée à chacun, distinguant ceux employés permanentement de ceux qui sont employés temporairement.

*Ordonné*, Que ladite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de l'Honorable M. *Blanchet*, secondée par l'Honorable M. *Carling*,

*Ordonné*, Que les 49<sup>e</sup>, 51<sup>e</sup>, 53<sup>e</sup>, 55<sup>e</sup>, 56<sup>e</sup>, 58<sup>e</sup>, 59<sup>e</sup> et 60<sup>e</sup> Règles de cette Chambre soient suspendues quant au bill pour amender l'acte de la présente session, intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du Pont du *Canada* et de la Rivière *Détroit*."

*Ordonné*, Que l'Honorable M. *Blanchet* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'acte de la présente session, intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du Pont du *Canada* et de la Rivière *Détroit*."

Il présente, en conséquence, ledit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender l'acte de la présente session, intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du Pont du *Canada* et de la Rivière *Détroit*."

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

M. *Stephenson*, du Comité collectif des deux Chambres, au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le septième rapport dudit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :

*Rapport* du comité spécial de la Chambre des Communes nommé pour s'enquérir au sujet de la route la plus courte pour les malles et passagers entre l'*Europe* et l'*Amérique*.

*Rapport* du surintendant des affaires des sauvages pour la *Colombie Anglaise* pour 1872 et 1873 :

*Réponse* (en partie) à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement impérial et celui du *Canada* au sujet de la naturalisation des Allemands, etc. ;

*Correspondance* entre le gouvernement de la Puissance et les gouvernements des *Indes Occidentales Anglaises* et étrangères, au sujet d'un service postal entre ces pays (comme documents de la session seulement) ;

*Etat* des rivières, dans la province de *Québec*, à l'égard desquelles le gouvernement a



accordé le droit exclusif de pêcher le saumon à la ligne (comme document de la session seulement);

*Papiers* relatifs à la dette de la compagnie de chemin de fer du Nord du Canada due à la ci-devant province du Canada, etc., etc.;

*État* des dépenses aux dernières élections pour la Chambre des Communes.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient point imprimés, savoir :

Le 3e. et le 4e. rapport du comité des comptes publics.

*État* de la quantité de tabac produite en Canada, etc.;

*Réponse* à une adresse relative à la démission de *William Robertson*, maître de poste du village de *Lemark*;

*Réponse* à la démission du maître de poste de *Farran's Point*;

*Correspondance* relative au droit de pêcher dans les rivières qui coulent à travers la seigneurie de *Avingan*;

*Procédures* de la Cour chargée de s'enquérir des circonstances se rattachant à la perte du steamer "*Atlantic*";

*Rapport* du comité auquel a été renvoyée la pétition de *Joseph Bouchette*, écuyer.

*M. Bergin* propose, secondé par *M. Archibald*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant le nom ou les noms de l'agent ou des agents nommés par le gouvernement de la Puissance durant l'année dernière pour attirer l'immigration du Sud et de l'Ouest de l'Irlande dans ce pays, avec copie de toutes les instructions données à ces agents, de tous rapports faits par eux et de toute correspondance avec eux,

Et des débats s'en suivant;

Et étant six heures P. M., *M. l'Orateur* quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P. M.

*Sept heures et demie P. M.*

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres de l'Honorable Conseil Privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le cinquième rapport annuel des Directeurs des Pénitenciers de la Puissance du Canada pour l'année 1872.—(*Documents de la Session, No 75*).

*M. Stephenson* propose, secondé par *M. Currier*, que le cinquième rapport du Comité collectif des deux Chambres, au sujet des impressions, soit maintenant adopté.

*M. Youny (Waterloo)* propose comme amendement, secondé par *M. Ross (Middlesex, D. O.)*, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :

"La première résolution du 5e rapport du Comité des impressions établit le principe qu'il est juste, après qu'un contrat a été conclu, d'en élever les prix; que ce principe, une fois admis par le Parlement, affectera tout le système qui consiste à donner les travaux publics à faire par soumissions; que ce principe est très-dangereux dans le moment actuel où la Puissance est engagée dans les travaux publics considérables, dont les entrepreneurs auront le même droit de faire des réclamations pour obtenir des prix plus élevés que ceux portés à leurs contrats; que ce principe est principalement dangereux dans un temps où des contrats pour le chemin de fer du *Pacifique* et pour d'autres entreprises considérables sont à la veille d'être conclus; car le précédent une fois établi, les soumissionnaires seront directement induits à faire des soumissions peu élevées, afin de s'assurer d'abord les travaux à faire, étant certains d'obtenir plus tard des indemnités lorsqu'ils présenteront leurs réclamations, qu'elles soient fondées ou non.

“ Que les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> résolutions sont en violation directe du principe d’après lequel le contrat a été donné à M. Taylor, sa soumission ayant été acceptée par la Chambre, contrairement à la recommandation du comité des impressions, seulement pour la raison qu’elle était de \$1,775.99 moins élevée, par année, ou de \$8, 879.95 moins élevé pour les cinq années de la durée du contrat, que celle de Hunter, Rose et Lemieux, qui avaient toujours exécuté leur ouvrage d’une manière satisfaisante, tandis que la présente recommandation de prix plus élevés à compter de la session de 1871 donne à M. Taylor environ \$8,000 de plus que son contrat ne lui accorde pour une année d’ouvrage; et la somme énorme de \$32,000 pour les quatre années écoulées, montant d’environ à \$12,000 de plus que sa réclamation pour double composition.

“ Qu’en conséquence, cette Chambre est d’opinion que le rapport ne devrait pas être adopté, mais que si M. Taylor le désire, il soit délié de son contrat, et que l’ouvrage soit de nouveau donné par soumission. ”

M. Daly propose comme sous-amendement, secondé par M. Keeler, que les mots “ la première résolution du 5<sup>e</sup> rapport du comité des impressions établit le principe qu’il est juste, après qu’un contrat a été conclu, d’en élever le prix; que ce principe, une fois admis par le Parlement, affectera tout le système qui consiste à donner les travaux publics à faire par soumissions; que ce principe est très-dangereux dans le moment actuel où la Puissance est engagée dans des travaux publics considérables, dont les entrepreneurs auront le même droit de faire des réclamations pour obtenir des prix plus élevés que ceux portés à leurs contrats; que ce principe est principalement dangereux dans un temps où des contrats pour le chemin de fer du Pacifique et pour d’autres entreprises considérables sont à la veille d’être conclus; car, le précédent, une fois établi, les soumissionnaires seront directement induits à faire des soumissions peu élevées afin de s’assurer d’abord les travaux à faire, étant certain d’obtenir plus tard des indemnités lorsqu’ils présenteront leurs réclamations, qu’elles soient fondées ou non.

“ Que les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> résolutions sont en violation directe du principe d’après lequel le contrat a été donné à M. Taylor, sa soumission ayant été acceptée par la Chambre, contrairement à la recommandation du comité des impressions, seulement pour la raison qu’elle était de \$1,775.99 moins élevée, par année, ou de \$8,879.95 moins élevé pour les cinq années de la durée du contrat, que celle de Hunter, Rose et Lemieux, qui avaient toujours exécuté leur ouvrage d’une manière satisfaisante, tandis que la présente recommandation de prix plus élevés à compter de la session de 1871, donne à M. Taylor, environ \$8,000 de plus que son contrat ne lui accorde pour une année d’ouvrage; et la somme énorme de \$32,000 pour les quatre années écoulées, montant d’environ \$12,000 de plus que sa réclamation pour double composition.

“ Qu’en conséquence, cette Chambre est d’opinion que le rapport ne devrait pas être adopté, mais que si M. Taylor le désire, il soit délié de son contrat, et que l’ouvrage soit de nouveau donné par soumission, soient retranchés et qu’ils soient remplacés par les suivants : “ Les prix du contrat des Impressions Parlementaires soient élevés dans la même proportion que “ le sont ceux des entrepreneurs d’impressions généralement, tel que l’imprimeur de la Reine “ en a fait rapport, savoir : de vingt-sept pour cent. ”

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :  
Messieurs

|                    |             |                      |              |
|--------------------|-------------|----------------------|--------------|
| Archambeault,      | Caron,      | Dawdney,             | Glass,       |
| Baby,              | Chisholm,   | Dormer,              | Grover,      |
| Baker,             | Claxton     | Dugas,               | Harwood,     |
| Beaubien,          | Church,     | Duguay,              | Keeler,      |
| Bellerose,         | Colby,      | Flesher,             | Killam,      |
| Bowell,            | Cunningham, | Fortin,              | Kirkpatrick, |
| Brooks,            | Carrier,    | Gendron,             | Lacerte,     |
| Burpee (St. Jean), | Daly;       | Gibbs (Ont., D. N.), | Langevin,    |
| Campbell,          | DeCosmo s,  | Gibbs (Ont., D. S.), | Langlois.    |

|                               |                    |                              |                              |
|-------------------------------|--------------------|------------------------------|------------------------------|
| <i>Lanthier,</i>              | <i>McGreavy,</i>   | <i>Ross (Champlain),</i>     | <i>Tobin,</i>                |
| <i>Le Vesconte,</i>           | <i>Mitchell,</i>   | <i>Ross (Prince-Edouard)</i> | <i>Tourangeau,</i>           |
| <i>Macdonald (Sir J. A.),</i> | <i>Morrison,</i>   | <i>Ryan,</i>                 | <i>Tupper,</i>               |
| <i>McDonald (Antigonish)</i>  | <i>Nathan.</i>     | <i>Savary,</i>               | <i>Wallace (Norfolk),</i>    |
| <i>McDonald (Cap B.)</i>      | <i>Nelson,</i>     | <i>Smith (Selkirk)</i>       | <i>Webb,</i>                 |
| <i>MacKay,</i>                | <i>O'Reilly,</i>   | <i>Staples,</i>              | <i>White (Hastings Est),</i> |
| <i>Masson,</i>                | <i>Pope,</i>       | <i>Topherson,</i>            | <i>Witton.—90.</i>           |
| <i>McAdam,</i>                | <i>Robinson,</i>   | <i>Thompson. (Caribou)</i>   | <i>Wright (Ottawa),—71</i>   |
| <i>McDougall,</i>             | <i>Robitaille,</i> | <i>Tilly,</i>                |                              |

## CONTRE :

## Messieurs

|                              |                     |                            |                               |
|------------------------------|---------------------|----------------------------|-------------------------------|
| <i>Anglin,</i>               | <i>Bindlay,</i>     | <i>Mailloux,</i>           | <i>Ross (Middlesex),</i>      |
| <i>Archibald</i>             | <i>Fiscet,</i>      | <i>Mathieu,</i>            | <i>Ross (Victoria),</i>       |
| <i>Bain,</i>                 | <i>Flaming,</i>     | <i>Mercier,</i>            | <i>Ross (Wellington),</i>     |
| <i>Benoit,</i>               | <i>Forbes,</i>      | <i>Metcalfe,</i>           | <i>Rymal,</i>                 |
| <i>Bourassa,</i>             | <i>Fourrier.</i>    | <i>Mills,</i>              | <i>Scatcher,</i>              |
| <i>Bowman,</i>               | <i>Galbraith,</i>   | <i>Oliver,</i>             | <i>Scriven,</i>               |
| <i>Burpee (Sunbury),</i>     | <i>Gaudet,</i>      | <i>Paquet,</i>             | <i>Snider,</i>                |
| <i>Cassey,</i>               | <i>Geoffrion,</i>   | <i>Paterson,</i>           | <i>Stirton,</i>               |
| <i>Casgrain,</i>             | <i>Gilson,</i>      | <i>Pelletier,</i>          | <i>Taschereau,</i>            |
| <i>Cauchon,</i>              | <i>Gillics,</i>     | <i>Pinsonneault.</i>       | <i>Thompson (Haldim'g)</i>    |
| <i>Cockburn (Muskoke)</i>    | <i>Hagar,</i>       | <i>Pozar,</i>              | <i>Thomson (Welland),</i>     |
| <i>Coffin,</i>               | <i>Harvey,</i>      | <i>Prévost,</i>            | <i>Tremblay,</i>              |
| <i>Costigan,</i>             | <i>Higinbotham,</i> | <i>Ray,</i>                | <i>Trow,</i>                  |
| <i>Delorme,</i>              | <i>Horton,</i>      | <i>Richard (Mégantic),</i> | <i>Wilkes,</i>                |
| <i>De St. George,</i>        | <i>Jetté,</i>       | <i>Richards,</i>           | <i>Wood,</i>                  |
| <i>Dorion (Drum et Art.)</i> | <i>Landerkin,</i>   | <i>Rochester,</i>          | <i>Young (Montreal Ouest)</i> |
| <i>Edgar,</i>                | <i>Lewis,</i>       | <i>Ross (Durham),</i>      | <i>Young (Waterloo),—76.</i>  |
| <i>Ferris,</i>               | <i>MacKenzie,</i>   |                            |                               |

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Et l'amendement à la motion originale ainsi amendée, étant proposé,

M. *Young (Waterloo)* propose comme amendement, secondé par M. *Ross (Middlesex, D. O.)*, que les mots suivants soient ajoutés au dit amendement : " Et que la dite augmentation des prix ne commence qu'avec l'ouvrage de la présente session."

Et la question étant mise aux voix, que ces mots y soient ajoutés, elle est résolue affirmativement.

Et l'amendement à la motion originale ainsi amendée étant mis aux voix, la question est résolue affirmativement.

Alors, la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix, que les prix du contrat des Impressions Parlementaires soient élevés dans la même proportion que le sont ceux des entrepreneurs d'impressions généralement tel que l'imprimeur de la Reine en a fait rapport, savoir : de vingt-sept pour cent, et que la dite augmentation des prix ne commence qu'avec l'ouvrage de la présente session ; la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Mardi, 20 Mai 1873.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en Comité pour examiner certaines résolutions relatives aux dettes et responsabilités des Provinces de la Puissance et au paiement de certaines subventions à ces mêmes Provinces, et après y avoir siégé quelques

emps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a passé plusieurs résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'Honorable M. *Campbell* fait rapport des résolutions en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Que par les dispositions de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, et d'après les termes et conditions en vertu des quels les provinces de la *Colombie Britannique* et de *Manitoba*, ont été admises dans la confédération, le *Canada* est devenu responsable des dettes et obligations existantes de chaque province au moment de devenir partie de la Puissance, à la condition que chaque province serait chargé de l'intérêt au taux de cinq pour cent par année sur l'excédant de ses dites dettes et obligations sur certains montants fixés, ou recevrait un intérêt au même taux payable semi annuellement et d'avance, sur le montant dont ses dites dettes et obligations seraient moindres que certains montants fixés.

2. *Résolu*, Que le montant fixé comme susdit dans le cas des provinces d'*Ontario* et de *Québec* conjointement (comme ayant jusque-là formé la province du *Canada*) était de soixante-et-deux millions cinq cent mille piastres (\$62,500,000), et que la dette de la dite cidevant province, telle que maintenant constatée, excédait la dite somme de dix millions cinq cent six mille quatre-vingt-huit piastres et quatre-vingt-quatre centins (\$10,506,088.84), et que les dites deux provinces étaient responsables envers le *Canada* pour l'intérêt comme susdit sur cette dernière somme.

3. *Résolu*, Qu'il est expédient de délier les dites provinces d'*Ontario* et de *Québec* de leurs dites obligations, et à l'avenir de considérer, dans leur cas, le dit montant fixé comme étant augmenté de la dite somme de \$10,506,088.84.

4. *Résolu*, Que pour accorder une compensation aux autres provinces de la Puissance pour cette addition de la dette générale du *Canada*, les montants fixés comme susdit pour les provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, par l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, et pour les autres provinces de la *Colombie Britannique* et de *Manitoba*, en conformité des conditions de leur admission dans la Puissance, seront augmentés dans la même proportion.

5. *Résolu*, Que les subventions en faveur des diverses provinces, en juillet 1873, seront payées conformément aux résolutions qui précèdent.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

*Ordonné*, Que l'Honorable M. *Tilley* ait la permission d'introduire un Bill pour répartir de nouveau les sommes payables et imputables aux diverses provinces du *Canada* par le Gouvernement fédéral, en tant qu'elles dépendent de la dette avec laquelle elles sont respectivement entrées dans l'union.

Il présente, en conséquence, ledit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est donnée pour aujourd'hui.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et quarante-cinq minutes, mardi matin la Chambre s'ajourne alors.

## Mardi, 20 Mai 1873.

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Mailloux*,— la pétition du Révérend *F. X. Guay*, curé, et autres, de la paroisse de *Notre-Dame-du-Lac*, *Témiscouata*, de *Sainte-Rose-du-Dégelt*, de *Saint-Louis du Ha! Ha!* et de *Saint-Honoré*, dans le comté de *Témiscouata*.

Par M. *Findlay*,— la pétition de la corporatior municipale du Township de *Pembroke*, comté de *Renfrew*.

M. *Pâquet*, du comité spécial nommé pour prendre en considération la question de l'hygiène et de la santé publique, et pour aviser au meilleur mode de remédier au manque de

statistiques sur la vie et d'informations y relatives, présente à la Chambre le rapport dudit comité, lequel est lu. (*Appendice No. 8.*)

Sur motion de M. *Pâquet*, secondée par M. *Geoffrion*,

*Ordonné*, Que le dit rapport soit renvoyé au comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, afin que l'impression en soit recommandée pour l'usage des membres de cette Chambre.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill pour amender et refondre et pour étendre à toute la Puissance du *Canada*, les lois relatives à l'inspection de certains des principaux articles de provenance canadienne, étant lu,

*Ordonné*, Que le dit ordre soit déchargé et que le bill soit maintenant renvoyé à un comité général.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

Et la question étant proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. *Oliver* propose comme amendement, secondé par l'Honorable M. *Richard*, que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " Renvoyé de nouveau à un comité général, avec instruction d'en retrancher la clause qui pourvoit à l'inspection compulsoire du beurre. "

Et l'amendement étant mis aux voix, la chambre se divise, et la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, secondée par M. *Masson*,

*Résolu*, Que lorsque M. l'Orateur quittera le fauteuil à six heures, la Chambre soit ajournée jusqu'à sept heures et demie p. m. aujourd'hui.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour répartir de nouveau les sommes payables et imputables aux diverses Provinces du *Canada* par le Gouvernement fédéral, en tant qu'elles dépendent de la dette avec laquelle elles sont respectivement entrées dans l'Union, étant lu,

L'Honorable M. *Tilley* propose, secondé par l'Honorable M. *Tupper*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois, et des débats s'ensuivant,

Et étant six heures p. m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à sept heures et demie aujourd'hui sans mettre la question d'ajournement aux voix.

*Sept heures et demie, P. M.*

M. *Kirkpatrick*, du comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Québec Centre*, informe la Chambre, qu'à la demande de l'un des membres du comité, vu la maladie qu'il y a dans sa famille, le comité a décidé de demander la permission de s'ajourner jusqu'à mardi à midi, le deuxième jour de septembre prochain, et qu'en conséquence il demande qu'il lui soit permis de s'ajourner jusqu'à ladite date.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, secondée par M. *Masson*,

*Ordonné*, Que ledit comité ait la permission de s'ajourner jusqu'à mardi, le deuxième jour de septembre prochain.

*Résolu*, Que cette Chambre s'ajourne maintenant pour l'espace de cinq minutes,  
La Chambre s'ajourne en conséquence.

*Huit heures moins dix minutes.*

La Chambre reprend les débats sur la motion proposée aujourd'hui, que le Bill pour ré partir de nouveau les sommes payables et imputables aux diverses provinces du Canada par le Gouvernement fédéral, en tant qu'elles dépendent de la dette avec laquelle elles sont respectivement entrées dans l'Union, soit maintenant la seconde fois.

Et la question étant mise aux voix,

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

*Ordonné*, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Honorable M. Campbell, du comité-général pour examiner certaines résolutions relatives aux traitements des Lieutenants-Gouverneurs, juges et autres dans la Puissance, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont comme suit :

1. *Résolu*, Qu'il est expédient de payer à chacun des Lieutenants-Gouverneurs des diverses Provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse du Nouveau-Brunswick, de Manitoba et de la Colombie Anglaise une somme annuelle de \$2,000 en sus de leurs traitements actuels.

2. *Résolu*, Qu'il est expédient d'augmenter les traitements des juges des diverses provinces, comme suit, savoir : En ajoutant 20 pour cent aux traitements actuels des Juges des Cours Supérieures, dans les Provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, qui reçoivent actuellement cinq mille piastres par année ou plus en ajoutant 25 pour cent aux traitements actuels des Juges Puinés de la Cour du Banc de la Reine de Québec, et à ceux des Juges des Cours Supérieures dans les Provinces d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Manitoba et de la Colombie Anglaise, qui reçoivent actuellement moins de cinq mille piastres par année, excepté le Juge Puiné de la Cour Supérieure de la Colombie Anglaise qui est déjà pourvu suffisamment; en ajoutant \$1,000 par année au traitement actuel du juge président la Cour d'Erreur et d'Appel pour Ontario, ce qui fait 20 pour cent sur le traitement maintenant augmenté du juge en chef de la Cour du Banc de la Reine d'Ontario, charge maintenant occupée par le juge président actuel de la dite Cour d'Erreur et d'Appel.

3. *Résolu*, Que la Législature de la Province de Québec ayant à sa dernière session décrété que la cour supérieure pour cette province sera composée d'un juge en chef et de 25 juges puinés, au lieu d'un juge en chef et 19 juges puinés, tel qu'à présent, — il est expédient de pourvoir à ce que les 25 juges puinés reçoivent les traitements suivants, savoir :

|   |                     |
|---|---------------------|
| 10 juges puinés de la dite cour chacun..... | \$1,000 par année ; |
| 12 do do do .....                           | 3,200 do            |
| 3 do do do .....                            | 2,800 do            |

Et qu'aux traitements en dernier lieu mentionnés, il soit ajouté 25 pour cent.

4. *Résolu*, Qu'il est expédient d'amender l'Acte 32 et 33 Vic., ch. 8, sec. 5, relatif aux traitements et aux frais de voyage des juges de toute cour de comté dans les provinces d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, et de décréter qu'excepté dans le comté d'York, dans la province d'Ontario, et dans le comté de St. Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, le traitement de chaque juge de comté qui sera à l'avenir nommé sera de deux mille piastres par année, avec deux cents piastres pour frais de voyage; et que le traitement de tout juge de comté ou du juge du district d'Algonia qui sera nommé à l'avenir ou qui est déjà nommé et qui a ci-devant reçu un traitement de moins que deux mille quatre cents piastres par année, sera, après une période de trois années de service comme tel juge de telle cour de

comté, de deux mille quatre cents piastres par année, avec les frais de voyage sus-mentionnés et dans chacun des dits comtés d'*York* et de *St. Jean*, le salaire de tout juge d'une cour de comté, qui sera à l'avenir nommé, sera de deux mille quatre cents piastres, avec deux cents piastres pour les frais de voyage; et le traitement du présent juge de la cour de comté du comté de *St. Jean* sera de la somme en dernier lieu mentionnée, le traitement du présent juge de la cour de comté du dit comté d'*York* demeurant tel qu'il était.

Que le traitement de chaque juge junior d'une cour de comté dans aucune des dites provinces sera de deux mille piastres par année, avec deux cents piastres pour les frais de voyage.

5. *Résolu*, Qu'il est expédient de décréter que dans le cas où un juge d'une cour de comté dans aucune des provinces d'*Ontario* ou du *Nouveau-Brunswick* deviendra (après avoir continué dans telle charge de juge d'une cour de comté dans aucune des dites provinces pendant quinze ans ou plus) affligé de quelque infirmité permanente qui le rende incapable de remplir ses fonctions, alors dans le cas où ce juge résignera sa charge, Sa Majesté, pourra, par lettres-patentes sous le grand sceau du *Canada* récipitant cette durée de service et son incapacité de remplir ses fonctions pour cause d'infirmité permanente, accorder à ce juge de comté une annuité égale aux deux tiers du traitement annuel qu'il recevait lors de sa résignation, à dater immédiatement après sa résignation, et devant continuer sa vie durant, et devant être payable au *pro rata* pour toute période moindre qu'une année pendant cette continuation, à même tous deniers non placés formant partie du fonds consolidé du revenu du *Canada*.

6. *Résolu*, Que les diverses augmentations de traitement, et autres changements proposés dans les résolutions précédentes prendront effet et dateront du premier jour de janvier de la présente année.

7. *Résolu*, Qu'il est expédient de pourvoir à ce qu'il soit payé aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes, une indemnité additionnelle, et à cet effet d'abroger la première clause de l'Acte 31 Vic., ch. 3, et d'y substituer la clause suivante comme première clause du dit acte, savoir :

“ Dans chaque session du parlement il sera alloué à chaque membre du Sénat et de la Chambre des Communes, assistant à cette session, dix piastres pour chaque jour qu'il y assistera, si la session ne dure pas plus de 30 jours; et si elle dure plus de trente jours, alors il sera payé à chaque membre du Sénat et de la Chambre des Communes, assistant à chaque session une indemnité sessionnelle de mille piastres et pas plus.”

8. *Résolu*, Que la déduction prescrite par la seconde et la cinquième clauses du dit acte sera de huit piastres par jour au lieu de cinq tels que mentionné dans les dites clauses.

Qu'au lieu de la somme de six piastres mentionnée dans la troisième et la cinquième clauses du dit acte, la somme de dix piastres sera considérée et lue comme faisant partie des dites sections respectivement.

Que les dispositions qui précèdent relatives à la dite indemnité sessionnelle s'appliqueront à la présente session aussi bien qu'aux sessions futures du parlement.

9. *Résolu*, Qu'il est expédient d'élever les traitements des orateurs du Sénat et de la Chambre des Communes, respectivement, à la somme de quatre mille piastres par année.

10. *Résolu*, Qu'il est expédient d'affecter une somme de \$75,000 pour permettre à Son Excellence le gouverneur-général de remanier les traitements des serviteurs civils en *Canada* pour l'année commençant le 1er janvier 1873.

11. *Résolu*, Qu'il est expédient d'affecter une somme de deux mille cinq cents piastres pour effectuer le remaniement des traitements des officiers et serviteurs du Sénat, et une somme de cinq mille piastres pour effectuer le remaniement des traitements des officiers et serviteurs de la Chambre des Communes.

Et la question étant proposée Que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois ;

M. *Mercier* propose comme amendement, secondé par M. *Laflamme*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyés de nouveau à un comité général avec instruction d'amender les "deuxième et troisième des dites résolutions de manière qu'elles se lisent comme suit :

2. *Résolu*, Qu'il est expédient d'augmenter les traitements des juges des diverses provinces exceptés ceux de la province de *Québec* qui sont âgés de plus de 70 ans comme suit, savoir :

En ajoutant 20 pour cent aux traitements actuels des Juges des Cours Supérieures, dans les Provinces d'*Ontario*, de *Québec*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, qui reçoivent actuellement cinq mille piastres par année ou plus ; en ajoutant 25 pour cent aux traitements actuels des Juges Puînés de la Cour du Banc de la Reine de *Québec*, et à ceux des Juges des Cours Supérieures dans les Provinces d'*Ontario*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Manitoba* et de la *Colombie Anglaise*, qui reçoivent actuellement moins de cinq mille piastres par année, excepté le Juge Puîné de la Cour Supérieure de la *Colombie Anglaise* qui est déjà pourvu suffisamment ; en ajoutant \$1,000 par année au traitement actuel du juge président la Cour d'Erreur et d'Appel pour *Ontario*, ce qui fait 20 pour cent sur le traitement maintenant augmenté du juge en chef de la Cour du Banc de la Reine d'*Ontario*, charge maintenant occupée par le juge président actuel de la dite Cour d'Erreur et d'Appel.

3. *Résolu*, Que la Législature de la province de *Québec* ayant à sa dernière session décrété que la Cour Supérieure pour cette province sera composée d'un juge en chef et de 25 juges puînés, au lieu d'un juge en chef et de 19 juges puînés, tel qu'à présent,—il est expédient de pourvoir à ce que les 25 juges puînés reçoivent les traitements suivants, savoir :

|   |                     |
|---|---------------------|
| 10 juges puînés de la dite cour, chacun ..... | \$4,000 par année ; |
| 12 do do do .....                             | 3,200 do            |
| 3 do do do .....                              | 2,800 do            |

Et qu'aux traitements en dernier lieu mentionnés, il soit ajouté 25 pour cent, excepté quant aux juges au-dessus de l'âge de 70 ans.

Que, néanmoins, Sa Majesté, dans le cas où tout tel juge de la Cour du Banc de la Reine, ou de la Cour Supérieure, dans la province de *Québec* au-dessus de l'âge de 70 ans, se démettra de sa charge, sous 60 jours, à compter de la mise en force des présentes, pourra accorder à tout tel juge une pension de retraite égale aux deux tiers du traitement attaché par les présentes à pareille charge occupée ou à être occupée par tout juge au-dessous du dit âge de 70 ans, dans la dite province de *Québec*.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, Que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois ;

M. *Fournier* propose comme amendement, secondé par M. *Geoffrion*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyés de nouveau à un comité général, avec instruction de les amender "en ajoutant à l'item relatif aux juges ce qui suit : "pourvu que les dits juges résident dans "les localités assignées à chacun d'eux par la loi, ou par ordre en conseil."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

*Ordonné*, Que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois.

Les dites résolutions sont, en conséquence, lues la seconde fois et adoptées.



L'honorable M. *Campbell*, du comité général pour examiner certaines résolutions relatives aux traitements des membres du Conseil Privé, fait rapport de plusieurs résolutions lesquels sont lues comme suit :

*Résolu*, Qu'il est expédient d'augmenter le traitement du président du Conseil Privé, du ministre de la justice, du ministre de la milice et de la défense, du maître général des postes, du ministre des finances, du ministre des douanes, du ministre du revenu de l'intérieur, du secrétaire d'Etat, du secrétaire d'Etat pour les provinces, du ministre de l'intérieur, du ministre des travaux publics, du ministre de la marine et des pêcheries, du receveur général, jusqu'à la somme de sept mille piastres par année, cette augmentation commençant au 1er janvier dernier.

*Résolu*, Qu'en sus de ce traitement, le membre du Conseil Privé occupant la position de premier ministre devrait recevoir une somme de mille piastres par année à partir du dit 1er janvier dernier.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, et la question étant proposée, que cette Chambre concourt avec le comité dans les dites résolutions.

M. *Mackenzie* propose comme amendement, secondé par M. *Wood* que, dans l'opinion de cette Chambre, il n'est pas expédient d'augmenter les traitements des ministres de la Couronne de la manière proposée; que l'uniformité dans la somme des traitements n'est pas nécessaire, attendu que les chefs des départements les moins importants sont suffisamment payés au taux de \$5,000 par année; et que les dites résolutions ne soient pas maintenant adoptées, mais qu'elles soient renvoyées de nouveau à un comité général avec instruction de graduer les traitements de manière que la somme totale n'exécède point \$75,000;

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Et la question étant mise aux voix, Que cette Chambre concoure avec le comité dans les dites résolutions; elle est résolue affirmativement.

*Ordonné*, Que le très-honorable Sir *John A. Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill concernant les traitements et les allocations des juges et autres fonctionnaires et employés publics, et l'indemnité des membres du Sénat et de la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Et la question étant mise aux voix, Que le Bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

*Ordonné*, Que le Bill soit lu pour la troisième fois demain.

L'Honorable M. *Campbell*, du comité général pour examiner certaines résolutions pourvoyant à l'émission des débentures du *Canada*, au montant de \$ 200,000 en faveur de la commission du havre de *Québec*, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à ordonner l'émissions de débentures, portant intérêt au taux de 5 pour 100, au montant de la somme de \$ 1,200,000 en faveur de la commission du havre de *Québec*, à être employée comme suit :

(1) Toute partie de cette somme qu'il sera nécessaire d'appliquer au rachat des effets publics non payés, émis par les commissaires, et rapportés pour être rachetés, l'intérêt devant cesser sur ceux qui ne seront pas ainsi rapportés avant le 10 octobre 1873.

(2) La balance devant être avancée au besoin pour faire face aux paiements à faire pour les améliorations audit havre, ces améliorations ayant, au préalable été sanctionnées par le gouverneur en conseil, sur le rapport collectif du Ministre de la marine et des pêcheries et du Ministre des travaux publics.

2. *Résolu*, Que sur le paiement ou l'avance de toute somme quelconque que le gouvernement pour aucun des objets susdits, les commissaires dudit havre déposeront entre les mains du Receveur général leurs propres bons portant intérêt aux taux de 5 pour 100 avec 1 pour 100 pour le fond d'amortissement, pour le même montant; le compte de fonds

d'amortissement ainsi établi devant être tenu par le receveur général comme étant un compte spécial, et l'intérêt, au taux de 5 pour 100 par année devant être alloué sur tous montants reçus de ce fonds, ou les placements de ces montants devant être faits de temps à autres en effets publics approuvés par le Ministre des finances.

3. *Résolu*, Qu'il est expédient de décréter que si en aucun temps le revenu des commissaires dudit havre est insuffisant, après le paiement de leurs dépenses courantes pour l'entretien et les réparations, pour payer l'intérêt et le fonds d'amortissement susdit au gouvernement, le Gouverneur en conseil pourra augmenter les droits de havre alors payables de manière à permettre aux commissaires de payer l'intérêt et le fonds d'amortissement susdits.

Lesdites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées et renvoyées au comité général sur le Bill pour amender de nouveau l'Acte pour pourvoir à l'amélioration et à l'administration du havre de Québec.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le Bill pour amender de nouveau les Actes pour pourvoir à l'amélioration et à l'administration du havre de Québec, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Carling* fait rapport que le comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, étant lu,

*Ordonné*, Que ledit ordre soit classé.

*Ordonné*, Que le Bill soit retiré.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au Bill du Sénat, intitulé : "Acte pour amender l'Acte concernant la milice et la défense de la Puissance du Canada," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le Bill, intitulé : "Acte pour incorporer l'Agence canadienne de placement et de garantie", avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie d'emmanage des marchands", avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : "Acte pour autoriser la Compagnie du chemin de fer de colonisation du nord de Montréal à prolonger sa ligne depuis la Rivière *Creuse* jusqu'à un point d'intersection avec le chemin de fer canadien de *Pacific* projeté, et à prolonger aussi sa ligne jusqu'au *Sault Sainte-Marie* la baie *Georgienne* et le lac *Supérieur*, ou à unir sa ligne avec toute ligne de chemin de fer aboutissant aux points ci-dessus mentionnés", avec plusieurs amendements, auxquels ils demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie du *Labrador*", avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie des *Orfèvres du Canada* (responsabilité limitée)", avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour accorder des pouvoirs additionnels à la Compagnie des Steamers de Québec et des Ports du Golfe, " avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill à l'effet d'établir des dispositions temporaires pour l'élection des membres de la Chambre des Communes du *Canada*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner certaines résolutions au sujet de l'admission de l'*Ile du Prince-Edouard* dans la Confédération du *Canada* et le message de Son Excellence le Gouverneur-général sur ce sujet, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Chipman* a fait rapport que le Comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Chipman* fait rapport des résolutions en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. Le *Canada* sera responsable des dettes et obligations de l'*Ile du Prince-Edouard* existantes à l'époque de l'Union.

2. En considération des dépenses considérables autorisées par le parlement du *Canada*, pour la construction de chemins de fer et de canaux, et en vue de la possibilité de régler les arrangements financiers entre le *Canada* et les diverses provinces formant actuellement la Confédération, et vu la position isolée et exceptionnelle de l'*Ile du Prince-Edouard*, cette colonie aurait droit, en entrant dans l'Union, de contracter une dette égale à cinquante piastres par tête de sa population telle qu'indiquée par les tableaux du recensement de 1871, c'est-à-dire quatre millions sept cent un mille cinquante piastres, (\$4,701,050).

3. L'*Ile du Prince-Edouard* n'ayant pas contracté de dettes égales à la somme mentionnée dans la résolution précédente, aura droit de recevoir du gouvernement général, en paiements semi-annuels et d'avance, un intérêt de cinq pour cent par année sur la différence, établie de temps à autre, entre le montant réel de sa dette et le montant de la dette autorisée comme il est dit plus haut, savoir : quatre millions sept cent un mille cinquante piastres, (\$4,701,050).

4. L'*Ile du Prince-Edouard* sera rédevable au *Canada* du montant (s'il y en a,) dont sa dette publique et ses obligations à l'époque de l'Union, pourra excéder quatre millions sept cent un mille cinquante piastres (\$4,701,050,) et devra payer intérêt au taux de cinq pour cent par année sur cet excédant.

5. Le gouvernement de l'*Ile du Prince-Edouard* ne possédant pas de terres de la couronne et, en conséquence, ne retirant pas de revenus de cette source pour l'établissement et l'entretien de constructions locales, le gouvernement fédéral paiera, par versement semi-annuels et d'avance, au gouvernement de l'*Ile du Prince-Edouard*, quarante-cinq mille piastres (\$45,000,) par année, moins l'intérêt à cinq pour cent par année, sur toute somme n'excédant pas huit cent mille piastres (\$800,000,) que le gouvernement fédéral pourra avancer au gouvernement de l'*Ile du Prince-Edouard* pour l'achat de terres actuellement en la possession de grands propriétaires.

6. En considération du transport au parlement du *Canada* du droit d'imposer des taxes, les sommes suivantes seront payées annuellement par le *Canada* à l'*Ile du Prince-Edouard* pour les frais de son gouvernement et de sa législature, savoir : trente mille piastres (\$30,000) et un octroi annuel égal à quatre-vingts centins par tête de sa population telle qu'indiquée par les tableaux du recensement de 1871, soit : 94,021, ces deux paiements devant être faits par versements semi-annuels et d'avance, cet octroi annuel devant être augmenté en raison de

l'accroissement de la population de l'île, tel qu'indiqué par les recensements décennaux subséquents, jusqu'à ce que la population ait atteint le chiffre de quatre cent mille, chiffre sur lequel l'octroi devra être réglé ultérieurement, avec l'entente que le prochain recensement sera pris en l'année 1881.

7. Que le gouvernement du *Canada* se chargera des dépenses occasionnées par les services suivants :

A. Traitement du lieutenant-gouverneur.

B. Traitements des juges de la Cour Suprême et des juges des Cours de district ou de comté, quand ces cours seront établies.

C. Frais d'administration des douanes.

D. Service postal.

E. Protection des pêcheries.

F. Dépense de la milice.

G. Phares, équipages naufragés, quarantaine et hôpitaux de marine.

H. Exploration géologique

I. Pénitencier.

J. Service convenable de bateaux à vapeur, transportant malles et passagers, qui sera établi et maintenu entre l'île et les côtes du *Canada*, l'été et l'hiver, assurant ainsi communication continue entre l'île et le chemin de fer Intercolonial ainsi qu'avec le réseau des chemins de fer du *Canada*.

K. Entretien de communications télégraphiques entre l'île et les côtes du *Canada*, et autres dépenses relatives aux services, qui, en vertu de l' "Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," dépendent du gouvernement général, dépenses qui sont ou pourront être payées aux autres provinces.

8. Les chemins de fer donnés à contrat et envoi de constructions pour le compte du gouvernement de l'île deviendront les propriétés du *Canada*.

9. Le nouvel édifice où siègent les cours de justice, où se trouve le bureau d'enregistrement, etc., sera transféré au *Canada*, sur paiement de soixante-neuf mille piastres, (\$69,000). Le prix d'achat comprendra le terrain sur lequel se trouve l'édifice et, en outre, une étendue convenable de terrain, où seront les cours, etc., etc.

10. Le dragueur à vapeur en voie de construction deviendra la propriété du gouvernement fédéral, moyennant une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres, (\$22,000).

11. Le bateau passeur, à vapeur, aujourd'hui la propriété de l'île demeurera en sa possession.

12. La population de l'île du *Prince-Edouard* ayant augmenté de quinze mille âmes plus depuis l'année 1861, l'île sera représentée dans la Chambre des Communes par six membres, ce chiffre devant être modifié, de temps à autre, en vertu des dispositions de l' "Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

13. Le pouvoir exécutif et la législature de l'île du *Prince-Edouard* seront maintenus tels qu'à l'époque de l'Union, sujet aux dispositions de l' "Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," jusqu'à ce que modification ait lieu en vertu dudit acte, et la Chambre d'Assemblée de l'île du *Prince-Edouard*, telle qu'existant à l'époque de l'Union, sera maintenue durant la période pour laquelle elle a été élue, à moins qu'il n'y ait dissolution de la dite Chambre auparavant.

14. Les dispositions de l' "Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,"—sauf les parties de ces dispositions qui sont rédigées en termes ou peuvent raisonnablement recevoir une interprétation les rendant applicables à l'une et non à la totalité des provinces formant la Confédération, et sauf le cas où ces dispositions pourraient être altérées par les présentes résolutions,—seront applicables à l'île du *Prince-Edouard*, de la manière et jusqu'au point où elles s'appliquent aux provinces de la Confédération, comme si la colonie de l'île du *Prince-Edouard* était une des provinces entrées dans la Confédération lors de son établissement.

L'Union aura lieu le jour que Sa Majesté pourra prescrire par ordre en conseil, sur adresses à cet effet présentées par les Chambres du Parlement du *Canada* et par la législature

de la colonie de l'île du *Prince-Edouard*, en vertu de la section 146 de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," et les districts électoraux pour lesquels, et l'époque à laquelle, et les lois et dispositions en vertu desquelles la première élection de représentants à la Chambre des Communes du *Canada*, pour ces districts électoraux, aura lieu, sera celle que les Chambres de la législature de ladite colonie du *Prince-Edouard* pourront fixer dans leurs adresses sus-mentionnées.

Lesdites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une adresse à Sa Majesté basée sur lesdites résolutions, et qu'un comité spécial composé de l'Honorable M. *Tilley*, du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, et des Honorables MM. *Langevin* et *Tupper*, sont nommés pour préparer ladite adresse.

L'Honorable M. *Tilley*, dudit comité, fait rapport que le comité a préparé une adresse en conséquence, laquelle est lue comme suit :

A SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ.  
TRÈS-GRACIEUSE SOUVERAINE,

Nous, les très-respectueux et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes de la Puissance du *Canada*, en Parlement assemblés, approchons respectueusement Votre Majesté dans le but de lui représenter,

Que, durant la présente session du Parlement, nous avons pris en considération la question de l'admission de la colonie de l'île du *Prince-Edouard* dans l'Union ou la Puissance du *Canada*, et que nous avons passé une résolution déclarant qu'il est expédient que cette admission soit effectuée à une époque aussi rapprochée que possible, en vertu de la cent quarante-sixième clause de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," aux conditions ci-après mentionnées, dont sont convenus les délégués de ladite colonie, savoir :

Le *Canada* sera responsable des dettes et obligations de l'île du *Prince-Edouard* existantes à l'époque de l'union.

En considération des dépenses considérables autorisées par le parlement du *Canada*, pour la construction de chemins de fer et de canaux, et en vue de la possibilité de régler les arrangements financiers entre le *Canada* et les diverses provinces formant actuellement la Confédération, et vu la position isolée et exceptionnelle de l'île du *Prince-Edouard* cette colonie aura droit, en entrant dans l'union, d'encourir une dette égale à \$ 50 par tête de sa population telle qu'indiquée par les tableaux du recensement de 1871, c'est-à-dire quatre millions sept cent un mille cinquante piastres (\$ 4,701,050).

L'île du *Prince-Edouard* n'ayant pas contracté de dette égale à la somme mentionnée dans la résolution précédente, aura droit de recevoir du gouvernement général, en paiements semi-annuels et d'avance, un intérêt de 5 pour 100 par année sur la différence, établie de temps à autre, entre le montant réel de sa dette et le montant de la dette autorisée comme il est dit plus haut, savoir : quatre millions sept cent un mille cinquante piastres (\$ 4,701,050).

L'île du *Prince-Edouard* sera redevable au *Canada* du montant (s'il y en a) dont sa dette publique et ses obligations, à l'époque de l'union, pourra excéder quatre millions sept cent un mille cinquante piastres (\$ 4,701,050) et devra payer intérêt au taux de 5 pour 100 par année sur cet excédant.

Le gouvernement de l'île du *Prince-Edouard* ne possédant pas de terres de la couronne et, en conséquence, ne retirant pas de revenu de cette source pour l'établissement et l'entretien de travaux locaux, le gouvernement fédéral paiera, par versements semi-annuels et d'avance, au gouvernement de l'île du *Prince-Edouard*, quarante-cinq mille piastres (\$ 45,000,) par année, moins l'intérêt à 5 pour 100 par année, sur toute somme n'excédant pas huit cent mille piastres (\$ 800,000), que le gouvernement fédéral pourra avancer au gouvernement de l'île du *Prince-Edouard* pour l'achat de terres actuellement en la possession de grands propriétaires.

En considération du transport au Parlement du *Canada* du droit d'imposer des taxes, les sommes suivantes seront payées annuellement par le *Canada* à l'île du *Prince-*

*Edouard* pour les frais de son gouvernement et de sa législature, savoir : trente mille piastres (\$ 30,000), et un octroi annuel égal à 80 centins par tête de sa population telle qu'indiquée par les tableaux du recensement de 1871, soit : 94,021 âmes, ces deux paiements devant être faits par versements semi-annuels et d'avance, cet octroi annuel de 80 centins par tête devant être augmenté en raison de l'accroissement de la population de l'île, tel qu'indiqué par les recensements décennaux subséquents, jusqu'à ce que la population ait atteint le chiffre de 400,000 âmes, chiffre sur lequel l'octroi devra être réglé ultérieurement, avec l'entente que le prochain recensement sera pris en l'année 1881.

Le gouvernement du *Canada* se chargera des dépenses occasionnées par les services suivants :

- Traitement du lieutenant-gouverneur ;
- Traitements des juges de la Cour Suprême et des juges des Cours de district ou de comté, quand ces Cours seront établies ;
- Frais d'administration des douanes ;
- Service postal ;
- Protection des pêcheries ;
- Dépenses de la milice ;
- Phares, équipages naufragés, quarantaine et hôpitaux de marine ;
- Exploration géologique ;
- Pénitencier ;

Service convenable de bateaux à vapeur, transportant malles et passagers, qui sera établi et maintenu entre l'île et les côtes du *Canada*, l'été et l'hiver, assurant ainsi une communication continue entre l'île et le chemin de fer Intercolonial ainsi qu'avec le réseau des chemins de fer du *Canada* ;

Entretien de communications télégraphiques entre l'île et les côtes du *Canada*, et telles autres dépenses relatives aux services qui, en vertu de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," dépendent du gouvernement général, et qui sont ou pourront être allouées aux autres provinces.

Les chemins de fer donnés à contrat et en voie de construction pour le compte du gouvernement de l'île, deviendront les propriétés du *Canada*.

Le nouvel édifice où siègent les Cours de justice, où se trouve le bureau d'enregistrement, etc., sera transféré au *Canada* sur paiement de soixante-neuf mille piastres (\$ 69,000). Le prix d'achat comprendra le terrain sur lequel se trouve l'édifice et, en outre, une étendue convenable de terrain, pour les cours, etc., etc..

Le dragueur à vapeur en construction deviendra la propriété du Gouvernement fédéral, moyennant une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres (\$ 22,000) ;

Le bateau passeur à vapeur, aujourd'hui la propriété de l'île, demeurera en sa possession.

La population de l'île du *Prince-Edouard* ayant augmenté de 15,000 âmes ou plus depuis l'année 1861, l'île sera représentée dans la Chambre des Communes par six membres ; ce chiffre devant être modifié, de temps à autre, en vertu des dispositions de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867".

La constitution du pouvoir exécutif et de la législature de l'île du *Prince-Edouard*, sera maintenue telle qu'elle sera à l'époque de l'union, sauf les dispositions de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," jusqu'à ce que modification ait lieu en vertu dudit Acte, et la Chambre d'assemblée de l'île du *Prince-Edouard*, telle qu'existante à l'époque de l'union, sera maintenue durant la période pour laquelle elle a été élue, à moins qu'il n'y ait dissolution de ladite Chambre auparavant.

Les dispositions de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," — sauf les parties de ces dispositions qui sont rédigées en termes, ou peuvent raisonnablement recevoir un interprétation les rendant applicables à l'une et non à la totalité des provinces formant la Confédération, et sauf le cas où ces dispositions pourraient être altérées par les présentes résolutions, — seront applicables à l'île du *Prince-Edouard*, de la manière et jusqu'au point où elles s'appliquent aux autres provinces de la Confédération, comme si la colonie de l'île du

*Prince-Edouard* était une des provinces entrées dans la Confédération lors de son établissement.

L'union aura lieu le jour que Sa Majesté pourra prescrire par ordre en conseil, sur adresses à cet effet présentées par les Chambres du Parlement du *Canada* et par la législature de la colonie du *Prince-Edouard*, en vertu de la section 146 de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867"; et les districts électoraux pour lesquels, et l'époque à laquelle, et les lois et dispositions en vertu desquelles la première élection de représentants à la Chambre des Communes du *Canada*, pour ses districts électoraux, aura lieu, sera celle que les Chambres de la législature de ladite colonie du *Prince-Edouard* pourront fixer dans leurs adresses sus-mentionnées.

C'est pourquoi nous prions humblement Votre Majesté qu'il lui plaise gracieusement, de l'avis du Très-Honorable Conseil privé de Votre Majesté, en vertu de la cent quarante-sixième clause de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," admettre l'île du *Prince-Edouard* dans l'union du *Canada* aux conditions ci-dessus mentionnées.

Ladite adresse étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit grossoyée.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien transmettre l'adresse de cette Chambre à Sa Majesté, demandant qu'il plaise gracieusement à Sa Majesté, de l'avis de son Très-Honorable Conseil privé, en vertu de la cent quarante-sixième clause de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," unir la colonie de l'île du *Prince-Edouard*, à la Puissance du *Canada* aux conditions exprimées dans la dite adresse, de la manière que Son Excellence le jugera à propos, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit grossoyée.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil privé.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Mercredi, 21 Mai 1873.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : "Acte pour accorder des pouvoirs additionnels à la Compagnie des steamers de Québec et des Ports du Golfe" lesquels sont lus comme suit :

Page 1, ligne 32,—après "affaires," insérez : "pourvu toute fois, que la valeur annuelle de tous ces quais, chemins, magasins, édifices, ou autres propriétés possédées par la Compagnie, dans un même comté ou district à la fois, n'exécède pas vingt-cinq mille piastres."

Page 4, ligne 41,—retranchez depuis "permis," jusqu'à "d'examiner" dans la 43e ligne, et insérez : "il sera permis à tout actionnaire."

Pages 4 et 5,—retranchez les sections 25 et 26.

Page 5, ligne 23,—après "billet" insérez : "promissoire d'un montant moindre que cent piastres, ou aucun billet promissoire."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements fait par le Sénat au Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie des Orfèvres du *Canada* (responsabilité limitée,)" et lesquels sont lus comme suit :

Page 1, ligne 12, après suit; insérez : "Robert Wilkes, Thomas B. Steward, Robert Hendry, William Young."

Page 1, ligne 21, après "incorporée" retranchez la 2e clause et remplacez la par la suivante :

## CLAUSE A.

“ La compagnie pourra se livrer à la fabrication et à l'achat et vente des bijouteries montres et articles d'horlogerie, et elle établira à cette fin le siège principal de ses affaires à *Toronto*, avec pouvoir d'ouvrir des manufactures ou branches d'affaires succursales dans d'autres endroits en *Canada* ; elle aura le pouvoir de faire accomplir généralement toutes autres choses et transactions nécessaires ou se rattachant à l'exploitation de son industrie ; et dans le cas où quelqu'un fournissant à ladite Compagnie des marchandises et articles de son commerce ou du matériel pour sa fabrication, voudrait prendre en paiement partiel des actions versées de la Compagnie par le présent incorporée, les directeurs pourront, s'ils le jugent à propos, donner ainsi en paiement à ce fournisseur des actions dudit capital jusqu'à concurrence du montant dont on conviendra.

Page 2, ligne 2,—retranchez “ cinq ” et insérez : “ huit.”

Page 2, ligne 22,—après “ prescrire ” retranchez la 8e clause.

Page 2, ligne 27,—après “ dits ” insérez : “ *Robert Wilkes, Thomas B. Steward, Robert Hendry, William Young.*”

*Dans le préambule du Bill,*

Page 1, ligne 4, retranchez depuis “ de ” jusqu'à “ par ; ” dans la 7e ligne, insérez “ se livrer à la fabrication et à l'achat et ventes des bijouteries, “ montres et articles d'horlogerie.”

*Ordonné*,—Que lesdits amendements soient lus la seconde fois aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte trente-quatre *Victoria*-chapitre quarante-trois, intitulé : “ Acte pour permettre à certaines compagnies de chemins de fer de pouvoir aux besoins du trafic croissant sur leur chemin de fer et pour amender l'acte des chemins de fer, 1868, ” lequel est lu comme suit :

Page 1, ligne 7.—Retranchez depuis “ sur ” jusqu'à la fin du bill, et insérez : “ le chef de gare de laquelle il y aura une ligne de télégraphe en opération, de faire poser un tableau noirci, à l'extérieur de la station, en face de la plateforme, dans un lieu apparent, à toutes les stations de la Compagnie où il y aura un bureau de télégraphe ; et lorsqu'un train de voyageurs sera en retard d'une demie heure à une telle station, d'après le tableau des heures de la Compagnie, le chef de gare, ou la personne ayant charge de telle station, devra écrire ou faire écrire à la craie blanche sur le tableau noirci un avis en anglais et en français dans la Province de *Québec*, et en anglais dans les autres Provinces, indiquant au mieux de sa connaissance et croyance, le temps auquel on peut attendre l'arrivée du train en retard ; et si, à l'expiration du temps indiqué, le train n'est pas arrivé, le chef de gare ou la personne ayant charge de la station, devra écrire ou faire écrire sur son tableau noirci de la même manière un nouvel avis, indiquant, au mieux de sa connaissance et croyance le temps auquel on peut alors attendre l'arrivée à la station du train en retard ; et toute telle Compagnie de chemin de fer, chef de gare ou personne ayant charge de la station sera passible d'une amende n'excedant pas cinq piastres pour toute négligence volontaire, omission ou refus de se conformer aux dispositions ci-dessus ; et toute poursuite pour le recouvrement de telle amende pourra être intentée, dans la Province de *Québec* devant deux Juges de Paix ou devant la Cour de circuit du District ou du Comté où la station sera située, et dans les autres Provinces, devant deux Juges de Paix ou le Magistrat salarié ou Magistrat de police pour la cité, la ville, le district ou le comté où la station sera située.

“ L'amende recouvrable en vertu des dispositions de la présente section appartiendra à la Couronne et toute procédure prise sous l'empire de cette section devra l'être dans le délai d'un mois après l'infraction et non après ; mais rien dans la présente section ne portera préjudice au droit de qui que ce soit de recouvrer des dommages d'une Compagnie de



“ chemin de fer à raison du retard des trains comme susdit; et toute Compagnie de chemin de fer est par le présent requise de faire placer une copie imprimée de la présente section dans un endroit apparent à chacune de ses stations où il y aura un bureau de télégraphe.”

*Ordonné*, Que le dit amendement soit lu la seconde fois aujourd'hui.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour examiner certaines résolutions pourvoyant à l'administration de la justice et à l'établissement d'une force de police pour les territoires du *Nord-Ouest*, étant lu.

Le très-honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, annonce à la Chambre, que Son Excellence étant informée du sujet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Ross (Victoria)* fait rapport que le Comité a passé plusieurs résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Ross (Victoria)* fait rapport des résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur pourra de temps à autre nommer, par commission sous le grand sceau, une ou plusieurs personnes compétentes pour agir comme Magistrats stipendiaires dans les Territoires du Nord-Ouest, lesquelles résideront en tels endroits que prescrira le Gouverneur en conseil; et le gouverneur en conseil assignera à tout tel magistrat stipendaire des appointements annuels n'excédant pas trois mille piastres, ainsi que ses frais de voyage réels, et généralement il pourra établir des dispositions pour l'administration de la justice dans les Territoires du Nord-Ouest.

Qu'il est de plus expédient de décréter que le Gouverneur en conseil pourra établir un corps de police dans et pour les Territoires du Nord-Ouest, et pourra de temps à autre, selon que la chose sera trouvée nécessaire, nommer par commission un commissaire de police et un ou plusieurs surintendants de police, ainsi qu'un payeur, un chirurgien et un médecin vétérinaire, chacun desquels remplira sa charge durant bon plaisir.

Le commissaire de police remplira ses fonctions sous les ordres et l'autorité de telle personne ou de telles personnes qui pourront être nommées par le Gouverneur en conseil à cet effet.

Et le gouverneur en conseil pourra de temps à autre autoriser le commissaire de police à nommer, par mandat sous sa signature, tel nombre de constables et sous-constables qu'il jugera à propos, n'excédant pas en tout trois cents hommes; et tel nombre d'entre eux que le gouverneur en conseil pourra prescrire fera le service à cheval.

Et le gouverneur en conseil pourra donner, à même les terres appartenant à la Puissance, dans la province de *Manitoba* ou dans les territoires du *Nord-Ouest*, un octroi de terres n'excédant pas cent soixante acres, à tout constable ou sous-constable de ce corps qui, à l'expiration de trois ans de service continué dans ce corps, recevra un certificat du commissaire de police constatant qu'il s'est conduit d'une manière satisfaisante et qu'il a bien et efficacement rempli les devoirs de sa charge pendant ces trois années.

Et le gouverneur en conseil pourra de temps à autre établir des règles et règlements pour les objets suivants, savoir : — pour régler le nombre des membres du corps, n'excédant pas en tout trois cents hommes tel que ci-dessus prescrit; fixer le nombre d'hommes qui seront montés à cheval; régler et prescrire l'uniforme, les armes, les exercices et la discipline du corps de police; régler et prescrire les fonctions et l'autorité du commissaire et des surintendants du corps, et les différents endroits auxquels ou près desquels le corps ou une partie du corps pourra être stationné de temps à autre, et généralement toutes matières et choses se rattachant

à la gouverne, discipline et administration du corps, non incompatibles avec le présent acte; et ces règles et réglemens pourront imposer des amendes, n'excédant en aucun cas trente jours de solde des délinquans, pour toute contravention à ces règles et réglemens, et pourront ordonner que ces amendes, lorsqu'elles auront été encourues, soient déduites de la solde du délinquant, et déterminer quel officier aura le pouvoir de déclarer ces amendes encourues, et les imposer, et ils auront la même vigueur que s'ils étaient décrétés par une loi.

Et toutes les amendes pécuniaires ainsi imposées formeront un fonds qui sera administré par le commissaire avec l'approbation du gouverneur en conseil, et seront applicables au paiement de telles récompenses pour bonne conduite ou services méritoires qui pourront être établis par le commissaire.

Et tout surintendant ou tout membre du corps, suspendus ou déçus, remettra immédiatement au commissaire ou à un surintendant ou à tout constable autorisé à les recevoir, son uniforme, ses armes, accoutrements et toute propriété de la couronne en sa possession comme membre du corps ou servant aux fins de la police, et dans le cas où il refuserait ou négligerait de le faire, il encourra une amende de cinquante piastres.

Et si quelqu'un dispose illégalement, reçoit, achète ou vend, ou a en sa possession sans cause légitime, ou refuse de remettre lorsqu'il en sera légalement requis, quelque cheval, voiture, harnais, arme, accoutrement, uniforme ou autre chose employée aux fins de la police, cette personne encourra une amende n'excédant pas le double de la valeur de ces choses, à la discrétion du magistrat devant lequel il sera convaincu.

Et il sera loisible au gouverneur en conseil, de temps à autre, de fixer les sommes qui seront annuellement payées au commissaire, aux surintendants et aux officiers dudit corps, en ayant égard au nombre de constables et sous-constables de temps à autre réellement organisés et enrôlés, et à la responsabilité inhérente à leurs charges susdites, respectivement, de même qu'à la nature des fonctions ou devoirs et à la somme de travail qui leur incomberont; mais ces sommes ne seront pas moindres ou n'excéderont pas les chiffres suivans, savoir:—

|  |         |         |
|--|---------|---------|
| Au commissaire de police, pas plus de .....                    |         | \$2,600 |
| Ni moins de .....  | \$2,000 |         |
| A chaque surintendant, pas plus de .....                       |         | 1,400   |
| Ni moins de .....  | 1,000   |         |
| Au payeur qui agira aussi comme quartier-maître, pas plus de.. |         | 1,400   |
| Ni moins de .....  | 1,000   |         |
| Au chirurgien, pas plus de .....                               |         | 1,400   |
| Ni moins de .....  | 1,000   |         |
| Au médecin-vétérinaire, pas plus de .....                      |         | 1,000   |
| Ni moins de .....  | 600     |         |

Et chaque constable ne recevra pas plus d'une piastre par jour, et chaque sous-constable ne recevra pas plus de soixante-quinze centins par jour.

Le gouverneur en conseil pourra, au lieu de nommer un chirurgien ou un médecin-vétérinaire, permettre qu'il soit pris des arrangements avec toute personne ou personnes possédant les qualités requises comme chirurgien ou médecin-vétérinaire pour l'accomplissement des fonctions de chirurgien ou de médecin-vétérinaire de ce corps ou de toute partie ou détachement de ce corps, et il pourra payer toute rémunération raisonnable et convenable pour les services ainsi rendus.

Et le gouverneur en conseil pourra de temps à autre régler et prescrire les sommes à payer pour l'achat de chevaux, voitures, harnais, selles, uniformes, armes et accoutrements, ou autres articles nécessaires pour ce corps; et aussi les frais de voyage, de rations, de pension ou de logement des membres du corps, ou le fourrage des chevaux.

Et le gouverneur en conseil pourra établir des réglemens pour le logement et le cantonnement du corps, ou de toutes parties ou détachements de ce corps, et pour la fourniture de chaloupes, voitures, véhicules de transport, chevaux et autres moyens de transport pour l'usage du corps, et pour leur paiement suffisant; et il pourra, par réglemens, imposer des amendes

n'excédant pas deux cents piastres pour toute infraction de ces règlements, ou pour le refus de loger quelque membre du corps, ou de fournir des moyens de transport comme susdit; mais nul règlement n'autorisera la mise en garnison ou le logement d'aucun membre du corps dans un couvent d'aucun ordre de religieuses.

Et toutes les sommes d'argent requises pour faire face aux dépenses autorisées par les présentes résolutions seront imputées au fond du revenu consolidé du Canada.

Et un compte séparé sera tenu de tous les deniers déposés en vertu des présentes résolutions; et il en sera soumis un état détaillé au Parlement à chacune de ses sessions.

Lesdites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées et renvoyées au Comité général sur le Bill concernant l'administration de la justice et l'établissement d'un corps de police dans les Territoires du Nord-Ouest.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le Bill concernant l'administration de la justice et l'établissement d'un corps de police dans les Territoires du Nord-Ouest, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. Campbell fait rapport que le Comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et seconde fois, et adoptés.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois,

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à prendre en considération les amendements faits en comité général au bill pour établir de meilleures dispositions à l'égard des pétitions d'élection et de tout ce qui se rattache aux élections des membres de la Chambre des Communes dont la validité est contestée, et les amendements sont lus pour la première et seconde fois et adoptés.

*Ordonné*, Que le Bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions concernant l'extradition des criminels " étant lu,

Le bill est en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. Campbell fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus comme suit :

Page 5, ligne 22— Après " province " insérez " ou territoire " et après le mot " dans " même ligne, remplacez le mot " laquelle " par " lequel ".

Page 7, dernière ligne.—Après " province " insérez " ou territoire ".

Page 8, ligne 36.—Après " province " insérez " ou territoire ".

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill avec les amendements, passe.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande le concours de leurs honneurs.

Sur motion de l'Honorable M. Tilley, secondée par l'Honorable M. Tupper,

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner certaines résolutions relatives à l'admission de l'Ile du Prince-Edouard dans la Confédération, comme Province de la Puissance.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'hon. M. Campbell fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu,

L'honorable M. Campbell fait rapport des résolutions en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'à compter du jour où la dite colonie de l'*Ile du Prince-Edouard* sera admise dans l'Union ou la Puissance du *Canada* comme province d'icelle, par Sa Majesté la Reine, de l'avis de Son Très-Honorable Conseil Privé, en vertu de la 146<sup>e</sup> clause de l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867, tous les actes du Parlement du *Canada*, passés dans la présente session ou dans toute session antérieure d'icelui, et relatifs aux sujets suivants ou à aucun de ces sujets, savoir :—

1. Le gouvernement exécutif et ses divers départements ;
2. Le service civil de la Puissance ;
3. La législature et la législation ;
4. Le Sénat et la Chambre des Communes, y comprises leurs délibérations, et la vacance des sièges des membres de la Chambre des Communes et la nécessité de la remplir ;
5. Les travaux publics de la Puissance ;
6. Le service postal, y compris les clauses pénales des actions y relatifs ;
7. L'extradition des criminels fugitifs de pays étrangers ;
8. La navigation sur les eaux du *Canada* ;
9. Les phares, bouées et balises ;
10. Les douanes et l'accise, y compris le tarif des droits, s'appliqueront, en tant qu'ils ne sont point incompatibles avec les dispositions de l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867, ou avec celles de l'ordre de Sa Majesté en conseil admettant la dite colonie dans l'Union ou la Puissance, et en tant que les dits actes s'appliquent respectivement aux provinces d'*Ontario*, de *Québec*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick* généralement, et non à une seule ou plusieurs de ces provinces en particulier, à la dite colonie ou province de l'*Ile du Prince-Edouard* ou y seront en force, comme si la dite colonie eût fait partie du *Canada* quand les dits actes ont été passés respectivement sujets toujours aux dispositions ci-après établies.

2. *Résolu*, Que le gouverneur en conseil pourra de temps à autre, suspendre ou modifier quant à l'*Ile du Prince-Edouard* aucune des dispositions des dits actes relatives aux douanes et à l'accise (excepté celles qui fixant les droits payables en vertu d'icelles) qui pourront être jugées impraticables ou ne devoir pas être mise en force dans la dite Ile.

3. *Résolu*, Que si après l'admission de l'*Ile du Prince-Edouard* dans la Puissance, il est importé d'icelle dans toute autre Province du *Canada* aucun article de commerce n'étant point de la provenance de l'Ile ou du *Canada*, et sujet à un droit de douane quand il est importé en *Canada* d'un pays étranger, ou tout tel article produit dans l'Ile et sujet à un droit d'accise s'il est importé en *Canada* pour la consommation, alors si tel droit de douane ou d'accise canadien est plus élevé que celui payé sur cet article dans l'Ile la différence entre le droit canadien et le droit payé dans l'Ile sera payable sur cet article quand il sera importé de la dite Ile dans toute autre Province du *Canada*, et cette différence sera perçue en conformité de réglemens que le gouverneur en conseil pourra faire au besoin à cet égard ; et toute telle différence de droit payable en vertu de la présente disposition sera un droit de douane suivant le sens des actes relatifs aux douanes par le présent rendus applicables à la dite Ile ; et toutes leurs dispositions (y comprises celles relatives à l'entrepôt) ainsi que toutes les pénalités pour contravention à ces mêmes dispositions s'appliqueront à la dite différence de droit.

Les deux clauses précédentes seront en force jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement du *Canada*, et pas plus longtemps.

4. *Résolu*, Que toute ordre en conseil, règlement, contrat, arrangement ou fixation de temps pour la mise à effet du présent acte ou de tout ordre de Sa Majesté en conseil pour

l'admission de l'*Ile du Prince-Edouard* dans l'Union ou la Puissance pourra être fait, passé ou réglé avant telle admission, pour prendre effet après la dite admission.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

*Ordonné*, Que l'Honorable M. *Tilley* ait la permission d'introduire un Bill concernant l'admission de la colonie de l'*Ile du Prince-Edouard* comme Province de la Puissance.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

*Ordonné*, Que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

Sur motion du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable M.

*Tilley*,

*Résolu*, Que lorsque la Chambre s'ajournera, elle soit ajournée jusqu'à onze heures A. M. aujourd'hui.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'emmagasinage des marchands" lesquels sont lus comme suit :

Page 1, ligne 33, retranchez "acheter et acquérir."

Page 1, ligne 34, après "quais" insérez "cours à bois, anses, barrages flottants."

Page 1, ligne 39, après "denrées," insérez "bois de construction de toute sorte."

Page 2, ligne 4, après "marchandises," retranchez tous les mots jusqu'à "la" dans la ligne 9.

Page 2, ligne 12, après "compagnie," insérez "lesquels ne devront pas excéder en valeur annuelle le chiffre de vingt-cinq mille piastres dans un même comté ou district."

Page 2, ligne 36, après "effets," insérez "denrées, bois de construction."

Page 3, ligne 10, retranchez "dix," et insérez "trente."

Page 5, ligne 5, après "compagnie," insérez "mais aucun tel bon ou billet ne sera pour une somme moindre que cent piastres, et aucun tel billet ne sera payable au porteur, ni de nature à être mis en circulation comme papier-monnaie ou comme billet de banque."

Pages 8 et 9, retranchez la 22e clause.

#### Dans le préambule du bill.

Ligne 7, retranchez depuis "marchandises" jusqu'à "à ces causes," dans la ligne 9.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

*Ordonné*, Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du *Labrador*" et lesquels sont lus comme suit :

Page 2, ligne 27, retranchez "et toutes autres personnes qu'ils pourront s'adjoindre."

Page 5, ligne 40,—Après "banque" insérez la clause A.

#### CLAUSE A.

"Les étrangers auront le même droit que les sujets anglais, de prendre et posséder des parts ou actions dans le fonds social de la compagnie, et de voter soit comme commettants soit comme fondés de procuration; pourvu toutefois, que le président, le vice-président et les deux tiers en nombre des directeurs résident en *Canada*, et soient sujets anglais."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill, intitulé: "Acte pour autoriser la Compagnie du chemin à lisses de Colonisation du

Nord de *Montréal* à prolonger sa ligne depuis la Rivière *Creuse* jusqu'à un joint d'intersection avec le chemin de fer Canadien du *Pacifique* projeté, et à prolonger aussi sa ligne jusqu'au Sault *St. Marie*, la Baie *Georgienne* et le Lac *Supérieur*, on a uni sa ligne avec toute ligne de chemin de fer aboutissant aux points ci-dessus mentionnés ; lesquels sont lus comme suit :

Page 2, dernière ligne. — Après “ conseil ” insérez les clauses A, B, etc.

#### CLAUSE A.

“ Les prolongements dudit chemin à lisses, et les ponts sur la ligne et autres travaux autorisés par le présent acte, sont et seront censés et réputés être des chemins de fer ou un chemin de fer dont la construction est autorisée par un acte spécial du Parlement du *Canada*,” et la Compagnie du chemin à lisses de Colonisation du nord de *Montréal* sera censée et réputée être une Compagnie incorporée pour la construction et l'exploitation de ces chemins de fer ou de ce chemin de fer, selon le véritable sens et esprit de l'acte des chemins de fer de 1868. ”

#### CLAUSE B.

“ Du jour de la passation du présent acte, les parties première et deuxième de l'acte des chemins de fer de 1868, s'appliqueront à la ligne entière et à la ligne prolongée du chemin à lisses de colonisation du Nord de *Montréal*, depuis *Mile-End* jusqu'à la Rivière *Creuse*, et à tous les embranchements, prolongements et extensions d'icelui, et à la compagnie du chemin à lisses de colonisation du Nord de *Montréal*, telle qu'incorporée pour la construction et l'exploitation d'icelui, aussi pleinement et effectivement, à toutes fins et intentions, qu'elles s'appliquent aux chemins de fer ou au chemin de fer autorisés par le présent acte, ou à tout autre chemin de fer construit ou à construire en vertu de l'autorisation d'un acte du Parlement du *Canada*, et à toute compagnie incorporée par un tel acte pour la construction et l'exploitation de tout tel chemin de fer, et aucune partie ou portion de l'acte des chemins de fer de *Québec* 1869, ne s'appliquera audit chemin à lisses, ni à aucune partie de chemin, non plus qu'à ladite compagnie.

#### CLAUSE C.

“ Du jour de la passation du présent acte, l'acte passé par la Législature de la Province de *Québec*, dans la trente-deuxième année du règne de Sa Majesté, intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses de colonisation du nord de *Montréal* ”, et l'acte passé par la même Législature dans la trente-quatrième année du règne de Sa Majesté, intitulé : “ Acte pour donner de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin à lisses de colonisation du nord de *Montréal*, et pour d'autres fins,” se liront, s'interpréteront et s'appliqueront comme si les mots : “ Gouverneur-général en conseil ” étaient substitués aux mots “ Lieutenant-Gouverneur en conseil ” ; les mots : “ Secrétaire d'Etat du *Canada* ” aux mots “ Secrétaire Provincial ” ; les mots “ Ministre des Travaux Publics ” aux mots “ Commissaire des Travaux Publics de la Province de *Québec* ” ; les mots “ *Gazette du Canada* ” aux mots : “ *Gazette officielle* ” ou “ *Gazette officielle de Québec* ” ; les mots et chiffres “ l'Acte des chemins de fer de 1868 ” aux mots et chiffres “ l'Acte des chemins de fer de *Québec* 1869 ” ; et les mots et chiffres : “ Acte du *Canada* relatif aux clauses des compagnies par actions, 1869 ” aux mots désignant l'acte de la Législature de la Province de *Québec*, 31 *Victoria*, chapitre 24 ; “ Acte des clauses générales des compagnies à fonds social ”, partout où ces expressions respectives se rencontreront dans l'un et l'autre desdits actes, et ces actes, ainsi lus, interprétés et expliqués seront censés et réputés être des actes spéciaux, selon le véritable sens et esprit de l'acte des chemins de fer, 1868 ; et la première partie de ce dernier acte, en tant qu'elle sera applicable et à l'exception de ce qui en sera expressément modifié ou excepté par lesdits actes spéciaux ou l'un d'eux, sera incorporée dans lesdits actes spéciaux ou dans l'un ou l'autre de ces actes ou en formera partie, ou sera interprétée comme faisant un seul acte avec eux. ”

Lesdits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Agence Canadienne de placement et de garantie, " lequel est lu comme suit :

Page 2, ligne 33, après " espèces, " insérez : " Et pourvu toujours qu'aucun taux d'intérêt demandé par la Compagnie n'excède celui de huit pour cent par année. "

Ledit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi concernant les lettres de change et billets promissoires, étant lu,

*Ordonné*, Que ledit ordre soit déchargé et que le bill soit maintenant renvoyé à un Comité général.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en ledit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill pour changer les limites des comtés de *Montcalm* et de *Joliette*, pour les fins électorales, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pourvoyant à ce que les élections des membres de la Chambre des Communes du *Canada* se fassent au scrutin secret, étant lu,

*Ordonné*, Que ledit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats sur la question proposée mercredi, le 30 avril dernier, que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour examiner les résolutions suivantes :

1. Que le gouvernement des *Etats-Unis*, par la convention de 1818, a renoncé pour toujours à la liberté dont jouissaient auparavant ou que réclamaient les habitants de ce pays, de prendre, de faire sécher, et saler le poisson dans les limites de trois milles marins à partir d'aucune des côtes, baies, criques ou havre des Domaines de Sa Majesté Britannique, en *Amérique*, non compris dans certaines limites spécifiées.

2. Que, dans l'opinion de cette Chambre, cette ligne d'exclusion coïncide avec la ligne limitrophe qui, d'après le droit des gens, désigne cette partie de la mer sur laquelle l'État voisin a juridiction exclusive.

3. Que les hommes publics de ce pays et le gouvernement de la *Grande-Bretagne* ont toujours entretenu cette opinion, mais que le gouvernement des *Etats-Unis* a toujours prétendu qu'une juste interprétation du premier article de la convention confère aux pêcheurs de ce pays le droit de suivre les sinuosités de la côte, et d'entrer dans les grandes baies et havres pour y pêcher, pourvu qu'ils ne le fassent point dans les limites de trois milles marins à partir du rivage.

4. Que cela, et les fins pour lesquelles les pêcheurs peuvent mettre à terre, sont les seules causes du malentendu qui existe à propos des pêcheries entre le gouvernement du *Canada* et celui de la *Grande-Bretagne*, d'un côté, et le gouvernement des *Etats-Unis*, de l'autre.

5. Que ce fut pour régler ces difficultés que les négociations, qui ont abouti à la nomination de la Haute Commission conjointe à *Washington*, ont été entravées.

6. Que la Haute Commission conjointe à *Washington* n'y fit aucune tentative pour fixer la vraie interprétation de la convention de 1818 entre la *Grande-Bretagne* et les *Etats-Unis*.

7. Que par le 22<sup>e</sup> article du traité de *Washington*, il est convenu que si les privilèges accordés aux citoyens des *Etats-Unis* en vertu de l'article 13 dudit traité sont d'une plus grande valeur que ceux accordés par les articles 19 et 20 aux sujets de Sa Majesté Britannique, il sera nommé des commissaires pour fixer la somme brute d'argent qui sera payée par le gouvernement des *Etats-Unis*, ayant égal aux privilèges accordés par les articles ci dessus aux habitants de l'Empire Britannique et des *Etats-Unis*.

8. Que, comme le montant de l'indemnité à laquelle a droit le *Canada* en vertu de l'article 22 du Traité de *Washington*, dépend de la vraie interprétation du premier article de la convention de 1818, il est impossible pour lesdits commissaires de déterminer le montant de la compensation jusqu'à ce que l'interprétation du premier article de ladite convention ait été fixée.

9. Que, sans la détermination au préalable du sens du premier article de ladite convention, il n'y a pas seulement un grand danger pour le *Canada* de recevoir une somme beaucoup moindre que celle à laquelle il a justement droit en vertu du Traité de *Washington*, mais aussi un grand danger qu'on ne prenne, pour arriver à cette détermination, une base qui porte grandement atteinte aux droits inaliénables de ce pays à la souveraineté des grandes baies et des bras de mer sur nos côtes, souveraineté laissée douteuse par le Traité de *Washington*.

10. Que des mesures devraient être immédiatement prises pour lever tous doutes quant à la souveraineté exclusive de Sa Majesté sur toutes les baies, havres et bras de mer sur nos côtes, quant à sa souveraineté aussi pleinement que celle exercée sur des eaux semblables par toute nation civilisée ayant une frontière sur la mer.

11. Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté embrassant les vues exprimées dans les Résolutions précédentes.

*Ordonné*, Que ledit ordre soit déchargé.

La Chambre reprend la considération ultérieure de la motion proposée mercredi le 7 mai courant, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur général, demandant copie de toute correspondance et de tous papiers touchant la démission de *Wm. Moubrey*, éc., comme maître de poste au village d'*Engle*, et la nomination de son successeur; aussi, du rapport de toute enquête qui peut avoir eu lieu, et de toutes représentations qui peuvent avoir été faites au département au sujet de la vacance à remplir,

Et la question étant mise aux voix, elle est résolue affirmativement.

*Ordonné*, Que ladite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill, pour établir le vote au scrutin secret aux élections des membres de la Chambre des Communes, étant lu,

*Ordonné*, Que ledit ordre soit déchargé.

*Ordonné*, Que le Bill soit retiré.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur la motion proposée lundi, le 31<sup>e</sup> jour de mars dernier, à l'effet que cette Chambre se forme maintenant en Comité pour examiner les résolutions suivantes :—

Que, considérant que le fonds de pension est formé entièrement de contributions compulsoires prises sur les salaires des officiers publics, il est juste que la totalité de ce fonds soit consacré à l'usage et au profit desdits officiers, en l'employant en premier lieu à leur venir personnellement en aide, conformément à la loi, et ensuite s'il reste quelque surplus après paiement de leurs allocations, à venir en aide à leurs veuves et orphelins.

*Ordonné*, Que ledit ordre soit déchargé.



L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill, pour faciliter les arrangements entre débiteurs et créanciers, pour la punition des débiteurs frauduleux et pour l'abolition des préférences en faveur des créanciers judiciaires, étant lu,

*Ordonné*, Que ledit ordre soit déchargé.

*Ordonné*, Que le Bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill, pour amender le chapitre 21 des actes de 1869, 32 et 23 *Vict.*, relatif au larcin, étant lu,

*Ordonné*, Que ledit ordre soit déchargé.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et demie, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

### Mercredi, 21 Mai 1873.

Onze heures A. M.

M. *Stephenson* du comité collectif des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :

Rapport du comité du Sénat auquel ont été renvoyées les pétitions demandant la passage d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes (4000 exemplaires en anglais et 1000 en français);

Rapport du comité spécial d'immigration et de colonisation (2700 exemplaires en anglais et 700 en français) :

Cinquième rapport annuel des directeurs des pénitenciers de la Puissance du Canada, pour l'année 1872 (format ordinaire).

Le comité après avoir examiné la question de nouveau, recommande que le rapport du comité spécial de la Chambre auquel a été renvoyée la pétition de *Joseph Bouchette* soit imprimé, ainsi que la correspondance au sujet du plan de M. *Wm. Kersteman* pour la construction du chemin de fer canadien du Pacifique.

Sur motion de M. *Stephenson*, secondé par M. *O'Reilly*,

*Résolu*, Que cette Chambre concoure dans les sixième, septième et huitième rapports du comité collectif des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à prendre la considération ultérieure des résolutions proposées jeudi, le 15e jour de mai courant, rapportées du comité des subsides.

La seizième résolution et les suivantes, jusqu'à la trente-deuxième, inclusivement, sont lues la seconde fois comme suit :

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille cinq cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires pour la division militaire et l'état-major du district, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille quatre cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires des majors de brigade, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'allocation pour l'instruction militaire, qui doit être prolongée jusqu'au 1er novembre 1874, car il est impossible d'obtenir toutes les réclamations sous ces chefs avant l'expiration de l'année fiscale, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des écoles militaires, y compris la solde du surintendant et de son commis, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas quarante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de munitions, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas quatre-vingt-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'uniformes, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des magasins militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas cinquante deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arsenaux publics et soin des armes, y compris le salaire des gardes-magasin, gardiens, et le loyer, le combustible et l'éclairage de ces arsenaux; période qui doit être prolongée jusqu'au 1er novembre 1874, car il est impossible d'obtenir toutes les réclamations sous ces chefs avant l'expiration de l'année fiscale, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas trois cent soixante et dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de solde des exercices militaires de la milice; période qui doit être prolongée jusqu'au 1er novembre 1874, car il est impossible d'obtenir toutes les réclamations sous ces chefs avant l'expiration de l'année fiscale, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas cinquante huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes et service général auxquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux réunions des associations de carabiniers et aux musiques de corps efficaces, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

26. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des cibles, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

27. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des salles d'exercice et champs de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

28. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canonnières, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

29. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de soin et entretien des propriétés transférées de l'artillerie et du gouvernement impérial, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

30. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des armes à feu perfectionnées (carabines "Snider" et "Henry Martini,") pour l'année finissant le 30 juin 1874.

31. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de canons et équipement de batterie d'artillerie de campagne, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

32. *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place A et B, des écoles d'artillerie, y compris le salaire et les allocations de l'inspecteur d'artillerie et des munitions, du commandant de la batterie A de Kingston, et du commandant de la batterie B et de l'inspecteur d'artillerie, etc., pour la province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Et lesdites résolutions sont alors adoptées.

L'honorable M. Tilley, l'un des membres de l'Honorable Conseil Privé, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et ledit message est lu par M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes un budget supplémentaire

des sommes requises pour le service de la Puissance pour l'année expirant le 30 juin 1874; et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, recommandé ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session, No. 2.*)

## HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 21 mai 1873.

Ordonné, Que le dit message et le budget supplémentaire soient renvoyés au comité des subsides.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité).

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais de sépulture des corps tirés du naufrage du steamer *Atlantic*, fourniture de cercueils, etc., et pour accorder des récompenses au Rév. M. *Ancient* et à d'autres habitants du voisinage du *Cap Prospect* qui ont sauvé des personnes du naufrage et leur ont procuré des secours (imputables à l'exercice de 1872-73), pour l'année expirant le 30 juin 1874.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de loyers, réparations, chauffage, etc., pour être distribuée comme suit :

Allocation pour combustible et éclairage, *Rideau Hall*, \$5000.00 ;

Pour perfectionner la ventilation, le chauffage et l'éclairage des édifices du Parlement, \$20,000.00 ;

Appareils de chauffage, bureau de poste de *Toronto*, \$5,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour faciliter le flottage des bois, rivière *Fénelon*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de havres et quais, pour être distribuée comme suit :

Havre de *Belleville*, pour faire enlever les obstructions (crédit additionnel), \$5,000.00 ;

Quai de *Morden* et crique *Canada, N.-E.*, \$5,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour subvenir aux salaires et déboursés de nouveaux officiers des pêcheries et garde-pêche, *Nouvelle-Ecosse*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux salaires et déboursés de nouveaux officiers des pêcheries et garde-pêche, *Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses relatives à l'inspection et à la classification des navires par le gouvernement du *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour indemniser les familles des personnes suivantes qui ont trouvé la mort en remplissant leur service sur les chemins de fer du gouvernement, pour être distribuée comme suit :

*Charles C. Carter*, \$500.00 ;

*William Meikle*, \$300.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses se rattachant à l'organisation et au fonctionnement du gouvernement dans l'Île du *Prince-Edouard*, en sus du revenu reçu dans cette colonie, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu aujourd'hui.

L'Honorable M. *Campbell* informe aussi la Chambre qu'il lui soit enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Qu'aujourd'hui cette Chambre se formera de nouveau en ledit comité.

Un Bill concernant les droits d'exportation imposés sur les bois de construction par la Législature de la Province du *Nouveau-Brunswick*, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les Bills suivants sans amendement :

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie des Travaux Hydrauliques de *Lachine* et pour lui conférer certains pouvoirs. "

Bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre cinquante-huit des statuts refondus de la Province du *Canada*. "

Bill intitulé : " Acte concernant l'intérêt et l'usure dans la Province de la *Nouvelle-Ecosse*. "

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Chambre de Commerce d'*Oshawa*. "

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des compteurs à gaz " avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte concernant les navires et leur enregistrement, leur inspection et leur classification " avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte concernant les chargements sur le pont des navires " avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour continuer, pendant un temps limité, l'acte de faillite de 1869 et les actes qui l'amendent " avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé : " Acte pour continuer pendant un temps limité l'acte de faillite de 1869 et les actes qui l'amendent ", et lequel est lu comme suit :

Page 1, ligne 24, après " antérieur " insérez clause A.

#### CLAUSE A.

Les dispositions de l'acte concernant la faillite qui sont appliquées par la cédule A, 16 de l'acte 34 *Victoria*, chapitre 13, aux faillis domiciliés en *Manitoba*, continueront de s'appliquer à ces faillis jusqu'au dit premier jour de janvier mil huit cent soixante-quatorze, et de ce jour là, jusqu'à la fin de la première session alors en suivante du Parlement, mais non plus longtemps, dans les cas de composition et décharge mentionnés aux sections 94 à 103, les deux inclusivement, dans lesquelles les mots " la Cour " signifieront " la Cour du Banc de la Reine de *Manitoba* ", et " le Juge " signifiera " le Juge en chef ou l'un des Juges puînés de cette Cour. "

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill pour repartir de nouveau les sommes payables et imputables aux diverses provinces du *Canada* par le gouvernement fédéral, en tant qu'elles dépendent de la dette avec laquelle elles sont respectivement entrées dans l'union, étant lu,

L'Honorable M. *Tilley* propose, secondé par l'honorable M. *Tupper*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'Honorable M. *Cauchon* propose comme amendement, secondé par l'Honorable M. *Holton*, que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé de nouveau à un comité général, afin d'ajouter les mots suivants après la première clause : " Pourvu toujours que ces dernières sommes soient employées à distribuer également les dettes et subventions entre toutes les provin-

ces suivant leur population respective, réelle ou prétendue, avec laquelle elles sont entrées dans la Confédération. ”

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

## POUR :

## Messieurs

|                               |                             |                              |                               |
|-------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <i>Archibald,</i>             | <i>Edgar,</i>               | <i>Mackenzie,</i>            | <i>Scatcherd,</i>             |
| <i>Bain,</i>                  | <i>Fiset,</i>               | <i>Mercier,</i>              | <i>Smith (Peel),</i>          |
| <i>Bécharde,</i>              | <i>Fleming,</i>             | <i>Metcalfe,</i>             | <i>Snider,</i>                |
| <i>Bergin,</i>                | <i>Fournier,</i>            | <i>Mills,</i>                | <i>Stirton,</i>               |
| <i>Brouse,</i>                | <i>Galbraith,</i>           | <i>Oliver,</i>               | <i>Taschereau,</i>            |
| <i>Cartwright,</i>            | <i>Geoffrion,</i>           | <i>Pelletier,</i>            | <i>Thompson (Haldimand)</i>   |
| <i>Cusey,</i>                 | <i>Gibson,</i>              | <i>Pickard,</i>              | <i>Tremblay,</i>              |
| <i>Casgrain,</i>              | <i>Gillies,</i>             | <i>Pozer,</i>                | <i>Trow,</i>                  |
| <i>Cauchon,</i>               | <i>Harvey,</i>              | <i>Richard (Mégantic),</i>   | <i>White (Halton),</i>        |
| <i>Cockburn (Muskoka),</i>    | <i>Higinbotham,</i>         | <i>Ross (Durham),</i>        | <i>Wilkes,</i>                |
| <i>Delorme.</i>               | <i>Holton,</i>              | <i>Ross (Middlesex),</i>     | <i>Wood,</i>                  |
| <i>De St. George,</i>         | <i>Jetté,</i>               | <i>Ross (Prince-Edouard)</i> | <i>Young (Montréal Ouest)</i> |
| <i>Dorion (Drum. et Art.)</i> | <i>Landerkin,</i>           | <i>Ross (Wellington),</i>    | <i>Young (Waterloo)—55.</i>   |
| <i>Dorion (Napierville),</i>  | <i>McDonald (Glengarry)</i> | <i>Rymal,</i>                |                               |

## CONTRE :

## Messieurs

|                           |                             |                              |                             |
|---------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| <i>Anglin,</i>            | <i>Costigan,</i>            | <i>Lacerte,</i>              | <i>Ray,</i>                 |
| <i>Baby,</i>              | <i>Cunningham,</i>          | <i>Langevin,</i>             | <i>Robillard,</i>           |
| <i>Baker,</i>             | <i>Currier,</i>             | <i>Langlois,</i>             | <i>Robinson,</i>            |
| <i>Beaubien,</i>          | <i>Cutler,</i>              | <i>Lanthier,</i>             | <i>Robitaille,</i>          |
| <i>Bellerose,</i>         | <i>Daly,</i>                | <i>Le Vesconte,</i>          | <i>Ross (ChAMPLAIN),</i>    |
| <i>Benoit,</i>            | <i>DeCosmos,</i>            | <i>Lewis,</i>                | <i>Ryan,</i>                |
| <i>Blanchet,</i>          | <i>Dewdney,</i>             | <i>Macdonald (Sir J. A.)</i> | <i>Savary,</i>              |
| <i>Bowell,</i>            | <i>Dormer,</i>              | <i>MacKay,</i>               | <i>Shibley,</i>             |
| <i>Brown,</i>             | <i>Dugas,</i>               | <i>Mailloux,</i>             | <i>Smith (Selkirk),</i>     |
| <i>Burpee (St. Jean)</i>  | <i>Duguay,</i>              | <i>Masson,</i>               | <i>Staples,</i>             |
| <i>Burpee, (Sunbury),</i> | <i>Flesher,</i>             | <i>Mathieu,</i>              | <i>Stephenson,</i>          |
| <i>Campbell,</i>          | <i>Fortin,</i>              | <i>McDougall,</i>            | <i>Thompson (Caribou)</i>   |
| <i>Carling,</i>           | <i>Gaudet,</i>              | <i>McGreevy,</i>             | <i>Tilley,</i>              |
| <i>Caron,</i>             | <i>Gibbs (Ont., D. N.),</i> | <i>Mitchell,</i>             | <i>Tobin,</i>               |
| <i>Carter,</i>            | <i>Gibbs (Ont., D. S.),</i> | <i>Morrison,</i>             | <i>Tourangeau,</i>          |
| <i>Chipman,</i>           | <i>Glass,</i>               | <i>Nathan,</i>               | <i>Tupper,</i>              |
| <i>Chisholm,</i>          | <i>Grant,</i>               | <i>Nelson,</i>               | <i>Wallace, (Norfolk),</i>  |
| <i>Church,</i>            | <i>Haggart,</i>             | <i>O'Connor,</i>             | <i>White (Hastings Est)</i> |
| <i>Claxton,</i>           | <i>Harwood,</i>             | <i>O'Reilly,</i>             | <i>Witton.</i>              |
| <i>Coffin,</i>            | <i>Jones,</i>               | <i>Pinsonneault,</i>         | <i>Wright (Ottawa)—33.</i>  |
| <i>Colby,</i>             | <i>Killam,</i>              | <i>Pope,</i>                 |                             |

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

## POUR :

## Messieurs

|               |                  |                   |                  |
|---------------|------------------|-------------------|------------------|
| <i>Baby,</i>  | <i>Beaubien,</i> | <i>Bellerose,</i> | <i>Blanchet,</i> |
| <i>Baker,</i> | <i>Bécharde,</i> | <i>Benoit,</i>    | <i>Bourassa,</i> |

|                               |                                 |                                 |                                 |
|-------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Bowell,                       | Dorion ( <i>Drum et Arth.</i> ) | Kill- <i>m</i> ,                | Richard ( <i>Mégantic</i> ),    |
| Erouse,                       | Dorion ( <i>Napierville</i> ),  | Lacerte,                        | Robillard,                      |
| Brown,                        | Dormer,                         | Langevin,                       | Robinson,                       |
| Burpee ( <i>St. Je. en</i> ), | Dugas,                          | Langlois,                       | Robitaille,                     |
| Campbell,                     | Duguay,                         | Lanthier,                       | Ross ( <i>Champlain</i> ),      |
| Carling,                      | Edgar,                          | Le Sconte,                      | Ross ( <i>Victoria</i> )        |
| Caron,                        | Fiset,                          | Lewis,                          | Ryan,                           |
| Carter,                       | Fletcher,                       | Macdonald, ( <i>Sir J. A.</i> ) | Sawary,                         |
| Casgrain,                     | Forbes,                         | MacKay,                         | Scriver,                        |
| Couchon,                      | Fournier,                       | Mailhot,                        | Shibley,                        |
| Chipman,                      | Fortin,                         | Masson,                         | Smith ( <i>Selkirk</i> ),       |
| Chisholm,                     | Gaudet,                         | Mathieu,                        | Staples,                        |
| Church,                       | Geoffrion,                      | McDougall,                      | Stephenson,                     |
| Cluaton,                      | Gibbs ( <i>Ont., D. N.</i> )    | McGracey,                       | Taschereau,                     |
| Cockburn ( <i>Muskoka</i> ),  | Gibbs ( <i>Ont., D. S.</i> )    | Mercier,                        | Thompson ( <i>Caribou</i> ),    |
| Coffin,                       | Gibson,                         | Mitchell,                       | Tilley,                         |
| Colby,                        | Glass,                          | Morrison,                       | Tobin,                          |
| Costigan,                     | Grant,                          | Nathan,                         | Tourangeau,                     |
| Cunningham,                   | Grover,                         | Nelson,                         | Tremblay,                       |
| Currier,                      | Haggart,                        | O'Connor,                       | Tupper,                         |
| Outler,                       | Herwood,                        | O'Reilly,                       | Wallace ( <i>Norfolk</i> )      |
| Daly,                         | Higinbotham,                    | Pelletier,                      | White ( <i>Hastings Est</i> ),  |
| DeCosmos,                     | Holton,                         | Pickard,                        | Witton,                         |
| Delorme,                      | Jetté,                          | Pope,                           | Wright ( <i>Ottawa</i> )        |
| De St. George,                | Jones,                          | Roy,                            | Young ( <i>Montréal Ouest</i> ) |
| Dewdney,                      | Keeler                          |                                 | —110                            |

## CONTRE :

## Messieurs

|                            |                                |                                |                               |
|----------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Anglin,                    | Gillies,                       | Paterson,                      | Snider,                       |
| Archibald,                 | Harvey,                        | Ross ( <i>Durham</i> ),        | Stirton,                      |
| Bain,                      | Horton,                        | Ross ( <i>Middlesex</i> ),     | Thompson ( <i>Haldim'd</i> )  |
| Bergin,                    | Landerkin,                     | Ross ( <i>Prince-Edouard</i> ) | Trow,                         |
| Burpee ( <i>Sunbury</i> ), | Macdonald ( <i>Glengarry</i> ) | Ross ( <i>Wellington</i> ),    | White ( <i>Halton</i> )       |
| Cartwright,                | Mackenzie,                     | Rymal,                         | Walkes,                       |
| Cusey,                     | Metcalfe,                      | Scatcherd,                     | Wood,                         |
| Fleming,                   | Oliver,                        | Smith ( <i>Peel</i> ),         | Young ( <i>Waterloo</i> )—33. |
| Galbraith,                 |                                |                                |                               |

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois,

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un Bill concernant les traitements et allocations des juges et autres fonctionnaires et employés publics, et l'indemnité des membres du Sénat et de la Chambre des Communes, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill, pour établir de meilleures dispositions à l'égard des pétitions d'élection et de tout ce qui se rattache aux élections des membres de la Chambre des Communes dont la validité est contestée, étant lu,

Le Très-Honorable Sir *John A. MacDonald* propose, secondé par l'Honorable M. *Tilley*, que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. *Mercier* propose comme amendement, secondé par M. *Delorme*, que tous les mots après "maintenant," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un comité général, afin de l'amender en pourvoyant à ce que toutes les pétitions d'élection, dans la Province de *Québec*, soient présentées à un Juge, ou, en l'absence du Juge, au protonotaire de la Cour Supérieure, en session ou en Chambre, dans le district judiciaire où se trouve situé le district électoral, en tout ou en partie, et à ce que toutes les procédures relatives aux dites pétitions aient lieu dans ledit district."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue négativement,

Et la question étant de nouveau proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. *Fournier* propose comme amendement, secondé par M. *Mercier*, que tous les mots après "maintenant," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants "renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction de l'amender, de manière que la décision définitive, quant au mérite de la pétition, puisse être portée en appel, dans la Province de *Québec*, devant trois Juges de la Cour Supérieure siégeant comme Cour de révision,"

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et la question est résolue négativement,

Et la question étant de nouveau proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. *Mackenzie* propose comme amendement, secondé par l'Honorable M. *Dorion* (*Napierville*), que tous les mots après "maintenant," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un comité général, avec instruction de l'amender, de manière à décréter que toutes les causes d'élection seront portées devant des Juges seulement, et de retrancher les parties du bill qui pourvoient à la nomination d'avocats devant agir comme Juges dans les affaires d'élection, et aussi tous renvois à une Cour d'appel projetée."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :  
Messieurs

|                                |                     |                             |                              |
|--------------------------------|---------------------|-----------------------------|------------------------------|
| <i>Anglin,</i>                 | <i>Findlay,</i>     | <i>McDonald (Glengarry)</i> | <i>Rymal,</i>                |
| <i>Archibald,</i>              | <i>Fiset,</i>       | <i>Mackenzie,</i>           | <i>Scatcherd,</i>            |
| <i>Bain,</i>                   | <i>Fleming,</i>     | <i>Mercier,</i>             | <i>Smith, (Peel)</i>         |
| <i>Béchar,</i>                 | <i>Fournier,</i>    | <i>Metcalf,</i>             | <i>Snider,</i>               |
| <i>Casey,</i>                  | <i>Galbraith,</i>   | <i>Oliver,</i>              | <i>Stirton,</i>              |
| <i>Casgrain,</i>               | <i>Geoffrion,</i>   | <i>Paterson,</i>            | <i>Taschereau,</i>           |
| <i>Cauldon,</i>                | <i>Gibson,</i>      | <i>Pelletier,</i>           | <i>Thompson (Haldim' d)</i>  |
| <i>Cockburn (Muskoka)</i>      | <i>Gillies,</i>     | <i>Pickard,</i>             | <i>Tremblay,</i>             |
| <i>Costigan,</i>               | <i>Higinbotham,</i> | <i>Pozer,</i>               | <i>Trow,</i>                 |
| <i>Delorme,</i>                | <i>Holton,</i>      | <i>Prévost,</i>             | <i>White, (Halton),</i>      |
| <i>De St. George,</i>          | <i>Horton,</i>      | <i>Ross (Durham),</i>       | <i>Wilkes,</i>               |
| <i>Dorion (Drum' det Art.)</i> | <i>Jetté,</i>       | <i>Ross (Middlesex),</i>    | <i>Wood</i>                  |
| <i>Dorion (Napierville)</i>    | <i>Laflamme,</i>    | <i>Ross (Wellington),</i>   | <i>Young (Waterloo)---54</i> |
| <i>Edgar,</i>                  | <i>Landerkin,</i>   |                             |                              |

CONTRE :  
Messieurs

|               |                  |                          |                 |
|---------------|------------------|--------------------------|-----------------|
| <i>Baby,</i>  | <i>Bellrose,</i> | <i>Bowell,</i>           | <i>Curling,</i> |
| <i>Baker,</i> | <i>Benoit,</i>   | <i>Burpee (Sunbury),</i> | <i>Caron.</i>   |

|                           |                               |                         |                              |
|---------------------------|-------------------------------|-------------------------|------------------------------|
| <i>Beaubien,</i>          | <i>Blanchet,</i>              | <i>Campbell,</i>        | <i>Cartwright,</i>           |
| <i>Chipman,</i>           | <i>Glass,</i>                 | <i>Masson,</i>          | <i>Ryan,</i>                 |
| <i>Chisholm,</i>          | <i>Grant,</i>                 | <i>Mathieu,</i>         | <i>Savary,</i>               |
| <i>Claxton,</i>           | <i>Grover,</i>                | <i>McGreevy,</i>        | <i>Scriver,</i>              |
| <i>Coffin,</i>            | <i>Haggart,</i>               | <i>Mitchell,</i>        | <i>Shibley,</i>              |
| <i>Colby,</i>             | <i>Harwood,</i>               | <i>Morrison,</i>        | <i>Smith (Selkirk),</i>      |
| <i>Cunningham</i>         | <i>Jones,</i>                 | <i>Nathan,</i>          | <i>Staples,</i>              |
| <i>Currier,</i>           | <i>Keeler,</i>                | <i>Nelson,</i>          | <i>Stephenson,</i>           |
| <i>Cutler,</i>            | <i>Killum,</i>                | <i>O'Conner,</i>        | <i>Thompson (Caribou),</i>   |
| <i>Daly,</i>              | <i>Lacerte,</i>               | <i>O'Reilly,</i>        | <i>Tilley,</i>               |
| <i>Dewdney,</i>           | <i>Langevin,</i>              | <i>Pinsonneault,</i>    | <i>Tobin,</i>                |
| <i>Dormer,</i>            | <i>Langlois,</i>              | <i>Pope,</i>            | <i>Tourangeau,</i>           |
| <i>Dugas,</i>             | <i>Lanthier,</i>              | <i>Roy,</i>             | <i>Trupper,</i>              |
| <i>Duguay,</i>            | <i>Le Vesconte,</i>           | <i>Robillard,</i>       | <i>Wallace (Norfolk),</i>    |
| <i>Flesher,</i>           | <i>Lewis,</i>                 | <i>Robinson,</i>        | <i>Webb,</i>                 |
| <i>Fortin,</i>            | <i>Macdonald (Sir J. A.),</i> | <i>Robitaille,</i>      | <i>White (Hastings Est),</i> |
| <i>Gendron,</i>           | <i>McDonald (Cap-B.),</i>     | <i>Ross, (Champlin)</i> | <i>Witton.—67</i>            |
| <i>Gibbs (Ont. N. R.)</i> | <i>MacKay,</i>                | <i>Ross (Victoria),</i> | <i>Wight (Ottawa).—82.</i>   |
| <i>Gibbs (Ont. S. R.)</i> | <i>Mailoux,</i>               |                         |                              |

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'Honorable M. *Campbell*, du Comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais de sépulture des corps tirés du naufrage du steamer *Atlanta*, fourniture de cercueils, etc., et pour accorder des récompenses au Rév. M. *Ancient* et à d'autres habitants du voisinage du *Cap Prospect* qui ont sauvé des personnes du naufrage et leur ont procuré des secours (imputables à l'exercice 1872-73), pour l'année expirant le 30 juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de loyers; réparations, chauffage, etc., pour être distribuée comme suit :

Allocation pour combustible et éclairage, *Rideau Hall*, \$5,000.00 ;

Pour perfectionner la ventilation, le chauffage et l'éclairage des édifices du Parlement, \$20,000.00 ;

Appareils de chauffage, bureau de poste de *Toronto*, \$5,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour faciliter le flottage des bois, rivière *Fénelon*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de havres et quais, pour être distribuée comme suit :

Havre de *Belleville*, pour faire enlever les obstructions (crédit additionnel), \$5,000.00 ;

Quai de *Morden* et crique *Canada, N.-E.*, \$5,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour subvenir aux salaires et déboursés de nouveaux officiers des pêcheries et garde-pêche, *Nouvelle-Ecosse*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux salaires et déboursés de nouveaux officiers des pêcheries et garde-pêche, *Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.



7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses relatives à l'inspection et à la classification des navires par le gouvernement du *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour indemniser les familles des personnes suivantes qui ont trouvé la mort en remplissant leur service sur les chemins de fer du gouvernement, pour être distribué comme suit :

*Charles C. Carter*, \$500.00 ;

*William Meikle*, \$300.00 pour l'année finissant le 30 juin 1874.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses se rattachant à l'organisation et au fonctionnement du gouvernement dans l'Île du *Prince-Edouard*, en sus du revenu reçu dans cette colonie, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

Sur motion du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald* secondée par l'honorable M. *Tilley*.

*Résolu*, Que lorsque cette Chambre s'ajournera vendredi prochain elle soit ajournée jusqu'au mercredi, le treizième jours d'août prochain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur la motion proposée samedi, le vingt sixième jour d'avril dernier, Que le bill (concernant l'enregistrement des mariages, naissances et décès, le recueil et la publication de statistiques) soit maintenant lu la seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender de nouveau les actes relatifs aux compagnies d'assurance, étant lu,

*Ordonné*, Que le dit ordre soit déchargé,

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément aux adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse (en partie) à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 28 avril 1873, demandant un état indiquant comment la somme accordée aux gouvernements locaux des provinces du *Nouveau-Brunswick*, de la *Nouvelle-Ecosse*, de *Québec*, d'*Ontario* et de la *Colombie Anglaise*, a été dépensée; aussi copie des règlements faits par le gouvernement du *Nouveau-Brunswick* pour la colonisation des établissements d'*Hellerup* et *Kincardine*, et de tous autres règlements relatifs à l'immigration et à la colonisation, faits par ce gouvernement durant les années 1872 et 1873.—(*Documents de la Session*, No. 76.)

Et aussi, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 12 mai 1873, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la compagnie de la *Baie d'Hudson* relativement au privilège du foin dans *Manitoba*.—(*Documents de la Session*, No 63.)

Et aussi, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, datée le 1er mai 1873, demandant copie de toutes les patentes émises pour des Iles ou des parties d'Iles dans le *St. Laurent*, en front ou formant partie du comté de *Leeds*; un état indiquant toutes telles Iles ou partie d'Iles vendues, mais dont les patentes n'ont pas été émises en faveur des acheteurs; toutes telles Iles ou parties d'Ile qui ont été louées; toutes les personnes qui ont demandé acheter, louer ou occuper aucune des dites Iles ou parties d'Iles; les dates, la considération, la quantité de terres, les noms des Iles et les noms des parties; aussi, copie de toute correspondance depuis les dix dernières années avec les personnes qui ont demandé à acheter ou louer aucune des dites Iles ou parties d'Iles.—(*Documents de la Session*, No. 77.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "l'Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus comme suit :

Page 2, ligne 14—retranchez depuis “ni” jusqu’à “a signer,” ligne 19.

“ 3, “ 9—retranchez “juillet” et insérez “novembre.”

Lesdits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill, avec les amendements, passe.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande le concours de leurs honneurs.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : “ Acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des compteurs à gaz, ” et lequel est lu comme suit :

Page 8, ligne 42. — Après “ commise ” insérez clause A.

#### CLAUSE A.

“ L'acte de la Législature de la Province de la *Nouvelle-Ecosse* passé dans la vingt-septième année du règne de Sa Majesté, chapitre soixante et quatre, intitulé : “ An act respecting the inspection of gas in the city of *Halifax*, ” sera révoqué à partir du jour de la nomination d'un Inspecteur de gaz et des compteurs à gaz pour ladite cité d'*Halifax*, en vertu du présent acte, excepté relativement aux actes accomplis aux peines encourues et aux contrats faits avant cette nomination.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté,

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions concernant l'acceptation de la somme de cinq cent mille dollars de la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada* à certaines conditions, étant lu,

*Ordonné*, Que le dit ordre soit déchargé,

Et étant six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M. aujourd'hui.

*Sept heures et demie P.M.*

Conformément à la 19<sup>e</sup> règle de cette Chambre, les ordres pour les Bills Privés sont appelés

L'ordre du jour, pour la seconde lecture des amendements faits par le Sénat au bill intitulé “ Acte pour incorporer la compagnie des orfèvres du *Canada* (responsabilité limitée,) ” étant lu,

M. *Mackenzie* propose, secondé par l'hon. M. *Holton*, que les amendements soient maintenant lus la seconde fois.

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald* propose comme amendement, secondé par l'honorable M. *Tilley*, que le mot “ maintenant ” soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants, “ d'hui en six mois,”

Et des débats s'en suivant,

Les débats ont continué jusqu'à l'expiration de l'heure fixée pour les Bills Privés.

*Huit heures et demie P. M. •*

M. *Stephenson*, du comité conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a soigneusement examiné le document suivant et il en recommande l'impression :

Rapport du comité spécial au sujet de l'hygiène et de la salubrité publique.

M. *Stephenson*, du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le dixième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité soumet la résolution suivante comme dixième rapport :

*Résolu*, Que puisque les contrats pour les impressions, la reliure et la fourniture du papier à imprimer expirent l'année prochaine, il est à propos qu'il soit pris des mesures pour l'exécution de ces services, en publiant des demandes de soumissions, pendant la période de cinq ans à compter du premier jour de janvier 1875, avec le droit pour le Parlement de pouvoir prolonger cette période de cinq autres années, aux mêmes termes et conditions. Ces soumissions devront être scellées et avoir pour suscription : " Soumission pour les impressions, la reliure ou la fourniture du papier à imprimer, " selon le cas, et adressées au greffier du comité collectif des impressions du Parlement, et pas plus tard que dans la matinée du premier jour de la prochaine session du Parlement fédéral, car, passé ce temps, nulle soumission ne sera reçue. Ces soumissions devront être faites sur des formules que l'on peut obtenir du greffier du comité, et les calculs constatant le chiffre de chaque soumission seront faits d'après les services exécutés dans l'année 1872-73 ; et les termes, conditions et dispositions contenus dans cesdites formules seront obligatoires pour chaque soumissionnaire et constitueront la base des contrats qui seront arrêtés.

*Résolu*, Que cette Chambre concoure dans les neuvième et dixième rapports du comité collectif des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement.

Un bill concernant l'admission de la colonie de l'Île du *Prince-Edouard* comme province de la Puissance, est en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le Bill pour examiner certaines résolutions relatives aux contrats pour les sections Nos 1 à 7 du chemin de fer Intercolonial.

( *En Comité.* )

1. *Résolu*, Qu'il appert que les soumissions à l'effet d'obtenir des contrats pour des travaux sur les sections depuis 1 jusqu'à 7 du chemin de fer Intercolonial, inclusivement, ont été offertes dans un temps où les informations nécessaires quant à la quantité d'ouvrage à faire sur chaque section ne pouvaient être données par les commissaires, et que ces soumissions ont en conséquence été offertes sans informations suffisantes ou même sans une estimation approximative de quantités.

2. *Résolu*, Qu'il appert que sur les sections 1 et 2 l'ouvrage a été exécuté par les entrepreneurs primitifs, que sur la section 1 l'ouvrage est terminé et les rails sont posés, et que sur la section 2 on est en voie de poser les rails, et que tout l'ouvrage sera terminé d'ici à environ deux mois.

3. *Résolu*, Qu'il appert que les entrepreneurs des sections 1 et 2 ont fait des réclamations pour de l'ouvrage *extra*, et que les commissaires après mûre considération et discussion avec l'ingénieur en chef, ont recommandé qu'ils soient autorisés à régler pleinement les dites réclamations, savoir : en accordant pour la section 1 la somme de \$35,000, et pour la section 2 la somme de \$15,000.

4. *Résolu*, Qu'il appert que les entrepreneurs primitifs des sections 3, 4, 5, 6 et 7 ont failli, et que les commissaires, après mûre considération et discussion avec l'ingénieur en chef, ont recommandé que les sommes suivantes, en sus de ce qui a déjà été payé, soient accordées, savoir : pour la section 3, \$ 17,273 ; pour la section 4, \$ 25,984 ; pour la section 5, \$ 20,717 ; pour la section 6, \$ 23,938 ; et pour la section 7, \$ 20,892.

5. *Résolu*, Qu'il est expédient d'autoriser le paiement aux divers entrepreneurs desdites sections de sommes n'excédant pas celles recommandées par les commissaires pour les diverses sections respectivement, pourvu qu'à même ces sommes ainsi payées, toutes les réclamations résultant des contrats pour ouvrage et autres services non payés par les entrepreneurs, seront payées par les commissaires, et que la balance seulement sera payée aux entrepreneurs.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit reçu vendredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

(*En Comité.*)

1. *Résolu*, Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année financière expirant le 30 juin 1873, la somme de \$ 792,864.82 soit accordé à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

2. *Résolu*, Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année financière expirant le 30 juin 1874, la somme de \$ 22,255,987.86 soit accordée à même le fonds consolidé de revenu du *Canada*.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'honorable M. *Campbell* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'Honorable M. *Campbell* fait rapport des résolutions en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année financière expirant le 30 juin 1873, la somme de \$ 792,864.82 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

2. *Résolu*, Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année financière expirant le 30 juin 1874, la somme de \$ 22,255,987.86 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

Lesdites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

*Ordonné*, Que l'Honorable M. *Tilly* ait la permission d'introduire un *Bill* pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public pour les années fiscales finissant respectivement le 30 juin 1873 et le 30 juin 1874, et pour d'autres fins relatives au service public.

Il présente, en conséquence, ledit *Bill* à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le *Message* suivant :

Le Sénat a passé le *Bill* intitulé : "Acte pour amender et refondre, et pour étendre à toute la Puissance du *Canada*, les lois relatives à l'inspection de certains des principaux articles de provenance canadienne," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé : " Acte pour amender et refondre, et pour étendre à toute la Puissance du Canada les lois relatives à l'inspection de certains des principaux articles de provenance canadienne," lequel est lu comme suit :

Page 30, ligne 15 : Après " Britannique ", insérez : " à tous les endroits où un inspecteur sera nommé suivant la loi. "

Ledit amendement étant lu la seconde fois, il est adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture de l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé : " Acte pour amender l'acte trente-quatre *Victoria*, chapitre quarante-trois, intitulé, " Acte pour permettre à certaines compagnies de chemin de fer, de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur leur chemin de fer et pour amender l'acte des chemins de fer, 1868 : " étant lu,

L'amendement est, en conséquence, lu la seconde fois et adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : " Acte concernant les changements sur le pont des navires," lesquels sont lus comme suit :

Page 1, ligne 23,—Retranchez depuis " autre " jusqu'à " pas " dans la 27e ligne.

Page 1, ligne 29,—Après " employés " insérez : " ou non dégrossis et préparés. "

Page 2, ligne 34,—Retranchez depuis " autre " jusqu'à " ni " dans la 35e ligne.

Page 2, ligne 36,—Retranchez depuis " réserve " jusqu'à " ni " dans la 37e ligne.

Lesdits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : " Acte concernant les navires et leur enregistrement, leur inspection et leur classification," lesquels sont lus comme suit :

Page 17, ligne 18,—Après " prescrite " insérez :

#### CLAUSE A.

" Le présent acte ne sera, en aucun cas, interprété de manière à affecter la forme de actes dans la province de Québec, mais toutes les fois que ladite province sera concernée, le actes et documents exécutés dans la dite province, seront faits et passés dans la forme et de la manière voulue dans ladite province. "

Lesdits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour amender l'acte trente-cinq *Victoria*, chapitre treize, pour repartir de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes, étant lu,

M. Colburn (*Muskoka*), propose, secondé par l'honorable M. Richards, que le Bill soit maintenu lu la troisième fois.

Le très-honorable Sir John A. Macdonald, propose comme amendement à la motion, secondé par l'honorable M. Mitchell, que le mot " maintenant " soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants : " d'hui en six mois. "

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

## POUR :

## Messieurs

|                           |                             |                              |                            |
|---------------------------|-----------------------------|------------------------------|----------------------------|
| <i>Baby,</i>              | <i>Duguay,</i>              | <i>Macdonald (Sir J. A.)</i> | <i>Rochester,</i>          |
| <i>Braubien,</i>          | <i>Forbes,</i>              | <i>McDonald, (Cap B.)</i>    | <i>Ross (Victoria).</i>    |
| <i>Blanchet,</i>          | <i>Fortin,</i>              | <i>Mailloux,</i>             | <i>Ryan.</i>               |
| <i>Burpee (St. Jean),</i> | <i>Gibbs (Ont., D. S.),</i> | <i>Masson,</i>               | <i>Savary,</i>             |
| <i>Campbell,</i>          | <i>Glass,</i>               | <i>Mathieu,</i>              | <i>Shibley,</i>            |
| <i>Caron,</i>             | <i>Grant,</i>               | <i>Mitchell,</i>             | <i>Stephenson,</i>         |
| <i>Carter,</i>            | <i>Jones,</i>               | <i>Morrison,</i>             | <i>Thompson (Caribou),</i> |
| <i>Chisholm,</i>          | <i>Keeler,</i>              | <i>Nathan,</i>               | <i>Tilley,</i>             |
| <i>Cluxton,</i>           | <i>Killam,</i>              | <i>Nelson,</i>               | <i>Tourangeau,</i>         |
| <i>Coffin,</i>            | <i>Laert,</i>               | <i>O Connor,</i>             | <i>Tupper,</i>             |
| <i>Costigan,</i>          | <i>Langerin,</i>            | <i>O'Killy,</i>              | <i>Wallace (Norfolk),</i>  |
| <i>Currier,</i>           | <i>Lanthier,</i>            | <i>Pope,</i>                 | <i>White (Hastings Es)</i> |
| <i>Daly,</i>              | <i>Le Vesconte,</i>         | <i>Robillard,</i>            | <i>Witton,</i>             |
| <i>Devduney,</i>          | <i>Lewis,</i>               | <i>Robinson,</i>             | <i>Wright (Ottawa).—59</i> |
| <i>Dormer.</i>            | <i>Little,</i>              | <i>Robitaille.</i>           |                            |

## CONTRE

## Messieurs

|                               |                     |                           |                             |
|-------------------------------|---------------------|---------------------------|-----------------------------|
| <i>Anglin,</i>                | <i>Edgar,</i>       | <i>Jetté,</i>             | <i>Rymal,</i>               |
| <i>Bain,</i>                  | <i>Findlay,</i>     | <i>Lafum: e,</i>          | <i>Scatcherd,</i>           |
| <i>Béchar, d,</i>             | <i>Fiset,</i>       | <i>Mackenziv,</i>         | <i>Smith (Peel).</i>        |
| <i>Brouse,</i>                | <i>Fleming,</i>     | <i>Mercier,</i>           | <i>Stirton,</i>             |
| <i>Casey,</i>                 | <i>Fournier,</i>    | <i>Mills,</i>             | <i>Taschereau,</i>          |
| <i>Casgrain,</i>              | <i>Galbraith,</i>   | <i>Pozar,</i>             | <i>Trow,</i>                |
| <i>Church,</i>                | <i>Geoffrion,</i>   | <i>Richard (Mégantic)</i> | <i>White (Halton),</i>      |
| <i>Cockburn (Muskoka)</i>     | <i>Gillies,</i>     | <i>Ross (Durham),</i>     | <i>Wilkes,</i>              |
| <i>Delormé.</i>               | <i>Hurrey,</i>      | <i>Ross (Middlesex),</i>  | <i>Wood,</i>                |
| <i>De St. George,</i>         | <i>Higinbotham,</i> | <i>Ross (Wellington),</i> | <i>Young (Waterloo).—42</i> |
| <i>Dorion (Dr'd et Arth.)</i> | <i>Holton,</i>      |                           |                             |

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Alors, la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix,

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois d'hui en six mois,

Sur motion de l'honorable M. *Tilley*, secondée par l'honorable M. *Tupper*,

Résolu, Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée jusqu'à vendredi prochain à onze heures A. M.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à vendredi prochain à onze heures A. M.

Vendredi, 23 Mai 1873.

Onze heures A. M.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

Du Révérend *F. X. Guay*, curé, et autres, des paroisses de *Notre-Dame du Lac*, *Témiscouata*, *Ste. Rose du Dégé*, *St. Louis du Ha! Ha!* et *St. Honoré*, dans le comté de *Témiscouata*; demandant que le chemin de fer de *Woodstock* soit continué depuis le *Petit Sault*, dans la Province du *Nouveau-Brunswick*, jusqu'à la *Rivière du Loup*, dans la province de *Québec*

Du conseil municipal du township de *Pembroke*, comté de *Renfrew*; demandant qu'une exploration des chenaux au Sud de l'Île des *Alumettes* soit faite avant de faire des travaux au chenal de la *Cullbute*, dans la Rivière des *Outaouais*.

L'Honorable M. *Tilley*, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé présente la réponse à l'ordre de la Chambre datée le 10 avril 1873, pour un état indiquant le montant dépensé durant la dernière année fiscale pour des annonces au gouvernement, ou pour le service public, dans aucun des journaux publiés de la Puissance, le montant payé à chaque journal, et l'objet pour lequel cet argent a été payé; aussi le montant payé pour abonnement, et pour quels journaux. (*Documents de la Session, No. 78.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :  
Le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill du Sénat intitulé : "Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des Territoires du Nord Ouest," sans amendements; aussi le Sénat a passé les bills suivants sans amendement.

Bill intitulé : "Acte concernant l'engagement des matelots."

Bill intitulé : "Acte pour changer les limites des comtés de *Montcalm* et de *Joliette* pour les fin électorales.

Bill intitulé : "Acte à l'effet d'établir des dispositions temporaires pour l'élection des membres de la Chambre des Communes du *Canada*."

Bill intitulé : "Acte pour répartir de nouveau les sommes payables et imputables aux diverses Provinces du *Canada* par le gouvernement fédéral, en tant qu'elles dépendent de la dette avec laquelle elle sont respectivement entrées dans l'union."

Bill intitulé : "Acte concernant les droits d'exportation imposés sur les bois de construction par la Législature de la Province du *Nouveau-Brunswick*."

Bill intitulé : "Acte pour établir de meilleures dispositions à l'égard des pétitions d'élections et de tout ce qui se rattache aux élections des membres de la Chambre des Communes dont la validité est contestée."

Bill intitulé : "Acte concernant l'administration de la justice et l'établissement d'un corps de police dans les Territoires du Nord-Ouest."

Bill intitulé : "Acte concernant les traitements et allocations des juges et autres fonctionnaires et employés publics et l'indemnité des membres du Sénat et de la Chambre des Communes."

Bill intitulé : "Acte concernant l'admission de la colonie de l'Île du *Prince-Edouard* comme Province de la Puissance"

Bill intitulé : "Acte pour abroger la loi de la *Colombie Britannique* intitulée : "An ordinance respecting Harbour and Tonnage Dues and to regulate the Licenses on the vessels engaged in the Coasting and Inland Navigation Trade."

Bill intitulé : "Acte concernant le pilotage."

Bill intitulé : "Acte pour amender l'acte de la présente session, intitulé : Acte pour incorporer la compagnie du pont du *Canada* et de la rivière *Détroit*."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Banque de *Pictou*."

Bill intitulé : "Acte pour autoriser des concessions gratuites de terre à certains colons primitifs et à leurs descendants dans le territoire formant maintenant la province de *Manitoba*."

Et aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au Bill du Sénat, intitulé : "Acte portant de nouvelles dispositions concernant l'extradition des criminels," sans amendement.

Et aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau les actes concernant l'administration et l'amélioration du havre de *Québec*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau les actes concernant l'administration et l'amélioration du havre de *Québec*," lequel est lu comme suit :

Page 8, ligne 39.—Après “ droits ” insérez : “ et pourvu aussi qu’aucuns tels taux, péages et droits ne soient imposés ou prélevés sur les bois équarris, en grume ou flacheux, les madriers ou bois de sciage, expédiés du port de Québec par mer à une destination en dehors de la province de Québec, avant le premier jour de janvier 1874.”

Ledit amendement étant lu la seconde fois, est il adopté.

Sur motion de l’honorable M. *Mitchell*, secondée par le très-honorable Sir *John A. Macdonald*,

*Résolu*, Que cette Chambre ne concoure pas avec le Sénat dans ledit amendement, parce qu’il a rapport à l’imposition de péages, taxes et droits, et qu’il est contraire aux privilèges de cette Chambre.

*Résolu*, Qu’il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre n’adopte point ledit amendement, parce qu’il a rapport à l’imposition de péages, taux et droits, et qu’il est contraire aux privilèges de cette Chambre.

*Ordonné*, Que le Greffier porte ledit message au Sénat.

M. l’Orateur informe la Chambre qu’en conformité de la 140e clause de l’acte concernant les élections parlementaires contestées, il a, dans l’affaire de la pétition de *Francis Anderson*, voiturier du township d’*Osnabruck*, dans le comté de *Stormont*, et province d’*Ontario*, se plaignant de l’illégalité de l’élection de *Cyril Archibald*, écuyer, comme représentant du district électoral du comté de *Stormont*, taxé les frais et dépens encourus par le membre siégeant en opposant ladite pétition à la somme de cent soixante-neuf dollars, payable par ledit pétitionnaire audit membre siégeant.

Sur motion du très-honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l’honorable M. *Tilley*,

*Résolu*. Que, dans les délibérations du comité nommé pour examiner les accusations portées par l’hon. M. *Huntington* au sujet du chemin du Pacifique, toutes les questions seront décidées par la majorité des voix, y comprise celle du président, mais que le président n’aura pas une seconde voix ou voix prépondérante.

Sur motion du Très-honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l’hon. M. *Tupper*,

*Résolu*, Que le gouvernement soit autorisé à entrer en négociations, durant la vacance du Parlement, avec quelque association ou compagnie sur laquelle on puisse compter pour le transfert du chemin de fer conduisant de *Windsor* à la ligne principale qui relie *Halifax* à *Truro*, à la condition que cette association ou compagnie prolongera le chemin de fer depuis *Annapolis* jusqu’à *Yarmouth*, le tout sujet à l’approbation du parlement à sa prochaine session.

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald* propose, secondé par l’Hon. M. *Langevin*,

Qu’il soit présenté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien gracieusement donner des ordres afin que les restes de l’Hon. Sir *George Etienne Cartier* soient inhumés aux dépens du public, et qu’un monument soit érigé à la mémoire de cet excellent homme d’Etat, avec une inscription exprimant le sentiment public au sujet d’une perte si grande, d’une perte irréparable, et assurant Son Excellence que cette Chambre tiendra compte des dépenses à cet égard.

Et la question étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :



## POUR :

## Messieurs

|                  |                             |                               |                              |
|------------------|-----------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| <i>Baby,</i>     | <i>Cunningham,</i>          | <i>Lanthier,</i>              | <i>Shibley,</i>              |
| <i>Blanchet,</i> | <i>Currier,</i>             | <i>Lewis,</i>                 | <i>Smith (Selkirk),</i>      |
| <i>Bowell,</i>   | <i>Cutler,</i>              | <i>Macdonald (Sir J. A.),</i> | <i>Stephenson,</i>           |
| <i>Campbell,</i> | <i>Dawdney,</i>             | <i>Mitchell,</i>              | <i>Thompson (Caribou),</i>   |
| <i>Caron,</i>    | <i>Dormer,</i>              | <i>Nathan,</i>                | <i>Tilley,</i>               |
| <i>Carter,</i>   | <i>Gibbs (Ont., D. S.),</i> | <i>O'Connor,</i>              | <i>Tourangeau,</i>           |
| <i>Chipman,</i>  | <i>Glass,</i>               | <i>O'Reilly,</i>              | <i>Tupper,</i>               |
| <i>Cluxton,</i>  | <i>Jones,</i>               | <i>Ray,</i>                   | <i>Wallace, (Norfolk)</i>    |
| <i>Coffin,</i>   | <i>Keeler,</i>              | <i>Robitaille,</i>            | <i>White (Hastings Est)-</i> |
| <i>Colby,</i>    | <i>Langevin.</i>            | <i>Savary,</i>                | <i>Wright (Ottawa).—40</i>   |

## CONTRE :

## Messieurs

|                            |                   |                            |                    |
|----------------------------|-------------------|----------------------------|--------------------|
| <i>Archibald,</i>          | <i>Fournier,</i>  | <i>Mackenzie,</i>          | <i>Scatcherd,</i>  |
| <i>Bain,</i>               | <i>Galbraith,</i> | <i>Oliver,</i>             | <i>Stinton,</i>    |
| <i>Buell,</i>              | <i>Geoffrion,</i> | <i>Pozer,</i>              | <i>Taschereau,</i> |
| <i>Casey,</i>              | <i>Gibson,</i>    | <i>Richard (Mégantic),</i> | <i>Trow,</i>       |
| <i>Church,</i>             | <i>Gillies,</i>   | <i>Ross (Wellington),</i>  | <i>Wilkes,</i>     |
| <i>Cockburn (Muskoka),</i> | <i>Holton,</i>    | <i>Rymal,</i>              | <i>Wood.—25.</i>   |
| <i>Fleming,</i>            |                   |                            |                    |

Ainsi, la dite question est résolue affirmativement.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable conseil privé.

L'honorable M. *Tilley*, l'un des membres de l'honorable conseil privé, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le gouverneur-général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit :

## DUFFERIN.

Le gouverneur-général recommande à la Chambre l'appropriation à même les fonds consolidé de revenu de telles sommes n'excedant pas cinq mille piastres en tout, qui pourront être nécessaires pour mettre toute personne ayant droit d'interjeter appel à Sa Majesté en conseil au sujet des actes des écoles du *Nouveau-Brunswick* et désirant instituer tel appel, en état de subvenir aux frais du dit appel; et de telles sommes n'excedant pas en tout cinq mille piastres, qui pourront être nécessaires pour subvenir aux frais de l'envoi de fabricants habiles du *Canada* à l'Exposition de *Vienne*. (*Documents de la Session, No. 2.*)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,  
Ottawa, 23 mai 1873.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :  
Le Sénat n'insiste pas sur son amendement fait au bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau les actes pour pourvoir à l'amélioration et à l'administration du havre de *Québec*."

Sur motion de l'honorable M. *Tilley*, secondée par l'honorable M. *Tupper*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, le priant de vouloir bien émettre des mandats pour le paiement, sur le fonds consolidé du revenu, de telles sommes n'excedant pas cinq mille piastres en tout, qui pourront être néces-

saire pour mettre toute personne ayant droit d'interjeter appel à Sa Majesté en Conseil au sujet des Actes des Ecoles du *Nouveau-Brunswick* et désirant instituer tel appel, en état de subvenir aux frais du dit appel; et de telles sommes n'exécédant pas en tout cinq mille piastres, qui pourront être nécessaires pour subvenir aux frais de l'envoi de fabricants habiles du *Canada* à l'Exposition de *Vienne*, et assurant Son Excellence que cette Chambre couvrira ces dépenses.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Un bill du Sénat intitulé: "Acte à l'effet d'amender les actes pour prévenir plus efficacement la désertion des matelots et à d'autres fins," est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'honorable M. *Campbell*, du comité général pour examiner certaines résolutions relatives aux contrats pour les sections 1 à 7 du chemin de fer Intercolonial, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit;

1. *Résolu*, Qu'il appert que les soumissions à l'effet d'obtenir des contrats pour des travaux sur les sections depuis 1 jusqu'à 7 du chemin de fer Intercolonial, inclusivement, ont été offertes dans un temps où les informations nécessaires quant à la quantité d'ouvrage à faire sur chaque section ne pouvaient être données par les commissaires, et que ces soumissions ont en conséquence été offertes sans informations suffisantes ou même sans une estimation approximative des quantités.

2. *Résolu*, Qu'il appert que sur les sections 1 et 2 l'ouvrage a été exécuté par les entrepreneurs primitifs; que sur la section 1 l'ouvrage est terminé et les rails sont posés, et que sur la section 2 on est en voie de poser les rails et que tout l'ouvrage sera terminé d'ici à environ deux mois.

3. *Résolu*, Qu'il appert que les entrepreneurs des sections 1 et 2 ont fait des réclamations pour de l'ouvrage *extra*, et que les commissaires après mûre considération et discussion avec l'ingénieur en chef, ont recommandé qu'ils soient autorisés à régler pleinement les dites réclamations, savoir: en accordant pour la section 1 la somme de \$35,000, et pour la section 2, la somme de \$45,000.

4. *Résolu*, Qu'il appert que les entrepreneurs primitifs des sections 3, 4, 5, 6 et 7 ont failli, et que les commissaires, après mûre considération et discussion avec l'ingénieur en chef, ont recommandé que les sommes suivantes, en sus de ce qui a déjà été payé, soient accordées, savoir: pour la section 3, \$17,273; pour la section 4, \$25,984; pour la section 5, \$25,717; pour la section 6, \$23,938, et pour la section 7, \$20,892.

5. *Résolu*, Qu'il est expédient d'autoriser le paiement aux divers entrepreneurs des dites sections de sommes n'exécédant pas celles recommandées par les commissaires pour les diverses sections respectivement, pourvu qu'à même ces sommes ainsi payées, toutes les réclamations résultant, des contrats pour ouvrage et autres services non payés par les entrepreneurs, seront payées par les commissaires, et que la balance seulement sera payée aux entrepreneurs.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte pour amender de nouveau la législation relativement à certaines matières de procédures dans les causes criminelles" étant lu

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Beaubien*, fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

*Ordonné*, Que l'amendement soit maintenant pris en considération.

L'amendement est alors lu comme suit :

Page 1, ligne 23,—retranchez depuis "liberté" jusqu'à la fin de la 2me page.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill, avec l'amendement, passe.

*Ordonné*, Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, auquel elle demande le concours de leurs honneurs.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public pour les années fiscales finissant respectivement le 30 juin 1873 et le 30 juin 1874, et pour d'autres fins relatives au service public, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*. Que le bill passe.

*Ordonné*. Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté l'amendement fait par cette Chambre au bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau la législation relativement à certaines matières de procédure dans les causes criminelles, sans amendement.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public pour les années fiscales finissant respectivement le 30 juin 1873 et le 30 juin 1874, et pour d'autres fins relatives au service public."

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, par *Réné Kimber*, Ecuier, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire.

M. l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre dans la Salle des Séances du Sénat,

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent dans la Salle des séances du Sénat.

Et étant de retour,

M. l'Orateur fait rapport que conformément aux ordres de Son Excellence le Gouverneur-Général, la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence dans la salle des séances du Sénat, où il a plu à Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la Sanction Royale aux Bills Publics et Privés suivants :

Acte pour amender l'acte du fonds de retraite du service civil.

Acte pour amender l'acte de la compagnie du chemin de fer d'*Erié* et *Niagara* de mil huit cent soixante et trois.

Acte pour incorporer la compagnie d'impressions et de publications du "*Citizen*" (responsabilité limitée).

Acte pour incorporer la compagnie des mines d'argent de l'*Etoile* du Nord.

Acte pour amender l'acte des brevets d'invention de 1872.

Acte pour incorporer la compagnie du pont du *Canada* et de la rivière *Détroit*.

Acte pour amender de nouveau l'Acte concernant les banques et le commerce de banque.

Acte pour incorporer "la banque de *St. Hyacinthe*."

Acte pour incorporer la banque *Victoria* du *Canada*.

Acte pour incorporer la banque *Stadacona*.

Acte pour incorporer la banque Impériale.

Acte pour incorporer la chambre de commerce de la Puissance.

Acte concernant la Maison de la Trinité et les commissaires du havre de *Montréal*.

- Acte à l'effet de mieux protéger les cours d'eau et rivières navigables.
- Acte pour incorporer la compagnie d'acier breveté de *Date* (responsabilité limitée).
- Acte pour incorporer la chambre de commerce du comté de *King*.
- Acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie du télégraphe de *Montréal*, et pour d'autres fins.
- Acte à l'effet d'amender les actes incorporant la compagnie du pont suspendu de *Queens-ton*.
- Acte pour amender l'acte concernant la construction du chemin de fer Intercolonial.
- Acte pour amender les actes incorporant la compagnie de placement et d'agence de *Londres* et du *Canada* (responsabilité limitée).
- Acte pour incorporer la banque centrale du *Canada*.
- Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière *Ste. Claire*.
- Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont de chemin de fer de la rivière *Détroit* et changer son nom en celui de "Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière *Détroit*."
- Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre l'incendie, dite de la Puissance.
- Acte pour amender l'acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau.
- Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental la rive du lac *Ontario*.
- Acte concernant le havre de *Pictou*, dans la *Nouvelle-Ecosse*.
- Acte concernant le canal *Desjardins*.
- Acte pour changer le nom de la "Freehold Permanent Building Society of Toronto" en celui de "Freehold Loan and Savings Company" (Compagnie de crédit foncier et d'épargne), et pour en étendre les pouvoirs.
- Acte pour changer le nom de la "Banque Supérieure du Canada," en celui de "La banque fédérale du Canada."
- Acte concernant le service postal océanique.
- Acte pour incorporer la compagnie des laminoirs *Colbrook* de la Puissance du *Canada*.
- Acte pour incorporer la compagnie d'assurance royale canadienne.
- Acte pour incorporer la compagnie maritime d'emmagasinage et de docks.
- Acte pour incorporer la compagnie canadienne des moissonneuses, dites *Warrior*.
- Acte pour établir de meilleures dispositions à l'égard de l'amélioration du fleuve *St. Laurent* entre *Montréal* et *Québec*.
- Acte concernant les naufrages et le sauvetage.
- Acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet des droits de douane dans le *Manitoba* et les Territoires du Nord-Ouest.
- Acte concernant la prison centrale de la province d'*Ontario*.
- Acte pour permettre à la compagnie du Grand chemin de fer Occidental d'étendre et perfectionner davantage ses moyens de correspondance.
- Acte pour incorporer la compagnie de chars et de manufacture du *Canada*.
- Acte pour incorporer la compagnie pour la fabrication du papier, dite du *Canada*.
- Acte concernant le chemin de fer de *St François* et *Mégantic*.
- Acte pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur.
- Acte à l'effet de proroger l'acte passé dans la trente-troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour amender l'acte des pénitenciers, de 1868."
- Acte concernant les étrangers et la naturalisation dans les provinces de la *Colombie Britannique* et de *Manitoba*.
- Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne.
- Acte pour résoudre un doute sur l'interprétation à donner à la trente et unième section de l'acte trente-trois *Victoria*, chapitre trois, et pour amender la section cent huit de l'acte des terres de la Puissance.
- Acte concernant les poids et mesures.

Acte pour incorporer la compagnie d'express de la Puissance.

Acte pour incorporer la compagnie du câble atlantique du *Canada*.

Acte pour incorporer la compagnie canadienne de terres et de prêt de *Glasgow* (responsabilité limitée.)

Acte pour amender l'acte relatif à certaines banques d'épargne dans les provinces d'*Ontario* et de *Québec*.

Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Chambly et Sorel*.

Acte pour permettre à la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron* de faire des arrangements au sujet des bons qui représentent sa dette.

Acte pour incorporer la compagnie des marbres *Marrezo* du *Canada*.

Acte à l'effet d'amender l'acte 32 et 33 *Vict.*, ch. 70, pour unir les compagnies d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie.

Acte pour amender les actes généraux concernant les chemins de fer.

Acte pour autoriser *James K. Ward* et autres, à placer des estacades sur le chenal entre l'*Ile St. Ignace* et l'*Ile du Pads*, dans la paroisse de l'*Ile du Pads*, dans le district de *Richelieu*.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada*.

Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer l'association de placement de *Montréal*.

Acte pour amender l'Acte concernant la milice et la défense de la Puissance du *Canada*.

Acte pour incorporer une compagnie sous le nom de "Le Crédit Foncier du *Bas-Canada*."

Acte pour incorporer la compagnie de docks et d'entrepôt de la Puissance.

Acte pour incorporer la compagnie canadienne des métaux.

Acte pour incorporer la compagnie des steamers de la malle royale du *Canada* et des *Antilles*.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime mutuelle du *Canada*.

Acte pour amender le chapitre 58 des statuts refondus de la ci-devant province du *Canada*.

Acte concernant l'intérêt et l'usure dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Acte pour autoriser des concessions gratuites de terre à certains colons primitifs et à leurs descendants, dans le territoire formant maintenant la province de *Manitoba*.

Acte pour incorporer la banque de *Pictou*.

Acte pour incorporer la chambre de commerce d'*Oshawa*.

Acte pour incorporer la compagnie des travaux hydrauliques de *Lochine* et pour lui conférer certains pouvoirs.

Acte pour abroger la loi de la *Colombie Britannique* intitulée : "An Ordinance respecting Harbour and Tonnage Dues and to regulate the Licenses on the vessels engaged in the Coasting and Inland Navigation Trade."

Acte pour amender l'acte de la présente session, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du pont du *Canada* et de la rivière *Détroit*."

Acte concernant l'admission de la colonie de l'*Ile du Prince-Edouard* comme province de la Puissance.

Acte pour incorporer l'agence canadienne de placement et de garantie.

Acte pour incorporer la compagnie du *Labrador*.

Acte pour accorder des pouvoirs additionnels à la compagnie des steamers de *Québec* et des ports du Golfe.

Acte pour incorporer la compagnie d'emmagasiner des marchands.

Acte pour autoriser la compagnie du chemin à lisses de colonisation du Nord de *Montréal* à prolonger sa ligne depuis la rivière *Creuse* jusqu'à un point d'intersection avec le chemin de fer canadien du Pacifique projeté, et à prolonger aussi sa ligne jusqu'au *Sault Ste. Marie*, la baie *Georgienne* et le lac *Supérieur*, ou à unir sa ligne avec toute ligne de chemin de fer aboutissant aux points ci-dessus mentionnés.

Acte à l'effet d'amender l'acte intitulé : "Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du *Nord-Ouest*."

Acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des compteurs à gaz.

Acte pour continuer, pendant un temps limité, l'acte de faillite de 1869 et les actes qui l'amendent.

Acte concernant le pilotage.

Acte concernant l'administration de la justice et l'établissement d'un corps de police dans es territoires du *Nord-Ouest*.

Acte concernant les traitements et allocations des juges et autres fonctionnaires et employés publics, et l'indemnité des membres du Sénat et de la Chambre des Communes.

Acte pour changer les limites des comtés de *Montcalm* et de *Joliette* pour les fins électorales.

Acte à l'effet d'établir des dispositions temporaires pour l'élection des membres de la Chambre des Communes du Canada.

Acte pour répartir de nouvelles sommes payables et imputables aux diverses provinces du *Canada* par le gouvernement fédéral, en temps qu'elles dépendent de la dette avec laquelle elles sont respectivement entrées dans l'Union.

Acte pour établir de meilleures dispositions à l'égard des pétitions d'élection et de tout ce qui se rattache aux élections des membres de la Chambre des Communes dont la validité est contestée.

Acte concernant les droits d'exportation imposés sur les bois de construction par la législation de la province du *Nouveau-Brunswick*.

Acte pour amender l'Acte trente-quatre *Victoria*, chapitre quarante-trois, intitulé : " *Acte pour permettre à certaines compagnies de chemins de fer de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur leurs chemins de fer, et pour amender l'acte des chemins de fer, 1868.*"

Acte concernant les chariements sur le pont des navires.

Acte pour amender de nouveau les actes concernant l'administration et l'amélioration du du havre de *Québec*.

Acte pour amender et refondre et pour étendre à toute la Puissance du *Canada* les lois relatives à l'inspection de certains des produits principaux de provenance canadienne.

Acte pour amender de nouveau la législation relativement à certaines matières de procédure dans les causes criminelles.

Acte à l'effet d'amender les actes pour prévenir plus efficacement la désertion des matelots et à d'autres fins.

Alors l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit :

Plaise à Votre Excellence :

Les Communes du *Canada* ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de subvenir aux dépenses de Service Public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence un bill intitulé : " *Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant le trentième jour de juin 1873, et le trentième jour de juin 1874,* " et pour d'autres objets liés au service public, auquel je demande humblement la sanction de Votre Excellence.

La Sanction Royale est alors donnée à ce Bill dans les termes suivants :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce Bill.

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de dire qu'il réservait les Bills suivants pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté sur ces dits Bills.

Acte portant de nouvelles dispositions concernant l'extradition des criminels.

Acte concernant l'engagement des matelots.

Acte concernant la marine marchande et l'enregistrement, l'inspection et la classification des navires.

Acte pour faire droit à *John Robert Martin*.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à mercredi, le 13e jour d'Août prochain.

Mercredi, 13 août 1873.

Un autre Membre ayant prêté serment et signé le Rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante :

BUREAU DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,  
Ottawa, 13 août 1873.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle des Séances du Sénat pour proroger la session du Parlement de la Puissance, aujourd'hui à trois heures.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre très-humble et obéissant serviteur,  
H. C. FLETCHER,  
Secrétaire du Gouverneur.

A l'Honorable Orateur  
de la Chambre des Communes,  
etc., etc., etc.

M. l'Orateur informe la Chambre que, durant la vacance, il a reçu les avis ci-après des vacances survenues dans la représentation des districts électoraux suivants, savoir : d'*Antigonish, Ontario (Division Sud)*, de *Hants* et de *Provencher*, et qu'il a adressé ses mandats au Greffier de la Couronne en-Chancellerie, lui enjoignant de préparer de nouveaux Brefs pour l'élection de députés à l'effet de représenter dans ce Parlement lesdits Districts électoraux.

A l'Honorable *James Cockburn*,  
Orateur de la Chambre des Communes du *Canada*.

MONSIEUR,—Nous, soussignés, députés aux Communes du *Canada*, vous donnons par le présent avis qu'une vacance est survenue dans la représentation aux Communes du district électoral d'*Antigonish*, province de la *Nouvelle-Ecosse*, par suite de l'acceptation par *Hugh McDonald*, écuyer, député de ce district, d'une charge salariée relevant de la Couronne, savoir : celle de président du Conseil privé de Sa Majesté pour le *Canada*.

Témoins, nos seings et sceaux, ce 13e jour de juin, A.D. 1873.

(L.S.) JOHN A. MACDONALD,  
Député du district électoral de la cité de *Kingston*.  
(L.S.) CHARLES TUPPER,  
Député du district électoral de *Cumberland*.

A l'Honorable *James Cockburn*,  
Orateur des Communes du *Canada*.

MONSIEUR,—Nous, soussignés, députés aux Communes du *Canada*, vous donnons par le présent avis qu'une vacance est survenue dans la représentation aux Communes du district électoral de la division sud du comté d'*Ontario*, province d'*Ontario*, par l'acceptation, par *Thomas Nicholson Gibbs*, écuyer, député de ce district, d'une charge salariée relevant de la Couronne, savoir : celle de secrétaire d'Etat pour les provinces.

Témoins, nos seings et sceaux, ce 13e jour de juin, A.D. 1873.

(L.S.) JOHN A. MACDONALD,  
Député du district électoral de la cité de *Kingston*.  
(L.S.) CHARLES TUPPER,  
Député du district électoral de *Cumberland*.

A l'Honorable *James Cockburn*,  
Orateur des Communes du *Canada*.

Nous, soussignés, députés aux Communes du *Canada*, vous donnons par le présent avis qu'une vacance est survenue dans la représentation aux Communes du district électoral de *Provencher*, province de *Manitoba*, par suite du décès de l'Honorable Sir *George Etienne Cartier*, ci-devant député de ce district, le 20e jour de mai dernier.

Donné sous nos seings et sceaux, ce 7e jour de juillet, A.D. 1873.

Signé et scellé et remis  
en présence de  
D. BLAIN.

(L.S.)  
(L.S.)

JAS. METCALFE.  
J. D. EDGAR.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le Greffier a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie les certificats suivants :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA,

Ottawa, 8 juillet 1873.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un Bref d'Élection en date du quatorzième jour de juin dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général et adressé à l'officier-rapporteur pour le district électoral de la division sud du comté d'*Ontario*, dans la province d'*Ontario*, (*John Ham Perry*, écuyer, registrateur du comté d'*Ontario*), nommé officier-rapporteur pour ledit district électoral, pour l'élection d'un membre pour représenter ledit district électoral de la division sud du comté d'*Ontario*, dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieu et place de *Thomas Nicholson Gibbs*, écuyer, qui, depuis son élection comme le représentant dudit district électoral de la division sud du comté d'*Ontario*, a accepté une charge à laquelle est attaché un salaire payable par la Couronne; l'Honorable *Thomas Nicholson Gibbs* a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, en date du septième jour du mois de juillet courant, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en chancellerie, *Canada*.

ALFRED PATRICK, Ecuyer,  
Greffier de la Chambre des Communes  
du *Canada*, *Ottawa*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.

Ottawa, 23 juillet 1873.

Le présent fait foi, qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatorzième jour du mois de juin dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à l'officier-rapporteur pour le district électoral d'*Antigonish*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, *Henry P. Hill*, écuyer, Shérif du comté d'*Antigonish*, nommé officier-rapporteur pour ledit district électoral, pour l'élection d'un membre pour représenter ledit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada* durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'Honorable *Hugh McDonald*, qui, depuis son élection comme représentant dudit district électoral d'*Antigonish*, a accepté une charge à la nomination de la Couronne, et à laquelle est attaché un salaire payable par elle, l'honorable *Hugh McDo-*



*nald* a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport dudit Bref en date du septième jour du mois de juillet courant, qui est maintenant déposé dans les archives de mon Bureau.

HENRY G. STEELE,  
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

ALFRED PATRICK, Ecuyer,  
Greffier de la Chambre des Communes, Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.  
Ottawa, 28 juillet 1873.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du trentième jour du mois de mai dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à l'officier-rapporteur pour le district électoral de *Hants*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, *James M. Geldert*, écuyer, shérif du Comité de *Hants*, nommé officier-rapporteur pour ledit district électoral pour l'élection d'un membre pour représenter ledit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent, Parlement aux lieu et place de l'Honorable *Joseph Howe* qui, depuis son élection comme représentant dudit District Electoral de *Hants*, a accepté une charge à la nomination de la Couronne et à laquelle est attaché un salaire payable par elle, *Morison Saint-Goudge*, écuyer, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport dudit bref, en date du cinquième jour du mois de juillet courant, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

HENRY G. STEELE,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada,

A ALFRED PATRICK, Ecuyer,  
Greffier de la Chambre des Communes  
du *Canada*.

L'Honorable *Thomas Nicholson Gibbs*, représentant du district électoral de la division Sud du Comité d'*Ontario*, l'Honorable *Hugh McDonald*, représentant du district électoral d'*Antigonish*, et *Morison H. Gaudge*, écuyer, représentant du district électoral de *Hants*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu du commissaire chargé pour s'enquérir de certaines matières et choses à lui renvoyées concernant la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la division Ouest du comté de *Peterboro*, un rapport de son enquête, et qu'il a émis son mandat pour réunir de nouveau le Comité spécial auquel est renvoyée ladite pétition d'élection, lundi, le premier jour de septembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération le rapport dudit commissaire.

Message de Son Excellence le Gouverneur-général, par *René Kimber*, écuyer, gentil-homme huissier de la verge noire.

M. l'Orateur. — J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-général d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence que les Membres de cette Chambre se rendent dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent auprès de Son Excellence, et il a plu à Son Excellence de prononcer le discours suivant aux deux Chambres du Parlement :

*Honorables Messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes,*

En vous dispensant de prolonger pour le moment vos travaux parlementaires, je désire vous offrir mes meilleurs remerciements de la diligence que vous avez montrée dans l'exécution de vos devoirs publics.

Au nombre des mesures que vous avez adoptées, se trouvent des lois très-importantes pour la prospérité de la Puissance.

Les intérêts du commerce seront promus par l'Acte relatif à l'inspection des principaux articles de production canadienne, ainsi que par le Statut réglant les poids et mesures.

Les différents Actes concernant notre marine marchande contribueront grandement au succès et au développement de cette branche importante de notre industrie nationale, et à la protection de la vie de nos marins.

Par l'Acte relatif à la décision des élections contestées des Membres de la Chambre des Communes, vous avez adopté le système qui fonctionne maintenant avec succès dans la Mère Patrie.

Je vous félicite sincèrement de l'admission de la Colonie de l'Île du Prince-Edouard comme Province de la Puissance.

*Messieurs de la Chambre des Communes,*

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez votés si volontiers. Ils assureront l'exécution énergique des grands travaux publics que requièrent si impérieusement les besoins et les développements si rapides de ce pays.

*Honorables Messieurs et Messieurs,*

J'ai cru qu'il était à propos, dans l'intérêt du bon gouvernement de ce pays, d'ordonner qu'une Commission fût émise, afin de s'enquérir de certaines choses se rapportant au Chemin de fer du Pacifique Canadien, et auxquelles l'attention publique a été appelée et que la preuve faite devant cette Commission fût reçue sous serment.

Les Commissaires auront instruction de procéder à cette enquête avec toute diligence, et de transmettre leur rapport aussi bien aux Orateurs du Sénat et de la Chambre des Communes qu'à moi-même. Immédiatement après la réception du rapport, je ferai convoquer le Parlement pour la dépêche des affaires, afin de vous donner une prompte occasion de considérer e rapport. En attendant, je prends congé de vous.

Alors, l'Honorable Orateur du Sénat a dit :

Honorables Messieurs du Sénat, Messieurs de la Chambre des Communes,

C'est la volonté et le plaisir de son Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger ce Parlement à lundi, le vingt deuxième jour de septembre prochain, pour être ici tenu et ce Parlement est, en conséquence, prorogé à lundi, le vingt-deuxième jour de septembre prochain.

## ANNEXES.

---

### LISTE DES APPENDICES.

---

- No. 1. **IMPRESSIONS.**—Cinquième rapport du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.
- No. 2. **COMPTES PUBLICS.**—Second rapport du comité permanent des comptes publics.
- No. 3. **LOI PROHIBANT LES LIQUEURS.**—Second rapport du comité spécial de la Chambre des Communes au sujet d'une loi prohibant les liqueurs.
- No. 4. **VENTILATION DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.**—Second rapport du comité spécial sur la condition sanitaire de la Chambre, spécialement à l'égard de la chaleur et de la ventilation.
- No. 5. **ROUTE DE LA MALLE.**—Rapport du comité nommé pour faire enquête et rapport sur la route la plus courte entre l'Europe et l'Amérique, pour l'expédition des malles.
- No. 6. **BOUCHETTE, JOSEPH.**—Rapport du comité spécial concernant la pétition de Joseph Bouchette.
- No. 7. **IMMIGRATION ET COLONISATION.**—Second rapport du comité spécial de l'immigration et colonisation.
- No. 8. **HYGIÈNE ET SANTÉ PUBLIQUE.**—Rapport du comité spécial au sujet de l'hygiène et la santé publique.

## CINQUIÈME RAPPORT

DU

## COMITÉ COLLECTIF DES IMPRESSIONS.

CHAMBRE DE COMITÉ,

22 avril 1873.

Le comité collectif des impressions a l'honneur de présenter comme son cinquième rapport les résolutions suivantes qu'il recommande respectueusement à la Chambre :—

1o. *Résolu*, Que ce comité, après une minutieuse et complète investigation de tous les faits se rattachant aux contrats conclus entre le Parlement du *Canada* et *M. I. B. Taylor*, pour les impressions des deux Chambres du Parlement, et considérant la nécessité absolue qu'il y a, dans l'intérêt public, que ces impressions soient faites aussi promptement que possible, est d'opinion qu'il n'est que juste que *M. Taylor* reçoive des prix plus élevés que ceux qui lui sont maintenant payés pour certaines parties de l'ouvrage exécuté en vertu de son contrat.

2o. *Résolu*, Que le dit comité des impressions ayant décidé que *M. I. B. Taylor* a droit en justice à des prix élevés que ceux qui lui sont maintenant payés pour certains ouvrages par lui exécutés comme imprimeur du parlement en vertu de son contrat, il soit payé d'après les prix suivants, savoir :—

Pour la composition, 30 centins par mille emmes.

Pour l'impression, 25 centins par marque.

Pour les changements et corrections, 20 centins par heure.

3o. *Résolu*, Que l'augmentation dans les prix pour certaines impressions exécutées par *M. Taylor*, recommandée par la précédente résolution, s'appliquera à tout ouvrage exécuté par l'entrepreneur pour les sessions de 1871, 1872, 1873 et 1874.

4o. *Résolu*, Que le présent contrat de *M. Taylor* expirant l'an prochain, il soit demandé des soumissions, durant la vacance, pour les impressions du Parlement, et que ces soumissions soient faites avant l'ouverture de la prochaine session.

Le comité prend aussi la liberté de soumettre ci-annexés les procès-verbaux de ses délibérations, ainsi que le rapport de son sous-comité sur le second rapport du greffier du comité, et les divers documents y annexés numérotés depuis A jusqu'à J inclusivement.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,  
Président.

## PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ

Mardi, 23 avril 1873.

Le comité se réunit ;

L'hon. M. *Simpson* au fauteuil ;

Le président soumet un rapport du sous-comité nommé pour apurer les comptes d'impressions et auquel on avait aussi renvoyé les rapports du greffier du comité ; le rapport du sous-comité est lu.

M. *Wallace* (de *Norfolk*) propose, secondé par M. *Stephenson*, que le comité ne procède pas actuellement à l'examen des papiers qui lui ont été soumis relativement aux impressions du parlement.

M. *Young* propose, comme amendement, secondé par l'hon. M. *Bureau*, que la partie du rapport du sous-comité qui contient certaines recommandations soit lue avant de procéder.

Et l'amendement étant mis aux voix, il est rejeté après division.

Puis la question principale étant mise aux voix, elle est résolue dans l'affirmative.

M. *Bowell* propose, secondé par l'Hon. M. *Carrall*, qu'après un examen complet et minutieux de tous les faits soumis à ce comité relativement aux contrats passés entre le parlement du *Canada* et M. *I. B. Taylor* pour les impressions des deux chambres du parlement, et considérant qu'il est absolument nécessaire, dans l'intérêt public, que les impressions du parlement soient faites avec la plus grande promptitude possible, il n'est que juste, dans l'opinion du comité, que M. *Taylor* reçoive une augmentation de prix pour certaines parties des ouvrages qu'il a faits en vertu de son contrat.

L'hon. M. *Bureau* propose comme amendement, secondé par M. *Young*, Que tous les mots après " que ", dans la motion principale, soient supprimés, et qu'on leur substitue les mots suivants :—

*Résolu*, 1o. Qu'en adoptant les recommandations contenues dans le rapport dont il s'agit, on abolit le principe d'adjuger les travaux sur soumissions publiques, puisqu'il le parlement admet cet autre principe qu'après avoir demandé publiquement des soumissions et passé des contrats, les prix peuvent être élevés, ce qui est une injustice pour les autres soumissionnaires et ouvre la porte à semblables réclamations de la part de tous les entrepreneurs.

2o. Que le sous-comité n'a recueilli d'autres témoignages que ceux de l'entrepreneur et de ses employés sur la manière dont les travaux ont été faits, la main-d'œuvre nécessaire, l'augmentation des prix de la main-d'œuvre et du matériel, sauf le rapport spécial de l'imprimeur de la Reine au secrétaire d'Etat, rapport basé sur des renseignements demandés à divers imprimeurs, entre *Québec* et *Sarnia*, et d'après lequel l'augmentation dont il s'agit est de 27 p. cent, tandis que le sous-comité recommande d'augmenter d'environ cent p. cent les prix accordés à l'entrepreneur.

3o. Que les soumissions pour les impressions du parlement ayant été reçues avant que l'on songeât à demander des soumissions pour les travaux d'impression des différents ministères, ces soumissions ne pouvaient aucunement influer sur les prix de l'autre contrat, et que l'entrepreneur a passé contrat avec le parlement aux prix fixés dans sa propre soumission et dont il semblait parfaitement satisfait, en sorte que, même en admettant le principe d'élever les prix, il ne devrait pas recevoir plus de 27 p. cent, conformément au rapport officiel de l'imprimeur de la Reine, à raison de l'augmentation des prix du matériel et de la main-d'œuvre.

4o. Que le sous-comité a évidemment pris en considération que l'entrepreneur ne peut faire payer double composition pour les rapports parlementaires, attendu que le sous-comité a reçu instructions de s'enquérir si cette coutume de faire payer double prix avait existé auparavant ; et le président après s'en être enquis, eut la preuve incontestable que cette coutume n'a jamais existé, et que le comité collectif, pendant deux sessions consécutives, a fait des rapports contre cette prétention, rapports qui ont été approuvés par les deux Chambres du Parlement, et la décision du comité a été confirmée par les tribunaux durant la dernière vacance, quoique la cause portée devant eux fût basée sur le même faux principe que l'on faisait payer double prix auparavant.

50. Parce que le dit rapport du sous-comité renferme la recommandation que le service des impressions du Parlement devrait être mis sous le contrôle de l'exécutif,—cette recommandation, si elle n'est pas contraire aux privilèges du Parlement, jette certainement un blâme sur la gestion du dit comité collectif des deux chambres du Parlement, composé également de membres du Sénat et de la Chambre des Communes, gestion qui a mérité la confiance et l'approbation du Parlement et de l'opinion publique, et qui a diminué la dépense d'au moins un quart de ce qu'elle était sous le système précédent tout en assurant la régularité, l'ordre et le contrôle parfait. Pour ces raisons qu'il soit

*Résolu*, Que, comme il n'a pas été démontré à la satisfaction du comité, qu'il existe des raisons suffisantes pour enfreindre les conditions du présent contrat des impressions, ce qui établirait un précédent dangereux en vertu duquel tous les entrepreneurs du *Canada* pourraient demander une augmentation de prix du gouvernement, il serait imprudent et impolitique d'acquiescer aux demandes de M. *Taylor*; mais qu'aussitôt qu'on pourra faire d'autres arrangements, M. *Taylor* soit libéré de son contrat avec le Parlement s'il le désire.

Et l'amendement étant mis aux voix, le comité se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

|  |  |
|--|--|
| <i>Pour</i> .—Hon. MM. <i>Bureau</i> ,     | <i>Contre</i> .—Hon. MM. <i>Aikins</i> , |
| <i>Dumouchel</i> ,                         | " <i>Burnham</i> ,                       |
| <i>Locke</i> ,                             | " <i>Carrall</i> ,                       |
| MM. <i>Bourassa</i> ,                      | " <i>Chapais</i> ,                       |
| " <i>Edgar</i> ,                           | " <i>Cochrane</i> ,                      |
| " <i>Ross</i> , ( <i>Middlesex</i> ),      | " <i>McLelan</i> ( <i>Londonder'y</i> )  |
| " <i>Ross</i> , ( <i>Prince-Edouard</i> ), | " <i>Muirhead</i> ,                      |
| " <i>Young</i> .—8.                        | " <i>Skead</i> ,                         |
|  | MM. <i>Beaty</i> ,                       |
|  | " <i>Bowell</i> ,                        |
|  | " <i>O'Reilly</i> ,                      |
|  | " <i>Stephenson</i> ,                    |
|  | " <i>Thompson</i> ( <i>Caribou</i> ),    |
|  | " <i>Wallace</i> ( <i>Norfolk</i> ).—14  |

Ainsi, l'amendement est rejeté.

Alors, la question principale étant mise aux voix, le comité se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

|  |   |
|--|---|
| <i>Pour</i> .—Hon. MM. <i>Aikins</i> ,   | <i>Contre</i> .—Hon. MM. <i>Bureau</i> ,  |
| " <i>Burnham</i> ,                       | " <i>Dumouchel</i> ,                      |
| " <i>Carrall</i> ,                       | " <i>Locke</i> ,                          |
| " <i>Chapais</i> ,                       | MM. <i>Bourassa</i> ,                     |
| " <i>Cochrane</i> ,                      | " <i>Edgar</i> ,                          |
| " <i>McLelan</i> ( <i>Londonberry</i> )  | " <i>Ross</i> , ( <i>Middlesex</i> )      |
| " <i>Muirhead</i> ,                      | " <i>Ross</i> , ( <i>Prince-Edouard</i> ) |
| " <i>Skead</i> ,                         | " <i>Young</i> .—8.                       |
| MM. <i>Beaty</i> ,                       |   |
| " <i>Bowell</i> ,                        |   |
| " <i>O'Reilly</i> ,                      |   |
| " <i>Stephenson</i> ,                    |   |
| " <i>Thompson</i> ( <i>Caribou</i> )     |   |
| " <i>Wallace</i> ( <i>Norfolk</i> ).—14. |   |

Ainsi, la question est résolue dans l'affirmative.

M. *Edgar* propose, secondé par l'honorable M. *Bureau*, et la question étant mise aux voix, que ce comité s'ajourne maintenant, le comité se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

|                                  |                                  |
|----------------------------------|----------------------------------|
| Pour.—Hon. MM. <i>Bureau</i> ,   | Contre.—Hon. MM. <i>Aikins</i> , |
| “ <i>Chapais</i> ,               | “ <i>Burnham</i> ,               |
| “ <i>Dumouchel</i> ,             | “ <i>Carrall</i> ,               |
| “ <i>Locke</i> ,                 | “ <i>McLelan (Londonderry)</i> , |
| MM. <i>Church</i> .              | “ <i>Muirhead</i> ,              |
| “ <i>Edgar</i> ,                 | “ <i>Skead</i> ,                 |
| “ <i>Ross (Middlesex)</i> ,      | MM. <i>Beaty</i> ,               |
| “ <i>Ross (Prince-Edouard)</i> , | “ <i>Bowell</i> ,                |
| “ <i>Young</i> .—9.              | “ <i>O'Reilly</i> ,              |
|                                  | “ <i>Stephenson</i> ,            |
|                                  | “ <i>Thompson, (Caribou)</i> ,   |
|                                  | “ <i>Wallace (Norfolk)</i> .—12. |

Ainsi, la question est résolue dans la négative.

M. *Bowell* propose, secondé par l'honorable M. *Carrall*, que le comité collectif des impressions ayant décidé que M. *I. B. Taylor* a droit équitablement à une augmentation des prix maintenant payés pour certains ouvrages par lui exécutés comme imprimeur du parlement en vertu de son contrat, il est en conséquence résolu qu'il soit payé aux prix suivants :—

|                                 |                          |
|---------------------------------|--------------------------|
| Pour composition.....           | 30 cts. par 1,000 emmes. |
| Pour tirage.....                | 25 cts. par marque.      |
| Changements et corrections..... | 20 cts. par heure.       |

Et des débats s'élevant à ce sujet, sur motion de M. *Ross (Middlesex)*, secondée par M. *Young*, le comité s'ajourne à demain à onze heures.

Jeudi, 24 avril 1873.

Le comité se réunit.

L'honorable M. SIMPSON au fauteuil.

Le comité prend en considération la motion qui a été hier proposée :—

“ Que le comité collectif des impressions ayant décidé que M. *I. B. Taylor* a droit équitablement à une augmentation des prix maintenant payés pour certains ouvrages par lui exécutés comme imprimeur du parlement en vertu de son contrat, il est en conséquence résolu qu'il soit payé aux prix suivants :—

|                                   |                          |
|-----------------------------------|--------------------------|
| “ Pour composition.....           | 30 cts. par 1,000 emmes. |
| “ Pour tirage.....                | 25 cts par marque.       |
| “ Changements et corrections..... | 20 cts. par heure.”      |

M. *Young* propose comme amendement, secondé par M. *Ross (Prince-Edouard)*.

Que quoique ce comité ait décidé d'augmenter les prix payés à l'imprimeur du parlement il ne peut approuver une augmentation aussi considérable que de 50 à 60 pour cent telle que proposée, alors que la moyenne de l'augmentation dans les prix dans les provinces d'*Ontario* et *Québec*, depuis 1869, selon le rapport officiel de l'imprimeur de la Reine au secrétaire d'Etat, a été seulement de 27 pour cent, qu'il soit en conséquence

*Résolu*, que les prix du contrat des impressions parlementaires soient augmentés dans la même proportion que ceux de l'imprimerie en général, conformément au rapport de l'imprimeur de la Reine, c'est-à-dire de 27 pour cent.

L'honorable M. *Chapais* propose comme sous-amendement, secondé par M. *Wallace*, que l'entrepreneur soit payé pour sa composition sur ses deux contrats pour le passé et pour l'avenir, s'il continue son contrat, et qu'il lui soit donné avis qu'à compter du il soit libéré du dit contrat, s'il désire qu'il en soit ainsi, et que dans ce cas le greffier du comité demande de nouvelles soumissions pour les impressions du parlement.

Et objection étant faite que le sous-amendement proposé est hors d'ordre, le président décide que le dit amendement n'est pas dans l'ordre.

L'honorable M. *Carrall* propose comme sous-amendement, secondé par M. *Stephenson*, que l'entrepreneur des impressions parlementaires soit payé aux prix suivants :—

|                       |                          |
|-----------------------|--------------------------|
| Pour composition..... | 35 cts. par 1,000 emmes. |
| Pour tirage.....      | 25 cts. par marque.      |
| Changements.....      | 25 cts. par heure.       |

Et la question étant mise aux voix sur le sous-amendement proposé, le comité se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

*Pour.*—Honorables MM. *Carrall* et *Ferrier*, MM. *Beaty*, *Stephenson* et *Thompson* (*Carribou*).—5.

*Contre.*—Honorables MM. *Aikins*, *Bureau*, *Burnham*, *Chapais*, *Dumouchel*, *McLelan* (*Londonderry*), *Muirhead* et *Skead*, MM. *Bourassa*, *Bowell*, *Church*, *O'Reilly*, *Ross* (*Middlesex*), *Ross* (*Prince-Edouard*), *Wallace* (*Norfolk*) et *Young*.—16.

Ainsi, la question est résolue dans la négative.

Et l'amendement de M. *Young* étant mis aux voix, le comité se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

*Pour.*—Honorable M. *Bureau*, MM. *Bourassa*, *Church*, *Ross* (*Middlesex*), *Ross* (*Prince-Edouard*) et *Young*.—6.

*Contre.*—Honorables MM. *Aikins*, *Burnham*, *Carrall*, *Chapais*, *Dumouchel*, *Ferrier*, *McLelan* (*Londonderry*), *Muirhead* et *Skead*, MM. *Beaty*, *Bowell*, *O'Reilly*, *Stephenson*, *Thompson* (*Carribou*) et *Wallace* (*Norfolk*).—15.

La question principale étant alors mise aux voix “ Que le comité collectif des impressions ayant décidé que M. *Taylor* a droit équitablement à une augmentation sur les prix maintenant payés pour certains ouvrages par lui exécutés comme imprimeur du parlement en vertu de son contrat, qu'il soit en conséquence résolu :—

“ Qu'il soit payé aux prix suivants :

|  |                          |
|--|--------------------------|
| “ Pour composition .....               | 30 cts. par 1,000 emmes. |
| “ Pour tirage.....                     | 25 cts. par marque.      |
| “ Pour changements et corrections.. .. | 20 cts. par heure.”      |

Le comité se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

*Pour.*—Honorables MM. *Aikins*, *Burnham*, *Carrall*, *Chapais*, *Dumouchel*, *Ferrier*, *McLelan* (*Londonderry*), *Muirhead* et *Skead*, MM. *Beaty*, *Bowell*, *O'Reilly*, *Stephenson*, *Thompson* (*Carribou*) et *Wallace* (*Norfolk*).—15.

*Contre.*—Honorable M. *Bureau*, MM. *Bourassa*, *Church*, *Ross* (*Middlesex*), *Ross* (*Prince-Edouard*), et *Young*.—6.

Ainsi, la question est résolue dans l'affirmative.

M. *Stephenson* propose que l'augmentation des prix pour certaines impressions faites par M. *Taylor*, ordonnée par la résolution qui vient d'être adoptée, devra s'appliquer à tous les ouvrages faits par l'entrepreneur du Parlement pour le service de 1871, 1872, 1873 et 1874.

M. *Ross*, (*Middlesex*) propose comme amendement, secondé pour M. *Young*, que comme il n'a jamais été d'habitude de payer double composition pour l'impression des rapports parlementaires, et comme la Cour du Banc de la Reine a décidé que M. *Taylor* n'a pas en justice le droit de faire de telles réclamations, ce comité ne se croit pas justifiable d'accorder à



l'entrepreneur une augmentation de prix rétroactive qui entraînerait le paiement d'une forte somme de deniers publics à laquelle l'entrepreneur n'a droit ni en loi ni par la coutume ; qu'en conséquence il soit

*Résolu*, Que l'augmentation des prix ne doit prendre effet que depuis le commencement de la session actuelle.

Et l'amendement étant mis aux voix, le comité se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

*Pour*.—Honorable M. Bureau, Messieurs Bourassa, Church, Ross (Middlesex), Ross (Prince-Edouard) et Young.—6.

*Contre*.—Hon. Messieurs Aikins, Burnham, Carrall, Chapais, Dumouchel, Ferrier, McLelan (Londonderry), Muirhead et Skead, Messieurs Beaty, Bowell, O'Reilly, Stephenson, Thompson (Caribou) et Wallace (Norfolk).—15.

Ainsi, l'amendement est rejeté.

La motion principale étant ensuite mise aux voix,

Elle est résolue dans l'affirmative.

M. Wallace (Norfolk) propose que le contrat avec M. Taylor, pour les impressions du parlement, devra finir avec les travaux de la session actuelle.

M. Young propose comme amendement, secondé par M. Church,

Que comme le contrat actuel de M. Taylor expire l'année prochaine, des avis demandant des soumissions pour les impressions du parlement soient publiés durant la vacance, les dites soumissions devant être envoyées avant l'ouverture de la prochaine session.

Et des débats s'élevant à ce sujet, sur motion de M. Bowell, il est

*Ordonné*, que la question de donner avis de terminer le contrat des impressions avec M. Taylor soit remise à la prochaine réunion de ce comité.

Puis le comité s'ajourne.

Lundi, le 26 avril 1873.

Le comité se réunit.

L'Honorable M. Simpson au fauteuil.

Le comité reprend l'examen de l'amendement proposé jeudi dernier le 24 courant, à la motion " que le contrat avec M. Taylor pour les impressions parlementaires devra finir avec les travaux de la session actuelle," lequel amendement comportant : " que comme le contrat actuel avec M. Taylor expire l'année prochaine, des avis demandant des soumissions pour les impressions du parlement soient publiés durant la vacance, les dites soumissions devant être envoyées avant l'ouverture de la prochaine session."

Et l'amendement étant mis aux voix, il est adopté.

Il est ensuite présenté un projet de rapport qui, après lecture, est adopté, et ordre est donné de le présenter aux deux Chambres, ainsi que le procès-verbal des séances du comité, le rapport du sous-comité et les documents qui en font partie, depuis A jusqu'à J, inclusivement.

Puis le comité s'ajourne.

*Attesté.*

HENRY HARTNEY, Greffier,  
Comité collectif des Impressions pour les deux Chambres  
du Parlement.

## RAPPORT.

Le sous-comité du comité collectif des impressions des deux chambres, chargé de l'apurement des comptes d'impressions et auquel ont été renvoyés les rapports du greffier, prend la liberté de soumettre comme DEUXIÈME RAPPORT le rapport et le procès-verbal de certains membres du sous-comité chargés de voir M. *Taylor* "et de s'enquérir de tout ce qui serait jugé à propos pour arriver à une plus parfaite décision de l'affaire qui a fait l'objet du "Deuxième Rapport du greffier du comité."

Le tout respectueusement recommandé à la considération du comité.

RUFUS STEPHENSON,  
Président (*pro tem.*)

CHAMBRE DE COMITÉ,  
19 avril 1873.

## RAPPORT ET PROCÈS-VERBAL

De certains membres du sous-comité du comité relatif des impressions, chargés de voir M. *Taylor* "et de s'enquérir de tout ce qui serait jugé à propos pour arriver à une plus parfaite décision de l'affaire qui a fait l'objet du Deuxième Rapport du Greffier du "Comité."

## TABLE DES MATIÈRES.

|  | PAGES. |
|--|--------|
| A.—Rapport de certains membres du sous-comité auxquels a été renvoyé le deuxième rapport du Greffier.....  | 2      |
| B.—Deuxième rapport du Greffier.....   | 5      |
| C.—Procès-verbaux.....   |        |
| D.—Rapport de l'imprimeur de la Reine au Secrétaire d'Etat, relativement à la demande de M. <i>Taylor</i> pour faire augmenter les prix de son contrat.....                                  | 7      |
| E.—Etat comparatif des frais d'impression, etc., en 1869 et 1872, aux prix du contrat, avec indication de l'augmentation dans le prix de la main-d'œuvre depuis la signature du contrat..... | 9      |
| F.—Etat comparatif de la main-d'œuvre employée par M. <i>Taylor</i> aux impressions du Parlement en 1871 et 1872.....  | 11     |
| G.—Etats indiquant la période pendant laquelle l'ouvrage a été fait,—le nombre de pièces justificatives à cette fin, et le coût de ces impressions pour 1870-71, 1871-72.....                | 11     |
| H.—Argument apporté devant la cour du Banc de la Reine <i>re Taylor vs. le Maître-général des postes</i> .....   | 12     |
| I.—Poursuite de M. <i>Taylor</i> contre le Maître général des postes.....  | 18     |
| J.—Jugement de M. le juge <i>Morrison</i> dans l'affaire <i>Taylor vs. le Maître-général des postes</i> .....  | 20     |

## A

RAPPORT DE CERTAINS MEMBRES DU SOUS-COMITÉ CHARGÉS DE S'EN-  
QUÉRIR DE L'AFFAIRE QUI A FAIT L'OBJET DU DEUXIEME  
RAPPORT DU GREFFIER.

Le second rapport de M. *Hartney* sur la manière dont se fait actuellement le service des impressions du Parlement a mis le sous-comité en mesure de juger de la grande responsabilité dont il allait se charger à l'égard de toute décision qu'il pourrait recommander à ce sujet. Il sait qu'il y a eu augmentation générale dans le prix de la main-d'œuvre des imprimeries tout comme pour les autres travaux mécaniques, mais que, malheureusement, les difficultés de la question soumise à sa considération se trouvent aggravées par des circonstances exceptionnelles qu'il doit nécessairement prendre en considération.

Nous dirons d'abord que c'est la première fois que tout le service des impressions publiques se fait à l'entreprise, et, qu'ainsi que l'on pouvait s'y attendre, il y a eu forte concurrence pour obtenir ce contrat; car ces soumissions furent faites à des prix inouïs jusqu'alors, c'est-à-dire assez bas pour faire croire à l'impossibilité de la moindre rémunération. Les circonstances dans lesquelles furent adjugés ces contrats étaient tout aussi exceptionnelles que les prix auxquels on offrait de faire l'ouvrage. Comme le sait le comité les impressions du parlement ont été jusqu'ici données à l'entreprise et exécutées à un très bas prix. A ce dernier contrat se trouvaient joints certains avantages dont tirent nécessairement compte les soumissionnaires. Ces avantages consistaient surtout dans ce que les rapports des ministères, présentés chaque année au parlement, étaient imprimés, et leur impression payée selon le prix du contrat avec le parlement, pour le nombre d'exemplaires qu'il fallait pour l'usage des membres des deux chambres. Dans la plupart, si non dans tous les cas, un nombre plus ou moins considérable était tiré pour l'usage des départements et payé par eux séparément. Le comité croit qu'il n'y avait pas de prix uniforme ou fixe que devaient payer les départements, mais il ne saurait y avoir aucun doute que des paiements distincts ont été faits pour l'impression de certains nombres d'exemplaires commandés par eux, que l'un payait cette impression à un prix, l'autre à un autre prix, un troisième selon un arrangement fait à l'avance, et d'autres au prix que demandait l'imprimeur, en un mot, que tous les départements payaient pour ces impressions et tout à fait en dehors des conditions du contrat avec le Parlement. De cela il résultait que les bas prix du contrat avec le Parlement étaient plus que contrebalancés par le second prix obtenu ainsi des départements. Il n'est nullement douteux que cela se faisait avec les anciens imprimeurs du Parlement, et c'est la connaissance de ce fait qui a induit l'entrepreneur actuel à soumissionner à un taux aussi peu élevé, car nul homme pratique ne pouvait supposer que les anciens entrepreneurs s'attendaient de faire des profits, même à 28 cts. par mille emmes, c'était le prix de l'ancien contrat—et même au taux peu élevé des gages d'alors, et encore moins à 19 cts., qui étaient le prix demandé pour la composition dans leur dernière soumission. Ayant tenu compte de ces faits, il nous a paru que le calcul de l'entrepreneur actuel pour obtenir une juste compensation de son placement, de sa responsabilité et de son travail, n'était que raisonnable. Mais après que le contrat actuel eut été conclu avec le Parlement, de nouvelles circonstances se sont présentées qui ont amené une grave complication. Une loi a été passée décrétant que toutes les impressions publiques,—c'est-à-dire les impressions des départements et l'impression de la *Gazette du Canada* et des lois,—seraient données à l'entreprise par la voie de soumissions. Des soumissions furent demandées par des annonces publiés dans les principaux journaux du pays, et celle de M. *Taylor* se trouvant la plus basse, elle fut acceptée. De cette manière, le nouvel imprimeur du Parlement devint aussi celui des départements. M. *Taylor* se mit de suite à l'œuvre, et ce n'est que justice à lui rendre que de dire qu'à notre connaissance personnelle, et que d'après les renseignements

obtenus des différents départements, qu'il s'en est acquitté, en même temps que des impressions du parlement, d'une façon satisfaisante, surtout si l'on considère la masse d'ouvrage dont il se trouvait chargé et qu'il était novice pour une aussi grande entreprise. Rien ne vint déranger le cours ordinaire des choses, jusqu'à la session de 1870. C'est pendant cette session que le comité des impressions découvrit que M. Taylor était payé deux fois pour les rapports des départements, c'est-à-dire en vertu des contrats avec le Parlement et les départements. Une petite majorité crut que cela ne devait pas être permis, et une résolution fut adoptée recommandant aux chefs des départements de demander le nombre d'exemplaires dont ils auraient besoin par l'intermédiaire du greffier du comité collectif des impressions. M. Taylor en appela au gouvernement, disant que cette décision détruisait de fond en comble les calculs sur lesquels il avait basé ses soumissions. La réponse fut que bien que cela fut sans doute le cas, et que la décision était aussi inattendue d'un côté que de l'autre, il n'y avait d'autre remède que d'en appeler au comité des impressions. C'est ce que fit M. Taylor dans la session de 1871 ; mais par un vote de onze contre neuf, le comité affirma de nouveau le principe qu'un double prix ne devait pas être accordé. Ce que voyant, et après une entente, une poursuite fut intentée dans le but de faire décider si M. Taylor avait le droit de se faire payer d'après les deux contrats. Nous avons obtenu du tribunal une copie certifiée des pièces et du jugement, et dans le dernier nous voyons que,—bien que pour la raison technique que les départements, n'ayant pas ordonné cet ouvrage par "réquisition," l'imprimeur n'en pouvait exiger le prix en vertu de son contrat avec les départements,—il est clairement indiqué que le tribunal était d'opinion que l'esprit et l'intention d'après lesquels le contrat avec les départements avait été passé, au moins de la part de M. Taylor, ont été mis de côté ou éludés, en ordonnant ces impressions pour le parlement et les départements d'après le contrat seul du parlement. Ce jugement a été rendu le 3 mars de cette année. De suite après, M. Taylor informa le gouvernement que n'ayant pu obtenir justice l'année dernière du comité des impressions et qu'il venait d'éprouver le même sort devant un tribunal, quelque inconvénient qui dût en résulter pour le service public, il ne lui restait d'autre alternative que de fermer son établissement, vu qu'il lui était impossible de supporter la forte perte qu'il faisait chaque jour en ne touchant pas ce qu'il considérait lui être justement dû, perte à laquelle venait encore se joindre l'augmentation inattendue et extraordinaire du prix de la main-d'œuvre. Reconnaissant la gravité de cet état de choses, le gouvernement insista pour qu'il continuât l'ouvrage jusqu'à ce que le comité des impressions pût considérer l'affaire, et promit de l'indemniser de toute perte dans l'intervalle.

Ce qui précède est l'énoncé succinct et impartial de tous les faits qui ont amené la fâcheuse complication actuelle, et, comme nous l'avons dit au début, nous reconnaissons la grande responsabilité qui nous incombe au moment de suggérer ce que nous croyons qui devra y remédier. A notre sens, il est une chose bien claire, c'est que le droit qui est maintenant établi d'une manière incontestable d'ordonner comme à présent l'impression des rapports départementaux a été la cause d'une grande injustice envers M. Taylor, vu les circonstances sous lesquelles les impressions se faisaient et les soumissions se demandaient auparavant. Devant ces faits, il nous semble que la simple justice exige qu'on paie à M. Taylor ce qui lui est équitablement dû ; et si le principe posé par le comité des impressions doit être suivi désormais, alors de nouveaux prix en rapport avec le nouvel état de choses devraient être accordés. Cela nous amène à parler de la demande faite par M. Taylor pour une augmentation de prix avant le récent jugement, et dont il faut disposer avec l'autre question. D'après les investigations que nous avons faites et d'après notre propre connaissance, il n'y a aucun doute qu'entre le temps de sa soumission pour les impressions du parlement et celui où il a passé contrat—période de sept ou huit mois—que la main-d'œuvre a augmenté, comme il le dit, de 25 pour cent, et que depuis plus de trois ans cette augmentation a été pour lui une cause de grande perte. Depuis le commencement de janvier, cette augmentation est arrivée à 40 pour cent, fait sans exemple en *Canada* et si inattendu qu'il n'y a pas lieu d'être surpris de le voir contraint de demander au comité des impressions de l'aider à sortir de cette difficulté.

Le comité ne peut que sympathiser avec lui, croyant que ses calculs, au point où en étaient les choses lorsqu'il soumissionna pour cette entreprise, étaient justes et de ceux d'un homme entendant les affaires. Si ces calculs ont mal tourné, cela est dû à des circonstances

tout à fait en dehors de son contrôle et qu'il ne pouvait prévoir. En conséquence, le comité croit de son devoir de recommander qu'une indemnité pouvant compenser les pertes qu'il doit à cette cause lui soit accordée.

Ayant ainsi disposé de la question se rapportant au passé, l'autre partie du devoir qui nous est assigné est de suggérer ce qui, à notre avis, aurait l'effet de mettre à l'avenir le service des impressions sur un pied à la fois plus rationnel et plus satisfaisant. A cet égard, et après notre considération, nous en sommes venus à recommander que des prix justes et raisonnables s'appliquant à tous les contrats pour impressions, soient fixés. Pour que nous puissions aplanir les deux difficultés dont nous avons à nous occuper, c'est-à-dire la perte du second prix pour l'impression des rapports départementaux et celle éprouvée par suite de la différence survenue dans le prix de la main-d'œuvre, nous considérons cette mesure indispensable. En premier lieu, un simple pourcentage, selon nous, ne satisferait pas du tout à l'exigence du cas actuel, attendu que la soumission pour les impressions du parlement était basée sur la compensation que l'on savait devoir résulter du double paiement et, en second lieu, que la même raison existe quant à la soumission pour les impressions des départements, l'entrepreneur sachant qu'il serait alors tenu à un prix fixe pour le nombre de rapports requis pour l'usage des départements, les calculs, dans les deux cas, ayant été mis à néant. Toute l'affaire est ainsi simplifiée, car nous n'avons à nous occuper que de la valeur de l'ouvrage, et de cela seulement, et pour nous acquitter de cette tâche d'une manière rationnelle, nous devons recourir à la connaissance pratique, en matières d'impressions, de la majorité des membres de ce sous-comité. Prenant donc la question au point où elle se trouve maintenant, et d'accord avec la recommandation concernant les impressions pour l'avenir, nous en sommes venus à la conclusion que personne ne pourrait faire la composition et le tirage d'une manière satisfaisante, et payer le prix actuel de la main-d'œuvre, l'intérêt sur son capital, l'usage du matériel, le loyer et les taxes et autres faux frais, à moins de 40 centins pour la première et de 30 centins pour le dernier, plus, trente centins par heure pour les corrections, les ouvriers étant actuellement payés sur le pied de 25 cts. l'heure par jour. Ces prix, en ne doit pas l'oublier, sont de 25 à 33 et un tiers pour cent plus bas que les moins élevés que les maîtres imprimeurs du pays obtiennent du public, et nous croyons en conséquence qu'ils doivent être considérés comme très-raisonnables en ce qui concerne les impressions publiques.

Quant aux autres items des contrats, nous ne croyons pas nécessaire de nous en occuper. A notre avis, le prix en est extrêmement bas, peut-être trop bas pour donner de justes profits; mais comme ils sont comparativement sans importance, et comme il paraît impossible qu'ils puissent donner lieu à une perte sérieuse, si toutefois perte il y a, nous recommanderons qu'ils restent aux taux où ils sont maintenant.

En terminant ce rapport, il nous a paru qu'il pourrait être de l'intérêt du service public que toute l'administration des impressions fût confiée à un seul,—par exemple, au Secrétaire-d'Etat—comme cela se fait pour les impressions des départements et l'impression de la *Gazette du Canada* et des lois. De cette manière, il y aurait contrôle directe pour tout ce service, le comité collectif des impressions exerçant comme à présent une surveillance générale.

Le tout respectueusement soumis.

A l'appui des conclusions ci-dessus, nous renvoyons aux rapports, documents, etc.; ci-annexés.

CHAMBRE DE COMITÉ,  
OTTAWA, 8 avril 1873. }

RUFUS STEPHENSON,  
WILLIAM WALLACE,  
CHARLES E. CHURCH.

## B.

## SECOND RAPPORT DE M. HARTNEY.

CHAMBRE DE COMITÉ,

Mars, 1873.

*Au Président et aux Membres du Comité collectif des Impressions.*

MESSEURS,—La manière dont le service des impressions se fait maintenant demande un nouveau rapport que j'ai cru devoir soumettre séparément à la considération du comité.

Au mois de décembre dernier, d'après des rumeurs fort répandues, les employés de l'entrepreneur des impressions devaient se mettre en grève. J'allai trouver l'entrepreneur et lui demandai si ces bruits étaient fondés. Il me dit avoir appris que telle était l'intention des ouvriers, mais ne semblait pas déterminé à se préoccuper de la chose. Je lui fis observer que s'il y avait grève, au moment où il était activement occupé à imprimer les livres bleus, la désorganisation qui s'en suivrait nécessairement, entraînerait une perte de temps si considérable qu'il ne pourrait organiser de nouveau son établissement avant que les travaux de la session commencent, et j'insistai sur la nécessité, pour lui, de veiller sérieusement à cette affaire et de m'informer du résultat. Quelques jours plus tard il m'écrivit qu'il avait des preuves certaines qu'une grève aurait lieu parmi ses ouvriers à la veille de la réunion des Chambres. s'il n'accédait pas à la demande d'augmentation de gages qui devait lui être faite. Il me déclara aussi qu'il lui était impossible d'accéder à pareille demande, vu que, dans l'exécution de son contrat, il avait perdu de l'argent depuis deux ans, et il demandait qu'on l'indemnîsât. Je communiquai cette lettre au ministre de la justice, qui sembla considérer la chose comme très-grave et me demanda si je ne pouvais lui faire quelque recommandation. Je répondis que, selon moi, on ne pouvait, pour aucune considération, aller contre les termes du contrat, mais que, pour faire face aux difficultés actuelles et éviter les graves embarras qui suivraient nécessairement la suspension des travaux à une époque si rapprochée de la session, je recommanderais que nous nous rendions responsables, semaine par semaine, de l'augmentation de gages demandée afin de maintenir l'entrepreneur jusqu'à l'organisation du comité. Il me dit qu'il soumettrait l'affaire au conseil privé. Je ne reçus point communication du résultat de cette démarche, mais ayant demandé qu'on me rendit la lettre de M. Taylor, afin que je pusse la soumettre au comité, je reçus de M. Drinkwater, secrétaire, un billet m'informant que, malgré les recherches les plus actives, on n'avait pu trouver cette lettre, et me suggérant d'en demander copie à M. Taylor. J'adressai ce billet à M. Taylor, et en réponse, il m'envoya la lettre suivante, accompagnée d'un billet dans lequel il me disait qu'il n'avait point gardé copie de l'original et que la lettre en question avait été rédigée sur des notes sténographiques prises à l'époque.

OTTAWA, le 6 décembre, 1872.

" A Monsieur HENRY HARTNEY,

*Greffier du comité collectif des impressions du Parlement,*

" MONSIEUR,

" Je crois devoir appeler votre attention sur la position qui m'est faite relativement à mon contrat pour les impressions du Parlement.

" Depuis l'époque où je fis ma soumission (mai, 1869,) et passai contrat pour cet ouvrage, les prix de la main-d'œuvre et du matériel ont augmenté d'une manière si inouïe et si imprévue, que je me trouve déçu dans tous mes calculs, basés sur l'état des choses à l'époque sus-mentionnée. Le prix de la main-d'œuvre a augmenté de plus de 25 pour cent, et je suis informé de bonne source que mes hommes demanderont, dans quelques jours, une nouvelle augmentation devant avoir eue à partir du 1er janvier, soit une augmentation d'au moins 40 pour cent.

sur les prix tels qu'ils étaient à l'époque où je fis soumission. Naturellement, cela ne s'applique qu'aux ouvriers les plus habiles; les ouvriers ordinaires dont j'emploie nécessairement un grand nombre, ont vu leurs gages augmentés de 100 à 200 pour cent, par une série de circonstances particulières.

" Cette menace de grève pour une nouvelle augmentation de gages,—si l'on considère les pertes que j'ai déjà subies par suite de ces circonstances exceptionnelles,—aura le résultat suivant, savoir : que malgré mon vif désir de remplir mes engagements d'une manière honorable et satisfaisante, je serai dans l'impossibilité de le faire.

" Je vous demanderai donc respectueusement, si dans ces circonstances inouïes et totalement imprévues où je me trouve, on ne pourrait pas m'indemniser au moins jusqu'à concurrence de l'augmentation du prix de la main-d'œuvre.

" J'ajouterai qu'une augmentation considérable a été accordée dans des contrats pour impressions passés ultérieurement au mien, bien que les prix originaires accordés en pareils cas varient de 33 $\frac{1}{3}$  à 50 pour cent de plus que ceux de mon contrat.

" Votre obéissant serviteur,

" I. B. TAYLOR."

Lundi dernier, j'allai trouver M. *Taylor* pour m'assurer s'il y avait quelque fondement à la rumeur d'après laquelle il devait bientôt fermer son établissement. Il refusa de me donner des renseignements sur ce qu'il allait faire, disant que cela lui était impossible; mais il ajouta qu'il n'avait aucun désir de créer des embarras.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,  
Gref. du com. col. des impressions.

C.

## PROCÈS-VERBAUX.

CHAMBRE DE COMITÉ (No. 46),

Avril 5, 1873.

PRÉSENTS:—M. *Stephenson* (au fauteuil), M. *Wallace* et M. *Church*.

M. *Taylor*, l'entrepreneur des impressions du Parlement, ayant été mandé, le président lui dit qu'il avait été appelé pour donner une déposition à l'appui de sa lettre adressée au greffier du comité le 6 décembre dernier.

M. *Taylor* dit que des soumissions pour les impressions du Parlement avaient été demandées par annonce le 9 ou le 10 mai 1869, que les soumissions avaient été remises tel que requis le 17 de ce mois, et que le 2 juillet suivant le contrat avait été passé. L'ouvrage, cependant, n'a commencé, et ne devait commencer que le 1er janvier 1870. Dans l'intervalle, entre l'envoi des soumissions (le 17 mai 1869) et le commencement de l'ouvrage d'après le contrat (le 1er janvier 1870), les gages du personnel de jour se sont élevés de \$7 à \$9 par semaine—soit un écart (tel qu'exposé dans la lettre) de 25 pour cent. Le 1er janvier

1873, les gages qu'il a payés étaient de \$10 par semaine,—ou 40 pour cent de plus que les gages au commencement de 1869. A l'appui de cet état, il soumet à l'examen du comité ses bordereaux de 1869 jusqu'à cette date. Il ajoute qu'il est prêt à amener devant le comité le gérant de son établissement, le commis-payeur et plusieurs imprimeurs qui avaient été employés dans son atelier et dans d'autres ateliers de cette ville depuis 1869.

Le comité appela et entendit M. *Green*, gérant de l'établissement de M. *Taylor*; M. *R. Brewer*, imprimeur chargé des bordereaux dans le bureau de M. *Taylor*, et M. *Lortie*, prote des compositeurs français, qui a été employé comme typographe dans l'atelier de MM. *Hunter, Rose et Cie.*, en 1869.

D'autres témoins ayant été offerts, le Comité décida que la preuve faite par les bordereaux, et le témoignage des personnes déjà entendues, étaient suffisants.

---

CHAMBRE DE COMITÉ, (No. 46).

7 avril 1873.

Présents:—M. *Stephenson* (au fauteuil), M. *Church* et M. *Wallace*.

M. *Taylor* est appelé de nouveau devant le Comité, et donne (confidemment) la preuve orale et écrite de la perte qu'il a éprouvée en n'ayant pas la permission de faire payer pour les exemplaires des Rapports des ministres fournis aux départements en vertu de son contrat des impressions des départements et aussi des pertes considérables résultant de l'augmentation soudaine et sans exemple qui eut lieu dans les gages des imprimeurs, entre le temps où les soumissions furent demandés, et la date de la passation de son contrat, et plus tard. Il soumet aussi le mémoire suivant, en réponse aux demandes faites par le comité à la dernière séance.

(*Mémoire annexé.*)

---

CHAMBRE DE COMITÉ, (No. 46).

8 avril 1873.

Présents:—M. *Stephenson* (au fauteuil), M. *Church* et M. *Wallace*.

Le comité se réunis, et, après avoir examiné tous les faits qui lui ont été soumis, décida à l'unanimité de présenter au sous-comité un aperçu et des recommandations sous forme de Rapport, pour l'examen du dit sous-comité.

---

D

RAPPORT DE L'IMPRIMEUR DE LA REINE AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

OTTAWA, 20 janvier, 1873.

MONSIEUR.—A l'égard des lettres de M. *I. B. Taylor*, entrepreneur des impressions des départements, etc., en date du 6 et du 10 ult., demandant un augmentation des prix qui lui sont payés pour l'ouvrage en vertu de son contrat, à cause de l'augmentation des gages et du prix de la main-d'œuvre depuis qu'il a soumissionné et passé ce contrat, j'ai l'honneur de vous faire rapport :



Qu'afin de m'assurer de la hausse réelle qui s'était opérée dans les prix des impressions, (aussi bien que dans le prix des choses nécessaires à la vie), j'envoyai une circulaire à un nombre considérable des principaux imprimeurs des provinces d'*Ontario* et de *Québec*, vu que dans ces provinces l'on pouvait obtenir une idée plus exacte de la hausse, touchant les prix à *Ottawa*. J'ai reçu seize réponses d'imprimeurs de différentes localités entre *Montréal* à l'Est et *Sarnia* à l'Ouest. Le taux d'augmentation varie de 10 à 50 pour cent, la moyenne étant de plus de 27 par cent depuis 1869. Le seul cas au-dessous de 20 pour cent venait de *Toronto*, et à cause, jusqu'à certaine mesure, de circonstances exceptionnelles, l'augmentation des prix y avait eu lieu plusieurs années plutôt que dans la plupart des autres endroits de la vieille province du Canada. Ils étaient certainement élevés à l'excès en 1869. Par exemple le prix par semaine d'un bon ouvrier à *Toronto* cette année-là était de \$9 contre \$7 payées à *Montréal*. La différence n'est pas maintenant aussi grande entre les gages à *Toronto* et *Montréal* ou *Ottawa*. De fait, ils sont presque égaux. Les gages payés à *Montréal* aux ouvriers de ce métier se comparent plus facilement avec ceux payés à *Ottawa* que dans aucun autre grand centre. Cinq établissements de première classe de *Montréal* ont répondu à ma circulaire et l'augmentation moyenne des gages et des frais de la vie donnée par eux est d'environ 27½ par cent : et les imprimeurs préfèrent être employés dans une grande ville et dans un grand centre commercial comme *Montréal*, que dans un plus petit centre comme *Ottawa*.

*Québec* est généralement la ville où l'ouvrage se fait à meilleur marché, mais là le gouvernement provincial a payé environ 100 pour cent de plus pour la composition que le gouvernement fédéral a payé et paye encore à *M. Taylor*, et de 30 à 40 pour cent de plus pour le tirage. Cependant, au début de la dernière session de la Législature de *Québec*, les entrepreneurs ont refusé de faire l'ouvrage ; 20 pour cent de plus leur furent accordés *pro tempore*, et ordre fut donné de demander de nouvelles soumissions.

Les prix pour la composition et le tirage payés pour le gouvernement provincial à *Toronto* sont deux fois aussi élevés que ceux donnés ici par le gouvernement fédéral. A *London* (*Ontario*), les prix fixés par les maîtres-imprimeurs demandés aux pratiques sont de 65 cents par 1000 M contre 12½ dans le contrat de *M. Taylor*, et 50 cents par marque pour le tirage contre 12½ et 15 dans le contrat de *M. Taylor*. *M. Perrault*, un des principaux imprimeurs de *Montréal*, calcule que le juste prix demandé en cette ville est de 50 cents par 1000 M et 50 cents par marque pour le tirage. En vue même du bas prix existant en 1869, il est évident que *M. Taylor* doit avoir compté sur d'autres choses que sur les moitiés de prix demandés pour faire des profits sur les grands travaux embrassés dans son contrat. Il me semble qu'il doit avoir compté :—

1o. Sur le fait qu'ayant déjà le contrat des impressions du parlement, on composerait une seconde composition pour tous les volumineux rapports des départements ; et pendant la première année du contrat, l'ancien imprimeur de la Reine, voyant que les frais pour le gouvernement ne seraient pas plus (sinon moindres) que ce qu'on avait payé à l'entrepreneur des impressions des départements, si ç'avait été un autre que l'entrepreneur des impressions du parlement, au lieu du même, permit un double compte. Le comité des impressions l'a depuis privé de cette somme de revenu.

2. Que la même méthode d'audition de comptes prévaudrait, comme dans les premières années et que les précédents laissés par l'imprimeur de la Reine dans le passé seraient suivis durant le terme de son contrat.

Tel n'a point été le cas. L'apurement a été plus sévère, et le contrat plus rigoureusement suivi qu'il n'avait paru le croire. Néanmoins, certaines allocations libérales lui ont été faites pour les impressions, non mentionnées dans les spécifications, et ne tombant pas sous le coup du contrat. Celle faite pour deux épreuves demandées comme pièces justificatives et réglée par *M. Desbarats*, en est une. Le gouvernement de *Québec* a alloué 5 pour cent pour rebuts de papier, au lieu de 2½ pour cent. L'allocation pour "changements d'en-têtes," ou de formes réglée par moi-même, et celle pour ouvrir et couper le papier ont aussi généralement été libérales. Cependant, elles constitueront partie réellement peu considérable—pas plus que 8, je pense, moins que 7 pour cent, certainement moins que 10 pour cent sur le total des paiements. Mais comme autres sources de profits, l'entrepreneur doit avoir compté sur—

30. Les prix relativement élevés (à l'époque) pour pliage et cousage ; mais, même dans ce cas-ci, ses prix sont de beaucoup plus bas que dans le contrat du gouvernement de *Toronto*, et, en général, plus bas que dans le contrat du gouvernement de *Québec* ; et, malheureusement pour lui, il arrive que l'augmentation des gages des femmes et des garçons (par qui la plupart de ce travail est fait), a été plus grande que dans celles des hommes.

Le résultat a été que dans ce cas, comme dans la plupart des contrats passés à trop bas prix pour donner des profits, il y a toujours eu des difficultés dans l'audition des comptes, des réclamations pour des ouvrages additionnels ayant été presque constamment faites. Ce n'est pas tout ; plusieurs maîtres-imprimeurs ont attiré l'attention, dans leurs réponses, sur le fait que les récentes coalitions des ouvriers ont contraint d'employer des hommes d'une habileté inférieure auxquels on payait le plein prix, ce qui amène toujours une augmentation dans le prix de revient de la somme de travail produite qui est généralement plus mal faite, même à des prix aussi élevés. On a eu ce dernier résultat dans l'exécution du contrat de M. *Taylor* comme ailleurs, et des ouvrages qui ne répondent certainement pas aux spécifications de ce contrat ont été dernièrement souvent envoyés à l'officier chargé de les recevoir, et ce dernier est toujours tenté de les accepter parce qu'ils sont toujours aussi bons que les prix qu'on les paie.

Je pense, Monsieur, vous avoir donné de bonne foi sur le contrat de M. *Taylor* et la justice de sa réclamation pour une augmentation de prix, tous les renseignements que je pouvais vous fournir. Et

J'ai l'honneur d'être,

Votre très-obéissant serviteur.

L'Honorable J. C. AIKINS,  
Secrétaire d'Etat, etc. etc., etc.

B. CHAMBERLAIN,  
Imprimeur de la Reine.

#### E. MÉMOIRE.

L'entrepreneur prétend qu'il a éprouvé des pertes sérieuses par le fait qu'on ne lui a pas payé pour la composition des Rapports des Départements ce qu'il était en droit d'attendre, et par la hausse soudaine et sans exemple des gages. La perte produite par la première de ces causes, jusqu'à l'époque actuelle est d'environ \$20,000 et par la seconde, pour les trois années expirées en décembre 1872, et un peu plus de 21 pour cent sur tout l'ouvrage exécuté durant cette période ; et aux prix tels que fixés en janvier dernier, comparés à ceux de 1869, il perd juste 58 pour cent sur le prix de revient de la somme de travail produite, ou sur les gages seuls.

A l'appui de ces assertions, il est soumis avec le présent un état comparatif des frais de production et du montant payé par M. *Hartney*, pour le rapport du Maître-Général des Postes en l'année 1872. Par cet état on a démontré que, même aux gages de 1869, il y avait encore une perte directe de 20 pour cent dans les gages seuls, sur tout l'ouvrage exécuté ; alors qu'on ajoute à ceci l'augmentation des gages de 21 pour cent, en janvier 1870, puis la nouvelle augmentation de 17 pour cent en 1873, et l'on verra que l'ouvrage aujourd'hui est exécuté à une augmentation de 58 pour cent dans les gages tel que comparé aux prix de 1869. L'on ne doit pas perdre de vue que les prix mentionnés dans l'état ci-annexé sont ceux que reçoivent actuellement les ouvriers, et ne peuvent en conséquence être pris comme la perte réelle éprouvée par l'entrepreneur. A l'égard des prix du tirage, il est nécessaire de dire que ce sont les plus bas prix payés par marque (*token*) dans toute ville du *Canada*, d'après les prix établis, et qu'ils sont censés couvrir les frais de loyer, vapeur, combustible, eau, huile, lumière, mouillage du papier, usage du matériel, ainsi que l'intérêt du capital.

Comme on lui a demandé son opinion sur l'affaire en litige, l'entrepreneur suggère qu'on lui paie toutes les pertes réelles qu'il a éprouvées jusqu'à cette époque dans l'impression des Rapports des Départements, ainsi que la perte directe résultant de l'augmentation des gages, et que les prix soient réajustés, c'est-à-dire portés à 40 centins pour la composition, 35 centins pour le tirage, 30 centins par heure pour les corrections, plus une augmentation de 25 pour cent sur tous les autres ouvrages ; et il a la conviction qu'en faisant cette demande il ne réclame qu'une juste compensation pour l'ouvrage tel qu'exécuté dans les circonstances exceptionnelles amenées par le prix excessif de la main-d'œuvre.

Le tout respectueusement soumis.

ETAT comparatif des frais d'impression, etc., en 1869 et 1872, tel que comparé avec les prix du contrat.

|   |                 | FRAIS DU RAPPORT DU DÉPARTEMENT DES POSTES,<br>AUX PRIX PAYÉS EN 1869.   |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
|---|-----------------|--|--------------------|-----------------------------|-----------|-----------------------------|---------|---------------------------|--------|--------------------------|--------|--------------------------------|--------|------------------------|--------|---------------------------------|--------|-------------------|------|-------------------------------|--|-------------------|------|-------------------------------|--|---------------------|------|--|--------|----------------------|-------|----------------------------|-------|--|-------|-------------------------------|-----------|-------------------|-----------|--------|--|--------------------------|--------------------|-------|--|--------------|--------|--|--|-----------------------------------|--------|--------|--|-------------|-------|--|--|----------------------------|--------|--|--|---------------|---------|--|--|----------------------|-------|------|--|-------------------------------|---------|--------|--|----------------------------------|--|--|--|---------------------------|--------|-------|--|---------------------------|--------|-------|--|-------------------------------------|--|--|--|--------------------------|--|---------|--|---|--|-----------------------------|-----------|----|--------|--------------------------|--------|--|--------|---------------------------------|--|--|--------|---------------------------------|--------|--|------|-------------------------------|--|--|------|--------------------------------|--|--|------|---|--|--|-------|-----------------|-----------|--|-------|--------------------------------|--------|--|-------|--|--|--|-------------------|
| <p>Montant payé pour rapport du département des postes, aux prix du contrat, pour l'ouvrage fait en 1871-72.</p>  |                 |  |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
|   |                 | <table border="1"> <tr> <td>Composition 2997½ ems.....</td> <td>à 23 cts.</td> <td>\$</td> <td>689 42½</td> </tr> <tr> <td>Tirage, 486 marques .....</td> <td>à 25 "</td> <td></td> <td>121 50</td> </tr> <tr> <td>Pliage, 121,000 feuilles .....</td> <td>à 10 "</td> <td></td> <td>121 00</td> </tr> <tr> <td>Comp. sur couverts, 3 ems... ..</td> <td>à 23 "</td> <td></td> <td>0 69</td> </tr> <tr> <td>Tirage sur conv., 9 marques..</td> <td></td> <td></td> <td>2 25</td> </tr> <tr> <td>Papier fourni pour couverts..</td> <td></td> <td></td> <td>4 80</td> </tr> <tr> <td>Doc. de la session à 45 cts. par feuille..</td> <td></td> <td></td> <td>24 30</td> </tr> <tr> <td>Tirage do 216 marques.....</td> <td></td> <td></td> <td>54 00</td> </tr> <tr> <td>Corrections, 245 heures .....</td> <td>à 20 cts.</td> <td></td> <td>49 00</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td><b>\$1,066 96½</b></td> </tr> </table> |                    | Composition 2997½ ems.....  | à 23 cts. | \$                          | 689 42½ | Tirage, 486 marques ..... | à 25 " |                          | 121 50 | Pliage, 121,000 feuilles ..... | à 10 " |                        | 121 00 | Comp. sur couverts, 3 ems... .. | à 23 " |                   | 0 69 | Tirage sur conv., 9 marques.. |  |                   | 2 25 | Papier fourni pour couverts.. |  |                     | 4 80 | Doc. de la session à 45 cts. par feuille.. |        |                      | 24 30 | Tirage do 216 marques..... |       |  | 54 00 | Corrections, 245 heures ..... | à 20 cts. |                   | 49 00     |        |  |                          | <b>\$1,066 96½</b> |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Composition 2997½ ems.....  | à 23 cts.       | \$   | 689 42½            |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Tirage, 486 marques .....   | à 25 "          |  | 121 50             |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Pliage, 121,000 feuilles .....  | à 10 "          |  | 121 00             |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Comp. sur couverts, 3 ems... ..   | à 23 "          |  | 0 69               |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Tirage sur conv., 9 marques..   |                 |  | 2 25               |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Papier fourni pour couverts..   |                 |  | 4 80               |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Doc. de la session à 45 cts. par feuille..  |                 |  | 24 30              |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Tirage do 216 marques.....  |                 |  | 54 00              |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Corrections, 245 heures .....   | à 20 cts.       |  | 49 00              |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
|   |                 |  | <b>\$1,066 96½</b> |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| (Duplicata.)  |                 |  |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| No. 172.  | Quantité 2,200  |  |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
|   | Avril 29, 1872. |  |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
|   |                 | FRAIS DU MÊME OUVRAGE DEPUIS JANVIER 1870,<br>JUSQU'A JANVIER 1873.  |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| <table border="1"> <tr> <td>Tab. des rap. des frais de poste..</td> <td>24</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>..... pp. B. 2me lec.,.....</td> <td>à 2½</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>..... " " 3me lec.,.....</td> <td>à 1½</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>14 " 8vo. p. R. P.....</td> <td>à 2½</td> <td>31½</td> <td></td> </tr> <tr> <td>4 " " " Min .....</td> <td>à 4</td> <td>16</td> <td></td> </tr> <tr> <td>13 " " " Cat.....</td> <td>à 6</td> <td>78</td> <td></td> </tr> <tr> <td>356 " " " Tab .....</td> <td>à 8</td> <td>2848</td> <td></td> </tr> <tr> <td>..... " V. et D.....</td> <td>à 3½</td> <td></td> <td>2997½</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>\$ cts.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Comp. 2997½ .....</td> <td>à 20 cts.</td> <td>599 50</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Tirage, 486 marques.....</td> <td>à 15 "</td> <td>72 90</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pliage .....</td> <td>à 10 "</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pliage et cousage, 120,000 feuil.</td> <td>à 10 "</td> <td>121 00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cartes.....</td> <td>à 1 "</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3me lecture, C. F..... pp.</td> <td>à 15 "</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Coupage .....</td> <td>à 12½ "</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Couverts, 2,200.....</td> <td>à 3 "</td> <td>7 34</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Corrections, 245 heures .....</td> <td>à 12½ "</td> <td>30 62½</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Doc. de la session, 1000 copies.</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Entêtes, 54 feuilles.....</td> <td>à 45 "</td> <td>24 30</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Tirage, 216 marques .....</td> <td>à 15 "</td> <td>32 40</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Royal, 3,033 mains—8 feuilles .....</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Papier écolier " " .....</td> <td></td> <td>888 06½</td> <td></td> </tr> </table> |                 | Tab. des rap. des frais de poste..   | 24                 |                             |           | ..... pp. B. 2me lec.,..... | à 2½    |                           |        | ..... " " 3me lec.,..... | à 1½   |                                |        | 14 " 8vo. p. R. P..... | à 2½   | 31½                             |        | 4 " " " Min ..... | à 4  | 16                            |  | 13 " " " Cat..... | à 6  | 78                            |  | 356 " " " Tab ..... | à 8  | 2848                                       |        | ..... " V. et D..... | à 3½  |                            | 2997½ |  |       | \$ cts.                       |           | Comp. 2997½ ..... | à 20 cts. | 599 50 |  | Tirage, 486 marques..... | à 15 "             | 72 90 |  | Pliage ..... | à 10 " |  |  | Pliage et cousage, 120,000 feuil. | à 10 " | 121 00 |  | Cartes..... | à 1 " |  |  | 3me lecture, C. F..... pp. | à 15 " |  |  | Coupage ..... | à 12½ " |  |  | Couverts, 2,200..... | à 3 " | 7 34 |  | Corrections, 245 heures ..... | à 12½ " | 30 62½ |  | Doc. de la session, 1000 copies. |  |  |  | Entêtes, 54 feuilles..... | à 45 " | 24 30 |  | Tirage, 216 marques ..... | à 15 " | 32 40 |  | Royal, 3,033 mains—8 feuilles ..... |  |  |  | Papier écolier " " ..... |  | 888 06½ |  | <table border="1"> <tr> <td>Composition, 2997½ ems.....</td> <td>à 28 cts.</td> <td>\$</td> <td>839 80</td> </tr> <tr> <td>Tirage, 486 markens.....</td> <td>à 30 "</td> <td></td> <td>145 80</td> </tr> <tr> <td>Pliage, à 25 p. cent d'augment.</td> <td></td> <td></td> <td>151 25</td> </tr> <tr> <td>Comp. sur couverts, 3 ems... ..</td> <td>à 28 "</td> <td></td> <td>0 84</td> </tr> <tr> <td>Tirage de couverts, 9 marques</td> <td></td> <td></td> <td>2 70</td> </tr> <tr> <td>Papier fourni pour couverts ..</td> <td></td> <td></td> <td>4 80</td> </tr> <tr> <td>Doc. de la ses, à 45 cts. par feuille .....</td> <td></td> <td></td> <td>24 30</td> </tr> <tr> <td>Tirage do .....</td> <td>à 30 cts.</td> <td></td> <td>64 80</td> </tr> <tr> <td>Corrections, 245 heures . ....</td> <td>à 25 "</td> <td></td> <td>61 25</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td><b>\$1,295 04</b></td> </tr> </table> |  | Composition, 2997½ ems..... | à 28 cts. | \$ | 839 80 | Tirage, 486 markens..... | à 30 " |  | 145 80 | Pliage, à 25 p. cent d'augment. |  |  | 151 25 | Comp. sur couverts, 3 ems... .. | à 28 " |  | 0 84 | Tirage de couverts, 9 marques |  |  | 2 70 | Papier fourni pour couverts .. |  |  | 4 80 | Doc. de la ses, à 45 cts. par feuille ..... |  |  | 24 30 | Tirage do ..... | à 30 cts. |  | 64 80 | Corrections, 245 heures . .... | à 25 " |  | 61 25 |  |  |  | <b>\$1,295 04</b> |
| Tab. des rap. des frais de poste..  | 24              |  |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| ..... pp. B. 2me lec.,.....   | à 2½            |  |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| ..... " " 3me lec.,.....  | à 1½            |  |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| 14 " 8vo. p. R. P.....  | à 2½            | 31½  |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| 4 " " " Min .....   | à 4             | 16   |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| 13 " " " Cat.....   | à 6             | 78   |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| 356 " " " Tab .....   | à 8             | 2848   |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| ..... " V. et D.....  | à 3½            |  | 2997½              |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
|   |                 | \$ cts.  |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Comp. 2997½ .....   | à 20 cts.       | 599 50   |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Tirage, 486 marques.....  | à 15 "          | 72 90  |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Pliage .....  | à 10 "          |  |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Pliage et cousage, 120,000 feuil.   | à 10 "          | 121 00   |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Cartes.....   | à 1 "           |  |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| 3me lecture, C. F..... pp.  | à 15 "          |  |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Coupage .....   | à 12½ "         |  |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Couverts, 2,200.....  | à 3 "           | 7 34   |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Corrections, 245 heures .....   | à 12½ "         | 30 62½   |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Doc. de la session, 1000 copies.  |                 |  |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Entêtes, 54 feuilles.....   | à 45 "          | 24 30  |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Tirage, 216 marques .....   | à 15 "          | 32 40  |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Royal, 3,033 mains—8 feuilles .....   |                 |  |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Papier écolier " " .....  |                 | 888 06½  |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Composition, 2997½ ems.....   | à 28 cts.       | \$   | 839 80             |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Tirage, 486 markens.....  | à 30 "          |  | 145 80             |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Pliage, à 25 p. cent d'augment.   |                 |  | 151 25             |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Comp. sur couverts, 3 ems... ..   | à 28 "          |  | 0 84               |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Tirage de couverts, 9 marques   |                 |  | 2 70               |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Papier fourni pour couverts ..  |                 |  | 4 80               |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Doc. de la ses, à 45 cts. par feuille .....   |                 |  | 24 30              |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Tirage do .....   | à 30 cts.       |  | 64 80              |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Corrections, 245 heures . ....  | à 25 "          |  | 61 25              |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
|   |                 |  | <b>\$1,295 04</b>  |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
|   |                 | FRAIS DU MÊME EN 1873.   |                    |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
|   |                 | <table border="1"> <tr> <td>Composition, 2997½ ems.....</td> <td>à 33 cts.</td> <td>\$</td> <td>989 18</td> </tr> <tr> <td>Tirage, 486 marques .....</td> <td>à 35 "</td> <td></td> <td>170 10</td> </tr> <tr> <td>Pliage à 50 p. cent d'augment.</td> <td></td> <td></td> <td>181 50</td> </tr> <tr> <td>Composition de couverts .....</td> <td></td> <td></td> <td>0 99</td> </tr> <tr> <td>Tirage do .....</td> <td></td> <td></td> <td>3 15</td> </tr> <tr> <td>Papier fournis pour couverts.</td> <td></td> <td></td> <td>4 80</td> </tr> <tr> <td>Doc. de la session.....</td> <td>à 45 "</td> <td></td> <td>24 30</td> </tr> <tr> <td>Tirage do .....</td> <td></td> <td></td> <td>75 60</td> </tr> <tr> <td>Corrections, 245 heures.....</td> <td></td> <td></td> <td>73 50</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td><b>\$1,523 12</b></td> </tr> </table>  |                    | Composition, 2997½ ems..... | à 33 cts. | \$                          | 989 18  | Tirage, 486 marques ..... | à 35 " |                          | 170 10 | Pliage à 50 p. cent d'augment. |        |                        | 181 50 | Composition de couverts .....   |        |                   | 0 99 | Tirage do .....               |  |                   | 3 15 | Papier fournis pour couverts. |  |                     | 4 80 | Doc. de la session.....                    | à 45 " |                      | 24 30 | Tirage do .....            |       |  | 75 60 | Corrections, 245 heures.....  |           |                   | 73 50     |        |  |                          | <b>\$1,523 12</b>  |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Composition, 2997½ ems.....   | à 33 cts.       | \$   | 989 18             |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Tirage, 486 marques .....   | à 35 "          |  | 170 10             |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Pliage à 50 p. cent d'augment.  |                 |  | 181 50             |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Composition de couverts .....   |                 |  | 0 99               |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Tirage do .....   |                 |  | 3 15               |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Papier fournis pour couverts.   |                 |  | 4 80               |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Doc. de la session.....   | à 45 "          |  | 24 30              |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Tirage do .....   |                 |  | 75 60              |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
| Corrections, 245 heures.....  |                 |  | 73 50              |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |
|   |                 |  | <b>\$1,523 12</b>  |                             |           |                             |         |                           |        |                          |        |                                |        |                        |        |                                 |        |                   |      |                               |  |                   |      |                               |  |                     |      |  |        |                      |       |                            |       |  |       |                               |           |                   |           |        |  |                          |                    |       |  |              |        |  |  |                                   |        |        |  |             |       |  |  |                            |        |  |  |               |         |  |  |                      |       |      |  |                               |         |        |  |                                  |  |  |  |                           |        |       |  |                           |        |       |  |                                     |  |  |  |                          |  |         |  |   |  |                             |           |    |        |                          |        |  |        |                                 |  |  |        |                                 |        |  |      |                               |  |  |      |                                |  |  |      |   |  |  |       |                 |           |  |       |                                |        |  |       |  |  |  |                   |



|  |       |
|--|-------|
| Le nombre de pièces justificatives pour 1870-71, à dater du 23 juin 1870 jusqu'au 3 octobre, 1871, était de.....     | 1,000 |
| Déduction faite du nombre envoyé avant l'ouverture de la Chambre.....  | 165   |
| <hr/>  |       |
| Nombre total de pièces justificatives des impressions de la session.....   | 835   |
| Le nombre de pièces justificatives pour 1871-72, à dater du 30 novembre 1871 jusqu'au 19 novembre 1872 était de..... | 1,208 |
| Déduction faite du nombre envoyé avant l'ouverture de la Chambre.....  | 77    |
| <hr/>  |       |
| Nombre total des pièces justificatives des impressions de la session.....  | 1,131 |

## RÉCAPITULATION.

|   |       |
|---|-------|
| Total des pièces justificatives de 1870-71, tel que comparer avec celui de 1871-72 :— |       |
| Pour l'année 1872.....  | 1,131 |
| “ 1871.....   | 835   |
| <hr/>   |       |
| Excédant de 1872 sur 1871.....  | 296   |

Le temps employé dans l'exécution de l'ouvrage en 1871, depuis l'ouverture de la session jusqu'à la livraison de la dernière pièce justificative, fut de sept mois et dix-huit jours; tandis que celui de 1872 fut accompli en 7 mois et huit jours. Ainsi, l'ouvrage de 1872 fut accompli en dix jours de moins que celui de 1871, quoique 296 pièces justificatives aient été envoyés de plus en 1872 qu'en 1871, soit plus de 35 pour cent.

La valeur totale de l'ouvrage exécuté dans les périodes correspondantes de chaque année est comme suit:

|                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| Du 15 février au 4 octobre 1872..... | \$18,657 78 |
| “ “ 1871.....                        | 13,774 13   |
| <hr/>                                |             |
| Excédant de 1872 sur 1871.....       | \$ 4,883,65 |

L'impression des Journaux du Sénat a été retardée de cinq mois, à cause de circonstances indépendantes du contrôle de l'entrepreneur. Les Journaux proprement dits furent livrés au relieur le 30 juillet, tandis que l'Index, qui forme partie du volume, ne fut prêt que le 4 janvier 1873.

On prend maintenant un soin particulier pour que les exemplaires des documents anglais ne soient transmises au bureau des traducteurs que parfaitement corrigés, vu qu'en deux occasions à la dernière session il y a eu confusion et retard par le fait que les traducteurs ont eu des exemplaires des documents avant qu'ils fussent complets. Je fais allusion au bill B. du Sénat et au budget, qui durent être “ recomposés ” à cause de cela.

## H.

## PLAIDOIRIE EN COUR DU BANC DE LA REINE.

*Taylor vs. le Maître-Général des postes.*

JEUDI, 13 février 1873.

Cette cause a été plaidée aujourd'hui devant l'honorable juge en chef, l'honorable M. le juge *Morrison* et l'honorable M. le juge *Wilson*. Elle a pris naissance d'une réclamation pour ouvrage fait par M. *I. B. Taylor*, le demandeur, contre le Maître-Général des Postes, le défendeur, dans les circonstances ci-énoncées.

M. *Harrison*, C. R., comparait pour le demandeur et M. *Fleming* pour le défendeur.

Les questions soumises à la Cour, après lecture des contrats existants entre M. *Taylor* et les deux Chambres du Parlement, et entre M. *Taylor* et la Reine (représentée par le gouvernement fédéral) ainsi que celle des procès-verbaux du comité des Impressions des deux Chambres du Parlement, furent celles-ci :

*Premièrement.*—Si les dits contrats plus haut mentionnés sont ou ne sont pas séparés et distincts, comme s'ils étaient donnés à plusieurs personnes.

*Secondement.*—Si, en vertu du contrat pour les impressions des départements, le dit I. B. *Taylor* a ou n'a pas le droit d'être payé pour tous les ouvrages de ville ou autres impressions pour les différents départements du gouvernement du *Canada*, des rapports, pamphlets, circulaires et blancs de quelque forme et nature que ce soit qui peuvent être classés sous la dénomination d'impressions des départements, et de tout ouvrage et services qui s'y rapportent, en vertu des stipulations du dit contrat, quand ils sont demandés pour l'usage des différents départements, à part ceux demandés en vertu du contrat du Parlement, lesquels ne comprennent que " toutes les impressions requises pour le service des deux Chambres du Parlement " seulement, c'est-à-dire que si, relativement aux deux contrats, le dit I. B. *Taylor* est autorisé à faire payer le Parlement pour l'impression et la composition, etc., des rapports des départements, etc., d'après le contrat du Parlement, et aussi de faire payer pour le même travail, d'autant que les départements en demanderaient des exemplaires (en vertu d'un ordre du comité des impressions) d'après le contrat des départements.

Pendant qu'il s'adressait au Tribunal en faveur du demandeur, M. *Harrison* fut interrompu par

LE JUGE-EN-CHEF, qui dit avoir lu les résolutions ainsi que les documents qui s'y rattachent et qu'il avait essayé de comprendre, mais sans y réussir. Il déclara qu'après avoir pris connaissance de l'affaire du commencement à la fin, il ne pouvait pas dire qu'il la connaissait. Il ne savait pas d'où vient la difficulté.

M. HARRISON dit que le demandeur avait fait deux contrats, l'un pour faire les impressions du Parlement, et trois mois après, celles des départements; que quelques-uns des documents étaient demandés par les départements et le Parlement, et que, en vertu de ses contrats le demandeur prétendait avoir le droit d'être payé pour la composition demandée par le gouvernement et par le Parlement.

LE JUGE-EN-CHEF :—Mais qu'est-ce que les résolutions ont à faire avec cela ?

M. HARRISON : Les résolutions démontrent que le comité est un comité collectif des impressions et qu'il est formé par des membres du Sénat et de la Chambre des Communes.

LE JUGE-EN-CHEF pense qu'en en appelant du Comité à la Cour, le mode ordinaire de procédure se trouve renversé.

M. HARRISON, continuant son réquisitoire, dit que le premier contrat, fait le 2 juillet 1869, concernait les impressions du parlement. Que le contrat fut fait avant que l'acte concernant l'Imprimeur de la Reine ne devint loi. L'acte en question fut sanctionné le 26 juin, mais il ne prit effet que le 1er octobre 1869. Donc le contrat fut fait entre le temps que l'acte fut sanctionné et mis à exécution. Le contrat du parlement était entre M. I. B. *Taylor*, de la première part, et M. *Henry Hartney*, de la cité d'*Ottawa*, en sa qualité de Greffier du Comité collectif des deux Chambres du parlement pour les impressions du parlement, de la seconde part. M. *Taylor* convenait avec M. *Hartney* de bien exécuter tout l'ouvrage et de fournir tous les matériaux " pour le service des deux Chambres du parlement." Le savant avocat expliqua ensuite en détail les devoirs de l'Imprimeur du Parlement; et quant aux prix, il dit que ceux indiqués dans la cédule étaient de tant pour la composition et de tant pour le tirage. Le second contrat fut passé après que l'acte concernant l'Imprimeur de la Reine eût pris effet, le 1er octobre 1869. Il avait pour objet les impressions des départements, et était fait entre M. *Taylor*, de la première part, et Sa Majesté la Reine, représentée par l'Exécutif, de la seconde part. Leurs Honneurs savent qu'en vertu de l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord* l'Exécutif constitue un pouvoir et les Chambres du Parlement un autre pouvoir; et ce contrat fut fait avec l'Exécutif, après lecture faite de l'acte concernant l'Im-

primeur de la Reine. Cet acte, cependant, n'affectait pas l'entrepreneur concernant les impressions du parlement. Dans le second contrat pour les impressions des départements, lecture fut faite de l'acte concernant le bureau de l'Imprimeur de la Reine, et dans la cédule on mentionne les prix pour la composition et le tirage, et ils sont inférieurs à ceux stipulés dans le contrat du Parlement pour le tirage et les impressions. Avant la sanction de l'acte concernant l'imprimeur de la Reine, les impressions du parlement et des départements étaient d'ordinaire faites par deux personnes différentes, agissant indépendamment l'une de l'autre, en vertu d'arrangements ou contrats différents et indépendants. Pendant plusieurs années, M. *Desbarats* eut l'un des contrats—celui des impressions des départements—et M. *Taylor*, celui des impressions du parlement. Aujourd'hui, cependant, ainsi qu'il l'a déjà dit à Leurs Honneurs, les deux contrats sont faits avec la même personne, et il se trouve qu'il y a certaine partie du travail requis par les deux contrats:—les rapports des départements. Ces rapports sont d'abord imprimés pour les départements, et on a donné l'ordre d'en imprimer un certain nombre pour l'usage des deux Chambres. Voici ce qu'a fait le défendeur: il a demandé qu'on lui fournit tant d'exemplaires des rapports. Autrefois, il y en avait tant d'envoyés au défendeur, et tant aux Chambres; mais le maître-général des postes a tenté de refondre le contrat, et ainsi, au lieu d'avoir tant de rapports fournis en vertu de chaque contrat, il serait nécessaire d'envoyer un certain nombre de rapports en tout; et le double paiement pour la composition a été refusé.

LE JUGE-EN-CHEF:—Que dit le demandeur ?

En réponse, M. *Harrison* déclare que le demandeur a dit qu'en vertu de son contrat avec le parlement, il avait fait pour celui-ci certains travaux par lesquels il a droit d'être payé; et que s'il y a un autre entrepreneur qui fait les impressions des départements et qu'il emprunte ses (à M. *Taylor*) caractères, le seul fait que ces caractères ont été empruntés ne donnerait pas au département le droit de dire à l'entrepreneur des impressions des départements: "Vous ne serez pas payé pour la composition." M. *Taylor* se trouve dans cette affaire comme s'il y avait deux entrepreneurs, et que l'un emprunterait la composition de l'autre. Telles que les choses se trouvent, cependant, un seul homme a les deux contrats, et ils ont été faits en différents temps et dans des circonstances différentes. Supposons que M. *Desbarats* ait un contrat et M. *Taylor* l'autre, ainsi que c'était le cas autrefois; que M. *Desbarats* imprime un certain nombre de rapports des départements, et qu'avant qu'il distribue son caractère, M. *Taylor* lui demande de lui prêter ses "formes." Les "formes" ainsi obtenues, M. *Taylor*, le second entrepreneur, en fera nécessairement usage et fournira le nombre d'exemplaires stipulé par son contrat. Maintenant, le demandeur prétend qu'on doit le considérer comme étant deux personnes, ayant chacune leur contrôle distinct et indépendant. Les contrats étaient très-différents et les payeurs aussi. Le contrat du gouvernement était soldé à même les fonds contingents du gouvernement, et l'autre l'était à même les fonds des deux Chambres, deux pouvoirs distincts. En outre, qu'on se rappelle que les deux contrats n'étaient pas faits par la Reine, mais l'un par les Chambres du parlement, et l'autre par la Reine. Naturellement, s'il était fait un nouveau contrat, il serait bien de refondre les contrats de manière qu'au lieu de fournir tant de rapports aux départements et tant aux Chambres du parlement, les départements puissent avoir de suite leur nombre nécessaire. Mais ceci entraînerait un nouveau contrat. Néanmoins, dans l'état actuel de choses, les contrats sont précisément les mêmes qu'ils étaient quand ils furent faits, car il ne leur a été fait aucune altération. Toute la difficulté cesse, prétend le savant avocat, du moment que deux personnes sont substituées à M. *Taylor*. Si Leurs Honneurs, au lieu de considérer M. *Taylor* seul, voulaient bien dire M. *Taylor* et M. *Desbarats*, ayant chacun à remplir des devoirs différents en vertu de contrats indépendants, elles verraient la véritable position du demandeur.

LE JUGE-EN-CHEF:—Est-ce que les journaux de la Chambre font partie des impressions des départements ?

M. HARRISON dit que l'acte du parlement relatif à l'imprimeur de la Reine détermine les impressions qui doivent être mises sous le titre des impressions des départements. Eût-il autres, il y a les rapports des départements. Parmi ces rapports, à ce qu'il croit, un certain nombre d'exemplaires était imprimé par les départements et présenté à la Chambre.

Alors la Chambre pouvait ordonner l'impression d'un nombre quelconque d'exemplaires. Et ces documents ayant été soumis aux membres, entraînaient ensuite dans les journaux de la Chambre; naturellement les documents insérés dans les journaux de la Chambre faisaient partie des impressions du parlement.

LE JUGE-EN-CHEF :—Si la Chambre en a besoin.

M. HARRISON.—S'ils étaient destinés à être distribués parmi les membres, ils devraient figurer sous le titre d'Impression du Parlement. Il pense que l'on peut exposer le cas comme suit : Supposons qu'un individu ait un contrat pour l'impression de cinq mille exemplaires d'un ouvrage inconnu à une autre personne qui pourrait avoir besoin de 2,000 exemplaires du même ouvrage imprimé, et que l'entrepreneur pourrait exécuter les deux contrats avec une seule composition. Dans ces circonstances, la personne qui a fait le second contrat ne pourrait pas dire: "Je ne paierai pas pour la composition parce que vous l'avez obtenue du premier individu." Les deux contrats étaient à un prix très-inférieur—c elui des impressions des départements particulièrement—et il croit que le demandeur n'eut jamais signé les contrats s'il ne se fut pas reposé sur la prétention qu'il fait valoir maintenant. Ils furent signés tout deux comme s'il y eut eu deux entrepreneurs, mais une seule personne acceptant les deux contrats avait un avantage et le demandeur s'est servi de cet avantage afin de s'assurer quelque profit pour son ouvrage.

LE JUGE-EN-CHEF :—Le prix du contrat pour les impressions du Parlement n'est-il pas le plus élevé ?

M. HARRISON :—Oui, et le contrat pour les impressions des départements a été signé à un prix beaucoup moins élevé en considération du paiement pour la composition des rapports par le Parlement et les départements.

LE JUGE-EN-CHEF :—Par son contrat avec le Parlement il devait recevoir le prix donné aux impressions du Parlement pour les ouvrages fournis directement aux départements ?

M. HARRISON :—Oui. La difficulté date de la dernière session. Il avait toujours été payé jusqu'alors.

JUGE-EN-CHEF.—Tel est l'argument en votre faveur.

M. HARRISON pense aussi que c'est un argument en faveur de son client. Il montre l'intention des deux parties. Les ministres de la couronne ont exprimé l'opinion que cela était juste. Ils ont dit que c'était une question abstraite de loi avec laquelle ils n'avaient rien à faire. Les hommes de loi dans la chambre exprimèrent leurs opinions sur ce sujet, mais elle n'ont aucune valeur. Tout cela n'aboutit qu'à une perte de temps. On soutient que ce différend impliquait une question de loi et que comme les tribunaux du pays décidaient les questions de loi, cette question devait être soumise à une cour de justice. C'est la raison qui les amène maintenant devant leurs honneurs.

M. FLEMING, au nom du demandeur, dit qu'il consentait à accorder, pour argumenter, qu'il y avait deux contrats et que deux personnes étaient représentées par M. Taylor : M. Taylor, l'imprimeur du Parlement et M. Taylor l'imprimeur des départements. Il ne voit pas que cela fasse disparaître la difficulté. D'après son contrat M. Taylor était tenu de fournir tout l'ouvrage, et les matériaux pour les deux chambres du Parlement Canadien. D'après son contrat comme imprimeur des départements, il devait fournir l'ouvrage et les services s'y rattachant en tels nombres et quantités qui pourraient être spécifiés dans les diverses réquisitions qui pourraient lui être adressées pour cette fin de temps à autre par et au nom des différents départements. Ce n'est qu'à la dernière session que cette question vint sur le tapis. Le fait que M. Taylor fournissait certain ouvrage d'après son contrat pour le Parlement, lequel était identique à celui qu'il fournissait en vertu de son contrat pour les départements; attira de bonne heure l'attention du Comité des Impressions et des discussions eurent lieu sur le sujet. Il ne sait pas pourquoi on a surchargé le dossier des résolutions du Comité des Impressions, car la dite résolution est la seule importante pour ce cas. Dans cette résolution, le Comité des Impressions, après qu'on eût attiré son attention sur les double prix que recevait M. Taylor pour une certaine composition, décida " Que l'entrepreneur chargé des impressions " du Parlement étant aussi un entrepreneur pour autres impressions publiques, il est expé- " dient, dans le but d'éviter des erreurs, de décider que le comité est d'opinion que tous pa- " piers et documents dont l'impression est ordonnée par le Parlement sont sujets aux condi-



“ tions du contrat passé entre le Parlement et l'entrepreneur des impressions du Parlement, et que les rapports annuels des chefs des divers départements sont évidemment compris au nombre des impressions du Parlement comme documents à être soumis au Parlement, et que le Parlement a aussi le pouvoir d'ordonner en vertu de son contrat l'impression du nombre d'exemplaires de ces ouvrages qui pourront être nécessaires pour le service public, et, pour empêcher tout malentendu, les chefs des divers départements sont priés d'informer ce comité du nombre d'exemplaires imprimés de leurs divers rapports ou autres documents du parlement dont ils pourront avoir besoin, respectivement, et que tel nombre soit ajouté et forme partie de la liste de distribution des impressions du parlement.”

JUGE-EN-CHEF :—En quoi cela regarde-t-il ce procès ?

M. FLEMING dit qu'il citait cette résolution pour montrer seulement l'origine du différend entre le demandeur et le défendeur.

LE JUGE-EN-CHEF :—On ne nous a pas fait part des détails de la somme réclamée. Comment se compose-t-elle ?

M. FLEMING :—D'un nombre extra des rapports des chefs des départements.

JUGE-EN-CHEF :—Mais les chefs de départements ont le droit d'ordonner l'impression d'autant d'exemplaires qu'il leur plaît.

M. FLEMING :—Oui, pour les départements ; mais ils n'ont pas demandé définitivement à M. *Taylor* de leur fournir aucuns rapports. Ils les ont eu par l'entremise du parlement.

JUGE-EN-CHEF :—Comment leur étaient-ils originellement envoyés ?

M. FLEMING :—Je crois que la coutume est que le chef du département soumette son rapport en manuscrit, et qu'il est mis sur la table et renvoyé au comité des impressions.

M. HARRISON dit que les rapports sont généralement imprimés avant la réunion du parlement et qu'ils lui sont alors présentés.

M. FLEMING pria leurs honneurs de supposer qu'il y avait deux entrepreneurs, l'un pour les impressions du parlement et l'autre pour les impressions des départements, et que l'on s'est aperçu que les départements et le parlement payaient tous deux pour le même ouvrage qui était identique et dont tous deux avaient besoin. Il est évident qu'en s'apercevant du fait le parlement devait cesser de demander cet ouvrage à l'entrepreneur des impressions des départements et d'après ce contrat il ne voit pas que l'entrepreneur ait quelque raison de se plaindre. Le contrat maintenant est absolument le même que s'il avait été donné à deux individus, M. *Taylor* n'est pas non plus juge du nombre des rapports nécessaires. Le parlement peut ordonner l'impression de cinq cents ou cinq mille exemplaires, et s'il pense que le nombre dépasse les bornes, il doit évidemment refuser d'en livrer plus qu'il ne croit bon. Il (*M. Fleming*) croit néanmoins qu'il a été mieux conseillé quant au nombre dont on aurait probablement besoin.

LE JUGE-EN-CHEF :—Est-ce qu'il n'y a pas de spécifications quant au nombre ?

M. FLEMING :—Il n'y a rien de spécifié quant au nombre. La spécification du contrat est qu'un nombre suffisant d'exemplaires doit être fourni pour les besoins des deux chambres du parlement.

JUGE-EN-CHEF :—Parce qu'il pouvait éprouver une perte sérieuse en n'imprimant que seulement cent ou deux cents exemplaires.

M. FLEMING :—Au contraire, il se plaint d'avoir trop à faire en vertu du contrat. Il se plaint qu'on ne lui donne pas la chance de faire une augmentation de profits correspondante à l'augmentation de l'ouvrage. Cela ne fait pas différence qu'il y ait deux entrepreneurs. Qu'il y en ait un ou deux, cela revient au même. Nous cessons quant au contrat des départements de demander certain ouvrage à l'entrepreneur des départements et, d'après le contrat du parlement, nous avons le droit de demander tout l'ouvrage dont nous avons besoin. S'il y a deux contrats, il n'y a qu'un entrepreneur—la personne même à laquelle on doit payer définitivement pour l'ouvrage. Le pays a à payer pour les deux. Il importe peu que ce soit l'exécutif dans un cas ou le parlement dans l'autre ; ils sont tous deux agents de la couronne.

M. le Juge *Wilson* suppose que les départements peuvent fournir des exemplaires au Parlement ou s'ils l'aimaient mieux les distribuer en Angleterre.

M. FLEMING, Oui, ou les brûler.

LE JUGE EN CHEF: — La somme réclamée n'est pas pour des rapports des départements?

M. FLEMING: Le demandeur n'a fait aucun ouvrage en vertu du second contrat, il n'a donc droit à rien.

M. HARRISON: Mon savant ami représente le Ministre de la Justice, et ce que je puis faire de mieux, c'est de lui donner l'opinion même du ministre de la justice. Il disait devant le comité au mois de juin dernier: "La pétition m'a été soumise parce qu'elle impliquait une question légale, et elle est restée depuis dans mon bureau, attendant ma décision. En outre de la pétition, j'ai vu M. Taylor lui-même et d'autres personnes sont aussi venues me voir à ce sujet. J'ai toujours répondu que le gouvernement ne pouvait pas intervenir après le vote du Parlement—que c'était au Parlement, le même pouvoir qui est venu à une certaine conclusion, à renverser son vote—et que la seule chose à faire était d'en appeler au Parlement, le gouvernement étant son serviteur et non son maître. La question, comme je le comprends, est celle-ci—Si M. Taylor a deux contrats ou seulement un? Je pense que c'est là toute la question, et afin d'en venir à une conclusion à ce sujet, on devrait la considérer comme si les deux contrats avaient été donnés à deux individus (Écoutez! Écoutez), "A" a le contrat du Parlement, "B" le contrat du gouvernement. "A" fait un ouvrage dont "B" a besoin. Je pense que le Parlement a le droit d'ordonner l'impression d'autant d'exemplaires qu'il lui plaît, s'ils sont conformes aux conditions du contrat *bona fide* et honnêtement, des impressions du Parlement, mais je pense que le Parlement n'a pas plus le droit qu'un individu a le droit d'ordonner à un entrepreneur, sous le prétexte qu'il a besoin d'ouvrages pour fins du Parlement, de l'ordonner pour d'autres fins (Écoutez! Écoutez). Ce n'est pas une question de loi, mais il appartient au comité de décider si aucune partie de l'ouvrage fourni par "A" (M. Taylor, l'entrepreneur du Parlement) était plus considérable que ce qui était nécessaire pour fins du Parlement. Si non, en vertu du contrat, le Parlement n'a pas le droit d'en ordonner plus. Le Parlement, si l'on devait interpréter ainsi le contrat, pourrait ordonner l'impression des rapports pour les distribuer dans le monde entier. Je pense que M. Taylor doit être requis de fournir la quantité, quelque soit la perte qu'il éprouve, dont le Parlement a besoin *bona fide* pour fins du Parlement. "B" survient, qui est l'entrepreneur du gouvernement. Il a un droit, comme il en a la responsabilité, de faire toutes les impressions des départements. Si le Parlement n'a pas le droit d'ordonner à son entrepreneur de faire l'ouvrage du gouvernement, alors l'entrepreneur du gouvernement doit le faire. Il doit être payé conformément à son contrat, et je ne pense pas qu'il importe de savoir si "B" compose avec ses propres caractères d'imprimerie et s'en sert pour l'impression ou s'il traverse la rue et emprunte les caractères d'imprimerie de "A." Je ne pense pas que nous devions nous occuper de savoir si "B" fait la composition ou s'il l'emprunte. (Écoutez! Écoutez). Ces principes ont le sens commun, je pense."

Telle est l'opinion du ministre de la justice qui, peu de temps après disait: "M. Taylor dit que le parlement, en venant à cette conclusion, a forcé le sens de son contrat. Je suis porté à croire qu'il l'a fait. Je ne pense pas que le parlement, pas plus qu'un particulier, puisse forcer un entrepreneur de faire plus qu'on n'en avait l'intention réellement et *bona fide*, mais je ne veux pas exprimer une opinion sur la question de fait. En Angleterre, il y a certains ouvrages du parlement imprimés pour l'usage du parlement. Le parlement peut alors ordonner qu'il soit fourni au public au rabais. Supposons que l'on adopterait ce procédé ici, je ne pense pas que, en vertu du contrat avec M. Taylor, vous puissiez le forcer de le faire.

M. Harrison dit qu'il semble que certains messieurs formant partie du comité désiraient avoir cet ouvrage par une ruse, mais on ne saurait imputer une pareille conduite à la Couronne. Ces messieurs ont obtenu les rapports de manière à faire disparaître l'avantage de la double composition, et c'est ce qui a induit le demandeur à signer le contrat à un prix si réduit.

LE JUGE EN-CHEF pense que si les messieurs qui administrent les affaires à Ottawa sont persuadés que le demandeur a accepté le contrat avec l'entente qu'il recevrait un double paiement pour la composition, et que s'ils pensent que cela est juste et raisonnable, il est d'opinion que le demandeur devrait être payé. C'est une doctrine, adoptée par tous les hommes publics en Angleterre, que la Couronne ne saurait faire de mal, et que tout ce que ferait la Couronne à cet égard serait juste.

Le jugement a été réservé

## I.

## CAUSE TAYLOR vs. LE MAITRE-GÉNÉRAL DES POSTES,

ET JUGEMENT DE M. LE JUGE MORRISON.

Cause soumise. La cause a été longuement exposée, mais ce qui suit suffit à la cour pour rendre jugement. L'action a été intentée par le demandeur, qui est imprimeur, contre le défendeur, qui est le chef du département des Postes du *Canada*, dans les circonstances suivantes: Le 2 juillet 1869, le demandeur a passé avec M. *Hartney*, en sa qualité de greffier du comité collectif des deux chambres du Parlement, un contrat dans lequel il convient de fournir tout le matériel nécessaire pour le service des deux chambres du Parlement mentionné dans la cédule et les spécifications annexées à ce contrat, aux temps, époques, dans la période et aux termes et conditions stipulées au contrat, durant cinq ans, à compter du 1er janvier 1870. Le demandeur devait être payé pour l'ouvrage fait et du matériel fournis respectivement aux deux chambres du Parlement aux prix fixés dans les spécifications. Le 1er octobre 1869, le demandeur passa avec Sa Majesté, conformément aux dispositions de l'acte du *Canada*, 32 et 33 *Victoria*, chapitre—concernant l'imprimeur de la Reine un contrat dans lequel il convient de faire et d'exécuter durant une période de cinq ans tous les ouvrages d'impressions, pour les divers départements du gouvernement du *Canada*, de rapports, brochures, etc., de toutes sortes et descriptions compris, dans la dénomination d'impressions des départements, et tous les ouvrages et services s'y rattachant ou s'y rapportant en tels nombres et quantités qui pourraient être spécifiées dans les réquisitions qui lui seraient faites à cette fin, de temps à autre, par et au nom des dits départements respectivement, les quantités de papier nécessaire devant dans tous les cas lui être fournies. Ces ouvrages devraient être faits d'une manière strictement conforme aux termes de la cédule et des spécifications annexées au contrat et à la satisfaction de l'imprimeur de la Reine et être livrés aux divers départements dans un espace de temps raisonnable après la réception des réquisitions qui lui en seraient faites. Dans la cédule annexée à ces contrats, les prix sont fixés à tant le 1,000 emmes pour la composition, et le tirage, etc. Il appert aussi par la cause, que le 20 mars 1870 le président du comité collectif des impressions signala au comité le danger de payer double prix pour les ouvrages du gouvernement et du parlement, quand ces ouvrages étaient imprimés sur la même édition, et il fut alors résolu que le président et M. *McDonald* fussent nommés pour se rendre auprès du secrétaire d'Etat pour attirer son attention sur le fait et entrer en arrangement avec le gouvernement pour empêcher que ces doubles prix fussent payés. Et le 8 avril 1870, le comité passa la résolution suivante :—

“ *Résolu* : Qu'attendu que le Parlement a conclu des contrats pour les impressions du Parlement, et que le gouvernement a, en vertu du statut de la dernière session, conclu de pareils contrats pour les impressions requises par les divers départements, et que ces différents contrats ont été ainsi conclus avec la même personne, et que cette personne prétend qu'en vertu de ses deux différents contrats elle a le droit de se faire payer doublement pour toutes les impressions qu'elle a à faire pour l'usage du gouvernement et du Parlement, quand l'impression de ces documents est ordonnée par le gouvernement pour l'usage des départements, c'est-à-dire, qu'elle a le droit de se faire payer deux fois pour une seule composition, chose qui n'est pas seulement contraire à l'usage, mais encore à l'esprit et à l'intention du contrat pour les impressions du Parlement, et qui, si elle est permise, peut s'appliquer à tous les documents, etc., imprimés pour le Parlement; qu'attendu en outre que, d'après la liste des distributions, 13 exemplaires de tous les Votes et Délibérations, Bills, Documents, etc. sont pour l'usage du département du Conseil Privé, sans compter que divers autres exemplaires sont pour l'usage de chaque autre département du service public, et que l'effet de cette pratique, ainsi qu'il a été démontré par un compte soumis à ce comité pour l'impression du rapport du département des travaux publics (rapport qui, en vertu du contrat pour les impressions du Parlement, coûte \$208.83 pour 1,870 exemplaires, et dont le coût de l'impression a aussi été réclamé en vertu du contrat pour les départements à raison de \$175.02½ en sus pour 500 exemplaires, faisant en tout \$383.80½, c'est-à-dire, \$120.35½ de plus que si le tout eût été imprimé

en vertu du contrat pour les impressions du Parlement),—serait, si elle se perpétuait, d'en traîner une grande perte pour le public ; et qu'attendu que le gouvernement peut maintenant comme auparavant, obtenir de l'entrepreneur des impressions du Parlement autant d'exemplaires *extra* de tout document imprimé qu'il en a besoin pour son usage, sans payer plus que pour le tirage et le papier, bien que les deux contrats aient été donnés à la même personne ; qu'à ces causes, afin de définir et distinguer les deux contrats, il soit compris que tous bills, rapports ou documents soumis au Parlement, en manuscrit ou imprimé, sont des papiers parlementaires, soit que la copie ait été envoyée à l'imprimeur par les départements ou par le parlement, selon que le service public le requerra, et qu'ils porteront le nom de l'éditeur comme entrepreneur des impressions du Parlement, et qu'ils seront payés aux prix des impressions parlementaires, après avoir été contrôlés et certifiés conformes au contrat par le greffier du comité ; et que l'ouvrage exécuté pour les départements porteront le nom de l'éditeur comme entrepreneur des impressions des départements, et qu'il sera payé aux prix des impressions pour les départements après avoir été contrôlé et certifié conforme au contrat par l'imprimeur de la Reine.

“ *Résolu* : Aussi, que si le gouvernement ou un département du gouvernement a besoin d'un plus grand nombre d'exemplaires que d'ordinaire de documents qui lui sont maintenant fournis d'après la liste des distributions, il notifie ce fait au Greffier du comité des impressions par écrit assez tôt pour qu'il puisse ajouter ce nombre *extra* à la liste des distributions.”

Et le secrétaire d'Etat fut notifié de ce fait et pour que la résolution fût rapportée à la Chambre des Communes la résolution suivante fut passée le 22 avril 1872 par le comité collectif :—

“ L'entrepreneur des impressions pour le Parlement étant aussi entrepreneur d'autres impressions pour les départements publics, il est expédient, pour éviter toute erreur, de prescrire ce qui suit :

“ Que le comité est d'opinion que tous les papiers et documents dont l'impression est ordonnée par le Parlement, doivent tomber sous l'effet des clauses du contrat conclu entre le Parlement et l'entrepreneur des impressions pour le Parlement, et que les rapports annuels des chefs des divers départements sont clairement compris dans les impressions parlementaires comme documents à soumettre au Parlement ;—aussi, qu'il est au pouvoir du Parlement d'ordonner, d'après son contrat, l'impression de tel nombre d'exemplaires des documents ci-dessus mentionnés qui peuvent être requis pour le service public ;—et que, pour prévenir tout malentendu, les chefs des divers départements devraient faire connaître à ce comité le nombre d'exemplaires de leurs divers rapports ou d'autres documents parlementaires dont ils peuvent avoir besoin, afin que ce nombre d'exemplaires soit ajouté à la liste des distributions des papiers parlementaires pour en faire partie.”

Cette résolution fut rapportée à la Chambre des Communes le 27 avril 1870, et adoptée. Le plaidoyer expose que lorsque le demandeur a passé ses contrats, les rapports annuels des chefs des départements avaient toujours été imprimés sur leurs ordres et payés par les départements, et séparés de ceux imprimés pour l'usage du parlement et séparément payés par le greffier du comité collectif des impressions ; que pendant un certain temps après la passation de ces contrats, il fut payé pour l'impression des rapports annuels des départements pour le nombre requis pour l'usage des départements en vertu de ses contrats du 1er octobre 1870, et pour ceux requis pour l'usage du parlement en vertu du contrat passé avec *M. Hartney*, comme s'ils avaient été imprimés par deux personnes distinctes et séparées—la chose ayant été trouvée juste et équitable par l'imprimeur de la Reine alors en fonctions, suivant l'usage et aux termes des contrats ; qu'après l'adoption du rapport par la Chambre des Communes le 22 avril 1870, les quantités supplémentaires des rapports des divers départements requises pour l'usage des départements furent demandées par le greffier du comité exécutif des impressions et portées au compte des divers départements par le dit comité comme impressions pour le parlement et payées suivant le tarif des prix fixés dans le contrat avec le parlement, le paiement, cependant ayant été fait par les départements respectivement et non par le parlement.

Le demandeur prétend que lorsqu'il a passé ces divers contrats, il avait raison de croire que ces contrats étaient séparés et que les rapports des divers départements seraient payés séparément de ceux demandés et requis pour la distribution pour le parlement.

On se demande si le défendeur, parce qu'il est fonctionnaire public agissant pour Sa Majesté la Reine, est responsable.

La seule question qui se présente pour la décision de la cour est :

Si le demandeur, en vertu de son contrat pour les impressions des départements, a ou non droit de se faire payer " tous les ouvrages d'impressions pour les divers départements du gouvernement du *Canada*, rapports, brochures, circulaires et blancs de formules de toutes sortes et descriptions quelconques compris sous la dénomination d'impressions des départements et tous les ouvrages et services s'y rattachant et s'y rapportant en vertu des termes de son contrat, lorsqu'ils sont requis pour l'usage des divers départements, à part ceux requis en vertu du contrat avec le parlement qui est restreint à " toutes les impressions requises pour le service des deux Chambres du Parlement seulement, " c'est-à-dire si, à raison des deux contrats le demandeur est autorisé à se faire payer " l'impression " et la " composition ", etc., des rapports des départements, etc., par le Parlement, en vertu du contrat avec ce parlement et d'après le tarif qui y est fixé et de se faire aussi payer le même ouvrage en tant que des exemplaires de ces rapports peuvent être requis par les départements conformément à l'ordre du comité des impressions, à raison du contrat avec les départements et du tarif qui y est fixé. Si la cour opine dans l'affirmative, alors il y aura jugement pour le demandeur pour \$1,623.02 ; si elle opine dans la négative, il y aura jugement pour le défendeur.

La cause a été plaidée au dernier terme par M. *Harrison*, C. R., pour le demandeur, et par M. *R. M. Fleming* pour le Maître-Général des Postes.

## J.

### JUGEMENT DE M. LE JUGE MORRISON.

D'après la cause telle qu'elle nous a été exposée, je suis d'opinion que le défendeur a droit d'avoir jugement en sa faveur. Le demandeur, dans son contrat du 1er octobre 1869, entreprend de faire et exécuter tous les ouvrages d'impressions pour les divers départements du gouvernement, rapports, etc., compris sous la dénomination d'impression des départements, tel qu'il pourrait être spécifié dans les réquisitions à lui faites de temps à autre à cette fin au nom des départements respectifs, le gouvernement fournissant le papier pour ces impressions. Maintenant il me semble très clair que, sans égard au contrat passé par le demandeur pour le service du parlement, si le département du maître-général des postes ou tout autre département, pour une raison quelconque, se dispense de faire imprimer un rapport ou document, annuel ou autre, se transmettant tout simplement en manuscrit aux chambres, le demandeur ne pourrait alors avoir aucune prétention de faire payer le prix de la composition d'un rapport qu'il n'aurait pas été requis d'imprimer. Le département des postes, quelle que fut l'attente du demandeur quand il a passé son contrat du 1er octobre 1869, avait, je pense, pleine liberté de changer sa coutume et son système et de dire et déterminer quels seraient les documents qui seraient imprimés ou non pour l'usage du département ou pour la distribution. Avant de pouvoir faire un ouvrage d'impression quelconque pour un département et de lui en faire payer le prix, le demandeur devait recevoir une réquisition faisant connaître la matière à imprimer, et aussi le papier nécessaire à cette fin. Il n'y a dans le contrat du 1er octobre aucune disposition limitant la quantité de l'ouvrage qui devait être fait ni fixant le minimum, en accordant une compensation quelconque au demandeur au cas où les départements changeraient leur coutume de manière à se dispenser d'une grande quantité des impressions ordinaires. Le contrat ne s'applique qu'aux impressions que le demandeur aurait par réquisition ordre de faire. Nul doute que le demandeur n'ait le privilège de faire toutes les impressions des départements, mais en dehors de ce privilège il n'a droit à aucune réclamation. Il peut être vrai, comme il a été déposé dans la plaidoirie, et il n'est pas irraisonnable de présumer, que lorsque le demandeur a fait les soumissions sur lesquelles son contrat est basé, il n'a pas fait ces soumissions dans l'attente que l'impression de certains rapports, etc., jusqu'alors faite annuellement pour les départements serait discontinuée.

Cependant le comité collectif des impressions ayant jugé à propos, dans l'intérêt du public, d'adopter un nouveau système et de mettre fin à l'impression des rapports des départ-

tements destinés à être présentés au parlement par les départements, faisant imprimer ces rapports par l'imprimeur du parlement, le demandeur a pu par ce changement dans le système auparavant suivi être privé de l'ouvrage et des profits qu'il aurait eu autrement en vertu de son contrat du 1er octobre. Cette circonstance peut lui donner droit à quelque considération de la part du gouvernement, si sa réclamation est bien fondée, mais elle ne saurait, au point de vue de la loi, lui donner le droit d'être payé et rémunéré pour de l'ouvrage qu'il n'a pas été requis de faire et qu'il n'a jamais fait. On nous a fortement représenté que le demandeur ayant passé son contrat du 2 juillet 1869 pour faire tout l'ouvrage des deux Chambres nous devrions considérer ce contrat et celui du 1er octobre 1869 comme deux contrats passés par deux personnes distinctes n'ayant respectivement aucun intérêt dans le contrat de l'une et l'autre; qu'en vertu du contrat du 1er octobre, la pratique, suivie par le gouvernement était de faire imprimer le rapport annuel (ainsi que les rapports annuels des autres départements), du département des postes pour ce département, et qu'après que le rapport avait été ainsi imprimé, il le soumettait aux Chambres et qu'il était encore imprimé pour l'usage des Chambres et que cette impression était payée conformément aux contrats respectifs du 1er octobre et du 2 juillet, comme si l'entrepreneur (le demandeur) eût été deux personnes distinctes; et, comme il a été exposé dans la plaidoirie, cette coutume était jugée par l'imprimeur de la Reine équitable et juste, et conforme à la coutume et aux termes du contrat,—en d'autres termes, que le demandeur ayant imprimé le rapport pour le département, en fit payer la composition conformément à la cédule des prix annexés au contrat du 1er octobre, et sachant, comme imprimeur du parlement, qu'il serait requis d'imprimer le même rapport pour les Chambres, il n'a pas distribué la matière, mais s'en est servi pour frapper le nombre d'exemplaires requis pour l'usage des Chambres, faisant payer la composition conformément au contrat du 2 juillet, comme s'il eût distribuée et recomposée cette matière et qui, étant à la fois l'imprimeur du parlement et des départements, il avait ainsi droit en vertu de son contrat de se faire payer deux fois la composition et le tirage. Le demandeur prétend qu'un simple changement de coutume dans la distribution des rapports ne devrait pas le priver de ses profits. S'il avait fait ces ouvrages séparément sur la réquisition et les ordres distincts du département et du greffier du comité collectif des impressions, le demandeur pourrait, strictement parlant, avoir le droit de se faire payer ces impressions, y compris la double composition, conformément aux cédules des prix de chaque contrat, peu n'important aux parties la manière dont l'ouvrage aurait été fait, que la matière ait été composée deux fois ou gardée en formes; mais lorsqu'on considère la conduite du comité collectif, la cause prend un aspect tout-à-fait différent. Le comité collectif, se rappelant que les deniers payés en vertu des deux contrats étaient à la charge du revenu public, et considérant inutile que les rapports des départements fussent imprimés deux fois quand un seul tirage plus nombreux suffisait, s'est déterminé à adopter son rapport du 22 avril, approuvé par la Chambre le 27 avril. Il appert qu'après cette date, les exemplaires des rapports annuels requis pour l'usage des départements du gouvernement furent compris dans les ordres d'impressions donnés par le greffier du comité collectif, conformément au contrat du demandeur du 2 juillet et payés par le demandeur aux prix de la cédule du contrat. Le greffier, paraît-il, a fait payer les exemplaires additionnels envoyés aux départements à ces départements respectivement, et le gouvernement ou les départements ont payé au demandeur les sommes ainsi demandées. On a prétendu que la manière dont cet ouvrage a été payé montre que ces exemplaires étaient compris dans les termes du contrat pour les impressions des départements et que le demandeur avait droit aux mêmes profits et avantages que s'il avait imprimé le rapport pour le département. Je ne le pense pas. Le mode d'entrée de cette dépense suivi par M. Hartney n'est qu'une simple matière de tenue de livres pour distinguer les dépenses imputables aux départements de celles imputables au parlement. L'argent a été pris dans la même caisse, mais par un officier différent, et il a été payé au demandeur conformément au contrat du 2 juillet. Nous devons présumer, dans le plaidoyer, comme rien dans la cause ne prouve le contraire, qu'après le 27 avril, le département des Postes n'a fait au demandeur aucune réquisition pour l'impression de son rapport annuel devant être soumis aux chambres; alors et pour cette raison le demandeur ne peut établir aucune réclamation de paiement contre le département en vertu de son contrat du 1er octobre à raison de ce rapport annuel. Je puis observer ici que si le gouvernement, pour économiser, avait requis le demandeur, en vertu du contrat du 1er octobre, d'imprimer les rapports annuels des

départements, et en même temps d'en fournir un nombre d'exemplaires suffisant pour l'usage du parlement, ou pourrait difficilement soutenir que le demandeur nonobstant cette réquisition aurait droit de faire payer la composition au comité collectif. Le demandeur prétend que lorsqu'il a passé son contrat du 1er octobre il avait raison de croire qu'il avait droit de faire payer au département ce qu'il cherche maintenant à recouvrer. Si telle était l'entente, elle aurait dû être consignée dans le contrat. La probabilité est que si cette disposition avait été proposée comme lui donnant droit à compensation, on aurait dit au demandeur que cette disposition était inadmissible, si le gouvernement voulait se dispenser de faire imprimer les documents qui devaient être soumis aux chambres; en d'autres termes, qu'il ne pouvait pas se faire payer de l'ouvrage qu'il n'était pas requis de faire et qu'il n'a pas fait.

Preuant toute la cause en considération, je suis d'opinion que le demandeur n'a pas droit de se faire payer par le défendeur, en vertu du contrat du 1er octobre 1879, la composition ou le tirage des rapports des départements soumis à la Chambre et dont l'impression a été ordonnée par le greffier du comité collectif des impressions des deux Chambres, et pour l'usage des départements, et que le jugement doit être rendu en faveur du défendeur.

On n'a soulevé aucune objection au droit du demandeur de maintenir cette action sous n'importe qu'elle circonstance, contre le Maître-Général des Postes en vertu du contrat du 1er octobre. Nous n'exprimons aucune opinion à ce sujet. Bien que ce soit un cas spécial, on ne doit pas vous demander de répondre à une question à moins qu'elle ne se rattache à une matière qui donnerait lieu à une action, ou lorsque cette question même ne pourrait pas être soulevée dans un plaidoyer pertinent. En considérant ce cas, il s'est un peu présenté à vous comme une cause dans laquelle on demanderait à la cour d'exprimer une opinion plutôt que d'agir judiciairement, ou, comme dit *Martin B—*, dans la cause de *Major*,—la compagnie des Mines de fer d'Albion, A. S., 2 Equité, 346, "de décider sur une cause imaginaire d'action." Nous faisons ces observations afin qu'on ne réfère pas à cette décision comme à une autorité ou un précédent pour une procédure semblable. Je renvoie aux causes de *Duntz vs. Duntz*, 6 C. B. 100, et de *Lord Wellesly*, Withers 4 E et B 759.

## SECOND RAPPORT

DU

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS.

---

Le Comité permanent des comptes publics prend la liberté de soumettre son

### DEUXIEME RAPPORT.

Dans son examen des comptes publics de 1872 notre comité a cru devoir entendre des témoignages au sujet de la dépense pour la section No 5 du chemin de fer Intercolonial, telle qu'elle figure dans les comptes depuis A. jusqu'à H., partie III, et il fait rapport de ces témoignages et de ses délibérations à leur égard.

Le tout humblement soumis,

THOMAS N. GIBBS,  
*Président.*

CHAMBRE DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER,

Jeudi, 1er mai 1873.

---

---



---



---

 TEMOIGNAGES ET PROCES-VERBAUX

DES

## DELIBERATIONS DU COMITE

RELATIVEMENT A LA

## SECTION No. 5

DU

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

---

 CHAMBRE DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER,

8 Avril 1873.

Le comité se réunit.

Présents : T. N. GIBBS, Ecr., Présidet.

|                              |                |                             |
|------------------------------|----------------|-----------------------------|
| L'hon. M. Blanchet,          | M. Blake,      | M. Keeler,                  |
| L'hon. M. Carling,           | M. Bodwell,    | M. Lacerte,                 |
| L'hon. M. Holton,            | M. Bourassa,   | M. McKenzie,                |
| L'hon. M. Langevin,          | M. Cartwright, | M. Masson,                  |
| L'hon. M. Le Vesconte,       | M. Chisholm,   | M. McAdam,                  |
| L'hon. M. McDonald (Pictou), | M. Colby,      | M. Metcalfe,                |
| L'hon. M. McGreevy,          | M. Crawford,   | M. Mills,                   |
| L'hon. M. Mitchell,          | M. Daly,       | M. Pelletier,               |
| L'hon. M. Robitaille,        | M. Donville,   | M. Ross (Prince-Edouard),   |
| L'hon. M. Tilley,            | M. Dugas,      | M. Ryan,                    |
| L'hon. M. Tupper,            | M. Farrow,     | M. Snider,                  |
| L'hon. M. Young,             | M. Harwood,    | M. Thompson (Haldimand), et |
| M. Blain.                    | M. Horton,     | M. Young (Waterloo).        |

L'honorable M. Tilley met sur le bureau les documents suivants relatifs à la section No 5 du chemin de fer Intercolonial, et le greffier en donne lecture :—

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,

HALIFAX, 10 juillet 1870.

S. HAZLEWOOD, Ecr.,

RIMOUSKI.

CHER MONSIEUR,—Je vous envoie les estimations ci-jointes dont vous voudrez bien vous servir, jusqu'à nouvel ordre, pour dresser les certificats et rapports mensuels des travaux exécutés sur les sections Nos. 5, 13 et 14. La proportion de l'ouvrage fait pour la section No. 13 a été de 0.57 pour le dernier mois.

A vous bien sincèrement,

T. R. BURPE

Secrétaire

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

*Estimation approximative, contrat No. 5, division C, pour des fins de certificats.*

| Quantités. | Classe des Travaux.                                       | Prie. |      | Montant.    |      |
|------------|---|-------|------|-------------|------|
|            |   | \$    | cts. | \$          | cts. |
| 57         | Acres de défrichement et d'abattage à fleur de terre..... | 14    | 00   | 798         | 000  |
| 5.4        | do de déracinement.....                                   | 112   | 00   | 604         | 836  |
| 272,200    | Pieds linéaires de clôture.....                           | 0     | 07   | 19,654      | 004  |
| 94,994     | Verges cubes d'excavation dans le roc.....                | 0     | 95   | 90,241      | 000  |
| 388,800    | do de terre, (remploi du Bic).....                        | 0     | 32   | 24,416      | 000  |
| 443,937    | do excavation dans la terre.....                          | 0     | 20   | 32,794      | 000  |
| 34,450     | Pieds linéaires d'égouts souterrains.....                 | 0     | 10   | 3,445       | 800  |
| 1,200      | Verges cubes de maçonnerie à pierre perdue.....           | 2     | 00   | 2,400       | 000  |
| 800        | do de béton.....  | 4     | 00   | 3,200       | 000  |
| 4,550      | do de maçonnerie de 1re classe.....                       | 12    | 00   | 54,600      | 000  |
| 7,147      | do de maçonnerie de 2me classe.....                       | 8     | 50   | 60,749      | 000  |
| 1,198      | do de pavage.....   | 5     | 00   | 5,990       | 000  |
|            | Fondations.....   |       |      | 3,000       | 000  |
|            | Superstructures de pont.....                              |       |      | 16,000      | 000  |
|            | Passages à niveau et diversions.....                      |       |      | 8,000       | 000  |
|            | Travaux spéciaux.....                                     |       |      | 9,000       | 000  |
|            | Omissions et travaux imprévus.....                        |       |      | 48,703      | 000  |
|            |   |       |      | \$53000 000 |      |

HALIFAX, 18 juillet 1870.

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.

HALIFAX, 23 août 1870

C. S. Ross, Ecr.,

Secrétaire, Ottawa.

MONSIEUR,—Je suis heureux d'informer les commissaires qu'une série de mesurages exacts et une étude soignée de cette partie de la voie ferrée le long des bords du lac, faits par les ingénieurs locaux et de district, ont eu pour résultat de démontrer que les pentes et les rampes, changements auquel j'ai consenti, et qui, tout en améliorant la voie, va grandement diminuer les grands travaux de la section No. 5, et de remplir son contrat beaucoup plus tôt.

A vous bien,

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,

OTTAWA, 24 octobre 1870.

C. S. Ross, Ecr.,  
Secrétaire.

MONSIEUR,— Tels que demandés, je transmets maintenant des calculs pour chaque section—le No. 20 excepté—indiquant les quantités, dans chaque cas, cotées aux prix que les commissaires se proposent de recommander au conseil comme devant être ceux d'après lesquels seront faits à l'avenir les certificats mensuels.

A vous bien sincèrement,

SANDFORD FLEMING,

Ingénieur en chef.

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Contrat No. 5. Division de la ligne C.

| Quantités.             | Description des Travaux.                                       | Prix.   | Montant.   |
|------------------------|--|---------|------------|
|                        |  | \$ cts. | \$ cts.    |
| 100.2                  | Acres de défrichement et d'abattage à fleur de terre . . . . . | 16 00   | 1,603 20   |
| 272,200                | Pieds linéaires de clôture . . . . .                           | 7 70    | 20,959 40  |
| 94,994                 | Verges cubes d'excavation dans le roc . . . . .                | 1 00    | 94,994 00  |
| 388,800 }<br>443,937 } | do do dans la terre . . . . .                                  | } 0 28  | 223,166 3  |
| 34,450                 | Pieds linéaires d'égoûts souterrains . . . . .                 |         |            |
| 1,200                  | Verges cubes de maçonnerie à pierre perdue . . . . .           | 2 00    | 2,400 00   |
| 800                    | do béton . . . . .   | 4 00    | 3,200 00   |
| 4,550                  | do maçonnerie de 1re class. . . . .                            | 13 00   | 59,150 00  |
| 7,147                  | do maçonnerie de 2me classe . . . . .                          | 9 50    | 67,896 50  |
| 1,198                  | do pavage . . . . .  | 5 00    | 5,990 00   |
|                        | Fondation . . . . .  |         | 3,551 04   |
|                        | Superstructure de pont . . . . .                               |         | 17,600 00  |
|                        | Passage à niveau et diversions . . . . .                       |         | 8,800 00   |
|                        | Travaux spéciaux . . . . .                                     |         | 9,900 00   |
|                        | Somme du contrat . . . . .                                     |         | 533,000 00 |

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,

OTTAWA, 25 mars 1871.

S. HAZLEWOOD, Ecr.,  
Rimouski.

CHER MONSIEUR,— Ci-jointes vous trouverez les estimations approximatives pour les sections Nos. 1 et 5, basées sur les quantités révisées reçues par vos lettres des 6 et 15 mars. Les prix sont tout à fait semblables à ceux que vous avez fixés ; mais les chiffres sont mieux égalisés et faciliteront davantage les calculs.

A vous bien sincèrement,

SANDFORD FLEMING.

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Contrat No. 5. Division de la ligne C. Estimation approximative basée sur les quantités révisées reçues, mars 1871.

| Quantités. | Description des travaux.                                  | Taux.   | Montant.   |
|------------|---|---------|------------|
|            |   | \$ cts. | \$ cts.    |
| 57         | Acres de défrichement et d'abattage à fleur de terre..... | 16 00   | 912 00     |
| 5.4        | do de déracinement.....                                   | 128 00  | 691 20     |
| 272,700    | Pieds linéaires de clôture.....                           | 8 00    | 21,776 00  |
| 107,094    | Verges cubes d'excavation dans le roc.....                | 1 16    | 124,229 04 |
| 69,800     | do de terre (remblai du Ric).....                         | 0 47    | 32,806 00  |
| 457,173    | do d'excavation dans la terre.....                        | 0 25    | 114,293 25 |
| 34,450     | Pieds linéaires d'égoûts souterrains.....                 | 11 00   | 3,789 50   |
| 1,200      | Verges cubes de maçonnerie à pierre perdue.....           | 3 00    | 3,600 00   |
| 800        | do de béton.....  | 5 50    | 4,400 00   |
| 4,550      | do de maçonnerie de 1re classe.....                       | 14 00   | 63,700 00  |
| 5,747      | do do 2e classe.....                                      | 12 00   | 68,964 00  |
| 1,022      | do de pavage.....   | 5 50    | 5,621 00   |
|            | Fondations.....   |         | 3,500 00   |
|            | Superstructure de pont.....                               |         | 19,000 00  |
|            | Passage à niveau et diversions.....                       |         | 8,500 00   |
|            | Travaux spéciaux.....                                     |         | 9,500 00   |
|            | Omissions et travaux imprévus.....                        |         | 47,718 01  |
|            | Somme du contrat.....                                     |         | 533,000 00 |

M. Fleming donne connaissance d'un état des quantités de l'ouvrage sur la section 5, et des quantités exécutées par les 1er et 2me entrepreneurs, comme suit :—

|   | Première estimation. | Exécutées par le 1er entrepreneur. | Exécutées par le 2e entrepreneur. | Augmentation. | Diminution. |
|---|----------------------|------------------------------------|-----------------------------------|---------------|-------------|
| Défrichement.....Acres                  | 167                  | 67                                 | 100                               |               |             |
| Clôture.....Pieds                       | 272,000              |                                    | 270,151                           |               | 2,049       |
| Excavation dans le roc.....Verges cubes | 108,000              | 13,506                             | 116,494                           | 21,500        |             |
| do dans la terre....."                  | 996,000              | 193,227                            | 523,773                           |               | 279,000     |
| Souterrains.....Pieds                   | 35,000               | 550                                | 34,450                            |               |             |
| Pierre perdue.....Verges cubes          | 12,000               |                                    | 225                               |               | 075         |
| Béton....."                             | 800                  |                                    | 387                               |               | 413         |
| Maçonnerie....."                        | 12,050               | 353                                | 7,984                             |               | 3,713       |
| Pavage....."                            | 1,230                | 82                                 | 597                               |               | 601         |

M. Sandford Fleming interrogé par M. Mackenzie :—

Q. 1.—Je désire poser quelques questions à M. Fleming, mais sans les faire précéder d'aucune des questions préliminaires, car nous savons tous qu'il est l'ingénieur en chef du chemin. Sur le premier alignement de cette partie de la route, vous aviez, M. Fleming, un très-fort remblai ?—Oui, nous en avons plus d'un, mais un certainement.

Q. 2.—Eh bien, quand avez-vous suppléé à ce fort remblai ?—Autant que je me rappelle, c'était en août. Je ne suis pas sûr quant à l'année, mais c'était la première année que le nouvel entrepreneur commença ses travaux.

Q. 3.—Avant qu'aucune partie de ces travaux fût exécutée?—Non, il était commencé ses travaux avant que ce changement fût fait.

Q. 4.—Avait-il commencé le remblai du Bio?—Je crois que oui.

Q. 5.—Voulez-vous dire qu'une partie de ce fort remblai était faite et qu'elle a été abandonnée ensuite?—Je ne crois pas qu'il en avait été fait beaucoup.

Q. 6.—Pouvez-vous dire au comité combien?—Je ne le pourrais. L'entrepreneur commença ses travaux au printemps de cette année là.

Q. 7.—Les contrats sont datés de mai 1870?—Alors, je suppose que c'était en 1870.

M. Fleming.—C'est donc en août 1870 que le changement fut fait?

Q. 8.—En ce cas, le changement fut fait en août 1870?—La même année, en 1870.

Q. 9.—Et bien, quel a été l'effet de ce changement par rapport au contrat?—De diminuer de beaucoup la somme des travaux qu'il y avait à faire avant ce changement.

Q. 10.—Bien; mais quant au prix à payer pour les remblais moins considérables, quel a été l'effet de ce changement?—Je ne suis comment répondre à cette question.

Q. 11.—Pour la rendre intelligible, au moins pour moi, je la poserai ainsi: si ce remblai était très-considérable, ainsi que les emprunts (*Borrowing*) à faire, il va sans dire que les frais devaient être plus élevés que pour un remblai de moindres dimensions?—Oui, si l'entrepreneur avait eu le bénéfice de toute cette diminution, cela eut rendu son contrat plus avantageux; il se serait mieux tiré d'affaire.

Q. 12.—Quelle a été la pratique suivie pour ce contrat?—Quant aux réductions?

Q. 13.—Quant aux prix?—C'a été le désir des commissaires du gouvernement et de tous les intéressés d'opérer des réductions partout où cela se pourrait sans préjudice pour la ligne; et, ainsi que ce tableau l'indique, des réductions ont été faites sur presque toutes les sections; mais je crois qu'elles ont été plus considérables pour celles-ci que pour toute autre.

Q. 14.—Dans ce cas, le gouvernement faisait, n'est-ce pas, une économie sur la quantité et sur les prix, le coût des remblais devant naturellement être proportionné à leurs dimensions?—Comme chacun le sait, les prix des contrats adjugés étaient très-bas, et il fut généralement entendu que les entrepreneurs profiteraient de ces réductions, qui devaient les aider à terminer leurs contrats.

Q. 15.—Qu'entendez-vous par "profiteraient des réductions"?—Que la valeur de ces réductions ne serait pas déduite du prix de leur contrat.

Q. 16.—Pensez-vous que le contrat justifiait cela?—C'est une affaire d'opinion.

Q. 17.—Mais, M. Fleming, c'est votre opinion que je désire avoir, et que je vous demande maintenant?—Je ne suis pas prêt à la donner à présent.

Q. 18.—En ce cas, soyez prévenu que je vous rappellerai pour avoir votre réponse sur ce point.—Bien.

Q. 19.—Vous avez dit que pour ce contrat les réductions avaient été beaucoup plus considérables que pour tout autre?—Oui.

Q. 20.—Sous quel rapport?—Sous le rapport des déblais.

Q. 21.—Excavations ou emprunts?—Excavations.

Q. 22.—Pas d'emprunts?—Ces travaux sont de la même classe.

Q. 23.—Vraiment, que ce soit du remplissage ou des excavations? Alors, cet entrepreneur aurait été payé tout comme s'il n'y eût pas eu de réductions?—Ses certificats de travaux exécutés ont été faits tout comme s'il n'y eût pas eu de réduction.

Q. 24.—Quelle somme le gouvernement a-t-il retenue sur le contrat?—Je crois qu'il n'a rien été retenu. Je n'en sais rien, vraiment. Je n'ai rien à faire avec les paiements.

Q. 25.—Je croyais que vous deviez certifier tous les paiements?—Je certifie de ce qui est à payer, mais je ne paie rien.

Q. 26.—Qui peut témoigner à l'égard des paiements?—Le comptable, M. Duplessis.

Q. 27.—Qu'avez-vous certifié jusqu'à présent?—La quantité d'ouvrage fait et la somme à payer à l'entrepreneur.

Q. 28.—Alors vos certificats étaient faits conformes à la réponse que vous avez donnée il y a quelques instants, c'est-à-dire comme s'il n'y avait pas de réduction dans les quantités?—Oui.

Q. 29.—Avez-vous eu quelque communication avec les ingénieurs locaux à l'égard de cette affaire?—Oui.

Q. 30.—Voulez-vous dire quelles furent leurs représentations à ce sujet?—On en trouve quelques-unes dans les lettres que j'ai copiées de mon cahier de lettres et que j'ai déposées ici ce matin. Je puis les reparcourir au besoin.

Q. 31.—Il n'y a qu'un moment que je les ai, je n'ai pu en prendre connaissance?—Si je me rappelle bien, le contrat fut adjugé en mai 1870 à l'entrepreneur. C'est en juin que je vis, pour la première fois, qu'il était possible de diminuer les travaux sur cette partie de la section. Je venais de parcourir la ligne, et en passant sur cette partie particulière de la section, M. Hazlewood, l'ingénieur du district, me dit que l'ingénieur local, M. McLennan, et lui avaient examiné avec soin ce qu'il y avait de travaux à exécuter et que par un léger changement de la ligne ils pensaient que ces travaux pourraient être considérablement diminués. Je dis que j'étais très-content d'apprendre cela, et lui demandai s'ils avaient fait des mesurages. Il répondit que non; mais que si je consentais au changement ils feraient ces mesurages. Je dis qu'il serait mieux de faire ces mesurages et de m'en faire connaître le résultat. Ces mesurages furent faits dans le mois suivant, et ils me firent rapport qu'en rapprochant la ligne de la montagne, qui est très-élevée, et par un léger changement de 50 pieds au plus, les travaux seraient considérablement diminués. Je ne crois pas qu'ils savaient alors de combien serait cette diminution; mais nous savons aujourd'hui que ce changement a de beaucoup diminué les travaux. Je fis rapport de cela à la commission, qui approuva le changement. Cela se passait, je crois, dans le mois d'août 1870.

Q. 32.—Quelqu'un des ingénieurs des travaux vous a-t-il fait des représentations au sujet des taux de paiement qui serent adoptés sous ces nouvelles circonstances?—Je ne crois pas qu'il ait été question des taux de paiement mais seulement de la réduction possible des quantités. Les ingénieurs des travaux n'ont rien à faire avec les taux de paiement. Ils n'ont qu'à me faire rapport, de temps à autre, de la quantité d'ouvrage exécuté.

Q. 33.—Est-ce à vous de prescrire au bureau sur quels taux de paiement seront basées les estimations des travaux exécutés que l'ingénieur envoie?—Pas à moi seul.

Q. 34.—Jusqu'à quel point exercez-vous ce pouvoir?—Je me guide sur les instructions reçues de mes supérieurs.

Q. 35.—Qui sont-ils?—La commission et le gouvernement.

Q. 36.—Voulez-vous dire que dans ce cas les commissaires vous ont dit quel taux de paiement vous deviez recommander à l'égard de ce remblai?—Non-seulement dans ce cas-ci mais dans tous les autres.

Q. 37.—Je demande une réponse directe. Avez-vous reçu instruction des commissaires de fixer le taux des paiements pour ce contrat?—Je n'ai pas reçu d'instructions particulières à l'égard de ce contrat, mais j'en ai reçues pour tous les contrats en général.

Q. 38.—Quelles sont ces instructions?—Elles sont consignées dans ces rapports. Je ne puis m'en rappeler.

Par un membre :

Q. 39.—Je serais aise que vous me les indiquiez. Je vais lire des parties des rapports traitant de cette affaire. Dans la lettre de M. Fleming au président de la commission, datée du 6 novembre 1869, il est dit : " Vous êtes au fait que de grands changements ont été faits à la section No. 5, dans le but de diminuer la somme de travaux à exécuter, et qu'il est entendu que l'entrepreneur doit profiter de ces changements, qui l'aideront à terminer son contrat. Les commissaires ont approuvé ces changements et réductions en faveur de l'entrepreneur, mais je n'ai encore par devers moi aucun document qui me justifierait de donner à l'entrepreneur, dans les certificats, tous ou aucun des avantages résultant de ces réductions, et vu la clause mentionnée plus haut (4<sup>ème</sup> clause du contrat), je ne puis aisément décider à cet égard sans autorité écrite."

A cette lettre, le secrétaire de la commission a répondu ce qui suit, le même jour : " J'accuse réception de votre lettre de ce jour au sujet de l'estimation des quantités sur la section No. 5, et le président me charge de vous dire, en réponse, que bien qu'il n'ait pas été décidé de donner à l'entrepreneur, dans le règlement définitif avec lui, l'avantage des grands changements opérés dans son contrat, vous n'êtes pas seulement autorisé d'adapter vos estimations aux quantités révisées, mais que le président vous serait obligé, si vous vouliez faire vos estimations révisées applicables aux travaux déjà exécutés sur cette section et à ceux restant encore à faire."

D'après cette lettre, il semblerait que le changement a été fait avant la deuxième adjudication?—Il a été opéré des changements du temps de M. Haycock, le premier entrepreneur, mais non à l'endroit où les travaux ont été plus tard diminués. Du temps de M. Haycock, environ 90,000 verges cubes d'excavation dans le roc ont été évitées.

Q. 40.—Alors, vous pensez que c'est à cela que cette lettre se rapporte?—Oui, mais le même principe a été suivi pour toute la ligne.

Q. 41.—Dois-je comprendre que vous n'avez jamais demandé ni reçu d'autres instructions, sur cette affaire, que celles contenues dans ces lettres?—Je dois dire que j'ai constamment reçu des instructions sur ce même sujet; mais ce sont les seules que je puisse voir dans le moment.

Q. 42.—Et les seules dont vous rappelez?—Le même principe a été suivi dans tous les cas. Il y a bien des lettres à ce sujet.

Q. 43.—Dois-je comprendre que vous n'avez jamais eu sur cette affaire particulière d'autre conversation avec les commissaires ou des ingénieurs sous votre contrôle?—Autant que je me rappelle, il n'y a pas eu de conversation spéciale à l'égard de ce contrat.

Q. 44.—Ainsi donc, vous n'avez jamais considéré que les prix fussent être réduits à raison de la diminution des travaux?—Il me semble que vous ne devriez pas avoir compris que j'aie pu dire cela. J'ai dit que le principe mentionné dans les extraits que vous venez de lire avait été mis en pratique à l'égard de tous les contrats. La lettre, cependant, vous démontrera que les commissaires ne se sont pas engagés à donner à l'entrepreneur, dans le règlement définitif, tout le bénéfice du changement.

Q. 45.—Supposez, par exemple, qu'ils aient continué à payer d'après les premiers prix, ne se pourrait-il pas que la somme ainsi payée en plus excédât réellement le pourcentage dû sur le contrat?—Cela est très-possible, mais ces estimations mensuelles ne sont pas des estimations à-compte de tout le contrat.

Q. 46.—Voulez-vous examiner les prix pour le remblai du Bic, et dire à combien s'en serait élevé la confection?—Mes certificats n'étaient pas pour des sommes ni pour des remblais distincts; ils n'autorisaient que le paiement d'une somme ronde à-compte du contrat.

Q. 47.—Voulez-vous dire que vous ignorez à quelle somme se serait élevée la confection de ce remblai particulier?—Je ne pourrais le dire sans consulter les rapports détaillés. Je prenaï la quantité des travaux exécutés sur chaque section telle que me la transmettait les ingénieurs locaux.

Q. 48.—J'ai remarqué que dans ces estimations de travaux exécutés il se trouvait un item spécial pour le remblai du Bic, et vous dites que vous n'en connaissez pas la quantité?—J'en connais la quantité parce que je consulte mes mémoires. D'après eux, elle était de 388,800 verges cubes.

Q. 49.—Si vous aviez suivi les conditions du contrat pour faire les paiements, quelle serait la différence entre le prix du contrat et la somme réellement due à l'entrepreneur?—Je l'ignore.

Q. 50.—Pouvez-vous me dire le montant par verge cube?—Non. Le contrat était pour une somme ronde, et toute diminution des travaux devait être évaluée par les commissaires et non par les ingénieurs. C'est aux commissaires de vous renseigner sur ce point.

Q. 51.—Vos estimations de la quantité des travaux exécutés sont donc faites sur une échelle de prix qui finissait par balancer la somme du contrat?—Oui.

Q. 52.—A quel prix avez-vous porté ces excavations particulières sur lesquelles vous avez opéré une économie de plus de 300,000 verges?—Je crois que j'ai estimé celles-là de 30 à 22 cts., au minimum, et à 30 cts. au maximum.

Q. 53.—Mais en faisant ces estimations, à quel prix portiez-vous les travaux de ce remblai?—Ces travaux étaient compris avec tous les autres.

Q. 54.—Quel prix allouiez-vous pour les travaux de terrassement en général?—Quelque chose comme 30 cts.; ma mémoire ne me permet pas de préciser aucun montant.

Q. 55.—Avez-vous alloué ce prix pour la tranchée nécessitée par le changement fait au remblai du Bic?—Les travaux de tranchée ont été augmentés d'un peu plus de 20,000 verges d'excavation dans le roc, dont le prix était d'un peu plus de \$1 la verge.

Q. 56.—Dois-je comprendre que le changement a nécessité un surcroît d'excavation, mais qu'il a en même temps épargné de grands travaux de remblai?—Oui; les travaux de tranchée se trouverent augmentés, mais ceux du remblai furent considérablement diminués.

Q. 57.—Dois-je comprendre que vous avez payé pour les travaux additionnels de tranchée?—Oui.

Q. 58.—Et vous avez aussi payé pour ceux évités dans le remblai?—Non, nous avons payé seulement pour l'ouvrage fait. En faisant les certificats pour travaux exécutés, je prenais la somme de travail fait et en autorisais le paiement à un taux nominal.

Q. 59.—Qu'entendez-vous par taux nominal?—Taux en quelque sorte proportionnel à la somme du contrat. Pendant la poursuite des travaux, les entrepreneurs n'ont pas été payés pour aucune partie qui n'était pas faite.

Q. 60.—Non, mais ils pouvaient être payés à des taux s'appliquant à des quantités portées au contrat?—Ils n'ont pas été payés à des taux plus élevés qu'ils l'auraient été si les travaux n'eussent pas été diminués.

M. Mackenzie.—Je désire que pour la prochaine réunion vous dressiez un état indiquant la différence entre le montant payable aux entrepreneurs dans le cas de changements et celui à eux payé lorsque le devis n'était pas changé.

M. Fleming.—J'aimerais à vous faire comprendre qu'il me serait très-difficile de préparer cet état, vu que ce sont les commissaires qui décident des diminutions qui peuvent être faites.

M. Mackenzie.—Il ne s'agit pas du tout des commissaires pour le moment, car il va sans dire que comme ingénieur en chef, vous devez avoir les moyens de faire ce calcul. C'est une simple affaire de chiffres, et vous pouvez les donner sans aucunement recourir aux commissaires.

M. Fleming.—Je puis vous faire une réponse maintenant. Lorsque les travaux d'un contrat sont terminés et qu'ils ont été exécutés selon ses conditions, l'entrepreneur a droit à la somme spécifiée au contrat.

M. Mackenzie.—Mais je veux un état m'indiquant de quelle manière vous arrivez à ce résultat.

M. Fleming.—D'après le contrat, l'entrepreneur doit toucher le prix convenu une fois les travaux terminés. Quand même il aurait fait le double de l'ouvrage spécifié, il n'aurait pas droit à plus, et s'il n'exécute que la moitié des travaux convenus, il a encore droit à toute la somme spécifiée au contrat.

Q. 61.—Ainsi donc, M. Fleming, il reste avéré que la déviation de la route n'a nullement été une économie?—Elle a été une épargne pour l'entrepreneur.

Q. 62.—J'entends pour le public?—Il n'y a pas d'économie pour le public du moment que les commissaires, qui se réservent le droit de faire des déductions sur ces paiements, ne font pas ces déductions.

Q. 63.—Ne vous occupez pas du droit; c'est votre opinion que je demande?—Telle est mon opinion.

Q. 64.—Qu'il n'y a pas eu économie pour le public? Si les commissaires donnent à l'entrepreneur tout le bénéfice de la diminution des travaux, il n'y a pas économie pour le public?—Je ne puis dire ce qu'ils feront.

Q. 65.—Qu'avez-vous recommandé?—Rien.

Q. 66.—A-t-on demandé votre opinion?—Non. Les commissaires la connaissent. Je n'ai pas approuvé ce contrat au commencement, mais j'ai fait de mon mieux pour que l'entreprise réussit.

Q. 67.—Vous voulez dire son prix pour les travaux en bloc?—Le système des contrats à somme fixe.

Par l'honorable M. Tupper :

Q. 68.—Je désirerais faire ici une question à M. Fleming. M. MacKenzie vient de lui demander s'il y a eu économie pour le public dans cette diminution des travaux, et moi je désire savoir si, pour quelques-uns de ces cas, il n'est pas d'avis que si la somme des travaux n'eût pas été diminuée, l'entrepreneur aurait été incapable de remplir son contrat, et que de cela il serait nécessairement résulté un nouveau contrat à un prix beaucoup plus élevé, et conséquemment, une perte pour le public?



*M. Mackenzie.*—C'est là une question spéculative.

L'honorable *M. Tupper.*—Pas du tout. Je vois dans le rapport des commissaires qu'à raison de la grande augmentation du prix de la main d'œuvre et de toutes choses, et dans le but de venir en aide aux entrepreneurs, la commission a ordonné—les contrats ayant été donnés à de très-bas prix—de faire les changements qui ne seraient pas nuisibles au tracé de la ligne partout où cela serait possible afin de diminuer la somme des travaux, et si cela n'avait pas été fait, je demande à *M. Fleming* s'il n'est pas d'avis que les entrepreneurs auraient été obligés d'abandonner leurs contrats, qu'il aurait fallu redonner les travaux à d'autres, et qu'il en eût coûté bien plus au public?—Je suis parfaitement convaincu que s'il nous avait été impossible de faire des réductions, et dans quelques cas de très-grandes, il y aurait à peine une section de la ligne de terminée. Quant à cette section même, je ne croyais pas que son entrepreneur pourrait la finir.

Par *M. Mackenzie* :

Q. 69.—Dites au comité ce que vous connaissez quant aux moyens de ces entrepreneurs?—Je ne m'occupe pas de ce que peuvent être leurs moyens.

Q. 70.—Je désire le savoir, parce que vous devez avoir quelque raison pour répondre ainsi?—Je ne juge que par les prix qu'ils devaient toucher pour leurs travaux, et ces prix étaient trop bas.

Q. 71.—Vous savez, sans doute, que lorsqu'un entrepreneur se charge d'un contrat il est tenu de le remplir?—Il peut être tenu de le remplir, mais il peut en être incapable. Le contrat prescrit cette obligation; mais il ne s'en suit pas toujours qu'il s'en acquitte.

Q. 72.—Je demande que votre réponse soit directe. A quoi sert de donner des contrats si vous pensez qu'ils ne seront pas remplis?—Je pense que si les conditions du contrat ne permettent pas de finir l'entreprise, l'entrepreneur ne la finira pas.

Q. 73.—Pourquoi a-t-on ôté le contrat de cette section au premier entrepreneur?—Parce que son prix était trop peu élevé et qu'il était incapable de faire marcher les travaux.

Q. 74.—Pourquoi ne l'a-t-on pas ôté au deuxième pour la même raison?—Parce que son prix était suffisant avec ces réductions dans les travaux.

Par l'honorable *M. Holton* :

Q. 75.—Lorsqu'il prit le contrat, ces réductions étaient-elles convenues?—Nullement.

Par *M. Mackenzie* :

Q. 76.—Alors on a dévié du contrat pour faire ces réductions?—On a changé la localisation de la ligne.

Q. 77.—Ce changement est-il une déviation du contrat?—Je ne le crois pas, car, par le contrat, l'ingénieur est autorisé à faire tous les changements et réductions qu'il juge à propos.

Q. 78.—Alors, si ce n'est pas une déviation du contrat, pourquoi en a-t-on fait une question?—Il n'y a de question que celle que vous avez soulevée, monsieur.

Q. 79.—N'avez-vous pas dit que sans ces réductions les entrepreneurs n'auraient pu terminer les travaux?—Je le dis encore.

Q. 80.—Cela n'implique-t-il pas l'approbation ou la désapprobation des réductions?—Non.

Q. 81.—*M. Tupper* vous a demandé si sans ces réductions les entrepreneurs auraient pu terminer les travaux, et vous avez dit que non; et moi je vous demande pourquoi la question d'approuver ou de désapprouver ces réductions est venue, puisqu'elles étaient permises par les contrats?—J'ai dit qu'il avait été entendu que les entrepreneurs auraient le bénéfice de toutes les réductions qui pourraient se faire, et ils l'ont eu.

Q. 82.—Le contrat leur donne-t-il ce privilège?—Non.

Q. 83.—Alors on a donc dévié du contrat?—Je ne dis pas cela.

Q. 84.—Le contrat ne pourvoit pas à ces réductions, et cependant vous dites que ce n'est pas en dévier que de les permettre?—Cela est laissé à la discrétion des commissaires.

Q. 85.—Voulez-vous indiquer la partie du contrat qui dit cela?—La 4me clause s'exprime ainsi :

4. En tout temps, avant le commencement ou pendant la construction de toute partie des travaux, l'ingénieur aura parfaite liberté de faire toutes les modifications qu'il pourra juger à propos dans le nivellement, la ligne du tracé du chemin de fer, la largeur des tranchées ou des terrassements, les dimensions ou la nature des constructions, ou dans tout ce qui sera du ressort des travaux ; que ces modifications augmentent ou diminuent la quantité d'ouvrage à exécuter ou le coût s'y rattachant. Et les entrepreneurs n'auront droit à aucune indemnité à raison des modifications dont il est parlé ci-dessus, à moins qu'elles consistent en des changements dans le nivellement ou la ligne de tracé, auquel cas les entrepreneurs seront sujets à telles déductions pour aucune diminution dans les travaux, ou auront droit à telles indemnités pour aucune augmentation dans les travaux (suivant le cas) que les commissaires jugeront raisonnables ; leur décision devant être définitive en pareil cas. L'ingénieur aura plein pouvoir de renvoyer tout contre-maître ou ouvrier qu'il croira incapable de remplir les devoirs qui lui sont assignés, ou qui, de l'avis de l'ingénieur, se sera rendu coupable de négligence dans l'exécution des travaux, ou de désobéissance volontaire aux ordres donnés, ou d'inconvenance, intempérance ou irrégularité ; et l'entrepreneur devra, sans délai, remplir les vacances créées par là, et ne plus employer les personnes chassées du service.

Q. 86.—Je lis cela tout différemment de vous, car je comprends qu'il est dit qu'il sera tenu compte aux entrepreneurs des réductions et augmentations ; et cependant vous dites que c'est conforme au contrat de ne pas déduire la valeur des réductions. Je pense que les commissaires et l'ingénieur en chef sont tenus de diminuer cette valeur ?—Pour ce qui est de l'ingénieur, je ne crois pas que cela soit du tout de son ressort. Cela est laissé aux commissaires.

Q. 87.—Admettons que ce soit laissé aux commissaires, c'est de votre opinion qu'il s'agit maintenant ?—Je la donne, mon opinion.

Par M. Young (Waterloo) :—

Q. 88.—M. Fleming a dit que par le changement opéré sur cette section on avait considérablement diminué les travaux de terrassement, mais que les excavations dans le roc avaient été augmentées. J'aimerais à connaître, en dollars et en centins, l'économie que cette déviation du tracé a fait faire à l'entrepreneur ?

À la demande de l'honorable M. Mitchell, M. Young permet que la réponse à sa question soit différée pour un moment.

Par M. Ryan :—

Q. 89.—J'ai cru comprendre que M. Fleming avait dit que si ces changements n'avaient pas été faits, l'entrepreneur de la section No. 5 n'aurait pu remplir son contrat. Est-ce bien cela ?—Oui.

Q. 90.—Eh bien, si c'était le cas, et que ces changements n'eussent pas eu lieu, et que l'entrepreneur n'eût pas achevé les travaux, qu'en serait-il résulté pour le pays ? Si les travaux eussent passé en troisième main, n'auraient-ils pas coûté davantage au pays ?—D'abord la ruine de l'entrepreneur, et, en second lieu, les travaux eussent coûté au pays beaucoup plus.

Par l'honorable M. McDonald (Pictou) :—

Q. 91.—De combien cela eût-il retardé la construction du chemin ?—Probablement d'une année.

M. Fleming.—En réponse à la question de M. Young, je dirai que dans les travaux de terrassement l'économie opérée a été d'à peu près 323,000 verges, qui, à 30 cts., s'élèvent à environ \$96,000. De l'autre côté, il y a eu 21,000 verges d'excavation dans le roc, que je ne puis porter à moins de \$1 50, attendu que ce roc était très-dur.

Par M. MacKenzie :—

Q. 92.—Quel était le prix du contrat pour les excavations dans le roc ?—Il n'y a pas de prix spécifié au contrat pour le roc.

Q. 93.—Alors quel était le prix porté sur la cédule ?—Le prix était relatif.

Q. 94.—Pourquoi le portez-vous à 30 cts. pour les travaux de terrassement évités, quand vous avez dit, avant, que le prix minimum était de 32 cts. et le maximum de 47 cts. ?—La somme du contrat n'était pas mon maximum ; mon estimation maximum était beaucoup au-dessus de la somme du contrat.

Q. 95.—Quel était le prix de l'entrepreneur?—Environ 32 cts., je crois.

Q. 96.—Pourquoi, alors, porter à 30 cts. la somme de travaux évités?—Mon but était de répondre promptement à la question de M. Young.

Q. 97.—Dois-je en inférer que votre réponse n'est pas exacte?—Je ne dis pas cela.

Q. 98.—Dans cette liste des prix, les excavations dans le roc sont cotées à 90 cts.; dans son calcul, cependant, M. Fleming les porte à \$1 50, c'est-à-dire, pour l'excavation additionnelle dans le roc, à 60 cts. de plus que le prix auquel avait droit l'entrepreneur. Sur cette liste, le prix pour le remblai du Bic est de 32 cts., tandis que dans son calcul il porte à 30 cts. la verge le remblai évité. Ce que je veux de M. Fleming, c'est qu'il me fasse un état d'après les prix de la soumission?—Je le ferai bien volontiers. J'ai porté à \$1 50 l'excavation dans le roc parce que je savais qu'elle avait coûté près de cela à l'entrepreneur.

Q. 99.—Je désire que M. Fleming calcule d'abord à combien s'élèverait, au prix du contrat, l'excavation additionnelle dans le roc, qu'il déduise ensuite de la somme ce qu'eût coûté le remblai du Bic au prix du contrat, et qu'il montre ainsi l'économie opérée.

Q. 100.—Hon. M. *Tupper*:—J'aimerais à savoir ce que M. Mackenzie entend par le prix du contrat. Le contrat doit se remplir pour une somme ronde, mais l'entrepreneur est tenu de produire la liste de ses prix; cependant, il arrive souvent que l'entrepreneur inscrit une somme beaucoup plus forte pour une partie de ses travaux que pour l'autre; c'est pourquoi je demanderai à M. Fleming si, pour faire ses estimations des sommes de travaux exécutés, l'ingénieur ne s'était pas fait une liste de prix basée sur des quantités devant embrasser toute la somme du contrat?—Oui.

Par M. *Mackenzie*:—

Q. 101.—Cela étant, vous pouvez nous dire à quel taux le gouvernement a porté cette excavation dans le roc pour faire les paiements, et à quel taux était porté le remblai du Bic?—Je le puis.

Q. 102.—C'est ce que j'ai demandé au début et ce que je veux savoir maintenant?—Je vous avais mal compris. Je comprenais que vous demandiez à connaître les taux applicables tn vertu du contrat.

Après quelques observations de l'hon. M. *Mitchell*, M. *Fleming* ajoute:—Je puis maintenant répondre à la question. M. Young m'a demandé quelle était la différence entre la valeur de l'excavation additionnelle dans le roc et celle des travaux de terrassement évités, et te répons qu'elle était d'un peu plus de \$70,000, c'est-à-dire à peu près ce que je savais que ces travaux allaient coûter à l'entrepreneur. M. Mackenzie m'a demandé de faire le calcul du surcroît d'excavation dans le roc et de la diminution des travaux de terrassement d'après va cédule des prix de l'entrepreneur, je l'ai fait, et la différence entre les deux est de \$83,370.

Par M. *Young*:—

Q. 103.—Sont-ce là toutes les diminutions de travaux opérées sur cette section en faveur de l'entrepreneur?—Non; il y a eu des diminutions dans la maçonnerie et dans d'autres choses.

Hon. M. *Holton*.—Vous avez dit aussi que l'on avait payé pour le surcroît d'excavation dans le roc, tandis que l'on n'avait rien retenu pour les travaux de terrassement évités à l'entrepreneur?—Je crois que vous m'avez mal compris. En faisant l'état mensuel, nous prenions note des travaux réellement exécutés et nous en établissions le montant à certains prix.

Hon. M. *Holton*.—Je pense qu'en réponse à une question précédente vous avez dit que l'entrepreneur avait été payé pour ses travaux extra de tranchée dans le roc, et qu'il avait eu le bénéfice des travaux de terrassement évités?—Il a eu le bénéfice des taux augmentés, mais il n'a jamais été payé pour ce qu'il n'avait pas fait.

Par l'hon. M. *Tupper*:—

Q. 104.—Prenant que l'entrepreneur a bénéficié des travaux évités, et qu'il a été payé pour travaux de surcroît, quelle serait la balance en sa faveur?—Je ne puis le dire de prime abord, parce qu'il y a beaucoup de petits items qu'il faut considérer.

Par M. *Blain*:—

Q. 105.—Vous avez dit que l'entrepreneur devait avoir le bénéfice des réductions, dans

les instructions à vous adressées en novembre 1869, il est démontré que ce principe avait été appliqué à l'égard de M. Haycock. Quand avez-vous été informé que la même chose se ferait pour le nouveau contrat?—Je l'avais toujours su.

Q. 106.—Est-ce par écrit ou verbalement que l'on vous avait appris cela?—Verbalement, dans des conversations avec les commissaires.

Q. 107.—Et vous avez fait vos estimations en conséquence?—Oui.

Par l'hon. M. *Tilley* :—

Q. 108.—Vous n'avez pas d'instructions des commissaires ni du gouvernement au sujet du règlement définitif?—Non ; et je ne puis donner mon certificat définitif avant d'avoir de telles instructions.

Q. 109.—A la page 10 du rapport des commissaires, on voit que \$7,000 sont encore dues sur la somme du contrat. Est-il encore dû d'autres sommes à l'entrepreneur pour autres travaux?—Oui.

Q. 110.—N'existe-t-il pas des réclamations pour travaux extra?—Oui.

Par M. *Mackenzie* :—

Q. 111.—A quelle somme s'élèvent ces travaux supplémentaires?—A environ \$30,000.

Q. 112.—Quels sont ces travaux?—Terrassements et excavations dans le roc, étrangers au contrat.

Q. 113.—Hon. M. *Mitchell*.—Que l'entrepreneur peut réclamer comme extra?—Certainement.

Q. 114.—Hon. M. *Tilley*.—J'ai compris que l'entrepreneur réclamait aussi des extra pour les fondations du pont?—Il est possible qu'il réclame pour cela.

Par M. *Mackenzie* :—

Q. 115.—Voulez-vous apporter ces réclamations?—Les entrepreneurs ne m'en ont pas présenté.

Q. 116.—Alors, comment savez-vous quel en sera le montant?—Parce que je sais quels sont ces travaux.

M. *Mackenzie* invite le témoin à produire un autre jour ses certificats depuis le commencement : l'état sur lequel il basait ses estimations de travaux faits en dehors du contrat, et un état de toutes les diminutions et augmentations dans les travaux, en leur appliquant soit les prix de la cédule, soit ceux d'après lesquels les paiements ont été faits, avec indication de la différence.

Par l'hon. M. *Tupper* :—

Q. 117.—Je ne pense pas que pour faire vos certificats vous vous soyez cru obligé de suivre la liste des prix de l'entrepreneur?—Cela ne m'est pas arrivé une seule fois.

Q. 118.—C'est d'après quelque autre évaluation que vous certifiez?—Toujours.

Par l'hon. M. *Mitchell* :—

Q. 119.—Cette coutume était suivie pour tous?—Oui.

M. *Mackenzie*.—Alors je vous prie d'apporter la liste des prix d'après lesquels vous avez fait les paiements.

M. *Chandler*, interrogé par M. *Mackenzie* :—

Q. 120.—Vous avez travaillé comme sous-ingénieur sur le chemin de fer Intercolonial?—Oui.

Q. 121.—Sur quelle partie?—Sur la section No. 5.

Q. 122.—Seulement sur cette section?—Seulement.

Q. 123.—Pouvez-vous dire au comité quand a été fait ce changement dans le tracé de la route?—De quelle partie parlez-vous?

Q. 124.—Du remblai du Bic?—Je suppose que vous voulez parler des relevés préliminaires à ce changement?

Q. 125.—Oui. (Après avoir consulté son journal.)—Je crois que la première mention que j'en ai—mais je n'en suis pas tout à fait certain—au moins c'est la première qui s'offre à

ma vue, est celle-ci : " 2 juin, 1870, Montagne du Bic, profils." Ce sont les profils pris par le personnel en vue d'effectuer ce changement.

Q. 126.—L'entrepreneur avait-il commencé le remblai avant que le changement fût décidé?—J'ignore quand ce changement a été décidé. Je ne sais pas non plus qui a décidé de le faire. Je sais que pendant qu'il en était question, nous avons fait des préparatifs dans ce but. Nous avons fait ces relevés afin de voir si le changement serait ou non avantageux et quelle somme de travaux il épargnerait.

Q. 127.—L'entrepreneur actuel avait-il en réalité commencé les travaux du remblai?—Je crois que les travaux qu'avait fait l'entrepreneur actuel, M. McDonnell, se résumaient à très peu de chose.

Q. 128.—Avez-vous fait des estimations des quantités pour le changement?—Oui; j'ai fait avec M. McLennan un état des quantités d'après les relevés faits sur les mesurages du grand remblai. J'ai calculé les quantités pour le changement d'après les relevés faits à l'aide d'instruments.

Q. 129.—Pouvez-vous dire la différence entre les quantités?—Non. Dès que les quantités étaient constatées, le mémoire en était envoyé à M. Hazlewood, l'ingénieur de district.

Q. 130.—Alors, en mesurant ces travaux, vous ne faisiez qu'envoyer les quantités à votre officier supérieur?—Dès que nous avons établi les quantités d'après nos profils, elles étaient envoyées par l'ingénieur de division au bureau de l'ingénieur de district, d'où elles étaient envoyées à Ottawa.

Q. 131.—Ainsi, vous ne gardiez pas devers vous l'estimation de ces quantités?—Je n'en enais pas note du tout. J'ai tenu dans le temps un mémoire de ces travaux dont je gardai copie dans le bureau, mais je ne m'en occupai plus, supposant que le mémoire exact était à Ottawa, et rien ne me portait à garder copie des quantités.

Q. 132.—Vous ne vous souvenez pas si ces calculs sont ou non les vôtres?—Non. J'ai parlé de cela avec les commissaires et M. Hazlewood, et en discutant avec ce dernier au sujet de la somme que les entrepreneurs gagneraient par ce changement, j'en portai le chiffre à \$100,000, mais M. Hazlewood me dit qu'il pensait que ce serait beaucoup plus que cela.

Q. 133.—Avez-vous fait des représentations aux commissaires à ce sujet?—Oui.

Q. 134.—Avez-vous copie des lettres, si ce n'est pas verbalement que vous les avez faites?—J'ai écrit une fois à M. Walsh, seulement pour lui demander un entretien au sujet de ces changements.

Q. 135.—L'avez-vous eu cet entretien?—Oui.

Q. 136.—Quel en était le but? Pouvez-vous le dire?—Je voulais demander à M. Walsh si les commissaires avaient l'intention de donner à M. McDonnell le bénéfice de ce grand changement dans le tracé de la montagne du Bic. Lorsque les commissaires vinrent, je les rencontrai à Rimouski. J'eus d'abord un entretien particulier avec M. Walsh, et lorsqu'il fut terminé, M. Walsh fut d'avis qu'il valait mieux discuter l'affaire avec M. M. Chandler et Brydges, qui étaient allés quelque part. Je me rencontrai avec M. M. Chandler et Brydges. Je leur fis connaître tout ce que je savais à l'égard de ces changements, pensant que les commissaires n'en étaient guère au fait.

Q. 137.—Avez-vous fait part aux commissaires de la somme qui, à votre avis, devait être déduite à raison de ces changements?—J'ai conversé avec eux à ce sujet, mais j'ai oublié le chiffre que j'ai pu mentionner. Parlant de cette affaire, M. M. Walsh et Chandler dirent qu'ils pourraient facilement épargner la somme de cette diminution de travaux par le pourcentage qu'ils retenaient, mais je leur démontrai que selon moi cette diminution excéderait ce pourcentage. M. Chandler ajouta que cette affaire était laissée entre leurs mains, et que lorsque les travaux seraient terminés, ils exerceraient leur prérogative de la manière qui conviendrait le mieux aux intérêts publics.

Q. 138.—Quel était le pourcentage?—Je pense qu'ils retenaient alors 10 pour 100. Au commencement, je crois que c'était quinze, mais il fut ensuite réduit à 10. Il est bien entendu que ce que je dis est soumis à correction.

Q. 139.—Avez-vous jamais vu le contrat actuel. J'ai vu la copie du contrat général.

Q. 140.—Peut-être que les commissaires peuvent le dire?

M. Brydges.—Dans ce cas-ci, il était de 15 pour 100 ou d'environ \$75,000.

M. *Chandler* (le témoin).—Alors, il était de 15 pour 100.

Q. 141.—Cela ferait \$79,450 pour tout le contrat. Ainsi, vous considérez que les déductions qui auraient pu être faites excéderaient de beaucoup ce pourcentage?—Oui, je le pensais dans le temps. Peut-être ai-je alors surfait cette estimation. M. Fleming est de cet avis.

Q. 142.—A cette époque, M. Hazlewood était l'ingénieur en chef local?—Il agissait comme ingénieur de district, mais là il était de fait ingénieur en chef.

Q. 143.—J'ai compris qu'il portait à plus de \$100,000 la somme des travaux évités?—Oui, c'est ce qu'il m'a fait aussi comprendre.

Q. 144.—Avez-vous jamais eu l'intention d'écrire à ce sujet à l'ingénieur en chef ou aux commissaires?—Nullement.

Q. 145.—Je vous demande, M. Chandler, de prendre ce rapport des quantités sur les différentes espèces de travaux, et de faire, pour la prochaine réunion, une estimation aussi exacte que possible de ce que serait cet excédant?—Vous voulez dire de prendre chaque item en particulier?

Q. 146.—Oui.—Pour faire cette estimation, sur quoi me fonderai-je, quant aux prix?

R. 147.—Je crois que vous ferez mieux de la faire de deux manières. Les commissaires, je pense, vous indiqueront les taux servant de base aux estimations des travaux exécutés, et vous pourrez faire une estimation d'après ces taux. Vous ferez ensuite l'autre d'après les prix de la soumission. Je voudrais aussi que vous fissiez un calcul, d'après la cédule des prix annexée au contrat, des quantités des différentes classes de travaux, afin de voir à combien cela portera la somme totale, comparée à celle de la soumission.

M. *Mackenzie* dit ensuite qu'il ne voulait pas faire d'autres questions à M. Chandler avant d'avoir ces estimations et calculs.

Le comité s'ajourne à demain.

---

CHAMBRE DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER,

9 avril 1873.

Le comité permanent des comptes pu ics se réunit,

M EMBRES PRÉSENT

T. N. Gibbs, Ecr., président.

L'hon. M. Anglin,  
L'hon. M. Blanchet,  
L'hon. M. Fortin,  
L'hon. M. Holton,  
L'hon. M. Le Vesconte,  
L'hon. M. McDonald (*Pictou*),  
L'hon. M. Mitchell,  
L'hon. M. Robitaille,  
L'hon. M. Tilley,  
L'hon. M. Tupper,  
L'hon. M. Young.

M. Domville,  
M. Gendron,  
M. Gibson,  
M. Harwood,  
M. Horton,  
M. Lacerte,  
M. Mackenzie,  
M. Masson,  
M. McAdam,  
M. Mills,  
M. Morrisson,

M. Blain,  
M. Bodwell,  
M. Bourassa,  
M. Cartwright,  
M. Chisholm,  
M. Crawford,  
M. Daly,

M. Ross (*Prince-Edouard*),  
M. Ryan,  
M. Smith (*Selkirk*),  
M. Thomson (*Welland*),  
M. Wright (*Ottawa*), et  
M. Young (*Waterloo*).

Reprise de l'interrogatoire de Libert Chandler, écr., ingénieur civil.

Par M. *Mackenzie* :—

Q. 148.—Je vous ai demandé hier de faire le calcul de la somme des réductions et augmentations des travaux de la 5<sup>me</sup> section d'après les prix établis pour les estimations de travaux exécutés. L'avez-vous fait ?—Je suis venu ici hier l'après-midi, mais je n'ai pu mettre la main sur ces prix que depuis quelques minutes. Le greffier me les a remis après les avoir reçus de M. Fleming, et j'ai fait un calcul d'après eux. Avec l'estimation des réductions faites par M. Fleming et en me servant des prix établis pour les estimations des travaux faits, je suis arrivé au résultat suivant :—

|  |              |
|--|--------------|
| 2,049 pieds linéaires de clôture, à \$8.....   | \$ 163 92    |
| Terrassements, 279,000 verges à 47 cents.....  | 131,130 00   |
| Maçonnerie à pierre perdue, 975 verges à \$3.....  | 2,925 00     |
| — en béton. 413 verges à \$5.50.....   | 2,271 50     |
| — 3,713 verges, à \$13 (c'est le prix moyen entre les 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>me</sup> classes de maçonnerie)..... | 48,269 00    |
| Pavage, 601 verges, à \$5.50.....  | 3,305 50     |
| Total des réductions .....   | \$188,064 92 |

Sur cela il faut déduire 21,500 verges cubes additionnelles d'excavation dans le roc, à \$1 16, ce qui laisse un bénéfice net de \$163,124 92.

Q. 149.—Ainsi donc, d'après les propres chiffres de M. Fleming, vous établissez que par déduction de l'excavation dans le roc et autres travaux évités, il y a une différence de \$163,124 92 en faveur de l'entrepreneur ?—Oui.

Q. 150.—Avez-vous fait un calcul d'après la liste des prix annexée au contrat ?—Non ; je viens justement de recevoir cette liste.

Par l'hon. M. *Mitchell* :—

Q. 151.—Prenant que les travaux de terrassement étaient de 300,000 verges, et que sur cette quantité 150,000 verges ont été économisées. Ensuite, portez-en le prix à 30 cts, et dites-nous sur quoi vous basez le calcul de la moitié de l'ouvrage fait, soit 150,000 verges ?—Sur les prix de M. Fleming,—47 cts—pour le remblai du Bic.

Q. 152.—Ne voyez-vous pas que ce calcul est injuste. Lorsque le contrat est pour une somme fixe, il faut faire les réductions dans la proportion de cette somme. Sur les 300,000 verges de terrassement, un ingénieur pourrait calculer une réduction d'un tiers à 45 cts, ou 47 cts., selon le cas, mais il y aurait injustice manifeste à calculer le tout à 45 cts., ou les 150,000 verges épargnées, car ce serait disproportionné à la somme du contrat. Ainsi que l'a fait M. Fleming, vous devez faire votre calcul dans la proportion de la somme du contrat ?—Je comprends votre raisonnement, mais je donne les chiffres comme je les trouve. Je reconnais parfaitement la justice de votre observation.

Après un court débat sur ce point, M. Mackenzie le termine en disant :—Avant de procéder plus loin avec l'interrogatoire de M. Chandler, je poserai quelques questions à M. Fleming, afin d'établir ces prix de quelque manière.

Q. 153.—Les prix que vous avez fixés dans votre lettre du 25 mars 1871, les avez-vous établis de manière à ce qu'ils correspondissent à la somme totale du contrat ?—Ces prix étaient établis dans l'intention de balancer la somme du contrat.

Q. 154.—Étaient-ils basés sur les réductions de quantités?—Oui.

Q. 155.—Avez-vous fixé ces prix dans la proportion de la somme totale du contrat?—  
Oui.

Q. 156.—Alors ces prix appliqués aux quantités du contrat devaient former la somme du contrat?—Dans la mesure que les quantités se trouvaient alors connues. Je dois dire qu'à mesure que les travaux avançaient, nous devenions plus en mesure de diminuer les quantités, et qu'à mesure que les quantités diminuaient nous augmentions l'échelle des prix.

Q. 157.—Cette échelle de prix paraît avoir été faite le 25 mars 1871. A cette date, y avait-il quelque différence dans les quantités?—Oui.

Q. 158.—Alors vous avez fait ces prix pour correspondre avec les quantités à cette date?—Oui, en tant que ces quantités étaient connues.

Q. 159.—Il me faut une réponse positive. Vous les connaissiez ou vous ne les connaissiez pas. Avez-vous établi ces prix pour qu'ils correspondissent aux quantités que vous connaissiez le 25 mars 1871?—Certainement.

Q. 160.—Avez-vous quelque raison pour changer ces prix aujourd'hui?—Oui, s'ils sont changés; mais je ne me souviens pas qu'ils l'aient été.

Q. 161.—Je ne crois pas qu'ils soient changés; du moins, à ma connaissance, ils ne l'ont pas été?—Alors, il n'y a pas lieu de les changer.

Q. 162.—Quels prix appliqueriez-vous à la réduction du remblai du Bic, en supposant que le contrat eût été littéralement rempli?—J'appliquerais les prix du contrat; mais ces prix ne sont pas ceux auxquels le contrat a été accepté.

Q. 163.—Si le contrat devait être rempli à la lettre, quels prix appliqueriez-vous aux réductions du remblai du Bic?—Je ne puis répondre facilement à cette question selon votre désir, parce qu'il s'agit d'un contrat pour une somme ronde. C'est bien différent d'un contrat ordinaire.

Q. 164.—Avec ce contrat, n'existe-t-il aucune manière pour un ingénieur de faire des réductions?—Aucune. Les commissaires seuls peuvent faire des réductions.

Q. 165.—N'êtes-vous pas la personne à qui l'on s'adresse pour fixer les taux de paiement sur les estimations de travaux exécutés?—Je suis la personne qui doit certifier de la valeur des travaux exécutés chaque mois.

Q. 166.—Je demande une réponse précise à ma question. N'est-ce pas à vous que l'on s'adresse pour fixer les taux de paiement d'après l'estimation?—Non.

Q. 167.—Alors, voulez-vous me permettre de lire partie d'une lettre écrite par vous. "Ci-jointe, vous trouverez une estimation approximative pour les sections 1re et 5me, basée sur les quantités déduites dont parle votre lettre du 6 mars." Cela dit, vous fixez les taux suivants:—

|                                      | \$  | cts. |                 |
|--------------------------------------|-----|------|-----------------|
| Abattage à fleur de terre, etc. .... | 16  | 00   | par acre.       |
| Déracinement.....                    | 128 | 00   | do.             |
| Clôture.....                         | 8   | 60   | par 100 pieds.  |
| Excavation dans le roc.....          | 1   | 16   | par verge cube. |
| Emprunts pour le remblai du Bic..... | 0   | 47   | do              |
| Terrassements.....                   | 0   | 25   | do              |
| Egoûts souterrains.....              | 11  | 00   | par 100 pieds.  |
| Maçonnerie à pierre perdue.....      | 3   | 00   | par verge cube. |
| Maçonnerie en béton.....             | 5   | 50   | do              |
| do de 1re classe.....                | 14  | 00   | do              |
| do de 2me classe.....                | 12  | 00   | do              |
| Pavage.....                          | 5   | 50   | do              |

Ensuite, vient une somme ronde pour autres travaux. En appliquant ces prix aux quantités que vous donnez comme exactes, ils portent la somme du contrat à \$533,000.—  
Oui.



Q. 168.—Eh bien, il paraît qu'une grande partie de ces travaux n'a pas été faite, e que le contrat, d'après ce que j'ai compris, donne à l'ingénieur le droit de faire tout changement pouvant augmenter ou diminuer les travaux; et que les entrepreneurs n'ont pas droit à une indemnité à raison de tel changement, à moins qu'il ne modifie les rampes ou la localisation de la ligne, auquel cas les entrepreneurs seront sujets à telle déduction pour diminution de travaux, ou auront droit à une indemnité pour telle augmentation des travaux (selon le cas) que les commissaires jugeront raisonnable. Je vous demande, maintenant, quel prix vous appliqueriez pour ces réductions?—Les commissaires ont décidé que les entrepreneurs auraient le bénéfice de ces réductions.

Q. 169.—Je tiens absolument à ce que l'on réponde à ma question?—Je n'ai pas tout dit ce que j'avais à dire. Je ne veux rien vous cacher. Je suis toujours heureux lorsque je puis répondre à vos questions; mais il ne m'est pas toujours facile de répondre à certaines questions.

Q. 170.—Ma question est celle-ci : quel prix appliqueriez-vous aux déductions que le contrat permet?—Je n'ai pas de prix pour aucunes déductions quelconques. Je n'applique de prix qu'aux travaux réellement exécutés. Pas à d'autres choses.

Q. 171.—Alors nous devons prendre que vous refusez de répondre à cette question Pas du tout.

Q. 172.—Voulez-vous dire que le contrat ne pourvoit pas aux déductions?—Il pourvoit aux déductions et augmentations.

Q. 173.—Quels prix appliqueriez-vous au déductions?—Si les commissaires n'ordonnent rien à cet égard, je ne fais rien. Ilux ont 0, 0, voir, pas moi.

M. Mackenzie.—Je me reconnais tout à fait incapable d'amener ce témoin à répondre à une question.

L'hon M. Tupper dit que cette observation est hors d'ordre; une discussion s'ensuit, après quoi, l'interrogatoire de M. Fleming se continue.

174. M. Mackenzie.—La question que j'ai posée est celle-ci: Supposez que ce contrat soit rempli à la lettre par rapport aux déductions et augmentations, quelle serait la valeur des augmentations et quels prix appliqueriez-vous aux déductions? Je n'ai pu obtenir de réponse à cela.

Le témoin.—Avant l'explication de M. Holton, je ne vous avais pas compris. Vous m'avez demandé de faire un état comparatif: 1o. des quantités premières calculées à des taux proportionnels à la somme du contrat; 2o des quantités réelles payées au même taux, à l'effet de démontrer la différence dont profite l'entrepreneur en vertu de l'entente. Voici cet état: No. 1, indiquant les premières quantités—au deuxième contrat—calculées proportionnellement la à somme du contrat, qui est de \$553,000; état No. 2, indiquant les quantités de travaux réellement exécutés par les entrepreneurs et calculées aux mêmes taux. Les travaux réellement exécutés se montent à \$404,031, contre \$533,000; mais il y a certains travaux qu'on a ôtés à l'entrepreneur. Il y a des ponts de bois—le fer ayant été substitué au bois—que l'entrepreneur était tenu de faire, ce qui fait une différence de \$21,200. On lui a aussi ôté l'item des égouts souterrains, ce qui porte à \$4 642 la somme à déduire. Aux travaux réels il faut ajouter en tout \$25,842 50, ce qui porte le total à \$429,873 50 contre \$533,000, et indique une différence de \$103,126.

Q. 175.—Que l'entrepreneur gagne?—Dont il profite.

Q. 176.—Voulez-vous lire les prix que vous avez appliqués à vos calculs?

Réponse :

|                                  | \$ | cts. |
|----------------------------------|----|------|
| Abattage.....                    | 14 | 00   |
| Clostrage.....                   | 7  | 00   |
| Excavation dans le roc.....      | 0  | 95   |
| Emprunts pour le remblai du Bic. | 0  | 32   |
| Travaux de terrassement.....     | 0  | 20   |

|                                 |       |
|---------------------------------|-------|
| Egoûts souterrains.....         | 10 00 |
| Maçonnerie à pierre perdue..... | 2 00  |
| “ en béton.....                 | 4 00  |
| “ de 1re classe.....            | 12 00 |
| “ de 2me “ .....                | 8 50  |

Q. 177.—Dans votre précédente évaluation, vous vous êtes servi de différents taux?—Laissez-moi vous expliquer : pour l'une, ils étaient basés sur les quantités réduites; pour l'autre, sur les premières quantités. Ceci est la première évaluation.

Q. 178.—L'état que vous soumettez maintenant est fait, n'est-ce pas, sur les premières cédules des prix du contrat?—Sur les premières feuilles des quantités qui étaient imprimées.

Q. 179.—Mais les prix?—Ce sont les prix que j'ai moi-même appliqués aux quantités dans la proportion de la somme du contrat.

Q. 180.—Quand?—C'est la première chose faite après la signature du contrat et avant la réduction des travaux.

Q. 181.—Avez-vous fait un état des sommes sur lesquelles les estimations des travaux étaient basées?—Il faudrait du temps pour expliquer ces estimations, qui n'avaient pour base qu'un chiffre télégraphique entre l'ingénieur de district et moi. A la fin de chaque mois, pour épargner du temps, nous nous transmettions par le télégraphe, d'une manière concise, les quantités, et afin qu'il n'y eût pas de malentendu entre lui et moi, nous avons adopté une échelle de prix que nous seuls comprenions.

Q. 182.—Voulez-vous faire un semblable état d'après les prix des estimations en vertu desquelles les paiements ont été faits?—Oui, je le ferai avec plaisir; et afin de renseigner davantage le comité, j'ai fait, à votre demande, un autre état des quantités de travaux réellement exécutés par les entrepreneurs, et d'après les taux et prix de leur soumission. Ce tableau démontre que les travaux, à ce prix, s'élevaient à \$438,201,—c'est-à-dire les travaux réellement exécutés, déduction faite des ponts, qu'ils n'ont pas eu à construire. Otez cette dernière somme des \$533,000, et vous verrez que le bénéfice qu'ils ont fait est d'environ \$95,000.

Par l'hon. M. Tilley :

Q. 183.—N'y a-t-il pas eu 80,000 verges de déblai de surplus, qui ne sont pas du tout entrées en compte?—Oui, mais je ne l'ai su qu'hier au soir. Afin de terminer le plus tôt possible, les entrepreneurs pour le nivellement ont fait des emprunts ici et là et éparpillé ailleurs. Au lieu d'attendre qu'une tranchée fût ouverte pour y faire passer les matériaux, ils ont fait des emprunts pour le remblai et éparpillé les matériaux qui devaient servir à ce remblai, de sorte qu'ils ont déplacé 80,000 verges de terre de plus que ne l'indiquait cet état.

Par M. Mackenzie :

Q. 184.—Voulez-vous dire qu'ils ont réellement déplacé 80,000 verges de plus que le chiffre figurant dans les estimations?—Oui.

Q. 185.—Comment cela se peut-il?—Ils avaient emprunté et éparpillé cette quantité. En faisant le tracé, nous avons travaillé à balancer les tranchées et les remblais, afin que les matériaux tirés des premières servissent à faire les derniers. Dans une tranchée, on ne peut mettre qu'un certain nombre d'hommes, et si elle est longue, on met du temps à la finir. Parfois, l'on place des travailleurs à l'autre bout de cette tranchée, lesquels éparpillent les matières qui devraient servir aux remblais.

Q. 186.—Comme de raison, c'est un moyen que l'entrepreneur peut adopter à ses frais et risques?—Je désire corriger un état produit l'autre jour. Les quantités y inscrites par moi devraient être augmentées d'autant.

Q. 187.—Le gouvernement paierait-il pour le déplacement d'une chose qui n'a pas besoin d'être déplacée?—Il fallait qu'elle le fût, et elle l'a été.

Q. 188.—Mais si elle a été gaspillée, comment a-t-elle pu être déplacée?—Chaque pelletée de terre déplacée par l'entrepreneur devrait figurer dans cet état.

Par l'hon. M. Tupper :—

Q. 189.—Voulez-vous dire que ce travail doit être payé?—Non, monsieur. Dans le devis imprimé soumis à l'entrepreneur, nous avons inséré toutes ces choses, et si elles avaient

été comprises dans le devis général, elles devraient figurer au nombre des quantités qui viennent d'être données.

Par M. *Mackenzie* :—

Q. 190.—Si ce travail ne doit pas être payé, je ne m'en occupe plus.—L'effet est de rendre les taux payables à l'entrepreneur plus élevés qu'ils ne le seraient autrement. J'espère que le comité me permettra de faire la correction.

Q. 191.—Vous avez dit hier, dans le court exposé que vous avez fait sous l'impulsion du moment, que vous aviez calculé l'excavation dans le roc à \$1 50, tandis que le prix fixé ailleurs est de \$1 16. Lorsque je manifestai ma surprise de cette forte somme, car c'est 30 cts. par verge de plus que dans l'évaluation de l'entrepreneur, vous avez répondu que le roc était dur et difficile. Quelle était la qualité de ce roc?—Il est vraiment très-dur. Partie des excavations dans ce roc ont coûté plus de \$2, et j'ai porté le prix moyen à \$1 50; mais je n'entends pas être tenu à ce chiffre, que je n'ai adopté que pour faire un prompt calcul.

Q. 192.—Maintenant, je désire savoir quelle était la nature de ce roc?—Le roc qu'il a fallu creuser était vraiment très-dur, le plus dur de toute la section.

Q. 193.—Pouvez-vous me dire l'espèce de ce roc?—Je suis en peine de vous le dire; mais il était excessivement dur.

M. *Mackenzie*.—Peut-être que l'ingénieur de district pourrait le dire?

L'hon. M. *Mitchell*.—Avant d'en finir avec cette partie de l'interrogatoire, je désire faire quelques questions à M. Fleming :—

Q. 194.—Vous avez dit qu'il y avait eu de 70,000 à 80,000 verges de déblai d'éparpillés, et que vous n'aviez découvert ce fait qu'hier soir. Est-ce que ces travaux de terrassement n'ont pas été faits réellement par l'entrepreneur en sus de ceux pour lesquels il a été payé?—Il a été payé de ces travaux, mais indirectement, par l'augmentation des prix pour les autres quantités.

Q. 195.—A-t-on éparpillé de la même manière quelque partie de l'excavation dans le roc?—Très-peu.

Q. 196.—On m'avait dit beaucoup. Dites quelle quantité?—Je ne le puis.

Q. 197.—J'ai su qu'il en avait été éparpillé 5,000 verges. En prenant que cela soit, et en ajoutant cette quantité aux 70,000 verges de terrassement, à 47 cts., qui ne sont pas entrées dans les états, cela ferait une somme de \$37,900 qui n'a pas été payée aux entrepreneurs?—Je ne pense pas qu'il serait juste d'en faire le calcul à ce prix.

Après une discussion sur ce point, l'hon. M. *Tilley* fait cette question :

Q. 198.—Supposez que vos subordonnés vous aient fait rapport qu'un déplacement additionnel de 70,000 verges de terre a été fait, cela eût-il modifié les estimations sur lesquelles étaient faits les paiements?—Voici le plan que j'aurais adopté. Supposant de 500,000 verges la quantité de terrassement à faire en vertu du contrat, j'aurais ajouté à cette quantité ces 70,000 verges, et fixé pour le tout un prix proportionnel à la somme du contrat, ce qui aurait eu l'effet de diminuer les taux.

Q. 199.—Vous n'avez pas payé selon la première cédule des prix, mais d'après les prix réduits, et si l'on vous eût fait rapport des 70,000 verges, vous auriez réduit les taux au-dessous de ceux que vous avez payés?—Oui. L'entrepreneur n'eût pas eu plus d'argent; cela eût seulement changé les taux.

Par l'hon. M. *Anglin* :—

Q. 200.—Eût-il été nécessaire que l'entrepreneur éparpillât ces matériaux s'il n'eût commencé la tranchée que par un bout? D'après votre dire, on pourrait croire que dans le principe vous ne jugiez pas nécessaire ce déplacement?—Ces messieurs doivent comprendre que je ne puis être parfaitement au fait de tout ce qu'il y a à faire à l'égard de chaque remblai. Quant à cette question, je répondrai que ces entrepreneurs sont les plus capables de tous ceux que nous avons eus sur la ligne, et qu'ils devaient être les meilleurs juges de la manière d'exécuter leurs travaux.

Par M. *Mackenzie* :—

Q. 201.—Le terme éparpiller implique ici que l'on n'avait pas besoin du déblai. Sans ce dernier, n'y avait-il pas d'autres matériaux pour faire le remblai?—Oui.

Par l'hon. M. *Mitchell* :—

Q. 202.—N'est-ce pas le cas, lorsque l'on a eu commencé les tranchées, que l'on a découvert que le sol était d'argile bleue,—ce qu'on ne pouvait probablement pas savoir avant de commencer—et qu'alors on a vu que la tranchée mettrait trop de temps à se faire si l'on ne travaillait que par un bout?—Oui, les travaux se seraient faits moins vite si l'on n'avait éparpillé une partie du déblai.

Par M. *Mackenzie* :—

Q. 203.—Pourquoi aurait-on mis plus de temps quand il y avait assez de matériaux qu'on aurait pu prendre pour faire le remblai, au lieu de faire ensuite des emprunts?—Ils pouvaient doubler le nombre des travailleurs en faisant marcher l'excavation aux deux bouts.

Q. 204.—En pareil cas, l'entrepreneur n'a que son intérêt à considérer?—Oui.

Par l'hon. M. *Mitchell* :—

Q. 205.—Les matériaux tirés de cette tranchée n'étaient-ils pas de l'argile bleue?—Une bonne partie en était.

Q. 206.—Cette terre est-elle bonne à mettre dans un remblai?—Cela était indifférent.

Par l'hon. M. *Anglin* :—

Q. 207.—Ces entrepreneurs étant si capables, ne pouvaient-ils pas, en faisant leurs estimations, tenir compte de la possibilité de commencer par un seul bout ou par les deux bouts à la fois?—Ils avaient certainement fait leurs calculs pour cela.

Par M. *Mackenzie* :—

Q. 208.—Ne connaissez-vous pas la nature géologique de ce roc?—Je serais réellement en peine de le dire.

M. *Chandler*, interrogé par M. *Mackenzie* :—

Q. 209.—Savez-vous où ce surcroît d'excavation dans le roc a été fait?—Oui.

Q. 210.—Quelle est la nature de ce roc?—La plus grande partie se compose de schiste reposant sur un conglomérat très-dur. Ce schiste est très-tendre, et peut, dans bien des cas être facilement percé avec le foret ordinaire.

Q. 211.—À tout prendre, pensez vous que cette excavation dans le roc était plus difficile qu'à l'ordinaire?—Je crois que non, si l'on considère l'immense quantité de schiste qu'il y avait-là.

Q. 212.—Ce conglomérat était-il rouge?—Il était d'une couleur bleuâtre. Vous voulez parler de la pâte de ce conglomérat; je crois qu'elle était bleue.

Q. 213.—Cela n'est pas dur d'ordinaire?—Il a fini par être très-dur. Ensuite est venu la pierre calcaire, qui était aussi très-dure.

Q. 214.—L'excavation est alors sans doute difficile?—Mais la partie dont parle M. *Fleming* était très-dure. Il y avait de grandes crevasses qui traversaient toute la montagne et que les entrepreneurs ont pu faire sauter par la mine.

Q. 215.—Ce roc a-t-il servi dans la formation du remblai?—Oui.

Q. 216.—Quel remblai?—Le remblai autour de la montagne du *Bic* n'a pas été fait de roc, mais de schiste.

Q. 217.—Quelle est la pente de vos remblais?—Nous la calculons à  $1\frac{1}{2}$  sur 1, ce qui est supposé être l'angle que la terre peut garder.

Q. 218.—Donnez-vous le même angle quand le remblai est fait de roc?—Non, le roc ne peut prendre cet angle à moins qu'on ne le place ainsi.

Q. 219.—Alors les remblais contiennent moins quand ils sont de roc que de terre?—Certainement. Lorsque j'étais là, on jetait le roc de l'extrémité du remblai, et il se maintenait à un angle plus prononcé que le sable, la terre ou l'argile.

Par l'honorable M. *Mitchell* :—

Q. 220.—Si le remblai était formé de roc et de schiste ou de terre, et que le roc fût dessous et le schiste dessus, se maintiendrait-il à un angle de  $1\frac{1}{2}$  sur 1?—Assurément.

Q. 221.—Connaissez-vous le lieu où ces matériaux ont été éparpillés dans les tranchées?—Je ne connais pas exactement la partie que M. *Fleming* a mentionnée.

M. *Fleming*.—Je tiens le renseignement de M. Hazlewood, qui est l'ingénieur de district, et qui était généralement chargé de la section dans ce voisinage.

Une discussion s'éleva, et l'interrogatoire de M. Chandler est ensuite repris.

Par M. *Mackenzie* :—

Q. 222.—Connaissez-vous les tranchées d'où ont été tirés les matériaux que l'on dit avoir été éparpillés?—J'en connais quelques-unes; mais pas exactement celles dont M. Fleming vient de parler.

Q. 223.—Savez-vous où ont été pris les matériaux pour remplacer ceux ainsi éparpillés?—Je ne sais de quelle partie de la ligne parle M. Fleming. J'ai été absent une année du chemin.

M. *Fleming*, interrogé par l'honorable M. Holton :

Q. 224.—Où a-t-on éparpillé ces matériaux, monsieur Fleming?—Je n'ai appris ce fait qu'hier soir. M. Hazlewood m'a donné ce renseignement, et je puis vous passer la lettre qui le contient. Il sera beaucoup mieux reçu de lui que de moi. Il peut témoigner exactement à l'égard de la nature du roc.

Par M. *Mackenzie* :—

Q. 225.—Dans ce remblai du *Bie*, tel qu'originellement projeté, n'y avait-il pas une espèce d'égoût en pierre?—Il devait y avoir un égoût en pierre de deux pieds sur quatre.

Q. 226.—Avez-vous déduit cela dans vos calculs?—Oui.

Q. 227.—Pouvez-vous dire quel aurait été le prix de cet égoût?—Je le pourrais en examinant les papiers. Il est compris dans l'état des déductions qui est sur le bureau.

Q. 228.—Combien ce contrat renferme-t-il d'égoûts?—Je ne saurais le dire.

M. *Chandler* interrogé par M. *Mackenzie* :—

Q. 229.—Pouvez-vous le dire, monsieur Chandler?—Je n'en n'ai aucune idée. Ces états sont envoyés au bureau de M. Hazlewood.

M. *Fleming*.—Il ne serait pas difficile de les compter. Il y en a probablement vingt-quatre. Je pourrai le dire au juste demain.

M. *Mackenzie*.—Très-bien. En même temps, veuillez avoir la bonté de faire un mémoire des différents endroits où l'on a diminué les travaux de maçonnerie.

M. *Hazlewood* interrogé par l'hon. M. Tupper :—

Q. 230.—Voulez-vous avoir la complaisance de dire quelle est la nature de ce roc?—Il est vraiment très dur. C'est quelque chose comme du conglomérat granitique. Il n'y avait pas là de schiste du tout. Cette montagne est très-longue, et le lieu où des travaux ont été évités n'en forme qu'une très-petite partie. A cet endroit, tout le roc était dur; il n'y avait pas une parcelle de schiste.

Par M. *Mackenzie* :—

Q. 231.—Comment classifiez-vous ce roc?—C'est du granit et du conglomérat.

Q. 232.—Dites-moi comment le granit se trouve mêlé au conglomérat?—Il n'est pas mêlé; le granit est distinct, ainsi que le conglomérat; une grande masse de l'un et une grande masse de l'autre. Ils se trouvent par masses.

Q. 233.—Quelle est la formation géologique du pays?—Principalement schisteuse. Il y a du conglomérat et du grès rouge siliceux.

Q. 234.—Quel moyen employèrent les entrepreneurs pour creuser ce roc?—Le moyen ordinaire, la poudre.

Q. 235.—Se sont-ils servi de forêts?—Je ne me souviens pas d'avoir vu qu'ils en aient fait usage. Ils s'en servaient sur la partie schisteuse de la montagne. Cette montagne est formée de schiste et de ce roc dur; mais ce n'est pas au lieu où se trouve le schiste que le changement a été fait. Pour éviter le remblai, ils sont allés sur la partie rocheuse.

Par l'hon. M. Tupper :—

Q. 236.—Les pentes étaient-elles de 1½ sur 1?—Elles avaient autant que possible cet angle.

Q. 237.—Avez-vous eu connaissance que les entrepreneurs ont été obligés d'éparpiller 70,000 verges de déblai, dont il n'a pas été fait mention dans les rapports?—Oui.

Par M. *Mackenzie* :—

Q. 238.—Mais ils n'avaient pas droit de se faire payer pour cela?—Non.

Par l'honorable M. *Mitchell* :—

Q. 239.—Quelle partie de ce déblai était du roc?—Environ 5,000 verges.

Par M. *Mackenzie* :—

Q. 240.—Dans quelle partie se trouvait cette quantité?—Ce n'était pas dans la montagne du Bic.

Par l'hon. M. *Anglin* :—

Q. 241.—Si, dès le début, les entrepreneurs avaient mis à ces travaux tous les hommes qui pouvaient y être employés, cet éparpillement eût-il été nécessaire pour remplir le premier contrat?—Nous n'avons jamais fait attention à cela.

Par M. *Mackenzie* :—

Q. 242.—C'était l'affaire de l'entrepreneur?—Oui, c'était son affaire.

Par M. *Anglin* :—

Q. 243.—Si les entrepreneurs avaient mis à ces travaux autant d'hommes que possible, cet éparpillement eût-il été nécessaire?—Je pense qu'ils ont mis tous les travailleurs qu'ils ont pu avoir dès le commencement.

Q. 244.—S'ils y avaient mis autant d'hommes que possible, cet éparpillement eût-il été nécessaire?—Il est probable que non.

Q. 245.—Eût-il été possible de terminer le premier contrat au temps voulu sans faire cet éparpillement?—L'entrepreneur était tenu de finir les travaux au même temps que l'était M. Haycock, mais il les a terminés au moins une année avant.

Par l'honorable M. *Mitchell* :—

Q. 246.—L'honorable monsieur de Gloucester vous a demandé si, les entrepreneurs ayant employé autant d'hommes que possible à ces travaux, ils les auraient terminés à temps sans cet éparpillement. Ces entrepreneurs ont-ils réellement fait toute la diligence voulue pour obtenir un grand nombre de travailleurs; ont-ils montré cette activité que l'on doit attendre de personnes se trouvant dans une situation comme la leur?—Oui, assurément.

Par M. *Mackenzie* :—

Q. 247.—Je désirerais en savoir un peu plus long sur la qualité de ce roc. Vous dites qu'il y avait là du granit. Quelles sont les parties constituantes du granit?—Le quartz et le reste.

Q. 248.—Je crois que l'on a pris à tort ce roc pour du granit?—Il m'a paru que c'en était, car il est aussi dur que du granit, ou peut-être un peu plus dur.

Par M. *Blain* :—

Q. 249.—Dans quelle proportion se trouvent le schiste et le roc de la montagne?—Je ne saurais le dire.

Q. 250.—Comme je l'ai compris, vous aviez à couper ce roc au pied de la montagne, et ensuite faire un remblai?—Oui.

Q. 251.—Vous avez utilisé le déblai pris de la montagne pour faire le remblai?—Oui.

Q. 252.—Vous ne connaissez pas la proportion du roc par rapport à celle du schiste?—Il n'y avait pas là de schiste.

Q. 253.—Je sais, mais vous dites avoir rencontré du roc, et dans une autre partie de la montagne, du schiste?—Le remblai du Bic se trouvait entre deux points, et entre ces deux points c'était tout du roc dur; il n'y avait pas de schiste là.

Par l'honorable M. *Holton* :—

Q. 254.—Appelez-vous le schiste du roc?—Oui.

Par l'honorable M. *Mitchell* :—

Q. 255.—Si l'on s'en était tenu aux quantités premières; et si la ligne n'eût pas subi de changement, les entrepreneurs auraient-ils pu remplir leur contrat pour la somme convenue?—Je ne le pense pas.

Une discussion s'élève ici, et lorsqu'elle est terminée, M. Fleming est rappelé et interrogé par l'honorable M. *Tilley*.

Q. 256.—En recommandant ou en décidant ce changement, aviez-vous pour mobile de venir en aide à l'entrepreneur? Le changement avait-il pour objet l'avantage des entrepreneurs?—A part du désir que les commissaires avaient manifesté à cet égard, j'ai cru qu'il serait plus que honteux d'exiger que la localisation première de la ligne ne fût pas modifiée, quand, sans nuire aucunement au tracé, l'on pouvait diminuer les travaux d'un contrat par quelque changement. Tel est le principe qui m'a servi de guide à l'égard de tous les contrats.

Par l'honorable M. *Holton* :—

Q. 257.—Votre département s'était-il occupé de cette modification avant l'adjudication du contrat?—Pas que je sache.

Q. 258.—Ce contrat a-t-il été adjugé à la suite de nouvelles soumissions ou par l'acceptation des premières soumissions des entrepreneurs actuels, à raison de ce qu'elles étaient alors les plus basses; ou bien, comment se fait-il qu'il a été alors donné à ces messieurs, ou à ce monsieur, et à ce prix?—Je crois qu'il a été adjugé aux plus bas soumissionnaires que le gouvernement et les commissaires croyaient capables de terminer les travaux.

Q. 259.—C'est-à-dire quand il fut adjugé de nouveau?—Oui, après qu'il fut ôté aux premiers entrepreneurs.

Par M. *Mackenzie* :—

Q. 260.—Les soumissions ont-elles été demandées par la voie d'annonces publiques?—Oui, pendant quatre semaines.

Par l'honorable M. *Holton* :—

Q. 261.—Lorsque le contrat lui fut adjugé, cet entrepreneur attira-t-il l'attention du département sur l'utilité de faire ce changement?—En juin 1870, j'ai parcouru la section entre la rivière du Loup et Truro, et alors l'ingénieur de district, M. *Hazlewood*, attira mon attention sur la possibilité de changer la ligne. Cela se passait un mois après l'adjudication du contrat. Je lui demandai: "Avez-vous fait quelques mesurages?" "Non," me répondit-il. Je lui dis: "Vous auriez dû en faire, et s'il est possible de faire quelques réductions, je serai aise de les faire." Le mois suivant, il me remit ses mesurages, auxquels je donnai immédiatement mon approbation.

M. *Hazlewood* est rappelé et interrogé par l'honorable M. *Holton*.

Q. 262. Les entrepreneurs, ou quelque autre personne liée aux entrepreneurs, vous ont-ils conseillé à l'égard de ce changement?—Oui, l'entrepreneur a demandé ce changement.

Par l'honorable M. *Tupper* :—

Q. 263.—A vous et aux autres ingénieurs était-il venu à l'idée qu'une diminution de travaux pourrait être effectuée là avant que les entrepreneurs l'eussent suggérée? Je désire savoir si cette proposition est d'abord venue des entrepreneurs, ou si ce changement avait déjà attiré l'attention de M. *Hazlewood* et des autres ingénieurs avant ce jour?—Marchant ensemble sur la ligne, M. *McLennan* et moi, il nous est venu à l'idée que ce changement pourrait se faire avant que M. *Fleming* vint là.

Q. 264.—Je veux savoir si, avant l'arrivée de M. *Fleming* et avant que les entrepreneurs vous eussent demandé de faire cette modification, votre attention avait été attirée sur ce point?—Nous étions sous l'impression que ce changement était possible avant que les entrepreneurs nous en eussent dit un mot.

Par M. *Mackenzie* :—

Q. 265.—Quand étiez-vous sous cette impression?—Vers le 12 juin 1870.

Q. 266.—Quand êtes-vous allé sur les lieux avec M. *McLennan*?—Vers ce temps.

Q. 267.—Comme de juste, vous avez de suite fait savoir au gouvernement que les travaux pourraient être diminués?—Non, je fis part de cela à M. *Fleming*, l'ingénieur en chef.

Q. 268.—Si vous aviez fait cette modification avant les demandes de soumissions, n'eût-on pas demandé moins pour le contrat?—Sans aucun doute.

Par l'honorable M. *Young* (Montréal) :

Q. 269.—Je désire savoir de M. *Fleming* si des travaux évités par une réduction des quantités sont la propriété de l'entrepreneur ou du public?—Si le contrat eût été rédigé comme je croyais, dans le temps, qu'il devait l'être, les déductions eussent certainement été faites sur

la somme du contrat; mais, sur ce point, je n'ai pas été d'accord avec les commissaires. Je croyais que le contrat devait être fait de manière à permettre des déductions (comme vous l'entendez) et des augmentations.

Reprise de l'interrogatoire de M. Hazlewood.

Par M. Mackenzie :—

Q. 270.—Depuis combien de temps étiez-vous ingénieur de district sur cette partie de la ligne avant juin 1870?—J'occupe cette charge depuis le printemps de 1868.

Q. 271.—Avant juin 1870, n'avez-vous jamais pensé que ces travaux pouvaient être évités?—Avant ce temps, nous étions presque toujours occupés à l'exploration et au tracé.

Q. 272.—Mais le premier entrepreneur avait réellement fait une bonne partie des travaux de son contrat?—Oui.

Q. 273.—Et, pendant le cours de ces deux années, il ne vous est jamais venu à l'idée que ce changement pouvait se faire?—Non, pas à cette place.

Q. 274.—Mais elle vous est venue de suite après l'adjudication du deuxième contrat?

M. Fleming.—En sa qualité d'ingénieur de district, M. Hazlewood a changé le tracé sur d'autres parties de la section et diminué considérablement les travaux du premier entrepreneur, probablement autant que ceux du deuxième.

Par l'honorable M. Holtz :

Q. 275.—N'est-ce pas très-extraordinaire que cette énorme réduction de travaux n'ait pu être suggérée dans l'intervalle entre le premier et le deuxième contrat?

M. Fleming.—Je pense que si vous aviez vu le terrain, vous n'y auriez pas pensé. C'est une étendue de terrain très-mouvmentée.

Par l'honorable M. Mitchell :

Q. 276.—Depuis combien de temps demandait-on des soumissions pour le deuxième contrat, lorsque ce changement a été fait?

M. Fleming.—Depuis deux mois. Je voudrais expliquer comment les entrepreneurs ont demandé ce changement. Sachant qu'ils auraient probablement le bénéfice de toute réduction de travail, il va sans dire que les entrepreneurs étaient désireux de faire des changements de toute sorte, et nous étions contents lorsque nous pouvions satisfaire leur désir sans nuire au caractère de la ligne; mais de crainte que de tels changements pussent donner prétexte à des réclamations pour extra, j'ai obtenu des ingénieurs de district qu'ils engageassent les entrepreneurs à demander tels changements par écrit, afin que l'adhésion à leur demande fût considérée comme une concession lors du règlement définitif. Je sais parfaitement que des entrepreneurs, même si vous faites un changement à leur avantage, essaieront de le faire passer comme extra. Voilà comment les entrepreneurs ont demandé la modification dont il s'agit.

Par M. Mackenzie :—

Q. 277.—N'avez-vous pas dit hier que vous pensiez que les entrepreneurs avaient un juste droit à des extra?—Pas pour les travaux qui leur ont été évités.

Q. 278.—Mais pour le contrat de la 5<sup>me</sup> section, n'avez-vous pas dit que vous croyiez que les entrepreneurs avaient un juste droit à des extra?—Oui.

Q. 279.—Alors vous leur donnez le bénéfice des déductions et les payez pour les augmentations?—Pas du tout. Ces travaux de surcroît sont étrangers au contrat. Il s'agit ici du nivellement du terrain de la station qui se monte à environ \$30,000, et les entrepreneurs n'ont rien touché de cette somme.

Cette question des extra donne lieu à des débats.

M. Chandler est rappelé et interrogé par M. Blain :—

Q. 280.—Quand avez-vous appris pour la première fois que ce changement pouvait se faire sur la ligne?—Je l'ai dit hier. J'ai indiqué la date, d'après mon journal, que nous avons fait les premiers mesurages.

M. Fleming est rappelé et interrogé par M. Ryan.

Q. 281.—Êtes-vous au fait que des soumissions de \$100,000 plus élevées que celle qui a obtenu le contrat, avaient été reçues pour la construction de cette section?—Je ne m'en



rappelle pas exactement, mais je suis sûr qu'il y en a eu dont le chiffre était double de celles dont vous parlez.

Le comité s'ajourne ensuite à mercredi prochain, à 10 heures de l'avant-midi.

CHAMBRE DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER.

16 avril 1873.

Le comité des comptes publics se réunit.

Membres présents :

T. N. Gibbs, écuyer, président ;

|                            |               |                           |
|----------------------------|---------------|---------------------------|
| Hon. M. Anglin,            | M. Chisholm,  | M. Masson.                |
| Hon. M. Blanchet,          | M. Colby,     | M. Metcalfe,              |
| Hon. M. Carling,           | M. Daly,      | M. Mills,                 |
| Hon. M. Langevin,          | M. Donville.  | M. Morrisson,             |
| Hon. M. LeVesconte,        | M. Farrow,    | M. Pelletier,             |
| Hon. M. McDonald (Pictou), | M. Fournier,  | M. Pozer,                 |
| Hon. M. Mitchell.          | M. Gendron,   | M. Richard (Megantic),    |
| Hon. M. Robitaille,        | M. Gibson,    | M. Ross (Prince Edouard), |
| Hon. M. Tilley,            | M. Harwood,   | M. Ryan.                  |
| Hon. M. Tupper,            | M. Horton,    | M. Scatcherd,             |
| Hon. M. Young,             | M. Keeler,    | M. Snider, et             |
| M. Blain,                  | M. Lacerte,   | M. Wright (Ottawa).       |
| M. Bourassa,               | M. Mackenzie. |                           |

*Samford Fleming*, écuyer, ingénieur en chef, est interrogé

Par M. *Mackenzie* :

Q. 283.—Avez-vous fait le calcul du montant que les quantités eussent donné aux prix fixés par vous? Je veux parler de l'état des déductions et augmentations d'après l'échelle de prix établie par vous?—Je pense que c'est de cet état dont vous voulez parler. (Il transmet un document.)

Q. 284.—Avez-vous fait un calcul selon les prix portés dans votre lettre du 25 mars 1871. Je vous fais remarquer qu'ils sont différents de ceux-ci?—Je ne pense pas qu'il y ait de lettre de moi de cette date, celles que j'ai écrites à ce sujet sont du 5 février, du 24 et du 27 mars. C'est probablement de celle du 27 mars qu'il s'agit.

M. *Mackenzie*.—Celle que j'ai porte la date du 25 mars, mais c'est peut-être une erreur du copiste.

M. *Fleming*.—Je n'ai pas ce calcul, mais je puis le faire en peu de temps.

Q. 285.—Par une note au bas, je vois que vous dites que les travaux suivants devraient être ôtés aux entrepreneurs et leur valeur ajoutées aux ouvrages faits :

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Superstructure de pont ..... | \$21,200 00 |
| Egoûts souterrains.....      | 4,642 00    |

Donnant un total de ..... \$25,842 00

C'est ce que vous ajoutez aux travaux exécutés. Cette somme fut-elle portée au débit des entrepreneurs?—J'ai compris qu'elle l'avait été. En ce qui me regarde, cette somme a été déduite de celle du contrat.

Q. 286.—Dans les derniers états du montant payé pour ces travaux, je vois que \$526,000 figurent comme payées?—Oui.

Q. 287.—Est-ce que ces \$25,842 pour travaux non exécutés sont entrées comme paiement?—Non, ce doit être comme déduction.

Q. 288.—Comment pouvez-vous déduire \$25,000 de \$7,000?—Je ne puis dire ce que les commissaires ont fait.

Q. 289.—Si les commissaires n'ont pas diminué cette somme de \$25,842, elle est-elle à porter au débit de l'entrepreneur?—Certainement.

Q. 290.—Alors, si elle n'est pas portée à son débit, il faut que vous l'ajoutiez à la somme que vous dites avoir été épargnée?—Je pense que tout se trouve bien dans le document que vous tenez. Il y a deux estimations; cette somme se trouve dans l'une, mais non dans l'autre.

Q. 291.—Je ne vois pas pourquoi vous lui donnez crédit pour ces travaux, puisqu'ils n'ont pas été faits?—L'une de ces estimations est pour travaux faits par l'entrepreneur à certains prix. Ces travaux, qu'il n'a pas faits, devraient être ajoutés à cette estimation, afin de pouvoir comparer une estimation avec l'autre.

Q. 292.—Dans ce mémoire, vous avez essayé d'établir la différence entre les sommes des diminutions et augmentations, différence que vous dites être de \$103,126 50, qui a été en faveur de l'entrepreneur; mais, pour arriver à ce chiffre, vous portez à son crédit \$25,842 50 pour travaux qu'on lui a ôtés et qui ne devaient pas être faits. A moins que cette somme n'ait été portée comme paiement fait à l'entrepreneur, pourquoi le créditez-vous pour autant, puisqu'il n'a jamais fait ces travaux?—Mon but, en faisant cet état, était d'établir une comparaison entre les estimations, dont l'une, comme je vous l'ai dit, doit être incluse dans l'autre.

Q. 293.—D'après cet état, la balance serait, non pas de \$103,000, mais de \$129,000. Cependant, vous lui donnez crédit pour ces \$25,842 tout comme s'il eût été inscrit pour autant reçu?—C'est ainsi que cela doit être.

Q. 294.—Mais l'a-t-il été?—Je le suppose.

Q. 295.—En ce cas, il faut que j'appelle quelques autres témoins. Le comptable est-il ici?—Je n'ai rien à faire avec les paiements.

M. *Duplessis*, comptable, est appelé et interrogé par M. *Mackenzie* :

Q. 296.—A la page 10 (montrant le livre), vous voyez les paiements faits jusqu'au 31 janvier pour la section cinquième?—Oui.

Q. 297.—A combien s'élevaient-ils?—\$526,000.

Q. 298.—Toute cette somme a-t-elle été payée?—Oui.

Q. 299.—De cette façon, l'entrepreneur n'est pas porté dans vos livres pour travaux non exécutés?—Cette somme représente la valeur des travaux certifiés.

Q. 300.—Et cette somme a été payée à l'entrepreneur?—Oui.

Q. 301.—Combien reste-t-il encore à payer sur la somme du contrat?—\$7,000.

Q. 302.—N'avez-vous pas reçu instruction de retenir le pourcentage que le gouvernement a le droit de garder en vertu du contrat?—Non.

Q. 303.—N'avez-vous jamais reçu d'instruction à cet égard?—Si.

Q. 304.—Quelles étaient ces instructions?—Mes instructions étaient de payer selon le certificat présenté à ce bureau par l'ingénieur en chef.

Q. 305.—Avez-vous en votre possession quelques-uns de ces certificats?

M. *C. J. Brydges* :—Ils sont ici. (Les certificats sont produits.)

M. *Mackenzie*, au témoin.—Depuis combien de temps êtes-vous comptable?—Depuis janvier 1871.

Q. 306.—Depuis que vous occupez cet emploi, avez-vous eu connaissance qu'un pourcentage ait été retenu?—Oui.

Q. 307.—Jusqu'à quelle date?—Je ne saurais dire au juste, sans consulter les livres, depuis quand nous avons été autorisés à ne pas retenir ce pourcentage aux entrepreneurs.

Q. 308.—Ainsi donc, à certaine date, le pourcentage a cessé d'être retenu?—Pas à une date régulière.

Q. 309.—Et depuis cette date, les certificats ne faisaient plus mention du pourcentage?—Non.

M. *Fleming* est appelé de nouveau et interrogé par M. *Mackenzie* :—

Q. 310.—Ainsi, M. *Fleming*, cette somme de \$25,000 était pour travaux évités aux entrepreneurs?—Oui.

Q. 311.—En sus des déductions d'autres matériaux de remblai, et ainsi de suite?—Oui.

Q. 312.—Voulez-vous avoir la complaisance de réunir ensemble les deux sommes, et dire quel sera le montant des déductions après que vous y aurez ajouté les augmentations?—Je l'ai porté à \$128,960.

Q. 313.—Avez-vous fait quelque arrangement avec l'entrepreneur pour les travaux qu'hier vous avez dit considérer comme extra?—Aucun. Il ne m'appartient pas de faire les contrats; cela regarde les commissaires.

Q. 314.—Je sais cela parfaitement, mais j'avais supposé que les commissaires vous avaient chargé de l'exécution des travaux?—Je n'ai qu'à veiller à l'exécution des contrats passés.

Q. 315.—Comment vous proposez-vous d'évaluer ces travaux?—Cela est du ressort des commissaires.

Q. 316.—Ne vous ont-ils pas consulté à cet égard?—Non.

Q. 317.—Est-ce par votre intermédiaire que les travaux ont été ordonnés?—Oui.

Q. 318.—Sans vous être consulté avec les commissaires? Seulement par leur ordre?—Par leur ordre.

Q. 319.—En connaissez-vous la quantité?—Oui, je la connais en partie; mais il reste encore beaucoup à faire.

Q. 320.—Voulez-vous dire qu'elle en est la quantité, et l'estimer aux prix que vous avez fixés ailleurs?—J'ai appliqué les mêmes prix que ceux qui se trouvent dans une des estimations que vous avez à la main, et voici la somme des travaux extra estimés jusqu'au 31 mars 1873: 16,863 verges cubes de roc, 44,842 verges cubes de terre ordinaire, 39 verges de maçonnerie, et autres items. Le roc est évalué à \$1 30 la verge.

Q. 321.—Précédemment, vous l'avez évalué à 95 cts.; comment expliquez-vous cette différence?—C'est à ce prix que l'entrepreneur a été payé pour le reste des travaux; c'est à ce prix que les autres travaux ont été faits.

Q. 322.—Sur quoi vous appuyez-vous pour payer plus pour ces travaux?—Ces prix sont faits pour proportionner les quantités à la somme du contrat. Quand les quantités sont réduites, cela à l'effet d'augmenter le prix.

Q. 323.—Si c'est là le chiffre proportionnel à la somme du contrat, ne doit-il pas aussi servir de base aux déductions comme aux augmentations?—Non, le contrat ne pourvoit à rien de semblable.

Q. 324.—Supposez qu'il n'y ait pas d'augmentations, comment calculeriez-vous les déductions?—Sous ce rapport je maintiens et j'ai toujours maintenu que le contrat devrait renfermer une disposition à cet effet, mais cette disposition lui manque.

Q. 325.—Je crois, pourtant, qu'il en existe une?—Pas à ma connaissance.

Q. 326.—La quatrième clause prescrit qu'il sera distinctement tenu compte de toutes les augmentations et diminutions.

Hon. Dr. *Tupper* :—A l'égard de certaines choses.

M. *Mackenzie* lit ici la 4<sup>me</sup> clause du contrat et reprend ensuite l'interrogatoire du témoin.

Q. 327.—Eh bien, supposez qu'avec cette clause pour guide, il n'y ait pas du tout d'augmentations, comment calculeriez-vous les déductions?—Je considère que le contrat ne m'autorise aucunement à faire ce calcul, et je renverrais l'affaire aux commissaires.

Q. 328.—Cependant, comme ingénieur en chef, vous êtes censé avoir la direction des travaux, et il n'y a aucun doute que vous avez été appelé à donner une valeur à ces quantités?—Je n'ai jamais reçu d'ordre semblable.

Q. 329.—Je vous questionne comme ingénieur civil puisque vous ne voulez pas répondre comme ingénieur en chef?—Si la chose m'était laissée, je ferais insérer au contrat une clause relative à l'évaluation des déductions. J'ai démontré aux commissaires la nécessité de cette clause.

Q. 330.—Ne pouvez-vous répondre à ma question?—J'essaie de vous répondre. Je vous donne des explications.

Hon. M. *Tilley*.—Voilà deux ou trois jours que j'essaie de donner lecture d'une lettre de M. Fleming, adressée aux commissaires de l'Intercolonial. Cette lettre fait clairement connaître la position des commissaires, du gouvernement et de M. Fleming lui-même, et elle est comme suit :—

"CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,

" Bureau de l'ingénieur en chef.

" OTTAWA, 5 février 1873.

" CHER MONSIEUR,—L'ingénieur de district fait rapport que la section No. 5 est terminée, à l'exception des travaux que les commissaires sont convenus d'ôter à l'entrepreneur. On peut dire que cette section a été terminée vers le 31 décembre 1872. D'après le contrat, elle devrait être finie vers le 1er juillet 1871. Depuis que ces travaux ont été donnés à l'entreprise il a été fait des changements au tracé et aux plans, qui, sans nuire à la ligne, ont facilité son achèvement.

" Comme le contrat exige que les commissaires fixent une valeur pour tous ces changements, afin de la déduire de la somme du contrat; ou de l'ajouter, je donne ci-joint un état des quantités telles que définitivement mesurées, avec indication des travaux exécutés sur la section comparés aux quantités originairement constatées au temps où les soumissions furent reçues et la section adjudgée à l'entrepreneur.

" Cet état démontre que l'entrepreneur a fait les travaux extra suivants: excavation dans le roc, 21,500 verges cubes; excavation dans la terre, 42,000 verges cubes; tuyaux de fer, 13,304 tonnes. Il indique aussi que les travaux ont été diminués dans les items suivants: clôture, 2,049 pieds linéaires; remblai du Bic, qui eût nécessité un emprunt dans le roc, 321,000 verges cubes; maçonnerie à pierre perdue, 974 verges cubes; maçonnerie en béton, 413 verges cubes; maçonnerie de première classe, 1,473 verges; deuxième classe, 2,240 verges; pavage, \$601. Je serai prêt à donner un certificat définitif pour cette section dès que les commissaires auront fixé une valeur à ces quantités modifiées, et qu'ils m'aurent autorisé à en faire l'addition ou la soustraction.

" Je ferai aussi remarquer que l'entrepreneur de cette section a fait des travaux étrangers à son contrat en nivelant les terrains de station à Saint-Fabien et au Bic, mais qu'ils n'ont pas encore été mesurés.

" SANDFORD FLEMING,

" Ingénieur en chef."

M. Fleming appelé de nouveau.

Q. 331.—N'aviez-vous pas estimé ces travaux à \$730,000?—Oui, dans l'origine.

Q. 332.—Par votre lettre du 5 janvier, vous dites que des déductions devaient être faites au contrat?—Oui.

Q. 333.—Et que vous attendiez des instructions des commissaires pour évaluer ces déductions?—Oui.

Q. 334.—Mais il y a quelques instants vous avez dit que le contrat pourvoyait à cela?—Il ne prescrivait pas que je dusse faire les déductions.

Q. 335.—Il pourvoit, cependant, aux déductions?—Oui.

Q. 336.—A la dernière adjudication du contrat, quels étaient les soumissionnaires?—Un très grand nombre a soumissionné, environ cent.

Q. 337.—De qui était la soumission la plus élevée?—Pour le dire, il me faudrait consulter les listes de soumissions. (Après avoir examiné ces listes.) Il y a eu 106 soumissions. La plus élevée était de \$981,558; la plus basse était, je crois, de \$510,600. Je vois, cependant, qu'il y en avait une de \$500,000, une de \$468,000 et une de \$454,000.

Q. 338.—Celle qui a été acceptée—\$533,000—est donc de \$80,000 de plus que la plus basse qui figure ici?—Oui.

Q. 339.—Hon. M. Tupper:—Quelle est la différence avec la plus élevée?—\$448,000.

Q. 340.—M. Mackenzie:—Faites connaître au comité quelles sont les cinq soumissions qui figurent comme étant celles entre lesquelles on devait choisir?

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| No. 69—I. et F. Macguire..... | \$545,503 00 |
| No. 50—Picton et Co.....      | 468,000 00   |
| No. 32—H. Macdonald.....      | 500,000 00   |

|                           |            |
|---------------------------|------------|
| No. 16—A. Lapage.....     | 510,000 00 |
| No. 66—H. McMillan.....   | 533,000 00 |
| No. 100—A. Macdonald..... | 533,000 00 |

Q. 341.—Connaissez-vous toutes ces personnes?—M. Lapage est le seul que je connaisse un peu comme entrepreneur.

Q. 342.—Les croyez-vous tous des hommes offrant des garanties comme entrepreneurs?—C'est ce que j'ignore. Je n'ai jamais entendu parler d'eux avant.

Q. 343.—Vous a-t-on demandé votre avis quant à ceux à qui les contrats devaient être donnés?—Nullement.

Q. 344.—En aucune occasion?—Je ne puis dire cela. Le président m'a parlé à ce sujet une ou deux fois, mais je ne me rappelle pas à quelle occasion. Dans tous les cas, ce n'était pas officiellement.

Q. 345.—Voulez-vous dire le taux par mille pour la plus basse soumission et pour celle acceptée?—celle de Maguire était la plus basse, \$17,480 par mille, et la soumission acceptée \$25,000.

Q. 346.—Hon. M. Mitchell. - Quelle était votre estimation?—\$542,000 pour la minimum et \$700,000 pour la maximum.

Q. 347.—[Par l'hon. M. Young].—Les \$533,000 étaient la somme pour les travaux à faire avant le changement du tracé; mais après ce changement, cette somme a été réduite, ou plutôt aurait dû l'être?—Elle aurait dû l'être, mais elle ne l'a pas été.

Q. 348.—[Par M. Ryan].—À la dernière réunion, je vous ai entendu dire que si les travaux n'avaient pas été diminués, l'entrepreneur aurait été incapable de remplir son contrat aux prix convenus?—C'est mon opinion.

Q. 349.—[Par M. Ryan].—D'après l'expérience d'ingénieurs de travaux publics, je suis porté à croire—et c'est ce que j'ai entendu dire à M. Page—que si vous preniez toutes les soumissions reçues, maximum et minimum, et que vous les partagiez également, vous arriveriez à la somme pour laquelle les travaux peuvent se faire. En appliquant cette règle au cas présent, et en ajoutant à la soumission minimum, \$544,503, la soumission la plus élevée, \$981,558, et en les divisant également, nous aurons \$708,030. En fait de travaux publics, quelle est votre expérience quant aux soumissions?—Je ne crois pas à la sûreté de cette règle. On peut, quelquefois, s'en départir en toute sûreté. Si les entrepreneurs avaient connaissance de cette règle, ils s'entendraient bien vite ensemble.

Q. 350.—Je parle en termes généraux.

M. Fleming:—Je n'aurais certainement pas conseillé au gouvernement d'adjuger les travaux au prix de mon estimation minimum de \$542,000.

Q. 351.—M. Mackenzie—Avez-vous les prix sur lesquels vous avez basé vos estimations?—Je ne les ai pas ici, mais je puis les trouver; je puis les envoyer chercher.

Q. 352.—Il va sans dire que ces estimations sont pour travaux à faire?—Oui.

Q. 353.—Je vous demande s'il ne serait pas tout à fait absurde, dans le cas où cent compagnies feraient des soumissions pour travaux, de prendre la moins élevée et la plus forte, et de les diviser également pour trouver le prix auquel ces travaux pourraient être exécutés. Cela pourrait-il servir de règle?—Je ne pense pas que ce serait un guide sûr.

Q. 354.—[Par l'hon. M. Mitchell].—Quelle était votre estimation minimum? Avez-vous remarqué que les travaux pouvaient toujours être faits au chiffre de votre estimation minimum?—Pas toujours. Je voudrais que l'on me permit d'expliquer ce que j'entends par estimations maximum et minimum.

Q. 355.—[Par. M. Mackenzie].—Savez-vous combien on a payé à MM. Haycock pour ce qu'il a fait sur cette section?—\$48,782. Je pense que ce chiffre est exact. Vous le trouverez à la page 73 des comptes publics.

Q. 356.—Vous êtes au fait qu'on se propose de lui payer une autre somme maintenant?—Oui.

Q. 357.—Combien?—Il y a une proposition à cet effet.

Q. 358.—Vous l'avez recommandé, je crois?—C'est probable.

- Q. 359.—Cette somme est de \$25,517?—Oui.
- Q. 360.—Cela ferait un total de \$74,279?—Oui, ce serait le chiffre du total.
- Q. 361.—Et si vous ajoutez cette somme à celle du contrat, à combien porterez-vous le prix de revient de cette section?—\$607,379.
- Q. 362.—Pouvez-vous dire au comité pour quelle somme le contrat a été adjugé la première fois à MM. Haycock?—\$246,000.
- Q. 363.—Veuillez ajouter à cette somme celle de \$246,000 à laquelle sont évaluées les déductions faites?—Je veux bien vous obéir, mais je ne vois pas à quoi cela peut servir.
- Q. 364.—Je vous demande d'ajouter le montant des déductions à la dépense additionnelle occasionnée par le nouveau contrat et d'en donner le total. Cela ne vous compromettra en rien?—J'en suis sûr, car je ne serai coupable que de l'addition. \$246,000 ajoutées à \$103,000 donnent \$349,000.
- Q. 365.—N'a-t-on pas considérablement diminué les travaux sur le premier contrat?—Oui; on a évité des travaux pour une valeur de \$90,000 à \$100,000.
- Q. 366.—Avant ce deuxième contrat?—Oui.
- Q. 367.—Vous avez aussi à déduire les ponts de la somme du contrat, lesquels sont portés à \$25,842?—Je ne vous comprends pas, et je vous dirai pour réponse que je crois que vous devez laisser de côté quelques-uns de ces items.
- Q. 368.—[Par l'hon. M. *Mitchell*].—Je vous prie de me dire si les \$103,000 sont le fait de la modification de la ligne et des rampes?—Non.
- Q. 369.—J'aimerais à savoir d'où elles proviennent: est-ce du clôturage, de la maçonnerie à pierre perdue, ou en béton, ou du pavage?—Elle est formée de déductions de travaux de toute sorte.
- Q. 370.—A part de ce changement de la ligne, pourriez-vous dire quelle a été la valeur des travaux évités?—Je ne le puis.
- Q. 371.—Étaient-ils au-dessus ou au-dessous de \$40,000?—Je n'en sais rien.
- Q. 372.—On m'a dit qu'ils s'élevaient à environ \$34,000?—Environ \$30,000.
- Q. 373.—Croyez-vous ce calcul exagéré?—Je l'ignore. Il me faudrait le vérifier. Je me ferai un plaisir d'y voir et je me prononcerai à la prochaine réunion.
- Q. 374. Si ce calcul était exact, combien resterait-il pour le remblai du Bic?—\$68,000.
- Q. 375.—[Par l'hon. M. *Anglin*].—Le comité doit-il comprendre que ces travaux n'ont pas été évités à la suite de la modification de la ligne?—Ma réponse ne peut être positive sur ce point. Je sais qu'à part de ceux-là, il en a été évité d'autres, mais je ne sais à quelle somme ils s'élèvent.
- Q. 376.—Vous n'êtes pas prêt à dire qu'une économie de \$40,000 aurait pu être faite sans nuire au chemin?—Cette question semble m'être personnelle, et je suis prêt à y répondre. Dans tous travaux de ce genre il est possible, une fois qu'ils sont commencés, de faire des réductions, et ce que je dis là fait plus que confirmer la lettre que j'écrivais à ce sujet à Sir J. Macdonald il y a plus de deux ans.
- Q. 377.—N'est pas là un fait extraordinaire dans les annales du génie civil qu'une réduction de \$40,000 puisse être faite dans des travaux de cette nature, et cela sans nuire à l'entreprise?—Aucunement.
- Q. 378.—[Par l'hon. M. *Mitchell*].—D'après votre expérience, pouvez-vous dire si à la suite des crues du printemps il a été possible de se dispenser de canaux souterrains en faisant des tranchées?—Certaines fois on a pu se dispenser de ces canaux, dans d'autres cas il a fallu en augmenter le nombre, à la suite de renseignements recueillis pendant l'exécution des travaux.
- Q. 379.—Les entrepreneurs sont-ils payés à part pour détourner des cours d'eau et faire des fossés?—Dans les estimations des travaux exécutés ils sont payés pour les fossés.
- Q. 380. [Par M. *Mackenzie*].—Vous avez dit qu'avant l'adjudication des contrats il avait été décidé que les entrepreneurs auraient le bénéfice de toutes les déductions?—C'était probablement une chose entendue.

Q. 381.—Dans votre lettre, lue il y a un moment, vous demandez comment vous devez évaluer ces déductions?—Je ne demandais pas comment je devais les évaluer. Cette lettre demande aux commissaires de dire quelle valeur ils donnent à ces déductions.

Q. 382.—[Par l'hon. M. *Mitchell.*]—Vous ne voulez pas dire que l'on vous avait donné instruction que les sommes ne seraient pas déduites dans le règlement final?—Aucunement.

Q. 383.—Après communication avec les commissaires, vous avez compris qu'il était expédient de donner aux entrepreneurs le bénéfice des déductions dans les estimations des travaux exécutés. Eh bien, dans la plupart des cas, n'était-il pas absolument nécessaire d'adopter ce moyen pour encourager les entrepreneurs à continuer les travaux?—Oui, car sans cela ils les auraient pour sûr abandonnés.

Q. 384.—Combien d'entre eux y auraient été obligés?—La majorité.

Q. 385.—[Par M. *Mackenzie.*]—N'est-ce pas là une question spéculative? Donnez-vous cela pour un fait?—Je ne puis le donner comme un fait, mais nous étions parfaitement convaincus que cela serait arrivé. Les entrepreneurs eux-mêmes l'avaient dit en certaines circonstances.

Q. 386.—[Par M. *Blain.*]—A combien étaient estimés les travaux avant que les MM. Haycock en firent l'entreprise?—Je n'avais pas de données suffisantes pour une estimation qui pût me satisfaire; mais les commissaires m'avaient contraint de dire quelque chose, et j'ai estimé en bloc ces travaux à \$738,000. Cela se passait avant que les MM Haycock en eussent fait l'entreprise.

Q. 387.—[Par l'hon. M. *Anglin.*]—Était-ce une estimation maximum ou minimum?—Ni l'une ni l'autre.

Q. 388.—[Par l'hon. M. *Tupper.*]—Plus tard, vous avez dit que dans des circonstances défavorables, les travaux coûteraient \$700,000, et dans les circonstances les plus favorables, \$542,000?—Oui.

Q. 389.—[Par l'hon. M. *Mitchell.*]—Les circonstances étaient-elles favorables ou défavorables par rapport à la main-d'œuvre, etc?—Je crois qu'elles étaient plus favorables que je ne m'y attendais.

Q. 290.—[Par M. *Mackenzie.*]—Connaissez-vous le prix des gages payés là?—Au début, 80 cts.; dernièrement, \$1.10; mais il y a ici une personne qui peut vous dire cela mieux que moi. (Après un temps) M. Hazlewood me dit que pour la première année ils étaient de 80 cts; pour la seconde, de \$1, et pour la dernière, de \$1.25.

Q. 391.—[Par l'hon. M. *Anglin.*] Mais, dans votre estimation, vous n'avez pas dû porter la main d'œuvre à 80 cts.?—Non.

Q. 392.—[Par M. *Mackenzie.*]—Toutes les estimations de travaux exécutés ont-elles été payées au même taux?—Non.

Q. 393. Quand le taux fut-il changé?—De temps à autre.

Q. 394.—Vos certificats n'indiquent pas les taux?—A mesure que l'on voyait que les travaux pouvaient être diminués, les taux étaient augmentés.

Q. 395.—[Par l'hon. M. *Mitchell.*]—Pouvez-vous me dire si les MM. Macdonell ont fait des travaux sur l'ancienne ligne avant le changement opéré?—Oui, mais peu. Entre autre se trouvait un égout qui est maintenant de 15 pieds trop long.

Q. 396.—Cela semblerait indiquer que le changement n'était pas en question lors de l'adjudication du contrat?—Oui.

Q. 397.—D'aucuns sont sous l'impression que le contrat fut adjugé en mai, et que le changement fut fait à la fin de juin, ou au commencement de juillet. Veuillez donc dire quand le contrat a été ôté aux MM. Haycock?—Dans l'automne, quelques mois avant.

Q. 398.—De nouvelles soumissions furent demandées?—Oui. Je crois que le contrat a été donné à l'entrepreneur actuel le 7 mai.

Q. 399.—Mais ce changement fut décidé quelque temps après?—Oui.

Q. 400.—[Par M. *Mackenzie.*]—Je vous prie de vouloir apporter un état indiquant à quelle date vous avez basé vos taux sur les différentes quantités et quand les taux ont été changés?—Je puis vous dire cela maintenant. C'est le 7 octobre 1870 que les entrepreneurs de cette section ont eu pour la première fois le bénéfice des réductions de travaux. C'est aussi le premier changement fait aux taux.

Q. 401.—Par M. *Blain* :—En quoi consistaient ces travaux ?—La principale réduction consistait dans ce remblai.

Q. 402.—Par l'honorable M. *Mitchell* :—Le principe d'augmenter les taux en proportion des réductions a-t-il été également observé pour toutes les autres sections de l'Intercolonial ?—Oui.

La résolution suivante est ensuite proposée par l'honorable Dr. *Tupper*, secondée par l'honorable M. *Mitchell* :—

*Résolu*, “ Que les actes des commissaires du chemin de fer Intercolonial ayant été mis en question par M. Mackenzie, membre de ce comité, tout membre de la commission est invité à donner à ce comité les explications qu'il croira nécessaires.”

M. *MacKenzie* propose comme amendement, secondé par l'honorable M. *Anglin* :—“ Que les commissaires du chemin de fer Intercolonial soient invités à comparaître comme témoins, et qu'il leur soit permis de donner toutes les explications qu'ils jugeront nécessaires touchant les paiements faits aux entrepreneurs.”

L'honorable M. *Tupper* accepte l'amendement, qui est ensuite adopté à l'unanimité.

Après quoi, M. *C. J. Brydges*, l'un des commissaires, se présente.

L'honorable M. *Tupper* à M. *Brydges* :—Voulez-vous dire au comité sur quel principe les commissaires se sont guidés dans toute cette affaire ?

M. *Brydges*.—Je me ferai un plaisir de donner toutes les explications en mon pouvoir et de répondre à toutes les questions que le comité voudra bien me faire, aussi clairement qu'il me sera possible.

J'aimerais d'abord à faire une courte narration des circonstances sous lesquelles ces contrats ont été adjugés, et démontrer ensuite quel principe nous a guidés, afin de faire disparaître le doute que ce contrat a été mieux traité que les autres.

Je commencerai donc la relation de l'affaire en disant que les cinq premiers contrats (dont fait partie celui sous considération) avaient déjà été adjugés, ainsi que l'a dit M. *Fleming*. A l'égard des travaux à faire, tous les renseignements avaient été donnés. Ils furent adjugés, après des demandes de soumissions, à des prix au-dessous de l'estimation qui en avait été faite. Pour le contrat en question, M. *Fleming* avait d'abord estimé ses travaux à \$738,980. Tel était le chiffre de l'estimation qu'il nous avait soumise et qu'il considérait comme raisonnable pour les travaux de cette section. Des soumissions furent demandées par des formules imprimées renfermant tous les renseignements que l'ingénieur avait pu nous donner et que nous pouvions offrir au public. Quatre-vingt-trois soumissions furent reçues pour cette section; la plus basse était de \$345,997, la plus élevée de \$1,014,000.

Nous avions adopté pour principe, si nous ne connaissions rien du soumissionnaire qui pût nous faire regretter de lui avoir adjugé le contrat, d'accepter la plus basse soumission. C'est ainsi que nous avons donné le contrat à M. *Haycock* pour \$361,574, chiffre de sa soumission, qui était d'un peu moins que la moitié de l'estimation de l'ingénieur en chef. Nous étions certains que ce contrat et les autres étaient donnés à un prix excessivement bas, à tel point que nous pensions qu'ils ne pourraient être remplis; mais en même temps nous savions que nous ne pourrions nous justifier aux yeux du Parlement si l'on s'écartait du principe qui voulait que les contrats fussent donnés aux entrepreneurs dont les soumissions étaient les moins élevées. Nous n'avions pas d'autre alternative.

Le résultat fut d'abord la faillite de M. *Haycock*, après qu'il eut fait une certaine somme de travaux, et ensuite la réadjudication du contrat.

Vers ce temps, l'ingénieur en chef avait fait les profils et une exploration des travaux de la ligne. Il pouvait nous donner des renseignements détaillés sur la quantité des travaux de ce contrat; et pour ce contrat comme pour tous les autres, il nous donna ce qui s'appelle un “mémoire des travaux,” qui était imprimé et qui fut montré à tous les entrepreneurs qui désiraient soumissionner. Ce document renfermait les renseignements les plus complets qu'il eût en sa possession, quant aux travaux à faire, et ces mêmes renseignements furent donnés à tous les entrepreneurs.



Ce mémoire renfermait des états de ce qu'il y avait à faire, déduction faite des travaux exécutés par M. Haycock avant l'abandon de son contrat. Il avait trois colonnes : la première indiquait la balance des travaux à faire, c'est-à-dire les quantités sur lesquelles les soumissions devaient être basées ; l'autre les travaux exécutés, et la troisième le total fini et à faire, avec mention du déracinement, du clôturage, des excavations dans le roc et dans la terre, et ainsi de suite. Il renfermait aussi l'avis suivant : " En sus des quantités énoncées, l'attention des entrepreneurs est attirée sur les autres services mentionnés plus bas, et pour lesquels toutes les allocations devront être comprises dans les soumissions." Le comité doit garder mémoire de ces autres services, parce que dans les frais réels de l'exécution de travaux de ce genre il y a beaucoup de choses à faire en outre des excavations et de la maçonnerie.

Parmi les renseignements donnés par M. Fleming aux entrepreneurs qui voulaient soumissionner, se trouve celui-ci : " Les quantités, en fait d'excavation, sont pour la plupart constatées sur les profils ; les parties à faire dans le roc ont été estimées au moyen de trous creusés par intervalles le long de la ligne. Les renseignements ainsi obtenus et la nature du sol à creuser sont donnés en regard des profils ; mais on n'en garantit pas l'exactitude. Pour cela, comme pour toute autre chose, les entrepreneurs devront s'assurer par eux-mêmes, car il ne sera fait aucune addition ou réduction dans le cas où ces excavations seraient moindres ou plus considérables qu'on ne le supposait. "

Ce mémoire était signé par l'ingénieur en chef.

Afin de donner de complets renseignements aux personnes qui se proposaient de soumissionner pour cette entreprise, nous avons publié une spécification et une formule du contrat qu'elles auraient à remplir. Nous avons aussi fait imprimer un état dont voici un exemplaire, lequel fait mention des sections 5, 6 et 7 pour leur deuxième adjudication. Le même état a été publié pour toutes les adjudications subséquentes. Il est daté du 24 mars 1870.

Ce document dit : " Les plans et profils seront exhibés à ceux qui se proposent d'entreprendre ces travaux. Il leur sera donné tous les renseignements que possèdent les commissaires sur les quantités et la nature des travaux et du sol, etc.; mais les entrepreneurs devront s'assurer par eux-mêmes à l'égard de tout ce qui concerne les travaux, attendu que les commissaires ne seront nullement liés par aucun des renseignements ainsi donnés. La soumission devra spécifier la somme pour laquelle on offre de faire les travaux et le prix par mille." Plus loin, ce document ajoute : " L'entrepreneur sera seul responsable des quantités des différentes espèces de travaux. "

C'est sur cette base que tous les contrats ont été adjugés. On voulait que ces sommes rondes couvrirent, non-seulement le montant des travaux spécifiés dans le mémoire des quantités, savoir : les excavations dans le roc et dans la terre, la maçonnerie, etc.; mais aussi toutes les augmentations et travaux imprévus qui se présentent dans une entreprise de ce genre, tels que la confection de chemins conduisant aux travaux, l'ouverture de carrières, le transport de la pierre et des matériaux aux lieux où ils sont nécessaires, en un mot, tous les travaux qu'il faut faire pour construire une ligne jusqu'au point appelé " formation de niveau," c'est-à-dire la rendre prête à recevoir les traverses, le ballastage et les lisses.

C'est sur ce principe que la commission a traité avec les entrepreneurs.

Les soumissions que nous avons reçues en deuxième lieu étaient basées sur ces renseignements et conditions.

De nouveau M. Fleming fut invité à faire une estimation de ce que devaient coûter ces travaux, sans tenir compte des 50 ou 60,000 piastres d'ouvrage fait dans le premier contrat. Il produisit deux estimations : il porta la plus basse à \$542,000, et la plus élevée à \$700,000, et nous dit qu'il avait fait cette différence en prévision de l'augmentation probable du prix de la main-d'œuvre par tout le pays où ces travaux devaient se faire, et que si cette hausse avait lieu, — ce qui est de fait arrivé, — il était convaincu que le prix de revient de ces travaux atteindrait le chiffre de son estimation maximum.

Une fois en possession de ces estimations et des renseignements que j'ai mentionnés, de nouvelles soumissions furent demandées par annonces, et on en a reçu trente-quatre pour les travaux en question. La plus basse était de \$454,503, la plus élevée de \$981,558. Cinq de

ces soumissions étaient plus basses que celle de M. McDonell ; mais, après information prise, nous avons cru que nous n'aurions pas été justifiables de recommander au gouvernement de les accepter. Nous savions que M. McDonell, qui avait déjà exécuté de grands travaux publics, était en mesure de terminer une entreprise de cette importance.

Je désire appeler ici l'attention sur quelques-uns des soumissionnaires de ce deuxième contrat, lesquels, par leur expérience comme entrepreneurs, connaissaient assez bien ce genre de travaux pour que l'on puisse supposer qu'aussi bien que n'importe qui ils savaient ce qu'ils devaient coûter.

Je vais mentionner ceux dont l'expérience ne saurait être mise en doute et indiquer le prix qu'ils demandaient pour l'exécution de l'entreprise :

|   |           |
|---|-----------|
| M. Burpee, de Saint-Jean, N.-B.....     | \$712,400 |
| Worthingtons, d'Ontario.....            | 696,800   |
| A. S. Brown, de Belleville.....         | 779,729   |
| Broocks et Ryan, d'Ontario.....         | 741,647   |
| W. E. MacDonald et Cie., d'Ontario..... | 689,067   |
| J. B. Moore, de Montréal.....           | 738,092   |
| Ellis, de Prescott.....                 | 728,486   |

Par les soumissions d'hommes aussi expérimentés, nous avons pu voir ce que coûteraient ces travaux, aidés des estimations que nous avait données M. Fleming, et nous avons reconnu qu'en adjudicant l'entreprise à MM. Alex. McDonell et Cie, nous la donnions à un prix juste et raisonnable.

Le premier avis que nous ayons eu d'une diminution dans les travaux de cette entreprise nous est parvenu par une lettre de M. Fleming, qu'il nous envoya dans les premiers jours d'août 1870.

Peu de temps après l'adjudication de ce contrat et des autres, il devint évident que les travaux se ralentiraient sérieusement si, dans la mesure du possible, l'on ne venait pas en aide aux entrepreneurs. Cette expérience, nous l'avions éprouvée à l'égard de cinq des premiers sept contrats adjugés, et abandonnés ensuite parce que les entrepreneurs avaient pris l'ouvrage à un trop bas prix et qu'ils n'avaient par eux-mêmes de moyens suffisants pour l'achever à leurs frais. En 1870, davantage en 1871 et encore plus en 1872, l'augmentation du prix de la main-d'œuvre a été considérable. Lorsque les contrats furent adjugés en premier lieu, les gages, dans le district du Saint-Laurent, n'étaient que de 80 cents par jour, et les entrepreneurs firent leurs soumissions avec l'espérance qu'ils pourraient exécuter les travaux en payant à peu près ce taux ; mais peu de temps après, ces gages montèrent à \$1. Je me fis un devoir de me renseigner au juste sur ce point, et je pus constater qu'ils s'étaient élevés jusqu'à \$1 25 et \$1 30 pour les manœuvriers. Il va sans dire que ceux des ouvriers étaient à un chiffre bien plus élevé. Les entrepreneurs se sont ainsi trouvés très-embarrassés de savoir comment poursuivre leurs travaux, et ils n'ont pas eu de peine à nous faire comprendre qu'ils seraient forcés à l'abandon de leurs contrats si on ne leur venait pas en aide dans la plus grande mesure possible. Ce qui arrivait alors était si bien prévu par nous que dans notre dernier rapport annuel nous disions

“ En général, les entrepreneurs (excepté celui de la section 12) ont avancé leurs travaux d'une manière satisfaisante pendant l'année dernière, en égard aux difficultés qu'ils ont rencontrées. La hausse considérable qui s'est opérée dans le prix de la main-d'œuvre et des matériaux depuis que la plupart des contrats ont été donnés, a considérablement

augmenté le coût des travaux. Si les entrepreneurs n'eussent pas rempli leurs obligations et que leurs contrats eussent été donnés de nouveau, ils n'auraient pu l'être qu'à des prix beaucoup plus élevés.

“ Dans ces circonstances, les commissaires ont cru agir conformément aux intérêts du pays et assurer l'économie dans la construction du chemin en donnant aux entrepreneurs toute l'assistance que permettaient les termes de leurs contrats, quand ils étaient convaincus que les entrepreneurs faisaient leur possible pour remplir leurs obligations.

“ L'ingénieur en chef a reçu instruction de faire les changements qu'il jugerait possibles pour diminuer l'ouvrage, quand cela pouvait se faire sans affecter la solidité des constructions.

“ Un examen soigné de la location du chemin a permis de faire de ces changements en plusieurs endroits, ce qui a eu pour résultat, en quelques cas, d'améliorer la construction du chemin.

“ Quand cela a été possible, on a remplacé les ponceaux par des tunnels dans le roc ce qui est à la fois une amélioration et une économie.”

J'ai lu ces lignes, parce que je désire que le comité sache que nous avons agi de la même manière à l'égard de tous les contrats. Nous avons fait cela parce que, d'après les renseignements qui nous étaient parvenus, et ce que nous voyions, nous étions convaincus que la grande majorité des entrepreneurs auraient abandonné leurs contrats si l'on eût agi autrement, que nous ne pourrions pas obtenir de dommages pour la perte qui eût résultée de cet abandon, et que les travaux n'auraient pu être donnés à d'autres entrepreneurs qu'à des prix beaucoup plus élevés que pour les contrats existants.

Quant à ces contrats en particulier, je dois dire que les constructions ont été exécutées d'une manière particulière à cette section du pays. Cela peut paraître étrange à ceux qui sont habitués à faire des travaux dans des parties plus à l'ouest du Canada. La saison y est excessivement courte : il est impossible, vu la grande quantité de neige qui y tombe et le temps que dure sa fonte, de commencer des travaux de ce genre beaucoup avant le 1er juin, et le froid et la neige reviennent si tôt, que c'est généralement en octobre que l'on cesse d'y travailler. On ne peut compter que sur environ cinq mois de temps propice. Il est un autre obstacle à l'avancement des travaux sur ces sections, c'est que la population n'y est pas nombreuse, et comme l'on ne peut conduire là un grand nombre de travailleurs, il faut faire exécuter les travaux par les habitants des localités mêmes. Ensuite, ceux qu'il faut employer ayant eux-mêmes des occupations, — la culture, la pêche, etc., — le personnel a dû être constamment changé pendant toute la durée des travaux, qui avancèrent ainsi très-lentement, car il était toujours difficile de se procurer le nombre voulu de travailleurs ; ce qui, comme de raison, tendait à faire augmenter le prix de la main-d'œuvre.

Le principe dont j'ai parlé, et qui se trouve énoncé dans l'extrait du rapport que j'ai lu, a été suivi pour tous les contrats de la ligne, et s'il n'en eût pas été ainsi, la majorité des entrepreneurs aurait, comme je l'ai dit, abandonné l'entreprise. Il eût fallu alors la redonner à d'autres et à des prix bien plus élevés. J'affirme cela comme une chose tout à fait à ma connaissance, et à l'égard de laquelle je n'ai aucun doute.

C'est donc sous le poids de cette certitude que l'on avait agi pour ce contrat comme pour tous les autres, et qu'il avait été bien entendu que partout où il serait possible de diminuer les travaux sans que la ligne en souffrit, les entrepreneurs seraient ainsi aidés à remplir leurs contrats pour la somme convenue.

L'on a pris soin (avec succès jusqu'ici) d'inscrire toutes les sommes payées dans chaque cas aux entrepreneurs comme paiements faits à-compte, sans s'occuper du règlement à faire avec eux à la fin de leurs travaux.

Cela a été fait pour ce contrat comme pour les autres, et je dois dire ici que les termes du contrat, cités une ou deux fois à l'égard des changements et déductions des travaux de la ligne, ont été rédigés ainsi expressément pour protéger les entrepreneurs contre le danger que de telles modifications auraient pu augmenter leurs travaux sans qu'il leur fût possible d'obtenir d'indemnité. J'ajouterai ici que j'ai traité toutes ces questions aussi complètement que j'ai cru pouvoir me le permettre, attendu que je désire ne parler d'aucune chose qui pourrait nuire à leur règlement ultérieur.

Vous pouvez être certains que de fortes réclamations seront faites avant qu'il en soit fini avec ces contrats. D'un bout à l'autre de la ligne, les entrepreneurs vont demander une indemnité à raison de cette grande augmentation survenue dans les prix. À la fin de leurs contrats, beaucoup d'entre eux vont, sans doute, s'adresser à nous, et j'espère que l'on saura éviter de dire quoi que ce soit qui pourrait donner la moindre idée de ce que sera notre politique lorsque nous aurons à nous occuper du règlement de ces questions.

Nous avons acquis notre expérience dans le cas du contrat No. 8, qui se trouve suivre le contrat No. 5, maintenant en discussion.

Ce contrat a été rempli, et l'entrepreneur payé il y a plusieurs mois. Il avait pris ce contrat à un prix extrêmement bas, \$1,000 par mille, et il est aujourd'hui très-mécontent du résultat des paiements qu'on lui a faits.

Il a dressé des états démontrant qu'il a fait beaucoup plus d'ouvrage qu'il ne s'y attendait, et dit avoir pleinement droit à une indemnité.

Si l'on adopte les propositions de quelques membres de ce comité, l'on ouvrira la porte aux difficultés les plus graves, qui entraîneront une grande dépense de deniers publics. Je dis cela, car je le tiens pour certain.

Le comité s'ajourne ensuite à demain, à 1 heure 30 P. M.

CHAMBRE DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER,

17 avril 1873.

Le comité des comptes publics se réunit.

MEMBRES PRÉSENTS :

T. N. Gibbs, écuyer, président.

|                      |                |                          |
|----------------------|----------------|--------------------------|
| L'hon. M. Anglin,    | Hon. M. Young, | M. Lacerte,              |
| " Blanchet,          | M. Blain,      | " Mackenzie,             |
| " Carling,           | " Bourassa,    | " Masson,                |
| " Fortin,            | " Cartwright,  | " Metcalfe,              |
| " Le Vesconte,       | " Chisholm,    | " Mills,                 |
| " McDonald (Pictou), | " Daly,        | " Morrison,              |
| " McGreevy,          | " Parrow,      | " Ross (Prince-Edouard). |
| " Mitchell,          | " Gibson,      | " Ryan,                  |
| " Robitaille,        | " Harwood,     | " Smith (Selkirk),       |
| " Tilley,            | " Horton,      | " Young (Waterloo).      |
| " Tupper,            | " Keeler,      |                          |

M. Mackenzie. — Avant que M. Brydges continue son exposé, je désire attirer l'attention du comité sur une partie de cet exposé. Il lui a été permis de donner des explications sur l'administration de l'Intercolonial, mais non de commenter les actes de ce comité, ni ses opinions supposées. Il a dit que la voie que quelques membres de ce comité se proposaient de suivre à l'égard de cette affaire aurait un mauvais résultat. Appelé à

donner des explications, il n'avait pas le droit de commenter les motifs de ces membres, et je signale ce fait afin qu'il ne se renouvelle plus.

*M. Brydges.*—En réponse à ce qui vient d'être dit, qu'il me soit permis d'affirmer que je n'ai pas eu la moindre intention de dire quoi que ce soit d'irrespectueux.

Par la permission de donner ici des explications au nom des commissaires, je me croyais autorisé à parler de ce qui s'était passé pour appuyer les explications que je désirais donner. Je n'avais pas d'autre but. La dernière chose que j'eusse voulu faire, ce serait certainement d'avoir dit quoi que ce soit qui pût être considéré comme irrespectueux pour quelque membre du comité.

Hier, lors de l'ajournement du comité, je parlais des difficultés qui, à notre avis, surgiraient si nous nous occupions d'un contrat en particulier, au lieu de suivre un principe général pour tous, quand même le résultat pourrait paraître singulier pour quelques cas.

Nous croyons tous que c'est un point important qu'il ne faut pas perdre de vue, car il est certain que si, pour un cas particulier mis en discussion, l'on adopte un principe qui, appliqué à tous les autres contrats, aurait pour résultat inévitable de fortes demandes d'indemnité; il est évident que ce moyen sera désastreux pour le pays, qui aurait à payer ainsi de bien plus fortes sommes. Comme doivent l'admettre tous ceux qui veulent y regarder de près, c'est une chose excessivement difficile que de changer la base d'un contrat, car celle de tous les autres serait entièrement détruite si, dans ce cas particulier, des déductions étaient faites entraînant la nécessité de faire de très-considérables allocations dans beaucoup d'autres cas.

A cette heure, nous avons à peu près vingt contrats en marche, dont quelques-uns sont à la veille d'être achevés; presque tous sont très-avancés, avec cette quasi-certitude qu'ils seront terminés vers la fin de l'année. Par conséquent, le temps approche où toute la question de ces différents contrats devra être discutée, et notre avis bien arrêté est d'attendre pour cela que tous soient terminés, et de ne rien dire ou de ne rien faire à présent qui puisse, en quoi que ce soit, influencer sur la manière d'agir à l'égard de tous.

Après ces observations sur la manière qui, selon nous, devrait être adoptée pour décider de ces questions, j'aimerais à dire un mot relativement au No. 5. Bien des calculs ont été faits pour élucider cette question, et j'aimerais à rappeler les circonstances de ce cas particulier, afin de voir ce qui, selon moi, se trouve réellement en question.

Après les assertions que j'ai faites hier, appuyées sur des documents officiels, — le mémoire des quantités fait par l'ingénieur en chef, — sur les conditions dans lesquelles les contrats ont été faits et sur les conditions du contrat même, — je crois qu'il est de toute évidence qu'une partie considérable de ce que l'on désigne comme travaux épargnés à l'entrepreneur ne peut, en aucune manière, être considérée que comme partie du contrat qu'il est tenu de remplir pour une somme fixe. Il a pris le contrat pour une certaine somme, et il a entrepris de le remplir complètement pour ce prix, et par ce fait, comme tous les autres entrepreneurs, il est devenu entièrement et seul responsable quant aux quantités, qu'il ait ou non exécuté les travaux indiqués sur le mémoire, ou une plus grande ou moindre quantité; nulle question ne devrait être soulevée quant aux augmentations ou déductions.

D'après ma manière de comprendre la question, cela mettrait de côté une grande partie des calculs présentés hier, et à l'égard desquels M. Fleming a été maintes fois interrogé. Selon moi, et quant à ce contrat, il faudrait s'en tenir au changement à l'égard du remblai du Bic, pour en venir à un règlement.

Les autres détails, qui se composent de plus ou moins grandes quantités de maçonnerie ou de clôturage et autres choses, ne peuvent pas, d'après les termes du contrat, être pris en considération lorsque ce dernier est terminé. Ainsi que je la comprends,—et elle est facile à comprendre d'après les documents même,—toute l'affaire ne peut avoir trait qu'au remblai du Bic.

Quant à ce remblai, il me sera peut-être permis de dire un mot à l'effet d'affirmer que, dans tous travaux publics importants, des modifications sont continuellement jugées nécessaires à mesure que la construction avance. Dans ce rapport, je n'ai pas de peine à croire que toute personne ayant des connaissances en fait de travaux publics, corroborera mon dire.

Mais si ce que j'affirme là est vrai généralement, ce l'est davantage pour le chemin de fer Intercolonial qui, dans bien des cas, traverse des localités dépourvues de routes ou dont aucune carte ne fait connaître la configuration du sol. En face de pareils faits, il est évident que les tracés préliminaires ne pouvaient être qu'incomplets, et que pendant l'exécution des travaux des modifications ont dû être jugées nécessaires sous maints rapports. C'est, sans doute, la raison qui a amené le changement dont il s'agit, tout considérable qu'il soit; cependant, il doit y avoir, parmi les membres du comité, des députés qui connaissent cette partie du pays, qui ont visité la localité, et qui me croiront quand je dirai que ce changement n'a nui en rien à la ligne.

Je ne crois pas qu'en tout il y ait une différence de dix pieds entre la longueur de la ligne actuellement construite et celle du profil sur lequel les soumissions ont été basées. Je crois de même avoir raison de dire que la ligne, avec sa courbe actuelle, est préférable à celle projetée dans le principe, et pour ce qui est des rampes que les trains devront franchir,—car c'est là un des traits essentiels dans le fonctionnement d'un chemin de fer,—s'il y a une différence, elle est en faveur de la ligne construite qui, pour sûr, n'est pas inférieure à celle indiquée par les profils qui ont servi de base aux soumissions.

A la suite de cette explication, je dirai ce qui me paraît être la véritable différence entre le contrat et les estimations, et pour ce faire, je prendrai les prix contenus dans la cédule annexée au contrat de M<sup>M</sup>. Macdonell, parce que je prétends que l'on ne peut recourir à aucune autre base offrant quelque sûreté.

En présentant leur soumission, ils donnèrent une cédule des prix pour chaque espèce d'ouvrage. Si d'autres prix ont été adoptés, ils sont certainement arbitraires ou peuvent avoir été établis sur la preuve de la valeur des travaux; mais après avoir examiné les prix de la cédule, et sachant ce qu'ont coûté les travaux, vu la grande augmentation survenue dans le prix de la main-d'œuvre et des matériaux, je demeure convaincu que s'ils n'avaient pas appliqué les prix de la cédule par eux adoptée, ils auraient de beaucoup augmenté le prix de revient des travaux qu'ils avaient à exécuter. Or, en prenant ces prix pour base, je trouve que le nombre de verges de roc dû au changement est considérablement augmenté, et en portant ces quantités à 50 cts. la verge,—prix du contrat,—cela donne \$19,350. Il y a ensuite une quantité de travaux de terrassement qui est en grande partie, sinon entièrement, due à la modification, et qui est en plus des quantités du mémoire des travaux. En les portant à 26 cts., prix figurant sur la cédule de l'entrepreneur, cela donne \$10,920.

Dans leur témoignage, les ingénieurs en chef et de division ont dit qu'environ 80,000 verges de terre avaient été éparpillées, c'est-à-dire réellement déplacées par l'entrepreneur, mais qui n'ont pas été entrées dans le rapport des travaux réellement exécutés. Cette quantité n'a pas été donnée au juste; car on l'a dit être de 70 à 80,000 verges; mais en l'estimant à 26 cents, vous aurez à ajouter pour le moins \$20,000, ce qui porterait, d'après ce calcul, à \$50,270 la somme à laquelle les entrepreneurs ont droit de prétendre comme extra.

Cela dit, monsieur le président, et si l'on veut bien me le permettre, je parlerai de quelques calculs qui ont été produits touchant le prix de revient de ces travaux, et au sujet des estimations faites par l'ingénieur en chef ; mais avant, je ferai bien de lire une courte lettre qui ne fait que confirmer l'opinion qui prévaut ici, c'est-à-dire que l'affaire de ce contrat n'est pas réglée et ne saurait l'être d'ici longtemps.

Le ministre des finances a lu hier une lettre de l'ingénieur en chef, datée, je crois, du 5 février 1873, faisant rapport des circonstances aux commissaires et demandant des instructions.

Cette affaire, comme de raison, fut discutée entre nous, et le 7 mars (pas plus tôt) cette lettre fut envoyée à l'ingénieur en chef :—

“**CHEZ MONSIEUR,**—J'ai reçu ordre d'accuser réception de votre lettre du 5 du mois “dernier, relative à la section No. 5, et de vous demander de vouloir bien dire jusqu'à “quel point les chiffres modifiés sont le résultat du changement des rampes ou du tracé.

“ A vous bien sincèrement. ”

“ **RALPH JONES,**

“ *Secrétaire.* ”

A cette lettre, M. Fleming n'a pu que répondre qu'il n'était pas prêt à dire la chose au juste, mais qu'il était en voie de s'en enquérir, et qu'il nous ferait part des renseignements dès qu'il les aurait obtenus.

Maintenant, je vais dire un mot de quelques-uns des calculs faits relativement au coût réel de ces travaux comparé aux estimations.

On a parlé de l'estimation minimum que l'ingénieur en chef a donnée et dont le chiffre est de \$542,000. Relativement à ce que j'ai dit hier, il ne serait que juste que je lusse la lettre de l'ingénieur en chef aux commissaires, lorsqu'il leur envoya ses estimations maximum et minimum, afin de faire voir sur quelle base s'appuyaient ces estimations, et de démontrer, autant que possible, que ces estimations devraient être vues sous le même jour que je les ai montrées hier au comité.

De ces estimations il faut déduire le remblai du Bic, dont le prix est porté à 32 cts la verge, ce qui donne une somme de \$50,270 que j'ai déjà indiquée comme montant des quantités faites en plus, et vous verrez que la différence réelle se borne à \$52,450. Les autres items, dont j'ai parlé précédemment, n'ont aucun rapport avec ces modifications de la ligne, et ne sauraient, par conséquent, entrer en compte.

Examinée ainsi, la différence va au-delà de \$50,000, et les commissaires ont en main une balance de \$7,000 encore due sur la somme du contrat, et une autre somme qui peut être portée de 30 à \$40,000 pour travaux exécutés en partie et autres restant à faire : tels que nivellement, terrains de station, etc., qui ne faisaient pas partie du premier contrat.

On peut donc dire sans crainte que le gouvernement a par devers lui une somme de \$40,000 à \$45,000 qu'il pourra retenir à l'entrepreneur à la fin du contrat comme compensation pour les \$52,000.

M. Mackenzie.—C'est-à-dire que, selon votre opinion, la somme devrait se réduire à ce chiffre ?

M. Brydges.—Je ne dis pas que cela est mon opinion ; je fais un calcul que je crois juste et raisonnable ; j'entends n'affirmer rien de définitif à l'égard de ce que je pense qui devrait être fait lorsque le contrat sera clos.

M. Mackenzie.—Mais vous dites, comme de raison, que ces 80,000 verges éparpillées doivent être payées ?

M. Brydges.—Je ne me prononce sur le paiement d'aucune somme. Je fais un calcul, et si je ne me trompe, beaucoup de calculs à ce sujet ont été faits dans ce comité. J'en avais fait un, moi aussi, que mes confrères les commissaires ont trouvé juste et raisonnable ; mais je désire que l'on ne m'impute aucune intention de vouloir me prononcer définitivement sur ce qui devra être décidé lorsque la question sera vidée, et cela parce que la discussion de cette question est de nature à nuire au règlement équitable de tous les contrats. (Écoutez ! écoutez !)

Voici copie de la lettre de l'ingénieur en chef aux commissaires, datée du 21 octobre 1869 : Ce qu'elle contient, il l'a fréquemment dit depuis, lui a seul servi de guide pour ses estimations :

“ Dans le but de donner tous les renseignements possibles sur le prix de revient probable de ces travaux, j'ai cru qu'il était mieux de soumettre deux estimations pour chaque section, l'une *maximum* et l'autre *minimum*.

“ L'estimation *minimum* est un aperçu approximatif du plus bas prix auquel il pourrait être possible d'exécuter les travaux dans les circonstances les plus favorables et par un entrepreneur des plus compétents.

“ Je prévois avec certitude, cependant, qu'il y aura augmentation considérable, l'été prochain et le suivant, dans le prix de la main-d'œuvre. La température pourrait aussi être moins favorable pour la construction de voies ferrées que dans la dernière saison. Il serait par conséquent inconsidéré de croire que les travaux pourraient se faire à aussi bon marché que dans d'autres circonstances.

“ L'estimation *maximum* pourvoit généreusement à tout. Elle laisse une large place pour les cas fortuits ; mais en égard aux longs et rigoureux hivers, à la courte période durant laquelle les travaux doivent se terminer, et à l'augmentation certaine du prix de la main-d'œuvre, je ne crois pas à la possibilité que les travaux puissent être bien exécutés et terminés dans la période et aux conditions du contrat pour une somme beaucoup au-dessous des estimations que je sou mets maintenant. ”

Eh bien, monsieur le président, armé de ce document, je crois pouvoir examiner à l'aise la question du prix de revient de ces travaux, tel que comparé avec le certificat de l'ingénieur, et en m'appuyant sur les chiffres de l'estimation *maximum*, puisque les circonstances qu'il dit avoir prévues se sont présentées, personne n'en doute, car il y a eu augmentation considérable dans le prix de la main-d'œuvre et des matériaux depuis que les contrats furent adjugés.

Maintenant, monsieur, si vous prenez l'estimation *maximum* de M. Fleming, que dans tous les cas il dit n'être pas trop élevée à \$700,000 comme prix de ces travaux, et que vous en déduisez aucune des sommes qui ont été mentionnées ici comme pouvant être une déduction juste à faire sur le prix du contrat, vous verrez que tous les calculs que l'on a faits sur le coût réel des travaux — si l'on s'en tient à la somme du contrat — sont beaucoup au-dessous de l'estimation de M. Fleming, faite en octobre 1869, et en prévision des circonstances qui se sont présentées depuis.

Ce calcul est des plus faciles : \$700,000 est le *maximum* ; déduisez de ce chiffre \$52,000, il restera environ \$648,000, et, selon moi, c'est ce que les travaux ont coûté. Si vous prenez le chiffre de \$103,000 donné par M. Fleming lui-même dans son témoignage, le prix de ces



travaux se trouvera être d'un peu moins que \$600,000. Ainsi donc, quel que soit le résultat on ne pourra dire que les travaux ont coûté la somme que l'ingénieur en chef leur avait assignée dans la prévision des circonstances susdites.

Je pense, monsieur le président, que ce que je viens de dire sur ces différents points suffit pour le présent; mais avant de conclure, je ne puis que déplorer des discussions de ce genre au sujet de ces contrats qui sont en voie de règlement. Tout ce qui se peut dire maintenant....

M. *Mackenzie*.—Je proteste contre les observations de M. Bridges sur l'action prise par les membres du comité.

M. *Brydges*.—La dernière chose à laquelle je pourrais penser ce serait de vouloir dire quoi que ce soit d'inconvenant pour le comité; mais je me fais un devoir d'affirmer que lorsqu'il s'agira de régler tous ces contrats, des difficultés à la fois graves et compliquées se présenteront, et, pour y remédier, il faudra agir avec la plus grande circonspection, si l'on veut que l'intérêt public n'en souffre pas; et quoique j'aie dit, je désire qu'on ne s'en prévale pas contre moi; lors du règlement définitif de ces contrats.

M. *Mackenzie* fait une revue de l'exposé de M. *Brydges*, ce qui amène une discussion, et, dans le cours de ses observations, M. *Mackenzie* fait cette question à M. *Brydges*.

Q. 403.—Supposez que l'ingénieur ait jugé nécessaire de modifier les travaux, mais sans changer le tracé ou les rampes, l'entrepreneur aurait-il été obligé de s'y soumettre sans indemnité pour le surcroît d'ouvrage qui en serait résulté?—Je déclare formellement que par son contrat l'entrepreneur est tenu de se soumettre à toute modification ordonnée par l'ingénieur, sans droit à aucune indemnité pour travaux de surcroît, mais avec le privilège de bénéficier de toutes les diminutions de travaux qui pourraient résulter de cette modification.

Q. 404.—S'est-il présenté des cas analogues?—Oui, et nulle indemnité n'a été accordée

Q. 405.—Dans le mémoire envoyé hier par M. *Fleming*, il appert que l'entrepreneur a été tout à fait dispensé de construire des ponts évalués à \$21,200, les commissaires ayant décidé un changement à leur égard. J'aimerais à savoir de M. *Brydges* s'il veut dire que l'entrepreneur doit aussi bénéficier de cela?—Je n'ai pas dit qu'aucune somme doit être accordée à l'entrepreneur. C'est une des questions qui devra être examinée et décidée lorsque toute affaire sera définitivement réglée.

Q. 406.—Je veux une réponse positive. Vous avez dit que toute modification ailleurs que dans le tracé, ou dans les rampes, ne devait augmenter ni diminuer la somme à payer à l'entrepreneur. Eh bien, les commissaires ont dispensé l'entrepreneur de construire ces ponts, et ce fait n'était pas dû à une modification de la ligne ou des rampes; je vous demandais l'entrepreneur doit profiter de cette diminution de travaux?—Les premiers contrats entraînaient la construction de ponts de bois. Plus tard, lorsqu'on sut ce que coûteraient les ponts en fer, on se décida pour ce dernier genre de construction. On ne pouvait naturellement exiger des entrepreneurs qu'ils fissent des ponts de fer au lieu de bois, et c'est pourquoi il fut décidé, d'accord avec le gouvernement, d'ôter aux entrepreneurs la construction de ces ponts. Quant à la manière de régler définitivement cette affaire, elle a été remise à l'époque où les contrats seront terminés.

Q. 407.—Mais vous pouvez donner votre avis quant à la manière dont ces changements devront se régler?—Je n'hésite nullement à dire que cette somme de \$21,000, pour construction de ponts, sera, comme tous les autres changements, l'objet d'une décision lorsque les contrats seront terminés.

Q. 408.—On n'appelle pas cela répondre. Vous avez dit que toutes les réductions se résumaient à \$52,450, et qu'à votre avis il ne serait tenu compte que de celle du remblai du Bic. Dans ce cas, je désire savoir si vous pensez que ces ponts doivent être aussi

portés au crédit de l'entrepreneur?—J'ai fait connaître les circonstances de ces différents cas; mais, dans tout ce que j'ai dit, je ne prétends nullement avoir donné mon avis sur le sujet. Je ne crois pas qu'il soit judicieux de me prononcer d'avance sur une question que je pourrais être appelé à juger.

Par l'Hon. M. Tupper :—

Q. 409.—Lorsque le gouvernement permit de substituer les ponts en fer aux ponts en bois, n'avait-il pas été compris que le prix pour les ponts en bois serait déduit de la somme du contrat, et l'entrepreneur lui-même n'avait-il pas consenti à cette déduction?—Tout cela a sans doute été l'objet de beaucoup de discussions, mais j'ignore s'il y a eu décision définitive. Je pensai alors, et je pense encore, que le tout devait être décidé à la fin du contrat.

Par l'Hon. M. Mitchell :

Q. 410.—N'y a-t-il pas eu correspondance avec les différents entrepreneurs? Ne leur a-t-on pas demandé de consentir, et n'ont-ils pas consenti à ce que la différence entre le prix des ponts en bois et de ceux en fer fût déduite de la somme de leur contrat?—D'après ce que je sais, rien n'a été arrêté à cet égard. On leur a demandé d'y consentir, mais je me suis fait une opinion sur cette question que je ne crois pas à propos de faire connaître.

M. Mackenzie dit, entre autre chose, que M. Brydges a donné les chiffres des soumissions comme étant les seuls dont on devait se servir dans ces calculs.

M. Brydges.—Il faut que vous n'avez pas bien compris ce que j'ai dit. Je n'ai pas prétendu que la seule manière d'arriver à la somme du contrat était de se servir de la cédule des prix, mais j'ai dit que pour évaluer les augmentations ou déductions des travaux du contrat, le moyen le plus sûr était de recourir à la liste des prix.

Après quelques observations sur ce qu'a dit M. Brydges, M. Mackenzie continue son interrogatoire.

Q. 411.—A-t-on demandé des soumissions pour ces 30 ou \$40,000 de travaux de surcroît dont il a été question, c'est-à-dire le nivellement des terrains de station?—L'ingénieur en chef avait fait rapport sur la nécessité de faire niveler ces terrains. Il ne nous avait pas, cependant, renseignés au juste sur ces travaux, pour l'exécution desquels il reçut instruction de faire les arrangements les plus avantageux. Il n'a pu nous dire quel en serait le prix, et jusqu'ici nous avons payé tant la verge pour ce qui a été fait.

Q. 412.—A combien en évaluez-vous la quantité?—Je ne saurais le dire. L'ingénieur en chef ne nous en a pas fait d'estimation. Il ne pouvait nous dire quelle serait la quantité.

Q. 413.—Vous êtes au fait que l'ingénieur en chef ne peut donner de contrats qui excèdent \$10,000 sans l'adhésion du gouvernement. Cette règle a-t-elle été observée dans ce cas?—Oui. Ces travaux de surcroît se trouvent dans trois ou quatre localités, et si le contrat pour chacun eût été adjugé séparément, la somme de chacun d'eux ne se serait pas élevée à \$10,000. Sur la demande de l'ingénieur en chef, nous lui avons dû de faire les meilleurs arrangements possibles dans chaque cas, et pour ces travaux il a cru qu'il était avantageux d'employer ces entrepreneurs.

Q. 414.—Avez-vous fait rapport au gouvernement tous les trois mois, ainsi que le veut la loi?—Tous les mois.

Q. 415.—Sous quelle forme?—Ces comptes étaient envoyés au ministère des finances, et entrés tous les mois dans les livres du gouvernement.

Q. 416.—Qu'indiquaient ces comptes?—C'était le compte de toute la dépense que nous envoyions ainsi.

Q. 417.— Seulement de la dépense?—Oui.

Q. 418.—Ils n'indiquaient pas les obligations à remplir?—Le ministère des finances voulait un état périodique des sommes dont nous pensions avoir besoin, et nous lui donnions cet état.

Q. 419.—Mais la loi vous oblige à fournir un état trimestriel de la dépense du dernier quartier, et des obligations restant à remplir à la date de ce rapport. Ce chapitre des obligations devait indiquer la somme de travaux de surcroît pour lesquels il avait été passé contrat dans l'intervalle. Je désire donc savoir si vos comptes trimestriels renfer-

maient l'état de ces obligations ?—Je viens de dire que nous envoyions au ministère de finances des états mensuels de nos opérations, et à la demande de ce ministère, nous lui avons envoyé tous les trois ou six mois—je ne me rappelle pas au juste la période—un mémoire de la somme dont nous croyions avoir alors besoin. Je crois que nous nous sommes conformés à tout ce que la loi exigeait de nous.

Q. 420.—Avant que le comité ne se lève, je vais proposer que ces comptes trimestriels nous soient produits ?—Vous aurez facilement tous les comptes que vous désirez.

Q. 421.—Voulez-vous dire combien il faut encore pour finir ce contrat ?—Le No. 5 ?

Q. 422.—Oui. Vous avez déjà payé \$526,000 sur ce contrat ; combien cela va-t-il prendre encore pour le terminer et en finir avec MM. McDonnell et Cie ?—Le contrat est terminé, et cette partie du chemin prête à recevoir la lisse. Quant à ce qui reste à payer aux entrepreneurs, cela va dépendre de la décision qui sera prise à l'égard du contrat même. Le contrat est terminé, et l'entrepreneur du ballastage et de la pose des lisses est en voie de commencer ses travaux.

Q. 423.—Qui est responsable des éboulements dans les tranchées ?—L'entrepreneur, tant qu'il n'est pas libéré de son contrat ; mais il n'est pas probable qu'il y ait des éboulements, vu que presque tous ces travaux de tranchée se trouvent dans le roc.

Q. 424.—Pendant les mois d'hiver, personne n'a-t-il travaillé aux excavations dans le roc ?—Quelques hommes y ont sans doute été employés, mais le nombre en était bien petit, comparativement au personnel de l'autre saison, car la quantité de neige qui tombe là en hiver est si grande, qu'il ne saurait y avoir, selon moi, aucun avantage à travailler à ces travaux dans cette saison. On ne peut travailler pendant les tempêtes de neige, et ensuite pour enlever cette neige, il faut beaucoup de temps et faire beaucoup de dépenses avant d'arriver au roc.

Q. 425.—Quant avez-vous appris que l'on projetait ce changement au tracé ?—Par la lettre de l'ingénieur en chef, du 26 août 1870.

Q. 426.—Vous ne vous êtes entretenu avec personne à ce sujet avant cette date ?—Non.

Q. 427.—Est-ce qu'il n'y a pas eu communication officielle à ce sujet de la part des ingénieurs locaux ?—Aucune. Nous ne communiquons pas avec ces ingénieurs. Nous obtenons nos renseignements de l'ingénieur en chef et c'est lui qui communique avec les ingénieurs locaux.

Q. 428.—Dans une pareille affaire, la correspondance vous serait sans doute soumise immédiatement ?—Je crois qu'il a reçu ce renseignement à Halifax, en parcourant la ligne.

Après quelques observations de l'honorable M. Tupper, le comité s'ajourne à lundi prochain.

CHAMBRE DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER,

21 avril 1873.

Le comité permanent des comptes publics se réunit.

Membres présents :

T. N. Gibbs, écuyer, président.

|                      |              |                           |
|----------------------|--------------|---------------------------|
| Hon. M. Anglin,      | M. Chisholm, | M. Keeler,                |
| Hon. M. Blanchet,    | M. Crawford, | M. Mackenzie,             |
| Hon. M. Carling,     | M. Daly,     | M. McAdam,                |
| Hon. M. Holton,      | M. Donville, | M. Metcalf,               |
| Hon. M. Le Vesconte, | M. Farrow,   | M. Morrison,              |
| Hon. M. Mitchell,    | M. Flesher,  | M. Ross (Prince Edouard), |
| Hon. M. Robitaille,  | M. Gibson,   | M. Thomson (Welland),     |
| Hon. M. Tupper,      | M. Harwood,  | M. Wood, et               |
| M. Belin,            | M. Horton,   | M. Young (Waterloo).      |

M. *Mackenzie* fait remarquer que dans son calcul des réductions de la section no. 5 M. *Chandler* a omis les 32,000 verges d'excavation dans la terre, mentionnées par M. *Fleming*, ainsi que des ponts et égouts souterrains qui n'ont pas été faits, et il lui demande de réviser ce calcul pour la prochaine réunion. Il attire aussi l'attention de M. *Fleming* sur une erreur dans ses calculs.

M. *Fleming*.—Il manque \$9,000 au chiffre des déductions, qu'il faut ajouter aux \$103,000, ce qui en porte le total à \$112,000.

M. *Mackenzie*.—A la prochaine réunion du comité, voulez-vous soumettre un état de toutes les déductions et augmentations, démontrant la différence qu'il y a entre elles ?

M. *Chandler* est rappelé et interrogé par l'honorable M. *Tupper* :—

Q. 429.—Je voudrais savoir de M. *Chandler* si ce sont là toutes les déductions et augmentations du contrat, et si ce calcul les embrasse toutes ?—Non ; pour faire ma réponse, j'ai dû consulter les rapports de M. *Fleming*, aux chiffres duquel je me suis fié.

Q. 430.—Je vous demande si vous croyez que cet état dressé par vous embrasse toutes les déductions de travaux faites au contrat de la section ?—Je le crois. J'ai compté, comme de raison, que les chiffres de M. *Fleming* étaient exacts.

M. *Fleming*.—Je puis, M. *Mackenzie*, répondre maintenant à votre question. La différence entre les deux états, des déductions et augmentations, est exactement de \$112,127. J'ai pris les travaux réellement exécutés, auxquels j'ai ajouté les ponts et égouts qui n'ont pas été faits, ce qui donne un total de \$420,873. Otez cela de la somme du contrat, qui est de \$533,000, il restera \$112,127.

Par M. *Mackenzie* :

Q. 431.—A quoi sert la note que vous avez placée au bas ? Que signifie-t-elle ? A-t-elle seulement pour but d'expliquer le calcul ?—Oui.

Q. 432.—Et la différence réelle entre les déductions et augmentations est de \$112,126 50 ?—Exactement.

Par l'honorable M. *Tilley* :

Q. 433.—Avez-vous fait un état déductions des travaux du premier contrat, c'est-à-dire différentes de celles occasionnées par le changement du tracé.

M. *Mackenzie*.—Il a été dit l'autrejour que sous le premier contrat elles furent d'environ \$90,000.

L'Honorable M. *Tilley*.—Ce n'est pas là la question. Il a été dit que l'entrepreneur avait droit de profiter de tout changement fait au premier contrat, si le tracé ne se trouvait pas ainsi modifié. Ce que je désire savoir, ce sont les travaux évités sous le premier contrat, distinctement de ceux évités par le changement du tracé. Avez-vous fait ces états séparés ?—Oui, j'ai fait une estimation calculée, je crois, sur les prix que vous avez dans ce mémoire, et indiquant les travaux évités par le changement du tracé et aussi la différence dans le prix du fer à celui du bois pour les ponts. La maçonnerie est réduite par l'emploi du fer au lieu du bois d'à peu près 600 verges sur cette section. Calculées à ces prix, ces réductions s'élèvent à \$86,541.

Par M. *Mackenzie* :—

Q. 434.—Comment avez-vous calculé la maçonnerie du grand remblai du Bic ?—Celle qui a été faite ? On m'a demandé de faire une estimation du changement fait au tracé et aux rampes.

Q. 435.—Ne vous occupez pas de cela.—Ce n'est pas vous, c'est M. *Tilley* qui m'a demandé de faire cette estimation.

Par l'hon. M. *Tilley* :—

Q. 436.—Je ne vois pas que cela soit une réponse à ma question. Vous dites que les travaux évités aux entrepreneurs équivalent à \$112,000. Avez-vous fait quelque calcul qui démontre ce que leur a évité la modification du tracé et ce qu'on leur a évité sur d'autres parties de la section, indépendamment du changement du tracé ou des rampes. Je veux, si c'est possible, savoir quels sont les travaux évités à part de ceux retranchés à la suite de la modification de la ligne et des rampes, et ensuite, ce qu'a valu à l'entrepreneur le changement par rapport au remblai du Bic ?—Non comprise la construction des ponts aussi évités ?

Q. 437.—En ce qui concerne le gouvernement, il a été formellement entendu que lorsque le fer serait substitué au bois dans la construction des ponts, la différence serait diminuée de la somme du contrat.

M. Mackenzie.—Alors, dans l'état qu'on lui demande de faire, il doit insérer la différence pour la construction des ponts.

Hon. M. Tilley.—Oui, c'est ce que je pense.

A.—Les travaux évités pour la modification du tracé, si l'on calcule les quantités au taux de l'estimation devant vous, s'élèvent à environ \$80,000. Les travaux évités autrement se montent à environ \$32,000.

Par M. Blain :—

Q. 438.—Mais les rampes ?—Eh bien, cette épargne de travaux est due à la modification du tracé et des rampes.

Q. 439.—Cela tombe dans le domaine du contrat. M. Tilley veut savoir quels travaux ont été évités aux entrepreneurs autres que ceux évités par le changement du tracé de ces rampes. Je vois que \$80,000 ont été épargnées par la modification de la ligne. Quels travaux a-t-on évités par le changement de ces rampes ?—Tout est compris dans cette somme.

Par M. Mackenzie :—

Q. 440.—Comprenez-vous dans ces \$80,000 les \$25,000 portées dans votre mémoire pour construction de ponts ?—Pas du tout.

Q. 441.—Alors il vous faut les ajouter. Quel que soit le prix alloué pour les ponts de bois, il faut en retenir le montant des entrepreneurs ?—Eh bien, cette somme déduite de celle du contrat, les travaux évités par suite de la modification de la ligne et des ponts se monteront à \$80,000 environ, en supposant que vous les portiez à ces taux. Je ne suis pas autorisé à fixer de prix.

Q. 442.—N'importe ; faites-en, s'il vous plaît, l'addition ?—Des \$32,000, \$7,000 sont dues à la substitution du fer au bois dans la construction des ponts.

Q. 443.—Comment avez-vous calculé le grand canal dans le remblai du Bic ?—Cet item est compris dans les \$32,000.

Q. 444.—Comment cela se peut-il, puisque ce canal a été évité par la modification du tracé de la ligne ?—Pas seulement par cette modification.

Q. 445.—Quelle longueur évitée a été due à ce changement ?—J'ignore même si ce changement en a fait éviter la moindre partie.

Q. 446.—Ici se trouve un remblai considérable à faire dans un profond ravin, mais l'on a voulu éviter ce ravin et aussi la construction du canal ?—S'il y avait eu là un cours d'eau, il aurait fallu un canal, nonobstant la modification du tracé. Ce canal fut jugé inutile, c'est pourquoi on a décidé de ne pas le faire.

Q. 447.—Montrez-moi la différence entre la quantité de maçonnerie à faire une fois le tracé changé et celle qu'il aurait fallu faire si l'on eût construit le remblai du Bic ?—J'en ferai voir la différence.

Par l'hon. M. Mitchell :—

Q. 448.—A quoi est due la modification du tracé et des rampes ? Ne vient-elle pas de ce que, pendant la construction, on a reconnu qu'au lieu de deux canaux il valait mieux faire des travaux en terre durables qui ne nécessiteraient pas de réparations ; qu'en détournant le cours d'eau l'on pourrait se dispenser d'un de ces canaux, et que le chemin serait meilleur que si les deux canaux étaient maintenus sur le plan ?—Je ne puis dire cela.

Q. 449.—Est-ce que des ponts sur une voie ferrée ne sont pas plus sujets à des réparations que des travaux ordinaires en terre ?—Je ne puis répondre à cette question maintenant. Il me faudrait beaucoup de temps pour y répondre.

Après une discussion, l'interrogatoire de M. Fleming est continué.

Par M. Mackenzie :—

Q. 450.—Je demande à M. Fleming si ce document, daté du 31 décembre, et qui a pour titre "Estimations définitives", embrasse seulement les travaux du contrat ?—Oui, seulement.

Q. 451.—Est-ce sur les certificats que vous tenez que ces \$526,000 ont été payées. —

Non, il n'a pas encore été donné de certificats sur ce rapport de quantités.

Q. 452.—Vous voulez, sans doute, dire qu'il n'a pas été fait de paiements?—Je veux dire qu'il n'a pas été donné de certificats ni fait de paiements.

Q. 453.—Comment cela se peut-il, puisque voici le certificat?—Ce n'est pas un certificat; c'est un rapport des quantités. Ce n'est pas un certificat autorisant paiement.

Q. 454.—Il dit pourtant clairement: "compris dans le certificat de l'ingénieur en chef"?—Cela signifie les quantités indiquées dans le certificat de l'ingénieur en chef; mais ce certificat n'est pas encore donné.

Q. 456.—A-t-on payé sur le précédent certificat?—Sur celui de novembre, oui.

Q. 457.—Jusqu'à cette date, tous les certificats sont-ils pour ce contrat?—Non, ce certificat devait avoir un item de \$10,000 pour travaux de surcroît.

Q. Quelle autre somme a été payée pour travaux de surcroît?—A ma connaissance, c'est la seule.

Q. 459.—En ce cas, cette somme de \$2,878 du certificat de décembre, est-elle pour travaux extra ou un à-compte du contrat?—Un à-compte du contrat.

Q. 560. Ainsi, \$516,000 ont été payées à-compte du contrat?—Oui.

Par l'hon. M. Tilley:—

Q. 461.—Quand ils touchent de l'argent, les entrepreneurs savent-ils à compte de quels travaux?—Non.

Par l'hon. M. Holton:—

Q. 462.—N'obtiennent-ils pas de vous le certificat et ne le portent-ils pas aux commissaires?—Voici la coutume que l'on suit: le certificat est envoyé au bureau de la commission, et payé au fondé de pouvoir de l'entrepreneur, lequel est généralement un banquier d'Ottawa.

Par l'hon. M. Tilley:—

Q. 463.—Ils ne voient donc pas du tout votre certificat?—Non.

Par M. Wood:—

Q. 464.—Est-ce qu'ils ne donnent pas reçu?—Oui; par leur fondé de pouvoir.

Par M. Mackenzie:—

Q. 465.—Pourquoi aucune partie des travaux extra exécutés n'a-t-elle été certifiée par d'autres certificats que celui-ci?—Parce qu'ils n'avaient pas été mesurés. Ils ne l'étaient pas même à cette date. L'ingénieur local avait télégraphié que \$10,000 pouvaient être payée à-compte.

Q. 466.—Sans mentionner de prix?—Sans mentionner de prix.

Q. 467.—Quel ingénieur a envoyé cette dépêche?—M. Hazelwood.

Q. 468.—Sont-ils mesurés à présent?—Oui.

Q. 469.—Montrez les mesurages?—Je les avais ici, ils ont été produits à la dernière réunion; mais je ne puis les trouver maintenant.

Q. 470.—Vous rappelez-vous de la quantité?—Je ne me rappelle plus du nombre de verges; mais je me souviens de la somme que mon calcul m'a donné; elle se montait à \$29,000 jusqu'au 1er de ce mois.

Q. 471.—Vous rappelez-vous du prix par verge?—Non.

Q. 472.—Qu'étaient ces travaux?—Excavations dans le roc et dans la terre.

Q. 473.—Alors ces \$29,000 embrassaient tout ce qui avait été fait jusqu'au 1er du mois?—Oui.

Q. 474.—Ainsi, il resterait encore à payer environ \$19,000 pour travail extra, et environ \$17,000 sur le contrat?—Oui.

Q. 475. Ou presque un total de \$36,000?—Quelque chose comme cela.

Par l'hon. M. Anglin:—

Q. 476.—Quand avez-vous constaté que les \$32,000 de travaux évités n'étaient pas le fait de la modification du tracé?—Entre la dernière réunion du comité et celle-ci.

Q. 478.—Je désire savoir quand vous avez constaté que ces réductions n'étaient pas la conséquence de la modification du tracé et que l'entrepreneur avait droit de profiter de ces réductions?—J'avais eu connaissance des réductions, mais je n'en connais pas l'étendue.

M. Fleming.—Je voudrais donner ici des explications que je n'ai pas eu l'occasion de donner auparavant. Je les présenterai sous forme de lettre au président du comité, si ce der-

nier me permet de les lui soumettre maintenant.

Cette lettre est lue par le président, et elle est comme suit :

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,

OTTAWA, 18 avril 1873.

THOS. N. GIBBS, écr., M. P.

Président du comité des comptes publics, Ottawa.

MONSIEUR,—Je crois qu'il n'est que juste, si le comité le permet, que je donne des explications sur deux points qui se sont présentés pendant la discussion au sujet des travaux du Bic, sur la section No. 5.

1o. A l'égard de la possibilité de faire d'aussi grandes réductions que celles dont il a été question ;

2o. En ce que ces réductions de travaux ont été jugées possibles et faites après et non avant l'adjudication du deuxième contrat.

Quant au premier point, et pour celui qui ne connaît pas la localité, il peut paraître quelque peu étrange qu'après la localisation d'une ligne de chemin de fer on puisse modifier le tracé de manière à diminuer considérablement les travaux. Si on ne lui explique la chose, il peut certainement croire qu'il y a eu défectuosité, si non une négligence grossière, dans l'exécution du tracé. A cet égard, je désire être bien compris. Il est assez vrai que tous les travaux de campagne d'un personnel d'ingénieurs se font sous le contrôle d'un sous-chef ; mais l'ingénieur en chef n'en est pas moins justement responsable de tout ce qui se fait par ceux qui agissent pour lui et sous lui. Sachant cela, et remplissant la charge d'ingénieur en chef, je n'entends décliner cette responsabilité sur aucun point.

S'il y a eu faute, tout ce que je puis dire pour l'atténuer, c'est que la localisation de la ligne, dans cette partie du pays, a été faite sous le contrôle et la surveillance directes d'une personne (M. Hazelwood) reconnue par tous comme un des ingénieurs les plus consciencieux du Canada, et je suis convaincu que dans la localisation du chemin de fer à cet endroit, il a apporté toute l'habileté et le jugement dont il fait preuve d'ordinaire.

Cela dit, il me suffira de faire connaître la nature de la localité pour faire voir combien cette tâche était difficile. La ligne suit pendant à peu près trois milles le versant de la montagne du Bic. En quelques endroits, cette montagne est excessivement rocheuse et abrupte. Je n'ai jamais rien vu de pareil dans les parties de la province d'Ontario où des chemins de fer ont été construits. Comme de raison, à mesure que les travaux avançaient, on a pu voir les choses bien autrement ; mais avant qu'ils fussent commencés, ce sol abrupte effrayait par les difficultés nombreuses qu'il offrait ; ici se présentait un précipice perpendiculaire dont les parois rocheuses se terminent à une hauteur de trois à quatre cents pieds du sol, et c'était le long de ce précipice que la ligne passait. Ceux qui connaissent la cité de Québec peuvent se faire une idée des obstacles éprouvés à la montagne du Bic, s'ils se figurent quelles seraient les difficultés que l'on rencontrerait pour localiser et construire une voie ferrée le long de l'escarpement sur lequel se trouve la citadelle. Pour plusieurs, l'étonnement n'est pas venu de ce que le changement de la ligne ait pu augmenter ou diminuer les travaux, mais bien de ce que cette partie ait pu être construite, vu d'aussi grandes difficultés.

Quant à la modification qui a si grandement diminué les travaux, elle a été faite après et non avant le deuxième contrat. La section No. 5 a été donnée la première fois dans le printemps de 1869. Le premier entrepreneur s'en était chargé à des prix extrêmement bas. Il découvrit bientôt qu'il n'y avait que les travaux faciles qu'il pourrait faire au prix convenu sans éprouver de perte, et alors il fit travailler à beaucoup de places qu'il abandonnait pour aller ailleurs dès que les travaux devenaient difficiles. Il fit ainsi pendant toute la saison de 1869. Les travaux difficiles de la montagne du Bic furent presque complètement négligés par cet entrepreneur, qui occupa tout son personnel ailleurs et à des travaux pressants pendant toute la saison de 1860.

Ce ne fut que le 15 décembre 1869 que le premier entrepreneur interrompit ses travaux. L'hiver était commencé, et la terre resta couverte de neige jusqu'au milieu de mai suivant. Vers ce temps, les travaux de cette section furent adjugés à MM. Alex. McDonnell et Cie. Dans le mois suivant, un examen soigneux de la localité fit reconnaître qu'il était possible de modifier le tracé avantageusement. Pour les raisons plus haut données, cette découverte n'a pas été et ne pouvait peut-être pas être faite avant. Dans ce cas, comme pour cent autres, dès que ce changement fut reconnu possible et utile il a été autorisé immédiatement. La question a été discutée et réglée comme pour une affaire de routine.

J'ai l'espérance que ces explications satisfèreront le comité, et qu'elles iront jusqu'à démontrer qu'aucun officier du gouvernement ne peut être raisonnablement accusé de manquement dans cette affaire.

Je suis, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SANDFORD FLEMING,  
Ingénieur en chef.

M. Fleming.—Je voudrais aussi donner des explications sur les prix minimum et maximum fixés par moi.

Ces explications sont transmises au président, lequel en donne lecture comme suit :—

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,

OTTAWA, 18 avril 1873.

THOS. N. GIBBS, écr., M. P.,

Président du comité des comptes publics, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai demandé et obtenu la permission du comité des comptes publics d'expliquer par lettre mes estimations minimum et maximum, et je prends la liberté de soumettre maintenant ces lettres :—

No. 1, du 21 octobre 1869, adressée à C. S. Ross, secrétaire.

No. 2, du 5 avril 1870, do do do

No. 3, du 27 mai do, do do do

Il est aussi à propos que j'attire l'attention du comité sur un fait auquel semblent n'avoir pas songé ceux de ses membres qui ont parlé de ces estimations. Voici ce fait :—

Ces estimations ont été basées sur la probabilité que les travaux seraient terminés *dans le cours du temps* prescrit, et que les autres conditions du contrat seraient remplies. Exception faite pour les hommes pratiques, on ne sait pas, généralement, de quelle importance est le *temps prescrit* relativement au prix de revient de travaux publics. La période accordée par le contrat pour l'exécution de beaucoup de ces travaux était si courte que mes estimations maximum parurent élevées au dernier point; cependant, je suis tout à fait convaincu que si l'on eût exigé l'exécution des travaux dans la période fixée par le contrat, le prix réel de ces travaux eût excédé ces estimations, quelque élevées qu'elles paraissaient. Pour donner une idée de la différence entre le temps prescrit par les contrats et celui réellement pris pour l'exécution de leurs travaux, je vais soumettre un état à cet effet.

La 5<sup>me</sup> colonne indique la période du contrat en mois; la 9<sup>me</sup>, le temps réellement pris pour les sections terminées, et celui qui sera pris pour les sections encore incomplètes; la dernière est basée sur les travaux exécutés jusqu'à cette date.

Cet état est comme suit :—

| Section No. | 1.  | Période du contrat | 28 mois. | Temps pris | 40 mois. |
|-------------|-----|--------------------|----------|------------|----------|
| do          | 2.  | do                 | 28 do    | do         | 53 do    |
| do          | 5.  | do                 | 13 do    | do         | 31 do    |
| do          | 8.  | do                 | 20 do    | do         | 25 do    |
| do          | 13. | do                 | 25 do    | do         | 49 do    |



|    |     |    |    |    |    |    |    |
|----|-----|----|----|----|----|----|----|
| do | 14. | do | 25 | do | do | 40 | do |
| do | 17. | do | 24 | do | do | 80 | do |
| do | 18. | do | 24 | do | do | 80 | do |
| do | 19. | do | 24 | do | do | 60 | do |
| do | 3.  | do | 13 | do | do | 43 | do |
| do | 6.  | do | 13 | do | do | 50 | do |
| do | 9.  | do | 20 | do | do | 47 | do |
| do | 15. | do | 24 | do | do | 46 | do |
| do | 16. | do | 25 | do | do | 87 | do |
| do | 10. | do | 19 | do | do | 43 | do |
| do | 20. | do | 33 | do | do | 71 | do |
| do | 21. | do | 19 | do | do | 52 | do |
| do | 22. | do | 19 | do | do | 49 | do |
| do | 23. | do | 19 | do | do | 39 | do |
| do | 11. | do | 10 | do | do | 25 | do |
| do | 4.  | do | 13 | do | do | 25 | do |
| do | 7.  | do | 13 | do | do | 35 | do |
| do | 12. | do | 10 | do | do | 42 | do |

Des chiffres ci-dessus on ne doit pas inférer que le temps pris et indiqué plus haut soit absolument nécessaire. Pour les sections terminées, c'est le temps réellement pris qui est indiqué ; pour les autres, il est basé sur les quantités de travaux faits jusqu'au premier de ce mois

Je suis, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SANDFORD FLEMING,

Ingénieur en chef.

Tableau mentionné dans une lettre de M. Fleming au président du comité des comptes publics, datée du 18 avril 1873.

| 1. No. du Contrat. | 2. Lettre du Cont. | 3. Date du Contrat. | 4. Date prescrite pour faire les travaux | 5. No. du mois donné pour faire les travaux. | 6. Date de l'achèvement | 7. Proportion des travaux faits jusqu'au 1 avril 1872. | 8. No. de mois jusqu'au 1er avril 1873. | 9. Temps pris ou qui pourra être pris | 10. Proportion entre le temps accordé et le temps pris. |
|--------------------|--------------------|---------------------|--|--|-------------------------|--|---|---------------------------------------|---|
| 1                  | A                  | Mars 4, 1869...     | Juillet 1, 1871.                         | 28   | Juillet 1, 1872.        | Par cent   |   | 40                                    | 1:1.43  |
| 2                  | B                  | " " " "             | " " " "                                  | 28   | " " " "                 | 92   | 49                                      | 53                                    | 1:1.89  |
| 5                  | C                  | Mai 25, 1870...     | " " " "                                  | 13   | Jan. 1, 1873.           |  |   | 31                                    | 1:2.38  |
| 8                  | D                  | Nov. 1, 1869...     | " " " "                                  | 20   | Dec. 13, 1871.          |  |   | 25                                    | 1:1.25  |
| 13                 | E                  | Mai 25, 1870...     | " 1872.                                  | 25   | " " " "                 | 69   | 34                                      | 49                                    | 1:1.96  |
| 14                 | F                  | " " " "             | " " " "                                  | 25   | " " " "                 | 85   | 34                                      | 40                                    | 1:1.60  |
| 17                 | G                  | Juin 15, 1870...    | " " " "                                  | 24   | " " " "                 | 41   | 33                                      | 80                                    | 1:3.34  |
| 18                 | H                  | Juill. 8, 1870...   | " " " "                                  | 24   | " " " "                 | 41   | 33                                      | 80                                    | 1:3.34  |
| 19                 | I                  | Juin 15, 1870...    | " " " "                                  | 24   | " " " "                 | 55   | 33                                      | 60                                    | 1:2.50  |
| 3                  | K                  | Mai 25, 1870...     | " 1871.                                  | 13   | " " " "                 | 79   | 34                                      | 43                                    | 1:3.30  |
| 6                  | L                  | " " " "             | " " " "                                  | 13   | " " " "                 | 67   | 34                                      | 50                                    | 1:3.84  |
| 9                  | M                  | Octobre 26, 1869.   | " " " "                                  | 20   | " " " "                 | 86   | 41                                      | 47                                    | 1:2.35  |
| 15                 | N                  | Juin 15, 1870...    | " 1872.                                  | 24   | " " " "                 | 71   | 33                                      | 46                                    | 1:1.91  |
| 16                 | O                  | Mai 25, 1870...     | " " " "                                  | 25   | " " " "                 | 39   | 34                                      | 87                                    | 1:3.48  |
| 10                 | P                  | Dec. 1, 1870...     | " " " "                                  | 19   | " " " "                 | 64   | 28                                      | 43                                    | 1:2.26  |
| 20                 | Q                  | Sept. 24, 1870...   | " 1873.                                  | 33   | " " " "                 | 42   | 30                                      | 71                                    | 1:2.15  |
| 21                 | R                  | Dec. 1, 1870...     | " 1872.                                  | 19   | " " " "                 | 54   | 28                                      | 52                                    | 1:2.73  |
| 24                 | S                  | " " " "             | " " " "                                  | 19   | " " " "                 | 57   | 28                                      | 49                                    | 1:2.58  |
| 23                 | T                  | " " " "             | " " " "                                  | 19   | " " " "                 | 71   | 28                                      | 39                                    | 1:2.05  |
| 11                 | W                  | Nov. 1, 1869...     | Sept. 1, 1870...                         | 10   | Nov. 27, 1871.          |  |   | 25                                    | 1:2.50  |
| 4                  | X                  | Mai 25, 1870...     | Juillet 1, 1871.                         | 13   | Juillet 1, 1872.        |  |   | 25                                    | 1:1.92  |
| 7                  | Y                  | " " " "             | " " " "                                  | 13   | " " " "                 | 97   | 34                                      | 35                                    | 1:2.69  |
| 12                 | Z                  | Nov. 1, 1869....    | " " " "                                  | 20   | " " " "                 | 97   | 41                                      | 42                                    | 1:2.10  |

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,

OTTAWA, 21 octobre 1869.

C. S. Ross, écr., secrétaire.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre d'hier demandant des estimations du coût probable de la construction de ces sections (Nos. 8, 9, 10, 11 et 12) pour lesquelles les commissaires ont reçu des soumissions le 8 de ce mois, je vous envoie aujourd'hui ces estimations accompagnées des observations suivantes :—

Je n'ai pas pu moi-même examiner les puits d'essai, carrières, bancs de rocher, etc., sur les cinq nouvelles sections à la veille d'être données à l'entreprise; mais j'ai pu profiter de renseignements complets obtenus de membres du personnel des ingénieurs.

Je n'ai pas encore pu voir aucune des soumissions reçues par les commissaires, et je n'ai pu, par conséquent, juger de l'opinion des entrepreneurs quant au coût des différentes espèces de travaux.

Dans le voisinage immédiat de quelques-unes de ces sections, rien n'a encore été fait qui puisse donner une idée de ce que coûteront ces travaux sous la direction d'habiles entrepreneurs. Dans ces circonstances, tout ce que je puis, c'est de faire connaître aux commissaires l'opinion que j'ai pu me former à cet égard.

Dans le but de donner tous les renseignements possibles sur le prix de revient probable de ces travaux, j'ai cru qu'il était mieux de soumettre deux estimations pour chaque section, une *maximum* et l'autre *minimum*.

L'estimation *minimum* est un aperçu approximatif du plus bas prix auquel il pourrait être possible d'exécuter les travaux dans les circonstances les plus favorables et par un entrepreneur des plus compétents.

Je prévois avec certitude, cependant, qu'il y aura augmentation considérable l'été prochain,—et le suivant—dans le prix de la main-d'œuvre; la température pourrait aussi être moins favorable pour les constructions de voies ferrées que dans la dernière saison. Il serait par conséquent inconsidéré de croire que les travaux pourraient se faire à aussi bon marché que dans d'autres circonstances.

L'estimation *maximum* pourvoit généreusement à tout. Elle laisse une grande marge pour les cas fortuits; mais eu égard aux longs et rigoureux hivers, à la courte période durant laquelle les travaux doivent se terminer, et à l'augmentation certaine du prix de la main-d'œuvre, je ne crois pas à la possibilité que les travaux puissent être bien exécutés et terminés dans la période et aux conditions du contrat pour une somme beaucoup au-dessous des estimations que je sou mets maintenant.

Ce qui suit est un extrait de l'estimation détaillée indiquant le taux par mille dans chaque cas.

## ESTIMATION MINIMUM.

|               |      |           |   |          |      |          |           |
|---------------|------|-----------|---|----------|------|----------|-----------|
| Contrat No. 8 | ...  | \$149,674 | = | \$ 7,300 | soit | \$ 7,300 | par mille |
| „ No. 9       | ...  | 421,985   | = | 20,094   | „    | 20,000   | „         |
| „ No. 10      | .... | 398,546   | = | 19,927   | „    | 19,900   | „         |
| „ No. 11      | .... | 88,583    | = | 19,685   | „    | 19,700   | „         |
| „ No. 12      | .... | 772,175   | = | 31,517   | „    | 31,500   | „         |

## ESTIMATION MAXIMUM.

|          |      |           |   |          |      |        |           |
|----------|------|-----------|---|----------|------|--------|-----------|
| „ No. 8  | .... | \$201,731 | = | \$ 9,840 | soit | 9,800  | par mille |
| „ No. 9  | .... | 577,661   | = | 27,000   | „    | 27,500 | „         |
| „ No. 10 | .... | 527,876   | = | 26,394   | „    | 26,400 | „         |

|                    |             |                  |          |
|--------------------|-------------|------------------|----------|
| Contrat No. 11.... | 113,063 =   | 25,125 „         | 25,100 „ |
| „ No 12....        | 1,903,844 = | 40,973 „         | 41,000 „ |
|                    |             | J'ai, etc., etc. |          |

SANDFORD FLEMING,  
Ingénieur en chef.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,  
OTTAWA, 5 avril 1870.

C. S. ROSS, écr., secrétaire.

MONSIEUR,—Ainsi qu'on me l'a demandé, j'ai fait des estimations approximatives de la construction des parties du chemin de fer pour lesquelles la commission devait recevoir hier des soumissions.

Les observations que renferme la lettre que vous avez reçue de moi, en date du 21 octobre, l'année dernière, sont encore d'actualité pour le cas présent.

Je dois ajouter, cependant, qu'il sera impossible, même dans la période des estimations maximum, et surtout pour la section No. 3, de terminer les travaux que l'on va adjuger pour la deuxième fois, c'est à dire au temps spécifié par les premiers contrats. Les travaux réellement importants des sections 3 et 4, et desquels dépend l'achèvement des autres, *n'ont pas, pratiquement parlant, été commencés*, et aujourd'hui un prix raisonnable ne suffirait pas pour faire terminer complètement ces sections dans le *cours de cette période*. Cependant, si l'on voulait essayer de les faire finir pour ce temps, on ne pourrait y parvenir qu'en donnant de très-forts gagés aux travailleurs, ce qui aurait l'effet de déranger le prix de la main-d'œuvre, de faire cesser les travaux sur d'autres sections, de ruiner leurs entrepreneurs et d'augmenter de beaucoup le prix de revient de toute la ligne. Pour ces raisons, je m'empresse de recommander que la période pour les sections 3 et 4 soit prolongée.

Les estimations que je sou mets sont basées sur les quantités indiquées aux entrepreneurs, mais les commissaires ne devront pas oublier que les *quantités de structure* ne peuvent, pour les raisons que j'ai maintes fois données, être constatées d'avance. J'ai eu recours à tous les moyens à ma disposition pour arriver à des résultats exacts, mais malgré tous les renseignements obtenus jusqu'ici, il est encore impossible, quant à la maçonnerie, etc., de pouvoir dresser un état auquel on puisse se fier. Les choses étant ainsi, je suggère encore avec instance, vu que ces structures doivent former un item si important, que pour les nouveaux contrats elles soient payées à la toise et à mesure qu'elles se feront. Quelle que soit la somme du contrat, faites qu'elle soit sujette aux déductions ou augmentations, selon que le total des quantités de ces structures sera diminué ou ajouté au total des quantités figurant sur les cédules imprimées.

Ce qui suit est un extrait des estimations qui accompagnent la présente et qui donne le prix par mille dans chaque cas :—

ESTIMATIONS APPROXIMATIVES.

|                     | Minimum.    | Maximum.    |
|---------------------|-------------|-------------|
| E. No 13 soit ..... | \$1,003,000 | \$1,285,000 |
| F. „ 14 „ .....     | 245,000     | 323,000     |
| K. „ 3 „ .....      | 530,000     | 705,000     |
| N. „ 15 „ .....     | 424,000     | 550,000     |
| O. „ 16 „ .....     | 231,000     | 304,000     |
| X. „ 4 „ .....      | 441,000     | 573,000     |

Je suis, etc. etc.,

SANDFORD FLEMING,  
Ingénieur en chef.

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,

OTTAWA, 27 mai 1870.

C. S. Ross, écr., secrétaire.

MONSIEUR,—Je sou mets ci-jointes des estimations minimum et maximum du coût probable des sections 17, 18 et 19, pour lesquelles les commissaires ont dû recevoir des soumissions.

En soumettant ces estimations, je crois à propos de reproduire une partie de la lettre que je vous adressai le 21 octobre dernier, vu que les observations qu'elle renferme s'appliquent également à ces sections :

“ Je n'ai pu moi-même examiner les puits d'essai, carrières, bancs de rocher, etc., sur les cinq nouvelles sections à la veille d'être données à l'entreprise; mais j'ai pu profiter de renseignements complets obtenus de membres du personnel des ingénieurs.

“ Je n'ai pas encore pu voir aucune des soumissions reçues par les commissaires, et je n'ai pu, par conséquent, juger de l'opinion des entrepreneurs quant au coût des différentes espèces de travaux.

“ Dans le voisinage immédiat de quelques-unes de ces sections rien n'a encore été fait qui puisse donner une idée de ce que coûteront ces travaux sous la direction d'habiles entrepreneurs. Dans ces circonstances, tout ce que je puis, c'est de faire connaître aux commissaires l'opinion que j'ai pu me former à cet égard.

“ Dans le but de donner tous les renseignements possibles sur le prix du revient probable de ces travaux, j'ai cru qu'il était mieux de soumettre deux estimations pour chaque section, l'une *maximum* et l'autre *minimum*.

“ L'estimation minimum est un aperçu approximatif du plus bas prix auquel il pourrait être possible d'exécuter les travaux dans les circonstances les plus favorables et par un entrepreneur des plus compétents.

“ Je prévois avec certitude, cependant, qu'il y aura augmentation considérable l'été prochain—et le suivant—dans le prix de la main-d'œuvre; la température pourrait aussi être moins favorable pour la construction de voies ferrées que dans la dernière saison; il serait, par conséquent, inconsidéré de croire que les travaux pourraient se faire à aussi bon marché que dans d'autres circonstances.

“ L'estimation maximum pourroit généralement à tout. Elle laisse une large marge pour les cas fortuits; mais eu égard aux longs et rigoureux hivers, à la courte période durant laquelle les travaux doivent se terminer, et à l'augmentation certaine du prix de la main-d'œuvre; je ne crois pas à la possibilité que les travaux puissent être bien exécutés et terminés dans la période et aux conditions du contrat pour une somme beaucoup au-dessous des estimations que je sou mets maintenant.”

En outre de ce qui précède, je désire attirer l'attention des commissaires sur le fait que pour ces sections qui vont être données à l'entreprise, il va être quelque peu difficile d'amener les travailleurs et les provisions dans cette partie déserte où vont se faire ces parties de la ligne.

Je signale aussi avec instance aux commissaires les recommandations que renferme ma lettre à votre adresse, en date du 5 avril dernier. Il serait de la plus grande importance que les prochains contrats contiennent une disposition spéciale relative au paiement des entrepreneurs, en prévision des changements et réductions qui seront la conséquence du projet de substituer le fer au bois dans la construction des ponts

“ Les estimations que je sou mets sont basées sur les quantités indiquées aux entrepreneurs, mais les commissaires ne devront pas oublier que les *quantités de structures* ne peuvent, pour les raisons que j'ai maintes fois données, être constatées d'avance. J'ai eu recours à tous les moyens à ma disposition pour arriver à des résultats exacts, mais malgré tous les renseignements obtenus jusqu'ici, il est encore impossible, quant à la maçonnerie, etc., de pouvoir dresser un état auquel on puisse se fier. Les choses étant

“ ainsi, je suggère encore avec instance, vu que ces structures doivent former un item si important, que pour les nouveaux contrats elles soient payées à la toise et à mesure qu’elles se feront. Quelle que soit la somme du contrat, faites qu’elle soit sujette aux déductions ou augmentations, selon que le total des quantités de ces structures sera diminué ou ajouté au total des quantités figurant sur les cédules imprimées. ”

Ce qui suit est un extrait des estimations maintenant soumises :—

|    |                     | Minimum.     | Maximum.   |
|----|---------------------|--------------|------------|
| G. | Section No. 17..... | \$500,000 00 | 668,000 00 |
| H. | “ 18.....           | 737,000 00   | 988,000 00 |
| I. | “ 19.....           | 440,500 00   | 580,000 00 |

Je suis, Monsieur, etc., etc.

SANDFORD FLEMING,

Ingenieur en chef.

Par M. Mackenzie :—

Q. 479.—Ainsi, le temps voulu pour ces travaux correspondant à vos estimations minimum, les entrepreneurs ont eu l’avantage de pouvoir profiter de tout ce temps ?— Oui, et de beaucoup plus.

M. Mackenzie.—J’appellerai l’attention sur une autre affaire. M. Brydges a dit qu’en sus des \$7,000 dues sur le contrat, il y avait de \$30,000 à \$40,000 dues pour travaux étrangers au contrat, que le tout se montait à \$29,000, et que sur cette somme, \$10,000 avaient été payés. S’il y a une somme excédant \$29,000, l’ingénieur en chef doit pouvoir nous le dire. Il est de toute évidence que M. Brydges a fait cette assertion sans savoir comment se font les paiements.

L’hon. M. Tilley demande au président de la commission des explications sur ce point.

M. Walsh.—Je crois que l’erreur apparente est le fait seul de ce paiement de \$10,000 ; mais je pense qu’il est juste d’expliquer ce que M. Brydges a pu dire à cet égard. C’est depuis que l’enquête est commencée que j’ai appris pour la première fois que les ingénieurs se proposaient de payer cette somme pour travaux extra. Lorsque le certificat a été présenté, nous avons compris qu’il s’agissait d’un paiement à-compte. Il a été inscrit à ce titre, et le rapport indique qu’il a été fait ainsi, bien que les entrepreneurs appelés ici aient dit qu’ils le croyaient pour travaux extra.

Après une discussion, l’interrogatoire de M. Fleming est repris.

Par M. Mackenzie :—

Q. 480.—Est-ce que cette somme de \$10,000 a été le seul paiement à compte de travaux extra ?—C’est le seul à ma connaissance ; mais je suis sous l’impression que si M. Hazlewood était ici, il pourrait dire que différents autres rapports ont été faits pour travaux de surcroît. Je ne puis dire s’il répondrait oui ou non, mais je crois plutôt qu’il dirait oui.

Q. 481.—Était-il convenable de payer \$10,000 sur le simple télégramme d’un ingénieur ?—C’était sans doute une manière irrégulière de faire un paiement.

Q. 482.—J’ajouterai : et peu sûre ?—Presque tous les paiements faits depuis que les travaux sont commencés l’ont été sur la recommandation de télégrammes.

Q. 483.—Mais ce télégramme n’indiquait que les quantités de travaux exécutés ?—C’est la seule fois que l’on ait payé sur la recommandation d’un télégramme indiquant les quantités.

Q. 484.—Est-ce que des paiements ont été faits sur la recommandation de télégrammes spécifiant la somme à payer sans indiquer les quantités de travaux exécutés ?—Cela a pu arriver une ou deux fois, mais très-rarement. Il est quelquefois difficile de connaître les taux.

Par l’hon. M. Tilley :—

Q. 485.—Après ces télégrammes, est-ce que les rapports circonstanciés ne venaient pas par la poste ?—Oui.

Par M. Mackenzie :—

Q. 486.—Vous avez dit que ces travaux extra se composaient d’excavations dans

le roc et dans la terre?—Oui, et de maçonnerie.

Q. 487.—Pourquoi cette maçonnerie? N'avez-vous pas dit que ces travaux étaient en dehors de la ligne?—Cette maçonnerie se trouve sur la ligne, mais elle m'a paru être un ouvrage étranger au contrat.

Q. 488.—Dites ce qu'étaient ces travaux, vu qu'on les a désignés comme étrangers à la ligne, quelque chose comme du remblayage pour une station?—C'était pour niveler le terrain d'une station à un endroit appelé Saint-Fabien; c'est la seule place où cette station pouvait être placée, et il a fallu là beaucoup travailler dans le roc. Les autres travaux ont été faits au Bic, et se composaient surtout de terrassements.

Q. 489.—Pour une station?—Oui, pour une station à cet endroit.

Q. 490.—N'aurait-on pas pu trouver une autre place de station sans faire ces grands frais de nivellement?—Pas à ces deux endroits; ailleurs, c'était assez facile.

Q. 491.—Avez-vous choisi cet endroit comme étant propre à une station?—Oui.

Q. 492.—Était-ce pour qu'elle fût près du village ou pour un autre objet?—Non, l'endroit choisi ne plaisait pas aux gens du village, au milieu duquel ils eussent préféré l'avoir; mais, au point de vue du génie, le village ne convenait pas, sans compter que pour la mettre là, la dépense eût été beaucoup plus considérable que pour ici.

M. *Mackenzie* déclare n'avoir plus de questions à faire, et après un court débat, le comité s'ajourne à jeudi prochain, à 10 heure 30, A. M.

CHAMBRE DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER,

26 avril 1873.

Le comité permanent des comptes publics se réunit :

MEMBRES PRÉSENTS :

|                            |                                 |                                    |
|----------------------------|---------------------------------|------------------------------------|
|                            | T. N. GIBBS, écuier, président. |                                    |
| L'hon. M. Anglin,          | M. Bodwell,                     | M. Mackenzie,                      |
| L'hon. M. Blanchet;        | M. Bourassa,                    | M. Masson,                         |
| L'hon. M. Carling,         | M. Cartwright,                  | M. McAdam,                         |
| L'hon. M. Fortin,          | M. Chisholm,                    | M. Metcalfe,                       |
| L'hon. sir Francis Hincks, | M. Crawford,                    | M. Morrison,                       |
| L'hon. M. Holton,          | M. Daly,                        | M. Pozer,                          |
| L'hon. M. Le Vesconte,     | M. Domville,                    | M. Ross ( <i>Prince-Edouard</i> ), |
| L'hon. M. Mitchell,        | M. Flesher,                     | M. Ryan,                           |
| L'hon. M. Robitaille,      | M. Gibson,                      | M. Smith ( <i>Selkirk</i> ),       |
| L'hon. M. Tilley,          | M. Harwood,                     | M. Thomson ( <i>Welland</i> ),     |
| L'hon. M. Tupper,          | M. Horton,                      | M. Young ( <i>Waterloo</i> ).      |
| L'hon. M. Young,           | M. Keeler,                      |                                    |
| M. Blake,                  | M. Lacerte,                     |                                    |

Le président donne connaissance de la lettre suivante, de M. McLennan :—

“ T. N. GIBBS, écuier, M. P.,

“ Président du comité des comptes publics.

“ CHER MONSIEUR,—Un enrouement et un mal de gorge qui m'empêchent de parler sont cause que je ne puis assister aujourd'hui à la séance du comité.

“ A vous respectueusement.

“ R. McLENNAN.

Il donne aussi lecture de cette lettre de M. Hazlewood :—

“ OTTAWA, 22 avril 1873.

“ MONSIEUR,—J'ai été chagrin de voir qu'une partie du témoignage rendu par moi, le 9 de ce mois, devant le comité des comptes publics, et au sujet du changement du tracé de l'intercolonial à la montagne du Bic, a été mal compris.

“ Voici les faits dans leur réalité :— Vers le milieu de juin 1870, alors que je cheminai sur la ligne en compagnie de M. McLennan, l'ingénieur divisionnaire, il nous parut qu'une modification pourrait être faite au tracé à l'endroit de la montagne du Bic, et que nous pourrions ainsi éviter des travaux.

“ Le 24 du même mois, profitant de la visite de l'ingénieur en chef à cette place, je lui parlai de l'affaire, et il termina notre entretien en m'ordonnant de faire les mesurages pour s'assurer si cette modification pouvait être faite. Les mesurages furent faits en conséquence par l'ingénieur en charge, qui les termina vers le 30 juin suivant.

“ L'idée n'est pas venue de l'entrepreneur ; mais, après avoir connu le but de nos mesurages, il était naturellement inquiet de ce qui allait en résulter, et dès qu'il fut reconnu que l'on pouvait ainsi éviter des travaux, il manifesta le désir que ce changement fût décidé.

“ A cette époque, je lui fis savoir qu'il devait en faire la demande par écrit, vu que c'était la règle établie en pareil cas.

“ Sur ce, l'entrepreneur m'écrivit pour demander ce changement. Sa lettre est datée du 1er août.

“ Je fis connaître à M. Fleming le résultat des mesurages le 5 août suivant, et lui transmis en même temps la requête de l'entrepreneur demandant la modification. Le 26 du même mois, M. Fleming m'autorisait à faire ce changement, qui fut en conséquence décidé et opéré.

“ Ce sont là les faits tels qu'ils se sont passés, et je crois que mon témoignage, s'il est justement interprété, s'accorde avec ce qui précède. Dans tous les cas, ce que je viens d'écrire est exact, et c'est ce que je désire que l'on prenne pour mon témoignage.

“ Votre obéissant serviteur,

“ SAM. HAZLEWOOD.

Thos. N. Gibbs, écuyer,

“ Président du comité des comptes publics.”

M. Hazlewood interrogé.

Par M. Mackenzie :—

Q. 494.— Est-ce bien au milieu de juin que l'idée de ce changement vous est venue pour la première fois ?—Où.

Q. 495.— N'avez-vous pas correspondu avant avec quelqu'un à ce sujet ?—Non.

M. Mackenzie demande que M. Haycock, le premier entrepreneur, soit sommé de comparaître.

M. Libert Chandler interrogé.

Par M. Mackenzie :—

Q. 496.— Voulez-vous donner lecture de l'état préparé par vous sur l'estimation (faite par M. Fleming) des quantités de travaux exécutés et non exécutés, calculé aux prix fixés par M. Fleming.

M. Chandler donne lecture des états suivants :—

SECTION No. 5, CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Etat de la diminution en valeur de cette section d'après les rapports présentés par l'ingénieur en chef et soumis à la Chambre des Communes. Les prix sont ceux de la lettre de l'ingénieur en chef à S. Hazlewood, écuyer, du 25 mars 1873

Diminution des quantités du contrat :—

|  |    |         |    |
|--|----|---------|----|
| 2,049 pieds linéaires de clôture, à \$8 par 100 pieds..... | \$ | 163     | 92 |
| 270,000 verges d'excavation dans la terre, à 47 cts.....   |    | 131,130 | 00 |

A reporter..... \$131,293 92

|                               |  |              |
|-------------------------------|--|--------------|
|                               | Report.....  | \$131,293 92 |
| 975                           | verges de maçonnerie à pierre perdue, à \$3 par verge. | 2,925 00     |
| 413                           | “ “ en béton, à \$5.50 p. 100 verges                   | 2,271 50     |
| 3,713                         | “ “ (prix moyen) à \$13 par verge.                     | 48,269 00    |
| 600                           | “ pavage, à \$5.50 la verge.....                       | 3,305 50     |
| Total des travaux évités..... |  | \$188,064 92 |

## Travaux de surcroît :—

|                             |   |              |
|-----------------------------|---|--------------|
| 21,500                      | verges d'excavation dans le roc, à \$116 la verge.... | 24,940 00    |
| Total de la diminution..... |   | \$163,124 92 |

LIBERT CHANDLER.

## CONTRAT NO. 5, CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Etat indiquant les travaux de différentes espèces évités au premier entrepreneur et calculés aux prix donnés par M. Fleming, dans un document marqué cédule B., et aussi les travaux de surcroît calculés aux mêmes prix.

| Quantité de travaux évités.   | Prix.                 | Montant.   |
|---|-----------------------|------------|
|   |                       | \$ cts.    |
| 2,049 pieds linéaires de clôture.....   | \$5 par 100 pieds..   | 143 43     |
| 321,000 verges cubes de terre d'excavation, remblai du Bic.....                 | 32 cents par verge.   | 102,720 00 |
| 30,950 pieds linéaires, égouts souterrains.....                                 | \$10 par 100 pieds.   | 3,095 00   |
| 975 verges de terre enlevée.....  | \$2 par verge.....    | 1,950 00   |
| 413 verges cubes, maçonnerie en béton.....                                      | \$4 par verge.....    | 1,652 00   |
| 1,473 verges cubes, maçonnerie de première classe.....                          | \$12 par verge.....   | 17,676 00  |
| 2,240 verges cubes, maçonnerie de 2 <sup>e</sup> classe.....                    | \$8 50 par verge..... | 19,040 00  |
| 601 verges cubes, pavage.....   | \$5 par verge.....    | 3,005 00   |
| Total de la diminution.....   |                       | 149,281 43 |
| AUGMENTATIONS.  |                       |            |
| 21,500 verges cubes excavation du roc en plus @ 95 cents par verge = \$20,425 } |                       | 28,825 00  |
| 42,000 do excavation de terre do @ 20 cents par verge = 8,400 }                 |                       |            |
| Valeur des travaux évités à l'entrepreneur d'après les prix ci-dessus.....      |                       | 120,456 43 |
| Ponts (selon l'état de M. Fleming) non construits par l'entrepreneur.....       |                       | 21,200 00  |
| Total.....  |                       | 141,656 43 |

LIBERT CHANDLER.

Ottawa, 24 avril 1873.



LIBERT CHANDLER.

Ottawa, 24 avril 1873.

L'honorable M. Mitchell demande à M. Chandler l'état qu'il l'a prié de dresser.

M. Chandler donne lecture de cet état, qui est le suivant :—

## CONTRAT No. 5, CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Etat de la valeur des travaux exécutés sur la section No. 5 par les entrepreneurs actuels. Les quantités sont prises d'un document marqué cédule B, et les prix de la lettre de l'ingénieur en chef à M. Hazlewood, du 25 mars 1873.

| Quantité des travaux évités.                                   | Prix.                  | Montant.    |
|--|------------------------|-------------|
| 100 acres d'abattage.....                                      | \$14 par acre.....     | \$ 1,400 00 |
| 270,151 pieds linéaires de cloturage.....                      | \$8 par 100 pieds..... | 21,612 08   |
| 116,494 verges cubes, excavation du roc.....                   | \$1.16 par verge..     | 135,133 04  |
| 67,800 verges cubes de terre d'excavation, remblai du Bic..... | 47 cts. par verge..    | 31,866 00   |
| 455,973 verges cubes de terre d'excavation.....                | 25 cts. par verge..    | 113,993 25  |
| 3,500 pieds linéaires, égout souterrain.....                   | \$10 par 100 verges    | 350 00      |
| 225 verges cubes, maçonnerie en pierre perdue.....             | \$3 par verge.....     | 675 00      |
| 387 verges cubes, do en béton.....                             | \$5.50 par verge.....  | 2,128 50    |
| 3,077 verges cubes, maçonnerie de 1re classe.....              | \$14 par verge.....    | 43,078 00   |
| 4,907 verges cubes, do 2e classe.....                          | \$12 par verge.....    | 58,884 00   |
| 597 verges cubes, pavage.....                                  | \$5.50 par verge..     | 3,283 50    |
|  |                        | 412,403 37  |

LIBERT CHANDLER.

Par l'honorable M. Mitchell :—

Q. 497.—Vous considérez ces prix raisonnables?—J'ai dit que les excavations en terre étaient à un prix raisonnable, mais je trouve que \$1.16 est un prix élevé pour l'excavation dans le roc, attendu que tout le roc de la section n'est simplement classé que comme tel. Il y a là deux espèces de roc, le schiste et le conglomérat. Une grande partie des tranchées est toute de schiste. M. Hazlewood a dit que c'était du granit. Il doit s'être trompé de place, car il n'y a pas de granit visible dans cette partie du pays. Il n'y a que du conglomérat calcaire et du schiste. Je pense certainement qu'à tout prendre \$1.16 est un peu trop élevé.

Par l'honorable M. Tupper :—

Q. 498.—Quelle est la nature du conglomérat calcaire?—Il est extrêmement dur; mais dans cette tranchée, l'entrepreneur a trouvé beaucoup de crevasses et de grandes masses de roc ont pu être déplacées à l'aide de la pince, ce qui fait que \$1.16 est un prix trop élevé. Deux ou trois parties de la tranchée se trouvent assurément dans du roc très-dur.

Par l'honorable M. Mitchell :—

Q. 499.—Pour le roc, quel devrait être le prix, selon vous?—Environ \$1 la verge pour les deux espèces de roc.

Q. 500.—Voudriez-vous faire un calcul à ce taux, car j'ai cru comprendre que dans l'état dressé par vous, vous avez indiqué à quelle somme se montent les travaux réellement exécutés calculés à des prix que vous jugez raisonnables?—J'ai dû prendre les prix dans le mémoire de M. Fleming. Je n'ai rien eu à faire quant aux prix. J'ai dit en commençant que j'avais pris ces taux dans l'état dressé par M. Fleming.

Q. 501.—Il m'avait semblé, cependant, que vous considérez ces prix raisonnables?—Seulement à l'égard du remblai.

Par M. Mackenzie :—

Q. 502.—Et vous avez calculé les excavations dans la terre à 25 cts. au lieu de 20 ?—

Oui.

Q. 503.—Quelle différence cela fera-t-il?—455,973 verges à 5 cts. donnent \$22,798.

Q. 504.—Je désire faire une autre question à M. Chandler. Le premier entrepreneur, M. Haycock, a-t-il en aucun temps été empêché d'exécuter aucune partie de ses travaux?—Oui. On a interrompu ses travaux à la montagne du Bic. Dans mon journal de 1869, ce fait est mentionné à la date du 13 octobre. Voici la note que je pris : "Conformément aux instructions de M. McLennan, j'ai notifié M. E. Haycock"—j'aurais dû dire M. E. Haycock fils, car je me souviens que c'est à lui que j'ai adressé cet avis—"ce matin, que l'escouade de Morris devait cesser de travailler."

Q. 505.—Avez-vous donné cet avis sur l'ordre de l'ingénieur de district?—Sur l'ordre de l'ingénieur divisionnaire, M. McLennan.

Q. 506.—Dans quel but faisait-on cesser les travaux de M. Haycock?—Je n'en connais pas au juste la raison. Les hommes travaillaient au pied de la montagne, et il me semble que l'on a fini par craindre qu'il s'y fit un éboulement; mais je n'en suis pas sûr, ayant presque oublié le fait. Quand M. McDonnell vint, c'est là qu'il fit commencer à travailler. C'est de là qu'il a pris une grande partie des matériaux pour le remblai.

Q. 507.—Là où les travaux de l'autre entrepreneur ont été arrêtés?—Oui.

Q. 508.—Quand, avec M. Haycock, avez-vous parlé pour la première fois du changement projeté à l'égard du remblai du Bic?—Je ne saurais le dire au juste, mais nous en avons parlé plusieurs fois.

Q. 509.—Est-ce pendant que M. Haycock avait le contrat?—Je ne le crois pas; mais je sais que M. Hazlewood s'est d'abord beaucoup opposé à la modification. C'est au moins ce que nous avons cru comprendre.

Q. 510.—Pouvez-vous dire combien c'était avant la deuxième adjudication?—Non. Je sais qu'il y a eu correspondance entre MM. Hazlewood et McLennan au sujet de ce changement avant qu'il fût décidé; mais il me serait difficile d'en préciser le temps.

Q. 511.—Avez-vous communiqué avec les commissaires ou aucun des ingénieurs à ce sujet?—Oui, avec les commissaires, lorsque ce changement fut opéré.

Q. 512.—Après que les travaux furent commencés, une fois le changement décidé?—Oui.

Q. 513.—Avez-vous communiqué avec M. Fleming à ce sujet, soit en personne ou par lettre?—Non.

M. Fleming est rappelé.

Par M. Mackenzie :—

Q. 514.—Avez-vous fait l'état demandé?—J'ai contrôlé celui de M. Chandler à mesure qu'il en donnait lecture, et jusqu'au pavage j'ai trouvé qu'il s'accordait avec le mien. Ensuite, j'ai constaté qu'il avait oublié de donner crédit pour un ou deux items, qui, selon moi, ne peuvent justement être mis de côté. Ce sont des travaux substitués à d'autres et des travaux spéciaux, qui, réunis, ne forment pas une bien forte somme. Je les ai portés à \$7,000. Il y a aussi les travaux extra pour les fondations du pont de Rimouski, lesquelles ont coûté à l'entrepreneur beaucoup plus qu'il ne s'y attendait, car, au lieu de trouver le roc immédiatement sous l'eau, il lui a fallu creuser à une profondeur considérable pour l'atteindre.

Q. 515.—A combien portez-vous le total des augmentations et diminutions?—D'après cette manière de compter, je porte à \$148,283 le total des diminutions. Je n'ai pas compté tous les chiffres, j'ai pris le calcul de M. Chandler.

Q. 516.—Vous avez remarqué que M. Chandler n'a pas mis en compte la construction des ponts?—Et il a bien fait.

Q. 517.—M. Mitchell a dit clairement qu'il était entendu que la construction des ponts de bois devait être déduite de la somme du contrat?—Oui, l'entrepreneur a signé un papier par lequel il consentait à ce que le prix de ces constructions fût déduit.

Q. 518.—Voulez-vous l'ajouter aux diminutions, et voir quelle somme cela donne; parce que, si la chose a été convenue, il est clair que cette somme ne doit pas figurer à l'avoir?—Alors il faut déduire le même montant de la somme du contrat, qui est de \$533,000, parce que cette dernière est maintenant réduite d'autant.

Q. 519.—Mais vous avez fixé vos taux pour arriver à cette somme de \$533,000 et en allouant un certain montant pour les ponts?—Si les ponts n'ont pas été construits, il faut en déduire le chiffre du montant total et laisser les taux tels qu'ils sont. Je le déduirais des \$533,000.

Q. 520.—Très-bien. Donnez-moi le chiffre des diminutions et augmentations?—D'après cette manière de l'établir, la différence entre les augmentations et diminutions est de \$109,000. Si vous y ajoutez les ponts, elle sera de \$130,000.

Q. 521.—Je vous prie de faire connaître d'abord les items des diminutions?

|   |              |
|---|--------------|
| 2,049 pieds linéaires de clôture à \$7.....       | \$ 143 43    |
| 321,000 verges d'emprunt, à 32 cts.....           | 102,720 00   |
| 30,950 pieds d'égoût souterrain, à \$10.....      | 3,095 00     |
| 975 verges maçonnerie à pierre perdue, à \$2..... | 1,950 00     |
| 413 " " en béton, à \$4.....                      | 1,652 00     |
| 1,473 " " de première classe, à \$10.....         | 17,676 00    |
| 2,440 " " de deuxième classe, à \$8 50.....       | 19,040 00    |
| 600 " " de pavage, à \$5.....                     | 3,005 00     |
| Total.....  | \$149,281 43 |

Q. 522.—Et puis, il y a la déduction pour les ponts, que vous n'avez pas encore comptée?—Je la comptera à la fin.

Q. 523.—Je veux toutes les déductions ensemble et toutes les augmentations ensemble, et que l'on déduise les unes des autres?—Je ferai comme vous le voulez.

Q. 524.—Quel est le chiffre total des déductions?—En comprenant les ponts?

Q. 525.—S'ils ont été déduits, comptez les comme tels, sinon, non?—On les a entièrement mis de côté; mais, je suis à vos ordres, et je déduirai tout ce qu'il vous plaira.

Q. 526.—Enfin, M. le président, je voudrais que le témoin répondit à cette question:—Quel est le chiffre total des déductions? Je la fais par votre intermédiaire.—Ainsi que j'en ai fait le calcul, les déductions se montent à \$149,281. Vous me dites: Ajoutez les ponts à cela, je les ajoute, et cela donne \$170,481.

Q. 527.—A combien s'élèvent les travaux étrangers au contrat?—Vous comprenez sans peine qu'il est difficile de fixer une valeur pour quelques-uns de ces travaux de surcroît; mais je les porte à \$40,800, somme que je décompose ainsi:

|   |             |
|---|-------------|
| Excavation dans le roc, 21,500 verges, à 95 cts.....                | \$20,425 00 |
| " " la terre, 42,000 verges, à 20 cts.....                          | 8,400 00    |
| Travaux spéciaux, y compris tuyaux en fer, ponceaux, ponts, etc.... | 7,000 00    |
| Travaux de surcroît, fondations du pont à Rimouski.....             | 5,000 00    |
|   | \$40,825 00 |

Q. 528.—Comme différence entre les augmentations et diminutions?—Oui.

Par le *Président* :—

Q. 529.—Pourquoi M. Fleming refuse-t-il de faire ce calcul comme M. *Mackenzie* le demande?—Parce que je ne trouve pas que ce soit la bonne manière de faire le compte dont le total doit rester à \$533,000, somme du contrat, laquelle, moins le prix des ponts—\$21,200—se trouve réduite à \$511,800.

Par M. *Mackenzie* :—

Q. 530.—Vous dites que la somme du contrat est de \$533,000. Dans ce chiffre se trouvent compris les ponts, n'est-ce pas?—Oui; il comprend les ponts.

Q. 531.—A combien estimez-vous les ponts non construits?—\$21,200 forment la somme que l'entrepreneur est convenu de déduire du prix de son contrat.

Q. 532.—Voulez-vous dire à combien s'élève la somme du contrat, cette déduction faite?—Pratiquement, à \$514,800.

Q. 533.—Combien le gouvernement a-t-il payé sur cette somme de \$514,800?—Je ne m'en souviens pas.

M. Walsh est rappelé.

Par M. Mackenzie :—

Q. 534.—Vous rappelez-vous, M. Walsh, combien on a payé à compte du contrat?—Notre rapport porte ces paiements à \$526,000. Depuis, nous avons reconnu que \$10,000 auraient dû être entrées pour travaux extra, ce qui réduirait cette somme à \$516,000.

M. Fleming est rappelé.

Par M. Mackenzie :—

Q. 535.—Eh bien, M. Fleming, vous avez entendu dire au président que \$516,000 avaient été payées sur le contrat. Comment se fait-il que vous ayez certifié des paiements en sus de la somme du contrat, car cela démontre que \$4,200 ont été payées en sus du chiffre auquel vous venez vous-même de porter la somme du contrat. Comment cela se fait-il?—J'ai donné certificat aux prix que l'on était convenu de payer aux entrepreneurs.

Q. 536.—Mais vous dites qu'il a été convenu de déduire les ponts de la somme du contrat, et cependant, il est visible que vous avez continué à donner des certificats tout comme si le prix de ces ponts n'en avait pas été déduit. Je dis cela pour faire voir que les deux manières de calculer de M. Fleming ne trompent personne; qu'il ne sort d'une difficulté que pour tomber dans une autre!—Cela démontre tout simplement que l'on a payé \$4,200 de trop à l'entrepreneur.

Q. 537.—Sur quel certificat a-t-il été ainsi payé de trop?—Sur le mien.

Q. 538.—Comment avez-vous pu agir ainsi?—J'ai agi d'après les instructions qui m'ont été données.

Q. 539.—Montrez-nous ces instructions?—Elles ne sont pas ici.

M. Mackenzie.—Alors, je vais proposer que M. Fleming apporte ici les instructions qu'il a reçues des commissaires de signer des certificats en sus du prix du contrat.

Q. 540.—Si c'est là la somme du contrat, voulez-vous dire combien il reste aujourd'hui entre les mains du gouvernement, en tenant compte des travaux extra et en déduisant la balance de ce qui a été payé de trop?—Il paraît qu'il reste \$14,800 entre les mains du gouvernement.

Par l'hon. M. Mitchell :—

Q. 541.—On vous a fait plusieurs questions ayant pour but de démontrer que vous avez autorisé des paiements au-delà de la somme du contrat; mais, par les questions posées et les réponses données, j'ai compris que telle chose a été faite par la substitution du fer au bois dans la construction des ponts?—C'est cela même.

Q. 542.—Le gouvernement a-t-il décidé qu'il y aurait déduction plus grande pour ces travaux évités que pour d'autres, ou bien les instructions que vous avez reçues et l'action de votre part qui en est résultée, étaient-elles à l'effet de prévenir des difficultés entre le gouvernement et les entrepreneurs, dans le cas où le premier déciderait de faire les réductions?—L'entrepreneur a signé un papier par lequel il consentait à la déduction de la valeur des ponts de bois et des travaux de maçonnerie évités de la somme du contrat.

Q. 543.—Mais le gouvernement n'a pas de fait décidé que ces déductions seraient faites?—Ces documents ont été produits.

Q. 544.—Si le gouvernement a décidé que ces déductions devaient se faire dans chaque cas, alors, comme le dit M. Mackenzie, vous auriez fait payer \$4,000 de trop.

M. Mackenzie.—Ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. Fleming lui-même.

R.—D'après ce calcul—j'ignore qui l'a fait—plus de \$4,000 auraient été payées de trop.

Par l'honorable M. *Holton* :—

Q. 545.—Quelle était la somme du contrat, déduction faite du prix des ponts?—Elle se trouvait réduite à \$511,800.

Par l'honorable M. *Mitchell* :—

Q. 546.—Supposé que lorsque le gouvernement s'occupera plus tard de toute la question des déductions, qu'il soit décidé que celles-ci auraient dû être faites, vous ne seriez pas accusé d'avoir certifié des paiements en sus de la somme de ce contrat?—Non.

Q. 547.—Je vais poser la question autrement. Supposons que lorsque ces travaux seront terminés, ou même avant, lorsqu'il s'agira de décider à l'égard des changements et déductions de travaux opérés d'un bout à l'autre de la ligne, il soit décidé que sur toutes les sections, où pour terminer l'ouvrage, il était nécessaire d'éviter des travaux, que la valeur n'en soit pas diminuée du contrat, et que le Parlement sanctionne cette décision, serait-il juste de déduire de la somme du contrat le prix de ces ponts de bois.

A la suite d'une discussion sur ce point, l'honorable M. *Mitchell* demande au président de la commission de faire faire un état des changements et diminutions des travaux.

M. *Walsk*.—M. *Holton* a dit que les commissaires ne mettaient pas en doute l'exactitude de l'état soumis par M. *Chandler*. Je suis dans le même cas quant au calcul, mais je diffère d'opinion quant à la base sur laquelle il est fait : ce calcul tend à réduire ces travaux aux prix de la cédula annexée au contrat. Il est distinctement prévu par le contrat que les entrepreneurs n'ont pas droit à une indemnité pour augmentation de travaux ; et de ce fait il découle cette conséquence que les travaux évités ne doivent pas être diminués de la somme du contrat, à moins qu'ils ne soient le résultat d'un changement dans le tracé ou dans les rampes. Je prétends donc que ce comité, pour connaître la position réelle des entrepreneurs par rapport à ces travaux, doit constater jusqu'à quel point ces chiffres modifiés sont le résultat d'une modification du tracé ou des rampes. Dans la maçonnerie, etc., il y a de grandes diminutions, je l'admets, qui ne résultent pas de ces changements de tracé. Toute la question doit se borner à ceci : jusqu'à quel point ces chiffres sont-ils modifiés par un changement dans le tracé ou dans les rampes, tandis que ces états tiennent compte de tous les changements, sans dire ce qui les a occasionnés. Je ne doute pas de l'exactitude des calculs ; mais je prétends qu'ils ne reposent pas sur une juste base.

Par M. *Mackenzie* :—

Q. 548.—Voulez-vous dire à combien s'élèvent les réductions résultant d'une modification dans les rampes?—Je pense que la lettre de M. *Fleming*, du 5 février, présente l'affaire sous son vrai jour.

Q. 549.—M. *Fleming* a-t-il dit l'autre jour exactement à combien elles s'élevaient?—Je ne m'en souviens pas suffisamment pour répondre à cette question ; mais je ne doute nullement de l'exactitude de ce qu'il a dit.

M. *Mackenzie*.—Il a porté les réductions résultant du changement du tracé de \$30,000 à \$90,000, et prétendu qu'il y avait pour \$40,000 de travaux extra et \$7,000 entre les mains du gouvernement qui étaient encore dues aux entrepreneurs. Il a démontré que tout ce que le gouvernement avait réellement payé de trop dans ce cas se résumait à \$40,000. Je vais en faire la question à M. *Fleming* :

Q. 550.—Combien de travaux ont été évités par le changement du tracé et en eulant à ce contrat la construction des ponts?—Autant que je puis le dire, la valeur des travaux ainsi évités se monte à \$80,000.

Q. 551.—C'est-à-dire sans les ponts?—Oui.

Par M. *Cartwright* :—

Q. 552.—Si j'ai bien compris le principal commissaire, il ne conteste pas l'exactitude des états et calculs qui viennent d'être faits. Je pense qu'il a aussi dit que d'après les termes du contrat, le gouvernement n'avait pas, pratiquement, le pouvoir de reconnaître ni diminutions ni augmentations des travaux spécifiés au contrat?—A moins qu'elles ne soient le résultat de modifications du tracé ou des rampes.

Q. 553.—Sous bien des rapports, je croirais qu'elles doivent toutes, plus ou moins, en être le résultat. Qu'entendez-vous par modifications du tracé ou des rampes? Voulez-vous dire une divergence de plusieurs milles?—J'entends toute espèce de changement. Si on

le permet, je vais dire une ou deux clauses du contrat :—

“ En tout temps avant le commencement ou pendant la construction de toutes les parties des travaux, l'ingénieur aura parfaite liberté de faire toutes les modifications qu'il pourra juger à propos dans le nivellement, la ligne du tracé du chemin de fer, la largeur des tranchées ou des terrassements, les dimensions ou nature des constructions, ou dans tout ce qui sera du ressort des travaux; que ces modifications augmentent ou diminuent la quantité d'ouvrages à exécuter ou le coût s'y rattachant. Et les entrepreneurs n'auront droit à aucune indemnité à raison des modifications dont il est parlé ci-haut, à moins qu'elles consistent en des changements dans le nivellement ou la ligne du tracé, dans quel cas, les entrepreneurs seront sujet à telles déductions pour aucune diminution dans les travaux, ou auront droit à telles indemnités pour aucune augmentation dans les travaux (suivant le cas), que les commissaires jugeront raisonnables; leur décision devant être définitive en pareil cas.”

Ce contrat est consenti moyennant une somme ronde, et l'entrepreneur court tous les risques d'augmentation dans les quantités sur la ligne telle que tracée d'après le contrat. Il court tous ces risques pour cette somme convenue; mais si l'ingénieur juge à propos de modifier les rampes ou le tracé, cela est soumis à la considération des commissaires, et doit être déduit ou payé à des taux que nous jugeons raisonnables. Parlant de cela, je puis dire que je viens de demander à M. Fleming quels prix il a alloué pour les excavations dans le roc à la montagne du Bic. Je me souviens que moi-même j'étais employé à ces travaux. Cette montagne est très à pic; j'étais là lorsqu'une mine fut tirée pour montrer aux commissaires l'effet de la poudre sur le roc, et je me souviens qu'alors — c'était ce qu'ils faisaient d'ordinaire—les travailleurs n'avaient d'autres moyens de s'éloigner du danger qu'en escaladant des échelles, danger auquel, je regrette d'avoir à le dire, ils n'échappaient pas toujours, car plusieurs perdirent la vie à cet endroit; mais, si je mentionne ces faits, c'est pour démontrer la difficulté de ces travaux et la perte de temps que les mines occasionnaient, et je crois que 95 cts. la verge étaient même un prix trop peu élevé dans de semblables circonstances. Cependant, c'est encore là une question qui sera du ressort des commissaires lors du règlement définitif.

M. Fleming est rappelé.

Par l'hon. M. Tilley :—

Q. 554.—Dans votre lettre aux commissaires, du 5 février 1873, vous dites que vous serez prêt à donner un certificat final pour cette section dès que les commissaires auront fixé une valeur pour les quantités modifiées, et qu'ils vous auront autorisé à l'ajouter à la somme du contrat ou à l'en déduire. Avez-vous reçu des instructions à ce sujet?—Pas encore.

M. Walsh.—Dans notre réponse, nous lui avons demandé jusqu'à quel point ces chiffres modifiés étaient dus au changement fait au tracé ou aux rampes. Il répliqua que dans le moment il n'était pas suffisamment renseigné pour faire ce rapport.

Hon. M. Tilley.—Vous n'avez pas encore envoyé ce rapport?—Non.

Le comité s'ajourne.

CHAMBRE DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER,

28 avril 1873.

Le comité permanent des comptes publics se réunit.

MEMBRES PRÉSENTS:

T. N. GIBBS, écuyer, président.

Hon. M. Anglin,  
Hon. M. Blanchet,  
Hon. M. Carling,  
Hon. Sir Francis Hincks,  
Hon. M. Holton,  
Hon. M. Langevin,

Hon. M. Le Vescomte,  
Hon. M. McDonald (Picton)  
Hon. M. Mitchell,  
Hon. M. Robitaille,  
Hon. M. Tilley,  
Hon. M. Young,

Hon. M. Tupper,  
M. Bourassa,  
M. Chisholm,  
M. Colby,  
M. Daly,  
M. Domville,

|                                     |                                    |                                 |
|-------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| Hon. M. Le Vesconte,                | M. Macdonald ( <i>Glengarry</i> ), | M. Ryan,                        |
| Hon. M. McDonald ( <i>Victou</i> ), | M. Mason,                          | M. Snider,                      |
| Hon. M. Mitchell,                   | M. McAdam,                         | M. Thompson ( <i>Welland</i> ), |
| Hon. M. Robitaille,                 | M. Morrison,                       | M. Wood,                        |
| Hon. M. Tilley,                     | M. Poyer,                          | M. Young ( <i>Waterloo</i> ).   |
| Hon. M. Young,                      |                                    |                                 |

M. *Fleming* interrogé par l'hon. M. Holton :

Q. 555.—La question de changer le tracé aux montagnes du Bic a-t-elle été agitée pendant que M. Haycock avait le contrat?—Pas que je sache.

Q. 556.—Savez-vous s'il lui est arrivé de demander ce changement ou si l'idée lui en a été donnée?—Je n'ai eu aucune connaissance de cela. Je voyais constamment M. Haycock; toujours il était à demander des modifications d'une espèce ou d'une autre : des canaux à diminuer ici et d'autres là, et ainsi de suite ; mais je ne me souviens aucunement qu'il ait indiqué aucune modification possible à la montagne du Bic. Il est un autre point de la ligne, probablement de 5 ou 6 milles à l'ouest de cette montagne, où la ligne traverse une autre élévation près de Saint-Fabien, où il a fait une modification considérable qui a diminué les travaux de près de 100,000 verges d'excavation dans le roc.

Par l'hon. M. *Tipper* :—

Q. 557.—J'ai su par un des commissaires que les exécutions additionnelles dans le roc faites par l'entrepreneur à la suite du changement à la montagne du Bic se trouvaient non-seulement dans du conglomérat de la plus dure espèce, c'est-à-dire aussi dure que du granit, mais au bord d'un précipice où les hommes étaient descendus à l'aide de cordes et s'échappaient au moyen d'échelles, et que de fait deux ou trois avaient été tués là. A cet endroit, l'excavation dans le roc a réellement coûté \$2 la verge. Cela est-il vrai?—Ces travaux étaient d'une exécution très-difficile; ceux qui étaient-là ont dit qu'il n'était guère possible de les faire à beaucoup moins de \$2 la verge.

M. *Mackenzie* propose la résolution suivante :

Que par les témoignages entendus par le comité, il appert que le contrat de la section No. 5 du chemin de fer intercolonial a été d'abord adjugé à MM. Haycock et Cie., au prix fixe de \$361,574. Que pendant que ces messieurs avaient le contrat, il fut fait des changements qui évitèrent des travaux pour une valeur d'environ \$90,000. Que la somme de \$48,752 a été payée à ces entrepreneurs sur estimations de travaux exécutés. Que le contrat leur a été enlevé à la suite de ce paiement et de ce changement. Que par une communication au gouvernement, datée du 10 juin 1872, les commissaires ont recommandé un autre paiement de \$25,517, à laquelle recommandation il a été adhéré par un arrêté du conseil du 19 juin 1872.

Le contrat des travaux restant à faire fut donné en mai 1870 à A. McDonnell et Cie., au prix fixe de \$533,000. En juin 1870 des modifications au tracé de la ligne sur la section No. 5 furent proposées, leur effet devant être de diminuer beaucoup les travaux à faire. Les nouveaux entrepreneurs ont commencé leurs travaux le 18 juillet 1870, et les changements mentionnés furent définitivement arrêtés le 26 août 1870.

Les quantités de cette section, à des prix pour chaque classe de travaux et établis de manière à arriver à la somme du contrat, qui est de \$533,000, furent estimées comme suit par l'ingénieur en chef, M. Fleming, aux dates respectives du 19 juillet 1870, 24 octobre 1870 et 25 mars 1872, dans le document marqué A :—

## CÉDULES.—LETTRE A.

COPIE DES ÉCHELLES DE PRIX ET QUANTITÉS DANS LA LETTRE DE  
M. FLEMING, DU 19 JUILLET 1870, POUR LE CONTRAT No. 5.*Estimation approximative. Contrat No. 5. Division C. Pour des fins de certificat.*

| Quantités. | Classe des Travaux.                                       | Taux.   | Montant.     |
|------------|---|---------|--------------|
|            |   | \$ cts. | \$ cts.      |
| 57         | Acres de défrichement et d'abattage à fleur de terre..... | 14 00   | 798 00       |
| 5.4        | do de déracinement.....                                   | 112 00  | 604 80       |
| 272,200    | Pieds linéaires de clôture.....                           | 0 07    | 19,054 00    |
| 94,994     | Verges cubes d'excavation dans le roc.....                | 0 95    | 90,244 30    |
| 388,800    | do de terre, (remblai du Bic).....                        | 0 32    | 124,416 00   |
| 443,937    | do excavation dans la terre.....                          | 0 20    | 82,794 60    |
| 34,450     | Pieds linéaires d'égouts souterrains.....                 | 0 10    | 3,445 00     |
| 1,200      | Verges cubes de maçonnerie à pierre perdue.....           | 2 00    | 2,400 00     |
| 800        | do de béton.....  | 4 00    | 3,200 00     |
| 4,550      | do de maçonnerie de 1re classe.....                       | 12 00   | 54,600 00    |
| 7,147      | do de maçonnerie de 2me classe.....                       | 8 50    | 60,749 50    |
| 1,198      | do de pavage.....   | 5 00    | 5,990 00     |
|            | Fondations.....   |         | 3,000 00     |
|            | Superstructure de pont.....                               |         | 16,000 00    |
|            | Passages à niveau et diversions.....                      |         | 8,000 00     |
|            | Travaux spéciaux.....                                     |         | 9,000 00     |
|            | Omissions et travaux imprévus.....                        |         | 48,703 80    |
|            | Montant de contrat.....                                   |         | \$533,000 00 |

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,

OTTAWA, 24 octobre 1870.

C. S. Ross, Ecr., Secrétaire.

Monsieur,—Tels que demandés, je vous envoie des calculs pour chaque section (le No. 20 excepté), indiquant les quantités classées aux prix que les commissaires se proposent de recommander au conseil comme étant ceux sur lesquels seront faits à l'avenir les certificats mensuels.

A vous bien bien sincèrement,

SANDFORD FLEMING,

*Ingénieur en chef.*



## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Contrat No. 5.

Division de la ligne C.

| Quantités. | Description des travaux.                              | Taux.   | Montant.     |
|------------|---|---------|--------------|
|            |   | \$ cts. | \$ cts.      |
| 100.2      | Acres d'abattage et d'abattage à fleur de terre ..... | 16 00   | 1,603 20     |
| 272,200    | Pieds linéaires de clôture .....                      | 7 70    | 20,959 40    |
| 94,994     | Verges cubes d'excavation dans le roc .....           | 1 00    | 94,994 00    |
| 338,800    | do do do la terre .....                               | 0 28    | 223,166 36   |
| 443,936    | do do do la terre (par 100 pieds) .....               | 11 00   | 3,789 50     |
| 34,450     | do do maçonnerie à pierre perdue .....                | 2 00    | 2,400 00     |
| 1,200      | do do do en béton .....                               | 4 00    | 3,200 00     |
| 800        | do do maçonnerie de 1ère classe .....                 | 13 00   | 59,150 00    |
| 4,550      | do do do 2me .....                                    | 9 50    | 67,896 50    |
| 7,147      | do do pavage .....                                    | 5 00    | 5,990 00     |
| 1,108      | Fondations .....                                      |         | 3,551 04     |
|            | Construction de ponts .....                           |         | 17,600 00    |
|            | Passages à niveau et diversions .....                 |         | 8,800 00     |
|            | Travaux spéciaux .....                                |         | 1,900 00     |
|            | Montant du contrat .....                              |         | \$533,000 00 |

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,

OTTAWA, 25 mars 1871.

S. HAZLEWOOD, Ecr., Rimouski.

Cher monsieur,—Vous trouverez ci-inclus des estimations approximatives pour les sections 1 et 5, basées sur les quantités données par vos lettres des 6 et 15 mars. Les prix sont les mêmes que ceux fixés par vous, mais les chiffres sont plus proportionnés et seront trouvés plus faciles pour les calculs.

A vous bien sincèrement,

SANDFORD FLEMING.

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Contrat No. 5. Division de la ligne C. Estimation approximative basée sur les quantités revisées reçues en mars 1871.

| Quantités. | Description des travaux.                                  | Taux.   | Montant.   |
|------------|---|---------|------------|
|            |   | \$ cts. | \$ cts.    |
| 57         | Acres de défrichement et d'abattage à fleur de terre..... | 16 00   | 912 00     |
| 5 4        | do de défrichement.....                                   | 128 00  | 691 20     |
| 272,200    | Pieds linéaires de clôture.....                           | 8 00    | 21,776 00  |
| 107,084    | Verges cubes d'excavation dans le roc.....                | 1 16    | 124,229 04 |
| 69,800     | do de terre (remblai du Bic).....                         | 0 47    | 32,806 00  |
| 457,173    | do d'excavation dans la terre.....                        | 0 25    | 114,293 25 |
| 34,450     | Pieds linéaires d'égoûts souterrains.....                 | 11 00   | 3,789 50   |
| 1,200      | Verges cubes de maçonnerie à pierre perdue.....           | 3 00    | 3,600 00   |
| 800        | do de béton.....  | 5 50    | 4,400 00   |
| 4,550      | do de maçonnerie de 1re classe.....                       | 14 00   | 63,700 00  |
| 5,747      | do do 2e classe.....                                      | 12 00   | 68,964 00  |
| 1,022      | do de pavage.....   | 5 50    | 5,621 00   |
|            | Fondations.....   |         | 3,500 00   |
|            | Superstructure de pont.....                               |         | 19,000 00  |
|            | Passage à niveau et diversions.....                       |         | 8,500 00   |
|            | Travaux spéciaux.....                                     |         | 9,500 00   |
|            | Omissions et travaux imprévus.....                        |         | 47,718 01  |
|            | Somme du contrat.....                                     |         | 533,000 00 |

La somme du contrat a été réduite ou augmentée par l'application de ces taux aux quantités de travaux réellement exécutées, tel qu'indiqué par les états faits par M. Sandford Fleming, l'ingénieur en chef, et M. Libert Chandler, qui a été quelque temps sous-ingénieur, lesquels sont désignés comme cédule B dans l'estimation de M. Fleming, qui porte les réductions à \$137,630, addition faite de la valeur des travaux extra faits pour certains items. L'estimation de M. Chandler porte ces réductions à \$141,656.43, addition faite des travaux extra.

## CÉDULE B.

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL (SECTION No. 5).

Estimation faite à la demande de M. Mackenzie, pour indiquer la différence entre les quantités premières (montrées aux entrepreneurs) et les quantités réellement exécutées. Elle est calculée aux taux établis, de manière à arriver à la somme du contrat et comme s'appliquant aux quantités premières. (Voir la lettre à Samuel Hazlewood, écr., du 19 juillet 1870.)

## Division des travaux.

|   |              |
|---|--------------|
|   | \$ cts.      |
| 2,049 pieds linéaires de clôture, à \$7 par 100.....        | 143 43       |
| 321,000 verges d'emprunt (remblai du Bic) à 32 cts.....     | 102,720 00   |
| 30,950 pieds linéaires de canaux souterrains, à 10 cts..... | 3,095 00     |
| 975 verges cubes de maçonnerie à pierre perdue, à \$2.....  | 1,950 00     |
| <i>A reporter</i> .....                                     | \$107,908 43 |

|   |                     |              |
|---|---------------------|--------------|
|   | <i>Report</i> ..... | \$107,908 43 |
| 413 verges cubes de maçonnerie en béton, à \$4..... |                     | 1,652 00     |
| 1,473 " " " de 1re classe, à \$12.....              |                     | 17,676 00    |
| 2,240 " " " " 2me " à \$8.50.....                   |                     | 19,040 00    |
| 601 " " de pavage, à \$5.....                       |                     | 3,005 00     |
| Construction de ponts.....                          |                     | 16,000 00    |

\$165,281 43

|   |                                  |  |
|---|----------------------------------|--|
|   | <i>Augmentation des travaux.</i> |  |
| 21,500 vgs. cubes d'excavation dans le roc, à 95 cts. \$20,225 00 |                                  |  |
| 42,000 " " " la terre, 20 " 8,400 00                              |                                  |  |
| Fondations.....   | 2,000 00                         |  |
| Canaux à poutrelles.....  | 985 00                           |  |
| Passages à niveau et diversions.....                              | 485 00                           |  |
| Trav. spéciaux, tuyaux de fer, canaux, caissons, etc.             | 7,034 00                         |  |

39,329 00

|  |            |
|--|------------|
| <i>Balance</i> du total des travaux évités aux taux ci-dessus, et basée sur la supposition que les commissaires ne diminueront pas le prix des travaux ôtés aux entrepreneurs..... | 125,952 43 |
| Différence dans les estimations.....   | 11,976 57  |

Total..... \$137,929 00

CONTRAT NO. 5, CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Etat des travaux de différentes espèces diminués du premier contrat, et calculés aux prix donnés par M. Fleming dans un mémoire marqué cédule B, et des quantités exécutées en plus aussi calculées aux taux de ce mémoire.

| Quantité de travaux évités.  | Taux.               | Montant.          |
|--|---------------------|-------------------|
|  |                     | \$ cts.           |
| 2,049 pieds linéaires de clôture.....  | \$7 par 100 pieds.. | 143 43            |
| 321,000 verges cubes de terre d'excavation, remblai du Bic.....                        | 32 cents par verge. | 102,720 00        |
| 30,950 pieds linéaires, égouts souterrains.....  | \$10 par 100 pieds. | 3,095 00          |
| 975 verges de terre enlevée.....   | \$2 par verge.....  | 1,950 00          |
| 413 verges cubes, maçonnerie en béton.....   | \$4 par verge.....  | 1,652 00          |
| 1,473 verges cubes, maçonnerie de première classe.....                                 | \$12 par verge..... | 17,676 00         |
| 2,240 verges cubes, maçonnerie de 2e classe.....                                       | \$8 50 par verge... | 19,040 00         |
| 601 verges cubes, pavage.....  | \$5 par verge.....  | 3,005 00          |
| Total de la diminution.....  |                     | <u>149,281 43</u> |
| AUGMENTATIONS.   |                     |                   |
| 21,500 verges cubes d'excavation dans le roc en plus @ 95 cents par verge = \$20,425 } |                     | 28,825 00         |
| 42,000 do excavation dans la terre do @ 20 cents par verge = 8,400 }                   |                     |                   |
| Valeur des travaux évités à l'entrepreneur d'après les prix ci-dessus.....             |                     | 120,456 43        |
| Ponts (selon l'état de M. Fleming) non construits par l'entrepreneur.....              |                     | 21,200 00         |
| Total.....   |                     | <u>141,656 43</u> |

LIBERT CHANDLER.

Ottawa, 24 avril 1873.

D'après ces témoignages il appert donc qu'une somme de \$516,000 a été payée aux entrepreneurs à-compte de leur contrat, ce qui laisserait \$17,000 entre les mains du gouvernement, et que \$10,000 ont été payées pour travaux étrangers au contrat, et dont la valeur, au 1er de ce mois d'avril, s'élevait à environ \$29,000.

Ces travaux étrangers au contrat ont été donnés à A. McDonnell et Cie., sans demander préalablement des soumissions et sans convention de prix.

Dans son témoignage, M. Fleming admet que la somme de \$21,200, estimation de la valeur des ponts, devrait être déduite de la somme du contrat, qui est de \$533,000,—ce qui la porterait de fait à \$511,800,—et comme \$516,000 ont été payées aux entrepreneurs, cela démontre qu'ils ont reçu \$4,200 de trop, quand même on leur accorderait le bénéfice des diminutions indiquées dans la cédule B.

Qu'après déduction de la somme de \$10,000, payée à-compte de travaux étrangers au contrat, lesquels sont estimés à \$29,000, il resterait entre les mains du gouvernement \$19,000 ; que lorsque l'on aura retenu les \$4,200 payées de trop aux entrepreneurs, il ne restera entre les mains du gouvernement que \$14,800.

Que M. Sandford Fleming, l'ingénieur en chef, estime à \$79,485 la valeur des travaux évités aux entrepreneurs par suite de la modification du tracé de la ligne, non compris les ponts.

En supposant que seul le gouvernement avait droit de profiter des économies résultant d'une modification du tracé, le compte devrait se décomposer comme suit :—

|   |          |
|---|----------|
| Déductions, comme ci-dessus .....                     | \$79,485 |
| Entre les mains du gouvernement, comme ci-dessus..... | 14,800   |
|   | \$94,285 |
| Somme payée de trop.....                              | \$64,685 |

M. Ryan propose comme amendement, secondé par M. Keeler, qu'il soit fait rapport à la Chambre des témoignages entendus par ce comité à l'égard de la section No. 5 du chemin de fer intercolonial.

Le comité se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR.—MM. Blanchet, Carling, Hincks (Sir F.), Langevin, Le Vescomte, McDonald, (*Pictou*), Mitchell, Robitaille, Tilley, Tupper, Chisholm, Colby, Crawford, Daly, Domville, Farrow, Flesher, Harwood, Keeler, Lacerte, McAdam, Morrison et Ryan.—23.

CONTRE.—MM. Anglin, Holton, Bodwell, Bourassa, Horton, Mackenzie, Macdonald (*Glengarry*), Metcalfe, Pelletier, Pozer, Snider, Thomson (*Welland*), et Young (*Waterloo*).—14.

L'amendement est ainsi adopté.

Ensuite, le comité s'ajourne à jeudi prochain.

## SECOND RAPPORT

DU

## COMITE SPECIAL

AU SUJET

## D'UNE LOI PROHIBANT LA VENTE DES LIQUEURS

CHAMBRE DU COMITÉ.

9 mai 1873.

Votre Comité, auquel ont été renvoyées les pétitions présentées en faveur d'une loi prohibant la vente des liqueurs, a l'honneur, en présentant son second rapport, d'attirer l'attention de Votre Honorable Chambre sur les considérations suivantes, qui sont le résultat de ses plus soigneuses délibérations, et basées sur les faits qui sont jusqu'aujourd'hui venus à sa connaissance :

1. Le trafic des liqueurs enivrantes est un mal sans mitigation, dont les effets sont très-répandus—atteignant avec plus ou moins de virulence toutes les classes de la société, détruisant et flétrissant de sa délétère influence l'existence de beaucoup de membres de la société les plus utiles et donnant le plus d'espérance—causant une misère et une pauvreté indicibles dans les familles, et conduisant à la formation d'habitudes également opposées à l'avancement moral et intellectuel et à la prospérité du pays.

2. Les pétitions (au nombre de 384) présentées à Votre Honorable Chambre et signées par 39,223 personnes, aussi bien que les pétitions de 82 municipalités et de la législature de la province d'Ontario, demandant la passation d'une semblable loi montrent que les populations du Canada sont fortement impressionnées de l'énormité des maux signalés, et, en vue de ces fortes et inéquivoques demandes, Votre Comité se croit obligé de demander avec instance que Votre Honorable Chambre agisse d'une manière quelconque pour satisfaire les désirs des pétitionnaires, et si c'est possible, faire disparaître les maux dont ils se plaignent.

3. En examinant les réponses reçues des shérifs, inspecteurs des prisons, coroners et magistrats de police, dont cent quatorze ont volontairement rendu témoignage, Votre Comité trouve que les quatre cinquièmes des crimes commis dans la province d'Ontario (les réponses des autres provinces n'ont pas encore été reçues), se rattachent directement ou indirectement à la fabrication, à la vente et à la consommation des liqueurs enivrantes.

4. Votre Comité trouve de plus, en examinant les rapports des inspecteurs des prisons pour les provinces de Québec et d'Ontario, que sur les 28,289 emprisonnements pendant les trois années précédentes, 21,236 ont eu lieu pour ivrognerie ou pour des crimes commis sous l'influence de la boisson, ce qui corrobore les déclarations des magistrats et des autres personnes plus haut mentionnées.

5. Votre comité trouve aussi, par les rapports de cent cinquante-trois médecins, ainsi que par les déclarations de médecins des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, que l'usage des liqueurs enivrantes, comme breuvage, n'est pas nécessaire à la santé ni au bien-être de la société, mais qu'au contraire il conduit souvent à la maladie et à une mort prématurée.

6. Votre Comité doit aussi faire rapport qu'il a fait une enquête, autant que le temps le lui a permis, sur le fonctionnement et les effets de la loi prohibant les liqueurs de l'état du Maine, regardant la fonctionnement de cette loi comme une juste mesure de son succès, et trouve que, bien qu'elle ait été violée en beaucoup de cas d'une manière flagrante et impudente, d'après les témoignages reçus et annexés à ce rapport, votre comité est convaincu

qu'une loi prohibant la vente des liqueurs mitigerait, si elle ne les faisait entièrement disparaître, les maux dont on se plaint.

7. En considérant l'effet immédiat qu'aurait sur le revenu du pays la passation d'une loi prohibant cette vente, Votre Comité est obligé d'admettre que durant un certain temps au moins, il y aurait diminution; mais en présence des maux causés par le trafic des liqueurs, signalés dans le premier paragraphe de ce rapport, il ne peut recommander à Votre Honorable Chambre de ne suivre une autre ligne de conduite, que d'acquiescer immédiatement à la demande des pétitionnaires. Les raisons sur lesquelles Votre Comité base cette recommandation sont les suivantes :

(1.) Quoique le revenu provenant du trafic des liqueurs soit maintenant très-considérable,—s'élevant pour l'année dernière à \$5,034,543 58,—la dépense pour l'administration de la justice, le maintien des asiles, des hôpitaux et des pénitenciers nécessités par l'usage habituel des liqueurs enivrantes, serait considérablement diminuée, ce qui serait une compensation très considérable pour le montant du revenu perdu.

(2.) Le capital considérable, comme Votre Comité croit qu'il l'est, employé à ce trafic, s'il était employé à d'autres fins commerciales, ajouterait considérablement, en un très-court espace de temps, à la richesse générale du pays, et créerait des sources d'industrie nouvelles et même plus profitables, qui, à leur tour, contribueraient au revenu, sans avoir le caractère délétère qui vicia les recettes provenant du trafic des liqueurs.

(3.) L'effet de la passation de cette loi sur la prospérité industrielle de milliers de personnes qui s'appauvrissent maintenant par leurs habitudes de dissipation serait tel, qu'il leur permettrait de consommer d'autres marchandises soumises à l'impôt;—les lois de l'offre et de la demande voulant que partout où il y a un surplus de capital, ce surplus se trouve un placement quelconque.

(4.) Il est évidemment du devoir du gouvernement, lorsque l'état social, moral et civil des sujets est mis en danger par l'existence d'un commerce ou trafic quelconque, en dehors de toute considération de perte ou de gain, de ne pas sacrifier les intérêts des sujets, même à l'augmentation ou au maintien du revenu public.

(5.) Le principe de la protection due aux sujets contre les maux qui peuvent être et qui sont des sources de revenu, est déjà consacré par des actes passés en d'autres occasions par la législature du Canada : tels que l'acte Dunkin, les lois de salubrité publique et d'autres lois semblables.

(6.) En présence de ces faits, Votre Comité soumet très-respectueusement à Votre Honorable Chambre l'importance de faire promptement disparaître les maux dont on se plaint en passant une loi prohibant les liqueurs,—c'est-à-dire une loi prohibant l'importation, la fabrication et la vente de toutes les liqueurs enivrantes, sauf pour des fins médicales et mécaniques réglées par un contrôle et une sauvegarde convenables.

Le tout respectueusement soumis.

E. V. BODWELL,  
Président.

## TABLE DES MATIERES.

|   | Page. |
|---|-------|
| A.—Rapport du Sous-Comité et de ses délibérations.....  | 3     |
| B.—Extrait d'un rapport du Comité de tempérance de la Chambre-Basse de convocation de Canterbury. ....  | 5     |
| C.—Extrait d'un message du gouverneur Perham, du Maine: Tempérance et exécution des lois.....   | 7     |
| D.—Analyse des rapports des shérifs, procureurs de comté, magistrats et comptables en chef.....   | 9     |
| E.—Suite de cette analyse:.....   | 10    |
| F.—Même analyse des rapports des juges, magistrats de police et stipendiaires.....  | 11    |
| G.—Même analyse des surintendants et inspecteurs des asiles pour les aliénés, hôpitaux, maisons industrielles, médecins des prisons et autres.....  | 11    |
| H.—Suite des rapports des médecins.—Hygiène des prisons.....  | 12    |
| I.—Analyse des rapports des coroners.....   | 12    |
| J.—Des manufacturiers, entrepreneurs et autres.....   | 13    |
| K.—Suite des mêmes.....   | 14    |
| L.—Rapports de compagnies d'assurance.....  | 15    |
| M.—Rapport du ministre du revenu de l'intérieur, montrant les quantités des divers grains, etc., employés pour la préparation des spiritueux et des liqueurs fermentées.....                        | 17    |
| N.—Rapport du ministre des douanes, montrant la quantité et la valeur des liqueurs entrées pour la consommation en Canada, de la consommation en Canada, et les droits perçus sur ces liqueurs..... | 18    |
| O.—Lettre du gouverneur Perham, du Maine, et extrait d'une brochure intitulée: "Une nuée de témoins".....   | 19    |

## A

## RAPPORT DU SOUS-COMITÉ ET DE SES DÉLIBÉRATIONS.

Le 24 mars il a été nommé un Comité spécial de la Chambre des Communes " auquel ont été renvoyées les diverses pétitions présentées à la Chambre, demandant la passation d'une loi prohibant les liqueurs."

Le comité a été composé comme suit :

|              |                      |               |
|--------------|----------------------|---------------|
| MM. Bodwell, | MM. Forbes,          | MM. Charlton, |
| Crawford,    | Gibb (Ontario, S.R.) | Wilkes,       |
| Bowell,      | Mackenzie,           | Killan,       |
| Casgrain,    | Richard,             | Burpsee,      |
| Chisholm,    | Burpsee,             | Dodge,        |

M. Bodwell a été nommé président ; M. G. W. Ross, président des Sous-Comités ; W. Law Gane, Greffier.

Le Comité s'est organisé de suite, et a procédé aux affaires.

La première chose qui a attiré son attention a été les diverses pétitions. Elles ont été examinées, comptées et classifiées, et l'analyse en est donnée dans les rapports qui ont été soumis à la Chambre, et ci-annexés.

Le comité a procédé ensuite à préparer une série de questions adressées aux officiers publics, juges, shérifs, coroners, magistrats de police et autres, et aux divers officiers dont les fonctions les mettent en contact avec les criminels; aussi aux marchands, manufacturiers et à ceux qui emploient beaucoup d'ouvriers en général; au clergé, aux médecins, et à la vérité à toutes les classes et à toutes les professions dont il pouvait obtenir des renseignements précieux se rattachant au sujet de ses investigations. Il a fallu quelque temps pour distribuer ces questions, et les réponses commencent à arriver.

Le comité a reçu des réponses au nombre de plusieurs centaines données aux questions posées par la législature d'Ontario. C'est une précieuse acquisition. Ces réponses ont été soigneusement examinées et analysées, et cette analyse a été annexée à son second rapport. Mais le Comité soumet que ces documents sont loin d'être épuisés, on s'en occupe encore et l'on continuera de s'en occuper pendant la vacance, ce qui jettera encore plus de lumière sur cette importante question.

Diverses autres matières ont été prises en considération et arrangées pour les opérations futures du Comité qui, le 24 avril, a présenté son premier rapport comme suit :

Le Comité a soigneusement examiné ces pétitions, et trouve que le nombre total présenté jusqu'à ce jour est de 417. De ce nombre, 358 sont des pétitions générales, et le reste (58) a été reçues des municipalités et autres corporations. Les pétitions générales portent 36,132 signatures; celles des municipalités de townships représentent une population de 160,395 personnes, et celles des comtés de 263,328 personnes. Un examen plus approfondi de ces pétitions révèle le fait que les classes représentant la respectabilité, l'influence, l'intelligence et la richesse du Canada se sont unies pour protester contre les maux de l'intempérance. Les évêques, le clergé en général, les juges, les législateurs, les magistrats, les écrivains publics et beaucoup de marchands et de manufacturiers ont donné leurs noms et leur appui à l'avancement de cette bonne cause.

Le Comité attire respectueusement l'attention de la Chambre sur l'importante pétition de la législature de la province d'Ontario qui renferme non-seulement les opinions et les convictions de cette Honorable Chambre, mais aussi de 28,000 individus et de 39 corporations municipales, telles qu'exprimées à cette Honorable Chambre. Les pétitions suivantes, adressées à cette Honorable Chambre, peuvent aussi être citées comme exprimant l'opinion publique en Canada relativement à l'usage des liqueurs enivrantes: de Bowmanville 1,169 signatures, de la province de Québec 5,001 signatures, du comté d'Ottawa 2,317, de la cité d'Ottawa 2,359, des Trois-Rivières 3,140. Beaucoup d'autres pétitions d'une presque égale importance ont été présentées à la Chambre.

Le Comité fait aussi rapport que le Comité de la loi prohibant les liqueurs de la législature d'Ontario a fait imprimer et distribuer une série de questions, et qu'il a eu l'avantage de se servir des réponses qui ont été reçues. Par là, ses travaux seront abrégés et le temps et la dépense diminués. Le Comité a préparé une autre série de questions qui sont en voie de distribution et qui seront adressées aux personnes les plus compétentes à fournir des renseignements dignes de foi sur le sujet de ses investigations. Ces personnes comprennent les juges, les magistrats de police, les shérifs, les constables en chef, les médecins, les directeurs de chemin de fer, les propriétaires et les patrons de navires, les membres du clergé, les inspecteurs des asiles des aliénés et des hôpitaux, les coroners, etc., etc.

Le Comité espère recevoir de ces diverses personnes des renseignements qui feront encore mieux voir les maux énormes résultant de l'usage général des liqueurs enivrantes.

Le Comité demande respectueusement que la Chambre lui permette de se procurer des échantillons de liqueurs, autant que cela est praticable, dans les différentes provinces du Canada, et de les faire analyser par des personnes compétentes qui feront rapport de cette analyse, ce qui, dans l'opinion du Comité, révélera un système d'altération immense, fatalement contraire à la santé, au point de vue mental et physique (augmentant les effets délétères des liqueurs alcooliques), et contraire, à un degré dont on ne se doute guère, au revenu du Canada.

Le Comité constate avec beaucoup de plaisir que la Chambre des Communes l'a sans



hésitation autorisé, sur la demande qui en a été faite, à faire faire un examen complet et scientifique des diverses liqueurs enivrantes, et que le gouvernement, avec une promptitude et une libéralité dignes de louanges, a de suite inséré \$500 dans le budget supplémentaire pour couvrir ces dépenses. Le Comité croit sincèrement que les résultats qui seront manifestés par cette démarche seront également effrayants pour le buveur modéré et l'ivrogne, et qu'on n'aurait guère pu prendre d'autre mesure pour promouvoir la cause de la tempérance.

## B.

### *Extraits d'un rapport du Comité de l'intempérance de la Chambre-Basse de convocation de la province de Canterbury.*

**EXTRAIT 1.**—Par l'enquête considérable et minutieuse faite par Votre Comité dans tous les dépôts de mendicité (workhouses) du pays,—aussi bien que par d'autres rapports authentiques,—on peut démontrer qu'une énorme proportion du paupérisme qui devient un fardeau et une cause de découragement si grands pour les membres sobres et industrieux de la société, et qui a un effet si dégradant et si démoralisant sur ceux qui reçoivent l'assistance paroissiale, est le résultat direct et commun de l'intempérance. Il appert, à la vérité, qu'au moins soixante-quinze pour cent des gens reçus à ces dépôts et une grande proportion de ceux qui reçoivent de l'assistance à domicile, sont devenus des pensionnaires du public, directement ou indirectement, par l'ivrognerie et par l'imprévoyance et le manque d'amour-propre que ce vice est reconnu engendrer et perpétuer. La perte de force et de richesse pour le pays, l'augmentation des taxes, la détérioration du caractère national qui sont ainsi produits, sont à la fois humiliants et irritants à examiner. Par les nombreux rapports en la possession du Comité, rapports faits par les chefs de ces dépôts et autres officiers dont les renseignements sont dignes de foi; il appert que le nombre de ceux qui, en Angleterre et dans le pays de Galles, reçoivent l'assistance paroissiale, forment un vingtième de la population, et que cette misère est en grande partie causée par l'intempérance. Quand on ajoute à ce fardeau sur les ressources nationales la perte d'un jour au moins sur six de travail productif dans presque toutes les branches d'industrie du Royaume-Uni, le dérangement de beaucoup de nos opérations industrielles et l'imperfection du travail occasionnée par les habitudes intempérantes des populations, on calcule, sur des preuves irréfutables, que la perte de force et d'habileté pour la nation se monte à un sixième de toutes nos ressources productives. Et il ne faut pas oublier que la dépense annuelle du peuple anglais pour les liqueurs enivrantes est de cent millions sterling, dont une grande partie doit être regardée comme dépensée pour des fins pires que ces jouissances sensuelles. Environ les trois-quarts au moins de cette énorme somme qui, capitalisée pour sept ans, serait plus que suffisante pour payer la dette publique, — sont probablement dépensés dans les cabarets du Royaume, — et au moins un tiers de cette somme est une amende pour leur intempérance que s'imposent elles-mêmes les classes ouvrières sans aucun résultat, si ce n'est leur propre démoralisation et leur perte infinie. Puis, on ne saurait regarder comme une chose de peu de conséquence le fait que les habitudes intempérantes de la société sont favorisées par la conversion chaque année de cinquante millions de boisseaux de grain en spiritueux et en bière, — quantité de céréales capable de fournir la nourriture quotidienne à des millions de personnes d'année en année.

Un point encore plus sombre dans cette computation est la perte que fait le pays par cet affreux sacrifice de la vie humaine. Une estimation minutieuse de la mortalité occasionnée par l'intempérance dans le Royaume-Uni, y compris la vie des personnes innocentes perdue par l'ivrognerie des autres, porte cet énorme sacrifice au chiffre de cinquante mille personnes chaque année; chiffre trois fois plus considérable que celui des pertes éprouvées des deux côtés à Waterloo.

**EXTRAIT 2.**—Peu, on le peut croire, connaissent le fait,—qui a été mis au jour par cette enquête,—qu'il y a actuellement dans la province de Canterbury au delà de mille paroisses dans lesquelles il n'y a ni maisons publiques ni cabarets à bière, et dans lesquelles, à raison de

l'absence de ces encouragements au crime et au paupérisme, suivant le témoignage produit devant le Comité, l'intelligence, la moralité et le confort des populations sont tels que le désirent les amis de la tempérance.

EXTRAIT 3.— LE LORD JUGE EN CHEF SIR W. BOVILL.

Je réponds avec un grand plaisir à votre demande relative à l'expérience que j'ai de la relation de l'intempérance avec le crime, et j'espère sincèrement que par vos propres efforts et ceux des autres, il résultera pour le pays quelque bien véritable de l'investigation à laquelle vous vous livrez.

Je n'hésite pas à dire que dans le nord de l'Angleterre et dans la plupart des grandes villes et des centres manufacturiers et miniers, l'intempérance est de beaucoup la cause directe ou indirecte du plus grand nombre des crimes qui sont venus à ma connaissance, et vous avez, je crois, dans le manifeste que vous avez publié, constaté exactement les vues qu'en général les juges ont à ce sujet.

Chez une classe nombreuse de notre population, l'intempérance dans la jeunesse est la cause directe et immédiate de toute espèce d'immoralité, de dissolution de mœurs et de vice, et conduit bientôt à la perpétration du crime.

A mesure que les jeunes gens des deux sexes grandissent, l'habitude de l'ivrognerie s'accroît chez eux et les conduit inévitablement à des crimes de violence de la plus sérieuse espèce, y compris les meurtres, les homicides, les rapt, les vols et les assauts violents. Dans beaucoup de cas ces crimes sont commis par des gens sous l'influence immédiate de la boisson. En d'autres cas, l'ivresse d'une personne induit les autres à profiter du moment où elle est sans secours et sans connaissance; et elles échappent ensuite à la justice, parce que la victime est incapable d'identifier ses assaillants, ou de savoir, ou de se souvenir, ou de rendre témoignage sur ce qui est arrivé.

Dans beaucoup d'endroits du pays, on a fait des efforts énergiques pour empêcher ce mal, mais sans succès, et aux dernières assises d'hiver à Liverpool et à Leeds les grands jurés ont fait à ce sujet des remontrances qui méritent bien votre attention.

Les juges, aux différentes assises, ont aussi constamment attiré l'attention des jurés et des magistrats sur ce sujet, qui exige d'une manière urgente l'attention de la législature.

Il est souvent très pénible de voir des hommes honnêtes, bien disposés et laborieux, qui n'appartiennent pas à la classe des criminels, amenés à la Cour pour des crimes sérieux commis sous l'influence de la boisson et que, s'ils avaient été en possession de leur bon sens, ils n'auraient jamais voulu commettre; et il est encore plus pénible pour un juge d'avoir à condamner ces hommes à de longs emprisonnements, qui les ruinent eux-mêmes et leurs familles.

Les frais encourus par le pays pour entretenir les prisonniers et leurs familles deviennent pareillement un sujet d'une très-sérieuse importance; et prenant en considération la grande misère que s'attirent les classes ouvrières en se livrant à l'ivrognerie, qui les rend d'abord incapables de vaquer à leurs occupations, puis amène rapidement la maladie et l'indigence, trop souvent la démenche ou la mort et la détresse dans les familles; considérant aussi la somme de paupérisme et de crime qui est ainsi produite, il semble qu'il est impérieusement du devoir et de l'intérêt de l'État de trouver quelque remède qui empêchera un mal si épouvantable.

Partout le pays, une des plus grandes causes du mal est le système des cabarets à bière qui, au lieu d'être avantageux sont, je crois, la plus grande malédiction des ouvriers: et jusqu'à ce que les cabarets à bière et toutes les tavernes et maisons publiques soient soumis à des restrictions et à des règles assez sévères, on ne saurait guère espérer d'opérer quelque réforme matérielle dans les habitudes du peuple.

Il me semble que la législation devrait avoir pour objet de prévenir le mal à sa source et de placer toutes ces maisons sous un contrôle très-sévère pour empêcher l'encouragement à l'ivrognerie, et de décréter que tout cas d'ivresse ferait immédiatement perdre la licence du vendeur de liqueurs; et si, alors, la loi était strictement mise en vigueur, à l'égard des vendeurs et des buveurs, nous pourrions, je pense, espérer avec raison une amélioration considérable.

Je pense aussi qu'il serait désirable de s'assurer des bonnes dispositions et les sympathies des nombreux corps d'ouvriers relativement à l'importance de cette question et à l'à propos de faire passer une loi restrictive, et de prévenir ainsi l'impression que semblable législation pourrait produire, paraissant être imposée ou passée par une classe supérieure à la leur.

W. BOVILL.

Au Vénéralé Archidiacre de Coventry.

---

EXTRAIT 4.— LE LORD JUGE EN CHEF LE BARON KELLEY.

VÉNÉRABLE MONSIEUR,—Je serais assurément très-heureux, si j'en avais le temps et les moyens, de répondre à votre lettre d'une manière plus satisfaisante que je ne puis le faire dans ce moment. Chaque jour de ma vie, excepté les dimanches et les courtes et insuffisantes vacances qui me sont accordées, est complètement employé à la Cour; j'essaierai à quelque moment de vous écrire plus au long. Pour le moment, je ne puis qu'exprimer l'opinion, — à la vérité je pourrais dire la conviction, — que les deux tiers des crimes qui sont poursuivis devant les Cours de justice de ce pays, sont principalement occasionnés par l'intempérance. Il s'est présenté à mon esprit beaucoup de manières d'y remédier. La principale est une surveillance rigide, avec des pouvoirs presque despotiques, conférés à des magistrats locaux, aux particuliers et autres sur les maisons publiques, les cabarets à bière et les autres lieux d'amusements, où l'on peut avoir pour de l'argent des liqueurs spiritueuses ou de la bière. Ceci, joint à un système général d'éducation et d'attention vigilante sur l'enfance et la jeunesse, ferait, il me semble, beaucoup pour les mœurs et les habitudes des personnes de toutes classes et pour empêcher le mal.

Je désirerais pouvoir dire plus, mais pour le moment je dois me contenter de vous donner l'assurance de mes souhaits les plus ardents pour le succès de la grande œuvre que vous avez entreprise.

FITZROY KELLEY.

A l'Honorable Archidiacre de Coventry.

---

C

MESSAGE DU GOUVERNEUR PERHAM, DU MAINE.

*(La tempérance et l'exécution des lois de tempérance.)*

EXTRAIT 5. — Les maux résultant de l'usage des boissons enivrantes sont alarmants et s'imposent à la réflexion et aux prudents et persistants efforts du chrétien, du philanthrope et de l'homme d'Etat. Grâce aux lumières qui ont été répandues, aux influences morales qui ont été excitées et à l'éloignement, jusqu'à un certain point, de la tentation de boire, par la loi prohibant les liqueurs, il y a beaucoup moins d'ivrognerie dans le Maine, proportionnellement à la population, qu'auparavant, et moins que dans la plupart des autres parties du pays. Les faits sont démontrés par le souvenir de ceux qui se rappellent ce qui avait lieu il y a trente ou quarante ans et qui ont comparé cet Etat avec les autres. Cependant l'intempérance est encore un grand mal dans le Maine, — nuisible aux mœurs privées et à la vertu, produisant la dégradation et la ruine, — l'ennemi de l'industrie et du bon ordre, et un mal sérieux pour les plus grands intérêts de l'Etat.

Le temps et l'argent absorbés, la puissance intellectuelle et physique détruite, les espérances déçues, les foyers domestiques mis dans la désolation, la pauvreté et le crime occasionnés et la vie sacrifiée par les habitudes intempérantes de notre peuple, formeraient un chapitre effrayant dans notre histoire. Si nous faisons des recherches dans nos prisons d'Etat, nous

voyons qu'avant d'avoir été trouvés coupables, huit pour cent des détenus n'étaient pas adonnés à l'usage des boissons enivrantes, que douze pour cent buvaient modérément, mais que quatre-vingts pour cents buvaient d'une manière excessive et que les crimes dont ils ont été trouvés coupables sont le résultat direct de l'ivrognerie. Une visite à nos prisons ordinaires révéleraient des faits semblables. Ceci montre que les quatre cinquièmes du crime, et conséquemment cette porportion de toutes les dépenses et des maux publics et domestiques résultant de la perpétration du crime, sont le résultat véritable de l'intempérance. L'observation ordinaire prouve d'une manière convainquante qu'une grande partie du paupérisme dans le Maine est directement ou indirectement attribuable à la même cause.

Si ce qui vient d'être dit est exact, outre l'intérêt qu'il a dans le bien-être moral, intellectuel et pécuniaire des citoyens, l'État a dans cette question un intérêt pécuniaire direct équivalant aux quatre cinquièmes de tous les frais de mise à exécution de nos lois criminelles, et du soutien des pauvres et des jeunes délinquants, occasionnés par l'intempérance. Donc à l'homme d'État, chargé de promouvoir de toute manière convenable le bien-être de l'État, incombe à cet égard un devoir qu'il ne lui est pas permis d'ignorer.

L'extirpation d'un mal comme celui-ci doit être tentée en premier lieu dans la chaire, la presse, dans les discours publics et en exerçant une influence par des efforts combinés, pour éveiller l'esprit et stimuler la conscience publique. Comme résultat des efforts faits de cette manière, une grande partie de notre population s'abstient entièrement de l'usage des boissons enivrantes, beaucoup d'ivrognes se sont réformés et l'on a créé un sentiment public qui a été exprimé dans l'une des lois les plus efficaces que renferment nos statuts.

C'est un fait digne de remarque et qui a attiré l'attention de tous les observateurs attentifs, que dans la plupart des localités du Maine, l'intempérance et le crime, et tous les maux inhérents à l'intempérance, ont diminué d'une manière proportionnelle à celle, dont la loi a été mise en vigueur et augmenté proportionnellement à la négligence avec laquelle on a fait observer cette loi. L'État a sagement agi en ajoutant les efforts individuels et autrement organisés aux recours légaux qui ont été jugés convenables. On croit que la loi elle-même est en général satisfaisante, mais on se plaint qu'en beaucoup de localités elle n'est pas mise à exécution comme elle devrait l'être, et une législation additionnelle relativement à la mise à exécution de cette loi et des autres lois criminelles est à désirer. On est généralement très-convaincu qu'il n'est pas si nécessaire de passer de nouvelles lois que de mieux faire observer celles qui sont en vigueur. L'importance de la fidèle et impartiale mise à exécution de toutes nos lois criminelles est trop évidente pour qu'il soit nécessaire de la discuter ici.

Je sais qu'aucune loi ne saurait être mise à exécution par aucun moyen, si efficace qu'il soit en lui-même, à moins qu'elle ne soit appuyée par le sentiment public. C'est de là que dépendent toutes les lois. Si elles ont cette approbation, elles seront appuyées et mises à exécution; sinon elles seront abrogées ou deviendront une lettre morte dans les statuts. Les officiers qui font exécuter la loi sont élus par le peuple, ils sont les serviteurs du peuple, et; en règle générale, voudront ce que le peuple voudra; que l'opinion de la majorité du peuple soit bonne ou mauvaise et que nous l'acceptions ou la rejetions personnellement, elle s'affirmera dans le pays par la passation des lois et par l'élection des officiers publics de qui dépend leur mise à exécution.

On a proposé de confier aux shérifs des différents comtés et à leurs assistants le devoir de s'enquérir de la violation de toutes les lois criminelles et de veiller à leur mise à exécution dans les limites de leurs comtés respectifs, au cas où les autorités locales négligeraient ou refuseraient de le faire, et rendre ces officiers responsables au chef exécutif de l'État et de les soumettre à sa direction. Les partisans de cette mesure prétendent que par les lois, telles qu'elles sont actuellement, le gouverneur est obligé de prêter et de souscrire le serment de voir à ce que les lois soient fidèlement mises à exécution; mais qu'il n'y a pas d'officier civil auquel il puisse commander relativement à la mise à exécution d'une loi, et que la mesure proposée le mettrait en position de pouvoir accomplir les devoirs de sa charge conformément à son serment. On ne saurait objecter à cette objection qu'elle occasionnerait la nomination de nouveaux officiers publics, ce qui est beaucoup en sa faveur. Elle rencontre, me dit-on, l'approbation d'une grande partie des amis de la tempérance; je ne puis voir aucune objection fondée à son adoption.

## D

## RÉSULTATS CRIMINELS DE L'INTEMPÉRANCE.

*Rapports des Shérifs, Procureurs de comté, Magistrats et Constables en chef.*

*Question.*—Parmi les gens officiellement punis à notre connaissance pendant ces trois dernières années, combien y a-t-il de victimes de l'intempérance ?

- No. 1. Sur 528 prisonniers, 379. Le shérif de Lambton.  
 No. 2. Tous, excepté un. John Beemer, J. P.  
 No. 3. 157 sur 251 prisonniers. Le shérif du comté de Grey.  
 No. 4. 29 sur 98 mis en accusation aux Assises. Le Procureur du comté de Welland.  
 No. 5. 116 sur les 684 amenés devant les magistrats. Le Procureur du comté de Welland.  
 No. 6. Durant six mois, 60 sur 130. Le Procureur du comté d'York.  
 No. 7. A peu près les neuf dixièmes.  
 No. 8. Dix. W. Moore, J. P.  
 No. 9. Les sept dixièmes. W. Wood, J. P.  
 No. 10. Presque tous, excepté un. R. A. Strickland, J. P., R. Casement, J. P.  
 No. 11. Une forte proportion de ceux qui ont été trouvés coupables. Le Juge des comtés de Prescott et Russel.  
 No. 12. 52 emprisonnements, 34 ivrognes. Le shérif du district d'Algoma.  
 No. 13. Environ la moitié. Le Procureur du comté de Peel.  
 No. 14. Environ le tiers. J. N. Ball, procureur de comté.  
 No. 15. 60 ou 70 pour cent, je pense. Le procureur du comté de Haldimand.  
 No. 16. Environ 30 pour cent. P. Pearce, J. P.  
 No. 17. Par le registre de la prison, 211. Le shérif de Welland.  
 No. 18. 91 sur 122. Le shérif de Halton.  
 No. 19. 124 sur 161. Le shérif Martin.  
 No. 20. Un très-grand nombre. J. G. Watson, J. P.  
 No. 21. Quatre-vingt-sept. Le shérif de Victoria.  
 No. 22. 131 ivrognes sur 247 prisonniers. Shérif de Simcoe.  
 No. 23. 371 ivrognes sur 446 prisonniers. Shérif de Northumberland.  
 No. 24. Les deux tiers. Shérif de Middlesex.  
 No. 25. Au moins les deux tiers. Jas. Hunter, J. P.  
 No. 26. Par l'écrasement de la prison, 126. Shérif de Huron.  
 No. 27. 21 personnes. Shérif de Renfrew.  
 No. 28. 71 ivrognes sur 233 prisonniers. Shérif de Perth.  
 No. 29. 70 ivrognes sur 150 détenus. Shérif de Waterloo.  
 No. 30. 83 ivrognes sur 139 personnes. Shérif de Peel.  
 No. 31. Environ les trois quarts. Thos. Russel, J. P.  
 No. 32. La moitié. Juge de paix.  
 No. 33. Environ un tiers. L. M. Hunt, J. P.  
 No. 34. Bien la moitié. N. Boughner, J. P. Thos. W. Clark, J. P.  
 No. 35. Presque tous. W. Allison, J. P.  
 No. 36. Les deux tiers inspirés par la boisson. Ino Rateliff, J. P.  
 No. 37. Environ les deux tiers. D. Calden, J. P.  
 No. 38. Environ la moitié. Jos. Mitchell, J. P., M. Coun, J. P.  
 No. 39. Presque tous. A. C. Dunlop, J. P.  
 No. 40. Les trois quarts ont été occasionnés par l'intempérance. Jas. Fife, J. P.  
 No. 41. Presque tous étaient des ivrognes. P. Thomas, J. P.  
 No. 42. Parmi ceux inscrits, 60 à 100. J. Edwards, J. P.  
 No. 43. Les neuf dixièmes résultent de l'usage des boissons fortes. Luke Cook, J. P.  
 No. 44. Disons la moitié. A. McLaren, J. P.  
 No. 45. Au delà de la moitié. B. T. Wemast, J. P.  
 No. 46. Les cinq sixièmes, probablement plus. Shérif de Wentworth.

## E

*Rapports des Shérifs, Procureurs de comté, Magistrats et grands Constables.—Suite.*

*Question 2.*— Dans quelle proportion vos archives officielles et vos propres observations indiquent-elles l'usage des liqueurs enivrantes comme occasionnant le crime ?

- No. 1. Les deux tiers. Shérif de Lambton.  
 No. 2. Les quatre cinquièmes. Jno. Leemer.  
 No. 3. Les neuf dixièmes. L. R. Bolton.  
 No. 4. Presque tous. Shérif de Gray.  
 No. 5. Un tiers. Willcox, J. P.  
 No. 6. Le plus grand nombre des cas. L. D. Kaymond, procureur de comté.  
 No. 7. Une forte proportion. C. A. Weller, procureur de comté.  
 No. 8. Une forte proportion. J. Sullivan, J. P.  
 No. 9. Beaucoup, et de la conduite la plus dépravée. J. Johnson, J. P.  
 No. 10. Environ les neuf dixièmes.  
 No. 11. La majorité des crimes. D. W. McCall, J. P.  
 No. 12. Les deux tiers.  
 No. 13. Presque tous les crimes. Jno. W. Moore, J. P.  
 No. 14. Les neuf dixièmes. Wm. Wood, J. P.  
 No. 15. Presque tous les cas qui nous sont soumis. Robt. A. Strickland, J. P., R. Casement, J. P.  
 No. 16. Parmi ceux amenés devant moi, un grand nombre étaient des paresseux et des ivrognes. Le juge des comtés de Prescott et Russell.  
 No. 17. Le plus grand nombre des crimes. Shérif du district d'Algoma.  
 No. 18. Pas plus d'un tiers, je pense. J. N. Ball, C. C.  
 No. 19. Environ soixante-dix pour cent. J. R. Martin, procureur de comté.  
 No. 20. Les deux tiers. P. Pearce, J. P.  
 No. 21. Produit extrêmement de crimes. John Bible, J. P.  
 No. 22. Le vingtième. Shérif de Welland.  
 No. 23. Les trois quarts. Shérif de Halton.  
 No. 24. Soixante-quinze pour cent. R. Martin, shérif.  
 No. 25. Produit beaucoup de crimes. John Watson, J. P.  
 No. 26. Dans une très-grande proportion. Shérif de Victoria.  
 No. 27. Les cinq huitièmes. Shérif de Simcoe.  
 No. 28. Les deux tiers. Shérif de Huron.  
 No. 29. Au-delà du tiers. Shérif de Perth.  
 No. 30. L'ivrognerie engendre généralement le crime. Shérif de Waterloo.  
 No. 31. Quatre cas sur dix. Shérif de Peel.  
 No. 32. Le tiers. Jno. Clunas, J. P.  
 No. 33. Dans une proportion alarmante. Jas. Young.  
 No. 34. Les trois quarts des crimes dans la municipalité. M. T. Moore, J. P.  
 No. 35. Le tiers.  
 No. 36. La moitié des crimes. L. H. Hunt, J. P.  
 No. 37. Les trois quarts du crime dans le comté. Jas. Boughner, J. P., T. W. Clark J. P.  
 No. 38. Les neuf dixièmes.  
 No. 39. Le crime est le résultat général. W. Allison, J. P.  
 No. 40. Le dixième de tous les crimes. Chas. King, J. P.  
 No. 41. Les deux tiers. J. Ratcliff, J. P.  
 No. 42. D'après mon expérience, les trois quart. Wm. Finlay, J. P.  
 No. 43. Une très-grande proportion. D. Calder, J. P.  
 No. 44. Les deux tiers dans la municipalité. Jos. Mitchell, J. P.  
 No. 45. Disons le sixième. D. D. D. Will, J. P.  
 No. 46. Tous les crimes vus à ma connaissance. A. C. Dunlop, J. P.

- No. 47. Les quatre cinquièmes. Jas. Fife, J. P.  
 No. 48. Les trois quarts, je pense. S. Thomas, J. P.  
 No. 49. Presqu'un seul cas. W. Gunter, J. P.  
 No. 50. Bien les trois quarts. J. Edwards, J. P.  
 No. 51. Plus que la moitié. Thos. White, J. P.  
 No. 52. Les neuf dixièmes. Luke Cook, J. P.  
 No. 53. Autant que toutes les autres causes réunies. Alex. McLaren, J. P.  
 No. 54. Presque tous les crimes. Jas. Morrison, J. P.

## F

*Rapports des Juges, Magistrats de police et Stipendiaires.*

*Question.*—Quelle proportion des crimes soumis à votre juridiction peut être imputée à l'intempérance ?

- No. 1. Environ le quart. Juge du comté de Bruce.  
 No. 2. Les trois quarts. Juge Jarvis, C. C.  
 No. 3. Peut-être le dixième, pas plus. Juge du comté de Willand.  
 No. 4. Cinq sur six. Jh. Widner, J. P.  
 No. 5. La moitié. Jas. Riddell, J. P.  
 No. 6. La moitié. O. Ausley, J. P.  
 No. 7. Environ le tiers. Juge du comté de Haldimand.  
 No. 8. Environ la moitié. Juge de Frontenac.  
 No. 9. Environ le quart, je pense. O. Hammond, J. P.  
 No. 10. Environ les deux tiers. G. Graham, J. P.  
 No. 11. Probablement le tiers. Juge du comté d'Ontario.  
 No. 12. L'ivrognerie conduit au vol dans la grande majorité des cas. Chas. Robinson.  
 No. 13. La plupart, les exceptions sont très-rares. D. Hughes, juge.  
 No. 14. Les sept huitièmes des crimes sont imputables à l'intempérance. Juge des comtés de Lennox et Addington.  
 No. 15. Le quart des cas. Juge de Middlesex.  
 No. 16. Une forte proportion. Juge de Hastings.  
 No. 17. Pas moins de la moitié, je pense.  
 No. 18. Environ les quatre cinquièmes. Aaron Beam, J. P.  
 No. 19. Environ les quatre cinquièmes. Jacob Almas.  
 No. 20. Plus de la moitié directement ; beaucoup plus indirectement. Géo. Currie, J. P.  
 No. 21. Une grande partie, mais je ne puis pas dire dans quelle proportion. Chr. Armstrong, juge de la Cour du comté.

## G

## STATISTIQUES DU CRIME ET DE LA MISÈRE.

*Rapports des Surintendants et Inspecteurs des asiles pour les aliénés, hôpitaux, maisons des pauvres, gardiens de pénitenciers, inspecteurs des prisons et maisons de réforme, médecins des prisons et gardiens des maisons de refuge.*

*Question.* 1.—Quelle proportion, parmi ceux détenus sous vos soins, sont des victimes de l'intempérance ?

- No. 1. Environ les trois quarts des prisonniers. A. S. Oliver, médecin de la prison de Frontenac.  
 No. 2. Près de quatre pour cent. H. J. Lauder, M. D., surintendant de l'asile de London.  
 No. 3. Un peu plus de six huitièmes. J. N. Schooley, médecin de la prison du comté de Welland.  
 No. 4. Soixante-deux pour cent sont des ivrognes. J. T. Sivewright, médecin de la prison du comté de Kent.

No. 5. Quatre-vingt-dix pour cent au moins, hommes et femmes. Jno. Holmes, surintendant de la maison d'Industrie de Kingston.

No. 6. Au moins la moitié, probablement les deux tiers. Horatio Yates, M. D. assistant-médecin de l'hôpital général de Kingston.

No. 7. Beaucoup plus que la moitié. R. J. Gunn, médecin de prison.

No. 8. Au moins les trois quarts. A. MacLean, M. D., médecin de la prison de Sarnia.

No. 9. Sur quatre-vingt-quatre personnes, cinquanta-six tempérantes, vingt-huit intempérantes. Henry Assher, prison du comté de Bruce.

No. 10. Environ la moitié. D. S. Bowlby, D. M., médecin de la prison du comté de Waterloo.

|         | Années. | Total des emprisonnements. | Ivrognes. |               |
|---------|---------|----------------------------|-----------|---------------|
| No. 11. | 1869    | 1,441                      | 710       | } Ni nom      |
|         | 1870    | 1,794                      | 626       |               |
|         | 1871    | 1,794                      | 939       | } ni adresse. |
|         | 1872    | 2,047                      | 1,243     |               |

N. B. — Outre ceux-ci, un grand nombre de ceux qui ont été emprisonnés pour d'autres offenses ont sans doute été conduits par l'ivrognerie à la perpétration de ces crimes. Je ne puis donner qu'une proportion approximative, mais je dirai la moitié, sans doute.

## II

### HYGIÈNE DES PRISONS.

#### *Rapports des personnes plus haut mentionnées.*

Question 2. De quelle manière considérez-vous que la santé des ivrognes est affectée par l'abstinence totale des boissons enivrantes ?

No. 1. Pas du tout d'une manière préjudiciable. A. S. Oliver, M. D., médecin à la prison du comté de Frontenac.

No. 2. Pas du tout, il est mieux de les empêcher de suite. H. Lauder, M. D., surintendant de l'asile de London.

No. 3. L'abstinence totale des boissons enivrantes ramènerait à la santé la majorité des ivrognes. J. N. Schoolby, médecin de la prison du comté de Welland.

No. 4. Dans la plupart des cas, la santé des ivrognes s'est améliorée, J. H. Sivewright, médecin de la prison de Chatham, Kent.

No. 5. Santé invraisemblablement améliorée, John Holmes, surintendant de la maison d'industrie.

No. 6. En général, pas d'une manière nuisible. H. Yates, médecin-assistant de l'hôpital général de Kingston.

No. 7. L'abstinence totale n'a pas eu de mauvaises conséquences, R. J. Gunn, médecin de prison.

No. 8. Leur santé en général s'améliore toujours. A. McLean, médecin de la prison de Sarnia.

No. 9. Elle n'est pas affectée pendant qu'ils sont en prison. H. Ussher.

No. 10. Je suis certain qu'ils en retirent un grand avantage, D. S. Bowlby, D. M., médecin de la prison de Waterloo.

No. 11. Je ne pense pas qu'il en résulte de mauvaises conséquences, au contraire. — Pas d'adresse.

## F.

### RAPPORTS DES CORONERS.

Question. — Dans quelle proportion les cas qui vous ont été soumis comme coroner sont-ils le résultat de l'intempérance ?



- No. 1. Les quatre septièmes. Joseph Carber, M. A.
- " 2. Environ cinq pour cent. W. Pipe, M. D., Waterloo.
- " 3. Le tiers. R. Maxwell, Northumberland et Durham.
- " 4. Disons un vingtième. A. R. Stephen.
- " 5. Neuf sur vingt. Wm. Johnston.
- " 6. Environ quinze pour cent. D. H. Harrison, M. D., Perth.
- " 7. Quatre cas sur sept. J. T. Mullin.
- " 8. La majorité des vingt cas, je pense. Henry Kalas, Stamford.
- " 9. Je dirais les sept dixièmes de tous les cas.
- " 10. Environ une demie pour cent. H. Mason.
- " 11. Soixante-quatre pour cent. J. G. Edward.
- " 12. Environ le quart des cas.
- " 13. Les trois quarts au moins. J. Rannie, Welland.
- " 14. Les quatre septièmes. W. C. Middleton, Wellington.
- " 15. Environ le tiers, je pense. D. S. Bowlby, M. D., Waterloo.
- " 16. Au moins la moitié en moyenne. D. Clark, M. D., Princeton.
- " 17. Cinquante-cinq pour cent. S. H. Swan, Oxford.
- " 18. Les deux cinquièmes, H. Adams, Oxford.
- " 19. Trois pour un. A. A. Beaton, Prescott.
- " 20. Tous les cas. J. Gibson, Prescott.
- " 21. Dans tous les cas sur lesquels j'ai tenu des enquêtes l'intempérance a été la cause directe ou indirecte de la mort (directe pour les deux tiers).  
J. M. B. Woods.
- " 22. Tous. W. A. Bald, Welland.
- " 23. Environ le tiers. R. A. Corbett.
- " 24. " trois sur cinq. J. K. Riddall, M. D., Peel et Simcoe.
- " 25. " les deux cinquièmes. James O. Gates.
- " 26. Trente pour cent. Thomas Cumines, Welland.
- " 27. Bien le tiers directement. P. P. Burrows, M. D.
- " 28. Je n'ai rencontré qu'un cas qui fut le résultat de l'intempérance. R. A. Roe.
- " 29. Trois sur sept. W. N. Rose.
- " 30. J'ai tenu sept enquêtes, et n'en aurais pas tenu une seule sans l'intempérance.  
Thomas Eyre.
- " 31. Les deux tiers de tous les cas. George Duncan, Embro.
- " 32. Environ trente pour cent. Charles Douglas, M. D.
- " 33. Bien les trois quarts directement ou indirectement. A. Keating, Guelph.
- " 34. Bien quatre vingts pour cent. C. E. Ewing.
- " 35. Environ la moitié. Thomas Beall, Lindsay.
- " 36. En mettant à un chiffre modéré: au delà des trois quarts. J. Philp, D. M.
- " 37. Un tiers, directement ou indirectement. H. I. Taylor, Escott.

## J

## MAUVAIS RÉSULTATS DE L'USAGE DES BOISSONS ENIVRANTES POUR LES AFFAIRES.

### RAPPORT DES MANUFACTURIERS ET ENTREPRENEURS.

*Question 1.* — Quelle proportion des accidents pouvez-vous attribuer à l'usage des boissons enivrantes, et quelle est la proportion des biens annuellement détruits par ces causes seulement en rapport avec vos affaires?

No. 1. La plus grande perte occasionnée par la boisson est celle du *jour suivant le jour de la paye*, et quelquefois même le second jour, presque invariablement perdus par nos ouvriers. Pendant ces deux dernières années, la moyenne des jours de travail par mois n'a pas été au delà de vingt jours au lieu de vingt-cinq. Harte et McKillop, Esplanade Foundry, Toronto.

- No. 2. Je les (les ivrognes) congédie aussitôt que je les découvre, et je pense qu'il y aurait moins d'ivrognerie si tous en faisaient autant. Charles Lee.
- " 3. Je ne garde pas à mon emploi des ivrognes d'habitude, vu que je ne peux pas m'y faire. J. Brokenshaw, Atlantic Foundry, Kingston.
- " 4. Je n'emploie pas d'ivrognes. S. L. Beardman, Toronto.
- " 5. Vingt pour cent. James McKelvey.
- " 6. Sept accidents, — dix pour cent. James E. Sheredan, Oshawa.
- " 7. On ne permet pas de travailler aux hommes sous l'influence de la boisson. W. et G. Willery.
- " 8. La proportion des accidents est de soixante-quinze pour cent, — des biens détruits quatre-vingt-dix pour cent. W. Warren, jun., tanneur, Oshawa.
- " 9. Ne parlez ni des "accidents" ni des "biens détruits" dans notre industrie, mais jetez un regard sur les misérables demeures où le bras puissant de la loi fait régner avec terreur le roi Alcool. Honte à ce règne. Vingt-quatre de nos ouvriers sont aujourd'hui absents pour ivresse. W. Baker, Portsmouth.
- " 10. Nous n'en avons pas tenu compte, mais nous savons qu'elle est forte. J. B Kerr et Cie., distillateurs, Sandwich.
- " 11. Nous subissons de fortes pertes à cause de l'ivrognerie qui cause des retards dans les différents départements. Joab Scales et Cie.
- " 12. Je n'emploie pas d'ivrognes. J. Hageman, carrossier.
- " 13. Je n'ai jamais garé un ivrogne à mon service; je les considère dangereux pour la vie et la propriété. W. H. Young, Oakville.
- " 14. Je n'emploie que des hommes sobres et assidus. H. Warcup, Oakville.
- " 15. La proportion des accidents que je puis attribuer à l'usage des boissons enivrantes est des deux tiers. La proportion de la propriété détruite est très-forte. Charles Arlidge, Yorkville.
- " 16. Le plus grand nombre, je pense.
- " 17. Mon opinion, d'après ce que j'ai vu dans toutes les parties du monde, est que quatre-vingt-dix-neuf pour cent des accidents qui causent la perte de la propriété et de la vie sont occasionnés par l'usage des boissons enivrantes. Thomas Gaston, Yorkville.
- " 18. Les trois quarts, nous en sommes convaincus. Richardson Moore et Cie.
- " 19. Mon établissement a été détruit en 1862 par un incendie occasionné par l'incurie d'un ivrogne. Perte : \$10,000. M. Brennan, Hamilton.
- " 20. Environ cinquante pour cent des accidents et soixante-quinze pour cent de ce qui est perdu. Fabrique de scies et de plomb, Toronto.
- " 21. Des artisans, bons d'ailleurs, nous font insensément perdre en perdant par l'ivrognerie un temps précieux; leur aptitude à l'ouvrage est aussi beaucoup diminuée. Haggish Bros., Brampton.

## K.

### MAUVAIS RÉSULTAT DE L'USAGE DES BOISSONS ENIVRANTES.

#### OPINIONS DE MANUFACTURIERS ET ENTREPRENEURS.

Question 2. — Préférez-vous comme agents, commis, conducteurs et ouvriers ceux qui pratiquent l'abstinence totale de la boisson ?

- No. 1. Nous préférons décidément les ouvriers pratiquant l'abstinence totale et nous les employons même de préférence, bien qu'ils leur soient inférieur, à ceux qui sont adonnés à la boisson. Harte et McKillip, esplanade Town et Toronto.
- " 2. Je préfère ceux qui pratiquent l'abstinence. J. Nithingale, Yorkville.
- " 3. Je n'ai pas confiance en eux (les ivrognes). Chas. Lee.
- " 4. Oui, nos employés sont tous tempérants. Dobbins et Carrie, rue Front, Toronto.

- No. 5. Sous tous les rapports. J. Bockenthaw, fonderie Allan et Cie, Kingston.
- “ 6. Certainement. Weber et Cie, Kingston.
- “ 7. Je préfère toujours, pour n'importe quel usage, ceux qui pratiquent l'abstinence totale. W. Shortland, Windsor.
- “ 8. Nous n'employons que des hommes strictement tempérants. Harold frères, Hamilton.
- “ 9. Je préfère décidément, pour n'importe quel usage, ceux qui pratiquent l'abstinence totale. Jas. Chering.
- “ 10. Je ne les (les ivrognes) emploie pour aucune considération. Jas. McKelvery.
- “ 11. Nous les préférons décidément. W. E. Hagaman.
- “ 12. Je n'emploie ni n'emploierai des ivrognes dans aucune circonstance. Jas Appelle.
- “ 13. Je n'ai aucune préférence pour ceux qui pratiquent l'abstinence totale. W. S. Wellery, Toronto.
- “ 14. Je préfère décidément ceux qui pratiquent l'abstinence totale. Wm. Warren, jur., Oshawa.
- “ 15. Je n'emploie que des ouvriers pratiquant l'abstinence totale, quand je puis en trouver. A. Warnock.
- “ 16. Aussitôt que nous trouvons un de nos employés ivre, nous le payons et le congédions. Robertson frères, Kingston.
- “ 17. Oui, très-décidément. Distillateur, Sandwick.
- “ 18. Je les préfère de beaucoup. J. Hagaman, carrossier.
- “ 19. Nous préférons de beaucoup ceux qui sont tempérants. Ratherford et Cie, Hamilton.
- “ 20. Nous les préférons de beaucoup, nous avons été obligés de discontinuer une branche de nos affaires à cause de l'ivrognerie. Sarnia.
- “ 21. Nous les préférons décidément. Un ivrogne nous fait généralement perdre dans chaque transaction. W. H. Young, Oakville.
- “ 22. Nous empêchons autant que possible l'usage des boissons chez nos employés. Herter, Scott et Cie, Toronto.
- “ 23. Je préfère ceux qui pratiquent l'abstinence totale, bien que je prenne quelquefois un verre moi-même. Cela ne me fait pas de bien et je conclus que cela ne doit pas me faire de mal. Thos. Gaston, Yorkville.
- “ 24. Nous les employons de préférence aux autres. Carter, Scott et Cie, Toronto.
- “ 25. Toute la préférence à ceux qui s'abstiennent de la boisson. Richardson Moore et Cie.
- “ 26. Je préfère de beaucoup les *teetotallers*. M. Brennan, Hamilton.
- “ 27. Je les préfère décidément de beaucoup. Robt. Irvine, Toronto.
- “ 28. Nous préférons décidément ceux qui s'abstiennent de la boisson, et bien que nous ne pratiquions pas nous-même l'abstinence, nous considérons cependant que la société, en général, ferait mieux de la pratiquer. Haggish frères Brampton.

---

L

RAPPORTS DES COMPAGNIES D'ASSURANCE.

*Question 1.*—Quelle différence, si vous en faites, relativement à une assurance sur la vie, faites-vous entre ceux qui pratiquent l'abstinence totale et ceux qui font usage des boissons enivrantes?

No. 1. Les officiers de la Compagnie considèrent que l'usage de la boisson dans la société cause une grande perte aux compagnies d'assurance.

La Compagnie me donne instruction de lui rapporter, en ma qualité d'agent, tous les cas d'intempérance seulement parmi ses assurés, afin de prendre les moyens de s'en débarrasser. J'extrais ce qui suit de ses instructions privées aux médecins examinateurs : — “ Les pertes

“ que nous subissons par l'influence directe ou indirecte des liqueurs alcooliques sont plus grandes qu'elles ne devraient l'être. Personne ne peut persister dans l'usage de ces liqueurs sans altérer sa santé, et il est donc d'une grande importance que le médecin examinateur s'informe soigneusement des habitudes du solliciteur.”

No. 2. Compagnie d'assurance provinciale du Canada.

EXTRAITS.

Il n'y a pas de doute que l'ivrognerie n'ait brisée souvent la vie.

Nous sommes encore à poursuivre une enquête sur la moyenne comparative de la longévité de ceux qui pratiquent et de ceux qui ne pratiquent pas l'abstinence; et nous serons très-heureux si le Comité nous communique le résultat de ses investigations. S'il est favorable, la compagnie d'assurance que j'ai l'honneur d'administrer pourrait être induite à faire quelque réduction sur les primes de ceux qui pratiquent l'abstinence totale.

No. 3. Compagnie d'assurance mutuelle sur la vie du Connecticut.

Nous déclinons d'assurer ceux qui font habituellement usage des liqueurs enivrantes. Les preuves de décès gardées dans les bureaux démontrent que la grande majorité des personnes qui succombent à des maladies du foie, de l'estomac, des reins ou de quelque autre mal affectant les intestins, ou à l'hydropisie, sont des consommateurs habituels de ces liqueurs; et pour moi, la conclusion qui me vient presque nécessairement à l'esprit par cette expérience, c'est que même les buveurs qui ne sont pas regardés comme faisant des excès, sont sujets aux maladies mentionnées plus haut. Ainsi, nous trouvons que la cirrhose du foie est jusqu'ici invariablement occasionnée par l'usage constant des liqueurs, quoique non accompagnée par l'ivresse, comme cela est fréquemment constaté.

Un autre fait remarquable est l'âge comparativement peu avancé auquel la mort enlève cette classe de personnes.

Il est rare qu'elles dépassent l'âge moyen de 45 à 50 ans.

## M

TABLEAU montrant la quantité de grains employés dans la Manufacture de spiritueux et de liqueurs de malt.

| Spiritueux<br>Description de grains                            | 1870<br>Lbs. | 1871<br>Lbs. | 1872<br>Lbs. | Total, lbs.<br>3 ans. | Lbs. par<br>minot. | Minots    | Valeur<br>estimée. |
|--|--------------|--------------|--------------|-----------------------|--------------------|-----------|--------------------|
| Malt .....   | 2,666,860    | 4,115,001    | 3,458,241    | 10,240,102            | 36                 | 284,403   |                    |
| Mais .....   | 33,863,715   | 62,374,296   | 56,604,694   | 152,842,705           | 56                 | 2,729,513 |                    |
| Seigle .....   | 15,494,211   | 12,768,486   | 9,907,232    | 38,169,929            | 56                 | 681,606   |                    |
| Blé .....  | 1,561,891    | 1,466,205    | 4,864,770    | 7,892,866             | 60                 | 131,547   |                    |
| Avoine, etc. ....  | 1,945,788    | 3,296,526    | 2,567,593    | 7,809,907             | 34                 | 229,703   |                    |
| Restes de mouture..  | 3,369,092    | 2,767,891    | 1,922,299    | 8,049,282             | 30                 | 268,643   |                    |
| Malt employé pour<br>la préparation des<br>liqueurs fermentées |              |              |              | 225,014,761           |                    | 4,325,415 |                    |
|  | 20,463,335   | 23,707,258   | 26,108,073   | 70,278,669            | 36                 | 1,952,185 |                    |
| Total du grain en minots.....                                  |              |              |              |                       |                    | 6,277,600 |                    |

TABLEAU montrant les quantités de liqueurs produites.

|  | 1870      | 1871      | 1872      | Total.     |
|--|-----------|-----------|-----------|------------|
| Spiritueux par gallons mesure de vin (force de preuve)               | 3,484,585 | 5,303,171 | 4,870,325 | 13,658,081 |
| Ale, bière et autres liqueurs de malt en gallons mesure de vin ..... | 7,290,540 | 8,457,096 | 9,557,228 | 25,304,964 |

ETAT du revenu provenant de cette source.

|                               | 1870           | 1871           | 1872           | T al.          |
|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
|                               | \$ cts.        | \$ cts.        | \$ cts.        | \$ cts.        |
| Spiritueux.....               | 2,197,539 00   | 3,347,056 00   | 3,073,304 00   | 8,617,899 00   |
| Malt et liqueurs de malt..... | 363,148 00     | 357,114 00     | 468,236 00     | 1,188,498 00   |
| Total.....                    | \$2,560,687 00 | \$3,704,170 00 | \$3,541,540 00 | \$9,806,397 00 |

ETAT montrant les revenus de l'intérieur et les frais de perception.

| 1871-72.  | Revenus.     | Frais de perception. | % sur le revenu. |
|---|--------------|----------------------|------------------|
|   | \$ cts.      | \$ cts.              |                  |
| Excise—sur les spiritueux et les liqueurs de malt.  | 3,541,540    |                      |                  |
| Autres marchandises soumises à l'excise.....  | 1,189,218    |                      |                  |
|   | 4,730,758 48 | 148,250 19           | 3 13             |
| Péages des canaux, etc. ....  | 435,945 18   | 26,106 24            | 5 98             |
| Revenus des autres travaux publics.....   | 156,844 68   | 3,930 00             | 2 50             |
| Honoraires des mesureurs de bois, etc.....  | 74,512 18    | 65,541 99            | 87 90            |
| Timbres d'affets de commerce.....   | 189,161 77   | 2,909 95             | 1 54             |
|   | 5,587,221 74 | 246,738 37           | 4 42             |
| Outre ces frais, ceux du ministère s'élèvent à 54 %, portant le total des frais à 4.90 % sur le revenu. |              |                      |                  |



## O.

## ETAT DU MAINE.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,

AUGUSTA, 2 Mai 1872.

MON CHER MONSIEUR, — J'ai reçu votre lettre du 25 avril. Je vous envoie par le courrier un paquet de documents qui vous fourniront une partie des renseignements que vous désirez.

La meilleure mise à exécution de la loi en 1872 a réduit le nombre des détenus dans notre prison d'Etat d'environ 12 ou 15, et nous espérons qu'il y aura encore une plus grande réduction cette année.

Une loi telle que la vôtre sera très-avantageuse à votre population, si vous avez en sa faveur le sentiment public pour la maintenir et la mettre à exécution.

Je serai très heureux de vous être encore utile pour cette bonne cause.

Très respectueusement

Votre obéissant serviteur,

SIDNEY PERHAM.

George W. Ross,  
Président du Comité.

Les documents qui suivent sont ceux auxquels il est parlé dans la lettre de M. Perham :—

*De Son Excellence Sidney Perham, Gouverneur du Maine, E.-U.*

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,

AUGUSTA, 3 juin 1872.

MON CHER MONSIEUR, — En réponse à votre demande relativement à l'effet de la loi du Maine sur le commerce des liqueurs dans cet Etat, je pense pouvoir dire avec sûreté qu'il est beaucoup moindre qu'avant la passation de la loi, — probablement qu'il n'est pas le dixième aussi considérable. Dans quelques localités, on vend secrètement des liqueurs en contravention à la loi, de même qu'on commet beaucoup d'autres offenses en violation des statuts, de la paix et du bon ordre dans la société ; mais dans de considérables districts de l'Etat le commerce des liqueurs est presque ou tout à fait inconnu, là où il se faisait autrefois comme les autres commerces.

Très respectueusement à vous,

SIDNEY PERHAM, Gouverneur du Maine.

Au Général Neal Dow.

*Des Sénateurs et représentants du Maine, E.-U.*

QUARANTE-DEUXIÈME CONGRÈS, CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DES E.-U.

WASHINGTON, D. C., 29 mai 1872.

MON CHER MONSIEUR, — Votre lettre du 26 courant, renfermant une demande relativement à l'effet de la loi du Maine contre les liqueurs, en tant que restreignant la vente des liqueurs dans notre Etat, etc., est devant moi ; et en réponse, bien que je ne puisse pas donner exactement le pourcentage de la diminution de ce commerce, je puis affirmer et affirmer, sans hésiter, d'après ma propre observation personnelle, que la consommation des liqueurs enivrantes dans le Maine n'est pas aujourd'hui le quart aussi considérable qu'elle l'était il y a vingt ans. Que dans les districts ruraux de l'Etat, la vente et l'usage des liqueurs ont entièrement cessé, que la loi elle-même, rigoureusement mise à exécution dans toutes ses dispositions, a créé en faveur de la tempérance un sentiment merveilleux, et auquel il est impossible de s'opposer

Dans mon opinion, la remarquable réforme de tempérance d'aujourd'hui est le résultat véritable de la loi.

Avec une profonde gratitude pour vos efforts zélés et persistants pour la promotion de cette cause,

Je suis très-respectueusement votre obéissant serviteur,  
 Wm. P. FRYE, M. C. du Maine,  
 Et ex-Procureur-Général du même Etat.

L'Hon. Neal Dow.

J'ai l'honneur de souscrire sans hésitation à l'opinion exprimée dans les lignes qui précèdent par mon collègue, l'hon. M. Frye.

LOT M. MORRILL.

Sénat des Etats-Unis, 29 mai 1872.

Je souscris aux déclarations qui précèdent, et relativement à la quantité relative des liqueurs maintenant vendue dans le Maine et dans les Etats où il y a un symptôme de licence, je suis très-certain, par ma connaissance et mon observation personnelles, que la vente est infiniment moindre dans le Maine.

E. Y. BLAIN.

CHAMBRE DU SÉNAT, 29 mai 1872.

Je souscris aux opinions exprimées par M. Frye. Nul homme qui en a vu les résultats ne peut douter du grand bien produit par la loi du Maine prohibant les liqueurs. Elle a été d'une immense valeur.

H. HAMLIN.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Nous sommes convaincus qu'il y a beaucoup moins d'intempérance dans le Maine qu'auparavant et que ce résultat provient beaucoup de ce qu'on appelle une législation prohibitive.

JOHN A. PETERS, M. C. du Maine.  
 EUGÈNE HALL, M. C. du Maine.

Je souscris pleinement aux déclarations de mon collègue M. Frye, relativement à l'effet et la mise à exécution de la loi concernant les liqueurs dans le Maine.

JOHN LYNCH M. C. du Maine.

[Ces certificats sont donnés et par les Sénateurs et par les Représentants du Maine au Congrès, M. Blaine en étant l'orateur et occupant réellement la seconde position dans le gouvernement.]

*Des Maires, Ex-Maires, etc., de Portland, Maine, E. U.*

PORTLAND, 28 mai 1872.

En réponse à la demande que vous nous avez faite de faire connaître notre opinion sur la diminution du commerce des liqueurs dans l'Etat du Maine, et particulièrement dans cette ville, relativement au résultat d'une loi prohibitive, nous devons dire que ce commerce a considérablement diminué. A ce sujet il ne peut y avoir aucun doute.

Beaucoup de personnes qui sont dans la meilleure position pour en juger croient que le commerce des liqueurs n'est pas aujourd'hui le dixième aussi considérable qu'il était autrefois. Nous ne savons pas si cette opinion est exacte, mais nous nous contentons de dire que ce commerce a beaucoup diminué, et que les bons résultats de la loi de prohibition sont manifestes pour l'observateur le moins attentif.

BENJ. KINGSBURY, Jr., Maire.  
 W. M. THOMAS, Ex-Maire.  
 AUG. E. STEVENS, Ex-Maire.  
 J. T. M'COBB, Ex-Maire.  
 JACOB M'LELLAN, Ex-Maire.



Nous sommes certains que le commerce des liqueurs a grandement diminué.

JOSEPH HOWARD, ex-maire.

D. W. FESSINDEN, greffier de toutes les cours judiciaires du comté de Cumberland.

EBEN. PERRY, schérif du comté de Cumberland.

WM. E. MORRIS, juge de la Cour Municipale.

WM. SENTER, ex-échevin.

Nous sommes décidément d'opinion que le commerce des liqueurs n'est pas le dixième de ce qu'il était avant la passation de la loi du Maine.

EBEN. LEACH, registrateur du comté de Cumberland.

H. J. J. ROBINSON, greffier de la cité.

H. W. HERSEY, trésorier de la cité.

M. D. LANE, juge de la cour supérieure.

Au Général Neal Dow.

*Des Pasteurs des diverses Eglises de Portland.*

PORTLAND, 31 mai 1872.

En réponse à votre demande au sujet des résultats de la loi du Maine sur le commerce des boissons fortes ; nous disons sans hésiter que cette loi a grandement réduit le commerce des liqueurs enivrantes.

Dans cette ville, la quantité aujourd'hui vendue n'est qu'une petite fraction de ce que nous nous rappelons qu'elle était, et nous croyons que le résultat est le même, ou à peu près, dans tout l'Etat. Si le commerce existe encore, il est fait en secret et avec précaution comme tous les autres commerces illicites. Toute notre population doit convenir que les maux de ce état de choses sont évidents et très considérables.

J. J. CARRUTHERS, D. D., Pasteur de la seconde église congrégationaliste de Portland, (Maine).

A. K. H. SMALL, pasteur de l'église Baptistide de Free-street, Portland, (Maine).

A. DALEON, recteur de l'église protestante épiscopaliennne de Saint-Etienne.

ISRAEL LUCE, pasteur de l'église méthodiste épiscopaliennne de Chestnut-street.

A. H. WRIGHT, pasteur de l'église congrégationaliste de la rue Saint-Laurent.

W. E. GIBBS, pasteur de la première église universaliste.

A. A. SMITH, pasteur de l'église baptiste libre de Casco-street,

BENJAMIN H. BAILEY de la première paroisse unitariennne.

CHARLES W. BUCK, seconde société unitariennne.

D. H. HANABURGH, pasteur de l'église de Pine-street.

GEORGE W. BICKNELL, pasteur de l'église universaliste de la rue India.

W. H. SHALER, D. D., pasteur de la première église baptiste. Portland, Maine.

Au Général Dow.

*De l'ex-Maire Putnam, Portland, Maine.*

PORTLAND, 29 Mai 1872.

MON CHER MONSIEUR,—Quoique je ne puisse approuver le principe des lois prohibant les liqueurs, je dois, en honneur, déclarer ce qui suit en réponse à votre demande :—

Pendant plusieurs années passées, j'ai eu une bonne occasion d'observer la condition de cet Etat, relativement à l'usage des liqueurs enivrantes, comparativement à celles de quelques

Etats dans lesquels il n'existe pas de lois prohibitives ; et je suis certain que les parties rurales du Maine sont et ont été dans une infiniment meilleure condition relativement à la vente et à l'usage de ces liqueurs que les parties rurales des autres Etats que je viens de mentionner ; et que de plus elles sont et ont été comparativement débarrassées de l'usage et de la vente de ces liqueurs, et que ceci doit équitablement être regardé comme le résultat de la législation prohibitive.

Sous ce rapport, je n'ai pas observé pour le plus grand nombre, dans les grandes villes et cités, une différence sensible entre cet Etat et les autres.

Actuellement, cependant, la loi est probablement mise à exécution même dans les grandes villes et les cités aussi bien, au moins, que les autres statuts criminels.

Toute discussion tendant à savoir si ces résultats n'auraient pas été obtenus aussi bien par quelqu'autre moyen, à mon avis plus conforme au système républicain, n'est pas sollicitée dans votre demande.

Tout à vous,

WILLIAM S. PUTNAM.

L'Hon. Neal Dow.

[M. Putnam a été, il y a quatre ans, maire,—maire démocrate,—et le parti démocrate s'est toujours prononcé en faveur de la vente libre des liqueurs. Ce témoignage est donc particulièrement précieux et significatif.]

BUREAU DU MAIRE, CITE DE BANGOR, 30 mai 1872.

MONSIEUR, — J'ai reçu votre note me demandant ce que je pense des résultats de la loi du Maine sur le commerce des liqueurs à Bangor et dans l'Etat en général.

Les opinions contradictoires souvent exprimées proviennent du fait que, en certains endroits et à certaines époques, il y a eu relâchement dans la mise à exécution de la loi.

Les changements annuels dans les administrations des villes et des cités portent les politiciens à se servir de la loi pour leur propre avantage et à permettre la vente plus ou moins secrète des liqueurs, en dépit des statuts.

L'année dernière, la loi a été souvent mise à exécution dans notre cité et elle l'a été cette année.

Les archives de notre Cour de police ne constatent qu'environ le cinquième des cas de violation de la loi, comparativement à l'année dernière. Pour une partie de l'année, le nombre hebdomadaire des emprisonnements à la station de police est à peu près le même que le nombre mensuel de l'année dernière.

La loi est mise à exécution partout l'Etat comme elle ne l'a jamais été auparavant, et avec un succès merveilleux.

Nulle personne résidant dans notre Etat ne saurait révoquer en doute que le commerce des liqueurs n'ait été grandement réprimé et réduit.

On peut dire avec sûreté que dans notre ville il n'est pas vendu le dixième autant de liqueurs maintenant que les années précédentes, alors que la loi n'était pas mise à exécution.

Votre obéissant serviteur,

J. S. WHEELWRIGHT, Maire.

Nous souscrivons entièrement à ce qui précède :

W. C. CROSBY et CHAS. HAYWARD, échevins pour 1871 et 1872.

JOHN H. HAYES, commis de la cité.

ENOCH POND, professeur de théologie au séminaire.

ALPHEUS LYON, greffier de la Cour de police de Bangor.

A. G. WAKEFIELD, ex-maire.

JOHN E. GODFREY, juge vérificateur.

JEREMIAH FENNO, percepteur du revenu de l'intérieur du district du Maine.

*Du Surintendant du Revenu de l'Intérieur, District du Maine.*

DOVER, N. H., 31 mai 1872.

En réponse à votre demande, je dois dire que dans l'accomplissement de mes devoirs comme officier du revenu de l'intérieur, j'ai acquis une connaissance parfaite de l'état et de

l'étendue du commerce des liquides dans le Maine, et je n'hésite pas à dire que le commerce de la bière n'est pas plus que le centième de ce que je me rappelle qu'il a été, et que le commerce des liqueurs distillées n'est pas plus que le dixième de ce qu'il était auparavant.

La mise à exécution de la loi prohibitive a supprimé d'une manière assez complète le commerce des liqueurs dans cette ville. Ceux qui vendent des liqueurs les vendent secrètement, par la crainte de la loi.

Bien à vous,

WOLCOTT HAMLIN,

Surintendant du Revenu de l'Intérieur pour le district du Maine,  
New Hampshire et Vermont.

Au général Neal Dow.

*Du colonel Elliott, Brunswick, Maine.*

BRUNSWICK, 3 juin 1872.

CHEF GÉNÉRAL, — Je pense que vous pouvez assurer à vos amis anglais que la loi du Maine n'est pas un insuccès, mais au contraire un succès presque complet. Nous réussissons très-bien ici. A peine y a-t-il la moindre indication de liqueurs fortes en ville.

Avec beaucoup d'estime,

Votre obéissant serviteur,

DANL. ELLIOTT.

Au général Neal Dow.

[Brunswick est une ville manufacturière possédant de grands pouvoirs d'eau, — le siège du collège Bowden, — un centre de chemins de fer, — une place des plus florissantes et des plus belles. — N. D.]

*Du général Chamberlaine, ex-Gouverneur du Maine, U. S.*

BRUNSWICK, 3 juin 1872.

MONSIEUR, — Le colonel Elliot nous a montré votre demande d'un certificat sur l'état du commerce des liqueurs dans le Maine, sous l'opération de la loi du Maine, — ce certificat devant être envoyé en Angleterre.

La déclaration faite par beaucoup disant que la loi du Maine est inefficace et que les liqueurs se vendent en toute liberté et en grandes quantités dans cet Etat, ne sont pas vraies. Le commerce des liqueurs a été beaucoup réprimé et diminué ici et dans tout l'Etat, et a été complètement supprimé en beaucoup d'endroits. En général, la loi est aussi bien observée que les autres lois criminelles de l'Etat.

Beaucoup de personnes pensent qu'il ne se vend pas dans l'Etat le dixième autant de liqueurs qu'auparavant. Tout en ne voulant certifier rien de positif sur le degré de répression de ce commerce, nous disons sans restriction que s'il est vendu des liqueurs, c'est en très-petites quantités comparativement à l'ancien temps, et en secret, ainsi que l'on fait pour les autres choses contraires à la loi.

JOSHUA L. CHAMBERLAINE,

GEO. C. CRAWFORD, maître de poste.

Au général Neal Dow.

[Le général Chamberlaine a été gouverneur de cet Etat durant les quatre années qui ont précédé le terme d'office du gouverneur actuel. Il est maintenant président du collège Bowden, à Brunswick.]

*De la Convention des Pasteurs des Eglises baptistes libres du Maine, Etats-Unis.*

PORTLAND, 31 mai 1872.

A qui il appartiendra. Des personnes, — hostiles à la cause de la tempérance et à la prohibition du trafic des liqueurs, — disent souvent que la loi du Maine n'a pas réussi à atteindre son objet, et que les liqueurs enivrantes se vendent librement et en grandes quantités dans le Maine comme auparavant, et comme elles se vendent dans les Etats où ce commerce est autorisé par la loi.

Or nous soussignés, pasteurs des églises baptistes libres dans les différentes parties du Maine, assemblés en convention dénominationnelle à Portland, déclarons que le commerce des liqueurs a grandement diminué, grâce à la puissante répression de la loi du Maine. Il ne peut pas être le dixième de ce qu'il était auparavant, et s'il se continue encore, c'est en secret et avec précaution, comme toutes les autres pratiques illégales.

La loi met les cabarets dans la même catégorie que les maisons de jeu et les bordels, et sont interdits parce qu'ils sont contraires aux intérêts de l'Etat et du peuple.

Approuvé par un vote unanime de la conférence.

(Signé,)

A. A. SMITH, président.  
 N. F. EATON, secrétaire.  
 H. WHITCHER, Laccorappa.  
 A. F. HUTCHINSON, New Gloucester.  
 J. M. BAILEY, Laco.  
 A. G. HILL, Buxton.  
 A. A. SMITH, Portland.  
 C. F. PENNEY, Augusta.

E. H. COOKE, Gorham.  
 G. C. ANDREWS, Lewiston.  
 C. B. PECKAM, South Parsonsfield.  
 A. REDLON, Dexter.  
 O. BARTLETT, Cornish.  
 A. S. MCLEAN, Gray.  
 G. W. HORNE, Harrison.

[Ces signataires sont tous des ministres de la religion dans les différentes parties de l'Etat du Maine, éloignés les uns des autres.]

*Du Recteur de l'Eglise protestante épiscopaliennne de Saint-Etienne, Portland.*

PORTLAND, Maine, 4 juin 1872.

MON CHER GÉNÉRAL, — J'ai été surpris d'apprendre de vous que l'impression sous laquelle on est que la loi du Maine et de pareilles lois ont retardé la cause de la tempérance ici, nuise à cette cause en Angleterre.

D'après ce que je sais par mes observations durant les quinze dernières années, je suis sûr et certain que le contraire est vrai.

Beaucoup de gens, dans les classes inférieures de la société particulièrement, ont des vues droites et prennent de bonnes résolutions qu'ils tiennent bien quand les buvettes ouvertes ne les sollicitent pas de boire.

Beaucoup de personnes m'ont assuré que grâce à la plus grande restriction imposée à leurs maris, la condition de leurs familles s'est améliorée.

Des familles qui résident dans le voisinage des buvettes ou dans les rues où il y avait auparavant beaucoup de bruit causé par les ivrognes, constatent avec gratitude l'heureux changement opéré par la bonne administration de la loi supprimant les cabarets.

Pour rendre cette loi encore plus avantageuse, tout ce qui est nécessaire est de la mettre à l'avenir aussi fidèlement à exécution qu'elle l'est à présent.

Bien à vous,

A. DALTON.

L'Hon. Neal Dow.

*L'Honorable E. G. Harlow, Maine.*

DIXFIELD, COMTÉ D'OXFORD, MAINE, 4 juin 1872.

Je réponds avec plaisir à votre demande relativement aux proportions actuelles du commerce des liqueurs enivrantes dans le Maine. J'ai beaucoup voyagé dans l'Etat ce printemps, et je suis convaincu que ce commerce a beaucoup diminué.

Je connais très-bien mon propre comté (Oxford), et je n'hésite pas à dire qu'il ne se vend pas maintenant un gallon de liqueur où il s'en vendait un baril avant la passation de la loi du Maine, en 1851.

Au dernier terme de notre Cour judiciaire suprême, en mars, on n'a pas trouvé une seule mise en accusation pour crime. Notre prison (du comté) est vide; le nombre des admissions dans notre maison d'industrie est considérablement réduit et l'amélioration est étonnante.

Votre ami,

E. J. HARLOW,

Membre du Conseil exécutif du Maine.

Au général Dow.

*Du Secrétaire d'Etat du Maine.*

AUGUSTA, juin 1872.

J'ai reçu votre lettre nous demandant de donner notre opinion sur les proportions actuelles du commerce des liqueurs dans le Maine, comparativement à ce qu'il était les années passées. Il ne saurait y avoir parmi les citoyens intelligents de l'Etat de divergences d'opinions sur le fait que ce commerce est de beaucoup moindre que nous nous rappelons qu'il a été.

Si nous disions que la quantité de liqueurs vendues ici n'est pas le dixième de ce qu'elle était auparavant, nous pensons que nous serions dans le vrai; et les bons résultats de ce changement sur tous les intérêts de l'Etat sont ouvertement vus partout.

J. J. EVELETH, maire d'Augusta, Maine.

JOSHUA NEY, Augusta, constable de l'Etat.

G. G. STACY, secrétaire d'Etat.

B. B. MURRAY, adjudant général.

Au général Dow.

*Du Prévost de Ville, des ex-Maires, etc.*

SACO, MAINE, 10 juin 1872.

MONSIEUR, — M. Hill, de cette ville, nous a présenté votre demande d'un certificat afin de savoir s'il y a eu, ou non, diminution du commerce des liqueurs sous l'opération de la loi du Maine.

Nous répondons que la diminution de ce commerce a été très-considérable. En beaucoup de parties de l'Etat il a été complètement supprimé; en tant que nous le savons et le croyons il ne se fait nulle part dans l'Etat, si ce n'est en secret, comme une chose soumise à la rigueur de la loi.

JOSEPH HOBSON, ex-maire.

MOSES LOWELL, ex-maire.

OBADIAH DURGIN, Prévost de la ville.

CHAS. HILL, membre de la législature.

Au général Neal Dow.

*Des Commissaires des pauvres de Portland.*

## BUREAU DU COMMISSAIRE DES PAUVRES.

PORTLAND, 4 juin 1872.

Nous répondons à votre demande sur l'état du commerce des liqueurs "dans cette ville." Comparativement à ce que nous nous rappelons qu'il a été auparavant, il est beaucoup moins considérable qu'avant la passation de la loi du Maine.

S'il existe des cabarets dans cette ville, c'est en secret et avec beaucoup de précaution, et la même chose est vraie en général dans tout l'État.

Les bons résultats de cette loi sont évidents, particulièrement en ce qui regarde le paupérisme et le crime. Quoique la population de la ville augmente, le paupérisme et le crime diminuent, et dans le département de la police les arrestations et les emprisonnements sont beaucoup moins nombreux qu'auparavant.

JOHN BRADFORD, président,  
J. C. SHIRLEY,  
A. E. PRAY,  
ISAAC JACKSON,  
HENRY H. BURGESS,  
S. C. CHASE,  
CHAS. HOLDEN,  
JOHN TRUE.

Commissaires des  
pauvres  
de Portland.

Au Général Neal Dow.

*Extrait d'un discours de l'Hon. Wm. P. Frye, ex-Procureur général, Maine.*

Ce qui suit est extrait d'un discours récemment prononcé par l'Hon. M. Frye, M. C. Maine, devant une assemblée publique dans le New-Jersey :— M. Frye a dit "qu'aujourd'hui la loi est bien mise à exécution dans toutes les villes de 5,000 âmes et au-dessous. Dans les deux villes du son district, de 10,000 habitants chacune, on ne peut acheter une goutte de liqueur dans aucun hôtel. Il est possible qu'on trouve du grog dans quelque vil cabaret secret, mais les étrangers ne sauraient s'en procurer. La loi a été mise à exécution dans tout l'État, mais pas également partout. On vend des liqueurs dans quelques grandes cités comme on commet des vols et des meurtres. Cette loi est comparativement aussi bien mise à exécution que les autres lois, et quand on dit que "la loi du Maine est un insuccès," on se trompe beaucoup et l'on dit un mensonge de propos délibéré. Grâce à cette loi, la paix, l'abondance, le bonheur, et des dizaines de milliers de familles heureuses, existent dans tout l'État. Son influence ne se borne pas au Maine. La loi du Maine nous fait assembler ici aujourd'hui. Le sentiment qui se développe dans tout le pays est principalement le résultat de la loi du Maine qui s'est emparé du sentiment public. La loi formera ce sentiment public et avant que vous ne le sachiez, l'opinion se conformera à la loi. Cette loi s'est emparée de la population du Maine et l'a élevée à son niveau. Tous les hommes publics de l'État sont favorables à cette loi. C'est un crime que de vendre de la boisson, et quand vous aurez fait un crime de la vente des liqueurs, le peuple commencera à penser qu'il ne fait plus bon de participer à la consommation des liqueurs. Avec un pareil sentiment public, il n'y a pas de difficulté à mettre la loi à exécution. Devant un seul tribunal de son comté, sur soixante individus mis en accusation, tous ont plaidé coupables, parcequ'ils savaient d'avance que les jurés les déclareraient coupables.

## RAPPORT

Le comité spécial chargé de s'enquérir de l'état sanitaire de cette Chambre, surtout au sujet du mode actuel de chauffage et de ventilation, soumet le rapport suivant :—

Votre comité, après avoir mandé les Rév. MM. O. Audet et Joseph Michaud, le Dr. Jesse Hulbert et M. H. J. Ruttan, Ecr., et s'être consulté avec eux au sujet de la ventilation ; et après avoir examiné la question du chauffage, de l'éclairage et de la ventilation, et les vices d'acoustiques de la Chambre, soumet le résultat de ses travaux et, en même temps, rend hommage à l'assistance précieuse que lui ont donnée ces messieurs.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. BROUSE,

*Président.*

CHAMBRE DE COMITÉ, No. 11. -

9 mai 1873.

---

### RAPPORT DE MM. AUDET, MICHAUD, HULBERT ET RUTTAN.

---

En consultant les dessins, vous apercevrez que (No. 1) nous proposons d'envoyer l'air réchauffé dans la Chambre au-dessus de la tête des députés comme à présent (A. A.), et, de plus, de poser de nouveaux tuyaux pour le conduire dans les galeries (B. B.). Tout cet air chaud glissera sur les murs et les fenêtres en montant au plafond, d'où il sera ramené en bas au centre de la Chambre par l'aspirateur, et chassé de la bâtisse (Pl. 3, lettre K.). Il n'en est pas ainsi maintenant ; car, quoique l'air chaud se répande de chaque côté de la chambre, il s'en échappe toujours par les tuyaux d'aspiration le long des fenêtres et des murs, ce qui produit un courant froid et dangereux sur la tête de ceux qui se trouvent à proximité.

Cependant, en outre de cette disposition, pour forcer l'air chaud à se répandre sur les murs, on pense qu'il serait nécessaire de perforer les gradins qui supportent les pupitres des députés, de manière à réchauffer les pieds par un courant d'air chaud plus direct.

Pour rafraîchir l'air de la Chambre et en même temps continuer le système de ventilation de haut en bas, on propose de poser un tuyau qui partirait du ventilateur et passerait tout autour et au-dessus de la Chambre (Pl. No. 2). Ce tube sera divisé en branches sur les solives qui supportent le toit en vitrage, et comme les espaces entre les solives sont déjà perforés, l'air passera dans ces petits trous par jets qui descendront jusqu'au parquet de la Chambre et s'échapperont par l'aspirateur en rafraîchissant la température de l'atmosphère.

En regardant aux dessins, vous vous apercevrez que l'on a en vue les objets suivants :

1. Procurer de l'air parfaitement pur d'au-dessus de la surface du sol en posant dans les voûtes à air-chaud actuelles des tubes en fer galvanisé qui, partant à quelques pieds de la bâtisse, passeraient dans toute la longueur des chambres à air-chaud. Afin d'économiser la chaleur et le combustible, dont il se fait maintenant un si grand gaspillage dans les chambres à air chaud, il sera nécessaire de renfermer dans une boîte de fer blanc les serpentins de vapeur actuels et d'y faire monter l'air par des conduits partant des principaux tuyaux à air froid.

2. Alimenter la ventilation par le haut et non par le bas de la bâtisse (Pl 4).

3. Faire fonctionner le ventilateur pendant toute la durée des séances de la Chambre.

4. Réchauffer l'air du ventilateur en hiver, en le faisant passer par une boîte en fer contenant un puissant serpentin (Pl. B.).

5. Placer un aspirateur soit dans la charpente de la machine, soit dans une des voûtes de la bâtisse, et le relier à un tube d'épuisement dont l'extrémité intérieure sera au ou près du centre du parquet de la Chambre, et l'extrémité extérieure dans la bure d'aérage (Pl. 3, K.).

6. Quant aux égouts (A. A.), ils ne sont pourvus d'aucun moyen de ventilation ; l'embouchure en est à présent sous l'eau, et par conséquent une petite quantité de l'air vicié seulement peut s'échapper dans cette direction.—Si toutefois il s'en échappe il est repoussé dans la bâtisse et rend impure, jusqu'à un certain point, l'atmosphère de la Chambre.

En dégageant l'embouchure des égouts, on ne remédiera pas beaucoup au mal ; car, toutes les fois que le vent s'y engouffrera, l'air vicié sera refoulé dans la bâtisse, et la chaleur des cheminées en accélérera le tirage.

En outre, à cause de la grande dimension des égouts (six sur quatre), ils ne peuvent être nettoyés par des jets d'eau, et l'ordure des cabinets d'aisance continue à s'accumuler au fond et sur les côtés.

Pour faire disparaître cette sérieuse déféctuosité, on a pensé qu'il faudrait placer un tube en tuile (Pl. 5) à l'intérieur des égouts et d'un diamètre (disons 12 pouces) jugé nécessaire pour que les égouts soient souvent et facilement nettoyés par des jets d'eau.

Pour empêcher que l'air impur ne s'échappe des égouts, des réservoirs d'air vicié devraient être faits (L. L.) et reliés aux égouts par une extrémité et à la cheminée de la fournaise par l'autre.

7. Quant à l'éclairage de la Chambre par le gaz, il serait beaucoup amélioré par l'élevation des becs au-dessus du plafond (Pl. 8. Z.).

8. Les portes du tuyau d'épuisement dans la chambre du bouilleur devraient être toujours fermées,—autrement l'aspiration serait arrêtée et, partant, la ventilation empêchée. Si un échappement est nécessaire pour la vapeur, des trappes de rejet pourraient être pratiquées dans le toit, ou des petits tuyaux de dégagement construits.

#### PLANS POUR LA VENTILATION DES CABINETS D'AISANCE.

9. Les bouches à air chaud pour chauffer les cabinets d'aisance seront conservés tels qu'indiqués dans la planche N° 7, A. A. ; mais celles B. B. seront fermées et remplacées par d'autres posées sous les sièges et les urinoirs D. D., se reliant à des conduits en bois allant au faite de la bâtisse. Ces conduits formeront, au-dessus du toit, une cheminée de forme octogonale (C. C.) couverte en verre, laissant un espace entre le verre et les conduits en bois (K.). Ces conduits en bois seront peints en noir à l'extérieur et aplanis à l'intérieur.

Ces conduits resteront séparés dans la cheminée jusqu'au point indiqué sur le plan. La projection près du faite augmentera le tirage de la cheminée.

Pour garantir le parfait fonctionnement de la cheminée, les fenêtres des cabinets d'aisance devraient être fermées en tout temps, et les cabinets eux-mêmes entourés de verre au sommet, avec de bons ressorts aux portes pour les tenir fermées. Cette chemi-



née fonctionne ordinairement bien telle que décrite, mais un serpentin, si nécessaire, pourrait en aucun temps y être facilement ajouté.

10. La planche N° 8 a trait à des changements nécessaires pour améliorer l'acoustique de la Chambre des Communes :

1°. On suggère que le vitrage dans les cadres du toit soit mis au-dessous de ces cadres, tel qu'indiqué par la ligne bleue, et les becs au-dessus du vitrage;

2° Que la lourde corniche du plafond, avec une rangée des cadres, soit remplacée par une surface cintrée descendant jusque près du point des arches (B. B.). La même chose devrait être faite dans le plafond, au-dessus des galeries (C. C.).

Les encoignures des galeries, formées par les murs, devraient être en partie remplies.

On pourrait augmenter l'effet de la lumière en plaçant sous les becs de gaz une double vitre avec de l'eau entre.

O. AUDET,  
JOSEPH MICHAUD,  
J. HULBERT,  
H. J. RUTTAN.

A Wm. H. BROUSE, écuyer, M. D., M. P.,  
Président du comité de salubrité.

MONSIEUR,—Conformément à la demande du comité nommé pour faire rapport de la condition sanitaire de la Chambre des Chambres, nous soumettons respectueusement les recommandations suivantes :

1. Pour donner, en tout temps, aux députés et employés une quantité suffisante d'air pur, il faudra faire fonctionner continuellement le ventilateur pendant la session, et faire venir l'air d'un endroit où il est plus pur que dans le canal actuel. Pour que l'air, en hiver, soit réchauffé avant d'entrer dans la Chambre, nous suggérons qu'on le fasse passer dans une boîte de ferblanc renfermant un puissant serpentin de vapeur, pour lui donner la température nécessaire.

2. Pour aspirer l'air de la Chambre, une petite machine à vapeur et un ventilateur devraient être placés soit dans la charpente actuelle de la machine, soit dans une des voûtes sous la bâtisse. Par ce moyen, on éviterait les courants d'air, et la poussière et l'air vicié se détachant du tapis seraient rapidement emportés sous le parquet par le tube en fer galvanisé se reliant avec le tuyau d'épuisement et la cheminée de la fournaise;

3. Pour que l'air entrant dans la bâtisse soit en tout temps parfaitement pur, des tubes en fer galvanisé devraient être posés dans les voûtes à air chaud actuelles, et l'air pris d'au moins trois pieds au-dessus de la surface du sol; puis, passant sous les corridors, il se répandrait dans les serpentins renfermés dans des boîtes en ferblanc dans l'intérieur des canaux. Ainsi serait assuré une grande quantité d'air parfaitement pur et suffisamment chaud pour des fins de chauffage.

4. L'embouchure de l'égoût principal se trouvant sous l'eau, l'air vicié ne peut s'échapper, et est ramené dans la bâtisse. Pour remédier à ce défaut, un tuyau en tuile devrait être placé à l'intérieur de l'égoût, de manière que la pression de l'eau fût suffisante en aucun temps pour le nettoyer; de plus, un conduit partant d'une chambre à air, et en communication avec l'égoût, devrait aboutir à la fournaise ou autre bonne cheminée.

5. A l'égard des chambres de comité, nous recommandons de placer des traversins ou registres, au-dessus de chaque porte, pour y laisser entrer l'air frais des couloirs, et de mettre des registres dans les murs des corridors pour laisser pénétrer l'air dans les serpentins de vapeur qui se trouvent dans chaque chambre.

6. Le comité ayant attiré notre attention sur le manque de lumière dans la Chambre, nous déclarons que le seul changement à faire pour procurer plus de jour, sans altérer la bâtisse, nous semblerait être la substitution des vitres unies aux vitres de couleur; on pourrait modifier la lumière qu'elles produiraient par des transparents en été.

7. Quant aux panneaux en draperie sur les murs de la Chambre des Communes, les quels amassent la poussière et nuisent à l'acoustique, nous recommanderions de les rem-

placer par une boiserie solide sur laquelle on pourrait disposer des peintures à fresque.

8. Il est, dans notre opinion, indispensable pour la santé des députés que les *naïtes* dont on se sert maintenant dans les salles et les couloirs, soient remplacées par de la toile cirée posée sur du papier assourdissant.

9. Votre comité nous ayant prié d'examiner la possibilité de faire de la bibliothèque une Chambre des Communes, nous (moins M. Ruttan) considérons que la Chambre actuelle peut être aussi facilement aérée et chauffée que la bibliothèque, et, sous d'autres rapports, est aussi bien adaptée pour une Chambre des Communes. De plus, il faudrait faire des changements très-importants pour rendre la bibliothèque propre à une Chambre des Communes, de même qu'il en faudrait pour métamorphoser la Chambre en bibliothèque.

10. L'acoustique de la Chambre actuelle pourrait être de beaucoup améliorée à des frais relativement peu considérables.

11. Les cabinets d'aisance, dans notre opinion, peuvent être également bien ventilés où ils sont actuellement, et les placer en dehors de la bâtisse serait une dépense inutile et occasionnerait des inconvénients sans procurer d'avantages.

Pour les détails que nous suggérons, voir les plans ci-annexés.

Le tout respectueusement soumis.

O. AUDET,  
JOSEPH MICHAUD,  
J. HULBERT,  
H. J. RUTTAN.

A Wm. Brouse, écuyer, M. D., M. P.,  
Président du comité de santé.

J'ai eu le malheur de différer d'opinion avec les messieurs qui ont discuté avec moi le transfert de la Chambre des Communes à la nouvelle bibliothèque.

D'après moi, il n'y a aucune difficulté d'opérer ce changement, et je pense qu'il est absolument nécessaire, non-seulement pour la santé et le confort des députés, mais encore pour donner de l'espace suffisant au nombre des députés qui deviendra plus grand dans quelques années.

La bibliothèque est non-seulement beaucoup plus vaste et mieux adaptée, sous tous les rapports, aux besoins du pays; mais on pourrait encore, en la construisant, faire les dispositions nécessaires pour qu'elle fût chauffée et ventilée complètement.

Comme bibliothèque, la Chambre des Communes actuelle est suffisamment chauffée, bien que la ventilation demande à être améliorée. On pourrait aussi la rendre à l'épreuve du feu.

Respectueusement,

H. J. RUTTAN.

# RAPPORT DU COMITÉ

NOMMÉ POUR FAIRE ENQUÊTE ET RAPPORT SUR LA

ROUTE LA PLUS COURTE ENTRE L'EUROPE ET L'AMÉRIQUE  
POUR L'EXPÉDITION DES MALLES.

Le comité nommé pour s'enquérir de la route la plus courte pour le transport des malles et des passagers entre l'Europe et l'Amérique, et de faire rapport, a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit :—

Le comité regrette de n'avoir pu, à raison du peu de temps à sa disposition, obtenir des réponses à ses demandes sur beaucoup de points d'une importance considérable. Cependant, il est d'opinion qu'il a été produit assez de preuves pour le mettre en lieu d'affirmer :—

1o. Que la longueur de la durée de la traversée sur l'Océan peut être facilement réduite d'au moins un tiers, ou en chiffres ronds de 800 à 1000 milles marins;

2o. Que la vitesse actuelle du trajet pourrait être sensiblement augmentée (probablement dans une proportion pas moindre que 2 milles à l'heure) si on employait des navires pour le transport exclusif des malles et des passagers.

3o. Que si on choisissait quelqueendroit convenable sur le territoire canadien et si on employait des navires spécialement construits pour cette fin, il serait tout à fait possible d'abrégér de deux ou trois jours le trajet dans chaque direction, entre Londres et New-York et même plus dans le trajet entre Londres et d'autres endroits dans l'intérieur du Canada et des Etats-Unis.

Quant au meilleur point de départ en Canada, le comité n'est pas encore en position de faire rapport avec autorité. Il peut dire, cependant, que (mettant de côté pour le moment la route à travers Terre-Neuve) ce point devra être en définitive entre Louisbourg d'un côté et quelqueautre port sur le chemin de fer Intercolonial, entre Shippigan ou Chatham.

Le comité sans désirer, pour le moment, exprimer une opinion définitive sur l'une ou l'autre de ces routes, observe à ce sujet que si ces deux localités ont l'avantage d'être plus rapprochées de l'Europe de plusieurs centaines de milles que tout autre endroit, le port de Shippigan ne peut être employé que durant six ou sept mois de l'année, de même que le choix de Louisbourg entraînera la construction de 150 ou 160 milles de chemin de fer pour relier cet endroit au réseau de voies ferrées actuel, et serait encore plus éloigné des principales villes du Canada et de l'Ouest de plusieurs centaines de milles, même en tenant compte du fait que Louisbourg est par mer de 60 à 100 milles plus rapproché de l'Europe.

Il faut observer, cependant, que le choix de Shippigan entraînerait aussi la construction d'un embranchement de chemin de fer de pas moins de 45 milles de longueur.

Le comité donne ci-joint un tableau montrant la distance totale de Valentia à Shippigan et Louisbourg, et aussi la distance de ces endroits aux principales villes du Canada et des Etats-Unis.

|   | Distances. | Milles. |
|---|------------|---------|
| De Louisbourg à Liverpool, via Inuistahull..... |            | 2,255   |
| „ Shippigan „ Belle-Isle.....                   |            | 2,318   |
| Différence en faveur de Louisbourg par mer..... |            | 63      |

|  |       |
|--|-------|
| De Louisbourg à Valentia, environ.....                     | 2,000 |
| „ Shippigan „ Via Belle-Isle.....                          | 2,100 |
| Distance de Louisbourg au Cap Clair.....                   | 1,998 |
| „ Shippigan „ .....  | 2,115 |
| <hr/>  |       |
| Différence en faveur de Louisbourg par mer, environ, ..... | 100   |
| De Shippigan à Québec.....                                 | 419   |
| „ Louisbourg „ disons.....                                 | 810   |
| <hr/>  |       |
| Différence en faveur de Shippigan par terre.....           | 391   |
| De Louisbourg à New-York, via Bangor et Boston.....        | 1,111 |
| „ Shippigan „ „ .....                                      | 906   |
| <hr/>  |       |
| Différence en faveur de Shippigan.....                     | 205   |

Temps requis à 12, 14 et 16 milles marins respectivement pour le trajet sur mer, et à 30 milles par heure pour le trajet par terre :—

|   |             |
|---|-------------|
| De Liverpool à Louisbourg, 2,255 milles à 12 milles par heure = | 188 heures. |
| „ „ „ 14  | 161 „       |
| „ „ „ 16  | 141 „       |

Ajoutez, pour 1,111 milles de distance pour aller à New-York, à 30 milles par heure, ou disons 37 heures, à chaque nombre d'heures ci-dessus et 5 heures pour le trajet entre Londres et Liverpool, et vous aurez :

|                                  |            |
|----------------------------------|------------|
| Temps à 12 milles à l'heure..... | 230 heures |
| 14 „ .....                       | 203 „      |
| 16 „ .....                       | 183 „      |

Durée du trajet de New-York à Liverpool, à 12 milles à l'heure, par la route ordinaire<sup>c</sup> sur mer, disons 3,000 milles, ajoutant 5 heures pour faire le trajet de Londres = 255 heures.

Supposant que des navires spéciaux ne transportant que les malles et des passagers, et ayant une distance de 700 à 800 milles de moins à parcourir sur l'Océan, puissent naviguer avec une vitesse moyenne de deux milles à l'heure plus grande que celle des navires transportant du fret, on arrive à la conclusion que par la route proposée on abrégierait de pas moins de 50 heures la longueur du trajet dans chaque direction par la route ci-dessus.

Comme d'habitude, il est également vrai que le trajet sur mer pour aller à New-York serait aussi beaucoup réduit s'il était fait par des vapeurs de cette catégorie.

Cependant la ligne offrant le moindre trajet par mer doit être décidément supérieur, ou tout à fait assez, le comité l'espère, pour lui assurer le transport de la plus grande partie des malles entre les deux pays, sans quoi il est très-peu probable qu'aucune compagnie n'oserait renoncer à transporter le fret ordinaire.

Quant à la route de Shippigan, la durée du trajet par cette voie serait comme suit :—

|  |           |
|--|-----------|
| De Londres à Liverpool.....  | 5 heures. |
| „ Liverpool à Shippigan, à 12, 14 et 16 milles à l'heure<br>= 193, 166 et 145 heures respectivement. |           |
| „ Shippigan à New-York, 206 milles, à 30 milles par heure  | 31 „      |
| Temps à 12 milles à l'heure .....  | 228 „     |
| „ 14 „ .....   | 202 „     |
| „ 16 „ .....   | 181 „     |

|  |             |
|--|-------------|
| Temps pour aller à Québec (moyenne de 14 milles à l'heure)=              |             |
| De Londres à Louisbourg (comme plus haut).....                           | 166 heures. |
| De Louisbourg à Québec 810 milles à 30 milles, par heure,<br>disons..... | 27 heures.  |
| Total.....   | 193 heures. |
| De Londres à Shippigan.....  | 171 heures. |
| De Shippigan à Québec.....   | 14 „        |
| Total.....   | 185 heures. |

En adoptant la route de Valentia, on abrègerait encore la longueur du trajet de 4 à 5 heures.

Le temps nécessaire au trajet de Londres à New-York, via Valentia et Louisbourg, à une moyenne de 14 milles à l'heure sur mer, serait :—

|  |             |
|--|-------------|
| De Londres à Valentia.....                     | 16 heures.  |
| “ Valentia à Louisbourg, 2,000 milles.....     | 143 „       |
| “ Louisbourg à New-York, 1,107 milles.....     | 37 „        |
| Total.....                                     | 196 heures. |
| De Londres à New-York, via Shippigan :—        |             |
| De Londres à Valentia.....                     | 16 heures.  |
| “ Valentia à Shippigan, 2,100 milles.....      | 150 „       |
| “ Shippigan à New-York, 906 milles.....        | 31 „        |
| Total.....                                     | 197 heures. |
| De Londres à Québec, via Louisbourg :—         |             |
| De Londres à Louisbourg (comme plus haut)..... | 159 heures. |
| “ Louisbourg à Québec, 810 milles.....         | 27 „        |
| Total.....                                     | 186 heures. |
| De Londres à Québec, via Shippigan :—          |             |
| De Londres à Shippigan (comme plus haut).....  | 166 heures. |
| “ Shippigan à Québec, 419 milles.....          | 14 „        |
| Total.....                                     | 180 heures. |

On observera que la distance de Louisbourg à Montréal, et de Shippigan à New-York pourrait être abrégée de 60 à 100 milles respectivement, si les chemins de fer projetés de Richmond à Chatham (90 milles), et de Richmond à Bangor (125 milles), étaient construits.

La distance de Shippigan à New-York serait alors de 846 milles, et de Montréal à Louisbourg 900 milles, au lieu de 906 milles et 950 milles respectivement.

|   |             |
|---|-------------|
| Distance de Shippigan à New-York par la route actuelle..  | 906 milles. |
| “ “ “ projetée..  | 846 „       |
| Distance de Montréal à Louisbourg par la route actuelle.. | 950 „       |
| “ “ “ projetée..  | 850 „       |

Par ce qui précède, on voit que tant que le détroit de Belle-Isle sera navigable, Shippigan aura un avantage de plusieurs heures sur Louisbourg, pour le transport des malles et des passagers à destination du Saint-Laurent et du Grand Ouest, tandis que pour les malles

et passagers à destination des villes du littoral de l'Atlantique, la longueur du trajet sera presque la même.

D'un autre côté, Louisbourg a ce grand avantage de posséder, s'il faut en croire les rapports, un port ouvert et accessible durant tout l'hiver, d'être à 60 ou 100 milles plus près de l'Europe que Shippigan, sur la ligne océanique directe entre l'Europe et les ports du nord des États-Unis, d'avoir dans son voisinage immédiat de considérables et précieuses houillères où l'approvisionnement de charbon pourrait se faire à plus bas prix que dans n'importe quel endroit en Europe ou en Amérique, tandis que les vapeurs océaniques touchant à Saippigan seraient obligés de s'approvisionner de charbon à une grande distance.

Le comité pense aussi à propos d'attirer l'attention de la Chambre sur ce fait, qu'en faisant de Louisbourg le terminus du chemin de fer Intercolonial, on mettrait Terre-Neuve à 100 milles du grand réseau des voies ferrées du continent américain. Pour le moment, le comité ne saurait déterminer jusqu'à quel point les eaux comparativement tranquilles entre Belle-Isle et Shippigan, et la prétendue plus grande rareté des brouillards sur la route plus au nord pourraient donner la préférence à la route de Shippigan durant l'été.

Dans l'un ou l'autre cas, le comité croit que la comparaison du temps et des distances données plus haut, démontrera d'une manière concluante qu'on pourrait facilement économiser beaucoup de temps dans le transport des malles et des passagers, et il est fortement d'avis que le gouvernement canadien devrait prendre immédiatement les moyens d'attirer l'attention des gouvernements de la Grande-Bretagne et des États-Unis sur cette question, et, s'il est possible, de s'assurer leur coopération pour subventionner une ligne efficace.

En attendant une enquête plus complète, le comité recommande au gouvernement de faire faire une étude des ports du bas du Saint-Laurent, pour déterminer lequel est le plus propre à cette fin, et de faire explorer le chemin de fer projeté, entre le terminus actuel de l'Intercolonial à New-Glasgow jusqu'à Louisbourg, donnant aux ingénieurs instruction de s'assurer comment on pourrait traverser le détroit de Canso, et si ce détroit pourrait être facilement traversé par un bateau à vapeur en hiver. Il sera aussi à propos d'obtenir des renseignements complets et exacts sur la longueur du temps durant lequel le détroit de Belle-Isle est pratiquement navigable.

Le comité recommande aussi de faire imprimer pour l'usage des membres le rapport d'un voyage d'exploration à travers Terre-Neuve, fait sous la direction de M. Sandford Fleming, et saisit cette occasion de dire combien il apprécie le zèle que ce monsieur a montré pour l'intérêt public en faisant faire ces explorations à ses frais et en mettant ensuite son rapport à la disposition du comité.

Il est peut-être à propos de considérer aussi si on ne pourrait pas trouver en Angleterre, pour ce service spécial, un meilleur port que celui de Liverpool. Le comité croit que le havre de Milford Haven,—qui n'est qu'à cinq heures de Londres par chemin de fer et plus rapproché de 120 milles de l'Amérique que Liverpool, via le cap Clair et Louisbourg, et presque à égale distance par la route plus au nord de Belle-Isle,—offre à ce point de vue beaucoup d'avantages. On dit que ce havre est parfaitement accessible à toutes les marées, et comme il n'est qu'à 200 milles du cap Clair, on perdrait très-peu de temps, si on en perdait, en prenant ce port pour point de départ, tandis qu'en évitant le double transbordement à Dublin et à Holyhead on satisferait beaucoup les passagers, puisque la principale objections contre la route de Galway ou Valentia a toujours été la nécessité de ce transbordement.

La distance de Milford Haven à Louisbourg étant à peine de 2,200 milles, il est évident que si l'on pouvait atteindre une vitesse moyenne de 14 milles à l'heure, toute la distance pourrait être franchie sans transbordement en 157 heures, ou un peu plus de six jours et demi, tandis que le trajet entre le même point et Shippigan durerait environ six heures de plus. Si l'on pouvait atteindre une vitesse de 16 heures, le trajet se ferait en 138 heures environ, c'est-à-dire trois jours et trois quarts, sans transbordement.

Quant à l'inconvénient qui résultera probablement pour les passagers du long trajet en chemin de fer, rendu nécessaire par chacune de ces routes, le comité, tout en reconnaissant que ce sera indubitablement un grand obstacle en beaucoup de cas, est cependant porté à croire que cet inconvénient aura beaucoup moins d'influence qu'on ne serait disposé à le croire.

---

sur le transport des voyageurs américains. Le comité base cette opinion sur le fait que les longs voyages en chemin de fer deviennent de jour en jour plus communs, et que sur toutes ces routes on a apporté des améliorations qui réduisent au minimum la fatigue et le désagrément de ces voyages. Ces circonstances portent le comité à croire que si l'on peut avec certitude gagner un temps considérable, beaucoup de passagers, surtout ceux de ce côté-ci de l'Atlantique, prendront certainement cette route.

Relativement à la route à travers Terre-Neuve, proposée par M. Fleeming, le comité a cru préférable de ne pas exprimer d'opinion avant d'avoir d'autres renseignements. Cependant, il observe qu'en considération des grands frais occasionnés par la construction de ce chemin de fer, et que tant que le détroit de Belle-Isle est navigable, le temps nécessaire pour traverser Terre-Neuve et pour le transbordement égalerait presque le temps nécessaire pour se rendre à Shippigan par la route plus haut mentionnée. Le comité est d'avis que ces deux lignes, plus haut indiquées, pour ne rien dire de plus, sont plus immédiatement praticables et plus dignes d'attirer l'attention du gouvernement canadien.

Le tout respectueusement soumis.

R. V. CARTWRIGHT,  
Président.

## PROJET DE TRAVERSE DE L'ATLANTIQUE.

EXPLORATIONS D'UNE LIGNE DE CHEMIN DE FER A TRAVERS TERRENEUVE.

POUR SANDFORD FLEEMING, PAR WALTER GEO. BELLAIRS, I. C., 1868.

### INSTRUCTIONS.

HALIFAX, 13 Mai 1868.

W. J. BELLAIRS, Ecr., I. C.

MON CHER MONSIEUR, — En parcourant les documents que je vous ai remis au sujet de la plus courte voie de communication entre l'Europe et l'Amérique, vous verrez qu'un de objets en vue est la construction d'un chemin de fer à travers Terre-Neuve, entre les ports les plus favorables pour les vapeurs océaniques sur les côtes de l'est et de l'ouest.

Terre-Neuve est très peu connue; à peine puis-je savoir quelque chose sur l'intérieur de cette île du seul homme (à part les sauvages) qui a tenté avec succès de traverser la principale partie de l'île. Il est donc important, en vue de l'objet proposé, d'obtenir par un examen et des recherches personnelles et spéciales, des renseignements sur les points suivants: —

1o. Le port le plus à l'est de Terre-Neuve convenable pour cette fin, sa nature, sa profondeur d'eau moyenne et la hauteur moyenne de l'eau au-dessus de trois et quatre brasses à basse marée; à quel point la marée monte et baisse; à quel en est l'accès par mer; des renseignements concernant tous les dangers, aussi l'existence des brumes, des banquises de glace, des glaces flottantes, quand il est enfermé par les glaces et les époques auxquelles la navigation s'ouvre et se ferme.

2o. Les mêmes renseignements concernant le port convenable le plus à l'ouest.

3o. La nature du pays entre ces ports, relativement à la construction d'un chemin de fer; s'il y a des obstacles insurmontables ou sérieux à une ligne directe; s'ils peuvent être évités aux moyens de déviations à droite ou à gauche; si la construction d'un chemin de fer paraît praticable, sa longueur probable et la direction générale qu'il suivrait.

4o. Ce sont là les objets spéciaux de votre mission. Vous serez assez bon, cependant, à votre retour, pour faire rapport de vos impressions relativement à la nature du pays au point de vue des opérations agricoles, minières, forestières et des autres industries, la nature et la position des établissements. Quant aux havres, aux dangers et aux facilités de la navigation en général, vous profiterez de toutes les occasions pour consulter les capitaines de navires, pilotes et marins.

Vous devrez employer toute la saison à remplir cette importante mission. J'attendrai avec impatience votre retour, et un rapport complet sur tous les principaux points plus haut indiqués, lorsque vous reviendrez à Halifax l'hiver prochain.

Vous êtes autorisé à tirer sur moi pour les montants nécessaires aux frais de l'exploration. Je laisse à votre propre discrétion toutes les matières de détail se rattachant à ces dépenses.

Croyez-moi,

Votre tout dévoué,

(Signé)

SANDFORD FLEEMING.



SANDFORD FLEMING, Ecr.,  
Ingénieur civil, Halifax.

MON CHER MONSIEUR, — Vous m'avez transmis en mai dernier, pour les parcourir, certains documents et observations concernant la voie de communication la plus courte entre l'Europe et l'Amérique : un des objets mentionnés étant la construction d'un chemin de fer à travers Terre-Neuve. J'ai aussi eu l'honneur de recevoir de vous, verbalement et par écrit, instruction d'examiner le pays entre les havres les plus convenables pour les vapeurs océaniques sur les côtes à l'est et à l'ouest de l'île. Terre-Neuve étant très-peu connue, à peine sait-on quelque chose de l'intérieur de l'île. vos instructions par écrit, en date d'Halifax, le 13 mai 1868, ont attiré mon attention sur l'importance qu'il y a, en vue de l'objet proposé, d'obtenir, au moyen d'un examen et de recherches personnelles et spéciales, des renseignements sur les points suivants : —

1o. Le port le plus à l'est de Terre-Neuve convenable pour cette fin, sa nature, sa profondeur d'eau moyenne et la hauteur moyenne de l'eau au-dessus de trois à quatre brasses à basse marée; à quel point la marée monte et baisse; quel en est l'accès par mer; des renseignements concernant tous les dangers, aussi l'existence des brames, des banquises de glace, des glaces flottantes, quand il est enfermé par les glaces et les époques auxquelles la navigation s'ouvre et se ferme.

2o. Les mêmes renseignements concernant le port convenable le plus à l'ouest.

3o. La nature du pays entre ces ports, relativement à la construction d'un chemin de fer, s'il y a des obstacles insurmontables ou sérieux à une ligne directe; s'ils peuvent être évités au moyen de déviations à droite ou à gauche; si la construction d'un chemin de fer paraît praticable, sa longueur probable et la direction générale qu'il suivrait.

J'étais aussi requis de faire rapport de mes impressions sur la nature du pays au point de vue des opérations agricoles, minières, forestières et des autres industries, la nature et la position des établissements, etc.

J'étais autorisé à tirer sur vous pour les montants nécessaires aux frais d'exploration, et toutes les matières de détail se rattachant à cette exploration étaient laissées à ma propre discrétion.

Conformément à ces instructions, je partis d'Halifax, le 23 mai, et me rendis à Terre-Neuve, et après avoir employé quelque temps à me procurer des renseignements sur les havres les plus convenables; renseignements que j'ai puisés aux meilleures sources et que j'ai aussi acquis de mes propres yeux, je traversai l'île de l'est à l'ouest, examinant en la parcourant à pied la région située le long du tracé probable du chemin de fer, entre les havres de St. Jean et de St. George; ces deux points semblant le mieux correspondre à l'objet en vue.

Les plus grandes facilités pour voyager me permirent d'acquiescer une assez bonne idée du pays dans la région d'Avalon; mais le temps et la nécessité de me hâter ne me permirent que de faire un examen rapide et très-général de la principale partie de l'île, dont l'intérieur n'est aucunement établie et pas connue, la distance à franchir considérable, la marche à pied fatigante, ce qui ralentissait notre exploration, et l'approvisionnement dépendant jusqu'à un certain point de notre chasse, occupèrent un petit parti composé de deux sauvages et de moi-même. Du bras de la baie de Bull, qui ferme la tête de la baie de la Trinité, j'ai suivi sur une certaine distance la ligne de la compagnie de télégraphe de New-York, Terre-Neuve et Londres, accompagné par le surintendant de cette ligne, M. A. M. MacKay. Je suis beaucoup obligé à ce monsieur et à ses employés pour leur bienveillance et leur assistance: ils m'ont gracieusement accueilli aux stations que j'ai visitées et la vérité est que j'ai conservé sans exception, les plus agréables souvenirs de l'hospitalité proverbiale du pays. En laissant M. MacKay, je me suis dirigé plus à l'intérieur, en droite ligne avec la baie de St. George. Peu après mon arrivée en cet endroit, j'eus la chance de prendre passage à bord d'une goélette pour Halifax, regrettant d'être obligé de partir sans avoir une connaissance plus complète du pays et des cours d'eau du voisinage. Nous fîmes voile du havre de St. George dans la seconde semaine de novembre, et j'arrivai ici dans le cours du même mois, et maintenant j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport qui suit : —

L'île de Terre-Neuve est située à l'embouchure du golfe Saint-Laurent, entre les 46° 38' et 51° 49' latitude nord, et les 52° 35' et 59° 35', longitude ouest.

Sa conformation a été décrite comme représentant un peu la forme d'un triangle irrégulier, dont la base va de l'est à l'ouest, entre le cap Race et le cap Ray, et le sommet à la pointe la plus élevée du cap Bauld. La ligne que présente la côte, surtout à l'est, et au sud, est très-irrégulière et très-indentée par de grandes baies et des anses, dont les principales sont : les baies au Lièvre, Blanche, Notre-Dame, Bonavista, de la Trinité, de la Conception ; à l'est, des Trépassés, Sainte-Marie, Plaisance, de la Fortune et du Désespoir, au sud, de Saint-Georges, Port-à-Port, de l'Île-Pomme et de Saint-Jean, sur la côte de l'ouest.

Dans les parties nord-est et sud de la côte, il y a de nombreux îlots rocheux. Ses côtes sont en grande partie escarpées et rocheuses.

La partie la plus à l'est de la côte est située entre le cap Race et le cap Freels, et comprend les baies de la Conception, de la Trinité et de Bonavista.

Dans la baie de Bonavista, il y a beaucoup d'îlots et de rochers qui rendent la navigation à la fois dangereuse et difficile. Les baies de la Trinité et de la Conception renferment plusieurs ports avantageux, entr'autres ceux de Calatia, de la Trinité, du bras de la baie de Bull, de Heart's Content, Havre-de-Grâce et peut-être d'autres encore.

La Trinité et le bras de la baie de Bull, sont deux havres, attirent de suite l'attention, vu qu'ils forment deux des havres les plus avantageux de Terre-Neuve. Le premier est situé au nord-ouest, et le second au fond de la baie de la Trinité. Cette baie, cependant, est très-brumeuse, et ses havres sont fermés durant la plus grande partie de l'hiver et du printemps par la glace. Les autres, pour d'autres causes, ne sont pas convenables ni enfermés dans des baies, et les inconvénients qui en résultent contrebalancent les avantages qu'offrirait autrement leur position.

Il paraîtrait donc plus judicieux de choisir un port au sud de ces baies. Celui de Saint-Jean est celui qui se présente le premier. Il en existe un ou deux autres entre le port et le cap Race, parmi lesquels celui de Terre-Neuve est probablement le plus acceptable ; mais celui de Saint-Jean, par sa position, qui n'est pas trop au sud, en même temps qu'il est le port le plus à l'est de Terre-Neuve, attire d'abord l'attention d'une manière particulière, et paraît le plus convenable et le mieux adapté aux vapeurs océaniques.

Le cap Race est à environ 60 milles au sud. Le cap Shear, sur lequel il y a un beau phare, est à environ 5 milles au sud, et le cap Saint-François à environ 20 milles au nord du havre de Saint-Jean, offrant ainsi deux promontoires proéminents (un de chaque côté) pour approcher de la côte.

Le havre de Saint-Jean est directement accessible du côté de l'Océan, et on y entre dans la direction nord-ouest (mag.) en passant dans ce qu'on appelle avec exactitude le "Déroit". Cette entrée a environ un demi-mille de longueur, et à l'embouchure, entre les promontoires nord et sud, un peu plus qu'un cinquième de mille de largeur, se contracte le plus vis-à-vis la batterie dite la *Chain Koch Battery*. Cette batterie se trouve au 47° 34' 2" nord, et au 52° 40' 50" longitude ouest de Greenwich. Les falaises sont escarpées et hautes. La colline du Signal et la Batterie de la Reine sont sur le côté nord, à 520 et 390 pieds de hauteur respectivement. Le port Amherst et le phare sont sur le côté sud. Dans cette entrée, il y a un ou deux rochers bien connus près du pied des falaises, mais le milieu du chenal est droit et libre, avec une grande profondeur d'eau.

Le havre est situé dans la direction ouest-sud de l'intérieur du détroit, et peut être contracté ; mais il offre un excellent abri avec une grande profondeur d'eau dans toutes ses parties. Il y a près de 2 milles de l'embouchure du havre (dans le détroit) à la ligne de la haute marée. Cependant la partie la plus élevée est à sec à la basse marée ; mais le havre proprement dit a environ 1  $\frac{1}{4}$  mille de longueur et une largeur moyenne d'environ un tiers de mille, ayant sa plus grande largeur à l'extrémité est et se rétrécissant en arrivant au fond. La profondeur moyenne de l'eau, telle que constatée par les cartes de l'amirauté, est de six à quinze brasses et, lors de la basse marée, une étendue de 215 acres est couverte par une profondeur d'eau d'au moins 4 brasses. Hauteur des grandes marées : six pieds, des petites : quatre pieds. Le fond de tenue pour le mouillage est formé de vase et de gravier.

Les collines situées sur le côté sud du havre sont très-escarpées, et commencent au bord même de l'eau; leur plus haute élévation, au-dessus du niveau de la mer, est de 740 pieds. Le sol s'élève d'une manière moins abrupte sur le côté nord, jusqu'à une hauteur de 100 à 355 pieds, et la ville de Saint-Jean est en partie assise sur cette côte. Des quais et entrepôts s'élèvent de chaque côté du havre.

Les marins qui connaissent bien le havre de St. Jean, le disent d'un accès facile, et assurent qu'il offre l'approche la plus sûre de tous ceux qui se trouvent sur la côte orientale de Terre-Neuve. La côte est abrupte et rocheuse, et l'eau est profonde jusqu'au pied des falaises; dans un parcours de plusieurs milles au nord ou au sud du havre, on ne rencontre aucun danger sous forme de récifs à fleur d'eau, ou de rochers. Les seuls dangers que peut offrir cette côte, sont occasionnés par les brouillards qui y règnent constamment, et on a pu exagérer ceux que présentent les bancs de glace en la glace en dérive qui s'y trouvent durant quelques mois de l'année.

Les brouillards se font sentir plus ou moins durant l'année, mais surtout durant les mois de mai, juin et juillet. Les vents soufflent très-fréquemment du sud à l'est sur cette côte; le temps est généralement clair lorsque le vent souffle de terre, et, règle générale, on voit peu ou point de brouillard lorsque le vent souffle de ce côté; et il arrive fréquemment que le temps est clair à l'intérieur des terres et près des côtes sur mer, sur un parcours de 2 à 6 milles, alors que l'on peut observer plus loin, sur l'Océan, d'épais brouillards; et on admet généralement que dans ce voisinage immédiat les brouillards sont moins fréquents et moins épais que sur les bancs qui se trouvent vis-à-vis et au sud de cap Race. Ces brouillards ne se font guère sentir dans la partie nord de Terre-Neuve.

On rencontre, à certaines époques de l'année, des bancs de glace considérable. Les capitaines de navires sont d'opinion, à ce sujet, qu'ils sont moins à redouter lorsqu'il y a des brouillards que les collisions entre navires; quoiqu'il en soit, il arrive, en conséquence, peu d'accidents si l'on tient compte du grand nombre de caboteurs. Les marins habitués à naviguer dans ces parages s'aperçoivent facilement de l'approche d'un banc de glace par le changement soudain qui s'opère dans la température de l'air et de l'eau.

Les bancs de glace et la glace flottante sont en dérive, surtout depuis le mois de Janvier jusqu'à celui de mai (inclusivement), et les baies sont remplies de glace au point d'être bloquées. Il arrive quelquefois que cette glace va s'amcnceler dans le havre de Saint-Jean; mais comme ce dernier se trouve sur l'Océan, il est libre dès que le vent change, et la glace est rarement assez compacte pour empêcher les vapeurs d'entrer dans le port. Il arrive quelquefois que le havre se couvre d'une glace peu épaisse, laquelle ne dure alors que quelques jours.

Des bateaux à vapeur font, depuis des années, le service de la malle entre Halifax, Nouvelle-Ecosse et Saint-Jean, et il est rare, même durant les froids les plus rigoureux, qu'ils ne puissent pas pénétrer dans le havre, qui est de fait navigable durant toute l'année.

Des navires construits en bois transportent la malle entre les ports susmentionnés durant la saison où l'on rencontre le plus souvent les bancs de glace. C'est un fait curieux que, lorsque le havre de Saint-Jean est encombré de glace, la baie de Bull, située à environ 20 milles au sud, est libre, et *vice versa*. Les vents de l'ouest dégagent cette partie de la côte de glace et des bancs de glace, tandis que les vents du nord-est ont un effet contraire. On n'a aperçu durant toute l'année qu'un ou deux bancs de glace de la station qui se trouve à Signal Hill. La côte occidentale est beaucoup plus régulière que la côte orientale. Les baies principales sont celles de Saint-George, Port-à-Port et baie des Iles.

La baie de Saint-George se trouve la plus au sud, et s'étend depuis cap Anguille, au sud, jusqu'au cap de Saint-George, au nord. Cette baie est large et ouverte, et la côte est généralement unie. Le promontoire du cap Anguille se prolonge à environ mi-chemin en amont du rivage sud; mais lorsqu'on approche de la tête de la baie, le terrain, le long du rivage, est bas, et des arêtes, ou même des montagnes à inclinaison douce, s'élèvent entre les cours d'eau jusqu'à la longue série des collines qui dominent la baie de Saint-George. Près de la tête de cette baie, se trouve la baie Plate, qui est formée par une rive basse ou "Pointe de Sable", longue de 6 à 7 milles, laquelle est la continuation du rivage

direct du sud-ouest. Le havre de Saint-George se trouve immédiatement en dedans de ce point et à l'embouchure de la baie Plate.

La rive nord de la baie de Saint-George s'avance dans une direction est et ouest, et, à un certain endroit, cette baie n'est séparée de Port-à-Port que par une grève basse et étroite appelée les "Graviers." L'eau est profonde, à une faible distance, de chaque côté du rivage. Il y a un étang au milieu de cette grève, et il semble évident qu'un chenal a existé autrefois entre ces deux baies.

Il y a deux baies à Port-à-Port, l'une à l'est et l'autre à l'ouest : l'une de ces baies pourrait servir probablement de havre, et elle est située plus à l'ouest que le havre de Saint-George; mais il faut contourner une longue pointe, au nord-ouest de Port-à-Port, avant de pénétrer dans la baie; en conséquence, l'accès du havre de Saint-George est le plus rapproché et le plus facile pour tous les navires venant de l'ouest, ou dans une même latitude, ou dans une latitude plus au sud que le cap de Saint-George; et comme il n'y a pas d'autre port entre ce havre et le cap Ray (pour des navires de n'importe quelle catégorie), on peut le considérer, pour toutes fins pratiques, comme le havre qui se trouve le plus à l'ouest dans Terre-Neuve.

Le havre ou "Pointe de Sable", limite occidentale de la grève formant la baie Plate, se trouve au 48° 27' 27" de latitude nord et au 58° 30' 31" de longitude ouest de Greenwich. Le havre de Saint-George, qui se trouve en dedans de ce point, est très-grand et offre un abri sûr. Il est situé vers l'est et l'ouest (mag.), et il a une longueur d'environ trois quarts de mille à l'endroit où les navires mouillent d'ordinaire. La distance de la pointe à la terre ferme est d'environ 1½ mille. Le havre est protégé du sud-ouest au nord-ouest par la Pointe-de-Sable. Indian Head, située sur la terre ferme, à environ 3 milles au nord (Mag.) de Pointe-de-Sable, la défend contre toute grosse mer, dans ces lieux, et le havre se trouvant à la tête de la baie de Saint-George est à l'abri de tous les vents; ceux du sud-ouest, de l'est et du nord venant directement de la terre.

La profondeur générale de l'eau est de six à neuf brasses. Le mouillage est bon et la terre de tenue est généralement formée de vase et d'argile; l'espace qui sert d'ordinaire au mouillage des navires est de plus de 465 acres, et la profondeur d'eau minimum, à la basse marée, est de quatre brasses. On pourrait cependant obtenir un bon mouillage sur une étendue beaucoup plus considérable. Voici l'élévation des marées, d'après les cartes de l'amirauté : grande marée, six pieds et trois quarts; basse marée, quatre pieds et un quart; variations, deux pieds.

La baie Plate s'avance dans une direction sud-ouest, à 5 ou 6 milles en amont du havre; sa profondeur est de 1 à 1½ mille, et il y a beaucoup de battures. Ses rives, sur la terre ferme, ont une hauteur de dix à quarante pieds, et sont formées principalement d'argile ou de gravier.

Des colons sont établis, çà et là, le long de la baie de Saint-George; l'établissement principal, toutefois, composé d'Anglais et de Français, se trouve à la Pointe-de-Sable. Il n'y a pas apparence de rochers à fleur d'eau ou de battures d'aucune sorte dans la baie de Saint-George, et l'approche du havre de Saint-George est facile; on n'a que la pointe à doubler. Le havre se couvre généralement de glace durant l'hiver, et il arrive au printemps qu'il est bloqué par la glace en dérive que les vents nord chassent en aval du golfe Saint-Laurent, et que les vents de l'ouest poussent dans la baie de Saint-George. La baie est libre lorsque les vents de l'est soufflent. On peut dire que le havre de Saint-George est fermé à la navigation, depuis la dernière semaine de décembre jusqu'à la fin d'avril; mais il est bien connu qu'il a été ouvert à certaines époques, plus ou moins, durant la plus grande partie de l'hiver. On n'a pas encore placé de phares ou de signaux sur la rive occidentale de Terre-Neuve.

Il résulte de toutes les explorations qui ont été faites, et d'un examen personnel, que le havre de Saint-George, sur la côte ouest, et le havre de Saint-Jean, sur la côte est de Terre-Neuve, sont les meilleurs ports pour les navires d'un fort tirant d'eau. Ces deux havres sont éloignés d'environ 275 milles en ligne directe; mais comme il faut contourner

les têtes des baies de la Conception, de la Trinité et de Plaisance, la distance par la route la plus directe se trouve ainsi portée à 291 milles.

Je vais maintenant décrire la région qui se trouve entre ces deux havres.

Le district d'Avalon est la partie de Terre-Neuve qui se trouve située le plus au sud-est, et il est relié à la partie principale de l'île par une langue de terre ou un isthme qui sépare les baies de la Trinité et de Plaisance, le bras de la baie de Bull étant à la tête de la Trinité et Piper's Hole à la tête de la baie de Plaisance.

Les grandes baies de la Trinité et de la Conception se trouvent dans la partie nord du district d'Avalon, et forment deux longs promontoires dont l'un se termine à la Pointe de Grates et l'autre au cap de Saint-François. À l'est, entre le cap Saint-François et le cap Race, la rive est comparativement directe ; les baies des Trépassés, de Sainte-Marie et de Plaisance sont du côté sud.

Cette partie de l'île est accidentée, on peut à peine dire qu'elle est montagneuse, car quelques pics seuls s'élèvent à plus de 1,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Les côtes sont partout découpées par des baies et des havins, et entourées de monticules et de falaises. À l'intérieur, on trouve de la terre à bras ondulante, des étendues de bonne terre, des étendues stériles et rocheuses, des marais couverts de mousse et des étangs innombrables de toutes formes et dimensions. Les étendues stériles sont formées, en général, de terrains plus élevés, d'ordinaire rocheux, déboisés, mais couverts de mousse, de différents arbustes à baies et souvent d'épais buissons ; les marais sont humides et bas ; quelques-uns ont une profondeur considérable, tandis que d'autres n'ont qu'un ou deux pieds de profondeur et ont un fond formé de petites pierres ou de gravier. Les pierres sont, en général, du schiste et du grès ; la surface du sol est aussi parsemée de pierres détachées et de cailloux ronds et polis. De nombreuses rivières affluent dans les différentes baies et anses, mais elles ne sont pas importantes. En outre d'un bon nombre de collines isolées, il y a deux rangées distinctes dans le district d'Avalon. La première commence à Holyrood, à la tête de la baie de la Conception, et s'avance dans une direction sud vers Renesse, sur la côte est. La seconde s'étend depuis près de Chappel Arm, la tête sud-est de la baie de la Trinité, jusqu'à la tête nord-ouest de la baie de Sainte-Marie. Une vallée considérable s'étend depuis Holyrood, baie de la Conception, jusqu'à Salmonia, baie de Sainte-Marie ; elle est bornée à l'est par la rangée Holyrood et à l'ouest par une série de collines. Les eaux de l'Hodge et l'étang Oron forment une autre vallée. Ces eaux ont leur embouchure près de Bryne, baie de la Conception, et s'écoulent, par la rivière Rocheuse, dans la baie de Sainte-Marie. Les collines et les vallées, ainsi que les baies, ont une direction nord-est et sud-ouest.

On a dit que les collines étaient élevées et escarpées sur le côté sud du havre de Saint-Jean. Ces collines s'élèvent le long des côtes vers le sud, et s'avancent dans l'intérieur, elles se terminent en une espèce de plateau. Les collines situées du côté nord du havre s'élèvent graduellement à une hauteur de 100 à 335 pieds, puis elles s'abaissent vers le nord pour former un côté de la vallée de Quidi Vidi, qui se prolonge vers la baie de la Conception.

Un cours d'eau vient se jeter dans le havre de Saint-Jean ; le bras principal est formé par quelques étangs situés sur les hautes terres qui dominent Topsail, baie de la Conception ; l'autre bras, arrivant du sud-ouest, le rejoint à environ 2 milles et demi de Saint-Jean. Une vallée ayant la forme d'une pelle est ainsi formée et s'élève graduellement sur un parcours de quelques milles. Si on laisse cette vallée, et que l'on s'avance à l'ouest, le pays, sur un rayon de 10 ou 12 milles, est onduleux et boisé ; depuis cet endroit jusqu'à la rangée de collines Holyrood, l'intérieur se compose principalement d'une plage stérile et rocheuse, de beaucoup de marais, de collines et d'étangs isolés. Les terrains appelés Flaky-Downs, qui ne sont que des dunes arides élevées, s'étendent à l'est de cette rangée Holyrood. La région située entre ces collines et la rangée entre Chappel Arm et la baie de Sainte-Marie est boisée et pleine d'ondulations, on y rencontre quelques bouquets de magnifique bouleau et quelques morceaux de bonne terre, entrecoupés de beaucoup de fondrières et de marais, de dunes et d'étangs innombrables. Lorsqu'on a traversé la rangée de collines qui se trouve près de Chappel Arm, on s'avance sur la langue

de terre qui relie le district d'Avalon à la partie principale de l'île. Elle est généralement hérissée de rochers, stérile et marécageuse, entrecoupée de monticules et de collines rocheuses, et dépourvue presque entièrement de bois. Plusieurs petites rangées de collines la traversent presque diagonalement, savoir : Long Kite et Doe Hills. Elles ne sont pas très-élevées, elles atteignent leur plus grande hauteur près de la baie de la Trinité et s'abaissent au sud-ouest ; cependant la région qui avoisine Rantem et Lamanche est extrêmement accidentée et rocheuse sur un parcours de 5 ou 6 milles. De là jusqu'à Come by Chance, on descend dans une région onduleuse et marécageuse, semée de bouquets de bois de chaque côté. La rivière Come by Chance débouche dans la baie de Plaisance, à l'extrémité nord-ouest de l'isthme d'Avalon. Une faible distance la sépare du bras de la baie de Bull, à la tête de la baie de la Trinité.

La vallée de la rivière Come by Chance est étroite, mais bien boisée. Les collines Powder Horn sont situées sur le côté nord-ouest, le pic le plus élevé a une hauteur de 995 pieds. Elles sont isolées et entourées d'une vaste série de marais. La région qui se trouve entre Come by Chance et la rivière du Havre Nord, jusqu'à la rivière Noire, se compose principalement de marais onduleux. Il y a quelques collines entre le Havre Nord et la rivière Noire, qui se composent de monticules élevés et de rochers stériles. Ces deux rivières affluent dans la baie la Plaisance, entre Come by Chance et Piper's Hole. Le terrain qui longe immédiatement le rivage de Piper's Bay est bas, mais il devient escarpé et même, en quelques endroits, il se transforme soudainement en collines aussi élevées qu'accidentées. Une haute rangée de collines s'avance à environ mi-chemin, entre la rivière Noire et la rivière de Piper's Hole, vers Clode Sound, baie de Bonavista. La rivière de Piper's Hole affine dans Piper's Hole, qui est la limite de la baie de Plaisance. Cette rivière est la plus longue que l'on rencontre jusqu'à cet endroit, et elle s'avance au loin dans l'intérieur. Les canots y circulent difficilement à cause des rapides et des écluses, bien que l'eau soit calme à certains endroits. La vallée n'est pas très-grande, mais elle contient beaucoup de bonne terre et du bois d'assez bonne qualité.

Avant de décrire la région qui s'étend à l'ouest de Piper's Hole, il sera peut-être mieux de tracer la direction probable que suivrait un chemin de fer depuis Saint-Jean jusqu'à cet endroit.

La partie centrale de la région semble offrir la route la plus praticable pour un chemin de fer depuis Saint-Jean jusqu'à Piper's Hole, car son sol est plus uni et moins accidenté, les vallées et les gorges des nombreuses baies et anses disparaissant pour la plupart. On peut évaluer l'élévation générale du sol dans ce district, de 350 à 500 pieds au-dessus du niveau de la mer. La distance qui sépare Saint-Jean de l'extrémité nord de l'isthme d'Avalon, par la route de terre la plus directe (laquelle se trouve entre le bras de la baie de Bulls, baie de la Trinité, et Come by Chance, baie de Plaisance), est de 79 milles : de là à Piper's Hole, elle est de 15 milles, ce qui fait une distance totale jusqu'à Piper's Hole de 94 milles. Quoique la route ordinaire soit assez directe, cette distance doit nécessairement être augmentée en s'éloignant des têtes des baies de la Conception et de la Trinité, en évitant quelques-unes des collines qui, allant du nord-est au sud-ouest, devront être nécessairement traversées par une ligne tirée de l'est à l'ouest. Les altitudes, dans le district d'Avalon, sont calculées, pour la plupart, au moyen d'observations barométriques simultanées, les distances locales étant évaluées. Le relèvement, lorsque le contraire n'est pas mentionné, est magnétique, la variation de la boussole étant d'environ 30 degrés à l'ouest du franc nord.

Depuis Saint-Jean, en suivant la direction de la rivière vers Topsail, il est nécessaire d'atteindre une élévation de plus de 200 pieds sur un parcours d'environ 3 milles et demi (il faut, pour obtenir ce résultat, commencer l'élévation du côté nord du havre de Saint-Jean, à n'importe quelle hauteur convenable) ; de là, en suivant une direction générale ouest sud-ouest à travers cette région, il faut traverser une colline haute de 500 pieds à environ 9 milles de Saint-Jean ; de là, en continuant de suivre une course assez directe à travers les bois, puis à travers un sol aride et rocheux, à une hauteur variant de 400 à 500 pieds, on descend à environ 8 milles au sud de Holywood dans la vallée située entre la baie de la Conception et la baie de Sainte-Marie, que l'on peut atteindre en traversant la col-

line à une distance de 4 milles et à 300 pieds d'élévation ; de là, en continuant vers le nord, et en traversant le chemin Salmonie, à environ 8 milles de Holyrood, à une hauteur de 435 pieds, puis dans une direction nord nord-ouest, une région onduleuse et boisée, à une hauteur variant de 300 à 400 pieds, on atteint la rivière Hodge, que l'on traverse à 190 pieds d'élévation. Depuis la rivière Hodge, une élévation doit être faite dans une direction ouest nord-ouest, et on doit traverser la série de collines entre Chapple Arm et la baie de Sainte-Marie, à environ 800 pieds d'élévation ; une descente doit alors se faire sur un parcours de 2 milles et demi, à environ 300 pieds d'élévation, alors qu'on peut obtenir une ligne assez directe le long de l'isthme, entre les baies de la Trinité et de Plaisance, et en se rapprochant plus du rivage de la baie de Plaisance que de la baie de la Trinité, puis en traversant les extrémités des collines Long Kite et Doe, à des hauteurs variant entre 400 et 500 pieds, on atteint la région qui se trouve entre Rantem et Lamanche, où on doit franchir, sur un parcours de 6 milles, la région qui offre peut-être le plus d'obstacles formidables, car elle est montagneuse, rocheuse et abrupte. On observe la même nature physique dans la région de l'île, laquelle est formée par les collines Come by Chance, Rantem, Lamanche et Petit-Havre. Une route tortueuse semble praticable à travers ces obstacles qui, par leur nature abrupte et rocheuse, sont plus difficiles que les hauteurs extrêmes. Depuis Lamanche, on peut atteindre la région située entre Come by Chance et le bras de la baie de Bull par une route assez directe et facile. De là, en suivant la rivière Come by Chance et la vallée, en traversant le nord des collines Powder Horn, et en se tenant à l'intérieur sur une série de marais, à environ 7 milles en arrière de l'embouchure de la rivière Noire, on traverse les collines du Havre Nord et la série qui s'étend de Piper's Hole à Clode-Sound, à des altitudes de 580 à 560 pieds ; puis, par une série de marais et d'étendues stériles, à la rivière et à la vallée de Piper's Hole, que l'on doit traverser à une distance considérable de son embouchure.

En laissant les têtes des baies de Plaisance et de la Fortune (les deux plus grandes baies qui se trouvent du côté sud), et en s'avancant vers l'ouest ; la côte est entrecoupée à des intervalles de quelques milles seulement d'un grand nombre de petites baies et anses longues et étroites. Les rives en sont escarpées et rocheuses, et quelques-uns des promontoires sont très-élevés.

Si l'on voit d'une faible distance de l'intérieur la région qui longe la rive, elle a un aspect rocheux et accidenté, mais à mesure que l'on s'éloigne des côtes, le sol devient plus uni. Beaucoup de rivières viennent aboutir à la côte sud, et quelques-unes sont très-grandes ; elles ne sont navigables cependant que dans les parties où la marée se fait sentir, si l'on en excepte, dans quelques cas, les canots et les petites embarcations. Voici quelques-unes des plus grandes rivières :

Les rivières Sandy Harbour, List ou Dunns affluent dans la baie de Plaisance. La rivière du Havre-Long et les eaux du lac Gribornes et de la Big River se jettent dans la baie de la Fortune. La petite rivière Conne et la rivière de la baie du Désespoir (*Bay Despair River*) affluent dans la baie du Désespoir. Le lac Serpentine ou l'Étang-Long (*Lond Pond*) se déverse dans la baie de l'Est. La baie du Nord, Fâcheux, la baie du Lièvre, la Petite Rivière et la rivière de la baie de l'Ours-Blanc se jettent dans les baies qui portent leurs noms respectifs, ainsi que les rivières Grandy's-Brook, Connoire et la Poyle, et quelques autres à l'ouest.

Ces rivières ont toutes un cours rapide, et leur lit est rocheux ou pierreux, quelques-unes sont entrecoupées de grandes chutes qui se trouvent à une faible distance des rives ; à mesure que l'on approche de la côte, les vallées formées par ces rivières sont étroites et profondes, et quoique la surface générale du pays soit assez plane, elles forment des obstacles à toute autre route que l'on voudrait construire ailleurs que dans le voisinage immédiat de la côte. Mais ces rivières se grossissent rapidement et elles s'élargissent fréquemment en une série d'étangs ou lacs ; les vallées à quelques quinze ou vingt milles à l'intérieur deviennent moins profondes et abruptes, et elles sont fréquemment entrecoupées par les bras des rivières et l'ondulation générale du pays.

À l'ouest, près de la vallée de Piper's-Hole, on peut dire, en général, que la région qua

s'étend le long de la côte sud et s'avance à l'intérieur sur un parcours de plusieurs milles, disons 15 à 30, quelquefois plus, n'est qu'une vaste série d'étendues stériles de marais. Ces plages stériles présentent souvent, surtout à une certaine distance du rivage, de longues et faciles ondulations ; parfois elles deviennent plus abruptes et même montueuses, et l'on voit même quelques basses arêtes qui sont en même temps percées de nombreuses passes.

Ces étendues stériles ne sont pas en général rocheuses, mais elles sont ordinairement couvertes de grosses pierres détachées qui reposent sur du gravier à angles aigus. Les arbres à baies et les arbres nains du pays sont en grande abondance, mais il ne pousse pas de bois propre à la construction sur la plus grande portion du pays. Le long des bords de quelques-unes des rivières, à la base et sur les versants des collines, et dans les vallées et les têtes des baies, il y a des étendues isolées de bonne terre et des bouquets de bouleaux et autres essences ; mais ils n'occupent qu'un petit espace, comparé aux étendues stériles et marécageuses. On ne doit pas supposer que ces marais indiquent nécessairement un pays plat. Il y en a sur la hauteur comme sur l'inclinaison du terrain, et à quelque distance dans l'intérieur ils offrent fréquemment l'aspect de savanes ; on peut y marcher facilement, il y croît de l'herbe, et elles sont assez sèches en été.

L'élévation générale de cette partie de l'île est plus grande que dans le district d'Avalon, elle varie de 600 à 800 pieds au-dessus du niveau de la mer, et elle devient plus forte à mesure que l'on avance près de la baie de Saint-George.

En examinant la carte de Terre-Neuve, on verra que la rivière des Exploits se forme dans la partie sud-ouest de l'île et se jette dans la baie de Notre-Dame, sur la côte nord-est. Cette rivière est alimentée par beaucoup d'affluents qui viennent du Sud, et semble former l'unc des deux grandes vallées de l'île, l'autre étant formée par les eaux de la rivière Humber, qui se déversent dans la baie des Iles.

Les sources des nombreuses rivières qui aboutissent à la côte sud et les eaux de la baie des Exploits et Gauder se confondent souvent, elles prennent naissance au même niveau et forment le grand plateau de cette partie de l'île. La région, à cet endroit, est plus boisée et entrecoupée de lacs et d'étangs, dont plusieurs ne sont séparés que par des collines détachées et des arêtes, mais par aucune série apparente continue. Quelques-uns de ces étangs ou lacs, pour employer une expression plus forte, sont d'une étendue considérable ; ils sont larges et longs de plusieurs milles.

En s'avancant vers la baie de Saint-George du sud-est, on traverse les eaux les plus occidentales de la rivière des Exploits à une distance de 30 à 40 milles du havre de Saint-George. Quelques-uns de ses bras s'écoulent à travers un grand lac à l'Est, et une vallée, entrecoupée de collines et de cours d'eau, se prolonge au loin dans la même direction. Les eaux de cette rivière, qui se trouvent le plus au sud, sont étroitement reliées avec la rivière de la baie de l'Ours-Blanc, et celles qui se trouvent le plus au nord sont dans le voisinage immédiat de la rivière de Saint-George et de la baie Plate (*Plat Bay*), et de la rivière Brook, et il y a toute apparence qu'on pourrait trouver une issue facile entre ces deux rivières en longeant les collines et les arêtes intermédiaires.

On arrive, dans cette direction, à la longue série de collines qui dominent la baie de Saint-George d'une manière graduelle, en suivant une région formée de marais couverts d'herbes. Cette série de collines se prolonge depuis le cap Ray, dans une direction nord-est, au delà de la tête de la baie de Saint-George, et quoiqu'elle soit interrompue par la rivière Humber, elle s'étend encore plus loin dans le même sens.

Au-dessus du havre de Saint-George, le sommet, sur un parcours d'environ 8 milles, quoique un peu régulier et plat, et couvert en maints endroits de grands marais, est souvent interrompu par des rivières qui coulent diagonalement à travers de profondes vallées escarpées ou des gorges. Les pics sont rocheux et quelques-uns ont même une hauteur d'environ 2,000 pieds. La descente des collines situées entre Flat Boy Brook et la tête de la baie de Saint-George est abrupte, mais, depuis la base des collines jusqu'au havre de Saint-George, sur un parcours de 3 et 4 milles, la descente est graduelle, ou plutôt elle s'opère sur des terrasses alternatives formées d'humides marais ou de bonne terre sèche.



La rivière Flat Bay Brook et le bras sud-est de la rivière de Saint-George s'écoulent vers la mer dans une direction nord-ouest, et traversent cette rangée de montagnes en formant des vallées étroites ou des gorges; mais ni l'une ni l'autre de ces rivières n'ont été parcourues depuis l'endroit où l'on croit que se trouvent leurs sources; mais on a descendu les derniers quinze milles de la rivière Flat Bay Brook, qui se jette dans la mer, à environ 2 milles de la tête de la baie Plate. Cette rivière coule jusqu'à la base des collines, à environ 7 milles de son embouchure, sur un sol assez uni ou onduleux, et s'élève sur ce parcours d'environ 200 pieds aussi loin qu'on peut la suivre en amont à travers les collines. Son élévation est peu sensible; elle est semée d'un certain nombre de petites îles boisées, et en maints endroits il y a, de chaque côté, des plateaux étroits qui sont bordés par des collines escarpées. A en juger par l'ascension qui est graduelle et facile durant un grand nombre de milles en deçà de l'Océan, il est probable que le cours de cette rivière est très-rapide avant que, du grand plateau, on atteigne la côte des collines.

La rivière de Saint-George se jette dans la tête de la baie de Saint-George, à l'endroit connu sous le nom de détroit (*Gut*), à environ 3 milles et demi est, au nord de la Pointe du Havre. Après que le bras sud-est de cette rivière s'est engagé dans les collines, il présente, autant qu'on le connaît, le même aspect que la rivière Flat Bay Brook.

Une rivière très-considérable, appelée d'ordinaire Harni Brook, venant d'une direction nord-est, se jette dans la mer en dedans même du détroit, et une autre rivière, Barchori Brook, afflue dans l'Océan à une faible distance en dehors du havre Saint-George.

Une rivière appelée Fishels Brook se jette dans la baie de Saint-George, à quelques milles au sud de la baie Plate; entre cette rivière et Flat Bay Brook, le sol s'abaisse depuis le sommet de la longue rangée, de manière à offrir une descente facile et graduelle, jusqu'à la côte sud de la baie Plate.

Il serait inutile d'établir la hauteur des différents sommets à traverser, ou de faire autre chose qu'une description générale de la région située entre Piper's Hole et la baie de Saint-George. L'état de la température ne permet pas, pendant que l'on traversait cette partie de l'île, d'obtenir une série complète des niveaux, mais le baromètre a été très-utile pour donner une idée approximative des hauteurs locales du pays. Il serait naturellement impossible de tracer la direction exacte d'une ligne, ou de faire voir toutes les difficultés que l'on doit surmonter, sans avoir suivi toutes les sinuosités qu'occasionnerait nécessairement une route qui traverserait le pays de l'est à l'ouest. Mais à en juger par le caractère général du pays que l'on a déjà traversé et par l'aspect qu'il offre des différents lieux d'observation d'où l'on peut avoir une vue très-étendue, on peut affirmer, sans peu d'hésitation, qu'il n'y a pas de difficultés insurmontables, et que l'on pourra, selon toute probabilité, choisir une route praticable et assez directe depuis Piper's Hole jusqu'au havre de Saint-George.

Les sauvages ont l'habitude de voyager en canots à une distance de 20 ou 30 milles du havre de Saint-George, et se rendent à la baie du Désespoir en suivant les eaux et la série d'étangs dont il a déjà été question, et ils continuent également leur course à l'est de la même manière. D'après les informations recueillies des sauvages qui ont traversé l'île en suivant ces eaux, il appert qu'un grand nombre de ces eaux sont étroitement reliées, que les portages ne sont ni longs ni élevés aux endroits où elles sont interrompues, et que quoique la région semble souvent montueuse, la route est assez directe et unie. Lorsqu'à l'époque de l'hiver, le sol et les buissons sont couverts de neige et que les petits étangs, etc., sont gelés, il y a des routes assez directes et sur un terrain assez uni, entre Piper's Hole et la région de la baie du Désespoir, et entre cette dernière localité et la baie de Saint-George.

On pourrait probablement maintenir, depuis le côté sud de la vallée de Piper's Hole, une ligne directe pour la baie de Saint-George, sur un certain parcours à travers les étendues stériles, en suivant ensuite la région plus plane qui s'étend vers le nord des étendues stériles et dans le voisinage du plateau; en le longeant, on pourrait peut-être atteindre la vallée et les eaux de la rivière des Exploits, qui se trouvent au sud-est, et en traversant ensuite le sommet de la longue rangée, ou bien en suivant la rivière Flat Bay Brook, puis

a rivière de Saint-George, descendre au niveau de la mer à la baie et au havre de Saint-George.

Il est incontestable que l'on éprouvera des difficultés considérables pour traverser quelques-unes des arêtes et collines qui ont été décrites comme se trouvant dans le district d'Avalon et dans la partie principale de l'île, ainsi que pour l'accès et la descente de la baie de Saint-George; mais ces obstacles ne paraissent pas insurmontables.

On porte la distance de Saint-Jean à Piper's Hole, par la route de terre la plus directe, à environ 94 milles; de ce dernier endroit au havre de Saint-George il y a un parcours de 197 milles, ce qui fait une distance totale, entre Saint-Jean et le havre de Saint-George, d'environ 291 milles marins. La route serait, en général, directe; mais comme l'on devra traverser la partie montagneuse tout entière de cette région, il est évident qu'elle sera beaucoup plus longue que si elle suivait un tracé vraiment directe; il serait cependant difficile d'établir une évaluation exacte de la longueur probable d'une ligne de chemin de fer qui relierait les deux havres dont il est question sans une exploration scientifique. D'autres études pourraient peut-être démontrer qu'il serait même avantageux de traverser le plateau sud de la rivière Humber, et de rendre le havre de Saint-George accessible du côté nord-est. Je ne puis cependant me prononcer sur ce point.

Les premières impressions ne sont pas encourageantes pour ce qui regarde la culture du sol et l'exploitation forestière, et à en juger par les notions imparfaites que l'on a encore sur Terre-Neuve, il ne semble pas qu'il y ait des régions agricoles bien étendues, ou que le sol soit bien boisé; cependant beaucoup de parties de l'île sont fertiles et leur culture serait productive, et il y a beaucoup de terrains propres au pâturage.

Une partie importante du district d'Avalon est propre à la culture, et l'on y trouve des bouquets considérables de bouleaux. On remarque le long des bois et dans les vallées, beaucoup de bonne terre et une certaine quantité de bois propre à la construction, lequel se compose principalement de pin, de sapin, de bouleau et d'épinette rouge.

La vallée de la rivière des Exploits est peu connue, mais dans la partie sud de la principale section de l'île, on trouve peu de terres propres à la culture.

Il y a une bonne quantité de terrains propres à la colonisation dans la partie ouest de l'île qui comprend les régions Codroi, de la baie Saint-George et Humber. Il y a une étendue considérable de bonne terre entre la longue rangée des collines et le rivage de la baie de Saint-George, principalement vers la tête et la partie nord de la baie, entre Indian Head et les Gravels, Flat Bay Brook et les rivières Barachois et de Saint-George. Les vallées abondent en épinette et en bouleau, mais il y a bien peu d'érable et de pin. On dit que cette dernière essence se trouve en assez grande quantité dans beaucoup d'endroits de la vallée Humber.

Le foin, l'avoine, l'orge, les pommes de terre et toutes espèces de céréales et de fruits verts poussent en abondance, les moutons et les bestiaux ont d'excellents pâturages dans toutes les parties du pays. La truite abonde dans les nombreux lacs et étangs, et le saumon dans les rivières. Le daim (*caribco*), qui abonde, l'ours noir et le loup, le castor, la loutre et autres animaux à fourrures, comptent au nombre des animaux sauvages du pays. Le ptarmigan et autre gibier abondent.

Quand au climat, il est difficile d'obtenir des renseignements dignes de foi sur les variations extrêmes de la chaleur et du froid; elles ne sont cependant pas excessives. Les printemps sont en général tardifs, les étés courts, et les automnes souvent longs et beaux, la neige tombe durant l'hiver en grande quantité, et les vents sont vifs.

Les ressources minérales du pays sont encore comparativement inconnues, mais le plomb, le cuivre et le fer se trouvent dans différentes localités, et l'on sait que le charbon et le pétrole gisent dans la partie occidentale de l'île; mais, comme il a été impossible d'obtenir des concessions ou licences du gouvernement provincial, ce rivage, appelé ordinairement "rivage français," a été presque entièrement négligé.

On rapporte que la mine dite Union (*Union Mine*), à Tilt Cove, située sur la rive nord de la baie Notre-Dame, la propriété de MM. Bennett et McKay, qui l'exploitent, est une des mines les plus riches et les plus productives qui existent au monde.

Les mines de plomb de Lamanche, dans la baie de Plaisance, ont été exploitées de manière à donner de bons bénéfices, mais les travaux ne sont guère poussés maintenant avec énergie. D'autres opérations minières sont commencées à différents endroits, et le peu de renseignements que l'on possède sur le pays fait croire que ses ressources minérales sont considérables.

On fabrique d'excellente tourbe dans le voisinage de Saint-Jean, et on trouve la matière brute en abondance dans toutes les parties de l'île. On exploite des carrières d'ardoise à couvrir à Random Island et sur la côte ouest de la baie de la Trinité.

M. Alexander Murray, qui est maintenant à la tête de l'exploration géologique de Terre-Neuve, a exploré une grande partie de l'île et a fait une étude hydrographique de bon nombre de ses cours d'eau ; ce sont, de fait, les seuls examens de l'intérieur qui, à ma connaissance, aient jamais été faits dans le pays. M. Murray m'a donné tout son concours comme tous les renseignements qu'il possédait. Il a eu la bonté de mettre à ma disposition des copies de ses plans et rapports sur l'exploration géologique, en même temps qu'une description complète de la mine dite Union (*Union Mine*), à Tilt Cove, que je vous soumetts, ainsi que ce rapport.

Je ne saurais mieux faire à ce sujet que de citer une autorité aussi irrécusable.

M. Murray dit, relativement aux ressources minérales et agricoles du pays :

“ Il est fort à regretter pour tous ceux qui ont à cœur les intérêts de la Province, que l'on ait mis en circulation, à différentes époques, de grosses exagérations relativement à la richesse minérale de Terre-Neuve, ce qui a contribué à nuire à l'objet que l'on avait en vue plutôt qu'à le favoriser, car l'on avançait des faits trop improbables pour que des personnes expérimentées pussent y ajouter foi. Cependant il est incontestable que les indices de minéraux sont, en beaucoup de cas, très-encourageants et qu'ils sont en définitive d'une grande importance pour la colonie.

“ Les productions minérales que l'on a découvertes, à différentes époques, sur diverses parties de l'île sont des minerais d'argent, de cuivre, de plomb, de fer et de manganèse, du marbre blanc, noir et veiné, de grandes masses de gypse dans les couches inférieures carbonifères, de la plombagine et du pétrole. La tourbe et la marne schisteuse abondent en différents endroits à la surface.

“ Une large section du pays est couverte de roc de l'âge carbonifère, mais il est douteux qu'il contienne des veines de houille assez épaisses pour être de quelque valeur commerciale. Il y a néanmoins trois endroits où l'on a fait des tentatives sérieuses d'exploitation minière, savoir : la mine dite “ Terra Nova,” dans la Petite-Baie ou Baie-Verte, la mine dite “ Union ” à Tilt Cove, dans la baie Notre-Dame, et la mine dite “ Lamanche ” à la tête de la baie de Plaisance. Le minerai de cuivre, mêlé à la pyrite de fer, se trouve dans les deux premières localités ; la galène, ou sulfure de plomb, dans la troisième ..... On a fait quelques fouilles à un grand nombre d'endroits qui semblaient présenter des indices métallifères, mais les travaux exécutés ont été trop peu considérables pour qu'on les désigne comme une exploitation minière..... En outre des minerais métalliques et des substances encore plus précieuses, l'île abonde en matériaux d'une grande importance économique ; la côte produit des marbres de presque toutes les couleurs sur les rives orientale et occidentale. On exploite partiellement des carrières d'ardoise à couvrir dans la baie de la Trinité. On trouve de la plombagine dans la baie du Désespoir. On a remarqué quelques indices de pétrole dans quelques localités, et les pierres de construction, les pierres à meules, les pierres à aiguiser et les pierres calcaires s'y trouvent en grandes quantités.”

M. Murray dit, au sujet des ressources agricoles du pays :

“ Malgré l'aspect peu encourageant de la côte, une grande partie du pays est évidemment de nature à pouvoir être transformée en un sol propre à la culture ou aux pâturages. Les meilleures parties que j'ai pu observer se trouvent dans les districts carbonifères, là où la surface est souvent unie ou d'une ondulation facile sur une vaste étendue. J'ai démontré, dans mon rapport de l'an dernier, par des chiffres approximatifs, qu'il y a probablement environ 726 milles carrés, ou 446,080 acres carrés, plus ou moins propres à la

colonisation dans la région canifère de la partie est de l'île seulement, qui comprend les districts suivants :

|                          | Milles carrés. | Acres carrés. |
|--------------------------|----------------|---------------|
| Vallée de Codroi .....   | 75             | 48,000        |
| Baie de St. George ..... | 222            | 142,080       |
| Rivière Humber .....     | 429            | 256,000       |
| Total.....               | 726            | 446,080       |

« Ces vallées sont, pour la plupart, bien plantées d'arbres, surtout de gros pins, de genévriers ou d'épinette rouge (cette dernière est une sorte de *larix*), de beaux bouleaux jaunes et d'autres bois de construction précieux. Une étendue considérable de la vallée du Humber semble surtout bien garnie d'arbres propres à la construction. Si l'on excepte deux petits rapides, la circulation de la rivière est libre pour les grands bateaux sur un parcours de 32 milles en amont, et du bois de construction de toute sorte se trouve en abondance à cet endroit (surtout au lac du Daim et dans la région située entre ce lac et les fourches du Grand-Etang), que l'on peut se procurer sans peine. En amont des fourches du Grand-Etang, les rivières sont toutes rapides, mais les canots les ont fréquemment montées et descendues. On pourrait trouver une route comparativement facile pour traverser l'île en suivant la rivière sud jusqu'au Grand-Etang, et de là jusqu'à ses principales sources, puis au moyen d'un portage de quelques milles depuis l'étang Brichy (un des lacs où le bras du Grand-Etang de l'Humber prend sa source), on atteindrait la rivière Indian Brook, qui se jette dans la mer à la baie de Hall sur le côté occidentale de l'île, et n'est interrompue que par une petite chute qui se trouve à trois milles environ de son embouchure.

« On pourrait entreprendre la construction de quelques artères de chemin pour lesquelles (à l'exception d'environ trois milles à l'embouchure de la rivière Humber) toute la région Humber offre des avantages considérables, en même temps que des moyens de communication naturelle par eau, dans le but de développer un établissement prospère au cœur même de l'île.

« Les pouvoirs d'eau qu'on pourrait utiliser pour les manufactures se trouvent presque à chaque endroit du pays, et sont vraiment illimités. Le pays est tellement parsemé d'étangs et de lacs, qu'il est douteux que l'étendue d'eau n'égale pas celle du sol; beaucoup de ces nappes d'eau se trouvent à une grande hauteur et forment d'innombrables torrents de montagnes qui vont se jeter dans les rivières principales qui arrosent les vallées, à des distances très-rapprochées.

« Le climat de Terre-Neuve est loin d'être aussi rigoureux qu'on le croit généralement. Les variations du thermomètre sont bien moins considérables que dans aucune partie du Canada: la chaleur, en été, dépasse rarement 70° à 75° Fahrenheit, et le froid, en général, tombe rarement bien au-dessous de zéro. Ceux qui connaissent peu le pays supposent que les brouillards enveloppent presque continuellement l'île, tandis qu'ils ne durent que peu de temps dans l'intérieur, et ils sont loin de s'étendre incessamment sur les rives nord ou ouest, quoique cependant ils règnent sur les rives sud en général et dans les baies de Plaisance et de la Trinité en particulier.

« Les vivres ont été jusqu'à présent fournis principalement par Halifax, ou l'île du Prince-Edouard; mais si l'exploitation du sol et des mines est une fois établie sur un bon pied, je ne doute pas que les ressources du pays suffisent à produire toutes les choses nécessaires à ses habitants.»

À l'exception de certaines parties du district d'Avalon, les établissements sont situés le long des côtes, et les habitants s'adonnent presque tous à l'exploitation des pêcheries importantes de cette région. D'après le recensement de 1857, la population, y compris celle qui habite la rive française, s'élevait à environ 122,638. Le district d'Avalon renferme la population la plus dense; il n'y a pas de villes incorporées dans l'île. Il y a 30,476 habitants dans le district de Saint-Jean est et ouest, et probablement environ 18,000 dans la ville de Saint-Jean. Saint-Jean est la ville et le port principal; c'est le

siège du gouvernement. Le havre de Grâce, la baie de la Conception viennent en second lieu pour l'étendue comme pour l'importance. Les rives de la baie de la Conception contiennent, en beaucoup d'endroits, une population dense. Brigns, Bay Roberts et Carboneer ont une certaine étendue; ce dernier a eu naguère quelque importance comme port d'appareil pour la pêche du veau marin.

Heart's Content, Trinity et Catalina, sont les localités les plus importantes de la baie de la Trinité, et les districts de Bonavista, Fogo et Twillingate au nord renferment de nombreux établissements de pêche.

La ville de l'ancienne Plaisance est l'établissement principal sur le côté est de la baie de Plaisance, et il en est de même de Burin, sur le côté ouest. La plupart des îles de la baie de Plaisance renferment de grands établissements de pêche; mais la côte qui s'étend entre la baie de la Fortune et le cap Ray n'en comptent qu'un petit nombre. La rive française (y comprise la côte occidentale), que l'on appelle ainsi parce que les Français ont le droit de pêcher et de débarquer durant la saison, dans le but de faire sécher leur poisson, renferme, d'après le recensement de 1857, environ 3,334 colons permanents, dont la moitié environ est d'origine française. Le plus grand nombre, qui habite la côte occidentale, est dispersé le long des rives de la baie de Saint-George et de la baie des Iles. L'établissement principal se trouve cependant au havre de Saint Georges; celui de la Pointe-de-Sable a l'aspect d'un village important; les habitants sont d'origine française et anglaise; les anglais occupent la partie nord ou est de l'île. Il y a une jolie petite église anglaise à Pointe-de-Sable; un ministre protestant y réside; il y a aussi une église catholique. Les habitants d'origine anglaise semblent être dans l'aisance; beaucoup d'entre eux sont propriétaires de goëlettes de bonnes dimensions pour la pêche, et d'autres petits bateaux. Cet établissement s'occupe de la pêche au hareng du printemps; les goëlettes se rendent au nord pour la pêche du hareng du Labrador, durant l'automne. Le commerce est surtout engagé avec Halifax, Nouvelle-Ecosse, et les rapports commerciaux avec Saint-George et Saint-Jean sont très-rars. La terre ferme contient plusieurs belles terres, quoiqu'elles soient peu considérables, et elles sont bien pourvues de troupeaux de moutons et de bestiaux.

La position des établissements de Terre-Neuve a été réglée de manière à favoriser les intérêts de la pêche, sans tenir compte des intérêts de l'agriculture, les intérêts de l'une étant souvent protégés au détriment de l'autre, si l'on excepte le voisinage de Saint-Jean et quelques autres cas où l'exploitation du sol a presque entièrement été négligée. Règle générale, les familles des pêcheurs cultivent un peu de pommes de terre et de légumes; elles élèvent des chèvres, quelquefois des porcs, des vaches et quelques moutons. Celles qui agissent ainsi jouissent invariablement d'une plus grande aisance et sont plus indépendantes que celles qui négligent entièrement la culture du sol, ne comptant que sur la chance d'une bonne saison de pêche.

De bonnes routes relient les principaux centres et établissements dans le district d'Avalon, ainsi que les endroits les plus importants qui se trouvent dans le voisinage de Trinity et Burin. Les communications entre les autres parties de l'île se font généralement par eau et quelquefois par les sentiers.

Le point d'atterrissage des deux câbles télégraphiques de l'Atlantique se trouve à Hearts Content dans la baie de la Trinité; des fils sont posés depuis cet endroit jusqu'à Saint-Jean, Grande-Plaisance, et le long de la côte sud jusqu'à cap Ray. Un câble sous-marin a été posé depuis Grande-Plaisance jusqu'à l'île de Saint-Pierre, de là jusqu'à Sydney, cap Breton, et il y a aussi des câbles depuis Chauvel (Port-aux-Basques) et Cap Ray jusqu'à la baie Aspé, cap Breton.

Espérant que les renseignements contenus dans ce rapport, quoique d'une nature générale et incomplète, pourront vous aider à atteindre la fin que vous aviez en vue dans les instructions que vous m'avez communiquées.

Je demeure, Monsieur,

Votre tout dévoué,

WALTER GEO. BELLAIRS.

Halifax, le 31 décembre 1868.

# RAPPORT

## DU

# COMITÉ SPECIAL

SUR LA

REQUÊTE DE JOSEPH BOUCHETTE.

CHAMBRE DES COMMUNES,

Mercredi, 14 mai 1873.

Le comité auquel a été renvoyée la requête de Joseph Bouchette, tant pour lui que pour les autres, les enfants et les petits-enfants de feu Joseph Bouchette, en son vivant arpenteur général de la province du Bas-Canada, a donné l'attention la plus sérieuse aux questions mises au jour par la requête, et a vérifié l'exactitude des assertions qu'elle renferme, en consultant les journaux de la chambre d'assemblée de la ci-devant province du Bas-Canada.

Il trouve que le 23 février 1814, dans un comité général de la Chambre (voir annexe No. 1), il a été voté une somme de £1,500 courant "pour encourager et aider Joseph Bouchette à publier les cartes topographiques et géographiques de la province."

Qu'en vertu du vote de la Chambre formée en comité général, le dit feu Joseph Bouchette a poursuivi ses recherches et complété ses arrangements pour la publication de son ouvrage et s'est rendu en Angleterre pour mener cet objet à bonne fin, vu qu'à cette époque, il n'y avait en Canada d'artistes capables de graver les cartes.

Que, pendant qu'il était en Angleterre, un membre du comité primitif qui avait voté les £1,500, a proposé à la Chambre, à la session suivante, d'accorder par bill au dit Joseph Bouchette la somme de £500, qui, comme le démontrent les archives, devait être payée à-compte de la première allocation.

Qu'à l'achèvement de l'ouvrage, et au retour du dit Joseph Bouchette au Canada, il s'adressa à la législature pour le paiement du reste de la somme votée en 1814.

Que le rapport du comité sur cette requête, en date du 4 mars 1817 (voir annexe No. 2), après une investigation en règle, a établi que l'auteur avait réellement perdu une somme de £1701 (\$3804) dans la publication de son œuvre, et recommandé qu'il serait juste de le rembourser au moins de ses pertes, mais que la prise en considération de ce rapport par la Chambre n'a pas eu lieu à cause de la prorogation imprévue de la législature.

Qu'en 1819, la Chambre a voté une adresse (voir annexe No. 3) au duc de Richmond, alors gouverneur-général de la Province, relativement à l'importance de ces cartes, tant pour le gouvernement de Sa Majesté que pour la province en général, priant Sa Grâce de l'indemniser de ses services et de ses pertes par un octroi des terres incultes de la Couronne.

Que la mort du duc de Richmond ne permit pas de donner suite à cette adresse.

Que son successeur, le comte de Dalhousie, en 1821, envoya le message suivant à la Chambre (voir annexe No. 4).

"Le gouverneur en chef demande l'attention de la Chambre d'assemblée sur l'importance des cartes géographiques et topographiques faites par Joseph Bouchette, ex-arpenteur-général, qui expose qu'il a encouru une perte considérable en les publiant.

"Le gouverneur en chef est d'opinion que les prétentions de M. Bouchette à une récompense sont justes et raisonnables, mais il n'approuve pas la manière de le récompenser par un don de terre, tel que proposé par l'adresse de l'assemblée du 17 avril 1851

C'est pourquoi le gouverneur en chef espère que la Chambre d'assemblée le mettra en état de satisfaire à ces prétentions."

Le comité auquel ce message a été renvoyé, a fait rapport (voir annexe No. 5) qu'il devrait être accordé au dit Joseph Bouchette, la somme de £1,000, tant pour l'indemniser des pertes qu'il a encourues dans la publication de ces cartes que pour l'encouragement des talents et des entreprises utiles en la Province.

Il apparaît en outre par les journaux de l'assemblée législative que la réclamation du dit Joseph Bouchette fut faite par requête de session en session jusqu'en 1827 (voir annexe No. 6) sans avoir d'autre résultat que la reconnaissance de son droit à être rémunéré et indemnisé de ses services et de ses pertes dans la publication de son œuvre, la prise en considération de la mesure ayant toujours été empêchée par l'ajournement de la Chambre faute d'un quorum.

Que les événements politiques survenus entre 1827 et la mort de l'auteur arrivée en 1841, l'ont empêché de donner suite à sa réclamation devant la législature du pays.

Que votre comité est d'opinion que le témoignage de Claude Dénéchaud, Ecr., M. P. P. (voir annexe No. 6) et de Thomas Lee, Ecr., M. P. P. (voir annexe No. 6), enregistré dans les journaux de l'assemblée législative du 14 février 1827, établit un contrat entre l'assemblée législative et feu Joseph Bouchette, lequel a pris naissance dans une proposition du comité, contrat par lequel M. Bouchette s'engageait à publier les cartes géographiques en question, moyennant la somme de £1,500.

Que la législature a admis que M. Bouchette avait exécuté sa part du contrat d'une manière très-honorable, tandis qu'il n'a reçu que £500 sur la somme de £1,500 pour laquelle il avait entrepris l'ouvrage.

C'est pourquoi votre comité considère que les requérants ont fortement établi leur réclamation; que leur appel à la justice et à la libéralité du parlement mérite la plus favorable considération, et que leur demande soit accordée; et le comité recommande que la question soit traitée avec ce large et noble esprit digne du haut tribunal devant lequel ils en ont appelé, non seulement dans le but de redresser un tort dans la personne de feu M. Bouchette, mais avec l'intention d'encourager les arts et les sciences en Canada. L'ouvrage de M. Bouchette est reconnu comme la base de toutes les descriptions géographiques de l'Amérique Britannique qui ont paru depuis sa publication, et même en 1821, il a servi de modèle pour la description topographique de l'Europe (voir les ouvrages d'Arnault, Jay et Jouy; Paris, 1821, Vol. 3.)

Le comité ayant examiné les ouvrages de feu M. Bouchette de 1831, il ne peut s'empêcher d'en faire mention dans le présent rapport, quoique cette requête n'en parle que par incident, et qu'ils ne forment pas partie de la réclamation des requérants.

Les cartes et les ouvrages qui les accompagnent, ayant pour titre " Les Possessions anglaises dans l'Amérique du Nord, " sont des œuvres qui, dans l'opinion de votre comité, devraient attirer à l'auteur quelque marque distinguée de l'approbation du Parlement.

P. FORTIN.

*Président.*

#### ANNEXE No. 1.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,

Mercredi, 23 mai 1814.

Dans la Chambre formée en comité général, sur le rapport du comité spécial auquel a été renvoyée la requête de Joseph Bouchette, arpenteur général.

" M. Dénéchaud au fauteuil, sur motion de M. Taschereau, secondée par M. Lee, il fut :

“ Résolu que le comité est d'opinion qu'une somme de quinze cents livres courant soit employée sous la direction de commissaires pour encourager et aider Joseph Bouchette, écuyer, à publier les cartes topographiques et géographiques de la Province. ”

## ANNEXE No. 2.

Du rapport du comité spécial du 4 mars.

“ Votre comité observe que M. Bouchette a fait ses ouvrages sous le patronage de la législature provinciale, et qu'il en a souffert une perte de £1701 18s. 2d., et qu'il est en conséquence d'opinion qu'il est juste de lui rembourser partie de ses pertes et qu'il est même expédient de le faire pour encourager les arts et les sciences, et les personnes qui s'y adonneront en cette province. ”

## ANNEXE No. 3.

Le 17 avril 1819, dans la Chambre formée en comité général, il fut

“ Résolu, Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Grâce le Gouverneur, pour représenter l'importance des cartes géographiques et topographiques de Joseph Bouchette, écuyer, arpenteur général, et les pertes qu'il a faites dans leur publication, représentant aussi l'importance de ces cartes tant pour le gouvernement de Sa Majesté que pour la province en général, et priant Sa Grâce de vouloir prendre le tout dans sa considération, et de vouloir aussi l'indemniser de ses services et de ses pertes par un octroi de terres de la Couronne, tel que Sa Grâce dans sa sagesse et sa justice le trouve convenable. ”

## ANNEXE No. 4.

Message du gouverneur en chef, 28 février 1821.

“ DALHOUS E, GOUVERNEUR.

“ Le gouverneur en chef demande l'attention de la Chambre sur l'importance des cartes géographiques et topographiques faites par Joseph Bouchette, écuyer, arpenteur général, qui expose qu'il a encouru une perte considérable en les publiant.

“ Le gouverneur en chef est d'opinion que les prétentions de M. Bouchette à une récompense sont justes et raisonnables, mais il n'approuve pas la manière de le récompenser par un don de terre, tel que proposé par l'adresse de l'assemblée du 17 avril 1819. C'est pourquoi le gouverneur en chef espère que la Chambre d'assemblée le mettra en état de satisfaire à ces prétentions. ”

|                          |      |
|--------------------------|------|
| Château Saint-Louis,     | } D. |
| Québec, 28 février 1821. |      |
|                          | } G. |

## ANNEXE No. 5.

Rapport du comité auquel le message précédent a été renvoyé le 7 mars 1821.

“ Votre comité, après avoir mûrement considéré les deux objets de sa référence, est d'opinion, sur le premier, que Joseph Bouchette, écuyer, arpenteur général, a fait et publié des cartes géographiques de la Province, qui sont d'une utilité importante pour



“ le gouvernement de Sa Majesté et pour la Province, et que dans la publication de ces cartes, il a éprouvé et souffert des pertes considérables, et considérant la recommandation faite par la Chambre d'assemblée de cette province à Sa Grâce le feu duc de Richmond, gouverneur en chef, en 1819, et les sentiments alors exprimés par la Chambre à l'égard des services et des pertes du dit Joseph Bouchette, votre comité est d'opinion qu'une somme de £1,000 devrait lui être accordée, tant pour l'indemniser des pertes qu'il a souffertes dans la publication de ces cartes que pour l'encouragement des talents et des entreprises utiles en cette province. ”

## ANNEXE No. 6.

“ CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,  
“ 14 février 1827,

“ M. Laterrière, du comité spécial, auquel ont été référées les entrées dans les journaux de cette Chambre, concernant Joseph Bouchette, écuyer, arpenteur général, a fait rapport que le comité avait formé une opinion sur icelles, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, lorsqu'il lui plaira de le recevoir ; et il a lu le rapport à sa place, et ensuite l'a remis à la table du greffier, où il a lu de nouveau comme suit :

“ Votre comité, après avoir pris connaissance des divers rapports faits par les comités spéciaux auxquels avait été référée la requête de M. Bouchette, et les divers procédés qui ont eu lieu sur icelle, et après avoir, en outre, examiné plusieurs témoins, dont les minutes des témoignages se trouvent ci-après, est convenu de faire le rapport suivant :

“ Il appert à votre comité que le dit Joseph Bouchette, écuyer, arpenteur général du Haut-Canada, a fait et publié des cartes géographiques de la province, lesquelles se trouvent être de grande utilité au gouvernement de Sa Majesté et à la province en général.

“ Qu'en publiant ces cartes, il a fait des frais et des dépenses considérables et essuyé de fortes pertes et y a donné et employé son travail, son industrie et ses talents.

“ Votre comité voulant bien prendre en considération les circonstances sous lesquelles cette entreprise a été commencée, la manière dont elle a été complétée et la recommandation faite par la Chambre à Sa Grâce, le duc de Richmond, gouverneur en chef de cette province, en date du dix-sept août mil huit cent-dix-neuf, que le pétitionnaire devrait être indemnisé pour ses services et pertes ; prenant en outre en considération le message de Son Excellence le comte de Dalkousie, du vingt-huit février mil huit cent-vingt-et-un, est d'opinion qu'une somme de mille livres devrait être accordée au dit pétitionnaire, tant pour l'indemniser des pertes qu'il a souffertes, en publiant les dites cartes, que pour encourager en cette province les talents et les entreprises utiles.”

## MINUTES DES TÉMOIGNAGES

“ Claude Dénéchaud, écuyer, a comparu devant votre Comité et a donné l'information suivante :

“ Dans le cours de la session de mil huit cent-quatorze, j'étais membre de la Chambre d'Assemblée. Je me suis trouvé président du comité de toute la Chambre, sur la pétition de M. Bouchette, demandant un octroi d'agent pour l'aider dans l'entreprise projetée de publier une carte générale du Bas-Canada. La somme accordée, tel et ainsi qu'il appert par le statut, était de cinq cents livres, bien entendu par tous les membres présents, que cette somme n'était qu'à-compte de celle de quinze cents livres votée en mil huit cent quatorze. Lorsque les cinq cents livres furent votés, l'ouvrage était alors commencé, et il était bien entendu que la balance de mille livres serait payée sitôt que l'ouvrage serait fini. Je me rappelle fort bien que l'orateur d'alors, l'honorable J. A. Panet, vint à ma rencontre au moment où je laissais la chaire du comité, et tout en procédant à reprendre

celle de la Chambre, me dit . " C'est bon ; on donne à M. Bouchette les cinq cents louis, et s'il réussit, on lui donnera les mille autres louis, car l'ouvrage sera bien intéressant pour le pays. "

" Thomas Lee, écuyer, a ensuite comparu devant le comité et a été examiné comme suit :—

" Q. Avez-vous connaissance des circonstances qui ont induit et engagé M. Bouchette, l'arpenteur général de la province, à s'adresser à la Chambre d'Assemblée, à l'effet d'obtenir une somme d'argent pour l'aider dans la publication de ses cartes générales de la province ?

R. " En l'année mil huit cent treize, j'étais membre de la chambre de l'Assemblée pour le comité de Northumberland, et ai continué comme tel jusqu'en mil huit cent seize. Je me rappelle que, durant la session de mil huit cent quatorze, le projet de se procurer un plan général de la Province fut discuté dans un comité dont j'étais un des membres conjointement avec M. Popineau et M. Taschereau. Il fut proposé d'envoyer quérir M. Bouchette, arpenteur général de la Province, comme étant la personne la mieux calculée pour pouvoir donner une information exacte sur ce sujet. Dans le cours de la conversation, M. Popineau apprenant, ainsi que M. Taschereau, que M. Bouchette avait déjà préparé et dressé une carte ou plan de la cité de Québec, lequel nous fut exhibé, demanda alors à M. Bouchette s'il était possible de se procurer et faire une carte de toute la Province sur une petite échelle.

" M. Bouchette répondit que l'entreprise était facile, si on lui fournissait les moyens et lui-même, il augmenterait l'ouvrage de manière à le rendre du plus grand intérêt. Qu'il avait en possession nombre de plans, et, depuis plusieurs années, en avait formé une collection. Là-dessus, M. M. Popineau et M. Taschereau et moi nous nous informâmes du coût probable d'une semblable entreprise. Il fut alors demandé à M. Bouchette si quinze cents louis en couvriraient les frais ; M. Bouchette répondit alors que, si la législature voulait lui accorder quinze cents louis, il entreprendrait avec confiance cet ouvrage. L'on trouvera dans les journaux de la Chambre les procédés subséquents qui ont eu lieu à ce sujet.

Q. " Avez-vous connaissance que M. Bouchette, après la résolution passée en mil huit cent quatorze, ait voyagé dans les différentes parties de la Province à l'effet de se procurer et obtenir des informations plus correctes sur sa situation topographique.

R. " J'ai connaissance qu'il s'est donné beaucoup de mal en visitant les différentes parties du pays, pour se procurer des informations et les employer à rendre ses cartes plus correctes, et le mettre à même d'offrir un rapport topographique de la Province du Bas-Canada, ce qu'il a affectivement donné dans son ouvrage.

Q. " Avez-vous compris que cet ouvrage topographique doit en aucune manière faire partie de celui pour lequel la somme de quinze cents livres avait été accordée ?

R. " Il était entendu qu'un pamphlet explanatoire ou mémoire serait fait à la carte, et au lieu et place, M. Bouchette a donné l'ouvrage topographique et historique, maintenant sous les yeux du public.

Q. " M. Bouchette a-t-il rempli le susdit engagement tel et ainsi convenu ?

R. " Il a fait beaucoup plus qu'il n'était obligé de faire, et beaucoup au delà de ce que nous avons droit d'espérer.

Q. " En mil huit cent quinze, une somme de cinq cents louis fut votée par l'Assemblée, en faveur de M. Bouchette, pour l'aider à publier les cartes ci-dessus mentionnées ; à quelles circonstances attribuez-vous ce vote ?

R. " M. Bouchette ayant quitté cette Province pour se rendre en Angleterre, à l'effet de publier des cartes, je jugeai qu'il méritait, sans attendre une demande particulière de sa part, de soumettre à la considération de la Chambre la résolution de mil huit cent quatorze lui réservant la promesse qui lui avait été faite de quinze cents livres pour l'aider dans cette entreprise. Le sujet fut référé à un comité de toute la Chambre ; des débats s'en suivirent, et il fut convenu presque unanimement qu'une somme de quinze cents louis devrait être accordée à M. Bouchette pour faire face aux présentes demandes requises

---

pour poursuivre cet ouvrage, et il était alors bien entendu par tous les membres de la Chambre présents que les mille louis restants seraient payés en conformité à la résolution de la Chambre, sitôt l'ouvrage fini et complété.

“ Sur motion de M. Laterrière, secondée par M. de Saint-Ours ,

“ Ordonné, que le dit rapport soit référé à un comité de toute la Chambre.

“ Résolu, que, lundi prochain, cette Chambre se formera en comité de toute la Chambre sur le dit rapport ”.

---

---

SECOND RAPPORT

DU

COMITÉ SPÉCIAL

DE

L'IMMIGRATION ET DE LA COLONISATION.

---

*IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT*

---



OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR I. B. TAYLOR, 29, 31 ET 33 RUE RIDEAU.

1873.

SECOND RAPPORT  
DU  
**COMITÉ SPÉCIAL**  
DE  
L'IMMIGRATION ET DE LA COLONISATION.

Le comité de l'immigration et de la colonisation a l'honneur de faire rapport :—

Qu'il a tenu trois réunions dans lesquelles ont été recueillis des témoignages sur ce qu'a fait le ministère pendant l'année dernière et cette année ; ces témoignages se trouvent dans l'annexe qui accompagne ce rapport. Le comité constate que durant les 18 derniers mois le ministère a fait mettre en circulation les publications suivantes qui traitent de l'immigration :—

|  | Copies. |
|--|---------|
| Renseignements pour ceux qui se proposent d'émigrer (petites feuilles) .....                           | 508,500 |
| Renseignements pour les émigrants (grandes feuilles) .....   | 400,000 |
| Climat et produits du Canada (Dr. Hurlburt) .....  | 6,000   |
| Les Allemands en Canada (en allemand).....   | 12,000  |
| Commerce du bois de l'Outaouais .....  | 100     |
| Ressources du district d'Ottawa (H. B. Small).....   | 1,300   |
| Edition allemande des Ressources du district d'Ottawa.....   | 500     |
| Brochure française sur l'Outaouais .....   | 50      |
| L'ami des cultivateurs, en allemand.....   | 2,500   |
| Annuaire du Canada .....   | 13,400  |
| Post Office Gazetteer .....  | 100     |
| Rapport de la société d'immigration de Lindsay .....   | 100     |
| Voyage à Manitoba (J. Y. Shantz) .....   | 100,000 |
| Renseignements pour ceux qui se proposent d'émigrer.....   | 100,000 |
| Discours budgétaire (brochures).....   | 3,000   |
| Le Canada, champ ouvert à l'émigration (C. Foy).....   | 10,000  |
| Rapport de l'hon. J. H. Pope sur l'immigration, en allemand  | 30,000  |
| do do en anglais...  | 100,000 |
| Rapport de Wagner sur Manitoba.....  | 500     |
| Rapport de Patterson sur le commerce de Montréal.....  | 2,000   |
| Les Belges au Canada (l'abbé Verbist) .....  | 10,000  |
| La Nouvelle-France.....  | 15,000  |
| Manitoba de Spence.....  | 700     |
| Les Belges (édition subséquente).....  | 100,000 |
| Le Canada et l'Emigration .....  | 10,000  |
| Brochures flamandes.....   | 25,000  |
| Notre Grand Ouest (F. White, jeune) .....  | 50,000  |
| Manitoba de Shantz, en français .....  | 25,000  |
| Placards au sujet de Manitoba, en français .....   | 10,000  |
| Suppléments à des journaux du continent, y compris des publications dans les Royaumes Scandinaves..... | 350,000 |

Il faut ajouter que le ministère a donné ordre de faire publier en Allemagne des suppléments de journaux dont on n'a pas encore reçu le relevé ; le nombre en sera probablement d'un million. M. Dixon, l'agent du ministère à Londres, a également reçu

instruction de faire imprimer dans le Royaume-Uni un grand nombre d'affiches dont on n'a pas encore reçu le relevé.

On a aussi fait préparer une grande carte du Canada qui indique les différentes provinces, leur étendue relative et leur relation géographique entr'elles. Déjà six mille copies de cette carte ont été distribuées dans la Grande-Bretagne ainsi que sur le continent européen, et on est actuellement à réimprimer en Angleterre la copie d'une carte plus petite contenant des renseignements pour ceux qui se proposent d'immigrer.

Votre comité recommande que dans le but de répandre des renseignements parmi nos propres populations, des copies de cette carte devraient librement être mises en circulation dans les gares de chemins de fer et autres lieux de passage public; et il est d'opinion que cette carte serait encore beaucoup plus utile si elle indiquait, en couleurs, les principales lignes de voyage ainsi que les ressources géologiques et agricoles du pays.

Le système de mandat de passagers, adopté par le ministère durant l'année dernière, a eu pour résultat d'augmenter considérablement l'immigration au Canada, celle surtout dont nous avons le plus de besoin en ce pays. Votre comité est heureux d'apprendre que le système a été, cette année, étendu à d'autres compagnies de paquebots que la ligne Allan; on a même obtenu pour les familles des ouvriers agricoles et les servantes des prix de passage beaucoup moins élevés.

L'immigration de 1872 a été de 36,578 contre 27,773 de l'année précédente, soit une augmentation de 8,805 ou 35 pour cent. Cette augmentation est d'autant plus satisfaisante qu'une activité extraordinaire qui s'était mise dans toutes les branches de l'industrie anglaise et l'augmentation de salaires qui en avait été la suite avaient porté un coup sérieux à l'émigration.

L'immigration promet cette année d'être encore plus considérable que l'année dernière; en effet, les relevés font voir que du 1er janvier au 1er mai 1873, le nombre des immigrants venus pour s'établir en Canada a été de 8,340 contre 4,619 pendant la période correspondante de 1872, soit une augmentation de presque le double; et les informations que le ministère a reçues de ses agents semblent indiquer que cette augmentation sera maintenue durant toute l'année.

Il est satisfaisant de voir qu'il n'y aura pas de difficulté à trouver de l'emploi pour ce grand nombre d'immigrants; en effet, les réponses faites à une circulaire envoyée par le ministère portent à 168,268 le nombre des personnes qui peuvent trouver de l'emploi en Canada cette année. Les vastes travaux publics qui se font actuellement et ceux que promet l'avenir donnent la certitude d'un emploi abondant pour tous les immigrants qui doivent venir en ce pays.

Indépendamment de la dissémination des renseignements au moyen de publications et de conférences en Europe, le ministère a encouragé les courtiers de passage à envoyer les émigrants au Canada de préférence aux États de l'Ouest, en neutralisant l'intérêt que ces agents avaient jusqu'ici à vendre des billets de passage aux points les plus éloignés, vente qui leur assurait une commission tant pour le voyage de l'émigrant sur terre que pour sa traversée océanique. Votre comité est d'avis qu'on ne saurait prendre de meilleurs moyens d'encourager l'émigration de la Grande-Bretagne et du continent qu'en engageant les services des agents des différentes lignes de vaisseaux à vapeur.

On ne saurait trop priser, dans l'opinion de votre comité, l'importance de faire une bonne impression sur l'immigrant dès qu'il débarque ici.

Dans ce but, le logement de Québec—le principal débarcadère—devrait être vaste et commode. Les améliorations récemment faites par le gouvernement aux hangars des immigrants qui se trouvent dans cette ville sont certainement un pas dans la bonne voie; mais dans la perspective de l'accroissement considérable d'immigration qu'on peut attendre avec raison pour un avenir prochain, votre comité est d'avis que le logement devrait être considérablement agrandi et fourni de vivres en plus grande quantité; votre comité recommanderait aussi au ministère de l'agriculture de voir s'il ne serait pas possible de trouver un meilleur endroit que celui actuellement occupé par l'asile des immigrants de Québec, afin de l'enlever du voisinage immédiat de la gare.

Votre comité a particulièrement consacré son attention à la question d'encourager

l'émigration vers le Nord-Ouest. Ce sujet fait spécialement partie des attributions du gouvernement fédéral qui a le contrôle des terres dans la province de Manitoba et les territoires du Nord-Ouest. Après mûr examen, le comité en est venu à la conclusion qu'il serait très-avantageux d'accorder des transports gratuits aux émigrants indigents qui se dirigent vers Manitoba. Le transport par terre aux autres provinces est pratiquement payé par le gouvernement fédéral, qui accorde aux émigrants un bonus couvrant la proportion du transport qu'ils paient ; et en raison du grand intérêt qu'a le Canada au prompt établissement du Nord-Ouest, votre comité est d'avis que le même privilège devrait être accordé aux émigrants qui vont dans ces parages. Suivant lui, une telle politique attirerait au Nord-Ouest une grande partie des Canadiens-français établis aux Etats-Unis et encouragerait ceux qui se proposent d'émigrer dans les Etats de l'Ouest à se rendre de préférence dans le Nord-Ouest Canadien. Votre comité recommande fortement, comme moyen d'assurer l'établissement du pays, que les terres de Manitoba et du Nord-Ouest ne soient vendues qu'aux colons réels ou à ceux qui donneront une preuve satisfaisante de leur intention de le devenir.

Dans la prévision probable de la grande émigration qui se fera à Manitoba, votre comité recommande qu'on nomme, au Fort Garry, un agent dont l'unique et spéciale fonction consisterait à donner les renseignements nécessaires et à voir au bien-être et aux besoins des émigrants quand ils arriveraient.

Votre comité doit exprimer sa satisfaction des efforts vigoureux et systématiques adoptés par le ministère d'agriculture pour encourager l'immigration au Canada ; les résultats en deviennent tous les jours plus évidents, aussi bien que l'adaptabilité des immigrants aux besoins du pays et leur augmentation.

L'intérêt de plus en plus vif que l'on porte au Canada en Angleterre et sur le continent, les vastes ressources naturelles que nous possédons et qui se développent tous les ans davantage, tout cela permet à votre comité d'espérer avec confiance que le chiffre de nos populations sera bientôt accru par une nombreuse immigration venant de toutes les parties du monde.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN CARLING,  
Président.

BUREAU DE COMITÉ,  
CHAMBRE DES COMMUNES,  
19 mai 1873.

## RAPPORT DES SÉANCES DU COMITÉ D'IMMIGRATION ET DE COLONISATION, CHAMBRE DES COMMUNES, 30 AVRIL 1873.

(Notes prises par un sténographe.)

L'honorable M. *Carling*, le président du comité, annonce que M. *Low*e, secrétaire du ministère de l'agriculture, est présent et va expliquer ce qui a été fait par ce ministère pour favoriser l'immigration au moyen d'agents, distribuer des renseignements par les imprimés, quels avantages ont été donnés aux immigrants à leur arrivée et ce que le ministère se propose de faire l'année prochaine.

M. *Low*e dit :—Les principaux moyens adoptés par le ministère de l'agriculture pour favoriser l'immigration vers ce pays ont été la diffusion de renseignements sur ses ressources par des conférenciers ou agents dans le Royaume-Uni et sur le continent de l'Europe par la distribution de publications. D'après une liste que j'ai dans la main, le nombre de ces dernières, de différents genres, s'est élevé à 1,813,750 ou près de deux millions dans 18 mois environ. Ces publications ont été distribuées par les agents du ministère et aussi en très-grand nombre par les agents des compagnies de vaisseaux à vapeur. La compagnie Allan a au moins 1,000 agents dans le Royaume-Uni seulement, et d'autres compagnies qui envoient des vapeurs dans le St. Laurent et aux provinces maritimes ont aussi un grand nombre d'agents. Dans le principe on voulait faire une distribution de publications

plus considérable encore que celle qui a été opérée. Ainsi, on voulait mettre en circulation 1,000,000 de copiés d'une brochure (que M. *Lowe* montre ici au comité) intitulée : "*Information for Intending Emigrants*"; mais il n'a été possible d'en distribuer que 508,500 copies. De même on n'a pu distribuer que 400,000 copies—au lieu de 500,000 qu'on s'était proposé—d'une publication plus considérable. Immédiatement après la distribution de ces publications, un rapport fait par l'honorable M. *Pope*, ministre de l'agriculture, en réponse à une série de questions que lui avait envoyées le gouvernement impérial, fut imprimé en brochure et largement mis en circulation. Au commencement de l'été dernier le conseil privé transmit ce rapport au gouvernement impérial qui, paraît-il, le communiqua à la presse ; de cette manière les journaux de tout le Royaume-Uni en publièrent de nombreux extraits et sommaires. M. *Lowe* décrit ensuite d'une manière brève d'autres publications faites par le ministère de l'agriculture, et qui sont montrées au comité, notamment une brochure de M. *Shantz* contenant un récit de voyage à Manitoba, spécialement écrit pour l'information des Ménérites de Russie. Il dit de plus qu'il y a eu, sur le continent d'Europe, une vaste circulation de publications françaises, allemandes, flamandes et scandinaves (il en présente la liste, qui se trouve ci-jointe.) Les publications du ministère de l'agriculture ont servi de base à de très-nombreuses réimpressions, en brochures et sous d'autres formes, faites par les compagnies de vaisseaux à vapeur et qui ont eu plusieurs éditions. Le nombre de ces réimpressions égale peut-être celui des publications faites par le ministère. Ces dernières ont aussi servi de base aux renseignements sur le Canada publiés dans leurs livres par les commissaires d'émigration de Sa Majesté. Le Dr. *Fischer*, président du comité d'émigration de la société allemande de Montréal, a publié une brochure contenant des relevés et des recommandations faites par cette société à ceux des Allemands qui se proposent d'émigrer, recommandations signées par le comité de la société. Cette société a fait des efforts actifs pour encourager l'émigration allemande au Canada, et ses recommandations ainsi que la brochure, écrite par le Dr. *Fischer* ont été très-précieuses, car les Allemands recevaient avec beaucoup de méfiance les relevés officiels qui avaient pour but d'encourager l'émigration, parce que plusieurs d'entr'eux avaient été victimes de fausses représentations. Les déclarations faites par la société allemande de Montréal, leurs compatriotes établis en Canada, étaient de nature à commander la confiance des Allemands. La circulation des suppléments de journaux sur le continent européen a été très-considérable ; la substance des brochures du Canada a été publiée sous cette forme dans les journaux allemands et belges ; cette forme est comparativement peu coûteuse, tandis qu'elle est très précieuse, attendu que de cette manière les renseignements trouvent parmi les populations une circulation qu'ils n'auraient pu obtenir par la voie des brochures ; cependant, ces dernières ont aussi été disséminées sur le continent. M. *Lowe* dit encore que les publications du ministère de l'agriculture n'ont pas été le seul moyen par lequel les ressources du Canada et les avantages que ce pays offre à ceux qui se proposent d'émigrer ont été mis devant le public émigrant. Le ministère a des agents réguliers dans le Royaume-Uni et sur le continent européen ; de plus, il a envoyé de nombreux agents spéciaux et dans le Royaume-Uni et sur le continent. En général, les journaux ont publié des rapports des conférences faites par ces agents, leur donnant ainsi une vaste publicité. Les agents spéciaux ont été uniformément engagés pour des périodes de quatre à six mois ; mais dans plusieurs cas, pour les plus capables, ces espaces de temps ont été plus considérables. Les agents transmettent au ministère de l'agriculture, qui les examinent, des relations et rapports de leurs opérations jour par jour. Ces relations et rapports démontrent que les agents spéciaux ont fait des opérations très-satisfaisantes. Un autre moyen employé pour attirer l'émigration au Canada a été d'offrir des secours aux émigrants sous la forme des mandats de passagers (*Passenger Warrants*.) Un nombre très-considérable d'émigrants ont reçu des secours de cette manière. Les agents du gouvernement canadien dans le Royaume-Uni et sur le continent ont constaté qu'il y avait une foule de gens qui seraient désireux et contents d'aller au Canada, d'après l'intérêt qui avait déjà été excité, s'ils en avaient les moyens ; mais on trouva que les ouvriers de fermes, par exemple, qui ne gagnaient que 12s ou 16s par semaine, ne pouvaient faire des épargnes suffisantes, après s'être soutenus eux et leur famille, pour leur permettre d'émigrer. Les agents fédéraux ont expédié un nombre considérable d'immigrants par le



moyen des mandats de passagers, et plusieurs d'entr'eux ont travaillé conjointement avec les agents des compagnies de vaisseaux à vapeur, dont un certain nombre jouissaient d'une influence locale considérable. De fait, le nombre des immigrants arrivés au Canada l'année dernière et qui ont déclaré avoir l'intention de s'établir en ce pays a été de près de 9,000 plus élevé que l'année précédente.

L'hon. M. *Carling*.—Quel est le chiffre total de ceux qui sont venus en ce pays ?

M. *Low*.—89,186.

M. *Thompson* (Haldimand).—Combien sont restés dans le pays ?

M. *Low*.—36,578 ont manifesté aux agents leur intention de rester. Mais ce chiffre ne peut être tenu comme très-précis. Il y a toujours un mouvement très-considérable d'un côté ou de l'autre de la frontière, et on n'en peut tenir compte. Il y a une très-nombreuse immigration des États-Unis au Canada. L'année dernière, près de 200 immigrants se sont présentés à la seule agence d'Ottawa. Ils n'ont pas été inclus dans le nombre des immigrants tel que tenu par le ministère qui, à peu d'exceptions près, borne ses enregistrements à ceux qui viennent d'outre-mer. M. *Clay*, l'agent d'Halifax, mentionne également un nombre considérable d'émigrés venus des États-Unis à la Nouvelle-Ecosse et qui ne sont pas enregistrés dans son agence ; la même chose est arrivée dans plusieurs autres agences.

L'hon. M. *Carling*.—Je vois par le rapport du ministre qu'il y a eu diminution dans le nombre des immigrants qui sont arrivés.

M. *Low*.—Cette diminution a eu lieu par la voie du St. Laurent ; mais en même temps il y avait une augmentation considérable par d'autres routes.

M. *Chipman*.—N'avez-vous pas des moyens pour constater comment l'argent distribué aux gouvernements locaux a été déboursé ?

M. *Low*.—Nous n'avons de cette dépense d'autres détails que ceux publiés dans le rapport du ministre qui est devant le comité. En ce qui concerne le gouvernement d'Ontario, il a décidé de consacrer une partie très-considérable de sa part de subvention à favoriser, par des passages gratuits, les immigrants de Québec vers l'ouest.

*Question*.—Quel prix paient les immigrants sur le chemin de fer ?

M. *Low*.—Le tarif du Grand-Tronc pour les immigrants est d'environ un centin par mille ; mais la compagnie fait une réduction considérable aux porteurs d'ordres, ou comme on dit permis de passage (*free passes*), du gouvernement.

M. *Chipman*.—Avez-vous des renseignements sur la dépense de cet argent dans la Nouvelle-Ecosse ?

M. *Low*.—Nous avons envoyé un télégramme au secrétaire provincial de la Nouvelle-Ecosse pour lui en demander. Il a répondu que jusqu'ici son gouvernement n'avait pas dépensé plus que \$3,000 ; mais qu'il avait autorisé une dépense égale à \$12 par tête pour aider les immigrants. Le Nouveau-Brunswick a aussi fait sa part de secours ; mais le ministère n'a pas d'autres renseignements officiels que ceux contenus dans le rapport du ministre. Nous ne recevons pas de renseignements particuliers sur les opérations des gouvernements provinciaux. Leur juridiction en matières d'immigration est, par la loi, parfaitement indépendante.

L'hon. M. *Carling*.—Leur avez-vous demandé des rapports sur les sommes d'argent qu'ils ont dépensées eux-mêmes et sur la manière qu'ils ont dépensé le crédit que ce parlement leur a voté ?

M. *Low*.—Nous leur avons demandé des rapports, des informations, et ils nous ont fourni ce qui est consigné au rapport du ministre.

M. *Cunningham*.—Il y avait un crédit de \$3,203 pour les agences du Nord-Ouest. Comment a-t-il été dépensé ?

M. *Low*.—Cet argent était affecté aux traitements des agents et à leurs dépenses imprévues.

M. *Cunningham*.—Quels traitements ?

M. *Low*.—Ceux de M.M. McMicken et Provencher et leurs dépenses imprévues. Il y a eu aussi un petit montant payé à M. Bradley pour acquitter les droits de douanes américaines, à Pembina, des émigrants en destination de Manitoba.

M. *Cunningham*.—Qu'a fait M. Provencher ?

M. *Low*.—Au commencement de la saison, M. Provencher se rendit au Nord-Ouest,

comme il en avait reçu l'ordre du ministère, et fit un rapport très-élaboré sur la question de l'immigration et des routes de ce pays. Au printemps, M. Provencher s'en revint et le ministre l'envoya, en qualité d'agent, en Belgique et en France.

M. *Cunningham*.—Vous avez dit dans vos remarques que les agents envoyés en Angleterre et en Ecosse ont travaillé avec les agents des vaisseaux à vapeur. A-t-il été offert quelque chose à ces agents pour les influencer en faveur du Canada ?

M. *Lowe*.—L'émigrant est influencé, jusqu'à un certain point, par les agents de vaisseaux à vapeur. Le ministère a pris des mesures pour les intéresser en faveur du Canada, et en certains cas il leur a payé une commission *per capita*.

En réponse à M. *Findlay*, M. *Lowe* dit que la plupart des immigrants, *viâ* le St. Laurent, sont venus par la ligne Allan. Le chiffre total de ceux qui sont arrivés à Québec est de 34,743.

M. *Findlay*.—Ce rapport démontre-t-il comment la balance a été faite ?

M. *Lowe*.—Oui, principalement par le pont suspendu ; le nombre de ceux qui sont allés dans les provinces maritimes, et par Portland, est comparativement petit.

M. *Findlay*.—Le ministère a-t-il des moyens de constater le nombre de ceux qui, venus par Québec, sont restés en Canada ?

M. *Lowe*.—Un registre régulier et minutieux est tenu à Québec. Pour la plupart les émigrants ont arrêté leur destination avant de quitter leur pays. Leurs billets, qui sont achetés avant le départ, fixent généralement leur destination, soit le Canada ou les États-Unis.

M. *Findlay*.—Combien, sur les 34,743 arrivés à Québec, sont restés dans le pays ?

M. *Lowe*.—Je n'ai pas sur moi le chiffre précis, mais il est au ministère. Je crois que la proportion est d'environ les trois quarts.

M. *Cunningham*.—Y a-t-il des agents voyageurs dont la mission est de voir où les immigrants peuvent trouver de l'emploi ?

M. *Lowe*.—En Canada, les agents réguliers font périodiquement le tour de leurs districts et obtiennent autant que possible ce renseignement. L'hiver dernier, le ministère a lancé 6,000 circulaires dans le but de recueillir des informations sur le nombre d'immigrants dont il y aurait besoin durant la prochaine saison. Un rapport fait la semaine dernière sur les réponses reçues jusqu'ici démontre que 168,268 immigrants de différentes sortes sont demandés ; mais il n'en arrivera probablement qu'une faible proportion de ce nombre. Aujourd'hui la question n'est pas de savoir où et comment placer les immigrants, mais comment en avoir suffisamment. Naturellement, il est probable qu'il n'en viendra qu'une faible partie du nombre demandé.

M. *Jetté*.—Le ministère a-t-il l'intention de favoriser l'immigration par d'autres moyens que les publications et les conférences ?

M. *Lowe*.—Les conférences et les publications ne sont pas les seuls moyens employés par le ministère. Des mandats de passagers ont été offerts à un très-grand nombre d'immigrants. Le ministère s'est aussi efforcé de sustenter des sociétés de secours d'immigration, dans le but de leur faire avancer aux immigrants le prix du passage. Une société de ce genre a été établie à Ottawa, grâce surtout aux efforts de M. Wills, l'agent du ministère en cette ville. Ses opérations ont été très-heureuses et ses pertes, par le fait que des immigrants n'ont pas rempli leurs engagements, légères. Cette année, elle a déjà envoyé plus de sept mille piastres pour payer d'avance la traversée des immigrants. Et je dois ajouter qu'un grand nombre des immigrants secourus par cette société le printemps dernier ont envoyé, durant l'année, de l'argent à leurs familles.

M. *Chipman*.—Quel est, pour l'immigrant venant du continent européen, l'avantage de débarquer dans le port de New-York, comparativement à Québec ?

M. *Lowe*.—L'année dernière, les arrangements étaient très-défavorables à ce pays. Nous avons appris, par exemple, que la *Ligne Nationale* offrait des passages pour 70 et 90 francs, tandis que les conditions les plus avantageuses que pouvait offrir notre ministère, par son système des mandats, étaient 140 francs. Cependant, la province de Québec a fait l'année dernière, dans quelques cas restreints, l'avance de demi passages.

M. *Findlay*.—Combien le gouvernement a-t-il payé pour les immigrants de Liverpool à Québec ?

*M. Lowe.*—Durant la dernière saison, le prix auquel des mandats de passagers étaient offerts à certains émigrants choisis était de £4 5s. sterling.

En réponse à d'autres questions, *M. Lowe* dit :—Un arrangement a été fait avec les lignes Allan, Dominion et Temperley, en vertu duquel les immigrants sont transportés, par mandats, moyennant £4 15s. par adulte. Quant aux familles des ouvriers agricoles, le ministère a fait des arrangements en vertu desquels il peut émettre des mandats sur les lignes Dominion et Temperley pour permettre aux immigrants de cette classe de venir au Canada moyennant £2 5s. sterling par adulte, et £1 2s. 6d. sterling par enfant au-dessous de 8 ans.

*M. Chipman.*—Serait-il avantageux aux autres lignes de paquebots de concourir pour ce service ?

*M. Lowe.*—Certainement.

*M. Cunningham.*—Est-il vrai que le gouvernement paie £6 6s. à la ligne Allan pour le transport des immigrants ?

*M. Lowe.*—Je ne puis dire ce que le gouvernement a payé aux Allan pour les billets. Mais l'année dernière le gouvernement a offert des mandats de passagers à une certaine classe d'immigrants pour £4 5s. sterling, par la ligne Allan. La ligne Allan n'accorde pas de billets d'émigrants au Canada pour moins de six guinées.

*M. Chipman.*—N'est-il pas possible de faire un arrangement avec la ligne Anchor ? N'est-il pas vrai qu'il n'a été fait aucune tentative pour amener des immigrants par cette ligne ?

*M. Lowe.*—On a essayé de faire des négociations avec la ligne Anchor, mais elles n'ont pas réussi.

D'autres questions sont posées sur la nature des arrangements par mandats de passagers avec les compagnies de vaisseaux à vapeur ; *M. Lowe* déclare qu'il ne peut y répondre parce que, en vertu du contrat, ces arrangements sont confidentiels.

*M. Chipman* dit alors qu'il n'y a pas de doute que le comité a beaucoup d'obligation à *M. Lowe* pour être venu et avoir donné tant de renseignements. Mais le chef responsable de ce ministère, ayant un pouvoir discrétionnaire, aurait dû être présent et fournir l'information demandée.

*M. Lowe* répète que les arrangements sont, en vertu du contrat, d'une nature confidentielle.

*M. Findlay.*—Je crois qu'il y a lieu de nous plaindre, parce que nous n'avons pu savoir quelle somme d'argent est payée à la ligne Allan. Combien exige-t-on que l'immigrant paye pour son passage ?

*M. Lowe.*—Cette année il devra payer £4 15s. Comme je l'ai déjà dit, nous avons aussi avec les lignes Dominion et Temperley un arrangement en vertu duquel nous pouvons amener un certain nombre de familles d'agriculteurs, femmes et domestiques, moyennant £2 5s. par adulte.

*M. Findlay.*—Je demanderai au comité si ce n'est pas là un arrangement extraordinaire. Laisse-t-on l'immigrant mourir de faim en route ?

*M. Lowe.*—L'immigrant porteur d'un mandat fédéral n'est pas traité différemment que les autres immigrants ; et quant au déboursé que fait l'immigrant pour sa nourriture durant la traversée, il est très-minime.

En réponse à une question, *M. Lowe* dit que jusqu'ici la plupart des immigrants de la classe ouvrière qui sont venus sur ce continent ont été secourus. Ils avaient leur passage payé d'avance, de quelque manière, mais surtout au moyen d'argent qui leur avait été remboursé par des amis venus ici avant eux.

*M. Forbes.*—Combien il y en a-t-il à qui le gouvernement vient en aide tandis qu'ils sont en Canada se rendant vers les Etats de l'Ouest ?

*M. Lowe.*—Aucun. Naturellement il peut y en avoir qui reçoivent des secours du gouvernement sous le prétexte qu'ils ont l'intention de rester en Canada et qui s'en vont ensuite vers les Etats de l'Ouest. Mais, d'un autre côté, il en vient des Etats-Unis un grand nombre dont nous n'avons pas note, et de cette manière le compte est à peu près balancé.

L'hon. *M. Carling.*—A-t-on pris des mesures pour ramener au Canada les Canadiens qui sont allés aux Etats-Unis ? Si oui, quelles sont ces mesures ?

*M. Lowe.*—Un agent a fait un rapport confidentiel sur ce sujet. A part cela, il n'a pas été déployé d'efforts très-actifs. Un nombre très-considérable de personnes qui étaient parties pour les Etats-Unis sont revenues.

*L'hon. M. Carling.*—Soixante-dix mille piastres ont été votées aux gouvernements locaux pour fins d'immigration, je crois qu'ils doivent nous rendre compte de la manière dont cet argent a été déboursé et nous dire combien d'immigrants se sont établis dans leurs diverses provinces. Peut-être *M. Lowe* voudra bien transmettre cette recommandation au ministre.

*M. Cunningham* se plaint de ce que la province de Manitoba et le Nord-Ouest n'ont reçu aucune part de ce crédit, tandis que la Colombie Britannique a reçu \$5,000 ; il prétend que si Manitoba avait reçu semblable subvention, elle aurait plus fait que la Colombie. Il demande pourquoi aucune part du crédit n'a été donnée à Manitoba ?

*M. Lowe.*—Les terres du Nord-Ouest appartiennent au gouvernement fédéral, et il prend soin de l'immigration.

*M. Trow.*—Est-il vrai que des agents salariés des Etats-Unis interceptent les immigrants à Québec pour les induire à aller dans leur pays ?

*M. Lowe.*—Pas à Québec ; mais de l'autre côté de l'Atlantique nous avons à lutter contre une forte opposition de la part de ces agents. L'influence tentée sur les immigrants à Québec a un effet tout contraire.

Relativement aux remarques de *M. Cunningham*, *M. Nelson* affirme que quand un secours de ce genre fut commencé, on ne pouvait faire beaucoup pendant la première année.

*M. Trow* demande s'il est vrai que l'honorable *M. Wm. McDougall* est employé en Norvège et en Suède comme agent d'immigration. Il reconnaît les capacités de *M. McDougall* pour une mission de ce genre, s'il comprenait la langue de ces pays ; mais il ne la comprend pas.

*M. Lowe.*—L'honorable *M. McDougall* n'est pas allé dans les royaumes scandinaves uniquement comme agent conférencier. Il y est allé plutôt pour établir un système d'agences, —spécialement en rapport avec les compagnies de vaisseaux à vapeur ; et ses services ont été très-utiles. On a reçu aujourd'hui la preuve qu'un certain nombre d'immigrants ont été envoyés à la suite de ces arrangements.

*L'hon. M. Carling.*—J'aimerais à connaître le nombre des agents permanents qu'il y a en Canada, et ce qui est fait pour les immigrants.

*M. Lowe.*—Il y a aujourd'hui dix agents réguliers en Canada, savoir : *M. Stafford*, à Québec, où il y a une station ; *M. Daley*, à Montréal, et une station ; *M. Donaldson*, à Toronto, et une station ; *M. Macpherson*, à Kingston, et une station ; *M. Rae*, à Hamilton, et une station ; *M. Wills*, à Ottawa, et une station ; *M. Clay*, à Halifax ; *M. Shives*, à St. Jean, N.-B., et *M. Wilkinson*, à Chatham, Miramichi, N.-B. Le ministère érige une station à London. Une autre a été établie à Sherbrooke. Il y en a, aussi, une à Winnipeg où *M. McMicken* a rempli les fonctions d'agent.

*L'hon. M. Carling* dit qu'il s'aperçoit que *M. White*, de Montréal, est dans la salle, et il croit que le comité sera heureux d'entendre les recommandations que ce monsieur pourrait avoir à faire. En qualité de commissaire d'Ontario, *M. White* a rendu de grands services en encourageant et développant le sentiment qui existe actuellement au sujet de l'immigration, et depuis il a pris un vif intérêt à cette question. Il invite *M. White* à prendre la parole.

*M. Thos. White* dit : Je ne savais pas, en entrant dans cette chambre, que je serais appelé à faire un discours ; autrement j'aurais pris des notes sur les avis que j'ai à présenter au comité. Les messieurs présents se rappellent peut-être qu'en 1869 le gouvernement d'Ontario me fit l'honneur de me nommer commissaire spécial d'émigration dans la Grande-Bretagne. Cette question n'excitait alors que peu d'intérêt en Canada, et il n'avait été tenté comparativement que de faibles efforts pour montrer aux classes émigrantes les avantages qu'offre notre pays comme champ d'établissement et d'entreprise. En Angleterre, la question de l'émigration au Canada commençait à éveiller l'attention. La crise de 1867 et la misère terrible qui en fut la conséquence, provenant de l'absence d'emploi pour des milliers d'artisans, et l'action du gouvernement impérial qui arrêta les travaux

dans les arsenaux de Woolwich et Portsmouth, avaient excité la sympathie des âmes charitables et il se fit de nombreuses souscriptions pour envoyer au Canada ceux qui se trouvaient sans emploi. En principe on voulait envoyer les plus nécessiteux, qui étaient trop souvent ceux qui manquaient le plus de secours, et les premières expéditions d'immigrants rencontrèrent quelque difficulté. Les instructions qu'on m'avait données m'ordonnaient de me mettre en communication avec ces sociétés charitables. De leur nombre se trouvaient le *British and Colonial Fund*, présidé par le maire de Londres et qui tenait ses réunions à la Mansion House ; la *East London Family Emigration Society*, sous la direction principale de l'honorable madame Hobart et la comtesse de Grey et Ripon ; le *Clerkenwell Emigration Club*, sous la direction du Révd. Styleman Herring ; les sociétés de Mlle. Macpherson et de Mlle. Logan dans Londres Est, et les différents clubs d'immigration de travailleurs : toutes ces sociétés s'occupaient activement à encourager l'émigration au Canada, afin de soulager la misère qui régnait dans la métropole. J'eus des entrevues avec les principaux chefs de ces différentes organisations et je m'efforçai de leur inculquer fortement l'idée qu'on devrait toujours mettre dans l'esprit des classes émigrantes, savoir : que le Canada n'est pas un pays convenable pour la paresse ; que, tandis que l'homme pauvre, quoique pauvre, qui est capable et désireux de travailler, y est toujours bien-venu, l'indigent à la charge de la commune (le *pauper*, ainsi qu'on l'appelle en Angleterre) ne fait que descendre d'un degré l'échelle de la misère en étant envoyé dans ce pays. Alors comme aujourd'hui le grand obstacle réel qui se présentait contre une immigration considérable était le prix de la traversée. Par une combinaison intervenue entre les compagnies océaniques de l'Atlantique, le prix du passage fut fixé à six guinées, et pour les passages simples ordinaires les compagnies ne pouvaient réduire ce tarif sans violer le traité général. Cependant les MM. Allan consentirent à faire avec les sociétés un arrangement d'après lequel ils devaient transporter les passagers moyennant quatre guinées, la différence entre ce prix et celui des autres compagnies devant être comptée comme une contribution de leur part aux fins charitables des sociétés. Ce système fonctionna pendant quelque temps, jusqu'à ce que quelques-uns des agents des MM. Allan, notamment M. Frank Lyn, ainsi que je l'appris alors, se plainquirent aux autres compagnies du fait que les conditions de la convention n'étaient pas strictement exécutées, et le privilège jusqu'alors accordé aux sociétés cessa. Je présume que la même combinaison fait partie des arrangements conclus avec le gouvernement pour les passages inférieurs et peut expliquer la déclaration faite tout-à-l'heure par M. Lowe que l'arrangement conclu l'année dernière est un arrangement confidentiel. A mon sens, d'après l'expérience que j'ai acquise en cette matière et l'étude que j'ai faite de cette question, le succès de l'immigration dépend d'une bonne organisation et de la diffusion des renseignements les plus complets dans les comtés d'où l'on veut avoir des immigrants, et de l'organisation la plus parfaite possible pour les bien recevoir et placer dès leur arrivée en Canada. Sur le premier point je suis convaincu que les courtiers de passage commandent la situation dans le Royaume-Uni. Ils sont généralement bien connus dans leurs environs ; dans la plupart des cas ils jouissent de la confiance et du respect de ceux qui les entourent, et les conseils qu'ils donnent à l'émigrant qui va acheter son billet ont beaucoup plus d'influence que les renseignements qui pourraient être disséminés par l'agent salarié du gouvernement canadien ou de n'importe quelle province. Déjà quelques-uns de ces messieurs font ce qu'ils peuvent pour encourager l'émigration au Canada, obéissant en cela à un sentiment loyal qui les porte à favoriser l'établissement des parties extérieures de l'Empire préférablement à celui des autres pays. Après tout ce n'est là qu'un sentiment, très-louable il est vrai, mais sur lequel, au point de vue de l'intérêt personnel, on ne doit pas beaucoup compter. C'est un sentiment qui, toutes choses étant égales, assurerait au Canada une foule de travailleurs actifs. Malheureusement, l'intérêt produit tout autre chose. Ces agents vendent des billets tant pour le transport océanique que pour celui de l'intérieur, et comme ils sont rémunérés au moyen de commissions sur la vente de ces billets, plus loin ils envoient l'émigrant plus forte est leur commission ; en sorte que le motif le plus puissant, celui de la poche, les porte à expédier l'émigrant qui vient acheter son billet le plus loin possible dans les États de l'Ouest. La question est de savoir comment acquérir l'influence de cette nombreuse classe d'agents—qui dans la Grande-Bretagne seulement sont au nombre de plus de douze cent

à l'emploi des MM. Allan et dont quelques-uns travaillent en même temps pour d'autres compagnies de vaisseaux à vapeur ? Il y aurait deux méthodes à employer. La première consisterait à leur leur fournir en abondance des imprimés destinés à la circulation gratuite. Lors de mon séjour dans la Grande-Bretagne, j'eus de fréquentes entrevues avec bon nombre de ces agents. A eux je suis redevable des arrangements faits dans les différentes localités où j'ai donné des conférences et je les ai trouvés, chaque fois, très-disposés d'aider à la diffusion des renseignements au sujet de l'émigration. Les agents américains des terres et des compagnies ouvrières, ainsi que les agents des Etats-Unis, sont généralement de cette classe ; il n'y a pas d'agents du gouvernement fédéral et très-peu des gouvernements d'Etat qui comprennent bien la chose. Ils fournissent à leurs courtiers de passage un grand nombre de brochures ; j'ai même vu sur la table de ces derniers de magnifiques volumes in-quarto, avec des vues photographiques de localités situées dans de nouveaux Etats tels que le Montana et le Colorado, dont quelques-unes, je suis porté à le croire, n'ont qu'une existence de mythe. L'impression typographique de ces volumes était des plus attrayantes, faite sur papier teint, et leur donnait un air de richesse qui commandait l'attention. Quand l'émigrant entrait dans le bureau du courtier, soit pour le consulter ou acheter son billet, il regardait le volume, et, attiré par ses descriptions et ses photographies, il se décidait à aller tenter fortune dans ces Etats. Les agents américains ont un grand avantage, parce que servant des compagnies privées et n'ayant pas à rendre compte à un parlement de chaque piastre qu'ils dépensent et de chaque parole qu'ils disent, ils agissent avec beaucoup plus de latitude. Ainsi que nous l'a appris M. Lowe aujourd'hui, le gouvernement canadien remplit parfaitement ce besoin par les deux millions de brochures qu'il a distribuées, ainsi que par les nombreux agents qu'il emploie et ceux que les gouvernements provinciaux emploient aussi. Après leur avoir fourni abondamment des informations sur l'émigration destinées à circuler gratuitement, il est nécessaire de les intéresser à travailler pour le Canada. Il faut détruire l'intérêt qu'ils ont à envoyer les émigrants dans les régions les plus lointaines, et on n'y peut parvenir qu'en leur payant une commission sur tous les billets qu'ils vendent pour Québec ou Montréal par voie du St. Laurent ou par New-York jusqu'à,—disons Hamilton qui est le principal point après avoir traversé le pont. Cette commission doit être basée sur la moyenne de celle qu'ils reçoivent actuellement à l'intérieur, et la computation doit être faite sur une base libérale. Ceci fait, nous aurons, sur l'autre côté de l'Atlantique, une nuée de travailleurs actifs, intéressés à envoyer des émigrants au Canada. Il faudrait ensuite, comme je l'ai déjà dit, faire ici une organisation parfaite pour bien recevoir et placer avantageusement les immigrants dès leur arrivée ; on ne saurait trop priser l'importance de cette organisation. La première impression de l'immigrant en arrivant sur une terre étrangère a une grande influence sur sa détermination ultérieure et définitive. Impossible de trouver des gens qui réclament aussi complètement nos sympathies que ceux qui ont brisé les liens et les affections de toute leur vie et se trouvent pour la première fois sur la terre étrangère et parmi des visages étrangers. Ce qu'il faut, c'est que la première impression de l'immigrant soit un sentiment de plaisir créé par une bonne réception.

M. Harvey.—Une politique de traitement humain.

M. White. Précisément. A ce propos il me semble que le logement destiné à recevoir les immigrants à la Pointe-Lévis devrait être meilleur qu'il n'a été jusqu'ici ou même qu'il n'est aujourd'hui, bien qu'il ait été considérablement amélioré. L'importance de cette amélioration saute aux yeux si l'on veut bien considérer que les premières lettres envoyées par l'immigrant dans son pays reflètent toujours les impressions qu'il éprouve en débarquant ici, et que ces lettres ont une grande influence sur le voisinage du lieu où elles sont adressées. On peut poser en principe ou en axiôme que l'immigrant qui réussit dans le pays est le meilleur agent qui puisse en attirer d'autres. Il est donc important qu'aux principaux points de débarquement le logement soit vaste et bien situé, et qu'on établisse par tout le pays un système d'enregistrement des demandes de main-d'œuvre, ainsi que des agences locales. Il m'a toujours semblé que dans cette œuvre les gouvernements locaux avaient aussi à exercer leur part de juridiction. Il n'y a pas eu d'époque en Canada, depuis quelques années, où l'ouvrage ait manqué dans les districts ruraux pour ceux qui en cherchaient ou qui voulaient en accepter. Mais en même temps des centaines d'immigrants traversaient le

pays en chemin de fer, s'arrêtant peut-être un jour ou deux dans les grandes cités, puis se dirigeant vers les États-Unis sous l'impression qu'il n'y avait pas d'ouvrage en Canada : ça été là le résultat du manque d'organisation pour faire connaître les besoins des provinces. Un système d'enregistrement de la main-d'œuvre et des agences locales, qui serait en communication constante avec les principaux points de débarquement, faciliterait beaucoup le placement des immigrants. De plus, l'ouverture du Nord-Ouest, donnerait une nouvelle opportunité à cette œuvre. J'ai eu occasion de constater qu'en Angleterre on porte le plus vif intérêt au Nord-Ouest. Pendant mon séjour en ce pays j'ai présenté, conjointement avec mon ami M. Laidlaw, de Toronto, aux membres du *British and Colonial Fund*, un projet d'organisation d'une compagnie de chemin de fer et d'émigration qui aurait pour but de construire une ligne depuis la Baie du Tonnerre jusqu'au Fort Garry, et de là vers l'Ouest, sur une base qui assurerait à la fois l'établissement du pays et la construction du chemin de fer. Dans ce but j'eus des entrevues avec bon nombre de personnes influentes, et partout l'on me manifesta le plus vif intérêt pour l'ouverture et l'établissement de ces vastes territoires. Je suis convaincu qu'à Manitoba, de même que dans les autres provinces, on pourrait laisser plus avantageusement au gouvernement provincial le travail de l'agence locale. Ces gouvernements sont en contact plus immédiat avec la population, ils peuvent avoir une sympathie plus large et plus vive avec les nouveaux colons, et possédant le contrôle du mécanisme municipal, ils peuvent, beaucoup mieux que l'agent du gouvernement fédéral, organiser les moyens de placer avantageusement les immigrants. Comme je vous l'ai dit, messieurs, ayant été appelé à prendre la parole sans avis préalable, je n'ai fait que toucher à quelques considérations qui me sont venues à l'esprit sur le moment. Cependant, je suis convaincu que les deux principales idées que je me suis imparfaitement efforcé de développer, si elles étaient pleinement mises à exécution, assureraient au Canada une part d'émigration européenne beaucoup plus considérable que celle que nous avons pu obtenir dans le passé.—(Applaudissements).

M. *Cockburn* (Muskoka) est certain que le comité apprécie hautement les précieuses recommandations que M. White vient de faire, et il suggère que celles qui concernent l'asile des immigrants de la Pointe-Lévis soient transmises au ministre. Il dit aussi qu'il serait désirable que le ministère s'entendit avec le Grand Tronc et les autres compagnies de chemins de fer pour avoir des wagons plus confortables et employer plus d'expédition à l'envoi des immigrants.

M. *Gibbs* (Ontario Nord) dit qu'il ne suffit pas seulement de bien recevoir les immigrants à la Pointe-Lévis, mais qu'il y a encore une autre question : le mode de transport sur le Grand Tronc est des plus inhumains. Je crois qu'il devrait y avoir moyen de construire des voitures qui auraient au moins une bonne ventilation et offriraient des aises raisonnables pour un grand nombre de personnes des deux sexes qui voyagent ensemble. Il mentionne des exemples où l'absence de ces choses nécessaires a causé des souffrances cruelles aux femmes et aux enfants.

M. *Lowe*.—On me permettra peut-être de donner un mot d'explication et de dire ce que le ministère a fait à ce sujet. Des plaintes comme celles qu'on vient de faire ont déjà été formulées auparavant. En conséquence le ministère a placé, l'année dernière, un inspecteur sur les convois pour voyager avec les immigrants et voir à ce qu'on prit bien soin d'eux. A la fin de la saison l'inspecteur a fait rapport qu'en somme le service avait été satisfaisant. En une ou deux circonstances où trois ou quatre navires étaient arrivés en même temps, le nombre de chars de seconde classe dont le Grand Tronc pouvait disposer s'est trouvé insuffisant, et il a fallu employer des chars plate-formes ; mais même alors les convois furent arrangés de manière qu'un de ces chars était placé entre deux de seconde classe qui contenaient les commodités nécessaires. Cette absence d'un nombre suffisant de chars de seconde classe a été l'objet d'une correspondance entre le ministère et M. Brydges. Le Grand Tronc a promis d'augmenter le nombre de ces voitures pour la prochaine saison, afin d'éviter toute cause de plaintes et de transporter les immigrants avec le plus de confort possible. J'apprends que cet engagement a été rempli. L'inspecteur placé sur les convois est aussi chargé de voir à ce qu'aux différentes stations il soit donné aux immigrants de bons aliments, des commodités pour se laver, etc. Quant à la station de Québec, on a construit un nouvel hangar ayant toutes les commodités pour le lavage, la nourriture, le

sommeil, etc., réclamées par les immigrants dès qu'ils arrivent, ainsi que des remèdes et un médecin pour les malades. Reste à savoir si ce logement sera toujours suffisant; mais jusqu'ici il l'a été. Relativement à une autre remarque faite sur l'influence des agents des compagnies de vaisseaux à vapeur, c'est un point touchant lequel le ministère a les renseignements les plus complets, et il a pris ses mesures en conséquence.

M. White (Hastings Est).—Ce pays offre-t-il un abri aux immigrants qui y passent pour se rendre aux Etats-Unis ?

M. Lowe.—Oui, il leur donne un abri, leur permet de se laver et de dormir si c'est nécessaire et acheter des aliments à très-bas prix.

L'hon. M. Carling dit qu'il voit que le gouvernement a fait imprimer une très-excellente brochure : *Information for Intending Emigrants* (renseignements pour ceux qui se proposent d'émigrer). Il en pris une connaissance sérieuse, et il est en mesure de dire qu'elle est très-bonne et qu'elle fait honneur au ministère. Il parle dans les mêmes termes d'une carte publiée par le ministère et dont une copie se trouve pendue sur le mur de la salle du comité. Il croit que le ministre d'agriculture ferait bien d'en envoyer un certain nombre de copies à chaque membre pour qu'ils puissent les distribuer dans ce pays aussi bien qu'en Europe. Il croit que c'est le désir du comité que ces copies soient envoyées aux membres.

M. Lowe.—Je transmettrai cette demande au ministre.

Voici la liste des publications présentée par M. Lowe :—

|   | Copies. |
|---|---------|
| Renseignements pour ceux qui se proposent d'émigrer (petites feuilles)..... | 508,500 |
| Renseignements pour les émigrants (grandes feuilles) .....                  | 400,000 |
| Climat et produits du Canada (Dr. Hurlburt).....                            | 6,000   |
| Les Allemands en Canada (en allemand).....                                  | 12,000  |
| Grande carte du Canada .....  | 6,000   |
| Commerce du bois de l'Outaouais .....                                       | 100     |
| Ressources du district d'Ottawa (H. B. Small).....                          | 1,300   |
| Edition allemande des Ressources du district d'Ottawa.....                  | 500     |
| Brochure française sur l'Outaouais .....                                    | 50      |
| L'ami des cultivateurs, en allemand.....                                    | 2,500   |
| Annuaire du Canada .....  | 13,400  |
| Post Office Gazetteer .....   | 100     |
| Rapport de la société d'émigration de Lindsay.....                          | 100     |
| Voyage à Manitoba (J. Y. Shantz) .....                                      | 100,000 |
| Renseignements pour ceux qui se proposent d'immigrer. ....                  | 100,000 |
| Discours budgétaire (brochures).....  | 3,000   |
| Le Canada, champ ouvert à l'émigration (C. Foy).....                        | 10,000  |
| Rapport de l'hon. J. H. Pope sur l'émigration, en allemand..                | 30,000  |
| do do en anglais.....   | 100,000 |
| Rapport de Wagner sur Manitoba .....  | 500     |
| Rapport de Patterson sur le commerce de Montréal.....                       | 2,000   |
| Les Belges au Canada (l'abbé Verbist) .....                                 | 10,000  |
| La Nouvelle-France.....   | 15,000  |
| Manitoba de Spence.....   | 700     |
| Les Belges (édition subséquente).....                                       | 100,000 |
| Le Canada et l'Emigration .....   | 10,000  |
| Brochures flamandes. ....   | 25,000  |
| Notre Grand Ouest (T. White, jeune) .....                                   | 50,000  |
| Manitoba de Shantz, en français.....  | 25,000  |
| Placards au sujet de Manitoba, en français .....                            | 10,000  |
| Suppléments à des journaux du continent .....                               | 350,000 |

Il se publie en ce moment en Allemagne un très-grand nombre de suppléments aux journaux et brochures; le ministère d'agriculture n'en a pas encore reçu le relevé. Le nombre en sera probablement d'un million.



M. Dixon a donné ordre, en Angleterre, d'imprimer un grand nombre d'affiches dont on n'a pas encore reçu le relevé.

A la demande du président le comité s'ajourne alors.

## SÉANCE DU COMITÉ D'IMMIGRATION ET COLONISATION.

17 mai 1873.

(Notes prises par un sténographe.)

L'hon. M. *Carling*, président du comité, demande à M. *Lowe*, le secrétaire du ministère de l'agriculture, quelles sont les présomptions de son ministère à l'égard des immigrants qui doivent venir cette année, et quel est le nombre de ceux qui sont déjà arrivés depuis le premier janvier.

M. *Lowe* dit que le ministère a envoyé des télégrammes aux différents agents qui se trouvent en Canada afin de constater le nombre des immigrants qui sont arrivés jusqu'au 1er mai pour s'établir en ce pays. Des réponses reçues il résulte que dans les quatre premiers mois de 1873, il est arrivé 8,340 immigrants avec l'intention de se fixer en ce pays. Dans les quatre premiers mois de 1872 il en était arrivé 4,619, ce qui fait en faveur de 1873 une augmentation de 3,721 ou près du double en quatre mois. M. *Foy*, l'agent fédéral à Belfast, et un agent très-actif, écrivait le 24 avril que jusqu'à cette date il avait expédié au Canada autant d'immigrants que pendant toute la dernière saison, et que, d'après les apparences, cette augmentation devait continuer. M. *Larkin*, agent spécial dans le midi de l'Irlande, annonçait qu'il avait enregistré dans son livre un très-grand nombre d'immigrants qu'il voulait envoyer au Canada, mais qu'à l'époque où il écrivait sa lettre, à la fin d'avril, les vapeurs de la ligne Allan étaient tous remplis pour plusieurs semaines, en sorte qu'aucun ne pouvait faire escale à Dublin, à son grand désappointement ainsi qu'à celui des immigrants. Un rapport du même genre a été reçu, à la même époque, de l'honorable M. *McDougall*, envoyé dans les royaumes scandinaves pour y organiser des agences. Les vapeurs de Liverpool étaient tous encombrés, en sorte que pendant trois semaines les immigrants scandinaves ne pouvaient être envoyés. Tous les agents ont dit que les apparences portaient à croire qu'il y aurait, pendant la prochaine saison, une très nombreuse émigration au Canada.

L'hon. M. *Carling* demande à M. *Lowe* s'il peut faire connaître le nombre probable des immigrants qui s'établiront en Canada cette année?

M. *Lowe* répond qu'il ne le peut, mais que d'après les apparences actuelles, il y aura une augmentation considérable, et il espère que cette augmentation continuera dans la proportion qu'elle a commencé. Il ne peut cependant pas l'affirmer.

L'hon. M. *Carling* fait remarquer qu'un député a déclaré en chambre qu'on ne faisait pas les mêmes efforts pour attirer l'immigration du Sud de l'Irlande qu'on en déployait pour le Nord de ce pays.

M. *Lowe* dit qu'il doit y avoir quelque malentendu à ce sujet. Il y a dans le Sud de l'Irlande le même nombre d'agences que dans le Nord. M. *Foy* est agent dans le Nord et M. *Moylan* a été agent dans le Sud pendant un grand nombre d'années, puis a été remplacé par M. *Larkin*, de Toronto. Le Révd. M. *McCormick*, de Brudenell, a aussi été employé dans le Sud et l'Ouest de l'Irlande en qualité d'agent spécial, et un autre agent a également travaillé avec M. *Foy* dans le Nord de l'Irlande.

L'hon. M. *Carling* demande quel est le mode actuellement suivi pour envoyer les immigrants à Manitoba ainsi qu'au Nord-Ouest, et quel prix on charge pour leur transport

M. *Lowe* répond que, cette année, la route à meilleur marché sera celle de Dawson. Les prix ont été considérablement réduits. En vertu d'arrangements faits par le ministère des travaux publics, les immigrants seront transportés de la Baie du Tonnerre au Fort Garry pour \$10; de Toronto à la Baie du Tonnerre, le prix de transport pour un émigrant est de \$5. Les immigrants ont à fournir leur propre nourriture, mais la même chose se pratique par toutes les routes.

L'hon. M. *Carling* demande combien de temps prend le trajet de Toronto au Fort Garry?

M. *Lowe* dit que l'année dernière ce trajet absorbait une quinzaine de jours, mais que cette année il se fera probablement en moins de temps.

L'hon. M. *Carling* demande si jusqu'ici un grand nombre d'immigrants se sont dirigés vers le Nord-Ouest, et si oui, combien ?

M. *Lowe* dit que le nombre des émigrants qui sont allés au Nord-Ouest l'année dernière est d'environ 1,400. Un grand nombre d'entr'eux étaient des pionniers qui sont allés y choisir des terres et sont ensuite revenus chercher leurs familles.

M. *Cunningham* demande combien sont partis par la route Dawson ?

M. *Lowe* répond qu'il ne saurait le dire.

L'hon. M. *Carling* demande de quelles provinces venaient ces émigrants ?

M. *Lowe* répond qu'ils étaient principalement d'Ontario.

L'hon. M. *Carling* demande si les rapports reçus par le ministère des agents britanniques et européens indiquent que les classes émigrantes témoignent quelque intérêt à aller s'établir dans le Nord-Ouest ?

M. *Lowe* répond qu'elles manifestent un grand intérêt et le plus vif désir d'avoir des renseignements sur le Nord-Ouest. Le ministère a réuni tous les faits recueillis sur cette contrée et les a fait publier dans le Royaume-Uni ainsi que sur le continent.

L'hon. M. *Carling* demande si le ministère a pu s'apercevoir que le prix du transport empêche les émigrants d'aller au Nord-Ouest, ou si un prix moins élevé en attirerait un plus grand nombre ?

M. *Lowe* répond qu'un transport à meilleur marché augmenterait naturellement le nombre des émigrants. Il croit que l'incertitude sur les frais et les moyens de parvenir dans ce pays a été un obstacle à l'immigration.

L'hon. M. *Carling* demande ce qui a été fait par les provinces pour payer les passages à l'intérieur ?

M. *Lowe* répond que, comme il l'a déjà dit, la province d'Ontario a convenu de payer, à même sa part du crédit qui lui a été voté par le parlement pour fins d'immigration, une partie des frais pour le transport des immigrants de la Pointe-Lévis au Nord-Ouest.

L'hon. M. *Carling* demande si M. *Lowe* croit que le même système de transport gratuit à l'intérieur assurerait au Nord-Ouest une partie considérable de l'émigration qui se rend aujourd'hui de l'étranger ou du Canada aux États-Unis ?

M. *Lowe* répond qu'il n'a aucun doute à cet égard.

M. *Witton* demande s'il y a des abris le long de la route jusqu'à Manitoba ?

M. *Lowe* répond que les abris construits pour les émigrants sur la route Dawson sont sous le contrôle du ministère des travaux publics ; mais il sait que ces abris sont suffisants.

En réponse à un membre du comité qui lui demande si le ministère d'agriculture a un agent d'immigration à la Baie du Tonnerre, M. *Lowe* dit que non, mais que les immigrants seront confiés à des employés du ministère des travaux publics qui seront chargés d'en avoir soin.

M. *Cunningham* demande si quelqu'un est aujourd'hui chargé de l'immigration à Manitoba ?

M. *Lowe* répond qu'il n'a été fait aucun changement aux arrangements conclus avec M. *McMicken*. Un arrangement a aussi été fait avec M. *Bradley*, à Pembina, dans le but d'acquitter les droits de douanes américaines affectant les émigrants. Le chemin de fer du Pacifique du Nord a consenti de donner ces droits, si le ministère plaçait à Pembina une personne pour les acquitter.

M. *Cunningham* se plaint de ce que M. *McMicken* ne donne pas son attention aux affaires de l'immigration et qu'on ne prend pas assez de soin des asiles d'émigrants.

L'hon. M. *Carling* pense qu'il serait avantageux d'avoir, à Manitoba, un employé qui aurait le soin spécial de l'immigration et qui n'aurait pas à s'occuper d'autres choses comme M. *McMicken*.

En réponse à d'autres questions sur les soins dont les émigrants sont l'objet à Manitoba, M. *Lowe* dit qu'il s'est formé dans cette province une société allemande qui se charge de secourir les immigrants, et que le ministère a promis à la société allemande de Montréal qu'il fournirait des guides et des interprètes aux immigrants allemands allant à Manitoba.

L'hon. M. *Carling* n'a pas de doute que le ministère fait des efforts pour attirer l'immigration allemande en ce pays ; mais il croit qu'on devrait travailler davantage en Allemagne à persuader aux Allemands de venir ici plutôt qu'aux Etats-Unis. Il ajoute que dans l'Ouest d'Ontario on a trouvé que les Allemands sont des colons très-désirables.

M. *Witton* a eu occasion de savoir que dans les Etats de l'Ouest un bonus est donné aux Allemands qui retournent en Allemagne et qui encouragent leurs compatriotes à aller s'établir aux Etats-Unis, et il demande pourquoi on n'emploierait pas ici le même moyen ?

M. *Lowe* dit que ce moyen a été employé en principe, par le fait qu'une commission *per capita* est payée aux agents locaux en Allemagne qui travaillent dans le même sens.

L'hon. M. *Carling* dit que des sociétés d'immigration ont été formées dans quelques-unes des villes du Canada, et mentionne entr'autres celle qui a été fondée par quelques dames de Montréal dans le but d'amener ici des servantes ; il demande si on a fait quelque chose pour encourager la formation de ces sociétés en général ?

M. *Lowe* répond que la loi de la dernière session a été faite dans le but d'encourager des sociétés de ce genre. On s'est convaincu qu'il y a un très-grand nombre d'immigrants qui viendraient en Canada s'ils en avaient les moyens. Si ces sociétés étaient organisées dans le but d'avancer le prix du passage, l'immigration serait beaucoup plus considérable.

M. *Cunningham* demande si le ministère a placé quelqu'un à Duluth ou Détroit pour acquitter les droits de douanes des immigrants se rendant au Nord-Ouest ?

M. *Lowe* répond que non ; on a trouvé que Pembina était pour cela la meilleure localité.

M. *Cunningham* demande quel est le plus bas prix de passage par Chicago ou Duluth au Nord-Ouest ?

M. *Lowe* répond qu'il ne sait pas s'il y a eu réduction cette année. Les prix de l'année dernière ont été publiés dans le rapport de M. Provencher. (Il en donne lecture.)

M. *Cunningham* demande si le ministère tâche de faire réduire les prix par le chemin de fer du Pacifique Nord, *viâ* Duluth ?

M. *Lowe* répond qu'une tentative dans ce sens a été faite l'année dernière.

L'hon. M. *Carling* croit que le ministère ferait bien de prendre des mesures pour faire réduire les prix.

M. *Lowe* répond que les plus bas prix possibles seront constatés et publiés dès l'ouverture de la saison.

M. *Cockburn* (Muskoka) pense que le Canada doit encourager la route Dawson autant que possible, de préférence aux chemins de fer américains. Il croit que si le gouvernement doit perdre en transportant les émigrants par la route Dawson, il ne doit pas se laisser arrêter par cet obstacle, mais atteindre toutes les facilités possibles. Il considère qu'il est de la plus haute importance d'avoir une voie de transport sur notre propre territoire.

M. *Witton* demande si l'on tient un registre des ouvriers agricoles qui arrivent dans le pays, et si l'on rencontre de l'opposition en faisant de la propagande parmi cette classe d'immigrants en Angleterre ?

M. *Lowe* répond qu'un registre est tenu à Québec du nombre de ceux qui arrivent, et que tant en Angleterre qu'en Ecosse l'émigration de cette classe de gens rencontre une vive opposition.

M. *Stephenson* suggère que des constructions permanentes soient mises le long de la route jusqu'à Manitoba.

M. *Cunningham* demande pourquoi le ministère n'a pas acheté des copies de la brochure de M. Spence sur Manitoba ?

M. *Lowe* répond que le ministère a acheté quelques copies de l'ouvrage de M. Spence, et a correspondu avec lui pour en acheter davantage. Le prix a été un obstacle à un achat plus considérable. M. Spence demandait un prix beaucoup plus élevé que ceux que le ministère paie aux particuliers qui lui vendent des publications destinées à la distribution. De fait, il doit ajouter que, dans tous les cas, quand le ministère achète de particuliers des publications destinées à être largement distribuées, il n'accorde qu'un très-petit pourcentage sur le coût du papier et de l'impression de ces publications.

L'hon. M. *Carling* suggère que des copies de la brochure "Renseignements pour ceux qui se proposent d'immigrer," et de la brochure de M. Shantz soient envoyées aux membres pendant la vacance.

M. *Lowe* dit que, par ordre du ministre, les membres peuvent, sur demande, en obtenir des copies pour distribution.

En réponse à M. *Dorion*, M. *Lowe* dit que le ministère a fait des recherches relativement au retour des Canadiens établis dans les Etats-Unis. Il n'a pas le chiffre précis de ceux qui sont revenus ; mais on sait qu'un nombre considérable est revenu l'année dernière.

M. *Dorion* dit qu'il ne voit pas, en consultant le procès-verbal de la dernière séance, les déclarations faites par M. *Lowe* relativement au retour des Canadiens des Etats-Unis.

M. *Lowe* répond que ce sujet n'est pas venu devant le comité sous forme de questions, mais qu'il a dit en particulier à un membre (Dr. Pâquet) ce qu'il n'aurait pas d'objection à dire devant le comité : que les efforts du gouvernement sous ce rapport se sont bornés à une enquête qui a coûté, pour traitement et frais, \$800. Le gouvernement de Québec a fait des efforts pour engager les Canadiens à revenir.

L'hon. M. *Carling* dit qu'il remarque dans la réunion M. *Thos. White*, de Montréal, et demande si le comité aimerait à recevoir de lui de nouveaux renseignements. Sur réponse affirmative,—

M. *White* prend la parole. Depuis la dernière séance du comité, dit-il, j'ai un peu étudié la question de l'émigration à Manitoba et au Nord-Ouest, surtout la question pratique de savoir comment un émigrant débarqué à Québec ou à Montréal peut parvenir dans ce territoire. Les relations du gouvernement fédéral avec l'émigration à Manitoba sont différentes de celles qu'il a avec les autres provinces. Les terres appartenant au gouvernement fédéral, le ministère se charge spécialement d'encourager l'émigration à cette province et des arrangements à faire pour recevoir les immigrants. La question du prix de transport au Nord-Ouest a une grande importance, non-seulement en ce qui concerne l'émigration européenne, mais encore pour l'émigration qui vient du Bas-Canada. J'ai su qu'une enquête récemment instituée a établi le fait qu'il y a dans les Etats-Unis près d'un demi million de Canadiens-français, dont un grand nombre est employé dans les manufactures des Etats de la Nouvelle-Angleterre, et le reste pareillement disséminé dans ceux de l'Ouest. Il est important de prendre des moyens qui encourageraient ces Canadiens-français à émigrer dans nos territoires du Nord-Ouest. Il convient de faire remarquer que le simple fait de l'émigration ne doit pas exciter la surprise, car la même chose se produit dans les Etats voisins. En dépit de cette émigration, la population de la province de Québec a augmenté, pendant la dernière décade, de près de quatre-vingts mille, tandis que celle des Etats du Vermont et du Maine, voisins de cette province, n'a de fait subi aucune augmentation. Cette émigration vers l'Ouest semble être devenue une loi fixe. D'après les relevés du recensement de 1860,—je n'ai pas eu l'occasion de consulter ceux de 1870,—six Etats de l'Union ont perdu chacun, par cette émigration vers l'ouest, un plus grand nombre de leur population indigène que toute l'Amérique Britannique ; jusqu'à ce jour le seul Etat de New-York a perdu pas moins que huit cent trente-cinq mille de ses citoyens naturels. Il est important de se rappeler ces faits quand on s'occupe de l'émigration du Canada. Ils prouvent simplement qu'en Canada nous ne sommes pas exempts du mouvement vers l'ouest qui est un trait caractéristique de l'époque. Je mentionne ces faits uniquement pour démontrer l'importance de donner les plus grandes facilités et le meilleur encouragement aux émigrants qui se dirigent vers le Nord-Ouest. Si j'ai bien compris ce que M. *Lowe* a dit ce matin, on fait actuellement des arrangements pour transporter les émigrants de Toronto au Fort Garry pour quinze piastres, les passagers devant fournir leurs vivres, ce qu'ils auraient d'ailleurs à faire sur n'importe quelle route. Mais j'aimerais à savoir si on fait des arrangements pour payer le passage, de Québec à Toronto, des émigrants allant à Manitoba ?

M. *Lowe* fait remarquer que le paiement du passage entre Québec et Toronto est réglé par un arrêté en conseil de 1868 en vertu duquel le paiement du passage des émigrants indigents est seulement autorisé. Avant que cet arrêté fût adopté, un aide général était accordé sous la forme de transport gratuit depuis Québec ; ensuite on a trouvé que, d'année en

année il y avait une pression continue pour accorder de l'aide sous cette forme, et il fallut se rendre à cette pression. D'après le système qui a prévalu, les immigrants en destination du Nord-Ouest recevraient des passages gratuits s'ils avaient des lettres des agents résidant dans le Royaume-Uni, et quand même ils n'en seraient pas munis, ils recevraient également leurs passages gratuits à la discrétion de l'agent à Québec. L'année dernière la demande de ces permis pour Ontario a augmenté et le Département a demandé au gouvernement d'Ontario de permettre d'appliquer au transport des immigrants dans l'intérieur, une partie du crédit donné par le gouvernement fédéral. En conséquence, il a été fait un arrangement en vertu duquel le passage des immigrants de Québec à Ontario a été payé, le Canada fournissant un tiers, ce qui était considéré comme la proportion des immigrants pauvres, et la province fournissant les deux autres tiers.

M. *White* continue :—Pratiquement le gouvernement fédéral paie pour l'immigrant d'Ontario tout le transport dans l'intérieur, parce que le bonus de \$25,000 paie plus que les deux tiers imputables à Ontario. Maintenant ce que je désire faire remarquer, c'est qu'il me semble que le gouvernement devrait trouver le moyen de placer l'immigrant à Manitoba dans des conditions aussi avantageuses qu'à Toronto. (Écoutez ! écoutez !) La province se trouve dans l'impossibilité de secourir les immigrants dans cette affaire de transport à l'intérieur, parce que le gouvernement fédéral ne lui accorde aucun bonus, attendu qu'il se charge lui-même de diriger l'immigration vers ce point. La question du passage gratuit des immigrants au Nord-Ouest est un sujet qui mérite l'attention du gouvernement, et s'il m'est permis d'émettre un avis, ce serait que le comité fit une forte recommandation dans ce sens. Aujourd'hui la mission du gouvernement d'Ottawa est d'ouvrir et d'établir les immenses territoires qu'il a récemment acquis, et du développement desquels sa prospérité doit dépendre en grande partie. Une politique de ce genre ferait beaucoup pour ramener au pays les Canadiens-Français expatriés, qui sont en ce moment aux États-Unis. Je crains bien qu'il soit inutile d'espérer les voir revenir en grand nombre dans leur vieille province; mais on pourrait avec quelque succès les encourager à aller s'établir dans les nouveaux territoires de l'Ouest où ils jouiraient des vieilles institutions auxquelles ils sont si fortement attachés. Je suis convaincu que la question de l'immigration n'offre pas d'aspect plus important que celui qui a rapport aux moyens à adopter pour rendre nos territoires de l'Ouest plus attrayants que ceux de nos voisins; et l'un de ces moyens serait d'offrir un passage à bon marché, ou gratuit si c'est possible, sur nos routes jusqu'au Fort-Garry. Cela, avec de bons abris sur la route, avec des agents actifs chargés spécialement de ce soin et n'ayant pas à s'occuper d'autre besogne, préposés au conseil et au secours des immigrants,—cela, dis-je, pourrait, j'en suis convaincu, vous faire atteindre des résultats pratiques importants de l'établissement de notre grand Ouest.

M. *Stephenson* croit que les renseignements sur la route et le prix de transport à Manitoba devraient avoir plus de publicité; la carte du Canada devrait, pense-t-il, être affichée dans les gares de chemins de fer et autres endroits semblables: ce serait d'une vaste importance pour le pays en général. Cette carte serait beaucoup plus utile que les pamphlets.

M. *White* (de Hastings) diffère de cette opinion, et exprime son admiration des pamphlets du Département; il considère qu'il serait opportun que les membres en eussent pour les distribuer.

L'Hon. M. *Carling* dit que deux copies de la carte du Canada ont été envoyées à chaque député, et il considère que l'avis de M. *Stephenson* de faire afficher cette carte dans les gares de chemins de fer est très-bien; cela ferait connaître aux populations l'étendue du territoire canadien. Il croit qu'un point important serait de garder notre population sur notre propre territoire, et que le plan proposé ferait atteindre ce but.

L'Hon. M. *Pope* (qui était entré dans la salle pendant que M. *Carling* parlait) admet qu'il serait bon de distribuer une carte du Canada, mais il doute qu'il soit de son devoir d'enseigner la géographie au peuple de ce pays. Tel que je le comprends, dit-il, mon devoir est de donner aux populations des autres contrées des renseignements sur le Canada. Une carte de tout le pays faite sur une échelle propre à donner des informations sur les différentes provinces coûterait énormément cher. Il appartient aux gouvernements locaux de donner les renseignements sur leurs provinces. La tâche a besoin d'être divisée, et il est du devoir des gouvernements provinciaux de voir à la distribution des renseignements sur leurs diverses provinces. Cependant je me rends parfaitement compte de la responsabilité de ce Dépar-

tement à l'égard de Manitoba, et tout ce qu'on pouvait recueillir d'informations sur cette province l'a été. Le Département a publié des informations sur cette province, et les brochures sont à la disposition de ceux qui en veulent. Si 100,000 copies ne sont pas suffisantes, j'en ferai imprimer 500,000 au besoin.

Quelqu'un ayant fait de nouveau la remarque que des immigrants allant de Québec à Ontario avaient obtenu des passages gratuits,

L'honorable M. *Pope* explique qu'en 1858 il a été adopté un arrêté en conseil sur lequel il est obligé de se guider autant que possible. Cependant, ajoute-t-il, les agents d'Europe ont fait connaître au loin que les immigrants auraient leur passage payé d'avance de Québec à Ontario. Quand je vis cela, quand j'eus la responsabilité de l'action, quand je vis le système qui avait été suivi jusque-là, je trouvai qu'il était nécessaire d'éviter de manquer à l'engagement pris vis-à-vis des immigrants, et de continuer le système de leur accorder des passages gratuits; je représentai la chose au commissaire des travaux publics d'Ontario, lui donnant en outre l'opinion qu'il était du devoir de cette province de rembourser l'argent que le gouvernement fédéral avait fourni pour le passage des immigrants qui n'étaient pas dans des conditions précaires. Le gouvernement d'Ontario convint de rembourser les deux tiers de ce qui avait été dépensé pour des passages gratuits jusqu'à cette province, le troisième tiers qui était supposé égal au nombre des immigrants indigents étant accepté par le gouvernement fédéral. Je ne pense pas que celui-ci soit obligé de payer les frais de transports de tous les immigrants d'une province à une autre. Si l'on exigeait cela, les frais seraient énormes, et il y aurait probablement des abus très-graves; je doute que les différentes provinces désirent que ce système soit érigé en politique. Mais il est indubitablement du devoir du gouvernement fédéral de faire pour Manitoba ce que les autres provinces font individuellement pour elles-mêmes; de fait, je considère que le gouvernement fédéral doit faire pour Manitoba et le Nord-Ouest ce que les autres provinces et lui-même font pour ces dernières. J'avoue qu'on devrait donner aux immigrants qui arrivent en ce pays les moyens de se rendre jusqu'à Manitoba. Une autre question à considérer, c'est que les personnes qui ont laissé le Canada pour aller aux États-Unis et qui désirent revenir en ce pays doivent, je crois, être considérées comme des immigrants, à l'instar de ceux qui nous viennent d'au-delà des mers.

M. *Piquet* suggère qu'on devrait faire des sacrifices pour faciliter le rapatriement des Canadiens émigrés aux États-Unis.

M. *White* (Hastings) demande s'il n'y a pas entente parfaite entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Cette entente, dit-il, est essentielle à la cause de l'immigration.

L'hon. M. *Pope* dit qu'il a eu l'autre jour, avec l'hon. M. *McKellar*, une entrevue pour prendre des arrangements importants au sujet de l'immigration.

M. *Cockburn* (Muskoka) suggère qu'il devrait y avoir un agent de Manitoba à Québec, pour y travailler conjointement avec les agents d'Ontario et de Québec.

M. *Cunningham* croit que si le gouvernement veut tenir compte de la classe des immigrants pauvres et payer leur passage jusqu'au Nord-Ouest, l'établissement de cette partie du pays est certain. Il est aussi très-important que les immigrants qui s'y rendent puissent de suite se procurer de bonnes terres à bon marché. Malheureusement l'achat des terres dans un but de spéculation est érigé en système dans cette province, et pour prévenir cet abus, le gouvernement ferait bien de rendre la résidence compulsive. Il suggère au comité de recommander au gouvernement de rendre la résidence obligatoire. En conséquence, il recommande, secondé par M. *Stephenson*: "Que dans l'opinion de ce comité des passages gratuits de Québec à Fort-Garry devraient être accordés aux immigrants pauvres de l'Europe et des États-Unis, qui désirent s'établir dans le Nord-Ouest, ainsi qu'aux habitants des autres provinces du Canada qui veulent s'établir à Manitoba."

Cette motion est adoptée.

---

L'hon. M. *Carling* suggère que le gouvernement devrait faire un arrangement avec un éditeur pour imprimer une carte du Canada semblable à celle qui orne les murs de la salle du Comité, laquelle serait vendue à bas prix et distribuée partout le pays. Les compagnies de chemins de fer, ajoute-t-il, seraient très-heureuses de mettre ces cartes dans leurs gares.

M. *Cockburn* propose alors, secondé par M. *Paquet* : " Que dans l'opinion de ce comité il serait très-avantageux à la cause du développement et de l'établissement du Canada de placer des cartes dans les principaux endroits des voies de communication, ces cartes devant indiquer les lignes de voyage et les prix de passages aux principaux centres des différentes provinces, pour les immigrants et autres. "

La motion est adoptée, et le comité s'ajourne sur la demande du président.

## RAPPORT.

Le Comité nommé pour prendre en considération la question de l'hygiène et de la santé publique, a l'honneur de faire rapport comme suit :—

Considérant que de nombreuses causes de maladie qui sévissent dans les villes et les campagnes pourraient être en grande partie détruites en mettant la profession médicale en état de disséminer parmi les populations des connaissances d'hygiène, science qui a pour but, non-seulement de guérir et de prévenir les maladies, mais aussi d'accroître les moyens de vitalité;

Considérant que la condition sanitaire des villes est sérieusement affectée par le défaut d'égouttage, le site et la construction des habitations, la qualité inférieure des substances alimentaires et des boissons, l'absence de ventilation dans les édifices publics et les maisons privées, les maladies zymotiques, les ravages des maladies vénériennes résultant de la prostitution;

Considérant que de violentes épidémies et autres maladies sévissent parfois dans les campagnes à un degré alarmant, et que les médecins devraient, en conséquence, être appelés à faire des observations sur la vaccination, la nature du sol, l'eau des puits avoisinant les écuries, sur l'égouttage, l'alimentation des populations rurales, la ventilation en général, celle surtout qui s'adapte au climat du Canada et qui affecte le système de chauffage, ainsi que sur les différentes maladies auxquelles les animaux et les céréales sont sujets;

Considérant aussi l'excessive mortalité qui se fait sentir, surtout parmi les enfants, dans les grands centres :—

Nous prenons la liberté de recommander l'établissement de Bureaux de Santé, au moins dans les principales villes du Canada.

L'organisation de ces bureaux aurait pour but de populariser l'étude de l'hygiène; on connaîtrait, par ce moyen, les causes des maladies qui sont traitées aujourd'hui avec tant d'indifférence.

La masse de renseignements que ces Bureaux pourraient fournir contribuerait à faire adopter des lois sanitaires, but que les observations limitées ne peuvent atteindre.

La réunion des faits et des renseignements recueillis par ce système exigerait nécessairement la création d'un Bureau Central de science sanitaire à Ottawa. C'est pourquoi nous recommandons cette création.

Le Bureau Central aurait pour attributions :

De réunir et de disséminer parmi les populations du Canada d'utiles renseignements sur les questions qui touchent à la santé publique;

D'aider à la formation de Bureaux de Santé dans tout le pays;

De recueillir des informations par le moyen d'ouvrages sur l'hygiène, par la correspondance et des expériences scientifiques pratiques;

De réunir et compiler des statistiques et autres espèces de renseignements sur les maladies zymotiques, telles que typhus, fièvres scarlatines, rougeole et petite vérole;

De faire des recherches sur toutes les questions en rapport avec la vaccination comme moyen préventif et modificateur de la petite vérole;

D'adopter de sûrs moyens pour se procurer, préserver et fournir gratuitement à la profession médicale, ainsi qu'aux institutions publiques, du virus vaccin d'une pureté incontestable;

D'étudier les mesures à prendre pour empêcher l'invasion des épidémies et aider les Quarantaines; les causes des maladies résultant de la communication de germes de contagion ou infection,—des animaux et de l'air;



D'étudier aussi les maladies des artisans, provenant de séjour prolongé dans les ateliers, de l'encombrement, de l'absence de ventilation et de lumière, de l'air vicié par les particules du coton, de la laine et de la poussière, ou des vapeurs de l'arsenic, du phosphore, du plomb et de différentes substances employées dans l'industrie ;

Les maladies causées par les différents emplois et professions ;

Les observations météorologiques, la géographie médicale, les climats, l'hydrologie, y compris la nature et les effets des eaux minérales, salines, alcalines, ferrugineuses, etc. ;

L'analyse des terrains ;

La canalisation des villes et en général les sources des émanations délétères ;

L'hygiène des écoles, des hôpitaux, institutions de charité et manufactures ; les règles sanitaires à suivre pour la préservation de la santé dans ces différents établissements, telles que les heures d'étude en rapport avec l'âge des enfants, surtout de ceux au-dessous de douze ans, l'espace donné aux élèves dans les écoles ; la ventilation, la température et la vaccination dans les écoles, y compris la condition hygrométrique de l'atmosphère chauffée artificiellement ;

Les substances alimentaires et les boissons ;

Les statistiques vitales ;

L'enregistrement.

Le Bureau Central devra se procurer les meilleurs ouvrages d'hygiène ; recevoir les rapports des Bureaux de Santé, des surintendants de Quarantaines, des officiers publics et autres qui pourraient être en position de communiquer des renseignements sur les questions sanitaires ; il pourrait aussi recevoir des essais et études scientifiques.

Le Bureau Central serait tenu de faire tous les ans un rapport général au Parlement fédéral, et recommander la publication de certains documents qu'il pourrait juger nécessaires pour favoriser la Santé Publique.

Le Bureau Central recevra et enverra gratuitement toutes communications relatives à la Santé Publique.

Le tout respectueusement soumis,

DR. A. H. PAQUET,

PRÉSIDENT

# INDEX

DU

## SIXIÈME VOLUME.

36 VICTORIA, 1873.

---

**A**DDINGTON :— Voir *Elections protestées*, 21.

ADMINISTRATION (ACCUSATIONS CONTRE L').—Voir *Pacifique (Chemin de fer du)*.

### ADRESSES :

#### A SA MAJESTÉ :

1. *Naturalisation* :—Demandant que des traités soient négociés avec l'Allemagne et autres Etats étrangers de manière à ce que les étrangers naturalisés en Canada ne soient pas tenus à une allégeance partagée. Ordonnée; rapportée; adoptée; grossoyée, 187. Adresse à Son Excellence, le priant de la transmettre, 188.
2. *Ile du Prince-Edouard* :—Demandant que cette colonie soit admise dans la confédération à certaines conditions. Ordonnée; rapportée; adoptée; grossoyée, 403. Adresse à Son Excellence, le priant de la transmettre, 405.

#### A SON EXCELLENCE :

3. *Steamer "Atlantic"* :—Pour copie de la correspondance, de rapports, etc., touchant le naufrage de ce navire sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, et les services méritoires rendus par le Rév. W. J. Ancien et autres pendant cette catastrophe, 249. Voir *Documents*, 3.
4. *Barie-Verte, Canal de la* :—Rapports sur la route, etc., et estimation du prix de sa construction, 142.
5. *Barthe, G. E.* :—Compte, arrangements, etc., se rattachant aux deniers publics qu'il a reçus comme propriétaire de la *Gazette de Sorel*, entre le 1er janvier 1870 et le 20 mars 1873, page 70.

ADRESSES :—*Suite.*

6. *Bossé, Juge* :—Correspondance et ordres en conseil (fédéraux ou provinciaux) relatifs à la résidence à lui assignée à Montmagny ou à la Beauce, 69. Voir *Documents*, 9.
  7. *Brantford* :—Etat des terres vendues dans Brantford par le Département des sauvages depuis 1860, et des lots confisqués pendant cette période, 389.
- Colombie-Britannique* :
8. Rapport de l'agent spécial du Département du revenu de l'intérieur, concernant cette province, 226. Voir *Documents*, 10.
  9. Rapport du surintendant des affaires des sauvages de la Colombie-Britannique pour 1872-73, et toute correspondance subséquente au sujet des sauvages, 226. Voir *Documents*, 11.
  10. *Cartier, Sir G.-E.* :—Demandant que ses funérailles soient faites aux frais du public, et qu'un monument soit érigé à sa mémoire, 430.
  11. *Chicoine, J.-A.* :—Etat des sommes que lui a payées le gouvernement depuis le 1er janvier 1868, page 225. Voir *Documents*, 14.
  12. *Collingwood* :—Mémoire demandant que Collingwood soit constitué port d'entrée, et correspondance à ce sujet, 250. Voir *Documents*, 15.
  13. *Elections* :—Etat des frais des dernières élections, 25. Voir *Documents*, 19.
  14. *Pêcheries* :—Etat indicatif des rivières,—province de Québec,—pour lesquelles un droit exclusif de la pêche au saumon a été accordé, 251. Voir *Documents*, 23.
  15. *Ganañogue, Pouvoir d'eau* :—Pétition de D. F. Jones et autres au sujet de ce pouvoir d'eau tel qu'il est affecté par le canal Rideau, etc., 186. Voir *Documents*, 24.
  16. *Allemands, Naturalisation des* :—Correspondance avec le gouvernement impérial et des sociétés allemandes en Canada à ce sujet, 225. Voir *Documents*, 25.
  17. *Grand-Occidental, Chemin de fer* :—Renseignements sur la prétendue infraction aux lois du revenu par cette compagnie, etc., 49. Voir *Documents*, 26.
  18. *Halifax, Chemin de fer d'* :—Voir *infra*, 92.
  19. *Hamilton et Brantford, Chemin d'* :—Toute correspondance ultérieure, etc., relative aux réclamations du gouvernement contre M. John Lovejay, ou la compagnie de ce chemin, 43.
  20. *Compagnie de la baie d'Hudson* :—Acte de cession fait par elle en 1869, et rapport et ordre en conseil l'approuvant, et correspondance et ordres en conseil au sujet de 500 acres de terre réclamés par cette compagnie autour du fort Garry supérieur, 69.
  21. *Immigration* :—Etat des sommes accordées aux gouvernements locaux pour les fins de l'immigration, et copie des réglemens du Nouveau-Brunswick pour la colonisation de Hellerup et Kincardine, etc., 226. Voir *Documents*, 30.

ADRESSES :—*Suite.**Sauvages :*

22. Etat des sauvages des différents comtés auxquels des lettres-patentes ont été accordées, etc., 21. Voir *Documents*, 31.
23. Correspondance et documents au sujet de la réserve des sauvages de Tobique dans Victoria, Nouveau-Brunswick, etc., 61. Voir *Documents*, 34.
24. Motion pour une adresse demandant les lettres relatives au mécontentement des sauvages de Manitoba et du Nord Ouest en 1871, 99. Adoptée, 100. Voir *Documents*, 33.
25. Correspondance concernant les traités avec les sauvages de Manitoba et du Nord-Ouest, etc., 329.
26. *Revenu de l'intérieur* : — Comptes et reçus de C. A. Boivin et A. Roy, percepteurs pour Saint-Hyacinthe et Richelieu, pour dépenses contingentes, etc., 75. Voir *Documents*, 36.
27. *Intercolonial* : — Rapport sur les réclamations d'entrepreneurs qui n'ont pas terminé leurs contrats, et ordres en conseil y relatifs, etc., 61.
28. *Lèpre* : — Rapport du Dr. Taché sur l'origine et les progrès de cette maladie au Nouveau-Brunswick et sur la condition du lazaret à Tracadie, 329.
29. *Madawaska, Rivière* : — Etat des demandes d'indemnité pour pertes résultant de la rupture des estacades à l'embouchure de cette rivière en 1871, etc., 234. Voir *Documents*, 46.

*Manitoba :*

30. Correspondance avec le gouvernement local au sujet des émeutes militaires en 1870, des émeutes aux dernières élections et de l'attaque sur M. Dubuc, procureur de la Couronne, l'Assemblée législative et son orateur, 28.
31. Rapports concernant la vente ou location de terres dans Manitoba, et correspondance relative à la résignation de M. Canavan, etc., 43. Voir *Documents*, 47.
32. Instructions de la commission chargée de s'enquérir des réclamations à l'égard du privilège du foin, 148. Voir *Documents*, 49.
33. Correspondance avec la compagnie de la baie d'Hudson sur le même sujet, 329. Voir *Documents*, 51.
34. Toute communication faite à Louis Riel, ou à toute autre personne, au sujet de l'amnistie pour les meurtriers de Thomas Scott, etc., 225. Voir *Documents*, 48.

*McDougall, Hon. Wm. :*

35. Correspondance et ordres en conseil au sujet de sa nomination à quelque emploi du gouvernement, et instructions quant à la charge qu'il peut avoir rempli depuis juin 1872, 25. Voir *Documents*, 53.

ADRESSES :—*Suite.*

36. Etat des sommes à lui payées depuis cette date pour services rendus, 25. Voir *Documents*, 54.

*Milice :*

37. Rapport des congés d'absence accordés aux sous-adjutants généraux et autres officiers d'état-major à solde, depuis le 1er octobre 1868, 42. Voir *Documents*, 55.

38. Rapport d'une Cour d'enquête de division, tenue au camp de Lévis en 1872, à l'égard de l'absence des miliciens du camp de brigade No 2, etc., 226. Voir *Documents*, 57.

39. Correspondance relative à l'organisation des troupes de cavalerie de Stormoant et Cornwall, 330.

40. Etat des officiers et employés des départements de la milice et de l'adjutant-général, 390.

41. *Mingan* :—Correspondance avec les acquéreurs de cette seigneurie, et ordres en conseil concernant le droit de pêche dans les rivières traversant cette seigneurie, 250. Voir *Documents*, 58.

42. *Cours d'eau navigables* :—Rapport de la commission chargée de s'enquérir de la condition de ces cours d'eau, 70. Voir *Documents*, 61.

*Nouveau-Brunswick :*

43. Correspondance échangée conformément à la résolution de la dernière session relative à la constitutionnalité de l'acte scolaire du Nouveau-Brunswick de 1871, 18. Voir *Documents*, 62.

44. Documents, archives, jugements dans la cause *ex parte* Renaud, dans laquelle la Cour suprême du Nouveau-Brunswick a rendu un jugement à l'égard du dit acte, 26. Voir *Documents*, 64.

45. Tous actes passés par la législature locale durant la présente session, et sanctionnés le 25 mars dernier, 120. Voir *Documents*, 65.

46. Priant S. E. d'émettre un mandat au montant de \$5,000 pour permettre à qui de droit d'en appeler à S. M. en conseil à l'égard des lois scolaires du Nouveau-Brunswick, et de \$5,000 pour envoyer des fabricants habiles à l'exposition de Vienne, 431.

47. *Port sur les journaux* :—Etat du revenu en provenant, 148.

48. *Niagara, rivière* :—Correspondance avec le gouvernement des Etats-Unis ou le conseil communal de Buffalo, concernant l'obstruction de la rivière par la construction d'un caisson pour l'aqueduc de Buffalo, 50. Voir *Documents*, 66.

49. *Oliva, James* :—Etat des sommes à lui payées, en qualité de commissaire du recensement, en 1871, pour le district No. 163, Montmagny, 186. Voir *Documents*, 70.

*Ontario :*

51. Toute correspondance ultérieure au sujet de l'arbitrage pour le partage de la dette entre Québec et Ontario, etc., 101. Voir *Documents*, 72.

ADRESSES :—*Suite.*

52. Etat des terres réservés à la marine, dans Ontario, transférées au gouvernement fédéral, 250. Voir *Documents*, 73.
53. *Terres de l'artillerie* :—Etat des recettes et dépenses de ces terres dans Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick, du 1<sup>er</sup> juillet 1867 au 1<sup>er</sup> juillet 1872, etc., 331.
54. *Otaouais, Rivière des* :—Plans et estimations du canal projeté aux rapides de la Culbute, 50. Voir *Documents*, 74.
55. *Jettées et quais* :—Etat de ces constructions qui appartiennent au gouvernement, et du revenu qui en découle, 120. Voir *Documents*, 78.
- Port Stanley, Havre de* :
56. Ordre en conseil de 1859 relatif au transfert de ce havre aux syndics du chemin de fer de London à Port-Stanley, etc., 62. Voir *Documents*, 80.
57. Correspondance et rapports concernant la constitution de ce port comme havre de refuge, 69. Voir *Documents*, 81.
- Service postal* :
58. Documents relatifs à l'enquête récemment tenue à l'égard de Wm. Robertson, maître de poste, de Lanark, etc., 225. Voir *Documents*, 82.
59. Documents relatifs à la démission du maître de poste de Farran's Point, 227. Voir *Documents*, 83.
60. Etat des recettes et dépenses du service postal de chaque province depuis la confédération, 331.
61. Correspondance et documents relatifs à la démission de Wm. Mowbray, comme maître de poste au village d'Eagle et à la nomination de son successeur, 414.
62. *Impressions publiques* :—Ordres en conseil et documents relatifs à la poursuite intentée contre le gouvernement par l'imprimeur du parlement et des départements, etc., 42. Voir *Documents*, 85.
63. *Edifices publics* :—Etat des assurances effectuées sur ces édifices depuis la confédération, 250.
64. *Québec* :— Actes et titres d'acquisition de terrains par les commissaires nommés en vertu de l'acte 1 Guil. IV, c. 21 (Bas-Canada) et titres de transport de ces terrains, etc., 28.
65. *Conseils de la Reine* :— Correspondance avec le gouvernement d'aucune des provinces au sujet de la nomination de ces conseillers, et opinion des juristes anglais à cet égard, 134. Voir *Documents*, 89.
66. *Chemins de fer* :— Dernier tarif, sanctionné par le gouverneur en conseil, des chemins de fer Grand-Occidental, Grand-Tronc et autres, 42.

ADRESSES :—*Suite.*

67. *Recettes et dépenses* : — Etat des recettes et dépenses fédérales dans chaque province depuis la confédération, etc., 389.
68. *Rivière-Rouge* : — Correspondance avec le gouvernement des Etats-Unis concernant la navigation de cette rivière, 329.
69. *Rivière Richelieu* : — Lettres, documents et ordres en conseil relatifs à l'amélioration de cette rivière et du canal de Chambly, du pont de Belœil et des ponts de Saint-Jean et Chambly sur le Richelieu, 249.
70. *Ryland, G. H.* : — Correspondance relative à ses réclamations depuis le 1er septembre 1868, et rapport du ministre de la justice à ce sujet, 28. Voir *Documents*, 62.
71. *Sainte-Jeanne de Neuville* : — Correspondance et documents relatifs à l'offre de M. John Webb d'acheter une certaine étendue de terre dans cette paroisse, et à la location de cette étendue à M. J. H. Boswell, 388.

*Saint-Jean (N.-B.) :*

72. Instructions au percepteur de Saint-Jean depuis la confédération, et rapports et renseignements sur certains effets rapportés avoir été illégalement enlevés de l'entrepôt en ou avant 1872, 61. Voir *Documents*, 93.
73. Etat des sommes payées au propriétaire du *Morning News* depuis la confédération, 100.

*Fleuve Saint-Laurent :*

74. Pétitions à Son Excellence pour la construction d'un canal sur la rive nord de ce fleuve, des Cascades à Côteau Landing, 61. Voir *Documents*, 94.
75. Etat indicatif des îles du Saint-Laurent, sises dans le comté de Leeds, vendues ou données à bail, etc., 250. Voir *Documents*, 95.
76. *Saint-Louis, Compagnie hydraulique de* : — Rapports des ingénieurs du gouvernement sur les travaux projetés par cette compagnie entre l'île au Héron, au pied des rapides Saint-Louis, et la rive nord du Saint-Laurent, 42. Voir *Documents*, 96.

*Saint-Pierre, Canal :*

77. Correspondance avec les ingénieurs locaux au sujet de son élargissement, 25. Voir *Documents*, 99.
78. Ordres en conseil et correspondance au sujet des péages de ce canal, 25. Voir *Documents*, 98.
79. *Service secret* : — Etat de la somme votée et dépensée chaque année pour ce service depuis la confédération, 25.
80. *Simcoe* (Division nord) : — Etat des sommes fournies à l'officier-rapporteur pour les frais de la dernière élection, et du montant payé à chaque député, 163. Voir *Documents*, 102.
81. *Sorel* : — Correspondance, comptes, etc., relatifs aux annonces publiées dans tout journal de Sorel pour aucun des départements publics, et à la nomination de M. le shérif Mathieu comme distributeur de timbres pour Richelieu, etc., 328.

ADRESSES :—*Suite.*

82. *Soulanges* : — Plans et rapports de M. Baillargé, I. C., sur certaines propriétés de l'artillerie dans ce comté, et renseignements sur la vente de toute partie de ces terres, etc., 50.
83. *Discours* : — En réponse au discours du trône à l'ouverture de la session; Ordonnée, 12. Rapportée; Adoptée; Grossoyée; présentée par les membres du conseil privé, 14. Message en réponse, 32.
84. *Dragueur* : — Etat des travaux exécutés en 1872 par le dragueur fédéral *Canada*, indiquant son prix de revient et ses frais de fonctionnement, 196. Voir *Documents*, 104.
85. *Thé et café* : — Correspondance avec le gouvernement impérial concernant l'imposition d'un droit de 10 pour 100 sur le thé et le café importés des Etats-Unis, 163.
86. *Bois de construction* : — Etat du bois carré, mâts, espars, etc., exportés de Chicoutimi et du Saguenay depuis mai 1853, 148.
87. *Tabac* : — Etat de la quantité cultivée en Canada avant les droits actuels de licence et d'accise, et de la quantité cultivée et des droits perçus dans l'année expirée le 30 juin 1872, 331. Voir *Documents*, 106.
88. *Etats-Unis* : — Correspondance et documents relatifs à la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis, 120. Voir *Documents*, 109.
89. *Welland Canal* : — Rapport des commissaires et de l'ingénieur sur les différentes routes propres à son agrandissement, 142. Voir *Documents*, 111.
90. *Antilles* : — Correspondance avec les gouvernements des Antilles au sujet d'un service postal avec ces pays, etc., 236. Voir *Documents*, 112.

*Windsor et Annapolis, Chemin de fer de :*

91. Correspondance avec cette compagnie touchant son droit de faire circuler ses trains sur le chemin de fer de Windsor à Halifax, etc., 142.
92. Correspondance avec l'amirauté anglaise, ou toute étude et rapports concernant le prolongement du chemin de fer du dépôt de Richmond à Halifax, 332.
93. Adresses priant Son Excellence d'émettre son mandat pour certaines sommes, que la chambre votera plus tard, 430, 431.
94. Motions pour adresses, retirées, 101, 295, 331. Débats sur ces motions, ajournés et non repris, 117.

AGENCES MERCANTILES :—Pétition de Thomas Hicks et autres, se plaignant de certains agents qui font profession de donner à leurs abonnés des renseignements secrets sur le crédit et la position des marchands, etc., et demandant que cet acte soit déclaré une offense criminelle, 195. Renvoyée à un comité, 330:



AGRICULTURE :—Motion pour faire nommer un comité chargé de s'enquérir de la condition des intérêts agricoles de ce pays ; Devant faire rapport de temps à autre ; Débats sur cette motion, ajournés, 134. Voir *Documents*, 2.

AJOURNEMENTS :—Voir *Chambre des communes*, 7-11.

ALGOMA :—Voir *Elections protestées*, 22.

AMENDEMENTS :—Voir *Questions*, 4-6.

AMIRAUTÉ, COUR D' :—Pétition pour l'établissement d'une cour d'amirauté à Montréal ; Chambre de commerce de la Puissance, 123.

ANCIENT, RÉV. W. J. :—Voir *Documents*, 3. *Adresses*, 3.

ANGLIN, Hon. M. :—Voir *Privileges*, 2.

ANNONCES OFFICIELLES :—Voir *Documents*, 1.

ANTILLES :—Voir *Documents*, 112. *Adresses*, 90.

ARGENTEUIL :—Voir *Elections protestées*, 23.

#### ARTICLES DANGEREUX :

1. La chambre en comité sur l'opportunité d'établir de meilleures dispositions pour le transport d'articles dangereux par les navires ; Rapport d'une résolution, 54. Bill, 55. Voir *infra*, 2.

2. Bill concernant le transport d'articles dangereux par les navires ; Ordonné, 54. Présenté, 55. Renvoyé à un comité général, 90. Examiné et amendé, 127. Renvoyé de nouveau à un comité général et encore amendé ; Rapporté, 150. Adopté ; Bill passé, 156. Par le sénat, 241. S. R., 265. (36 Vic. c. 8.)

ARTILLERIE, TERRES DE L' :—Voir *Adresses*, 53, 82.

#### ASSURANCE, COMPAGNIES D' :

1. La chambre se forme en comité sur l'opportunité de nommer un inspecteur des compagnies d'assurance ; Rapport d'une résolution ; Bill, 177. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour amender de nouveau les actes concernant les compagnies d'assurance ; Ordonné ; Présenté, 177. Ordre pour 2<sup>me</sup> lecture, rescindé, 423.

Voir *Documents*, 38.

ASSURANCE DU CANADA, COMPAGNIE D' :—Pétition demandant un acte constitutif, 51. Avis, 67. Bill ; Renvoyé à un comité, 124. Rapporté avec un amendement, 212. Examiné et amendé en comité ; Rapporté ; Passé, 271. Par le sénat, avec des amendements ; Examinés, 354. Adoptés, 372. S. R., 435 (36 Vic., c. 98.)

ASSURANCE DES EDIFICES PUBLICS :—Voir *Adresses*, 63.

ASSURANCE (RISQUES ISOLÉS) CONTRE L'INCENDIE :—Pétition pour des amendements à sa charte, 27. Avis, 52. Bill; Renvoyé à un comité, 53. Rapporté avec des amendements, 132. Examiné et amendé en comité; Rapporté; Passé, 143. Par le sénat, avec des amendements; Examinés et adoptés, 229. S. R., 265. (36 Vic., c. 20.)

ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE :—Pétition pour un acte constitutif, 81. Avis, 110. Bill; Renvoyé à un comité, 115. Rapporté avec des amendements, 188. Examiné en comité; Rapporté, 200. Passé, 214. Par le sénat, 304. S. R., 434. (36 Vic, c. 97.)

ASSURANCE MUTUELLE MARITIME DU CANADA.—Pétition pour un acte constitutif, 153. Avis; Bill; Renvoyé à un comité, 162. Rapporté avec des amendements, 270. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 281. Par le sénat avec des amendements, 386. Examinés et adoptés, 388. S. R., 435. (36 Vic., c. 100.)

" ATLANTIC," STEAMER :—Voir *Documents*, 3, 4. *Adresses*, 3. *Gouverneur-Général*, 22.

AVARIES :—Pétition de la chambre de commerce de la Puissance, demandant un acte autorisant certaines chambres de commerce locales à nommer des experts dans le cas d'avaries, 123.

**B**AIE GEORGIENNE, CANAL DE LA :—Pétition demandant qu'il soit pris des mesures pour la construction d'un canal reliant les lacs Huron et Ontario; Corporation de Toronto, 195.

BAYE-VERTE, CANAL DE LA :—Voir *Documents*, 5. *Adresses*, 4.

#### BANQUE, COMMERCE DE

1. La chambre en comité sur la question d'amender l'acte concernant le commerce de banque; Rapport d'une résolution; Bill, 32. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour amender de nouveau l'acte concernant les banques et le commerce de banque; Ordonné; Présenté, 32. Renvoyé à un comité, 56. Rapporté avec des amendements, 132. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 214. Par le sénat, avec un amendement, 258. Examiné, 264. Adopté, 270. S. R., 433. (36 Vic., c. 43.)

3. Nomination du comité permanent des banques et du commerce, 5, 18, 40. Membres ajoutés, 129, 148, 179. Bills à lui renvoyés, 53, 56, 60, 67, 68, 69, 83, 90, 98, 99, 110, 115, 124, 125, 132, 133, 135, 136, 141, 144, 150, 162, 166, 175, 176, 178, 182, 203, 206, 230, 261, 280, 291, 311, 319, 342. PREMIER RAPPORT, au sujet du quorum; Quorum porté à neuf, 52. TROISIÈME RAPPORT, recommandant la diminution du temps de l'avis à donner par les comités en vertu de la 60me règle; Recommandation satisfaite en conséquence, 175. DOUZIÈME RAPPORT, recommandant la remise de certains honoraires, 321. Honoraires remis en conséquence, 324. AUTRES RAPPORTS sur différents bills, 132, 175, 180, 188, 212, 235, 269, 287, 309, 315, 321, 332.

Voir *Documents*, 6.

BANQUE CENTRALE DU CANADA :—Requête pour obtenir de présenter une pétition, bien que le temps fixé soit expiré; Renvoyée au comité des ordres permanents, 157. Rapport favorable; Pétition présentée, 162. Avis, 166. Bill; Renvoyé à un comité, 176. Rapporté, 236. Renvoyé à un comité général; Examiné; Rapporté; Passé, 261. Par le sénat, 304. S. R., 434. (36 Vic c. 78.)

## BANQUES D'ÉPARGNE :

1. La chambre en comité sur l'opportunité d'amender l'acte de ces banques ; Résolution ; Bill, 54. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour amender l'acte concernant certaines banques d'épargne d'Ontario et de Québec, 54. Renvoyé à un comité, 90. Rapporté avec des amendements, 132. Examiné et amendé en comité ; Rapporté, 228. Passé, 247. Par le sénat, avec des amendements, 333. Examinés et adoptés, 367. S. R., 435. (36 Vic., c. 72.)

BANQUE FÉDÉRALE :—Voir *Banque supérieure*.

BANQUE IMPÉRIALE :—Pétition demandant l'incorporation de la banque de l'ouest du Canada, 65. Avis, 82. Bill ; Renvoyé à un comité, 115. Rapporté, 181. Examiné en comité ; Rapporté ; Passé, 199. Par le sénat, avec des amendements (nom changé, etc.), 258. Examinés et adoptés, 280. S. R., 433. (36 Vic., c. 74.)

BANQUE SUPÉRIEURE :—Pétition demandant que son nom soit changé pour celui de Banque impériale du Canada, etc., 81. Rapport spécial sur l'avis, 123. Bill ; Renvoyé à un comité, 166. Rapporté avec des amendements, 212. Examiné en comité ; Rapporté ; Passé, 222. Par le sénat, avec des amendements, et lui substituant le nom de Banque fédérale, etc., 304. Examinés et amendés, 305. S. R., 434. (36 Vic., c. 79.)

BAPTÊMES :—Voir *Documents*, 7.

BARRINGTON (N.-E.) :—Pétition demandant qu'aucune licence ne soit accordée permettant de tendre des pêches le long de la rive de ce township, 114.

BARTHE, G.-J. :—Voir *Adresses*, 5.

BEAUHARNAIS, CANAL DE :—Pétition demandant qu'il ne soit pas percé de canal sur la rive nord du Saint-Laurent, des Cascades à Côteau-Landing (voir *St. Laurent, Fleuve*, 4), mais que le canal de Beauharnais soit agrandi tel que recommandé par la commission des canaux, 93, 131, 153.

BEAVER, ASSURANCE MUTUELLE CONTRE L'INCENDIE DITE :—Pétition pour faire amender sa charte, 60. Rapport de l'avis, 123. Bill du Sénat, 229. Lu, 230. Renvoyé à un comité, 261. Rapporté avec des amendements, 332. Examiné et amendé en comité ; Rapporté ; Passé tel qu'amendé, 346. Amendements adoptés par le Sénat, 370. S. R. 435. (33 Vic., c. 101.) Voir *Documents*, 8.

BELGIL, PONT DE :—Voir *Adresses*, 69.

## BETTERAVE, SUCRE DE :

1. Pétition du conseil d'agriculture, province de Québec, demandant le remaniement du tarif des douanes et de l'excise, de manière à encourager l'agriculture et la culture du tabac, etc., 93.

2. Motion pour que la Chambre se forme en comité général, sur l'opportunité de mesures propres à protéger la fabrication du sucre de betterave en l'exemptant du droit d'excise pendant dix ans ; Débats sur cette motion, ajournés, 164. Repris ; Adoptée ; Prise en délibéré ; Rapport d'une résolution en faveur de cette mesure ; Adoptée, 338.

**BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT** :—Comité collectif de la bibliothèque. Sénateurs en devant faire partie, 32. Députés devant en faire partie, 67. **Premier rapport**, recommandant un crédit de \$1,250 pour augmenter le salaire du personnel de la bibliothèque, etc., 307. Adopté en ce qui concerne les intérêts de cette chambre, 316. **Deuxième rapport** (sur le partage du crédit ci-dessus), 365. Adopté, 384.

Voir *Documents*, 44.

**BILLETS PROMISSOIRS** :—Voir *Lettres de change*.

## BILLS :

1. Bills concernant l'emploi de deniers publics, etc.; résolutions adoptées et bills présentés, 205. Bills d'amendement, 32. Bills accordant incidemment de l'aide, autorisant l'établissement d'honoraires, etc., présentés, et résolution adoptée ensuite et renvoyée au comité de ces bills, 269, 400, 409.
2. Bill pour amender un acte de la présente session, présenté et passé, 390.
3. Question de 2me lecture remise à six mois, 427.
4. Ordre pour 2me lecture, rescindé, 400, 414, etc. Pour examen en comité, 413.
5. Ordre renvoyant un bill à un comité général, rescindé, et bill renvoyé à un comité spécial, 241.
6. Renvoyés de nouveau à un comité général, 150, 241, 247, 270, 311, 395.
7. Amendés en comité général, rapportés, et amendements adoptés sur-le-champ, 222, etc. Lus une 3me fois immédiatement, 143, etc. Examen d'amendements remis; une autre séance, 127, 150, 156, etc.
8. Réimprimés tels qu'amendés par un comité général, 201.
9. Ordre pour 3me lecture d'un bill, rescindé, et bill renvoyé de nouveau à un comité général, 311.
10. Passé sans renvoi à un comité, 179, 183, 216, 230, 231, 344, 404, 411.
11. Passé plus rapidement qu'à l'ordinaire, 179, 183, 344, 390.
12. Amendés par le sénat, 258, 313, 339, 400, etc. Amendements examinés et adoptés, 263, 339, etc. Examinés et 2me lecture remise à une autre séance, 264, 354, etc. Motion pour remettre à six mois une 2me lecture; Débats en résultant, ajournés, 424.
13. Amendement du sénat rejeté, parce qu'il avait trait à l'imposition de péages, etc., et qu'il portait infraction aux privilèges de cette chambre; Message au sénat, 430. Le sénat n'insiste pas sur l'amendement, 431.
14. Bills du Sénat, 99, 172, 247, 293, 305, 313, 327, 330, 385.
15. Amendés, 156, 325, 340, 346, 409, 432.
16. Objection (lors de la 3me lecture) à des bills du sénat, pour la raison qu'ils renferment des dispositions qui seront une charge pour le public, et qu'ils auraient dû prendre naissance aux Communes; La chambre n'insiste pas sur ses privilèges, 319.
17. Sanctionnés, 265, 433.
18. Réservés, 436.

---



---

**BILLS PRIVÉS**

1. Nomination du comité permanent des bills privés, 5, 18, 40. Bills à lui renvoyés, 41, 115, 125, 163, 189. PREMIER RAPPORT, quant au quorum; Quorum porté à sept, 52. DEUXIÈME RAPPORT, recommandant que la période de l'affichage des bills soit réduite à trois jours et que celle pour la réception des pétitions soit prolongée, etc, 165. Recommandation satisfaite, 166, 175. QUATRIÈME RAPPORT, recommandant une remise d'honoraire, 212. Honoraire remis, 213. SEPTIÈME RAPPORT, amendant certaines règles relatives aux bills privés, 350. Adopté, 384. AUTRES RAPPORTS sur différents bills, 165, 189, 211, 251, 252.

2. Rapport du comité, recommandant certains changements à la pratique des bills privés et un amendement à la 50me règle de la chambre, 350. Adopté, 384.

3. Période pour la réception de pétitions, bills privés et rapports sur iceux, prolongée, 166, 175, 295.

4. Pétitions demandant permission de présenter des requêtes pour bills privés après l'expiration du temps prescrit; Renvoyées au comité des ordres permanents, 153, 158, 184, 230. Permission accordée sur son rapport, 162, 189, 267. Permission refusée, 267.

5. Pétition présentée sans requête préliminaire, toutes règles à son égard étant suspendues, 280.

6. En vertu de la 19me règle, l'ordre du jour pour les bills privés est appelé à une heure fixée, 176, etc. Débats sur un bill ajournés à l'expiration de l'heure fixée, 176.

7. 51me règle (relative aux avis de pétitions) suspendue en certains cas, 280.

8. 60me règle (relative aux avis à donner par les comités) suspendue à l'égard de de certains bills, 227, 280.

9. L'avis que doivent donner les comités en vertu de la 60me règle réduit à trois jours, pour le reste de la session, sur la recommandation de deux comités, 165, 175.

10. Toutes les règles suspendues à l'égard d'un bill amendant une loi privée de cette session, 390.

11. Honoraires de bills privés, remboursés, 338. Sur la recommandation d'un comité, 213, 321, 324.

12. Un bill dont le comité des bills privés avait fait rapport est ensuite renvoyé au comité des chemins de fer, 211, 221.

13. Préambule et clauses d'un bill amendés de manière à limiter son opération à une compagnie, 252.

**BOIS DE CONSTRUCTION :**

1. Bill pour amender l'acte concernant les compagnies en commandite pour la construction d'ouvrages pour faciliter le flottage des bois de service, 166. Lu 2me et 3me fois; Passé, 230. Par le sénat, 293. S. R., 434. (36 Vic., c. 64.)

2. Pétition demandant l'abolition du droit d'exportation sur le pin, le chêne et l'épicéa blanche en grumes, et le bardeau et les douves; Norfolk, 251.

3. Pétition représentant que L. et W. Taylor, de Norfolk, ont souffert de grandes pertes par l'incendie de leur bois de construction, et demandant qu'on leur laisse expédier le reste sans droits d'exportation, 251.

Voir *Adresses*, 56.

BOIVIN, C. A. :—Voir *Documents*, 36. *Adresses*, 26.

BOSSÉ, JUGE :—Voir *Documents*, 9. *Adresses*, 6.

BOUCHETTE, JOSEPH :—Comité nommé à l'occasion de la réponse à une adresse datée mars 1871, demandant copie d'une pétition au nom des descendants de feu Joseph Bouchette, arpenteur général du Bas-Canada, avec les documents qui l'accompagnent, 331. Rapport, 366. (Appendice No. 6.) Motion pour adopter le rapport; débats en résultant, ajournés, 389. Rapport ne devant pas être imprimé, 391. Décidé ensuite de l'imprimer, 415.

BRANT :—Voir *Elections protestées*, 24.

BRANTFORD :—Voir *Adresses*, 7.

BREFFS :—Voir *Elections*, 8-10.

BREVETS :—Bill pour amender l'acte des brevets de 1872, 166. Examiné et amendé en comité; Rapporté, 216. Passé, 219. Par le sénat, 291. S. R., 433. (36 Vic., c. 44.)

BROCKVILLE :—Voir *Elections protestées*, 25.

BUDGET :—Voir *Gouverneur général*, 16, 17.

BUFFALO ET LAC HURON, CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte pour autoriser cette compagnie à convertir certains bons hypothécaires en obligations permanentes, 131. Avis, 146. Bill; Renvoyé à un comité, 147. Rapporté avec des amendements, 228. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 240. Par le sénat, avec un amendement, 354. Examiné et adopté, 355. S. R., 435. (36 Vic., c. 84.)

**C**ABLE TRANSATLANTIQUE, COMPAGNIE DU :—Pétition pour un acte constitutif, 81. Avis, 135. Requête pour obtenir de présenter une nouvelle pétition après l'expiration du temps fixé; Renvoyée au comité des ordres permanents, 230. Rapport favorable avec rapport de l'avis; Bill; Renvoyé à un comité, 267. Rapporté, 294. Examiné et amendé en comité; Rapporté; Passé, 306. Par le sénat, 370. S. R., 435. (36 Vic., c. 96.)

CABLE DU CANADA, COMPAGNIE DU :—Requête pour obtenir de présenter une pétition après l'expiration du temps fixé; Renvoyée au comité des ordres permanents, 234. Rapport, que cette permission ne soit pas accordée, vu qu'il n'a pas été donné d'avis, 267.

CAFÉ, DROIT SUR LE :—Voir *Adresses*, 85.

CANADA ET RIVIÈRE DÉTROT, COMPAGNIE DU PONT DU :

1. Pétition pour un acte constitutif, 66. Pétition de la compagnie du Grand-Occidental, en faveur, 80. Avis, 82. Bill; Renvoyé à un comité, 98. Rapporté avec des amendements, 195. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 215. Par le sénat, 291. S. R., 433. (36 Vic., c. 90.)

2. Toutes les règles suspendues à l'égard d'un bill pour amender l'acte ci-dessus; Bill présenté, lu troisième fois et passé, 390. Par le sénat, 429. S. R., 435. (36 Vic., c. 91.)

CANAU :—Voir *Chemins de fer*, 8.

CARDWE :—Voir *Elections protestées*, 26.

CARTIER, SIR G. E. :—Voir *Adresses*, 10.

CASCADES ET COTEAU, CANAL DES :—Voir *Documents*, 94. *Adresses*, 74. *Saint-Laurent, Fleuve*, 3.

CAUTIONNEMENTS :—Voir *Elections protestées*, 9-11.

CHAMBLY, CANAL DE :—Voir *Adresses*, 69.

CHAMBRES DE COMMERCE :—Voir *Commerce*.

## CHAMBRE DES COMMUNES :

1. Bill pour amender l'acte pour répartir la représentation dans la chambre des communes, 124. Lu 2me fois, 342. Troisième lecture remise à six mois, 427.

2. Nomination d'un comité chargé de s'enquérir de la condition sanitaire de la chambre, surtout à l'égard du système actuel de chauffage et d'aérage, 202. Rapport, 316. (App. No. 4.)

3. La chambre se rend auprès de Son Excellence à la barre du sénat. A l'ouverture de la session, 1. Après l'élection de l'orateur, 2. Lors de la sanction des bills, 265. A la clôture de la session, 439.

4. Impression quotidienne des procès-verbaux de la chambre, 5.

5. M. l'orateur met devant la chambre le compte courant du comptable (tel qu'apuré) du 30 juin 1871 au 31 décembre 1872, 102. Etat comparatif des employés et de leurs salaires, etc., en 1867, 1870 et 1872, 105. Etat comparatif de la dépense pour 1871 et 1872, 108.

6. Pétition des messages de la session, demandant que leur allocation soit fixée à \$300 par session, 217.

### RÉUNIONS ET AJOURNEMENTS DE LA CHAMBRE :

7. Siégeant après minuit, 151, etc.

8. Devant siéger le samedi, 206, 247, 306. Pour le reste de la session, 333.

9. Ajournée au lendemain plus à bonne heure qu'à l'ordinaire, 2, 206, 411.

10. Ajournée pendant un jour. Annonciation, 63. Ascension, 428. Du 10 au 15 avril (Pâques), 137. Du 23 mai au 13 août, 423.

11. Ajournée pour quelques minutes (ou de 6 à 7 heures et demie), pour permettre à un comité électoral de se réunir, 126, 311, 396, etc.

### PERSONNES SOMMÉES DE COMPARAITRE A LA BARRE :

12. *Election de Muskoka* : R. Q. Bell, officier-rapporteur, pour justifier son rapport du bref d'élection, 12. Il comparait ; L'aide d'un avocat lui est permise ; Il est interrogé, 70. Interrogatoire repris ; Motion qu'il a agi illégalement en faisant un rapport spécial, mais puisque c'était sur l'avis d'un avocat, qu'il soit libéré, bien que la chambre l'approuve d'avoir obtenu cet avis par l'intermédiaire de l'un des candidats, 75. Motion retirée ; Résolution, qu'il a agi illégalement, mais qu'il soit libéré à raison de ce qu'il s'est guidé sur l'avis d'un avocat ; Résolution, que la coutume d'obtenir un avis légal par l'intermédiaire d'un candidat est inconvenable et ne sera pas tolérée à l'avenir ; M. Bell est libéré, 84.

13. *Courrier d'Outaouais* :—Elie Tassé, écrivain d'un article injurieux publié dans ce journal contre deux députés, MM. Tremblay et Prévost, 133. Il comparait et est interrogé; Il reçoit ensuite ordre de se retirer, 134.

14. *Election de Northumberland* :—Sir John A. Macdonald et M. Pearson (membres de ce comité), pour n'avoir pas été présents au temps fixé pour l'assermentation des membres, 317. M. Pearson, absent; Sir John à la barre; lecture d'un certificat de médecin; Il est libéré, 237.

Voir Documents, 27, 29. *Gouverneur-Général*, 13.

CHANGE, DE PRÊT ET DE DÉPÔT DE MANITOBA, COMPAGNIE DE :—Pétition demandant un acte constitutif, 81. Avis, 123. Bill; Renvoyé à un comité, 125.

#### CHARGEMENTS SUR LES PONTS DE NAVIRE :

1. La chambre se forme en comité sur l'opportunité de mesures pour empêcher les accidents causés aux navires par des chargements sur leur pont; Rapport d'une résolution; Bill présenté, 24. Voir *infra*, 2.

2. Bill concernant les chargements sur les ponts de navire; Ordonné; Présenté, 24 Renvoyé à un comité, 56. Rapporté avec des amendements, 180. Examiné en comité; Rapporté, 228. Renvoyé de nouveau à un comité général et amendé; Rapporté, Passé, 247. Par le sénat, avec des amendements, 418. Examinés et adoptés, 427. S. R., 436. (36 Vic., c. 56.)

3. Pétition contre ce bill; Chambre de commerce de Saint Jean, 81.

CHARLEVAIX :—Voir *Elections protestées*, 27.

CHARS DU CANADA, COMPAGNIE DE :—Pétition de cette compagnie pour un acte constitutif et pour changer son nom, 81. Avis, 110. Bill; Renvoyé à un comité, 115. Rapporté avec des amendements, 211. Examiné et amendé en comité; Rapporté; Passé 237. Par le sénat, 354. S. R., 434. (36 Vic., c. 114.)

CHAUDIÈRE, ILE DE LA (OTTAWA) :—Pétition contre le projet de loi pour l'arpentage de cette île, 343.

CHAUFFAGE PAR LE PÉTROLE, COMPAGNIE PROVINCIALE DE :—Pétition pour un acte constitutif, 82. Avis, 110.

#### CHEMINS DE FER :

1. Bill pour amender l'acte 34 Vic., c. 43, intitulé : "Acte pour permettre à certaines compagnies de chemin de fer de pourvoir au service nécessité par l'augmentation du trafic sur leur ligne, et pour amender l'acte des chemins de fer, 1868" (M. Mercier), 22. Renvoyé à un comité général, 118. Examiné et amendé; Rapporté; Réimprimé, 201. Renvoyé de nouveau à un comité général et encore amendé; Rapporté; Passé, 241. Par le sénat, avec un amendement, 386. Examiné, 406. Adopté, 427. S. R., 436. (36 Vic., c. 81.)

2. Bill pour mieux régler le trafic sur les chemins de fer (M. Oliver), 60. Renvoyé à un comité, 202.

3. La chambre décide de se former en comité sur l'opportunité de permettre à toutes les compagnies de chemin de fer d'entrer sur les terres pour y élever des clôtures contre la neige, 63. Examinée; Résolution, 90. Bill, 91. Voir *infra*, 4.



4. Bill pour amender l'acte général des chemins de fer (quant aux clôtures contre la neige), 90. Deuxième lecture, 271. Examiné et amendé en comité; Rapporté; Passé, 311. Par le sénat, 385. S. R., 435. (36 Vic., c. 80.)

5. Bill pour amender l'acte concernant les chemins de fer (M. Gibbs); Présenté; Renvoyé à un comité, 196. Ordre pour renvoyer le bill à un comité, rescindé, 228. Lu 2<sup>me</sup> fois; Renvoyé à un comité, 271. Rapporté avec des amendements, 294. Ordre de prise en délibéré en comité, rescindé, 431.

6. La chambre en comité sur l'opportunité de pourvoir à la réglementation du trafic sur les chemins de fer; Résolution concernant les taux proportionnels pour le fret, etc., 101. Voir *infra*, 7.

7. Résolution,—qu'il est à propos de pourvoir à une réglementation du trafic sur les chemins de fer, et d'établir des dispositions assurant à tous les pays traversés des prix proportionnés aux distances, etc., 101.

8. Comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes de télégraphe, 5, 18, 40. Membres ajoutés, 61, 129, 205. Bills à lui renvoyés, 53, 68, 83, 98, 115, 135, 147, 163, 196; 202, 267, 271, 287. Instruction de s'enquérir à l'égard du trafic sur les chemins de fer le dimanche, 186. CINQUIÈME RAPPORT, recommandant la prolongation de la période pour la réception des rapports, 294. Période prolongée, 295. AUTRES RAPPORTS sur différents bills, 146, 195, 217, 227, 294.

Voir *Adresses*, 66.

#### CHEMIN DE FER DU NORD :

1. Pétition pour la refonte de ses actes et la consolidation de son capital, etc., 27; Pétition du chemin de fer de prolongement nord, en faveur, 94. Rapport spécial sur l'avis, 67. Bill; renvoyé à un comité, 287.

2. Pétition de F. C. Capréol, demandant que le bill pourvoie au paiement de sa réclamation contre la compagnie, renvoyé au même comité, 306. Imprimé, 323.

3. La chambre décide de se former en comité sur une proposition relative à l'acceptation de \$500,000 de la compagnie du chemin de fer du Nord, à certaines conditions, 332. Ordre de prise en délibéré, rescindé, 424.

Voir *Documents*, 68.

CHICOINE, L. A. :— Voir *Documents*, 14. *Adresses*, 11.

CHICOUTIMI et SAGUENAY :— Voir *Elections protestées*, 28. *Privilèges*, 3.

CITIZEN, COMPAGNIE D'IMPRESSION ET DE PUBLICATION DU :— Pétition pour un acte constitutif, 27. Avis, 31. Bill; Renvoyé à un comité, 41. Rapporté avec un amendement, 165. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 185. Par le Sénat, 291. S. R., 433. (36 Vic., c. 124.)

COLDBROOK, COMPAGNIE DE LAMINOIRS DE :— Pétition pour l'incorporation de la compagnie d'équipements maritimes, 51. Avis, 67. Bill; renvoyé à un comité, 83. Rapporté avec des amendements, 180. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 197. Par le sénat, avec des amendements, 304. Examinés et adoptés, 312. S. R., 434. (36 Vic., c. 121.)

COLLINGWOOD :— Voir *Documents*, 15. *Adresses*, 12.

COLOMBIA, RIVIÈRE :—Voir *Saint-Laurent, Fleuve*, 4.

COLOMBIE BRITANNIQUE :

1. Bill pour suspendre, pendant un temps, les opérations de certains actes relatifs à l'inspection des bateaux à vapeur dans cette province, 135. Renvoyé à un comité général, 179. Examiné; Rapporté; Passé, 214. Par le sénat, 258. S. R., 266, (36 Vic., c. 7.)

2. Bill pour révoquer le chap. 86 des lois de la Colombie-Britannique (1807) intitulé : *An ordinance respecting harbors and tonnage dues, etc.*, 314. Lu 2me et 3me fois; Passé, 341. Par le sénat, 429. S. R., 435, (36 Vic., c. 59.)

Voir *Documents*, 10, 11. *Adresses*, 8, 9. *Naturalisation*, 1.

COLONISATION :—Voir *Immigration*, 1.

COMITÉS :

1. Résolution pour la nomination de neuf comités permanents, 5. Nomination du comité chargé de choisir les membres de ces comités, 18. PREMIER RAPPORT, adopté, 19. (Voir *Privilèges*, 5.) DEUXIÈME RAPPORT, adopté, 23. (Voir *Ordres permanents*.) TROISIÈME RAPPORT, adopté, 40. (Voir *Banque, Commerce de*, 3. *Bills privés*, 1. *Lois expirantes*, 1. *Immigration*, 1. *Impressions du parlement*, 1. *Comptes publics. Chemins de fer*, 8.

2. Comités généraux, 23, 24, 32, 42, 54, etc.

3. Procédures en comité général inscrites dans les journaux, 147, 383, etc.

4. Rapportent progrès et obtiennent de siéger de nouveau, 121, 127, 201, etc.—Rapportent des résolutions et obtiennent de siéger de nouveau, 129, etc.

5. Comités collectifs :—Voir *Bibliothèque. Impressions*.

6. Nomination de comités spéciaux, 41, 133, 137, 186, 202, 231, 389. Voir *Bouchette. Europe. Salubrité. Chambre des communes*, 2. *Liqueurs enivrantes. Intérêts manufacturiers. Pacifique, Chemin de fer du*, 2.

7. Réduction du quorum des comités permanents, 31, 49, 52, 54, 82. D'un comité spécial, 213.

8. Membres ajoutés, 61, 129, 148, 179, etc.

9. Devant faire rapport de temps à autre, 133, 137, 213, 268.—Devant faire rapport de témoignages de temps à autre, 137.

10. Si nécessaire, devant siéger après la prorogation, 137. Devant siéger pendant un ajournement de la chambre, 368.

11. Devant examiner des témoins sous serment, après la passation d'une loi conférant cette autorisation, 267, 316.

12. Instructions à des comités spéciaux, 186, 267, 316.

13. Rapports adoptés, 41, 163, etc. Rapport d'un comité collectif, en ce qui concerne les intérêts de cette chambre, 316.

14. Comité ajourné à deux mois, et d'un lieu à un autre, selon qu'il sera à propos, 275, 287. Ajourné en conséquence à Montréal, 294.

15. Toutes les questions devant le comité d'enquête du Pacifique devant être décidées à la pluralité des voix, y comprise celle du président, qui n'aura pas de voix prépondérants, 430.

COMMERCE :—Voir *Banque, Commerce de*, 3.

COMMERCE, CODE DU :—Résolution, — qu'il est opportun d'assimiler les lois commerciales des différentes provinces à celles de la Grande-Bretagne et des États-Unis, et de compiler sur cette base un code de commerce, 330.

COMMERCE, CHAMBRE DE :—Bill pour autoriser l'incorporation de chambres de commerce en Canada, 220. Renvoyé à un comité, 297.

COMMERCE ET NAVIGATION, TABLEAUX DU :—Voir *Documents*, 107.

COMMUNES :—Voir *Chambre des communes*.

COMPTES PUBLICS :—Nomination de ce comité, 5, 18, 40. Membres ajoutés, 179, 205. Documents à lui renvoyés ; État des recettes et paiements et des dépenses imprévues, 49. Rapport concernant la section 5 de l'Intercolonial, 75. Rapport concernant le percepteur de Saint-Jean, 160. PREMIER RAPPORT, quant au quorum, qui doit être de neuf, 49. DEUXIÈME RAPPORT, 243 (App. No. 2.) TROISIÈME RAPPORT, 332. (App. No. 2.) QUATRIÈME RAPPORT. (App. No. 2.) Troisième et quatrième rapports, non imprimés, 391.

Voir *Documents*, 86.

CONFÉDÉRATION DE L'EMPIRE :—Motion pour une adresse à Sa Majesté, en faveur d'une confédération générale de l'Empire Britannique; Motion retirée, 101.

CONSEILLERS PRIVÉS :—Voir *Salaires*, 2, 3.

CONSEILS DE LA REINE :—Voir *Documents*, 89 ; *Adresses*, 65.

CORNWALL :—Voir *Élections protestées*, 29.

COURRIER D'OUTAOUAIS :—Voir *Privilèges*.

COURS D'EAU NAVIGABLES :—Voir *Documents*, 61. *Adresses*, 42. *Rivières*.

CRÉDIT FONCIER, COMPAGNIE CANADIENNE DE :—Voir *Documents*, 12.

CRÉDIT FONCIER DU BAS-CANADA :

1. Requête pour obtenir de présenter une pétition demandant un acte constitutif, nonobstant l'expiration du temps fixé ; Renvoyé au comité des orateurs permanents, 184. Rapport favorable ; Pétition présentée, 189. Avis, 196. Bill venu du sénat, 293. Lu ; Renvoyé à un comité, 311. Rapporté avec des amendements, 321. Examiné et amendé en comité ; Rapporté ; Passé tel qu'amendé, 346. Amendements adoptés par le sénat, 385. S. R., 435. (36 Vict., ch. 102.)

2. Pétition de la compagnie canadienne de Crédit foncier, demandant qu'aucune compagnie ne soit incorporée sous le nom ci-dessus, 39.

CULBUTE, RAPIDES DE LA :—Voir *Documents*, 74. *Adresses*, 54. *Ontario, Rivière des*.

CUTTER, M. R. B. :—Voir *Députés*, 6.

CULTIVATEURS, COMPAGNIE DES TERRES, D'ESCOMPTE ET DE PLACEMENT DES :—Pétition demandant un acte constitutif, 81. Avis, 135. Bill; Renvoyé à un comité, 141. Rapport recommandant remise de l'honoraire, 321. Honoraires remis, 324.

**D**ATE, COMPAGNIE D'ACIER BREVETÉ DE :—Pétition pour un acte constitutif, 81. Avis, 123. Bill; Renvoyé à un comité, 125. Rapporté avec des amendements, 189. Renvoyé à un comité général; Examiné, 201. Rapporté; Passé, 215. Par le sénat, 313. S. R., 434. (36 Vict., c. 123.)

DÉBITEUR et CRÉANCIER :—Bill pour faciliter les arrangements entre débiteur et créancier, pour les débiteurs frauduleux et abolir les préférences en faveur des créanciers judiciaires, 190. Ordre pour 2<sup>me</sup> lecture, rescindé, 415.

DÉCÈS :—Voir *Mariages*.

DÉPENSES IMPRÉVUES :—Voir *Documents*, 108.

DESJARDINS, CANAL :—Pétition de la compagnie du chemin d'Hamilton à Milton, de la corporation de Dundas, et de la compagnie du Grand-Occidental, demandant l'autorisation d'entrer en arrangement pour le maintien de ponts fixes sur le canal, 141. Avis, 162. Bill présenté; Renvoyé au comité des bills privés, 163. Rapporté avec des amendements, 211. Lu 2<sup>me</sup> fois et renvoyé à un comité général; Examiné; Rapport de progrès; Renvoyé au comité des chemins de fer, 221. 60<sup>me</sup> règle suspendue, 227. Rapporté avec des amendements, 228. Examiné en comité, 237. Amendé; Rapporté; Passé, 238. Par le sénat, 304. S. R., 434. (36 Vic., c. 94.)

DÉPUTÉS :

1. Bill pour rendre inéligibles pour les communes les membres des assemblées et conseils législatifs, 17. Motion pour 2<sup>me</sup> lecture; Amendement,—que le fait d'être membre d'une législature locale ne devrait pas rendre inhabile à devenir député aux communes, etc.; Amendement,—qu'il serait plus juste d'abandonner cette question aux législatures locales; Rejeté; Premier amendement rejeté; Motion pour remettre la 2<sup>me</sup> lecture à six mois, rejetée; Renvoyé à un comité général, 77. Examiné; Rapporté, 117. Passé, 120. Par le sénat, 241. S. R. 265. (36 Vic., c. 2.)

2. Bill pour amender l'acte 35 Vic., c. 15, pour contraindre les membres de la législature locale d'une province où le double mandat n'est pas permis, à résigner leur siège avant de se faire candidats pour le parlement fédéral, etc., 17. Renvoyé à un comité général, 117. Ordre rescindé; Renvoyé à un comité spécial, 211.

3. Bill pour abolir la qualification foncière pour les députés aux communes, 244.

4. Résolutions,—que s'il s'élève une question concernant l'élection d'un député, ce dernier devra se retirer; que si un membre a été élu par corruption, la chambre procédera avec sévérité à l'égard de cet acte; que l'offre d'argent ou d'un avantage pour faciliter aucune affaire devant la chambre est un grand crime et un délit, 5.

DÉPUTÉS :—*Suite.*

5. Motion,—qu'il est contraire à la dignité de la chambre qu'aucun de ses membres agisse comme conseil devant les comités électoraux ; Renvoyée au comité des privilèges et élections, avec instruction de faire rapport de la règle à suivre à cet égard, 147. Voir *Privilèges*, 5.

6. Un député attire l'attention sur le fait que *R. B. Cutler*, écrivain, député de Kent (N., B.), était payeur sur le chemin de fer Intercolonial lors de son élection ; Instruction au comité des privilèges de s'enquérir à ce sujet, 285. Rapport,—que son élection est légale et valide, 321. Adopté, 328.

7. Liste des députés au parlement actuel ; Au commencement de ce volume, p. XII.

8. Des députés prêtent serment et prennent leur siège, 1, 9, 12, 20, 38, 79, 100, 173, 183, 437, 439. Lors de l'amendement d'un rapport d'élection, 12.

9. Option d'un député élu pour deux districts électoraux, 49.

10. Députés assermentés, comme membres du comité général des élections, 75.

Voir *Salaires*.

DÉTROIT, COMPAGNIE DU PONT DE CHEMIN DE FER DE LA RIVIÈRE :—Pétition demandant des amendements à son acte et à changer sa désignation pour celle de "Compagnie du pont de chemin de fer et tunnel de la rivière Détroit," 81. Avis, 110. Bill ; renvoyé à un comité, 115. Rapporté, 218. Examiné en comité ; rapporté ; passé, 224. Par le Sénat, 304. S. R., 434. (36 Vic., c. 89).

## DETTES DES PROVINCES :

1. La chambre décide de se former en comité à l'égard des dettes et obligations des différentes provinces et de subventions à leur accorder, 333. Question examinée, 387. Rapport de résolutions pour dégager Ontario et Québec de leur part de dette de surplus, et pour accorder une compensation aux autres provinces en augmentant leurs subventions, 393. Bill, 394. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour répartir les sommes payables et imputables aux différentes provinces du Canada, etc. ; Ordonné, 393. Présenté, 394. Lu 2<sup>me</sup> fois, 395, 396. Motion pour renvoyer de nouveau le bill à un comité général, rejetée ; Passé, 418. Par le sénat, 429. S. R., 436. (36 Vic., c. 30.)

DIMANCHE, TRAVAIL DU :—Voir *Chemins de fer*, 9.

DISCOURS DU TRÔNE :—Voir *Adresses*, 83. *Gouverneur-général*, 3, 4, 10, 15.

## DOCUMENTS :

|  | ORDONNÉS              | PRÉ-SENTÉS  |
|--|-----------------------|-------------|
| MIS DEVANT LA CHAMBRE.   |                       |             |
| 1. <i>Annonces officielles</i> :—Etat des sommes payées pour publication d'annonces et abonnements à des journaux par le gouvernement, pour l'année fiscale.<br>(Documents No. 78.)  | 147                   | 429         |
| 2. <i>Agriculture</i> :—Rapport de ce ministère pour 1872.<br>(Documents No. 26.)  | Par ordre de<br>S. E. | } 84        |
| <i>Steamship "Atlantic"</i> :  |                       |             |
| 3. Correspondance, rapports, etc., relatifs au naufrage de ce navire sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, et aux services méritoires rendus en cette circonstance par le Rév. W. J. Ancient et autres; (Non imprimés, 324.)<br>(Documents No. 57.) | Adresse               | 279         |
| 4. Copie d'ordres en conseil, et rapport d'une cour d'enquête se rattachant à ce naufrage; (Pas imprimés, 391.)<br>(Documents No. 57.)   | Message.              | 379         |
| 5. <i>Baie-Verte, Canal de la</i> :—Rapport de S. Keefer, I. C., sur ce canal; (Imprimé, 181.) (Documents No. 6.)  | Par ordre de<br>S. E. | } 124       |
| <i>Banques</i> :   |                       |             |
| 6. Listes des actionnaires des différentes banques; (Imprimées, 323.) (Documents No. 11.)  | Par Acte              |             |
| Banque du Nouveau-Brunswick .....  | —                     | 9           |
| Banque maritime de la Puissance.....   | —                     | 18          |
| Banque de la Cité, Montréal; banque d'Ontario;<br>banque du Peuple.....  | —                     | 26          |
| Banque Royale canadienne; banque du district de<br>Niagara.....  | —                     | 38          |
| Banque des cantons de l'Est; banque Nationale;<br>banque de la Nouvelle-Ecosse.....  | —                     | 56          |
| Banque de Montréal; banque Métropolitaine; banque<br>de Saint-Stephen, N.-B.....   | —                     | 91          |
| Banque de l'A. B. du Nord; banque des marchands<br>d'Halifax.....  | —                     | 129         |
| Banque Nationale.....  | —                     | 274         |
| 7. <i>Baptêmes, mariages et sépultures</i> :—Rapports de certains districts de la province de Québec; (Non imprimés, 323.) (Documents No. 12.)   | Par Acte              | 18, 57, &c. |
| 8. <i>Beaver, Assurance mutuelle contre l'incendie, de Toronto, dite</i> :—Rapport annuel et liste de ses actionnaires.<br>(Documents No. 28.)   | Id.                   | 220         |

DOCUMENTS—*Suite.*

|  | ORDONNÉS                | PRÉ-<br>SENTÉS |
|--|-------------------------|----------------|
| 9. <i>Bossé, Juge</i> :—Correspondance, ordres en conseil, etc., relatifs à la résidence qui lui a été assignée à Montnagny; ( <i>Imprimés seulement pour distribution</i> , 181.)<br>( <i>Documents No. 34.</i> )   | Adresse                 | 124            |
| <i>Colombie-Britannique :</i>  |                         |                |
| 10. Rapport de l'agent spécial du revenu de l'Intérieur concernant cette colonie; ( <i>Pas imprimé</i> , 324.)<br>( <i>Documents No. 54.</i> )   | Id.                     | 267            |
| 11. Rapport du surintendant des affaires des sauvages de cette province pour 1872-73, et correspondance à ce sujet; ( <i>Imprimé</i> , 390.)<br>( <i>Documents No. 23.</i> )   | Id.                     | 316            |
| 11. <i>Crédit Foncier, Compagnie canadienne de</i> :—Liste de ses actionnaires.<br>( <i>Documents No. 11.</i> )  | Par Acte                | 9              |
| 13. <i>Recensement</i> :—Rapport des travaux et de la dépense en vertu de la loi.<br>( <i>Documents No. 19.</i> )  | Par ordre de<br>S. E. } | 43             |
| 14. <i>Chicoine, J. A.</i> :—Etat des deniers à lui payés par le gouvernement, depuis le 1er janvier 1868; ( <i>Non imprimé</i> , 324.)<br>( <i>Documents No. 58.</i> )  | Adresse                 | 279            |
| 15. <i>Collingwood</i> :—Copie d'un mémoire demandant que Collingwood devienne port d'entrée, et correspondance à ce sujet. ( <i>Pas imprimée</i> , 324.)<br>( <i>Documents No. 65.</i> )  | Id.                     | 299            |
| 16. <i>Droits de douane</i> :—État des matières premières placées sur la liste des effets en franchise, en vertu de la 34 Vic., chap. 10, sect. 3me; ( <i>Imprimé</i> , 98.).....<br>( <i>Documents No 14.</i> )   | Par Acte                | 22             |
| 17. <i>Dufferin, Comte de</i> :—Projet de commission le nommant gouverneur général du Canada, et ses instructions....  | Par ordre de<br>S. E. } | 85             |
| 18. <i>Élections</i> :—État des votes inscrits pour chaque candidat aux élections générales de 1872, du nombre des votants dans chaque district électoral et de la population de chaque district; ( <i>Imprimé</i> , 323.)<br>( <i>Documents No. 54.</i> ) | 25                      | 298            |
| 19. Etat de la dépense des dernières élections générales; ( <i>Imprimé</i> , 391.)<br>( <i>Documents No. 60.</i> )   | Adresse                 | 325            |
| <i>Budget :</i>  |                         |                |
| 20. Budget supplémentaire pour l'exercice 1872-73; <i>Renvoyé</i> ; ( <i>Voir Subsidés</i> , 1.)<br>( <i>Documents No. 2.</i> )  | Message                 | 82             |

DOCUMENTS—*Suite.**Budget—Suite.*

|   | ORDONNÉS            | PRÉ-<br>SENTÉS              |
|---|---------------------|-----------------------------|
| 21. Budget et budget supplémentaire pour l'exercice 1873-74; <i>Renvoyé</i> ; (Voir <i>Subsides</i> , 1.) ( <i>Documents No. 2.</i> )   | Message             | 82, 252<br>268, 350<br>416. |
| 22. Estimation des frais d'appel à l'égard des lois scolaires du Nouveau-Brunswick et pour l'exposition de Vienne. ( <i>Documents No. 2.</i> )  | Id.                 | 431                         |
| 23. <i>Pêcheries</i> :—Etat des rivières, province de Québec, à l'égard desquelles a été accordé le droit exclusif de la pêche au saumon; ( <i>Imprimé</i> , 391.) ( <i>Documents No. 73.</i> )   | Adresse             | 367                         |
| 24. <i>Gananoque, Pouvoir d'eau</i> :—Pétition de D. Ford Jones et autres au gouverneur, au sujet de ce pouvoir d'eau, tel qu'affecté par le canal Rideau, et rapports et autres documents à ce sujet; ( <i>Pas imprimé</i> , 324.) ( <i>Documents No. 56.</i> )  | Id.                 | 278                         |
| 25. <i>Allemands, Naturalisation des</i> :—Correspondance avec le gouvernement impérial et des sociétés allemandes en Canada à ce sujet; ( <i>Imprimé</i> , 390.) ( <i>Documents No 66.</i> )   | Id.                 | 325                         |
| 26. <i>Grand-Occidental, Chemin de fer</i> :—Correspondance et témoignage concernant sa prétendue infraction aux lois du revenu; ( <i>Pas imprimé</i> , 182.) ( <i>Documents No 3J.</i> )   | Id.                 | 146                         |
| <i>Chambre des Communes :</i>   |                     |                             |
| 27. Compte courant du comptable, du 30 juin 1871 au 31 décembre 1872, et apurement de ce compte.  | Par<br>M. l'Orateur | 102                         |
| 28. Etat comparatif des employés, salaires, etc., pour 1867, 1870 et 1872.  | Id.                 | 105                         |
| 29. Etat comparatif de la dépense, 1871 et 1872.  | Id.                 | 108                         |
| 30. <i>Immigration</i> :—Etat des sommes accordées aux divers gouvernements locaux pour les fins de l'immigration, et copie des réglemens du Nouveau-Brunswick pour la colonisation de Hellerup et Kincardine, et d'autres réglemens relatifs à l'immigration en 1872 et 1873. ( <i>Documents No. 76.</i> ) | Adresse             | 423                         |
| <i>Sauvages :</i>   |                     |                             |
| 31. Etat des sauvages des différents comtés auxquels des lettres-patentes ont été accordées, leur assurant la possession viagère des terres qui leur ont été données; ( <i>Pas imprimé</i> , 181.) ( <i>Documents No. 23.</i> )   | Id.                 | 54                          |



DOCUMENTS—*Suite.**Sauvages—Suite.*

|   | ORDONNÉS              | PRÉSENTÉS |
|---|-----------------------|-----------|
| 32. Rapport annuel des affaires des sauvages pour 1871-72 ;<br>( <i>Imprimé</i> , 181.) (Documents No. 23.)   | Par ordre de<br>S. E. | } 148     |
| 33. Communications relatives au mécontentement des sauvages de Manitoba et du Nord-Ouest en 1871 ; ( <i>Imprimées</i> , 181.) (Documents No. 23.)   | Adresse               |           |
| 34. Correspondance et documents relatifs à cette partie de la réserve des sauvages de Tobique, à Victoria (N. B.), habitée par des colons ; ( <i>Pas imprimés</i> , 323.) (Documents No. 23.) | Id.                   | 155       |

*Revenu de l'Intérieur :*

|  |                       |      |
|--|-----------------------|------|
| 35. Rapports et statistiques de ce revenu pour 1872-73.<br>(Documents No. 4.)  | Par ordre de<br>S. E. | } 84 |
| 36. Comptes et recettes de C. A. Boivin et A. Roy, percepteurs pour Saint-Hyacinthe et Richelieu, pour chaque année depuis leur nomination ; ( <i>Pas imprimés</i> , 324.) (Documents No. 53.) | Adresse               |      |
| 37. <i>Faillite</i> :—État du nombre des pétitions pour et contre la révocation de cette loi, ou pour la faire amender.  | 25                    | 28   |
| 38. <i>Assurances, Compagnie d'</i> :—États transmis par elles, en vertu de la 31 <sup>e</sup> Vic., ch. 48, sect. 14.<br>(Documents No. 28.)  | Par Acte              | 153  |

*Intercolonial :*

|  |          |     |
|--|----------|-----|
| 39. État des quantités de matériaux estimés sur la section No 5, selon les plans originaux d'après lesquels furent faites les soumissions et selon les modifications apportées ensuite au tracé, etc. ; <i>Renvoyé</i> , 75. (Voir <i>Comptes publics</i> .) (Documents No. 21.) | 18       | 74  |
| 40. Rapport annuel des commissaires. (Documents No. 21.)   | Par Acte | 5   |
| 41. Rapport des commissaires et arrêté du conseil au sujet des réclamations des entrepreneurs des sections de 1 à 7 ; ( <i>Imprimé</i> , 181.) (Documents No 21.)  | Message  | 133 |
| 42. État de la somme de chaque contrat ; des quantités de matériaux ou d'ouvrage évaluées ; des travaux réellement exécutés, des réductions dans les quantités ou travaux, ou travaux additionnels, des sommes payées et des taux pour chaque classe de travaux.                 | 389      |     |

DOCUMENTS—*Suite.*

|   | ORDONNÉS                       | PRÉ-SENTÉS |
|---|--------------------------------|------------|
| 43. <i>Johnson, Hon. F. G.</i> :—Copie des commissions le nommant juge de la Cour supérieure, Québec, recorder et lieutenant-gouverneur de Manitoba ; des documents annulant cette dernière nomination ; et de la commission de T. K. Ramsay, comme juge suppléant de la Cour supérieure, Québec ; ( <i>Pas imprimées, 324.</i> )<br>( <i>Documents No. 43.</i> ) | Adresse de la dernière Session | 155        |
| 44. <i>Bibliothèque du parlement</i> :—Rapport annuel du bibliothécaire.<br>( <i>Documents No. 10.</i> )  | 111e Règle                     | 6          |
| 45. <i>Phares</i> :—État des dépenses pour phares, phares flottants et sifflets d'alarme, pour 1871-72 ; ( <i>Pas imprimé, 98.</i> )<br>( <i>Documents No. 8.</i> )   | Par ordre de S. E.             | 43         |
| 46. <i>Madawaska, Rivière</i> :—État des indemnités réclamées pour pertes résultant de la rupture des estacades à l'embouchure de cette rivière en 1871, et rapport des témoignages entendus à l'égard de la conduite de John Harvey, le maître de glissoire ; ( <i>Pas imprimé, 324.</i> )<br>( <i>Documents No. 62.</i> )                                       | Adresse                        | 298        |
| <i>Manitoba :</i>   |                                |            |
| 47. Rapports concernant la vente ou location de terres dans Manitoba, et correspondance au sujet de la résignation de M. Canavan, et les plaintes formulées contre la régic du bureau des terres ; ( <i>Imprimés en partie, 181.</i> )<br>( <i>Documents No. 45.</i> )  | Id.                            | 167        |
| 48. Correspondance au sujet de l'amnistie des meurtriers de Thos. Scott, ou de toute personne ayant pris part à l'insurrection de la Rivière-Rouge ; ( <i>Imprimée, 323.</i> )<br>( <i>Documents No. 64.</i> )  | Id.                            | 299        |
| 49. Copie des instructions données à la commission chargée de s'enquérir à l'égard du privilège du foin ; ( <i>Pas imprimées, 324.</i> )<br>( <i>Documents No. 63.</i> )  | Id.                            | 299        |
| 51. Correspondance avec la Compagnie de la baie d'Hudson au sujet de ce privilège.<br>( <i>Documents No. 63.</i> )  | Id.                            | 423        |
| 52. <i>Marine et pêcheries</i> :—Rapport annuel de ce ministère, pour 1871-72.<br>( <i>Documents No. 8.</i> )   | Par Acte                       | 184        |
| <i>McDougall, Hon. Wm. :</i>  |                                |            |
| 53. Correspondance et ordres en conseil relatifs à sa nomination à quelque emploi, et copie des instructions à l'égard de toute charge qu'il peut avoir occupée depuis juin 1872 ; ( <i>Pas imprimée.</i> )<br>( <i>Documents No. 22.</i> )   | Adresse                        | 53         |

DOCUMENTS—*Suite.**McDougall, Hon. Wm.*—*Suite.*

|   | ORDONNÉS | PRÉ-SENTÉS |
|---|----------|------------|
| 54. Etat des sommes à lui payées depuis cette date pour services rendus; ( <i>Pas imprimé</i> , 98.) ( <i>Documents No. 22.</i> )   | Adresse  | 54         |
| <i>Milice :</i>   |          |            |
| 55. Rapport des congés d'absence accordés aux sous-adjudants généraux et autres officiers d'état-major, depuis le 1er octobre 1868; ( <i>Imprimé</i> , 181.) ( <i>Documents No. 32.</i> )   | Id.      | 132        |
| 56. Rapport annuel sur l'état de la milice; ( <i>Documents No. 9.</i> )   | Par Acte | 153        |
| 57. Procédure d'une cour d'enquête de division tenue au camp de Lévis en 1872, au sujet de l'absence de plusieurs miliciens du camp de brigade No. 2, etc.; ( <i>Imprimée</i> , 323.) ( <i>Documents No. 55.</i> )                                  | Adresse  | 267        |
| 58. <i>Mingan</i> : — Correspondance avec les acquéreurs de cette seigneurie et ordres en conseil touchant le droit à eux accordé de faire la pêche dans les rivières qui la traversent; ( <i>Pas imprimés</i> , 391.) ( <i>Documents No. 74.</i> ) | Id.      | 367        |
| 59. <i>Trinité de Montréal</i> : — Etat de ses dépenses pour 1871-72, y compris le fonds des pilotes invalides; ( <i>Pas imprimé</i> , 98.) ( <i>Documents No. 8.</i> )   | Par Acte | 43         |
| 60. <i>Assurance mutuelle du Canada sur la vie</i> : — Etat de ses recettes et dépenses; ( <i>Pas imprimé</i> , 324.) ( <i>Documents No. 28.</i> )  | Id.      | 91         |
| 61. <i>Cours d'eau navigables</i> : — Rapport de la commission nommée pour s'enquérir de leur condition; ( <i>Imprimé</i> , 181.) ( <i>Documents No. 29.</i> )  | Adresse  | 98         |
| <i>Nouveau-Brunswick :</i>  |          |            |
| 62. Correspondance échangée conformément à la résolution de la dernière session, relativement à la constitutionnalité de l'acte scolaire du Nouveau-Brunswick de 1871; ( <i>Imprimée</i> , 181.) ( <i>Documents No. 44.</i> )                       | Id.      | 157        |
| 63. Autre rapport des jurisconsultes anglais sur le sujet; ( <i>Imprimé</i> , 323.) ( <i>Documents No. 44.</i> )  | Message  | 278        |
| 64. Documents, archives et jugements dans une cause <i>ex parte</i> Renaud, dans laquelle jugement a été rendu par la Cour suprême du Nouveau-Brunswick, etc.; ( <i>Imprimés</i> , 181.) ( <i>Documents No. 44.</i> )                               | Adresse  | 157        |
| 65. Copie des actes passés par la législature locale durant la présente session et sanctionnés le 25 mars dernier; ( <i>Pas imprimée</i> , 324.) ( <i>Documents No. 59.</i> )   | Id.      | 27         |

DOCUMENTS—*Suite.*

|  | ORDONNÉS                | PRÉ-SENTÉS |
|--|-------------------------|------------|
| 66. <i>Rivière Niagara</i> : — Correspondance relative à l'obstacle créé par la construction d'un caisson pour l'aqueduc de Buffalo; ( <i>Pas imprimée</i> , 324.)<br>( <i>Documents No. 46.</i> )   | Adresse                 | 182        |
| 67. <i>Nord-Ouest</i> : — Copie d'un ordre en conseil du 12 février 1873, autorisant le lieutenant gouverneur en conseil ce pouvoir à l'administration de la justice et au gouvernement de ces territoires; ( <i>Pas imprimé</i> , 182.)<br>( <i>Documents No. 38.</i> ) | Message                 | 132        |
| 68. <i>Chemin de fer du Nord</i> : — Documents relatifs à la dette de la compagnie à la ci-devant province du Canada; ( <i>Imprimés</i> , 391.)<br>( <i>Documents No. 69.</i> )  | Par ordre de<br>S. E. } | 367        |
| 69. <i>Service postal par voie de mer</i> : — Convention avec Sir Hugh Allan pour ce service, le 1er février 1873.<br>( <i>Documents No. 16.</i> )   | Id.                     | 23         |
| 70. <i>James Oliva</i> : — Etat des sommes à lui payées comme commissaire du recensement (1871), pour le district No. 163, Montmagny; ( <i>Pas imprimé</i> , 324.)<br>( <i>Documents No. 19.</i> )   | Adresse                 | 279        |
| <i>Ontario :</i>   |                         |            |
| 71. Rapport des demandes du gouvernement pour terres situées sur le territoire réclaté par la province d'Ontario, à l'ouest et au nord du lac Supérieur; ( <i>Pas imprimé</i> , 323.)<br>( <i>Documents No. 33.</i> )  | 43                      | 124        |
| 72. Correspondance touchant l'arbitrage relatif au partage de la dette entre Ontario et Québec, etc. ( <i>Imprimée</i> , 181.)<br>( <i>Documents No. 35.</i> )   | Adresse                 | 124        |
| 73. Etat des terres réservées à la marine dans Ontario et transférées au gouvernement fédéral, etc.; ( <i>Imprimée</i> , 323.)<br>( <i>Documents No. 61.</i> )   | Id.                     | 228        |
| 74. <i>Rivière des Outaouais</i> : — Plans et estimations du canal projeté aux rapides de la Culbute; ( <i>Pas imprimés</i> , 323.)<br>( <i>Documents No. 37.</i> )  | Id.                     | 132        |
| <i>Chemin de fer du Pacifique :</i>  |                         |            |
| 75. Copie de la charte accordée à des capitalistes canadiens pour la construction de cette voie ferrée, et correspondance à ce sujet; ( <i>Imprimée</i> .) ( <i>Documents No. 13.</i> )  | Message                 | 20         |
| 76. Correspondance concernant le plan de M. Wm. Kersteman pour la construction de ce chemin; ( <i>Pas imprimée</i> , 323. <i>Imprimée</i> , 415.)<br>( <i>Documents No. 51.</i> )  | Par un<br>M. du C. P. } | 100        |

DOCUMENTS—*Suite.*

|   | ORDONNÉS              | PRÉ-<br>SENTÉS |
|---|-----------------------|----------------|
| 77. <i>Pénitenciers</i> :—Rapport des directeurs pour 1872 ; ( <i>Imprimé</i> , 415.)<br>( <i>Documents No. 7.</i> )  | Par ordre de<br>S. E. | } 391          |
| 78. <i>Jetées et quais</i> :—Etat des jetées, quais, etc., appartenant au gouvernement, etc. ; ( <i>Pas imprimé</i> , 32+.)<br>( <i>Documents No. 48.</i> )   | 'Adresse              |                |
| 79. <i>Police</i> :—Rapport sur la police fédérale employée en 1872, sa solde et ses dépenses ; ( <i>Pas imprimé</i> , 182.)<br>( <i>Documents No. 41.</i> )  | Par Acte              | 154            |
| <i>Port Stanley :</i>   |                       |                |
| 80. Copie d'un ordre en conseil de 1859 relatif au transfert de ce havre aux syndics de la compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley, etc. ; ( <i>Pas imprimé</i> , 324.)<br>( <i>Documents No. 49.</i> )   | Adresse               | 189, 299       |
| 81. Correspondance et rapports relatifs à la constitution de Port-Stanley comme havre de refuge ; ( <i>Pas imprimés</i> , 324.)<br>( <i>Documents No. 49.</i> )   | Id.                   | 196            |
| <i>Service postal :</i>   |                       |                |
| 82. Documents relatifs à la récente enquête tenue à l'égard de Wm. Robertson, maître de poste de Lamark, et à sa démission comme tel ; ( <i>Pas imprimés</i> , 391.)<br>( <i>Documents No. 67.</i> )  | Id.                   | 350            |
| 83. Documents relatifs à la démission du maître de poste de Farran's Point ; ( <i>Pas imprimés</i> , 391.)<br>( <i>Documents No. 71.</i> )  | Id.                   | 367            |
| 84. <i>Ile du Prince-Edouard</i> :—Documents relatifs à son admission dans la confédération. ( <i>Documents No. 68.</i> )   | Message               | 366            |
| 85. <i>Impressions publiques</i> :—Copie d'ordres en conseil et de documents relatifs à la poursuite récemment intentée contre le gouvernement par l'imprimeur du parlement et des départements, etc. ; ( <i>Pas imprimés</i> , 182.)<br>( <i>Documents No. 36.</i> ) | Adresse               | 124            |
| 86. <i>Comptes publics</i> :—Pour 1871-72. ( <i>Documents No. 2.</i> )  | Par Acte              | 19             |
| 87. <i>Travaux publics</i> :—Rapport de ce ministère pour 1871<br>72. ( <i>Documents No. 6.</i> )   | Id.                   | 19             |
| 88. <i>Trinité de Québec</i> :—Etat de ses recettes et dépenses pour 1872, y compris le fonds des pilotes invalides ; ( <i>Pas imprimé</i> , 98.)<br>( <i>Documents No. 8.</i> )  | Id.                   | 43             |

DOCUMENTS—*Suite.*

|   | ORDONNÉS                               | PRÉ-<br>SENTÉS |
|---|--|----------------|
| 89. <i>Conseils de la reine</i> :—Correspondance avec les gouvernements locaux à l'égard de la nomination de conseils de la Reine ; ( <i>Imprimée</i> , 323.) ( <i>Documents No. 50.</i> )  | Adresse                                | 226            |
| 90. <i>Recettes et dépenses publiques</i> :—Etat pour le semestre expiré le 31 décembre 1872 ; ( <i>Imprimé; renvoyé; Voir Comptes publics.</i> ) ( <i>Documents No. 8.</i> )   | Par ordre de<br>S. E. }                | 49             |
| 91. <i>Police de rade, Québec et Montréal</i> :—Etat de ses recettes et dépenses pour 1871-72 ; ( <i>Pas imprimé</i> , 98.) ( <i>Documents No. 8.</i> )   | Par Acte                               | 43             |
| 92. <i>Ryland, G. E.</i> :—Correspondance relative à ses réclamations depuis le 1er septembre 1868, et rapport du ministre de la justice à ce sujet ; ( <i>Pas imprimés</i> , 323.) ( <i>Documents No. 27.</i> )  | Adresse                                | 90             |
| 93. <i>Saint-Jean (N.-B.)</i> :—Copie des instructions au percepteur de Saint-Jean depuis la confédération, et rapports et renseignements au sujet d'effets prétendus avoir été déplacés illégalement de l'entrepôt en au avant 1872. ( <i>Renvoyée</i> , 160. Voir <i>Comptes publics. Pas imprimée</i> , 324.) ( <i>Documents No. 42.</i> ) | Id.                                    | 154            |
| <i>Fleuve Saint-Laurent :</i>   |  |                |
| 94. Rapport des pétitions au gouverneur en conseil pour la construction d'un canal sur la rive nord, depuis les Cascades jusqu'à Côteau-Landing ; ( <i>Imprimé</i> , 181.) ( <i>Documents No. 31.</i> )   | Id.                                    | 123            |
| 95. Rapport à l'égard des îles du Saint-Laurent, dans le comté de Leeds, vendues ou louées, etc. ( <i>Documents No. 77.</i> )   | Id.                                    | 423            |
| 96. <i>Saint-Louis, Compagnie hydraulique de</i> :—Rapport des ingénieurs du gouvernement sur les travaux projetés par cette compagnie entre l'île au Héron, au pied des rapides Saint-Louis, et la rive nord du Saint-Laurent ; ( <i>Pas imprimé</i> , 323.) ( <i>Documents No. 30.</i> )  | Id.                                    | 98             |
| 97. <i>Saint-Ours, Ecluse de</i> :—Correspondance avec L. Larue, contrôleur, au sujet de la rémunération de personnes employées à cette écluse ; ( <i>Pas imprimée</i> , 324.) ( <i>Documents No. 52.</i> )   | Adresse de<br>la dernière<br>Session } | 228            |
| <i>Saint-Pierre, Canal :</i>  |  |                |
| 98. Copie d'ordres en conseil et correspondance relatifs aux péages de ce canal ; ( <i>Pas imprimée</i> , 323.) ( <i>Documents No. 24.</i> )  | Adresse                                | 69             |

| DOCUMENTS— <i>Suite.</i>   | ORDONNÉS              | PRE-SENTES |
|--|-----------------------|------------|
| <i>Saint Pierre, Canal—Suite.</i>  |                       |            |
| 99. Correspondance avec les ingénieurs locaux au sujet de son élargissement; ( <i>Pas imprimée</i> , 323.)<br>( <i>Documents No. 24.</i> )   | Adresse               | 183        |
| 101. <i>Marins malades, Fonds des</i> :—Etat des ses recettes pour 1871-72; ( <i>Pas imprimé</i> , 98)<br>( <i>Documents No. 8.</i> )  | Par Acte              | 43         |
| 102. <i>Simcoe</i> (Division nord) :—Etat des sommes fournies à l'officier rapporteur pour subvenir aux frais de la dernière élection, et montant payé à chaque député; ( <i>Pas imprimé</i> , 324)<br>( <i>Documents No. 47.</i> )  | Adresse               | 183        |
| 103. <i>Statuts</i> :—Rapport de la distribution des statuts 35 Vic.; ( <i>Pas imprimé</i> , 98.)<br>( <i>Documents No. 17.</i> )  | Par Acte              | 23         |
| 104. <i>Dragueur</i> :—Etat des travaux exécutés en 1872 par le dragueur <i>Canada</i> , y compris son prix de revient et ses frais de fonctionnement; ( <i>Pas imprimé</i> , 324.)<br>( <i>Documents No. 51.</i> )  | Adresse               | 228        |
| 105. <i>Fonds de retraite, service civil</i> :— Etat des employés mis à la retraite et des gratifications accordées en vertu de la 33 Vict., ch. 4, et des cas où il a été ajouté au temps de service des retraités; ( <i>Imprimé</i> , 181.)<br>( <i>Documents No 15.</i> ) | Par Acte              | 22         |
| 106. <i>Tabac</i> : — Etat de la quantité cultivée dans chaque province avant les droits actuels de licence et d'excise, et de la quantité cultivée et des droits perçus pour l'année expirée le 30 juin 1872; ( <i>Pas imprimé</i> , 391.)<br>( <i>Documents No. 70.</i> )  | Adresse               | 367        |
| 107. <i>Commerce et navigation</i> :— Tableaux pour 1871-72.<br>( <i>Documents No. 3.</i> )  | Par ordre de<br>S. E. | } 19       |
| 108. <i>Dépenses imprévues</i> : — Etat des paiements faits sur ce crédit; ( <i>Imprimé; Renvoyé. Voir Comptes publics.</i> )<br>( <i>Documents No. 20.</i> )  | Id.                   |            |
| 109. <i>Etats Unis</i> :— Correspondance et documents relatifs à la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis; ( <i>Imprimés</i> , 181.)<br>( <i>Documents No. 40.</i> )   | Adresse               | 146        |
| <i>Canal Welland</i> :   |                       |            |
| 110. Copie des soumissions pour travaux sur ce canal, avec indication des soumissions retirées; ( <i>Imprimée</i> , 98.)<br>( <i>Documents, No. 25.</i> )  | 21                    | 69         |

| DOCUMENTS— <i>Suite.</i>   | ORDONNES | PRE-<br>SENTES |
|--|----------|----------------|
| <i>Canal Welland—Suite.</i>  |          |                |
| 111. Rapport des commissaires et de l'ingénieur sur les différentes routes pour l'élargissement du canal ; ( <i>Imprimé, 323.</i> )<br>( <i>Documents No. 25.</i> )  | Adresse  | 182            |
| 112. <i>Antilles</i> : — Correspondance avec les gouvernements des Antilles anglaises et étrangères, relative à un service postal entre elles et le Canada, etc.; ( <i>Imprimé, 330.</i> )<br>( <i>Documents No. 72.</i> ) | Id.      | 367            |

DOLPHIN, COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DITE :— Pétition pour des amendements à sa charte et pour augmenter son capital, 66. Rapport spécial quant à l'avis, 82. Bill; Renvoyé à un comité, 98. Rapporté avec des amendements, 180. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 198. Par le sénat, 198. Par le sénat, 246. S. R., 266. (36 Vic., c. 66.)

DOCK ET D'EMMAGASINAGE, COMPAGNIE FÉDÉRALE DE :— Requête pour obtenir de présenter une pétition après le temps expiré; Renvoyé au comité des ordres permanents, 153. Rapport favorable; Pétition présentée, 162. Rapport spécial sur l'avis, 166. Bill; Renvoyé à un comité, 175. Rapporté avec des amendements, 236. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 261. Par le sénat, avec des amendements, 365. Examinés et adoptés, 367. S. R. 435. (36 Vic., c. 110.)

DORCHESTER : — Voir *Elections protestées*, 30.

DCUANE, DROITS DE : — Voir *Documents*, 16.

DRAGUEUR : — Voir *Documents*, 104. *Adresses*, 84.

DUFFERIN, COMTE DE : — Voir *Documents*, 17.

DUNDAS : — Voir *Elections protestées*, 31.

DURHAM : — Voir *Elections protestées*, 32.

DUVAL, JUGE EN CHEF : — Voir *Gugy*, 2.

**E**DFICES PUBLICS : — Voir *Adresses*, 63.

#### ELECTIONS :

1. Bill pour pourvoir à la votation au scrutin à l'élection des députés aux Communes (M. Tremblay), 22. Motion pour 2<sup>me</sup> lecture, 121. Adoptée; Bill renvoyé à un comité général, 144. Ordre pour sa prise en considération, rescindé, 413.

2. Bill pour pourvoir à la votation au scrutin à l'élection des députés aux Communes (M. Young), 41. Ordre pour sa 2<sup>me</sup> lecture, rescindé, 414.

3. Bill concernant l'élection des députés aux Communes, (Sir J. A. Macdonald), 555. Ordre pour sa 2<sup>me</sup> lecture, rescindé, 400.



4. Bill pourvoyant à une loi électorale temporaire (Sir J. A. Macdonald), 352. Lu 2me et 3me fois ; Passé, 401. Par le sénat, 429. S. R., 136. (36 Vic., c. 27.)

5. Motion relative à l'immixtion de M. Griffin, inspecteur des postes, dans l'élection de Welland. Voir *Privileges*.

6. Pétition demandant une nouvelle loi électorale pourvoyant à la votation au scrutin ; Monck, 51.

7. Liste des députés élus aux dernières élections générales, et des officiers-rapporteurs, page XII.

8. Certificats du greffier de la Couronne en chancellerie à l'égard de députés élus sur de nouveaux brefs, 100, 152, 438.

#### 9. BREFS ÉMIS PENDANT LA SESSION.

| DISTRICT.                      | EN REMPLACEMENT DE          | POUR QUEL MOTIF.                  |
|--------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| Québec, Comté de .....         | Hon. P. J. O. Chauveau..... | Appelé au Sénat, 5                |
| Durham (division ouest.) ..... | Hon. Edward Blake.....      | Élu pour deux districts, 49.      |
| Hants.....                     | Hon. Joseph Howe .....      | Accepté une charge salariée, 306. |

#### 10. BREFS ÉMIS PENDANT LA VACANCE.

|                             |                               |   |
|-----------------------------|-------------------------------|---|
| Antigonish .....            | Hugh McDonald, Esq.....       | Nommé président du conseil privé.<br>437.     |
| Ontario (division sud)..... | Thos. N. Gibbs, Esq.....      | Secrétaire d'Etat pour les provinces,<br>437. |
| Provencher.....             | Hon. Sir Geo. E. Cartier..... | Décédé, 438.                                  |

Voir *Documents*, 18, 19, 102. *Adresses*, 13, 80.

#### ÉLECTIONS PROTESTÉES :

1. Bill pour établir de meilleures dispositions à l'égard des pétitions d'élection et des matières se rattachant aux élections protestées des députés aux communes, 90. Renvoyé à un comité général, 179. Examiné, 216. Résolutions pourvoyant aux paiements des juges, greffiers, etc., renvoyé à un comité, 269. Bill examiné et amendé ; Rapporté, 338. Amendements adoptés, 409. Motions pour renvoyer de nouveau le bill à un comité général, rejetées ; Passé, 420. Par le sénat, 429. S. R., 436. (36 Vic., c. 28.)

2. La chambre décide de se former en comité sur l'opportunité de pourvoir au paiement des juges, greffiers et témoins dans les procès électoraux en vertu du bill ci-dessus, 246. Le comité délibère ; Rapport de six résolutions ; Renvoyées au comité du bill, 268. Voir *supra*, 1.

3. M. l'orateur déclare que son mandat pour la nomination des membres du comité général des élections est sur le bureau, 48. Motion, — qu'en vertu de la loi, le mandat eût dû être mis sur le bureau le 19 de ce mois au lieu du 20, etc., rejetée, 68. Membres assermentés ; Temps de réunion fixé ; Toutes les pétitions d'élection à lui renvoyées, ainsi que la liste corrigée des membres de comités électoraux, 74. Rapport de

ELECTIONS PROTESTÉES—*Suite.*

la liste des présidents, 109. Listes amendées, 175, 195, 227, 234, 243, 274. Rapport des listes des membres; Leur ordre décidé au sort, 109. Listes amendées, 196, 274. Rapport des jours fixés pour le choix des comités électoraux, 115, 195. Rapport du nom des membres des comités électoraux, 174, 235, 286.

4. Le président du comité général des élections, après avoir fait rapport du choix de certains comités électoraux, déclare qu'il n'y avait pas quorum ce jour au comité général, et il lui est permis de retirer les rapports, 293. Le même rapport est présenté un autre jour, 310.

5. Un député inscrit sur la liste des présidents fait rapport que les présidents de trois comités ont été choisis, mais qu'à la suite de doutes quant à la légalité de l'élection et résultant de l'absence de membres, ils se sont réunis depuis et ont élu à l'unanimité les mêmes présidents, 301.

6. Une pétition d'élection présentée le 15<sup>me</sup> jour de la session (y compris le jour de l'élection de l'orateur); Motion pour qu'elle soit reçue; Objection est faite qu'elle n'a pas été présentée dans les premiers 14 jours; M. l'orateur déclare que puisque rien autre chose ne peut se faire le jour de l'élection de l'orateur, ce n'est que le lendemain que le parlement est formellement ouvert; Question de la réception rejetée, 58.

7. Rapport spécial d'élection; la chambre décide quel candidat doit siéger, etc., 10. Voir *infra*, 48.

8. Motion pour faire amender un rapport sur le motif que le candidat rapporté élu n'avait que la minorité des voix; Amendé par le renvoi du rapport au comité des privilèges et élections, 6. Rapport que l'affaire doit être décidée en vertu de l'acte des élections protestées, 32. Voir *infra*, 55.

9. Cautionnements de certaines pétitions d'élection (ou sûretés offertes à la place de cautionnement) rapportés acceptables, 99, 132, 165, 173, 180, 243. Rapportés inacceptables, — par M. l'Orateur, 131, 165, 180, 242. Par un comité électoral, 229. Pétition rejetée par la chambre à défaut de cautionnement, 20. Voir *infra*, 60.

10. Objection, vu une prétendue défectuosité dans le certificat de cautionnement de M. l'Orateur; Objection repoussée, 44.

11. M. l'Orateur informe la chambre que les objections du membre siégeant au cautionnement de la pétition d'élection de Rouville ont été égarées, mais qu'il lui a permis d'en produire de nouvelles, 161.

12. Deux membres d'un comité électoral étant absents de la séance où ils devaient prêter serment comme tels, ils sont sommés de comparaître à la barre, 317. Pétition rapportée et nouveau comité nommé, 327.

13. Certains députés exemptés de faire partie de comités d'élection à raison de leur grand âge, 53, 60.

14. Député exempté désormais pour cause de maladie, 325.

15. La chambre ajournée quelques instants pour permettre à un comité d'élection de se réunir, 126, 396.

ELECTIONS PROTESTÉES.—*Suite.*

16. Des comités d'élection font rapport de l'absence de membres; Procédures à cet égard, 279, 322, 338. — Rapport du retrait d'un membre, 212. Il se rend à son siège et donne les raisons qui l'ont fait se retirer; Il est excusé, mais la chambre déclare que la question soulevée par ses explications n'est pas de son ressort, 213, 218.

17. Un comité fait rapport qu'il a nommé une commission chargée d'entendre des témoignages, 322.

18. Un Comité d'élection fait rapport de quelques-unes de ses délibérations sur lesquelles il y a eu divisions, 343.

19. Des pétitionnaires cessent leur contestation, 63, 136.

## PÉTITIONS SE PLAIGNANT D'ÉLECTIONS ILLÉGALES :

21. *Addington* : — De J. N. Lapum contre S. Shibley, 27. Cautionnement acceptable, 132. Comité nommé, 235. Membres assermentés, pétition renvoyée, 244. Rapport spécial, — délai accordé au pétitionnaire; permission d'ajourner, 299. Rapport spécial, — maladie d'un membre, lequel est exempté d'agir davantage comme tel, 325. Rapport définitif en faveur du membre siégeant, 332.

22. *Algoma* : — De John Laird, contre J. B. Robinson, écr., 45.

23. *Argenteuil* : — De J. Thompson, contre l'honorable J. J. C. Abbott, 46.

24. *Brant* (division sud) : — D'E. G. Hart, contre Wm. Paterson, écr., 47.

25. *Brockville* : — De Harry Abbott et d'électeurs contre J. D. Buel, écr., 39. Cautionnement et sûreté acceptables, 165. Comité nommé, 235. Membres assermentés; Pétition renvoyée, 244. Rapport spécial, demandant permission d'ajourner, 266. Permission accordée, 268. Rapport de l'absence d'un membre, 279.

26. *Cardwell* : — De W. W. Walker, contre l'honorable John Hillyard Cameron, 45. Cautionnement inacceptable, 131. Ordre de renvoi de la pétition, rescindé, 243.

27. *Charlevoix* : — De N. Piton, contre P. A. Tremblay, 47. Cautionnement inacceptable, 165. Ordre renvoyant la pétition, rescindé, 243.

28. *Chicoutimi* et *Saguenay* : — De J. A. Gagné, contre W. E. Price, écr., 47. Cautionnement inacceptable, 243. Ordre renvoyant la pétition, rescindé, 252. Voir *Privilèges*, 3

29. *Cornwall* : — De J. D. Fraser, contre Darby Bergin, écr., 47. M. l'Orateur donne connaissance d'une lettre du pétitionnaire, qui retire sa contestation, 63. Pétition retirée, 68.

30. *Dorchester* : — D'E. H. Marceau, contre l'honorable L. H. Langevin, 45. Cautionnement inacceptable, 243. Ordre renvoyant la pétition, rescindé, 252.

31. *Dundas* : — D'électeurs, contre Wm. Gibson, écr., 47.

32. *Durham* (division est) : — D'électeurs, contre Lewis Ross, écr., 39. Sûretés acceptables, 165. Comité nommé, 235. Membres assermentés; Pétition renvoyée, 245. Rapport en faveur du membre siégeant, 286.

PÉTITIONS SE PLAIGNANT D'ÉLECTIONS ILLÉGALES.—*Suite.*

33. *Elgin* (division ouest) : — De J. C. Schliehauf, contre G. E. Casey, écr., 47.
34. *Huron* (division centre) : — D'électeurs, contre Horace Horton, écr., 48. Cautionnement inacceptable, 131. Ordre renvoyant la pétition, rescindé, 243.
35. *Huron* (division nord) : — De Hugh Bain, contre Thos. Farrow, écr., 46. Cautionnement acceptable, 99. Jour fixé pour la nomination du comité, 115. Rapport du nom des membres, 175. Comité assermenté; Pétition à lui renvoyée, 182. Rapport spécial, demandant permission d'ajourner; Permission accordée, 192. Demande analogue, 286, 287.
36. *Huron* (division sud) : — D'électeurs, contre M. Cameron, écr., 46.
37. *Jacques Cartier* : — De C. Deschamps, contre R. Laflamme, écr., 44. Cautionnement acceptable, 180. Jour fixé pour la nomination du comité, 196. Rapport du nom des membres, 286. Comité assermenté; Pétition à lui renvoyée, 293. Rapport spécial, — délai accordé aux parties; Permission d'ajourner, 309.
38. *Kent* (N. B.) : — D'Auguste Renaud, contre R. B. Cutler, écr., 27. Cautionnement déposé, 41. Greffier de la Couronne en chancellerie devant se présenter avec les rapports, 60. Il se présente en conséquence, 77. Temps fixé pour l'examen de la pétition, 68. Examinée; Comité choisi, 73, 75. Rapport spécial, demandant permission d'ajourner pour obtenir des témoignages; Permission accordée, 126. Rapport spécial, que M. Costigan, le représentant (*nominee*) du pétitionnaire, s'est retiré à cause de la décision du comité d'obtenir des témoignages sur la solvabilité de l'un des signataires au cautionnement, 203. M. Costigan sommé d'être à son siège, 204. Son absence signalée de nouveau, 212. Il se rend à son siège et donne la raison pour laquelle il s'est retiré; Motion à l'effet de l'excuser; Amendement, — que la chambre ne peut prendre connaissance de la question soulevée par ses explications.—adopté; Motion principale adoptée telle qu'amendée, 213. Explication analogue acceptée, 218. Rapport définitif, —insuffisance du cautionnement, etc., 229. Motion pour renvoyer le rapport au comité des privilèges et élections, afin qu'il déclare si la décision de cette élection est d'accord avec la loi électorale du Nouveau-Brunswick; Motion retirée, 246. Instruction au comité de s'enquérir de l'allégation que M. Cutler était payeur sur le chemin de fer Intercolonial lors de son élection, 285. D'examiner des témoins sous serment à ce sujet, 316. Rapport, que son élection est légale et valide, 321. Adopté, 328.
39. *Leeds* (division sud) : — De G. Morton, contre l'honorable A. N. Richards, 48. Sûreté acceptable, 173. Jour fixé pour nommer le comité, 196. Rapport des noms des membres, 286. Comité assermenté; Pétition à lui renvoyée, 293. Permis au comité d'ajourner, 327. Rapport définitif en faveur du membre siégeant, 352.
40. *Lévis* : — De L. H. Fréchette, contre l'honorable J. G. Blanchet, 46. Cautionnement inacceptable, 243. Ordre pour renvoyer la pétition, rescindé, 252.
41. *L'Islet* : — D'électeurs, contre P. B. Casgrain, écr., 46.
42. *London* : — De Hugh McMahon, contre l'honorable J. Carling, 47. Cautionnement inacceptable, 131. Ordre pour renvoyer la pétition, rescindé, 243.
43. *Maskinangé* : — De G. Caron, contre L. A. Boyer, écr., 46. Cautionnement acceptable, 173. Jour fixé pour nommer le comité, 195. Rapport des noms des mem-

PÉTITIONS SE PLAIGNANT D'ELECTIONS ILLÉGALES.—*Suite.*

bres, 286. Comité assermenté ; Pétition à lui renvoyée, 292. Rapport spécial,—délai accordé aux parties ; Permission d'ajourner, 310.

44. *Middlesex* (division est) :—Greffier de la Couronne en chancellerie devant se présenter avec rapport, cahiers de votation, etc. ; Il se présente en conséquence, 5. Pétition de James Evans contre David Glass, écr., 47. Cautionnement inacceptable, 165. Ordre pour renvoyer la pétition, rescindé, 243.

45. *Middlesex* (division ouest) :—D'électeurs, contre G. W. Ross, écr., 44. Cautionnement inacceptable, 132. Ordre pour renvoyer la pétition, rescindé, 243.

46. *Missisquoi* :—De G. Clayes, contre G. B. Baker, écr., 46. Cautionnement inacceptable, 243. Ordre pour renvoyer la pétition, rescindé, 252.

47. *Monck* :—D'électeurs, contre J. D. Edgar, écr., 47. Cautionnement inacceptable, 131. Ordre pour renvoyer la pétition, rescindé, 243.

48. *Muskoka* (Rapport spécial) :—Greffier de la Couronne en chancellerie devant se présenter avec le rapport, cahiers de votation, etc. ; Il se rend en conséquence, 5. Résolution,—que les cahiers de votation et autres documents démontrent que des deux candidats, A. E. Cockburn et D'Arcy Boulton, le premier a eu une majorité de 122 voix, mais que par suite de certaines irrégularités dans les divisions de votation de Morrison et Parry Sound, l'officier rapporteur s'est déclaré incapable de faire rapport ; que ledit Cockburn aurait dû être déclaré élu et qu'il a le droit de prendre son siège ; le greffier de la Couronne en chancellerie appelé pour amender le rapport ; Rapport amendé, 10. M. Cockburn prend son siège ; L'officier rapporteur (R. J. Bell) sommé de comparaître au sujet de son rapport, 12. (Voir *Chambre des communes*, 12.) Pétition de D'Arcy Boulton, contre l'élection de M. Cockburn, 48.

49. *Niagara* :—D'A. Oliver, contre Angus Morrison, écr., 48.

51. *Northumberland* (division est) :—D'électeurs, contre J. Keeler, écr., 46. Cautionnement acceptable, 180. Jour fixé pour nommer le comité, 196. Rapport du nom des membres, 310. Noms appelés ; Sir J. A. Macdonald et M. Pearson absents, 317. Ordre de les mettre sous garde, *id.* Assermentation du comité ajournée, 318. Le sergent d'armes rapporte que Sir J. A. Macdonald est à la barre, mais que M. Pearson est absent de la ville ; Lecture du certificat d'un médecin à l'égard de Sir J. A. Macdonald, qui est libéré de la garde du sergent ; Pétition renvoyée de nouveau au comité général, 327. Rapport des noms du nouveau comité, 343. Membres assermentés ; Pétition à lui renvoyée, 349. Rapport spécial,—délai accordé aux parties ; Permission d'ajourner, 366.

52. D'électeurs, contre Robert Smith, écr., 39. Cautionnement inacceptable, 131. Ordre pour renvoyer la pétition, rescindé, 243.

53. *Perth* (division nord) :—D'électeurs, contre D. M. Daly, écr., 45. Cautionnement acceptable, 180. Jour fixé pour nommer le comité, 196. Rapport du nom des membres, 310. Comité assermenté ; Pétition à lui renvoyée, 316. Rapport spécial,—délai accordé aux pétitionnaires, 322. Rapport définitif, en faveur du membre siégeant 343.

PÉTITIONS SE PLAIGNANT D'ELECTIONS ILLÉGALES.—*Suite.*

54. *Perth* (division sud) :—De T. Babb, contre James Trow, écr., 46.

55. *Peterborough* (division ouest) :—Greffier de la Couronne en chancellerie appelé avec rapport et cahiers de votation, etc ; Il se rend en conséquence, 5. Motion,—que les cahiers de votation et autres papiers démontrent que John Bertram et Wm. Cluxton étaient candidats ; que J. Bertram a obtenu la majorité des voix, mais que l'officier-rapporteur a, néanmoins déclaré Wm. Cluxton régulièrement élu ; que J. Bertram aurait dû être déclaré élu et qu'il a droit de prendre son siège ; Amendement,—que le rapport et les documents soient renvoyés au comité des privilèges et élections, pour qu'il décide de cette élection ; sous amendement,—que la chambre juge à propos d'affirmer sa juridiction et de remédier sur le champ à cette violation flagrante de la loi et du devoir dont on s'est rendu coupable en déclarant élu le candidat évincé ; De déclarer que M. Bertram aurait dû être rapporté élu et qu'il a le droit de prendre son siège,—rejeté ; Premier amendement adopté ; motion principale adoptée telle qu'amendée ; Pétition renvoyée en conséquence, 6. Rapport—que la chambre devrait laisser l'affaire se décider en vertu de l'acte des élections protestées, 32. Motion,—que le rapport ne soit pas adopté, mais que la chambre déclare que M. Bertram a le droit de prendre son siège puis qu'il a obtenu la majorité des voix,—rejetée, 37. Pétition de John Bertram, contre l'élection de M. Cluxton, 47. Cautionnement acceptable, 99. Jour fixé pour nommer le comité, 115. Rapport du nom des membres, 180. Comité assermenté ; Pétition à lui renvoyée, 190. Rapports spéciaux,—prolongation du délai aux parties, 195, 245. Rapport spécial,—commission nommée et absence d'un membre,—322. Il donne ses explications et est excusé, 338. Permission d'ajourner, 325. M. l'Orateur annonce avoir reçu le rapport du commissaire ; Comité devant se réunir, 439.

56. *Pontiac* :—De J. Murray, contre W. McKay Wright, écr., 47. Cautionnement inacceptable, 242. Ordre pour renvoyer la pétition, rescindé, 252.

57. De J. D. Brousseau, écr., contre E. A. de Saint-Georges, écr., 44. Cautionnement acceptable, 173. Jour fixé pour nommer le comité, 195. Rapport du nom des membres, 286. Comité assermenté ; Pétition à lui renvoyée, 292. Rapport spécial,—délai accordé aux parties ;—Permission d'ajourner, 310.

58. *Prince-Edouard* :—De J. McCaw, contre Walter Ross, écr., 47. Cautionnement inacceptable, 180. Ordre pour renvoyer la pétition, rescindé, 243.

59. *Québec* (division centre) :—D'électeurs, contre l'Honorable J. E. Cauchon, 39. Sûretés acceptables, 165. Comité nommé, 235. Membres assermentés ; Pétitions à lui renvoyée, 245. Rapports spéciaux,—délai accordé aux pétitionnaires, 267, 275, 299, 310. Id.,—Permission d'ajourner ; Permission accordée, 316, 343, 395.

60. *Renfrew* (division sud) :—Greffier de la Couronne en chancellerie devant se rendre avec le rapport, cahiers de votation, etc. ; Il se rend en conséquence, 5. Pétition d'électeurs, se plaignant de pratiques illégales à cette élection, et demandant que l'officier-rapporteur et ses députés pour Hagarty, Sherwood, Jones, Burns et Richards, soient sommés de comparaître à la barre, 16, 45. Première pétition insérée aux procès-verbaux, 17. Motion,—que la pétition soit renvoyée au comité des privilèges et élections, pour qu'il se prononce à son égard ; Objection,—que cette pétition d'élection n'est pas accompagnée du cautionnement et que la chambre ne peut s'en occuper ; Objection maintenue par M. l'Orateur, 20. Autre pétition au même effet, rejetée pour le même motif, 48. Cahiers de votation, etc., pour Hagarty et Sherwood, renvoyés au comité pour qu'il fasse rapport sur la conduite de l'officier-rapporteur et de ses subordonnés, 21.

PÉTITIONS SE PLAIGNANT D'ÉLECTIONS ILLÉGALES.—*Suite.*

61. *Richelieu* :—Pétition d'électeurs, contre M. Mathieu, écr., 26. La réception différée, 40. Objection à sa réception motivée sur une défectuosité du certificat de cautionnement de M. l'Orateur ; Objection repoussée et pétition reçue, 44.

62. *Rimanski* :—De G. Sylvain, contre R. Fiset, écr., 47. Cautionnement acceptable, 180. Jour fixé pour nommer le comité, 196. Rapport du nom des membres, 310. Comité assermenté ; Pétition à lui renvoyée, 316. Rapport spécial pour permission d'ajourner ; Permission accordée, 322.

63. *Rouville* :—D'électeurs, contre H. Mercier, écr., 45. M. l'Orateur donne connaissance d'une lettre de certains pétitionnaires retirant leur contestation, 136. Il informe la chambre que les objections du membre siégeant ont été égarées, et qu'il lui a permis d'en faire de nouvelles, 161. Cautionnement inacceptable, 252. Ordre pour renvoyer la pétition, rescindé, 252.

64. *Saint-Hyacinthe* :—D'électeurs, contre Louis Delorme, écr., 45. Cautionnement inacceptable, 243. Ordre pour renvoyer la pétition, rescindé, 252.

65. *Simcoë* (division nord) :—D'électeurs, contre H. H. Cook, écr., 46. Cautionnement inacceptable, 131. Ordre pour renvoyer la pétition, rescindé, 243. Voir *Documents*, 102. *Adresses*, 80.

66. *Stormont* :—De F. Anderson, contre Cyril Archibald, écr., 47. Cautionnement acceptable, 166. Comité nommé, 235. Membres assermentés ; Pétition à lui renvoyée, 244. Rapport en faveur du membre siégeant, 266. Frais taxés, 430.

67. *Toronto* (division centre) :—Pétition de H. Smallpiece, contre Robert Wilkes, écr., 38. Motion, —qu'elle soit maintenant reçue ; Objection, —qu'elle aurait dû être présentée dans les premiers quatorze jours de la session, etc., 52. M. l'Orateur décide que, puisque la Chambre ne pouvait s'occuper d'autre affaire le jour de l'élection de son président, le parlement ne s'est trouvé formellement ouvert que par le discours du trône, et qu'il est d'avis que la pétition doit être reçue ; Question de réception rejetée sur division, 58.

68. *Toronto* (division est) :—D'électeurs, contre James Beaty, écr., 45. Cautionnement inacceptable, 99. Jour fixé pour nommer le comité, 115. Rapport du nom des membres, 174. Comité assermenté ; Pétition à lui renvoyée, 182. Rapport spécial, —prolongation du délai accordé aux parties, 202. Permission d'ajourner, 203. Rapport définitif en faveur du membre siégeant, 332.

69. *Welland* :—De John Watson, contre W. A. Thomson, écr., 46. Cautionnement inacceptable, 165. Ordre pour renvoyer la pétition, rescindé, 243. Voir *Privilèges*.

70. *Wellington* (division centre) :—De J. M. Fraser, contre James Ross, écr., 45.

71. *Wellington* (division ouest) :—De John Kennedy, contre W. Higginbotham, écr., 39. Sûretés acceptables, 243.

72. *Yamaska* :—D'électeurs, contre Joseph Duguay, écr., 46.

73. *York* (division nord) :—D'A. J. McCracken, contre A. P. Dodge, écr., 45. Cautionnement acceptable, 243.

74. *York* (division ouest) :—De J. Eagle, contre D. Blain, écr., 47.

ELGIN : — Voir *Elections protestées*, 33.

EMPIRE, ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE, DITE : — Pétition demandant un acte constitutif, 82. Avis, 110. Bill; Renvoyé à un comité, 125. Rapporté avec des amendements, 181. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 198. Par le sénat, 258. S. R., 236. (36 Vic., c. 21.)

ENREGISTREMENT DES NAVIRES : — Voir *Navigation*.

ENTREPOT MARITIME, COMPAGNIE DE DOCKS ET D' : — Pétition pour un acte constitutif. 51. Avis, 67. Bill; Renvoyé à un comité, 69. Rapporté avec des amendements, 175. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 186. Par le sénat, avec des amendements, 304. Examinés et adoptés, 311. S. R., 434. (36 Vic., c. 112.)

ÉRIÉ ET NIAGARA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D' : — Pétition demandant l'autorisation de construire des embranchements jusqu'à la rivière Niagara, 81. Avis, 110. Bill; Renvoyé à un comité, 115. Rapporté avec des amendements, 181. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 215. Par le sénat, 291. S. R., 433. (36 Vic., c. 86.)

ÉTATS-UNIS : — Voir *Documents*, 109. *Adresses*, 88.

EUROPE, ROUTE D' : — Comité chargé de s'enquérir de la route la meilleure et la plus directe pour les malles et les passagers entre le Canada et l'Europe, 41. Devant faire rapport de temps à autre, 268. PREMIER RAPPORT, 343 (App. No. 5.) Motion pour faire adopter le rapport, retirée, 390. Rapport imprimé, 391.

EXPLORATION GÉOLOGIQUE : — Motion, — que la chambre se forme en comité sur l'opportunité de transférer à Ottawa le Musée de géologie et le personnel des géologues. Retirée, 330.

EXPORTATION, DROITS D' : — Voir *Pruche, Écorce de. Nouveau-Brunswick*, 1, 2. *Bois de construction*, 2, 3.

EXTRADITION : — Bill pour établir de meilleures dispositions quant à l'extradition des criminels; Du sénat, 327. Lu, 328. Examiné et amendé en comité; Rapporté; Passé tel qu'amendé, 409. Amendements adoptés par le sénat, 429. Réservé, 436.

**F**ABRIQUE DE PAPIER DU CANADA : — Requête pour obtenir de présenter une pétition nonobstant l'expiration du temps fixé; Renvoyée au comité des ordres permanents, 158. Rapport favorable, 162. Bill; Renvoyé à un comité, 166. Rapporté avec des amendements, 270. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 281. Par le sénat, 354. S. R., 434. (36 Vict., c. 120.)

FAILLITE :

1. Bill pour rendre permanent l'acte de faillite de 1869 tel qu'amendé jusqu'ici (M. Palmer), 163.

2. Motion comme amendement à une question de subside, — que cette chambre est d'avis qu'avant la clôture de la session, des dispositions devraient être prises pour continuer l'acte de faillite jusqu'à la prochaine réunion, 271. Adoptée, 272.



FAILLITE—*Suite.*

3. Bill pour continuer, pendant un temps limité, l'acte de faillite de 1869 tel qu'amendé jusqu'ici (Sir J. A. Macdonald), 287. Lu 2<sup>me</sup> fois, 314. Passé, 318. Par le sénat, avec un amendement; Examiné et adopté, 418. S. R., 436 (36 Vict., c. 42.)

4. Etat des pétitions pour et contre cette loi reçues jusqu'à cette date, 25. Soumis, 28.

5. Pétitions demandant la continuation de cette loi sans limitation :—Blain, R., et autres, 195. Gooderham, W., et autres, 66. London, 51. Montréal, 93. Bourse des céréales de Montréal, 60. Nouveau-Brunswick, 93. Pétrolia, 120. Québec, 81. Saint-Jean (Québec), 44. Chambres de commerce : de la Puissance, 16. Belleville, 39. Cobourg, 19. Galt, 144. Hamilton, 39. Lévis, 51. London, 39. Montréal, 22. Pétrolia, 120. Québec, 44. Saint-Jean (N.-B.), 93. Saint-Jean (Québec), 39. Saint-Thomas, 27.

6. Pétitions pour son abolition : — Arthabaska, 141. Aylmer, 145. Chatham, 251. Coaticook, 145. Collingwood, 251. Cornwall, 217. Durham, 251. Fergus, 131. Knowlton, 141. Paisley, 131. Paris, 203. Québec, 141, Richmond, 141. Saint-André, 141. Saint-Hyacinthe, 141. Shefford, 141. Sherbrooke, 131. Stanstead, 141. Sweetsburg, 123. Trois-Rivières, 153. Waterloo, 141. Chambres de commerce de :—Kingston, 174. Sorel, 93. Windsor, 174.

Voir *Documents*, 37.

FÉLONIE :—Bill pour amender l'acte 32-33 Vic., c. 35, concernant les procès pour félonie et délit, 60. Renvoyé à un comité général, 118. Examiné, 121, 201.

FORGE, ARTICLES DE :—Pétition du shérif Treadwell, demandant l'établissement d'une usine pour la fabrication de la fonte, du fer forgé et de l'acier, et que \$50,000 soient votées pour chaque province comme bonus ; Rejetée, 266.

FREHOLD, SOCIÉTÉ DE PRÊT ET D'ÉPARGNE DITE :—Pétition de la société permanente de construction de Toronto, demandant à changer son nom et des amendements à sa charte, 81. Avis, 110. Bill ; Renvoyé à un comité, 125. Rapporté avec des amendements, 188. Renvoyé à un comité général, 215. Examiné et amendé ; Rapporté ; Passé, 220. Par le sénat, avec un amendement, 304. Examiné et adopté, 305. S. R., 434. (36 Vic., c. 104.)

FUNDY, BAIE DE :—Voir *Pilotes*, 4.

GANANOQUE, POUVOIR D'EAU DE :—Voir *Documents*, 24. *Adresses*, 15.

GARANTIE DU CANADA, COMPAGNIE DE :—Pétition pour des amendements à sa charte, 47. Avis, 52. Bill ; Renvoyé à un comité, 53. Rapporté avec des amendements, 132. Examiné en comité ; Rapporté ; Passé, 142. Par le sénat, 258. S. R., 266. (36 Vic., c. 22.)

## GAZOMÈTRES :

1. La chambre décide de se former en comité sur l'opportunité de pourvoir à l'inspection des gazomètres, 137. Prise en délibéré ; Rapport d'une résolution ; Bill, 157. Voir *infra*, 2.

GAZOMÈTRES—*Suite.*

2. Bill pour pourvoir à l'inspection du gaz et des gazomètres; Ordonné; Présenté, 157. Renvoyé à un comité, 230. Rapporté avec des amendements, 270. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 311. Par le sénat, avec un amendement, 418. Examiné et adopté, 424. S. R., 436 (36 Vic., c., 48.)

GLASGOW, COMPAGNIE DES TERRES ET DE PRÊT, DITE :—Pétition demandant son incorporation en Canada, 10. Avis, 31. Bill; Renvoyé à un comité, 60. Rapporté avec des amendements, 270. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 280. Par le sénat avec un amendement; Examiné et adopté, 354. S. R., 435. (36 Vic., 105.)

## GOUVERNEUR GÉNÉRAL :

1. Il invite les Communes à élire leur orateur, 2.
2. Réponses, par l'intermédiaire de l'orateur du sénat, à l'adresse de l'orateur des communes, au sujet de son élection, 2.
3. Son discours à l'ouverture de la session, 3. Jour fixé pour sa prise en considération, 5. Adresse, 12. Voir *Adresses*, 83.
4. Reprise en considération du discours; Motion qu'un subside soit accordé à Sa Majesté,—devant être examinée en comité général, 24. Voir *Subsides*, 1.
5. Il recommande certaines mesures nécessitant une dépense de deniers publics,—par message, 82, 431. Par la bouche des ministres, 137, 205, 206.
6. Pétitions rejetées demandant des crédits non ainsi recommandés, 12, 17, 19, etc. Voir *Pétitions*, 2.
7. Signification de son adhésion à certaines mesures, 145.
8. Sa sanction aux bills, 265, 433.—Il réserve des bills à la signification du bon plaisir de Sa Majesté, 436.
9. Il fait connaître la date qu'il prorogera le parlement, 437.
10. Son discours à la clôture de la session, 440.
11. Il proroge le Parlement, 440.

## MESSAGES DE SON EXCELLENCE :

12. Invitant les Communes à se rendre au Sénat—à l'ouverture de la session, 1. Après l'élection de l'orateur, 2. Pour la sanction des bills, 265, 433. A la clôture de la session, 439.
13. Annonçant la nomination de certains ministres comme commissaires en vertu de l'acte concernant l'économie interne de la chambre des communes, 17.
14. Transmettant copie d'une charte accordée à une compagnie de capitalistes canadiens pour la construction du chemin de fer du Pacifique. 20. (Document No. 13.) Imprimée, *id.*
15. Accusant réception de l'adresse en réponse au discours du trône, 32.

MESSAGE DE SON EXCELLENCE—*Suite.*

16. Transmettant les budgets supplémentaires pour l'exercice 1872-73 (Document No. 2); Renvoyé, 82. Voir *subsidés*, 1.

17. Transmettant le budget pour l'exercice 1873-74 (Document No. 2); Renvoyé, 82. Voir *Subsidés*, 1. Budget supplémentaire; Renvoyé, 252, 268, 350, 416.

18. Transmettant un ordre en conseil pourvoyant au gouvernement des territoires du Nord-Ouest, 132. (Document No. 38.)

19. Transmettant le rapport de la commission de l'Intercolonial au sujet des réclamations des entrepreneurs des sections de 1 à 7, etc., 133. (Document No. 21); Imprimé, 181.

20. Transmettant un deuxième rapport des juristes anglais au sujet de l'acte scolaire du Nouveau-Brunswick, 278. (Document No. 44.) Imprimé, 323.

21. Transmettant les documents relatifs à la proposition à l'effet d'admettre l'île du Prince-Edouard dans la confédération, 366. (Document No. 68.) Renvoyé à un Comité général, 384. Voir *Prince-Edouard*.

22. Transmettant les ordres en conseil et le rapport d'une enquête sur le naufrage du steamer *Atlantic*, près d'Halifax, 367. (Document No. 57.)

23. Recommandant un crédit de \$5,000 pour faire face aux frais d'appel au conseil privé de Sa Majesté contre les actes scolaires du Nouveau-Brunswick, et de \$5,000 pour envoyer des fabricants habiles à l'exposition de Vienne, 431. (Document No. 2.) Adresse à ce sujet, *id.*

Voir *Documents*, 17.

GRAND-OCCIDENTAL ET DE JONCTION DU LAC ONTARIO, CHEMIN DE FER :—Pétition demandant un acte constitutif, 66. Avis, 82. Bill; Renvoyé à un comité, 163. Rapporté avec des amendements, 217. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 223. Par le sénat, 304. S. R., 434. (36 Vict., c. 88.)

GRAND-OCCIDENTAL, CHEMIN DE FER :—Pétition demandant des pouvoirs additionnels, 80. Rapport spécial sur l'avis, 162. Bill; Renvoyé à un comité, 163. Rapporté avec des amendements, 217. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 223. Par le sénat, avec des amendements; Examinés et adoptés, 339. S. R., 434. (36 Vict., c. 83.)

Voir *Documents*, 26. *Adresses*, 17.

GRANDE-RIVIÈRE :—Pétition demandant une indemnité pour pertes résultant de l'élévation de l'eau de cette rivière pour alimenter le canal Welland, rejetée, 66.

GRAND TRONC, CHEMIN DE FER :—

1. Pétition demandant un acte pour mieux définir les charges dont est grevé le chemin de fer de Montréal à Champlain acquis par la compagnie du Grand-Tronc, 10. Avis, 67. Bill; renvoyé à un comité, 68. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 185. Par le Sénat, 246. S. R., 266. (36 Vic., c. 17.)

2. Pétition pour faire amender l'acte des arrangements financiers du Grand Tronc de 1862, 27. Rapport spécial sur l'avis, 52 51<sup>me</sup> règle suspendue; Bill; renvoyé à un

GRAND TRONC, CHEMIN DE FER—*Suite.*

comité, 53. Adhésion de Son Excellence signifiée, 145. Rapporté avec des amendements, 146. Motion pour deuxième lecture ; Objection—que le bill traite d'une créance du gouvernement et qu'il aurait dû prendre naissance en comité,—repoussée, 164. Débats repris, 176. Motion adoptée ; Bill renvoyé à un comité général ; Examiné et amendé ; Rapporté, 183. Passé, 197. Par le sénat, 228. S. R., 265. (36 Vic., c. 18.)

3. Pétitions de porteurs de bons et d'actionnaires en faveur du bill ci-dessus, 60, 130.

4. Pétitions de porteurs de bons privilégiés en Angleterre contre le bill, ou demandant qu'il renferme une disposition protégeant leurs droits, savoir :—Lewis Higgins, B. A., 66, 164. James Wadman, M. P., 93. James Whatman, 131. Wm. Baker, 164.

5. Pétition de J. C. Keefer pour faire insérer dans le bill une disposition à l'effet de faire soumettre à un arbitrage sa réclamation contre les porteurs de bons privilégiés, 81.

## GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :

1. Devant se présenter en chambre avec des rapports et cahiers d'élection ; Il se présente en conséquence, 5, 18, 60, 77.

2. Devant se présenter pour amender un rapport ; Il se présente en conséquence, 11.

3. Appelé à dresser un état des votes inscrits pour chaque candidats aux dernières élections générales, etc., 25. Rapport soumis, 298. (Document No. 54.)

4. Les certificats de l'élection de membres élus sur de nouveaux brefs, 100, 152, 438

## GUCY, B. C. A. :

1. Sa première pétition, retirée, 27.

2. Autre pétition, demandant le redressement de certains griefs et la mise en accusation du juge en chef Duval, 123.

**H**ALIFAX, MAITRE DU HAVRE D' :—

1. La chambre en comité sur l'opportunité d'amender l'acte pourvoyant à sa nomination ; Rapport d'une résolution imposant des amendes pour infraction aux règlements ; Bill, 24. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour amender l'acte pourvoyant à la nomination d'un maître de havre à Halifax ; Ordonné ; Présenté, 24. Renvoyé à un comité général ; Examiné ; Rapporté, 56. Passé, 63. Par le sénat, 118. S. R., 265. (36 Vic., c. 12.)

HALIFAX, CHEMIN DE FER D' :—Voir *Adresses*, 91, 92.

HAMILTON ET BRANTFORD, CHEMIN D' :—Résolution—que le gouvernement doit immédiatement clore ses comptes avec cette compagnie, etc., 390.

Voir *Adresses*, 19.

HELLERUP :—Voir *Documents*, 30. *Adresses*, 21.

HOCHELAGA, BANQUE D' :—Pétition pour l'incorporation de la Banque du Canada, 27, Avis, 31. Bill; renvoyé à un comité, 83. Rapporté, 181. Examiné et amendé en comité; Rapporté; Passé (nom changé), 199. Par le sénat, 258. S. R., 266. (36 Vic., c. 13.)

HUDSON, COMPAGNIE DE LA BAIE D' :—Voir *Adresses*, 20.

HURON :—Voir *Elections protestées*, 34-36.

HURON ET ONTARIO, CANAL :—Voir *Baie Géorgienne*.

“ COMPAGNIE DE TRANSPORT DE :—Pétition pour un acte constitutif, 81. Avis; Bill; Renvoyé à un comité, 110; Rapporté avec des amendements, 188. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 200. Par le sénat, 258. S. R., 266 (36 Vict., c. 19.)

## I LE SAINT-IGNACE :

1. Pétition demandant l'autorisation de placer des estacades à l'embouchure du chenal entre l'île Saint-Ignace et l'île du Pads, 80. Bill; Renvoyé à un comité, 125. Rapporté, 252. Examiné et amendé en comité; Rapporté; Passé, 261. Par le sénat, avec un amendement; Examiné et adopté, 386. S. R., 435. (36 Vict., c. 125.)

2. Pétition demandant que le chenal ne soit pas entièrement fermé par les estacades, 82. Pétition des mêmes, déclarant qu'ils ont signé la première pétition sous une fausse impression, et demandant que le bill devienne loi, 227. Renvoyée au comité du bill, 228.

## MMIGRATION :

1. Nomination du comité d'immigration, 5, 18, 41. Membre ajouté, 148. PREMIER RAPPORT, —quant au quorum, lequel doit être de neuf, 52. DEUXIÈME RAPPORT, 388 (App. No. 7). Adopté, *id.* Imprimé, 415.

2. Motion pour une adresse demandant un état des agents nommés l'année dernière par le gouvernement, pour diriger au Canada l'émigration du sud et de l'ouest de l'Irlande, etc.; Débats en résultant, ajournés, 391.

Voir *Documents*, 30. *Adresses*, 21.

## IMPRESSIONS DU PARLEMENT :

1. Comité collectif des impressions. Députés devant en faire partie, 5, 18, 40. Message au sénat, 41. Sénateurs devant en faire partie, 50. Documents à lui renvoyés, 98, 136, 163, 230, 309, 316, 343, 366, 388, 395. PREMIER RAPPORT, —quant au quorum, qui doit être de onze, 54. DEUXIÈME RAPPORT sur les comptes d'impressions et de reliure de l'an dernier, 94. Adopté; Rapport du greffier à ce comité, imprimé aux procès-verbaux, 163. CINQUIÈME RAPPORT, recommandant que les prix de l'entrepreneur soient augmentés, 230 (App. No. 1.) Motion pour faire adopter le rapport; Amendement, —que si le principe du rapport est admis, tout le système des adjudications à la suite de soumissions en sera affecté, etc.; Amendement, —que les prix du contrat soient augmentés au taux actuel des impressions, tel qu'indiqué par le rapport de l'imprimeur de la Reine, c'est-à-dire de 27 pour 100; —Adopté; Motion principale amendée en dernier

IMPRESSION DU PARLEMENT—*Suite.*

lieu en y ajoutant : “ et que cette augmentation de prix commencera pour les impressions de cette session ”; Adoptée telle qu'amendée, 391. DIXIÈME RAPPORT recommandant que des soumissions pour l'impression et la reliure soient demandées pendant la vacance; Adopté, 425. AUTRES RAPPORTS, recommandant que certains documents soient imprimés et que d'autres ne le soient pas, 98, 181, 323, 390, 415, 425. Rapports adoptés, 163, 415, 425.

2. Documents imprimés sans renvoi à ce comité, 20, 49. Dans une forme abrégée, 181. En partie seulement, 181. Seulement pour distribution, 181.

3. Certains documents non imprimés comme documents de session, 98, 181, 391. Certains documents imprimés sur nouvelle décision, 415.

Voir *Documents*, 85. *Adresses*, 62.

## INSPECTION, LOIS D' :

1. La chambre en comité au sujet de ces lois ; Rapport d'une résolution ; Bill, 127. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour amender, refondre et les appliquer à tout le pays, les lois concernant l'inspection des principaux articles de production canadienne; Ordonné; Présenté, 127. Renvoyé à un comité, 178. Rapporté avec des amendements, 321. Examiné en comité; Rapporté, 339. Renvoyé de nouveau à un comité général et encore amendé; Rapporté; Motion, qu'il soit de nouveau renvoyé à un comité général, avec instruction d'en retrancher la disposition pour rendre obligatoire l'inspection du beurre,—rejetée; Passé, 395. Par le sénat, avec un amendement; Examiné et adopté; 426. S. R., 436 (36 Vic., c. 49.)

3. Pétition demandant une loi générale d'inspection; Chambre de commerce de la Puissance, 123.

## INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER :

1. La chambre se forme en comité sur la question du changement de largeur de la voie de ce chemin de fer et des autres voies ferrées du gouvernement; Recommandation de Son Excellence signifiée; Rapport de résolutions portant cette largeur à 4 pieds 8 ½ pouces, et autorisant la pose d'un troisième rail sur chacun de ces chemins de fer; Bill, 205. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour amender l'acte concernant la construction du chemin de fer Intercolonial, 205. Lu 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> fois; Passé, 231. Par le sénat, 293. S. R., 434. (36 Vic., c. 45.)

3. La chambre décide de se former en comité sur l'opportunité d'autoriser le paiement de certains entrepreneurs des sections de 1 à 7 de cette voie ferrée, 333. Prise en délibéré, 425. Rapport de résolutions; Adoptées, 432.

4. Motion à l'égard de certains paiements de surplus aux entrepreneurs de la section No 5, présentée comme amendement à une question de subsides et rejetée, 252, 262.

Voir *Documents*, 39—42. *Adresses*, 27. *Gouverneur général*, 19.

**INTÉRÊTS MANUFACTURIERS** :—Comité chargé de s'enquérir de la condition de ces intérêts, 186. Quorum réduit; Devant faire rapport de temps à autre, 213. **PREMIER RAPPORT**, 279.

**INTÉRÊT SUR L'ARGENT** :

1. La chambre décide de se former en comité sur la question du taux de l'intérêt dans la province de Québec, 69.

2. Bill pour amender le chap. 58 des statuts refondus du Canada, concernant l'intérêt (M. Colby), 196. Renvoyé à un comité, 297. Rapporté avec des amendements, 315. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 342. Par le sénat, 418. S. R., 435. (36 Vic., c. 70.)

3. Bill pour régler le taux de l'intérêt à la Nouvelle-Ecosse (M. Jobin), 224. Renvoyé à un comité, 298.

4. Bill concernant l'intérêt et l'usure à la Nouvelle-Ecosse (M. Savary), 236. Renvoyé à un comité, 298. Rapporté avec des amendements, 309. Examiné et amendé en comité; Rapporté; Passé, 341. Par le sénat, 418. S. R., 435. (36 Vic., c. 71.)

5. Pétitions demandant un acte pour assimiler la loi de l'intérêt de la Nouvelle-Ecosse à celle des autres provinces, 114, 220.

**INTÉRIEUR, MINISTÈRE DE L'** :—Bill pour l'établissement de ce ministère; Du sénat; Lu, 99. Examiné et amendé en comité; Rapporté, 156. Passé tel qu'amendé, 177. Amendements adoptés par le Sénat, 206. S. R., 265. (36 Vic., c. 4.)

**JACQUES-CARTIER** :—Voir *Elections protestées*, 37.

**JAMES BAY ET LAC SUPÉRIEUR, CHEMIN DE FER DE** :—Pétition demandant un acte constitutif, 114. Avis, 123.

**JETÉES ET QUAIS** :—Voir *Documents*, 78. *Adresses*, 55.

**JOHNSON, Hon. F. G.** :—Voir *Documents*, 43.

**JOLIETTE** :—Voir *Montcalm*.

**JOURNAUX** :—Pétition de l'association de la presse canadienne, demandant l'abolition du port des journaux, 66.

Voir *Documents*, 1. *Adresses*, 47, 73, 81.

**JUGES** :

1. Pétitions du barreau de Montréal et de Québec, demandant une plus juste rémunération pour les juges, rejetées (n'étant pas recommandées), 114, 180.

2. Motion pour une adresse demandant la correspondance relative à l'inégalité du traitement de juges d'un même rang à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau Brunswick; Débats en résultant, ajournés par la levée de la séance, 117.

Voir *Salaires*.

JUGES DE PAIX :—Bill pour amender l'acte 32-33 Vic., chap. 31, concernant les causes en appel de jugements sommaires rendus par des juges de paix, 166.

**K**ENT (N.-B.) :—Voir *Elections protestées*, 38.

KIDSTON, Wm :—Voir *Service postal*.

KINCARDINE (N.-B.) :—Voir *Documents*, 30. *Adresses*, 21.

KING, CHAMBRE DE COMMERCE DU COMTÉ DE :—Pétition demandant un acte constitutif, 114. Avis, 123. Bill; Renvoyé à un comité, 124. Rapporté avec des amendements, 212. Examiné et amendé en comité; Rapporté; Passé, 222. Par le sénat, 304. S. R., 434. (36 Vic., c. 67.)

**L**ABRADOR, COMPAGNIE DU :—Pétition demandant un acte constitutif, 141. Avis; Bill; Renvoyé à un comité, 189. Rapporté avec des amendements au préambule et aux clauses à l'effet de restreindre les opérations de la compagnie, 252. Examiné en comité, 272. Amendé; Rapporté; Passé, 295. Par le sénat, avec des amendements, 400. Examinés et adoptés, 411. S. R., 435. (36 Vic., c. 116.)

LACHINE, COMPAGNIE DES TRAVAUX HYDRAULIQUES DE :

1. Pétition demandant un acte constitutif, 51. Avis, 67. Bill; Renvoyé à un comité, 83. Rapporté avec des amendements, 294. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 312. Par le sénat, 418. S. R., 435. (36 Vic., c. 115.)

2. Pétition d'E. Grey contre le bill, 114.

LARCIN :—Bill pour amender le chap. 21 des actes de 1869, 32, 33 Vic., concernant le larcin, 244. Ordre pour deuxième lecture, rescindé, 415.

LEEDS, ILES DE :—Voir *Documents*, 95. *Adresses*, 75.

LEEDS, ELECTION DE :—Voir *Elections protestées*, 40.

LÉGISLATURES PROVINCIALES :—Voir *Députés*, 1, 2.

LÈPRE :—Voir *Adresses*, 28.

LETTRES DE CHANGE :

1. Bill pour révoquer l'acte imposant un droit sur les billets promissoires et lettres de change, 41.

2. Bill pour amender la loi relative aux lettres de change et billets promissoires (Hon. J. H. Cameron), 175. Renvoyé à un comité général; Examiné; Rapporté, 297. Renvoyé de nouveau à un comité général et amendé; Rapporté; Passé, 413.

3. Pétitions en faveur; Missisquoi, 120, 195.

LÉVIS, CAMP DE :—Voir *Documents*, 57. *Adresses*, 38.



LÉVIS, ELECTION DE :—Voir *Elections protestées*, 40.

LIBELLES :—Voir *Privilèges*, 1, 2.

LIEUTENANTS-GOUVERNEURS :—Voir *Salaires*.

LIQUEURS ENIVRANTES :

1. Comité chargé d'examiner les pétitions demandant une loi prohibant la vente des liqueurs (*infra*, 2) et d'en faire rapport, 61. Devant faire rapport de temps à autre, 133. PREMIER RAPPORT, 204. DEUXIÈME RAPPORT, 309. (App. No. 3.) Imprimé, 323.

2. Pétitions demandant une loi prohibitive des liqueurs :— Abinger, 130. Acton, 220. Albion, 130. Aldborough, 66. Amaranth, 66. Amherstburgh, 174. Amherstburgh, 122. Ancaster, 131. Angus, 113. Asphodel, 174. Augusta, 80. Averning, 119. Aurora, 153. Aylmer, 130. Baden, 119. Bangor, etc., 122. Barry, 122. Bayham, 66, 141. Beachville, 122. Bearbrook, 119. Bell Ewart, 113. Berlin, 119. Beverly, 131. Biddulph, 121. Binbrook, 131. Bosanquet, 114. Bobcaygean, 119. Bowmanville, 19, 80. Bracebridge, 113. Brampton, 114. Brant, 119. Brantford, 80. Brentwood, 220. Bridgewater, 39. Brighton, 122. Bruce Mines, 153. Burford, 114, 119. Buxton, 93. Caledonia, 113. Camden, 113, 130. Campbellfort, 122. Carradoc, 121. Cavan, 93. Cayuga, (sud), 113. Charlotteville, 122. Charlottenburgh, 217. Chatham, 93. Chinguacousy, 114. Clarke, 80. Clinton, 114, 174. Cobourg, 122. Colborne, 122. Colborne Good Templars, 217. Cornwall, 113. Cramton, R. R., et autres, 195. Crediton, 174. Crowland, 121. Culross, 146. Doncaster, 130. Dover, 93. Drayton, 66. Dresden, 93. Drummond, 80. Dumbarton, 174. Dummer, 174. Dundas, 122. Durham, 93. Easthope, 80. Edwardsburgh, 93. Edwardsburgh Good Templars, 19. Elizabethtown, 93. Elmsley, 80. Elma, 66. Elora, 66, 217. Emily, 119. Eramosa, 66. Erin, 66. Ernesttown, 130. Essa, etc., 113. Euphrasia, 119. Exeter, 174. Fergus, 66. Flamborough, 122. Fonthill, 307. Franklin, 153. Freeport, 119. Fullarton, 19, 93. Galt, 119. Garden Island, 122. Georgetown, 220. Georgina, 153. Glanford, 131. Glenelg, 179. Gloucester, 165, 174. Goderich, 141. Goodwood, 122. Gore de Downie, 93. Gorrie, 141. Gosfield, 174. Goulburn, 174. Gower (nord), 174. Grenville, 80, 130. Grimsby, 114. Guelph, 66. Gwillimbury, 153. Haldimand, 122, 123. Hamilton, 122. Harwood, 122. Hay et Stanley, 174. Hibbert, 122. Hillier, 122. Hope, 93, 131. Holland, etc., 119. Horton, 93. Houghton, 122. Howard, 51. Howick, 141. Huron, 80. Innisfil, 113. Kincardine, 119. Kinloss, 80. Kingston, 22. Kitley, 80. Lakefield, 203. Lanark, 80. Landsdown et Escott, 93. Leeds, 130. Lindsay, 119. Lindsay, Ops, etc., 123. Listowel, 66. Lloydtown, 153. Logan et Hilbert, 80. London, 122. Louth et Clinton, 114. Lunenburg, 113. Lyn, 217. Maidstone, 174. Manvers, 80. Mariposa, 119. Marmora, 122. McKillop, 122. Medonte, etc., 119. Melancthon, 119. Middleton, 119. Milton, 153. Minto, 66. Mitchell, 93. Monaghan, 66. Monck, 130. Monckton, 66. Moore, 114. Mooretown, 114. Morrison, 113. Mosa, etc., 122. Mount Albert, 153. - Murray, etc., 122. Muskoka et Draper, 113. Napanee, 19. Napanee Good Templars, 19. Newbridge, 141. Nepean, 141. Newburgh, 130. Newcastle, 80. New Hamburgh, 119. Newport, 119. Niagara, 114. Nissouri (est), 27, 122. Nissouri (ouest), 130. Normanby et Minto, 130. Norfolk, 179. Norwich, 211. Oakville, 220. Oakville Circuit, 220. Oneida, 113. Oil Springs, 114. Onondaga, 119. Ontario, 80. Orangeville, 217. Orford, 93. Orillia, 119, 220. Orono, 80. Osgoode, 119. Oshawa, 122. Osnabruck, 174. Ottawa (cité), 141, 146. Ottawa (comté), 119. Oxford (ouest), 122. Paisley, 119. Pakenham, 153, 298. Palmerston, 122. Paris, 39, 119. Peel, 66, 217. Petrolia, 114. Pickering, 122. Picton, 122. Pittsburgh, 122. Plantagenet, 153. Plymp-

LIQUEURS ENIVRANTES—*Suite.*

ton, 114. Port Elgin, 93. Portland, 122. Portsmouth, 122. Priceville, 119. Proton, 119. Princeville, 211. Puslinch, 66. Québec (P.), 39, 251. Rainham, 113. Reach, 122. Renfrew, 174. Rochester, 174. Rockwood, 66. Roxbury, 113. Ste-Marie, 66. Saint-Vincent, 119. Sandwich, 174. Sarnia, 114. Scarborough, 119. Scotland, 119. Scott, 122. Seaforth, 122. Seneca, 113, 211. Seymour, 122. Sidney, 122. Smith, 141, 203. Sombra, 113. Somerville, 119. Southwold, 66. Stanfold, 211. Stevenson et Stisted, 113. Stirling, 122. Storrington, 22. Stouffville, 153. Strabane, 203. Streetsville, 114. Sullivan, 119. Sydenham, 119, 122. Tecumseth, etc., 113. Thamesford, 122. Thorah, 122. Thornton, 113. Tilsonburg, 122. Tiverton, 119. Toronto, 217, 251. Trois-Rivières, 179. Église presbytérienne de Toronto, 174. Townsend, 19, 119. Trafalgar, 153. Trenton, 122. Turnbury, 141. Osborne, 174. (Université). Victoria, 122. Vennacher, 130. Vienna, 130. Walpole, 113. Walsingham, 122. Warwick, 114. Wawanosh, 113, 141. Wentworth, 122. Whitby (est), 122. Whitechurch, 153. Wiarton, 93. Williamsburg, 174. Wilmot, 93, 119. Winchester, 131. Windham, 119, 217. Windsor, 174. Wolfe Island, 22. Wolford, 80. Woodbridge, 119. Woodhouse, 122. Yarmouth, 66. Assemblée législative d'Ontario, 153.—Conseils de Comtés de :—Halton, 153. Norfolk, 16. Northumberland et Durham, 217. Oxford, 16. Renfrew, 27. Simcoe, 59. Stormont, Dundas et Glengarry, 131. Victoria, 113.—Municipalités, Villes et Townships de :—Alfred, 130. Ashfield, 16. Bowmanville, 19. Bruce, 16. Clinton, 39. Colchester, 171. Collingwood, 16. Cramahe, 217. Darlington, 19. Edwardsburgh, 16. Easthope (nord), 10. Ekfrid, 16. Ellice, 10. Eramosa, 16. Fitzroy, 45. Garafraxa, 16. Guelph, 16. Haldimand, 217. Hamilton (Town.), 217. Hullett, 16. Huntley, 45. Kinloss, 80. Lanark, 80. Logan, 10. Longueuil, 130. Macaulay, 217. McDougall, 217. McKillop, 16. Mill Point, 80. Mitchell, 234. Monck, 80. Monaghan (sud), 217. Morrison, 217. Muskoka, 217. Newcastle, 217. Norwich (sud), 93. Nottawasaga, 16. Oakland, 16. Orford, 80. Oro, 60. Osprey, 16. Oxford, 59. Pembroke, 22. Portland, 27. Ramsay, 229. St-Vincent, 16. Saugeen, 16. Scugog, 22. Sombra, 27. Sydenham, 217. Tilbury (est), 59. Townsend, 179. Wawanosh (ouest), 113. Whitechurch, 27. Windham, 19. Toutes ces pétitions à lui renvoyées. Voir *supra*, 1.

L'ISLET :—Voir *Elections protestées*, 42.

LOIS EXPIRANTES :—Nomination du comité de ces lois, 5, 18, 40. PREMIER RAPPORT,—quant au quorum, qui doit être de sept, 52. DEUXIÈME RAPPORT,—recommandant de laisser expirer la loi de faillite, 235.

LONDON :—Voir *Elections protestées*, 42.

LONDON, COMPAGNIE D'AGENCE ET DE PRÊT DE :—Pétition pour des amendements à sa charte, 81. Avis ; Bill ; Renvoyé à un comité, 110. Rapporté avec des amendements, 212. Examiné en comité ; Rapporté, 221. Passé, 237. Par le sénat, 304. S. R., 434. (36 Vic., c. 107.)

**M**CDUGALL, Hon. WM :—Voir *Documents*, 53, 54. *Adresses*, 35, 36.

MCNABB, JAMES :—Sa pétition, demandant un acte prolongeant la durée de son brevet pour un accoupleur de chars horizontal, 114. Avis, 123. Bill ; Renvoyé à un comité, 125. Rapporté, 165. Examiné et amendé en comité ; Rapporté ; Passé, 197. Rapport du comité des bills privés, recommandant la remise de l'honoraire, 212. Remis, 213. Bill passé par le sénat, 258. S. R., 266. (36 Vic., c. 25.)

MADAWASKA, RIVIÈRE :—Voir *Documents*, 46. *Adresses*, 29.

MAITRE DE HAVRE :—

1. La chambre se forme en comité sur l'opportunité de nommer des maîtres de havre pour les différents ports de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ; Rapport d'une résolution, 83. Bill, 84. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour pourvoir à la nomination de maîtres de havre, etc. ; Ordonné, 83. Présenté, 84. Examiné en comité ; Rapporté, 150. Passé, 155. Par le sénat, 265. S. R., 266. (36 Vic., c. 9.)

Voir *Halifax, Maître du havre d.*

MANITOBA :

1. La chambre décide de se former en comité sur le tarif douanier de Manitoba et des territoires du Nord-Ouest, 118. Examiné, 128. Recommandation de Son Excellence signifiée ; Chambre en comité ; Rapport de résolutions, 137. Bill, 138. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour établir de meilleures dispositions quant aux droits de douane dans Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, 137. Présenté, 138. Renvoyé à un comité général, 178. Examiné et amendé ; Rapporté ; Passé, 214. Par le sénat, avec des amendements, 285. Examinés et adoptés, 313. S. R., 434. (36 Vic., c. 39.)

3. Bill concernant les réclamations de terres dans Manitoba pour lesquelles il n'a pas été émis de lettres patentes ; Du sénat, 172. Lu, 173. Renvoyé à un comité général ; Examiné ; Rapporté ; Passé, 216. S. R., 265. (36 Vic., c. 6.)

4. La chambre se forme en comité à l'égard des concessions gratuites de terres aux colons blancs sur le territoire de la Rivière-Rouge entre 1813 et 1835 ; Résolution ; Bill, 344. Voir *infra*, 5.

5. Bill pour autoriser la concession gratuite de terres à certains des premiers colons et à leurs descendants sur le territoire constituant aujourd'hui la province de Manitoba ; Lu trois fois et passé, 344. Par le sénat, 429. S. R., 435. (36 Vic., c. 37.)

Voir *Documents*, 33, 43, 47-52. *Adresses*, 24, 25, 30-34. *Sauvages. Naturalisation*, 1.

MARCHANDS, COMPAGNIE D'ENTREPOT DE :—Pétition pour un acte constitutif, 141. Avis 162. Bill ; Renvoyé à un comité, 166. Rapporté avec des amendements, 270. Examiné en comité ; Rapporté ; Passé, 281. Par le sénat avec des amendements, 400. Examinés et adoptés, 411. S. R., 435. (36 Vic., c. 111.)

MAREZZO, COMPAGNIE DES MARBRES :—Pétition pour un acte constitutif, 66. Avis ; Bill ; Renvoyé à un comité, 110. Rapporté avec des amendements, 212. Examiné en comité ; Rapporté ; Passé, 221. Par le sénat, avec un amendement, 333. Examiné et adopté, 345. S. R., 435. (36 Vic., c. 118.)

MARIAGES, NAISSANCE ET DÉCÈS :

1. Bill pour pourvoir à leur enregistrement et au moyen de recueillir des statistiques et de les publier, 125. Motion pour 2me lecture ; Débats en résultant, ajournés, 219. Ordre pour la reprise en délibéré, rescindé, 423

MARIAGES, NAISSANCE ET DÉCÈS—*Suite.*

2. La chambre en comité à ce sujet; Résolution à l'effet d'établir une nouvelle division dans le ministère de l'agriculture; Adoptée, 149.

Voir *Documents*, 7.

MARINS MALADES, FONDS DES :—Voir *Documents*, 101.

MARINE ET DES PÊCHERIES, MINISTÈRE DE LA :—Voir *Documents*, 52.

MARITIMES, COMPAGNIE CANADIENNE D'AMÉLIORATIONS :—Pétition demandant un acte constitutif, 51. Avis; Bill; Renvoyé à un comité, 67. Rapporté, 132. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 143. Par le sénat, avec un amendement, 213. Examiné et adopté, 221. S. R., 265. (36 Vic., c. 23.)

MARITIME, COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DU CANADA, DITE :—Pétition pour un acte constitutif, 60. Avis, 67.

MARINE, RÉSERVES DE LA :—Voir *Documents*, 73. *Adresses*, 52.

MARTIN, JOHN R. :—Bill pour y faire droit; Du sénat; Lu; Motion pour le renvoyer à un comité; Amendement, —qu'il soit lu la 2<sup>me</sup> fois d'hui en six mois, —rejeté; Bill renvoyé à un comité, 206. Rapporté, 220. Avis, 218. Motion pour en remettre à six mois la 2<sup>me</sup> lecture, rejetée; Lu 2<sup>me</sup> fois; Examiné en comité; Rapporté, 238. Motion pour remettre à six mois la 3<sup>me</sup> lecture, rejetée; Passé, 258. Réservé, 436.

MASKINONGÉ :—Voir *Elections protestées*, 43.

MATHIEU, M. LE SHÉRIF :—Voir *Adresses*, 81.

## MATELOTS :

1. La chambre en comité et rapports et résolutions pour établir des dispositions communes aux provinces de Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique, touchant l'engagement des matelots; Bill, 287. Voir *infra*, 2.

2. Bill concernant l'engagement des matelots, 287. Renvoyé à un comité, 319. Rapporté, 332. Examiné et amendé en comité; Rapporté; Passé, 382. Par le sénat, 429. Réservé, 436.

3. Bill pour amender les actes pour mieux prévenir la désertion des matelots; Du sénat, 305. Lu, 306. Examiné en comité; Rapporté, 315. Passé, 432. S. R., 436. (36 Vic., c. 58.)

MESSAGERS :—Voir *Chambre des Communes*, 6.

MESSAGES :—Voir *Gouverneur Général. Sénat.*

MESSAGERIES :—Bill pour amender l'acte des chemins de fer de 1868, de manière à assurer d'égaux facilités aux messageries sur les chemins de fer, etc., 196. Renvoyé à un comité général, 342.

Voir *Messageries fédérales. Compagnie des*, 2.

---



---

 MESSAGERIES FÉDÉRALES, COMPAGNIE DE :

1. Pétition pour un acte constitutif, 39. Avis, 52. Bill ; Renvoyé à un comité, 110. Rapporté avec des amendements, 212. Examiné en comité ; Rapporté ; Passé, 221. Par le sénat, 370. S. R., 435. (36 Vic., c. 113.)

2. Pétition de la Compagnie des messageries des marchands, demandant qu'aucune nouvelle compagnie de messageries ne soit incorporée, et qu'on lui accorde les mêmes facilités qu'aux autres messageries en opération ; Renvoyée au comité du bill, 203.

## MÉTAL, COMPAGNIE CANADIENNE D'IMPORTATION DE :—Pétition pour un acte constitutif, 81. Avis, 110.

MÉTAUX, COMPAGNIE CANADIENNE DE :—Pétition pour un acte constitutif, 27. Avis, 52. Bill ; Renvoyé à un comité, 133. Rapporté avec des amendements, 236. Examiné et amendé en comité ; Rapporté ; Passé, 261. Par le sénat, avec des amendements ; Examinés et adoptés, 386. S. R., 435. (36 Vic., c. 122.)

MIDDLESEX :—Voir *Elections protestées*, 44, 45.

## MILICE :

1. Bill concernant la milice et la défense du Canada ; Du sénat, 304. Lu, 305. Renvoyé à un comité général, 314. Examiné, 339. Amendé ; Rapporté ; Passé tel qu'amendé, 382. Amendements adoptés par le sénat, 400. S. R., 435. (36 Vic., c. 46.)

2. Pétition de Norfolk, demandant que la solde de l'effectif volontaire des districts ruraux soit augmentée, rejetée, 17.

Voir *Documents*, 55-57. *Adresses*, 37-40.

MINGAN :—Voir *Documents*, 58. *Adresses*, 41.

MISSISQUOI :—Voir *Elections protestées*, 46.

MONCK :—Voir *Elections protestées*, 47.

MONTCALM ET JOLIETTE :—Bill pour changer les limites de ces comtés, etc., 53. Renvoyé à un comité général ; Examiné ; Rapporté, 342. Passé, 413. Par le sénat, 429. S. R., 436. (36 Vic., c. 29.)

MONTRÉAL ET CHAMPLAIN, CHEMIN DE FER DE :—Voir *Grand-Tronc, Chemin de fer*, 1.

MONTRÉAL, CHAMBLY ET SOREL, CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour être autorisé à émettre des billets promissoires et à entrer en arrangement avec des compagnies étrangères, 80. Avis ; Bill ; Renvoyé à un comité, 135. Rapporté avec des amendements, 227. Examiné en comité ; Rapporté ; Passé, 240. Par le sénat, avec un amendement, 354. Examiné et adopté, 355. S. R., 435. (36 Vic., c., 87.)

MONTRÉAL, ASSOCIATION DE PLACEMENT DE :—Pétition pour faire amender sa charte, 51. Avis, 82. Bill venu du sénat ; Renvoyé à un comité, 206. Rapporté avec des amendements, 309. Examiné et amendé en comité ; Rapporté ; Passé tel qu'amendé, 325. Amendements adoptés par le sénat, 348. S. R., 435. (36 Vic., c. 103.)

**MONTREAL, CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU NORD DE :**—Pétition demandant l'autorisation de prolonger sa ligne jusqu'à la rivière Creuse, traverser la ligne du Pacifique, etc., 51. Rapport spécial sur l'avis, 110. Bill; Renvoyé à un comité, 125. Rapporté, 228. Examiné et amendé en comité; Rapporté, 260. Passé, 271. Par le sénat, avec des amendements, 400. Examinés et adoptés, 411. S. R., 435. (36 Vic., c. 82.)

**MONTREAL, GARDIEN DU PORT DE :**

1. La chambre se forme en comité sur la question d'amender les actes relatifs aux gardiens des ports de Montréal et de Québec, en prescrivant que les navires chargés de grain ne pourront sortir de ces ports sans le certificat de ces gardiens; Résolution; Bill, 23. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour amender les actes relatifs aux gardiens des ports de Montréal et de Québec, 23. Renvoyé à un comité général, 56. Examiné; Rapporté, 84. Passé, 111. Par le sénat, 228. S. R., 256. (36 Vic., c. 11.)

**MONTREAL, COMPAGNIE DU TÉLÉGRAPHE DE :**

1. Pétition demandant à être autorisée à prolonger sa ligne dans toutes les parties du Canada, principalement dans la Nouvelle-Ecosse, 60. Avis; Bill; Renvoyé à un comité, 162. Rapporté, 218. Examiné en comité; Rapporté, 223. Passé, 237. Par le sénat, 313. S. R., 434. (36 Vic., c. 95.)

2. Pétition de la compagnie de télégraphe de l'Ouest, dite Union, contre toute intervention dans ses droits, 180.

**MONTREAL, MAISON DE LA TRINITE DE :**

1. La chambre se forme en comité sur l'opportunité d'abolir cette corporation et de transférer certains de ses pouvoirs à la commission du havre de Montréal; Deux résolutions; Bill, 55. Voir *infra*, 2.

2. Bill concernant la maison de la Trinité et la commission du havre de Montréal, 55. Renvoyé à un comité général, 128. Examiné; Rapporté, 156. Passé, 177. Par le sénat, avec des amendements, 258. Examinés, 264. Adoptés, 270. S. R., 433. (36 Vic., c. 61.)

Voir *Documents*, 59.

**MOTIONS :**—Voir *Questions*.

**MOWBRAY, WM :**—Voir *Adresses*, 61.

**MUSKOKA :**—Voir *Elections protestées*, 48.

**NAISSANCES :**—Voir *Mariages*.

**NATURALISATION :**

1. Bill concernant les aubains et la naturalisation dans la Colombie-Britannique; Manitoba; Du sénat; Lu, 247. Renvoyé à un comité général; Examiné; Rapporté; Passé, 340. S. R., 434. (36 Vic., c. 36.)

NATURALISATION—*Suite.*

2. La chambre décide de se former en comité au sujet du désavantage dont souffrent les Allemands naturalisés; Résolution pour une adresse à S. M., demandant qu'il soit fait des traités avec l'Allemagne et autres pays étrangers de manière à ce que les étrangers naturalisés en Canada ne soient pas exposés à une allégeance divisée, 147. Rapportée; Adresse ordonnée, 187. Voir *Adresses*, 1.

Voir *Documents*, 25. *Adresses*, 1, 16.

NATURALISATION D'ALLEMANDS :—Voir *Documents*, 25. *Adresses*, 16.

## NAUFRAGES :

1. La chambre en comité pour amender les lois relatives aux naufrages et au sauvetage, etc.; Résolution; Bill, 55. Voir *infra*, 2.

2. Bill concernant les naufrages et le sauvetage, 55. Renvoyé à un comité, 178. Rapporté, 188. Examiné et amendé en comité; Rapporté, 216. Passé, 219. Par le sénat avec des amendements, 333. Examinés et adoptés, 339. S. R., 434. (36 Vic. c. 55.)

## NAVIGATION :

1. La chambre en comité sur l'opportunité de pourvoir à la perception des créances contre les navires des lacs et rivières, 42. Résolution; Bill, 50. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour faciliter le recouvrement des créances contre les navires, 50. Ordre pour 2<sup>me</sup> lecture, rescindé, 342.

3. La chambre en comité à l'égard de l'enregistrement des navires, 244. Résolution; Bill, 245. Voir *infra*, 4.

4. Bill relatif à la navigation et à l'enregistrement des navires, 245. Examiné et amendé en comité; Rapporté, 314. Passé, 318. Par le sénat, avec des amendements, 418. Examinés et adoptés, 427. Réservé, 436.

5. Pétition demandant une modification des lois relatives à l'enregistrement des navires naviguant dans les eaux de l'intérieur; Chambre de commerce de la Puissance, 123.

NAVIRES :—Voir *Navigation*.

NIAGARA, RIVIÈRE :—Voir *Documents*, 66. *Adresses*, 48.

NIAGARA, ELECTION DE :—Voir *Elections protestées*, 49.

## NORD-OUEST, TERRITOIRES DU :

1. Bill pour établir de meilleures dispositions pour le gouvernement de ces territoires; Du sénat, 172. Lu, 173. Lu 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> fois; Passé, 216. S. R., 265' (36 Vic., c. 5.)

2. Bill concernant l'administration de la justice et l'établissement d'un corps de police dans les territoires du Nord-Ouest, 268. Renvoyé à un comité général; Examiné, 340. Résolutions relatives aux salaires, etc., renvoyée au comité du bill; Bill examiné et amendé; Rapporté; Passé, 409. Par le sénat, 429. S. R., 436. (36 Vic., c. 35.)

NORD-OUEST, TERRITOIRES DU :—*Suite.*

3. La chambre décide de se former en comité sur la question des dépenses devant résulter à ce sujet, 270. Examinée ; Rapport de plusieurs résolutions, 407. Renvoyées au comité du bill, 409. Voir *supra*, 2.

4. Bill pour amender de nouveau l'acte concernant le gouvernement du Nord-Ouest ; Du sénat ; Lu, 330. Examiné et amendé en comité : Rapporté ; Passé tel qu'amendé, 423. Amendements adoptés par le sénat, 429. S. R., 435. (36 Vic., c. 34.)

5. Motion,—qu'une exploration géographique et géologique devrait être entreprise sans retard, et que les renseignements ainsi obtenus, quant au climat et aux ressources de la zone fertile, devraient être repandus en Canada, Grande-Bretagne, Allemagne et le nord de l'Europe, afin d'y attirer l'émigration. Débats en résultant, ajournés, 196.

6. Pétition du shérif Treadwell, demandant que les sauvages de ces territoires soient employés à la construction du chemin de fer du Pacifique, et que le buffle et autre gibier soit protégé, 242.

Voir *Documents*, 67. *Adresses*, 20, 25. *Gouverneur général*, 18. *Manitoba*.

NORD-OUEST, COMPAGNIE DE TRAFIC DU :—Pétition pour un acte constitutif, 10. Avis 52. Bill ; Renvoyé à un comité, 53. Rapport,—remise de l'honoraire, 321. Honoraire remis, 324.

NORTH STAR, COMPAGNIE MINIÈRE DITE : — Pétition demandant un acte constitutif, 22. Avis ; Bill ; Renvoyé à un comité, 67. Rapporté avec des amendements, 175. Examiné en comité ; Rapporté ; Passé, 185. Par le sénat, 291. S. R., 433. (36 Vict., c. 117.)

NORTHUMBERLAND :—Voir *Elections protestées*, 51.

## NOUVEAU-BRUNSWICK :

1. La chambre décide de se former en comité sur l'opportunité d'accorder une indemnité à cette province à raison de la perte qu'elle souffre par l'abolition du droit d'exportation sur le bois de service, etc.; Recommandation de Son Excellence signifiée, 206. Examinée ; Rapport de quatre résolutions, 384. Bill, 385. Voir *infra*, 2.

2. Bill accordant \$150,000 par année comme compensation de la perte soufferte par le gouvernement du Nouveau-Brunswick par suite de l'abolition du droit d'exportation sur le bois de service, \$84. Lu deux fois, 385. Passé, 418. Par le sénat, 429. S. R., 436. (36 Vict., c. 41.)

3. Résolution (comme amendement à une question de subsides) que c'est le devoir de l'administration de conseiller à Son Excellence de désavouer les actes passés par la dernière session de la législature du Nouveau-Brunswick, relativement à l'acte des écoles communes de la session précédente, afin de donner ainsi aux parties lésées une occasion d'appeler de sa légalité au conseil privé en Angleterre, 345, 347.

4. Pétition des habitants de Saint-Stephen, Nouveau-Brunswick, se plaignant de griefs résultant de l'acte scolaire du Nouveau-Brunswick, et demandant justice, 179.

Voir *Documents*, 34, 62-65. *Adresses*, 23, 28, 43-46. *Gouverneur général*, 20, 23. *Havre, Maîtres de.*



NOUVELLE-ÉCOSSE :—Voir *Havre, Maîtres de. Intérêt, 3-5.*

OFFENSES CONTRE LA PERSONNE :—Voir *Personne.*

OFFICIERS PUBLICS :—Motion pour que la chambre se forme en comité sur l'opportunité de déclarer que les percepteurs de douane ou autres officiers publics d'un haut grade ne peuvent agir comme agents d'assurance, etc.; Motion retirée, 329.

OFFICIERS RAPPORTEURS :—Résolution blâmant l'acte d'obtenir, par ces officiers, une opinion légale par l'intermédiaire des candidats, etc., 84. Voir *Chambre des Communes, 12.*

OLIVA, JAMES :—Voir *Documents, 71-73. Adresses, 51, 52.*

ORATEUR :

1. Son Excellence signifie son désir qu'un orateur soit élu; Hon. Jas. Cockburn élu, 2. Il se rend auprès de Son Excellence avec la chambre et réclame les privilèges ordinaires; *id.*

2. Fait rapport du discours de Son Excellence à l'ouverture de la session, 3.

3. Communique à la chambre le rapport annuel du bibliothécaire, 6. — Le compte courant du comptable, 102. — Divers autres rapports et états, 18, 26, 28, etc.

4. Fait rapport que certains cautionnements d'élection ont été déposés, 41.— Que certains cautionnements sont inacceptables, 131, 165, 180, 242.— Acceptables, 99, 132, 165, 173, 180, 243.

5. Fait rapport que les objections à un cautionnement ont été égarées, mais qu'il a permis d'en faire de nouvelles, 161.

6. Donne communication de lettres de pétitionnaires, en matières d'élection protestées, retirant leur contestation, 63, 136.

7. Devant émettre son mandat au sergent-d'armes pour la comparution de certaines personnes à la barre, 12.

8. Fait rapport qu'il a taxé les frais à l'égard d'une pétition d'élection, 430.

9. Décide que certaines pétitions demandant un crédit de deniers publics, et qui ne sont pas recommandées par la Couronne, ne peuvent être reçues, 12, 17, 22, etc.

10. Ses décisions sur des questions de forme et d'ordre, 20, 44, 48, 58, 164, 262, 326, 349. Voir *Questions, 8-15.*

11. Il informe la chambre qu'il a reçu un rapport du commissaire nommé pour l'élection de Peterboro et qu'il a ordonné au comité de se réunir, 439.

12. Il informe la chambre que pendant la vacance il a reçu avis de vacances dans la représentation et qu'il a émis des mandats pour de nouveaux brefs, 437. — Que le greffier a reçu des certificats de l'élection de membres sur ces brefs, 438.

13. Son discours en présentant le bill des subsides à Son Excellence, 436.

## ORDRES SESSIONNELS :

1. Que les procès-verbaux soient imprimés chaque jour, 5. .
2. Ordres ordinaires concernant les députés, 5.
3. Que la pétition concernant l'élection de Renfrew (sud) soit imprimée au long dans le procès-verbal, 17.
4. Prolongeant la période de la réception de pétitions pour bills privés, etc., 67, 162.

## ORDRES PERMANENTS :

Nomination du comité de ces ordres, 5, 18, 23. Pétitions à lui renvoyées, demandant la permission de présenter des pétitions après le temps expiré pour ce faire, 153, 157, 158, 184. Rapports sur ces pétitions, 163, 189. PREMIER RAPPORT, quant au quorum, lequel devra être de sept, 31. TROISIÈME et NEUVIÈME RAPPORTS, recommandant la prolongation de la période pour recevoir des pétitions, etc.; Temps prolongé, 67, 162. AUTRES RAPPORTS sur diverses pétitions, 52, 66, 82, 110, 123, 135, 146, 162, 166, 196 (sur un bill du sénat, 218.) Rapports spéciaux sur certaines pétitions, — demandant que le bill remédie à une défectuosité de l'avis, 52, 82, 162;—qu'un avis soit considéré suffisant, quoique défectueux sous certains rapports, 67, 110, 123;—qu'un avis n'a pas été donné—à l'égard de certaine pétition, 267.

## ORDRES DU JOUR :

1. Certains *items* devant être au premier rang, 77, 121, 280.
2. Ordres du gouvernement devant avoir la priorité le jeudi; les affaires du gouvernement terminées ce jour-là, il sera passé aux ordres du jour précédent, 137.—Le lundi, après 7  $\frac{1}{2}$  heures, 370.
3. Un rapport du comité des impressions pris comme ordre du gouvernement, 370.
4. Ordres rescindés, 400, 413, etc.

ORFÈVRES, COMPAGNIE CANADIENNE D' :—Pétition demandant un acte constitutif, 119. Avis, 135. Bill; Renvoyé à un comité, 136. Rapporté avec des amendements, 189. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 201. Honoraire remis, 338. Bill revenu du sénat avec des amendements, 400. Examinés, 405. Motion pour remettre le bill à six mois; Débats en résultant, ajournés, 424.

OSHAWA, CHAMBRE DE COMMERCE D' :—Pétition pour un acte constitutif, 141. Avis, 140. Bill; Renvoyé à un comité, 182. Rapporté, 309. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 318. Par le sénat, 418. S. R., 435. (36 Vict., c. 68.)

## OUTAOUAIS, RIVIÈRE DES :

1. Pétition demandant qu'il soit fait un relevé des chenaux sud de l'île aux Allumettes, avant qu'il ne soit encouru aucune dépense pour le chenal de la Culbute, 120, 174, 180, 429.
2. Pétition demandant que les améliorations projetées aux rapides de la Culbute soient exécutées et que l'on y affecte une somme additionnelle, rejetée, 174.

Voir *Documents*, 74. *Adresses*, 54.

## PACIFIQUE, CHEMIN DE FER DU :

1. Un député (l'hon. L. S. Huntington) déclare tenir de source certaine qu'un arrangement a été fait entre Sir Hugh Allan et l'agent de certains capitalistes américains, d'après lequel ces derniers devaient fournir les fonds pour la construction du chemin de fer, et donner au premier un pourcentage ; que subséquemment on en est venu à une entente avec le gouvernement, d'après laquelle Sir Hugh Allan et ses associés devaient avancer une somme pour aider à l'élection des ministres, et obtenir en retour le contrat pour la construction de cette voie ferrée, et il propose en conséquence la nomination d'un comité spécial chargé de s'enquérir de ces négociations, etc.; Rejeté sur division, 115.

2. Nomination d'un comité spécial chargé de s'enquérir et faire rapport sur ce qui précède (sur proposition de Sir J. A. Macdonald) ; Devant faire rapport de temps à autre ; Devant de même faire rapport des témoignages ; Permission de siéger après la prorogation, 137. Instruction d'interroger les témoins sous serment, 267. Motion—que le comité puisse siéger sans que la chambre ne soit pas en session ; Amendement, —puisque le comité n'a pas le pouvoir de contraindre les témoins à comparaître, il est essentiel que la chambre siége au temps de l'ajournement du comité,—rejeté ; Motion principale adoptée, 308. Toutes les questions devant être décidées à la pluralité des voix, y compris celle du président qui n'aura pas de voix prépondérante, 430. PREMIER RAPPORT, recommandant qu'il soit autorisé à faire prêter serment aux témoins, 166. Voir *Témoins*, 2. DEUXIÈME RAPPORT, demandant que certains sénateurs comparaissent ; Message au sénat, 212. Permission accordée aux sénateurs, 229. TROISIÈME RAPPORT, avec résolutions l'autorisant à ajourner au mois de juillet,—de siéger où il le jugera à propos,—et que ses délibérations soient secrètes, 275. Motion,—qu'il ajourne au 2 juillet et d'un lieu à un autre ; Amendement,—que rien ne justifie cet ajournement, etc.—rejeté ; Motion principale adoptée, 287. QUATRIÈME RAPPORT (ajourné à Montréal, etc.), 294. Adopté, 370.

3. Motion,—que l'hon. M. Huntington ayant dit en chambre qu'il est informé que des documents originaux de la plus grande importance dans l'enquête sur les accusations renvoyées au comité ci-dessus sont en la possession de quelqu'un qu'il connaît, et qu'il y a danger qu'ils soient mis hors de l'atteinte du comité avant le 2 juillet, il est ordonné que le comité s'assemble demain, et qu'il assigne le dépositaire à produire les documents en question ; M. Huntington se préparant à lire certains papiers ; Objection est faite à la lecture de tous documents qui ne peuvent être soumis qu'au comité enquêteur ; objection maintenue par M. l'orateur ; Motion adoptée, 349.

4. Motion pour un comité général sur l'opportunité de pourvoir à ce qu'aucune personne ayant un intérêt pécuniaire dans le chemin de fer canadien du Pacifique ne puisse siéger en parlement, rejetée, 326.

Voir *Documents*, 75, 76. *Gouverneur général*, 14. *Nord-Ouest, Territoires du*, 6.

PAQUEBOTS-POSTES DU CANADA ET DES ANTILLES, COMPAGNIE DES :—Pétition demandant un acte constitutif reçue après l'expiration du temps fixé, toutes les règles étant préalablement suspendues ; Bill ; Renvoyé à un comité, 280. Rapporté avec des amendements, 287. Examiné en comité ; Rapporté ; Passé, 296. Par le sénat, avec des amendements, 365. Examinés et adoptés, 383. S. R., 435. (36 Vic., c. 109).

PARLEMENT :—Résolution,—qu'il est à propos, à moins que des intérêts majeurs ne s'y opposent, que le parlement soit convoqué pas plus tard que le 1er février de chaque année, 330.

PEEL :—Voir *Elections protestées*, 52.

PÊCHERIES :—Motion,—comité général sur l'opportunité d'une adresse à Sa Majesté à l'effet de lever tout doute quant à la souveraineté exclusive de Sa Majesté sur toutes les baies et havres du Canada, etc.; Débats en résultant, ajournés, 236. Ordre de reprise en délibéré, rescindé, 413. Voir *Documents*, 23, 52. *Adresses*, 14.

PÉNITENCIERS :—Bill pour amender l'acte des pénitenciers de 1868 ; Du sénat ; Lu, 293. Renvoyé à un comité général, 314. Avis (à la 3<sup>me</sup> lecture) est donné que le bill renferme des dispositions comportant une charge pour le public, et qu'il aurait dû prendre naissance en cette chambre ; La chambre renonce à son privilège ; Bill passé, 319. S. R., 434. (36 Vic., c. 52.)

Voir *Documents*, 77.

PERCEPTEURS :—Voir *Officiers publics*.

PERSONNE, OFFENSES CONTRE LA :—Bill y relatif ; Du sénat ; Lu, 305. Renvoyé à un comité général ; Examiné ; Rapporté ; Passé, 341. S. R., 434. (36 Vic., c. 50.)

PERTH :—Voir *Elections protestées*, 53, 54.

PETERBOROUGH :—Voir *Elections protestées*, 55.

PÉTITIONS :

1. Pétitions reçues et lues immédiatement, 153, 157, 164, 306.

2. Pétitions rejetées, demandant un crédit public non-recommandé par la Couronne, 12, 17, 19, 22, 28, 39, 66, 114, 123, 131, 146, 174, 180, 203, 211, 266. Une pétition demandant l'imposition de droits de douane, non recommandée, etc., 146.

3. Pétition reçue, représentant qu'une requête précédente a été signée par les mêmes parties sous une fausse impression, 27. M. l'orateur annonce avoir reçu une lettre de l'un des signataires d'une pétition d'élection, lequel demande à retirer son nom pour le même motif que ci-dessus, 63.

4. Pétitions retirées, 27, 68.

Voir *Bills privés*.

PHARES :—Voir *Documents*, 45.

PICTOU :

1. La chambre se forme en comité sur l'opportunité de nommer des commissaires pour le havre de Pictou ; Résolution imposant un droit de tonnage, etc.; Bill, 213. Voir *infra*, 2.

2. Bill relatif au havre de Pictou, 213. Renvoyé à un comité général ; Examiné ; Rapporté ; Passé, 231. Par le Sénat, 304. S. R., 434. (36 Vict., c. 63.)

3. Pétition pour la construction d'un chemin de fer d'embranchement de Pictou à Riversdale, rejetée pour n'être pas recommandée par la Couronne, 146.

PICTOU, BANQUE DE :—Pétition pour un acte constitutif, 59. Avis, 67. Bill ; Renvoyé à un comité, 99. Rapporté avec des amendements, 181. Examiné en comité ; Rapporté ; Passé, 198. Par le sénat, 429. S. R., 435. (36 Vict., c. 76.)

#### PILOTES :

1. La chambre se forme en comité relativement aux pilotes et au pilotage ; Résolution en faveur d'une loi générale à cet égard, 126. Bill, 127. Voir *infra*, 2.

2. Bill concernant le pilotage, 127. Renvoyé à un comité général, 306. Examiné, 311. Amendé ; Rapporté, 313. Adopté, 319. Motion pour renvoyer de nouveau ce bill à un comité général, rejetée ; Passé, 338. Par le sénat, 429. S. R., 436 (36 Vic., c. 54.)

3. Pétitions pour des amendements à ce bill ; Chambre de commerce de Québec, 292. Des marchands et propriétaires de navires de Québec, 298.

4. Pétition pour faire amender la loi relative au pilotage dans la Baie de Fundy, 39.

5. Pétition contre toute disposition exigeant plus de capacité chez les apprentis pilotes ; District de Québec, 234.

PLACEMENT ET DE GARANTIE DU CANADA, COMPAGNIE DE : — Pétition pour un acte constitutif, 81. Avis, 135. Bill ; Renvoyé à un comité, 144. Rapporté avec des amendements, 270. Examiné en comité ; Rapporté ; Passé, 295. Par le sénat, avec un amendement, 400. Examiné et adopté, 413. S. R., 435 (36 Vic., c. 106.)

#### POIDS ET MESURES :

1. La chambre en comité sur l'opportunité de pourvoir à un système uniforme de poids et mesures, et à leur inspection, etc. ; Résolution ; Bill, 83. Voir *infra*, 2.

2. Bill concernant les poids et mesures, 83. Renvoyé à un comité, 150. Rapporté avec des amendements, 236. Examiné et amendé en comité ; Rapporté, 247. Renvoyé de nouveau à un comité général et encore amendé ; Rapporté ; Passé, 270. Par le sénat, 370. S. R., 434 (36 Vict., c. 47.)

POLICE FÉDÉRALE :—Voir *Documents*, 79.

POLICE DE RADE, QUÉBEC ET MONTRÉAL :—Voir *Documents*, 91.

PONTIAC :—Voir *Elections protestées*, 56.

PORT STANLEY :—Voir *Documents*, 80, 81. *Adresses*, 56, 57.

PORTNEUF :—Voir *Elections protestées*, 57.

PRÉVOST, M. :—Voir *Privilèges*, 1.

PRINCE-ÉDOUARD (comté) :—Voir *Elections protestées*, 58.

#### PRINCE-ÉDOUARD, ILE DU :

1. La chambre en comité relativement à l'admission de cette province dans la Confédération, et message de Son Excellence à ce sujet, 384. Examiné ; Résolutions spé-

PRINCE-ÉDOUARD ILE DU :—*Suite.*

ciant les conditions d'admission, 401. Adresse à Sa Majesté à ce sujet, 403. Voir *Adresses*, 2.

2. La chambre en comité au même effet; Résolutions rendant applicables à cette province certaines lois du Canada après son admission, etc., 411. Bill, 412. Voir *infra*, 3.

3. Bill concernant l'admission de cette province dans la Confédération, 410. Lu deux fois, 411. Passé, 425. Par le sénat, 429. S. R., 435. (36 Vic., c. 40.) Voir *Adresses*, 2. *Gouverneur général*, 21.

PRISON CENTRALE, ONTARIO :—Voir *Ontario*.

## PRIVILÈGES :

1. L'attention est appelée sur un article du *Courrier d'Outaouais* incriminant deux députés (M.M. Tremblay et Prévost); Article lu par le greffier; Elie Tassé sommé de comparaître, 133. Voir *Chambre des Communes*, 13.

2. Plainte est portée contre un article du *Morning Freeman*, de Saint Jean, N.-B., publié par l'hon. M. Anglin, député, comme renfermant des termes diffamatoires à l'adresse de députés à cette Chambre, etc; Lecture de cet article, 167. Motion, — que cet article est faux, scandaleux et constitue un libelle malicieux, etc; Amendement, — que tout en étant prête à maintenir ses privilèges, la chambre ne croit pas devoir nuire à la liberté de la presse dans ses critiques, etc.; Amendement, — que tout en voyant un libelle dans cet article, la chambre restera à la hauteur de sa dignité en s'en rapportant au verdict de l'opinion publique, — rejeté; Premier amendement, rejeté Motion principale, adoptée, 169.

3. L'hon. M. Dorion soumet à la chambre certains documents qui lui ont été remis, et par lesquels on se plaint de ce que des officiers du gouvernement se sont mêlés de la dernière élection de Chicoutimi et Charlevoix; Lus par le greffier, 190. L'hon. M. Langevin donne des explications et soumet deux lettres et un télégramme, dont le greffier donne lecture, 191. M. Langevin soumet d'autres explications et documents, 333.

4. Un député attire l'attention sur une lettre de M. Griffin, inspecteur des postes, à un buraliste de Welland, écrite pendant la dernière élection, et lui enjoignant de ne pas s'opposer au candidat du gouvernement, 269. Motion, — qu'il est criminel pour un ministre ou officier de la Couronne d'user de son influence dans une élection; que cet acte est contraire à la dignité de la chambre, etc.; que M. Griffin mérite censure; Amendement, — qu'il soit passé à l'ordre du jour; Autre amendement, — qu'il est opportun d'amender la loi électorale de manière à empêcher les officiers publics de prendre part aux élections; Déclaré hors d'ordre; Premier amendement adopté, 298.

5. Comité des privilèges et élections, 5, 18, 19. Questions à lui renvoyées :—Rapport, etc., pour la division ouest de Peterboro, avec instruction de faire rapport sans délai, 6. Cahiers de votation, etc., pour Hagarty et Sherwood (élection de Renfrew, sud), avec instruction de faire rapport sur la conduite des officiers-rapporteurs et secrétaires d'élection, 21. Motion déclarant que les membres ne doivent pas agir comme conseils dans les comités électoraux, avec instruction de faire rapport d'une règle à adopter à cet égard, 147. Instruction de s'enquérir de l'allégation que M. Cutler, député, était payeur sur l'Intercolonial lors de son élection, 285. D'examiner les témoins sous serment dans

cette affaire, 316. PREMIER RAPPORT, élection de Peterboro (ouest), 32. DEUXIÈME RAPPORT, quant au quorum, qui doit être de neuf, 82. TROISIÈME RAPPORT, demandant le pouvoir d'assermenter les témoins quant à l'éligibilité de M. Cutler, Kent, 315. Instructions à ce sujet, 316. QUATRIÈME RAPPORT, déclarant légale et valide l'élection de M. Cutler, 321. Adopté, 328.

PROCÈS-VERBAUX :—Devant être imprimés chaque jour, 4.

PROCÉDURE CRIMINELLE :

1. Bill pour amender l'acte concernant la procédure en matières criminelles; Du sénat; Lu, 112. Lu 2me et 3me fois et passé, 179. S. R., 265. (36 Vic., c. 3.)

2. Bill pour amender de nouveau la loi ci-dessus; Du sénat, 385. Lu, 387. Examiné et amendé en comité; Rapporté; Passé tel qu'amendé, 432. Amendement adopté par le sénat, 433. S. R., 436. (36 Vic., c. 51.)

PROCLAMATIONS :—Prorogeant et convoquant le parlement; Au commencement de ce volume.

PRODUITS AGRICOLES :—Pétitions demandant l'imposition de droits sur les produits agricoles et articles de fabrication étrangère :—Conseil d'agriculture de Québec, 93. Sainte-Scholastique, 39. Sainte-Thérèse de Blainville, 173. Terrebonne, 384.

PRUCHE, ECORCE DE :—Pétition demandant qu'un droit d'exportation soit imposé sur l'écorce de pruche, rejetée, faute d'être recommandée par la Couronne, 146.

**Q**UAIS DU GOUVERNEMENT :—Voir *Documents*, 73. *Adresses*, 55.

QUÉBEC (cité) :—Voir *Elections protestées*, 59.

QUÉBEC (province) :—Voir *Documents*, 72. *Adresses*, 51, 64.

QUÉBEC ET DES PORTS DU GOLFE, COMPAGNIE DE VAPEURS DE :—Pétition pour un acte constitutif spécial, 131. Avis, 135; Bill; Renvoyé à un comité, 167. Rapporté avec des amendements, 287. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 296. Par le sénat, avec des amendements, 401. Examinés et adoptés, 405. S. R., 435. (36 Vic., c. 108.)

QUÉBEC, HAVRE DE :

1. La chambre en comité relativement à ce havre; Résolution concernant la nomination des commissaires, les droits de havre et un emprunt; Bill, 149. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour amender de nouveau l'acte relatif au havre de Québec, 149. Renvoyé à un comité général, 383. Résolutions autorisant l'émission de bons; Renvoyées à ce comité; Bill examiné et amendé; Rapporté; Passé, 400. Par le sénat, avec un amendement; Examiné; Rejeté, parce qu'il a trait à l'imposition de péages, etc.; Message au sénat, 429. Le sénat n'insiste pas sur son amendement, 431. S. R., 436. (36 Vic., c. 62.)

3. La chambre décide de se former en comité sur l'opportunité de pourvoir à l'émission de bons fédéraux à 5 pour 100 jusqu'à concurrence de \$200,000, pour venir en aide à la commission du havre de Québec, 333. Examinée, 382. Résolutions; Renvoyées au comité du bill, 399. Voir *supra*, 2.

QUÉBEC, HAVRE DE :—*Suite.*

4. La chambre de nouveau en comité à l'égard de la commission du havre de Québec, 350. Ordre rescindé, 383.

5. Pétition des commissaires du havre, demandant l'autorisation de faire certaines améliorations, et la protection des droits des porteurs de bons du havre, 242.

6. Pétition contre le bill ci-dessus ; Chambre de commerce d'Ottawa, 180.

7. Pétitions pour des amendements au bill :—La caisse d'économie de Notre-Dame de Québec, 153. Hamilton frères et autres, marchands de bois, 180.

8. Pétition de porteurs de bons, contre toute restriction de leurs droits, ou tout changement à la constitution de la commission du havre, 174.

QUÉBEC, GARDIEN DU PORT DE :—Voir *Montréal, Gardien du port de.*

## QUÉBEC, MAISON DE LA TRINITÉ DE :

1. La chambre en comité sur l'opportunité d'amender l'acte relatif à cette institution ; Résolution ; Bill, 126. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour augmenter le nombre des membres de la maison de la Trinité de Québec et augmenter ses pouvoirs, 126. Examiné en comité ; Rapporté, 150. Passé, 156. Par le sénat, 258. S. R., 266. (36 Vic., c. 10.) Voir *Documents*, 88.

QUEENSTON, COMPAGNIE DU PONT SUSPENDU DE :—Pétition demandant un acte pour réduire la somme à payer sur chacune de ses actions, et pour autrement amender sa charte, 51. Avis, 67. Bill ; Renvoyé à un comité, 68. Rapporté avec des amendements, 217. Examiné en comité ; Rapporté ; Passé, 223. Par le sénat, 313. S. R., 434. (36 Vic., c. 93.)

## QUESTIONS :

1. Débats sur une question, ajournés, 52, 83, 99, 121, 219, 390. Par l'ajournement ou par la levée de la séance à six heures, 99, 117, 142, 196, 237, 295.

2. Question mise aux voix sur chaque paragraphe d'une motion, 14.

3. Question adoptée *nem. con.*, 2.

4. Sans amendement, 6, 77, 169, 392.

5. Motions remplacées par un amendement, 6, 283. Mise de côté en passant à l'ordre du jour, 300.

6. Motion amendée, et motion principale, telle qu'amendée, amendée de nouveau, 393.

7. Motions retirées, 84, 101, 225, 246, 295, 329, 330, 331, 390.

8. Questions quant à la validité de pétitions d'élection, 20, 44, 48.

9. Objection à la réception d'une pétition d'élection, parce qu'elle aurait dû être présentée dans les premiers quatorze jours de la session, et qu'en comptant depuis le jour de l'élection de l'orateur, elle se trouve avoir été présentée trop tard, 52. M. l'orateur dé-



---



---

 QUESTIONS—*Suite.*

cide que puisque l'élection de l'orateur seule pouvait se faire ce jour-là, le parlement n'était de fait ouvert que le lendemain ; il croit, en conséquence, que la pétition doit être reçue ; Question de réception rejetée sur division, 58.

10. Objection (2<sup>me</sup> lecture) au bill du Grand-Tronc, — qu'il a trait à une créance du gouvernement, et que, pour ce, il aurait dû prendre naissance en comité général ; Objection repoussée, 164.

11. Objection à un amendement à une motion à l'effet que l'orateur quitte le fauteuil pour que la chambre se forme en comité des subsides ; M. l'orateur décide qu'il ne peut être fait de sous-amendement à une motion de ce genre, 262.

12. Motion relative à l'immixtion d'un officier public dans l'élection de Welland ; Amendement, — que la chambre passe à l'ordre du jour ; Sous-amendement, — qu'il est opportun d'amender la loi électorale, de manière à empêcher les officiers publics de se mêler d'élection, — déclaré hors d'ordre, 300.

13. A la 3<sup>me</sup> lecture du bill du sénat, relatif à l'inspection des bateaux à vapeur, il est fait remarquer qu'il renferme une disposition comportant une charge pour le public, et que, pour ce, il aurait dû émaner des communes ; La chambre renonce à son privilège, 319. Même observation à l'égard d'un bill pour amender l'acte relatif aux pénitenciers, *id.*

14. Observation est faite qu'une motion n'est pas conforme à l'avis donné ; M. l'orateur décide qu'elle doit être corrigée de manière à correspondre, 326.

15. Un député voulant lire certains documents relatifs aux accusations portées à l'égard du Pacifique, accusations renvoyées à un comité d'enquête, il est objecté à cette lecture en chambre, etc. ; Objection maintenue, 349.

## QUESTIONS REJETÉES OU MISES DE CÔTÉ :

16. Que John Bertram a droit de prendre son siège comme membre de Petestoro (ouest), etc., 6-37.

17. Que le mandat de l'orateur relatif au comité général des élections aurait dû être mis sur le bureau le 19 au lieu du 20, etc., 68.

18. Pour la nomination d'un comité d'enquête sur les circonstances se rattachant à l'octroi de la charte du Pacifique à Sir H. Allan et autres, 115.

19. Motions comme amendement à une question de subsides, 262, 356, 362, 371, 379 380, 381.

20. Pour un comité général à l'égard de la concession aux Etats-Unis, par le traité de Washington, de la libre navigation du Saint-Laurent ; Mise de côté par un amendement, 281.

21. Pour un comité général sur la proposition d'élire les sénateurs par les provinces, 142, 296.

22. Quant à l'immixtion d'un inspecteur des postes dans l'élection de Welland ; Mise de côté en passant à l'ordre du jour, 299.

---



---

 QUESTIONS REJETÉES OU MISES DE COTÉS—*Suite*

23. Pour empêcher que toute personne ayant un intérêt pécuniaire dans le Pacifique soit éligible comme député aux Communes, 326.

**R**AMSAY, I. K. :—Voir *Documents*, 43.

RECENSEMENT :—Voir *Documents*, 13.

RECETTES ET DÉPENSES PUBLIQUES :—Voir *Documents*, 90. *Adresses*, 67.

RÉCIPROCITÉ COMMERCIALE :—Voir *Documents*, 109. *Adresses*, 88.

RÈGLES DE LA CHAMBRE :—Certaines règles relatives aux bills privés amendées sur recommandation d'un comité, 350, 384.

RENFREW :—Voir *Élections protestées*, 60.

REPRÉSENTATION, RÉPARTITION DE LA :—Voir *Chambre des Communes*, 12.

RETRAITE, FONDS DE :

1. Motion pour que la chambre se forme en comité sur une résolution déclarant que puisque ce fonds provient de contributions compulsives les officiers publics, il devrait être consacré en entier à leur usage et avantage, etc.; Débats en résultant, ajournés; 99. Ordre de reprise en considération, rescindé, 414.

2. La chambre en comité sur l'opportunité d'amender l'acte du fonds de retraite; Résolution, etc.; Bill, 155. Voir *infra*, 3.

3. Bill pour amender l'acte du fonds de retraite du service civil, 155. Renvoyé à un comité général; Examiné; Rapporté; Passé, 230. Par le sénat, 293. S. R., 433. (36 Vic., c. 32.)

Voir *Documents*, 105.

REVENU DE L'INTÉRIEUR :—Voir *Documents*, 35, 36. *Adresses*, 26.

RICHELIEU (comté) :—Voir *Elections protestées*, 61. \*

RICHELIEU, RIVIÈRE :—Voir *Adresses*, 69.

RIMOUSKI :—Voir *Elections protestées*, 62.

RIVIÈRE-ROUGE :—Voir *Adresses*, 68.

RIVIÈRES ET COURS D'EAU :—Bill pour la protection des cours d'eau et rivières navigables, 22. Renvoyé à un comité général, 201. Motion pour en remettre l'examen à trois mois, rejetée; Examiné et amendé; Rapporté; Passé, 242. Par le sénat, avec un amendement; Examiné et adopté, 291. S. R., 434. (36 Vict., c. 65.)

Voir *Documents*, 61. *Adresses*, 42. *Bois de construction*.

ROBERTSON, WILLIAM :—Voir *Documents*, 82. *Adresses*, 58.

ROUTE DIRECTE DU CANADA EN EUROPE :—Voir *Europe*.

ROUVILLE :—Voir *Elections protestées*, 63.

ROY, A. :—Voir *Documents*, 36. *Adresses*, 26.

ROYALE, ASSURANCE CANADIENNE DITE :—Pétition pour un acte constitutif, 130. Avis, 135. Bill; Renvoyé à un comité, 136. Rapporté avec des amendements, 212. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 222. Par le sénat, avec un amendement; Examiné et adopté, 313. S. R., 434. (36 Vict., c. 99.)

RYLAND, G. H. :—Voir *Documents*, 92. *Adresses*, 70.

**S**SANDWICH, ILES :—Motion, pour une adresse représentant l'urgence d'établir une réciprocité commerciale avec ces îles, retirée, 295.

SAINT-LAURENT, FLEUVE :

1. La Chambre en comité relativement au chenal du lac Saint Pierre et du fleuve, 175. Trois résolutions, 176. Bill, 177. Voir *infra*, 2.

Bill pour autoriser un emprunt de \$1,500,000 destiné à l'amélioration du lac Saint-Pierre et du Saint-Laurent, et l'imposition de péages pour faire face à l'intérêt de cette somme, 177. Renvoyé à un comité général; Rapporté, 231. Passé, 247. Par le sénat avec un amendement, 304. Examiné et adopté, 314. S. R., 434. (36 Vic., c. 60.)

3. Pétitions demandant la construction d'un canal sur la rive nord du Saint-Laurent, des Cascades à Côteau Landing, rejetées, n'étant pas recommandées par la Couronne, 12, 17, 19, 22, 28, 39, 123, 131, 146, 174, 203, 211. Voir *Beauharnois, Canal de*.

4. Motion pour un comité général sur l'opportunité d'une adresse à S. M., relativement à la concession aux États-Unis, par le traité de Washington, de la libre navigation du Saint-Laurent, et demandant que le Canada soit consulté à l'avenir sur la cession de ses droits, etc., 281. Amendement,—que le Canada ne trouvera aucun avantage dans le renouvellement d'une discussion réglée par le traité de Washington; Amendement pour une adresse, représentant que le Canada aurait dû être consulté avant la concession de la libre navigation du Saint-Laurent, et qu'il soit pris des mesures pour lui garantir tous les droits dont il doit jouir d'après le principe de cette concession, rejeté; Premier amendement, adopté; Motion principale, adoptée telle qu'amendée.

Voir *Documents*, 94-96. *Adresses*, 74-76.

ST. LOUIS, COMPAGNIE HYDRAULIQUE DE :—Voir *Documents*, 96. *Adresses*, 76.

ST. OURS, ECLUSE DE :—Voir *Documents*, 97.

ST. PIERRE, CANAL :—Voir *Documents*, 98, 99. *Adresses*, 78.

ST. STEPHEN, (N.-B.) :—Pétition demandant qu'aucune compagnie ne soit incorporée pour la construction d'un pont de chemin de fer entre Saint-Stephen et l'état du Maine, 114.

ST. FRANCOIS ET MÉGANTIC, CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL DE :—Pétition pour des amendements à sa charte, 19. Avis, 31. Bill; Renvoyé à un comité, 68. Rapporté avec des amendements, 195. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 215. Par le sénat, 348. S. R., 434. (36 Vic., c. 85.)

ST. HYACINTHE :—Voir *Elections protestées*, 64.

ST. HYACINTHE, BANQUE DE :—Pétition pour un acte constitutif, 131. Avis ; Bill ; Renvoyé à un comité, 135. Rapporté, 181. Examiné en comité ; Rapporté ; Passé, 199. Par le sénat, avec un amendement, 258. Examiné et adopté, 264. S. R., 433. (36 Vic., c. 77.)

ST. JEAN, BANQUE DE :—Pétition pour un acte constitutif, 65. Avis, 82. Bill ; Renvoyé à un comité, 98. Rapporté, 181. Examiné en comité ; Rapporté ; Passé, 199. Par le Sénat, 258. S. R., 266. (36 Vic., c. 15.)

STE. JEANNE DE NEUVILLE :—Voir *Adresses*, 71.

ST. JEAN (N.-B.) :—Voir *Documents*, 93 *Adresses*, 72, 73.

ST. JOHN "MORNING FREEMAN" :—Voir *Privileges*, 2.

SAINTE-CLAIRE, COMPAGNIE DU PONT ET TUNNEL DE LA RIVIÈRE :—Pétition pour des amendements à sa charte, 81. Avis, 110. Bill ; Renvoyé à un comité, 115. Rapporté, 218. Examiné en comité ; Rapporté ; Passé, 224. Par le sénat, 293. S. R., 434. (36 Vict., c. 92.)

#### SALAIRES OFFICIELS :

1. La chambre en comité sur l'opportunité d'augmenter le traitement des lieutenants-gouverneurs, juges et autres, et l'indemnité des sénateurs et députés ; Recommandation de Son Excellence signifiée, 205. Examinée, 302. Résolutions, 396. Motion pour renvoyer de nouveau à un comité général la partie concernant le traitement des juges, rejetée ; Résolutions adoptées, 398. Bill, 399. Voir *infra*, 3.

2. La chambre en comité, sur l'opportunité d'augmenter le traitement des ministres, 345. Examinée, 387. Deux résolutions portant à \$7,000 le traitement des ministres, et à \$8,000 celui du premier ministre ; Motion pour les renvoyer de nouveau à un comité général, avec instruction de graduer les salaires ; Motion retirée ; Résolutions adoptées ; Bill, 399. Voir *infra*, 3.

3. Bill concernant le traitement et les allocations des ministres de la Couronne, des lieutenants-gouverneurs et juges, et de l'indemnité des sénateurs et députés, 398, 399. Présenté ; Lu deux fois, 399. Passé, 420. Par le sénat, 429. S. R., 436. (36 Vict., c. 31.)

SALUBRITÉ PUBLIQUE :—Comité de salubrité et d'hygiène publiques chargé de s'enquérir des meilleurs moyens d'obtenir des statistiques, et faire rapport au plus tôt, 389. Rapport, 394. (App. No 8.) Imprimé, 425.

SAUVAGES :—Motion pour une adresse à Son Excellence, demandant la correspondance échangée dans le cours de l'année dernière en prévision de troubles causés par les sauvages dans Manitoba et le Nord-Ouest ; Motion retirée, 331.

Voir *Documents*, 11, 31-34. *Adresses*, 9, 22-25.

SCRUTIN :—Voir *Elections*, 1, 2, 6.

SEL :—Pétition de sauniers, demandant la nomination d'un inspecteur de sel, 180.

## SÉNAT :

1. Motion pour que la chambre se forme en comité sur une résolution déclarant que la constitution devrait être amendée de manière à conférer à chaque province le droit d'élire ses sénateurs; Débats en résultant, ajournés, 142. Repris; Question rejetée, 296.

## MESSAGES AU SÉNAT :

2. Désignant les députés devant faire partie des comités collectifs, 41, 67.

3. Demandant qu'il soit permis à certains sénateurs de témoigner devant un comité des communes, 212.

4. Représentant que l'amendement au bill du havre de Québec a trait à l'imposition de péages, etc., et que la chambre s'y oppose, 430.

## MESSAGES DU SÉNAT :

5. Désignant les sénateurs devant faire partie de comités collectifs, 32, 50.

6. Transmettant ses bills et demandant le concours de la chambre, 99, etc.

7. Donnant son concours à des bills des communes (ou à des amendements) avec ou sans modification, 293, 418, etc.

8. Permettant à certains sénateurs de témoigner devant un comité de la chambre, 229.

9. Annonçant qu'il n'insiste pas sur son amendement au bill du havre de Québec, 431.

Voir *Salaires*.

SÉPULTURES :—Voir *Documents*, 7.

SERMENTS D'OFFICE :—Bill concernant son administration, 3.

SERVICE POSTAL :—Pétition de William Kidston, de Baddeck (N.-E.), demandant une enquête à l'égard d'un certain contrat postal, 27.

Voir *Documents*, 82, 83. *Adresses*, 58-61.

## SERVICE POSTAL PAR VOIE DE MER :

1. Motion pour que la chambre se forme en comité relativement au contrat provisoire passé avec Sir Hugh Allan pour un service hebdomadaire, 83. Adoptée; Question examinée; Résolution confirmant ce contrat; Bill, 178. Voir *infra*, 2.

2. Bill concernant le service postal par voie de mer, 178. Examiné et amendé en comité; Rapporté; Passé, 231. Par le sénat, 327. S. R., 434. (36 Vic., c. 33.)

Voir *Documents*, 69.

SIMCOE (Division nord) :—Voir *Documents*, 102. *Adresses*, 580. *Elections protestées*, 65.

SOCIÉTÉS PHILANTHROPIQUES :—Bill, 68. Renvoyé à un comité, 342.

SOREL (Seigneurie de) :—Pétition d'A. Nelson et autres, de cette seigneurie, se plaignant de griefs et demandant justice, 114.

SOREL (Ville de) :—Pétition demandant que cette ville soit constituée port d'entrée, 80.  
Voir *Adresses*, 81.

SOULANGES :—Voir *Adresses*, 82.

STADACONA, BANQUE :—Pétition pour un acte constitutif, 93. Avis; Bill; Renvoyé à un comité, 110. Rapporté avec des amendements, 181. Examiné en Comité; Rapporté; Passé, 198. Par le sénat, avec des amendements, 258. Examinés et adoptés, 265. S. R., 433. (36 Vic., c. 73.)

STATUTS, DISTRIBUTION DES :—Voir *Documents*, 103.

#### STEAMERS :

1. La chambre en comité sur l'opportunité d'établir de meilleures dispositions pour le maintien de l'ordre à bord des steamers à passagers enregistrés en Canada; Résolution Bill, 23. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour pourvoir au maintien de l'ordre à bord des steamers à passagers, 23, Présenté, 24. Renvoyé à un comité général, 56. Examiné, 127. Amendé; Rapporté, 156. Passé, 178. Par le sénat, 291. S. R., 433. (36 Vict., c. 57.)

3. Bill pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur; Du sénat; Lu, 305. Examiné en comité; Rapporté, 315. Observation (à la 3<sup>e</sup> lecture) est faite que le bill renferme des dispositions comportant une charge pour le public et qu'il aurait dû émaner de cette chambre; Résolution,—qu'à cette période de la session, la chambre n'insiste pas sur son privilège; Bill passé, 319. S. R., 434. (36 Vict., c. 53.)

STORMONT :—Voir *Elections protestées*, 66.

#### SUBSIDES :

1. Discours du trône pris en considération; Motion,—qu'un subside soit accordé à Sa Majesté; Devant être examinée en comité général; Partie du discours y ayant trait renvoyée au comité, 24. Examinée, 56. Résolution,—qu'un subside soit accordé; Devant être examinée en comité général, 63. Budget et budgets supplémentaires renvoyés à ce comité, 82, 268, 350, 417. Examinée, 90, 128, 139, 150, 158, 192, 208, 218, 232, 248. Plusieurs séries de résolutions, 101, 138. Motion,—que l'orateur quitte le fauteuil; Amendement, relatif au changement des taux du contrat de la section No. 5 de l'Intercolonial, et déclarant que cet excédant de paiement aux entrepreneurs est une grossière violation du devoir public, etc., 252. Sans amendement déclaré hors d'ordre; Premier amendement, rejeté, 262. Chambre de nouveau en comité, 263. Motion,—que l'orateur quitte le fauteuil; Amendement,—que cette chambre est d'avis que des mesures devraient être prises, avant la prorogation, pour continuer l'acte de la faillite jusqu'à la fin de la prochaine session, 271. Adopté, 272. Chambre de nouveau en comité, 273, 317, 319. Motion,—que l'orateur quitte le fauteuil; Amendement,—que cette chambre est d'avis que les ministres devraient conseiller à Son Excellence de désavouer les actes scolaires du Nouveau-Brunswick, etc., 345. Adopté, 347. Chambre de nouveau en comité des subsides, 348, 353. Plusieurs séries de résolutions, 355, 356, 358, 361, 362, 370, 371, 372, 374, 375, 377, 378. Résolutions adoptées, les amendements ayant été rejetés ou retirés à l'égard de la police fédérale, 356; Du canal de la Culbute, 362; Pêcheries, 371. Tracé du chemin de fer du Pacifique, 379, et des chemins d'York, 380, 381. Résolution concernant le port de la *Gazette du Canada*, amendée, 374. Certaines résolutions différées, adoptées, 415. Chambre de nouveau en comité, 417. Plusieurs résolutions; Adoptées, 422.

2. La chambre décide de se former en comité des voies et moyens, 102. Délibération; Résolution accordant \$5,982 50, à prendre sur le fonds de revenu consolidé; Adoptée, 111. Chambre de nouveau en comité; Résolutions accordant \$792,864 82 pour satisfaire à l'exercice de 1872-73, et \$22,255,987 86 pour 1873-74; Adoptées, 426. Voir *infra*, 3.

3. Bill accordant certaines sommes à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de services publics pour les années fiscales 1872-73 et 1873-74, et pour d'autres fins, 426. Lu 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> fois; Passé, 433. Par le sénat, *id.* S. R., 436. (36 Vict., c. 26.)

4. Motion,—que l'orateur quitte le fauteuil, amendée par la substitution d'une résolution relative à la continuation de l'acte de faillite; Ensuite, chambre en comité, 272. Même chose à l'égard d'une résolution relative à l'acte scolaire du Nouveau-Brunswick, 345, 346.

5. Résolution de subside amendée en réduisant la somme, 374.

**T**ABAC :—Pétition demandant l'abolition du droit d'excise sur le tabac canadien :—Portneuf, 234.—Conseil municipal de Portneuf, 266. Conseil d'agriculture de Québec, 93. Saint-Jean Baptiste des Ecureuils, 266. Saint-Alban, 274. Terrebonne, 384.

Voir *Documents*, 106. *Adresses*, 78.

TASSÉ, ELIE :—Voir *Chambre des Communes*, 13.

TÉLÉGRAPHE SOUS-MARIN :—Pétition de la chambre de commerce de la Puissance, demandant qu'il soit pris des mesures pour favoriser la pose de ce télégraphe jusqu'en Europe via le détroit de Belle-Ile, 93. Renvoyée au comité des impressions, 98.

TÉLÉGRAPHE, LIGNES DE :—Motion pour que la chambre se forme en comité général sur l'opportunité d'autoriser le gouvernement à acquérir tout le système télégraphique du Canada,—retirée, 225.

Voir *Chemins de fer*, 8.

TÉMOINS :

1. Bill pour pourvoir à l'administration du serment aux témoins interrogés à la barre ou devant des comités (M. Fournier), 141.

2. Bill pour pourvoir à l'interrogatoire de témoins sous serment par le sénat et la chambre des communes, etc. (M. J. H. Cameron), 175. Lu 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> fois; Passé, 183. Par le sénat, 229. S. R., 265. (36 Vic., c. 1.)

3. Instruction à des comités d'interroger des témoins sous serment, 267, 316.

TERRES, COMPAGNIE CANADIENNE DE FINANCIERS EN FAIT DE :—Pétition demandant un acte constitutif, 114. Avis, 123. Bill; Renvoyé à un comité, 125.

TERRES PUBLIQUES :—Bill pour lever les doutes quant à l'interprétation de la section 31 de l'acte 33 Vic., c. 3, et pour amender la 108<sup>me</sup> section de l'acte concernant les terres fédérales; Du sénat; Lu, 313. Renvoyé à un comité général; Examiné; Rapporté; Passé, 341. S. R., 434. (36 Vic., c. 38.)

THÉ ET CAFÉ :—Voir *Adresses*, 85.

TIMBRE :—Pétition demandant l'abolition de l'impôt du timbre ; chambre de commerce de la Puissance, 123.

TORONTO :—Voir *Elections protestées*, 67, 68.

TRAITÉ DE WASHINGTON :—Voir *Saint-Laurent, Fleuve*, 4.

TRAVAUX PUBLICS :—Voir *Documents*, 87.

TREMBLAY, M. :—Voir *Privilèges*, 1.

TROIS-RIVIÈRES, BANQUE DES :—Pétition pour un acte constitutif, 27. Avis, 31. Bill ; Renvoyé à un comité, 68. Rapporté, 132. Examiné en comité ; Rapporté ; Passé, 144. Par le sénat, avec un amendement, 229. Examiné et adopté, 237. S. R., 266. (36 Vic., c. 14.)

UNION, COMPAGNIE DE TRANSPORT PAR CHEMIN DE FER DITE :—Pétition demandant le pouvoir d'augmenter son capital, 22. Avis, 52. Bill ; Renvoyé à un comité, 53. Rapporté avec des amendements, 146. Examiné en comité ; Rapporté ; Passé, 184. Par le sénat, 258. S. R., 266. (36 Vic., c. 16.)

UNIONS OUVRIÈRES :—Pétitions pour des amendements à l'acte y relatif de 1872 :—Ingénieurs réunis, 211. Union canadienne de travailleurs d'Hamilton, 315. Société d'ingénieurs d'Hamilton, 384. Union des tonneliers d'Ingersoll, 388. *Idem* de London, 365. Union des mouleurs de London, 348. Union des plâtriers de Montréal, 388. Union des typographes de Montréal, 388. Union des tonneliers d'Oshawa, 274. Union des tailleurs de pierres d'Ottawa, 315. Association des tailleurs de pierres calcaires d'Ottawa, 321. Union des plâtriers d'Ottawa, 321. Union des tailleurs d'Ottawa, 321. Conseil des ouvriers d'Ottawa, 315. Union des typographes d'Ottawa, 321. Union des typographes de Québec, 307. Union des tonneliers de Sarnia, 274. Union d'ouvriers de Toronto, 321.

VICTORIA (N.-E.) :—Pétition demandant une exploration géologique de ce comté, 66.

VICTORIA, BANQUE CANADIENNE DITE :—Pétition pour un acte constitutif, 120. Avis, 123. Bill ; Renvoyé à un comité, 141. Rapporté, 188. Examiné en comité ; Rapporté ; Passé, 200. Par le sénat, avec un amendement, 258. Examiné et adopté, 271. S. R., 433. (36 Vict., c. 75.)

VIENNE, EXPOSITION DE :—Résolution,—considérant l'importance du développement des manufactures, il est à désirer que le gouvernement se procure les plus amples renseignements sur la manière d'utiliser les matières premières que la prochaine exposition de Vienne a pour objet de faire connaître, 331.

Voir *Adresses*, 46. *Gouverneur général*, 23.

VOIES ET MOYENS :—Voir *Subsides*, 2.



**W**ARRIOR, COMPAGNIE DE MOISSONNEUSES DITES :—Pétition pour un acte constitutif, 81. Avis, 110. Bill; Renvoyé à un comité, 132. Rapporté, 181. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 200. Par le sénat, avec un amendement, 304. Examiné et adopté, 312. S. R., 434. (36 Vict., c. 119.)

WELLAND, CANAL :—Voir *Documents*, 110, 111. *Adresses*, 39.

WELLAND :—Voir *Elections protestées*, 69.

WELLINGTON :—Voir *Elections protestées*, 70, 71.

WINDSOR ET ANNAPOLIS (N.-E.), CHEMIN DE FER DE :—Motion pour un comité général, sur l'opportunité de permettre au gouvernement de transporter à une compagnie l'embranchement de chemin de fer de la jonction de Windsor à Windsor, etc.; Débats en résultant, ajournés, 224. Résolution analogue adoptée, 430.

Voir *Adresses*, 91, 92.

WINNIPEG, CHAMBRE DE COMMERCE DE :—Pétition pour un acte constitutif, 81.

WOODSTOCK (N.-B.), CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant qu'ils soit prolongé du Petit-Sault à la Rivière-du-Loup, 428.

**Y**AMASKA :—Voir *Elections protestées*, 72.

YORK :—Voir *Elections protestées*, 73, 74.